



HAL
open science

A la frontière de l'Etat : gouvernement et territorialités aymaras au Chili

Laetitia Rouvière

► **To cite this version:**

Laetitia Rouvière. A la frontière de l'Etat : gouvernement et territorialités aymaras au Chili. Science politique. Université de Grenoble, 2012. Français. NNT : 2012GRENH037 . tel-01246171

HAL Id: tel-01246171

<https://theses.hal.science/tel-01246171>

Submitted on 18 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Science Politique**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Laetitia ROUVIERE

Thèse dirigée par Olivier IHL

préparée au sein du Laboratoire PACTE (UMR 5194)
dans l'École Doctorale « Sciences de l'Homme, du
Politique et du Territoire »

A la frontière de l'Etat Gouvernement et territorialités aymaras au Chili

Volume 1

Thèse soutenue publiquement le **26 novembre 2012**
devant le jury composé de :

Mme Anne-Laure Amilhat-Szary

Professeure à l'Université Joseph Fourier (Examinatrice)

M. Emmanuel Brunet-Jailly

Professeur à l'Université de Victoria (Président)

M. Georges Couffignal

Professeur à l'IHEAL-Université Paris III (Rapporteur)

M. Yves Déloye

Professeur à Sciences Po Bordeaux (Rapporteur)

M. Sergio Gonzalez Miranda

Professeur à l'Université Arturo Prat (Examineur)

M. Olivier Ihl

Professeur à Sciences Po Grenoble (Directeur de thèse)

M. David Recondo

Chargé de Recherche à Sciences Po Paris, CERI (Examineur)



Résumé de la thèse

Comment les frontières sont-elles redéfinies par les territorialités qui les traversent ? *Par qui* les territorialités transfrontalières sont-elles investies ? Quelle est la place laissée à l'Etat, lorsque des autorités frontalières mobilisent une culture indigène, préexistante à la nation, pour (re)construire un territoire ? Les dynamiques récentes de coopération transfrontalière aymara entre le Chili, le Pérou et la Bolivie interrogent les reconfigurations politiques et territoriales qui affectent une institution étatique élémentaire : la frontière. Ce travail de thèse analyse l'action publique transfrontalière des maires ruraux aymaras depuis la perspective de long terme de construction de l'Etat chilien. En abordant l'Etat par ses périphéries, politiques, sociales et territoriales, il questionne les jeux d'acteurs qui contribuent aux transformations du gouvernement du territoire. Les continuités dans les pratiques politiques et administratives sur la frontière et les usages de rôles institutionnels hérités, dans un contexte de reconnaissance des droits des populations indigènes, démontrent que l'Etat, au-delà de son prétendu affaiblissement, connaît un redéploiement paradoxal prenant la forme d'un processus complexe de *sécurisation* d'un espace transfrontalier diplomatiquement disputé.

How are the borders redefined by the “territorialities” which cross them? *Which actors* use these cross-border territorialities? What room is left to the state, when the local authorities living on the border refer to an indigenous culture, which preexisted to the nation, to (re)build a territory? The recent dynamics of the Aymara cross-border co-operation between Chile, Peru and Bolivia question the political and territorial reconfigurations which affect a fundamental state institution: the border. This doctoral thesis analyzes the cross-border public policies led by Aymaras rural mayors, according to a long-term approach of the construction of the Chilean state. By comprehending the state through its political, social and territorial peripheries, we study the networks of actors who take part in the transformations of the governance of the territory. The permanence of political and administrative actions on the border on one hand, the uses of inherited institutional roles on the other, show that beyond its alleged weakening, the state is paradoxically strengthened, through a complex *securitization* process of a diplomatically disputed cross-border area.

Remerciements

Je tiens en tout premier lieu à remercier Olivier Ihl, pour avoir guidé la préparation de cette thèse et pour ses conseils avisés. Son intérêt pour mes intuitions de recherche dès le premier cycle à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble nous a conduits à travailler ensemble pendant près d'une décennie, riche en apprentissages, et qui trouve aujourd'hui son aboutissement dans ce travail. Je lui suis sincèrement reconnaissante de m'avoir donné le goût de la recherche et de la pensée critique, ainsi que de la confiance qu'il m'a constamment accordée.

Un grand merci à Anne-Laure Amilhat Szary, sans qui ce travail n'aurait pas été réalisable. Son soutien sans faille, tant au niveau académique que personnel et matériel, a soulagé les doutes et hésitations dont est parsemée une expérience telle que la préparation d'une thèse. Sa connaissance du Chili, des enjeux que présente la question frontalière et ses propres perspectives de recherche ont suscité des échanges stimulants qui ont élargi mon champ de réflexion. Merci aussi de m'avoir ouvert les portes de la recherche ; tant d'expériences qui m'ont permis d'appréhender la vie universitaire dans ses dimensions les plus concrètes et les plus passionnantes.

Je remercie Sergio Gonzalez Miranda, pour son accueil chaleureux et régulier à l'Institut d'Etudes Internationales (INTE) de l'Université Arturo Prat à Iquique. Outre la disponibilité dont il a fait preuve au cours de ces années et la facilitation des conditions matérielles de travail, tant à Iquique qu'à Santiago, sa grande expérience de la région d'étude m'a aidée à avancer dans la compréhension des lieux. Merci également à toute l'équipe de l'INTE pour son accueil et l'ambiance agréable de travail.

Merci aux Chiliens qui ont contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de ce travail. A toutes les personnes qui ont donné un peu de leur temps pour me faire comprendre le milieu sociopolitique qui était le *leur* et que je me proposais d'« étudier ». Merci à Felipe, Patricia et Rafael pour m'avoir fait partager tous ces moments de vie qui ont rendu les séjours au Chili riches en apprentissages, tant professionnels que personnels.

Merci à mes amis et camarades grenoblois. Merci pour tout, pour le rire avant tout. Ouassim, Guillaume, Jessica, dans quel ordre vous remercier ? Au-delà de l'amitié, merci pour les moments de détente, de retrouvailles, de routine et pour votre soutien indéfectible. Merci d'avoir su « accompagner » ces années et leur lot de départs et de retours. Et bien évidemment, merci pour les temps de discussion, d'échanges et de « cadrage », vos lectures, relectures, conseils, suggestions et critiques qui ont amplement contribué à la réalisation de ce travail. Sébastien, Hélène, Antoine, Didier, Guillaume, Argelia, Pierre, Laurent, merci pour votre aide précieuse jusqu'aux dernières heures de préparation de ce texte. A vous tous, merci pour votre confiance, merci pour *votre musique*, merci de savoir « danser », et d'avoir su le partager.

Merci aux amies qui sont restées sur mon chemin et qui, malgré les années et les distances, ont continué à alimenter mes réflexions et à m'ouvrir à d'autres horizons. Annabelle, Malorie, Anaïs, Caroline, vous avez toujours été présentes malgré mes moments d'indisponibilité et avez su me conseiller pour vivre au mieux les moments éprouvants qu'impose un tel travail.

Enfin, surtout, avant et après tout, merci à mes parents, à mon frère, à ma grand-mère. Merci d'avoir su me soutenir tant du point de vue moral que matériel, de m'avoir donné tout cet amour, de m'avoir donné et redonné confiance, merci pour votre présence et pour tous vos sourires.

Sommaire

Résumé de la thèse.....	3
Sommaire	7
Sigles et acronymes	9
Glossaire.....	10
Introduction Générale	11
I. Territoire(s), Etat, nation(s)	18
II. Observer la frontière, révéler l'Etat (ou l'inverse)	31
III. Etudier le changement : l'historicité et les configurations.....	47
IV. La sécurisation du transfrontalier, ou la continuation d'un style de gouvernement du territoire.....	57
V. Retour sur l'enquête.....	63
VI. Présentation de la thèse.....	73
Partie 1. Lorsqu'Atacama devint chilien.....	76
Chapitre 1. L'Etat chilien et son territoire : l'aboutissement du Pacifique	81
I. Centraliser l'Etat sur un territoire restreint et homogène	84
II. Etendre et contrôler le territoire	111
III. Quarante années d'après-guerre à Tarapacá et Arica : fixer les frontières.....	133
Conclusion du chapitre 1	164
Chapitre 2. L'entrée de l'Etat dans les terres conquises.	
De la planification à la sécurité nationale.....	165
I. L'Etat interventionniste et ses marges (1930-1970).....	166
II. Rationaliser le territoire, approcher les frontières (1973-1989).....	180
III. Gouverner l'altiplano chilien ?.....	205
Conclusion du Chapitre 2.....	233
Chapitre 3. La ligne et la zone	
en temps de transition démocratique et d'intégration régionale	234
I. Enjeux de souveraineté ?.....	236
II. Ouvrir les frontières, confirmer un modèle.....	268
Conclusion du Chapitre 3.....	293
Conclusion de la première partie	294

Partie 2. Les réseaux de la reconnaissance :	
Construire un territoire transfrontalier « aymara »	296
Chapitre 4. Les Aymaras dans trois Etats	303
I. Politiques de reconnaissance	309
II. Territorialités aymaras : communauté, commune, territoire(s).....	336
Conclusion du chapitre 4	371
Chapitre 5. Du développement des Aymaras	
à la sécurisation du transfrontalier	373
I. La construction du consensus.....	377
II. La construction des « capacités »	412
III. Partager les capacités, sécuriser la frontière	439
Conclusion du chapitre 5	468
Conclusion de la seconde partie.....	470
Conclusion Générale.....	471
I. Continuités. Le transfrontalier ou l'extension de la souveraineté	472
II. Bifurcation. Au-delà de la domination, la norme.....	477
III. Résistances. La réversibilité des rapports de force	482
Bibliographie	486
Table des matières du volume 1	525
Table des cartes, figures et tableaux	530

Sigles et acronymes

AMRAT : Association de Communes Rurales Andines de Tacna (Pérou)

ANEPE : Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques

APEC : *Asia-Pacific Economic Cooperation*, Forum de coopération Asie-Pacifique

ARDP : Agence Régionale de Développement Productif

BID : Banque Interaméricaine de Développement

BM : Banque Mondiale

CEPAD : Centre de Promotion et Assistance au Développement (Tacna, Pérou)

CIDOB : Confédération des Peuples Indigènes de Bolivie

CONAMAQ : *Consejo Nacional de Ayllus y Markas del Qolasuyu* (Bolivie)

CONARA : Commission Nationale pour la Réforme Administrative

CORFO : Corporation de développement de la production

CSUTCB : *Confederación Sindical Única de Trabajadores Campesinos de Bolivia*

DIFROL : Direction des Frontières et Limites du Chili

FERAN : Feria Régionale Andine de Putre

ICOR : Corporation International de Développement Transfrontalier (Tacna, Pérou)

IIRSA : Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale Sud-Américaine IIF :
Institutions internationales de financement

ISI : Industrialisation par substitution des importations

MAS : Mouvement vers le Socialisme (Bolivie)

MIDEPLAN : Ministère de Planification. Remplace l'ODEPLAN en 1990, renommé
Ministère de Développement Social en octobre 2011

MIP : Mouvement Indigène Pachakuti (Bolivie)

ODEPLAN : *Oficina de Desarrollo y Planificación*, Bureau de Planification Nationale

RN : Rénovation Nationale, parti politique conservateur

SAG : Service sanitaire agricole chilien

SENASA : Service sanitaire agricole péruvien

SENASAG : Service sanitaire agricole bolivien

SUBDERE : Sous-secrétariat de développement régional, ministère de l'Intérieur

UDI : Union Démocrate Indépendante, parti politique conservateur

ZOFRI : Zone Franche d'Iquique

Glossaire

Arriero : Personne dont l'activité consiste à transporter des marchandises à dos de mule.

Ayllu : Communauté, cellule de base de l'organisation incaïque. Selon les auteurs, traduit par lignage, généalogie, maison, famille. Les espaces des *ayllus* ne correspondent exactement pas aux communautés actuelles dont l'origine se trouve dans les réductions coloniales destinées à l'évangélisation des Indiens et à leur utilisation comme main d'œuvre.

Cabildo : Conseil d'administration coloniale qui régissait une municipalité à l'époque de l'Empire espagnol. Le *cabildo* était le représentant légal de la municipalité et de son territoire adjacent vis-à-vis de la couronne espagnole.

Cholo : métis d' « Indien » et de colon espagnol. Par extension, nom péjoratif attribué aux « indiens » ayant assimilé la culture urbaine occidentalisée.

Chuño : pomme de terre déshydratée par l'exposition au soleil et au gel. Cette technique permet une longue conservation et rend comestibles les pommes de terres les plus amères.

Concertación : La *Concertation* est une alliance de centre-gauche, au pouvoir de 1990 à 2010. Elle s'est formée en opposition à A. Pinochet pour le plébiscite du 5 octobre 1988, sous le nom de « Concertation de Partis pour le Non ». Elle est composée par les Démocrates-chrétiens (DC), le Parti pour la Démocratie (PPD), le parti Radical Social Démocrate (PRSD) et le Parti Socialiste (PS). Elle est le principal groupe d'opposition au président actuel Sebastian Piñera (Renovación Nacional-RN) et à son gouvernement.

Criollo : descendant des conquistadores espagnols, désigne les Blancs par extension.

Encomienda : Système mis en place par la Couronne espagnole, consistant à regrouper des centaines d'indigènes sur un territoire, sous la responsabilité d'un *encomendero*, pour les faire travailler.

Enganche : A la fin du XIXe siècle, les difficultés de trouver de la main d'œuvre firent apparaître dans les Andes un type d'entrepreneur, l'*enganchador*, qui recrutait des Indiens pour les plantations de la côte. Contre l'avance d'une somme, l'Indien s'engageait à travailler à bas prix pendant un certain nombre d'années. Il consiste aussi pour les entreprises à aller débaucher les hommes dans leur lieu d'origine, d'où ils étaient transportés jusqu'à la salpêtrière.

Gobernacion : Signifie littéralement « gouvernement ». Il s'agit d'une entité administrative sous-nationale.

Inquilinaje : Provient du latin *inquilinus* qui signifie vivre dans un endroit lointain ou loué ; il désigne le système de concentration des travailleurs paysans dans les propriétés terriennes

Llareta : Arbuste résineux de couleur résistant aux hautes altitudes et servant de combustible.

Pampinos : Habitants de la Pampa, nom donné au désert d'Atacama, et sont associés dans l'histoire de cette région aux travailleurs des industries du salpêtre. *Puna* : steppe d'altitude. Terme employé dans les Andes méridionales (Pérou, Bolivie, Chili).

Quebrada : vallée encastrée

Reducciones : Lieux de concentration de population, créées pour un meilleur contrôle et l'évangélisation des populations indiennes au XVIe et début du XVIIe siècle.

Sierra : zone montagneuse andine.

Tahuantinsuyu : Littéralement « empire des quatre quartiers », désigne l'Empire inca.

Uti posidetis : Littéralement « ce que tu possèdes, tu possèderas ». Principe juridique ayant présidé à la répartition des territoires entre Etats au moment de l'Indépendance.

Introduction Générale

« Dans notre futur gouvernement, nous défendrons avec grande fermeté et grande prudence notre territoire, notre mer, notre souveraineté et nos limites »¹. Cette déclaration de Sebastián Piñera, dans les jours suivant son élection à la Présidence de la République du Chili en 2010, illustre à quel point la défense du territoire en Amérique latine reste un enjeu électoral majeur. Le contexte dans lequel a été prononcée cette phrase nous intéresse d'autant plus qu'il renvoie à une longue histoire d'affirmation de la souveraineté chilienne au nord du pays, sur les frontières contestées du désert d'Atacama et des espaces maritimes adjacents. L'évènement traumatisant de la guerre du Pacifique (1879-1883) – ayant abouti à l'annexion par le Chili de la province bolivienne d'Antofagasta et de la province péruvienne de Tarapacá – se prolonge, depuis 2008, jusque sur les bancs de la Cour internationale de Justice de la Haye. Le Pérou a en effet déposé un recours contre le Chili à propos des limites maritimes entre les deux pays ; la Bolivie pour sa part, ne manquant pas cette occasion de renouveler sa revendication séculaire d'un accès souverain à l'océan Pacifique. Après des années de rupture diplomatique et un premier rapprochement en 2006, une commission binationale est créée début 2011 entre le Chili et la Bolivie afin de trouver une solution pacifique à ce différend fondateur. Le problème des frontières reste un enjeu majeur de la vie politique et de la souveraineté des Etats sud-américains.

¹ Sebastián Piñera, cité par le quotidien *El Mercurio*, 03/02/2010.

Sur le continent, les disputes territoriales ne sont pas spécifiques à ces trois pays². Mais le conflit latent entre le Chili, le Pérou et la Bolivie présente la particularité de renvoyer à la configuration territoriale d'une triple frontière qui, bien que définie au début du XXe siècle, est incessamment contestée par les « perdants » péruviens et boliviens. Ces derniers ont construit une partie de leur identité nationale sur la revendication d'une restitution des terres « perdues ». Au début des années 1990, le géographe M. Foucher affirmait à propos d'Atacama, désert disputé sur cette triple frontière : « Ces frontières litigieuses sont parmi les rares véritables lignes de front potentielles du continent »³. Une anecdote personnelle peut illustrer ce fait : entrant pour la première fois en Bolivie depuis le Pérou en 2005, l'arrivée en autocar à La Paz était accompagnée d'une chanson évocatrice diffusée sur les ondes radiophoniques locales. Son refrain scandait : « Vive la Bolivie, à mort le Chili ». Certains auteurs s'étonnent d'ailleurs de la persistance des litiges concernant de tels espaces :

« Mais, ce qui est remarquable, c'est que ces conflits n'ont pas disparu avec le temps et que l'Amérique ibérique demeure une zone où les conflits frontaliers demeurent endémiques, alors même qu'ils portent sur telle lagune désertique ou sur tel col des Andes dont on a peine à comprendre l'importance autre que purement symbolique. »⁴

Les enjeux « symboliques » accordés aux espaces déserts et frontaliers ne doivent pourtant pas être sous-estimés : l'affirmation et la défense du territoire est, encore aujourd'hui, l'un des piliers de l'exaltation nationale sur le continent. Historiquement attaché à la notion de pouvoir et de domination⁵, le territoire est aussi la manifestation physique la plus évidente d'une souveraineté qui accompagne l'histoire de la construction de l'Etat. La racine latine du mot « territoire », *jus terrendi*, en témoigne : elle renvoie à celui qui détient le droit de terrifier⁶. Les terres anciennement annexées constituent ainsi un point d'ancrage des nationalités et de mobilisation des mémoires collectives, en même temps qu'elles soutiennent le processus de construction étatique.

² Les conflits armés récurrents entre le Pérou et l'Equateur n'ont abouti à un accord de paix définitif qu'en 1998 ; en 2008, une crise diplomatique majeure oppose la Colombie à l'Equateur sur une question d'ingérence territoriale liée à la lutte contre les FARC.

³ Foucher, Michel, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991, p. 146.

⁴ Bon, Pierre, « L'Etat en Amérique latine », *Pouvoirs*, n°98, 3, 2001, pp. 17-36, p. 22.

⁵ Cf. Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980.

⁶ Faure, Alain, « Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire », Conférence Cap' Com au Sénat « *Intercommunalité: une communication à réinventer* », 4 juillet 2006.

Cette thèse s'intéresse donc à un espace conflictuel : Tarapacá, la région la plus septentrionale du Chili actuel⁷. Les villes côtières d'Arica et d'Iquique, si elles sont soumises à une urbanisation croissante, y occupent un espace limité par l'imposant désert d'Atacama qui s'érige à 1000 mètres d'altitude avant de laisser place aux vallées de la cordillère des Andes puis à l'altiplano à l'est. La densité démographique extrêmement faible de la zone des hauts plateaux explique en partie le manque d'intérêt historique des gouvernements pour la promotion de politiques de développement économique dans cette zone ; l'affirmation de la souveraineté sur ces terres arides et hostiles a toutefois été une préoccupation permanente pour le Chili, sous diverses formes que nous passerons en revue.

Le statut particulier de la région de Tarapacá renforce encore ces caractéristiques. La nationalité chilienne y est d'autant plus régulièrement réaffirmée que le Traité de Lima de 1929 fixant les frontières entre le Chili et le Pérou instaure une situation de souveraineté limitée dans cette zone. A Tacna et Arica, aucun des deux Etats ne peut céder de souveraineté territoriale à un tiers sans l'accord de l'autre partie. Cette clause érige un obstacle légal à l'accès de la Bolivie à la mer et installe les trois pays dans un état d'interdépendance durable. Au cours du XXe siècle, l'espace frontalier chilien se présente alors alternativement comme une zone tampon, sorte de *no man's land* assurant la neutralité de la zone, et comme une quasi-ligne de front militarisée. A l'heure de la démilitarisation accompagnant la « transition démocratique », à cette interdépendance originelle vient se juxtaposer une interdépendance naissante, celle-ci d'ordre socio-culturel : les populations aymaras, que la guerre du Pacifique a divisées entre les trois pays, voient émerger des élites locaux d'origine rurale depuis les années 1990. L'une des revendications portées par ces élites émergentes concerne la revalorisation d'un « territoire ancestral aymara », devenu transfrontalier : que peuvent donc nous enseigner les usages locaux de « l'ethnicité » et de la frontière sur l'évolution du gouvernement des territoires dans la région ?

L'origine de ce travail se trouve dans ce questionnement sur le rapport des communautés et communes indiennes aux Etats dans la région andine. La question initiale de notre parcours de recherche pourrait être résumée par cette paraphrase de Pierre Clastres⁸ : « la communauté contre l'Etat ? ». Après un premier travail sur la construction de l'Etat et les

⁷ La zone étudiée est administrativement divisée en deux régions depuis 2007, Tarapacá (Région I) et la nouvelle Région d'Arica Parinacota (Région XV). Nous conservons dans cette introduction le nom de Tarapacá pour des raisons historiques et pratiques.

⁸ Cf. Clastres, Pierre, *La société contre l'Etat*, Paris, les Editions de Minuit, 1974.

rapports centre-périphéries au Pérou⁹, cet intérêt s'est précisé lors de la préparation d'un mémoire de Master autour de la question des articulations entre pratiques sociopolitiques andines et institutions étatiques, à travers l'étude de la violence politique dans les communes rurales et « aymaras » qui interrogeait la légitimité de l'Etat dans cette région¹⁰.

Ces recherches nous ont menée vers une question plus vaste : quel rôle joue, en définitive, le renversement du « stigmaté » de l'indianité dans l'invention ou la réinvention des territoires politiques ? Car c'est bien à un renversement du stigmaté que nous avons affaire¹¹ ; des structures d'opportunité apparaissent alors pour les populations indiennes et leurs dirigeants¹². D'abord, le qualificatif « d'indien », longtemps associé à des populations paysannes analphabètes et considérées comme arriérées, trouve son sens inversé et investi par la diffusion des discours indianistes au cours des années 1990. La vague de reconnaissance des droits des peuples indigènes, dont la manifestation la plus évidente est l'adoption de la Convention 169 de l'OIT en 1989¹³, a même atteint, certes tardivement, le supposé ethniquement homogène Chili. Ensuite, les réformes de décentralisation conjuguées aux processus de démocratisation dans la région facilitent l'émergence de dirigeants d'origine indienne qui, des communes aux plus hautes sphères de l'Etat, revendiquent la reconnaissance

⁹ Rouvière, Laetitia, *Territoires et construction de l'Etat-nation: les rapports centre-périphéries dans le Pérou contemporain*, Mémoire de troisième année d'IEP, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2004.

¹⁰ A partir d'un cas de lynchage de maire sur l'altiplano péruvien, le mémoire analysait les dynamiques locales du pouvoir au sein d'une commune et les mises en scène de l'indianité dans la légitimation d'un crime politique, alors que des conflits de pouvoir au sein de la mairie se trouvaient en fait à l'origine de cet acte de violence. De plus, la coexistence d'un système judiciaire « coutumier » et du système judiciaire péruvien, à laquelle s'ajoute la juxtaposition de structures d'autorité traditionnelles et de la figure du maire comme principal représentant de « l'Etat » en milieu rural ou semi-rural, donnaient lieu à la manifestation, non pas d'une remise en cause des structures étatiques, mais d'une revendication, par l'intermédiaire de la commune, de « plus d'Etat ». En d'autres termes, une demande de « plus d'Etat », d'un Etat plus efficace, d'une justice plus impartiale, de mesures en faveur du développement des zones marginales. Autant de sollicitations qui trouvent des réponses incomplètes, partielles et biaisées du fait de la structuration des Etats sud-américains. Cf. Rouvière Laetitia, *Justice populaire sur l'altiplano : l'exécution coutumière du maire d'Ilave, Puno, Pérou*, Mémoire de Master Recherche « Sciences de Gouvernement Comparées », dir. Olivier Ihl, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2006.

¹¹ Sur ces logiques voir Bourdieu, Pierre, « L'identité et la représentation, éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », Paris, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Editions de Minuit, 1985, pp. 63-72 ; Goffman, Erving, *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975. La stigmatisation ancienne des « indiens » a engendré une nette diminution de l'usage de la langue : dans les villages, souvent seuls les anciens parlent aymara, les adultes en ayant perdu l'usage. Un phénomène intéressant est la récupération de la langue par les plus jeunes générations.

¹² Sur la notion de structure d'opportunité dans le cas des mobilisations sociales cf. Tarrow, Sidney, *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

¹³ La Convention 169 de l'OIT ou Convention relative aux peuples indigènes et tribaux révisée en 1989 la Convention 157 « relative aux populations autochtones et tribales » de 1957. La Convention 157 avait été signée par 27 pays et englobait les droits relatifs au travail et au recrutement, à la santé et à l'éducation. La Convention 169 y ajoute notamment les droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles et la reconnaissance des spécificités culturelles et des pratiques socio-politiques coutumières. De manière plus générale, la Convention exige la consultation des peuples indigènes sur les questions qui les affectent et leur accorde le droit de décider des orientations de leur développement. Elle est aujourd'hui le principal instrument juridique international qui concerne les peuples indigènes. Voir le texte complet en annexe 6.

de leurs racines précolombiennes. Enfin, la réinvention d'identités indiennes s'appuie sur une « cosmovision » propre : elle suppose un rapport spécifique à la terre qui, combinant une argumentation d'ordre écologique et la mobilisation de mémoires collectives millénaristes, vient légitimer la construction de territoires d'action publique voués à élaborer des politiques de « développement avec identité »¹⁴.

Le cas d'une alliance transfrontalière de maires aymaras permet d'étudier la manière dont gouvernement du territoire national et gouvernement des territoires émergents se rencontrent sous l'égide des politiques locales de développement. L'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontières (ASASF) présente l'originalité de mobiliser simultanément mémoires indiennes et mémoires nationales, l'action publique transfrontalière et indigène s'affichant ainsi comme un vecteur d'intégration sur un espace conflictuel¹⁵. L'histoire de cette alliance transfrontalière de municipalités rurales aymaras nous a guidée tout au long de cette recherche. A la suite de la troisième Feria Andine Régionale (FERAN)¹⁶ de Putre au Chili en 1999, les maires frontaliers des départements et régions de Tacna (Pérou), La Paz, Oruro (Bolivie) et Tarapacá (Chili) créent l'ASASF en 2001¹⁷. Leur objectif premier consiste à élaborer des projets de développement communs grâce à des financements d'origine internationale¹⁸. En 2010, l'Alliance regroupe cinquante-sept municipalités sur un espace de 125 000 km², pour une population d'environ 180 000 personnes. Nous avons étudié et observé l'histoire de cette Alliance entre 1999 et 2011, jusqu'à l'élaboration et l'exécution d'un projet à l'attention de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), dont dépendait en

¹⁴ Sur la notion de réinvention des traditions, applicable tant au national qu'au « régional » voir Hobsbawm, Eric, « Inventing traditions », *Enquête*, n°2, 1995, pp. 171-189.

¹⁵ La fonction « intégrative » des politiques publiques, conçue comme des leviers de construction de la cohérence sociale et de la (re)construction perpétuelle de l'ordre sont notamment au cœur des travaux de Bruno Jobert. Voir Jobert, Bruno, « La régulation politique : le point de vue d'un politiste », in Commaille, Jacques, Jobert, Bruno, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, 1998, pp. 119-144 ; Jobert, Bruno, « Postface : des référentiels civils », in Giraud, Olivier, Warin, Philippe (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 407-423.

¹⁶ La feria en Amérique latine n'a pas exactement le même sens qu'en Espagne. Elle n'est pas associée à la corrida ou à la fête dans les rues. La feria est un événement commercial régulier, marché ou exposition organisée par les commerçants de la région. Ainsi, la FERAN de Putre est une feria annuelle, l'occasion pour les commerçants et artisans chiliens, péruviens et boliviens de montrer un échantillon de leurs produits. Elle se distingue des ferias frontalières hebdomadaires de Visviri et de Colchane qui sont des marchés de producteurs locaux et l'occasion d'échanges transfrontaliers de marchandises.

¹⁷ Voir la carte de l'ASASF dans son contexte régional en annexe 1.

¹⁸ Sans fondement institutionnel, l'ASASF se crée officiellement en 2003 avec le statut d'association de droit privé sans but lucratif, composée de trois associations de communes préexistantes. Il s'agit de l'Association de Communes Rurales de Tarapacá (Chili), l'Association de Communes Rurales Andines de Tacna (Pérou) et des *Mancomunidades* de La Paz et Oruro, auxquelles se joint en 2006 la *Mancomunidad* de Potosi-los Lipez (Bolivie). Au total, 33 communes boliviennes, 16 communes péruviennes et 8 communes chiliennes composent l'alliance.

2006 la pérennité même de l'ASASF¹⁹. Ce sont les dynamiques de reconstruction de territoires « indiens » et transfrontaliers apparues dans ce contexte qui retiennent notre attention au cours de ce travail de thèse.

La construction de l'objet a suivi les changements apparus dans notre approche de ce cas. Dans un premier temps notre objectif consistait, par l'analyse des rapports des promoteurs locaux de l'ASASF aux trois Etats concernés, à identifier et décrire la construction d'un territoire politique transfrontalier. E. Ritaine définit la notion de territoire politique selon la combinaison de trois processus²⁰ : l'existence de cultures politiques territorialisées²¹, la construction politique de territoires spécifiques par des acteurs politiques collectifs et le travail institutionnel dans l'espace du politique. Ces caractéristiques sont en cours de construction sur l'espace aymara ; le premier élément notamment ne se manifestant pas encore sur l'espace transfrontalier. Pour analyser la construction de ce territoire, et le considérant comme un espace d'action publique en formation, nous avons donc commencé par chercher à comparer les stratégies d'insertion des maires aymaras dans les trois systèmes politiques nationaux, en repérant leurs usages de la situation frontalière et de leur rôle institutionnel. Cette démarche nous a conduite à nous interroger sur les origines du discours transfrontalier, se présentant comme un discours commun pour une action politique en devenir : où était donc né ce discours officiel ?

Dans le cadre de ce questionnement, le cas des maires chiliens a tout particulièrement retenu notre attention : ces derniers étaient en effet à l'origine du projet et en conservaient le *leadership*. Aussi, nous nous sommes interrogée sur les spécificités qui ont mené les acteurs chiliens à diriger ce projet transfrontalier. Ces derniers bénéficiaient, par exemple, du soutien de divers niveaux de gouvernement ; un soutien presque inexistant dans les pays voisins²². La

¹⁹ Il s'agit de la participation au concours de « Bien Public Régional », devant regrouper au moins trois pays dans un projet commun. Pour une présentation de ces programmes cf. <http://www.iadb.org/en/topics/regional-integration/what-is-the-regional-public-goods-program,2803.html>

²⁰ Ritaine, Evelyne, « Territoire et politique en Europe du sud », *Revue Française de Science Politique*, n°1, vol. 44, 1994, pp. 75-98, p. 78.

²¹ Jacques Lagroye définit la notion de culture politique comme « le produit d'un mécanisme de régulation des comportements politiques qui inculque aux individus des attitudes fondamentales forgées pas l'histoire, et les conduit à partager, au-delà de leurs différences d'opinions politiques, des croyances communes sur la meilleure forme d'organisation sociale et de gouvernement », Lagroye, Jacques, François, Bastien, Sawicki, Frédéric, *Sociologie politique*, 4^e ed., Paris, Presses de Science Po et Dalloz, 2002, p. 412. Cet aspect n'entre pas dans le cadre de cette étude, qui se concentre sur le travail des acteurs politiques pour la construction de territoires.

²² C'est prioritairement par les rouages institutionnels de l'Etat chilien qu'est en effet passé le projet de l'ASASF avant d'être approuvé par la BID. C'est à Santiago et avec des consultants chiliens que cette dernière avait organisé une réunion dans l'objectif de trouver un projet à financer dans le cadre du programme « Bien Public Régional ».

traduction d'un projet d'initiative locale dans les termes intelligibles par les bailleurs de fonds internationaux et la construction d'un discours transfrontalier à forte connotation identitaire trouvaient leur principal relais au Chili. Ainsi, l'initiative de transformer la zone tampon symbole d'un conflit séculaire, en un espace de « développement aymara » était apparue du côté du « vainqueur » chilien. Le pays le plus souverainiste et centraliste, le plus distant des dynamiques d'intégration régionale, le seul des trois pays concernés n'ayant à cette date toujours pas ratifié la Convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes²³, était le premier à reconnaître et à soutenir une initiative locale, aymara et transfrontalière.

Ce paradoxe apparent invitait à se concentrer sur le cas du Chili, ce qui a substantiellement modifié notre approche de l'objet. En premier lieu, notre interrogation a porté sur les rapports entre ethnicité et frontière au Chili. L'étude de l'apparition de *maires aymaras chiliens* nous a en effet amenée à nous demander ce que signifiait historiquement « être Aymara » au Chili. Et, pour le résumer, *être Aymara au Chili, c'est avant tout être frontalier*. Ce constat historique du rapport entre population et territoire éclaire les modalités spécifiques d'entrepreneuriat ethnique qui se donnent actuellement à voir sur ce terrain, ainsi que les divers usages de leur rôle institutionnel par les maires²⁴. Le thème de l'ethnicité n'est apparu sur l'agenda politique qu'au moment de la transition démocratique, plus précisément lors du recensement de 1992 ; date qui coïncide avec celle de la première élection municipale depuis le retour à la démocratie en 1990. Avant cela, « les Aymaras » n'étaient pas visibles au Chili ; ce qui était visible, et mis en visibilité, c'était la région de Tarapacá, son potentiel économique et son intérêt stratégique.

L'histoire des Aymaras chiliens est donc intimement liée à celle de la région de Tarapacá : jusqu'à la fin des années 1990, il s'agissait d'un territoire à utiliser et à intégrer bien plus que d'une population à administrer. Non seulement la longue histoire de mobilisation politique et territoriale des Mapuches connue dans le sud²⁵ y est inexistante, mais le nord du pays est aussi le principal point physique d'ancrage du nationalisme chilien. C'est en outre un espace dont l'économie nationale dépend très largement depuis son annexion,

²³ Le Chili a ratifié la Convention 169 de l'OIT en 2008 seulement, la Bolivie l'ayant ratifiée en 1991 et le Pérou en 1994.

²⁴ Sur la notion de rôle voir Lagroye, François, Sawicki, *op.cit.*, 2002, pp. 140-146.

²⁵ Le peuple Mapuche est l'un des seuls peuples du continent ayant résisté à la conquête espagnole ; le fleuve Bio Bio, limite entre l'Empire et leur territoire, est depuis lors nommé « La Frontera ». La période de l'Etat républicain est marquée par des conflits violents entre les Mapuches et l'Etat, d'abord pour l'occupation de leur territoire au XIXe siècle, puis plus récemment sur la question des ressources naturelles, notamment hydriques et forestières.

grâce à l'exploitation de ressources naturelles : le salpêtre, cause reconnue du déclenchement de la guerre du Pacifique, puis plus récemment le cuivre et le lithium. Cet espace stratégique a été l'objet d'un traitement particulier et différencié depuis son rattachement au Chili. Sur une marge si « centrale » – tant au niveau économique que symbolique –, quels types de changements l'émergence et la reconnaissance d'une action politique transfrontalière illustrent-elle dans le style de gouvernement du territoire pratiqué par l'Etat chilien ?

Pour présenter les différentes composantes de cette question et l'angle sous lequel nous avons choisi de l'aborder, l'introduction de ce travail de thèse se déroule en six temps. Avant la présentation du plan de la thèse, les éléments essentiels de notre problématique sont présentés, ainsi que les outils théoriques et méthodologiques qui nous ont permis d'élaborer cette problématique, de formuler nos principales hypothèses de recherche et de mener notre enquête.

I. Territoire(s), Etat, nation(s)

Les reconfigurations des territoires et les jeux d'acteurs qui les accompagnent sont au cœur de divers travaux récents de sciences sociales. Tant la science politique que la géographie ou la sociologie se sont saisies de ces questions depuis plus d'une décennie, chacune d'entre elles les abordant sous des angles très divers. Ainsi, le sort réservé aux territoires nationaux dans le contexte de leur « dépassement » apparent par les modifications des échelles d'action publique et la multiplication des flux a généré des questionnements de fond sur les transformations de l'Etat et de sa capacité souveraine à imposer des normes sur les espaces gouvernés. Dans le cas de l'émergence de territoires fondés sur la mobilisation de « l'ethnicité », la question des nations est également apparue comme enjeu d'affaiblissement potentiel de l'Etat. Les frontières politiques se verraient alors mises en causes par ces diverses évolutions. Pour situer notre travail vis-à-vis de ces approches, il convient de commencer par expliciter notre choix d'une étude du (des) territoire(s), de l'Etat et de la (les) nations à partir d'une analyse du gouvernement du territoire et des territorialités.

A. « Les territoires » et l'Etat : quelles reconfigurations ?

L'émergence contemporaine de « territoires », de manière parallèle ou complémentaire au territoire étatique, recouvre des réalités hétérogènes ; ses effets et ses significations pour les Etats ont été interprétés sous des angles très divers par les sciences

sociales. Jeux d'échelles et jeux d'acteurs organisés en divers types de réseaux participent en effet de la construction des territoires politiques contemporains²⁶. Les sources de ces reconfigurations territoriales sont notamment d'ordre économique et culturel. Il est généralement reconnu que les « territoires » et le « local » (re)ssurgissent en tant qu'espaces d'action publique, du fait des processus de mondialisation d'une part, et dans le cadre des politiques de décentralisation d'autre part, conduisant à la formation de systèmes d'acteurs originaux²⁷. Pour resituer l'enjeu scientifique sous-jacent à cette (re)composition, nous aborderons diverses approches de ces phénomènes, avant de proposer une analyse des émergences territoriales par l'étude de l'Etat.

1. Territorialités et émergence des « territoires »

Le phénomène de mondialisation a profondément restructuré les perceptions et les usages des territoires²⁸. Ces évolutions ont été amplement étudiées depuis la perspective de la géographie et de la sociologie. Manuel Castells évoque ainsi un double mouvement d'organisation spatiale : « l'espace des flux » constitué par des réseaux connectant des lieux en une unité transterritoriale, et « l'espace des lieux », enracinant le sens dans l'expérience vécue d'un territoire²⁹. Les territoires se construisent par l'intermédiaire d'interactions multiples, qui peuvent traduire les capacités d'innovation d'acteurs politiques ou sociaux

²⁶ Sur la reconfiguration des échelles d'action publique cf. Collinge, Chris, *Spatial articulation of the State : reworking social relations and social regulation theory*, Birmingham, Centre for Urban and Regional Studies, 1996 ; Lima, Stéphanie, « Le dépassement des territoires. Bâisseurs et passeurs et d'espaces », Colloque interdisciplinaire et international « Territoires, territorialité, territorialisation : et après ? », Grenoble, 7-8 juin 2007 ; pour une réflexion sur les effets de ces dynamiques dans le cadre des régions transfrontalières cf. Jessop, Bob, « La economía política de las escalas y la construcción de las regiones transfronterizas », *Eure*, vol. XXIX, n°89, Mai 2004, pp. 25-41. Sur les luttes discursives auxquelles sont soumises la construction de ces territoires, tant pour leur dénomination que pour leur représentation cartographique cf. Paasi, Anssi, « Europe as a social process and discourse : considerations of place, boundaries and identity », *European Urban and Regional Studies*, vol. 8, n°1, pp. 7-28.

²⁷ Cette idée a été défendue par de nombreux travaux de science politique en France ; Douillet, Anne-Cécile, Faure, Alain, *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG, 2005 ; Pasquier, Romain, « The Europeanisation of regions as spaces for politics : a research agenda », *Regional and Federal Studies*, n°20 (3), 2010, pp. 295-314. Pour une réflexion sur les usages des reconfigurations institutionnelles créant du « territoire » cf. Offner, Jean-Marc, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart », *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n°1, 2006, pp. 27-47.

²⁸ Voir par exemple Antheaume, Benoît, Giraut, Frédéric, *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD, 2005. Sur le phénomène de mondialisation « au sud » et son lien avec la construction de territoires cf. Lombard, Jérôme, Mesclier, Evelyne, Velut, Sébastien (dir.) *La mondialisation côté Sud : Acteurs et territoires*, Paris, IRD, 2006. Pour l'Amérique latine cf. Velut, Sébastien, *Mondialisation et développement territorial en Amérique latine Argentine-Chili*, Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches, dir. Hervé Théry, Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, 2007.

²⁹ Cf. Castells, Manuel, *The rise of network Society*, Oxford, Blackwell, 1996, p. 293.

émergents, à travers des figures telles que les « projets de territoire »³⁰. Les effets sociaux de la mondialisation ont également été soulignés : l'écart grandissant entre « gagnants » et « perdants » ne se manifesterait pas seulement au niveau social³¹, mais aussi au niveau territorial³², l'accent porté sur la « compétitivité » des territoires participant de ce phénomène³³.

La recomposition des territoires renvoie ainsi dans de nombreux cas à la valorisation de leur « compétitivité » économique et à leur articulation au marché international selon leur fonction productive. Elle s'appuie sur des formes variées et complémentaires, mobilisant une multiplicité d'acteurs. La résurgence d'identités culturelles est une autre source d'émergence de territoires, ces deux éléments pouvant se conjuguer. Les territoires peuvent correspondre à des régions administratives, à des associations de communes, ou encore à des associations transfrontalières. Certains de ces espaces présentent la particularité de fonder leur existence et la légitimité de leur construction sur des considérations culturelles ou « ethniques » ; ils sont parfois institutionnalisés, comme c'est le cas par exemple des « Pays » en France³⁴, ou des Eurorégions³⁵. La multiplication des éléments constitutifs potentiels des territoires a impliqué

³⁰ Gerbaux, Françoise (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité*, Paris, Editions de l'aube, 1999 ; Debarbieux, Bernard, Lardon, Sylvie, *Les figures du projet territorial*, Editions de l'aube, 2003 ; Lajarge, Romain, Roux, Emmanuel, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », *La ressource territoriale*, 2007, pp. 133-146. Pour une analyse en ces termes de notre cas d'étude cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « Ruralité, ethnicité et montagne : le référent andin dans le projet de territoire 'aymaras sin frontera' », *Revue de géographie alpine*, n°2, 2009, pp. 137-148.

³¹ Laidi, Zaki, *La grande perturbation*, Paris, Flammarion, 2004 ; Kriesi, Hans-Peter *et al.* (dir.), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

³² Théry, Hervé, « Mondialisation, déterritorialisation et reterritorialisation : gagnants et perdants », *Pouvoirs locaux*, n°77 « Territoires et mondialisation », 2008 ; Peemans, Jean-Philippe (dir.), *Territoires, mondialisation et développement*, Paris/Louvain-la-Neuve, Alternatives Sud, 15-1, Editions Syllepse/Centre Tricontinental, 2008. Cet auteur cherche à resituer la question du développement autour d'une réflexion entre le local, le national et le global. Pour une analyse de ces effets au niveau des régions dans le cas du Chili cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « Regiones ganadoras y regiones perdedoras en el retorno de la democracia en Chile: poderes locales y desequilibrios territoriales », *EURE, Revista de Estudios Urbanos y Regionales*, vol XXIII, n°70, 1997, pp. 59-79.

³³ Thierry Amougou nomme ce phénomène le passage de la « territorialité politique » à la « territorialité concurrentielle ». cf. Amougou, Thierry, « Territorialité politique, territorialité concurrentielle et développement », *Alternatives Sud*, vol. 15 « Territoires, Développement et Mondialisation », 2008, pp. 39-68. Pour une approche économique des recompositions territoriales cf. Pecqueur, Bernard (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 1996.

³⁴ Voir par exemple Genieys, William, « Le territoire imaginaire du 'Pays Cathare'. Nouvelles dynamiques du développement local en milieu rural », *Pôle Sud*, n°7, 1997, pp. 118-131.

³⁵ Voir Brenner, Neil, « Building 'Euro-Regions'. Locational Politics and the Political Geography of Neoliberalism in Post-Unification Germany », *European Urban and Regional Studies*, n°7, 2000, pp. 319-345 ; Popescu, Gabriel, « The conflicting logics of cross-border reterritorialization: Geopolitics of Euroregions in Eastern Europe », *Political Geography*, vol. 27, n°4, mai 2008, pp. 418-438 ; Amilhat Szary, Anne-Laure, Fourny, Marie-Christine (dir.), *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2006.

pour les anthropologues une remise en question de leurs pratiques de recherche³⁶, ainsi que des questionnements importants sur la déconstruction de « l'évidence » du lien entre ethnicité et territoire³⁷.

En Amérique latine, les spécificités culturelles indigènes se constituent en éléments légitimateurs de territoires d'action publique depuis les années 1990. Les politiques nationales du multiculturalisme impliquent la reconnaissance des « territoires indigènes » et des coutumes qui y sont associées comme sources légitimes de prise de décision, notamment depuis l'adoption de la Convention 169 de l'OIT en 1989. Des territoires « indiens » d'action publique se créent également à partir des communes, sous des formes complexes qui conjuguent le modèle de l'intercommunalité et les structures d'opportunités ouvertes par les politiques du multiculturalisme. Bien souvent apparues en vue d'élaborer des politiques de développement, ces figures territoriales *ad hoc* nous intéresseront tout particulièrement au cours de ce travail de thèse. Les territoires servent de base physique aux résurgences culturelles et parfois, à des innovations politiques ; ils constituent également de nouveaux espaces à gouverner.

Cette émergence des territoires renvoie à des phénomènes complexes dont les origines et les modalités de construction doivent être restituées dans leur dimension dynamique et historique. Ainsi, la territorialité précède, accompagne et (re)modèle le territoire. Pour le formuler schématiquement, le territoire est le produit de l'institutionnalisation des territorialités : cette construction a pour effet de fixer les cadres dans lesquels les acteurs du territoire échangent entre eux et surtout, interagissent avec « l'extérieur ». La territorialité a fait l'objet de définitions multiples et complémentaires³⁸. Elle peut être définie comme le rapport existant entre un acteur et un territoire³⁹ ; ce rapport médiatisant à son tour les rapports entre les hommes⁴⁰. Plus précisément, le géographe politique R. Sack définit cette notion comme un processus visant à transformer le contenu du territoire, et non ses limites ou

³⁶ Abélès Marc, « Politique et globalisation. Perspectives anthropologiques », *L'Homme*, n° 185-186, 2008, pp. 133-143.

³⁷ Sur l'horizon ethnique comme idéologie cf. Smith, Anthony, *National Identity*, Reno, University of Nevada Press, 1991 ; Bayart, Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

³⁸ Pour une synthèse des définitions de la territorialité depuis le point de vue de la géographie voir Gagnol, Laurent, de Sartre, Xavier Arnauld (dir.), « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures*, n° 81, printemps 2012, pp. 5-16.

³⁹ Rosière, Stéphane, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.

⁴⁰ Ainsi, pour C. Raffestin, « la territorialité s'inscrit dans le cadre de la production, de l'échange et de la consommation des choses [...] C'est toujours un rapport, même s'il est différé, avec les autres acteurs » Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980, p. 146.

son contenant⁴¹. La territorialité est aussi le support de mémoires individuelles et collectives, que C. Raffestin définit comme « la structure latente de la quotidienneté, la structure relationnelle, pas ou peu perçue, de la quotidienneté »⁴². Elle est donc un élément constitutif des sentiments d'appartenance et peut, si elle est mobilisée politiquement, servir de fondement à la création d'espaces d'action collective. Les pratiques de la territorialité ne renvoient pas nécessairement à la revendication d'identités correspondantes : selon nous, la *territorialité* devient *politique* dès lors qu'elle est investie par un discours liant le groupe à un espace donné et par une action publique visant à organiser ou encadrer les pratiques existantes sur cet espace. Elle peut ainsi résulter d'une appropriation locale du gouvernement des territoires et de sa réinterprétation par l'usage de cadres institutionnels divers par les acteurs qui l'investissent, produisant, éventuellement, du *territoire*.

Ainsi définies, les territorialités indiennes et aymaras sont potentiellement multiples. Elles peuvent se situer à diverses échelles, depuis celle du village natal ou du lieu de vie⁴³ jusqu'à l'échelle régionale⁴⁴. Par ailleurs, la territorialité frontalière renvoie directement à l'appartenance à un Etat-nation, alors que la territorialité transfrontalière se compose de mémoires et de pratiques qui dépassent le cadre national tout en s'y référant constamment. Une spécificité des territorialités indigènes⁴⁵ se trouve dans leurs sources d'origine transnationale et « déterritorialisée » : leur affirmation s'appuie sur des réseaux formés par des organisations internationales et sur des dynamiques d'appropriation des revendications des mouvements indigènes du continent, concernant notamment la reconnaissance de pratiques ancestrales sur des espaces porteurs de mémoire collective. Les liens particuliers

⁴¹ Sack, Robert, *Human territoriality. Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

⁴² Raffestin, Claude, Bresso, Mercedes, *Espace, Travail, Pouvoir*, Lausanne, éd. L'Age d'Homme, 1979, p. 186. De plus, l'économiste B. Pecqueur oppose à la notion de territoire celle de territorialité : si le territoire est un résultat, une réalité qui se cristallise dans les configurations telles que les districts, les milieux innovateurs ou bien les systèmes productifs locaux, la territorialité est un présupposé. Elle est l'expression des comportements des acteurs qui font le territoire. La notion de territorialité véhicule une dimension dynamique absente dans la notion de territoire. Ce sont donc les dynamiques territoriales plus que les territoires qui sont confrontées aux mutations économiques. Pecqueur, Bernard (coord.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 1996.

⁴³ Dans les Andes rurales, le niveau d'identification le plus commun est généralement le *lieu* d'origine, que ce soit la communauté, le district ou la commune. Il est rare que les personnes s'identifient comme « aymara ». Maíz, Ramon, « Ethnicisation de la politique et indigénisme en Amérique Latine », in Tournon, Jean, Maíz, Ramon, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 215-276. Sur les échelles d'identification politique dans les Andes voir aussi Bernand, Carmen, « Etat, ethnicité et pouvoirs dans les Andes », *Revue Française de Science Politique*, vol. 38, n°5, octobre 1988, pp. 748-757.

⁴⁴ Notamment du fait du maintien de liens entre les individus ayant migré vers les villes et les villageois et de par la fréquente dépendance des localités andines aux métropoles régionales.

⁴⁵ Sur territorialités indigènes cf. Liffman, Paul, « Indigenous territorialities in Mexico and Colombia », in Kolata, Alan (dir.), *Proyecto Regional Worlds de la Fundación Ford*, Chicago, Université de Chicago, Centro de Estudios Latinoamericanos, 2001, <http://regionalworlds.uchicago.edu/pub.html>.

entre terre et territoire⁴⁶ constitue une autre spécificité des territorialités indigènes : de nature économique mais aussi symbolique, ces liens sont la matérialisation rituelle de l'occupation de l'espace. Les utilisations de la terre et des ressources naturelles définissent historiquement les formes d'organisation sociale et l'occupation du territoire par le groupe et servent de fondement aux revendications sociales des mouvements indiens.

Les cadres territoriaux de l'action publique et de la projection identitaire sont, dans leur majorité, issus de limites spatiales définies par les Etats. C'est le cas des communes, des frontières, des communautés – non seulement par leur origine historique mais aussi par les pratiques d'institutionnalisation de ces espaces – ou encore des espaces de développement indigène prévus par les politiques du multiculturalisme. Il existe des combinaisons entre ces différents référents territoriaux, parmi lesquelles G. Damonte distingue pour le cas aymara des « territorialités de gestion » et des « territorialités d'identité »⁴⁷. Un exemple en est l'association de communes, ou encore les liens qui se nouent entre espaces dits « indigènes » – communautés et espaces de développement « indiens » – et les espaces institutionnels comme les communes. C'est le processus de mise en cohérence de ces différents éléments qui nous intéresse, afin d'analyser la construction d'une territorialité politique sur l'espace transfrontalier aymara, l'interaction entre territorialités politiques et gouvernement du territoire contribuant à la redéfinition des pratiques du pouvoir sur les espaces marginaux.

2. Des territoires à gouverner

La dimension multiscalaire et peu institutionnalisée des jeux d'acteurs mobilisés autour des territoires a nourri une littérature abondante en termes de « gouvernance »⁴⁸. Si certains auteurs privilégiant cette dernière approche soulignent le caractère exploratoire de l'utilisation de cette notion⁴⁹, nous choisissons, dans le cadre de ce travail, de nous démarquer de cette littérature ; et ce, pour diverses raisons. Sans disposer d'un cadre théorique ni d'une

⁴⁶ Sur le déplacement de la thématique de la « terre » à celle du « territoire » dans les luttes sociales chez les Aymaras au Pérou et en Bolivie cf. Damonte, Gerardo, *Construyendo territorios. Narrativas territoriales aymaras contemporáneas*, Lima, GRADE, 2011.

⁴⁷ Damonte, Gerardo, « Territorialidades y Territorios en Comunidades Aymaras De Perú y Bolivia », *Argumentos*, année 3, n°3, juillet 2009.

⁴⁸ Voir par exemple Mayntz, Renate, « Governing failures and the problem of governability », in Kooiman, Jan, (dir.), *Modern Governance*, Londres, Sage, 1993 ; Le Galès, Patrick, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003.

⁴⁹ Pour P. Le Galès il s'agit en effet d'un outil efficace pour poser des questions liées à la prise de décision et au rôle désormais incertain des Etats dans l'action publique. Le Galès, *op.cit.*, 2003, p. 36. Voir aussi Pasquier, Romain, Simoulin Vincent, Weisbein, Julien (dir.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ, 2007.

définition consensuelle, la notion de gouvernance telle qu'on l'emploie depuis les années 1990 sert généralement à aborder les formes de conduire l'action publique face au désengagement des Etats. Sans pour autant exclure ces derniers, elle met en question la hiérarchie traditionnelle des systèmes politiques nationaux pour valoriser l'horizontalité dans la prise de décision ; elle renvoie donc à un ensemble d'expériences qui cherchent à résoudre les blocages existants dans les relations entre Etat et population. Ses utilisations multiples reflètent un pragmatisme toujours plus présent dans l'action publique, tant au niveau des acteurs impliqués qu'au niveau des processus de prise de décision. Mais il s'agit d'une notion dont les contours restent flous, qui est sujette à diverses interprétations, voire instrumentalisation. Pour Guy Hermet, l'affaiblissement de l'Etat est en même temps supposé et généré par l'usage du terme de gouvernance⁵⁰. Tout comme d'autres concepts dont l'utilisation se généralise, la gouvernance comporte donc un potentiel performatif et normatif et constitue en ce sens une catégorie de pratique, plutôt qu'une catégorie d'analyse⁵¹.

Ces approches en termes de gouvernance ont le mérite de questionner la transformation de l'action publique en partant de l'objet « territoire » et de ses liens avec les processus de mondialisation, la formation de réseaux et la modification des échelles d'action publique. Toutefois, peu d'entre elles questionnent les continuités historiques et institutionnelles qui permettent de relativiser la « nouveauté » de ces phénomènes⁵². En observant sur le temps long le processus de construction territoriale de l'Etat chilien, nous voulons mettre en cause l'hypothèse selon laquelle la formation de territoires transcendant les limites physiques et identitaires de l'Etat-nation signerait l'avènement d'un « retrait » ou encore d'un « affaiblissement » de l'Etat⁵³.

⁵⁰ Hermet, Guy, « Gouvernance sans doute, mais pas contre l'État démocratique », in Milani, Carlos, Arturi, Carlos, Solinis, German (dir.) *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXI^e siècle?*, Paris, UNESCO, 2001, pp. 35-47.

⁵¹ Brubaker, Rogers, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n°1, 2001, pp. 66-85, p. 69.

⁵² Pour une approche critique des usages de la notion de gouvernance cf. Papadopoulos, Yannis, « Gouvernance et transformations de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective de sociologie historique », in Laborier, Pascale, Trom, Dany (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp. 119-135. Les travaux de socio-histoire du politique ont notamment pris le contre-pied de l'approche en termes de « gouvernance », en privilégiant une étude de la sociogenèse de l'appareil d'Etat. Voir par exemple Dumons, Bruno, Pollet, Gilles, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la III^e République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, vol. 14, n°53, 2001, pp. 15-32.

⁵³ Pour une analyse plus générale des transformations du rôle de l'Etat voir par exemple Hibou, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique Internationale*, n°1, automne 1998, pp. 151-168.

En effet, l'importance accordée aux territoires nationaux et à leurs frontières⁵⁴, contrairement à ce qui a pu être affirmé⁵⁵, semble réaffirmer la persistance des Etats et de leur souveraineté. Ainsi, le principe de libre circulation des marchandises se double-t-il en Amérique latine comme ailleurs d'un renforcement des contrôles de flux de populations aux frontières⁵⁶. De plus, l'émergence de territoires institutionnels, économiques et culturels se réalise bien souvent dans le cadre des Etats et est accompagnée par eux. C'est donc une transformation des Etats qui se donne à voir : une analyse en termes de *gouvernement du territoire* (national) et des *territoires* (émergents) constitue à notre sens une approche efficace pour questionner le changement.

Ainsi, pour bien saisir les enjeux soulevés par le gouvernement des territoires nationaux et des territorialités indiennes, il convient de penser l'Etat et ses modes de structuration spécifiques en Amérique latine. Si la construction territoriale des Etats a été étudiée depuis une perspective critique par des travaux de science politique française portant sur les pays européens ou encore africains⁵⁷, la démarche sociohistorique a été très rarement empruntée dans le cas des Etats latino-américains : ceci constitue l'une des spécificités de ce travail, que nous souhaitons situer pour commencer dans les débats académiques récents.

B. Etat, nation, ethnicité et territoire en Amérique latine et au Chili

L'objet « Etat » s'offre difficilement à l'observation : il est une idée, une totalité insaisissable qui ne peut s'inscrire dans le domaine phénoménologique que par ses parties⁵⁸. Ainsi, l'analyse en termes de « système politique » a été dominante dans les Etats-Unis de

⁵⁴ Les frontières étatiques sont réaffirmées sous des formes très diverses parmi lesquelles la multiplication de « murs » ou de barrières a notamment attiré l'attention de divers travaux récents. Voir par exemple Ritaine, Evelyne, « La barrière et le *checkpoint* : mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, n°73 « Frontières, marquages et disputes », printemps, 2009, pp. 15-33 ; David, Charles-Philippe, Vallet, Elizabeth, « Introduction. Du retour des murs frontaliers en relations internationales », *Etudes internationales*, vol. XLIII, n°1, 2002, pp. 5-27 ; Rosière, Stéphane, Jones, Reece, 2012, « Teichopolitics: re-considering globalization through the role of walls and fences », *Geopolitics*, vol. 17, n°1, pp. 217-234.

⁵⁵ Badie, Bertrand, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 ; Badie, Bertrand, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999 ; Naisbit, John, *The global paradox: The bigger the world economy the more powerful its smallest players*, Londres, Brealey, 1994 ; Ohmae, Kenichi, *The end of the nation-state: the rise of regional economies*, Londres, Harper-Collins, 1995 ; Rosenau, James, *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

⁵⁶ Grimson, Alejandro (dir.), *Fronteras, naciones e identidades. La periferia como centro*, Buenos Aires, CICCUS, La Crujia, 2000.

⁵⁷ Pour l'Afrique voir par exemple Coulon, Christian, Martin, Denis Constant (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991.

⁵⁸ Linhardt, Dominique, « L'État et ses épreuves : éléments d'une sociologie des agencements étatiques », *Papiers de recherche du CSI*, n°9, 2008, pp. 1-6. Voir aussi Linhardt, Dominique, Vitale, Tommaso (coord.), « Epreuves d'Etat », *Quaderni*, n°78, printemps 2012.

l'après-guerre⁵⁹ ; l'Etat a par ailleurs été abordé à partir d'entrées très diverses, telles que les problématiques de l'analyse des classes, de la bureaucratie ou des politiques publiques. Dans les années 1980, le constat de Pierre Birnbaum s'impose : l'Etat aurait fait « figure de grand absent » dans l'histoire de la sociologie⁶⁰. Au même moment paraît un ouvrage devenu classique, au titre évocateur : *Bringing the State Back In*⁶¹. Il s'agissait de redonner à l'Etat sa place légitime dans l'analyse sociologique. Dans les années 1990, Bob Jessop réitère cet appel dans un article bilan de la sociologie de l'Etat depuis les années 1980⁶². Les travaux consacrés à la genèse de l'Etat moderne ont largement participé au renouveau de l'intérêt pour l'étude de l'Etat dans les années 1980 et au passage d'une vision juridique à une approche socio-historique qui, à l'origine pluridisciplinaire, alimentera ensuite tout un courant de recherche en science politique : la sociologie historique du politique constitue notre principale source d'inspiration méthodologique (cf. *infra*)⁶³. Nous commencerons ici par rappeler quelques éléments structurants de cette sociologie de l'Etat dont nous choisissons de nous inspirer.

Dans leur *Sociologie de l'Etat*, B. Badie et P. Birnbaum soulignent deux éléments nécessaires à son étude : une délimitation stricte de l'objet d'étude et la définition des variables à partir desquelles on prétend le saisir⁶⁴. Dans le cadre de ce travail de thèse, il nous a semblé qu'aborder l'Etat en prenant pour objet un *style*⁶⁵ de gouvernement du territoire qui se donne à voir dans le cas des politiques de développement dans les communes frontalières et indiennes constituait un point d'entrée efficace. Nous proposons donc une étude de l'Etat chilien par ses périphéries politiques, sociales et territoriales, à savoir : les communes rurales, les populations indiennes et les frontières. L'étude de la construction d'un « territoire

⁵⁹ Easton, David, « The Political System Besieged by the State », *Political Theory*, vol. 9, n°3, 1981, pp. 303-325; Almond, Gabriel A., « The Return to the State », *American Political Science Review*, vol. 82, n° 3, 1988, pp. 853-874.

⁶⁰ Birnbaum, Pierre, « L'action de l'État. Différenciation et dédifférenciation », in Grawitz, Madeleine, Leca, Jean (dir.), *Traité de science politique*, T. 3 : *L'action politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, pp. 643-682, p. 643.

⁶¹ Rueschemeyer, Dietrich, Skocpol, Theda, Evans, Peter B. (dir.), *Bringing The State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

⁶² Jessop, Bob, « Bringing the State Back In (Yet Again): Reviews, Revisions, Rejections, and Redirections », *International Review of Sociology*, vol. 11, n° 2, 2001, pp. 149-173.

⁶³ Pour une présentation de ce courant voir Déloye, Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996. Voir aussi Payre, Renaud, Pollet, Gilles, «Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, pp. 133-154.

⁶⁴ Badie Bertrand, Birnbaum, Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1982, p. 8.

⁶⁵ La notion de « style » renvoie à l'idée de *policy styles*, issue des travaux de Jeremy Richardson. Le style d'un pays se définit au croisement de deux éléments : les solutions envisagées par le gouvernement et les relations qu'entretient le gouvernement avec les acteurs intervenant dans le processus politique. Richardson, Jeremy, Gustafsson, Gunnel, Jordan, Grant, « The concept of policy style », in Richardson, Jeremy (dir.), *Policy Styles in Western Europe*, Londres, Allen & Unwin, 1982.

transfrontalier aymara » (TTA) porte à questionner ce qu'enseigne l'émergence d'espaces transfrontaliers et indigènes d'action publique sur le processus de construction territoriale de l'Etat, en le saisissant par le « prisme » de l'action publique. Cette émergence interroge également le processus de construction nationale et le rôle des populations d'origine précolombienne dans ce processus. Après un rappel sur la nécessité d'une distinction entre les notions d'Etat et de nation, nous aborderons les spécificités latino-américaines et chiliennes de leurs constructions – et de leur recouvrement.

1. Etat et nation : distinctions analytiques

Si les phénomènes étatique et national ont eu généralement tendance à se recouvrir, la distinction analytique entre ces deux concepts a été établie par divers travaux, notamment issus du courant de la sociologie historique comparative. Les processus de construction de l'Etat et de la nation relèvent en effet de dynamiques politiques et historiques distinctes⁶⁶. Dans le cas européen, J. Linz souligne ainsi que « Le processus de construction étatique s'est poursuivi sur plusieurs siècles avant que l'idée même de nation ne jaillisse dans l'imagination des intellectuels et des peuples »⁶⁷. Reinhard Bendix, quant à lui, exprime ainsi cette distinction :

« Les termes *Etat* et *nation* et leurs congénères *construction étatique* et *construction nationale* sont gênants mais inévitables. *Etat* renvoie à la sphère de la haute autorité et administration gouvernementale, mais c'est là sa signification moderne. [...] *Nation* renvoie au moins à deux phénomènes : 1) une communauté historiquement constituée avec une culture distincte et un langage en commun ; 2) la juxtaposition d'un gouvernement central et d'une citoyenneté qui consiste dans un traitement égal des individus par la loi, un principe de gouvernement introduit par la Révolution Française. Depuis qu'il y a des mouvements nationaux qui dépassent les frontières de plusieurs Etats, des Etats-nations avec des minorités nationales dissidentes, des Etats incapables de faire appel à une minorité nationale, des Etats dans lesquels le principe français de nationalité est pratiqué en l'absence d'une communauté historiquement constituée, etc., même un usage attentif de ces termes ne saurait les rendre totalement consistants. »⁶⁸

⁶⁶ A ce propos cf. Elias, Norbert, « Les transformations de l'équilibre nous-je », in *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987, pp. 205-301, p. 270. Voir aussi Habermas, Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998, pp. 98 et suiv. ; Déloye, Yves, « Etat, Nation et identités politiques à l'âge de l'Union Européenne », Intervention au colloque international *Penser la démocratie. Autour de l'œuvre de Juan Linz*, AFSP et CEPEL, Université Montpellier 1, 7-9 septembre 2006.

⁶⁷ Linz, Juan, « Construction étatique et construction nationale », *Pôle Sud*, n°7, 1997, pp. 5-26, p. 6.

⁶⁸ Bendix, Reinhard, *Kings or people. Power and the mandate to rule*, Berkeley, University of California Press, 1978, p. 605.

La construction de l'Etat moderne renvoie fondamentalement à la monopolisation des moyens légitimes de coercition, à la levée de l'impôt et au déploiement de l'administration sur le territoire. Son étude exige de s'interroger sur les processus de centralisation, de bureaucratisation et de dépatrimonialisation du pouvoir⁶⁹. La nation, contrairement à ce qu'ont pu affirmer les thèses primordialistes⁷⁰, est également une construction⁷¹, principalement fondée sur l'acte de vote et la conscription⁷². La principale caractéristique d'une nation – qui rend son étude d'autant plus complexe – est sa dimension subjective. Pour Max Weber, le fait d'avoir en commun une langue ou une religion, la possession de traits héréditaires communs « ne conduit à une 'communauté' que si elle est ressentie subjectivement comme une caractéristique commune »⁷³. Le nationalisme renvoie à un sentiment d'appartenance, qui dans la « tendencialité historique » évoquée par Nicos Poulantzas⁷⁴, a été construit et alimenté par les Etats. La thèse constructiviste selon laquelle l'Etat produit les nationalismes se retrouve dans l'observation des instruments mis en place pour consolider les nations : mémoire, symboles, icônes, diffusés dans des institutions telles que l'école ou encore l'armée⁷⁵.

2. Etat, nation, territoire en Amérique du sud

Comme dans le cas européen, la construction des Etats sud-américains a précédé celle des nations. Si Benedict Anderson a montré que les sentiments nationalistes sont nés en Amérique latine – où les créoles⁷⁶ ont manifesté leur opposition à la Couronne espagnole – avant d'émerger dans les Etats européens⁷⁷, cette thèse a été critiquée, notamment du fait des

⁶⁹ Weber, Max, *Économie et société*, tome I, Paris, Plon, 1971 (1922).

⁷⁰ P. Birnbaum considère les travaux d'Edward Shills, Clifford Geertz, Rheinard Bendix, Walker Connor et Anthony Smith comme appartenant à cette approche primordialiste. Birnbaum, Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, Introduction.

⁷¹ Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989, p. 11. B. Berman et J. Lonsdale ont formulé la différence entre les notions de « formation » et de « construction ». Ainsi, la construction de l'État constitue l'« effort conscient de créer un appareil de contrôle », alors que sa formation est un « processus historique largement inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre divers groupes », cf. Berman, Bruce, Lonsdale, John, *Unhappy Valley*, Londres, Longman, 1992.

⁷² « La conscience nationale se constitue par le biais à la fois de la mobilisation des électeurs inscrits dans l'espace public et de la mobilisation des conscrits pour la défense de la patrie ». Habermas, Jürgen, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, p.108. Pour une sociologie historique du vote cf. Ihl, Olivier, *Le vote*, Paris, Clefs-Montchrestien, 2000.

⁷³ Weber, *op.cit.*, 1971, p. 411.

⁷⁴ Poulantzas, Nicos, *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 1981, p.104, cité par Déloye, *op.cit.*, 1996, p. 55.

⁷⁵ Pour une socio-histoire de la citoyenneté française par l'étude de l'école cf. Déloye, Yves, *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy: controverses*, Paris, Presses de Science Po, 1994 ; voir également Ouzouf, Mona, *L'École, l'Église et la République 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1962.

⁷⁶ Les créoles sont les descendants des colons espagnols nés sur le continent américain.

⁷⁷ Anderson, Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.

difficultés qu'y ont rencontré les processus de consolidation nationale⁷⁸. Ceux-ci se sont structurés autour de la référence à une partie le plus souvent minoritaire de la population et sur des importations de concepts difficilement applicables à une réalité sociale continentale extrêmement fragmentée, notamment en ce qui concerne la question de la citoyenneté. Selon l'expression de Bertrand Badie, ce sont des « Etats importés »⁷⁹, la construction de chacun d'entre eux devant être restituée dans son historicité spécifique⁸⁰. Parallèlement à la construction d'Etats souvent qualifiés de « formels », les nations se sont construites de manière artificielle, ce qui rend d'autant plus pertinente la distinction qu'établit J. Linz, affirmant qu'il existe des nations sans Etats :

« Peu d'Etats peuvent être considérés comme de vrais Etats-nations, la plupart étant, selon les cas, soit multinationaux, soit basés sur une nation dominante. Ils sont certes réussis mais sont interpellés (avec plus ou moins d'intensité) par d'autres nationalismes. Il y a par ailleurs des nations sans Etats. Si toutes les nations potentielles devaient développer cette identité nationale distincte capable de les engager sur la voie d'un processus, plus ou moins couronné de succès, de construction nationale, un grand nombre d'Etats verraient leur existence contestée. »⁸¹

La longue période de construction nationale en Amérique latine, fondée sur l'acculturation des populations indiennes à travers la notion de « métissage »⁸² ou sur la simple idée d'homogénéité ethnique dans des pays habités par une majorité blanche tels que le Chili, l'Argentine ou l'Uruguay, a laissé apparaître l'évidence d'une « citoyenneté de seconde classe », d'une citoyenneté ayant conservé un caractère « formel » pour nombre de personnes issues des zones indigènes. La question d'une prise en considération des héritages précolombiens dans la redéfinition des nations s'est ainsi posée de manière accrue depuis les années 1980. Les débats autour de l'emploi des notions de « nation » pour l'élaboration de la Convention 169 de l'OIT révèlent les enjeux forts de définition des nationalités, le terme « peuples » ayant finalement été retenu⁸³. Certains gouvernements ont également investi cette

⁷⁸ Itzigsohn José, vom Hau Matthias, « Unfinished Imagined Communities: States, Social Movements, and Nationalism in Latin America », *Theory and Society*, vol. 35, n°2, avril 2006, pp. 193-212 ; Baud, Michiel, « Beyond Benedict Anderson: Nation-Building and Popular Democracy in Latin America », *International Review of Social History*, n°50, 2005, pp. 485-498.

⁷⁹ Badie, Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Les processus d'importation de pratiques juridico-administratives ont été étudiés, ainsi que l'importation des concepts économiques dans une période plus récente. Sur la continuation entre ces deux dynamiques cf. Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine, entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002.

⁸⁰ Bayart, Jean-François, *L'historicité de l'Etat importé*, Les Cahiers du CERI, n°15, 1996, 44 p.

⁸¹ Linz, *op.cit.*, 1997, p. 5.

⁸² Grunzinski, Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.

⁸³ Sur l'acception de la notion de « peuple » retenue par cette Convention ne relève pas du droit international. Voir Morin, Françoise, « Les Nations unies à l'épreuve des peuples autochtones », in Gros, Christian, Strigler,

question : la création d'un Etat « plurinational » en Bolivie a constitué l'une des grandes ruptures politiques au début de la présidence d'Evo Morales, mais reste également un cas exceptionnel sur le continent.

La question d'une redéfinition des nationalités n'est en fait pas prédominante dans les politiques de reconnaissance élaborées par les Etats, et ceci malgré l'existence de mouvements indiens pour lesquels l'usage du terme « nation » fait partie intégrante des revendications. D'une part, les politiques de reconnaissance des droits des populations indigènes, si elles constituent des structures d'opportunité, se présentent également comme des formes d'institutionnalisation de mouvements potentiellement contestataires, et s'inscrivent le plus souvent dans des politiques de décentralisation d'inspiration néolibérale. Ces dynamiques impliquent une autonomie de gestion des territoires, sans pour autant questionner le projet national des Etats : c'est ce que Christian Gros a nommé une « autonomie *light* », en opposition à un type d'autonomie « *hard* », qui se voudrait plus politique⁸⁴. Ces modalités de reconnaissance accompagnent les transformations de modes de régulation étatiques. D'autre part, bien que divers mouvements indigènes revendiquent l'utilisation du terme de « nation », ou encore de « nationalité »⁸⁵, les projets sécessionnistes sont absents de l'horizon politique du continent, ainsi que les « nationalismes périphériques » connus en Europe⁸⁶.

Une forme caractéristique des nationalismes sud-américains est leur ancrage territorial : les disputes frontalières sont extrêmement fréquentes, bien qu'ayant généré peu de conflits armés au cours du XXe siècle. Ainsi, l'historien P. Navarro établit un lien entre une « préoccupation territoriale » particulièrement marquée dans l'histoire de la construction des Etats et les difficultés à fonder les nationalités latino-américaines⁸⁷. Faute d'héritages culturels communs mobilisables pour la construction de mémoires collectives, d'une langue

Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, Editions de l'IHEAL, 2006.

⁸⁴ Gros, Christian, « Demandes ethniques et politiques publiques en Amérique Latine », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°48, printemps 2003, pp. 11-29, p. 23.

⁸⁵ Sur la notion de « nationalité » voir Noiriél, Gérard, *Etat, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, « Socio-histoire d'un concept : les usages du mot 'nationalité' au XIXe siècle », pp.147-165.

⁸⁶ Sur les « nationalismes périphériques » cf. Gourevitch, Alexis, « The Reemergence of « Peripheral Nationalisms »: Some Comparative Speculations on the Spatial Distribution of Political Leadership and Economic Growth », *Comparative Studies in Society and History*, n°21, 1979, pp. 303-322.

⁸⁷ « Ainsi, les nationalismes ont sacralisé le territoire et ils ont réussi à faire coïncider la notion de souveraineté avec celle de souveraineté territoriale, transformant de ce fait le territoire en matérialisation de l'identité nationale. » ; Navarro Floria, Pedro, « La construction des territoires nationaux latino-américains vue depuis leurs marges », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, n°16, 2008. p. 16.

qui distinguerait les différents Etats entre eux et d'un pacte civique incluant les différents corps de la société, le seul élément mobilisable pour fonder la nation serait le territoire. C'est l'idée de « nationalisme territorial », qui serait spécifique à l'espace latino-américain. Le caractère artificiel des nations en tant que communautés d'appartenance n'a pas empêché une persistance des nationalismes jusqu'au XXI^e siècle, ces nationalismes reposant sur une rhétorique récurrente d'opposition aux pays limitrophes. Ainsi, « l'obsession des frontières »⁸⁸ observable sur le continent renvoie, non seulement aux difficultés structurelles de cohésion sociale, mais aussi, et tout aussi fondamentalement, à un mode de structuration des Etats tout à fait caractéristique : c'est ce qui retiendra notre attention au cours de ce travail.

Ces précautions conceptuelles étant formulées, ce travail vise à étudier la construction conjointe de l'Etat et de la nation, et la manière dont ces deux processus convergent, jusqu'aux périphéries territoriales et culturelles chiliennes. La « tendencialité historique » de convergence entre l'Etat et la nation se retrouve en effet de manière saisissante au Chili.

II. Observer la frontière, révéler l'Etat (ou l'inverse)

L'étude des frontières et de leurs transformations renvoie directement à l'histoire de la construction des Etats et de leurs territoires. Mais plus encore, l'observation de l'action publique sur les frontières constitue une entrée privilégiée pour aborder l'Etat, et analyser comment les relations et interactions entre centre et périphéries en son sein participent de sa redéfinition. Ainsi, l'histoire de la consolidation de l'Etat permet de comprendre les modalités de fixation de ses frontières ; à l'inverse, les pratiques politiques observables sur les marges apportent des enseignements précieux sur la manière dont l'Etat se déploie sur son territoire. Les dynamiques de coopération transfrontalière peuvent dès lors être analysées à la lumière du gouvernement du territoire, et constituent en même temps une entrée efficace pour étudier l'Etat.

A. Appréhender la frontière : acteurs, espaces, temps

Le processus d'affirmation étatique sur un territoire donné est une composante essentielle de la construction des Etats. Fixer les frontières nationales et les administrer, déployer un appareil politico-administratif sur l'ensemble du territoire, sont des processus de

⁸⁸ L'expression est empruntée à Foucher, Michel, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.

long terme qui conditionnent la consolidation des Etats⁸⁹. Notre hypothèse de travail concernant la frontière est donc la suivante : la frontière peut être analysée comme le lieu d'ancrage d'un *style* de gouvernement du territoire. Ainsi, l'étude de la frontière permet de caractériser l'Etat ; de façon symétrique, la compréhension des processus politiques sur la frontière requiert une étude de l'Etat. Lucien Fèbvre a écrit à ce propos : « En réalité, ce n'est pas en partant d'elle-même, c'est en partant de l'Etat qu'il convient d'étudier et d'analyser la frontière. Tel type d'Etat, telle limite et, quand il y a lieu, telle frontière au sens militaire et politique du mot »⁹⁰. L'étude de l'Etat et celle de la frontière s'alimentent mutuellement⁹¹. Le géographe Jacques Lévy commence quant à lui un article de la manière suivante :

« Notion allant apparemment de soi, la frontière connaît une existence concrète dans une fenêtre historique déterminée. Avant que l'Etat n'existe, elle n'a pas d'objet. Avant qu'il n'ait les moyens de la tracer et de la défendre, elle demeure un rêve. Dans un monde démilitarisé ouvert aux échanges, elle perd son sens. »⁹²

D'une manière plus générale, nous suivons l'idée avancée par Stein Rokkan selon laquelle la construction des frontières externes et la structuration interne des Etats sont des dynamiques étroitement liées. Pour ce dernier, la notion d'espace comporte deux dimensions, territoriale et d'affiliation (*membership*). La construction des frontières correspond donc à la démarcation d'un espace physique au moyen d'instruments efficaces de défense territoriale, de nature militaire et administrative, et à la création de codes et de catégories explicites définissant des distinctions. Il écrit : « on peut tirer profit d'une analyse de l'histoire de la structuration des sociétés humaines conduite en termes d'interaction entre les espaces géographiques et les espaces d'affiliation »⁹³. C'est donc une manifestation privilégiée de l'Etat qui s'offre à nous sur ce terrain : observer la marge, c'est comme photographier un reflet de la nature de l'Etat et de ses transformations.

⁸⁹ A ce sujet cf. Elias, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Presses pocket, 2003 ; Weber, *op.cit.*, 1971 ; Strayer, Joseph Reese, *Les origines médiévales de l'Etat moderne*, Paris, Payot, 1979.

⁹⁰ Fèbvre, Lucien, « Frontière: le mot et la notion », in Fèbvre, Lucien, *Pour une histoire à part entière*. Paris, SEVPEN, 1962, pp. 11-24, pp. 17-18.

⁹¹ Cf. Baud, Michiel, van Schendel, Willem, « Toward a Comparative History of Borderlands », *Journal of World History*, vol. 8, n°2, 1997, pp. 211-242.

⁹² Lévy, Jacques, « Frontière », in Lévy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

⁹³ Cité par Flora, Peter, Kuhnle, Stein, Urwin, Dereck (dir.), *State formation, nation building and mass politics in Europe. The theory of Stein Rokkan*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 10.

1. La frontière : entre centre et périphéries

La construction de la frontière étatique renvoie simultanément aux deux processus de construction de l'Etat et de la nation. En tant que délimitation territoriale, elle est en même temps un élément constitutif de l'Etat⁹⁴ et le lieu où se matérialise la distinction entre le semblable et l'autre. D. Nordman écrit à ce propos : « Les questions de limites s'encombrent facilement de sentiments et de mythes »⁹⁵. La frontière est un objet multidimensionnel, comme en témoigne l'extension du champ sémantique qui s'y rapporte. Ainsi, depuis l'histoire de l'évolution des *limites* vers les *frontières linéaires* et les divers usages de ces termes en français⁹⁶, jusqu'à la réutilisation récente du terme *limite* qui ne porterait pas la connotation belliqueuse du terme *frontera* en espagnol⁹⁷, la seule manière de *nommer* la frontière contient une forte charge symbolique. La frontière marque la différence et fixe physiquement les mémoires collectives ; aussi, elle doit être abordée à la lumière de son historicité. C. Raffestin souligne ainsi la dimension temporelle de cet objet : « La limite, ligne tracée, instaure un ordre qui n'est pas seulement de nature spatiale mais encore de nature temporelle en ce sens que cette ligne ne sépare pas seulement un 'en-deçà' et un 'au-delà' mais en outre un 'avant' et un 'après' »⁹⁸. Elle est un élément puissant de consolidation du nationalisme – notamment lorsque son tracé résulte d'une guerre –, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'Etat soit consolidé sur ces marges, ni même que la nation soit le principal référent identitaire sur l'espace frontalier.

Cette approche multidimensionnelle de l'objet « frontière » suit la définition proposée par Malcom Anderson : la frontière doit être entendue comme *institution* et comme *processus*. Elle est non seulement une institution politique de base dans la construction des Etats, mais aussi un processus dont lequel l'auteur distingue quatre dimensions : (1) en tant qu'instrument des politiques des Etats, qui définissent sa fonction à leur avantage, elle permet de protéger ou promouvoir des intérêts ; (2) les politiques et pratiques de gouvernement sont contraintes par le degré de contrôle *de facto* sur la frontière – l'auteur souligne les possibilités de changement

⁹⁴ De la même manière que la nation, le territoire n'est pas nécessairement étatique, mais l'émergence de territoires non-étatiques ne met pas nécessairement en cause le territoire d'Etat. Pour une discussion sur l'Etat territorial, cf. Agnew, John, « The Territorial Trap: The Geographical Assumptions of International Relations Theory » *Review of International Political Economy*, vol. 1, n°1, 1994, pp. 53-80.

⁹⁵ Nordman, Daniel, « Des limites d'Etats aux frontières nationales », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoires*, vol. II « La Nation », Paris, Gallimard, 1986, pp. 34-61, p. 48.

⁹⁶ Sur la distinction entre limite et frontière cf. Febvre, *op.cit.*, 1962 et Raffestin, Claude, « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, n° 134, 1986, pp. 3-21.

⁹⁷ Nous aborderons notamment ce point dans le cas des dénominations attribuées aux « comités de frontière et d'intégration » dans le cas chilien.

⁹⁸ Raffestin, *op.cit.*, 1986, p. 3.

de la nature des Etats de par leur incapacité à contrôler les flux – ; (3) elle est un marqueur d'identité, en participant des croyances et mythes sur l'unité d'un peuple, et certaines communautés imaginées, souvent plus faibles, transcendent les confins des Etats ; (4) elle est un élément de discours : sa signification varie selon le contexte d'usage politique et d'approche disciplinaire. Pour les personnes qui la vivent, elle renvoie à des règles imposées, et constitue autant une barrière qu'un point de jonction. Les gens qui sont régulés, influencés et limités par la frontière, reconstituent de manière constante ce que représente la frontière. Enfin, les représentations divergentes de la frontière sont partie intégrante de la frontière en tant que processus⁹⁹.

L'existence de ces représentations divergentes invite à affirmer l'idée d'une complémentarité entre une approche de la frontière depuis le centre et depuis la périphérie. Les études sur les frontières sud-américaines ont été étudiées depuis la perspective de la géopolitique, concentrant l'attention sur le centre politique et les relations internationales¹⁰⁰. Plus récemment, des travaux ont commencé à souligner l'intérêt d'une approche depuis les marges, privilégiant une étude des zones frontalières¹⁰¹. Toutefois, peu de travaux ont cherché à comprendre la manière dont les interactions entre centre et périphéries participent de la construction et de l'affirmation de la frontière nationale, y compris dans le cas paradoxal de son dépassement par la construction de territoires transfrontaliers. Ce travail de thèse propose d'amorcer cette approche, pour laquelle il s'avère nécessaire de tenir compte non seulement de la multiplicité de l'objet depuis le point de vue des acteurs, mais aussi de la multiplicité de l'objet dans *l'espace* et dans le *temps*.

Du point de vue spatial, un nouveau rappel sémantique peut être utile : les anglophones opèrent des distinctions inconnues dans la langue française qui se cantonne à la notion de frontière et de territoire. Ainsi, le terme *frontier* désigne la zone où la ligne n'est pas encore fixée, dont les marches ont fourni un exemple historique ; *boundary* renvoie à la ligne de démarcation ; l'usage des termes *border*, zone frontalière longeant la ligne, et *borderland*, territoire où s'inscrit la ligne, permettent enfin d'éclairer les dimensions spatiales très

⁹⁹ Anderson, Malcolm, *Frontiers: territory and State formation in the modern world*, Cambridge, Polity Press, 1996, p. 4.

¹⁰⁰ Voir par exemple Child, John, « Geopolitical Thinking in Latin America », *Latin American Research Review*, vol. 14, n° 2, 1979, pp. 89-111.

¹⁰¹ Sur l'intérêt de l'étude des zones frontalières voir par exemple Grimson, Alejandro (dir.), *Fronteras, naciones e identidades. La periferia como centro*, Buenos Aires, CICCUS, La Crujia, 2000. Pour une étude des frontières depuis l'anthropologie cf. Donnan, Hastings, Wilson, Thomas M., *Borders: Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford, New-York, Berg, 1999.

distinctes que sont la *ligne* et la *zone*. M. Anderson établit ainsi une distinction entre *frontier*, *border* et *boundary* pour définir la frontière :

« ‘Frontier’ is the word with the widest meaning. [...] In contemporary usage, it can mean the precise line at which jurisdictions meet, usually demarcated and controlled by customs, police and military personnel. ‘Frontier’ can also refer to a region [...]. Even more broadly, ‘frontier’ is used in specific cases to refer to the moving zone of settlement in the interior of a continent [...] The term ‘border’ can be applied to a zone, usually a narrow one, or it can be the line of demarcation [...] The word ‘boundary’ is always used to the line of delimitation or demarcation and is thus the narrowest of the three terms. »¹⁰²

Cette distinction importante entre *ligne* et *zone* doit être retenue pour comprendre la manière dont nous choisissons de définir et d’aborder la notion de *gouvernement du territoire*.

2. Gouverner la frontière, gouverner le territoire : ligne et zone

La frontière politique n’est pas la seule ligne de démarcation. Elle est *ligne* et *zone*. Si la ligne délimitant le territoire des Etats modernes connaît peu de modifications légales dans sa localisation, l’histoire de sa fixation *physique*, sur le terrain, et les modifications de son administration renvoient à l’histoire de la structuration des Etats et se reflète dans les modes de gestion de la zone. Les espaces frontaliers sont généralement des territoires d’exception¹⁰³, où le faible investissement de l’Etat laisse place à des dynamiques « d’auto-organisation » caractéristiques¹⁰⁴ et à une porosité souvent constatée¹⁰⁵ ; mais les formes que recouvre cette exception sont également susceptibles de varier dans le temps, notamment du fait des interactions entre élites centrales et périphériques. Sur les *confins* ou de manière plus générale sur les *marges* – sociales ou territoriales – il existe enfin des frontières *culturelles*¹⁰⁶ : lorsque celles-ci se confondent avec la limite physique, interne, d’une zone frontalière, la dimension

¹⁰² Anderson, M., *op.cit.*, 1996, p. 9. Nous conservons exceptionnellement la version anglaise de la citation pour une meilleure compréhension des distinctions entre ces termes en anglais. Toutes les autres citations, à l’origine en anglais ou en espagnol, sont traduites par nos soins.

¹⁰³ Mark B. Salter qualifie la frontière « d’exception permanente ». Cf. Salter, Mark B., « The Global Visa Regime and the Political Technologies of the International Self: Borders, Bodies, Biopolitics », *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 31, n°2, avril-juin 2006, pp. 167-189, p. 169.

¹⁰⁴ Leloup, Fabienne, Stoffel, Sophie, « Intégration régionale et frontière dans le Mercosur : entre théorie, principes et réalités », dans *Mondes en développement*, Tome 29, n°116, 2001, pp. 73-80.

¹⁰⁵ Brunet-Jailly, Emmanuel, *Borderlands. Comparing border security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2007.

¹⁰⁶ Sur les frontières culturelles cf. Cohen, Anthony, « Boundaries and boundary consciousness : Politicizing cultural identity », in Anderson, Malcom, Bort, Eberhard, *The frontiers of Europe*, Londres, Pinter, 1997, pp. 22-35. Voir aussi Prescott, Victor, *Political frontiers and boundaries*, Londres, Allen and Unwin, 1987.

politique de la frontière étatique démultiplie encore ses possibilités, ouvrant la voie à un jeu complexe entre les notions de *territorialités* frontalières et de *souveraineté* nationale¹⁰⁷.

Les Etats sud-américains sont nés sur les ruines territoriales des Empires espagnol et portugais, selon les principes de l'*uti possidetis* : littéralement, « ce que tu possèdes, tu possèderas ». Les territoires nationaux sont issus de divisions administratives coloniales imprécises. Le caractère relativement tardif d'une délimitation précise des frontières peut également être attribué à l'existence d'immenses espaces, déserts et difficiles d'accès, dont le contrôle effectif demeure aujourd'hui problématique pour les gouvernements centraux. La faible emprise des Etats sur les espaces marginaux, le plus souvent ruraux et indigènes, a ainsi contribué à forger l'idée de « frontières intérieures » et de « déserts » où l'Etat devrait apporter la « civilisation ». Les efforts historiquement fournis par les centres politiques pour administrer ces espaces se doublent plus récemment d'une institutionnalisation des pratiques politiques locales. L'action publique permet ainsi « d'enrôler » la population de ces espaces dans le projet frontalier. Peter Sahlins a montré, dans le cas de la frontière franco-espagnole, comment la définition de la ligne de démarcation s'est réalisée avec la participation active des populations locales¹⁰⁸. Notre travail interroge quant à lui le temps présent, en analysant comment le processus de *reconnaissance* des dynamiques transfrontalières et indigènes contribue à une redéfinition, voire même une *renaissance*, de la ligne de démarcation ; ce phénomène se produisant dans un mouvement d'interactions entre centre et périphéries.

Comprendre les ressorts de cette *renaissance* de la frontière implique de considérer deux éléments complémentaires, l'administration de la ligne frontalière et la gestion de la zone frontalière. Dans ce cadre, par « gouvernement du territoire », nous désignons les actions entreprises et les orientations données par l'Etat, d'une part, à la construction et la défense du territoire national, et d'autre part, à l'intégration politique de l'espace situé à l'intérieur de ses limites : découpage administratif, création d'une bureaucratie territorialisée, orientation des politiques de développement économique, compétences attribuées aux régions et communes. Toutefois, si ce « gouvernement » constituera le centre de notre étude, signalons d'ores et déjà qu'étudier la construction d'un territoire transfrontalier implique de tenir compte des acteurs n'appartenant pas à l'administration centrale et agissant sur cet espace ; en premier lieu

¹⁰⁷ S. Krasner distingue quatre dimensions de la notion de souveraineté, en tant que contrôle sur les frontières, reconnaissance externe, ultime droit légal de décider et capacité d'exclure les structures d'autorité externes Krasner D., Stephen, *Sovereignty: organized hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

¹⁰⁸ Sahlins, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1989).

desquels, les acteurs politiques locaux qui *investissent* la frontière, et ce faisant, s'insèrent dans les pratiques du gouvernement du territoire.

B. Caractériser la frontière septentrionale du Chili et le « transfrontalier aymara »

Au Chili, le contrôle du territoire se réalise de manière précoce et accompagne la construction d'un « Etat fort » et centralisé dès les années 1830, la mise en place d'une bureaucratie de type wébérien ayant structuré la vie politique nationale sur le long terme¹⁰⁹. Toutefois, dans ce schéma, la région de Tarapacá annexée à la fin du XIXe siècle se constitue en zone d'exception, où la présence de l'Etat est extrêmement faible durant la première moitié du XXe siècle. Dans la période suivante, le Chili n'échappe pas à la tradition latino-américaine d'une omniprésence de l'Etat dans l'ensemble des sphères de la vie sociale. Alain Rouquié écrit à ce propos : « L'Amérique latine n'a pas inventé l'Etat, mais elle en a fait un acteur central dont le rôle particulier constitue une des spécificités de l'agencement sociopolitique des nations latino-américaines »¹¹⁰.

Le centralisme est caractéristique de la construction des Etats dans cette région, étant lié à la concentration du pouvoir par l'exécutif et à une tradition de relations directes et de forte dépendance entre centre et périphéries¹¹¹. Le modèle de l'Etat « développementaliste » a ensuite marqué le XXe siècle sud-américain. A partir des années 1930, les entreprises publiques accaparent le commerce des produits d'exportation, freinant la formation de réelles bourgeoisies nationales. Durant la période dite de la « planification » (1930-1970), l'Etat assure également sa prédominance dans ce domaine par l'application de l'industrialisation par substitution des importations, qui se manifeste par une protection de la production locale grâce à une augmentation des taxes douanières. Notre travail interroge ainsi les modalités originales d'application de ce modèle dans la zone frontalière. La figure de l'Etat paternaliste

¹⁰⁹ Pour une analyse de la construction de l'Etat et du modèle chilien au XIXe siècle voir par exemple Collier Simon, *La construcción de una República 1830-1865. Política e ideas*, Santiago, Ed. Universidad Católica de Chile, 2005, chap. 7 « Republica modelo » pp. 197-219 ; Góngora, Mario, *Ensayo histórico sobre la noción de Estado en Chile en los siglos XIX y XX*, Santiago, Ed. La ciudad, 1981 ; Salazar, Gabriel, *Construcción de Estado en Chile (1800-1837)*, Santiago, Editorial Sudamericana/Random House Mondadori, 2005.

¹¹⁰ Rouquié, Alain, *Amérique Latine. Introduction à l'extrême occident*, Paris, Points Seuil, 1998, p. 322. Il précise toutefois qu'il existe certaines exceptions.

¹¹¹ Veliz, Claudio, *La tradición centralista en América latina*, Barcelone, Ariel, 1994. Pour S. Rokkan et D. Urwin, le centre est défini comme le lieu privilégié au sein d'un territoire où est rassemblée la majeure partie des ressources militaires, politiques, administratives, économiques et culturelles. La périphérie est définie comme dépendante, contrôlant au mieux ses propres ressources et ayant des échanges uniquement avec le centre, au sein des territoires nationaux. Rokkan, Stein, Urwin, Dereck W. (dir.), *The politics of territorial identity*, Londres, Sage, 1982, p. 5.

et protecteur s'est en effet renforcée tout au long du siècle, la période des populismes puis des dictatures marquant par la même occasion l'apogée de la personnalisation du pouvoir et de la domination de type charismatique.

A la lumière de ce mouvement général de construction de l'Etat, il est possible d'interroger la manière dont les modalités d'occupation du territoire national se manifestent en zone frontalière, et les effets qu'elles produisent dans les dynamiques qui président à l'apparition de territoires transfrontaliers.

1. Rationalités de l'occupation territoriale au Chili

La rationalisation et le parachèvement de l'occupation du territoire chilien se réalisent sous la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1989). L'application, comme dans les autres pays du Cône Sud, de la « doctrine de sécurité nationale », s'accompagne d'une refonte totale du maillage administratif : la région de Tarapacá et les communes rurales frontalières de l'altiplano sont créées dans un mouvement d'affirmation de la souveraineté sur l'ensemble du territoire, jusqu'aux lignes frontalières. Les années 1970-1980 ouvrent donc la voie à des Etats de type « bureaucratique-autoritaire »¹¹² ou « populiste-autoritaire »¹¹³, impliquant un renforcement de la concentration des pouvoirs et de la dépendance des périphéries politiques vis-à-vis du centre. Dans ce contexte, il a été affirmé que « parce qu'il concentre tous les pouvoirs, l'Etat, unique agent de changement, devient la cible de toutes les luttes »¹¹⁴. Dans le cas original du Chili, la Junte militaire, au pouvoir après le coup d'Etat de 1973, prépare le terrain aux « recettes » qui seront appliquées sur l'ensemble du continent à partir des années 1980 dans le cadre du « Consensus de Washington »¹¹⁵ : une politique de décentralisation – élaborée sous la forme d'une déconcentration étroitement contrôlée – liée à un retrait de l'Etat, qui s'est concrétisé de manière prioritaire dans le domaine des politiques sociales telles que l'éducation ou la santé.

¹¹² O'Donnell, Guillermo, *Modernization and Bureaucratic-Authoritarianism*, Berkeley, Institute of International Studies, 1979.

¹¹³ Revesz, Bruno, « Redéfinition de l'Etat et gouvernabilité démocratique », *Cahiers des Amériques latines*, n°26, 1997, pp. 75-93.

¹¹⁴ Faucher, Philippe, « Pourquoi l'Amérique latine est pauvre ? », in *La politique en questions, par les professeurs de science politique de l'Université de Montréal*, pp. 156-164, p. 160. Sur ce sujet voir aussi Cavarozzi, Marcelo, « Grandeur et décadence du modèle étato-centrique en Amérique latine », *Cahiers des Amériques*, n°26 (3), 1997, pp. 173-18 ; Couffignal, Georges, « Le rôle de l'Etat en Amérique latine : pistes de recherche », *Cahiers des Amériques latines*, n°26, 1997, pp. 183-191.

¹¹⁵ Cf. Williamson, John, *Latin American Adjustment: How Much has happened ?*, Washington DC, Institute for International Economics, 1990 ; Dezalay Yves, G. Garth, Bryant, « Le 'Washington consensus'. Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°121-122, 1998, pp. 3-22.

Les changements apparus dans les années 1980-1990 supposent ainsi une refonte radicale de l'organisation sociopolitique, et notamment des acteurs qui interviennent dans le processus de décision. C'est l'avènement d'une forme étatique devenue dominante depuis lors : celle d'un Etat dit gestionnaire, managérial¹¹⁶, ou encore qualifié de *Market-centered State*¹¹⁷, qui ne conserverait et ne concentrerait sa prétention monopolistique que sur les seules fonctions régaliennes¹¹⁸, dans la mesure où sa souveraineté serait notamment mise à mal par le développement et l'accélération de la mondialisation économique et communicationnelle¹¹⁹. Dans ce contexte, de nouveaux types de « territoires » émergent, qui s'inscrivent dans, ou dépassent et transcendent les limites étatiques. Si ces nouvelles acceptions de la notion de territoire sont parfois évoquées pour mettre en doute l'autorité et la souveraineté des Etats, elles nous semblent plus utiles à mobiliser pour comprendre comment les dynamiques horizontales et multiscalaires qu'elles supposent s'articulent avec le gouvernement des territoires nationaux. Les choix et discours des acteurs politiques marginaux peuvent être très instructifs sur ce qu'est l'Etat, dès lors que l'on s'intéresse aux ressources et aux répertoires d'action mobilisés dans l'action publique territoriale. Les acteurs locaux, frontaliers et aymaras apparaissent comme une donne du gouvernement d'un espace frontalier et marginal, ceci de manière manifeste depuis la transition démocratique des années 1990. Les modalités de ce *changement* et les liens qu'il met en évidence entre les notions de territoire et de population méritent d'être abordées.

2. Le Tarapacá chilien : des territoires d'exception

Comme dans d'autres pays d'Amérique latine, la nationalité se construit au Chili sur un rapport d'opposition à l'autre, un processus dans lequel le territoire national a une importance particulière du fait de l'absence d'origines culturelles anciennes et linguistiques qui différencieraient les nations entre elles. Mais le territoire chilien présente une spécificité : il suffit d'observer une carte du continent sud-américain pour saisir l'absence, dans ce pays, des immenses espaces argentins, brésiliens ou même péruviens (cf. carte 1). Le Chili apparaît

¹¹⁶ Bresser Pereira, Luis Carlos, « Une nouvelle gestion pour un nouvel Etat: libéral, social et républicain », *La Conférence John Manion*, Centre canadien de gestion, Ottawa, 2001.

¹¹⁷ Haque, M. Shamsul, « The paradox of bureaucratic accountability in developing nations under a premarket State », *International Political Science Review*, vol. 19, n°4, 1998.

¹¹⁸ Couffignal, *op.cit.*, 1997.

¹¹⁹ Castells, *op.cit.*, 1996.

en effet comme une étroite bande, quelques dizaines de kilomètres à peine pouvant séparer sa frontière andine de son littoral¹²⁰.

Carte 1 : L'Amérique latine aujourd'hui



Source : Sellier, Jean, *Atlas des peuples d'Amérique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 21.

¹²⁰ Sur la géographie particulière du Chili cf. Subercaseaux, Benjamin, *Chile o una loca Geografia*, Santiago, Ercilla, 1961 (1940).

Aussi, ce « petit » pays, qui a doublé son espace en moins d'un siècle (cf. carte 2), présente ses frontières comme les limites d'un « espace gagné », qui fait l'objet d'une fierté au fondement de la nation. Le territoire conquis s'impose alors comme un support de la construction de la nation.

Carte 2 : Les frontières du Chili



Source : Sellier, Jean, *Atlas des peuples d'Amérique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 180.

Le statut historiquement attribué à l'espace frontalier de Tarapacá est celui d'une zone d'exception, longtemps conçue comme *propriété de l'Etat*¹²¹, dont la fonction se concentrait sur l'exploitation de ressources naturelles. Ainsi, les premières avancées sur le désert d'Atacama se sont réalisées selon une dynamique de conquête, de front pionnier voué à consolider l'exploitation du salpêtre. La zone septentrionale se trouvait dans une situation de « *frontier* » telle que l'a analysée F.J. Turner dans le cas nord-américain : le terme « *frontier* », par opposition à « *boundary* », désigne une zone en mouvement. Aux États-Unis ou au Canada, il désignait en particulier un ligne vers l'ouest perçue comme la limite d'une avancée coloniale ; au-delà de la « *frontier* » s'étendaient les territoires à domestiquer¹²². Les conflits liés à l'exploitation du salpêtre ont donné lieu à la guerre du Pacifique et à l'instauration de frontières linéaires entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Au sein de ces frontières légalement définies, la zone frontalière chilienne a pourtant conservé des fonctions particulières, suivant lesquelles trois « sous-espaces » se sont durablement constitués¹²³. Ces trois « sous-espaces » correspondent schématiquement à la région d'Arica, la région de Tarapacá et la région andine (cf. carte 3).

Les fonctions attribuées à la zone frontalière renvoient à des considérations de nature géostratégique et économique, concernant respectivement la zone d'Arica et la zone de Tarapacá. Arica a en quelque sorte constitué une zone de protection des exploitations situées plus au sud, dans le désert d'Atacama dans la zone de Tarapacá. Ainsi, Arica elle a rempli la fonction de *marche*, dont l'héritage persiste malgré l'affirmation de la frontière linéaire. La *marche* renvoie initialement à une zone militarisée. En France elle était au Moyen-Age une zone à défendre placée sous l'autorité d'un marquis. Elle a ensuite acquis un sens plus large, correspondant à une province frontalière particulièrement exposée en temps de guerre¹²⁴. L'espace d'Arica pourrait également être comparé au *limes* romain, demeurant une zone floue, une « frontière épaisse »¹²⁵. Si le *limes* n'était pas une frontière mais la limite de

¹²¹ Cf. Allières, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

¹²² C'est la conquête de l'Ouest qui se déroula entre le XVIIe et le XIXe siècle. Une logique très comparable est à l'œuvre pour les fronts pionniers contemporains (par exemple ceux de l'Amazonie brésilienne). Turner, Frederick Jackson, *The Frontier in American History*, Henry Holt and Company, New York, 1935.

¹²³ Cf. Duroselle, Jean-Baptiste, « Les frontières: Vision historique », *Relations internationales*, n°63, 1990, pp. 229-242. Il utilise ce terme dans le cas des Empires.

¹²⁴ Sur la notion de *marche* cf. Guenée, Bernard, « Des limites féodales aux frontières politiques », in Nora, *op.cit.*, 1986, pp. 11-33.

¹²⁵ Cf. Duroselle, *op.cit.*, 1990, p. 230. Il écrit : « en règle générale, la frontière épaisse n'existe qu'entre deux peuples dont les niveaux techniques sont différents », *Ibid.* p. 232.

l'occupation militaire, il préfigure la linéarité moderne. Plus que des frontières politiques au sens moderne, ce sont des frontières de société, de civilisation¹²⁶.

Outre cette distinction entre Arica et Tarapacá les difficultés de l'administration des hauts plateaux et des considérations de nature culturelle expliquent le statut spécifique de l'altiplano : après la guerre du Pacifique et l'annexion définitive des terres septentrionales, la zone andine se constitue en une *zone tampon* entre le Chili, le Pérou et la Bolivie durant près d'un siècle. Si Arica fait office de *marche* et Tarapacá d'enclave productive, l'altiplano se présente comme un espace considéré comme un désert (*no man's land*). L'Etat chilien y fait des apparitions sporadiques par la présence régulière des carabiniers. La nation s'y impose certes, mais de manière moins structurée et moins évidente que dans les villes côtières. Les symboles nationaux constituent alors la principale source de visibilité des Etats sur cet espace.

¹²⁶ « Limes et muraille articulent une intériorité et une extériorité qui leur donnent une signification double, à la fois zone et ligne. C'est le propre des empires de se nourrir, à leur périphérie, d'un paradoxe : fixer des limites pour imposer un ordre et une administration, mais les transgresser pour incorporer, pour intégrer de nouveaux espaces et les soumettre. » Raffestin, *op.cit.*, 1986, p. 7.

Carte 3 : La zone frontalière du nord du Chili



Source : Laetitia Rouvière ©, réalisation Sébastien Mora

L'altiplano demeure, jusqu'aux années 1970, *étranger* aux politiques menées dans les provinces frontalières. La dimension culturelle est d'ailleurs mobilisée par les dirigeants de l'époque consécutive à l'annexion de ces terres pour ne pas réaliser les efforts qui seraient nécessaires à l'intégration de ces territoires et de ces populations au Chili. En effet, la base territoriale de la nation chilienne est le centre, considéré comme le « Chili originel ». Cet espace se caractérise par une homogénéité ethnique affirmée, un espace au-delà duquel les indigènes sont *soumis*, mais restent faiblement intégrés au projet national, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'une rhétorique du métissage qui a, par exemple, été développée au Pérou ou en Bolivie. Lorsque les espaces indigènes sont conquis, ils acquièrent un statut exceptionnel. Par exemple, l'espace mapuche est hanté par une longue histoire conflictuelle avec l'Etat, ce qui le différencie nettement de l'espace aymara. En effet, si les Mapuches sont connus pour leur capacité de résistance « active » aux invasions, les Aymaras se caractérisent historiquement par leur capacité d'adaptation et par la conservation de traits culturels spécifiques, notamment en matière linguistique, et ceci depuis la période de l'Empire inca¹²⁷. Cette caractéristique trouve ainsi une continuité lorsqu'une partie des Aymaras passe sous administration chilienne.

La persistance d'une sorte de zone tampon, doublée d'une véritable « frontière culturelle », est remarquable dans ce contexte : les obstacles topographiques et climatiques et les différences culturelles se trouvent au fondement des justifications de l'abandon dans lequel est longtemps laissé cet espace. La zone frontalière dans son ensemble, en tant qu'espace conquis et source nationale de revenus, témoigne d'une conception exclusivement territoriale de la souveraineté nationale qui se maintient jusqu'aux années 1970. A cette époque, le territoire se confirme, radicalement, comme pierre angulaire de la souveraineté étatique : l'ensemble du *territoire* national est occupé, administré. Mais la préoccupation de « l'ennemi intérieur » fait également apparaître la *population* – incluant la population indigène située sur les frontières – dans les considérations stratégiques de l'occupation territoriale de l'Etat. La mise en œuvre d'une action destinée à inculquer un sentiment national à ces populations devient alors un enjeu de défense du territoire étatique et de la « sécurité nationale ».

¹²⁷ L'espace aymara est soumis lors de l'expansion inca, à partir de 1493, mais se maintient comme l'une des quatre unités territoriales de l'Empire, conserve divers dialectes à l'origine de la langue aymara actuelle et fournit des troupes d'élite à l'Empire.

Si la question de l'adhésion, aux marges du pays, au projet national chilien apparaîtra régulièrement au cours de ce travail, c'est donc avant tout parce qu'elle accompagne le processus de consolidation territoriale de l'Etat, ceci de manière plus évidente depuis les années 1970 et l'apparition de la « population » dans la formulation des orientations données au gouvernement du territoire. Notre recherche s'inspire ainsi de la proposition de David Nugent, qui suggère une approche alternative à l'opposition classique entre Etat et société : la construction de l'Etat ne repose pas uniquement sur la coercition et « l'imposition », mais sur la construction *d'intérêts communs* entre le pouvoir central et les communautés locales. C'est par le jeu alternatif de la coopération et du conflit entre ces deux entités que se consolide l'Etat sur son territoire¹²⁸.

Au vu de cet héritage, la construction récente d'un territoire transfrontalier d'action publique mène à se questionner sur la manière dont les acteurs portant cette entreprise politique intègrent ou modifient le gouvernement du territoire tel que nous l'avons défini. Dans son étude historique sur la construction de la frontière franco-espagnole, Peter Sahlins souligne que l'approche de la frontière depuis la périphérie « nous contraint en particulier à entrevoir comment les individus et les communautés s'approprient leurs frontières et leurs identités pour s'en servir contre – ou en collaboration avec – des centres politiques éloignés »¹²⁹. Nous souhaitons appliquer cette réflexion au présent : si reconstruction de la frontière il y a, elle n'est pas le fruit d'une logique de dépendance unilatérale des périphéries vis-à-vis du centre ; ni même le résultat d'une décision autonome des acteurs locaux qui *font* le transfrontalier, mais bien celui « d'une dialectique entre intérêts locaux et nationaux »¹³⁰, les acteurs transnationaux s'insérant en outre dans ce processus.

Rendre compte des diverses perceptions et intérêts observables au centre et dans les périphéries, ainsi que des points de convergence qui éclairent le sens de la redéfinition de la frontière, permet d'analyser comment la *population* frontalière, *via* les communes « aymaras », est incorporée dans le gouvernement du *territoire* frontalier. Pour cela, deux approches complémentaires de l'action publique locale et transfrontalière sont mobilisées.

¹²⁸ A propos de son cas d'étude sur l'intégration de Chachapoyas au Pérou, il écrit : « Dans le cas considéré, l'expansion de l'Etat dans les années 1930, plutôt que d'être basée sur une force supérieure qui s'imposerait à des intérêts locaux *opposés* au pouvoir centralisateur, était contingente à une *identité* d'intérêts entre l'Etat et la communauté et la *réceptivité* d'une forme particulière de communauté et d'individualité localement imaginée que l'Etat lui-même a aidé à *produire*. » Nugent, David, « Building the nation: the bases and limits of state centralization in modern Peru », *American Anthropologist*, vol. 96, n°2, New-York, Menasha, juin 1994, pp. 333-369, p. 357.

¹²⁹ Sahlins, *op.cit.*, 1996, p. 15.

¹³⁰ *Idem*.

D'un côté, il s'agit de mettre en perspective les origines et le sens de cette action publique dans le cadre des relations entretenues avec le centre. De l'autre, il convient d'étudier les fenêtres d'opportunité¹³¹ ouvertes par la redéfinition des échelles, des lieux et des réseaux d'action publique et de prise de décision, ainsi que par l'émergence des « territoires », leur institutionnalisation et leur internationalisation. Ainsi, l'ethnicité est considérée dans ce travail de thèse comme un répertoire d'action¹³² mobilisé dans divers usages politiques de la frontière et dans les processus de construction de « territoires ». Plus qu'une étude du processus de *nation building* et des instruments de diffusion du sentiment national, il s'agira d'interroger les modalités de construction territoriale de l'Etat sur ses marges et depuis ses marges.

Les diverses modalités de reconfiguration des territoires évoquées dans la première partie de cette introduction peuvent s'appliquer aux cas de coopération transfrontalière. Pour autant, les territoires frontaliers et transfrontaliers présentent des spécificités qui méritent d'être soulignées. Comme nous l'avons évoqué, leur observation nous renseigne sur les transformations des Etats contemporains. Pour comprendre les dynamiques de construction de ces territoires, deux points d'entrée méthodologiques sont privilégiés : l'histoire de la structuration de l'Etat sur l'espace considéré et le poids des institutions dans les héritages observables, ainsi que les configurations qui se créent autour de cet espace. L'étude de la genèse, des pratiques et des usages de la frontière septentrionale chilienne nous guide ainsi dans l'observation d'un *style* de gouvernement du territoire et dans l'analyse de la *fabrication* du changement.

III. Etudier le changement : l'historicité et les configurations

Pour élaborer notre approche de la question du changement dans le gouvernement du territoire chilien, nous avons privilégié des sources théoriques issues de la sociologie

¹³¹ Ce concept a été formulé par Kingdon, John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston, Little Brown, 1984. Nous reprenons la notion de Kingdon dans la mesure où nous souhaitons insister sur le caractère imprévisible et conjoncturel de "l'alignement" des facteurs institutionnels nécessaire à l'existence de la mobilisation territoriale et la réinvention de l'espace transfrontalier. En revanche, nous ne reprenons pas à notre compte la division que l'auteur opère entre courants des problèmes, courant des solutions et courant politique, dans la mesure où notre étude de cas ne s'y prête pas véritablement, et suggère des facteurs institutionnels pluriels et encore indéterminés.

¹³² Pour Charles Tilly, un répertoire d'action désigne « l'ensemble des moyens de pression théoriquement utilisables par une population mobilisée pour la défense d'intérêts collectifs », Tilly, Charles, « Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande Bretagne », *Vingtième Siècle*, n°4, 99, 1984, p. 99, cité par Braud, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2002, p. 654 et p. 57.

historique du politique. Les trois principales sources mobilisées sont les études de sociologie historique comparative, certains concepts issus de la littérature de la transitologie et des travaux sur l'historicité de l'action publique. Après une revue de la littérature correspondante, nous expliciterons comment les concepts et la méthodologie qui en sont issus s'appliquent à notre cas d'étude et étayent nos hypothèses de travail.

A. L'historicité d'une catégorie d'action publique

L'analyse de l'action publique *en train de se faire* a connu un nouveau type d'approche avec la publication de travaux insistant sur l'historicité de l'action. Dans cette lignée, notre choix de souligner la dimension historique des phénomènes en cours a impliqué une réflexion sur les effets de l'histoire dans le comportement des acteurs et sur les processus politiques et institutionnels à l'origine de l'action présente. Pour cela, la sociologie historique du politique constitue une entrée intéressante en ce qu'elle permet de restituer les stratégies des acteurs dans leur contexte et de penser les processus de catégorisation dans une perspective critique.

1. Historicité et héritages

La prise en compte de la dimension historique dans l'étude des transformations sociopolitiques a été ouverte par le courant de la sociologie historique comparative, représenté par des auteurs tels que R. Bendix¹³³, C. Tilly¹³⁴, I. Wallerstein¹³⁵, B. Moore¹³⁶, P. Anderson¹³⁷, ou S. Rokkan¹³⁸. En s'opposant aux théories classiques du développement politique et de la modernisation, notamment au fonctionnalisme parsonien, ces auteurs ont cherché à réhabiliter la dimension contextuelle des processus de changement. Dans une posture constructiviste et interactionniste, C. Tilly affirme ainsi que :

« Les relations sociales du passé et leurs résidus – matériels, idéologiques et autres – contraignent les relations sociales du présent et conséquemment leurs propres résidus [...] De tels processus produisent une connexité spatio-temporelle allant au-delà de la simple auto-corrélation ; chaque structure existante tient lieu de plusieurs autres structures théoriquement envisageables et son existence même affecte les probabilités

¹³³ Bendix, Reinhard, *Nation-building and citizenship : studies of our changing social order*, New York, Wiley, 1964.

¹³⁴ Tilly, Charles, *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975.

¹³⁵ Wallerstein, Immanuel, *Le système du monde du XVème siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 1980.

¹³⁶ Moore, Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, Maspéro, 1969.

¹³⁷ Anderson, Perry, *Lineages of Absolutist State*, New York, Humanities Press, 1973.

¹³⁸ Eisenstadt, Shmuel N., Rokkan, Stein, *Building States and Nations*, vol. 2, Beverly Hills, Sage, 1973.

d'avènement de ces possibles. En somme, les processus sociaux dépendent de trajectoires. Voilà pourquoi l'histoire importe. »¹³⁹

L'approche « macrosociologique » et comparative de la sociologie historique, tout en situant ses analyses sur le temps long, cherche à échapper au déterminisme du « poids de l'histoire » en s'intéressant aux liens existant entre transformations macrostructurelles et expérience vécue. Ainsi, le réalisme relationnel de Tilly considère que les unités élémentaires de la vie sociale et de ses transformations ne sont ni les sociétés, ni les institutions ou les individus, mais les transactions entre les trois¹⁴⁰. Pour analyser les relations entre acteurs et structures, Norbert Elias utilise quant à lui la notion de « configuration », en insistant sur l'interdépendance entre individus, pour désigner le fait que toute situation sociale suppose l'existence de règles ou de contraintes qui encadrent le comportements des acteurs, mais suppose aussi que les acteurs fassent des choix et développent des stratégies¹⁴¹. Il écrit :

« Grâce à ce terme, il est possible d'abolir le conditionnement social qui est responsable de l'éclatement et de la polarisation mentale de l'image de l'homme, et qui nous force sans cesse d'en établir deux images parallèles : celle des hommes en tant qu'individus et celle des hommes en tant que sociétés. [...] Le terme de configuration sert à créer un outil conceptuel maniable, à l'aide duquel on peut desserrer la contrainte sociale qui nous oblige à penser et à parler comme si 'l'individu' et 'la société' étaient deux figures différentes et de surcroît antagonistes. »¹⁴²

Cette notion de « configuration » nous sera particulièrement utile lorsque nous chercherons à conjuguer l'analyse des interactions sociales et celle des héritages sociopolitiques dans notre cas d'étude.

L'étude de l'action publique « en train de se faire » pose par ailleurs la question d'une mise en perspective historique des phénomènes observés. Les notions d'incrémentalisme¹⁴³, d'héritage¹⁴⁴ et de dépendance au sentier¹⁴⁵ ont inséré une dimension historique dans l'analyse des politiques publiques. Toutefois le caractère contraignant du poids du passé laisse dans ces analyses une marge extrêmement réduite aux acteurs du changement, l'inertie devenant la

¹³⁹ Tilly, Charles, « Future History », *Theory and Society*, vol. 17, n°5, 1988, pp. 703-712, p. 710.

¹⁴⁰ Tilly, Charles, *Stories, Identities and Political Change*, Oxford, Rowan & Littlefield Publishers Inc, 2002.

¹⁴¹ Elias, *op.cit.*, 1987.

¹⁴² Elias, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pandora, 1981, p. 156.

¹⁴³ Lindblom, Charles E., « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, vol. 19, n°2, printemps 1959, pp. 79-88.

¹⁴⁴ Cf. Rose, Richard, Davies, Philip, *Inheritance in public policy. Change without choice in Britain*, New Haven, Yale University Press, 1994.

¹⁴⁵ Cf. Pierson, Paul, « The Path to European Integration. A historical Institutional Analysis », *Comparative Political Studies*, vol. 29, n°2, 1996, pp. 123-163.

tendance dominante de l'action publique et des organisations. Conscients de cette limite, le néoinstitutionnalisme historique¹⁴⁶, puis la transitologie, se sont également posé la question de l'influence des configurations passées dans les transformations sociopolitiques et les choix réalisés par les acteurs, sans exclure les possibilités du changement. Ainsi David Stark écrit :

« Le nouveau ne vient pas du nouveau – ou de rien – mais d'une reconfiguration, ou remodelage, des configurations existantes... C'est pourquoi la transformation ressemblera davantage à de l'adaptation innovante, qui combine des éléments en apparence disparates – du bricolage – plutôt qu'à un plan d'architecte. »¹⁴⁷

A partir de cette interrogation historique, la transitologie s'est constituée en courant à part entière, à partir des études pionnières de G. O'Donnell¹⁴⁸. L'étude des transitions démocratiques en Amérique latine constitue un champ déjà balayé par de nombreux travaux de science politique¹⁴⁹. Les dictatures des années 1970 ont laissé des héritages, particulièrement au Chili où les « enclaves autoritaires »¹⁵⁰ sont omniprésentes et où le modèle économique des *Chicago Boys* n'a pas été remis en question¹⁵¹. La littérature sur la transition chilienne a étudié les héritages institutionnels¹⁵², économiques et partisans¹⁵³ de la dictature ainsi que le rôle des « transitologues » dans le déroulement du processus même de

¹⁴⁶ Sur les différents types de néo-institutionnalisme cf. Hall, Peter A., Taylor, Rosemary, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, juin-août 1997, pp. 469-496.

¹⁴⁷ Stark, David, « From system identity to organizational diversity : analysing social change in Eastern Europe », *Contemporary Sociology*, vol. 21, n°3, 1992, cité par Dobry Michel, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, 50e année, n°4-5, 2000, pp. 585-614, p. 594.

¹⁴⁸ O'Donnell, Guillermo, Schmitter, Philippe C., Whitehead, Laurence (dir.), *Transitions from Authoritarian Rule : Prospects for Democracy*, Baltimore (Md), The Johns Hopkins University Press, 1986, Londres. Notre étude ne portant pas directement sur le processus de démocratisation, l'approche de la transitologie dite « classique » ne sera pas discutée ici, mais nous mobiliserons certains résultats des travaux qui ont utilisé la notion de *path dependence*. Pour une approche critique, notamment de la notion de consolidation démocratique, cf. Dobry, *op.cit.*, 2000.

¹⁴⁹ Linz, Juan, Stepan, Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, London, The John Hopkins University Press, 1996; Hermet, Guy, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine /Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n°2, 2001, pp. 285-304 ; Menéndez-Carrión, Amparo, Joignant, Alfredo (dir.), *La caja de Pandora: el retorno de la transición chilena*, Santiago, Planeta-Ariel, 1999.

¹⁵⁰ Sur ce sujet cf. Dabène, Olivier, « Enclaves autoritaires en démocratie. Perspectives latino-américaines », in Dabène, Olivier, Geisser, Vincent, Massardier, Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 89-112 ; Huneus, Carlos, « La démocratie dans un pays divisé par le passé : le Chili », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°1, 2005, pp. 61-86 ; Garretón, Manuel Antonio, « Modernisation ou réforme de l'Etat au Chili. Une perspective analytique », *Cahier des Amériques latines*, n°16, 1993, pp. 93-112.

¹⁵¹ Cf. Gárate Chateau, Emmanuel, *La « Révolution économique » au Chili. À la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003*, Thèse de doctorat, Histoire et Civilisations, Frédérique Langué (Dir.) EHESS, Paris, 2010.

¹⁵² Godoy, Oscar, « La transición chilena a la democracia pactada », *Estudios Públicos*, n°74, pp. 79-106 ; Jocelyn Holt, Alfredo, *El Chile perplejo. Del avanzar sin transar al transar sin parar*, Santiago, Ariel, 1998

¹⁵³ Huneus, *op.cit.*, 2005.

transition¹⁵⁴. Ces travaux ont notamment analysé comment les configurations institutionnelles contribuent à définir la répartition, souvent dissymétrique, des ressources entre acteurs politiques et sociaux, ainsi que leurs objectifs, la forme de leur lutte et leur probable issue ; comment également ces configurations peuvent tendre, selon leur forme et le calendrier de leur émergence, à s'auto-renforcer et à définir pour les phénomènes politiques envisagés des « trajectoires » particulières. Toutefois, peu d'intérêt a été porté à la continuité du traitement d'un problème spécifique tel que celui du gouvernement du territoire.

La notion de *path dependency* permet ainsi d'interroger les mécanismes institutionnels qui contraignent l'action publique ; mais, en accordant une place déterminante aux structures existantes, le néoinstitutionnalisme historique tend à considérer les acteurs comme subissant l'effet de ces contraintes¹⁵⁵. C'est pourquoi l'analyse en termes d'historicité de l'action publique a particulièrement retenu notre attention. Le courant de la sociologie historique du politique s'inspire de la sociologie historique, tout en y apportant une dimension microsociologique et en insistant sur les éclairages qu'apporte l'analyse historique sur la situation présente. B. Dumons et G. Pollet considèrent ainsi l'« analyse du pouvoir local et communal comme révélateur de la structuration des Etats modernes »¹⁵⁶. Mais plutôt que d'analyser la sociogenèse des gouvernements locaux pour éclairer le présent, notre point de départ se situe dans le présent, et c'est par la recherche des origines du phénomène transfrontalier que nous allons mettre en question les ressorts structurels qui régissent ces supposées « nouveautés ».

2. Sociologie de l'action publique et historicité : contexte et acteurs

La sociologie de l'action publique « en cours » a tardivement pris en considération la notion d'historicité. La question de ses liens possibles avec la sociologie historique a été posée dans des études récentes en science politique. Ainsi, P. Laborier souligne les insuffisances des approches cognitives, socio-historiques et néo-institutionnelles pour une analyse de l'action publique contemporaine¹⁵⁷. L'objectif que nous retenons de cette approche est celui d'une « description plus adéquate du présent de l'action en explorant ses conditions

¹⁵⁴ Joignant, Alfredo, « La politique des "transitologues" : luttes politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°1, 2005, pp. 33-60.

¹⁵⁵ Sur le passage de l'analyse des politiques publiques en termes de *path dependency* et de « mécanismes contraignants » à l'historicité de l'action publique cf. Papadopoulos, *op.cit.*, 2003.

¹⁵⁶ Dumons, Pollet, *op.cit.*, 2001, p. 21.

¹⁵⁷ Laborier, Pascale, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Laborier, Trom, *op.cit.*, 2003, pp. 419-462.

historiques de production »¹⁵⁸. P. Laborier et D. Trom identifient alors deux postures possibles : repérer comment le passé est convoqué par les acteurs, ou bien favoriser la « position de surplomb » du chercheur qui s'interroge sur « ce qui du passé est effectif dans le présent de l'action ». En effet, « l'actualité ou la contemporanéité du passé surgit sur un mode qui demeure éventuellement implicite ou méconnu des acteurs eux-mêmes »¹⁵⁹. Si cette distinction est analytiquement nécessaire, il nous a semblé difficile de choisir entre ces deux postures, les considérant comme plutôt complémentaires. Yves Déloye propose ainsi de s'intéresser aux contextes, mais aussi au sens attribué à l'histoire par les acteurs eux-mêmes :

« En ayant recours aux notions de trajectoires et de stratégies, la sociologie historique et interprétative entend restituer l'action propre des acteurs. Son propos est de rendre compte du sens qu'ils investissent dans l'histoire comme des contextes qui s'imposent à eux. Dans cette optique, la priorité est donnée à la recherche d'éléments hétérogènes et disparates dont la réunion conduira de manière émergente à dégager la logique d'une situation. »¹⁶⁰

Au-delà de l'hypothèse d'un simple « poids de l'histoire », nous cherchons donc à repérer les éléments pratiques et discursifs qui permettent de comprendre l'action publique en train de se faire. Une étude processuelle, diachronique et constructiviste des changements implique de chercher à comprendre comment émergent des catégories d'action publique. V. Dubois, à propos des politiques culturelles en France, a étudié la genèse, la catégorisation et la naturalisation de catégories d'intervention. A partir de cette base méthodologique issue de la sociohistoire, il utilise ensuite le concept de « rôle institutionnel » qui permet d'effectuer la médiation avec la sociologie de l'action et d'insister sur la traduction en actes de la catégorie d'action publique¹⁶¹. Cette approche nous a semblé appropriée à l'analyse de notre cas d'étude, dans la mesure où le processus de catégorisation de la territorialité aymara au Chili peut être comprise à partir des pratiques et usages de leurs rôles institutionnels par les maires ruraux.

¹⁵⁸ Laborier, Trom, *op.cit.*, 2003, p. 7.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Déloye, *op.cit.*, 1996, p. 26.

¹⁶¹ Dubois, Vincent, « La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Laborier, Trom, *op.cit.*, 2003, pp. 347-364.

B. Comprendre l'émergence du TTA : séquences historiques, institutions et acteurs

Pour ce travail de thèse, le « territoire transfrontalier aymara » (TTA) au Chili est considéré comme une catégorie d'action publique dont nous cherchons à retracer la genèse. Seulement, au moment de notre travail de terrain, la construction de ce territoire était *en cours*. Nous entendons donc la notion de genèse sous deux angles complémentaires. Le premier, historique, propose d'identifier les *origines* institutionnelles et cognitives de l'action publique transfrontalière. Il implique une étude des éléments spécifiques à la construction de cette frontière et un rappel des héritages institutionnels agissant sur l'espace frontalier. Le second a trait à la *genèse en cours* de l'action publique. Conformément à notre choix de privilégier une sociohistoire de ce processus, nous proposons de repérer les continuités historiques observables dans les phénomènes de changement contemporains. Ainsi, nous nous intéressons aux pratiques et aux usages de la frontière et des rôles institutionnels qui lui sont liés, ceci afin de déconstruire, dénaturiser, la notion de « territoire aymara » comme catégorie d'intervention publique.

1. Temps long et configurations institutionnelles

Notre thèse conjugue deux types de séquences historiques, le temps long de la construction de l'Etat-nation et une séquence plus réduite de « configurations institutionnelles » créées durant la dictature. La première difficulté d'une étude d'espaces frontaliers a trait à la multiplicité d'histoires qui s'y rapportent. Le choix d'une approche historicisée de la construction territoriale de l'Etat chilien procède d'une volonté d'analyse critique de « l'histoire des vainqueurs », et de la manière dont cette histoire agit sur les marges, celles qui ont en quelque sorte « subi » les événements historiques pour en être longtemps exclues¹⁶². La question posée était alors : cette « histoire des vainqueurs » a-t-elle atteint les marges en question ? Que signifie dans ce contexte la mobilisation d'une histoire parallèle et transfrontalière, précolombienne ? Quelle place tient l'histoire portée par l'Etat-nation dans les mobilisations locales et indigènes pour une action publique transfrontalière ?

¹⁶² On trouve cette idée d'une « exclusion » des groupes sociaux les plus faibles et marginalisés de l'histoire officielle au centre d'une démarche telle que celle d'Howard Zinn à propos de l'histoire nord-américaine. Cf. Zinn, Howard, « Christophe Colomb, les indiens et le progrès de l'humanité », in Zinn, Howard, *Une histoire populaire des Etats-Unis, de 1492 à nos jours*, Paris, Agone, 2010, pp. 5-29.

Ceci nous a conduit à mettre en place une première séquence historique, qui renvoie au « temps long »¹⁶³ de la construction de l'Etat sur l'espace considéré. En effet, pour comprendre les origines des discours portés sur la construction d'un territoire transfrontalier aymara (ou entreprise de dé-construction de la frontière), il fallait avant tout chercher à comprendre comment cette frontière s'était construite. Des signes nous permettent de retracer les premiers éléments de cette construction : les symboles et commémorations liés à la guerre du Pacifique ont une importance comparable à ceux issus de la période d'Indépendance et constituent des éléments fondamentaux dans le processus de construction nationale. De plus, cet événement fondateur a suivi deux caractéristiques de la construction territoriale de l'Etat chilien, issues d'une période antérieure à la guerre du Pacifique : la notion de front de guerre et celle de front d'exploitation, qui se combinent dans un *style* chilien de construction territoriale¹⁶⁴. Si la victoire chilienne a entériné l'annexion de Tarapacá, l'enjeu fondamental de l'exploitation des nitrates a limité l'instauration d'une pleine souveraineté sur cet espace. Au-delà du désert, où les compagnies minières assuraient en grande partie le maintien de l'ordre social, les espaces montagneux ont acquis un statut de zone tampon où les symboles constituaient les principales matérialisations de la présence de l'Etat chilien.

Toutefois, la construction de l'histoire nationale suivait son cours : un « Etat fort », dont les institutions se stabilisaient précocement, valorisé pour son « homogénéité ethnique », et un pays « vainqueur », dont la devise officielle resterait « par la raison ou par la force ». Cette histoire, dont les Aymaras frontaliers étaient largement exclus, pouvait-elle se projeter jusque sur les confins territoriaux ? Ou à l'inverse, l'exclusion de cette histoire était-elle un élément explicatif de la construction, un siècle plus tard et depuis les communes rurales, d'un territoire transfrontalier aymara ?

Cette question nous conduit à la seconde séquence historique considérée pertinente pour cette étude : il s'agit de la période de parachèvement du contrôle de l'Etat sur ses marges territoriales, durant la période de dictature d'Augusto Pinochet. C'est dans le cadre de l'application rigoureuse de la « doctrine de sécurité nationale » que l'Etat a réellement investi l'espace aymara. Il s'agissait alors de contrôler le territoire et les populations, *jusqu'à la*

¹⁶³ Cf. Braudel, Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, 1999.

¹⁶⁴ L. Perrier Bruslé a montré que les frontières sud-américaines sont le résultat d'une combinaison de la notion de *frontier* nord-américaine et des frontières juridiques à l'européenne. Perrier Bruslé, Laetitia, « The Front and the Line: The Paradox of South American Frontiers Applied to the Bolivian Case », *Geopolitics*, Routledge, vol. 12, n°1, janvier-mars 2007, pp. 57 -77. Si le Chili montre aussi ces caractéristiques, s'y ajoute une dimension belliqueuse, employée comme argument de distinction du groupe national, très présente dans la construction nationale chilienne, que nous analysons dans le premier chapitre de la thèse.

frontière, considérée dans une perception organiciste comme une sorte de « peau » protégeant le territoire national. Les héritages de cette période sont multiples¹⁶⁵ ; nous nous concentrerons sur ceux qui sont spécifiques à la zone frontalière, afin de mieux comprendre les cadres institutionnels et cognitifs dans lesquels évoluent les élites politiques émergentes depuis le retour à la démocratie. Cette étude diachronique de la construction d'une catégorie territoriale d'action publique cherche donc à restituer la dimension processuelle du changement en train de se faire. En le replaçant sur le temps long, on peut chercher les bases sur lesquelles se fabrique le changement, et montrer comment il peut émerger à partir de ce qui a été créé dans un contexte politique radicalement différent. Pour cela, une réflexion a été nécessaire sur la manière d'aborder les pratiques et les discours des divers acteurs en présence.

2. Acteurs et rôles

Les maires aymaras des trois pays, puis les maires aymaras chiliens, ont initialement été les acteurs au centre de cette étude. Après avoir cherché à définir leurs profils sociologiques et à analyser leurs stratégies politiques pour comprendre leur capacité à influencer sur une redéfinition potentielle de la frontière, c'est dans l'observation de leurs interactions avec d'autres types d'acteurs que nous avons progressivement saisi la manière dont l'action politique locale participait de la redéfinition de la frontière.

Parmi ces « autres » types d'acteurs, deux se sont avérés mériter une attention particulière : les membres des institutions internationales de financements (IIF) et les fonctionnaires centraux et régionaux chiliens. Notre thèse cherche donc à analyser dans une perspective critique la configuration observable autour du TTA, à partir d'une observation de l'histoire et des acteurs qui portent le changement. A partir du moment où nous avons choisi de nous concentrer sur le « cas » chilien dans l'analyse de notre cas d'étude (l'ASASF), nous avons volontairement laissé de côté une analyse approfondie des relations entre maires aymaras chiliens, péruviens et boliviens. Nous avons en effet concentré notre attention sur les acteurs qui *portaient* – et dirigeaient – le projet territorial, les maires chiliens, et sur les acteurs intervenant dans la *légitimation* de cette construction territoriale.

¹⁶⁵ Les « enclaves autoritaires », le verrouillage des institutions, le mode de scrutin et les structures de la décentralisation contribuent à ce que M. Garretón nomme un véritable « projet de société » ; Garretón, Manuel Antonio, *El proceso político chileno*, Santiago, FLACSO, 1983.

Les notions de « catégorisation » et de « rôle institutionnel » permettent alors de comprendre les modalités d'institutionnalisation de l'action publique transfrontalière. En effet et en premier lieu, la catégorie « territoire aymara » inclut la catégorie sociale « aymara »¹⁶⁶ ; celle-ci se construit par les diverses définitions qui lui sont attribuées, non seulement par les politiques centrales du multiculturalisme, mais aussi par les agences internationales et par les propres élites locales. Cette catégorie fait ensuite l'objet de divers usages, par la comparaison avec les catégories similaires dans les pays voisins, et en référence à d'autres sources de catégorisation, d'origine transnationale. La construction de la catégorie de *population* « aymara » sert de support à celle du *territoire* transfrontalier. Les liens complexes entre les dynamiques de reconnaissance des droits des populations autochtones et celles de la construction territoriale seront analysés depuis le point de vue de la consolidation de l'Etat-nation.

En second lieu, un intérêt pour les rôles institutionnels et leurs usages par les maires permet d'analyser d'une part, les héritages qui s'imposent aux acteurs locaux en termes institutionnels et cognitifs, et d'autre part, les marges d'innovation et de négociation politique qui se créent à partir de ces rôles, générant de nouvelles ressources pour les acteurs locaux¹⁶⁷. Ainsi, les institutions sont en même temps le résultat de processus engagés, et le cadre au sein duquel se déroulent les échanges. Bruno Jobert considère que l'agencement institutionnel contribue à déterminer les formes légitimes d'organisation des pouvoirs :

« Ces figures du pouvoir sont modelées par l'expérience historique propre à chacun des systèmes politiques. Elles se cristallisent dans un ensemble d'arrangements institutionnels caractéristiques qui orienteront fortement la conduite des différents acteurs confrontés à un problème nouveau. Non que ces figures soient ou agissent comme une contrainte insurmontable sur les réseaux en formation ; elles délimitent plutôt le répertoire des modes d'action légitime à un moment donné. L'autonomie des acteurs des réseaux repose plus sur la diversité de ce répertoire qui peut autoriser des combinaisons nouvelles que sur l'invention d'arrangements institutionnels nouveaux (toujours possible néanmoins en cas d'échec avéré des recettes passées). »¹⁶⁸

¹⁶⁶ Sur la construction des groupes sociaux comme catégories d'action publique, cf. Topalov, Christian, *La naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Boltanski, Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

¹⁶⁷ La notion de *ressource* étant entendue comme ce qui « confère aux acteurs une capacité d'agir, ou plus justement, qui leur assure un pouvoir, pour autant que cette dernière notion soit entendue comme un type particulier de relation », Surel, Yves, Müller, Pierre, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Broché, 1998, p. 81.

¹⁶⁸ Jobert, Bruno, « De la nécessaire incohérence de l'action étatique », in Théret, Bruno (dir.), *L'Etat la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 235-236.

Deux questionnements principaux ont guidé l'étude des discours et pratiques des acteurs chiliens : la place de l'histoire nationale dans leurs récits sur le changement et leurs usages des rôles qui leur sont attribués, et la modification de l'orientation de ce changement au gré des interactions avec des acteurs externes. Ces questionnements ont accompagné la formulation des principales hypothèses de la thèse, présentées ci-dessous.

IV. La sécurisation du transfrontalier, ou la continuation d'un style de gouvernement du territoire

Pour analyser le changement que signifie l'émergence du TTA, la première hypothèse se concentre sur les acteurs, en rapportant les discours sur l'ethnicité aux enjeux frontaliers qu'ils affectent, ou révèlent. *L'apparition d'élites rurales aymaras qui portent un projet de territoire fondé sur un discours « ethnique » ne signifie pas nécessairement l'avènement d'un projet alternatif à la frontière étatique « classique »*. Elle doit être restituée en analysant les étapes du processus de construction du territoire, une attention particulière étant portée aux interactions avec d'autres types d'acteurs. Ceci permet de caractériser la construction du TTA comme une forme de *sécurisation* de la frontière et du transfrontalier. La seconde hypothèse est de type historique : en se plaçant du point de vue de la construction historique de l'Etat chilien, il est possible de montrer que *les caractéristiques du gouvernement du territoire observables dans le cas de la légitimation du TTA trouvent des continuités*, issues d'une part, des origines anciennes de la consolidation territoriale de l'Etat et d'autre part, des importantes modifications apportées par la Junte militaire dans les années 1970. Parmi ces modifications se démarquent la rationalisation de l'occupation de l'espace, ainsi qu'une réflexion approfondie sur le rôle des populations dans la position géostratégique de l'Etat et dans la consolidation de sa souveraineté territoriale. Ces deux hypothèses mettent en perspective les modalités concrètes de la formation d'une catégorie de population au travers de la construction de territoires.

A. Ouverture et sécurisation : l'espace frontalier, du *no man's land* au « territoire »

Les lieux et les acteurs impliqués dans la prise de décision relative aux espaces frontaliers sont modifiés depuis les années 1990 : les élites locales forment des réseaux avec leurs homologues frontaliers ainsi qu'avec divers agents d'organisations internationales pour

l'élaboration de projets de développement transfrontaliers. Le statut de l'espace frontalier est de ce fait remis en question : de *no man's land*, il devient *territoire*. De plus, il semblerait que la frontière ne *sépare* plus, mais joue un rôle de lien¹⁶⁹. Le modèle centre-périphérie et les rapports de dépendance hiérarchique qui lui sont traditionnellement attribués se verraient alors réduits par l'autonomie d'action croissante acquise par les gouvernements subnationaux. Cependant, aborder cette autonomie au prisme de l'Etat et de ses transformations mène à se démarquer de l'hypothèse d'un retrait de l'Etat ou même d'un *desserrement des contraintes* qui, selon Michael Mann, signerait le déclin des *hard politics*¹⁷⁰. La complexité des réseaux d'acteurs qui se forment autour de la frontière ne modifie pas fondamentalement le gouvernement du territoire tel qu'il est pratiqué au Chili. Le changement consiste davantage en ce que la définition de la frontière ne répond plus uniquement à une logique descendante, du centre vers les périphéries : il faut alors porter le regard sur ces périphéries, afin de comprendre comment s'oriente la transformation du comportement des individus, en l'occurrence des élites locales frontalières, selon des normes définies au centre ; et ce, au-delà de toute contrainte légale.

La logique de *reconnaissance* joue un rôle clé dans ce processus. En effet, les maires aymaras mobilisent, pour légitimer leur initiative transfrontalière, le répertoire d'action de l'ethnicité. Mais une observation plus fine du déroulement de cette « mise en territoire » des Aymaras montre que la question identitaire apparaît dans une seconde étape : « l'identité » se confirme après la formation de réseaux entre les maires frontaliers et les institutions internationales de financement telles que la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement. L'élaboration d'un projet de « développement avec identité » aymara se réalise dans ce cadre, et en coopération avec le centre chilien. C'est donc à partir de l'intervention des IIF dans les communes rurales que le « territoire aymara » se construit sur la base d'un projet de « développement avec identité ».

L'action publique transfrontalière et la construction d'un « territoire aymara » reçoivent le soutien technique et financier de bailleurs internationaux, un soutien qui se présente comme condition *sine qua non* de la pérennité de l'association transfrontalière, et de la reconnaissance de sa légitimité par les Etats centraux. L'analyse détaillée du projet de

¹⁶⁹ Ce que les géographes nommeraient « synapse ». A ce propos cf. Cuisinier Raynal, Arnaud, « La frontière du Pérou entre fronts et synapses », *L'Espace géographique*, n°3, 2001, pp.213-230

¹⁷⁰ Mann, Michael, « Has globalization ended the rise and rise of the nation-state? », *Review of international political economy*, vol. 4, n°3, 1997, pp. 472-496.

« développement » de l'ASASF révèle la diffusion d'un ensemble de normes de sécurité sur l'espace frontalier, relatives à des mesures sanitaires et de traçabilité des produits locaux, à la mobilité des personnes et au contrôle des biens, ainsi qu'un travail sur le renforcement des postes-frontières. Cette forme « d'ouverture » de la frontière contribue à traiter le problème central de la *gestion des flux*¹⁷¹, et par ce faire, à sécuriser la frontière¹⁷². Or, la partie chilienne – tant au niveau central qu'au niveau local – joue un rôle de *leader* dans la construction de cette action publique transfrontalière. Ceci nous conduit à nous interroger sur les spécificités que présente l'Etat chilien dans la région andine, et à montrer que la souveraineté de l'Etat, loin d'être mise à mal par la construction de « territoires indiens », s'en voit, à l'inverse, renforcée.

L'élaboration de politiques transfrontalières de « développement avec identité » comporte un effet de *sécurisation* de la frontière. A l'inverse de l'acceptation communément admise par les travaux de relations internationales¹⁷³, qui attribuent à ce phénomène un caractère d'exception, de « rupture soudaine » dans la vie quotidienne¹⁷⁴ et une rhétorique fondée sur la menace à la survie du groupe¹⁷⁵, nous entendons la notion de *sécurisation* comme un processus de *mise en sécurité* d'un espace ouvert. Ainsi, les pratiques locales transfrontalières ne sont plus *empêchées* mais accompagnées, encadrées, conditionnées. Cette définition renvoie à la mise en place de « dispositifs de sécurité » tels que les définit M. Foucault : un dispositif de sécurité fait en sorte que

« ce phénomène, sans rien perdre en quelque sorte de sa réalité, se trouve petit à petit compensé, freiné, finalement limité et, au dernier degré, annulé [...] c'est en prenant pied sur cette réalité, et non pas en essayant d'empêcher à l'avance, qu'un dispositif va être mis en place, un dispositif qui est précisément, je crois, un dispositif de sécurité et non plus un système juridico-disciplinaire. »¹⁷⁶

¹⁷¹ A ce propos voir notamment Jouve, Bernard, Roche, Yann, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ?*, Paris, Broché, 2006.

¹⁷² Cette « sécurisation » n'est d'ailleurs pas toujours concentrée sur les zones frontalières. A ce propos, voir Bigo, Didier, « Frontière, territoire, sécurité, souveraineté », www.ceriscope.science-po.fr, consulté le 10/09/2011, et la thématique proposée par le colloque BRIT – Border Regions in Transition : « les frontières mobiles », Université de Genève et Institut de Géographie Alpine de Grenoble en septembre 2011.

¹⁷³ Cette notion a notamment été développée par l'école de Copenhague. Cf. Gruszczak Artur, « The securitization of the Eastern borders of the European Union. Walls or bridges? », Paper to the UACES 40th Annual Conference *Exchanging Ideas on Europe : Europe at a Crossroads*, Bruges, 6-8 Septembre 2010.

¹⁷⁴ Huysmans, Jef, « The Question of the Limit: Desecuritization and the Aesthetics of Horror in Political Realism », *Millenium*, 1998, 27 (3), pp. 569-589, p. 571.

¹⁷⁵ McDonald, Matt, « Securitization and the Construction of Security », *European Journal of International Relations*, 2008, 14 (4), pp. 563-587, p. 567.

¹⁷⁶ Foucault, Michel, « Leçon du 18 janvier 1978 », in Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, pp. 31-56, p. 39.

Le terme de *sécurisation* sera alors entendu comme d'une part, le renforcement des dispositifs de contrôle proprement frontaliers par l'intermédiaire de leur insertion dans un projet *transfrontalier* et d'autre part, la diffusion de normes de gestion, ou de « bonne gouvernance » de l'espace frontalier, au sein des communes frontalières, impliquant une maîtrise des circulations et des flux.

L'insertion de ces normes dans le processus de reconnaissance d'un territoire aymara transfrontalier constitue à notre sens une forme de « gouvernementalité »¹⁷⁷ tout à fait originale. Elle implique la participation active d'élites marginales à la consolidation du contrôle des Etats sur leur territoire. Les usages politiques des marges sont insérés dans des systèmes de contrôle élaborés qui dépassent la vision stratégique des élites locales. Mais dans le cas des maires chiliens, et au-delà de la stratégie de mise en visibilité du territoire aymara, ni l'enjeu sécuritaire ni celui d'insertion dans les marchés internationaux ne vont à l'encontre de leur perception du « développement » et de la frontière en tant que ligne de démarcation : c'est ce que cherche à expliquer la seconde hypothèse de ce travail de thèse.

B. « Territoire aymara » et Etat chilien : confirmer un style de gouvernement du territoire

Le répertoire de l'ethnicité tel qu'il est mobilisé par les élites locales constitue une nouveauté dans les formes de contrôle étatique de la frontière. Il signifie notamment que les maires indiens participent au processus de sécurisation, et que le dépassement de la ligne de démarcation peut contribuer à son renforcement. Mais l'observation des héritages politico-institutionnels propres à cet espace frontalier permet de situer les origines de cette « renaissance de la frontière » bien avant les années 1990, le début des politiques de reconnaissance et le retour de l'intégration régionale. En nous concentrant sur les deux séquences historiques citées, il est possible de repérer des éléments qui permettent d'expliquer le rôle particulier du Chili – maires et administrations centrales – dans la construction du territoire transfrontalier. Y. Déloye et B. Voutat décrivent l'ambition du tournant historique de la science politique de la manière suivante:

¹⁷⁷ Michel Foucault définit la gouvernementalité comme « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité », Foucault, Michel, « La gouvernementalité », in *Dits et Ecrits 1954-1988*, T.3, Paris, Gallimard, 1994, p. 655.

« forger un nouveau rapport de connaissance à l’objet politique en se montrant attentif et aux modes de constitution des réalités présentes et aux logiques sociales des réalités passées. Adopter ainsi un point de vue sur le politique capable de mettre en lumière les continuités, mais aussi les changements. Plus encore, être attentif aux mutations profondes des mentalités et des pratiques que cachent certaines continuités apparentes. »¹⁷⁸

Dans la lignée de cette approche du changement, nous cherchons non pas à éclairer les mutations existant dans « certaines continuités apparentes » mais, à l’inverse, à révéler les continuités contenues dans le changement apparent qu’incarne la légitimation d’une action publique transfrontalière et indienne.

En premier lieu, il est possible d’affirmer que les fondements de l’action publique transfrontalière se situent dans la période de dictature militaire. Ces fondements sont d’ordre institutionnel et cognitif. La refonte du maillage administratif territorial réalisé sous Pinochet visait au perfectionnement du contrôle du territoire par le centre et à l’application des politiques économiques élaborées par l’ODEPLAN. C’est dans ce cadre que les communes frontalières andines et les postes-frontières actuels sont créés. Les institutions créées afin de fermer la frontière sont utilisées, en période démocratique, pour « ouvrir » la ligne de démarcation ; mais les notions de contrôle territorial et de libéralisme économique persistent et constituent des éléments clés pour l’explication de ce phénomène. En outre, le contrôle territorial élaboré durant la dictature n’était pas uniquement de nature répressive, et le renforcement de la souveraineté ne consistait pas uniquement à miner les frontières : la prise en compte du développement économique comme source d’allégeance des populations marginales était également un élément devant assurer la « sécurité » de l’Etat, un élément qui se retrouve dans le cas du soutien à l’action publique transfrontalière.

En second lieu, il est possible de resituer le rôle spécifique du Chili dans la reconnaissance du TTA sur le temps long, celui de la construction de l’Etat. Ici, deux éléments se démarquent. Le premier élément a trait à la construction précoce d’un « Etat fort », en contraste avec les cas péruviens et boliviens. Cet héritage institutionnel ancien contribue selon nous à imposer le Chili comme un Etat « crédible » institutionnellement et prioritaire dans le dialogue avec les bailleurs internationaux. Le second élément est lié au premier, mais se rapporte à la reproduction d’un imaginaire national. Lorsqu’on observe les narrations historiques produites sur la formation du territoire chilien, les notions de « guerre »

¹⁷⁸ Déloye, Yves, Voutat, Bernard, « Entre histoire et sociologie : l’hybridation de la science politique », in Déloye, Yves, Voutat, Bernard, *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 7-24, p. 24.

et de « front » sont récurrentes. Le Chili est décrit par ses habitants comme un « petit pays » qui a su s'imposer face aux puissances voisines, et doubler sa superficie territoriale en moins d'un siècle. Le Chili est présenté comme un pays conquérant. Ce que Simon Collier a nommé le « complexe de supériorité chilien »¹⁷⁹ ne doit, à notre sens, pas être négligé. Il se reflète, non seulement dans le discours des agents administratifs centraux, mais aussi dans celui des maires aymaras vis-à-vis de leurs homologues péruviens et boliviens. Les élites locales aymaras chiliennes présentent un double discours, de nature stratégique et plutôt classique, à propos de la ligne frontalière. Mais lorsqu'apparaît la question des « capacités » institutionnelles et entrepreneuriales, elles cherchent à se démarquer de leurs homologues péruviens et boliviens : c'est ainsi qu'elles conservent la direction politique du projet transfrontalier depuis plus d'une décennie, et reproduisent les discours et pratiques nationaux sur la zone frontalière.

Ainsi, l'analyse des usages que les maires chiliens font de leur rôle institutionnel et de la situation frontalière permet de comprendre comment l'action publique locale et transfrontalière participe de la redéfinition du statut de la frontière. Comme l'affirme Jacques Lagroye, « on ne subit pas son rôle »¹⁸⁰. Nous chercherons à montrer comment ces usages locaux participent d'une *renaissance* de la frontière dont la gestation a lieu sous la dictature, au moment de la création des communes andines. Un espace d'action est alors créé et acquiert une certaine autonomie lorsque ces communes deviennent « aymara », à partir de 1992, ce qui modifie les rapports symboliques à l'espace local et ouvre la voie à de tels usages. Ces institutions – créées afin de parfaire le contrôle du territoire et de la frontière depuis le centre – sont désormais utilisées pour accompagner le changement. Analyser les ressorts concrets de ce changement permet de montrer que la dimension de sécurité et de contrôle frontaliers reste fondamentale au moment de la légitimation du transfrontalier.

¹⁷⁹ Collier Simon, *La construcción de una República 1830-1865. Política e ideas*, Santiago, Ed. Universidad Católica de Chile, 2005, pp. 197 et suiv.

¹⁸⁰ Gaiti, Brigitte, Sawicki, Frédéric, « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*. Vol. 10, N°38. 1997. pp. 7-17.

V. Retour sur l'enquête

L'étude se fonde sur une enquête de terrain réalisée en plusieurs étapes entre les années 2006 et 2011¹⁸¹. Le travail d'enquête mené au Chili a débuté en novembre-décembre 2006 à l'occasion d'une mission d'un mois réalisée dans le cadre du programme ECOS-CONICYT CO3H04, intitulé « Frontières et ressource(s), entre conflit et intégration ». Dans le cadre de ce même programme, un second séjour d'enquête a eu lieu en juillet-août 2007. Deux séjours plus longs ont suivi, chacun d'une durée de six mois : le premier de novembre 2007 à juin 2008, financé par le programme PICS 3441, intitulé « Etat et professionnalisation du politique en France et au Chili, XIXe-XXe siècles », et le second de novembre 2008 à juin 2009, financé par le programme ECOS-CONICYT ECOS-Sud / CONICYT C08H02, intitulé « De région marginale à région pivot ? La triple frontière andine (Pérou, Bolivie, Chili) ». Enfin, un dernier séjour de deux mois a été effectué dans ce même cadre, de mars à mai 2011. L'étude s'est déroulée à partir de la ville d'Iquique, où se trouvait notre laboratoire d'accueil, l'Institut d'Etudes Internationales (INTE) de l'Université Arturo Prat.

Notre approche du travail empirique s'est située dans la continuité de notre parcours de recherche et a accompagné la construction de notre objet. Dans la présentation ci-dessous, nous retraçons notre parcours d'enquête, puis nous rappelons le contexte général de l'espace étudié. Nous présentons ensuite le protocole d'enquête, ainsi que les principales difficultés rencontrées dans le recueil de données.

A. De la périphérie au centre : « Visviri, là où commence le Chili »

Notre parcours de recherche et notre expérience du « terrain andin » ont débuté sur les hauts plateaux péruviens et, dans une moindre mesure, boliviens. Mais lorsque notre curiosité pour les communes aymaras nous a menée à nous déplacer vers le Chili, nous avons découvert une réalité très distincte. Nous avons été prévenue : le Chili, et les Chiliens, sont très différents de leurs voisins du nord. Au-delà d'une appréhension suscitée par la perception plutôt négative de la « mentalité chilienne » qui nous avait été manifestée au Pérou, les premiers séjours à Iquique nous ont fait l'effet d'un « Occident retrouvé ». Cette ville cosmopolite, économiquement très dynamique du fait des activités de la Zone Franche depuis

¹⁸¹ La thèse a été réalisée sans financement régulier, mais les déplacements sur le terrain ont été pris en charge par divers programmes de coopération scientifique et soutenus par des bourses de mobilité de la région Rhône-Alpes (In'Doc et Explora'Doc).

1974, capitale côtière de la région de Tarapacá (Région I), nous a servi de « base » géographique à plusieurs reprises au cours de notre enquête. Les travailleurs des mines de cuivre – tout comme à Antofagasta – viennent y passer trois à dix jours de congés avant de remonter à des altitudes de plus de 5000 mètres. Lorsque les mineurs descendent à Iquique, ils retrouvent une cité balnéaire, un « petit Miami » comme l'appellent certains – produit des ambitions modernisatrices de l'ancien maire Jorge Soria –, où la langueur des jours ensoleillés laisse place, la nuit, à une ambiance festive où styles musicaux et vestimentaires se rapprochent de ce que l'on peut observer en Europe. L'université Arturo Prat, située face à l'océan Pacifique et à *Playa Brava*, contribue à cette identité résolument urbaine¹⁸². Ce contexte, bien distinct du climat austère de Puno (Pérou) où nous avons réalisé notre enquête précédente, a donc constitué notre première approche du Chili. Ces seize mois cumulés ont forgé notre connaissance du terrain, et nous ont menée depuis la « périphérie » vers le centre, pour enfin comprendre les différences que présentait cet espace frontalier vis-à-vis du reste du Chili.

L'enquête a donc débuté sur la « périphérie ». Dès notre première arrivée à Iquique, nous nous sommes rendue à la fêria annuelle de Putre (FERAN), où les maires de l'alliance transfrontalière se réunissaient pour la promotion de leur projet et pour l'organisation d'ateliers de discussion entre participants à l'ASASF. Dans les années suivantes, nous avons assisté à diverses réunions et ateliers de ce type, au Chili, au Pérou et en Bolivie. Un nombre irrégulier de maires assistaient à ces réunions, ainsi que des invités de divers horizons (membres des gouvernements régionaux ou centraux, d'organisations internationales, de la coopération décentralisée ou encore d'ONG). Parallèlement à des séjours réguliers dans l'altiplano, le temps passé à Iquique a permis non seulement de mener un travail dans le laboratoire d'accueil et de recueillir d'importantes sources bibliographiques, mais aussi d'approfondir l'apprentissage du contexte chilien.

Chez les élites rurales, une différence notable dans la manière de s'exprimer et de se comporter se faisait sentir par rapport à ce que nous avons connu au Pérou. Un accent chilien marqué, plutôt que l'accent aymara ; une perception manifeste du rôle de maire comme tremplin vers des charges nationales ; une présence irrégulière des maires dans les communes

¹⁸² Iquique signifie en aymara « le lieu du repos », celui où les gens de la précordillère venaient se reposer ; le terme indique aussi l'acte de repos des oiseaux et loups de mer sur les rochers. Cúneo-Vidal, Romulo, « Leyendas de Arica, Tarapacá y Atacama », in Cúneo-Vidal, Rómulo, *Obras Completas*, T. 5, Vol. X, Lima, Gráfica Morsom, 1977, pp. 215-451.

rurales, une grande partie des rencontres s'étant déroulées à Iquique ou Arica. Chez les fonctionnaires régionaux, un attachement à la représentation du centre chilien, voire au Président, révélait une forte dépendance de ces périphéries. Enfin, des visites sur les postes-frontières, seule ou accompagnée de maires ou de fonctionnaires, se sont parfois transformées en véritables expéditions : même en vivant sur la « périphérie », la frontière n'est pas aisée à atteindre.

Un rappel des caractéristiques topographiques et culturelles des lieux peut aider à comprendre notre parcours, ainsi que la perception commune de ce qu'est la frontière au Chili. Les Régions actuelles de Tarapacá et Arica se constituent géographiquement de trois sous-espaces : la côte, le désert puis l'altiplano, la précordillère se présentant comme une transition entre les deux derniers espaces. Les 310 kilomètres qui séparent Iquique d'Arica sont occupés par le désert d'Atacama et plusieurs *quebradas*, vallées encastrées dont la plus importante est celle de Camarones. Pour parcourir cette distance, quatre heures trente en autobus sont nécessaires. A l'est d'Arica, les vallées d'Azapa et de Lluta mènent progressivement vers la zone montagneuse ; depuis Iquique, le contraste est plus abrupt. La ville est entourée par le désert – élément saisissant dès l'atterrissage à l'aéroport Diego Aracena – et l'océan. Pour sortir de la ville et atteindre l'altiplano, il faut tout d'abord monter à plus de 500 m d'altitude pour atteindre la nouvelle commune d'Alto Hospicio, créée en 2004, puis passer la *Pampa del Tamarugal*, le désert et la précordillère, jusqu'à arriver aux villages frontaliers situés dans la *Puna*, entre 4000 et 5000 mètres d'altitude.

Le contraste est frappant, « l'Occident retrouvé » n'est plus. La frontière, omniprésente dans le quotidien urbain – tant par la présence péruvienne et bolivienne que par le sentiment général d'isolement vis-à-vis du reste du Chili –, retrouve son caractère définitivement *andin*. Le quotidien observé à Colchane ou Visviri se rapproche bien plus de la vie dans les villages, ou même dans la ville de Puno (Pérou), que du dynamisme d'Iquique. Alors s'ébauche une première approche de la frontière : celle des sous-espaces, de la rupture culturelle entre la ville côtière et les villages de « l'intérieur ». Le contraste entre les villes d'Iquique et d'Arica saisit également l'observateur : face à la croissance constante d'Iquique, Arica apparaît comme une ville « déchue », en cours de décadence. Ceci n'est pas uniquement une caractéristique de ville frontalière, c'est aussi le résultat du rôle géostratégique qui lui a été accordé au cours de son histoire ; ce que nous découvrirons après ces premiers « étonnements ».

A la vie dans la zone frontalière et aux découvertes de ses contrastes, suit une étape, qui malgré sa brièveté, s'est révélée déterminante dans notre apprentissage de *ce qu'est la frontière chilienne*. Lors d'une dernière mission sur le terrain au début de l'année 2011, nous avons passé plus d'un mois à Santiago, accueillie une fois encore par l'équipe de l'INTE, dont les bureaux dans la capitale ont été créés peu de temps auparavant. Plusieurs entretiens avec des fonctionnaires du *centre* sont réalisés à cette occasion : nous apprenons alors ce que représente la zone frontalière, dans son ensemble, pour l'administration *chilienne*. Du point de vue des fonctionnaires rencontrés, la zone septentrionale est assimilée, *dans son ensemble*, à un espace culturellement marqué par les influences péruviennes et boliviennes. Ceci nous avait été jusqu'alors impossible à percevoir ; venant du Pérou, la zone frontalière et urbaine chilienne présentait un contraste frappant, et ce mode de vie occidental représentait à notre sens *le Chili*. Seulement, ce n'était pas le Chili tel que le concevaient les Chiliens du centre. Du point de vue des fonctionnaires, mais pas seulement : à de nombreuses occasions, des personnes originaires de Santiago nous ont demandé *ce que nous étions allée faire à Iquique*, dans cette ville « moche, désertique » et occupée par des « Boliviens » ou des *cholos*. Notre attachement à cette terre et à ses contrastes paraissait incongru. Il a pourtant contribué à établir les fondements de notre enquête et du recueil de données décrits ci-après.

B. Sources et protocole d'enquête

Le matériau recueilli se répartit entre soixante-cinq entretiens semi-directifs, l'analyse de documents internes et de documents publics, de notes de terrain, d'articles de presse et de sources historiques de seconde main. Avant d'aborder ces sources, il convient de présenter l'approche ethnographique proposée par ce travail de thèse : « l'informel » constitue selon nous une source à part entière.

« Visviri, là où commence le Chili » : un panneau signalétique présente ainsi le district de la commune de General Lagos, où a lieu, chaque semaine, le marché tripartite, nommé « la feria tripartita » : aliments de la zone, cuir d'alpaca (*coñacho*) et autres produits locaux s'échangent autour de la borne frontalière séparant Añapa (Pérou), Charaña (Bolivie) et Visviri (Chili). Il n'existe pas de poste-frontière du côté péruvien ; le poste-frontière entre Visviri et Charaña est géré par l'administration chilienne depuis les récents accords d'intégration des années 2000. Les échanges y sont fluides, ceci malgré la présence de mines

dans la zone depuis les années 1970¹⁸³. Assister à cette feria apporte de nombreux enseignements sur la manière dont se vit la frontière au quotidien. Plus encore, les fêtes de village – anniversaire de création de la commune, fête du Saint Patron local – sont des événements qui donnent parfois l’opportunité de discuter, de manière informelle, avec les autorités locales. Bien souvent, les maires sont absents de leur village, possédant bureaux et logement dans les villes côtières : les fêtes nous assurent leur présence sur les lieux. De plus, les discours portés par ces autorités en entretien ne suffisent pas toujours à la compréhension de la manière dont ils jouent leur rôle : les côtoyer dans leurs interactions avec les membres du conseil municipal et avec leurs administrés produit les conditions d’une meilleure observation du terrain¹⁸⁴.

Ces deux éléments rendant l’observation directe utile, sinon nécessaire, la localisation des autorités locales et les discours portés en entretien, ne sont pas anecdotiques. Ils illustrent des difficultés propres au terrain en question, et à la posture d’une chercheuse européenne. Ainsi, le temps passé dans les villages frontaliers n’a pas été majoritaire, notamment parce qu’il est plutôt rare d’y trouver les maires. Le problème des temporalités a également réduit nos possibilités d’accès à ces informateurs : de nombreux rendez-vous ont été reportés, parfois annulés, ce qui a également été le cas pour les réunions de l’ASASF. Les moments de rencontres « fortuites » ont donc constitué des sources importantes pour cette étude, bien que n’apparaissant pas en tant que telles dans le travail de thèse.

Le second élément, relatif au discours porté par les acteurs, est à la source d’un débat académique à propos de l’usage des entretiens¹⁸⁵. Dans notre cas, ce problème dépasse celui de la situation d’entretien et a trait à la perception qu’ont les acteurs rencontrés du chercheur *européen*, dont le corollaire direct est la présentation que les acteurs estiment appropriée de leur rôle, de leur action politique et du contexte dans lequel elle se déroule. Ainsi, lors de nos visites dans les communes, certains maires ou conseillers municipaux peinaient à comprendre

¹⁸³ Les frontaliers connaissent le terrain, ce qu’ils ne manquent pas de faire remarquer dès que l’occasion se présente.

¹⁸⁴ On retrouve cette importance du suivi « ethnographique » des élus dans les travaux sur le pouvoir local en France ; Cf. Abélès, Marc, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d’un département français*, Paris, O. Jacob, 1988 ; Faure Alain, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, Paris, l’Harmattan, 1992 ; Lagroye Jacques, Lehingue Patrick, Sawicki Frédéric, *La mobilisation électorale municipale*, Paris, PUF - CURAPP, 2005.

¹⁸⁵ Voir notamment Bongrand, Philippe, Laborier, Pascale, « L’entretien dans l’analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, pp. 73-111 ; Pinson, Gilles, Sala Pala, Valérie, « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *Revue française de science politique*, 2007/5 vol. 57, pp. 555-597.

le sens de notre présence. Le terme de « recherche » contient en espagnol un double sens : *investigación* signifie la recherche académique, mais aussi l'investigation au sens policier du terme. Au-delà de certaines réticences dues à une mauvaise interprétation du terme, la recherche académique est une activité souvent méconnue. Notre travail portant en outre sur les politiques de développement, certains acteurs nous associaient à des agents de développement. Si ce rôle peut permettre de glaner un certain nombre d'informations sur *ce que le développement veut dire*, le chercheur se doit à un certain stade de la conversation – plus ou moins « tardif » selon les cas, de dévoiler qu'il ne dispose d'aucune ressource financière à apporter à la commune.

Enfin, une autre difficulté du terrain a trait à « l'objet-frontière » : visiter les postes-frontières n'est pas une démarche évidente. Elle nécessite des autorisations et a dû souvent se réaliser en présence de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ce qui a bien évidemment biaisé les données recueillies et les discours des acteurs rencontrés à ces occasions. Aussi, un avantage de nos séjours a résidé dans la possibilité de passer plusieurs fois les frontières munie d'un visa de touriste, jusqu'à ce que le nombre de cachets apparaissant sur notre passeport éveille des soupçons – loin des enjeux d'un travail de recherche en science politique – sur les raisons de nos fréquents passages. En 2007, nous renouvelions alors notre passeport et continuions nos passages réguliers de la frontière.

L'observation non participante, composée de ces sources « informelles » et de la présence à diverses réunions des maires (dans le cadre de l'ASASF et lors de journées de formation organisées par la SUBDERE) constitue donc une part importante de l'enquête. Elle se complète de soixante-cinq entretiens semi-directifs réalisés principalement avec les maires ruraux des trois pays, des fonctionnaires des institutions centrales et régionales chiliennes, des fonctionnaires des postes-frontières chiliens et dans une moindre mesure, des agents des institutions internationales¹⁸⁶. Notre approche de l'enquête ne se situe pas dans la perspective de l'interactionnisme et n'utilise pas l'entretien non-directif, mais considère les informations fournies par les acteurs comme des sources à part entière, qu'elles aient été recueillies en entretien ou dans un autre contexte. C'est ensuite le croisement de ces données qualitatives qui permet de repérer ce qui relève du récit, de la description ou de l'information, des matrices cognitives, ou encore de « l'opinion » politique. Concernant les propos recueillis en entretien, le sociologue Jean-Claude Kaufmann écrit :

¹⁸⁶ Voir la liste des entretiens en annexe 7.

« Les propos recueillis dans les entretiens ne doivent être considérés ni comme la vérité à l'état pur, ni comme une déformation systématique de cette dernière. Ils sont complexes, souvent contradictoires, truffés de dissimulation, et de mensonges. Mais ils sont aussi d'une extraordinaire richesse, permettant justement par leurs contradictions d'analyser le processus de construction identitaire, donnant des pistes (les phrases récurrentes) pour repérer des processus sociaux sous-jacents. Si l'on prend garde de ne pas être victime des déformations les plus grossières (par exemple, l'opinion sur l'évolution des seins nus), ils peuvent même apporter davantage, au plan de l'observation des pratiques. L'homme ordinaire est en effet un observateur permanent, détenteur d'une quantité considérable d'informations. Pourquoi ne pas profiter de son savoir ? [...] Les personnes interrogées ont été considérées comme des informateurs au sens ethnologique. Qui peut rêver d'une équipe de trois cents collaborateurs, ayant parfois passé depuis des années des étés entiers sur le terrain d'enquête ? Je ne compte plus les fois où ils m'ont signalé des points (essentiels) que je n'avais pas vu en observant directement la plage. »¹⁸⁷

Pour que les informateurs jouent leur rôle, une relation de confiance doit s'établir avec l'enquêté. Aussi, au-delà des difficultés propres au terrain, une réflexion sur la manière de mener et d'exploiter les entretiens s'est imposée au fur et à mesure de l'enquête. S. Beaud a souligné l'importance des conditions dans lesquelles se déroule l'entretien, non seulement l'importance du « contexte » comme source d'interprétation pour l'enquêteur, mais aussi celle du déroulement même de l'entretien¹⁸⁸. Ainsi s'est posée la question du guide d'entretien. Si celui-ci est nécessaire à la préparation de la rencontre, nous nous en sommes souvent détachée au cours de son déroulement, ceci notamment afin de laisser l'interlocuteur « oublier » le rôle qu'il attribue au chercheur, laisser « libre court » à ses pensées, et surtout sortir du rôle que lui-même s'attribue face au chercheur. L'entretien prend alors presque la forme d'une « conversation », au cours de laquelle les questions de l'enquêteur confirment le caractère semi-directif de l'entretien, mais où les informations recueillies dépendent également en partie du déroulement même de l'entretien. Par exemple, la situation d'entretien avec les responsables internationaux des projets de développement dans les Andes a pu être délicate à gérer du fait d'un retournement de situation inattendu : ces mêmes responsables, dont la connaissance des communes andines est extrêmement limitée, ont parfois cherché à obtenir des informations de notre part sur les dynamiques sociales et politiques et sur le fonctionnement du *leadership* sur ces espaces. Une fois encore, un jeu complexe a consisté à laisser les enquêtés développer leurs questions – qui comportaient en soi des informations sur

¹⁸⁷ Kaufmann, Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Paris, Pocket, 1998. pp. 221-222.

¹⁸⁸ Beaud, Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, 9 (35), 1996, p. 226-257, p. 239.

leur perception de la zone andine et de leur propre rôle en tant qu'agents de développement – tout en conservant un certain contrôle sur le déroulé de l'entretien.

Pour l'exploitation de ces données, une majorité des entretiens a été retranscrite entièrement ou partiellement¹⁸⁹ ; tous les entretiens ont été écoutés plusieurs fois puis traités de manière « artisanale », afin de faire figurer dans le corps du texte les extraits qui nous ont paru le mieux appuyer notre propos.

Cette activité de « chasse » aux informations (entretiens et observation) s'est réalisée de manière parallèle à ce que J.-G. Padioleau a rapporté à la « cueillette », soit la constitution d'un *corpus* de documents hétérogènes, et à la « pêche », qui a trait à la recherche de « littérature grise »¹⁹⁰. La thèse se fonde sur un ensemble de sources initialement disparates, qui ont du être mises en perspective puis complétées par la recherche précise de documents permettant de tester nos hypothèses.

Les données disponibles, tant sur l'administration de la frontière que sur l'évolution des politiques de développement dans les communes rurales, sont extrêmement rares. En effet, les archives municipales sont souvent inexistantes : les données disponibles dans les administrations régionales (plans de développement régionaux) ont constitué une source importante concernant les politiques menées dans les municipalités avant les années 1990, ce qui reflète une forte dépendance des communes aux régions jusqu'à cette date, des plans de développement communaux ayant ensuite été créés. En ce qui concerne l'administration frontalière, il existe deux types de limitations. Le premier a trait à l'objet d'étude : les documents administratifs sur le traitement de la frontière ne sont souvent pas accessibles au public, n'appartenant pas toujours au domaine public, d'autant moins sur cette frontière sensible. Le second renvoie à l'existence même de documents : un responsable de poste-frontière nous indiquait que son prédécesseur avait quitté le poste avec toutes les informations concernant sa fonction¹⁹¹. Un autre responsable nous renvoyait vers le centre, ou vers le poste-frontière, où aucun document n'était disponible. Ainsi, en plus des documents accessibles, nous avons mobilisé de nombreux documents législatifs (décrets, lois, etc.) et des résultats électoraux pour comprendre l'évolution de l'administration de la frontière, et son lien avec le développement des communes rurales.

¹⁸⁹ Voir les entretiens retranscrits en annexe 8.

¹⁹⁰ Padioleau, Jean-Gustave, *L'Etat au concret*, Paris, PUF 1982, p. 11.

¹⁹¹ Ce qui était par ailleurs l'occasion pour notre interlocuteur issu du milieu privé de louer l'amélioration de « l'efficacité » du service public.

Les difficultés, bien que certaines, ont été moindres concernant les informations sur notre cas d'étude, l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières. En premier lieu, les documents internes obtenus par Anne-Laure Amilhat Szary dans les premières années de l'ASASF nous ont été d'une grande utilité pour commencer à analyser le cas. Nous avons ensuite, au cours de l'enquête, régulièrement obtenu des documents de l'Alliance et de la BID par divers moyens, parfois grâce à des contacts coopératifs au sein de ces institutions, parfois au prix d'une véritable insistance auprès des responsables administratifs de l'Alliance. Ce recueil de données et son traitement détaillé nous a permis de retracer précisément l'histoire de cette expérience transfrontalière ainsi que la chronologie d'apparition des enjeux politiques autour de la frontière et de l'ethnicité.

Par ailleurs, les éléments concernant l'histoire de la zone frontalière et de son administration avant les années 1990 proviennent avant tout de sources secondaires, dont il convient également de préciser la nature. Premièrement, la littérature scientifique sur la zone étudiée est peu prolifique. Les travaux produits par l'Université Arturo Prat d'Iquique et l'Université Tarapacá d'Arica constituent ainsi des sources d'information précieuses. Ils se situent dans leur majorité dans les disciplines de l'histoire, de la sociologie et de l'anthropologie. Ainsi, l'historien et sociologue Sergio González Miranda, spécialiste de la période d'exploitation du salpêtre, s'est également intéressé à l'histoire de l'altiplano¹⁹², de même que quelques historiens d'Arica¹⁹³. Parmi les travaux chiliens ayant étudié les dynamiques culturelles plus récentes dans l'altiplano se démarquent les travaux du sociologue Hans Gundermann du centre d'étude de l'Université Catholique du Nord à San Pedro de Atacama¹⁹⁴ et ceux de l'anthropologue Juan Van Kessel de l'Université du Chili à

¹⁹² González Miranda, Sergio, *Arica y la triple frontera. Integración y conflicto entre Bolivia, Perú y Chile*, Iquique, Ed. Aribalo, 2006 ; González Miranda, Sergio, *Chilenizando a Tunupa. La escuela pública en el Tarapacá andino, 1880-1990*, Santiago, Dirección de Bibliotecas, archivos y museos, 2002 ; González Miranda, Sergio, Rouvière, Laetitia, Ovando, Cristian, « De "Aymaras en la frontera" a "Aymaras sin fronteras" : los gobiernos locales de la triple-frontera andina (Perú, Bolivia y Chile) y la globalización », *Dialogo andino*, Universidad de Tarapacá (Arica), n° 31, 2008, pp. 31-46.

¹⁹³ Voir notamment Quiroz Thompson, Diego, Díaz Araya, Alberto, Galdames Rosas, Luis, Ruz Zaga, Rodrigo, « Campesinos andinos y políticas agrarias durante la Junta de Adelanto de Arica (Azapa, Lluta y la precordillera, 1959-1976) », *IDESIA*, vol. 29, n° 2, mai-août 2011, pp. 157-168 ; Díaz Araya, Alberto, « Aymaras, peruanos y chilenos en los Andes ariqueños : resistencia y conflicto frente a la chilenización del norte de Chile », *Revista de antropología iberoamericana*, vol. 1 (2), mars-juillet 2006, pp. 296-310 ; Castro C., Luis, « El Estado chileno, los agentes fiscales y el temprano ordenamiento administrativo del espacio andino de la provincia de Tarapacá (1880-1930) », *Chungara. Revista de Antropología chilena*, vol. 40, n°2, 2008, pp. 219-233.

¹⁹⁴ Gundermann K., Hans, « Municipios y pueblos indígenas en Chile », in Assies, Willem, Gundermann, Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América latina*, Santiago, línea Editorial IIAM, 2007, pp. 23-24 ; Gundermann K., Hans, *Comunidad, sociedad andina y procesos socio-históricos en el norte de Chile*, Tesis Doctoral, sociología, Centro de Estudios Sociológicos, El Colegio de México, Sept. 2001.

Antofagasta¹⁹⁵. Ces derniers, de la même manière que les travaux boliviens tels que ceux de Xavier Albó sur l'histoire des « Aymaras »¹⁹⁶, présentent une orientation « culturaliste » dont nous nous démarquons, leurs travaux contenant toutefois des informations rares sur l'histoire de la région. Ces auteurs s'accordent d'ailleurs sur le manque d'informations concernant l'histoire de l'implantation de l'Etat dans cette zone.

Deuxièmement, il convient de souligner le poids des nationalismes dans les travaux de nombreux historiens, tant chiliens que péruviens et boliviens¹⁹⁷. Si de récentes réflexions ont été entamées sur le problème de l'interprétation des histoires nationales et de la construction des territoires¹⁹⁸, le poids des rivalités et des conflits demeure extrêmement présent dans les récits portés sur l'histoire des territoires disputés. Ainsi, outre les sources textuelles, les cartes présentées demanderaient une réflexion critique plus approfondie, notamment en ce qui concerne les cartes historiques. Les travaux existants sur les étapes de la construction territoriale chilienne, lorsqu'ils abordent leurs origines coloniales, sont dans leur majorité produits au Chili. Après l'étude de la littérature historique chilienne disponible, la recherche de cartes montre les incertitudes et les (ré)interprétations par les histoires nationales officielles. En ce qui concerne la période coloniale par exemple, la seule description des limites chiliennes a constitué une difficulté¹⁹⁹. Les discours et idéologies portés tant par les acteurs rencontrés que par certains travaux académiques ont exigé un travail important de distanciation et sont restitués dans une perspective critique, nous étant apparus comme des éléments révélateurs des enjeux politiques portés par notre objet d'étude.

¹⁹⁵ Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los Aymaras de Tarapacá*, Amsterdam, CEDLA, 1980.

¹⁹⁶ Albó, Xavier, *Pueblos indios en la política*, La Paz, Ed. Plural-CIPCA, 2002, pp. 79-86 ; Albó, Xavier, « Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile », *Estudios Atacameños*, n°19, 2000, pp. 43-73.

¹⁹⁷ Ceci n'est pas spécifique à ces pays ; sur le continent cf. Baud, Michiel, « State-Building and Borderlands », *Cedla Latin America Studies*, n°87 : *Fronteras: Towards a Borderless Latin America*, van Dijck, Pitou, Ouweneel, Arij, Zoomers, Annelies (dir.), Amsterdam, 2000, p. 43.

¹⁹⁸ Voir par exemple Cavieres, Eduardo, Alijovín de Losada, Cristóbal, *Chile-Perú, Perú-Chile : 1820-1920*. Valparaíso, Ediciones Universitarias de Valparaíso, Pontificia Universidad Católica de Valparaíso, 2005. Les travaux des historiens d'Iquique et d'Arica cités s'inscrivent précisément dans la production d'une histoire « régionale » qui se situe en contre-poids aux histoires nationales « officielles ».

¹⁹⁹ Notre participation à la production d'un atlas transfrontalier a été très instructive en ce sens : elle met en évidence la réflexivité nécessaire à la représentation cartographique d'une réalité territoriale dont les interprétations nationales sont multiples et conflictuelles. Cf. Amilhat Szary, Anne-Laure (dir.), *Atlas des Andes*, à paraître.

VI. Présentation de la thèse

La thèse s'organise en deux parties. La première partie aborde l'histoire de la construction du territoire chilien depuis ses origines en concentrant l'attention sur la consolidation et l'administration des frontières, ainsi que sur les étapes du déploiement de l'administration chilienne dans la zone frontalière. Celle-ci est caractérisée par l'existence de trois « sous-espaces » frontaliers, Tarapacá, Arica et l'altiplano, chacun d'entre eux remplissant une fonction dans l'affirmation de la souveraineté chilienne et dans le processus de construction de l'Etat-nation. Cette zone d'exception constitue également le lieu d'ancrage d'un *style* de gouvernement du territoire dont nous analysons les constantes et les évolutions. Le premier chapitre retrace ainsi les caractéristiques de la formation territoriale du Chili depuis les temps coloniaux, afin de souligner les caractéristiques structurelles du gouvernement du territoire spécifiques à l'histoire chilienne. Le second chapitre revient sur les modalités de consolidation de la souveraineté territoriale sur la zone frontalière entre les années 1930 et les années 1990 : le traitement des zones d'Arica et de l'altiplano alterne alors entre l'application de politiques de développement spécifiques et les fonctions respectives de *marche* et de *zone tampon*, ces spécificités éclairant les changements observables dans la façon de *penser* et de *pratiquer* le territoire depuis le centre politique. Enfin, le troisième chapitre est consacré à la frontière septentrionale depuis la période de transition démocratique, et montre que l'administration des frontières, si elle reproduit une modalité ancienne de *contrôle par le développement*, présente les héritages forts de la période de dictature, au cours de laquelle les changements en matière de gouvernement du territoire se sont caractérisés par la conjugaison de la « sécurité nationale » et du libéralisme économique. C'est sur ces fondements que se construit selon nous la légitimation d'une action publique transfrontalière et aymara.

La seconde partie s'intéresse plus spécifiquement aux dynamiques de reconnaissance des populations aymaras et d'institutionnalisation de leurs territorialités. Elle concentre l'attention sur les dimensions locales de ces dynamiques, en analysant les mobilisations du répertoire d'action de l'ethnicité dans les communes rurales frontalières. Pour ce faire, les interactions entre ce niveau d'action publique et les niveaux nationaux et transnationaux sont interrogées. Ceci conduit, pour le chapitre 4, à une analyse de la catégorisation des populations indiennes et « aymaras », et de ses effets sur la construction de territoires d'action publique « indigènes ». Les modalités de reconnaissance des populations indiennes et

aymaras, si elles se situent dans une même mouvance, sont étudiées dans une perspective comparative, leurs divergences étant analysées à la lumière des histoires nationales et de leurs déclinaisons territoriales au Chili, au Pérou et en Bolivie. Le chapitre 5 aborde une autre source de reconnaissance des « territoires indigènes », celle-ci d'origine transnationale. En étudiant le cas d'une alliance transfrontalière de communes rurales aymaras, il montre comment ce type de reconnaissance s'articule avec le *style* de gouvernement du territoire chilien abordé dans la première partie, conduisant ainsi à un processus de *sécurisation* de la frontière : l'émergence, « par le bas », d'une action publique dépassant et niant partiellement la ligne de démarcation témoigne ainsi paradoxalement d'une continuation de la construction territoriale de l'Etat chilien.

Partie 1

Lorsqu'Atacama devint chilien

Les frontières septentrionales chiliennes recouvrent des enjeux politiques dont les origines se trouvent au moment de leur création, suite à la guerre du Pacifique (1879-1883). Les terres annexées par le Chili à la fin du XIXe siècle sont l'objet d'un traitement particulier, qui pourtant reflète et parachève les dynamiques de construction territoriale de l'Etat chilien. Celles-ci ont en effet suivi deux principes qui marquent l'histoire du gouvernement du territoire sur le long terme : fronts de guerre et fronts d'exploitation doivent servir une « mission civilisatrice » dont serait investi le Chili du fait de l'homogénéité ethnique de sa population et de la stabilité précoce de ses institutions. Tarapacá, la dernière acquisition territoriale chilienne, symbolise dès lors l'aboutissement d'une logique conquérante ; elle se maintient, dans les esprits et dans les pratiques, comme un territoire *possédé* par l'Etat²⁰⁰, source de fierté patriotique et de revenus importants issus de l'exploitation des ressources naturelles.

L'administration y développe des spécificités. Les populations sont prises en considération, *chilénisées* ou développées, lorsque les impératifs politiques de conservation du territoire conquis l'exigent. La souveraineté est ici entendue comme une question territoriale. Cette approche se manifeste également dans le processus de consolidation des frontières, avec la persistance de *marches* et de zones-tampons, ou *no man's land*, qui protègent l'enclave productrice de salpêtre sur le désert d'Atacama. Le titre de cette partie, *Lorsqu'Atacama devint chilien*, renvoie à cette priorité territoriale de l'Etat chilien. Afin d'éclairer sur le « temps long »²⁰¹ le paradoxe apparent que présente la légitimation par le centre chilien d'une action publique transfrontalière et aymara au début du XXIe siècle, il convient de commencer par présenter et analyser les modalités historiques de la construction du territoire chilien et le rapport spécifique du centre politique aux frontières et à ce(ux) qu'elles excluent. Les tendances lourdes, les origines, les fondements symboliques et historiques du gouvernement du territoire chilien s'expriment dans les formes d'expansion territoriale de l'Etat au XIXe siècle, à partir d'un territoire hérité de la période coloniale.

Ainsi, un *style* de gouvernement du territoire se profile dès la naissance de l'Etat républicain et se donne à voir sur les zones et les lignes frontalières. L'étude diachronique de la consolidation du territoire et de l'Etat central chilien laisse apparaître deux périodes historiques importantes pour la compréhension des processus frontaliers actuels. Ces périodes correspondent aux gouvernements de deux *leaders* charismatiques, Diego Portales (1830-

²⁰⁰ Cf. Allières, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

²⁰¹ Cf. Braudel, Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1999.

1837) et Augusto Pinochet (1973-1989). Après une consolidation précoce des institutions au XIXe siècle, le déploiement territorial de l'administration centrale se parachève sous la dictature militaire de Pinochet. Cette configuration politique crée paradoxalement les conditions pour qu'une dynamique d'ouverture frontalière naisse au moment de la transition démocratique. Les institutions frontalières créées dans les années 1970, communes rurales et postes-frontières, portent ainsi les héritages de la sécurité nationale et du modèle économique mis en place par le régime militaire. La défense des terres qui symbolisent la supériorité institutionnelle et militaire chilienne, et la pratique d'un libéralisme économique particulièrement poussé, deviennent les deux caractéristiques structurelles qui perdureront sur les hauts plateaux frontaliers chiliens, au moment de la transition démocratique et de la construction d'un « territoire aymara ».

Ainsi, la consolidation précoce des institutions et l'expansion territoriale chiliennes, que nous proposons d'aborder dans cette première partie, renseignent sur les modalités d'utilisation du territoire dans la construction de l'Etat-nation. Notre analyse se structure autour de trois temps, réparti en fonction des séquences historiques successives. Le premier chapitre analyse l'histoire de l'intégration de la zone frontalière au territoire chilien jusqu'aux années 1930, en montrant que cet espace conserve le statut de *marche*, de *zone tampon* et d'enclave d'exploitation minière, chacun des sous-espaces des terres conquises remplissant l'une de ces fonctions.

Le second chapitre montre que si un travail symbolique et un intérêt pour l'affirmation d'une souveraineté territoriale sur les terres conquises se manifestent au cours de la période suivante (1930-1973), notamment sous la forme de politiques spécifiques de développement, l'administration de la frontière ne se consolide pas avant la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1989). La rationalisation du gouvernement du territoire opérée sous la dictature et ses déclinaisons dans les zones rurales frontalières amorcent un processus de *renaissance* de la frontière à partir de 1974, dont les effets se feront ressentir jusqu'aux années 2000 dans le cadre de projets locaux transfrontaliers. Au-delà des considérations *territoriales* et géopolitiques propres aux régimes militaires menant à une fermeture de la ligne, nous nous intéressons ainsi au processus de pénétration de l'Etat jusqu'aux marges rurales frontalières et à l'apparition de la *population* dans les stratégies de défense du territoire national.

Enfin, le troisième chapitre est consacré aux héritages de la guerre du Pacifique et de la dictature lors de la transition démocratique, à partir de 1990. Alors que cette période se caractérise par une confirmation de la libéralisation de l'économie nationale et par la reprise d'un processus d'intégration régionale, les considérations géostratégiques conservent une place importante dans le gouvernement du territoire chilien. Ainsi, la persistance du rôle des forces armées dans l'élaboration des politiques destinées aux zones frontalières contribue à renforcer l'attention aux populations isolées dans une optique de défense de la souveraineté territoriale. Par ailleurs, le Chili actuel se caractérise par une administration civile exerçant un contrôle strict de ses frontières. La coopération avec les administrations des Etats limitrophes dans le cadre des accords d'intégration régionale a pour effet de confirmer la position de supériorité institutionnelle et politique du Chili dans la zone septentrionale.

Chapitre 1. L'Etat chilien et son territoire :

l'aboutissement du Pacifique

Sur tout le continent sud-américain, les frontières de l'Indépendance ont été tracées sur de vastes espaces presque inhabités²⁰², ce qui a contribué à un processus de démarcation généralement lent. Ceci explique aussi que la notion de « *frontier* » développée par F. Turner²⁰³ et celle de fronts d'exploitation s'appliquent bien au cas sud-américain. Au Brésil par exemple, l'occupation du territoire national s'est réalisée à partir du déplacement d'une ligne d'exploitation vers l'ouest²⁰⁴. Au Chili, ce type de dynamique a aussi existé, mais sur des espaces bornés par des obstacles naturels importants. Aujourd'hui encore, le Chili se présente comme une étroite bande de terre « coincée » entre l'océan Pacifique et la cordillère des Andes, sur une largeur de 175 kilomètres en moyenne (350 kilomètres au maximum). L'expansion du Chili s'est alors réalisée vers le sud et le nord, jusqu'à ce que son territoire atteigne une longueur de 4300 kilomètres.

La conquête de ces espaces ne fut pas aisée, en raison de la présence de ces immenses espaces autour du territoire : océan Pacifique, cordillère des Andes, désert d'Atacama, Patagonie. Au nord, le désert d'Atacama, l'un des plus arides du monde, n'était l'objet d'aucune convoitise jusqu'à la découverte des gisements de nitrates au XIXe siècle. Il constituait jusqu'alors une zone dont l'appartenance demeurait très incertaine. Au sud, le Chili peinait à conquérir les terres habitées par les célèbres « Indiens insoumis », les Mapuches, et où les faibles possibilités d'exploitation agricole n'incitaient pas la colonisation par les Chiliens du centre. Plus au sud, la Patagonie présentait encore un faible intérêt économique. Le Chili naît donc sur un territoire restreint, habité par une population relativement homogène. La géographie du territoire chilien a contribué, dès le XIXe siècle, à l'insertion de la « nature » dans la définition des frontières nationales. Mais plus que par ses *lignes*, la nature s'impose ici par son *étendue*²⁰⁵. Ces zones difficiles d'accès, si elles

²⁰² M. Foucher rappelle en effet que le continent ne comptait au début du 19ème siècle que 20 millions d'habitants sur 22 millions de km², plus de 85 % des frontières ayant été tracés dans des zones de très faible densité (un ou deux habitants au km²). Foucher, Michel, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.

²⁰³ Turner, Frederick Jackson, *The Frontier in American History*, Henry Holt and Company, 1935.

²⁰⁴ Cf. Guichonnet, Paul, Raffestin, Claude, *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974.

²⁰⁵ L'origine de la notion de « frontières naturelles » est attribuée à la France de la révolution, même si l'idée a existé bien avant cette période. Le 13 janvier 1793, à la tribune de la Convention, Danton exprime la « doctrine »

constituent des obstacles persistants à l'administration des frontières, contribuent toutefois, dans un premier temps, au maintien d'une imprécision qui permet aux premiers gouvernements chiliens de construire l'Etat sur le territoire *effectivement* contrôlé. Cet isolement donne une place particulière à la notion d'« insularité » dans la définition de la nationalité chilienne, qui contribue à forger le sentiment d'une situation d'exception vis-à-vis des pays voisins, renforcée par la présence d'une population majoritairement blanche sur cet espace *contrôlé*.

A la consolidation précoce de l'Etat et de la nation, succède le temps de l'expansion. Fronts d'exploitation et fronts de guerre rythment des avancées territoriales qu'accompagne l'idée d'une « mission civilisatrice » sur les espaces conquis. Mais l'imposition d'une pleine souveraineté y rencontre de nombreuses difficultés ; aussi, ces espaces se constituent en zones d'exception. La nature est à nouveau invoquée, une fois les limites repoussées, et les mines de nitrates possédées. Ce sont alors trois sous-espaces qui prennent forme : l'enclave productive de Tarapacá trouve sa limite sur la *quebrada* de Camarones, cette vallée encastrée marquant le début d'une *marche*, celle d'Arica, qui demeure un espace à souveraineté limitée. Au-delà du désert, s'élèvent les hauts plateaux andins : c'est ici une *zone tampon*, un *no man's land*, qui fait office de limite. A la frontière naturelle sur des espaces difficiles à administrer, se juxtapose, dès lors, une véritable frontière culturelle, à l'intérieur du territoire chilien : les Aymaras, sur l'altiplano, sont non seulement *étrangers* à la définition chilienne de la nation, mais ils assurent, aussi, le maintien d'un espace de transition entre « barbarie » et « civilisation ».

Ces frontières intérieures ne s'expliquent donc pas par les seuls obstacles topographiques. Elles relèvent aussi de considérations culturelles, renvoyant à la définition qu'à attribué le géographe allemand Friedrich Ratzel à la notion de frontières naturelles : la « naturalité » des frontières repose ici sur des considérations culturelles, ethniques et

des frontières naturelles de la France : « Les limites de la France sont marquées par la nature, nous les atteindrons des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République ». La notion est devenue un instrument d'affirmation du pouvoir étatique à la fin du XVIIIe siècle, justifiant ainsi des limites dont les tracés étaient auparavant incertains. A ce sujet cf. Nordman, Daniel, « Des limites d'Etats aux frontières nationales », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoires*, vol. II, « La Nation », Paris, Gallimard, 1986, pp. 34-61. Dans le nord du Chili, les « frontières naturelles » n'ont pas été pensées de la même manière que dans le cas français. Les obstacles topographiques tels que les fleuves et lignes de crêtes ont servi à justifier la fixation des limites en France, ce qui a également été le cas entre le Chili et l'Argentine, la cordillère des Andes imposant la séparation entre ces deux espaces. Avec le Pérou et la Bolivie, la nature s'impose par des étendues plutôt que par des « lignes ».

linguistique²⁰⁶. Les provinces antérieurement péruviennes et boliviennes demeurent en effet culturellement différenciées du reste du Chili, perçues comme étranges depuis le centre. Ce phénomène est plus manifeste encore dans les zones rurales des hauts plateaux. Ces terres sont certes chiliennes, mais leur population andine restera culturellement associée au Pérou et à la Bolivie. L'homogénéité ethnique supposée du Chili central au moment de l'Indépendance se manifeste ensuite par la notion de « mission civilisatrice »²⁰⁷ régulièrement exprimée par les dirigeants chiliens lors des conquêtes des terres indiennes ou considérées comme désertes. Elle se manifeste également par une administration différenciée de l'altiplano, où il n'est pas estimé nécessaire de déployer une bureaucratie similaire à celle déployée sur l'espace côtier.

Ce premier chapitre cherche à comprendre comment les zones frontalières septentrionales ont été intégrées au territoire chilien et de quelle manière cette intégration a contribué à la consolidation de l'Etat. Il privilégie une caractérisation du lien entre l'expansion territoriale chilienne et la consolidation du centre politique ; l'histoire de Tarapacá étant abordée plus spécifiquement à partir du moment de son annexion par le Chili, après la guerre du Pacifique. Revenir sur l'histoire chilienne avant la conquête de Tarapacá permet aussi de comprendre les modalités selon lesquelles ce territoire et ses populations ont ensuite été intégrés à l'Etat.

Les deux premières parties du chapitre sont consacrées à mettre en lien les origines coloniales des relations entre l'Etat chilien et son territoire telles qu'elles se manifestent au cours du XIXe siècle. Nous abordons dans un premier temps la question de la centralisation étatique sur un territoire restreint (I) avant de nous concentrer sur les premières mesures d'expansion et de contrôle du territoire national : outre l'existence de fronts pionniers, la construction du territoire chilien s'est fondée sur une série de guerres victorieuses (II). La troisième partie s'intéresse plus spécifiquement à l'histoire du rattachement de Tarapacá et Arica au Chili. Les rapports centre-périphéries se caractérisent par une dépendance particulièrement forte au centre ; toutefois, la zone frontalière connaît une administration d'exception et une souveraineté longtemps disputée. Nous verrons quels ont été les instruments mobilisés par les gouvernements chiliens successifs, jusqu'en 1929, pour affirmer

²⁰⁶ Ratzel, Friedrich, *La géographie politique*, Paris, Fayard, 1987. Sur l'influence de la pensée de Ratzel dans la géopolitique chilienne cf. Santis Arenas, Hernán, « El pensamiento geográfico-político de Ratzel en la geopolítica chilena », *Revista de Geografía Norte Grande*, n°25, 1998, pp. 135-140.

²⁰⁷ Cette idée n'est pas spécifique au Chili. Cf. Perrier Bruslé, Laetitia, « The Front and the Line: The Paradox of South American Frontiers Applied to the Bolivian Case », *Geopolitics*, vol. 12, n°1, janvier-mars 2007, pp. 57-77.

leur souveraineté sur ces terres. Les modalités – somme toute réduites – de la *chilenisation* des populations aymaras des hauts plateaux illustre la lenteur du processus d'intégration des marges à l'Etat (III).

I. Centraliser l'Etat sur un territoire restreint et homogène

Le Chili républicain se construit sur un territoire restreint, dont l'isolement physique est à l'origine de l'idée « d'insularité », qui alimentera un sentiment « d'exceptionnalité » vis-à-vis du continent et guidera la politique frontalière et extérieure des gouvernements successifs. Les délimitations issues de la période coloniale renferment les bases territoriales ayant contribué à une centralisation étatique efficace et rapide. Le ministre Diego Portales est considéré comme le fondateur des institutions chiliennes dès les années 1830, le système socio-politique ainsi établi permettant aux gouvernements suivants d'entamer un processus de « connaissance scientifique » du noyau territorial chilien. Les caractéristiques territoriales nationales et l'instauration d'un régime centralisateur fort se renforcent alors tour à tour. La partie traite des origines coloniales du territoire chilien (A) avant de rappeler les caractéristiques historiques de la centralisation de l'Etat (B).

A. Les origines coloniales du territoire chilien

Les difficultés rencontrées par les *conquistadors* espagnols dans le sud chilien – notamment face aux Indiens mapuches – et l'existence d'étendues naturelles imposantes sur les autres limites, stabilisent très tôt les frontières coloniales chiliennes (1). Cependant, les démarcations territoriales des Etats indépendants demeurent imprécises : ceci donne naissance à une première dispute entre le Chili et la Bolivie concernant les héritages territoriaux de l'Audience de Charcas, dont l'accès à l'océan Pacifique est source de polémiques dès les temps coloniaux (2). L'« insularité » chilienne apparaît comme une base de la construction de l'identité nationale et du rapport aux autres : isolé géographiquement et politiquement, le Chili se construit à l'écart de ses voisins, concentrant son attention sur le contrôle d'un territoire restreint et sur un océan Pacifique convoité (3).

1. Les Limites du Chili colonial

Le 21 mai 1534, l'Empereur Charles Quint commence la conquête des territoires situés au sud du Pérou. Il divise alors le territoire sud-américain en quatre *gubernaciones*

selon un découpage géométrique et sous la forme de franges parallèles à partir de la côte de l’océan Pacifique²⁰⁸. La *gobernación* de Nueva Toledo est confiée à Diego de Almagro et s’étend depuis les limites de la Nouvelle Castille, dirigée par Francisco Pizarro, jusqu’à Taltal. La *gobernación* de Nueva Andalucía atteint les côtes d’Arauco et est octroyée à Pedro de Mendoza. Nueva León est confiée à Simón de Alcazaba. En 1539 se crée une nouvelle *gobernación* au sud du détroit de Magellan au bénéfice de Pedro Sancho de Hoz²⁰⁹ (cf. carte 4).

Carte 4 : Les *gobernaciones* coloniales en 1534



Source : www.kalipedia.com

Les obstacles naturels et la méconnaissance du terrain réduisent alors considérablement la marge d’action concrète des colons au sud du désert d’Atacama. Après avoir réalisé une première expédition sur ce terrain, Diego de Almagro revient vers le Pérou. Francisco Pizarro, vainqueur de la bataille des Salines contre Almagro (6 avril 1538), est ensuite autorisé par Charles Quint à réaliser une expédition de conquête vers les territoires du sud. C’est ainsi que Pedro de Valdivia, fidèle lieutenant de Pizarro, part de Cusco en direction

²⁰⁸ Villalobos, Sergio, *Chile y Perú, la historia que nos une y que nos separa. 1535-1883*, Santiago, Editorial Universitaria, 2002, p. 76.

²⁰⁹ Eyzaguirre, Jaime, *Breve historia de las fronteras de Chile*, Santiago, Ed. Universitaria, 1968.

du Chili en 1540. A la mort de Pizarro, Valdivia devient gouverneur intérimaire élu par le *Cabildo* de Santiago.

En 1548, les premières limites de la *gobernación* du « Royaume du Chili » (ou Capitainerie Générale du Chili) sont fixées, alors que Charles Quint confirme la légitimité de Valdivia en tant que gouverneur du Chili. La Capitainerie du Chili s'étend ainsi jusqu'au 25^e parallèle au nord²¹⁰ et au-delà de la cordillère des Andes à l'est, vers les territoires qui avaient été précédemment concédés à Mendoza. En 1554, la juridiction de Valdivia est agrandie jusqu'au détroit de Magellan et une nouvelle *gobernación* (Nueva Extremadura) est créée au sud du détroit, sous la direction de Jeronimo de Alderete. La désignation de Alderete comme successeur de Valdivia a pour conséquence d'unifier ces deux entités qui deviendront le territoire du Chili. Le vice-roi Andrés Hurtado de Mendoza nomme son fils gouverneur, suivi par Francisco de Villagra qui reçoit la responsabilité du Chili jusqu'au détroit de Magellan ainsi qu'une mission d'exploration plus au sud, où l'on pense alors trouver une masse continentale s'étendant jusqu'au pôle.

Les modifications officielles des ces limites sont de faible ampleur durant toute la colonie. Le Chili comprend à cette époque toute la Patagonie puis, plus au nord, trouve sa délimitation avec la Plata le long de la cordillère des Andes. Toutefois, les limites de la *Gobernación* de la Plata sont modifiées en 1570, son territoire s'étendant jusqu'au 48^e parallèle. Les limites du Chili n'étant pas modifiées à cette occasion, une juxtaposition des deux administrations se met en place sur la Patagonie, qui sera à l'origine de tensions durables entre le Chili et l'Argentine, malgré le traité de fixation des limites datant de 1881. En 1563 la province de Tucumán se sépare du Chili, la limite orientale devenant la province de Cuyo, puis en 1776, la création de la vice-royauté de la Plata entraîne la perte de la province de Cuyo, dont les villes de Mendoza et San Juan. La frontière sud de Mendoza, matérialisée par le fleuve Diamante, devient alors la limite méridionale de la Plata. La délimitation septentrionale reste imprécise à cette époque, et située dans le désert d'Atacama (cf. cartes 5 et 6).

²¹⁰ Ceci est confirmé par P. de Valdivia, conquistador du Chili, dans sa lettre à Charles Quint du 15 octobre 1550, où il mentionne explicitement le parallèle 25 comme limite du nord de sa juridiction. Il écrit : « Je suis parti de Cuzco et ai marché jusqu'à la vallée de Copiapó, qui est le début de la terre du Chili, une fois passé le grand désert d'Atacama ». Eyzaguirre, *op.cit.*, 1968.

Carte 5 : Evolutions territoriales du Chili depuis la période coloniale



Source : <http://quintobasicoab.blogspot.fr/2010/11/chile-colonial.html>

Carte 6 : L'Amérique latine au XVIIIe siècle



Source : www.soberaniachile.cl

Les limites territoriales étant fixées, l'administration du Chili colonial rencontre des obstacles en comparaison avec les autres régions du continent, notamment liés à la présence indienne mapuche dans le sud. La stratégie d'occupation de Pedro de Valdivia suit les principes suivis par l'ensemble des *conquistadores* du continent ; elle consiste à installer des populations blanches dans les centres de pouvoir indiens afin de contrôler la production agraire selon le principe de l'*encomienda*²¹¹. Valdivia installe ainsi dix villes et forteresses pour contrôler un territoire d'environ 350 000 km² comprenant une population indigène d'environ un million d'individus²¹². Cette stratégie se soldera par un échec (cf. *infra*), réduisant l'espace effectif d'administration chilienne à 190 000 km² dès 1603.

²¹¹ L'*encomienda* est un système mis en place par la Couronne espagnole, consistant à regrouper des centaines d'indigènes sur un territoire, sous la responsabilité d'un *encomendero*, pour les faire travailler.

²¹² Boisier, Sergio, *Territorio, Estado y sociedad en Chile. La dialéctica de la descentralización: entre la geografía y la gobernabilidad*, Thèse de Doctorat, Université d'Alcalá, 2007, p. 91.

Un système d'*haciendas* se met en place sur ces terres comme au centre du pays, avec l'apparition de structures latifundiaires puissantes aux fondements de la formation d'une élite traditionnelle²¹³. Les *corregidores* coloniaux, propriétaires des terres, sont aussi responsables de l'administration générale et judiciaire en tant que représentants du pouvoir royal espagnol. En 1699, l'évêque de Santiago émet l'idée selon laquelle la dispersion de la population constitue un frein aux possibilités d'administration de l'Empire et d'évangélisation. Les projets de concentration de population se multiplient à partir de la cédula royale de janvier 1713 et les premières villes chiliennes se créent : Los Angeles en 1739 afin d'assurer une présence indienne sous contrôle le long de la frontière, puis San Felipe en 1740, Talca et San Fernando en 1742, Rancagua en 1743 et Copiapó en 1745. Malgré les difficultés, surtout liées à l'opposition des *hacendados* à l'affaiblissement de leur influence sur les terres et les populations, les villes se forment et des chemins commencent à apparaître pour les relier aux grandes exploitations terriennes.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le Chili est une partie périphérique de la Colonie, séparée du reste de l'Empire par le désert d'Atacama et la Cordillère des Andes. Peu productif et coûteux, l'espace chilien a pour fonction essentielle celle de défense de la côte Pacifique. L'ouverture de la route commerciale passant par le Cap Horn commence à modifier cette donne. Mais c'est l'implantation du régime d'Intendances qui a un impact plus direct sur la situation du Chili au sein de l'Empire. Les réformes bourbonniennes se concentrent sur la centralisation du pouvoir et la division du territoire. Deux nouvelles vice-royautés sont créées (Nouvelle-Grenade en 1739 et Rio de la Plata en 1776), le système des Intendances apparaît en 1782-1783 et une vaste et puissante bureaucratie impériale se consolide, qui sera pourtant de courte durée. Le continent passe du statut de colonie administrée de manière autonome à celui d'extension provinciale du pouvoir espagnol²¹⁴. La politique volontariste de peuplement et de rationalisation de l'occupation de l'espace des Bourbons se traduit par la construction de vingt-quatre villes au cours du siècle et par l'amélioration des infrastructures de transport et des services de base (hôpitaux, lumière, poste, etc.).

Lors de l'Indépendance en 1810 et malgré les diverses juridictions temporaires coloniales sur de vastes territoires, le Chili naît comme un petit pays marginal : l'Etat se

²¹³ Diego Portales nommera plus tard « *el peso de la noche* » (le poids de la nuit), avant de s'appuyer sur elle pour consolider l'Etat chilien dans les années 1830. Cf. Jocelyn Holt, Alfredo, *El peso de la noche*, Santiago, Ariel, 1997.

²¹⁴ Jocelyn-Holt, Alfredo, *La Independencia de Chile: tradición, modernización y mito*, Santiago, Planeta / Ariel, 2001.

construira sur l'administration effective d'un territoire restreint, isolé et habité par une population majoritairement blanche. Ces caractéristiques le distinguent dans ses origines des autres Etats naissants du continent, ces derniers devant compter avec des populations d'origine précolombienne réparties sur d'immenses espaces pour forger l'idée de nation.

2. Les incertitudes territoriales de l'Uti Possidetis et le cas de Charcas

Au moment de l'Indépendance, les Etats républicains se créent sur les ruines de l'espace colonial, suivant le principe de l'*Uti Possidetis Iuris*²¹⁵ de 1810 qui attribue aux Etats les territoires correspondant à l'ancien découpage administratif²¹⁶. Ainsi naît le Pérou sur les fondations territoriales de la Vice-royauté du Pérou, le Chili à partir de la Capitainerie générale du Chili, puis la Bolivie sur ce qui constituait le Haut Pérou, ou Audience de Charcas (cf. carte 7)²¹⁷. Les nombreuses imprécisions des anciennes délimitations administratives, notamment sur les grands espaces non habités, ont généré des conflits et des négociations tout au long du XIXe siècle et au-delà ; pourtant, cette situation a paradoxalement abouti à peu de conflits armés : Michel Foucher rappelle en effet que seulement 27% des frontières du continent sont issues de guerres²¹⁸.

²¹⁵ Littéralement « ce que tu possèdes, tu possèderas ». Sur la naissance et la pratique de ce concept juridique, cf. Sorel, Jean-Marc, Mehdi, Rostane, « *L'uti possidetis* entre la consécration juridique et la pratique : essai de réactualisation », *Annuaire français de droit international*, volume 40, 1994, pp. 11-40.

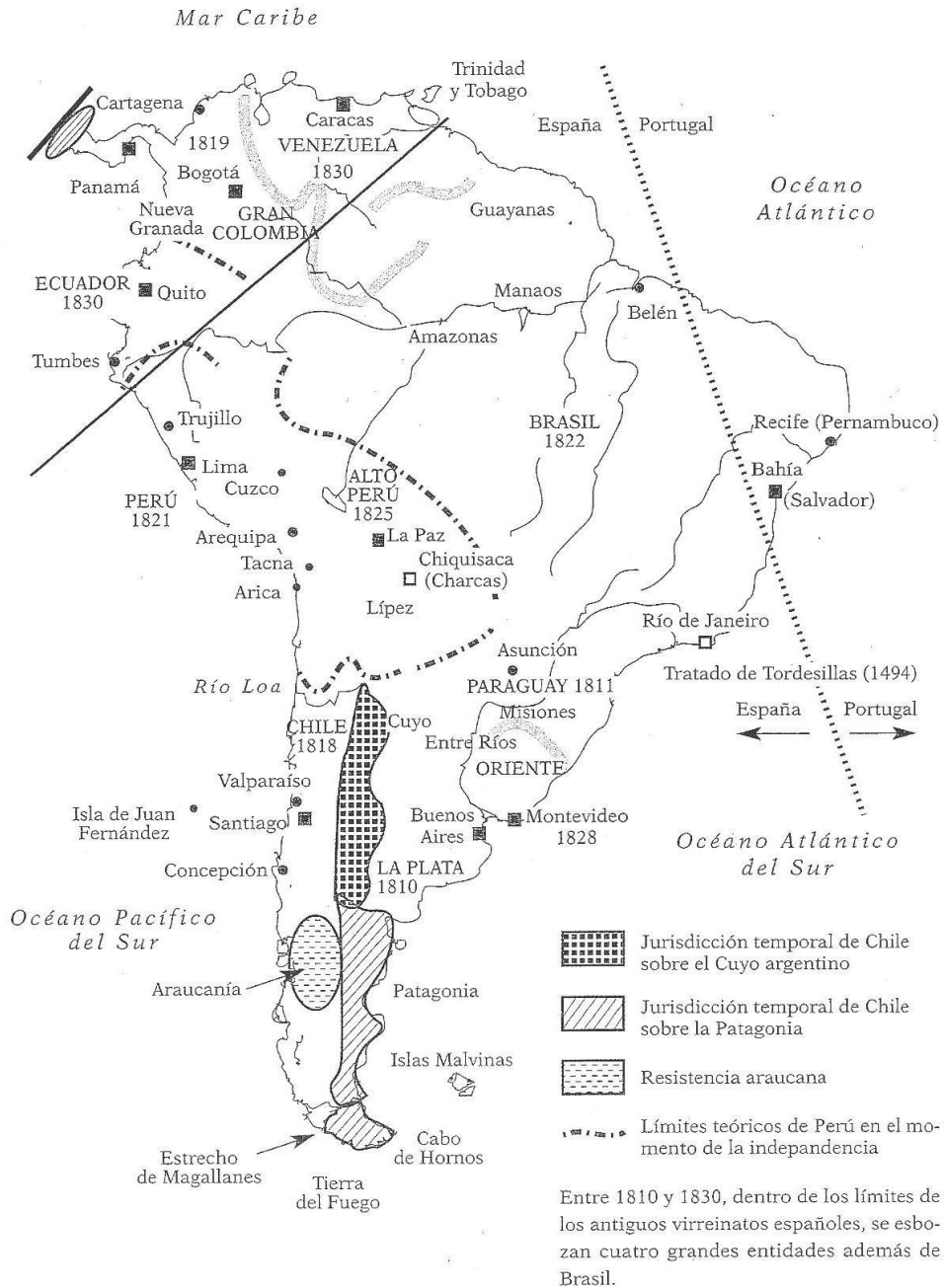
²¹⁶ Pour une analyse des démarcations territoriales sur le continent, cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « Géopolitique et frontières en Amérique latine », in Hardy, Sébastien, Medina, Lucile, *L'Amérique Latine*, Nantes, Editions du Temps, 2005, pp. 11-33.

²¹⁷ Les Indépendances sont proclamées en 1818 au Chili, en 1821 au Pérou et en 1825 en Bolivie.

²¹⁸ Foucher, *op.cit.*, 1991, p. 142.

Carte 7 : L'héritage territorial de la colonie

MAPA 1. La herencia colonial



Source : Cluny, Claude Michel, *Atacama : Essai sur la Guerre du Pacifique 1879-1883*, México, Fondo de Cultura Económica, 2008, p. 19 (« La Herencia Colonial »).

Le cas de l'Audience de Charcas, devenue ensuite la Bolivie, illustre bien les imprécisions originelles dont les effets se feront ressentir sur le long terme : aujourd'hui encore, historiens chiliens et boliviens se disputent l'interprétation des limites coloniales, à partir de sources parfois contradictoires, pour discuter de la légitimité d'un accès bolivien à l'océan Pacifique. Nous ne restituons pas ici les arguments mobilisés de part et d'autre²¹⁹ ; rappelons simplement les principales étapes historiques dont découle une confusion durable sur l'espace qui nous intéresse. Alors qu'une grande partie de l'espace colonial de Tarapacá dépend de l'Audience de Lima, en 1559 est créée l'Audience de Charcas, une juridiction de cent lieues à partir du centre la Plata, l'actuelle Sucre. En 1563, Philippe II étend le territoire de Charcas jusqu'à la *gobernación* de Tucumán, Juríes et Diaguitas, au sud, la province de Moxos et Chunchos à l'est, les provinces de Sayabamba et Carabaya au nord et le désert d'Atacama, jusqu'à l'océan Pacifique, à l'ouest. Le 2 mai 1573, une cédula royale fixe les limites de Charcas sur l'altiplano andin, un espace correspondant au Collasuyo incaïque. La plus grande partie de l'espace aymara se trouve alors sur le territoire de l'Audience de Charcas, hormis les espaces montagneux de *Pacaje* et *Karangas* qui sont liés à Lima *via* le *corregimiento* d'Arica²²⁰ (cf. carte 8).

²¹⁹ Du côté chilien voir par exemple Ríos Gallardo, Conrado, *Chile y Bolivia definen sus fronteras, 1842-1904*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1963 ; Villalobos, *op.cit.*, 2002 ; Eyzaguirre *op.cit.*, 1968, et le très engagé site www.soberania.cl sur lequel s'appuient les études historiques du Congrès chilien. Voir notamment sur ce site : Corporación de defensa de la soberanía, *Limites coloniales de Chile y Bolivia con relación a Atacama según las leyes y las crónicas de Indias bases del derecho territorial de Uti Possidetis*, actualisé en juillet 2008. Du côté bolivien, voir par exemple Roca, Luis José, *Ni con Lima ni con Buenos Aires : la formación de un Estado nacional en Charcas*, La Paz, IFEA/Plural, 2007.

²²⁰ Albo, Xavier, « Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile », *Estudios atacameños*, n°19, 2000, pp. 43-73, p. 55.

Carte 8 : L'Audience de Charcas en 1750



Source : Amilhat Szary, Anne-Laure (dir.), *Atlas des Andes*, à paraître, réalisation Clément Chapus.

Selon l'historien chilien S. Villalobos, c'est en fait au moment de la création des Intendances que la juridiction côtière d'Atacama apparaît comme une province de l'Intendance de Potosi, celle-ci appartenant à l'audience de Charcas²²¹. Ceci conduit à l'exercice d'une autorité temporaire de Potosi sur les districts de Atacama la Alta (San Pedro de Atacama), Atacama la Baja (Chiuchiu), Incahuasi, Cobija et Calama. La limite de Charcas au nord est nommée La Raya, la partie de la Cordillère du Vilcanota qui sépare le bassin du lac Titicaca des eaux qui partent vers l'Amazone. Lors de la création de la vice-royauté de la Plata en 1776, l'audience de Charcas passe sous sa juridiction alors qu'elle appartenait

²²¹ Villalobos, *op.cit.*, 2002, p. 81.

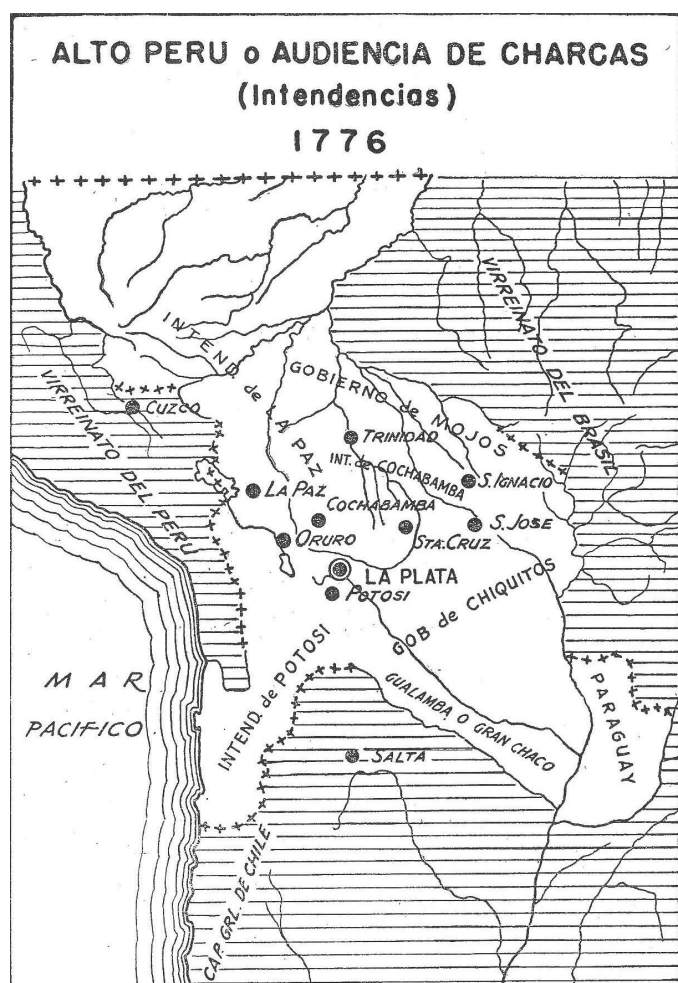
jusque-là à la vice-royauté du Pérou, mais ses limites n'en sont pas modifiées (cf. cartes 9 et 10).

Carte 9 : L'Audience de Charcas en 1776



Source : Amilhat Szary, Anne-Laure (dir.), *Atlas des Andes*, à paraître, réalisation Clément Chapus.

Carte 10 : L'audience de Charcas en 1776 selon un manuel d'histoire bolivien



Source : Vázquez Machicado, Humberto, de Mesa, José, Gisbert, Teresa, *Manual de Historia de Bolivia con 201 ilustraciones, 24 mapas y diagramas*, La Paz, Gisbert & Cía., Libreros Editores, 1958, p. 249 (« Mapa XIV : Alto Perú o la Audiencia de Charcas (Intendencias), 1776 »).

En 1784, la nouvelle Intendance de Puno se sépare de La Paz et passe sous l'administration de la vice-royauté du Pérou, modifiant ainsi les limites de Charcas. En 1790, un nouveau document officiel attribue, selon des sources chiliennes, Cobija et Mejillones au royaume du Chili²²². Au début du XIXe siècle Andreu y Guerrero, l'évêque des diocèses de Charcas, Santiago du Chili, Arequipa et Córdoba del Tucumán nommé en 1803, demande à la Cour de coloniser le Paposo afin de fixer les limites entre le Chili et le Pérou et trouve l'accord du vice-roi. L'évêque ne donne pourtant pas suite à cette demande, et c'est dans cette incertitude qu'arrive la période d'émancipation, l'Intendance de Potosi exerçant une autorité *de facto*, qui se superpose à l'administration chilienne, sur une partie du littoral d'Atacama. L'historien chilien S. Villalobos propose une interprétation de cette situation : « il est probable que les intrusions depuis Charcas ne furent pas connues par les vice-rois de Lima

²²² « Cartas esféricas del Reino de Chile », cité par Villalobos, *op.cit.*, 2002, p. 81.

ni par les gouverneurs du Chili ou que, de par l'éloignement d'Atacama, sa pauvreté et ses liens avec l'altiplano, l'on opta pour une certaine tolérance »²²³. A l'heure de l'Indépendance, l'accès à la mer de la Bolivie n'est pas unanimement reconnu ; lors de la désignation de Simon Bolivar comme premier Président bolivien, celui-ci ouvre un accès à la mer *via* le port de Cobija (appelé Lamar à cette époque) contre l'avis du Chili. Ces incertitudes territoriales originelles auront d'importantes conséquences sur les relations entre les Etats naissants, la première guerre du Chili contre le Pérou et la Bolivie datant de 1837 (cf. *infra*).

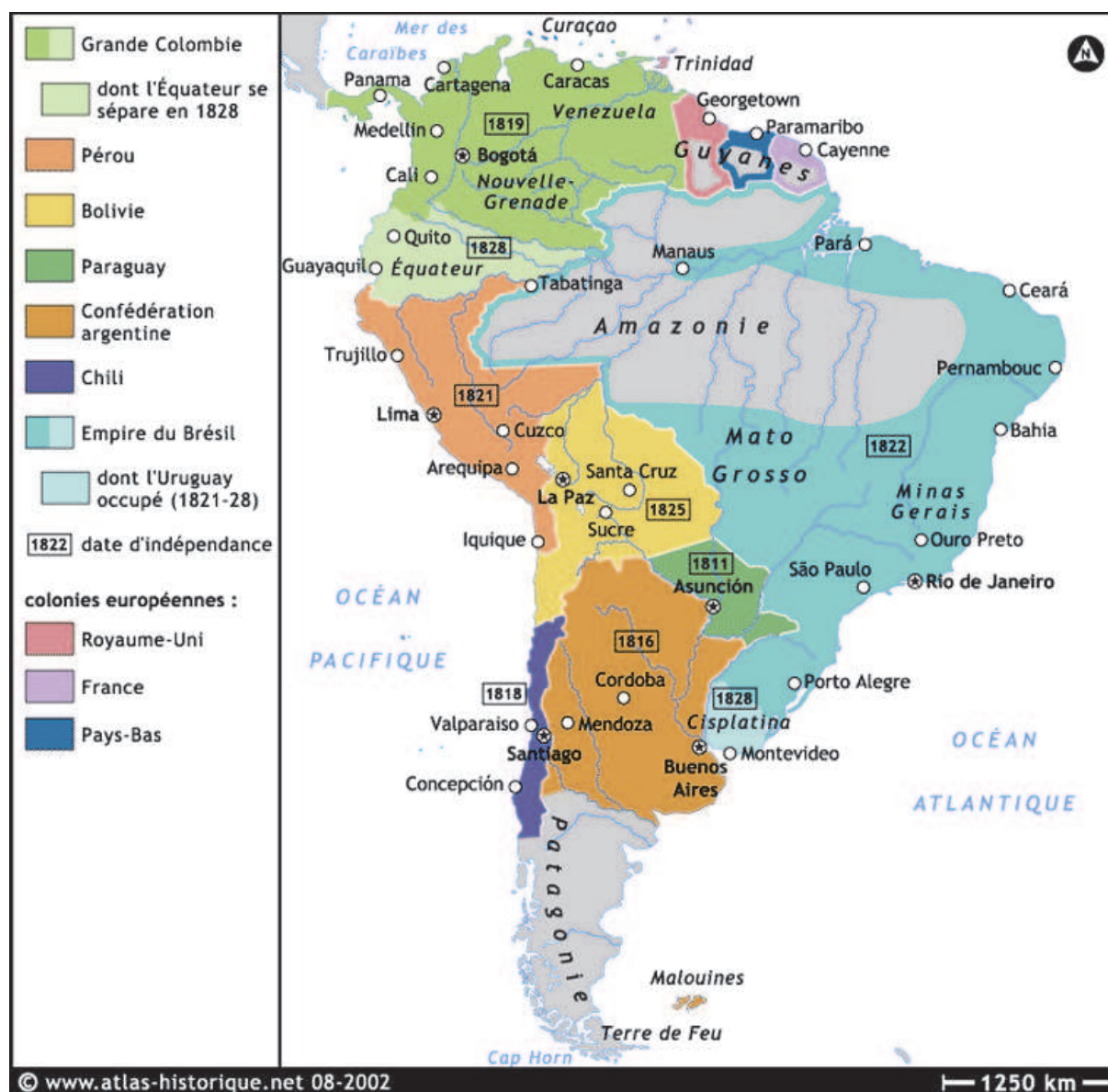
Lorsque naît la République chilienne, la frontière nord se trouve au niveau de la ville de Copiapó et la frontière sud au niveau du fleuve Bio Bio, fleuve au-delà duquel les Indiens Mapuches continuent de résister. Le territoire se présente comme une étroite bande de terre délimitée par l'Océan Pacifique, la cordillère des Andes à l'est, les terres mapuches et la Patagonie au sud, le désert d'Atacama au nord. Le territoire chilien se construit donc sur un espace délimité par des terres inconnues ou très peu densément peuplées et qui ne présentent alors pas d'intérêt en matière d'exploitation productive. Les limites du territoire tardent à être fixées²²⁴. L'intérêt pour la Patagonie est alors faible : la frontière orientale étant fixée sur la Cordillère des Andes, cette région n'est pas encore considérée comme faisant partie du territoire chilien. La Constitution de 1822 – où apparaît pour la première fois la notion de *territoire* national²²⁵ – puis celles de 1828 et 1833 décrivent ainsi la limite septentrionale comme « le désert d'Atacama », sans précisions supplémentaires.

²²³ Villalobos, *op.cit.*, 2002, p. 84.

²²⁴ Le désintérêt initial pour ces espaces se reflète dans les premières définitions des limites territoriales de la République chilienne. Cf. S. Boisier, *op.cit.*, 2007, p. 98.

²²⁵ Jammet, Nathalie, « Pouvoir et légitimité des figures de l'Etat au Chili de 1810 à 1861 », *Amérique latine. Histoire et mémoire. Les cahiers ALHIM*, n°15, 2008, 20 p., p. 4.

Carte 11 : L'Amérique du sud au moment de l'Indépendance



Source : <http://www.atlas-historique.net/1815-1914/cartes/AmeriqueSudIndependance.html>

3. Le Chili indépendant : fonder l'Etat et la nation sur l'espace contrôlé

La naissance du Chili républicain sur un territoire restreint et entouré d'espaces vierges constitue l'un des fondements d'un trait marquant de la « nationalité ». Cet isolement géographique conjugué à des activités économiques surtout orientées vers l'océan Pacifique renvoie à la notion d'insularité chilienne : celle-ci est souvent mobilisée pour caractériser l'originalité historique de ce pays, tant dans ses rapports précoces avec le système

économique international *via* l'océan Pacifique²²⁶, que dans une tradition de retrait vis-à-vis des pays voisins²²⁷. R. Krebs écrit ainsi que « dans la formation du caractère national chilien avaient influé fondamentalement, selon Juan Egaña, trois facteurs géographiques : le climat, l'extension du territoire et l'isolement »²²⁸.

Dans les années 1830, le territoire chilien mesure environ 1000 kilomètres de longueur, du désert d'Atacama au fleuve Bío-Bío au sud, nommé « la Frontera » avec les terres mapuches²²⁹. Le Chili est alors le quatrième pays du continent possédant le plus petit territoire et le troisième possédant le moins de population²³⁰. C'est à partir de cet espace que se forme le noyau culturel et politico-institutionnel chilien. Les historiens s'accordent pour attribuer à la configuration territoriale chilienne des premières années de la République un rôle non négligeable dans la construction de l'Etat nation et dans l'exceptionnelle stabilité qui y fit suite²³¹. Le cas du Chili évoque alors la situation européenne : c'est paradoxalement sur les marges des anciens empires que se sont construits les centres les plus forts lors de la naissance des Etats-nations²³². L'espace progressivement accaparé par le Chili constituait la limite méridionale de l'Empire espagnol ; après la construction d'un centre fort pour administrer effectivement les terres sous sa juridiction, le Chili va progressivement générer l'image du « petit » pays du sud qui a su s'imposer face à d'anciennes vice-royautés telles que le Pérou et l'Argentine.

²²⁶ Les deux grandes annexions qui ouvriront la voie au Chili sur le Pacifique seront la conquête des îles de Chiloé puis la prise de contrôle sur le détroit de Magellan en 1843. Rodríguez Elizondo, José, *De Charaña a la Haya. Chile, entre la aspiración marítima de Bolivia y la demanda marítima de Perú*, Santiago, Ed. Planeta Chilena, 2009, p. 41. L'importance accordée à l'océan Pacifique dans la construction de l'identité nationale chilienne pourrait expliquer en partie le fait que le Pérou sera perçu comme un concurrent sur cet espace, contrairement à la Bolivie qui perd son accès à la mer après la guerre du Pacifique. Ceci sera à l'origine de relations diplomatiques marquées par l'opposition et la notion d'ennemi avec le Pérou, alors qu'elles seront plus caractérisées par la négociation avec la Bolivie.

²²⁷ En ce sens, le titre de l'introduction d'un livre de J. Eyzaguirre est éloquent : « Géographie et destin historique ». Eyzaguirre, Jaime, *Historia de las instituciones políticas y sociales de Chile*, Santiago, Editorial Universitaria, 1967.

²²⁸ Krebs, Ricardo, « Orígenes de la conciencia nacional chilena », in Buisson, Juje et al. (dir.), *Problemas de la formación del Estado, la Nación en Hispanoamérica*, Bonn, Intre Nations, 1984, p.113. Juan Egaña est l'auteur de la Constitution chilienne de 1823.

²²⁹ Collier, Simon, *La construcción de una República 1830-1865. Política e ideas*, Santiago, Ediciones Universidad Católica de Chile, 2005, p. 37.

²³⁰ Burr, Robert N., *By Reason or Force: Chile and the Balancing of Power in South America, 1830-1905*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1967, p. 12.

²³¹ Bethell, Leslie (dir.), *Historia de América latina*, T.6, « América latina Independiente. 1820-1870 », Barcelona, Critica, 2000, p. 238.

²³² Rokkan, Stein, Urwin, Derek W. (dir.), *The Politics of Territorial Identity*, Londres, Sage, 1982, cité par Ferrera, Maurizio, *The Boundaries of Welfare: European Integration and the New Spatial Politics of Social Protection*, Oxford University Press, 2005, p. 18.

La consolidation de l'autorité du centre se fonde sur le contrôle d'un territoire restreint et crée les conditions politico-institutionnelles de son extension, prenant notamment la forme d'une Constitution. Manuel Carrasco Albano précise en effet dans ses *Commentaires sur la Constitution de 1833* que les Constituants souhaitaient rédiger son article 1 en s'en tenant aux limites connues du territoire, effectivement soumises à la juridiction chilienne et habitées par des citoyens du pays²³³. Aucune valeur n'est alors accordée aux terres perçues comme hostiles et stériles, telles que la Patagonie ou le désert d'Atacama. Notons cependant qu'il s'agit de la seule Constitution, dans l'histoire du Chili, dont le premier article est expressément et uniquement consacré au *territoire*, cet élément étant inclus dans les Constitutions de 1822 et 1828 au sein de titres concernant « les Chiliens » ou « la nationalité ».

La négation de l'existence de populations indiennes – en partie due aux difficultés rencontrées par l'Empire puis par l'Etat à coloniser les terres mapuches – est l'autre idée sur laquelle les Chiliens construiront sur le long terme leur différenciation avec les pays voisins du nord, le Pérou et la Bolivie. V. Perez Rosales souligne et critique le fait que le territoire pris en considération dans les premières constitutions chiliennes correspond aux seules zones dites « civilisées »²³⁴. L'idée d'une population homogène est présentée comme une spécificité chilienne par des historiens comme S. Villalobos ; celui-ci affirme que le Chili

« a été réellement une nation, avec une population relativement homogène et avec une culture très uniforme. Dans la grande majorité du pays, les indigènes, ou plutôt les métisses d'aspect plus autochtone, ont été des groupements de petite dimension, dont les coutumes propres tenaient de la réminiscence anecdotique sous la culture dominante. Il en allait ainsi pour le peu de descendants des Aymaras et des Araucans. »²³⁵

Maîtriser les terres hostiles et éliminer les héritages indigènes sur ces espaces : l'Etat chilien se construit et s'affirme grâce à un type d'expansion territoriale fondé sur l'idée d'une « mission civilisatrice » à partir du centre. La concentration des activités autour du noyau central de Santiago limite la souveraineté territoriale à un espace restreint sur lequel se fondera la culture chilienne dite « traditionnelle », avec l'apparition de la figure populaire du *huaso*, archétype de l'homme issu de milieu rural au style vestimentaire cavalier.

²³³ Cité par Boisier, *op.cit.*, 2007, p. 98.

²³⁴ Pérez Rosales, Vicente. *Ensayo sobre Chile*, Santiago, Imprenta y Librería del Ferrocarril, 1859, cité par Boisier, *op.cit.*, 2007, p. 98.

²³⁵ Villalobos, Sergio, *op.cit.*, 2002, p. 275. Pour des interprétations similaires de la nation chilienne, voir Góngora, Mario, *Ensayo histórico sobre la noción de Estado en Chile en los siglos XIX y XX*, Santiago, Ed. La ciudad, 1981 ; Vial Correa, Gonzalo, *Historia de Chile, 1891-1973*, Tome I, Volume I, Santiago, Zig-Zag, 1981.

B. Centralisation et construction de l'Etat

La faible étendue du territoire chilien lors de la naissance de l'Etat se confirme par la volonté des premiers gouvernements de définir le territoire sur la base des terres effectivement soumises à l'administration chilienne. Le centre physique se transforme donc en un centre politique, le naturalisme accordé aux frontières devenant le socle d'un centralisme fort. Au Chili comme dans d'autres pays d'Amérique latine, les relations centre-périphéries se construisent sur un rapport de dépendance, mettant en question le mythe des *cabildos*²³⁶ coloniaux (1). Mais au Chili, ce rapport se double d'un contrôle effectif de l'ensemble des périphéries à travers le système socio-politique fondé par le ministre Diego Portales (2).

1. Les relations centre-périphéries à l'aube de l'Indépendance

Les rapports entre centre et périphéries au Chili se sont construits sur la base d'une dépendance forte, également connue dans les autres Etats naissants, à la base d'un « centralisme latino-américain » caractéristique de ce continent²³⁷. Comme dans les autres Etats, des luttes entre fédéralistes et centralistes ont lieu dans les premières heures du Chili républicain. Cependant et en l'absence d'ancrage d'une tradition *caudilliste* au Chili, ces oppositions se résorbent particulièrement rapidement au profit des conservateurs centralistes qui se chargeront de poser les fondements de l'Etat-nation. Malgré le rôle des communes et des *cabildos* dans l'histoire et l'imaginaire latino-américains, la période d'Indépendance et les premières étapes de la centralisation chilienne illustrent une forte domination du centre politique qui, si elle n'est pas spécifique au Chili, y prend des formes marquées par la construction précoce d'un « Etat fort ».

Les capacités d'innovation généralement attribuées aux communes en Amérique latine à l'heure des processus de décentralisation et de « municipalisation » à la fin du XXe siècle reposent en partie sur ce qu'Andrew Nickson nomme « le mythe des *cabildos* »²³⁸, issu de l'histoire coloniale et des premières heures de l'Indépendance. Pourtant, les systèmes politiques des Etats naissants se construisent sur la base d'un centralisme très marqué et d'une

²³⁶ Un *cabildo* était un conseil d'administration coloniale qui régissait une municipalité à l'époque de l'Empire espagnol. Le *cabildo* était le représentant légal de la municipalité et de son territoire adjacent vis-à-vis de la couronne espagnole.

²³⁷ Veliz, Claudio, *La tradición centralista en América latina*, Barcelona, Ariel, 1994 (1984).

²³⁸ Nickson, Andrew, « La democratización y los gobiernos locales en América latina », *Gestión y Política Pública*, vol. 11, n°2, 1993, pp. 339-364.

forte dépendance des institutions communales. L'apogée des *cabildos* correspond en fait à une brève période du début de la Colonie, avant que l'empire espagnol n'impose un système extrêmement centralisé connu sous le nom de « Conseil des Indes »²³⁹. Au moment de la colonisation, les nouvelles possessions s'organisent autour de groupes autogouvernés qui disparaissent très rapidement avec la nomination des gouverneurs royaux par la Couronne²⁴⁰. Les lois proposées par les *cabildos* sont ensuite soumises à ratification par la Couronne d'Espagne, ce qui contribue à leur décadence au cours de la période coloniale. De plus, l'introduction d'un système équivalent à des appels d'offre pour les postes municipaux en 1591 facilite la corruption et la formation de conseils oligarchiques dont les membres appartiennent à l'élite espagnole. Mais c'est le renouveau du rôle des *cabildos* à la fin de la période coloniale qui leur confère l'image mythique de lieu d'impulsion du changement : leur appui à la lutte indépendantiste, avec la formation de juntas révolutionnaires dans les principales villes (Caracas, Santiago, Buenos Aires, Mexico et Bogota) et la création de *cabildos abiertos* afin d'assurer le soutien des masses, leur donne une fonction symbolique d'assemblée inspirée de la démocratie directe. Celle-ci reprend vigueur dans l'actualité avec l'organisation de *cabildos abiertos* sur l'ensemble du continent²⁴¹.

Suite à l'euphorie post-indépendantiste et à la situation d'anarchie politique de cette époque, les communes restent sous l'emprise d'Etats extrêmement centralisés. Le centralisme est en effet un trait caractéristique de la construction des Etats latino-américains. Dans son étude devenue classique sur ce sujet, Claudio Veliz relève quatre facteurs principaux expliquant la tradition centraliste latino-américaine. Premièrement, l'absence d'un phénomène politique équivalent à la Révolution française empêche la circulation et la confrontation d'idées politiques concernant les modes de gouvernement. Deuxièmement, la faiblesse de la « Révolution industrielle » constitue une entrave au développement de foyers de décision hors du pouvoir étatique, équivalents aux bourgeoisies européennes. Troisièmement, l'inexistence de relations féodales n'a pas pu permettre l'enracinement d'une tradition de pouvoirs locaux. Quatrièmement, l'absence de pluralité religieuse a impliqué l'uniformisation des points de

²³⁹ Le Conseil des Indes était l'institution chargée d'administrer les colonies des « Indes », c'est-à-dire l'Amérique espagnole et les Philippines (appelées officiellement les Indes occidentales), durant les XVIe et XVIIe siècles. Il représentait et conseillait le roi d'Espagne dans toutes les affaires de justice, de gouvernement, de guerre et de religion. Il se situait à Madrid dans l'Alcazar real et fut officiellement fondé en 1524 par Charles Quint.

²⁴⁰ Nickson, *op.cit.*, 1993.

²⁴¹ La pratique des *cabildos abiertos* peut notamment s'observer dans les localités andines, où les réunions du conseil municipal sur la place principale avec possibilité de participation des administrés mêle cette figure issue de l'histoire coloniale aux pratiques socio-politiques de prise de décision propres aux communautés andines, mais aussi aux pratiques démocratiques participatives promues depuis les années 1990.

vue des acteurs de l'organisation de l'Etat²⁴². Il est possible d'affirmer, outre ces facteurs, que trois éléments supplémentaires ont contribué à la consécration du modèle centraliste au Chili : (1) l'influence du modèle napoléonien dans la conception de la souveraineté et par conséquent de l'organisation de l'Etat et de l'administration publique ; (2) la situation de guerre quasi-permanente qu'a vécu le Chili depuis sa conquête par les Espagnols jusqu'à la fin du XIXe siècle ; (3) l'influence du Ministre Diego Portales qui est considéré comme « le forgeron de l'Etat-Nation »²⁴³.

Parallèlement à cette caractéristique commune qu'est le centralisme, l'Etat chilien s'est distingué d'autres Etats du continent dès les premières étapes de sa construction : alors que la période de la postindépendance se caractérise sur le continent par un règne du caudillisme²⁴⁴ et un état d'anarchie ayant donné lieu dans certains pays à une quinzaine de Constitutions distinctes, le Chili a connu une période relativement courte d'agitation qui se résorbe avec l'arrivée de Diego Portales au pouvoir en 1830. Ceci a largement participé à diffuser l'idée d'un « Etat fort », ayant fait preuve d'une modernisation politique précoce, et déjà l'idée, sinon de « modèle chilien », du moins d'une exception chilienne, faisait son chemin avec une longue période de stabilité politico-institutionnelle. Le centralisme persistant lié à ce « modèle » aura des conséquences directes sur la formation de la nationalité chilienne et sur la consolidation du territoire national.

En 1808, l'Empire espagnol vit une situation d'agitation croissante suite à l'incursion napoléonienne dans la péninsule ibérique. Du fait de la crise du régime colonial, la Première Assemblée de Gouvernement est formée le 18 septembre 1810 et marque le début de l'émancipation du Chili²⁴⁵. A cette date commence la période de la *Patria Vieja*, au cours de laquelle un mouvement d'autonomie temporaire se transforme en mouvement d'Indépendance. La défaite des indépendantistes lors de la bataille de Rancagua (1-2 octobre 1814) donne naissance à la période de la « Reconquête espagnole » jusqu'en 1817. Le 12

²⁴² Veliz, *op.cit.*, 1994 (1984).

²⁴³ Boisier, Sergio, « Chile: la vocación regionalista del gobierno militar », *Eure*, vol. 26, n°77, 2000.

²⁴⁴ Sur la notion de caudillisme voir par exemple Pro Ruiz, Juan, « Figure du cacique, figure du caudillo : les langages de la construction nationale en Espagne et en Argentine, 1808-1930 », *Genèses*, n°62, mars 2006, pp. 27-48 ; Thibaud, Clément, « Entre les cités et l'État. Caudillos et pronunciamientos en Grande-Colombie », *Genèses*, n°62, mars 2006, pp. 5-26 ; Wolf, Eric R., Hansen, Edward C., « Caudillo Politics: A Structural Analysis », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 9, n° 2, janvier 1967, pp. 168-179 ; Lynch, John, « Bolivar and the Caudillos », *Hispanic American Historical Review*, vol. 63, n°1, 1983, pp.3-35 ; Demélas, Marie-Danielle, « Genèse et figures du caudillo », *Social Anthropology, Journal of the European Association of Social Anthropologists*, Paris-Cambridge, vol. 2, n°1, pp. 19-41.

²⁴⁵ De ce fait, le jour de la fête nationale au Chili a lieu tous les ans le 18 septembre, jour de l'indépendance, le fameux « dieciocho », alors que la Déclaration d'indépendance n'interviendra que huit ans plus tard.

février 1817, le général argentin José de San Martín et le Chilien Bernardo O'Higgins, ayant organisé une expédition libératrice depuis l'Argentine, mènent à la victoire l'armée indépendantiste lors de la bataille de Chacabuco. Commence alors la période de la « *Patria Nueva* », jusqu'à l'abdication de Bernardo O'Higgins en 1823. C'est lorsque celui-ci arrive au pouvoir que l'Indépendance est déclarée, en 1818. Fervent patriote, ce *caudillo* très charismatique modifie le drapeau et les armoiries issus de la *Patria Vieja* et se trouve à l'origine de la création d'un hymne national²⁴⁶.

Les premières Constitutions chiliennes, en 1810, 1814, 1818 et 1822, établissent des régimes politiques et administratifs à tendance centralisatrice. Cependant, les villes de Copiapó et de La Serena au nord ont acquis dès l'époque coloniale une certaine reconnaissance de par leur dynamisme économique et ont respectivement le statut de *villa* et de *ciudad*. Au sud, la ville de Concepción conserve son rôle stratégique ancien de défense de l'Empire espagnol. Ce poste militaire frontalier dépendait directement de la vice-royauté péruvienne et ses chefs acquièrent un certain prestige lors de la guerre d'Arauco qui oppose les Espagnols aux chefs de guerre mapuches (1546-1567). Au moment de l'indépendance, les régions de Coquimbo et de Concepción deviennent des provinces devant gouverner, avec Santiago, le futur Etat. Les frères Carrera, au pouvoir entre 1812 et 1814, forment leur junte de gouvernement avec des représentants des trois provinces.

Lorsqu'il arrive au pouvoir, Bernardo O'higgins élimine cet héritage avec la Constitution de 1822, mettant fin à la division en provinces et réorganisant le territoire sur un découpage par départements dont les autorités sont nommées par l'exécutif. Le nombre de divisions administratives territoriales de premier niveau passe ainsi de trois en 1818 à six en 1823²⁴⁷. Le refus de cette nouvelle organisation par les provinces de Concepción et Coquimbo donne lieu à un conflit interne de grande ampleur entre fédéralistes et centralistes²⁴⁸. Ainsi l'Intendant de Concepción, le général Ramon Freire, appelle à la formation d'une grande assemblée provinciale qui représenterait la souveraineté populaire, encourageant le conseil de Coquimbo à suivre son exemple. Lorsque les troupes militaires provinciales avancent vers

²⁴⁶ Le premier hymne national chilien date de 1819 sur un texte du poète argentin-chilien Bernardo de Vera y Pintado, qui sera ensuite modifié pour paraître moins agressif envers les Espagnols.

²⁴⁷ La description de ces six départements dans la Constitution de 1833 confirme le caractère imprécis des limites territoriales à cette époque. Du nord au sud, le premier département est situé « depuis le désert d'Atacama jusqu'au fleuve Chuapa », le second et le troisième « de Chuapa aux rivières de Lontue », les quatrième et cinquième de Lontue au fleuve Bio Bio, et ses forteresses et adjacences au sud, le sixième est enfin constitué « de toutes les populations que possède ou acquerra l'Etat depuis le Bio Bio jusqu'à ses limites au sud ».

²⁴⁸ Illanes, María Angélica, « El proyecto comunal en Chile » (Fragmentos) 1810–1891 », *Historia*, n°27, 1993.

Santiago, O'higgins est destitué. Après la démission de ce dernier, le pays entre dans une période d'instabilité politique qui durera jusqu'en 1830.

C'est en 1826 et sous l'administration de Freire que la tendance centraliste est prise à contre courant par José Miguel Infante, qui incarne, selon M.A. Illanes la naissance de l'idéal libéral (en opposition à conservateur) au Chili. Infante rédige et applique le « plan fédéral de gouvernement et d'administration des provinces »²⁴⁹. Cette loi cherche à instaurer au Chili un système fédéral inspiré de celui des Etats-Unis avec la division du pays en huit provinces²⁵⁰, dotées d'assemblées et de députés élus et bénéficiant de compétences larges desquelles sont exclues les relations marchandes, les relations internationales et l'asile. L'Assemblée constituante de 1826 prévoit même l'élection des intendants, gouverneurs et prêtres, mais cette période se termine avec la mutinerie du 24 janvier 1827, lorsque les forces armées de Santiago se soulèvent contre le Congrès et mènent Infante à se retirer de celui-ci.

Avec la Constitution de 1828, le gouvernement de Francisco Antonio Pinto tente de mettre en place un système intermédiaire et consensuel en consacrant la tenue d'assemblées provinciales, composées de députés élus par le peuple, disposant de prérogatives administratives et politiques. Cette Constitution d'esprit libéral s'inspire de la révolution française et de l'essai fédéral de 1826²⁵¹. Dans cette Constitution, les concepts de nation et de territoire sont précisés, le maillage territorial antérieur basé sur huit provinces est conservé. L'effort de décentralisation réalisé à cette période se remarque dès l'introduction de la Constitution qui indique que « les provinces ne fluctueront plus à l'avenir entre des turbulences dangereuses et une dépendance illimitée au gouvernement central ». Cette disposition permet notamment aux provinces de choisir d'être dirigées par une assemblée provinciale, composée de membres élus par le peuple, et par un intendant désigné par le pouvoir exécutif. L'article 118 de la Constitution crée la figure du gouverneur local pour toutes les provinces où existerait une municipalité, élu à la majorité absolue de suffrages de la municipalité.

Cependant, cette Charte constitutionnelle n'aura pas l'impact politique attendu : en 1829 le soulèvement militaire des forces conservatrices alliées à des membres de la bourgeoisie commerciale, sous le commandement de J.J. Prieto, en termine définitivement avec les

²⁴⁹ Illanes, *op.cit.*, 1993.

²⁵⁰ Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Colchagua, Maule, Concepción, Valdivia, Chiloé.

²⁵¹ Silva Galdames, Osvaldo, *Breve Historia Contemporánea de Chile*, Santiago, Fondo de Cultura Económica, 1995.

tentatives fédéralistes et libérales des dénommés *pipiolo*s et de R. Freire, lors du triomphe de Lircay le 15 avril 1830. Cette étape permet l'arrivée au pouvoir des conservateurs centralistes (ou *pelucones*) avec Diego Portales qui donne à l'Etat chilien une structure politico-administrative extrêmement centralisée, faisant ses preuves de stabilité sur le long terme. Cette date signe la fin des tentatives fédéralistes, même si les revendications décentralisatrices persistent jusqu'en 1925²⁵². La Constitution de 1833 prévoit l'élection directe des dirigeants de municipalités ; cependant, en l'absence de lois organiques, cette disposition n'est pas appliquée. G. Salazar et J. Pinto considèrent que depuis cette date, les municipalités ont été privées de leurs « privilèges naturels », mise à part la parenthèse de 1891-1914²⁵³.

2. La figure mythique de Diego Portales : Consolider l'Etat (1830-1837)

La consolidation de l'Etat chilien et sa renommée sont l'œuvre de Diego Portales qui, s'il n'accède jamais à la Présidence, fonde l'Etat à partir des divers postes ministériels qu'il a occupés. La pratique de la Constitution de 1833, qui – fait unique sur le continent – reste inchangée durant près d'un siècle, permet d'amorcer une bureaucratisation de l'Etat et la création d'instruments de connaissance et de conquête du territoire. Au cours de cette période les fondations de l'Etat bureaucratique chilien sont créées en même temps qu'un processus de centralisation politique et de maîtrise du territoire national. L'idée ancienne selon laquelle le Chili a constitué dès le début du XXe siècle un cas exemplaire de stabilité politico-institutionnelle est donc fondée sur la figure mythique de Diego Portales²⁵⁴. Qu'il soit considéré comme un génie fondateur ou un sombre dictateur, les historiens chiliens, d'orientation libérale ou conservatrice²⁵⁵, s'accordent généralement pour affirmer que la pensée de Diego Portales est à l'origine de l'idée d'un État fort et centralisateur qui perdurera dans le temps. Nommé par le Président Joaquín Prieto au poste de ministre de l'intérieur, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine en 1830, Diego Portales prend en main les affaires du Chili jusqu'à son assassinat en 1837.

²⁵² Montecinos, Egon, « Antecedentes sobre la relación histórica centralismo y descentralización en Chile », *Revista Venezolana de Gerencia*, vol. 10, n°31, juillet-septembre 2005, pp. 443-462.

²⁵³ Salazar, Gabriel, Pinto, Julio, *Historia contemporánea de Chile*, T.I, Santiago, LOM, 1999, pp. 263-311.

²⁵⁴ Sur ce point, voir par exemple Salazar, Gabriel, *Construcción de Estado en Chile (1800–1837)*, Editorial Sudamericana/Random House Mondadori, Santiago de Chile, 2005.

²⁵⁵ Sotomayor Valdés, *Historia de Chile bajo el gobierno del general Joaquín Prieto*, Santiago, Fondo Histórico Presidente Joaquín Prieto, 1900 ; Edwards Vives, Alberto, *La fronda aristocrática en Chile*, Santiago, Ed. Universitaria, 1927 ; Encina, Francisco A., *Portales: Introducción a la historia de la época de Diego Portales (1830-1891)*, Santiago, Editorial Nascimento, 1934 ; Góngora, *op.cit.*, 1981 ; Vial, *op.cit.*, 1981.

L'Etat-nation chilien commence alors à se consolider : la coalition conservatrice qui arrive au pouvoir en 1830 est la première de trois alliances politiques successives qui gouverneront le Chili durant les six décades suivantes. Les 27 premières années au pouvoir assoient les bases d'une tradition de stabilité politique, peu commune dans l'Amérique latine du XIXe siècle. Grâce à cette tradition, le Chili bénéficiera de ce que Tulio Halperin considère comme « un prestige politique sans équivalent parmi les républiques hispano-américaines »²⁵⁶. L'arrivée au pouvoir de Diego Portales constitue précisément le socle de cette stabilité, de cet ordre politique tout à fait caractéristique.

La mise en place de « l'ordre portalien » se fonde sur l'idée d'une démocratie restreinte au sein de laquelle le pouvoir appartiendrait à quelques hommes illustres, ce qui apparaît très tôt dans les correspondances de Portales : « La démocratie dont parlent tant les idéalistes est une absurdité dans des pays comme les pays américains, remplis de vices et dans lesquels les citoyens manquent de toute vertu, une vertu nécessaire pour établir une véritable république »²⁵⁷. Il rejette ensuite l'idée de la monarchie et ajoute :

« La République est le système que nous devons adopter, mais savez-vous comment je la vois pour ces pays ? Un gouvernement fort, centralisé, dont les hommes seraient de véritables modèles de vertu et de patriotisme, et qui pourra ainsi mettre les citoyens sur le chemin de l'ordre et des vertus. Quand ils se seront disciplinés, alors que se mette donc en place le gouvernement complètement libre, libéral, plein d'idéaux, et auquel participeront tous les citoyens. »²⁵⁸

Conformément à un régime de nature autoritaire, « un gouvernement discipliné, fort, centralisateur, respecté et respectable, impersonnel, supérieur aux partis et aux prestiges personnels »²⁵⁹ est mis en place. La Constitution de 1833 est promulguée, réservant de forts pouvoirs au Président de la République, élu au suffrage censitaire, pour une période de cinq ans et rééligible une fois. Ceci permet de mettre un terme à la période d'instabilité de la décennie précédente, en établissant une période de stabilité – ébranlée momentanément par les révolutions de 1851 et 1861 – et en instaurant de solides bases institutionnelles, sur

²⁵⁶ Halperin Donghi, Tulio, *Historia contemporánea de América Latina*, Buenos Aires/Madrid, Alianza, 1994, p. 14.

²⁵⁷ Lettre à F. Urizar Garfias, Santiago du Chili, 1er avril 1837, cité par Gongora *op.cit.*, 1981.

²⁵⁸ *Idem.*

²⁵⁹ De La Cruz, Ernesto, Feliu Cruz, Guillermo, *Epistolario de Don Diego Portales*, lettre de mars 1822, Vol. I., cité par Góngora, *op.cit.*, 1981.

lesquelles continueront d'agir les régimes postérieurs, après la continuité conservatrice des décennies suivantes jusqu'en 1891²⁶⁰.

La Constitution de 1833 met donc en place un véritable régime autocratique au sein duquel le Président de la République désigne les ministres, intendant, gouvernants, diplomates, fonctionnaires, juges, parlementaires par le contrôle du processus électoral, ainsi que son successeur à la fin de son mandat. Son approbation est nécessaire pour la nomination des hautes personnalités ecclésiastiques et il bénéficie d'une immunité totale durant son mandat²⁶¹. L'historien conservateur Alberto Edwards affirme que l'État a pu s'implanter avec succès au Chili grâce à la pensée de Portales qui restaure les principes d'obéissance de la société coloniale en substituant au roi la loi et les institutions²⁶². Isodoro Errazuriz souligne que la spécificité portaliennne réside dans une volonté de fonder « la religion de l'exécutif omnipotent », l'œuvre de Portales consistant selon l'auteur « à casser les ressorts de la machine populaire représentative, pour lui substituer un principe fort d'autorité, une soumission aveugle au Chef du pouvoir exécutif »²⁶³.

Malgré cet aspect autoritaire, le gouvernement mis en place en 1830 se distingue du militarisme et du caudillisme généralisés sur le continent depuis la proclamation de l'Indépendance dans la mesure où il instaure le principe d'une République démocratique représentative, affirmant sa légitimité sur un mécanisme d'élection légale qui régira ce que Edwards nomme le « Légalisme portalien »²⁶⁴. Ce dernier peut se résumer par l'idée d'un pouvoir hiérarchique respecté par les élites aristocratiques et administratives dans le but de légitimer l'autonomie et l'autorité de l'Etat chilien, un concept qui se base sur l'idée d'une bureaucratie d'inspiration wébérienne et un système d'ordre vertical. Portales amorce un processus de rationalisation de l'administration, avec une volonté prioritaire de « moralisation » des grands corps de l'Etat, afin de légitimer ce dernier auprès de l'opinion publique naissante. Ainsi, les employés de la fonction publique doivent fournir des preuves de leur intégrité et de leurs aptitudes. Les compétences et avancements de chacun sont diffusés dans la presse et tous les fonctionnaires mis en causes dans les journaux doivent répondre et

²⁶⁰ Les Présidents conservateurs de cette période sont les suivants : Manuel Bulnes (1841-1851), Manuel Montt (1851-1861), José Joaquín Pérez (1861-1871), Federico Errazuriz (1871-1881), Domingo Santa María (1881-1886), José Manuel Balmaceda (1886-1891). Voir la chronologie des chefs d'Etat chiliens en annexe 2.

²⁶¹ Boisier, *op.cit.*, 2007, p. 120.

²⁶² Edwards, *op.cit.*, 1928.

²⁶³ Errazuriz Isodoro, « Juicio Político sobre don Diego Portales », in Ernesto de la Cruz, *Epistolario de Portales*, II, p. 31, cité par Gongora *op.cit.*, 1981.

²⁶⁴ Edwards, *op.cit.*, 1928.

porter plainte pour diffamation, faute de quoi ils seraient renvoyés (décret du 14 juin 1830). La « moralisation » de la fonction publique consiste également à fixer le budget et vérifier les dépenses de chaque administration grâce au *Tribunal Superior de Cuentas* et à la *Contaduría Mayor*. Le budget est pour la première fois soumis au vote en 1842 et à partir de ce moment il est publié et discuté dans les journaux : une transparence exceptionnelle pour cette époque²⁶⁵.

Par ailleurs, le changement de régime donne lieu à une épuration partielle de la fonction publique et fait naître une nouvelle organisation de l'Etat, à commencer par les organismes centraux. La loi du 4 octobre 1834 fournit ainsi l'organigramme et les salaires du secrétariat du Congrès ; la loi organique des ministères du 1^{er} février 1837 établit que ces derniers seront au nombre de quatre : Ministère de l'Intérieur, dont dépendent encore les affaires étrangères, et les Ministères de la Guerre, de la Justice et des Finances. L'accès au recrutement au sein de ces ministères est conditionné par une série de connaissances basiques et spécialisées, ainsi que la maîtrise de plusieurs langues étrangères. Par exemple, pour la Justice et l'Intérieur, la connaissance de la philosophie et du droit est requise.

Un Etat différencié et fonctionnel apparaît donc avec un gouvernement et une bureaucratie rationalisés, légalement institutionnalisés, qui constituent selon de nombreux historiens les principales forces d'équilibre de la société chilienne²⁶⁶. Toutefois, pour A. Jocelyn Holt, la stabilité politique historique est due, plus qu'à l'affirmation d'un Etat fort, à l'influence de l'élite et de l'ordre traditionnels²⁶⁷. Cette affirmation est, selon ce dernier, fondée sur plusieurs éléments. Premièrement, les militaires sont facilement intégrés à ce schéma ; deuxièmement, quatre administrations conservatrices distinctes gouvernent le pays durant quarante années consécutives, chacune d'elles étant réélue après cinq ans au pouvoir ; troisièmement, le pays a livré une guerre victorieuse contre le Pérou et la Bolivie dès 1837 ; quatrièmement, le Chili a connu un essor économique sans précédent – le pays s'ouvre alors au monde et la ville de Valparaiso se transforme en un des ports les plus importants du Pacifique – ; et enfin, dans le domaine éducationnel, par la création d'un réseau national d'écoles publiques au cours de cette période.

La Constitution de 1833, socle légal de l'action publique jusqu'en 1925, est donc fortement centralisatrice, et fixe les principaux éléments de la centralisation chilienne. Son

²⁶⁵ Jammet, *op.cit.*, 2008, p. 12.

²⁶⁶ Sotomayor Valdés, *op.cit.*, 1900 ; Edwards, *op.cit.*, 1928 ; Encina, *op.cit.*, 1934.

²⁶⁷ Jocelyn Holt, *op.cit.*, 1997.

contenu doctrinaire renferme les bases fondamentales du régime institutionnel actuel : souveraineté nationale, régime représentatif, division des pouvoirs publics, responsabilité gouvernementale et garanties individuelles. Diego Portales crée une réelle et solide unité du pays autour de ce centralisme, la cheville ouvrière de ce modèle étant l'institution de l'intendant provincial, agent et représentant nommé du Président de la République dans les provinces, l'équivalent du préfet en France. Cette loi de régime intérieur de 1833 figure toujours aujourd'hui dans l'ordonnement constitutionnel chilien. En effet, l'un des aspects les plus importants de la Constitution antérieure, aboli avec la Constitution de 1833, est celui concernant la formation des assemblées provinciales dont les membres étaient élus par vote populaire. Il est remplacé par les dispositions suivantes : « le gouvernement supérieur de chaque province dans toutes les branches de l'administration, résidera dans les pouvoirs d'un intendant qui les exercera conformément aux lois et aux ordres et instructions du Président de la République, dont il est l'agent naturel et immédiat ». Les attributions des Intendants sont très étendues, puisqu'elles vont de la nomination des fonctionnaires au maintien de l'ordre, en passant par les affaires religieuses, la construction des routes, les questions liées à l'urbanisme ainsi que l'application des lois et décrets.

Contrairement aux fonctionnaires centraux, les critères de choix des Intendants et gouverneurs dépendent moins des aptitudes intellectuelles que de la nationalité et de la probité : le choix des représentants de l'exécutif en province ne répond bien plus à des choix politiques et stratégiques qu'à un mécanisme de rationalisation²⁶⁸. Cependant, M.A. Illanes souligne que les autorités municipales alors élues par suffrage direct conservent des prérogatives dans les domaines de la salubrité, l'éducation, les infrastructures et sont autorisées à présenter des demandes au Président de la République²⁶⁹. Le rôle du représentant de l'exécutif repose avant tout dans le maintien de l'ordre public. Du système décentralisé des années 1820, seules perdurent les municipalités, alors que les assemblées provinciales sont tombées dans l'oubli. Dans le contexte de l'affirmation d'un centralisme radical, Manuel Montt promulgue le 8 novembre 1854 la première loi organique de municipalités. Celle-ci prévoit l'élection indirecte de trois maires par commune, mais dont les fonctions se limitent à celles de juge de police. Ces maires ont alors peu de pouvoir mais de nombreuses attributions sans jouir des ressources financières correspondantes. G. Salazar explique ce fait par la vocation internationale du gouvernement central, la politique intérieure étant pensée en fonction de

²⁶⁸ Jammet, *op.cit.*, 2008, pp. 13-14.

²⁶⁹ Illanes, *op.cit.*, 1993.

cette stratégie. Il rappelle cependant que l'élection des députés et sénateurs arrive deux décennies plus tard. Les débuts de la démocratie chilienne se trouvent donc au niveau municipal²⁷⁰.

Un corollaire de cette affirmation du centralisme est le développement d'instruments statistiques de gouvernement. La période de Portales correspond en effet à une volonté de connaissance scientifique et rationnelle du territoire national par l'usage des chiffres, preuve de la méconnaissance de l'espace et de la société à gouverner dans les premières années de la République. Dès 1830 (lettre du 19 août 1830 du gouvernement au Congrès), le scientifique français Claude Gay est nommé responsable d'une mission de découverte et d'étude du Chili²⁷¹. Par ailleurs, les premières tentatives de recensements à partir de 1813 ne fournissent que des résultats partiels, généralement limités aux provinces de Santiago et de Concepción et se heurtant aux réticences de la population qui craint la levée de nouveaux impôts et l'enrôlement dans les milices. Portales et ses successeurs essaient alors d'imposer des recensements réguliers²⁷² ; de multiples études quantitatives et qualitatives sont commandées pour introduire des critères scientifiques dans la gestion de l'Etat. Un Bureau des Statistiques est créé en 1847 afin d'analyser les données relatives à la définition de la valeur des biens nécessaires pour avoir la qualité d'électeur et pour fixer le nombre de Députés de chaque province. Sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, ce bureau réunit trois sections correspondant à l'étude des données physiques, humaines, économiques et sociales (instruction, institutions)²⁷³. Cette amélioration des connaissances géographiques du territoire et des hommes s'accompagne d'un découpage administratif plus fin qui permettra une meilleure mise en visibilité de l'appareil d'Etat en même temps qu'un plus grand contrôle du territoire. Les provinces qui étaient au nombre de huit en 1828 passent ainsi au nombre de quinze en 1856.

Les premières années du Chili républicain se caractérisent finalement par une résorption rapide des velléités fédéralistes et décentralisatrices qui perdurent dans d'autres Etats naissants du continent. Cette centralisation précoce se situe dans la continuité des caractéristiques du Chili colonial, mais répond aussi à l'action volontariste d'un homme

²⁷⁰ Salazar, *op.cit.*, 2005.

²⁷¹ Il est intéressant de souligner le fait que le développement de ces outils se fait en même temps en Europe et au Chili. Sur le cas français, cf. Desrosières, Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000.

²⁷² Le décret du 8 juillet 1853 dispose que le recensement de la population sera effectué tous les dix ans par des personnes commissionnées par le gouvernement.

²⁷³ Jammet, *op.cit.*, 2008, pp. 12-13.

d'Etat tel que Diego Portales. Celui-ci, vainqueur d'une bataille décisive, trouve à son arrivée au pouvoir un territoire étroit, et aisé à contrôler pour un espace sud-américain. Laissant de côté la délimitation précise de frontières dont la fonction est assurée par les espaces naturels, il met en place un système politico institutionnel qui contribue à assurer une stabilité politique, à partir de laquelle les gouvernements suivants s'emploieront à coloniser les zones-tampons ou *no man's land* qui font jusque-là office de frontières.

II. Etendre et contrôler le territoire

La stabilité de l'ordre conservateur mis en place par Diego Portales permet aux gouvernements suivants de consolider l'Etat à partir d'une expansion territoriale rapide. C'est notamment en permettant l'insertion des oligarchies militaires et terriennes dans les rouages de l'Etat que Diego Portales crée les conditions de cette expansion. L'histoire de la construction des Etats dans la région latino-américaine, plus particulièrement dans le Cône Sud, renvoie à deux types d'oligarchies²⁷⁴ : celle des civils – terriens et bourgeois – et celles des militaires²⁷⁵. Une grande caractéristique latino-américaine est la formation d'une oligarchie qui demeurera très longtemps au sommet de la société et définira la structure de celle-ci : le pouvoir appartient à de grands « *terratenientes* » ou des détenteurs d'*haciendas*, les « *hacendados* ». L'oligarchie rurale entretient de mauvais rapports avec la bourgeoisie urbaine des affaires : les richesses de la terre et du commerce extérieur se confrontent. Les uns se sentent les défenseurs de l'héritage espagnol et les autres, placés dans un nouveau type d'administration, se veulent héritiers des Lumières et de la Révolution française. Les élites dirigeantes, anticléricales, positivistes et progressistes, souvent formées à l'étranger, reçoivent une influence laïque qui se contre positionne au catholicisme espagnol enraciné. Ces éléments sont à la base des clivages libéraux/conservateurs très ancrés en Amérique latine et au Chili.

D'un autre côté, les oligarchies militaires ne cessent de s'entredéchirer. Les militaires ont joué un rôle prépondérant lors des indépendances et cette sorte de « légitimité libératrice » les

²⁷⁴ Nous retiendrons la définition d'un régime oligarchique proposée par G. O'Donnell : « ensemble de modalités prédominantes, bien que pas nécessairement consacrées légalement ou formellement, de (1) recrutement pour les rôles « supérieurs » de l'Etat – à partir desquels le soutien coercitif peut être invoqué et les ressources mobilisées – et (2) d'accès à ces rôles par des mécanismes de représentation ». (1977, cité par Cavarozzi, Marcelo, « El orden oligárquico en Chile, 1880-1940 », *Desarrollo Económico*, vol. 18, n°70, juillet-septembre 1978, p. 251).

²⁷⁵ Ces caractérisations proposées par F. Thual coïncident avec celles d'O. Dabène qui propose la période entre 1880 et 1914 comme l'âge d'or de la domination oligarchique en Amérique du Sud. Cf. Thual, François, *Géopolitique de l'Amérique latine*, Paris, Economica, 1999 ; Dabène, Olivier, *L'Amérique latine au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1999.

habilité à jouer un rôle fondamental dans la construction des sentiments nationaux. Pour cela, les militaires remplissent deux fonctions fondamentales : assurer l'ordre intérieur et défendre les frontières. L'armée est également un ascenseur social et l'institution qui légitime les symboles emblématiques de la nation. Les Chiliens ont adopté rapidement les symboles d'une nationalité propre : le drapeau national dans sa forme définitive flotte pour la première fois lors des cérémonies fêtant l'indépendance en 1818, et l'hymne national, bien que rénové en 1847, est écrit dès 1819²⁷⁶.

Au Chili, l'incorporation de ces deux types d'oligarchies aux rouages de l'Etat constitue l'originalité du régime « portalien » et suit chronologiquement une modification des frontières qui se déroule en deux temps, deux étapes autour desquelles nous structurons cette partie. La première étape consiste à assurer le contrôle effectif du territoire appartenant au Chili, une conquête interne qui suit l'avancée de fronts d'exploitation avec l'appui des grands propriétaires terriens (A). La deuxième étape repose sur les avancées territoriales externes à l'occasion de guerres victorieuses, qui renforcent le rôle des militaires dans la construction de la nation, notamment après la guerre du Pacifique et l'annexion des terres septentrionales de l'Atacama, et contribuent à parachever l'incorporation de l'oligarchie terrienne à l'Etat (B). Développement économique et conflits armés sont les deux grands axes des conquêtes frontalières puis du traitement des zones marginales, ces deux axes s'entremêlant sans cesse, comme le montre le cas de la conquête de l'Araucanie, et, plus encore, celui de la guerre du Pacifique.

Comme les autres Etats sud-américains, le Chili s'est construit grâce à son insertion dans le marché économique international. En effet, selon M. Mann, les Etats sud-américains ne se sont pas construits sur des guerres, contrairement aux Etats européens, mais sur le commerce extérieur²⁷⁷. Mais cette insertion ne se réalise pas à partir du centre, comme cela a pu être le cas ailleurs ; elle suit et accompagne l'acquisition d'une souveraineté effective sur le territoire juridiquement possédé, suivant la logique de frontières d'exploitation dont les concessions sont rapidement octroyées à des capitaux étrangers. Le cas chilien est donc un cas hybride en ce sens : si le rôle de l'Etat s'est renforcé lors de l'insertion des enclaves minières au système économique mondial, le processus de centralisation et de consolidation de l'Etat

²⁷⁶ Collier, Simon, Sater, William, *Historia de Chile, 1808-1994*, Madrid, Cambridge University Press, Sucursal España, 1998, p. 47.

²⁷⁷ Mann, Michael, « La crisis del Estado-nación en América latina », *Desarrollo Económico*, vol. 44, n°174, 2004, pp. 179-198.

s'est réalisé avant cette période et dès les années 1830, contrairement à des Etats comme l'Argentine ou le Mexique²⁷⁸. Aux critères classiques de construction de l'Etat sud-américain, s'ajoutent ainsi des modalités particulières de territorialisation de la souveraineté, proches de la situation européenne, fondées sur des guerres internes puis externes.

A. Les conquêtes internes : des frontières d'exploitation

Les frontières chiliennes du XIXe siècle se fixent progressivement et en fonction des besoins croissants en matières premières destinées à l'exploitation. Leurs caractéristiques les rapprochent des *frontiers* analysées par J.F. Turner dans le cas nord-américain²⁷⁹ : il s'agit de fronts pionniers, qui supposent l'intégration de terres supposées vierges au territoire national ; les fronts pionniers se caractérisent aussi comme des terres de violence et dont les limites se déplacent dans le temps. Les premiers fronts chiliens se situent au sein même du territoire national. Le Chili n'a pas connu d'avancées territoriales comparables à celles connues aux Etats-Unis ou au Brésil et les frontières se sont ensuite fixées selon des lignes définies par des traités internationaux ; mais jusqu'alors, les frontières chiliennes se sont construites selon les caractéristiques analysées par Turner. L'oligarchie terrienne a joué un rôle important dans ce processus (1), tant dans l'histoire des avancées chiliennes vers le sud (2) que dans le cas très particulier de la dite « pacification » de l'Araucanie (3).

1. Oligarchie terrienne et territoire

L'incorporation du Chili au marché mondial date de la seconde moitié du XIXe siècle. Ceci aura une influence directe sur l'occupation de son territoire. Les territoires méridionaux et septentrionaux, initialement d'appartenance incertaine deviennent alors des fronts d'exploitation. Ainsi, le « Grand commerce du blé » qui s'intensifie avec l'Angleterre vers 1860 provoque l'avancée du front pionnier de l'Araucanie²⁸⁰, suivie par la colonisation allemande et des *chilotes*²⁸¹ dans la région des Lacs, ceci se réalisant avec l'appui d'une oligarchie qui confirme ainsi sa position dominante. Cette conquête interne s'articule autour de trois éléments : l'exploitation des terres dont les produits seraient destinés à l'exportation,

²⁷⁸ Cavarozzi, *op.cit.*, 1978, pp. 231-263, pp. 5-6 et note p. 13.

²⁷⁹ Turner, *op.cit.*, 1935. Voir Ratto, Silvia, « El debate sobre la frontera a partir de Turner. La *new western story*, los *borderlands* y el estudio de las fronteras en Latinoamérica », *Boletín del Instituto de Historia Argentina y Americana « Dr Emilio Ravignani »*, 3° série, n° 24, 2nd semestre 2001, pp. 105-141.

²⁸⁰ Cf. Blancpain Jean-Pierre, *Les Araucans et le Chili des origines au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

²⁸¹ Les *chilotes* sont les habitants des îles Chiloé.

des politiques d'incitation au peuplement de zones hostiles et la militarisation des zones de résistance indienne.

Les propriétaires terriens des vallées centrales chiliennes constituent l'une des oligarchies qui ont le plus précocement réussi à s'insérer dans un ordre politique relativement stable autour de l'Etat. En effet, ce groupe social a hérité d'une structure agraire concentrée sur un espace restreint et facilement contrôlable, avant de bénéficier du soutien d'un Etat fort après la bataille de Lircay (1830) et l'arrivée de Portales au pouvoir. Les piliers socio-économiques sur lesquels repose cet ordre oligarchique sont les suivants : (1) renforcement de l'*hacienda* et de l'*inquilinaje*²⁸² comme noyau de l'ordre agraire dont l'économie croît lentement mais dépend des fluctuations des demandes externes, (2) intégration marginale au système économique mondial comme exportateur de blé, cuivre et argent et (3) un marché interne réduit et relativement isolé. A la fin des années 1850, l'ordre conservateur est à son apogée, lorsqu'il élimine les insurrections régionales de Concepción à l'extrême sud et Coquimbo à l'extrême nord. L'oligarchie se consolide donc en même temps que le territoire national. M. Cavarozzi montre ainsi que l'Etat impose très tôt son autorité par la capacité de discipliner des individus appartenant à une même classe – celle des propriétaires – et d'imposer une rationalité qui transcende les intérêts corporatifs ou de la classe dominante²⁸³. Jusqu'aux années 1860-1870, le personnel politique et administratif est recruté au sein de ce groupe de pouvoir : l'Etat se construit comme une continuité de ce groupe social²⁸⁴.

La seconde moitié du XIXe siècle marque la transformation du Chili agraire et homogène en un pays varié et compartimenté, dont le territoire s'étend depuis l'Antarctique jusqu'aux terres arides d'Atacama. La croissance économique et la richesse du pays dépendent alors étroitement du commerce extérieur. A l'extrême sud, un front pionnier d'éleveurs bovins gagne les *pampas* à partir de la ville de Punta Arenas. Dans des visées

²⁸² Le terme *inquilinaje* provient du latin *inquilinus* qui signifie vivre dans un endroit lointain ou loué ; il désigne le système de concentration des travailleurs paysans dans les propriétés terriennes.

²⁸³ Cavarozzi, *op.cit.*, 1978, p. 2.

²⁸⁴ Il s'agit d'un phénomène classique en France. A ce sujet cf. Gaxie, Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue Française de Science Politique*, 1980, vol. 30, n°1, pp. 5-45 ; Gaxie Daniel, « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la V République de 1959 à 1981 », *Revue Française de Sociologie*, 1983, vol. 24, n°3, pp. 441-465. A propos du personnel administratif et politique dans la France du XIXe siècle, cf. Pinkney, David H., *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1988. Il écrit notamment que : « Après la révolution, les propriétaires terriens, la classe des fonctionnaires et les gens des professions libérales continuèrent à prédominer dans les postes clefs de l'Etat comme ils l'avaient fait sous l'Empire et sous la Restauration. En cela, on peut considérer que la révolution n'avait pas inauguré un quelconque régime nouveau de 'grande bourgeoisie' ». A propos du lien entre ce type de recrutement et l'invention de la bureaucratie cf. Dreyfus, Françoise, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis*, Paris, La Découverte 2000.

géopolitiques, le Chili occupe l'île de Pâques à 3800 kilomètres du littoral mais doit, pour conserver sa position, louer l'île à une compagnie anglaise d'élevage qui se charge de sa mise en valeur et des services de transports. Le Petit Nord (*Norte Chico*) semi-aride, frontière minière du Chili colonial, constitue la réserve démographique et l'arrière-pays chargé de soutenir le front pionnier vers le désert d'Atacama. Dans les années 1860, les « *cateadores* », chercheurs de mines à qui l'on doit la découverte des principales mines de nitrate, parcourent le désert à la recherche de fertilisants pour une agriculture européenne en pleine mutation. Les frontières minières ou agricoles sont donc animées par la demande externe et souvent liées directement à l'étranger. Dans ces zones, l'Etat chilien se limite à exercer un contrôle politique et à percevoir la taxe à l'importation. C'est sur cette logique que se basera l'administration des terres conquises au nord de Copiapó, l'exportation de nitrates apportant l'essentiel des revenus du pays après la guerre du Pacifique (1879-1883, cf. *infra*). R. Guerrero écrit à ce propos : « La guerre pour le monopole du nitrate, que mène le Chili contre le Pérou et la Bolivie, s'achève par l'annexion à l'Etat chilien de deux provinces minières. Le sort et la structure et de la croissance économique du Chili se trouvent scellés »²⁸⁵. Une population de deux millions de personnes occupe alors un espace dont la superficie a doublé en trente ans.

2. Le front pionnier et « civilisateur » vers le sud

Une fois le centre territorial et politique consolidé, l'un des objectifs consiste à exploiter les terres méconnues et à « civiliser » les territoires au-delà du noyau initial. C'est dans cette perspective que la colonisation de Valdivia, Osorno et Llanquihue dans le sud est réalisée par la promotion d'une immigration européenne et notamment allemande. Afin d'attirer les migrants rebutés par la densité de la forêt et l'absence de centres urbains, une loi de colonisation prévoit des avantages fiscaux à partir de 1845 ; la ville la plus australe du pays, Puerto Montt, est fondée en 1853 afin de coloniser la zone du lac Llanquihue. Malgré la présence de 135 familles étrangères en 1870 à Puerto Montt, une grande majorité de la population est chilienne et analphabète²⁸⁶. La distance culturelle entre ces deux groupes sociaux se double d'une différenciation économique, les colons bénéficiant de franchises, de dons d'espèces et de terres dont sont exclus les Chiliens. Peu à peu se crée sur cette base un ensemble d'exploitations agricoles et un tissu industriel prospère, constitué essentiellement de brasseries, distilleries, menuiseries, chantiers navals, qui distingueront le processus de

²⁸⁵ Guerrero, *op.cit.*, 1984, p. 37.

²⁸⁶ Boisier, *op.cit.*, 2007, p. 100.

développement économique de cette zone de celui du reste du territoire jusqu'à la construction de chemins de fer au début du XXe siècle.

Sous la présidence de Manuel Bulnes (1841-1851), l'intérêt chilien pour la Patagonie et la Terre de Feu se confirme. L'Etat chilien prend possession du Déroit de Magellan et des territoires adjacents, y construisant l'emblématique « Fort Bulnes ». L'Argentine évoque pour la première fois en 1847 ses droits sur la Patagonie, puis le Traité de commerce et navigation de 1856 établit que la frontière entre les deux pays correspond aux possessions connues au moment de l'Indépendance. Après plusieurs années de débats et par crainte d'un conflit armé, la constitution d'un tribunal mixte est prévue en 1878 pour résoudre le problème. C'est à ce moment qu'éclate la guerre du Pacifique : le Chili, dont les forces armées sont concentrées au nord, n'est pas en mesure de contrer les avancées argentines dans le sud et doit renoncer à la Patagonie par la signature du Traité de limites de 1881.

Au début du XXe siècle, l'espace situé au sud du Seno de Reloncavi, le golfe de Puerto Montt, constitue la « dernière frontière ». La création de la Société Exploratrice de la Terre de Feu en 1893 confirme l'orientation des activités économiques vers l'élevage ovin, qui sera couronnée de succès. Mais Il s'agit d'une partie restreinte de ce territoire et les premières explorations de la Patagonie andine sont réalisées à partir de l'île de Chiloé sous la présidence de José Manuel Balmaceda en 1890. Ces expéditions ont été la base de la définition progressive des frontières avec l'Argentine dans cette zone²⁸⁷. La tentative de colonisation par des concessions de terres similaires à celles de Valdivia se solde par un échec notamment dû au climat ; des Chiliens ayant migré en Argentine et de retour dans le sud du pays commencent à occuper la région orientale de Aysén, puis des *Chilotes* s'installent ensuite dans la région occidentale, consolidant lentement le peuplement de la zone.

3. Le cas de la « Pacification » de l'Araucanie : de l'économie à la guerre

Le cas des rapports entretenus entre l'Etat chilien et les populations mapuches d'Araucanie est intéressant à plusieurs titres à ce stade de notre étude. Il illustre d'abord le lien entre occupation économique et guerrière du territoire, confirmant une conception *turnerienne* de la frontière sur cet espace²⁸⁸. Il est par ailleurs au fondement de la perception généralement affichée d'un Chili *vainqueur*, qui a su vaincre les célèbres « Indiens

²⁸⁷ Boisier *op.cit.*, 2007, p. 106.

²⁸⁸ Turner, *op.cit.*, 1935.

insoumis »²⁸⁹, seuls à avoir su résister aux *conquistadors* espagnols. Enfin, il est le cas archétypal d'une rencontre entre des Chiliens qui se considèrent majoritairement blancs et des populations d'origine précolombienne : la relation entre ces deux groupes sociaux se construit sur une opposition parfois violente, peu connue sur le reste du continent. Cette histoire nous intéresse particulièrement en ce sens que le type traitement de la zone frontalière septentrionale et des populations aymaras par les gouvernements chiliens ultérieurs, bien que moins caractérisé par les affrontements violents récurrents, est marqué par cette relation historique.

La demande croissante de blé en Europe et dans le nord du pays et la volonté d'affirmer la souveraineté chilienne sur l'ensemble du territoire national ont été les deux principales motivations pour continuer l'expansion territoriale vers le sud. Le 2 juillet 1852 est ainsi créée la province d'Arauco par Manuel Montt, celui-ci étant autorisé par la loi de création de la province à employer les moyens nécessaires pour gouverner la Frontera, « protéger les indigènes », promouvoir la « civilisation » et réguler les relations commerciales. Le soutien des Mapuches à la guerre civile de 1829 a déclenché une radicalisation des actions de l'Etat visant à intégrer ce territoire, renforcée par l'apparition du Français Orellie Antoine de Tourens qui en 1861 se proclame « Roi de l'Araucanie » : la crainte d'une alliance des Français aux Mapuches a été un argument justifiant l'occupation du territoire de l'Araucanie.

Les premières campagnes militaires sont menées par le Colonel Cornelio Saavedra, sur le principe d'avancées progressives sur le territoire. La première avancée de 1862 permet la construction de plusieurs forts et donne naissance à la ville d'Angol. Entre 1867 et 1869, le Colonel Saavedra affronte lors de la seconde campagne les troupes du cacique mapuche Quilapan et réussit à construire le fort de Purén sur les ruines de celui de Pedro Valdivia. Après une nouvelle avancée des Chiliens en 1878, le début de la guerre du Pacifique donne un nouvel élan à la rébellion mapuche en 1880-1881. Cependant l'invasion chilienne est à peine freinée par cette résistance et après avoir fondé Temuco en 1881, l'armée chilienne en termine définitivement avec la colonisation de l'Araucanie lors de l'occupation de Villarica en 1883²⁹⁰.

²⁸⁹ Collier, *op.cit.*, 2005, « Araucanía indomable », pp. 214-219.

²⁹⁰ Pour une histoire plus complète de la région de l'Araucanie, voir González Crouchet, Juana, « La artillería en la frontera de Chile. Del Flandes indiano a los fuertes del Biobío », *Militaria*, n°10, 1997, pp. 139-160 ; Hirt, Irène, *Redistribuer les cartes : Approche postcoloniale d'un processus de cartographie participative en territoire mapuche (Chili)*, Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Genève, 2008 ;

Les Indiens mapuches constituent à cette époque le seul groupe de population d'origine précolombienne appartenant formellement au Chili. L'idée d'homogénéité ethnique sur laquelle s'est fondée la nationalité chilienne répond aux échecs répétés d'occupation des territoires araucans depuis les temps coloniaux. Seulement, le Chili a fini par soumettre les Mapuche : à partir de cette victoire, l'incorporation du legs indigène à l'identité chilienne servira à renforcer l'idée selon laquelle le caractère « guerrier » et « conquérant » des Chiliens serait un trait distinctif, comme en témoigne le livre *Raza Chilena* publié par Nicolas Palacio en 1904²⁹¹. Cependant et au-delà de ce type de discours, aux affrontements militaires se substitue dès cette période une tension sociale toujours d'actualité, qui peut être attribuée à la faiblesse de la légitimité étatique dans cette région, à la disparition de l'autorité traditionnelle des caciques mapuches et aux conflits pour la gestion des ressources naturelles lors de l'apparition des entreprises d'exploitation forestières²⁹².

Avec l'appui de l'oligarchie terrienne traditionnelle et de colonies étrangères de peuplement, les terres appartenant au Chili sont progressivement occupées et exploitées au cours du XIXe siècle. Ce mouvement accompagne le renforcement de l'appareil étatique avec l'incorporation en son sein de membres de l'oligarchie. Parallèlement, la conquête définitive de l'Araucanie, outre la dimension d'expansion territoriale, contribue à forger la nationalité chilienne en générant, d'une part, la fierté partagée d'une victoire historique et, d'autre part, un nationalisme au sein duquel l'image « guerrière » joue un rôle important. Suite à ces efforts de consolidation de sa souveraineté interne, l'Etat chilien s'engage dans la défense et l'extension progressive de son territoire. C'est sur un mode offensif que la menace potentielle constituée par la confédération péruano-bolivienne est jugulée et le désert d'Atacama, annexé.

Sepúlveda, Bastien, *Les Mapuches du Chili : des représentations aux pratiques de l'espace. Géographie(s) d'un territoire autochtone*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Rouen, 2011 ; Vergara, Jorge Iván, *La herencia colonial del Leviatán. El Estado y los mapuche-huilliches (1750-1881)*, Iquique, Instituto de Estudios Andinos, UNAP, 2006.

²⁹¹ Pour cet auteur, la « race chilienne » est issue d'un mélange entre *criollos* et Mapuches, avec « une physionomie morale uniforme liée à des traits tels que : le courage, le sens guerrier, la sobriété, l'amour pour la patrie, la moralité domestique sévère, le refus de se raser, le caractère modéré, etc. », cité par Subercaseaux, Benjamin, « Raza y Nación: El caso de Chile », *Revista de Historia Social y Literatura en América Latina*, vol. 5, n°1, 2007, pp. 29-63.

²⁹² Sur les constantes historiques des liens entre Etat chilien et Mapuches voir Mallon, Florencia E., « Cuando la amnesia se impone con sangre, el abuso se hace costumbre : El pueblo mapuche y el Estado chileno, 1881-1998 », in Drake, Paul W., Jaksic, Iván, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999, pp. 435-464.

B. Le Chili, « terre de guerres » ?

L'historien Mario Góngora entame son ouvrage sur l'Etat chilien avec un titre évocateur : « Le Chili, terre de guerres », ce qui caractériserait la formation de la nationalité chilienne. Il écrit :

« La nationalité chilienne a été formée par un Etat qui lui a précédé, de la même façon, sur ce point que dans le cas argentin ; et à la différence du Mexique et du Pérou, où de grandes cultures autochtones préfigurèrent les vice-royautés et les Républiques. Durant la Colonie un sentiment national créole se développe, un « amour à la patrie » dans le sens de terre natale... A partir des guerres de l'Indépendance, et ensuite des guerres successives et victorieuses du XIXe siècle, un sentiment, une conscience proprement « nationaux », la « chilenité », s'est formée. La nationalité s'est évidemment formée, en plus des événements belliqueux, par d'autres moyens mis en œuvre par l'Etat : [...] toutes les institutions. Mais ce sont les guerres défensives ou offensives qui à mon avis, en ont constitué le principal moteur. Le Chili a été, d'abord un Etat qui succède, pour des événements hasardeux, à l'unité administrative espagnole, la *Gobernación*, et a provoqué au cours du XIXe siècle le saut qualitatif depuis le régionalisme à la conscience nationale. »²⁹³

Outre l'exploitation économique des terres frontalières, cette affirmation belliqueuse est un autre élément permettant de comprendre le rapport qu'entretient le Chili avec ses frontières. Le Chili colonial remplit très tôt des fonctions de défense de l'Empire et connaît les premiers corps armés professionnels du continent (1). Après l'Indépendance, la rapide stabilisation politique et la rénovation du corps militaire, le Chili renforce son image guerrière par des avancées sur divers « fronts » internes à son territoire. Ce sont ensuite les guerres externes victorieuses qui terminent de fonder l'identité chilienne sur la notion de « vainqueur », la guerre du Pacifique constituant l'aboutissement de la construction territoriale chilienne et un événement fondateur au service de la construction nationale (2). La modification des structures nationales de pouvoir qui s'ensuit confirme l'importance de cette guerre dans la structuration de l'Etat (3).

Le rapport guerrier au territoire et le centralisme s'alimentent mutuellement. Georg Simmel est le premier à avoir décrit la relation entre les conflits militaires et les rythmes d'unification et de formation des Etats modernes. Il compare ainsi la France où l'Etat se centralise rapidement en raison de la guerre contre les Anglais, à la Suisse et aux Etats-Unis. Il rapporte la double relation entre la guerre et la cohésion nationale de la manière suivante : « la guerre a besoin d'une centralisation poussée du groupe » et « une guerre avec l'extérieur est parfois la

²⁹³ Góngora *op.cit.*, 1981, pp. 71-73.

dernière chance dont dispose un Etat menacé par les antagonismes internes de dépasser ses divisions »²⁹⁴. Dans le cas chilien, si la centralisation de l'Etat a été facilitée par l'existence de faibles distances et d'une relative homogénéité culturelle, c'est ensuite l'expansion territoriale qui servira de soutien à la stabilité politique et à l'affirmation étatique.

1. Du front de l'Empire à la professionnalisation des armées

Le rôle de l'armée et des conflits militaires dans la modification et la consolidation des frontières chiliennes trouve des origines dans la période coloniale : le Chili était une zone de défense de l'Empire, ce pourquoi il fut le premier espace doté d'un corps d'armée professionnelle, alors que les *caudillos* occupaient l'espace sur le reste du continent. Ceci a affaibli la tradition caudilliste dans ce pays et a eu pour corollaire la création d'une armée de métier dont l'allégeance à l'Etat serait assurée dès les réformes de Diego Portales²⁹⁵.

Depuis les temps coloniaux, le Chili est perçu comme un front de guerre, devant se déplacer en direction du sud. En témoignent les poèmes épiques de Alonso de Ercilla et Pedro de Oña²⁹⁶, ainsi qu'une majorité des œuvres des chroniqueurs du XVIe au XVIIIe siècles consacrées à la guerre d'Arauco qui se prolongea durant toute la période coloniale. En 1553, le premier grand soulèvement indigène aboutit à la destruction des forts et villes qui avaient été édifiés au début de la colonie, et au décès de Pedro de Valdivia. Son successeur en 1557, Garcia Hurtado de Mendoza, réalise qu'en l'absence d'une structure politique et économique préexistante à la conquête, la stratégie de colonisation appliquée dans les grands empires précolombiens du Mexique et du Pérou n'est pas applicable au Chili. Les populations indigènes vivent dans cette région sous la forme de tribus indépendantes difficiles à contrôler ; de plus leur faible production agricole ne permet pas de fournir les vivres nécessaires à une assise territoriale espagnole. Les premiers temps de la conquête se caractérisent donc par un état de guerre quasi permanent avec les Indiens d'Araucanie. La rébellion indigène de 1598 est celle qui élimine définitivement le projet d'occupation de Valdivia et fixe le territoire au niveau de la Frontera, soit le fleuve Bio-Bio. Toutes les villes du sud, à l'exception de Chiloé, disparaissent ; lorsqu'en 1603 la tranquillité est retrouvée sur ces territoires, seules Chillan et Concepción demeurent comme avancées territoriales

²⁹⁴ Simmel, Georg, *Sociologie. Etude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999 (1908), pp. 328-339, cité par Deloye, Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 44.

²⁹⁵ La seule parenthèse a été connue durant la période d'instabilité de 1924-1932 sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 2. Le Chili est l'unique pays du continent n'ayant connu aucun coup d'Etat entre 1932 et 1973.

²⁹⁶ Voir les ouvrages d'Alonso de Ercilla (*La Araucana*, 1569) et de Pedro de Oña (*Arauco Domado*, 1596).

d'occupation ; le territoire d'occupation effective des Espagnols est réduit de 350 000 km² à 190 000 km² seulement.

C'est alors que la vice-royauté du Pérou, afin de conserver un contrôle sur le passage par le détroit de Magellan et les côtes de l'océan Pacifique, remplace les troupes de conquête coloniales par un corps armé permanent et professionnalisé. Le sud chilien devient dès lors une frontière militaire et le centre du Chili commence à se former : l'espace effectivement occupé par les espagnols, puis par leurs descendants, les créoles, constituera la base territoriale du futur Etat chilien. Dès la période coloniale, la notion de frontière – dans le sens de *front de guerre* – est donc inhérente à l'utilisation de l'espace chilien. Celui-ci constitue en effet une double frontière de l'Empire espagnol : ses fonctions, plus que productives ou minières, sont celles de défense de la côte Pacifique et de colonisation sur le front du Bio Bio. Le fait que le Chili soit la première zone à être dotée d'une armée professionnelle aura des conséquences importantes au moment de l'Indépendance : la tradition caudilliste connue sur le reste du continent ne structurera pas la vie politique de l'Etat naissant. La construction précoce d'un centre politique s'appuiera sur le contrôle effectif d'un espace restreint, à partir duquel s'étendra progressivement la souveraineté territoriale.

Par la suite, les bases de l'expansion territoriale que connaîtra le Chili au cours du XIXe siècle sont posées par Diego Portales : les forces armées et la politique étrangère sont renforcées et prennent une orientation plus offensive. L'une des grandes réformes réalisées par Diego Portales concerne la rénovation des forces armées : l'une de ses premières décisions politiques, à la fin de la bataille de Lircay, consiste à dégrader tous les chefs militaires appartenant au camp adverse et à organiser un nouveau corps de militaires avec une formation des jeunes recrues et des salaires conséquents, ce qui distingue fondamentalement le Chili des pays voisins.

En effet, le Chili n'est pas une terre de *caudillos*. Les anciens Généraux ont été formés dans des écoles européennes – notamment françaises, puis allemandes – dès la période de O'Higgins et la création de forces armées nationales a débuté dans l'urgence, dès premières années de l'Indépendance. Après la création d'un service militaire en 1811 (décret du 29 octobre) – appelant au service armé tous les hommes libres âgés de 16 à 60 ans – le décret du 14 janvier 1814 réactive cette conscription en indiquant : « tout habitant du Chili est un militaire ». C'est aussi le début du contrôle des forces armées par l'Etat avec l'établissement d'une liste de conscrits. O'Higgins amorce en 1817 la professionnalisation des forces armées

en fondant une Académie Militaire (décret du 22 mars 1817) dont l'objectif est de former en six mois les officiers et d'uniformiser les connaissances et les stratégies de l'Etat-major, sur le modèle de l'armée napoléonienne²⁹⁷. Cependant et jusqu'en 1830, deux types de militaires cohabitent : ceux qui sont issus des guerres d'Indépendance et ceux qui sortent de l'Académie militaire. Les conflits entre ces deux branches de l'armée dont les légitimités, celle du terrain et celle du savoir, s'affrontent, marquent la période de troubles politiques connue au Chili entre 1823 et 1829²⁹⁸.

L'objectif de la réforme de Portales consiste donc plutôt à assurer la loyauté de l'armée au gouvernement et aux nouvelles institutions ; c'est d'ailleurs dans cette optique que la *Guardia Cívica* ou *Guardia Nacional* est désormais basée sur la conscription et chargée de la défense de la Constitution et du gouvernement²⁹⁹. L'armée devient peu à peu un instrument de l'Etat, notamment à partir de l'Ordonnance Générale de l'Armée, approuvée le 25 avril 1839, dont les décrets permettent l'élaboration d'une hiérarchie précise avec les salaires afférents, la définition des retraites et des pensions offertes par la caisse de secours. Le contrôle de ces instances aboutit en 1943 à la suppression du Commissariat Général de l'Armée, intégré à la Trésorerie générale. De même, la loi du 10 octobre 1845 oblige tous les officiers à être recensés dans l'une des forces nationales, interdit la création de nouveaux emplois d'officiers et définit toutes les instances supérieures de l'armée.

Les relations entre l'armée et l'Etat se normalisent ainsi progressivement. La subordination de l'armée se base sur une division des forces, avec par exemple la transformation de l'Académie de marine créée par O'Higgins en *Ecole Nautique*, plus structurée et mieux contrôlée. Portales attache un intérêt tout particulier au développement d'une force navale puissante correspondant à la géographie particulière du Chili. Il écrit ainsi au Général Blanco Encalada du début de la guerre contre la Confédération péruano-bolivienne en 1837 : « Nous devons toujours dominer dans le Pacifique : ceci doit être votre maxime et pourvu que ce soit à jamais celle du Chili »³⁰⁰. Peu après, le territoire est divisé en plusieurs zones maritimes pour permettre un meilleur contrôle de la côte chilienne (Décret du 30 août 1848).

²⁹⁷ Les ouvrages utilisés à l'Académie militaire sont français ; le Général G. Beauchef fut conseiller puis directeur de l'Académie militaire.

²⁹⁸ Jammet, *op.cit.*, 2008, p. 11.

²⁹⁹ Le décret du 3 septembre 1833 inscrit les dépenses des milices en armes, vêtements, casernes, et musique au budget national.

³⁰⁰ « La carta de Portales », in de la Cruz, Ernesto (dir.), *Epistolario de Portales*, III, pp. 452-454, cité par Gongora, *op.cit.*, 1981.

Les guerres entreprises par le Chili depuis l'époque de Diego Portales ont été à la base d'un sentiment patriote qui a alimenté toute l'histoire républicaine. Par exemple, « Toujours vainqueur, jamais vaincu »³⁰¹ est encore aujourd'hui la phrase emblématique de l'armée chilienne. Par ailleurs, la devise du pays, adoptée en 1834 par le Congrès National en même temps que ses symboles (le Condor et le *huemul*, un cerf andin), est « Par la raison ou par la force » (*Por la razón o la fuerza*). Les deux devises chiliennes tournent autour de l'idée d'affrontement, mais également autour de l'idée de victoire, voire de domination. De cette façon, le Chili renforce continuellement l'idée du « petit pays du sud », qui dès son indépendance, est devenu grand par sa capacité à repousser la grande Argentine vers l'est en refoulant ses ambitions andines, pacifiques et antarctiques, et qui a également vaincu ses deux voisins péruvien et bolivien, dans des guerres défensives et offensives. L'historien M. Góngora a écrit à ce propos :

« Il a effectivement existé selon nous au Chili, de Portales à Balmaceda, une tradition de gouvernement fort appuyé sur une société aristocratique, dominant un territoire gagné, défendu et en expansion par le moyen de la guerre – appuyé par conséquent sur des forces armées efficaces. Le gouvernement fort s'éteint sous Balmaceda, mais subsiste, sous la République Parlementaire de 1891-1920, une société aristocratique qui, malgré son manque de gouvernement intérieur, a suivi une politique étrangère cohérente, défensive et indépendante. »³⁰²

2. Les guerres contre les voisins septentrionaux

La relation guerrière du Chili à ses voisins se confirme dès la période portaliennne. La crainte de l'alliance andine péruano-bolivienne donne lieu à une première guerre en 1836-1839 puis l'avancée du front pionnier du nitrate fait éclater en 1879 la guerre du Pacifique, dont l'issue fixe le territoire chilien actuel et pose les fondements de la puissance économique chilienne en même temps que ses symboles patriotiques.

En matière de politique extérieure, l'arrivée au pouvoir de Portales marque la fin des idées américanistes et le pays amorce un repli sur lui-même. Il s'éloigne des autres pays latino-américains et les relations politiques entre les pays commencent à être basées sur la méfiance. Dès 1822, il réagit à la politique des Etats-Unis qui selon lui constitue une menace latente pour les nouveaux pays :

³⁰¹ « *Siempre vencedor, Jamas vencido* ». Voir le site web de l'armée chilienne : www.ejercito.cl.

³⁰² Góngora, *op.cit.*, 1981, p. 82.

« Le Président de la fédération nord-américaine, M. Monroe a dit que l'Amérique était aux Américains. Attention de ne pas sortir d'une domination pour en souffrir une autre. Il faut se méfier de ces Messieurs qui approuvent si bien l'œuvre de nos champions de la libération sans nous avoir aidé d'aucune façon. »³⁰³

Témoignant peu d'estime pour les pays voisins alors en proie à de violentes dissensions internes, il est cependant un ferme partisan de la guerre contre la Confédération formée par le Pérou et la Bolivie. Dirigée par le Maréchal Santa Cruz, cette nouvelle entité politique lui semble menaçante pour la souveraineté du Chili. Dans une lettre de 1837, il critique la neutralité de l'Equateur :

« Nous aurions aimé que l'Equateur participât à la guerre avec cinquante ou cent hommes, à défaut de plus, car nous voulions qu'apparût une alliance de toutes les Républiques voisines pour échauder tous ceux qui, à l'instar de Santa Cruz, auraient la tentation de se transformer en conquérants, pacificateurs ou interventionnistes »³⁰⁴.

Au cours de la période d'ajustements territoriaux et de formation des Etats, le conflit entre le Chili et ses deux voisins septentrionaux était déjà en gestation. La Confédération péruano-bolivienne, créée le 8 octobre 1836 par le Maréchal Andrés de Santa Cruz, réunit trois Etats : le nord-péruvien, le sud-péruvien et le bolivien, avec Tacna comme capitale (cf. carte 12). Diego Portales considère la création de cette confédération comme une preuve des vellétés expansionnistes de Santa Cruz : il déclare la guerre le 28 décembre 1836, associé à la République argentine et aux opposants péruviens accueillis en exil au Chili. Victime d'une conspiration du Colonel José Antonio Vidaurre, rapidement déjouée par les troupes de Manuel Blanco Encalada à Valparaíso, Diego Portales est arrêté à Quillota le 4 juin 1837 et fusillé le 6 juin. Cet assassinat est perçu comme une orchestration du M^{al} Santa Cruz : la guerre contre la Confédération péruano-bolivienne sera désormais associée à la figure du martyr Diego Portales, considéré par ailleurs comme l'homme ayant fondé le Chili et ses institutions. La guerre se termine par la victoire chilienne lors de la bataille de Yungay le 20 janvier 1839, menée par le Général Manuel Bulnes, et par la dissolution immédiate de la Confédération.

³⁰³ Lettre à J.M. Cea, Lima, mars 1822, cité par Góngora, *op.cit.*, 1981. Cette méfiance n'empêcha pas le Chili de signer un traité d'amitié avec les Etats-Unis.

³⁰⁴ Lettre à Ventura Lavallo, Valparaíso, 20 mars 1837, *ibid.*

Carte 12 : La Confédération péruano-bolivienne en 1836



Source : Basadre, Jorge, *Chile, Perú y Bolivia Independientes*, Barcelona, Salvat Ed. 1948, p. 159 (« Mapa de la Confederación Perú-Boliviana en 1836 »).

L'importance accordée à la supériorité militaire du Chili sur les pays limitrophes est telle qu'elle conditionne, pour Diego Portales, l'existence même de l'Etat chilien. La lettre qu'il adresse à Blanco Encalada le 10 septembre 1836, alors qu'il lui annonce sa désignation comme Commandant de l'armée pour la guerre contre la Confédération, témoigne de ses craintes face à l'alliance entre le Pérou et la Bolivie :

« Vous allez, en réalité, obtenir avec le triomphe des armes, *la seconde Indépendance du Chili*... La position du Chili face à la Confédération péruano-bolivienne est insoutenable. Elle ne peut être tolérée ni par le peuple ni par le gouvernement, parce que ceci équivaudrait à un suicide. Nous ne pouvons pas regarder sans inquiétude et la plus grande alerte l'existence de deux peuples confédérés et qui, à la longue, par la communauté d'origine, de langue, d'habitudes, de religion, d'idées, de coutumes, formeront, comme c'est naturel, un seul noyau. Unis, ces deux Etats, même s'ils ne l'étaient que momentanément, seraient toujours plus que le Chili dans tous les domaines et dans toutes les circonstances. En supposant que prévalussent la

Confédération et son organisateur actuel, et qu'elle soit dirigée par un homme moins capable que Santa Cruz, l'existence du Chili se verrait compromise... »³⁰⁵

Ces mots nous apportent deux enseignements sur les perceptions chiliennes des voisins septentrionaux. Ces derniers sont d'abord perçus comme des pays dont l'alliance paraît naturelle du fait de similitudes « culturelles » et de coutumes communes. Cette alliance potentielle est ensuite perçue comme une menace directe pour le Chili. Ces éléments se retrouvent dans les discours actuels de fonctionnaires et hommes politiques chiliens vis-à-vis du Pérou et de la Bolivie (cf. chapitre 3). Mais la supériorité militaire et économique du Chili est rapidement démontrée et constituera une constante des relations bilatérales et trilatérales à partir de la guerre du Pacifique.

L'exploitation de gisements de salpêtre par des entreprises chiliennes dans l'Atacama sera à l'origine du conflit diplomatique déclencheur de la guerre du Pacifique (1879-1883). Mais déjà, dans les années 1830, la découverte de guano par des explorateurs chiliens donne lieu à une loi proclamée en 1842 par le président Bulnes qui déclare propriété nationale les gisements de guano présents au sud de la baie de Mejillones, aucun bateau n'étant plus autorisé à emporter le guano sans autorisation chilienne et acquittement d'un droit de douane. Le ministre bolivien Casimiro Olañeta réagit en 1843 en invoquant le droit de la Bolivie en tant qu'héritière territoriale de l'audience de Charcas.

La guerre du Pacifique trouve ses origines dans un conflit économique né en 1873 entre des entreprises chiliennes et les gouvernements péruvien et bolivien³⁰⁶. Pour le Chili, cette guerre a d'abord pour fonction de trouver de nouvelles ressources en remplacement des revenus traditionnels tirés de l'exploitation des céréales et de l'argent, en déclin durant la crise économique de 1873-1878. Dès la découverte du nitrate de sodium, ou salpêtre, par don José Santos Ossa lors de son expédition de 1866, de petites compagnies chiliennes commencent à exploiter cette ressource dans le sud du désert. Les Péruviens, utilisant de la main d'œuvre chilienne, exploitent quant à eux les dépôts plus riches du nord. En 1875, ces derniers décident d'exproprier les entreprises minières non péruviennes de Tarapacá, une décision qui affecte les Chiliens mais n'entraîne pas de conflit armé. L'implication du Pérou dans la guerre fait suite à un traité d'alliance signé avec la Bolivie en 1873.

³⁰⁵ De La Cruz, Ernesto, Feliu Cruz, Guillermo, *Epistolario de Don Diego Portales*, cité par Góngora, *op.cit.*, 1981, p. 10. Souligné par nous.

³⁰⁶ La plupart des historiens sont d'accord pour accorder les origines de la guerre à des raisons économiques. Voir Góngora, *op.cit.*, 1981 ; Salazar, Pinto, *op.cit.*, 1999 ; Collier, Sater, *op.cit.*, 1998.

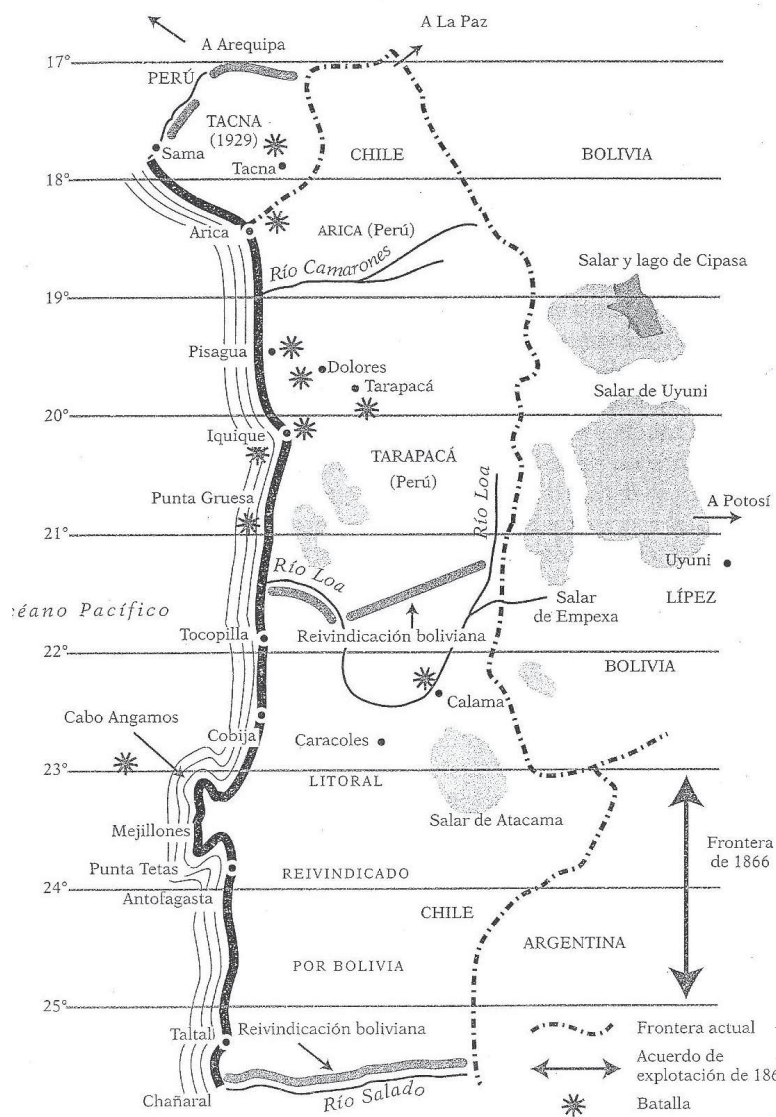
Alors que le 10 août 1866, les gouvernements chilien et bolivien, sous les ordres des dictateurs respectifs José Joaquín Pérez et Mariano Melgarejo, avaient passé un accord d'exploitation en commun des nitrates sur une aire d'intérêt commun de part et d'autre de la frontière du 24^e parallèle, le gouvernement bolivien impose en 1871, au moment de la chute de Melgarejo, une taxe de 10 % par quintal de nitrate exporté : malgré divers accords passés en 1872 et 1874, le conflit devient latent. Selon Michel Foucher, les démarches entamées par le gouvernement bolivien en 1871 :

« répondaient à la nécessité de donner à l'aire frontalière une fonction fiscale, pour assurer la viabilité d'appareils d'Etat encore faibles et aux moyens limités du fait de la faible productivité des grands domaines ruraux et de la résistance croissante des populations indiennes au paiement du tribut. C'est la 'fiscalisation' de la frontière qui a contribué à lui conférer un début de réalité, ce qui fut aussi l'une des causes des conflits armés entre Chili et Bolivie sur l'altiplano »³⁰⁷.

Suite au refus de la « Compagnie de Salpêtres » chilienne de se soumettre à cette taxe, les Boliviens décident par décret la vente aux enchères des gisements exploités par la compagnie. Le Chili occupe alors la ville d'Antofagasta (14 février 1879), et ainsi commence la guerre du Pacifique. Par voie de conséquence, la guerre entre le Pérou et le Chili commence le 5 avril 1879 et se termine le 17 janvier 1881 avec l'occupation de Lima par le Chili pendant trois ans. La signature du Traité d'Ancón le 20 octobre 1883, ratifié en 1884, permet au Chili d'occuper les provinces de Tarapacá et Tacna jusqu'au fleuve Sama (cf. carte 13).

³⁰⁷ Foucher, *op.cit.*, 1991, p. 145.

Carte 13 : La guerre du Pacifique. Accords et batailles

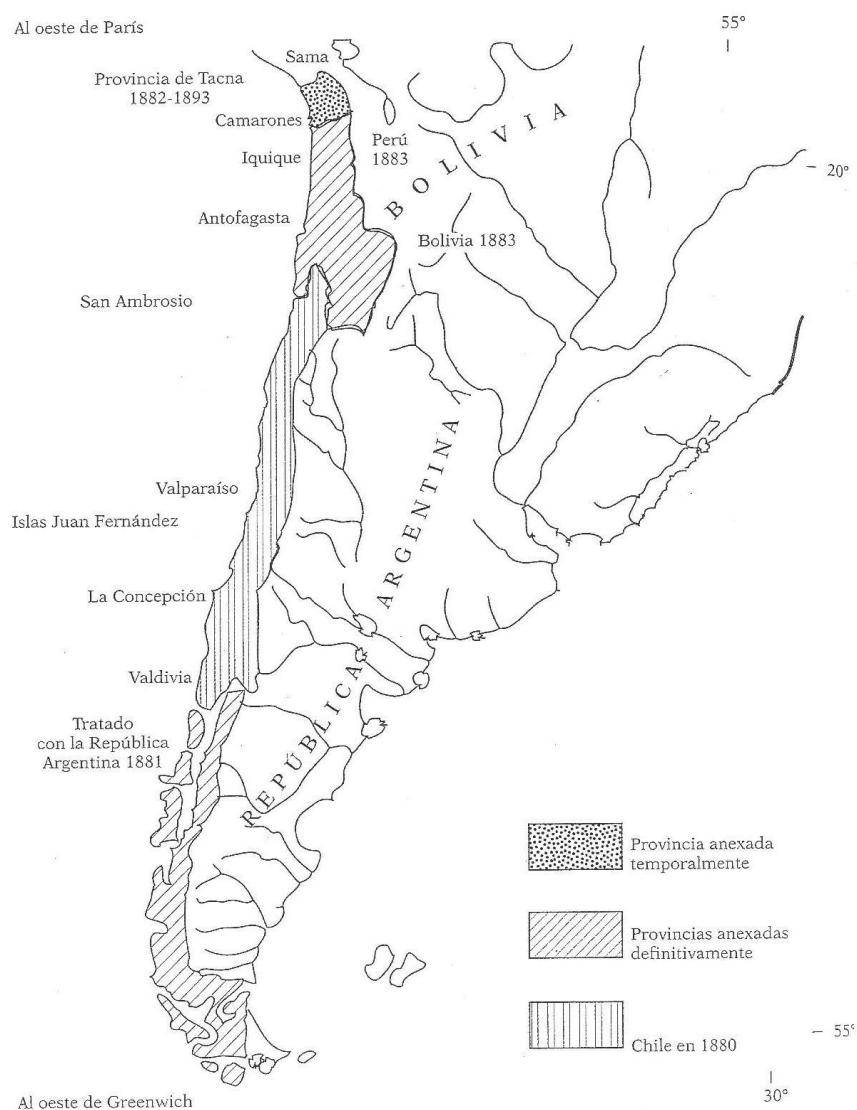


Source : Cluny, Claude Michel, *Atacama : Ensayo sobre la Guerra del Pacífico 1879-1883*, México, Fondo de Cultura Económica, 2008, p. 95 (« La cuestión de los límites »).

Le Chili consolide sa domination dès la fin de la guerre. Le Pacte de Trêve du 4 avril 1884 avec la Bolivie valide l'annexion de la province d'Antofagasta, l'article 2 du traité précisant la « possession absolue et perpétuelle du Chili des territoires occupés », ce qui sera validé par Traité de Paix et Amitié signé avec la Bolivie en 1904³⁰⁸. L'annexion de la province de Tarapacá est quant à elle confirmée par Traité d'Ancón de 1883 avec le Pérou ; les principaux intérêts miniers liés à la conquête sont alors assurés, seul le destin des provinces de Tacna et Arica restant en suspens jusqu'au traité de Lima de 1929 (cf. carte 14) ; (cf. *infra*).

³⁰⁸ Signé le 20 octobre 1904, Ratifié le 10 mars 1905, promulgué 21 mars 1905 en Bolivie.

Carte 14 : Annexions chiliennes suite à la guerre du Pacifique



FUENTE: Élisée Reclus, *Nueva Geografía Universal*, 1893.

Source : Cluny, Claude Michel, *Atacama : Essai sur la Guerre du Pacifique 1879-1883*, México, Fondo de Cultura Económica, 2008, p. 400 (« Adquisiciones territoriales chilenas (fuente : E. Reclus, *Nueva Geografía Universal*, 1893) »).

3. Occupation du territoire et structures de pouvoir après la guerre du Pacifique

La victoire de la guerre du Pacifique permet au Chili de confirmer sa supériorité dans la région ; les revenus issus du salpêtre permettent l'ouverture d'agences d'étude du territoire national en même temps que l'exploitation de cette ressource modifie en profondeur les structures de pouvoir, le rôle de l'Etat et les formes de gouvernement du territoire.

A la fin du XIXe siècle et au début du XXe, ce sont les conflits frontaliers qui ont confirmé la volonté de connaître le territoire national. Ainsi après la création d'une *Oficina de limites* suite au traité de frontières avec l'argentine en 1881, c'est la *Oficina de mensura de Tierras* qui, assurant entre autres les fonctions de la *Oficina de limites*, entame un travail complet de cartographie sur l'ensemble du territoire chilien entre 1907 et 1914³⁰⁹, jusqu'à ce que les rentes issues de l'exploitation du salpêtre ne suffisent plus à la financer.

Par ailleurs, si une Direction des routes, canaux, ponts et chaussées est créée en 1842, l'Etat s'investit peu dans ce domaine qui jusqu'en 1870 dépend surtout des communes et des provinces. C'est après la guerre du Pacifique que l'Etat fait les efforts financiers nécessaires pour relier toutes les villes importantes du pays. Le réseau routier reste médiocre, mais la création de lignes régulières de bateaux à vapeur et de chemins de fer constitue un élément central de la politique de conquête du territoire chilien, menée en collaboration avec de puissants investisseurs privés. La première ligne de chemin de fer sur la ligne Copiapó-Caldera est ainsi construite en 1852 à l'instigation de William Wheelwright – un entrepreneur américain à qui l'exclusivité de la navigation à vapeur dans les eaux du Pacifique avait été concédée en 1835 – et de propriétaires de mines. Les premiers investissements dans les réseaux de transport répondent donc plus à des besoins de transport des minerais jusqu'aux ports d'embarquements qu'à une volonté de couvrir le territoire national. C'est en 1884 qu'un Département des Chemins de Fer est fondé, voué à permettre des avancées vers le sud et à faciliter la soumission de l'Araucanie. Les chemins de fer du nord sont quant à eux majoritairement privés, jusqu'à la construction du chemin de fer longitudinal et de celui du sud au début du XXe siècle, voué à contrôler les populations des zones extrêmes. A la fin du XIXe siècle, ces réseaux de transport sont utilisés lors des campagnes politiques, participant ainsi de la visibilité du chef de l'Etat sur l'ensemble du territoire³¹⁰. En outre, le développement des réseaux de transport ferroviaire et routier constitue une manifestation visible de la modernité dont se veut porteur l'Etat chilien³¹¹.

Après la guerre, l'armée prend une place de premier plan dans la société chilienne. L'institution est réformée par le Général de brigade E. Körner sur le modèle de l'armée prussienne. Cette réforme s'accompagne d'une modification de la répartition des forces sur le

³⁰⁹ Álvarez Correa, Lily, « La Oficina de Mensura de Tierras y su labor cartográfica en Chile, 1907-1914 », *Revista de geografía Norte Grande*, n°27, 2000, pp. 163-171.

³¹⁰ Le Président Balmaceda fit vingt-quatre voyages dans le pays pendant son mandat grâce au chemin de fer.

³¹¹ Jammet, Nathalie, « La constitution d'une élite républicaine au Chili : un engagement au service de l'Etat », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, n°19, 2010, p. 4.

territoire, qui est divisé en plusieurs zones militaires, pour plus de visibilité. Promulguée en 1900, la loi imposant le service militaire³¹², en envoyant les jeunes loin de leurs contrées d'origine, renforce la diffusion des valeurs de la République. L'armée se transforme en véritable école du peuple, en prodiguant l'alphabétisation, l'enseignement de la discipline et de l'exacerbation patriotique³¹³.

Les structures politiques et économiques chiliennes se transforment en profondeur après la guerre du Pacifique. L'économie chilienne du XIXe siècle dépendait en grande partie des exportations de produits tels que le blé ou le cuivre, et l'oligarchie des propriétaires terriens qui se trouvait au centre des rapports de pouvoir correspondants : avant la guerre du Pacifique, l'ordre oligarchique se caractérise par, d'un côté, une domination locale « traditionnelle » et issue des *haciendas* coloniales dans les espaces de production et, d'un autre côté, par une domination rationnelle et institutionnalisée par la place prépondérante des oligarques aux principaux postes politiques. Lorsque le salpêtre apparaît dans l'économie chilienne, c'est l'ensemble de ce système de domination qui se modifie³¹⁴. H. Blakemore écrit à propos de cette ressource :

« ... L'impact dominant de cette ressource, à la fois positif et négatif pour l'histoire de la future république fut tel que Mamalakis (Markos) n'hésite pas à signaler que 'le boom du salpêtre a été presque aussi significatif que l'acquisition de l'Indépendance'. Et peu de personnes pourraient le contredire. Ce ne fut pas seulement le fait, important en soi, que le gouvernement dépende de façon si extraordinaire de cette ressource : cela signifia aussi que, durant quasiment tout le cycle des nitrates, l'industrie du désert fusse majoritairement contrôlée par des facteurs de production et de commercialisation étrangers – propriété des gisements, technologie et capital pour leur exploitation, moyens pour le transporter de sa source au marché, créant ainsi l'exemple classique de domination étrangère d'un secteur exportateur dans un pays latino-américain. »³¹⁵

La principale source de rentes de l'Etat passe aux mains d'entrepreneurs étrangers qui contrôlent les enclaves minières du nord. Le rôle de l'oligarchie traditionnelle s'en voit modifié : celle-ci concentre à partir de cette période son pouvoir au sein de l'Etat qui devient le principal instrument de mise en lien entre l'oligarchie et le capital étranger. L'appareil étatique se voit donc renforcé, notamment parce que ce rôle d'intermédiaire et les ressources

³¹² Le Chili est le premier pays du continent ayant rendu le service militaire obligatoire. Il a été mis en place en Argentine en 1901, au Mexique en 1942 ; le service militaire n'est pas obligatoire au Pérou.

³¹³ Jammet *op.cit.*, 2010, p. 3.

³¹⁴ Cavarozzi *op.cit.*, 1978.

³¹⁵ Blakemore, Harold, « ¿Nacionalismo Frustrado? Chile y el salitre, 1870-1895 », in Blakemore, Harold, *Dos Estudios sobre Salitre y Política en Chile (1870-1895)*, Santiago, USACH, Département d'histoire, 1991, pp. 13-27, p. 15.

économiques issues des enclaves productives lui permettent d'approfondir ses capacités de redistribution et de création de cadres professionnels, techniques et administratifs³¹⁶. L'ordre conservateur né en 1830 commence à rencontrer des difficultés lors de la diffusion des doctrines économiques libérales dans les années 1860 et se termine à la fin du mandat de Balmaceda. En 1892 débute la « République Parlementaire » ; l'oligarchie se constitue alors progressivement en divers partis politiques jusqu'aux années 1920, période d'ouverture démocratique où elle trouve, en plus de sa domination économique ancienne, le nouvel instrument du vote pour contrôler les secteurs paysans³¹⁷.

Dans son étude sur le système politique chilien, M.A. Garretón souligne que celui-ci s'est basé sur deux éléments présentant une instabilité qui, structurant les relations entre la société civile et l'Etat à partir des années 1920, constitueront selon lui les bases de l'échec d'Allende et de l'apparition du régime de Pinochet. Le premier élément renvoie à un système précocement démocratisé, mais au sein duquel les classes moyennes et les paysans ne sont pas représentés. Le second élément est le fait que l'économie chilienne repose majoritairement sur les rentes du salpêtre, l'effondrement de celles-ci déséquilibrant l'ensemble du système politique³¹⁸. L'acquisition de cette ressource servira toutefois à renforcer le sentiment national et l'allégeance à l'Etat chilien. H. Blakemore l'exprime ainsi :

« C'est la guerre du salpêtre qui a aussi fait murir le sentiment de nationalisme qui était en gestation au Chili depuis longtemps, et la conviction que le Chili, avec son système institutionnel et politique distinctif, était supérieur à tous ses voisins dans quasiment toutes les vertus que constituent l'existence et la reconnaissance de l'Etat. Plus encore, l'acquisition de la région du salpêtre a doté le Chili d'une ressource naturelle dont il eut alors un virtuel monopole mondial, qui pendant quarante ans a apporté approximativement la moitié des revenus publics... »³¹⁹

La guerre du Pacifique a contribué à renforcer durablement l'Etat chilien en lui conférant une base économique – qui, malgré son instabilité, enrichit le pays durant plusieurs décennies –, en le replaçant au centre des rapports entre oligarchies terriennes et marché international, et en lui fournissant des symboles patriotiques fondant la fierté nationale tant des corps armés que de l'ensemble du corps social. Cet événement fondateur définit les bases de relations diplomatiques conflictuelles dans la région et de ce fait, contribue à une lente consolidation de frontières que l'Etat devra réaffirmer et défendre de manière constante et répétée.

³¹⁶ Cavarozzi *op.cit.*, 1978.

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ Garretón, Manuel Antonio, *El proceso político chileno*, Santiago, FLACSO, 1983.

³¹⁹ Blakemore, Harold, *op.cit.*, 1991, p. 15.

Le Chili naît donc comme un lieu de fronts pionniers et guerriers, ceci dès les temps coloniaux. Les victoires du Chili républicain seront ensuite d'autant plus valorisées dans la formation de l'identité nationale qu'elles ont lieu sur des espaces difficiles d'accès : les « frontières naturelles » sont repoussées, ces zones deviennent des *marches*, et demeurent dans les imaginaires comme des éléments distinctifs fondateurs de la nationalité chilienne grâce à la construction d'un « mythe guerrier » et d'un sentiment de supériorité. Ces évolutions territoriales modifient également en profondeur les structures de pouvoir au sein de l'appareil d'Etat, avec l'incorporation des oligarchies dans son processus de structuration. En conclusion, il est possible d'affirmer que les consolidations institutionnelles et territoriales de l'Etat se sont alimentées mutuellement au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Les forces d'utilisation du territoire et des territoires dans la construction de l'Etat accompagnent la stabilisation précoce d'un système politico-institutionnel centralisé, ceci dès les années 1830 : ceci permet de considérer le Chili comme un cas spécifique en Amérique latine. La centralisation de l'Etat s'appuie sur ce territoire restreint, puis crée les conditions politiques de son expansion, jusqu'à la guerre du Pacifique et la stabilisation durable du territoire national en 1929. C'est pourtant le début d'une longue histoire de conflits et de négociations sur ces espaces conquis, où la souveraineté chilienne s'installe progressivement par le traitement de ces espaces frontaliers comme des terres d'exception.

III. Quarante années d'après-guerre à Tarapacá et Arica : fixer les frontières

L'étude du traitement réservé aux provinces conquises lors de la guerre du Pacifique et des modalités de construction des frontières jusqu'à l'année 1929 – date de l'annexion définitive d'Arica – révèle les fondements du gouvernement du territoire chilien sur ses marges. Les caractéristiques de construction de l'Etat et d'expansion territoriale analysées dans le début du chapitre s'illustrent en effet dans le cas de la conquête du désert d'Atacama, qui termine de fixer le territoire chilien actuel. Comme nous l'avons vu, l'Etat-nation chilien a fondé sa construction sur une conception guerrière de son territoire. Dans le nord, les frontières ne sont pas encore fixées suivant des lignes précises, ce sont des zones, très étendues et peu densément peuplées, remplissant ainsi une fonction de défense perçue comme « naturelle ». Ces espaces constituent également des réserves de matières premières exploitables économiquement, plus que des zones à administrer.

A l'issue de la guerre du Pacifique, le Chili annexe les espaces correspondant aux actuelles régions d'Arica-Parinacota et Tarapacá, antérieurement péruviennes, et celle d'Antofagasta jusqu'alors bolivienne. Nous nous intéresserons très spécifiquement aux deux premières régions pour la suite de ce travail³²⁰. Au-delà de manifestations minimales de l'implantation de l'Etat, de nature administrative et symbolique, les provinces d'Arica et de Tarapacá ont historiquement fait l'objet de traitements différents entre elles et différenciés vis-à-vis du reste du territoire national. L'analyse de ces traitements nous éclaire sur les deux dimensions principales et complémentaires de l'exercice de la souveraineté par l'Etat chilien sur ses marges : le développement économique et la force.

L'histoire de la fixation des deux limites septentrionales mérite donc d'être analysée à la lumière des fonctions remplies par les terres conquises dans la consolidation territoriale et symbolique de l'Etat chilien. La zone étudiée trouve dès cette époque sa fonction de support principal de l'économie nationale chilienne : la zone de Tarapacá joue en particulier ce rôle³²¹. Elle remplit également une fonction originale et structurelle d'affirmation de la souveraineté territoriale, concentrée sur la zone d'Arica, dont le sort n'est déterminé qu'en 1929. Après la guerre, la nouvelle province de Tarapacá³²² se transforme en ce que nous appelons un *espace à souveraineté limitée*, tant par la dépendance aux capitaux étrangers que par les clauses spécifiques des traités de paix. Toutefois, son rôle dans l'affirmation de l'identité nationale ne s'en voit pas moins renforcé.

La fonction de ces espaces étant essentiellement productive et confiée à des entreprises minières à capitaux étrangers, la présence de l'Etat se renforce lors des périodes de crise et alterne avec de longues périodes d'abandon. L'insertion des terres conquises au territoire national se réalise selon les conjonctures économiques et diplomatiques. Jusqu'aux années

³²⁰ Et ce pour diverses raisons. Cet espace devenu frontalier avec le Pérou et la Bolivie est avant tout celui sur lequel les populations aymaras qui nous intéresseront plus avant sont historiquement implantées. Par ailleurs, Antofagasta comporte une autre triple frontière, avec la Bolivie et l'Argentine, qui a fait l'objet de diverses études. Cf. Conti, Viviana, *Una tierra y tres naciones*, San Salvador de Jujuy-Argentina, Universidad Nacional de Jujuy, 2003 ; Benedetti, Alejandro, « La región Circumpuneña. Algunas consideraciones para iniciar el debate », in Cordero Alejandro (dir.), *VI Seminario Internacional de Integración Sub-Regional: Sociedades de frontera, montaña y desierto*, Iquique, Universidad Arturo Prat, Ediciones Instituto de Estudios Internacionales, 2007. Si la Bolivie a perdu son accès à l'océan pacifique avec la perte d'Antofagasta, c'est Arica qui est historiquement reconnue comme le « port naturel » de la Bolivie ; c'est également sur cet espace que toutes les discussions relatives à la redéfinition des frontières porteront.

³²¹ Une fonction qu'elle conserve aujourd'hui avec l'exploitation et l'exportation du cuivre.

³²² Arica est rattachée à la province de Tarapacá dès 1930 et fera partie de la Région de Tarapacá (Région I) créée en 1974, jusqu'à la création de la région d'Arica-Parinacota en 2007. Pour ce chapitre, le nom de Tarapacá sera utilisé pour la province existant jusqu'à 1930 et qui n'inclut pas la province d'Arica, qui y est rattachée en 1930. Ceci jette les bases d'une dépendance, économique, puis politique, d'Arica vis-à-vis de Tarapacá sur le long terme. Voir la chronologie des découpages administratifs de la zone en annexe 3.

1930, il s'agit avant tout de confirmer la possession de ces terres par le Chili. En conséquence, le processus de *chilénisation* se déroule selon des dynamiques propres à chaque province et se déploie sur deux périodes. Dans la province de Tarapacá, l'Etat affirme sa présence sur le territoire jusqu'à la révolution de 1891, date à laquelle il délègue le maintien de l'ordre aux compagnies minières³²³. Cette affirmation se manifeste notamment par un nouveau découpage administratif ; la mise en scène symbolique et « modernisatrice » de l'Etat chilien est plus prégnante dans les provinces d'Arica et de Tacna, où est prévu un plébiscite pour confirmer l'annexion en 1894. C'est à cette époque que les fonctions de chacune d'entre elles sont définies avec un effet sur le long terme : Tarapacá sera la zone de production minière qui servira de base à l'économie chilienne, Arica sera l'espace où la souveraineté chilienne sera mise en scène et parfois, mise en jeu.

Dans ce schéma, la zone des hauts plateaux andins – où se trouve la ligne physique de démarcation avec la Bolivie et une partie de celle avec le Pérou – n'est pas investie de la même manière que la côte Pacifique : elle occupe une position marginale au sein même de l'espace frontalier. L'administration chilienne y est peu visible et son développement économique dépend notamment des politiques appliquées dans les villes côtières : cette partie de la frontière n'est pas encore physiquement investie. Confirmant une perception « naturaliste » des frontières, l'altiplano est considéré comme une sorte *de no man's land*, assurant de par cette caractéristique un espace de défense du territoire national. Ce chapitre nous permettra d'avancer des éléments sur les débuts de construction de la nation en milieu rural et en territoire « aymara ».

La double distinction, Arica / Tarapacá et côte / « intérieur », nous guidera vers une caractérisation des premiers efforts de consolidation de la triple frontière nord. Les trois sous-espaces – Arica, Iquique, l'altiplano – auxquels correspondent autant de « sous-frontières »³²⁴ Cette partie se concentre sur l'entrée de l'Etat chilien entre 1879 et 1929 dans les provinces de Tarapacá et Arica et explique la différenciation de traitement entre les deux provinces. Elle montre que la *chilénisation* et l'implantation de la souveraineté se sont déroulées de manière ponctuelle et compulsive, en réponse à des évènements sociopolitiques précis dans chacune

³²³ González Miranda, Sergio, « El poder del símbolo en la chilénización de Tarapacá. Violencia y nacionalismo entre 1907 y 1950 », *Revista de Ciencias Sociales*, Iquique, Universidad A. Prat, n°5, 1995, pp. 42-56 ; Podestá, Juan, *La invención de Tarapacá. Estado y desarrollo regional en Chile*, Iquique, Universidad A. Prat, 2004, p. 105.

³²⁴ Duroselle, Jean-Baptiste, « Les frontières: vision historique », *Relations internationales*, n°63, 1990, pp. 229-242.

des provinces : plus qu'à la diffusion d'un sentiment national chez les populations, elle renvoie à la nécessité de maintenir la souveraineté territoriale dans le nord. Nous abordons dans un premier temps l'histoire de l'insertion de l'enclave minière de Tarapacá au territoire chilien (A). Puis nous reviendrons sur les incertitudes de l'annexion d'Arica entre 1889 et 1929 pour montrer que le Chili y possède une souveraineté limitée (B). Enfin, la troisième partie est consacrée à la zone de « l'intérieur », ou de l'altiplano chilien, et à l'histoire de l'entrée des populations aymaras au Chili (C).

A. Tarapacá: une enclave minière... jusqu'au désert

Les premières interventions de l'Etat chilien dans l'espace frontalier surgissent avant l'annexion définitive des territoires. Dès l'occupation d'Iquique le 23 novembre 1879, trois objectifs sont visés³²⁵: dissoudre l'appareil administratif péruvien³²⁶, favoriser la migration de population chilienne du centre du pays dans la région pour compenser la présence péruvienne et bolivienne, et mener une politique de modernisation pour remplir la « mission civilisatrice » du Chili à Tarapacá³²⁷. Cette donne se modifie suite au traité d'Ancón de 1883, qui entérine l'annexion de la province de Tarapacá par le Chili. Entre la côte et la cordillère des Andes, c'est le désert d'Atacama et ses gisements de salpêtre qui présentent le plus grand intérêt pour l'Etat chilien et pour les investisseurs britanniques qui avaient apporté leur soutien au pays pendant la guerre³²⁸ (1). Le contrôle du territoire et des populations dans la province est surtout assuré par la présence des entreprises minières ; les ouvriers d'origine chilienne, bolivienne et péruvienne participent de la croissance économique du pays et la diffusion de la nationalité chilienne ne devient une priorité qu'à partir de la naissance des mouvements ouvriers, dont la mobilisation de 1907 et du massacre de l'école Santa Maria sera le symbole (2) ; c'est à partir de cet événement que la nationalité chilienne s'impose par la force à travers l'apparition des *ligues patriotiques* (3).

³²⁵ Ces trois objectifs sont analysés par Pinto Vallejos, Julio, « La sociedad tarapaqueña durante los primeros años de la ocupación chilena, 1879-1884 », *Revista Nueva Historia*, vol. 4, n°15-16, Londres, 1985, pp. 107-127.

³²⁶ La faible présence de l'administration péruvienne antérieure dans cette zone y facilite l'implantation des bases de l'administration chilienne.

³²⁷ Cet objectif apparaît dans une circulaire de 1881 rédigée par José Manuel Balmaceda, alors ministre des affaires étrangères, publiée dans le Journal Officiel du 25 Juillet 1881 et intitulée *La misión civilizadora de Chile*. Cité par Castro, Luis, « Tarapacá 1880-1930: Debates, reflexiones, propuestas y proyectos en torno al problema del desarrollo », *Temas Regionales*, Année 2, n°1, automne 1999, pp. 32-66, p. 36. Par ailleurs, dès 1880 la *Aduana y Tesorerías unidas de Arica* est créée et emploie 47 fonctionnaires. Cf. www.aduana.cl

³²⁸ Cf. Loveman, Brian, *Chile: The Legacy of Hispanic Capitalism*, New York, Oxford University Press, 1988, chap. 5.

1. *Souveraineté et ressources naturelles*

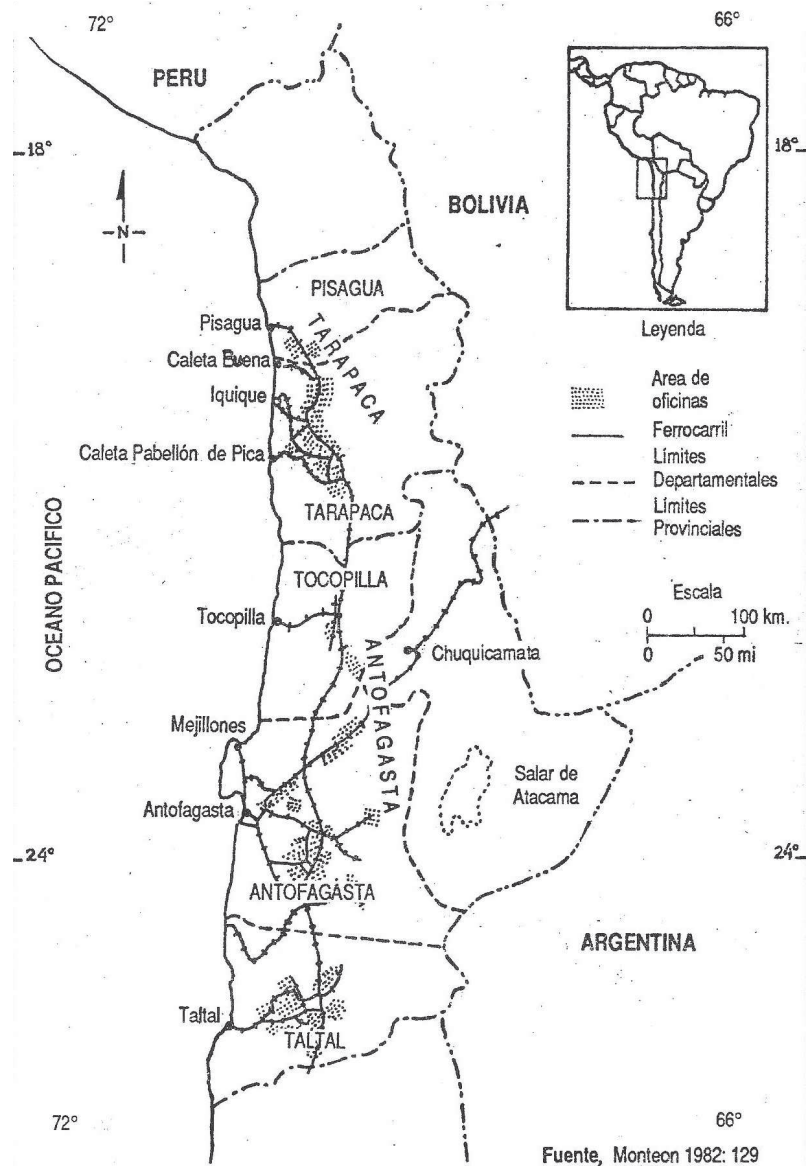
La province chilienne de Tarapacá, créée le 31 octobre 1884, comprend les départements de Pisiga et Tarapacá, divisés en subdélégations et districts. La création de cette province répond à la volonté d'administrer les terres conquises, mais aussi à celle d'asseoir la production minière de salpêtre³²⁹ (cf. carte 15). Ainsi, au cours de la décennie 1880, le nombre de subdélégations du département de Tarapacá passe de dix à treize afin de faire correspondre les divisions territoriales fiscales à l'augmentation de population dans les mines. Les historiens s'accordent pour affirmer que la nationalité chilienne a tardé à s'implanter à Tarapacá : durant les années suivant la guerre du Pacifique, la province est principalement vouée à assurer un revenu au Chili grâce à l'exploitation des nitrates par des entreprises étrangères³³⁰. Celles-ci sont alors en charge des principales décisions, tant politiques qu'économiques, sur les terres conquises³³¹.

³²⁹ Castro, Luis, « El Estado chileno, los agentes fiscales y el temprano ordenamiento administrativo del espacio andino de la provincia de Tarapacá (1880-1930) », *Chungara. Revista de Antropología chilena*, vol. 40, n°2, 2008, pp. 219-233, p. 220.

³³⁰ Alors qu'en 1879, la part des compagnies britanniques et nord américaines était encore minime bien que représentant environ 67 % (Foucher, *op.cit.*, 1991, p. 145), c'est avec l'affirmation du libéralisme chilien que la production de salpêtre reste entre les mains de trois grandes compagnies, la *Lautaro Nitrate Company Ltd.*, *Compañía Salitrera anglo-chilena* à capitaux nord-américains et la *Compañía Salitrera de Tarapacá* à capitaux britanniques.

³³¹ Blakemore, *op.cit.* 1991. Les idées centrales de la stratégie de développement adoptée à Tarapacá après l'annexion sont publiées dans le journal *Veintiuno de Mayo* à Iquique en 1886 : elle est essentiellement axée sur l'exploitation minière. Voir Castro, *op.cit.*, 1999.

Carte 15 : L'exploitation du salpêtre dans le Norte Grande



Source : Amayo, Enrique, *La Política Británica en la Guerra del Pacifico*, Lima, Ed. Horizonte, 1988, p. 20 (« Después de la Guerra del Pacifico »).

Jouissant d'un monopole sur ces ressources naturelles, le Chili entre dans une période de prospérité jusqu'aux années 1930, la vente du salpêtre servant notamment à fabriquer de la poudre à canon pour les guerres européennes : l'Etat chilien tire du salpêtre jusqu'à 52 % de ses recettes fiscales annuelles³³². Lorsque le salpêtre synthétique est découvert en Allemagne

³³² Cunill, Pedro, *Geografía de Chile*, Editorial Universitaria, Santiago, 1970, p. 409.

au début des années 1920, l'industrie connaît une première crise qui ne sera qu'en partie compensée par l'usage du salpêtre comme engrais en Europe³³³.

Suite à l'annexion commence également l'exploitation du cuivre, qui jouera ensuite un rôle similaire à celui du salpêtre en son temps, ce rôle se confirmant durant la période de Pinochet³³⁴. Mais si durant la dictature, l'exploitation intensive de cette ressource s'est accompagnée d'une présence renforcée de l'Etat, de nature administrative et militaire, sur ces espaces, tel n'était pas le cas à la fin du XIXe siècle. L'implantation de l'administration chilienne sur les espaces conquis s'est déroulée par à-coups, en réponse immédiate aux événements socio-politiques. A Tarapacá, la souveraineté s'est installée en fonction des besoins de l'économie du salpêtre ; S. González soutient ainsi que le phénomène du salpêtre a constitué un contrepoids à l'action des Etats-nations et un frein à l'imposition d'une pleine souveraineté, par le transit de main d'œuvre et le caractère libre du marché dans cette zone après son annexion par le Chili³³⁵. Mais Tarapacá est aussi le berceau des mouvements ouvriers chiliens : c'est suite à la première grande manifestation de travailleurs, durement réprimée, que l'imposition de la nationalité chilienne dans le nord se radicalisera, ceci jusqu'à l'apparition de violents mouvements contre Péruviens et Boliviens.

2. L'histoire multinationale et la question ouvrière à Tarapacá, 1907

Une caractéristique très particulière de l'industrie du salpêtre dans le Tarapacá chilien est la présence conjointe de travailleurs chiliens, péruviens et boliviens, alors même que le Chili a pris possession de ces terres deux décennies auparavant seulement et compte toujours avec deux provinces voisines de Tarapacá dont le sort est en suspens : Arica et Tacna. Cette coexistence des trois nationalités sur le sol de Tarapacá est d'ailleurs antérieure à cette période et commence lorsque le désert devient l'objet d'intérêt économique pour les Etats en présence : selon le recensement péruvien de 1876, seulement 44,5 % de la population est de nationalité péruvienne, 15,8 % bolivienne et 25,3 % chilienne. Le tableau 1 montre paradoxalement que les populations de nationalité péruvienne et bolivienne augmentent significativement dans les années suivant l'annexion, entre 1895 et 1907.

³³³ Sur le rôle du salpêtre dans l'économie nationale cf. Collier, Sater, *op.cit.*, 1998, pp. 175-185. L'historien Mario Góngora affirme que « les exportations de salpêtre entre 1927 et 1928 ont baissé de 2,8 millions de tonnes à 1,4 millions en 1931-1932, le prix du salpêtre baissant également, de 40 dollars en 1928-1929 à 24,5 dollars en 1931-1932 » Góngora, *op.cit.*, 1981, p. 185.

³³⁴ Le cuivre comptait pour plus de 45 % de la valeur des exportations en 1984, 12 à 15 % au moins du PNB étant produits dans le *Norte Grande* ; en incluant les effets économiques induits, la part du secteur minier pourrait aller jusqu'à 40 % du total national. Foucher, *op.cit.*, 1991, p. 146.

³³⁵ González, *op.cit.*, 2007.

Tableau 1 : Province de Tarapacá: Population péruvienne, bolivienne et chilienne selon les recensements

Recensement	Péruviens	Boliviens	Chiliens
1876 (rec. Péruvien)	17013	6028	9664
1885	17261	3543	33051
1895	13854	5817	68110
1907	23574	5652	82126
1920	12095	8240	79370
1930	4657	4643	83530
1940	1464	3403	77304

Source : INE ; González Miranda, Sergio, « El Norte Grande de Chile: la definición histórica de sus *limites, zonas y líneas de fronteras*, y la importancia de las ciudades como *geosímbolos fronterizos* », *Revista De Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 13, n°2, pp. 9-42, 2009.

Les politiques d'incitation à l'installation de travailleurs originaires du sud chilien ne satisfont pas le besoin de main d'œuvre, qui est comblé par une tolérance aux migrations de travail depuis les pays voisins. Une tolérance qui trouvera ses limites en 1907, lors de la sévère répression d'une marche des *pampinos*³³⁶ depuis les salpêtrières du désert jusqu'à la ville côtière d'Iquique, en revendication d'une amélioration des conditions de travail³³⁷. Cet événement, nommé « le massacre de l'école Santa Maria », marque le début du durcissement de la répression des mouvements ouvriers dont Tarapacá est le symbole³³⁸. C'est en effet à Iquique que naît en 1900 l'Union Mancomunale ouvrière parmi les ouvriers du port ; elle regroupe 6000 membres dès 1904. En 1902 apparaissent plusieurs mancomunales dans le nord minier : quinze d'entre elles créent en 1904 la Convention Mancomunale, qui, représentant 25000 affiliés, présente le « Manifeste des travailleurs de Tarapacá » au Président de la République³³⁹. Le massacre de *la Coruña* dans les mines de Tarapacá en juillet 1890 avait déjà affaibli les mouvements de grèves qui reprennent en 1898 à partir d'Iquique et jusqu'à Santiago. En 1905 et 1906, les manifestations à Santiago et Antofagasta sont sévèrement réprimées. Mais c'est bien le massacre de l'école Santa Maria qui fait le plus de dégâts humains et politiques, laissant probablement entre 1000 et 3000 victimes dans la cour

³³⁶ Les *pampinos* sont les habitants de la Pampa, nom donné au désert d'Atacama, et sont associés dans l'histoire de cette région aux travailleurs des industries du salpêtre.

³³⁷ Les principales revendications sont les suivantes : remplacement des bons par un salaire en monnaie permettant de dépenser hors de l'exploitation, protection contre les accidents du travail, mise en place d'écoles du soir.

³³⁸ Pinto Vallejos, Julio, « La transición laboral en el norte salitrero: la provincia de Tarapacá y los orígenes del proletariado en Chile 1870-1890 », *Historia*, vol. 25, Santiago, 1990, pp. 207-228.

³³⁹ Ce texte réclame notamment la nationalisation de services comme l'eau potable et les chemins de fer, l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la construction de logements ouvriers, des indemnités de licenciement et la suppression de la peine du fouet pour les soldats.

de cette école³⁴⁰. Ce drame aboutit à la disparition de l'Union Mancommunale ouvrière et par la même occasion à l'internationalisme ouvrier prôné par cette Union³⁴¹.

Le 4 décembre 1907, plus de trois cents travailleurs du chemin de fer transportant le salpêtre se mettent en grève à Iquique, suivis par les ouvriers du port et d'autres industries. Le mouvement s'affaiblit rapidement mais le 10 décembre, les ouvriers de la salpêtrière de San Lorenzo entament à leur tour une grève et face au refus de l'entreprise de satisfaire leurs demandes, marchent vers la mine voisine de Santa Lucia pour en paralyser l'activité. Les ouvriers des mines alentour imitent cet exemple et estiment que pour trouver une réponse à leurs revendications, ils doivent descendre jusqu'à Iquique où se trouvent les patrons des compagnies d'exploitation. Après avoir marché toute une nuit, un premier groupe d'environ 2000 ouvriers entre dans la ville le 15 décembre au matin. L'Intendant Julio Guzman entame un dialogue avec les travailleurs et leur propose de laisser à Iquique une délégation qui participera aux négociations avec les patrons. Face à leur refus de quitter la ville, l'Intendant se voit dans l'obligation de loger les ouvriers dans l'école Domingo Santa Maria. L'arrivée de milliers de travailleurs supplémentaires depuis la pampa redynamise le mouvement des ouvriers de la ville : ils s'unissent et forment le 16 décembre le « Comité Central de la Pampa et du Port Unis » comme organe dirigeant des grèves. Le même jour, les autorités locales reçoivent l'ordre du gouvernement de Pedro Montt d'empêcher l'entrée de nouveaux ouvriers dans la ville, alors que des militaires apparaissent dans les rues, sous les ordres du Général Roberto Silva Renard. L'ex-Intendant Carlos Eastman réintègre ses fonctions et tente d'établir un dialogue entre ouvriers et patrons, en vain.

Le 21 décembre, face à l'échec de toutes ses tentatives de médiation, l'Intendant Eastman donne l'ordre de faire évacuer l'école Santa Maria, où se trouvent environ cinq mille grévistes auxquels s'ajoutent environ deux mille autres sur la place Montt. Le Comité refuse de quitter les lieux : seuls deux cents travailleurs partent lorsque le général annonce qu'il fera usage de la force. A 15h45 commencent les coups de feu ; les personnes qui fuient sont poursuivies par des militaires à cheval et les six à sept mille personnes arrêtées sont transférées à l'hippodrome où se commettent de nouveaux assassinats. Le nombre de victimes varie, selon les sources, entre 120 morts et 35 blessés selon le gouvernement et plus de 3000 selon la presse ouvrière et divers témoins. Cette date reste dans les événements les plus marquants de

³⁴⁰ Sarget, Marie-Noëlle, *Histoire du Chili de la conquête à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 90-91.

³⁴¹ González Miranda, Sergio, « De la solidaridad a la xenofobia: Tarapacá, Chile, 1907-1911 », *Estudios sociológicos*, vol. XVII, n°51, México, 1999, pp. 837-855, p. 840.

l'histoire ouvrière chilienne : ce mouvement pacifiste, réprimé dans le sang, affaiblit les organisations ouvrières de la région mais signe le début d'une mobilisation plus large, notamment avec la création du Parti ouvrier socialiste en 1912 – qui deviendra le parti communiste en 1922 – et de divers syndicats d'inspiration anarchiste et révolutionnaire dans les années suivantes. Le massacre de l'école de Santa Maria marque également le début d'un renforcement de la présence étatique et de l'imposition radicale du nationalisme chilien dans la région³⁴².

3. Les Ligues Patriotiques (1909-1925)

L'implantation de la nationalité chilienne à Tarapacá se confirme par des mesures anti-péruviennes mises en œuvre dès 1911, telles que l'implantation de troupes et la réalisation d'exercices militaires dans la zone, l'interdiction de fêter le 28 juillet – date de la fête nationale péruvienne – et le 6 août, date de plusieurs fêtes régionales. La fête de la Vierge de la Tirana dans le village homonyme se célèbre seulement le 16 juillet, jour de la fête de l'armée chilienne. Mais c'est surtout l'action de groupes d'origine diffuse qui, plus que l'action directe de l'administration d'Etat, donne naissance à la période dite de « *chilenisation compulsive* »³⁴³ de Tarapacá.

Apparues en 1910 dans les provinces de Tarapacá et d'Antofagasta, les ligues patriotiques sont des groupes nationalistes et xénophobes extrêmement violents constitués dans l'objectif d'expulser les Péruviens de la région. Ils sont composés dans un premier temps de groupes restreints de Chiliens se réunissant pour fêter les batailles de la guerre du Pacifique en compagnie d'autorités et d'officiers des forces armées, puis se transforment en groupes étendus et enclins à l'usage de la violence physique³⁴⁴. Issus de la société civile, ils bénéficient pourtant du soutien implicite des autorités politiques ; le gouvernement les dissout formellement en 1911-1912 après que le Pérou a rompu les relations diplomatiques en mars 1910, invoquant comme raison l'existence de ces groupes ; toutefois, aucune sanction n'est

³⁴² Sur l'histoire du massacre de l'école Santa Maria, cf. Devés, Eduardo, *Los que van a morir te saludan. Historia de una masacre. Escuela Santa María de Iquique, 1907*, Santiago, LOM, 1997, pp. 46-54 ; González Miranda, Sergio, *Hombres y mujeres de la pampa : Tarapacá en el ciclo del salitre*, Iquique, Taller de Estudios Regionales, 1991, pp. 51-53 ; Zolezzi Velásquez, Mario, « La tragedia de la escuela 'Santa María' de Iquique », in Vásquez T., Juan (coord.), *Tarapacá. Una aventura en el tiempo*, Selecciones de Revista Camanchaca, Iquique, 1996, pp. 31-36.

³⁴³ González Miranda, Sergio, « La emergencia de la triple frontera andina (Perú, Bolivia y Chile) », in González Miranda, Sergio (dir.), *La integración y el desarrollo social fronterizo*, Cátedras de Integración Convenio Andrés Bello, Serie Integración Social y Fronteras, Caracas, Convenio Andrés Bello, mars 2007, pp. 15-45.

³⁴⁴ González, *op.cit.*, 1999, p. 844.

prévue pour dissuader leurs membres des exactions commises à l'encontre des étrangers présents sur le territoire.

La ligue patriotique de Tarapacá naît en mai 1911 à Iquique³⁴⁵ et inspire ensuite les ligues d'Antofagasta et de Valparaiso, selon les principes d'action suivants : fermeture des écoles et de la presse péruviennes, interdiction aux Péruviens d'exercer les fonctions de maîtres d'école, d'employés publics, de douaniers, de marine marchande etc., faire en sorte que 80 % de la population active soit de nationalité chilienne³⁴⁶, restriction ou interdiction de l'immigration péruvienne, expulsion de prêtres péruviens, retrait du Consulat péruvien jugé « non nécessaire », interdiction de hisser le drapeau péruvien le jour de la fête nationale de ce pays, renforcement de la défense chilienne dans le nord³⁴⁷.

Les imprimeries et journaux péruviens sont détruits, les premières célébrations ostentatoires des anniversaires des batailles de la guerre du Pacifique ont lieu, les expulsions par la force de citoyens et consuls péruviens, saccages de maisons, publication de journaux nationalistes³⁴⁸, actes de délation se multiplient. Les Chiliens non acquis à la cause nationale sont menacés et les Péruviens signalés par le dessin de croix significatives sur les portes de leurs maisons, entre autres exactions. Dans le reste du pays, les ligues patriotiques se multiplient sur les mêmes fondements idéologiques, axés sur l'expulsion des Péruviens mais aussi sur le contrôle des mouvements étudiants et ouvriers. La Ligue Patriotique Militaire, composée d'anciens militaires, crée ainsi des liens avec la ligue patriotique argentine en 1920-1922, mettant en commun leur participation à la répression des mouvements ouvriers de l'époque.

En tant qu'enclave productive, la province de Tarapacá fait l'objet d'un traitement original dans les années suivant son annexion. La priorité étant accordée aux intérêts miniers, la pénétration administrative de l'Etat y est extrêmement faible, l'ordre social étant assuré par les compagnies minières, hormis les parenthèses de sévère répression des mobilisations ouvrières. L'apparition des groupes nationalistes issus de la société civile, implicitement soutenus par les gouvernements, prennent ensuite le relais pour la *chilenisation* violente de la province. La zone d'Arica présente un tout autre cas de figure : la *chilenisation* y est plus

³⁴⁵ Elle se transformera en 1923 en un parti fasciste inspiré du modèle italien.

³⁴⁶ Selon le recensement de 1907, presque la moitié de la population de Tarapacá était étrangère (cf. tableau 1). Les Chiliens représentaient alors seulement 20 % de la population active selon *La Voz del Sur*, Tacna, 17/1911, p. 2, cité par González Miranda, Sergio, Maldonado Prieto, Carlos, Mc Gee Deutsch, Sandra, « Las ligas patrióticas », *Revista de Investigaciones Científicas y Tecnológicas*, n°2, 1993, pp. 26-44, p. 6.

³⁴⁷ *El Comercio*, Pisagua, 31/5/1911, p.2, cité par González et al., *op.cit.*, 1993, p. 5.

³⁴⁸ Voici quelques titres de journaux nationalistes : *La Liga Patriótica*, *El Corvo*, *El Roto Chileno*, *El Chileno*, *El Eco Patrio*, *El Lucas Gómez*, *El Ajicito*.

précoce et présente des formes plus diverses, qui peuvent notamment être attribuées aux incertitudes de son appartenance jusqu'aux années 1930.

B. Arica : un sort incertain, une souveraineté limitée

Arica est la province qui deviendra à proprement parler *trifrontalière*. Son rattachement au Chili se réalise de manière bien plus complexe que celui de la province de Tarapacá. De plus, Arica ne remplit pas la fonction productive de cette dernière, mais se constitue plutôt comme un espace qui servira à protéger les mines de Tarapacá, la profonde *quebrada* (vallée encastrée) de Camarones séparant les deux provinces. Dès lors, l'installation de la souveraineté chilienne y est plus paradoxale : en tant que zone tampon, elle souffre d'un faible investissement économique de l'Etat, mais en tant que point d'ancrage symbolique et physique de la souveraineté territoriale, elle est l'objet de politiques spécifiques de la part des gouvernements successifs. C'est un espace de transition, aux statuts multiples et variables dans le temps (1). Alors qu'Arica a eu un rôle historique d'articulation économique avec Tacna et l'altiplano bolivien (2), elle devient à partir de 1929 un enjeu de la souveraineté territoriale chilienne et alterne entre le statut de *zone tampon*, de *marche* et de point de projection économique du Chili dans la région andine (3).

1. Un espace de transition

Arica est un espace de transition, le lieu à partir duquel le Chili projette ses relations diplomatiques avec les pays voisins, celui où le nationalisme ostentatoire rencontre une interdépendance juridiquement, économiquement et historiquement ancrée vis-à-vis des pays voisins. Cette caractéristique s'illustre par l'ambivalence permanente des manifestations de la nationalité dans cette zone. Les symboles patriotiques y sont omniprésents, le nationalisme et la xénophobie s'y expriment sous des formes parfois violentes. Nul doute sur le fait que l'Etat chilien a mené à bien son entreprise de nationalisation : Arica est le lieu où la souveraineté doit être réaffirmée par chacun, celui où chacun a l'impression de *hacer soberanía* ou *hacer patria*³⁴⁹. « *Mayor es mi lealtad* » (« Plus grande est ma loyauté ») est la devise adoptée par la ville d'Arica depuis sa conquête et la célèbre *Toma del Morro*, le 7 juin 1880³⁵⁰. « Plus

³⁴⁹ Entretien avec Pablo Cardenas, Responsable de la URAI (Unité Régionale d'Affaires Internationales) Arica Parinacota.

³⁵⁰ La prise du Mont d'Arica est l'un des événements marquants de la guerre du Pacifique. Elle fait suite aux affrontements entre les armées péruvienne et chilienne du 27 mai au 7 juin 1880. Pour plus de détails cf. chap.3.³⁵¹ Voir la Convention Tacna-Arica sur la circulation des personnes : les travailleurs péruviens peuvent entrer à Arica pour une semaine, mais pas au-delà sur le territoire. Republica de Chile, Ministerio del Interior,

grande » doit être la « loyauté » des habitants d'Arica : d'autant plus grande que les pays limitrophes sont plus proches et les relations avec eux plus étroites.

La ville se situe en effet à 20 kilomètres de la frontière avec le Pérou et à 56 kilomètres de la ville péruvienne de Tacna. Elle se trouve géographiquement à la merci d'une éventuelle attaque du pays voisin, mais ces deux villes se sont construites en parallèle depuis la fin de la guerre : elles sont *les villes frontalières*, qui ont été séparées par des contrôles précoces – en comparaison avec la frontière Chili-Bolivie – et dont l'interdépendance n'a en même temps pas cessé de croître. Suite au Traité de Lima, la « Convention de Transit de Personnes dans la zone frontalière chileno-péruvienne de Tacna et Arica »³⁵¹ est signée, ayant notamment des effets de long terme sur les liens migratoires et économiques entre les deux villes. Elle justifie également la mise en place de dispositifs de contrôle migratoires et douaniers au Poste de Cuya, à la limite entre Arica et Tarapacá, confirmant le statut de zone intermédiaire d'Arica³⁵².

Cette étroitesse des liens avec les pays limitrophes ne se limite pas aux villes frontalières. Elle se rapporte aussi à une situation historique et juridique singulière qui donne naissance au caractère stratégique de l'ensemble de la province. Arica se transforme sur le long terme en un espace perçu comme à la fois négociable et exceptionnel. Historiquement, Arica 1) a un lien privilégié avec l'altiplano et 2) a été un espace, bien que moins attractif économiquement, plus disputé que Tarapacá. Son lien économique avec la Bolivie a été discuté, puis validé par le traité de paix de 1904, impliquant notamment la construction du chemin de fer Arica-La Paz. Juridiquement, son sort est scellé dans une dépendance directe aux relations diplomatiques entre les trois pays. Administrativement, elle est rattachée dès 1930 à Tarapacá : elle remplira une fonction de défense du territoire et de ses ressources.

Departamento Extranjería y Migración, « Convenio de transito de personas en la zona fronteriza chileno-peruana de Tacna y Arica », promulguée par décret loi n°174, 20 février 1931.

³⁵¹ Voir la Convention Tacna-Arica sur la circulation des personnes : les travailleurs péruviens peuvent entrer à Arica pour une semaine, mais pas au-delà sur le territoire. Republica de Chile, Ministerio del Interior, Departamento Extranjería y Migración, « Convenio de transito de personas en la zona fronteriza chileno-peruana de Tacna y Arica », promulguée par décret loi n°174, 20 février 1931.

³⁵² Ce type de contrôle, une sorte de seconde frontière à la limite de la zone d'exception, se reproduira dans l'altiplano dans les années 2000. Cf. chap. 3.

2. Une plateforme marginale

Historiquement, Arica a dépendu tour à tour de la Bolivie, du Pérou et du Chili. Elle a toujours été un espace marginal³⁵³. Son lien avec la Bolivie date de l'époque coloniale : si les limites de l'audience de Charcas sont l'objet de débats entre historiens, les liens concrets et privilégiés entre le port d'Arica et l'altiplano sont reconnus par tous ; dès la découverte des mines d'argent de Potosi vers 1545, les exportations ont commencé à se réaliser *via* Arica³⁵⁴ :

« Arica durant les trois cents années de l'époque coloniale avait servi au trafic du Haut Pérou, remplissant des fonctions de lien entre le port et les exploitations minières de Potosi, car elle était le lieu géographiquement le plus adéquat, où la mer se situe à moindre distance de l'altiplano ; en ce sens Arica a toujours eu cette image d'elle-même d'être par excellence le port de Potosi, situation qui est même gravée dans son escudo de armas. La ville d'Arica appartenait à la vice-royauté de Lima et dépendait de l'audience de Charcas. »³⁵⁵

Depuis lors, Arica a été considérée comme le « port naturel » de la Bolivie. L'activité ancienne et intense du port d'Arica est consacrée dès 1560 par la création de la commune d'Arica par Philippe II, en 1565 le premier corregidor est nommé, en 1587 se créent les *Cajas Reales*, des trésoreries fiscales. Jusqu'à l'Indépendance, le port d'Arica présente un intérêt stratégique pour le lien qu'il établit entre les hauts plateaux et l'océan Pacifique. La zone désertique n'est alors qu'un lieu de passage, ce qui explique l'intérêt tardif accordé à cette région. Octroyée au Pérou au moment de l'Indépendance, elle a en effet été très faiblement investie par l'Etat, ce qui fut également le cas de la province péruvienne d'Iquique. Ces zones désertiques connaissent déjà un peuplement d'origines multiples et peu dense, qui se trouvait dans la continuité de la situation coloniale. J. Van Kessel a montré que selon un recensement de 1591, la province d'Iquique comptait 1704 habitants et Arica 3876 personnes, la majorité d'entre elles étant d'origine indigène. En 1792, la province d'Iquique compte 7908 habitants dont 70% est d'origine indigène. C'est seulement au moment du *boom* du salpêtre et sous administration chilienne que la population de la province de Tarapacá explose, entre 1875 et 1930³⁵⁶.

³⁵³ Déjà à l'époque précolombienne, elle était une périphérie des chefferies aymaras des hautes terres. Cf. chap.4.

³⁵⁴ Camus, Pablo, Mendora, Francisco, Rosenblit, Jaime, « Proceso histórico de formación de la frontera norte de Chile, 1540-1990 », Documento del Instituto de Estudios Urbanos, *Serie Azul*, n°8, Pontificia Universidad católica de Chile, septembre 1995, 22 p.

³⁵⁵ Torres Marin, Manuel, « Arica en su encrucijada », *El Norte Grande, III Jornadas territoriales*, pp. 237-248, Santiago, Universidad de Santiago de Chile, 1989, pp. 237-238, cité par Podestá, *op.cit.*, 2004, p. 105.

³⁵⁶ Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los Aymaras de Tarapacá*, Amsterdam, CEDLA, 1980.

Lorsque les gisements de salpêtre commencent à être exploités plus au sud dans les années 1860, l'appartenance territoriale d'Arica et d'Iquique n'est pas encore effective et fait toujours l'objet de discussions entre le Pérou et la Bolivie. J. Van Kessel écrit à ce propos :

« A partir de l'indépendance Arica se convertit en sujet permanent de réflexion pour les gouvernements du Pérou et de la Bolivie. Entre 1826 et 1868 les deux gouvernements tiennent des réunions et des négociations pour définir l'appartenance territoriale d'Arica et Iquique, cependant ces négociations n'aboutissent jamais en faveur de la Bolivie. Entre temps, les deux villes ont été profondément sous-valorisées par le Pérou, se démarquant le fait que les habitants mêmes de la ville sollicitèrent à leur gouvernement leur annexion à la Bolivie, pensant que de cette manière ils pourraient se convertir en l'unique port altiplanique. »³⁵⁷

Le Chili annexe donc des terres qui n'avaient pas été totalement appropriées par le Pérou : la pénétration de l'Etat dans cette zone en sera facilitée, et les efforts de développement économique ne seront nécessaires au maintien de la souveraineté que dans des conjonctures diplomatiques bien particulières, d'abord en prévision du plébiscite de 1894, ensuite lors des diverses mises en négociation de l'appartenance territoriale d'Arica issues des dispositions du Traité de paix de 1929. Avec le démantèlement de la relation traditionnelle entre Tacna et Arica en 1929, Arica perd une fonction d'articulation qu'elle a rempli depuis la période coloniale. Après une longue période de décadence, les politiques de développement mises en œuvre dans cette région privilégieront la zone côtière, l'espace andin étant délaissé jusqu'aux années 1970.

Si cet espace passe sous la domination du Chili, les relations d'Arica à la Bolivie sont confirmées par le traité de Paix et Amitié de 1904 qui prévoit la construction d'un chemin de fer entre Arica et La Paz : sa construction commence en 1905 et il est mis en marche en 1913. Le chemin de fer doit être construit par le Chili qui le cèdera à la souveraineté bolivienne quinze années plus tard. Le Traité concède par ailleurs à la Bolivie le droit de libre circulation à perpétuité et le droit d'ouvrir des agences de douane sur le territoire et les ports d'Arica et Antofagasta³⁵⁸. Depuis cette époque, l'activité économique d'Arica dépend très largement des exportations boliviennes ; c'est aussi Arica qui fera office de territoire potentiel pour l'accès souverain de la Bolivie à la mer, dont la revendication marquera l'histoire de la région mais sera conditionnée par les relations entre le Pérou et le Chili. Arica est un espace à souveraineté limitée depuis la résolution légale du conflit chileno-péruvien en 1929. Arica a

³⁵⁷ Van Kessel, *op.cit.*, 1980.

³⁵⁸ Góngora, *op.cit.*, 1981, pp. 197-198.

préalablement fait l'objet de discussions entre le Pérou et la Bolivie de par sa fonction historiquement stratégique de lien entre l'altiplano et la côte. Iquique suscitait quant à elle un désintérêt total de la part du Pérou³⁵⁹. Arica a donc toujours constitué un point stratégique par sa fonction de plateforme économique. Elle l'est d'autant plus à partir du moment où elle acquiert son statut de ville frontalière.

3. 1929 : quelle souveraineté ?

Alors que le traité d'Ancón met un terme à la guerre du Pacifique en 1883, il faut attendre quarante-six années et le Traité de Lima de 1929 pour que les limites entre le Chili et le Pérou soient définitivement fixées. Cela leur vaudra le surnom donné ensuite par les Péruviens de « provinces captives ». Alors que le Chili est déjà présent à Arica et Tacna, le Traité d'Ancón prévoit dans son article 3 un plébiscite en 1894 afin de déterminer le sort des deux provinces, le gagnant devant fournir une somme de 10 millions de pesos d'argent à l'autre partie en compensation des pertes occasionnées.

C'est dans l'optique de ce plébiscite que la visibilité de l'Etat chilien redouble à Arica et Tacna, alors que souveraineté dans la province de Tarapacá est déjà acquise. Dès 1885, un décret administratif établit les limites de l'intendance de Tacna qui inclut Arica. La zone étant toujours en situation de litige, elle est placée sous la juridiction du ministère des affaires étrangères, non pas du ministère de l'intérieur. Une grande campagne d'infrastructures est alors lancée. Autour de Tacna apparaissent des chemins dans les vallées et des systèmes de drainage des canaux d'irrigation, sont menées des campagnes de santé et d'alphabétisation, bateaux et passages frontaliers commencent à subir des contrôles de douane. Pour des raisons ou des prétextes très divers, la date du plébiscite est régulièrement repoussée³⁶⁰. Après plusieurs années de négociation, c'est le protocole de Billinghurst-Latorre qui s'approche le plus d'une application de l'article 3 en déterminant les conditions de vote pour le plébiscite en projet. Son rejet par le Parlement chilien en 1901 – notamment du fait des problèmes frontaliers concomitants avec l'Argentine pour la *puna de Atacama*³⁶¹ – marque une rupture

³⁵⁹ Podestá, *op.cit.*, 2004, p. 106.

³⁶⁰ Certains auteurs péruviens considèrent que le Chili a fait en sorte de retarder la date du plébiscite afin de « chiléniser » la région et dans l'objectif qu'une solution d'arbitrage y soit finalement substituée ; cf. Wilson, Joe, *The United States, Chile and Peru in the Tacna and Arica Plebiscite*, Washington, University Press of America, 1979 ; Calderón, Félix, *El tratado de 1929, la otra historia*, Lima, Ed. del Congreso del Perú, 2000 ; Yepes, Ernesto, *Un plebiscito imposible... Tacna-Arica 1925-1926*, Lima, Ed. Análisis, 1999.

³⁶¹ Suite à l'occupation par le Chili du littoral bolivien de l'Atacama en 1879, l'Argentine fait savoir en 1884 que ses frontières avec la Bolivie étaient alors en cours de délimitation. Après plusieurs années de négociations, l'arbitrage de W. Buchanan, homme diplomatique nord-américain, de mars 1899, donne lieu à une partition de

dans les tentatives d'accord. L'éloignement de l'horizon du vote populaire donne lieu au début du processus de « *chilenisation compulsive* » dans cette zone. à Arica, caractérisée par une violence nationaliste qui durera jusqu'en 1926. Les relations diplomatiques entre le Chili et le Pérou sont rompues entre 1901 et 1905, lorsque débute la construction du chemin de fer Arica-La Paz.

En 1906, Máximo R. Lira est nommé intendant à Arica et accélère le processus de *chilénisation* ; en 1908 se crée à Santiago un *Comité chilenzador de Tacna y Arica*³⁶². La « Loi de Colonisation de Tacna »³⁶³ de 1909 vise ensuite à favoriser l'installation de population chilienne dans la province. L'Etat commence également à s'appropriier les terres, par une série d'expropriations et le maintien des campagnes d'infrastructures. Ceci se matérialise par le Décret Loi 227 du 13 octobre 1909 qui dispose que :

« Le Président de la République est autorisé à investir jusqu'à un million de pesos en constructions ou œuvres publiques, dans le développement agricole et industriel du territoire de la province de Tacna et dans des travaux d'irrigation. Les terrains nécessaires à ces objectifs sont déclarés d'utilité publique et l'expropriation sera payée selon les termes de la loi du 18 juin 1857. »³⁶⁴

La différence et l'efficacité de la *chilenisation* à Arica en comparaison avec Tarapacá réside dans les grandes campagnes d'infrastructure menées par le Chili dès la fin des combats et par la destruction des structures communautaires en place depuis la colonie, celles-ci ayant perduré des deux autres côtés de la frontière. Mais ces structures sont difficilement remplacées par des structures de pouvoir émanant de l'Etat chilien, qui peine dans les premières années à imposer sa souveraineté sur ces territoires.

C'est dans la première décennie du XXe siècle que la souveraineté territoriale sera assurée et les mines de nitrates *protégées*. La présence militaire dans le nord se renforce à partir de 1906 avec l'installation de troupes policières militarisées³⁶⁵. Le Chili est le premier pays du continent américain à rendre le service militaire obligatoire en 1900 et installe sa

cet espace en sept secteurs répartis entre le Chili, la Bolivie et l'Argentine. Débute alors une course aux armements entre le Chili et l'Argentine, diverses incursions militaires ont lieu. Les tensions subsistent jusqu'aux *Pactos de Mayo* de 1902 qui fixent la démarcation frontalière sous arbitrage britannique et incluent une convention sur la limitation des armements navals. Pour une analyse détaillée, cf. Lagos Carmona, Guillermo, *Historia de las fronteras de Chile. Los tratados de limites con Argentina*, Santiago, Zig-Zag, 1966.

³⁶² Augusto Leguía qui arrive au pouvoir au Pérou en 1909 fait du litige une pièce maîtresse de sa politique intérieure. Podestá *op.cit.*, 2004, p. 39.

³⁶³ Loi n°2207, 7 septembre 1909, *Ibid.*, p. 40.

³⁶⁴ Décret Loi 227 du 13 octobre 1909, art. 2.

³⁶⁵ Maldonado, Carlos, *Militarización de la policía: una tendencia histórica chilena*, Santiago, Biblioteca Nacional, 1990, 22 p.

première division armée à Tacna. En 1911 ont lieu d'importantes manœuvres militaires dans la région et en 1920, dix mille hommes sont mobilisés à Tacna. Cette conscription doublée du processus de professionnalisation des forces armées a pour effet un contrôle effectif des zones frontalières, et du prolétariat lié aux exploitations minières³⁶⁶.

La négociation pour Arica et Tacna reprend en 1921-1922 sur l'initiative du Président chilien Arturo Alessandri. Les Etats-Unis commencent alors à jouer le rôle de médiateur et décident de la création d'une Commission Plébiscitaire nord-américaine en 1925 sous la direction de John J. Pershing. Toutefois, le coup d'Etat contre Alessandri en 1924, son retour en 1925 et l'accès du Général Ibañez au pouvoir en 1927 retardent les prises de décision. De plus, le contexte de violents affrontements entre les Ligues patriotiques et les péruviens présents sur le territoire chilien donne une raison au successeur de Pershing, William Lassiter, de déclarer en 1926 le plébiscite définitivement irréalisable. Sous la coordination de Frank B. Kellog, les relations diplomatiques se réactivent en 1928. Trois solutions sont envisagées : la partition du territoire entre Tacna et Arica, la création d'un couloir pour l'accès de la Bolivie à l'océan³⁶⁷ ou la neutralisation des provinces. La solution du partage est retenue, selon une ligne suivant le chemin de fer Arica-La Paz, lors de la signature du Traité de Lima le 3 juin 1929 : la « *ligne de la Concorde* » sépare désormais la Tacna péruvienne de l'Arica chilienne, selon un tracé débutant sur la borne tripartite de Visviri, à l'intersection entre les communes actuelles de General Lagos au Chili, Palca au Pérou et Charaña en Bolivie.

A partir de cette date, les provinces d'Arica et de Tacna se construisent sur les bases d'une *souveraineté limitée*, ou du moins, *partagée*. Ceci est acté dans une clause du protocole complémentaire du traité de Lima. L'article 1 empêche au Chili et au Pérou de céder tout ou partie du territoire de Tacna et Arica à une tierce puissance et de construire des lignes internationales de chemins de fers sur ces territoires. Il est indiqué :

« Les gouvernements du Chili et du Pérou ne pourront, sans accord commun préalable, céder à une tierce puissance la totalité ou partie des territoires qui, conformément au traité de ce jour, restent sous leur souveraineté respective, ni ne pourront construire, sans cette condition, de nouvelles lignes ferrées internationales. »³⁶⁸

³⁶⁶ Quiroga, Patricio, Maldonado, Carlos, *El prusianismo y las fuerzas armadas chilenas: un estudio histórico, 1885-1945*, Santiago, Ed. Documentas, 1988, p. 78.

³⁶⁷ Cette organisation territoriale est une solution régulièrement envisagée pour résoudre le problème de l'accès à la mer de la Bolivie. Cf. chap.3.

³⁶⁸ Art.1 du protocole complémentaire du Traité de Lima.

Toute décision relative à la souveraineté territoriale chilienne sur Arica sera donc soumise à consultation du Pérou, et inversement pour Tacna : le traité de Lima vise à fixer une zone de neutralité autour de la limite. Par la même occasion, il inscrit dans le marbre une interdépendance durable entre le Chili et le Pérou sur le traitement de leur frontière commune, interdépendance de laquelle la Bolivie est définitivement tributaire dans ses tentatives de négociation pour son accès à l'océan pacifique. C'est pourquoi l'image de « la clé et du cadenas » est mobilisée par l'historien S. González pour rendre compte de cette situation qui condamne définitivement l'accès maritime bolivien : le Pérou possède le cadenas, le Chili en détient la clé³⁶⁹.

L'historien Alberto Díaz distingue plusieurs raisons ayant pu pousser le Chili à faire en sorte de conserver ces territoires, quel que soit le coût de la *chilenisation*, et ceci malgré la faible présence de ressources exploitables dans cette zone. Premièrement, Tacna et Arica pourraient constituer une monnaie d'échange, assurant une indemnisation pour les dépenses occasionnées par la guerre. Deuxièmement, il était possible de tenter de substituer au plébiscite le paiement d'une somme de vingt millions de pesos par le Pérou ou négocier avec la Bolivie son accès à la mer. Troisièmement, la position de Balmaceda consistait à acheter ce territoire pour son port sur le Pacifique. Quatrièmement, il était possible de développer l'exploitation minière de salpêtre et de soufre au nord de la vallée de Camarones. Enfin, il s'agissait de sécuriser l'espace de production de salpêtre en cas de tentative d'invasion du Pérou³⁷⁰.

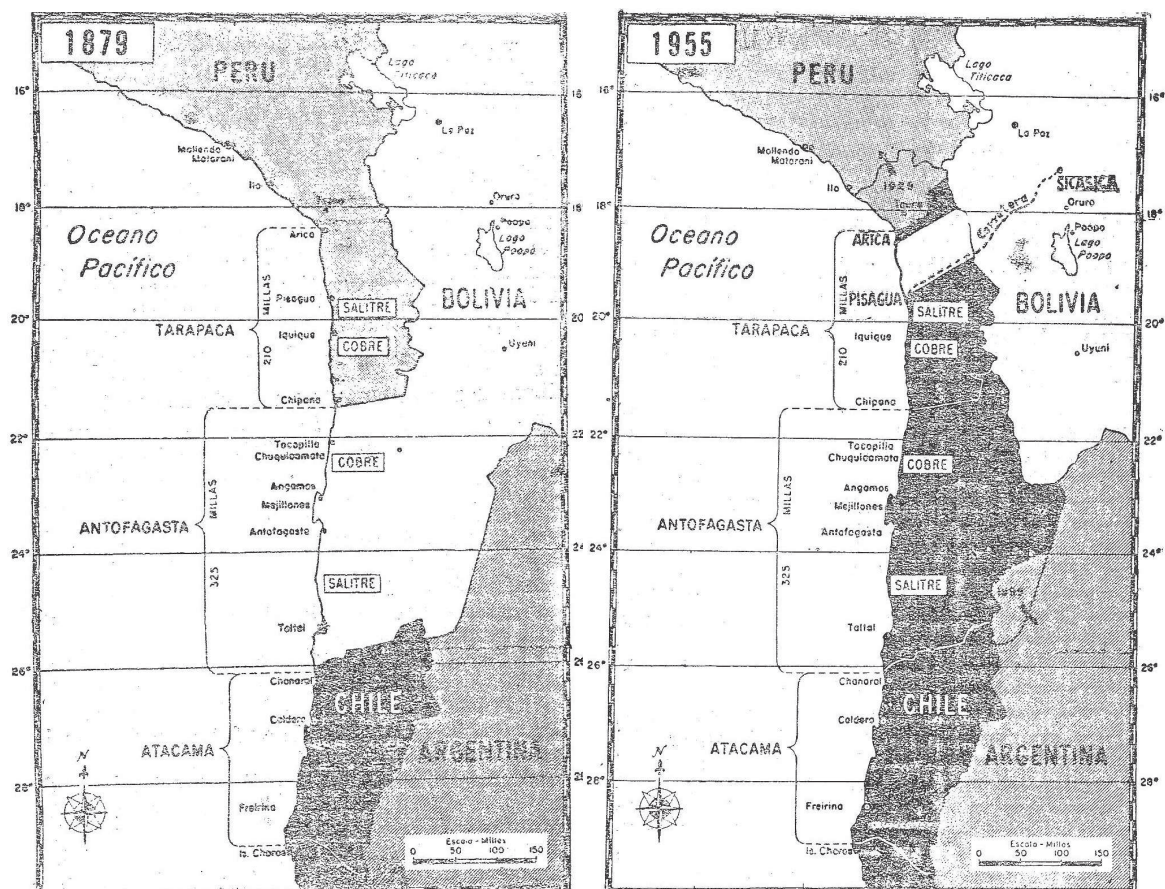
Pour cette dernière raison, la province d'Arica devient un département et est rattachée à la Province de Tarapacá en 1930³⁷¹. La nouvelle province de Tarapacá est l'une de vingt-cinq provinces créées au cours de cette période, une division politico-administrative qui ne sera modifiée qu'en 1974 (cf. cartes 16 et 17).

³⁶⁹ González Miranda, Sergio, *La Llave y el Candado, el conflicto entre Perú y Chile por Tacna y Arica (1883-1929)*, Santiago, Editorial LOM, 2008.

³⁷⁰ Díaz, Alberto, « La chilenización de Tacna y Arica o los problemas para una historia regional del norte chileno », *Revista Werken 4: Arqueología Antropología Historia*, Facultad de Ciencias Sociales, U. de Chile, Santiago, 2003, p. 148.

³⁷¹ Les autres départements sont Iquique et Pisagua.

**Cartes 16 et 17 :
Appartenances de Tarapacá, Antofagasta et Atacama en 1879 et en 1955**



Source : Nielsen Reyes, Federico, *¡De Laura al Mar ! Arica volvería al Perú y Bolivia saldría al océano por Pisagua*, La Paz, artículos publicados en el « Diario » de La Paz, 1963, pp. 24-25 (« Mapas de Reinaldo Gubbins (Político y hombre de Negocios Peruano) »).

Le statut d'Arica est finalement bien plus complexe que celui de Tarapacá. Ses liens historiques avec la Bolivie et le Pérou sont confirmés par les traités de paix qui entérinent juridiquement une interdépendance entre les trois Etats concernant cette zone frontalière. Ces éléments, ajoutés à la présence de ressources essentielles au maintien de l'économie chilienne plus au sud, contribuent à expliquer sa transformation en une sorte de zone tampon et l'absence presque totale de politiques de développement économique de 1930 à 1950. La ville d'Arica entre alors dans une longue période de rivalité avec la ville d'Iquique, pendant que l'altiplano demeure longtemps en-dehors de ces considérations stratégiques.

C. Des Aymaras chiliens

Outre le faible intérêt stratégique des hauts plateaux et leur fonction de « frontière naturelle » prenant la forme d'un *no man's land* ou zone tampon, l'Etat chilien rencontre de nombreuses difficultés à administrer l'altiplano. En effet, le manque de fonctionnaires volontaires pour travailler sur ces terres donne naissance à un système administratif spécifique, qui dans les premières années d'occupation emploie des Chiliens et des Péruviens (1). C'est par la diffusion des symboles patriotiques dans les coutumes locales et par la création de cadastres pour l'inscription de la propriété terrienne que l'Etat chilien commence à s'implanter dans cette zone, et à lentement préciser les limites de son territoire (2).

1. Administrer des terres lointaines et indiennes

Pour les Chiliens de Santiago, la région andine est une terre étrangère. La perception, depuis le centre, des provinces d'Arica et Tarapacá comme des terres conquises et homogènes³⁷², se distingue nettement de la pratique concrète de l'administration sur ces espaces. Dans les premières années suivant la conquête, tant la topographie des lieux qu'un rapport spécifique aux populations indiennes donnent naissance à une présence réduite des administrations chiliennes dans l'altiplano, qui demeurera un espace à part (et à part entière) au sein même des provinces d'exception que sont Arica et Tarapacá. Cette situation d'exclusion se maintiendra jusqu'aux années 1970 ; elle aura des conséquences sur la construction d'une frontière dont la perméabilité se maintient encore aujourd'hui.

L'apparition d'une population d'origine péruvienne et aymara sur le territoire national a impliqué la mise en place de dispositifs classiques d'intégration à la communauté nationale, afin d'assurer l'adhésion de populations anciennement péruviennes à l'Etat-nation chilien et de gommer les traditions culturelles aymaras pour les faire fusionner avec les traditions nationales (cf. *infra*). Seulement, le rapport entre l'Etat chilien et les populations indigènes présentes sur son territoire s'est longtemps caractérisé par une ségrégation socio spatiale et une administration d'exception. Les indigènes ne sont alors pas considérés comme des membres à part entière de la communauté nationale. Les rapports de la commission parlementaire de 1913 cités par J. Van Kessel, en témoignent : les Aymaras y sont présentés comme « des indigènes en état de semi-barbarie, qui ont les pires campements, les plus

³⁷² Aujourd'hui encore, Arica et Tarapacá sont perçues depuis Santiago comme des terres conquises mais aussi comme des espaces dans leur ensemble culturellement plus proches de la Bolivie ou du Pérou.

anciens, étroits et sales et qui vivent en commun avec leurs animaux et dorment avec eux »³⁷³. Cette perception des Indiens persistera avec le temps. En 1923, un responsable politique chilien à Tacna entreprend une caractérisation raciale de la zone à l'adresse des arbitres nord-américains devant déterminer la fixation des limites entre le Chili et le Pérou :

« La population de la province de Tacna (départements de Tacna et Arica) a une composition ethnique qui diffère du reste de la République. La population des autres provinces du Chili est de race uniforme, race d'origine espagnole, avec un certain mélange de sang araucan, tous les habitants du pays pouvant être considérés comme appartenant à la race blanche. Les indiens araucans, qui vivent dans des *réductions* sur une partie déterminée du territoire, composent une très petite partie de la population du Chili. [...] De Tarapacá au sud, il n'existe pas de noirs au Chili, et les individus de race jaune atteignent seulement le nombre de 2511, dont les japonais et chinois. Les personnes de race indigène américaine, ou métisse, sont la majorité des 15000 boliviens et 12000 péruviens qui habitent le pays. Les étrangers provenant d'autres pays américains ou d'Europe sont de race blanche. Dans la province de Tacna la situation est très diverse, quatre races différentes pouvant clairement y être distinguées, à savoir : a) race blanche ; b) race indigène ; c) race noire ; d) race métisse [...] b) – Les indigènes composent quasiment la totalité de la population à l'intérieur de la province. Ces indigènes appartiennent à la race aymara qui, avec les « atacamas » et les « quechuas », composent la branche des « *péruvianos* » de la famille indigène appelée « andine ». [...] L'immense majorité, de la casi-totalité de la population des sous-délégations de Tarata et Palca, du département de Tacna, et de celles de General Lagos, Putre, Belén et Codpa, du département d'Arica, est constituée de ces indiens de race aymara. Tous ces indigènes parlent la langue aymara. Ceux qui habitent la partie la plus orientale de la province, c'est-à-dire le district de Mauri, la sous-délégation de General Lagos et les régions du département d'Arica limitrophes avec la Bolivie, parlent exclusivement cette langue, sans que la langue espagnole n'ait été diffusée chez eux. Ceci est dû au fait que là-bas il n'y a pas de centres de population, les indiens vivent isolés, à de grandes distances les uns des autres, se consacrant au pâturage de leurs lamas et alpacas. »³⁷⁴

Comme nous l'avons vu, la concentration des populations mapuches au sud du fleuve Bio Bio (la Frontera) a contribué à la construction d'un rapport original aux populations indiennes : un rapport d'opposition armée, de répression et de résistances, en même temps que des difficultés à construire une identité nationale qui inclurait un héritage précolombien. La citation ci-dessus confirme ces éléments, mais montre également la distinction établie par les responsables politiques entre les Mapuches et les populations andines du nord. Si les premiers sont intégrés à l'imaginaire national, les secondes seront toujours considérées comme

³⁷³ Cité par Van Kessel, *op.cit.*, 1980, p. 191.

³⁷⁴ Barcelo, Luis, *Appendix to the counter-case of the Republic of Chile*, Documents présentés par l'Etat chilien à l'arbitre nord-américain, Santiago, 1924, pp.777-782, cité par Diaz Araya, Alberto, Ruz Zagal, Rodrigo, « Comuneros andinos en la administración chilena (Arica, 1880-1929) », *Revista de Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 2, n° 13, « El Norte Grande de Chile », Universidad de Santiago de Chile, 2009.

étrangères. Dans la pratique, il est considéré que les Indiens habitent des espaces bien déterminés du territoire national. Au nord, les populations *atacameñas* du désert occupaient également un espace qui se présentait comme une sorte d'enclave au sein du territoire chilien; de même pour les Rapa Nui, sur l'île de Pâques, dont l'annexion date de 1888. L'insertion des Aymaras à la nation chilienne suivra la même dynamique. En 1918, la publication dans un Journal à Arica d'un article sur la mobilisation patriotique des « indigènes » mapuches souhaite en faire de ce comportement un exemple pour le nord³⁷⁵. Malgré une opinion négative généralisée et persistante vis-à-vis des Aymaras³⁷⁶, l'intégration de cette population se réalise sur un territoire où l'administration prend des formes d'exception.

L'altiplano se caractérise par son éloignement de la côte ; si la distance entre les villes côtières et les passages de frontière andins est d'environ 200 kilomètres seulement, le fort dénivelé³⁷⁷, l'état des chemins à la fin du XIXe siècle et la faible densité de population dissuadent les fonctionnaires chiliens d'exercer leurs fonctions dans cette zone. Ainsi, en 1895, l'Inspecteur de Cariquima (cf. carte 3) rapporte à son supérieur hiérarchique le fait suivant : suite à un vol de bétail, il s'est vu dans l'obligation de passer la frontière vers la Bolivie afin de récupérer les animaux, accompagné d'un groupe de personnes du villages. Le sous-délégué de Tarapacá, Evaristo Sanz, informe alors le 25 mai 1895 ses supérieurs des difficultés qu'il rencontre pour vérifier la véracité des faits rapportés par l'Inspecteur :

« ... la distance de plus de trente lieues qui nous sépare de la ligne [frontalière] ; ainsi que le manque absolu de garnison de cavalerie dans lequel se sont maintenus [les districts] jusqu'à cette date, ont pour résultat que les services des deux soldats de police à pied que nous avons aujourd'hui sont complètement inutiles dans un village comme celui-ci, qui en général est tranquille, mais il n'en est pas ainsi dans les cinq districts qui se trouvent à de grandes distances. »³⁷⁸

³⁷⁵ Díaz Araya, Alberto, « Aymaras, peruanos y chilenos en los Andes ariqueños : resistencia y conflicto frente a la chilenización del norte de Chile », *Revista de antropología iberoamericana*, vol. 1, n°2, mars-juillet 2006, pp. 296-310.

³⁷⁶ Cf. Castro, *op.cit.*, 2008. Selon cet auteur, on les appelait alors péjorativement « les Péruviens ». Cette perception persiste au début du XXIe siècle : les Aymaras sont souvent appelés « les Boliviens » ou « les *cholos* », ces deux termes étant utilisés comme des synonymes.

³⁷⁷ Nous pouvons citer à titre d'exemple la distance entre les deux principales villes côtières et les postes frontières les plus fréquentés : 192 kilomètres entre Arica et Chungara qui se situe à 4500 mètres d'altitude et 262 kilomètres entre Iquique et Colchane, à 3750 mètres d'altitude.

³⁷⁸ Archivo Nacional de Chile. Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 197, Informe del subdelegado de Tarapacá al Intendente de la provincia sobre inconvenientes fronterizos en Cariquima, Tarapacá, 20/05/1897, cité par Castro, *op.cit.*, 2008, pp. 225-226.

Plus d'une décennie après la fin de la guerre, cette zone frontalière de la province chilienne de Tarapacá se trouve donc toujours à la marge du système administratif d'Iquique, et y demeurera durant la majeure partie du XXe siècle.

Durant la période de *chilenisation* des provinces annexées, tous les fonctionnaires de la zone sont nommés par le centre, selon une hiérarchie bien établie. L'intendant est souvent un ancien militaire ; sous son autorité on trouve le gouverneur, puis la *junta de alcaldes* (assemblée des maires), les sous-délégués qui sont des Chiliens issus d'Arica ou du centre du pays et les sous-délégués ruraux qui se déplacent dans les zones rurales, avec sous leur responsabilité les inspecteurs de district, les *jueces de letras*³⁷⁹, le corps de police et enfin les communautés paysannes³⁸⁰.

Les inspecteurs de district et les juges de paix présentent la particularité d'être les seuls membres de l'administration issus des communautés aymaras et sont, à cette époque, toujours de nationalité péruvienne. Nommés également par le pouvoir central, ils sont la figure du lien entre la communauté et l'Etat et c'est sur eux que repose la responsabilité de convaincre la population des bienfaits de l'administration chilienne. Par ailleurs, ils sont chargés de faire remonter les informations relatives à tous les conflits internes aux communautés : disputes pour les terres et l'usage de l'eau, festivités, vols etc. Les sous-délégations deviennent alors des microstructures proprement chiliennes, divisées en districts et *inspectorías* sur lesquels elles ont autorité. L'implantation de ces structures implique une rupture radicale avec les anciennes structures de pouvoir local et d'organisation socio-politique spécifique au milieu andin.

Les difficultés d'administration de la zone sont notamment liées à l'absence de Chiliens disponibles ou volontaires pour occuper les postes de sous-délégués, inspecteurs et juges de sous-délégation et districts, ainsi qu'au manque d'infrastructures routières qui lieraient la côte et l'intérieur. En milieu rural, ce sont donc paradoxalement des personnes d'origine péruvienne qui sont chargées d'administrer au nom de l'Etat chilien et d'imposer la nation dans les villages. Des plaintes sont déposées dans certains cas d'abus de pouvoir, mais globalement peu de rejet des institutions chiliennes se manifeste. L'Intendant Gonzalo

³⁷⁹ Les « juges de lettres » remplissent la même fonction que les juges de paix, à la différence que les « juges de lettres » ont une formation juridique, alors que les juges de paix accèdent à leurs fonctions sur la base de leur notoriété locale et de leur moralité. Nous nommerons à partir de maintenant ces deux types de fonctionnaires des juges de paix.

³⁸⁰ Díaz Araya, *op.cit.*, 2006.

Bulnes, dans un communiqué du 5 juin 1884, résume la manière dont pourrait être administrée la province de Tarapacá, le nombre de personnes de nationalité chilienne en capacité d'exercer des charges publiques se trouvant très restreint :

« Le service administratif ou judiciaire ne peut être assumé par un citoyen chilien sur ce territoire qu'en certains lieux. Il peut l'être dans les villages de la côte, où il serait facile de trouver des hommes de compétence et de bonne volonté qui occuperaient la fonction et il serait difficile de les trouver dans la région du salpêtre et impossible à l'intérieur car peut-être que dans toutes les *quebradas* il ne vit pas un seul Chilien. »³⁸¹

Cette situation se maintient dans les décennies suivantes. Les habitants des villages, s'ils n'opposent que peu de résistance à l'Etat chilien, ne sont pas nombreux à souhaiter occuper les charges administratives³⁸². Ceux qui acceptent ces fonctions vivent souvent loin du village et n'exercent leur poste que ponctuellement. Il est alors commun que les localités andines se retrouvent temporairement sans autorité représentant l'Etat. Ainsi, le curé de Mamiña écrit en 1917 :

« Cela fait plus de huit mois que ce village de Mamiña est sans aucune autorité. Il y a des mois de cela, don Esteban Bacian a été nommé juge, mais à cette date il n'a toujours pas exercé ses fonctions, il travaille dans les salpêtrières et ne pense pas venir, il n'a même pas démissionné. »³⁸³

L'absence de fonctionnaires chiliens et de voies de communication est devenue un trait caractéristique de la présence de l'Etat dans la zone andine de Tarapacá.

Les relations entre les fonctionnaires chiliens et les fonctionnaires d'origine péruvienne marque le début d'une distance qui structure les relations entre la côte et « l'intérieur » dans la région. La discrimination est telle que les autorités se demandent s'il serait utile de tenter d'étendre la « mission civilisatrice » chilienne à des zones si reculées : l'historien Luis Castro affirme que pour cette raison, les décideurs chiliens n'auraient pas considéré comme prioritaire le fait de *chileniser* la zone aymara. Il soutient que la stratégie d'occupation dans cette province répond bien plus à une politique économique concentrée sur les rentes liées à l'exploitation des nitrates, qui suppose une attention portée jusqu'au désert

³⁸¹ Archivo Nacional de Chile, Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 67, *Descripción de Tarapacá dirigida al Ministro del Interior*, Iquique, 5/6/1884, cité par Castro, *op.cit.*, 2008 p. 226.

³⁸² Castro, *op.cit.*, 2008, relève quelques cas isolés de refus d'exercer des charges administratives de personnes revendiquant leur identité péruvienne.

³⁸³ Archivo Regional de Tarapacá, Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 1, *Carta del vicario de Mamiña al Intendente de Tarapacá*, Mamiña, 16/03/1917, cité par Castro, *op.cit.*, 2008 p. 227.

où se trouvent les gisements, mais pas au-delà vers la cordillère³⁸⁴. Il semble également que la faiblesse de la pénétration de l'Etat dans cet espace en matière administrative et de développement économique a répondu à l'incapacité d'imposer la présence de fonctionnaires pour défendre les nouvelles frontières et à la volonté de conserver une zone tampon au niveau de la limite. Ceci se situe dans la continuité d'une conception des frontières comme « naturelles » et se pense dans l'éventualité d'une nouvelle modification des tracés frontaliers.

Malgré une visibilité réduite de l'Etat, la *chilenisation* des aymaras a bien eu lieu : plus que sur l'exercice de la contrainte elle s'est appuyée sur le contrôle des éléments centraux dans la vie rurale, les symboles et les terres.

2. Chileniser les aymaras ? Les symboles et la terre

L'impact de la *chilenisation* chez les Aymaras a fait l'objet de peu d'études³⁸⁵. D'après les sources disponibles, deux instruments de la construction de la nationalité ont été privilégiés après l'annexion de ces terres : les écoles rurales et la fusion entre festivités andines et commémorations patriotiques. Les écoles primaires créées en milieu rural génèrent une conscience nationale chilienne, d'une part, par l'enseignement de l'espagnol, l'alphabétisation et l'exaltation patriotique, et d'autre part, en conditionnant l'accès à l'éducation des enfants à leur inscription dans un registre attestant de leur nationalité chilienne. Dans un document de 1923, le gouverneur d'Arica, Emiliano Bustos, écrivait :

« Veillez à informer convenablement les directeurs des écoles publiques, et en particulier ceux de cette subdélégation, quant à leur devoir de seulement dispenser leur enseignement aux enfants de moins de 16 ans, étant interdit d'apprendre à lire, écrire ou à signer aux enfants d'un âge plus avancé ou qui ne soient pas des Chiliens confirmés. »³⁸⁶

L'enseignement primaire constitue durant toute la période considérée et jusqu'aux années 1960 la principale institution représentant l'Etat chilien dans les zones rurales³⁸⁷, outre les carabiniers (cf. chapitre 2).

Concernant les coutumes aymaras, un décret oblige à solliciter une autorisation de police pour l'organisation des fêtes patronales et des carnivals. Les autorisations aux manifestations

³⁸⁴ Cf. Castro *op.cit.*, 2008, pp. 228 et suiv.

³⁸⁵ Existent notamment les travaux de Sergio González Miranda, de Luis Castro et d'Alberto Díaz Araya cités ici.

³⁸⁶ Oficio n°18, 16 février 1923, cité par Díaz Araya, *op.cit.* 2006.

³⁸⁷ Sur la présence de l'Etat chilien par l'école cf. González Miranda, Sergio, *Chilenizando a Tunupa. La escuela pública en el Tarapacá andino, 1880-1990*, Santiago, Dirección de Bibliotecas, archivos y museos, 2002.

musicales sont octroyées dans les cas où les festivités accompagnent les célébrations patriotiques du 21 mai³⁸⁸, du 7 juin³⁸⁹ et du 18 septembre³⁹⁰, chant de l'hymne national et marches militaires chiliennes inclus. Jusqu'aux années 1920, les célébrations de fêtes locales à Tarapacá sont perçues comme des manifestations d'adhésion à la nation péruvienne. Le 5 mai 1927, le sous-délégué de Tarapacá écrit que les fêtes religieuses de sa juridiction sont « de vrais prétextes pour maintenir ou éveiller, particulièrement chez les enfants, des sentiments d'adhésion au Pérou et d'hostilité masquée à l'égard du Chili »³⁹¹. Les rites locaux sont donc autorisés et maintenus mais inclus dans les commémorations nationales, introduisant la nation dans la continuité des traditions³⁹². Les Aymaras passent ainsi d'une nationalité péruvienne récemment et formellement attribuée³⁹³ à l'acquisition de la nationalité chilienne par l'intégration des symboles.

Outre l'éducation et les festivités, l'Etat chilien se concentre sur les terres, un autre élément significatif au sein de l'organisation sociopolitique andine. L'inscription obligatoire de la propriété constitue un premier outil de connaissance des zones rurales, avant leur expropriation à la fin des années 1920. L'élaboration de recensements de plus en plus précis joue à cette époque un rôle clé dans la connaissance de l'altiplano. Le premier recensement réalisé en à Tarapacá le 12 mai 1884 comprend une distinction entre population rurale et urbaine. La volonté précoce de quantifier les différents types de population d'une province sert souvent de base à l'élaboration de nouveaux instruments de gouvernement. Or l'historien L. Castro affirme qu'aucune modification substantive de l'administration n'est apparue après ce recensement³⁹⁴. Dans une première période, entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, l'intérêt pour l'Etat chilien de connaître la division des terres renvoie, plus qu'à la volonté de *chileniser* la zone aymara, à la nécessité précoce de clarifier et d'organiser légalement la propriété minière puis l'organisation de la propriété urbaine à Iquique et Pisagua³⁹⁵. Il faut en fait attendre 1927 et l'effondrement de l'économie du salpêtre pour que la zone andine commence à susciter l'intérêt de l'Etat.

³⁸⁸ Date de la bataille d'Iquique lors de la guerre du Pacifique.

³⁸⁹ Date de la prise de la vigie d'Arica en 1880 lors de la guerre du Pacifique.

³⁹⁰ Anniversaire de l'Indépendance du Chili de 1810.

³⁹¹ Archivo Regional de Tarapacá, Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 2, *Subdelegados 1927-1928, Informe del subdelegado de Tarapacá sobre la venta ilegal de alcohol y actos anti-chilenos en las fiestas religiosas de su jurisdicción*, Tarapacá, 5/5/1927, cité par Castro, *op.cit.*, 2008, p. 231.

³⁹² Aujourd'hui encore par exemple, le carnaval « traditionnel » de Mamiña se termine avec la « Chanson de Yungay », symbole patriotique de première importance.

³⁹³ Le tribut indigène est supprimé en 1854 au Pérou.

³⁹⁴ Castro, *op.cit.*, 2008.

³⁹⁵ Gundermann K., Hans, *Comunidad, sociedad andina y procesos socio-históricos en el norte de Chile*, Thèse de doctorat en sociologie, Centro de Estudios Sociológicos, El Colegio de México, Septembre 2001, p. 165.

L'entrée de l'Etat moderne chilien sur les marges aymaras implique une destruction des structures communautaires en place depuis la colonie³⁹⁶. Ces structures étant caractéristiques du milieu montagnard et des hauts plateaux, dans les vallées et les oasis se créaient des *haciendas* dont les propriétaires étaient des descendants d'Espagnols. Dans les communautés andines, l'organisation sociopolitique était fondée sur la propriété collective de la terre et sur la domination traditionnelle de quelques puissantes familles. Lors de la période de *chilenisation* compulsive, les personnes qui jouissaient d'un statut social et économique élevé dans ces communautés andines sont expulsées pour « loyauté à la nation péruvienne » et du fait du contrôle qu'elles exercent sur la population. Ainsi, les principales familles aymaras sont démantelées, et par la même occasion les fondements de l'organisation socio-politique de la zone ; la place est libre pour une recomposition en profondeur de cette organisation³⁹⁷.

Ces structures disparaissent également du fait de l'élimination de la propriété collective. Celle-ci se réalise en deux temps : suite à la réorganisation, l'utilisation des terres par l'Etat. Après la multiplication des expropriations dans la vallée de Lluta pour la construction du chemin de fer Arica-La Paz, les terres communautaires passent à la propriété du ministère des Terres et de la Colonisation. Avec l'expulsion systématique des pro-péruviens dans la période suivante, peu continuent leurs activités agricoles et certains migrent vers les pays voisins ; d'autres se déplacent vers les ports ou les mines à l'occasion du *boom* du salpêtre. Dans le même objectif, le Chili met en place un système de cadastres dans le nord dès 1885 : l'inscription des terres aux *Registros de Conservadores de Bienes Raices* devient obligatoire. Toutes les terres non inscrites sont déclarées « terrains fiscaux », ce qui brise le système de contrôle communautaire des terres utilisées pour l'agriculture. Est imposé un système de location de terrains pour leur exploitation, en vue de faire disparaître la propriété communautaire.

La première crise du salpêtre après la première guerre mondiale amorce le renouveau de l'intérêt porté à la propriété agricole andine. Le recensement de 1927 contient des informations bien plus détaillées que les précédents, notamment sur les noms de famille et les terres possédées. Ceci correspond à une période (1910-1920) au cours de laquelle l'utilisation des terres publiques est à l'origine de projets de développement régional. C'est le début d'une

³⁹⁶ Les communautés actuelles trouvent leur origine dans l'organisation coloniale de *reducciones*, lieux de concentration de population, créées pour un meilleur contrôle et l'évangélisation des populations indiennes au XVIe et début du XVIIe siècle.

³⁹⁷ Gundermann K., Hans, *op.cit.*, 2001, p. 164.

présence fiscale dans la zone aymara rurale, alors que jusqu'à cette période une majorité des revenus fiscaux provenaient des mines de nitrate. A partir de cette période, l'Etat récupère des terrains : l'éducation et des politiques d'assistanat, tout en laissant la voie ouverte à l'exploitation des terres par l'Etat, assurent les bases de l'adhésion à la nation chilienne. Une adhésion qui est encore loin d'être acquise en 1927, lorsque le sous-délégué de Camiña écrit à l'Intendant :

« Je me propose d'exiger des Inspecteurs dévouement à leurs charges, moralité, rectitude, bonnes mœurs et attachement aux instructions du sous-délégué, afin de faire apparaître le prestige de l'administration chilienne qui semble avoir laissé très peu de traces. »³⁹⁸

Les bases septentrionales du territoire national doivent en même temps être posées sur les côtes et chez les ouvriers *pampinos*, dont les résistances et revendications se trouvent plus prégnantes que celles des Aymaras. Chez ces derniers, peu de cas de refus des autorités ou de l'ordre imposés ont été recensés. L'historien Alberto Díaz relate pourtant un cas emblématique de résistance au processus de *chilenisation* par le contrôle des terres communautaires³⁹⁹. Antonio Mollo, considéré comme un personnage clé dans la résistance à la *chilénisation*, fait partie de l'élite de Putre. Il forme un groupe péruvien qu'il nomme « *Juventud Putrense* » et avec lequel il célèbre en 1901 la fête nationale péruvienne.

Malgré une dure répression, le groupe trouve des moyens détournés de résistance, par le contrôle des terres communautaires. En 1905, Antonio Mollo construit sans autorisation, puis est dénoncé par le subdélégué de Putre. En 1910, un groupe de vingt-quatre personnes incluant A. Mollo inscrit la « communauté de Putre » comme propriété communautaire sur un grand espace. Ce contournement de la loi leur permet ainsi de s'assurer la propriété sur ces terres. Après diverses actions contre l'administration chilienne, Mollo est expulsé en 1922, revient en 1926, et est finalement exécuté par les carabiniers en 1926⁴⁰⁰.

L'incorporation de l'altiplano au territoire chilien se réalise finalement comme une conséquence de l'annexion de Tarapacá et Arica. Non seulement l'intérêt stratégique d'administration de cet espace est faible au début du siècle, mais il s'agit également d'un

³⁹⁸ Archivo Regional de Tarapacá, Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 2, Subdelegaciones 1927-1928, *Informe del subdelegado de Camiña al Intendente de Tarapacá*, Camiña, 8/10, 1927, cité par Castro, *op.cit.*, 2008, p. 229.

³⁹⁹ Díaz Araya, Alberto, *op.cit.*, 2006.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

espace difficile d'accès, où, en-dehors des carabiniers⁴⁰¹ les seuls responsables administratifs peuvent être des personnes issues de ces villages, dont la nationalité est encore péruvienne ou bolivienne. Outre le caractère exceptionnel de ce type d'administration, il est possible de supposer que le fait de se voir confier ce type de responsabilités a pu contribuer à susciter l'adhésion à l'Etat chilien des élites locales aymaras de l'époque. Par ailleurs, le démantèlement des structures politiques et économiques propres à ces espaces constitue une particularité de la partie chilienne de l'altiplano, alors que ces structures ont perduré de l'autre côté de la frontière.

Toutefois, cela n'a pas empêché le maintien de relations quotidiennes transfrontalières intenses, ceci jusqu'aux années 1970. La triple frontière en milieu rural a donc été définie formellement, notamment par des mesures symboliques et par l'inscription des terres dans des registres témoignant de la nationalité de chaque communauté ; mais son existence physique n'a commencé à se manifester qu'à partir de ce que nous nommerons « la seconde *chilenisation* », ou la création des communes rurales et le minage des frontières sous la dictature d'A. Pinochet. Jusqu'à cette époque récente, il est difficile de déterminer à quel point les sentiments nationaux se sont diffusés dans cette zone, mais il est possible d'affirmer que la frontière s'érigait comme une séparation symbolique, bien plus que physique.

Après l'annexion, les lignes de démarcation sont fixées, l'espace est borné, l'administration commence à se déployer, mais les étendues continuent de s'imposer. Leur utilisation, plus que l'alimentation d'un flou territorial ayant existé durant la première période de construction étatique sur un espace restreint et contrôlé, devient alors géostratégique. Dans une configuration conflictuelle, les espaces frontaliers, ces zones floues, acquièrent à nouveau une fonction de *zone tampon* et de *marche*, dont la principale fonction sera celle de défense du territoire national. L'Etat chilien, consolidé par les guerres et l'exploitation des ressources naturelles, possède dans le nord les terres qui lui assureront grande partie de son revenu. Le désert d'Atacama et ses salpêtrières sont délimités, et protégés, au nord, par la profonde *quebrada* de Camarones qui marque la limite entre Arica et Tarapacá⁴⁰², et à l'est, par la cordillère des Andes et l'altiplano. D'un point de vue stratégique, la zone d'Arica et celle de l'altiplano sont des espaces « exposés », difficiles à défendre. Aussi, dès leur annexion, ils

⁴⁰¹ C'est pourquoi le rôle joué par les carabiniers dans l'administration de la zone et de la ligne frontalière perdurera dans le temps.

⁴⁰² Ainsi la *quebrada* de Camarones sépare physiquement Arica de Tarapaca mais affecte aussi de manière structurelle leurs traitements différenciés de la part du centre politique.

constituent des espaces d'exception au sein même de la zone frontalière. La nature servira alors à justifier leur administration spécifique : l'éloignement, les difficultés d'accès et la faible densité démographique de ces espaces déplace les « frontières naturelles » au sein du territoire national.

Conclusion du chapitre 1

L'instauration d'une souveraineté que nous qualifions de *limitée*, car toujours à réaffirmer, peut s'expliquer par les statuts respectifs de Tarapacá et d'Arica et de la zone andine jusqu'à l'année 1929. L'annexion d'Arica et Tacna est soumise à négociations durant les quarante-six années qui suivent la fin de la guerre du Pacifique ; Tarapacá devient quant à elle une enclave productive dès son incorporation au territoire chilien. Le caractère disputé, d'Arica, le rôle prépondérant des entreprises minières dans le maintien de l'ordre social à Tarapacá et l'isolement persistant dans lequel se trouve l'altiplano sont, en quelque sorte, les critères fondateurs de la souveraineté dans ces provinces. Ces trois sous-espaces – Arica, Iquique, l'altiplano – auxquels correspondent autant de « sous-frontières » renvoient aux trois composantes de la construction frontalière et de la consolidation de la ligne, à savoir (1) la fonction d'enclave productive, (2) la fonction de *marche*, de lieu de projection économique et de défense et (3) la fonction de zone tampon.

Leur observation commence à nous renseigner sur la formation d'un *style* de gouvernement du territoire. Celui-ci repose sur le traitement de certains espaces stratégiques comme des espaces d'exception servant à soutenir la croissance économique nationale, à maintenir la souveraineté territoriale et, potentiellement, à défendre le territoire national. Ainsi, les terres conquises, si elles ne sont pas encore entièrement administrées, n'en deviennent pas moins le symbole politique, le support physique et économique, de la position désormais dominante du Chili dans la région. Leur annexion confirme une conception guerrière et territoriale de la souveraineté dont l'origine remonte à la genèse de l'Etat chilien. Celui-ci se voit renforcé par ces nouvelles possessions, qui contribuent également à la consolidation de la nation. Le gouvernement du territoire se fonde encore sur les terres *possédées*. Nous avons vu comment ces pratiques se reflètent dans les espaces frontaliers andins, en étudiant la naissance d'un *altiplano chilien* et la diffusion d'éléments symboliques plus qu'une administration effective. Dans une perspective de long terme, il est possible d'affirmer que cette dimension symbolique est l'un des éléments qui permettront une ouverture contrôlée par le Chili de la frontière « aymara » au début du XXI^e siècle. Mais au-delà de ces éléments symboliques, c'est la reformulation complète du gouvernement du territoire sous la dictature qui fournira les instruments administratifs et cognitifs du contrôle des frontières.

Chapitre 2

L'entrée de l'Etat dans les terres conquises.

De la planification à la sécurité nationale

Suite aux premiers tâtonnements de l'installation d'une souveraineté chilienne dans la zone septentrionale, caractérisés par une alternance entre épisodes de violence et d'abandon, la présence de l'Etat dans la zone frontalière s'accroît à partir des années 1950. La zone frontalière conserve toutefois un statut d'exception, ce dont témoignent les modalités d'application des modèles économiques planificateur puis néolibéral dans cet espace. Les trois sous-espaces (Tarapacá, Arica et l'altiplano) continuent d'occuper des fonctions différenciées. Tarapacá demeure une enclave productive, Arica une *marche*, économique et militaire. L'altiplano reste lui, une *zone tampon* jusqu'aux années 1970, lorsque la « sécurité nationale » vient modifier les orientations et les pratiques du gouvernement du territoire chilien.

Dans ce second chapitre, nous proposons d'aborder le passage d'une période de l'interventionnisme étatique, des années 1930 aux années 1970, à une période dictatoriale, à partir de 1973. Ces périodes coïncident au Chili avec l'ouverture et la fermeture d'un processus de démocratisation qui entraîne une transformation profonde des pratiques sociopolitiques nationales, ainsi qu'une modification de la pratique de la souveraineté dans les terres conquises. Notre analyse du lien entre construction nationale et contrôle des frontières durant ces deux périodes se déroule en trois temps.

D'une part, en replaçant les politiques spécifiques de développement menées à Arica dans le contexte politique, économique et diplomatique de cette période, il est possible d'affirmer que ces mesures répondent, non seulement à la prise en considération de revendications sociales croissantes, mais également au maintien et à l'affirmation de la souveraineté sur cet espace (I). D'autre part, à partir de 1973, l'application de la doctrine dite de « sécurité nationale » et d'un modèle économique néolibéral sous le régime d'Augusto Pinochet signifie une rationalisation de l'administration du territoire et des frontières. Cette période marque le parachèvement de l'occupation de son territoire par l'Etat chilien, avec notamment une refonte totale du maillage administratif (II). Jusqu'à cette époque, enfin, la

portée limitée du processus de *chilenisation* chez les Aymaras correspond à la perméabilité persistante de la triple frontière et au maintien de cet espace dans une situation de zone tampon. Son accessibilité réduite assure encore la séparation entre le Chili et ses voisins septentrionaux. Cette situation se modifie en profondeur dans les années 1970-1980, lorsque l'administration chilienne investit physiquement la zone frontalière, par sa militarisation, mais aussi par la municipalisation, un processus assurant par la même occasion un renouveau de l'allégeance des Aymaras à l'Etat chilien (III).

I. L'Etat interventionniste et ses marges (1930-1970)

La période qui s'écoule entre les années 1930 et 1970 se caractérise par une modification substantielle du rôle des Etats latino-américains dans l'orientation du développement économique. Cet interventionnisme s'accompagne, au Chili, d'un processus de démocratisation qui le distingue des autres pays du continent. Ainsi, les politiques économiques, si elles suivent les étapes connues ailleurs – industrialisation par substitution des importations et débuts de la régionalisation – incorporent les demandes issues de divers secteurs sociaux (A). Dans le cas d'Arica, les revendications sociales renforcées par la situation marginale de la zone contribuent à la mise en œuvre de mesures spécifiques de développement, dont les effets socio-économiques sont notables. Mais au-delà de ces liens entre interventionnisme, démocratisation et incorporation des revendications sociales, les politiques spécifiques de développement à Arica suivent une chronologie propre, qui correspond à l'état des relations diplomatiques avec les pays voisins. En tant que zone frontalière récemment annexée, Arica est une zone où affirmation de la souveraineté et développement économique se renforcent mutuellement (B).

A. Développement « vers l'intérieur » et transformations du système politique chilien

La crise de 1929 et par la suite, les influences européennes d'après-guerre contribuent à une transformation profonde des Etats sud-américains. Après une époque de libéralisme économique poussé, les Etats commencent à intervenir de manière croissante dans les économies nationales (1). Le Chili est l'un des seuls pays du continent où ce processus s'est déroulé de manière concomitante avec une démocratisation de la vie politique. Dans les années 1960, les politiques économiques de planification régionale doivent donc prendre en

considération divers secteurs sociaux, le modèle de l'Etat interventionniste s'appliquant ainsi de manière originale dans le cas chilien (2).

1. Substitution des importations et théorie de la dépendance en Amérique latine

Depuis la fin du XIXe siècle, le modèle de développement tourné vers l'extérieur s'appuie sur des systèmes politiques oligarchiques et excluants. Dans les zones minières, le rôle de l'Etat se réduit à un minimum de contrôle de l'ordre social, un phénomène manifeste dans le cas de Tarapacá (cf. chapitre 1). Après la crise de 1929 – qui affecte tout particulièrement le Chili, en achevant de déstabiliser l'industrie du salpêtre – est appliquée la stratégie de développement dite d'industrialisation par substitution des importations (ISI)⁴⁰³. Cette stratégie suppose une série de mesures destinées à renforcer la production et la demande internes, par l'application de taxes douanières élevées et des politiques monétaires et fiscales anticycliques. C'est le début du modèle de développement tourné « vers l'intérieur » qui caractérise les économies sud-américaines jusqu'aux années 1970. Ce modèle de développement accompagne l'ère de l'Etat « développementaliste » sur l'ensemble du continent. L'interventionnisme d'Etat se réalise de manière plus poussée en Amérique latine que dans d'autres régions : l'industrialisation n'y est pas impulsée par une bourgeoisie capitaliste et agressive. L'Etat s'impose alors comme l'acteur principal de l'industrialisation, avec le soutien de quelques groupes d'entrepreneurs.

Les politiques d'ISI constituent une réponse immédiate à la crise de 1929 plutôt qu'une modification substantielle du modèle de développement centralisé et dépendant des capitaux étrangers. Celui-ci subsiste d'ailleurs jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale et la diffusion des théories de la CEPAL au milieu des années 1940⁴⁰⁴. Cet organisme participera ensuite directement à l'élaboration des plans nationaux de développement à travers l'ILPES (Institut Latino-américain de Planification Economique et Sociale), créé en 1962. Les économistes de la CEPAL inspirent alors la célèbre théorie de la dépendance qui défend une

⁴⁰³ L'ISI implique une diminution des importations, alliée à des politiques d'accroissement de la demande interne et au contrôle des taux de change. Cf. Hirschman, Albert, « La economía política de la Industrialización por Sustitución de Importaciones », *El trimestre económico*, Vol. LXIII, 2, n° 250, México, 1996, pp. 180-192.

⁴⁰⁴ La CEPAL, Commission Economique pour l'Amérique Latine, est créée le 2 février 1948. Cet organisme annexe au Conseil Economique et Social des Nations Unies comptait 36 pays en 1982, dont les Etats-Unis, la France, le Canada et l'Espagne. Son siège est à Santiago du Chili et son premier secrétaire général fut Raul Prebisch.

autonomisation des économies « périphériques » latino-américaine vis-à-vis des économies du « centre »⁴⁰⁵.

A la fin des années 1950, la CEPAL commence à promouvoir l'intégration régionale, consciente que les marchés internes sont trop restreints pour écouler les produits issus de l'ISI, qui entre alors dans une seconde étape⁴⁰⁶. C'est donc à cette période que les premières tentatives de création d'un marché régional apparaissent⁴⁰⁷, notamment sous l'impulsion de Raul Prebisch⁴⁰⁸. La Banque Interaméricaine de Développement (BID) deviendra, à partir des années 1960, l'un des principaux promoteurs de l'intégration régionale. Son premier Président, Felipe Herrera (1960-1971), déclare dès 1961 : « Nous serons la Banque de l'intégration »⁴⁰⁹. Cette banque jouera ensuite un rôle important dans l'accompagnement du passage d'un modèle de développement tournés « vers l'intérieur » à celui d'un développement basé sur des financements d'origine multilatérale, incluant un partenariat entre secteurs privé et secteur public comme condition de ses aides au financement des politiques de développement.

⁴⁰⁵ L'ouvrage de référence de cette théorie est Cardoso, Fernando Henrique, Faletto, Enzo, *Dépendance et développement en Amérique Latine*, Paris, PUF, 1978. Voir aussi Evans, Peter, *Dependant Development: The Alliance of Multinational, State, and Local Capital in Brazil*, Princeton, Princeton University Press, 1979. Cette théorie se situe dans la lignée des travaux de la CEPAL initiés sous la direction de Raul Prebisch. Critiquant les analyses nord-américaines de la modernisation et réfutant la possibilité de l'existence de bourgeoisies nationales ainsi que toute dissociation entre les sphères économiques et politiques, ce courant théorique interprétait la réalité économique internationale en termes de centre et de périphéries : la domination des systèmes économiques centraux était renforcée et alimentée par la participation active des pays périphériques et par l'incapacité des élites politiques et industrielles à affirmer leur caractère national. Pour une présentation de ce courant, voir Bresser-Pereira, Luis Carlos, « Amérique Latine : de l'interprétation nationaliste à l'interprétation par la dépendance », *Revue Tiers Monde*, n°199, 2009, pp. 533-546 ; Caporaso, James A., « Dependency Theory: Continuities and Discontinuities in Development Studies », *International Organization*, vol. 34, n°4, 1980, pp. 605-628.

⁴⁰⁶ Ramón, Armando, Couyoumgijan, Ricardo, Vial, Samuel, *Historia de América*, T.II, « América en búsqueda de un nuevo orden (1870-1990) », Santiago, Ed. Andrés Bello, 2001, p. 398.

⁴⁰⁷ Quatre pôles régionaux se créent dans les années suivantes : L'association latino-américaine de libre échange – libre commerce (ALALE ou ALALC), fondée en 1960, remplacée en 1980 par l'ALADI ; le marché commun centre-américain (MCCA), également conçu en 1960 (Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador), puis transformé en union douanière en 1992, le SICA (Système d'Intégration Centraméricain) ; le Pacte Andin, créé en 1969 inclut la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Chili – qui le quitte en 1976 pour redevenir membre associé en 2007 – rejoints par le Venezuela en 1973. Le Pacte Andin se transforme en Communauté Andine des Nations (CAN) en 1988 puis en Système Andin d'Intégration (SAI) en 1996 ; enfin, la Communauté des Caraïbes (anglophone) ou CARICOM, née en 1973 (traité de Chaguaramas), fondée par quatre États rejoints ultérieurement par onze autres. Voir à ce propos Amilhat Szary, Anne-Laure, « Frontières et intégration régionale en Amérique Latine : sur la piste du chaînon manquant », in Flaesch-Mougin, Catherine, Lebullenger, Joël *Regards croisés sur les intégrations régionales Europe / Amériques*, Paris, Bruylant, 2010, pp. 307-341, p. 311.

⁴⁰⁸ Raul Prébisch entre à la CEPAL en 1949 et sera l'un des principaux théoriciens de la théorie du sous-développement de la CEPAL avec d'autres économistes tels que Celso Furtado, Anibal Pinto et Juan Noyola.

⁴⁰⁹ Amilhat Szary, *op.cit.*, 2010.

Durant la période couvrant les années 1930 jusqu'aux années 1970, les Etats latino-américains vivent des modifications profondes impliquant diverses tentatives de planification des économies nationales et les premières expériences d'intégration régionale. Ces dynamiques s'appliquent de manière originale dans le cas chilien, notamment du fait du processus concomitant de démocratisation observé dans ce pays.

2. Transformations du système politique et économique chilien.

Au Chili, la période 1924-1932 est une période de crises. Crise politique, avec une succession de régimes militaires menant à la démission de deux présidents élus (A. Alessandri entre 1920 et 1925 puis E. Figueroa entre 1925 et 1927), parmi lesquels se démarque le régime de Carlos Ibañez entre 1927 et 1931. En 1932 A. Alessandri est réélu, jusqu'à la formation d'un front populaire en 1938 sous la présidence de Pedro Aguirre Cerda. Crise économique également, notamment due à l'effondrement des exportations de matières premières. Quant à la place de l'Etat dans les stratégies de développement économique, le Chili suit globalement les étapes évoquées et similaires aux autres pays du continent⁴¹⁰ ; ce sont surtout les implications de ces changements sur le système politique chilien qui le distinguent des autres cas latino-américains.

Le rôle de l'Etat et des oligarchies traditionnelles dans les politiques économiques se modifie en effet substantiellement à partir de cette période. L'ancienne oligarchie des propriétaires terriens, si elle voit son pouvoir affaibli par l'apparition de l'industrie du salpêtre et la chute des exportations de produits agricoles, trouve des espaces lui permettant de continuer son insertion au sein de l'appareil d'Etat chilien. Alors qu'en Argentine, les partis oligarchiques perdent leur influence électorale et que les pratiques électorales sont interrompues au Mexique et au Brésil⁴¹¹, au Chili c'est le processus précoce de démocratisation qui a permis à ces groupes sociaux, dès les années 1920, d'assurer une continuité à leur influence en zone rurale, au sein du parti libéral et du parti conservateur. En effet, l'élargissement du corps électoral permet à une élite déjà implantée dans les milieux paysans de s'assurer une insertion dans les rouages de l'Etat par le vote et par l'intermédiaire de plusieurs partis. En revanche, alors que les autres couches populaires ne disposent pas encore de partis qui les représenteraient « naturellement », du moins dans la continuité d'une domination historique,

⁴¹⁰ Silva, Eduardo, « The Import-Substitution Model: Chile in Comparative Perspective », *Latin American Perspectives*, Mai 2007, n°34, pp. 67-90.

⁴¹¹ Cavarozzi, Marcelo, « El orden oligárquico en Chile, 1880-1940 », *Desarrollo Económico*, vol. 18, n°70, juillet-septembre 1978, pp. 231-263.

et que les mouvements ouvriers s'articulent encore seulement autour de syndicats, les principaux partis ouvriers ne se forment que dans la décennie suivante⁴¹².

Le Chili présente donc la particularité d'une concordance historique entre la stratégie d'ISI qui suppose une intervention croissante de l'Etat dans l'économie, et un régime démocratique accompagné d'une incorporation de divers secteurs sociaux au système politique⁴¹³. Dans les autres pays du continent, ce processus économique a été mené par des gouvernements autoritaires. La stabilité du système politico-institutionnel chilien s'appuie notamment sur une consolidation précoce de partis politiques⁴¹⁴, sans égale sur le continent. Les premiers partis, le conservateur et le libéral, émergent dans les années 1860, suivis par le parti radical⁴¹⁵. Sont ainsi posées les bases d'un système tripartite d'existence durable⁴¹⁶. T. Scully considère que le parti Libéral joue ce rôle jusqu'en 1912, suivi par le parti Radical de 1920 à 1952 ; les démocrates-chrétiens constituent le principal parti du centre de 1958 à 1973 et depuis la fin de la dictature. Dans les années 1930, c'est le Parti Radical qui constituera la principale opposition à la classe oligarchique chilienne⁴¹⁷.

Lors de l'apparition de la « question sociale » des années 1920 et des premiers partis ouvriers, le libéral Arturo Alessandri Palma insère dans l'agenda politique l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Promulguée en 1925, elle introduit des changements significatifs pour l'élaboration de droits sociaux, dont certains avaient paradoxalement commencé à être impulsés sous la dictature d'Ibañez⁴¹⁸. Cette Constitution de 1925 constitue une base institutionnelle solide pour l'action de l'Etat dans les décennies suivantes, permettant d'allier modernisation économique, démocratisation, protection sociale et principes laïques. Cependant, ce système exclut *de facto* les secteurs paysans et urbains marginaux et confirme la présence d'enclaves oligarchiques et économiques, avec notamment des régions minières entièrement dominées par des capitaux étrangers. Le système démocratique chilien fait

⁴¹² Le Parti Socialiste est créé en 1933. Le Parti Communiste est créé en 1922, dans la continuité du Parti Ouvrier Socialiste créé en 1912. Pour une analyse détaillée voir Cavarozzi, *op.cit.*, 1978.

⁴¹³ Garretón, Manuel Antonio, *El proceso político chileno*, Santiago, FLACSO, 1983, p. 23.

⁴¹⁴ Sur l'histoire des partis au Chili, cf. Valenzuela, Samuel J., « Orígenes y transformaciones del sistema de partidos en Chile », *Estudios Públicos*, n°58, automne 1995, pp. 5-77.

⁴¹⁵ Remmer, Karen, *Party Competition in Argentina and Chile*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1984, chap.1 ; Scully, Timothy, *Rethinking the Center: Party Politics in Nineteenth and Twentieth Century Chile*, Stanford, Stanford University Press, 1992, chap.2.

⁴¹⁶ Sur la question de la stabilité démocratique cf. Peeler, John A., « Democratización inicial en América latina: Costa Rica en el contexto de Chile y Uruguay », *Anuario de Estudios Centroamericanos*, Universidad de Costa Rica, vol. 22, n°2, 1996, pp. 65-90.

⁴¹⁷ Cavarozzi, *op.cit.*, 1978.

⁴¹⁸ Un Code du travail et un Code de la santé sont publiés en 1931.

pourtant preuve d'une exceptionnelle stabilité à partir de 1932, ceci jusqu'au coup d'Etat de 1973.

A partir de la présidence du radical Pedro Aguirre Cerda et du Front Populaire constitué en 1938, apparaissent des politiques de développement régional sous l'égide de la CORFO (Corporation de développement de la production) créée en 1939. Cette institution naît au moment du tremblement de terre de Chillan et en réponse immédiate à cet événement, plus qu'en prévision d'un plan de développement. Le plan d'industrialisation de la CORFO produit par ailleurs un effet modernisateur secondaire dans les régions, sans que cela ne réponde à un effort délibéré de planification du développement⁴¹⁹. Il faut attendre un second désastre naturel, les tremblements de terres et les tsunamis de 1960 pour qu'apparaisse de manière plus explicite une politique étatique de développement régional sous forme de planification, suivant la théorie des pôles de croissance publiée par François Perroux en 1962⁴²⁰.

A partir de cette date, la régionalisation des politiques de développement se manifeste en premier lieu par la mise en place de comités provinciaux de développement chargés d'« équilibrer le développement économique du pays, éliminer les foyers du centralisme, la concentration productive et la croissance inégale des diverses régions du pays »⁴²¹. En second lieu, la CORFO réalise des études en collaboration avec l'Université du Chili qui constitueront la base de travaux postérieurs de l'ODEPLAN (*Oficina de Desarrollo y Planificación*). C'est lors de la campagne présidentielle de 1964 qu'apparaissent pour la première fois dans les programmes les thèmes du développement régional et de la décentralisation, sous l'influence de l'économiste Jorge Ahumada⁴²². Le gouvernement d'Eduardo Frei Montalva crée l'ODEPLAN en 1967, qui rédige les principes des politiques de développement dans le document *Política de desarrollo nacional. Directivas Nacionales y Regionales*⁴²³. A cette date, des politiques spécifiques de développement ont déjà été mises en œuvre à Arica (cf. *infra*).

⁴¹⁹ Boisier, Sergio, « Chile: la vocación regionalista del gobierno militar », *Eure*, vol. 26, n°77, 2000.

⁴²⁰ Perroux, François, *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF, 1962.

⁴²¹ CORFO, *Los Comités Provinciales de Desarrollo: Un mecanismo dinámico para el desarrollo regional*, Santiago, Ed. Universitaria, 1962, 15p.

⁴²² Voir son livre *En vez de la miseria* qui s'était converti en programme de Frei. Ahumada, Jorge, *En vez de la miseria*, Santiago, Edit. Del Pacífico, 1958.

⁴²³ ODEPLAN, *Política de desarrollo nacional. Directivas Nacionales y Regionales*, 1968, 249 p.

La première réelle tentative de régionalisation de type administratif au Chili a lieu en accompagnement du modèle de développement de l'Etat interventionniste⁴²⁴. Entre 1936 et 1974, le pays est divisé en vingt-cinq provinces. En 1950, la CORFO propose la création de six grandes régions⁴²⁵, conférant à Arica une importance inédite puisqu'elle aurait été la capitale de la région *Norte Grande* réunissant Tarapacá et Antofagasta ; ce plan n'a cependant jamais été mis en œuvre. En 1965, l'ODEPLAN élabore un « plan de réaménagement administratif » qui prévoit la création de douze régions et d'une ère métropolitaine⁴²⁶. C'est cette option qui sera récupérée et appliquée par la Junte militaire en 1974 ; mais Arica perdra alors sa qualité de capitale régionale au profit d'Iquique.

Les transformations politiques, notamment le processus de démocratisation, qui ont eu lieu au Chili au moment de la diffusion du modèle de l'interventionnisme d'Etat, pourraient faire penser que la mise en place de politiques économiques spécifiques dans la zone frontalière septentrionale s'inscrit dans la prise en considération de « demandes » locales anciennes. Si des revendications sociales se sont manifestées à cette époque à Arica, l'observation plus approfondie des mesures de développement attribuées permet de resituer ces dynamiques dans un processus plus global de consolidation territoriale de l'Etat chilien.

B. Souveraineté et développement à Arica

Depuis son annexion, la province d'Arica constitue une exception dans le gouvernement du territoire chilien. La période d'industrialisation correspond à l'intégration de la ville côtière dans la stratégie nationale d'ISI ; cependant, les politiques spécifiques de développement économique appliquées à Arica dans les années 1950 sont antérieures à la période de planification et ne s'inscrivent pas dans le mouvement général des politiques alors mises en œuvre au niveau national. Les chronologies montrent que les politiques spécifiques de développement à Arica ont été élaborées avant la mise en place de politiques régionales

⁴²⁴ Montecinos, Egon, « Antecedentes sobre la relación histórica centralismo y descentralización en Chile », *Revista Venezolana de Gerencia*, Juillet-septembre, vol. 10, n°31, pp. 443-462.

⁴²⁵ Ces Régions sont les suivantes : Norte Grande, Norte Chico, Núcleo Central, Concepción y la Frontera, Región de los Lagos et Región de los Canales.

⁴²⁶ L'ODEPLAN charge cinq bureaux (ORPLAN) de dresser des cartes et mener des études afin de résoudre les problèmes régionaux. C'est l'application de la théorie des pôles de développement et de la hiérarchie des centres. Selon ce plan, la métropole nationale doit être équilibrée par trois pôles de développement multirégionaux d'importance nationale (Antofagasta, Valparaiso et Concepción), puis des pôles de développement d'ordre régional : Arica et Punta Arenas. Deux pôles de développement d'ordre intermédiaire : La Serena et Valdivia et trois pôles de développement régional Talca, Temuco et Puerto Mont. Guerrero, Raul, « L'aménagement du territoire au Chili. Un dialogue heurté entre géographie et économie » in Grenier, Pierre, *L'aménagement du territoire en Amérique latine*, Grenoble, PUG, 1984, p. 35-55, p. 40.

dans le reste du pays. Si, jusqu'aux années 1960, les politiques de développement nationales répondent à des situations de crise (tremblement de terre etc.), le développement à Arica renvoie à une rationalité distincte, qui a trait au maintien de la souveraineté dans cette zone contestée. En effet, les étapes de son traitement correspondent plus à celles des événements diplomatiques qu'aux étapes nationales de la planification (1). La stratégie de développement adoptée pour Arica – qui en fera ensuite un laboratoire de la planification économique au niveau national – répond en effet à une volonté de confirmer la souveraineté chilienne sur ces terres, alors que la zone (re)commence à être l'objet de négociations avec le Pérou et la Bolivie (2). Cette stratégie est toutefois réservée à la zone côtière, alors que les zones rurales demeurent encore exclues, non seulement des dynamiques de développement, mais aussi du processus de démocratisation, attestant ainsi des limites du modèle dans les zones de « l'intérieur » (3).

1. Développement national et développement frontalier. Chronologies

Les deux espaces frontaliers de Tarapacá et Arica ont connu un traitement différencié en matière de politiques de développement économique dès leur incorporation au territoire chilien. Ce sont des espaces d'exception. A Tarapacá, l'attention de l'Etat étant concentrée sur les ressources produites par l'exploitation du nitrate, cette province devient rapidement dépendante des capitaux étrangers et est en même temps vouée à soutenir l'économie nationale⁴²⁷. La construction d'infrastructures est quasiment inexistante à Arica qui ne présente pas d'intérêt économique particulier. En 1910, la discussion sur la possibilité d'étendre la voie de chemin de fer longitudinale de Zapiga à Arica est ainsi tranchée par la Direction des Travaux Publics qui s'oppose à ce projet :

« La nécessité de construire ce chemin de fer ne se justifie pas du point de vue commercial ; la région qu'il parcourrait, bien que peu explorée, est très aride ; on y trouve seulement quelques *solares* de faible importance industrielle et de plus elle semble dépourvue de mines. »⁴²⁸

Dans les deux décennies qui suivent la fin de la guerre, Arica est une zone militarisée, déprimée et extrêmement marginale, ne bénéficiant que très peu des fruits de l'extraction de salpêtre plus au sud.

⁴²⁷ Castro, Luis, « Tarapacá 1880-1930: Debates, reflexiones, propuestas y proyectos en torno al problema del desarrollo », *Temas Regionales*, Année 2, n°1, automne 1999, pp. 32-66, p. 37.

⁴²⁸ Archivo Ministerio de Obras Publicas, volumen 2269, *Oficio n°4369 de la Dirección General de Obras Publicas*, Santiago, 13/12/1910, cité par Castro, *op.cit.*, 1999, p. 38.

Si des politiques de type ISI sont mises en œuvre dès les années 1930 dans le centre du pays, jusqu'aux années 1960 les politiques d'aménagement du territoire basées sur les « pôles de croissance » sont inexistantes au Chili⁴²⁹. C'est avec la diffusion de la théorie de Perroux en 1962 que le développement régional commence à être pensé sur l'ensemble du continent. L'annexion définitive d'Arica surgit de manière concomitante à la crise de 1929 ; les deux décennies suivantes constituent une période intermédiaire au cours de laquelle la souveraineté est consolidée par les instruments symboliques classiques de diffusion de l'Etat-nation et par une présence militaire renforcée. Les politiques spécifiques à Arica sont mises en œuvre à partir des années 1950, avant la mise en place d'une stratégie nationale de développement économique. Les mesures économiques spécifiques destinées aux zones frontalières relèvent d'une logique indépendante qui conjugue la nécessité d'asseoir la souveraineté territoriale et la prise en considération de revendications sociales croissantes à Arica, alors que le Chili entame son processus de démocratisation. Les années 1950 correspondent à une modification de l'approche de la souveraineté territoriale : une approche de type économique, et non plus militaire, commence à être favorisée.

Ces politiques spécifiques à Arica reposent sur deux grandes mesures : la création du Port Libre en 1953⁴³⁰ et de la *Junta de Adelanto* en 1958⁴³¹. Les activités du port libre d'Arica modifient profondément les structures économiques de la région et ouvrent une période d'exportation. Un effort d'industrialisation de la côte est ensuite réalisé dans une seconde phase. La *Junta de Adelanto* d'Arica est créée afin de doter Arica d'un système décentralisé devant concilier les franchises douanières spécifiques à la zone avec le régime général du pays et promouvoir le développement économique et social de la région⁴³². Composée d'associations de voisins et de représentants de l'Etat, la *Junta de Adelanto* a pour objectifs de chercher et promouvoir de nouvelles alternatives de développement et d'administrer les ressources générées par la production et le commerce⁴³³. L'idée est ensuite reprise dans

⁴²⁹ Cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, Rouvière, Laetitia, « Des dynamiques transfrontalières au bilan d'aménagement du territoire : innovations et blocages dans les Andes centrales (Chili-Pérou-Bolivie) », *Mosella*, Numéro spécial « Frontières et Aménagement », n° 32, n°1-4, 2007, pp. 181-196.

⁴³⁰ Le Port Libre est créé par le Décret 303 du 25 juillet 1953.

⁴³¹ Le Comité « *En avant, Arica !* », ou *Junta de Adelanto*, est une corporation de droit public bénéficiant de la possibilité exceptionnelle d'utiliser sans les rétrocéder au centre une partie des bénéfices régionaux issus des activités du Port Libre et selon la loi 13.039 du 24 septembre 1958 dite « Loi Arica ».

⁴³² Sur les politiques agraires de la *Junta de Adelanto* dans les vallées d'Arica, cf. Quiroz Thompson, Diego, *et al.*, « Campesinos andinos y políticas agrarias durante la Junta de Adelanto de Arica (Azapa, Lluta y la precordillera, 1959-1976) », *IDESIA*, vol. 29, n° 2, Mai-août 2011, pp. 157-168.

⁴³³ Rios Flores, Marcelo, *Política y propuestas de Desarrollo para Arica desde 1930 a 1973*, Arica, Cuaderno de Investigación Social, n°32, 1992, pp. 27-31.

diverses régions, comme Magallanes, Atacama et Coquimbo. Arica devient donc un véritable laboratoire de la planification.

La création du Port Libre entre en contradiction avec le modèle d'ISI qui se diffuse en Amérique latine et dans le centre du Chili depuis la crise de 1929 : celui-ci se basant sur le protectionnisme et l'industrialisation, les premières mesures prises à Arica instaurent plutôt à un abaissement des taxes douanières et donnent la priorité aux échanges commerciaux. Le développement industriel ne fait pas partie des objectifs initiaux mais il s'est ensuite transformé en instrument pour accompagner l'ouverture douanière. La création d'un pôle de développement industriel à Arica était considérée comme inefficace pour l'économie chilienne, cette zone se situant trop loin du centre et présentant d'autres avantages par ses liens avec la région andine. Dans ce cas particulier la stratégie de développement répond donc avant tout à une volonté de réinsertion d'Arica dans son espace historique d'influence économique. Selon l'historien Pablo Camus, cela permettrait au Chili d'une part de confirmer sa position diplomatique vis-à-vis d'Arica et d'autre part de s'imposer comme nouvel acteur régional grâce à son *leadership* en matière de modernisation du commerce, puis de l'industrie⁴³⁴.

Le régime de Port Libre puis la *Junta de Adelanto* restent dans les esprits comme les seules réformes destinées à Arica dont les origines se soient trouvées dans des demandes locales⁴³⁵. Cette idée est d'autant plus présente chez les *ariquéniens* que la dissolution de la *Junta de Adelanto* en 1976 survient au moment où le gouvernement de Pinochet commence à délaisser Arica, notamment pour des questions de défense territoriale (cf. *infra*). La situation économique de cette zone se détériore graduellement depuis cette date et nombreux sont les nostalgiques, encore aujourd'hui, de la période des années 1950-1970⁴³⁶.

Les chronologies des politiques de développement au niveau national et régional sont donc indépendantes l'une de l'autre : afin de mieux éclairer les ressorts des mesures spécifiques destinées à Arica, il convient d'observer dans quelle mesure la prise de décision relative à cette zone répond aux fluctuations des relations diplomatiques de cette période. Ainsi, les politiques de développement spécifiques à la zone frontalière s'inscrivent, certes, dans une

⁴³⁴ Camus, Pablo, Mendora, Francisco, Rosenblit, Jaime, « Proceso histórico de formación de la frontera norte de Chile, 1540-1990 », Documento del Instituto de Estudios Urbanos, *Serie Azul*, n°8, Pontificia Universidad católica de Chile, septembre 1995, 22p.

⁴³⁵ Rios Flores, *op.cit.*, 1992, p.16.

⁴³⁶ Voir par exemple notre entretien avec Maritza Lafferte, Directrice de SERNATUR Arica (Service National de Développement Touristique), et Julio Gustavo Cuevas, SERNATUR Arica.

prise en considération des revendications locales, mais elles témoignent également de la réapparition d'Arica comme enjeu de souveraineté territoriale.

2. Les politiques spécifiques à Arica et les fluctuations des relations diplomatiques

Le renouveau du traitement de la zone frontalière dans les années 1950 peut s'expliquer par l'état des relations diplomatiques et la réapparition d'Arica comme enjeu de souveraineté territoriale. La nécessité de légitimation de l'Etat à Arica se matérialise par une mise en visibilité de l'exceptionnalité du système politico-institutionnel chilien sur les marges. Ainsi, la mise à l'agenda des revendications de certains secteurs d'entrepreneurs d'Arica donne lieu à une période d'apogée économique de la zone ; mais c'est aussi durant cette période que les premières négociations concernant l'accès bolivien à l'océan Pacifique ont lieu. Arica fait alors l'objet d'un intérêt renouvelé de la part du centre chilien dans les deux décennies qui précèdent la dictature, avant de retrouver sa fonction de zone tampon sous le gouvernement de Pinochet.

Les années 1950 correspondent à une période d'amélioration des relations diplomatiques entre le Chili et la Bolivie. En témoigne la première initiative chilienne pour favoriser un accès bolivien à la mer. Le gouvernement du Président chilien González Videla (1946-1952) propose en juin 1950 la cession d'un couloir de 10 kilomètres de large au nord d'Arica, contigu à sa frontière avec le Pérou. La contrepartie prévue pour le Chili consiste à faire remonter le couloir jusqu'au lac Titicaca afin d'irriguer le désert d'Atacama et d'en valoriser les ressources, alors que le pays est confronté au problème de l'aridité du désert et au ralentissement des activités minières. L'idée développée par un ingénieur dès 1922, de capter les eaux du lac Titicaca pour alimenter en eau et en électricité les exploitations minières et les villes d'Iquique et d'Antofagasta⁴³⁷ est récupérée par González Videla. Cependant, le Parlement chilien apprend l'existence de ce dessein par l'intermédiaire du Président Truman suite à son entrevue avec Videla et, se sentant trahi, rejette le projet⁴³⁸. Malgré ses multiples échecs au cours de l'histoire de cette frontière, la figure d'un couloir parallèle à la ligne de la Concorde est restée dominante dans les propositions d'accès à la mer de la Bolivie (cf. chapitre 3). C'est suite à cet échec diplomatique que naît le Port Libre d'Arica, dont le but est de réinsérer la ville dans son environnement économique régional et d'assurer, en outre, la loyauté de ses habitants envers l'Etat chilien.

⁴³⁷ Zapata, Francisco, *Atacama. Desierto de la discordia*, Mexico, El Colegio de Mexico, 1992, p. 75.

⁴³⁸ *Idem*.

L'usage d'une ressource naturelle est à nouveau source de discordes dans les années 1960 et mène à la rupture des relations diplomatiques en 1962. Le gouvernement de Jorge Alessandri (1958-1964) prétend en effet dévier le lit du cours d'eau Lauca – qui prend sa source au Chili avant de passer en Bolivie – afin d'irriguer la vallée d'Azapa, proche d'Arica, pour y développer l'agriculture. L'opposition du gouvernement bolivien crée un climat de tension tel, qui mène le Président bolivien Víctor Paz Estenssoro à suspendre les relations diplomatiques avec le Chili en 1964. Les ambassades sont alors supprimées et ne sont toujours pas rétablies en 2012. En 1966 est créée la DIFROL (Direction de Frontières et Limites)⁴³⁹, une entité rattachée au ministère des affaires étrangères et chargée de conseiller celui-ci dans les pourparlers internationaux concernant les frontières.

En 1962 la stratégie de développement d'Arica se recentre sur l'industrie, au-delà des mesures commerciales initiales. Cette date correspond au moment d'irruption des théories de la planification régionale en Amérique latine, mais aussi à un moment de fermeture des relations diplomatiques avec les pays voisins. Le régime de Port Libre prend fin, mais un traitement préférentiel est maintenu pour le secteur de la manufacture. Les mesures de 1962 rigidifient les flux circulatoires d'Arica dans la zone et stimulent l'alimentation industrielle du marché interne. Elles créent des conditions préférentielles pour l'installation d'entreprises étrangères et favorisent ainsi l'installation d'usines de construction automobile et électronique. Vers 1970, le secteur industriel d'Arica est le plus important dans le produit interne régional et le quatrième au niveau national. Avec l'exonération de taxes douanières à l'importation et l'instauration d'une taxe pour les biens qui sortent du département vers le reste du pays, le régime de Port Libre dynamise la zone et Arica voit sa population augmenter significativement⁴⁴⁰.

⁴³⁹ Loi n°16.592 du 21 décembre 1966. Sa mission est la suivante : « Préserver et renforcer l'intégrité territoriale du pays, en conseillant techniquement le Gouvernement Suprême et en participant à l'application des Traités, à la négociation de conventions ainsi qu'à des forums et dans les matières en relation avec les Limites internationales du Chili et les politiques d'intégration physique, de voisinage et régionale, à travers le Ministère des Affaires Etrangères. » www.minrel.gob.cl/. La DIFROL prend en charge les missions de l'ancienne commission chilienne des Limites créée pour exécuter le Traité de Lima en 1930, avec des missions élargies de l'expertise au conseil en matière de diplomatie. Le nom choisi pour cette institution, « Direction de Frontières et limites », toujours d'actualité, laisse penser que les gouvernements chiliens peinent à faire un choix entre l'acception guerrière et pacifique du terme.

⁴⁴⁰ Sur l'augmentation de la population 1953-1969, cf. Rios Flores *op.cit.*, 1992, p. 20 : en 1952 Arica compte 13000 habitants, puis en 1970 90000 habitants. Le plan de développement régional de 1982 propose les chiffres suivants : en 1955, Arica comptait 23023 habitants, puis 46686 en 1960 et 78200 en 1969. Cf. ODEPLAN, *Plan Regional de Desarrollo 1982-1989*, Republica de Chile, Presidencia de la Republica, Intendencia Regional de Tarapacá, 1982. Voir aussi Davelsberg, Percy *et al.*, *Enciclopedia de Arica*, Santiago, Universidad de Chile, Imprenta Barcelona, 1970, p. 41.

Les politiques de développement destinées à Arica s'inscrivent donc dans le mouvement d'approfondissement du système démocratique chilien et d'intervention croissante de l'Etat dans l'économie du pays ; elles peuvent également être rapportées aux dynamiques diplomatiques de cette époque, ce qui explique leur spécificité et certaines de leurs contradictions. Alors que les pôles urbains sont favorisés, voyons quelles ont été les répercussions économiques et politiques de ces modifications dans les milieux ruraux et agricoles.

3. Les limites du modèle en milieu rural

Les planificateurs espéraient une dynamisation des secteurs agricoles ruraux d'Arica grâce à la demande régionale. Cette stratégie se solde par un échec : l'agriculture de la zone entre à peine en concurrence avec les produits de l'altiplano bolivien et du centre chilien. Le principe des politiques régionales de développement les destine à participer à l'alimentation de l'économie nationale. Ces politiques se concentrent sur les côtes, reproduisant en quelque sorte le centralisme au sein des régions⁴⁴¹. La distinction entre la « côte » et « l'intérieur » est une caractéristique persistante de l'organisation spatiale des Etats sud-américains, abordée par de nombreux auteurs dans les années 1970 sous l'angle du « dualisme » ou du « colonialisme interne »⁴⁴² ; les effets de la planification dans les Andes sont donc extrêmement limités.

Divers politologues s'accordent pour affirmer que l'exclusion de la paysannerie du système démocratique chilien a constitué l'une de ses principales faiblesses structurelles et un déclencheur de sa chute⁴⁴³. En effet, des tensions se concentrent depuis les années 1940 autour du sujet de la réforme agraire. Conséquence de la résistance de la droite et des radicaux, les droits sociaux reconnus dans les années 1920 (avec le Code du travail de 1924) ne sont pas appliqués aux paysans qui se voient refuser le droit de créer des syndicats jusqu'aux années 1960⁴⁴⁴. Les structures sociales traditionnelles en milieu rural se

⁴⁴¹ Boisier, *op.cit.*, 2000.

⁴⁴² Voir la discussion sur le « dualisme » sud-américain : de nombreux auteurs ont considéré que le « dualisme » des sociétés nationales, divisant les espaces entre les paysans des Andes et le reste de la population, a constitué un obstacle au développement de ces pays. R. Stavenhagen préfère parler de « colonialisme interne » : les zones andines ne sont pas sous-développées par essence culturelle mais constituent une réserve de main d'œuvre pour les activités économiques nationales. Cf. Stavenhagen, Rodolfo, *Sept thèses erronées sur l'Amérique latine ou comment décoloniser les sciences humaines*, Paris, Éditions Anthropos, 1972.

⁴⁴³ Huneeus, Carlos, « La démocratie dans un pays divisé par le passé : le Chili », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°1, 2005, pp. 61-86 ; Scully, Timothy, *Los partidos de centro y la evolución política chilena*, Santiago, CIEPLAN, 1992 ; Garretón, *op.cit.*, 1983 ; Cavarozzi, *op.cit.*, 1978.

⁴⁴⁴ Voir Soto Godoy, Juan, « Les luttes paysannes au Chili », in Marques-Pereira, Bérengère, Bizberg, Ilan, *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, Bruxelles, CELA IS - L'Harmattan, 1995, pp. 138-150.

maintiennent, parallèlement à l'inclusion des propriétaires terriens dans le système de partis. C'est ainsi que le projet de réforme agraire de González Videla, élu en 1946 avec l'appui des communistes, est avorté suite à l'opposition des libéraux. L'intense campagne communiste de mobilisation en milieu rural qui suit cet échec justifiera les premières mesures anticommunistes, le parti restant hors-la-loi jusqu'en 1958⁴⁴⁵. Le projet de réforme agraire élaboré sous le gouvernement de Frei, comprend un vaste programme d'amélioration des conditions de vie et un encouragement à la syndicalisation⁴⁴⁶. Il se heurte à nouveau au rejet des puissants propriétaires terriens et des entrepreneurs mais est tout de même appliqué, puis approfondi sous le gouvernement d'Allende. Le problème crucial de la réforme agraire mène Carlos Huneeus à affirmer :

« Il n'est pas surprenant que l'une des premières mesures adoptées par les militaires après le coup [d'Etat] de 1973 fût de révoquer la réforme agraire, qui avait été étendue et approfondie sous le gouvernement Allende, et que la répression dans les campagnes ait été particulièrement dure. »⁴⁴⁷

Ainsi, lors de l'irruption de la dictature, les premières tentatives réelles de réforme agraire sont brutalement stoppées en même temps que le processus d'approfondissement de la démocratisation connu dans les années 1960.

La période de l'Etat développementaliste coïncide au Chili avec un approfondissement du système démocratique et un élargissement des droits sociaux. Périphéries territoriales et marges sociales font pourtant l'objet de traitements différenciés qui contribuent à la stabilité du système politique et à l'affirmation du contrôle du territoire par le centre. L'inclusion des groupes de pouvoir traditionnels dans le système de partis et le maintien des espaces ruraux sous l'autorité des propriétaires terriens constituent une sorte de « soupape » à la modernisation politique et économique affichée dans les villes. Dans les villes périphériques telles Arica, les politiques de développement suivent un rythme distinct du reste du pays. Elles répondent à une combinaison de facteurs liés à l'évolution du système politique national, aux premières tentatives d'intégration commerciale régionale et aux diverses négociations territoriales avortées avec les deux pays voisins. Arica connaît une période d'euphorie économique qui sera stoppée par le coup d'Etat de 1973. Si le maintien de structures sociales anciennes, conjugué à la consolidation des institutions, conduisent l'Etat

⁴⁴⁵ Pour plus de détail, cf. Huneeus, *op.cit.*, 2005, pp. 80 et suiv.

⁴⁴⁶ Molina, Sergio, *El proceso de cambio*, Santiago, Ed. Universitaria, 1971.

⁴⁴⁷ Huneeus, *op.cit.*, 2005, p. 84.

chilien à confirmer son rôle et sa présence dans diverses couches sociales, c'est sa présence renforcée à partir de 1973 qui complètera l'entrée des structures étatiques dans les périphéries et les zones marginales, rurales et frontalières.

II. Rationaliser le territoire, approcher les frontières (1973-1989)

Depuis leur annexion définitive en 1929, les espaces d'Arica et de Tarapacá font l'objet de traitements différenciés ; mais tous deux conservent les caractéristiques d'un espace conquis militairement et d'une zone d'éventuel conflit ou de négociation. Cette perception de la zone frontalière ne se modifie fondamentalement pas avec la dictature, mais son administration connaît des changements structurels. Le gouvernement d'A. Pinochet s'applique en effet à rationaliser l'occupation, la gestion et le gouvernement du territoire dans son ensemble. Au sein de cette rationalité autoritaire, la zone frontalière tient une place très spécifique.

Dans l'année qui suit le coup d'Etat du 11 septembre 1973, l'ensemble du maillage administratif du territoire chilien est remanié et affiné. Cette refonte répond à la double ambition politique et économique du régime militaire. L'orientation des politiques économiques est déterminée lors de la rencontre des membres de la Junte militaire avec les *Chicago Boys*, et peu avant l'arrivée au pouvoir de Pinochet⁴⁴⁸. Le déploiement administratif et stratégique de l'Etat sur le territoire national correspond, quant à lui, à une théorie de l'Etat-nation déjà diffusée par le dictateur dans ses cours à l'Académie de Guerre de Santiago dès les années 1960, dans la lignée de la doctrine de la sécurité nationale (DSN) appliquée par les régimes dictatoriaux du Cône Sud.

Le traitement des frontières durant cette période répond directement à cette doctrine qui implique la fermeture des lignes de démarcation et la militarisation des zones contigües (A). Simultanément, les nouvelles Régions accompagnent une libéralisation économique radicale, avec la mise en œuvre de politiques économiques de type néolibéral inspirées de la théorie monétariste pour laquelle le Chili fait office de véritable « laboratoire », et, pour certains, de « modèle »⁴⁴⁹ (B). Le nouveau maillage administratif régional né en 1974 répond

⁴⁴⁸ Garretón, *op.cit.*, 1983.

⁴⁴⁹ Sur le « modèle économique » chilien, cf. Gárate Chateau, Emmanuel, *La « Révolution économique » au Chili. À la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003*, Thèse de doctorat en Histoire et Civilisations, EHESS, Paris, 2010.

aux deux impératifs de sécurité nationale et de déconcentration politique vouée à faciliter l'application des réformes économiques. Il s'inscrit dans un objectif de contrôle total du territoire par la rationalisation de son gouvernement. La région de Tarapacá est créée pour remplir ces deux fonctions avec, d'un côté, la création de la zone franche d'Iquique et le développement des mines cuprifères et de l'autre, la re-crédation d'une zone tampon assurant une fonction de défense, dans toute la province d'Arica (C).

A. La doctrine de sécurité nationale et les principes d'occupation du territoire chilien

La transformation globale de la société chilienne souhaitée par les membres de la junte militaire se réalise par l'application d'une théorie visant à une modification de l'ensemble du système politique chilien. Elle se concrétise par l'appui d'un corps de technocrates qui mène des réformes politiques et économiques dont les effets se manifesteront sur le long terme. Avant de nous pencher sur l'action de ces hommes, rappelons les principes idéologiques sur lesquels se fonde cette action. Deux grandes idées contenues dans la doctrine de sécurité nationale peuvent être retenues pour cette étude. Premièrement, la conception organiciste et militariste de l'Etat fait du territoire la base physique d'exercice de la puissance nationale dont le centre politique constituerait le « cœur », et les frontières, la « peau » : le centre doit non seulement être défendu depuis les frontières, mais par l'intermédiaire de couches concentriques impliquant un rapprochement physique des institutions d'Etat vers les zones frontalières. Deuxièmement, l'un des objectifs primordiaux de cette doctrine consiste à modifier la *mentalité* des Chiliens : l'identification des opposants au régime en tant qu'« ennemis intérieurs » rend certes la violence et la répression nécessaires au maintien du régime, mais il s'agit également de *convaincre* des bienfaits de celui-ci, ce qui lui permettra de trouver des échos longtemps après la chute de Pinochet. Face à cette priorité interne, la défense du territoire sur ses frontières acquiert un caractère secondaire. Après un rappel des principaux éléments fondant la doctrine de sécurité nationale dans le Cône sud et dans les écrits de Pinochet (1), les dimensions frontalières et l'incorporation de la *population* dans cette stratégie d'occupation du territoire seront abordées (2).

1. La doctrine de sécurité nationale dans le Cône Sud et au Chili

La vague de coups d'Etats des années 1960-1970 signe l'avènement d'un nouveau type d'Etats dans le Cône Sud, que G. O'Donnell nomme les Etats « bureaucratiques-

autoritaires »⁴⁵⁰, caractérisés par l'exclusion des couches populaires, l'exercice du pouvoir par les militaires, le soutien des bourgeoisies nationales, ainsi que le développement d'une technocratie d'Etat⁴⁵¹. Le Brésil est en quelque sorte le « précurseur » de ce mouvement, avec le renversement du président Joao Goulart (élu en 1961) en 1964 par le Général Golbery do Couto e Silva, événement suivi par l'instauration d'une série de régimes dictatoriaux jusqu'en 1985. En 1971, un coup d'Etat porte le Général Banzer au pouvoir en Bolivie ; puis suivent l'Uruguay en juin 1973, le Chili en septembre de la même année et l'Argentine en mars 1976. M.A. Garretón établit une distinction entre les « Etats bureaucratiques autoritaires » du Cône Sud et d'autres régimes militaires de la région, selon six critères : 1) ils apparaissent dans des pays qui présentent un certain niveau de développement économique ou d'industrialisation et, dans certains cas, des régimes politiques historiquement stables ; 2) ils surgissent dans une période d'intense mobilisation politique populaire, sous forme populiste ou révolutionnaire ; 3) les forces armées assument un rôle prépondérant dans le processus de rupture ; 4) autour des forces armées se structure une coalition qui représente les intérêts des classes économiques dominantes et qui exercent un contrôle sur l'appareil étatique sous la forme d'équipes technocratiques ; 5) ce bloc propose un projet de restructuration de la société ; 6) cette réorganisation politique, autoritaire et excluante, exige l'usage de la force répressive afin d'éliminer les organisations politiques issues de la période antérieure⁴⁵².

La doctrine dite de « sécurité nationale », inspirée de « l'Etat de sécurité nationale » déclaré aux Etats-Unis en temps de Guerre Froide⁴⁵³, est le principe invoqué par ces régimes militaires au moment de la rupture avec les régimes antérieurs⁴⁵⁴. En Amérique latine, cette doctrine repose sur l'apparition du concept « d'ennemi intérieur » et surtout sur la nécessité affichée d'un contrôle militaire des institutions d'Etat. Ainsi, alors que le début de la Guerre

⁴⁵⁰ O'Donnell, Guillermo, *Modernization and Bureaucratic-Authoritarianism*, Berkeley, Institute of International Studies, 1979 (2e ed.) ; O'Donnell, G., *Reflexiones sobre las tendencias de cambio en el Estado burocrático autoritario*, Document de travail, Buenos Aires, CEDES, 1976.

⁴⁵¹ Sur les régimes autoritaires du Cône Sud, voir aussi Collier, David (dir.), *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton University Press, 1979 ; Cardoso, Fernando H., *Autoritarismo e democratização*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1975 ; Stepan, Alfred, *Rethinking Military Politics. Brazil and the Southern Cone*, Princeton, Princeton University Press, 1988. Sur le cas chilien voir par exemple Constable, Pamela, Valenzuela, Arturo, *A Nation of Enemies. Chile under Pinochet*, New York, Library of Congress, 1991.

⁴⁵² Garretón, *op.cit.*, 1983, p. 67.

⁴⁵³ Ce concept élaboré par le département d'Etat nord-américain désignait l'orientation des politiques de défense et de sécurité intérieure en fonction des menaces révolutionnaires, de l'instabilité potentielle du capitalisme et des risques nucléaires ; cf. Raskin, Marcus G., *The Politics of National Security*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Books, 1979, pp. 31-34.

⁴⁵⁴ Sur la politique des Etats-Unis destinée à l'Amérique latine dans cette période et la crainte du communisme comme principale source d'instabilité sur le continent voir Schoultz, Lars, *National Security and United States Policy toward Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1987, Chap. 3.

Froide est marqué par la mise en place d'une coopération militaire américaine de défense, dans les années 1960 l'attention en matière de sécurité se porte sur la contention de la progression communiste à l'intérieur des pays sud-américains. Le Pacte de Rio du 2 décembre 1947 stipule que « Toute attaque armée contre un État américain sera considérée comme une attaque contre les autres États américains »⁴⁵⁵. Le 30 avril 1948, la charte de Bogota crée l'Organisation des États Américains (OEA) qui regroupe tous les États du continent sauf le Canada. Dès 1942, l'*Inter-American Defence Board* prépare une coopération militaire américaine, tandis que la coopération policière internationale est organisée par l'*Office of Public Safety* de 1957 à 1974. Après la révolution cubaine, le débarquement de la Baie des Cochons et le tournant Kennedy-Mc Namara, « l'Alliance pour le Progrès » est créée en 1961. Le continent devient une priorité défensive à partir de 1962. Alain Rouquié écrit à ce propos : « la sécurité intérieure et la lutte antissubversive se substituent à la politique commune de défense contre une agression extérieure »⁴⁵⁶. Il s'agit donc de « convertir des armées de défense hémisphériques en forces de l'ordre intérieur mobilisées contre la subversion communiste »⁴⁵⁷.

Les régimes militaires qui surgissent alors accordent autant d'importance à la dimension interne de la sécurité qu'à sa dimension externe. La DSN propose une définition des problèmes liés à la subsistance et au maintien de la souveraineté nationale. Cette théorie présente trois composantes principales qui constituent sa base conceptuelle : nation/État, unité nationale et pouvoir national. Ainsi, la doctrine identifie les concepts d'État et de nation : ils sont conçus comme des organismes vivants qui suivent un « cycle vital » dans lequel la sécurité nationale jouerait le rôle « d'instinct naturel ». L'assimilation de ces deux concepts comporte un double sens : premièrement, les interventions militaires sont justifiées, au nom de la nation, contre un État qui se serait détourné des « hauts objectifs de la nation » et aurait ainsi compromis sa survie. Deuxièmement, L'État du régime militaire incarne la nation et se charge de mener à bien ce « destin »⁴⁵⁸. Le gouvernement militaire et les forces armées sont donc considérés comme des garants de la continuité historique de la nation. Dans cette optique, l'unité nationale n'est pas conçue comme le produit d'un consensus social, mais comme un fait « naturel », provenant d'une « essence », d'une « âme nationale », d'une tradition. Toute divergence constitue donc une menace pour la nation et doit être éliminée.

⁴⁵⁵ En 1947, le Président Harry Truman affirme que les États-Unis sont disposés à intervenir militairement dans les foyers de perturbation communiste.

⁴⁵⁶ Rouquié, Alain, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris, Le Seuil, 1982, p. 165.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 172.

⁴⁵⁸ Garretón, *op.cit.*, 1983, pp. 89-90.

Mais ce qui permet la subsistance d'une nation dans le temps, c'est avant tout son *pouvoir*, dans ses dimensions internes et externes. Dans ce type de régime, le pouvoir de la nation ne se limite pas à l'élimination physique des menaces : il implique également la mise en ordre institutionnelle et idéologique de son environnement.

Dans son ouvrage *Geopolítica*, Augusto Pinochet décrit ainsi le « pouvoir national comme facteur social » : « Le concept de 'pouvoir national' ne coïncide pas avec celui de la 'force' dans son sens violent [...] Le 'pouvoir national' est un facteur social capable d'influer sur le sentiment, la pensée et la volonté de la masse humaine dans un ordre interne et externe »⁴⁵⁹. Les actes de violence et de violation des Droits de l'Homme ont constitué une assise incontestable à la dictature militaire⁴⁶⁰ ; cependant cette citation nous montre que le projet du « gouvernement militaire »⁴⁶¹ se fonde sur une croyance dans la domination par la conviction, par l'action sur la volonté des hommes. C'est l'un des éléments qui permettra au régime de s'assurer des héritages forts au moment de la transition démocratique. Au-delà d'une simple projection des valeurs militaires sur les pratiques gouvernementales, l'endoctrinement et la formation des esprits doivent prouver leurs effets sur le long terme. M.A. Garretón affirme ainsi que les dictatures du Cône Sud élaborent des projets de restructuration globale de la société :

« D'autre part, ces régimes combinent, aussi à un niveau variable entre eux, une dimension réactive face aux processus antérieurs de mobilisation populaire avec une dimension fondatrice ou réorganisatrice de la société. La première s'exprime à travers des processus répressifs et de la désarticulation du système sociopolitique jusqu'alors en place. La seconde à travers la matérialisation d'un projet historique, celui-ci étant compris comme la configuration d'un modèle économique, un modèle politique et un modèle culturel, dont le sens général est la recomposition de l'ordre capitaliste du pays et sa réinsertion dans le système international. L'articulation de ces deux dimensions, le poids spécifique de chacune d'entre elles et la direction particulière que prend le processus politique varient dans chaque situation nationale. »⁴⁶²

Au Chili, face à une tradition démocratique ancrée et une expérience socialiste particulièrement suivie par la population⁴⁶³, il fallait porter un accent particulier sur

⁴⁵⁹ Pinochet Ugarte, Augusto, *Geopolítica*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1977, p. 149.

⁴⁶⁰ Cf. Huneeus, Carlos, *El régimen de Pinochet*, Santiago, Ed. Sudamericana, 2000.

⁴⁶¹ Au Chili, l'emploi de l'euphémisme « gouvernement militaire » pour désigner la dictature est souvent critiqué pour démontrer une nostalgie de la période de Pinochet.

⁴⁶² Garretón, *op.cit.*, 1983, p. 126.

⁴⁶³ Pour le sociologue Tomas Moulian, le projet de la junte militaire fut « une contre-révolution, plus précisément une réaction contre un mouvement populaire ascendant », Moulian, Tomas, *Chile actual, anatomía de un mito*, Santiago, LOM-Arcis, 1997, p. 13. Sur la rupture radicale engendrée par la dictature, cf. de Vylder,

l'endoctrinement des masses, sur leur acquisition à la cause nationale et au caractère irrépressible de l'évolution de la société nationale dans le sens proposé par le régime militaire. Pinochet continue ainsi sa définition du « pouvoir national » :

« C'est une puissance dont la capacité ordonnatrice est irrésistible, que ce soit dans son propre environnement car il n'existe aucun autre pouvoir capable de l'annuler (intérieur), ou que ce soit vers l'extérieur, là où il est seulement freiné par d'autres Etats qui, avec des pouvoirs identiques, rompent l'équilibre pour souvent tomber dans des conflits. »⁴⁶⁴

Le concept d'*ennemi intérieur* introduit par la doctrine de sécurité nationale la distingue des principes traditionnellement portés par les *caudillos* militaires au pouvoir dans de nombreux pays du continent, qui concentraient leur définition de la nation sur la stigmatisation d'un ennemi extérieur⁴⁶⁵. « L'ennemi intérieur » désigne les dissidents du régime, potentiellement présents sur l'ensemble du territoire national ; associé à une menace extérieure potentielle, il justifie l'occupation effective et le contrôle de l'ensemble du territoire, jusqu'à la ligne de démarcation.

2. Dimensions frontalières de la DSN au Chili : population et territoire

L'ouvrage *Geopolítica* présente une théorie globale de l'occupation territoriale et de la puissance nationale. Augusto Pinochet y présente les bases conceptuelles⁴⁶⁶ du gouvernement du territoire qu'il pratiquera. L'Etat est défini comme un être vivant dont les quatre « organes » principaux sont les frontières, l'*hinterland*, le *heartland* et les voies de communication⁴⁶⁷ ; Le principal objectif du gouvernement consiste à assurer la protection du *heartland* ou « noyau vital » – en l'occurrence la zone centrale qui s'étend du fleuve Aconcagua à la province de Llaquihue⁴⁶⁸ – grâce à l'extension du contrôle par le centre des zones intermédiaires et frontalières. Dans la définition élaborée par Pinochet, l'Etat est donc considéré comme un être à part entière dont la première composante est le territoire, suivie par la population puis la souveraineté⁴⁶⁹. La souveraineté est définie comme l'exercice du

Stefan, *Allende's Chile: The Political Economy of the Rise and Fall of the Unidad Popular*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

⁴⁶⁴ Pinochet, *op.cit.* 1977, p. 149.

⁴⁶⁵ C'est l'une des critiques que Pinochet adresse aux gouvernements antérieurs, *Ibid.*, p. 161.

⁴⁶⁶ Ces bases sont directement inspirées des théories nazies et de la notion « d'espace vital ». La référence à Karl Haushofer est éloquent en ce sens (*Ibid.*, p. 43).

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 157.

⁴⁶⁸ Pinochet Ugarte, Augusto, *Ensayo sobre un estudio preliminar de una geopolítica de Chile en el año 1965*, Santiago, Memorial de Ejército de Chile, Biblioteca del Oficial, 1979, p. 214.

⁴⁶⁹ Pinochet, *op.cit.*, 1977, partie 2 : « Elementos constitutivos del Estado ».

pouvoir que nous avons déjà évoqué. La population est définie comme « un groupement humain qui donne vie et volonté dynamique au territoire qu'elle occupe »⁴⁷⁰; elle est considérée « comme un 'tout' en plein contact avec l'environnement physique qu'est le territoire, et sur lequel elle exerce une action puissante et forte selon les initiatives dont elle est capable en proportion du pouvoir souverain qui lui permet de les développer »⁴⁷¹.

La population est donc une masse humaine assujettie dont les actes et initiatives dépendent de ce que lui octroie le « pouvoir souverain », ou le régime militaire. Nous retrouvons le déterminisme territorial et les influences de Ratzel, déjà présents durant les premières années de la consolidation territoriale chilienne⁴⁷² (cf. chapitre 1) ; mais ici la population doit servir à asseoir la souveraineté territoriale, ce qui constitue un changement notable dans la définition du gouvernement du territoire chilien. Contrôler les hommes, c'est aussi contrôler le territoire⁴⁷³. Faute de gouverner des hommes dont la « race » serait homogène, le régime militaire doit confirmer la domination d'un groupe « racial » sur le reste de la population :

« Considérer la masse humaine qui intègre l'Etat comme un peuple complètement homogène n'est pas possible ; pour cette raison, il est accepté que le conglomerat humain est le résultat de la fusion de divers peuples ou des parties d'une race qui agit principalement sous l'influence d'un noyau humain déjà organisé de manière assez puissante. »⁴⁷⁴

Les populations frontalières du nord sont particulièrement concernées par la pratique de cette « influence », d'autant plus qu'elles occupent un espace fondamental pour la pratique du gouvernement territorial selon la junte militaire.

La frontière est en effet le premier des éléments évoqués par Pinochet dans sa caractérisation physique de l'Etat. Il lui accorde une place centrale dans les rapports de force entre Etats, dont elle émane et qu'elle incarne, selon lui, par nature. Il écrit :

« Sa seule évocation dans les hautes sphères des gouvernements produit sur les hommes un effroyable sentiment de responsabilité ; 'frontière' est le seul mot qui peut

⁴⁷⁰ Pinochet, *op.cit.*, 1977, p. 131.

⁴⁷¹ *Idem.*

⁴⁷² Pour une perspective historique de la « géopolitique » chilienne, cf. Pittman, Howard T., « De O'Higgins a Pinochet: Geopolítica aplicada en Chile », in Kelly, Philip, Child, Jack (dir.), *Geopolítica del Cono Sur y la Antártida*, Buenos Aires, Ed. Pleamar, 1990, chap. 11.

⁴⁷³ Dans sa définition de la souveraineté Pinochet place l'intervention militaire en dernier lieu, après « le pouvoir interne » et « le pouvoir économique ». Pinochet, *op.cit.*, 1977, p. 148.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 66.

le faire varier ou se stabiliser, naître ou mourir. Il n'existe aucun autre mot doté d'un si formidable pouvoir. »⁴⁷⁵

La frontière et le « centre vital » sont interdépendants selon cette théorie ; aussi, la défense et la fortification de la frontière constituent les garanties d'un renforcement de l'Etat et de la nation. La définition de la frontière dans *Geopolítica* inclue la ligne et la zone qui l'entoure⁴⁷⁶ : ces deux composantes territoriales sont donc militarisées durant toute la période de dictature.

Le gouvernement de Pinochet assure d'abord la défense physique des frontières par l'installation de mines anti personnelles et antichar sur l'ensemble des lignes de démarcation ; leur nombre exact est inconnu bien qu'estimé entre 400 000 et 800 000 selon les sources⁴⁷⁷, leur installation ayant été accélérée au moment de la crise de 1978 avec l'Argentine et à l'approche du centenaire de la Guerre du Pacifique en 1979⁴⁷⁸. Jusqu'au tournant de 1978, la priorité est donnée à la consolidation interne du régime, la politique étrangère jouant un rôle secondaire. Malgré les tensions existantes entre les gouvernements militaires de la région, la rupture des relations diplomatiques avec la Bolivie le 17 mars 1978 et la même présence des armées chilienne, péruvienne et bolivienne sur la frontière nord en 1979, le seul véritable conflit pour lequel l'affrontement armé est évité de peu a lieu avec l'Argentine en 1978 à propos du Canal de Beagle⁴⁷⁹. Le Traité de Paix et Amitié de 1984 met fin à ce conflit et demeure jusqu'aux années 2010 la base fondamentale du processus d'intégration du Chili avec les pays voisins⁴⁸⁰.

⁴⁷⁵ Pinochet, *op.cit.*, 1977, p. 160.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 159.

⁴⁷⁷ Holahan, Dana, « El uso de minas terrestres en Chile. Hacia una teoría de la frontera militar », *Civitas*, vol. 5, n°2, 2005, pp. 343-351. Selon un site web bolivien, le Chili aurait installé 42 champs de mines sur la zone d'Altiplano frontalière avec la Bolivie, où auraient été installées 22.988 mines antipersonnelles et 8.765 mines antitanks. www.boliviaprensa.com.

⁴⁷⁸ Sur les dépenses militaires du régime de Pinochet, cf. Cordero, Fernando, « Evolución del gasto militar y del gasto fiscal social en Chile, 1973-1987 », in García, Rigoberto (dir.), *Economía y política durante el gobierno militar en Chile, 1973-1987*, México, Fondo de Cultura Económica, 1989, pp. 230-252.

⁴⁷⁹ Il s'agit d'un conflit territorial à propos des îles Lennox, Nueva et Picton, qui fournissent un accès stratégique aux deux océans par le Canal de Beagle. En 1971, Salvador Allende et Alejandro Lanusse décident de soumettre l'issue de ce différend à un arbitrage international sous auspice britannique. En 1977, la commission accorde la possession ces îles au Chili. L'opération « souveraineté » de la junte argentine prévoit l'invasion du Chili en décembre 1978. L'envoi d'un médiateur par le Vatican et l'irruption d'une tempête contribuent à l'annulation des opérations. La situation est résolue par le Traité de Paix et Amitié de 1984 qui confirme l'appartenance des territoires au Chili mais accorde une grande partie des droits maritimes à l'Argentine.

⁴⁸⁰ Le traité est approuvé par la loi 23.172 ; il donne naissance au premier « comité de frontière » avec l'Argentine, dont le principe sera ensuite appliqué avec la Bolivie et le Pérou et constituera l'un des fondements de l'originalité chilienne en matière d'intégration régionale. (Cf. chapitre 3, où nous approfondirons également les changements en matière de politique étrangère à partir de 1978).

La militarisation des frontières pour affronter les ennemis externes potentiels se double d'un objectif interne qui devient rapidement prioritaire. La possibilité matérielle d'entreprendre une guerre est de plus limitée par l'amendement Kennedy de 1974 : face à la répression sanglante qui a lieu dans le pays et aux condamnations du régime de Pinochet par l'ONU et de pays de l'Union Européenne⁴⁸¹, cet amendement coupe l'aide financière nord-américaine aux dépenses chiliennes dans le domaine de l'armement. L'attention du régime se concentre alors sur le contrôle du territoire national, par l'intermédiaire d'une refonte du découpage administratif. Celui-ci doit remplir le double objectif de protection des frontières et de diffusion de l'idéologie de la junte jusqu'aux confins du territoire.

C'est surtout ce renforcement de la frontière dans sa dimension bureaucratique et démographique qui est favorisé et implique des conséquences sur le long terme. Dans son ouvrage *Geopolítica*, A. Pinochet inclut une dimension interne à la notion de frontière, ce qui suppose une attention particulière portée aux zones frontalières : les « accidents naturels » qui limitent l'influence du « noyau vital » sur la frontière doivent être compensés par création de « noyaux secondaires » pour assurer la défense du territoire. Au nord, Arica étant séparée physiquement du reste du territoire national par une série de profondes *quebradas*, la zone d'Iquique jouera ce rôle de « noyau secondaire » assurant la sécurité pour la zone septentrionale⁴⁸².

Les principes de la doctrine de sécurité nationale, appliqués de manière rigoureuse par la Junte militaire, impliquent la systématisation d'un contrôle étroit du territoire. Dans cette optique, les lignes frontières sont prioritaires, mais c'est également l'ensemble des zones frontalières, impliquant les populations les occupant, qui sont visées par ces politiques de sécurité. Au Chili, ces principes se conjuguent de manière originale avec l'application, en matière économique, de politiques qui signent l'avènement d'une nouvelle ère : celle d'un néolibéralisme orthodoxe dont les orientations impliqueront une refonte complète du gouvernement du territoire et des territoires.

⁴⁸¹ La résolution des Nations Unies de 1974 est la première des résolutions qui, chaque année et jusqu'à 1987, condamnent le Chili pour violations des Droits de l'Homme. En mars de la même année, le gouvernement britannique suspend toutes ses aides économiques au Chili ; cf. Muñoz, Heraldo, « Relaciones exteriores del gobierno militar chileno, 1973-1987 », in García, *op.cit.*, 1989, pp. 253-269, p. 257.

⁴⁸² Ces éléments renvoient à la notion de « frontières intérieures » que nous analyserons en détail dans le chapitre 3.

B. « *The free market and the strong state* » : le « modèle » économique chilien

En lançant un vaste programme de réformes dès l'arrivée d'A. Pinochet au pouvoir, le Chili fait figure de précurseur dans l'application des théories monétaristes⁴⁸³. Les modifications structurelles de l'économie chilienne débutent en effet une décennie avant que la Banque Mondiale ne commence à promouvoir sa stratégie de programmes d'ajustements structurels⁴⁸⁴. Face au « miracle économique chilien », non seulement des pays du continent mais aussi des pays européens, dont la Grande Bretagne de Margaret Thatcher, prendront pour exemple ces réformes. Yves Dezalay et Bryant G. Garth écrivent à ce propos :

« L'apparent succès de la transformation radicale de l'économie chilienne, selon les principes de Chicago, étonne le monde entier et aide à la mise en œuvre de réformes similaires au Portugal, en Espagne, et même aux Etats-Unis et en Grande Bretagne. En tant que toute première révolution de marché de la fin du XXe siècle, l'expérience chilienne est citée en exemple dans les campagnes médiatiques en faveur de l'économie libérale. »⁴⁸⁵

A l'apogée de la fin des années 1970 suit une crise profonde qui n'affecte pourtant pas substantiellement les orientations des politiques économiques des décennies suivantes. Avec le retour de résultats macroéconomiques positifs dans les années 1980, le Chili sera l'un des seuls pays qui aura réussi à améliorer son niveau économique à la fin de la « décennie perdue ». Depuis les années 1960, les économistes chiliens formés à Chicago élaborent un véritable projet de société (1), dont la mise en œuvre suit trois grandes étapes dans les années 1970 (2). La combinaison entre réformes économiques et déconcentration de l'action publique se réalise de manière originale sous un régime autoritaire, ce qui assure le succès de l'application de ces réformes (3).

1. Les Chicago Boys : un projet de société

L'élaboration et la mise en œuvre des principales réformes économiques du gouvernement de Pinochet sont confiées à un corps de technocrates devenus célèbres sous le

⁴⁸³ Sur « l'anomalie chilienne » en la matière, en comparaison avec les autres régimes militaires du continent, Biglaiser, Glen, « Military regimes, neoliberal restructuring, and economic development: Reassessing the Chilean case », *Studies In Comparative International Development*, vol. 34, n°1, pp. 3-26 ; Boisard, Stéphane, Heredia, Mariana, « Laboratoires de la mondialisation économique. Regards croisés sur les dictatures argentine et chilienne des années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°105, Janvier-Mars 2010, pp. 109-125.

⁴⁸⁴ Wisecarver, Daniel (dir.), *El modelo económico chileno*, Santiago, Centro Internacional para el Desarrollo Economico, 1992, p. 18.

⁴⁸⁵ Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine, entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002, p. 143.

nom de *Chicago Boys*. L'ultra-libéralisme et l'opposition farouche à l'intervention de l'Etat caractéristiques de la théorie de Milton Friedman⁴⁸⁶ font leur entrée au Chili lors d'un premier accord entre l'Université Catholique de Santiago et l'Université de Chicago en mars 1956⁴⁸⁷. Supervisé par quatre professeurs nord-américains à l'Université Catholique, le programme prévoit la formation d'étudiants chiliens à Chicago et leur recrutement comme enseignants à plein temps à leur retour au Chili. Le programme se poursuit jusqu'en 1964 et permet la formation à Chicago de vingt-six économistes chiliens⁴⁸⁸. La diffusion de la doctrine de Chicago dans la société chilienne rencontre des difficultés dans la première décennie, malgré l'appui du puissant conglomérat économique Edwards⁴⁸⁹ et du journal *El Mercurio* possédé par ce dernier.

C'est au moment de l'élaboration du document connu sous le nom de *El ladrillo*, en 1972, que ces économistes commencent à être reconnus politiquement. Le document propose un programme économique global ironiquement qualifié « d'économie de planification décentralisée »⁴⁹⁰. La « totalité » dans laquelle s'inscrit ce projet s'exprime dans le texte de l'économiste Sergio de Castro :

« L'ensemble des mesures proposées constitue un tout harmonique et il n'est pas applicable par partie ; une application partielle ou limitée pourrait donner lieu à de nombreux effets indésirables qui n'ont pas été analysés dans ce travail. La cohérence et l'unité des différents aspects de la politique économique sont une condition élémentaire de n'importe quel programme d'action, et il est superflu de rappeler, qu'en de nombreuses occasions, l'application limitée ou partielle de mesures, fut l'élément déterminant de leur échec. »⁴⁹¹

⁴⁸⁶ Friedman, Milton, *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press, Chicago, 1953.

⁴⁸⁷ Cet accord est analysé par Valdés, Juan Gabriel, *La escuela de Chicago : operación Chile*, Buenos Aires, Zeta, 1989.

⁴⁸⁸ Boisard, Stéphane, « Le modèle économique chilien : du mythe à la réalité », *Pensamiento Critico*, n°4, novembre 2004, p. 10.

⁴⁸⁹ Le groupe d'Augustin Edwards est présent dans tous les secteurs économiques : agriculture, industrie minière, commerce, système bancaire, etc. ; en 1961, il contrôle 61 sociétés anonymes et 20,6 % des capitaux du pays. Mattelard, Armand, Castillo, Carmen, Castillo, Leonardo, *La ideología de la dominación en una sociedad dependiente. La respuesta ideológica de la clase dominante chilena al reformismo*, Buenos Aires, Signos, 1970, p. 109.

⁴⁹⁰ De Castro, Sergio, « *El Ladrillo* ». *Bases de la política económica del gobierno militar chileno*, Centro de Estudios Públicos, Santiago, 1992, p. 144. *El Ladrillo* a été écrit en 1970 mais sa première publication date de 1992.

⁴⁹¹ *Idem*.

Le gouvernement militaire suivra cet impératif en appliquant scrupuleusement les mesures proposées dans ce programme⁴⁹².

2. Etapes de la libéralisation économique

Le processus de libéralisation et de dérégulation commence en 1974 avec la levée immédiate du contrôle des prix ainsi que la mise en œuvre de deux autres politiques emblématiques : l'inauguration d'une réduction tarifaire graduelle⁴⁹³ et le Décret-Loi 600 concernant le statut de l'investisseur étranger, le contrôle des changes limitant tout de même la volatilité des investissements. C'est la naissance d'un modèle de croissance fondé sur l'exportation auquel chacune des nouvelles régions chiliennes participera. Les réformes économiques suivent trois étapes, caractérisées par le politologue E. Silva comme « l'ajustement graduel » entre 1973 et 1975, puis « l'ajustement néolibéral radical » de 1975 et 1982, et enfin la période de « politiques néolibérales pragmatiques » entre 1983 et 1988⁴⁹⁴.

La première période est caractérisée par des privatisations massives⁴⁹⁵, la vente de parties du territoire dans le sud et la multiplication des concessions minières dans le désert d'Atacama. Le secteur des mines a été traditionnellement divisé entre les grandes mines, qui appartenaient à des firmes multinationales américaines jusqu'aux nationalisations d'Allende, quelques mines moyennes de compagnies chiliennes et étrangères soudées autour de la Société Nationale des Mines (SONAMI) et enfin les petites mines appartenant aux *pirquineros*, véritables métayers du secteur. Les grandes mines dégageaient une rente à l'Etat par le biais d'impôts et de taxes (dont 10% étaient réservés au budget militaire), des

⁴⁹² L'un des économistes membre du groupe des Chicago Boys a analysé cette application : Bardon, Alvaro, Carrasco, Camilo, Vial, Alvaro, *Una década de cambios económicos. La experiencia chilena 1973-1983*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1985. L'opposition a produit de nombreux ouvrages sur le sujet, dont Silva, Eduardo, *The State and Capital in Chile. Business Elites, Technocrats and Market Economics*, Westview Press, Boulder Oxford, 1996 ; Arrizabalo Montoro, Xavier, *Milagro o Quimera. La economía chilena durante la dictadura*, La Catarata, Madrid, 1995 ; Foxley, Alejandro, *Experimentos neoliberales en América latina*, Estudios CIEPLAN, n°7, 1982 ; Meller, Patricio, « Los Chicago Boys y el modelo económico chileno: 1973-1983 », *Apuntes CIEPLAN*, n°43, janvier 1984, 25 p.

⁴⁹³ Les droits de douane passent de 105 % en 1973 à 20 % en 1979 puis à près de 10 %. Amilhat Szary, Anne-Laure, *La région, paradoxe territorial néolibéral ? Analyse de l'impact géographique d'un modèle économique sur le Norte Grande chilien*, Thèse de doctorat en géographie, Toulouse II - Le Mirail, 1999, p. 85. Cette mesure sera l'une des principales causes de la sortie du Chili du Pacte Andin en 1976.

⁴⁹⁴ E. Silva établit un lien entre la formation de différentes « coalitions capitalistes » et ces trois étapes de libéralisation. Silva, Eduardo, « Capitalist coalitions, the State and neoliberal economic restructuring : Chile, 1973-1988 », Paper presented at the annual Latin American Studies Association Convention, Los Angeles, Septembre 24-27, 1992.

⁴⁹⁵ Sur plus de 500 entreprises appartenant à l'Etat en 1973 par le biais de la CORFO, seules restent une vingtaine d'entreprises en 1980 ; les entreprises publique généraient 39 % du PNB en 1973, et seulement 15,9 % en 1988. Hachette, Dominique, Lüders, Rolf, *La privatización en Chile*, Santiago, Centro Internacional para el Desarrollo Económico, 1992, cité par Amilhat Szary, *op.cit.*, 1999, p. 85.

opérations de change et des achats que les entreprises devaient effectuer dans le pays. Durant la dictature, même CODELCO qui gère les grandes mines nationalisées, produisant 80% du cuivre du pays, obéit à de stricts critères de rentabilité⁴⁹⁶. Cette première phase contient aussi une politique d'austérité visant à contenir l'inflation par une diminution des dépenses publiques et à la réduction du tiers du déficit budgétaire en un an⁴⁹⁷ ; l'inflation continue pourtant d'augmenter et atteint 370% en 1974.

La seconde phase est marquée par une radicalisation des réformes. Après la crise de 1975-1976, la nomination de *Chicago boys* à des postes clés – Sergio de Castro au ministère de l'économie, Pablo Baraona à la tête de la Banque Centrale et Francisco Soza en tant que Vice-Président de CORFO – accompagne cette évolution⁴⁹⁸, avec notamment la privatisation des caisses de retraite et des services de sécurité sociale⁴⁹⁹. Les résultats des politiques anti-inflationnistes commencent à se faire sentir à partir de 1976 : c'est le début d'une période d'euphorie et de consécration internationale de l'idée de « modèle » chilien. De programme économique, la doctrine de Chicago devient un « modèle de société »⁵⁰⁰. Les rares opposants à la doctrine de Chicago au sein de la junte militaire sont évincés en 1978, avec l'appui du journal *El Mercurio*⁵⁰¹. En 1980, le *Wall Street Journal* fait l'éloge de la politique économique et du gouvernement chiliens : « le rôle des militaires qui gouvernent actuellement le pays est d'empêcher les hommes politiques de se mêler de l'économie tandis que les *Chicago Boys* renforcent les institutions économiques d'une société libre »⁵⁰². C'est dans ce contexte d'apogée du « modèle » qu'est adoptée la Constitution de 1980, toujours en vigueur en 2012⁵⁰³. Seulement, la croissance exceptionnelle du Chili est fondée sur un système de

⁴⁹⁶ Entreprise autonome, elle gère en toute indépendance son patrimoine, réalise des investissements considérables et paie des taxes à l'Etat. Le non interventionnisme d'Etat met face à face et dans des conditions inégales les grandes enclaves minières à capital intensif et les petites mines à travail intensif. Cf Guerrero, *op.cit.*, 1984, p. 49.

⁴⁹⁷ Il passe de 24 % du PIB en 1973 à 8 % en 1974. Amilhat Szary, *op.cit.*, 1999, p. 86.

⁴⁹⁸ E. Silva, *op.cit.* 1992, p. 11.

⁴⁹⁹ Création en 1981 des AFP (Administradoras de Fondos de Pensiones) et de ISAPRE (Instituto de Salud Provisional), fonctionnant sur le modèle du système d'assurances. Les personnes refusées par ISAPRE peuvent cotiser au système public, FONASA (Fondo Nacional de Salud), dont les moyens financiers drastiquement réduits impliquent une qualité de prestations moindre. Sur la privatisation de la sécurité sociale, Borzutzky, Silvia, « From Chicago to Santiago: Neoliberalism and Social Security Privatization in Chile », *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, vol. 18, n°4, octobre 2005, pp. 655-674.

⁵⁰⁰ La Semana Política, « Abierta discrepancia », *El Mercurio*, 23 juillet 1978, p. 3 cité par Boisard, *op.cit.*, 2004, p. 15.

⁵⁰¹ Notamment la destitution du Général Gustavo Leigh qui avait critiqué ouvertement le « modèle économique chilien » dans un entretien au journal italien *Corriere della Serra*. Boisard, *op.cit.*, 2004, p. 15.

⁵⁰² Article du *Wall Street Journal*, cité dans *La Semana Política*, « Preparando una sociedad libre », in *El Mercurio*, 5 mai 1980, p. 2, cité par Boisard, *op.cit.*, 2004, p. 16.

⁵⁰³ Sur les héritages paradoxaux et les réformes de la Constitution de 1980 cf. Allamand, Andrés, « La paradojas de un legado », in Drake, Paul W., Jaksic, Ivan, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años*

crédits qui porte à 15 milliards de dollars l'endettement extérieur du pays en 1981, soit le montant *per capita* le plus élevé du continent⁵⁰⁴. Le Chili est alors durement touché par la crise de 1981-1983, ce qui conduit à une reconsidération partielle de l'orientation des réformes économiques.

Au début de la période dite « pragmatique », les ministères de l'Economie et des Finances sont retirés aux *Chicago Boys*. Le gouvernement prend des mesures pour l'emploi, le chômage ayant atteint jusqu'à un million de personnes au moment de la crise, soit près d'un tiers de la population active ; les premières manifestations contre le régime surgissent en 1983. Des banques et institutions financières sont renflouées par l'Etat – pour être aussitôt revendues à des acteurs privés –, droits de douane et impôts sont revus à la hausse. Mais c'est le soutien financier de la BID, de la Banque Mondiale et des Etats-Unis qui permettront, par l'accord de nouveaux crédits, d'améliorer l'état de l'économie chilienne. S'ensuit une reprise de la croissance essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, en tête desquelles le cuivre d'Atacama qui représente 40% des recettes⁵⁰⁵.

3. Autoritarisme, déconcentration et néolibéralisme : paradoxe ?

Le gouvernement de Pinochet allie autoritarisme, politiques économiques néolibérales et « régionalisation » administrative ; le paradoxe apparemment soulevé par cette combinaison quant à la question du rôle de l'Etat⁵⁰⁶ – son omniprésence en matière de répression et de contrôle politique se joignant à son retrait dans le domaine économique et social – ne résiste pas longtemps à l'observation⁵⁰⁷ : le traitement de choc appliqué aux Chiliens nécessitait un gouvernement autoritaire. Dans les années 1980, se généralise ainsi l'idée selon laquelle les réformes structurelles en Amérique latine ne pourraient être mises en œuvre en contexte démocratique, ou qu'elles mèneraient vers de nouveaux régimes

noventa, Santiago, LOM, 1999, pp. 169-190 ; Valenzuela, Samuel, « La Constitución de 1980 y el Inicio de la Redemocratización en Chile », Working Paper n°242, Kellogg Institute, Septembre 1997.

⁵⁰⁴ Amilhat Szary, *op.cit.*, 1999, p. 86.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 87.

⁵⁰⁶ Boisier, *op.cit.*, 2000.

⁵⁰⁷ Le lien entre autoritarisme et néolibéralisme dans le cas chilien a été étudié dans Boisard, Stéphane, « Le général et les Chicago Boys : les deux piliers de la dictature chilienne », *L'ordinaire latino-américain*, n°193, juillet-septembre 2003, Toulouse, IPEALT, pp. 43-55.

autoritaires⁵⁰⁸ ; ainsi les nouveaux gouvernements démocratiques de la région ont reporté leur mise en œuvre aux années 1990⁵⁰⁹. C. Huneuus écrit à propos du Chili :

« Les réformes économiques et la coercition ne sont pas deux mondes opposés, mais les deux faces d'une même médaille. On peut parler d'un 'Etat dual', dans lequel ces deux faces répondent à des rationalités différentes : un économique et l'autre politique. La rationalité économique privilégie l'efficacité, l'intérêt des entreprises et la liberté économique, sans se préoccuper du coût social ; la rationalité politique supprime les libertés fondamentales, fait des droits de l'Homme des biens subordonnés aux intérêts politiques et permet de justifier l'usage de la violence. »⁵¹⁰

Le document *El Ladrillo*, que Pinochet trouve sur son bureau le jour du coup d'Etat, contient un paragraphe explicite à ce propos :

« le schéma des politiques économiques proposé dans ce rapport suppose un changement radical de la situation présente et il a été fondé sur l'hypothèse de l'existence d'un gouvernement de conciliation nationale, possédant un grand prestige pour son objectivité et son impartialité et par conséquent pourvu d'une autorité acceptée de tous. »⁵¹¹

Les *Chicago Boys* le reconnaissent ensuite ouvertement ; Pablo Baraona, qui avait théorisé le lien entre sécurité nationale et réformes économiques dans les années 1970⁵¹², affirme en 1980 :

« Cela ne fait aucun doute pour moi, à partir de 1973 et cela pour de nombreuses années, un gouvernement autoritaire – absolument autoritaire – était nécessaire pour mettre en œuvre la réforme et passer outre les intérêts des différents groupes, aussi importants soient-ils. Et je crois que la suspension des libertés politiques est encore nécessaire pendant de nombreuses années. »⁵¹³

⁵⁰⁸Pion-Berlin, David, « The National Security Doctrine, Military Threat Perception, and the "Dirty War" in Argentina », *Comparative Political Studies*, octobre, 1988 vol. 21, n°3, pp. 382-407 ; Shaehan, John, *Patterns of development in Latin America : Poverty, repression, and economic strategy*, Princeton, Princeton University Press, 1987, cité par Weyland, Kurt, « Neoliberalism and Democracy in Latin America: a Mixed Record », *Latin American Politics and Society*, vol. 46, n°1, 2004, pp. 135-157.

⁵⁰⁹ Dans le cas péruvien, c'est le gouvernement fort d'Alberto Fujimori, 1990-2000 (un régime communément nommé *democradura*, néologisme entre démocratie et dictature) qui mettra en œuvre les réformes d'ajustement structurel.

⁵¹⁰ Huneuus, *op.cit.*, 2000, p. 46.

⁵¹¹ De Castro, *op.cit.*, 1992, p. 22.

⁵¹² Baraona, Pablo, « Economía y seguridad nacional », *Fuerzas armadas y seguridad nacional*, Ediciones Portadas, Santiago, 1973, pp. 140-157. Voir aussi Fontaine, Arturo, « Economía libre y seguridad nacional en Chile : una visión histórica », *Estudios Públicos*, n°7, Centro de Estudios Públicos, Santiago, 1982.

⁵¹³ « No me gusta ni creo en la eternización del poder militar en Chile », entretien pour la revue *Cosas*, n°98, juillet 1980, pp. 16-18, cité par Boisard *op.cit.*, 2004, p. 18.

Le rôle crucial joué par les économistes et ingénieurs qui secondent le gouvernement militaire a été interprété comme signant l'avènement d'une « technocratie »⁵¹⁴ ou, plus récemment et à partir de l'analyse des sciences de gouvernement, comme l'action des tenants d'un « militantisme scientifique »⁵¹⁵. Les liens particulièrement étroits entre les membres de la junte militaire et les « experts » en question – mais aussi avec les groupes économiques les plus puissants du pays –, ainsi que la continuité de ces rapports au moment de la démocratie, ont été abordés dans divers travaux⁵¹⁶. Les dimensions territoriales du lien entre sécurité nationale et réformes économiques ont quant à elles fait l'objet de peu d'études⁵¹⁷. P. Baraona, dans son article sur ce sujet, affirmait que l'insertion économique du pays dans le marché mondial revêtait une importance plus grande que la défense du territoire national⁵¹⁸ ; dans les faits, ces deux objectifs ont été atteints.

Les réformes de « décentralisation » menées dès 1974 ont permis cette combinaison⁵¹⁹. Au cœur de cette dynamique se trouvait le Bureau de Planification Nationale (ODEPLAN). Créée sous le gouvernement de Front populaire né en 1938, l'ODEPLAN devient l'institution au sein de laquelle se regroupent les économistes et les « grémialistes »⁵²⁰, connus pour avoir établi l'architecture juridique qui donnerait naissance à la Constitution de 1980 et à ses nombreuses « enclaves autoritaires »⁵²¹. Cette institution, au sein de laquelle l'économiste Miguel Klast joue un rôle déterminant pendant toute la

⁵¹⁴ Cf. Silva, Patricio, « Technocrats and Politics in Chile: From the Chicago Boys to the CIEPLAN Monks », *Journal of Latin American Studies*, vol. 23, n°2, mai 1991, pp. 385-410 ; Huneus Carlos, « Technocrats and Politicians in an Authoritarian Regime. The 'ODEPLAN Boys' and the 'Gremialists' in Pinochet's Chile », *Journal of Latin American Studies*, vol. 32, n° 2, mai 2000, pp. 461-501 ; Constable, Pamela, Valenzuela, Arturo, *op.cit.*, 1991, pp.166 et suiv., chap. 7 « The technocrats ».

⁵¹⁵ Ihl, Olivier, « *La objetividad del Estado*. Sur la science de gouvernement des *Chicago Boys* dans le Chili de Pinochet », Grenoble, PACTE, *Cahier de Recherche*, n°12, décembre 2009.

⁵¹⁶ Silva, Eduardo, « From Dictatorship to Democracy: The Business-State Nexus in Chile's Economic Transformation, 1975-1994 », *Comparative Politics*, vol. 28, n°3, avril 1996, pp. 299-320 ; Silva Patricio, *op.cit.*, 1991 ; Drake, Jaksic, *op.cit.*, 1999 ; Weyland, Kurt, « Economic policy in Chile's new democracy », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol. 41, n°3, 1999.

⁵¹⁷ Voir notamment Boisier, *op.cit.*, 2000.

⁵¹⁸ Baraona, *op.cit.*, 1973.

⁵¹⁹ Sur la décentralisation sous régime militaire dans d'autres pays : Falletti, Tulia G., « S'emparer du pouvoir ou créer du pouvoir ? Les héritages des régimes militaires dans la décentralisation en Argentine et au Brésil », *Critiques internationales*, vol. 2, n° 35, 2007, pp. 101-117 ; Falletti, Tulia G., « A Sequential Theory of Decentralization: Latin American Cases in Comparative Perspective », *The American Political Science Review*, vol. 99, n° 3, août 2005, pp. 327-346.

⁵²⁰ Les « grémialistes » appartiennent à un mouvement universitaire de l'Université Catholique du Chili fondé en 1967 par Jaime Guzman Errazuriz, qui fondera également le parti politique de droite libérale UDI (Union Demócrata Independiente).

⁵²¹ Sur la notion d'enclaves autoritaires en Amérique latine cf. Dabène, Olivier, « Enclaves autoritaires en démocratie. Perspectives latino-américaines », in Dabène, Olivier, Geisser, Vincent, Massardier, Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 89-112.

dictature⁵²², remplit trois fonctions politiques : le recrutement et la formation de personnel politique voué à occuper des postes ministériels, un espace de préparation des principales réformes économiques et la formulation de politiques de lutte contre l'extrême pauvreté⁵²³.

C'est également au sein de l'ODEPLAN qu'est préparé le nouveau découpage administratif du pays en Régions et communes, suivant encore une fois les recommandations du document *El Ladrillo*. Celui-ci contient un véritable plaidoyer en faveur de la décentralisation, entendue comme le cadre institutionnel d'un système économique basé sur le marché et sur la libéralisation des prix. Cependant, aucune référence à la dimension territoriale de la décentralisation n'y apparaît. Textuellement, la politique de décentralisation suppose : l'éclaircissement des fonctions de l'Etat ; l'utilisation du marché pour assigner efficacement les ressources ; l'indépendance administrative des unités économiques ; le développement d'organismes intermédiaires ; une participation effective ; une simplification des systèmes légaux et du contrôle étatique⁵²⁴. Ces caractéristiques devaient participer pleinement de ce qui était alors désigné comme une « économie de planification décentralisée »⁵²⁵.

C. Un maillage administratif pour la sécurité et le développement économique

La régionalisation est l'une des mesures phares du gouvernement militaire et un instrument privilégiés de mise en œuvre du nouveau modèle économique⁵²⁶. Si Sergio Boisier affirme qu'il s'agit de la seule période pour laquelle on peut dire qu'a existé une politique d'aménagement du territoire au Chili⁵²⁷, c'est aussi parce que cette période marque un renouvellement profond du rapport de l'Etat chilien à son territoire. D'un côté, l'Etat se retire des économies régionales pour laisser libre cours au jeu du marché ; de l'autre, il investit l'ensemble du territoire, jusqu'aux lignes de démarcation, et marque sa présence militaire, administrative et politique jusqu'aux confins territoriaux. Les deux faces du régime laisseront des marques durables sur les frontières (cf. chapitre 3) ; voyons ici les dimensions

⁵²² Miguel Klast est un économiste et grémialiste, il entre à l'ODEPLAN quelques semaines après le coup d'Etat puis y devient sous-directeur et directeur.

⁵²³ Huneus, Carlos, « Tecnócratas y políticos en el autoritarismo. Los 'ODEPLAN boys' y los 'gremialistas' en el Chile de Pinochet », *Revista de Ciencia Política*, vol. 19, n°2, 1998, pp. 125-158, p. 5.

⁵²⁴ De Castro, *op.cit.*, 1992, p. 62.

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁵²⁶ Cf. Amilhat Szary, *op.cit.*, 1999. La régionalisation naît des Décrets Lois n°1230 et 1317 de 1975 pour la division provinciale ; puis le Decret Loi 1289 en 1976 pour la division communale. Voir aussi Daher, Antonio, « Ajuste económico y ajuste territorial en Chile », *Revista EURE*, vol. XVIII, n°54, 1992 ; voir la Constitution de 1980 et la « Ley Orgánica sobre Gobierno y Administración Regional ».

⁵²⁷ Boisier, *op.cit.*, 2000, p. 15.

économiques et géostratégiques de la « régionalisation » (1), avant d'analyser ses effets spécifiques dans la zone frontalière de Tarapacá (2).

1. La « régionalisation », instrument économique et géostratégique

Le contenu attribué à la refonte du maillage administratif se base sur un document préparé par un groupe d'experts de l'ODEPLAN, intitulé *Restauración nacional y desarrollo regional. Bases para una política*⁵²⁸. Ce document a pour objet de récupérer le travail réalisé par ODEPLAN en matière de planification régionale dans la période précédente pour y insérer les nouvelles orientations. La caractérisation de la notion de « Région » sous Pinochet diffère peu de celle proposée par le gouvernement de Frei Montalva, mais elle est plus précise et participe de la refonte administrative globale du territoire. Le document affirme :

« L'étape actuelle de reconstruction et restauration que vit le Chili présente une opportunité sans précédent pour attaquer les causes profondes qui déterminent la forme du développement économique territorial du Chili. En réalité, si cette conjoncture n'est pas mise à profit, il semble qu'il sera peu probable de pouvoir altérer de manière significative le modèle de développement spatial du pays. »⁵²⁹

Le plan de développement régional servirait selon ce document à remplir des objectifs « d'amélioration » de la justice sociale, de la décentralisation du secteur public, de la sécurité nationale, de la croissance économique et de l'unité nationale. A propos de la sécurité nationale, le document indique :

« Le processus permanent de concentration économique basé principalement à Santiago a empêché d'occuper de manière rationnelle l'espace national et a provoqué des situations qui compromettent ou peuvent arriver à compromettre tant la sécurité interne que la sécurité externe du pays. Ainsi, des espaces vides se sont maintenus sur tout le territoire, une situation qui s'avère particulièrement délicate dans un pays de la forme géographique du Chili. Ceci a généré une structure économique provinciale considérablement spécialisée et peu diversifiée, ce qui rend ces provinces très vulnérables face à des conflits internes et externes. Le parc industriel s'est concentré de manière excessive sur quelques points du territoire, ce qui amplifie la fragilité de la structure économique face à un éventuel conflit externe (et à une éventuelle guérilla urbaine interne) [...]. »⁵³⁰

⁵²⁸ ODEPLAN, *Restauración nacional y desarrollo regional. Bases para una política*, doc. Interno, 1973, cité par Boisier, *op.cit.*, 2000.

⁵²⁹ *Idem.*

⁵³⁰ *Idem.*

Le contrôle du territoire national, ainsi que sa défense face aux potentielles menaces internes ou externes, constituent donc un élément clé du processus de régionalisation. Augusto Pinochet s'inspire directement de ce document pour rédiger son *Manifieste de la régionalisation*⁵³¹ dans lequel il écrit notamment :

« 1. Ce processus d'intégration nationale peut seulement être atteint par a/ un équilibre entre le « profit » des ressources naturelles, la distribution géographique de la population et la sécurité nationale, afin que s'établissent les bases pour une occupation plus effective et rationnelle du territoire national ; b/ une participation réelle de la population à la définition de son propre destin, contribuant et s'engageant, de plus, pour les objectifs supérieurs de sa région de son pays, c/ égalité d'opportunités [...] 2. Il est nécessaire qu'existe un équilibre frontalier bien défini et que le pays jouisse d'une cohésion interne solide pour que ses habitants puissent vivre en harmonie. Cela suppose un lien étroit entre l'intégration du point 1. et les objectifs propres à la sécurité nationale. »⁵³²

La politique de développement régional est donc étroitement liée aux objectifs de sécurité nationale. Libéralisation économique et contrôle politique par le quadrillage administratif vont de paire pour assurer la défense des « intérêts de la nation ».

Le gouvernement crée la Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CONARA) le 17 décembre 1973⁵³³, qui établit la division politico-administrative nationale en vigueur jusqu'à l'année 2007⁵³⁴. En 1974 sont ainsi créées treize régions dont l'administration répond aux critères de « modernisation » de la junte militaire et de ses experts-conseillers. Le département disparaît ; les provinces quant à elles sont redéfinies et ajustées selon le concept de microrégion, défini comme :

« un espace géographique avec un destin productif caractéristique et prédominant, au sein duquel existe une structuration d'entités de population hiérarchisées et en intercommunication avec leur centre principal, par un système routier qui fonctionne sur le principe d'une relation optimum distance/temps, considérant la fréquence des

⁵³¹ Pinochet, Augusto, « Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización del país, del 11 de julio de 1974 », in Republica de Chile, Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional, *Documentos oficiales sobre regionalización*, Santiago, Mars 1975.

⁵³² *Idem.*

⁵³³ Décret n°212 de 1973.

⁵³⁴ Date à laquelle deux nouvelles régions sont créées, Los Rios et Arica-Parinacota.

activités habituelles de la population et, en particulier, en relation avec l'équipement urbain. »⁵³⁵

Il existe donc une différence qualitative entre microrégion et région : la micro région est « monoproductrice » et la région englobe les différents secteurs productifs des « monorégions » qui la composent.

La structure administrative nationale suit un schéma simple et efficace de contrôle politique. Elle se définit autour de trois sous-systèmes, le participatif, le hiérarchique, le technique, appliqués à quatre niveaux territoriaux (national, régional, provincial, communal). S. Boisier repère ainsi sept instruments de la régionalisation durant le régime militaire. Au niveau financier, un FNDR (Fonds National de Développement Régional) est créé en 1975 ; doté d'un budget correspondant aux 2% des dépenses publiques, le fonds doit originellement doter les autorités régionales des moyens financiers pour lutter contre l'extrême pauvreté et pour faire face aux problèmes urgents⁵³⁶. Par ailleurs, le Fonds Commun Municipal créé par la Loi de Rentes Municipales⁵³⁷ est conçu comme un fonds de solidarité entre municipalités : c'est aujourd'hui la principale source de revenus pour les communes pauvres⁵³⁸.

L'organisation administrative de chacune des régions et communes se base sur la création de quatre entités principales. Premièrement, il s'agit des Secrétariats Régionaux Ministériels (SEREMIs), des organes déconcentrés des ministères. Seuls les ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères et de la Défense n'y sont pas représentés. Deuxièmement, le Secrétariat Régional de Planification et Coordination (SERPLAC) est organisme déconcentré de ODEPLAN à cette époque, mais avec un statut plus élevé que les autres secrétariats de par son rôle de coordination et sa fonction de secrétariat technique de l'intendant. Troisièmement, le Secrétariat Communal de Planification et Coordination (SECPLAC) constitue une entité de

⁵³⁵ Republica de Chile, Junta de Gobierno, « Disposiciones para implementar el plan de acciones para iniciar el proceso gradual de regionalización del país », in Republica de Chile, Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional, *Documentos oficiales sobre regionalización*, Santiago, Mars 1975, p. 56.

⁵³⁶ L'idée du FNDR existait déjà sous l'administration de Frei Montalva et était déjà appliquée dans d'autres pays. Il s'agissait à l'origine d'une avancée notable en termes de décentralisation fiscale : au moins 5 % des ressources issues des impôts et des taxes douanières (à l'exclusion de *Bienes Raices*, ou impôts fonciers, qui était destinés au FCM). Seulement, le plancher budgétaire est éliminé par les constituants de 1980. Par ailleurs les objectifs initiaux de développement régional sont éliminés par la crise du début des années 1980. Le FNDR devient alors un fonds destiné à palier les effets sociaux les plus immédiats de la crise. Face à cette situation, le gouvernement signe en 1985 une convention de financement avec la BID qui reste jusqu'à ce jour le principal financeur du fonds.

⁵³⁷ Décret-Loi n°3036 de 1979.

⁵³⁸ Boisier, *op.cit.*, 2000.

conseil et de secrétariat technique pour les maires. Enfin, la SUBDERE (Sous-secrétariat de développement régional)⁵³⁹.

L'histoire de la SUBDERE nous intéressera particulièrement dans la suite de ce travail. C'est en quelque sorte une héritière de la CONARA, la SUBDERE ayant été créée en 1984 par la Loi n°18359 sous la dénomination de « sous-secrétariat de développement régional et administratif »⁵⁴⁰. Ses fonctions principales sont celles de coordination, stimulation et évaluation du développement régional, provincial et local et des fonctions de collaboration avec le ministère de l'intérieur pour la modernisation, la réforme administrative, l'appui technique et la réalisation d'études selon la loi 1028 de 1975 et les volontés du Président de la République. Les autres instruments qui accompagnent la régionalisation sont d'ordre participatif⁵⁴¹, de planification⁵⁴² – parmi lesquels les plans régionaux de développement –, de formation⁵⁴³, social⁵⁴⁴ et enfin, économique, visant à stimuler l'investissement privé dans des secteurs bien précis⁵⁴⁵.

Dès la fin des années 1970, la planification régionale issue de la période antérieure disparaît sous la pression du « noyau dur » des *Chicago Boys*. En 1978 la fonction de planification est éliminée à l'occasion d'une restructuration interne de l'ODEPLAN. Dans ce nouveau schéma, seuls restent les SERPLAC vouées à stimuler l'investissement privé dans les régions. Dans les années 1980 prévaut une stratégie de développement national articulée autour de l'ouverture au marché international. Les structures étant posées, le territoire doit « s'aménager naturellement » selon les logiques de marché et de compétition entre régions. Le rôle des SERPLAC est modifié et consiste dès lors à préparer et évaluer des projets épars et sans

⁵³⁹ Boisier, *op.cit.*, 2000. La création des universités régionales a en outre été l'une des décisions les plus pérennes du gouvernement de Pinochet.

⁵⁴⁰ Le qualificatif d' « administratif » disparaît au moment de la transition démocratique.

⁵⁴¹ Principalement la création des Conseils Régionaux de Développement (COREDE) et des Conseils de Développement Municipaux / Communaux (CODECO) ainsi que la création de nouveaux districts électoraux correspondant au nouveau découpage administratif. COREDE et CODECO sont des instances corporatives avec une forte présence des forces armées et une représentation majoritaire du secteur privé.

⁵⁴² Les instruments sont ici les Plans régionaux et communaux de développement et la Banque Intégrée de Projets (BIP). Inefficacité globale des plans, antérieurs et actuels. BIP est une base de données qui recense tous les projets d'investissement public à diverses étapes, au niveau sectoriel et régional. Elle existe toujours.

⁵⁴³ Un programme de formation dont des bourses pour des études à l'étranger, en coordination avec la BID, la OEA et l'Université Catholique du Chili ainsi qu'un cours de Préparation et Evaluation de Projets (CIAPEP) et un effort de formation technique de l'administration publique régionale et municipale.

⁵⁴⁴ Notamment régionalisation en 1986 de l'Allocation Unique familiale et Pensions D'assistance et des Allocations Education et Santé pour accompagner la municipalisation et la privatisation de ces services.

⁵⁴⁵ Loi de Promotion Forestière de 1974 pour la reforestation. En 1985, le Décret-Loi n°18450 de Promotion aux œuvres d'irrigation et de Drainage cherche à augmenter la superficie agricole. Des allocations pour l'emploi de main d'œuvre et pour les investissements sont attribuées dans les régions extrêmes sud et nord. Enfin, de nombreuses entreprises régionales sont privatisées.

cohérence en amont. Ce qui prévaut n'est donc pas l'élaboration de politiques régionales de développement mais plutôt la croissance régionale comme effet des politiques économiques mises en œuvre depuis les années 1970.

En 1979, le Plan national de développement publié par l'ODEPLAN indique :

« La régionalisation est donc fondamentalement orientée vers le développement des différentes régions sur les bases réelles que leur confèrent leur potentialités et avantages comparatifs à travers de l'application, au niveau des régions, des politiques nationales des différents secteurs et de l'éliminations des obstacles qui, dans le passé, ont freiné ce développement. »⁵⁴⁶

Cette date marque donc le début de la radicalisation des mesures concrètes de déconcentration néolibérale ; la CONARA publie un bilan des premières années de la régionalisation et la définit dorénavant de la manière suivante : « La régionalisation chilienne est intégration dans la diversité géoéconomique »⁵⁴⁷. Chaque région doit projeter et évaluer ses propres capacités pour attirer les investissements privés nationaux et étrangers, dans une économie largement ouverte au commerce international. Le modèle privilégie les échanges des régions avec l'étranger, prenant à contrepied le modèle des années 1960, alors concentré sur le développement endogène. Dans ce discours, la nouvelle structure du territoire doit désormais répondre à deux impératifs majeurs : 1) Faire des régions des contrepoids dynamiques et auto-soutenus pour contrecarrer la traditionnelle centralisation du pays et 2) donner au secteur privé la priorité dans l'exploitation des ressources naturelles des régions. Ceci assurerait la croissance et la localisation de centres urbains sur des bases réelles et durables. L'Etat se limite, d'après ce schéma, à encourager la prospection des ressources, à corriger par des mesures indirectes des distorsions dans les prix et les bénéfices, et à donner une priorité au développement des régions de l'extrême nord et sud⁵⁴⁸.

2. Une Région frontalière : Tarapacá

Dans la décennie 1980, une attention particulière est portée sur les zones extrêmes du pays. « Sécurité nationale » et développement économique se conjuguent alors dans le traitement des zones frontalières. D. Raczynski explique à ce propos :

⁵⁴⁶ ODEPLAN, *Plan Nacional de Desarrollo 1979-1984*, p. 105.

⁵⁴⁷ CONARA (Comisión Nacional de la Reforma Administrativa), *La regionalización en marcha*, Rep. De Chile, Presidencia de la Republica, 11 de julio de 1979, p. 14.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, « Conclusiones ».

« La politique de développement régional dans son discours insistait sur le renforcement des régions extrêmes dans les domaines économiques et démographiques et la diminution du caractère métropole-périphérie de la structure économique du pays. L'information et les antécédents disponibles montrent que dans les faits le régime militaire a donné une faible importance au développement régional ; l'importance qu'il lui a donné a décliné avec le temps ; la politique qui s'est donnée a tendu à favoriser les régions extrêmes du pays, c'est-à-dire qu'ont primé les critères de géopolitique et de sécurité nationale. Les exigences du modèle, néolibéral au niveau économique et autoritaire au niveau politique, on prévalu et annulé les tentatives de planification et de politiques régionales. »⁵⁴⁹

En 1995, S. Boisier et L. Lira publient un document élaboré à partir de l'analyse des PIB régionaux sur une période de trente ans, qu'ils intitulent : « Le sous-développement commence au sud (de Santiago) »⁵⁵⁰. Ce titre est évocateur : la croissance nationale se basait sur les activités du nord du pays, et notamment l'exploitation du cuivre de Tarapacá. La priorité accordée à ces activités a amplement contribué à la manière spécifique dont les réformes administratives se sont appliquées dans cette région.

Le nouveau modèle de développement adopté par le gouvernement militaire se veut « harmonieux et unifié » : les plans de politique territoriale rejettent explicitement l'existence de politiques préférentielles. Mais dans les faits un gouvernement d'exception se maintient à Tarapacá, selon des critères toutefois très distincts des années précédentes. En 1974 est créée la Région de Tarapacá, avant d'être subdivisée en 1975 en trois provinces : Arica, dont la capitale est la ville homonyme, Parinacota, qui a pour capitale Putre, et Iquique, dont la capitale est la ville homonyme. Dès 1974, les relations avec le Pérou se tendent : dès lors la Région commence à être administrée selon une logique de défense du territoire. Le rôle de capitale régionale attribué à Arica dans le plan de l'ODEPLAN de 1965 est transféré à Iquique. Cette dernière devient capitale régionale et zone franche en 1975⁵⁵¹, ce qui modifie durablement le profil économique régional⁵⁵². (cf. carte 18)

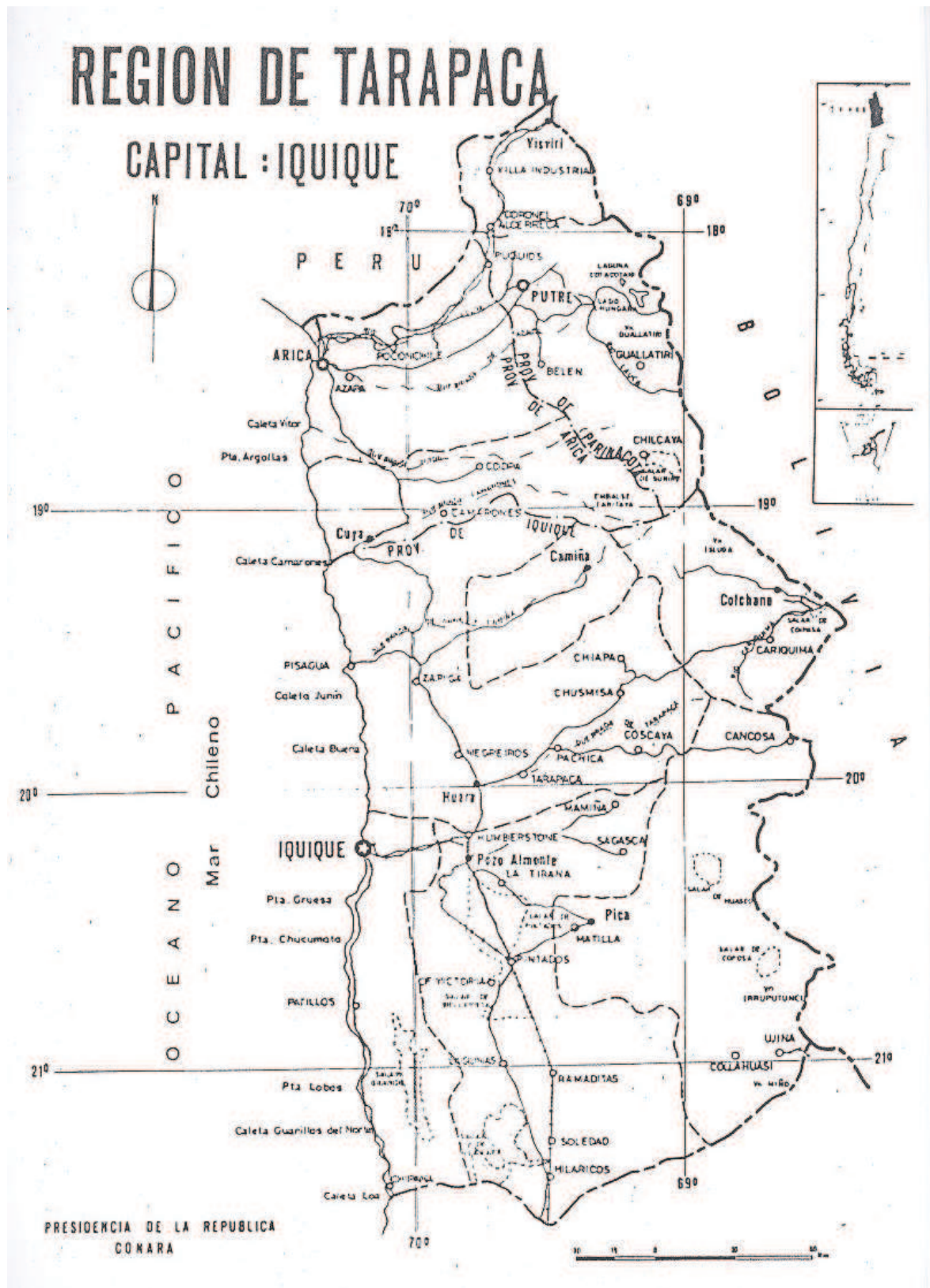
⁵⁴⁹ Raczynski, Dagmar, « La regionalización y la política económico-social del régimen militar : el impacto regional », CIEPLAN, *Notas técnicas*, n°84, Santiago, 1986. Voir aussi Quintana B., Cecilia, « Implicancias espaciales y geopolíticas del modelo neoliberal en Chile : el caso de la provincia de Palena, *Estudios Político-militares*, Centro de Estudios Estratégicos, Universidad Arcis, année 1, n°2, 2001.

⁵⁵⁰ Boisier Sergio, Lira, Luis, « El subdesarrollo comienza al sur », *Revista de la Sociedad Interamericana de Planificación*, n°97, 1995.

⁵⁵¹ La loi n°1055 du 25 juin 1975 octroie le statut de zone franche aux villes d'Iquique et de Punta Arenas et à la zone industrielle d'Arica.

⁵⁵² Amilhat Szary Anne-Laure, Deler Jean-Yves « Iquique, capitale régionale : au commencement était la ZOFRI ... », in Monnet, Jérôme, Capron, Guénola (dir.). *L'Urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, pp. 43-73.

Carte 18 : La Région de Tarapacá en 1982



Source : ODEPLAN, *Plan Regional de Desarrollo 1982-1989*, Republica de Chile, Presidencia de la Republica, Intendencia Regional de Tarapacá, 1982, T.1, « Introducción y Resumen », p. 10.

Les bénéfices accordés à la ville d'Iquique, au-delà des considérations géostratégiques, s'expliquent par les liens affectifs que Pinochet entretenait avec cette ville, dans laquelle il a commencé sa carrière en 1946. En 1969, en tant que militaire le plus haut gradé de la Région, il est nommé Intendant intérimaire suite au décès de l'Intendant civil en poste. Le 10 décembre 2006, le décès de l'ancien dictateur, qui se présentait comme un « Enfant Illustre d'Iquique », ne provoque pas les scènes de liesse observées dans le reste du pays. Nous sommes alors au Chili depuis un mois : le calme et la tension règnent dans la ville en ce jour, manifestation d'une déception due à l'absence de jugement du dictateur, ou tristesse et nostalgie des années dorées d'Iquique ?

Au-delà de l'histoire personnelle du dictateur, cette période faste d'Iquique a tout de même répondu à une combinaison stratégique efficace : il s'agit d'assurer la croissance économique et la consolidation administrative dans une zone éloignée d'un éventuel espace de conflit. Arica est en effet considérée comme un espace difficile à défendre, car proche de la frontière et située sur une plaine côtière. Séparée géographiquement d'Iquique par trois profondes *quebradas*, elle est délaissée militairement et économiquement au profit de la nouvelle capitale régionale. En 1978, la garnison d'Arica est déplacée à fort Baquedano, à 50 kilomètres d'Iquique, cette base devenant par la suite l'une des plus puissantes du pays. La province d'Arica est alors divisée en trois espaces militaires : Arica, General Lagos et Parinacota. L'objectif logistique de cette division est la définition de trois fronts de défense face au Pérou.

Dans le domaine économique, l'appareil industriel d'Arica est dissout ; les politiques de libéralisation commerciale favorisent en effet les Régions qui présentent des avantages comparatifs sur le marché international et affaiblissent les régions qui avaient été industrialisées dans le cadre des politiques d'ISI. Iquique émerge donc comme un pôle de développement commercial important grâce à la zone franche, alors qu'Arica s'appuie sur la pêche et joue un rôle d'intermédiaire avec les pays voisins. Cette fonction l'installe durablement dans une position fragile⁵⁵³. La Région de Tarapacá devient une exception notable dans le modèle national d'organisation territoriale, qui suppose la stimulation de la

⁵⁵³ Boisier, *op.cit.*, 2000.

déconcentration du pouvoir politique et économique afin que les Régions profitent de leurs avantages comparatifs sur les marchés⁵⁵⁴.

Au moment de la transition démocratique, le Chili hérite de deux éléments qui contribuent à la redéfinition des frontières et de leur administration. Premièrement, les Régions créées au moment de la dictature constituent un vecteur privilégié de diffusion du nouveau rapport entre les territoires et le marché et entre l'Etat et son territoire. En tant que nouveaux espaces d'action publique de référence, elles illustrent l'ambivalence spatiale des politiques économiques menées au cours des dernières décennies : à « l'internationalisation » économique des régions se joint un déploiement sans précédent des administrations étatiques sur les espaces qui en étaient dépourvus. La libéralisation économique se réalise conjointement à une reterritorialisation politique, entendue comme défense et protection du territoire national. Le territoire continue de constituer un enjeu politique interne et externe lié à la défense de la souveraineté nationale et au maintien du modèle économique. Les deux faces du régime de Pinochet évoquées par C. Huneeus, libéralisation économique et contrôle politique, se retrouvent ici⁵⁵⁵. La transformation de l'Etat chilien en un Etat managérial s'accompagne d'une affirmation de la souveraineté territoriale et d'une attention renouvelée pour les frontières nationales.

III. Gouverner l'altiplano chilien ?

Nous l'avons vu dans le premier chapitre, le territoire et les frontières forgent l'identité nationale chilienne, peut-être plus qu'ailleurs du fait du sentiment « d'insularité », d'isolement géographique, et de l'importance accordée à l'expansion territoriale ; les frontières sont des lieux à conquérir, occuper, utiliser, administrer. Seulement, l'administration des frontières, entendue comme la mise en place de dispositifs de contrôle sur la ligne, la présence effective de fonctionnaires pour ces dispositifs et le déploiement de l'administration dans les zones frontalières, peut être considérée comme tardive si l'on s'intéresse au cas de l'altiplano. Les hauts plateaux sont des terres difficiles à administrer au

⁵⁵⁴ Selon S. Boisier, la région I acquiert les caractéristiques d'une « non-région » : discontinuité spatiale, disparités internes énormes, produit des politiques qui représentent « l'intérêt suprême de la nation », non profit du potentiel économique traditionnel, vides dans la constitution d'une culture régionale et manque d'une mémoire commune qui permette l'identification de la population à son territoire. De plus il souligne la perte d'importance de la région dans la structure économique nationale : elle passe d'une contribution au PIB de 3.3 % en 1985 à 2.7 % en 1992. Boisier *op.cit.*, 2000, p. 16.

⁵⁵⁵ Huneeus, *op.cit.*, 2000, p. 46.

quotidien : les dimensions symboliques minimales de l'inclusion à la nation y ont donc joué un rôle de premier plan, notamment à travers la présence des carabiniers en patrouille, qui « portent la nation au village » jusqu'aux années 1970 (A). C'est le gouvernement de Pinochet qui parachève la pénétration de l'Etat chilien sur ses périphéries, notamment par la *municipalisation* de l'altiplano à la fin des années 1970 (B). Ce nouveau découpage administratif et les pratiques politiques qui s'y installent alors constitueront le socle d'action des élites locales frontalières au moment de la transition.

A. La frontière andine jusqu'en 1970 : récits de fonctionnaires et de *lugareños*

Dans les années qui suivent la conquête d'Arica et Tarapacá à la fin du XIXe siècle, l'administration chilienne rencontre de nombreuses difficultés pratiques dans les villages des hauts plateaux, conduisant au recrutement de citoyens aymaras péruviens et boliviens, paradoxalement chargés de *chileniser* l'altiplano (cf. chapitre1). La ligne frontalière n'échappe pas au manque de fonctionnaires pour contrôler les flux ; la circulation des personnes et des biens y est même favorisée dans les années qui suivent le rattachement au Chili, afin d'alimenter l'économie du salpêtre en main d'œuvre. En remontant à la période qui succède à l'annexion, il est remarquable que la démarcation des frontières se précise lentement, par l'inscription des terres et par les revendications des villageois qui participent pour certains activement de la définition des limites (1). L'isolement économique, politique et physique vis-à-vis du reste du pays perdure pourtant jusqu'aux années 1970, comme en témoignent les récits d'un carabinier et « d'anciens » aymaras (2) : la mission de *chilénisation* de l'altiplano repose alors principalement sur la présence de la police sur les hauts plateaux (3).

1. Les premiers postes-frontières : conflit territorial avec le Pérou, main d'œuvre bolivienne.

Les deux frontières septentrionales du Chili se construisent selon des dynamiques distinctes suite à la guerre du Pacifique. Alors que la limite entre le Chili et le Pérou au nord d'Arica est nouvelle, créée sur un espace qui appartenait au territoire péruvien, la ligne de démarcation entre le Chili et la Bolivie à l'est se situe, elle, dans la continuité de l'ancienne démarcation entre le Pérou et la Bolivie. En toute logique, cette frontière devrait donc être plus aisément définie. Mais paradoxalement, c'est justement cette ligne qui s'avère la plus difficile à tracer et à administrer. Comme nous l'avons vu, l'appartenance territoriale du

désert d'Atacama n'est pas encore définie lorsqu'éclate la guerre du Pacifique ; la délimitation sur les hauts plateaux en est d'autant moins précise lorsque Tarapacá devient chilien.

Les modalités historiques d'annexion de Tarapacá et d'Arica trouvent écho dans les dynamiques de consolidation des deux frontières. Alors que la limite frontalière entre le Chili et le Pérou du côté d'Arica est précisément définie et rigoureusement administrée dès le Traité de Lima, la frontière entre le Chili et la Bolivie reste longtemps perméable. Ceci provient en partie des rapports bilatéraux structurels nés avec la ratification des traités, des rapports extrêmement conflictuels avec le Pérou et au contraire, plus propices à la négociation avec la Bolivie. Cette perméabilité s'explique également par une accessibilité limitée à l'altiplano, les routes étant quasiment inexistantes et les fonctionnaires réticents à travailler dans ces conditions climatiques, alors que le désert entre Arica et Tacna se prête plus aisément à une activité quotidienne. Mais cette différentiation dans la fermeture des frontières est également due à une utilisation distincte des populations frontalières : plus proche des mines de Tarapacá, c'est la population bolivienne qui est privilégiée pour fournir de la main d'œuvre aux exploitations de salpêtre par la pratique de l'*enganche*⁵⁵⁶. L'historien Sergio González affirme ainsi que la zone se caractérise par « une zone de frontière contrôlée et hautement idéologique (Pérou-Chili), et une autre frontière ouverte et fonctionnelle pour les enclaves minières (Bolivie-Chili) »⁵⁵⁷.

Le contrôle de la circulation de personnes se pense alors en fonction des besoins de main d'œuvre pour les exploitations minières. A Tarapacá, de 1904 à 1929, la ligne frontalière avec la Bolivie n'est investie d'aucun dispositif de contrôle migratoire et les douanes ne sont pas postées à la frontière, mis à part un petit bureau de douanes à Oruro en Bolivie⁵⁵⁸ ; la circulation des biens et des hommes se réalise de manière fluide, ce qui est bien sûr également le cas entre Arica et Tacna jusqu'au traité de 1929. A cette date, l'historien S. González affirme que la frontière Chili-Pérou se referme rapidement⁵⁵⁹.

⁵⁵⁶ L'*enganche* consiste pour les entreprises à aller débaucher les hommes dans leur lieu d'origine, d'où ils étaient transportés jusqu'à la salpêtrière.

⁵⁵⁷ González Miranda, Sergio, « La emergencia de la triple frontera andina (Perú, Bolivia y Chile) », in González Miranda, Sergio (dir.), *La integración y el desarrollo social fronterizo*, Cátedras de Integración Convenio Andrés Bello, Serie Integración Social y Fronteras, Caracas, Convenio Andrés Bello, mars 2007, pp.15-45, p. 20.

⁵⁵⁸ González Miranda, Sergio, « La presencia boliviana en la sociedad del salitre y la nueva definición de la frontera: auge y caída de una dinámica transfronteriza (Tarapacá 1880-1930) », *Chungara*, vol. 41, n°1, Arica, juin 2009, pp. 71-81.

⁵⁵⁹ *Ibid.*

Pour fixer précisément la ligne frontalière dans les années 1910, les experts chiliens et boliviens⁵⁶⁰ ont recours à des sources très diverses : mémoires datant d'avant la guerre⁵⁶¹, mais aussi témoignages et revendications d'habitants de la zone frontalière. Par exemple, le point de séparation entre la province bolivienne de Carangas et la province chilienne de Tarapacá est objet de discussions : d'anciens documents citent une plainte du cacique du village bolivien de Sabaya, concernant l'invasion d'habitants du village d'Isluga, province d'Arica, au-delà du passage frontalier de Pisiga⁵⁶². Ce comportement régulier de dépassement local de la frontière est pris pour argument par l'expert bolivien pour justifier une extension du territoire bolivien jusqu'au village d'Isluga ; l'expert chilien invoque à l'inverse la plainte des frontaliers boliviens comme la preuve d'une délimitation au niveau du village Pisiga⁵⁶³.

Cette discussion nous renseigne sur les modalités de définition de la ligne depuis le centre, mais aussi sur la formation de la frontière depuis l'espace local⁵⁶⁴. La frontière est encore très perméable, la ligne n'est pas définie ; mais les habitants de la zone frontalière participent activement de sa formation et de l'installation d'une souveraineté nationale, tout en assurant une continuité aux pratiques quotidiennes d'échanges commerciaux et culturels. Cela confirme que la périphérie joue un rôle important dans la définition de la limite et appuie l'idée énoncée par Peter Sahlins selon laquelle « les frontières du territoire sont le fruit d'une dialectique entre intérêts locaux et nationaux »⁵⁶⁵.

A propos d'un conflit local sur l'appartenance d'un gisement de borax, Riso Patron relate dans son rapport de 1910 les déclarations de plusieurs « anciens » indigènes de Surire, Mullurem, Camiña et Isluga, selon lesquelles les terres péruviennes avant leur annexion par le Chili s'étendaient jusqu'à Surire et Chilcaya. Ceci constitue ensuite l'un des principaux

⁵⁶⁰ Parmi eux se démarquent Alejandro Bertrand et Luis Riso Patron du côté chilien et le Docteur Saavedra en Bolivie. Cf. González, *op.cit.*, 2009 p. 73.

⁵⁶¹ Par exemple le géographe péruvien Mariano Paz Soldan, l'homme diplomatique Hugo Reck ou l'expert nord-américain Guillermo Billingham. *Idem*.

⁵⁶² Pour la localisation de ces villages, voir la carte 3 en introduction.

⁵⁶³ Riso Patron, Luis, *La línea de frontera con la Republica de Bolivia*, Sociedad Imprenta i Litografía Universo, 1910, p. 73, cité par González, *op.cit.*, 2009, p. 73.

⁵⁶⁴ D. Nordman montre pour la France qu'à l'époque de Louis XVI les négociations avaient lieu pour des cessions importantes de territoires. Un siècle plus tard il s'agissait de préciser l'appartenance de quelques villages. Mais les villageois savaient de quelle souveraineté ils dépendaient. L'auteur montre ainsi que si la notion de frontières naturelles a existé avant Richelieu, c'est à partir de la mémoire orale et populaire que se sont fondées les négociations et l'établissement des limites du XVIe au XVIIIe siècle. Cf. Nordman, *op.cit.*, 1986, p. 47.

⁵⁶⁵ Sahlins, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1989), p.25. Dans cette lignée et à propos de l'Amérique latine, cf. Grimson, Alejandro (dir.), *Fronteras, naciones e identidades. La periferia como centro*, Buenos Aires, CICCUS, La Crujia, 2000.

arguments pour rattacher ces localités au territoire chilien. Il cite dans son rapport la déclaration d'un habitant de Camiña qui possédait des pâturages à Chilcaya dans les années 1870⁵⁶⁶. Selon ce témoignage, un procès concernant un conflit de possession des terres à Surire, a conduit les autorités de la *gobernación* et de l'Intendance de Tarapacá à fixer une délimitation suivant une ligne « Canta a Pocupucuni, Llaretapampa, Chilisaga, Terrajama, Castilluma, Achechamayo et Chilcaya ». Sur cette base, la ligne en question est récupérée par les autorités chiliennes pour tracer la frontière.

Pour les ingénieurs chargés de délimiter les territoires, le lieu d'inscription des terres et le recueil de témoignages oraux des « anciens » constituent un argument légitimant. Lorsque le lieu administratif de référence pour la résolution des conflits liés aux terres est Pisagua ou Camiña, les ingénieurs chiliens incluent ces villages à la province. Ainsi, selon le même rapport, d'autres témoins affirment que les inscriptions de ces terres et les contributions fiscales de Zapiga – où des gisements de soufre existent sur les collines de Arintica et Puquintica – se font à Pisagua durant la période péruvienne. Les divisions administratives entre nouvelles provinces chiliennes sont déterminées par la même occasion. Ainsi, la délimitation des départements de Pisagua et Arica se réalise sur la base du témoignage d'un villageois d'Isluga, Dionisio Mamani, qui confirme aux ingénieurs que Chilcaya appartient à la communauté des Islugas⁵⁶⁷. Limites internationales et limites administratives internes sont donc définies progressivement et selon les déclarations recueillies chez les populations frontalières.

L'utilisation par les experts des récits des populations frontalières donne lieu à des interprétations variables en Bolivie et au Chili. Les frontaliers, contrairement aux ingénieurs, n'expriment aucun doute sur leur nationalité. Malgré le faible intérêt qui leur est accordé dans les décennies suivant la fixation des limites, les communautés villageoises participent des rapports de force existants lors des négociations à propos de la frontière. Mais si les ingénieurs s'appuient sur des témoignages locaux, leur interprétation respective des sources recueillies sur le terrain demeure la seule validation possible du tracé frontalier. Le premier tiers du XXe siècle au Chili est ainsi représenté comme le moment où l'on passe de la notion de *marche fluctuante* à celle de *frontière précise*⁵⁶⁸. Dans ce contexte, l'ancienne confusion vis-à-vis des anciennes limites entre le Pérou et la Bolivie sur les bases de l'Intendance

⁵⁶⁶ Riso Patron, , *op.cit.*, 1910, cité par González, *op.cit.*, 2009, p. 74.

⁵⁶⁷ *Idem.*

⁵⁶⁸ Sur ces notions cf. Nordman, *op.cit.*, 1986, p. 50.

coloniale de Charcas (cf. chapitre 1) est utile à l'acquisition d'avantages territoriaux par les centres. Le caractère flou des limites préexistantes permet d'y opposer une conception *rationnelle* du territoire et de constituer la *frontière en enjeu de nationalité*. Les interactions entre ingénieurs et frontaliers confirment cet enjeu. Daniel Nordman, à propos de ce type de modification de la conception des frontières après la Révolution Française affirme « que le concept de souveraineté commune ou partagée, des territoires indivis est devenu, qu'on le voulût ou non, une arme. »⁵⁶⁹. L'histoire mettant l'accent sur l'indécision et l'indivision, il ajoute : « le flou est profitable »⁵⁷⁰. Le recueil de témoignages chez les frontaliers conduit ainsi ces derniers à affirmer une nationalité ; par ailleurs, le caractère sélectif des témoignages retenus se manifeste dans les tracés finalement établis.

Suite à ces investigations, des frontières rectilignes sont finalement tracées, séparant des familles, parfois des villages : c'est le cas de la communauté d'Ancomarca entre le Pérou et le Chili et du village de Pisiga entre le Chili et la Bolivie, Pisiga Carpa se situant du côté chilien et Pisiga Bolivar du côté bolivien. Dans certains cas, l'Etat chilien octroie la continuité du droit à la propriété de terres, désormais situées en Bolivie, à des familles dont la résidence se trouve sur le territoire chilien. C'est le cas de la famille Estevan, du village chilien de Cariquima, dont les incursions régulières sur le territoire bolivien pour l'accès à leur terre a été source de conflits récurrents entre préfectures⁵⁷¹.

L'idée de la création d'un poste frontière à Isluga, alors le principal passage vers la Bolivie, apparaît en 1929 seulement, dans des objectifs d'intégration de la population indigène à la nation chilienne. Le gouverneur A. Escobar C. de Pisagua signale ainsi à l'Intendant de Tarapacá :

« Je réitère la demande formulée dans l'Office n°234 du 14 juin, dans le sens qu'il conviendrait d'établir un poste de carabiniers à Isluga, dont la juridiction couvrirait toute la zone frontalière de Camiña-Isluga et la Pampa Parajalla ; en effet il y a dans cette région de Cordillère de nombreux villages indigènes où il manque grandement une action efficiente et chilénisatrice d'un corps de police nationale, comme les Carabiniers du Chili. »⁵⁷²

La frontière avec le Pérou se ferme de manière plus précoce, ceci au niveau de la côte. Il est intéressant de noter que le seul poste-frontière officiel sur cette ligne se trouve depuis cette

⁵⁶⁹ Nordman, *op.cit.*, 1986, p. 49.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 50.

⁵⁷¹ González, *op.cit.*, 2009, p. 74.

⁵⁷² *Oficio* 293, 3 juillet 1929, cité par González, *op.cit.*, 2007 p. 31.

époque près de la côte, entre Arica et Tacna. Les passages andins des frontières sont de nature informelle, se traduisant par d'intenses échanges entre les populations andines de l'altiplano. Cet espace constitue une sorte de zone tampon, assurée par les populations aymaras, alors que les politiques de développement se concentrent sur les villes côtières. Cette distinction entre côte et altiplano et la concentration de la *chilenisation* compulsive sur la côte et les zones productives trouve son corollaire dans le processus de construction des deux frontières. La frontière entre le Chili et le Pérou naît sur la côte pour terminer à une altitude de 5000 m, là où commence la Bolivie.

La province chilienne de Tarapacá se construit donc à l'intérieur de deux lignes frontalières officielles, nationales. Seulement, trois lignes de démarcation s'y superposent au sein même du territoire national : à la limite de l'enclave productive qui sépare la région du reste du territoire s'ajoute la limite entre Arica et Iquique en matière de politiques de développement économique et enfin, la séparation entre ces espaces et l'altiplano. Chacun de ces espaces remplit sur le long terme une fonction dans la consolidation territoriale et économique de l'Etat chilien. Les délimitations entre ces espaces peuvent être qualifiée de *sous-frontières* ou de *sous-espaces* au sens que leur accorde J.B. Duroselle⁵⁷³. Au sein de la nouvelle province de Tarapacá, le sud est l'espace productif contrôlé par des groupes privés ; Arica est le lieu d'affirmation de la souveraineté territoriale de l'Etat, alternativement par la militarisation et le développement. L'altiplano conserve, lui, les caractéristiques d'une zone tampon, dont la population est intégrée symboliquement à l'Etat-nation par la diffusion des symboles patriotiques, mais qui conserve également son lien avec les populations frontalières boliviennes et péruviennes dans la vie quotidienne et en matière de développement économique.

La première période d'appartenance des populations aymaras à l'Etat chilien se caractérise par la diffusion des valeurs nationales chiliennes et une conception territoriale de la souveraineté : plus que la *chilenisation* des aymaras, c'est la protection des frontières par la construction d'une zone neutre qui est visée. Cette situation se reproduit jusqu'aux années 1970 et c'est lors de la dictature de Pinochet que la volonté de rationalisation du territoire s'accompagne d'une réelle pénétration de l'Etat dans l'altiplano. Là encore, une conception territoriale mais plus offensive de la souveraineté se manifeste. L'intégration active de la population frontalière dans la défense du territoire national débute en fait au moment de la

⁵⁷³ Duroselle, Jean-Baptiste, « Les frontières : vision historique », *Relations internationales*, n°63, 1990, pp. 229-242.

dictature. Jusqu'aux années 1970, les postes frontaliers et la zone qui les entoure ont une existence marginale et constituent une partie du Chili inconnue de tous.

2. Un carabinier en patrouille dans la zone frontalière en 1957

Jusqu'aux années 1970, la méconnaissance de l'altiplano et de la limite internationale concerne la population chilienne en général, mais aussi les fonctionnaires de police, pourtant chargés de veiller sur la frontière. Une étude réalisée par un géographe en 1970 pour le gouvernement chilien et la FAO présente ainsi son travail sur la structure agraire des lieux comme « un travail exploratoire et descriptif qui essaie de découvrir les éléments les plus importants qui caractérisent une zone jusqu'à présent peu connue »⁵⁷⁴. L'auteur insiste également sur l'isolement caractéristique de cette zone, en écrivant : « Nous ne croyons pas qu'il existe au Chili une autre région qui, possédant une telle quantité de zones peuplées et un tel niveau d'activité, se trouve tant éloignée de la vie nationale »⁵⁷⁵. Pour son travail de terrain, il bénéficie du transport offert par le Régiment Rancagua d'Arica et est logé dans les réserves des carabiniers, principaux représentants du gouvernement sur cet espace.

La lecture du témoignage d'un carabinier en patrouille dans l'altiplano en 1957 renseigne et éclaire sur l'état d'abandon dans lequel se trouve la zone. Le livre de Sergio Marquez Molina, *Patrullajes en el altiplano Chileno*⁵⁷⁶, publié pour la première fois en 1967, a fait office de manuel scolaire⁵⁷⁷ valorisant le courage et la force de persistance des soldats chiliens et visant à faire connaître aux élèves les zones les plus éloignées du territoire national. Les commentaires de l'œuvre en font un véritable outil de propagande patriotique : pour s'aventurer dans l'altiplano chilien 1957, valeur et abnégation à la nation semblaient être nécessaires.

Le policier raconte, sous la forme d'un journal de bord, plusieurs missions de reconnaissance des postes-frontières de l'altiplano. Lors de la première rencontre avec son « terrain indigène », tel un anthropologue européen en mission dans un pays lointain à la découverte d'un peuple inconnu, l'auteur évolue avec grand étonnement dans une zone aride et hostile, peu densément peuplée, dont il rapporte dans ses écrits des éléments de vie

⁵⁷⁴ Alvarado, Luis, *La vida rural en el altiplano chileno*, Santiago, ICIRA, 1970, p. 1. Etude réalisée pour le gouvernement chilien et pour la *Food and Agriculture Organization* des Nations Unies.

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁷⁶ Márquez Molina, Sergio, *Patrullajes en el Altiplano chileno*, Santiago, Ed. Orbe, 1971 (1967).

⁵⁷⁷ Le Décret n°3650 de 1964 déclare ce livre comme matériel éducationnel pour les élèves de primaire et de collège.

quotidienne, les rituels religieux des personnes rencontrées, l'état des chemins et d'autres services comme l'électricité. A dos de mule, il parcourt la région de village en village, des jours durant, accompagné dans un premier temps d'un collègue qu'il voit mourir une nuit dans l'explosion d'une réserve de poudre, se retrouvant seul, traversant d'immenses espaces, bravant le vent et l'obscurité, en recherche vaine de secours. Dans des élans dramatiques, il met en scène son ressenti des épreuves et découvertes de son aventure. Il parcourt ainsi, en quarante jours, 2500 kilomètres, dont 1480 à dos de mule, 460 en camionnette, 150 en jeep et 410 kilomètres en train⁵⁷⁸.

La lecture de cet ouvrage renseigne sur la perception qu'ont les fonctionnaires de la zone frontalière et établit un précieux état des lieux des postes-frontières à cette époque. Les objectifs des missions réalisées par le policier, outre celui relatif aux postes-frontières, consistent à évaluer le degré de *chilénité* des populations frontalières, l'état des infrastructures et services, l'intérêt économique potentiel de cette zone pour le pays et les liens entre Aymaras chiliens et boliviens.

Le fonctionnaire décrit les villages visités comme des lieux de vie « primitive », isolés et méconnus des Chiliens. Il amorce son récit en interpellant l'ensemble des Chiliens à la fin de son introduction : « N'oubliez pas vos frères de l'altiplano, qui ont un besoin urgent de l'attention, de l'aide et de l'affection de tous les chiliens ! »⁵⁷⁹. Sa description de Codpa montre particulièrement *l'étrangeté* des lieux. Selon lui, ce village « possède une riche gamme folklorique, quasiment méconnue des Chiliens, entre autres du fait des incroyables difficultés géographiques qu'il faut dépasser pour réussir à pénétrer dans cette vallée, quasiment inaccessible »⁵⁸⁰. Plus loin, il affirme :

« Codpa est un village de plus ou moins six cents habitants, qui ont vécu à travers les siècles de manière primitive, isolés de la civilisation moderne, car ne disposant pas de chemins d'accès pour arriver jusqu'au village. Ses rues sont particulièrement étroites. Ceci est une caractéristique de l'architecture d'origine aymara. »⁵⁸¹

Malgré ces constats, l'auteur souligne des traits de « *chilénité* », notamment dans le choix des noms de rue dans les villages⁵⁸². Par ailleurs, le Ministère des Terres et de la Colonisation, créé après la guerre du Pacifique pour appuyer le processus de *chilenisation*, existe toujours à

⁵⁷⁸ Márquez Molina *op.cit.* 1971, p. 39.

⁵⁷⁹ *Idem.*

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 94.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 98.

⁵⁸² *Ibid.*, p. 49.

cette époque, et confirme sa présence en régulant une partie de l'exploitation des ressources naturelles de la région⁵⁸³ : l'inscription des terres aux registres officiels constitue jusqu'alors le principal moyen pour connaître précisément la zone, et par la même occasion commencer à établir des règles et impôts relatifs à la possession foncière.

Les infrastructures routières et ferroviaires sont encore peu nombreuses. Bien que destinées à relier la zone frontalière au reste du territoire national, elles servent surtout à assurer le transit de minerais. C'est par exemple le cas du village de Chilcaya, où la compagnie anglaise qui extrait le borax se voit obligée d'interrompre ses activités en attendant la construction du chemin⁵⁸⁴. Le policier souligne dès l'introduction l'intérêt que pourrait présenter cette zone pour l'économie nationale. C'est aussi à cette époque que les eaux internationales du fleuve Lauca commencent à être déviées par les Chiliens pour l'irrigation du désert d'Atacama⁵⁸⁵. Ceci est l'objet, par la suite, de divers conflits diplomatiques avec la Bolivie, car le fleuve naît au Chili mais continue du côté bolivien. Paradoxalement, plus de trois cents ouvriers qui ont œuvré durant ces travaux sont présentés comme étant de nationalité bolivienne⁵⁸⁶.

Le déploiement des infrastructures routières dans l'altiplano frontalier avec la Bolivie a toujours été l'objet de discussions relatives au développement économique du Chili, discussions qui ont laissé une maigre place aux questions d'intégration de la zone frontalière et de sa population à la nation. Ainsi, la construction de chemins permettrait de faciliter le transit et d'imposer économiquement le pays dans la région. Une autorité locale écrit dès 1885 au ministre de l'Intérieur pour appuyer l'idée de la construction d'une route entre Iquique et la Bolivie : « Tout ce qui permet d'unir la Bolivie au Chili ; liant par des liens commerciaux la vie et le développement de ce pays au notre, il me semble que c'est la première œuvre à laquelle doit s'attacher une administration qui ait en vue la future grandeur du pays »⁵⁸⁷. Mais deux décennies plus tard, un technicien de la province de Tarapacá affirme que la présence policière est insuffisante pour prévenir les activités illicites qu'un tel chemin favoriserait :

⁵⁸³ Márquez Molina *op.cit.* 1971, p. 68.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 67.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 50.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁵⁸⁷ Archivo Nacional de Chile. Fondo Intendencia de Tarapacá, vol. 79, Solicitud de Francisco Bascuñan al Ministro del Interior para construir camino carretero entre Iquique y Bolivia, Iquique, Marzo 1885, cité par Castro, *op.cit.*, 1999, p. 58.

« A plusieurs occasions on a prétendu obtenir du Gouvernement Suprême l'autorisation pour construire des lignes ferrées depuis la côte de Tarapacá vers l'intérieur de la province [...]. J'ai du émettre une opinion à propos de ces demandes et tenant compte des graves préjudices que des concessions de cette nature causeraient non seulement aux particuliers mais aussi à la province en général, mes rapports ont été défavorables. [...] Il est évident que la richesse nationale aurait à expérimenter des pertes considérables par les dépenses excessives qu'occasionnerait l'installation de nouveaux services d'administration, et dans une *caleta* où la vigilance de gouvernement serait inefficace pour éviter les abus et empêcher la contrebande. »⁵⁸⁸

En 1957, les fonctionnaires accèdent avec grand peine en camionnette au village de Putre, où le chemin est initialement conçu pour être parcouru à dos de mule. Le trajet Arica-Putre dure alors neuf heures⁵⁸⁹ ; aujourd'hui, trois heures sont nécessaires pour parcourir les cent-cinquante kilomètres qui les séparent.

La circulation des hommes sur la frontière entre le Chili et la Bolivie est fluide et régulière ; les autorités étatiques ne contrôlent pas encore ces mouvements, et c'est par hasard que le policier rencontre une famille bolivienne en route sur les terres chiliennes :

« En avançant d'une courte distance nous croisâmes un *arriero* bolivien qui, accompagné de son épouse et de sa fille, menait sa monture composée de plusieurs chevaux. Il le faisait à pied, prémuni d'un « passeport libre et sûr », que les autorités locales boliviennes avaient pour habitude de délivrer, sans avoir les attributions légales pour ce faire. Je me vis dans la pénible obligation de lui notifier qu'il devait retourner à l'endroit d'où il venait, le Canton de Sabaya (Bolivie). »⁵⁹⁰

La frontière sépare des villages et des familles qui à cette époque entretiennent encore des relations quotidiennes et échappent parfois à la justice d'un pays en se réfugiant de l'autre côté de la frontière :

« Le domaine Joppo, propriété de la 'dynastie Mamani', s'étend jusqu'à la limite et a en Bolivie plusieurs branches généalogiques. Chaque fois qu'un membre de cette famille de natifs commet un délit (ce qui est très fréquent), il traverse la frontière et demeure pour un temps indéfini chez ses parents boliviens. De cette manière il évite que les Carabiniers l'arrêtent, éludant ainsi l'action de la justice. »⁵⁹¹

⁵⁸⁸ Archivo Nacional de Chile. Fondo Ministerio de Obras Públicas, vol. 1608, año 1904, *Informe del Ingeniero de la provincia al Intendente*, Iquique, 20/11/1903, cité par Castro *op.cit.*, 1999, p. 42.

⁵⁸⁹ Márquez Molina *op.cit.*, 1971, p.109.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 76. Un *Arriero* est une personne dont l'activité consiste à transporter des marchandises à dos de mule.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 60.

Le policier passe aussi du côté bolivien et y visite les villages frontaliers où il est généralement bien accueilli⁵⁹². Les bornes frontalières ont une forme de pyramide de plus ou moins quatre mètres de hauteur. Elles sont en fer et sont peintes de couleur rouge et blanche. Les quelques fonctionnaires de police chargés de surveiller la frontière vivent selon le carabinier dans des conditions déplorables. A Guallatire, le poste-frontière occupé par les policiers est décrit ainsi :

« La basse température, qui allié à l'obscurité saturaient l'environnement, nous obligea à pénétrer rapidement dans le cartel et à nous retrancher face à l'un des poêles à *llareta*⁵⁹³ – de fabrication artisanale – qui formaient le système primitif de chauffage dans ce détachement en ruines et isolé... »⁵⁹⁴

Leur état de santé est une préoccupation dans ces terres où les secours médicaux sont quasi inexistants : le policier plaide en faveur de meilleures installations pour « ces carabiniers qui protègent le sol de la patrie dans les détachements frontaliers... »⁵⁹⁵. Malgré la construction d'infrastructures et la mobilisation de personnel sur les frontières, les conditions de travail des gardes-frontières et les arguments mobilisés par les fonctionnaires du ministère de l'intérieur pour améliorer ces conditions ont peu évolué depuis cette époque (cf. chapitre 3).

3. Autorités dans les villages frontaliers

Si les carabiniers ont pour mission de « protéger » le territoire en zone frontalière, leur responsabilité s'étend aussi à la diffusion des valeurs patriotes : dans certains villages où les professeurs refusent de se déplacer, ils assurent dans les années 1950 l'alphabétisation des enfants dans les écoles⁵⁹⁶ ainsi que diverses œuvres de « modernisation ». L'électricité est installée progressivement au début des années 1950 dans les villages de l'altiplano d'Arica⁵⁹⁷. Dans le cas de Belén, deuxième village le plus important de la zone et situé dans la précordillère, les travaux d'installation de l'électricité ont été réalisés par des carabiniers. Une

⁵⁹² Márquez Molina, *op.cit.*, p. 73.

⁵⁹³ Arbuste résineux de couleur résistant aux hautes altitudes et servant de combustible.

⁵⁹⁴ Márquez Molina, *op.cit.*, 1971, p. 54.

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 57.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p.56. Voir aussi González Miranda, Sergio, *Chilenizando a Tunupa. La escuela pública en el Tarapacá andino, 1880-1990*, Santiago, Dirección de Bibliotecas, archivos y museos, col. « Sociedad y cultura », 2002, p. 227.

⁵⁹⁷ Márquez Molina, *op.cit.*, 1971, p. 98.

action qui selon l'auteur répond à « leur volonté inébranlable de mettre fin à l'obscurité millénaire régnante »⁵⁹⁸.

Notons que cette « mission » attribuée aux carabiniers en zone frontalière est toujours d'actualité. En témoigne le discours d'un policier d'Iquique rencontré en 2011 :

« L'idée, c'est aussi de créer progressivement des habitudes de *chilénité* chez les individus pour qu'ils s'identifient aussi à nous, parce qu'ils peuvent peut-être penser qu'ils ne font pas partie de... ce qui nous intéresse nous c'est leur problématique, parce que comme ils sont plus proches de la Bolivie et certains d'entre eux ont de la famille en Bolivie, pas vrai ? Donc il est possible qu'un déracinement se produise. Et notre fonction, c'est d'aider là-dessus. »⁵⁹⁹

La proximité culturelle des populations frontalières chiliennes avec les populations boliviennes a toujours été un motif d'inquiétude pour les gouvernements chiliens, les carabiniers appartenant à l'institution privilégiée pour la diffusion du sentiment national sur les marges.

Revenons aux années 1950 : à Codpa, l'autorité rencontrée par le policier Márquez est un fonctionnaire, le Subdélégué du ministère de l'intérieur et Officier du Registre Civil du village. Celui-ci est le fils de grands propriétaires terriens de la vallée de Lluta, proche d'Arica, et a suivi un cursus universitaire à Santiago avant de venir s'installer définitivement dans la cordillère, ayant épousé une « native »⁶⁰⁰. Son parcours est caractéristique des fils de *terratenientes* dont l'accès à des postes de la fonction publique leur permet de reproduire le schéma familial depuis un autre espace professionnel. Après la destruction des structures sociales communautaires, policiers et représentants nommés du Président de la République sont les principales autorités au sein des villages.

Dans la seconde moitié des années 1960, l'intérêt de diverses administrations pour la zone commence à s'éveiller. Par exemple, lors de sa mission à Putre, le policier est accompagné d'un collègue, de deux fonctionnaires du ministère de l'agriculture, d'un vétérinaire et d'un ingénieur agronome, présents afin de réaliser des « observations scientifiques d'intérêt pour l'agronomie et la connaissance vétérinaire du pays »⁶⁰¹. Ce sont les ancêtres de l'actuel SAG (*Servicio de Agricultura y Ganadería*), dont la présence régulière débute dans les années 1980

⁵⁹⁸ Márquez Molina, *op.cit.*, 1971, p. 49.

⁵⁹⁹ Entretien avec le Lieutenant Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique. Sur ce sujet voir aussi le site des carabineros : www.carabineros.cl.

⁶⁰⁰ Márquez Molina, *op.cit.*, 1971, p. 99.

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 107.

seulement, selon le témoignage de villageois que nous avons rencontrés dans la zone de Colchane :

« D'abord il y avait seulement des patrouilles qui allaient surveiller la frontière, mais ensuite dans les années 1960-1970, ils ont installé un poste de police à Pisiga, et ensuite plus tard est arrivée la police d'investigation, après arrive le SAG, ensuite les douanes, donc à partir de cela on a en quelque sorte perdu notre mode de vie, notre vivre-ensemble, parce que pour un petit village, par exemple Pisiga et Colchane sont séparés d'à peine deux kilomètres, à partir de là, à certaines heures tu ne peux plus passer, parce qu'ils te limitent le passage. »⁶⁰²

Une autre personne née en Bolivie nous raconte la perméabilité de la frontière avec le Pérou dans les années 1970 :

« Moi quand j'étais petit, j'ai vécu sur la frontière entre le Pérou et le la Bolivie. Et quand j'étais petit, les bornes frontalières étaient juste des marques invisibles, entre guillemets. Moi j'avais mes pâturages sur le territoire péruvien, personne ne s'en rendait compte, en plus tout le monde était parents, il y avait la tante, l'oncle, et ses territoires de pâturages, certains en communs, d'autres non, mais ils respectaient le territoire de chacun. Et donc ils ont appris à mes parents à avoir leur pâturage sur le territoire péruvien. Ça c'était vers les années 1970, quand j'avais dix ans. »⁶⁰³

Jusqu'aux années 1970, la concentration des activités économiques et des politiques de développement sur la côte et dans les mines de salpêtre confirme la marginalité de l'espace andin et son statut de zone tampon. L'altiplano est un espace isolé, situé à l'intérieur d'une zone d'exception où souveraineté et développement économique sont affirmés par des mesures spécifiques. Le besoin de main d'œuvre dans les mines de nitrates retarde la fermeture de la frontière Chili-Bolivie ; les délimitations sont précises sur les cartes mais floues et flexibles dans leurs pratiques, ce qui est également attribuable à une conception de la frontière comme « naturelle » formée par d'immenses espaces montagnards et désertiques, dont la population n'est pas incluse dans le projet national.

Le territoire est encore la pierre angulaire de la construction de la souveraineté et dans cette perspective, Arica et Tarapacá constituent une zone d'exception. Par les statuts spécifiques dont Arica a hérité tout au long de son histoire, elle est la zone où la population la plus consultée et investie symboliquement, et où la nation est mise en scène avec le plus de force. Pour autant, les ouvriers de Tarapacá et les indigènes de l'altiplano ne sont pas encore

⁶⁰² Entretien avec Maximiliano Mamani, entrepreneur, et Antonio Moscoso Mamani, éducateur traditionnel aymara.

⁶⁰³ Entretien avec Ellias Ticona, professeur de langue aymara, UNAP, Iquique.

au centre des préoccupations⁶⁰⁴ ; ils participent, avec les territoires qu'ils occupent, de la défense des intérêts chiliens, en maintenant des espaces hors revendications. Les populations indiennes des hauts plateaux ont un statut ambivalent dans cette lente affirmation de la frontière. Avec leurs échanges quotidiens, elles constituent à la fois l'assurance d'une zone de neutralité entre les trois pays, dont l'intégration à la nation chilienne n'est pas prioritaire, et déjà une menace potentielle pour la souveraineté territoriale chilienne, justifiant par là même la création des premiers postes-frontières. C'est en fait durant la période autoritaire que la population de l'altiplano commence à être *investie* pour protéger les frontières.

B. La Municipalisation de l'altiplano, aux fondements de la présence étatique dans les Andes

L'altiplano se présente, jusqu'aux années 1970, comme un espace abandonné, où les pratiques transfrontalières relèvent simplement de l'occupation quotidienne du territoire. Il s'agit de frontières extrêmement poreuses⁶⁰⁵, où une territorialité transfrontalière se maintient, et joue par sa seule existence le rôle de zone de transition, de zone tampon, entre le Chili et ses voisins septentrionaux. Sous la dictature, ces pratiques sont profondément modifiées. A. Pinochet disait « dans mon Chili il n'y a pas d'indigènes ; il y a seulement des Chiliens »⁶⁰⁶. Aussi, les moyens mis en œuvre dans l'altiplano sont à la hauteur de cette volonté de nationalisation de la population et d'occupation du territoire. Un dirigeant aymara nous apporte son témoignage à ce sujet lors d'un entretien :

« Jusqu'il y a quelques années, les relations entre les Aymaras chiliens et les Aymaras boliviens généraient beaucoup de préoccupation. Nous étions pratiquement considérés comme des traîtres de la nation, et donc il fallait nous séparer avec des postes frontaliers... Les gens étaient même punis physiquement pour entretenir ces relations. »⁶⁰⁷

L'entrée de l'Etat au village se produit suivant cinq axes : une division administrative niant les liens et divisions historiques entre villages andins, l'apparition de la figure du maire dans les nouvelles communes, le transfert de fonds d'aide sociale inédits, la création « d'écoles frontalières » et l'amélioration des moyens de communication entre « l'intérieur » et la côte.

⁶⁰⁴ Le droit de vote a été accordé aux analphabètes en 1972, ce qui excluait une grande partie de cette population jusqu'à cette date. C. Huneus rappelle que l'extension de la citoyenneté aux secteurs populaires au Chili a été tardive. Huneus, *op.cit.*, 2005.

⁶⁰⁵ Sur la caractéristique de « porosité » des zones frontalières, cf. Brunet-Jailly, Emmanuel, *Borderlands. Comparing border security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2007.

⁶⁰⁶ Albo Xavier, « Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile », *Estudios atacameños*, n°19, 2000, p. 57.

⁶⁰⁷ Entretien avec Antonio Mamani, secrétaire exécutif de l'association de municipalités rurales de Tarapacá.

Pour mettre fin aux pratiques transfrontalières qui, selon la Junte militaire, constituent une menace à la souveraineté nationale, deux mesures importantes ont été prises : la création de communes rurales dans la zone aymara (1) et l'incorporation des populations frontalières à la « modernité » chilienne, par l'éducation et l'insertion dans les flux régionaux du développement économique (2).

1. Des communes pour la « sécurité nationale »

L'application de la doctrine de sécurité nationale sur l'altiplano se réalise en deux étapes, celle de la militarisation et celle de la municipalisation. La municipalisation de l'altiplano s'inscrit non seulement dans la continuité d'une logique de défense du territoire, mais aussi dans l'autre pendant du concept de sécurité nationale fondé sur la notion « d'ennemi intérieur ». Le « noyau central » doit contrôler l'ensemble du territoire⁶⁰⁸. Cette étape correspond également à l'entrée des localités aymaras dans les rouages du modèle économique chilien. La municipalisation dans les Andes concentre donc les trois dimensions de la rationalisation du territoire opérée durant la dictature : sécurité extérieure, sécurité intérieure, compétitivité économique. Elle est aux fondements de l'administration des frontières et des zones frontalières dans les années qui suivront la fin du régime de Pinochet.

La militarisation de la frontière durant la dictature repose surtout sur l'installation de mines sur la ligne, ainsi que sur la réorganisation et la consolidation des régiments armés du nord du pays. Comme nous l'avons vu, le régiment d'Arica est déplacé près d'Iquique, au fort Baquedano situé sur la commune de Pozo Almonte. L'autre régiment d'importance se situe dans l'altiplano, dans le village frontalier de Putre. Si les autorités des nouvelles communes sont pour la plupart des militaires ou des carabiniers, à Putre la présence du régiment mène Pinochet à nommer exceptionnellement un maire civil⁶⁰⁹. A Colchane (Cariquima) est construite une piste d'atterrissage destinée aux exercices de l'armée de l'air. Dans cette zone, les mines limitent les échanges entre les populations frontalières malgré leur grande connaissance du terrain, mais plus encore, elles génèrent des disputes et une perception négative des Aymaras boliviens vis-à-vis des Aymaras chilien. Des habitants de la zone expriment ainsi les impacts de la présence de mines sur la vie quotidienne des populations frontalières :

⁶⁰⁸ Voir l'image de la « tache d'huile » employée par Pinochet, *op.cit.*, 1979.

⁶⁰⁹ Il s'agit de Carlos Solari. Cf. Entretien avec Hector Ovando, ancien maire de Pica (1981-1985).

« Durant le gouvernement de Pinochet des champs de mines ont été installés ; ces champs ont généré de sérieux problèmes de vivre-ensemble, au niveau international, autant pour les voisins de [Pisiga] Bolivar que pour nous, c'est-à-dire qu'en résumé, alors que nous n'avons rien fait de tout cela, nous sommes mal vus pour avoir apporté la chilénisation et ces mines, ça nous a valu des confrontations à cause des accidents qu'il y a eu, de Chiliens ou de personnes du côté bolivien ou des étrangers qui sont tombés sur des mines parce qu'ils ne connaissaient pas le terrain »⁶¹⁰.

La militarisation de la zone frontalière a donc pour effet, non seulement de séparer *physiquement* les Aymaras frontaliers, mais aussi de générer des situations de confrontation et d'animosité envers les populations frontalières chiliennes.

Le processus de « municipalisation » dans les Andes se situe dans la continuité de cette dynamique. Les réformes de « décentralisation » dans le Chili de Pinochet ont surtout été étudiées sous l'angle des transferts de compétences aux communes en matière éducative et de santé, accompagnant la privatisation de ces secteurs⁶¹¹. Dans le nord rural, ce processus se double de considérations géopolitiques qui se manifestent sous l'angle du contrôle du territoire par le déploiement de l'administration, et sous celui de l'incorporation des populations frontalières à la nation chilienne.

Sur les huit communes rurales existant à ce jour (cf. carte 19), les communes de Camarones et Colchane sont créées en 1979⁶¹². Camarones remplace en fait la commune de Codpa créée en 1927, et Colchane remplace Los Condores créée en 1970. Général Lagos⁶¹³, Putre, Huara, et Pozo Almonte avaient été créées en 1927, Pica en 1957 et Camiña en 1970. La plupart de ces communes existaient donc avant la municipalisation ; cependant elles n'avaient pas de compétences propres et se présentaient comme des périphéries des communes principales⁶¹⁴. Par ailleurs, les redécoupages territoriaux réalisés à cette occasion contenaient une dimension stratégique assumée par les responsables de l'époque : le décret de 1979 modifie leurs limites administratives dans des objectifs de renforcement de la frontière. Outre Arica et Iquique, les communes existant dans la zone avant 1979 sont les suivantes :

⁶¹⁰ Entretien avec Maximiliano Mamani et Antonio Moscoso Mamani, *op.cit.*

⁶¹¹ Voir par exemple Miranda R., Ernesto, « Descentralización y privatización del sistema de salud chileno », *Estudios Públicos*, n°39, hiver 1990 ; Cornejo Chávez, Rodrigo, « El experimento educativo chileno 20 años después. Una mirada crítica a los logros y falencias del sistema escolar », *Revista Electrónica Iberoamericana sobre Calidad, Eficacia y Cambio en Educación*, Madrid, vol. 4, n°1, 2006, pp. 118-129.

⁶¹² Décret-Loi 2868 du 26/10/1979.

⁶¹³ Le nom de cette commune se réfère au Général Pedro Lagos Marchant, qui dirigea la prise du *Morro* d'Arica lors de la bataille du 7 juin 1880, durant la guerre du Pacifique.

⁶¹⁴ Gundermann K., Hans, « Sociedades indígenas, municipio y etnicidad: La transformación de los espacios políticos locales andinos en Chile », *Estudios Atacameños*, n°25, 2003, pp. 55-77.

Belén, Putre, Codpa, General Lagos, Pisagua, Camiña, Chiapa, Zapiga, Negreiros, Los Condores, Huara, Tarapacá, Pozo Almonte, Lagunas, Pica. Les quinze communes sont réduites au nombre de huit lors de la réorganisation administrative : en 1979, la commune de Belén est supprimée et annexée à Putre ; Codpa est rattachée à Camarones, Pisagua fait désormais partie de la commune de Huara. Selon l'ancien maire de Pica, Hector Ovando, l'agrandissement de cette commune a permis de couvrir une plus grande zone frontalière ; il en est de même en ce qui concerne Colchane. Camarones est également agrandie, afin de mieux séparer la *marche* d'Arica de la zone d'Iquique privilégiée en matière de développement. Il nous explique lors d'un entretien :

« Il a été fait en sorte de renforcer la frontière par la création de toute une série de communes frontalières, dotées de structures administratives. La commune de Colchane, dans la province d'Iquique a été créée, la commune de Camiña, et la commune de Pica est devenue frontalière. Ensuite, au nord une province a été créée dans l'altiplano, la province de Parinacota, avec deux communes, Visviri et Putre [...]. »⁶¹⁵

⁶¹⁵ Entretien avec H. Ovando, *op.cit.*

Carte 19 : Communes andines de la région de Tarapacá en 1979



Source : Gundermann K., Hans, « Societies indígenas, municipio y etnicidad: La transformación de los espacios políticos locales andinos en Chile », *Estudios Atacameños*, n°25, 2003, pp. 55-77.

L'ancien maire de Pica, géographe de formation, est recruté par l'ODEPLAN en 1974 puis chargé, en tant que chef du SERPLAC (Secrétariat Régional de Planification et Coordination), de mener la régionalisation à Tarapacá avant de diriger Pica. Son interprétation de l'orientation donnée à la régionalisation et à la municipalisation est précieuse pour comprendre quelles fonctions sont attribuées aux communes frontalières dans la période de la dictature. Ainsi, au-delà de la militarisation, les dimensions démographiques et économiques tiennent une place importante dans la manière de *penser le territoire*. Il s'agit, plus qu'une logique de répression, d'assurer, sur la frontière, la présence de la population chilienne, étroitement contrôlée par un maillage fin de l'espace, mais aussi capable de subvenir de manière de plus en plus autonome à ses besoins en matière de développement économique :

« [Les communes ont été créées] pour apporter une attention à la population. Et ils ont créé plus de communes que nécessaire. Certaines communes avaient 1000 habitants, c'est très peu. Mais c'était pour couvrir le territoire, donc ils ont pensé que l'idée n'était absolument pas de militariser la frontière. L'idée, c'était de renforcer le développement des communes sur la base de leur propre activité. »⁶¹⁶

La création des communes permet donc de générer une alternative – ou un complément – à l'occupation militaire de la zone frontalière, par une présence plus effective de l'Etat dans les zones marginales ; une stratégie d'occupation administrative et politique visant notamment à assurer la présence d'une population chilienne, ou *chilenisée*, sur les frontières. L'ancien maire de Pica nous confirme l'importance accordée à la population pour la défense de la souveraineté territoriale de l'Etat :

« Le principal problème c'est qu'une partie importante de la population de Pica est dans une situation d'extrême pauvreté. Nous étions dans une époque militaire, où ce qui nous intéressait était de renforcer la souveraineté, donc nous avons créé des espaces pour incorporer des valeurs ; nous avons créé toute une série de « centres ouverts » où était enseigné l'hymne national chilien, parce qu'une grande partie des gens qui vivaient dans ces communes connaissaient bien mieux le Pérou que le Chili. »⁶¹⁷

Le renforcement de l'identité nationale chilienne chez des populations, dont on suppose que les liens avec les Aymaras péruviens et boliviens sont généralement plus forts qu'avec la population chilienne, est une préoccupation bien plus ancienne, comme nous l'avons vu dans

⁶¹⁶ Entretien avec H. Ovando, *op.cit.*

⁶¹⁷ *Ibid.*

le premier chapitre⁶¹⁸ ; la nouveauté réside en fait dans l'apparition d'instruments de gouvernement destinés à incorporer l'altiplano au territoire national, et la population à la nation chilienne. La zone andine entre ainsi dans les dispositions des plans de développement régionaux, d'abord sous la forme d'un constat à propos des liens transfrontaliers des Aymaras :

« La région présente une faible densité de population, une forte concentration urbaine (94% de la population dans les deux villes et un vaste territoire comprenant des espaces vides dans la zone intérieure et limitrophe de Tarapacá). La population de cette zone intérieure est pour la plupart aymara et a maintenu les caractéristiques propres de ce groupe ethnique. Par des liens parentaux ancestraux, ils entretiennent des liens profonds avec les traditions et le patrimoine culturel des villages frontaliers principalement boliviens, la population de ce pays étant fortement détériorée, économiquement et socialement. Ceci implique pour notre population frontalière un nouveau facteur d'amalgame dans une direction distincte de celle de la nation. »⁶¹⁹

La menace potentielle que représente l'existence de ces liens est alors jugulée par la mise en place de divers instruments destinés à encadrer ces populations, notamment en matière de développement économique et de diffusion des symboles nationaux chiliens. Ainsi, un rapport du Comité de Développement de l'Intérieur d'Arica de 1975 préconise la création de limites municipales qui correspondraient aux divers étages écologiques, ceci afin de mieux compter les hommes qui peuplent ces terres :

« Il pourrait être conseillé de redistribuer ce schéma d'organisation en adoptant trois types de communes, celle d'Arica, en précordillère, puis sur l'altiplano, de façon à ce que les recensements reflètent mieux la structure démographique en fonction de la structure écologique. »⁶²⁰

La population constitue donc l'axe principal de la sécurisation du territoire national durant cette période. Il s'agit de la compter, l'encadrer, la décrire et si possible redéfinir sa perception de la « modernité » par l'intermédiaire du développement économique, ainsi que

⁶¹⁸ Les Aymaras ne sont d'ailleurs pas les seules populations dont les liens transfrontaliers ont perduré, puis ont été rompus durant la dictature. Pour le cas atacameño et colla cf. Molina Otarola, Raúl, « Relaciones transfronterizas entre atacameños y collas en la frontera norte chilena-argentina. La desintegración de espacios y articulaciones tradicionales indígenas », in Rouvière, Laetitia (coord.), *Quelle(s) gouvernance(s) sur les frontières latino-américaines ?*, Dossier pour l'Institut de Recherche et de Débat sur la Gouvernance, 2008, <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-408.html> ; sur le cas mapuche cf. Aylwin Oyarzún, José, « Pueblo mapuche en Neuquén, Argentina, y en la Araucanía, Chile. De la fragmentación a la reconstrucción trasfronteriza », in Rouvière, *op.cit.* 2008.

⁶¹⁹ Gobierno Regional de Tarapacá, *Reformulación estrategia regional de desarrollo, 1987-2006*, p. 56, cité par González *op.cit.*, 2002, p. 186.

⁶²⁰ Comité de Desarrollo del Interior, Programa quinquenal de medidas para el desarrollo del area interior de la provincia de Arica, Arica, février-mars 1975, 96 p.

son rapport aux valeurs chiliennes lorsque cela est nécessaire. La description de « l'homme andin » présentée dans ce même rapport le démontre :

« L'élément humain de notre région (la zone rurale de l'intérieur d'Arica) se caractérise par une structure de groupe de caractéristiques plutôt primitives (type folk) avec de claires manifestations de l'organisation incaïque qui perdurent encore et qui les fait apparaître avec un certain degré de désenchantement, passifs et lents dans leurs réactions. Il faut reconnaître que l'isolement dans lequel ils ont vécu pendant des années et l'environnement souvent agressif a eu une grande influence sur cela, particulièrement dans la zone de l'altiplano où la désolation du paysage, la vie solitaire du berger et le vent forcent au renfermement si bien reflété dans la musique autochtone. Nous pouvons ajouter comme caractéristique importante un certain développement de l'esprit nomade qui a facilité la migration, même s'il faut reconnaître comme un avantage ou un point en notre faveur l'extrême attachement à la terre ancestrale qui maintient beaucoup d'entre eux dans leur zone. »⁶²¹

L'« incompréhension » supposée de l'homme andin vis-à-vis des technologies urbaines peut selon ce rapport être dépassée par la « réorientation » des valeurs de ces hommes considérant « que de nombreuses valeurs peuvent d'abord paraître négatives, mais qui, interprétées et réorientées comme il se doit par un personnel spécialisé, pourraient résulter extraordinairement bénéfiques ». Le « personnel spécialisé » est en l'occurrence un groupe d'anthropologues de l'Université du Nord, Arica, dont le travail pourrait « permettre, en les réorientant, d'en obtenir un meilleur profit sans produire de rupture violente dans la culture autochtone »⁶²².

Outre l'intervention d'universitaires pour la formation des Aymaras aux technologies modernes, la modification des « valeurs » passe par une restructuration profonde des dynamiques sociopolitiques dans l'espace andin chilien. Celle-ci est le produit du nouveau découpage administratif, et de l'apparition de la figure du maire comme autorité de référence dans ces localités. La première dimension trouve une illustration saisissante dans le cas de la création de la commune de Colchane. Avant 1980, Isluga et Cariquima constituaient deux centres de pouvoir concurrents et parallèles. Les *Islugas* et les *Cariquimas* présentent des pratiques linguistiques distinctes et couvrent des espaces d'échanges culturels et commerciaux différents : Les *Islugas* ne sont généralement pas en relation avec Cariquima ni avec Cancosa, et occupent plutôt des espaces situés dans la *quebrada* de Camiña et autour du *salar* de Coipasa en Bolivie. Lors de la création des communes, le village d'Isluga, jusqu'alors central

⁶²¹ Comité de Desarrollo del Interior, *op.cit.*, 1975.

⁶²² *Idem.*

dans le système d'échanges de la région, perd sa zone agricole qui passe sous la juridiction de la commune de Camiña, le village dépendant désormais de Colchane. Les *Cariquima* quant à eux sont plutôt liés spatialement, historiquement et linguistiquement aux *quebradas* d'Aroma et Sibaya, aux communautés de Llica et à la zone des *salares* des Uyuni, en Bolivie. La création de la commune de Colchane non seulement rompt brutalement les liens avec la Bolivie, mais enlève également à Cariquima les villages de Cancosa, Cultane et Lirima qui passent sous la juridiction de Pica⁶²³. Ces modifications de la répartition des centres de pouvoir s'accompagnent d'une élimination des rapports de forces entre familles qui structuraient historiquement le pouvoir dans la zone, même si les structures communautaires ont disparu de manière précoce sur l'altiplano chilien (cf. chapitre1).

Les rapports d'autorité se restructurent alors autour de la figure naissante du maire. Le profil généralement choisi pour cette autorité locale, directement nommée par le pouvoir central, se situe dans une double continuité, celle de la première étape de militarisation durant la dictature, mais aussi celle de l'ancienne figure représentant le pouvoir central en milieu rural : le carabinier. En effet, les maires sont dans leur majorité des policiers ou des militaires, nommés pour quelques années seulement. Dans certains cas exceptionnels et sur les communes les plus importantes comme Putre ou Pica, le maire est un civil, un « technocrate » passé par les rouages du pouvoir central avant d'appliquer les principes du « gouvernement suprême » dans les communes. C'est le cas de l'ancien maire de Pica, qui critique la nomination de policiers à la tête des municipalités :

« Tout ce qui intéressait le lieutenant carabinier, c'était qu'on peigne sa carrosserie, qu'il y ait de bonnes signalisations routières, d'avoir un meilleur équipement de radio... mais... c'étaient les carabiniers, c'était l'ordre public. C'est pourquoi je dis que ça a été une erreur. Comme c'étaient des communes très petites ils nommaient le lieutenant carabinier comme maire. Mais ça n'allait pas. »⁶²⁴

Si les carabiniers étaient déjà les principaux représentants de l'autorité d'Etat dans les villages andins au cours de la période précédente, leur accès au poste de maire s'accompagne du transfert d'un certain nombre de compétences et des budgets correspondants, utilisés de manière discrétionnaire par le maire. L'amplitude des pouvoirs octroyés à la figure du maire à cette époque a mené certains auteurs à qualifier ce processus de « *alcaldización* »⁶²⁵. Le style

⁶²³ Van Kessel, Juan, *Los Aymaras bajo el régimen militar de Pinochet (1973-1990)*, Iquique, Ed. El Jote Errante, 1990, p. 12.

⁶²⁴ Entretien avec H. Ovando, *op.cit.*

⁶²⁵ Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 7.

autoritaire de l'autorité édile s'appuie sur le contrôle de l'ensemble des fonds sociaux créés par la Junte militaire, tels que CEMA, *Junta Vecinal*, Ecoles frontalières, DIGEDER (Dirección General de Deportes y Recreación, organisme dirigé par un général de l'armée), PEM (Programme d'Emploi Minimum), POJH (Programa ocupacional para Jefes de Hogar), bourses d'études, pensions de retraites. Ce système d'assistance est une nouveauté en milieu rural, dont bénéficient en priorité les personnes qui démontrent leur loyauté envers le régime.

Le maire nomme les professeurs et les membres de direction de la *Junta Vecinal*, son épouse se trouve à la tête des Centres de Mères (CEMA) ; il contrôle les flux de marchandises, les ferias frontalières et les fêtes patronales des villages ainsi que les célébrations des fêtes nationales et les manifestations de soutien au régime militaire. La *Junta de vecinos* constitue un moyen de recueil d'informations sur les activités des administrés en même temps qu'un mécanisme de mobilisation de la communauté. La bureaucratie fait également son entrée en zone rurale : chaque villageois est familiarisé avec diverses démarches administratives et autorisations municipales, participant ainsi de la rationalisation de l'action publique jusqu'aux confins du territoire.

Enfin, les maires nommés bénéficient de soutiens religieux dans la zone, dont les effets seront durables. En effet, les évêques commencent à être concurrencés par les pasteurs protestants dont l'influence dans les communautés aymaras croît par la création de diverses organisations de travail social. A l'image de A. Pinochet qui, chaque 11 septembre – date anniversaire du coup d'Etat – célèbre le *Te Deum* à la cathédrale des Pentecôtistes de Santiago, les maires créent des alliances avec les pasteurs qui neutralisent l'influence catholique dans la région⁶²⁶.

2. Le second acte de la chilénisation : éduquer et incorporer à la « modernité » régionale

La période de dictature constitue en quelque sorte le second acte de la *chilenisation* dans les Andes. Des personnes originaires de cette zone font un parallèle, à la limite de la confusion, entre la période d'après-guerre du Pacifique et celle de la dictature de Pinochet en ce sens :

⁶²⁶ Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 13. Il s'agit d'un phénomène mobilisé par divers acteurs rencontrés lors de notre enquête pour expliquer certaines caractéristiques du vote en zone rurale andine (cf. chapitre 4). La neutralisation de l'influence catholique a des impacts politiques importants au vu de l'importance acquise par la théologie de la libération dans les Andes depuis les années 1960 ; ce catholicisme de gauche porté par des prêtres engagés pour la condition ouvrière et paysanne décline progressivement face au pentecôtisme, d'orientation nettement conservatrice.

« Les éléments culturels sont rompus avec les nouvelles autorités qui sont militaires, clairement militaires, ensuite ils installent l'école chilénisatrice où ils obligent à parler castillan et non pas les langues maternelles, ensuite ils obligent à se vêtir comme un Chilien, un *huaso*, sans respecter les vêtements qui étaient faits de cuir de leur propre bétail, de vêtements de alpaca et de lama, et il faut obéir à tout ce qui vient de Santiago, ça c'était au début. Deuxièmement, les écoles qu'ils ont installées dans la précordillère, dans la pampa et dans la cordillère, emploient des professeurs qui sont des agents chilénisateurs. Et troisièmement, quand le gouvernement d'Augusto Pinochet entre en fonction, de la même manière, la démocratie et la compréhension de ce qu'est « l'andin » se rompent, puisque le militaire a le dernier mot et il fallait obéir à tout ce que disaient les militaires. »⁶²⁷

Dans les récits de vie des personnes issues des villages frontaliers, les écoles frontalières créées sous le gouvernement de Pinochet, communément nommées « écoles de concentration », tiennent une place importante. Juan van Kessel note que l'importance accordée par la Junte militaire à la nationalisation de cette zone se manifeste dans l'augmentation du budget des écoles publiques andines de 400% entre 1973 et 1990, alors qu'au même moment, la moyenne nationale du budget de l'éducation est fortement réduite, dans un contexte général de privatisation de l'éducation⁶²⁸. Sur huit « écoles de concentration frontalière » créées dans tout le pays, cinq se trouvent dans le nord. Dans la Région de Tarapacá, ces écoles sont celles de Ticnamar (Putre, province de Parinacota) Colchane, Cariquima et Tarapacá (Province d'Iquique)⁶²⁹. Chaque enfant passe environ quatre ans dans ces internats afin de suivre l'enseignement primaire. Ils sont alors des activités quotidiennes et agricoles familiales, comme en témoignent en entretien des personnes issues de cette zone : « c'est le cas de la création des écoles frontalières, où tous les enfants sont réunis, on leur donne de la nourriture, le logement, mais on les sort de leur noyau familial et cet enfant commence à être éduqué avec d'autres valeurs »⁶³⁰.

Si les mêmes instruments de diffusion de la nation, école, religion, administration, sont employés au début du XXe siècle et dans les années 1970, on observe ici la création de bases durables d'une reconfiguration des liens socio-politiques entre villages et entre les individus issus de zone rurale et le milieu urbain⁶³¹. Plus encore qu'apporter la nation au village, il s'agit d'attirer l'attention du village vers la ville et ses valeurs en termes de réussite sociale.

⁶²⁷ Entretien avec A. Moscoso et M. Mamani *op.cit.*

⁶²⁸ Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 14.

⁶²⁹ García Traba, Beatriz, *El Discurso Político De Las Organizaciones Aymaras En El Norte De Chile*, Thèse de doctorat en Anthropologie américaine, Universidad Complutense de Madrid, 1997, p. 180.

⁶³⁰ Entretien avec A. Moscoso et M. Mamani *op.cit.*

⁶³¹ Voir le cas de l'école de Lirima, propriété de la communauté, qui a présenté la particularité de résister aux programmes nationalistes et la première tentative d'éducation pour renforcement de l'identité culturelle aymara.

Les écoles frontalières reproduisent en effet un mode de vie urbain « idéal » avec équipements vidéo et multiples terrains de sport ; elles stimulent l'exode rural avec la création des « bourses du président de la République » pour les meilleurs élèves de ces écoles. En conséquence du contrôle étroit pratiqué par les maires, les inscriptions scolaires augmentent de 32% pour le premier cycle de l'école primaire et de 17% pour le deuxième cycle⁶³². Cependant, la diffusion de l'éducation primaire dans l'altiplano a un effet paradoxal : celle-ci devait permettre d'assurer une allégeance des populations frontalières à la nation chilienne et aux nouvelles valeurs urbaines portées par le gouvernement militaire. Seulement, une très grande majorité des élèves migrent vers les villes afin de poursuivre leurs études. Il en résulte une désertification de la zone qui devait constituer, dans l'esprit des planificateurs, une zone de peuplement purement chilienne. Ce phénomène d'exode rural avait déjà débuté dans les années 1950 et n'est pas spécifique à la région qui nous intéresse, mais il signe le début de l'intégration des Aymaras à la société urbaine chilienne⁶³³, d'où naîtront une série de mouvements et associations politiques dont les principes mêlent diverses rationalités, bureaucratique, entrepreneuriale et indienne (cf. chapitre 4).

Les investissements massifs dans la construction de routes et dans les moyens de communications, à la charge du gouvernement régional de Tarapacá, ont fini de modifier le visage des villages andins. La construction de routes vers l'altiplano et la création de la Zone Franche d'Iquique (ZOFRI) avec ses voitures à moindre coût ont permis aux agriculteurs de la précordillère puis aux éleveurs de l'altiplano d'accéder à un symbole de la « modernité » et de prestige social : l'acquisition de véhicules 4x4, souvent de type « van ». Ainsi, dans la zone andine de la province d'Iquique, seize véhicules particuliers circulaient en 1973 ; ils étaient cent quarante-cinq en 1990⁶³⁴. Cela leur ouvre également l'accès sans intermédiaire aux marchés urbains, notamment aux « *terminales agropecuarios* »⁶³⁵ d'Iquique et Arica, puis, pour certaines familles, à l'ouverture de magasins à la ZOFRI. De nombreuses personnes quittent progressivement les communes rurales pour se consacrer à des activités commerciales ou de transport dans les villes principales ou voisines telles que Pozo Almonte. La radiotéléphonie se développe également. En 1969 sous le président Frei, sept téléphones

⁶³² Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 15.

⁶³³ En 1940, le département d'Arica – ville d'Arica exclue – comptait 7772 habitants, puis 11360 en 1952, et 8603 en 1960. cf. Alvarado, Luis, *La vida rural en el Altiplano chileno*, Santiago, ICIRA, 1970, p. 27.

⁶³⁴ Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 17.

⁶³⁵ « Terminales agropecuarios » est le nom donné aux grands marchés de fruits, légumes et vêtements d'occasion situés en périphérie d'Iquique et d'Arica. Les prix y sont nettement plus accessibles que dans d'autres marchés ou supermarchés. Une grande partie des marchands y vend les produits de « l'intérieur » et est d'origine indigène.

avaient équipé les principaux villages (à Cariquima, Coscaya, Huatacondo, Lonsana, Mocha, Sibaya et Pica). Entre 1979 et 1989, vingt-cinq nouveaux appareils sont installés, les villages communiquant par l'intermédiaire de la *gobernación* d'Iquique et les opérateurs dans les villages étant les professeurs : les communications existent mais sont strictement encadrées. Dans la même période, des groupes électrogènes sont installés dans quinze villages, mais les installations d'eau potable sont laissées à « l'initiative privée », c'est-à-dire les villageois et quelques ONG⁶³⁶.

La création des communes rurales a pour effet d'intégrer ces espaces dans la vie socio-politique et économique de la Région de Tarapacá. La « régionalisation de la société andine »⁶³⁷ a de fait commencé dès la moitié du XXe siècle avec l'exode rural, la dispersion spatiale et la participation à la division régionale du travail. A partir de la fin des années 1970, les communes constituent des entités qui doivent s'incorporer au développement économique régional et à la compétitivité économique de la Région, comme en témoigne leur prise en considération dans les « plans de développement régionaux » à partir de cette époque⁶³⁸. Si l'agriculture est l'un des axes abordés par ces plans, sa modernisation se traduit par des ventes massives de terres et par la création de titres individuels sur des parcelles jusqu'alors exploitées collectivement ou familialement⁶³⁹. La propriété et l'exploitation collective de l'eau chez les Aymaras est aussi fortement mise en question par le « Code de l'Eau » de 1980 qui dissocie la propriété de la terre de celle de l'eau, autorisant ainsi l'usage de cette ressource avec de très faibles restrictions par les grandes entreprises minières. Toujours en vigueur en 2011, ce code est à l'origine de revendications actuelles de la part de diverses organisations indigènes (cf. chapitre 4). Enfin, le « Code des Mines » de 1983 ouvre la possibilité de concessions de longue durée et très peu imposées.

La dynamisation du secteur des mines a constitué l'un des principaux ancrages de la libéralisation de l'économie dans cette région, mais elle a également participé à la

⁶³⁶ Van Kessel, *op.cit.*, 1990, pp. 17-18. A cette époque apparaissent diverses institutions, dont des ONG, qui entrent ensuite en conflit avec les organisations indigènes qui leur reprochent d'être trop autoritaires et peu participatives (cf. chapitre 4).

⁶³⁷ Gundermann, *op.cit.*, 2003.

⁶³⁸ Cf. SERPLAC (Secretaría de Planificación Regional), Región I, *Estrategia de Desarrollo Regional I Región Tarapacá 1976-1990*, Iquique, 1976; ODEPLAN, *Plan Regional de Desarrollo 1982-1989*, República de Chile, Presidencia de la República, Intendencia Regional de Tarapacá, 1982; SERPLAC (Secretaría de Planificación Regional), Región I, *Prospección I Región*, Iquique, 1988.

⁶³⁹ La privatisation des terres a également lieu dans le sud. La version originale du Décret-Loi n°2568 de 1979 annonçait qu'une fois divisées les terres indigènes par cette loi, ces terres cessent d'être indigènes ainsi que ses habitants (Van Kessel, *op.cit.*, 1990, p. 7). Voir aussi le Décret-Loi n° 2750 de 1979 ; le Décret-Loi n°2885 de 1979 autorise la vente de titres individuels sur les terres des Rapa Nui.

consolidation de la frontière en drainant des ressources financières vers les communes avoisinantes : c'est notamment le cas de Pica, qui a assuré une grande partie de ses revenus par la présence des mines de Collahuasi et Quebrada Blanca sur son territoire. L'ancien maire de cette commune l'affirme ainsi :

« La sécurité nationale a été assurée par la création des communes. Par le seul fait d'octroyer des ressources aux régions pour résoudre les problèmes sociaux. Pourquoi, parce que ce sont les indigènes qui présentent la majorité des problèmes sociaux. Et les indigènes sont localisés sur la frontière. Alors, comment s'est renforcée la sécurité nationale ? En appuyant des projets miniers. De grands projets miniers. De fait, le secteur minier a beaucoup contribué à renforcer la zone frontalière. Autant à Arica qu'à Iquique. »⁶⁴⁰

Plus encore que la présence militaire sur ces terres, c'est l'inclusion des communes rurales dans les dynamiques politiques et économiques régionales qui a assuré l'adhésion des populations frontalières au régime et au modèle qu'il proposait. Dans la continuité de la notion de « frontière intérieure » proposée par Pinochet en 1993⁶⁴¹, ces espaces seront ensuite tour à tour qualifiés de « zones extrêmes » puis de « localités isolées » à travers diverses tentatives de politiques publiques destinées à insérer les espaces frontaliers dans les dynamiques nationales de développement. Le gouvernement de Pinochet a posé les bases administratives et politiques sur lesquelles se fondera l'action publique territoriale et frontalière en temps de transition.

⁶⁴⁰ Entretien avec Hector Ovando, *op.cit.*

⁶⁴¹ Cf. Pinochet, Augusto, « Ejército de Chile: posibles elementos a considerar en su proyección futura », Conferencia dictada en Santiago de Chile el 19 de agosto de 1993, *FASOC*, vol. VIII, n°14, 1993.

Conclusion du Chapitre 2

Les évolutions du gouvernement du territoire chilien sur deux grandes périodes au cours desquelles l'administration des périphéries politiques et territoriales s'est confirmée montrent que le parachèvement de ce processus est relativement récent, et s'est réalisé sous un régime autoritaire. Si les « terres conquises » d'Arica et Tarapacá ont toujours constitué des zones d'exception, dont l'administration a alterné entre politiques spécifiques de développement économique et militarisation, le cas des zones rurales situées à « l'intérieur » même de ces provinces éclaire de manière plus précise le processus de construction de la frontière et le rapport de l'Etat chilien à son territoire. La souveraineté territoriale chilienne dans le nord est une préoccupation constante, mais elle s'exerce dans sa totalité, et jusqu'aux lignes frontalières, à partir de la période de Pinochet. Celui-ci réoriente le gouvernement du territoire vers un contrôle étroit des périphéries et sur la construction de *territoires* d'action publique voués à faire preuve de leur compétitivité économique. Les héritages de ces deux dynamiques restent très présents au moment de la transition démocratique, ce que nous commençons analyser dans le chapitre suivant.

Chapitre 3

La ligne et la zone en temps de transition démocratique et d'intégration régionale

Des politiques spécifiques ont été mises en œuvre dans la zone frontalière dès la période suivant l'annexion de ces terres et dans une optique de renforcement de la souveraineté de l'Etat ; toutefois, celui-ci n'occupe véritablement l'ensemble de la zone frontalière – y compris les hauts plateaux – qu'à partir de la période de dictature. Or, la période de transition démocratique entraîne une relative ouverture des frontières et une réinsertion progressive du Chili dans les blocs d'intégration régionale. Les modalités nationales d'administration des frontières sont directement affectées par ces dynamiques d'intégration régionale ; en même temps, ces dernières se heurtent à des nationalismes extrêmement prégnants sur le continent, et à des relations diplomatiques particulièrement sensibles sur la triple frontière Chili-Pérou-Bolivie. En considérant ces deux éléments *a priori* contradictoires, nous abordons dans ce troisième chapitre les politiques chiliennes destinées à la frontière – déclinée en ses modalités de ligne et de zone – depuis les années 1990.

La coexistence des avancées de l'intégration régionale et de la persistance des nationalismes peut être analysée à la lumière d'un questionnement du lien entre souveraineté territoriale et circulation des flux⁶⁴². En contribuant à leur insertion dans leur environnement immédiat, les politiques de libéralisation économique réduisent-elles l'intérêt stratégique des Etats pour la défense de leur territoire ? Il nous semble que ces deux éléments sont moins contradictoire qu'il n'y paraît. La priorité accordée à la circulation des flux de marchandises sur le continent peut en fait justifier des rapprochements et accords, et ce, même entre des Etats qui n'ont pas de relations diplomatiques continues, comme c'est le cas entre le Chili et la Bolivie depuis 1978. Les logiques d'intégration commerciale et de mondialisation économique n'impliquent donc pas systématiquement un affaiblissement de l'importance

⁶⁴² Dans son article sur « l'Etat virtuel », R. Rosecrance affirme : « Les pays développés préféreraient couler (*plumb*) le marché mondial plutôt qu'acquérir des territoires » ; Rosecrance, Richard N., « The Rise Of The Virtual State », *Foreign Affairs*, vol. 75 (4), juillet-août 1996, pp. 45-61, p. 46; Voir aussi Rosecrance, Richard N., *The Rise of Trading State: Commerce and Conquest in the Modern World*, New York, Basic Books, 1986.

accordée à la souveraineté territoriale des Etats⁶⁴³. Les transformations des modalités pratiques d'exercice de la souveraineté territoriale incluent certaines adaptations des Etats à la mise en question des modes de régulations statocentrés ; ce qui n'implique pas pour autant une modification fondamentale des instruments étatiques de contrôle territorial⁶⁴⁴.

L'objet « frontière » se prête particulièrement bien à l'observation de la « facilitation » et du contrôle de la circulation des flux, le cas chilien illustrant de plus de manière saisissante ce mouvement et cette mise en commun des conceptions intégrationnistes et souverainistes de l'administration des frontières. Ces dynamiques, actuellement à l'œuvre sur la triple frontière Chili-Pérou-Bolivie, doivent être comprise dans la continuité des héritages de la guerre du Pacifique et de la période de dictature. Ce cadrage permet de comprendre comment souveraineté territoriale et facilitation de la circulation des flux sont prises en considération dans l'administration des postes-frontières et dans l'élaboration des politiques destinées aux régions frontalières. Le renforcement de la souveraineté territoriale – au niveau interne et externe – et la mise en œuvre de réformes économiques d'envergure sont les deux grands legs de la période de dictature au Chili. Leurs réinterprétations et usages en temps de démocratie se manifestent dans les modalités actuelles d'administration des frontières, caractérisées par un renforcement des technologies de contrôle sur la ligne de démarcation et par une libéralisation des flux commerciaux transfrontaliers.

L'étude de ces héritages permet en premier lieu de comprendre le poids accordé à la protection du territoire dans les conceptions de la frontière et dans les pratiques de son administration. D'une part, l'état des relations diplomatiques entre les trois pays est marqué par les contestations des tracés frontaliers consécutifs à la guerre du Pacifique. La frontière septentrionale a toujours constitué une ligne à défendre et à réaffirmer pour les gouvernements chiliens. D'autre part, si les militaires ne sont plus en charge de la surveillance des frontières depuis le retour de la démocratie, les forces armées conservent un rôle important dans l'élaboration des politiques destinées à la ligne et la zone frontalières, confirmant une conception stratégique et souverainiste du gouvernement du territoire

⁶⁴³ En ce sens, la sociologue Saskia Sassen émet l'hypothèse selon laquelle la mondialisation implique, plus qu'une érosion, une transformation de la souveraineté étatique : « Il me semble que les conséquences de la globalisation et des organisations supranationales sont, plus qu'une érosion de la souveraineté, une transformation de la souveraineté, une souveraineté qui est loin d'avoir disparue, mais qui se concentre sur d'autres lieux depuis les deux dernières décennies, et la globalisation a certainement été un facteur de ce phénomène. » ; Sassen, Saskia, *¿Perdiendo el control? La soberanía en la era de la globalización*, Barcelone, Editions Bellaterra, 2001.

⁶⁴⁴ A ce propos cf. Jouve, Bernard, Roche, Yann, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ?*, Paris, Broché, 2006.

national. La ligne frontalière est pensée comme le lieu de défense potentiel vis-à-vis de l'extérieur et la zone frontalière comme un enjeu de souveraineté interne : c'est ainsi l'ensemble de l'espace frontalier qui est investi par les politiques destinées à la frontière.

Cette importance accordée à la souveraineté territoriale n'exclut pas un mouvement d'intégration du Chili dans son environnement continental. Si les dynamiques d'intégration sud-américaines se fondent de manière générale sur des dimensions prioritairement macroéconomiques, le cas chilien se démarque encore par un libéralisme économique extrêmement poussé qui implique sa participation réduite à ces processus. Dans cette perspective, la frontière est considérée comme un lieu de passage de marchandises et les espaces frontaliers – notamment les Régions – doivent accompagner ces évolutions. En même temps, la frontière reste la manifestation physique de la souveraineté territoriale chilienne et le symbole de la position voulue dominante du pays dans la zone : une domination de nature politique et économique, qu'il s'agit de donner à voir et de confirmer dans l'administration des frontières.

La permanence du territoire comme enjeu de souveraineté peut donc être attribuée à trois facteurs, dont l'examen constitue la trame de ce chapitre. Les deux premiers facteurs sont la persistance du rôle des forces armées dans la conception des frontières et l'état historique des relations diplomatiques dans la région (I). La frontière est en même temps ce lieu d'affirmation de la souveraineté nationale, et celui où se manifeste la confirmation d'un modèle économique : il s'agit d'un troisième facteur à considérer (II). L'étude des choix des gouvernements de transition en matière de politique étrangère et d'intégration permet ainsi de comprendre les dimensions concrètes de l'administration des frontières chiliennes depuis les années 2000 et des accords passés avec les Etats voisins en la matière.

I. Enjeux de souveraineté ?

Les frontières latino-américaines sont-elles condamnées à symboliser les enjeux guerriers de souverainetés nationales mal affirmées ? Le cas de la triple-frontière Chili-Pérou-Bolivie semblerait le confirmer. Ici, le tracé frontalier n'est pas admis par tous ; de fait, il est accepté par un seul : le Chili, le « vainqueur ». La supériorité, non seulement économique et institutionnelle, mais aussi militaire, de l'Etat chilien se donne à voir sur la frontière, face à deux Etats dont les possibilités d'alliance ne sont jamais exclues. Si les traces du militarisme

marquent encore les relations entre Etats, d'autres types d'interactions s'y substituent, plus subtils, sous la forme de négociations, accords et arbitrages internationaux⁶⁴⁵. En fait, la question de la sécurité des frontières sud-américaines ne se cantonne pas aux héritages, certes omniprésents, des pratiques de régimes militaires. Les disputes présentées ci-dessous recouvrent des enjeux qui dépassent, tout en l'englobant, la notion de souveraineté. Ils mobilisent les mémoires collective, mais sont aussi de nature transnationale : il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des marchés, partout où des flux existent. Dans le cas chilien, cet enjeu implique de maintenir une distinction vis-à-vis des Etats voisins, tout en les enrôlant dans ses pratiques sécuritaires et économiques sur la frontière.

Les origines de la construction des frontières septentrionales permet de comprendre les échos contemporains d'une guerre qui a *fait* l'Etat. Cette guerre en a d'abord fixé les limites territoriales. Des limites contestées, constamment justifiées, réaffirmées, qui font l'objet, après l'installation de mines durant la dictature, d'une attention particulière depuis les années 1990, *via* la stratégie de la « dissuasion » (A). Cette guerre a ensuite impliqué l'annexion d'un territoire qui, utilisé pour assurer les revenus fiscaux de l'Etat, a servi à l'application de la doctrine de sécurité nationale. Au retour de la démocratie, cet espace est devenu une Région, assurant non seulement la projection internationale de la puissance économique chilienne, mais aussi le perfectionnement du contrôle de son territoire : c'est l'histoire d'Arica, présentée dans un second temps (B).

A. La ligne. Symboles et pratiques

La triple frontière Chili-Pérou-Bolivie est l'objet de conflits et négociations multiples, dont il convient d'aborder les principaux développements⁶⁴⁶. La dimension symbolique accordée à la triple frontière dans chacun des trois pays est importante : en effet, la guerre du

⁶⁴⁵ C'est ce que J. Nye a nommé le *soft power* dans le cas nord-américain. Cf. Nye, Joseph, *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990.

⁶⁴⁶ Sur les relations Chili-Pérou-Bolivie ? cf. Gutierrez, Carlos, « Chile, Perú y Bolivia: entre el conflicto y la cooperación », in Sepúlveda, Isidro (dir.), *Seguridad humana y nuevas políticas de defensa en Iberoamérica*, Santiago, UNED, 2007 ; Milet, Paz Verónica, « Chile-Perú: dos caras de un espejo », *Revista de ciencia política*, Santiago, vol. 24, n°2, 2004, pp. 228-235 ; Rodriguez Elizondo, José, *De Charaña a la Haya. Chile, entre la aspiración marítima de Bolivia y la demanda marítima de Perú*, Santiago, Ed. Planeta Chilena, 2009 ; Rodriguez Elizondo, José « Chile-Perú: crisis de la equidad tardía », *Revista Fuerzas Armadas y Sociedad*, Année 20, n°1, Dossier « Relaciones Chile-Perú », Santiago de Chile, janvier-juin 2006, pp. 17-29 ; Maldonado, Carlos, « Chile vs. Perú y Bolivia: una relación vecinal conflictiva », Instituto de Defensa Legal, www.defensaidl.org.pe, mars 2005 ; Huertas Ramos, Mario Andrés, « Una lectura histórica del diferendo chileno-boliviano y sus implicaciones geopolíticas », *Via Iuris*, n°5, juillet-décembre 2008, pp. 41-60 ; Valderrama Hoyle, Pablo, Loiseau, Virginie, « En torno a los antecedentes de la reclamación marítima boliviana hasta el tratado de paz de 1904 Entre Chile Y Bolivia y dos negociaciones durante el Siglo XX », Santiago, Biblioteca Del Congreso Nacional De Chile, Depesex/Bcn/Serie Estudios, Année XV, n° 291.C, août 2005.

Pacifique (1879-1883) y constitue le principal objet de commémorations après l'Indépendance. En ce sens elle est un véritable événement fondateur, qui contribue à cimenter les identités nationales respectives (1). Au-delà de cette dimension symbolique, les frontières issues de cette guerre sont interprétées au Pérou et en Bolivie comme des causes de difficultés économiques structurelles ; au Chili, les frontières septentrionales sont, non seulement à l'origine d'une fierté nationale, mais aussi au fondement d'une prospérité économique basée sur l'exploitation des ressources naturelles : le salpêtre dans les années suivant la conquête, le cuivre plus récemment, et le lithium en perspective. Source de rentes économiques et cœur de la célébration patriotique, le désert d'Atacama connaît donc ses heures de gloire sous administration chilienne. Aussi, les mémoires de la guerre du Pacifique fondent les relations diplomatiques dans la région et confirment le Chili dans une position dominante vis-à-vis des pays voisins. La force des symboles et des asymétries issues de la démarcation frontalière fait de la région un objet de disputes permanentes, depuis la multiplication des négociations au cours du XXe siècle, jusqu'à la judiciarisation du conflit dans les années 2000 (2). Si le déplacement du conflit vers le champ judiciaire confirme la faible éventualité d'un conflit armé et accompagne le processus de démilitarisation des frontières, la stratégie de « dissuasion » chilienne et le retour récent des forces armées boliviennes dans la zone frontalière laissent penser que les démonstrations de force restent des pratiques courantes dans la confirmation et la défense de la ligne (3).

1. Commémorations : des héros et des lieux

Lorsqu'il gagne la guerre du Pacifique, le Chili confirme l'idée d'une supériorité de ses institutions militaires et civiles qui avait déjà été consolidée sous Portales (cf. chapitre 1). L'identité nationale chilienne se construit sur ces fondements ; les pays voisins utilisent quant à eux la mémoire de la guerre du Pacifique de manière négative, cette mémoire se fondant sur l'idée de spoliation des territoires perdus. La guerre du Pacifique est un événement fondateur : elle constitue la dernière étape d'expansion territoriale du Chili, repoussant sa frontière de 888 kilomètres vers le nord, assure une stabilité économique sur le long terme et alimente positivement la mémoire nationale en confortant le Chili dans sa position de « vainqueur ». Ainsi, l'historien Simon Collier considère que la guerre du Pacifique a consolidé le prestige international du Chili et contribué à renforcer l'identité nationale du pays :

« La victoire obtenue par le Chili lors de la guerre du Pacifique lui a conféré un prestige international substantiel. Elle permit, en outre, de remonter le moral des

Chiliens qui était, dans les décennies précédant la guerre, découragé et pessimiste. Il a été attribué une grande valeur à la figure militaire et il paraissait qu'en chaque Chilien, il y avait un soldat. [...] La conquête du littoral bolivien et des provinces méridionales du Pérou ont permis au Chili d'agrandir son territoire national d'un tiers de sa superficie. »⁶⁴⁷

Outre les commémorations de la période d'Indépendance, la mémoire des batailles de la guerre du Pacifique et la célébration de ses héros constituent des bases symboliques de l'identité nationale chilienne. Ainsi, le combat naval d'Iquique, soldé par l'une des rares défaites chiliennes face à la marine péruvienne, est un événement marquant pour les deux nations. Le 21 mai, date anniversaire de cette bataille, est un jour férié au cours duquel des défilés militaires et scolaires ont lieu dans tout le Chili, en commémoration de la mort d'Arturo Prat Chacón. Ce héros par excellence⁶⁴⁸ fut le commandant de bord du navire *La Esmeralda* : son sacrifice lors de l'abordage du navire péruvien *Le Huáscar*, qui lui valut la vie le 21 mai 1879, symbolise pour les Chiliens le courage et l'abnégation des patriotes. Le 21 mai 1886, une crypte est inaugurée à Valparaíso en l'honneur de Prat et de ses compagnons d'armes. Ce mythe a été largement alimenté par plusieurs générations d'intellectuels et d'historiens⁶⁴⁹ et par les manuels scolaires⁶⁵⁰ ; en 2008 est diffusé le film *La Esmeralda* qui compte parmi les plus grandes productions de l'histoire cinématographique chilienne ; à la même date, une série télévisée raconte l'histoire des héros chiliens⁶⁵¹. Le 7 juin, date anniversaire de la victoire chilienne à Arica en 1880, est également l'occasion de célébrations

⁶⁴⁷ Collier, Simon, « From Independence to the War of the Pacific », in Bethell, Leslie (dir.), *Chile since Independence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 1-33, p. 31.

⁶⁴⁸ Sater, William F., *The heroic image in Chile: Arturo Prat, secular saint*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1973.

⁶⁴⁹ La première biographie d'Arturo Prat est publiée dès 1879 : Vicuña, Bernardo, *Biografía completa de Arturo Prat*, Valparaíso, Imprenta El Mercurio, 1879, cité par Arévalo Salinas, Alex, « Héroes, tradiciones y poder. El caso de Chile en la Guerra del Pacífico », *Revista F@ro*, année 6, n°12, 2^e semestre 2010.

⁶⁵⁰ Voir la série de livres, traitant de cette question pour chacun des pays, éditée par la Convention Andrés Bello en 1999 et intitulée *La Enseñanza de la Historia*.

⁶⁵¹ La série *Héroes, la gloria tiene su precio*, produite par la chaîne de télévision Canal 13 en 2007, comporte six épisodes, chacun d'entre eux étant consacré à une figure historique chilienne : Bernardo O'Higgins, José Miguel Carrera, Manuel Rodríguez, Diego Portales, José Manuel Balmaceda et Arturo Prat. La même année, une autre série nommée *Epopeya*, retraçant les grandes batailles de la Guerre du Pacifique, devait être diffusée sur TVN. Le gouvernement chilien a fait directement pression sur les dirigeants de la chaîne pour que la série soit reportée de plusieurs mois et afin d'éviter d'entrer en conflit avec le Pérou, qui au même moment déposait sa plainte devant la CIJ de la Haye. Cf. Van Der Ree, Gerard, « Chile's (Inter)National Identities: Framing the Relations with Bolivia and Peru », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 29, n°2, 2010, pp. 208-223, p. 215. En 2008, une émission télévisée intitulée « Grandes Chilenos de nuestra historia » soumet au vote des téléspectateurs soixante personnages considérés comme des figures historiques chiliennes : Salvador Allende l'emporte de peu sur Arturo Prat. Pour une analyse critique de cette émission cf. Grez Toso, Sergio, « 'Grandes Chilenos de Nuestra Historia'. Rápidas reflexiones a propósito de un programa de televisión, la historia y la memoria », *Espacio Regional*, Osorno, vol. 2, n°5, 2008, pp. 119-122.

nationales⁶⁵², bien que ce jour ne soit pas férié⁶⁵³. Symbole de paix, le monument construit sur le *Morro* d'Arica suite au Traité de Lima de 1929 représente le Christ, un bras tendu vers chacun des territoires séparés par la « Ligne de la Concorde ». Son regard est porté vers ce qui contribuera au futur des deux nations, l'océan Pacifique : précisément le lieu vers lequel se déplacera progressivement le conflit entre le Chili et le Pérou au début du XXI^e siècle.

Si l'interprétation de l'histoire est objet de controverses entre historiens chiliens et péruviens⁶⁵⁴, elle l'est aussi dans les ouvrages de vulgarisation historique et dans l'ensemble des médias, notamment du côté des « perdants » péruviens et boliviens. Dans la ville de Tacna au sud du Pérou, de nombreuses petites librairies proposent des livres illustrés qui, pour une somme modique, diffusent une interprétation extrêmement nationaliste de la guerre du Pacifique. Citons-en deux exemples. La seule vue du sommaire du premier, intitulé *Histoire de la Guerre du Pacifique*⁶⁵⁵, suffit à comprendre la manière dont est investie l'histoire sur la frontière : la première partie commence par « I) Causes de la guerre entre la Bolivie et le Chili, II) Causes apparentes de la guerre entre le Pérou et le Chili, III) Vraies causes de la guerre entre le Pérou et le Chili ». Un autre livre, intitulé *Pourquoi nous avons perdu... La Guerre avec le Chili ? Le livre que tout péruvien doit lire*⁶⁵⁶, se termine par un titre évocateur : « Attention aux 'voisins' ». En 1984, les péruviens octroient une nouvelle dénomination officielle à l'espace maritime frontalier avec le Chili : « la mer de Grau », du nom du héros national ayant gagné la bataille d'Iquique⁶⁵⁷. En 2010, le gouvernement bolivien, réaffirmant ses ambitions sur le Pacifique, déclare que le 23 mars serait un jour férié, le « jour de la mer ». Ces histoires, qui pourraient paraître anecdotiques, montrent l'omniprésence d'une animosité héritée de la guerre du Pacifique, toujours utile au maintien des unités nationales.

⁶⁵² Cf. Arancibia Clavel, Roberto (Colonel), *Breve historia militar de Arica*, Santiago, Commandement de l'Armée, Dpt. De communication, 1994.

⁶⁵³ Plusieurs personnes rencontrées à Arica regrettaient que le 7 juin ne soit pas déclaré jour férié de la même manière que le 21 mai, considérant ceci comme une manifestation du manque de reconnaissance de l'Etat chilien pour le rôle d'Arica et de ses habitants dans l'histoire nationale. Voir par exemple l'entretien avec Pablo Cardenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota.

⁶⁵⁴ Outre les différents historiens chiliens cités dans le chapitre 1, du côté péruvien voir notamment Basadre, Jorge, « Chile, Perú y Bolivia independientes », in Ballesteros, Beralta, Antonio (dir.). *Historia de América*, T. XXV, Barcelona, Buenos Aires, Salvat Editores, 1948.

⁶⁵⁵ Caivano, Tomas, *Historia de la Guerra del Pacifico*, Lima, Corp. Ed. Chirre, 2004.

⁶⁵⁶ Navarro Carpio, Magali, *Porqué hemos perdido... La Guerra con Chile ? El libro que todo peruano debe leer*, Lima, Corp. Ed. Chirre, 2005.

⁶⁵⁷ Loi n° 23856 du 24 mai 1984. L'Amiral Miguel Grau est un héros péruvien de la Guerre du Pacifique, qui a vaincu Arturo Prat lors de la bataille d'Iquique.

Selon le sociologue J. Podestá, la zone de Tarapacá est définie par son caractère de région conquise militairement : elle reste une fierté pour les militaires chiliens⁶⁵⁸. Si l'opinion publique se désintéresse généralement des sujets concernant la politique étrangère, l'intégrité territoriale et la défense des frontières semblent être les seuls sujets qui suscitent des réactions fortes⁶⁵⁹. Lors d'une entrevue informelle, un fonctionnaire de la SUBDERE nous affirmait que selon lui, l'idée d'élever un mur sur les frontières septentrionales serait volontiers acceptée par les Chiliens⁶⁶⁰. La question frontalière reste donc extrêmement présente dans les esprits et constitue un enjeu politique dont l'importance reflète la persistance du territoire comme élément d'identification nationale.

Une véritable religion civile s'est construite autour de la mémoire collective et des commémorations⁶⁶¹ ; mais plus encore, la légitimité des Etats se construit sur la diffusion de la perception de l'ennemi immédiat. En ce sens, l'histoire de cette triple frontière a pu être étudiée à partir des écrits de Carl Schmitt⁶⁶² ; si partout, l'existence d'un ennemi participe de la construction de l'identité⁶⁶³, la focalisation sur cet « ennemi » est ici la manifestation d'une faiblesse interne, celle d'Etats faibles dans le cas de la Bolivie et du Pérou, et celle d'un Etat dont la souveraineté est à réaffirmer sur ses marges dans le cas du Chili⁶⁶⁴. C'est tout le paradoxe de la souveraineté dans cette région : alors que la guerre du Pacifique est le ciment du nationalisme chilien, cette zone « extrême » et d'exception est perçue depuis le centre chilien comme culturellement et géographiquement proche de la Bolivie et du Pérou et

⁶⁵⁸ Voir les entretiens réalisés par l'auteur avec plusieurs militaires. Podestá, Juan, *La invención de Tarapacá. Estado y desarrollo regional en Chile*, Iquique, Université A. Prat, 2004, p. 163.

⁶⁵⁹ Colacrai Miryam, Lorenzini, Maria Elena, « La política exterior de Chile: ¿excepcionalidad o continuidad? Una lectura combinada de 'fuerzas profundas' y tendencias », *Confines*, 1-2, août-décembre 2005 ; Maira, Luis, « Las relaciones entre Chile y Bolivia en el centenario del Tratado de 1904 », *Foreign Affairs en español*, octobre-décembre 2004, pp. 89-101 ; Durán, Roberto, « Notas para la elaboración de un marco teórico de la política exterior chilena », in Russell, Roberto, (dir.), *Política Exterior y toma de decisiones en América Latina*, Buenos Aires, GEL, 1990 ; Muñoz, Herald, « Las relaciones exteriores del gobierno militar chileno », in Puig, J. (dir.), *América Latina: Políticas Exteriores Comparadas*, Buenos Aires, GEL, 1984, pp. 353-391 ; Van Klaveren, Alberto, « Continuidad y cambio en la política exterior chilena », in Di Tella, Torcuato (dir.), *Argentina y Chile: ¿Desarrollos paralelos?*, Buenos Aires, Nuevo Hacer-ISEN, 1997, pp. 267-285.

⁶⁶⁰ Entretien avec Pablo Vidal, chargé du Département de Politiques Spéciales, SUBDERE, Ministère de l'Intérieur.

⁶⁶¹ Sur la notion de « religion civile » cf. Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

⁶⁶² Voir par exemple González Miranda, Sergio, « Pax castrense en la frontera norte: Una reflexión en torno a la post-guerra del Salitre: el conflicto por Tacna-Arica y Tarapacá », *Universum*, vol. 19 (1), 2004, pp. 28-57. Sur cette théorie de l'ami/ennemi cf. Schmidt, Karl, *La notion du politique - Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

⁶⁶³ Cf. Héritier, Françoise, « L'identité Samo », in Lévi-Strauss, Claude, *L'identité : séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977, pp. 51-71 ; Mead, George Herbert, *L'Esprit, le Soi, la Société*. Paris, PUF, 1963.

⁶⁶⁴ L'historien S. González nomme cette continuité du conflit une « guerre de papier » concernant la période qui suit immédiatement la Guerre du Pacifique. González Miranda, Sergio, *Arica y la triple frontera. Integración y conflicto entre Bolivia, Perú y Chile*, Iquique, Ed. Aribalo, 2006.

convoitée par les gouvernements de ces pays. La résolution du conflit, si elle a été validée par une série de traités internationaux, n'a toujours pas trouvé la complète approbation des gouvernements du Pérou et de la Bolivie : les relations diplomatiques entre ces derniers et le Chili se basent sur des revendications incessantes depuis la fin de la guerre.

2. De la guerre à la judiciarisation du conflit

Si la fin de la guerre du Pacifique date de 1883, la résolution du conflit a lieu quarante-six ans plus tard seulement, en 1929. L'application de l'intégralité des clauses du traité de Lima par le Chili date, quant à elle, de 1999 seulement⁶⁶⁵. Entre 1901 et 1928, les relations diplomatiques entre le Pérou et le Chili sont très difficiles. Elles sont interrompues entre 1901 et 1905 puis entre 1910 et 1928, avec une fermeture de la frontière de 1925 à 1928. Les gouvernements boliviens successifs réclament un accès souverain à l'océan Pacifique depuis 1910. Les échos de la guerre raisonnent dans les relations diplomatiques, le Chili et la Bolivie n'ayant pas de représentation au niveau des ambassades depuis 1978. Les limites territoriales et maritimes définies entre 1904 et 1929 sont régulièrement contestées par les gouvernements péruviens et boliviens : le XXe siècle a été rythmé par des négociations bilatérales et trilatérales aboutissant au *statu quo*.

La Bolivie n'a de cesse de réclamer un accès souverain à l'océan Pacifique, qui serait rendu possible par la récupération des terres perdues lors de la guerre homonyme. En 1910, six années seulement après le traité de paix, le gouvernement bolivien tente déjà de négocier une cession par le Chili des territoires de Tacna et Arica, en échange d'une compensation financière. En 1919, il fait appel à la Ligue des Nations pour faire réviser le traité de 1904, recours rejeté par la Ligue. Outre les tensions diplomatiques directes entre ces deux pays, la clause du protocole complémentaire du Traité de Lima de 1929 limite la souveraineté respective du Pérou et du Chili sur les territoires de Tacna et Arica et met en péril toutes les tentatives d'accord pour permettre un accès à la mer à la Bolivie : toute cession de souveraineté à Arica doit être validée par les autorités péruviennes.

En 2008, la judiciarisation du conflit prend le pas : une plainte déposée par le Pérou au Tribunal International de la Haye attend son jugement. Elle remet en cause la limite maritime

⁶⁶⁵ L'application de ces clauses implique notamment la construction par le Chili d'infrastructures à Arica à usage péruvien telles qu'un môle, un édifice d'agence douanière et une station de train pour la ligne Tacna-Arica. Le Pérou a un droit de servitude sur toute cette ligne ferroviaire sur le territoire chilien (cf. carte 3 en introduction). Par ailleurs, cet accord implique l'application du principe de libre circulation de personnes, de marchandises et d'armements entre Tacna et Arica. Cf. Décret 2142, 02/12/1999.

entre Arica et Tacna qui avait fait l'objet d'un accord datant de 1952. Dans la Déclaration de Santiago de 1952, les frontières maritimes Chili-Pérou et Pérou-Equateur sont définies suivant le parallèle au niveau de la délimitation terrestre (cf. carte 20). Il s'agit d'une innovation en droit maritime international, puisque les limites maritimes sont habituellement définies à équidistance de chacun des rivages. En 1954 sont signés des accords complémentaires parmi lesquels figure la « Convention sur la Zone Spéciale de Frontière Maritime ». Celle-ci crée une zone de dix *miles* de chaque côté de la ligne de démarcation, toute apparition d'embarcation de l'un ou l'autre pays dans cette zone jusqu'à douze *miles* de la côte étant considérée comme une violation des clauses de la Convention. Le Pérou les ratifie en 1955, l'Equateur en 1964 et le Chili en 1967. A partir de cette déclaration, naît le « Système du Pacifique Sud » autour de la Commission Permanente du Pacifique Sud, qui implique un large système de coopération maritime entre ces trois pays, en plus de la Colombie qui s'y joint en 1979.

Suite à la Déclaration de 1952, la limite maritime n'est pas remise en question par le Pérou avant les années 1980. Après la décision péruvienne de nommer l'espace maritime péruvien *Mar de Grau* en 1984, la première revendication péruvienne officielle de révision des traités date de 1986, puis se répète en 2000⁶⁶⁶. C'est à ce moment que le Chili recommence à évoquer l'idée d'une sortie maritime pour la Bolivie, illustration de l'interdépendance structurelle des relations diplomatiques entre les trois pays. Le 16 janvier 2008, le Pérou porte plainte contre le Chili devant la Cour Internationale de la Haye, plainte selon laquelle :

« La délimitation de la limite entre les zones maritimes des deux Etats dans l'Océan Pacifique, commence sur un point de la côte nommé « Concorde » conformément au traité du 3 juin 1929. La controverse entre le Pérou et le Chili comprend également en faveur du Pérou une vaste zone maritime qui se situe dans les 200 *miles* marines adjacentes à la côte péruvienne, qui en conséquence appartient au Pérou, mais que le Chili considère comme partie de la haute mer »⁶⁶⁷.

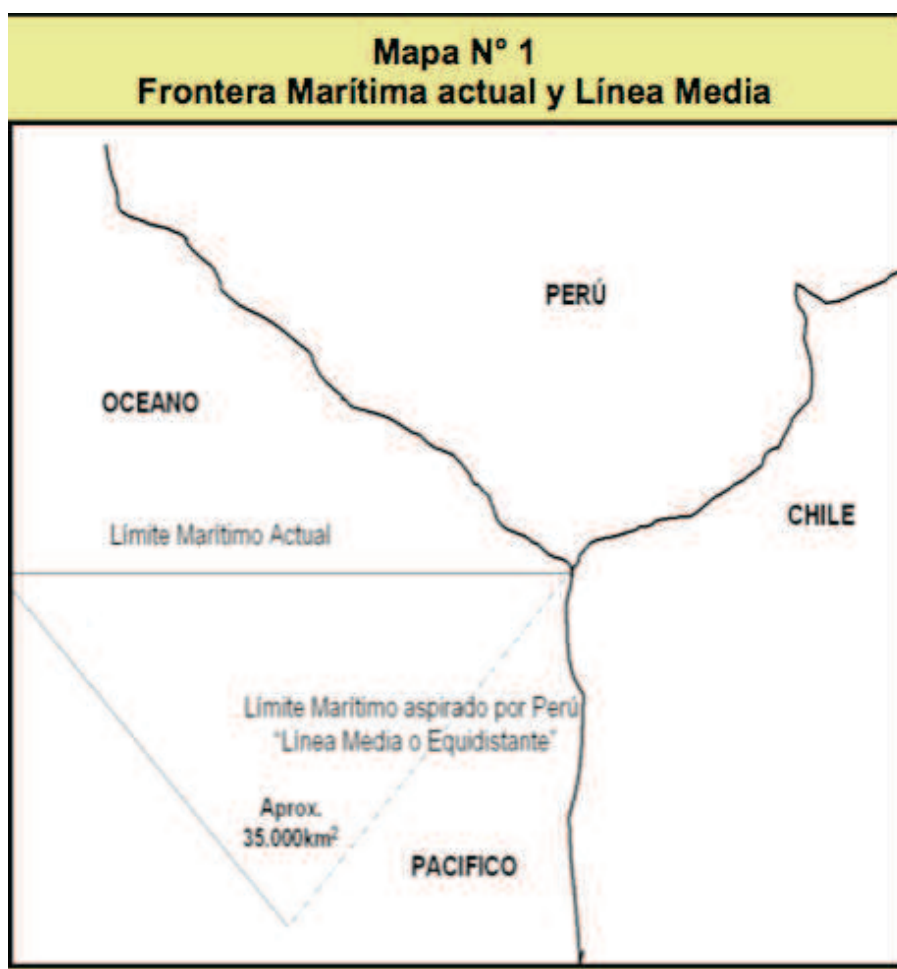
Le Pérou conteste les limites maritimes actuelles en se fondant sur deux éléments : le point à partir duquel doit être fixée la limite et la projection du domaine maritime péruvien au sud du

⁶⁶⁶ Infante Caffi, María Teresa, « La delimitación marítima entre Chile y Perú ante la Corte Internacional de justicia », in, Leiva Lavalle, Patricio (dir.), *Diálogos sobre La Haya. El límite Marítimo entre Chile y Perú*, Universidad Miguel de Cervantes, Instituto Latinoamericano de Relaciones Internacionales, Santiago, 2010, pp. 13-24, p. 23.

⁶⁶⁷ CIJ, cité par Infante Caffi, *op.cit.*, 2010, p. 15.

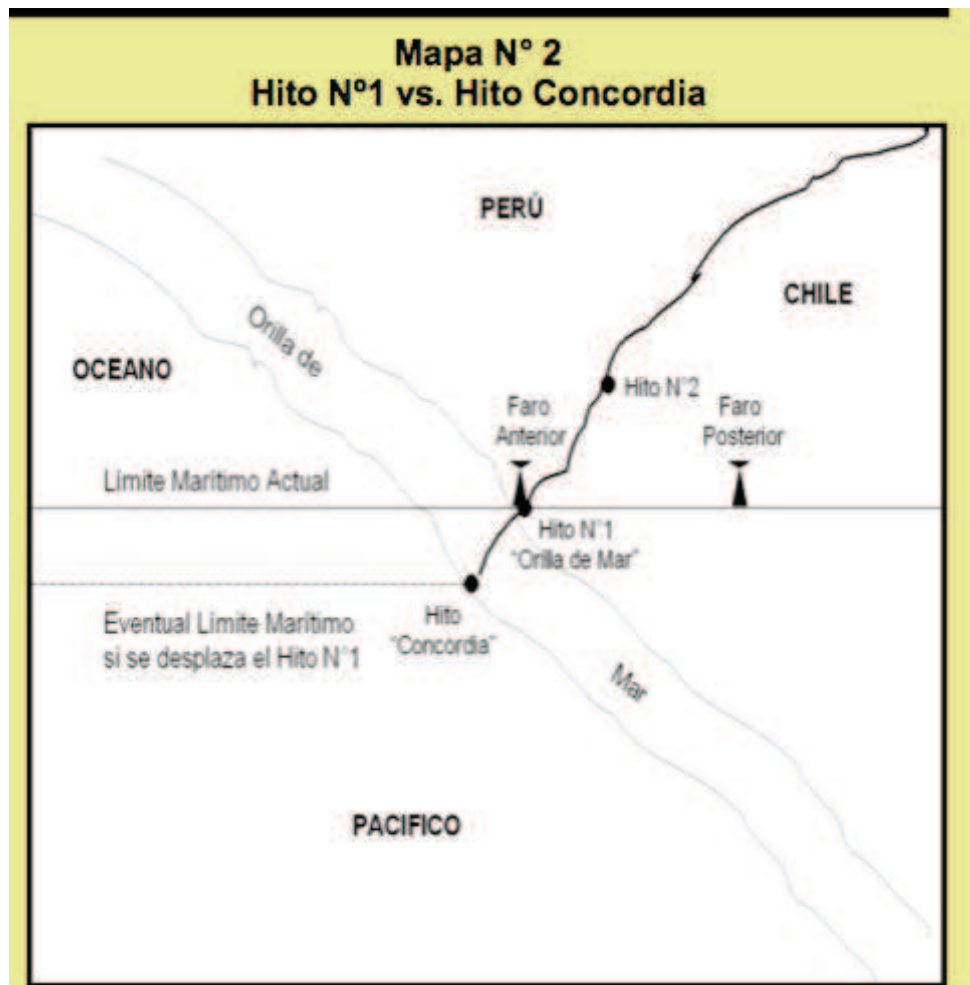
parallèle limitrophe, sur une zone de Haute Mer adjacente à la Zone Economique Exclusive du Chili et qui a une forme triangulaire. En 2005, une loi péruvienne fixe un point de « Concorde » différent de celui établi lors du Traité de 1929 ; le nouveau point nommé « Point 266 » n'étant pas reconnu par le Chili. La Cour a fixé les dates du 20 mars 2009 pour la présentation du mémoire péruvien et du 9 mars 2010 pour le contre-mémoire chilien. La présentation orale des conclusions des deux parties est prévue en décembre 2012, pour un rendu de décision au cours de l'année 2013. Les cartes 20 et 21 montrent l'espace revendiqué par le Pérou dans ce procès.

Carte 20 : La dispute chileno-péruvienne pour les limites maritimes



Source : « Chile-Perú: Aspectos Limítrofes », *Temas Públicos*, n°835, *Libertad y Desarrollo*, août 2007, www.lyd.com, p. 2 (« Frontera Marítima actual y Línea Media »).

Carte 21 : La borne des traités et la borne « Concordia » selon le Pérou



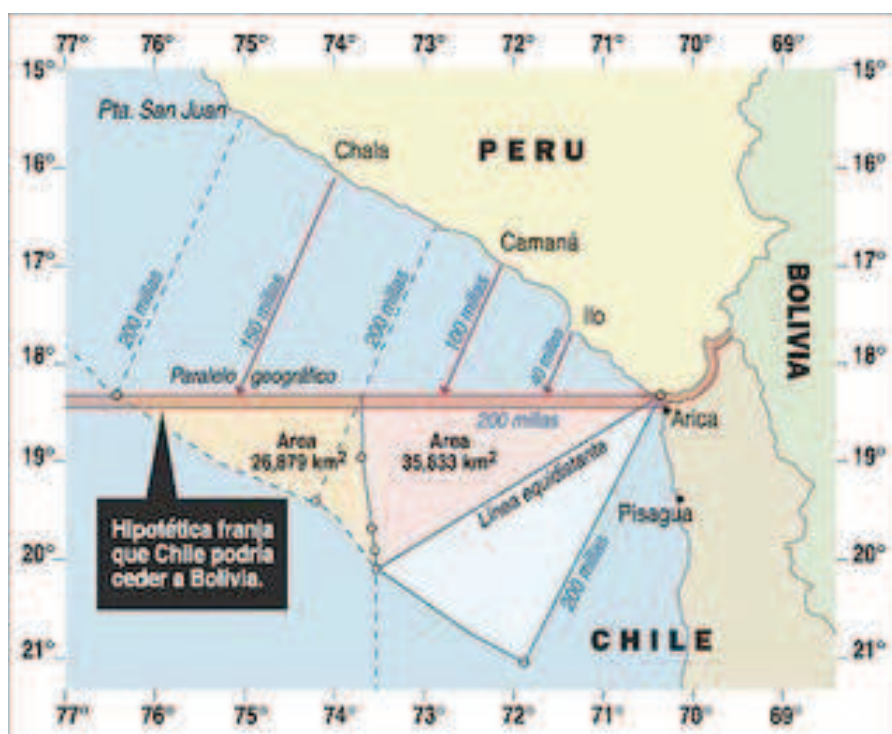
Source : « Chile-Perú: Aspectos Limítrofes », *Temas Públicos*, n°835, *Libertad y Desarrollo*, août 2007, www.lyd.com, p. 2 (« Hito n°1 vs. Hito Concordia »).

Plus que les détails juridiques de cette affaire, ce sont les enseignements de l'existence même de ce procès qui nous intéressent. La question frontalière n'est pas résolue, un siècle après l'annexion de ces terres par le Chili : ceci a des effets directs sur la manière dont est administrée la frontière septentrionale du Chili. D'une part, la démilitarisation de la frontière est effective mais la question de la défense du territoire national garde toute son actualité. D'autre part, la démilitarisation de la frontière implique un renouvellement des contrôles frontaliers (cf. *infra*), mais aussi transfrontaliers (cf. chapitre 5). Ce renouvellement des contrôles se réalise avec le Pérou, mais aussi et surtout avec la Bolivie, dont la frontière occidentale est plus poreuse, et à propos de laquelle les décennies de négociations passées sont restées sans résultat.

Parallèlement à l'affaire péruano-chilienne, c'est paradoxalement sous les dictatures militaires que la conclusion d'un accord entre le Chili et la Bolivie a été la plus probable, avant que l'opposition du Pérou ne la rende irréalisable⁶⁶⁸. A l'occasion de la célèbre « embrassade de Charaña » entre les généraux Banzer et Pinochet le 8 février 1975, l'option retenue est à nouveau celle de la cession d'un couloir souverain et démilitarisé attenant à la *Ligne de la Concorde* et jusqu'au nord d'Arica, en échange d'une portion de territoire équivalente cédée par la Bolivie. La concrétisation d'un accord est alors à portée de main. Mais le Général Morales Bermúdez, Président du Pérou, présente la contre-proposition d'instaurer une souveraineté partagée par les trois pays sur un triangle de 66 km², incluant le port d'Arica. Face au refus chilien de céder sa souveraineté sur ce port, le Général Hugo Banzer, qui souffre de critiques internes croissantes et surtout de l'affaiblissement de sa position auprès des forces armées boliviennes, rompt à nouveau les relations diplomatiques avec le Chili en 1978, situation qui durera jusqu'en 2006, lorsque le dialogue se renoue, sans pour autant que les ambassades soient rétablies.

⁶⁶⁸ Le refus péruvien d'une cession de souveraineté en vertu des clauses complémentaires du traité de 1929 a constitué un obstacle permanent à la résolution du problème bolivien. Aujourd'hui, le Pérou affirme ne plus pouvoir se permettre un tel refus, le président Alan Garcia déclarant à la presse : « Nous deviendrions des parias internationaux ». « 'Perú no se va a convertir en un paria desconociendo el fallo de La Haya', sostuvo García », *El Comercio*, 16 janvier 2011, <http://elcomercio.pe/politica/699403/noticia-peru-no-se-va-convertir-paria-desconociendo-fallo-haya-sostuvo-garcia>

Carte 22 : La revendication maritime bolivienne et le couloir d'accès au nord d'Arica



Source : <http://imagenesbolivianas.blogspot.fr>

Suite à l'échec de 1978, le centenaire de la Guerre du Pacifique en 1979 voit les troupes militaires des trois pays postés sur la frontière. La même année, l'Organisation des Etats Américains (OEA) adopte une résolution qui considère la question maritime bolivienne comme un problème d'écho hémisphérique et affirme la nécessité pour la Bolivie de posséder un accès souverain à la mer⁶⁶⁹. Dans la décennie suivante, onze résolutions de l'OEA abordent cette question et demandent que les deux pays entament un processus de négociation. En 1986, la tentative bolivienne de créer une « Commission bilatérale de Rapprochement », au sein de laquelle le Président Estenssoro présente une proposition, est immédiatement refusée par le gouvernement de Pinochet ; en réaction, le gouvernement bolivien rompt les relations commerciales avec son voisin.

Le retour de la démocratie au Chili ne contribue pas immédiatement à détendre les relations avec la Bolivie. Durant la présidence de Patricio Aylwin (1990-1994), une loi est promulguée qui condamne pour « trahison à la patrie » tout individu qui négocierait une cession du

⁶⁶⁹ Résolution 426 de l'OEA, 1979. Le « livre bleu » publié sous la présidence de Carlos Mesa en 2004 considère que cette résolution est la plus importante obtenue par la Bolivie dans le cadre multilatéral. Cf. Unidad de análisis de política exterior, *El libro azul. La demanda marítima boliviana*, Ministerio de Relaciones Exterior, La Paz, mai 2004.

territoire chilien à un autre Etat⁶⁷⁰. En 2004, un référendum confirme la décision bolivienne de ne pas vendre de gaz naturel au Chili. La situation s'améliore en 2006, avec la mise en place par les gouvernements de M. Bachelet et E. Morales d'un « agenda de treize points » visant à trouver une solution à ce conflit séculaire, mais sans résultat concret à ce jour⁶⁷¹. Durant cette période, les Boliviens confirment leur quête de souveraineté : la Constitution bolivienne de 2009 inscrit le droit « irrévocable et imprescriptible »⁶⁷² à un territoire d'accès au Pacifique ; En 2010, Evo Morales crée un jour férié le 23 mars, nommé « jour de la mer ». En 2011 et après plusieurs années de négociations, le gouvernement bolivien menace également d'en appeler à la justice internationale pour faire aboutir la demande bolivienne séculaire d'un accès souverain à l'océan Pacifique.

La réouverture du dialogue avec la Bolivie en 2006, au moment où le Pérou s'apprêtait à déposer sa plainte, renvoie à l'idée persistante selon laquelle les deux pays voisins sont susceptibles de s'allier contre le Chili⁶⁷³, et que celui-ci ne pourrait lutter sur divers fronts. Cette crainte se trouve maintenant dans un contexte pacifié et judiciairisé, comme l'exprime la juriste représentant l'Etat chilien auprès de la Cour Internationale de la Haye en 2011 :

« Mais du point de vue de l'impact politique de la plainte péruvienne, un gouvernement chilien ne pourrait pas s'occuper simultanément de deux éléments. En second lieu parce que la plainte péruvienne implique une perte dans l'imaginaire chilien. C'est une plainte pour céder du territoire. Ce n'est pas une plainte pour régler un problème qui ne serait pas déjà résolu. C'est une plainte pour céder. Et pour autant, s'il fallait céder en même temps face à la Bolivie, cela créerait des interférences dans la façon dont doit se dérouler le procès de la Haye. »⁶⁷⁴

Cet extrait d'entretien nous renseigne de plus sur la conception souverainiste et légaliste du territoire au Chili : la souveraineté territoriale n'est pas négociable, ce que les Chiliens ont réitéré tout au long du XXe siècle. Ceci a contribué à renforcer un attachement aux traités et à

⁶⁷⁰ Zapata, Francisco, *Atacama. Desierto de la discordia*, Mexico, El Colegio de Mexico, 1992, p. 84.

⁶⁷¹ Des accords sont en cours pour accorder à la Bolivie un droit d'utilisation dédouané de plusieurs ports chiliens en plus de celui d'Arica, l'hypothèse d'une cession de territoire étant totalement exclue pour les responsables chiliens.

⁶⁷² Constitution bolivienne de 2009, Seconde partie, Titre VIII, Chapitre 4 : *Revendication maritime*, art. 268 : « I. L'Etat bolivien déclare son droit irrévocable (*irrenunciable*) et imprescriptible au territoire qui lui donne l'accès à l'océan Pacifique et à son espace maritime. II. La solution effective au différend maritime à travers des moyens pacifiques et l'exercice plein de la souveraineté sur ledit territoire constituent des objectifs permanents et irrévocables de l'Etat bolivien ».

⁶⁷³ Cette idée devient explicite au moment de la dictature de Pinochet (cf. www.soberania.cl) mais a des origines plus anciennes et constitue l'un des axes principaux de la politique étrangère chilienne. Colacrai, Lorenzini, *op.cit.*, 2005.

⁶⁷⁴ Entretien avec Maria Teresa Infante, juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye. Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères.

la norme juridique et à confirmer une image internationale de crédibilité institutionnelle forgée dès la première moitié du XIXe siècle. Les responsables chiliens alimentent cette image et s'appuient sur elle afin de consolider la position géopolitique du Chili. Ainsi, un professeur de l'Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE) exprime la position chilienne vis-à-vis des conflits limitrophes, niant ces derniers sans que la question lui soit même posée :

« Mais le Chili, et il est très important que tu le saches, n'a pas de problèmes frontaliers avec ses voisins. Il n'a aucun intérêt au-delà des limites politiques internationales légalement reconnues et internationalement reconnues. Pour autant, nous ne cherchons pas à faire quoi que ce soit pour défendre Arica, parce que nous n'avons aucune pression pour faire quoi que ce soit en-dehors de nos frontières. Nous sommes totalement en accord avec nos limites et nous respectons beaucoup le droit international. Et nous croyons dans les traités internationaux, c'est ce qui nous donne une consistance en tant que pays. Nous ne sommes pas grands économiquement parlant, ni démographiquement parlant, mais nous avons la force d'une reconnaissance internationale grâce à notre manière d'affronter les problèmes, en nous positionnant depuis la perspective des traités internationaux. »⁶⁷⁵

La « tradition légaliste » est qualifiée par M. Colacrai et E. Lorenzini comme l'une des « forces profondes » de la politique étrangère du Chili⁶⁷⁶. Elle trouve son origine dans l'influence décisive d'Andrés Bello au XIXe siècle⁶⁷⁷, dont l'œuvre constitue une base du travail de la chancellerie chilienne sur le long terme. L'idée centrale portée par A. Bello soutient qu'il est nécessaire de doter les pays neufs de connaissances juridiques et de sources légales qui leur permettent de se défendre contre les grandes puissances par l'utilisation de ressources autres que la force militaire⁶⁷⁸. En suivant cette tradition, la négation de l'existence d'un conflit ou d'un quelconque problème frontalier à résoudre contribue à affirmer la domination régionale du Chili au début du XXIe siècle.

Les illustrations des relations tendues entre les trois pays ne manquent pas dans l'actualité. L'armée bolivienne est de nouveau autorisée à intervenir en zone frontalière

⁶⁷⁵ Entretien avec Carlos Ojeda Bennett, Officier de l'Etat-Major de l'armée du Chili, Professeur militaire d'académie (histoire militaire et stratégie, géographie militaire et géopolitique), Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE).

⁶⁷⁶ Colacrai, Lorenzini, *op.cit.*, 2005.

⁶⁷⁷ Andrés Bello (1781-1865) est un écrivain, poète et juriste d'origine vénézuélienne. Il s'installe au Chili en 1829 puis prend les commandes du ministère des Affaires Etrangères aux côtés de Diego Portales. En 1932 lui est accordée la nationalité chilienne. Il a notamment participé aux débats sur l'éducation publique, a fondé l'Université du Chili en 1843, et a été le principal auteur du Code Civil chilien de 1856, inspiré du code napoléonien.

⁶⁷⁸ Álamos Varas, Pilar, « Algunas fuentes históricas de la política exterior de Chile », *Estudios Internacionales*, n°126, 2004, pp. 3-39.

depuis l'année 2011, afin de « protéger le territoire bolivien, lutter contre le pillage des ressources naturelles et contrôler les activités illégales sur la frontière »⁶⁷⁹. La même année, quatorze militaires boliviens entrent sur le territoire chilien, où ils sont arrêtés avant d'être renvoyés en Bolivie. Le Président Morales les décore et les félicite pour l'efficacité de leur lutte contre la contrebande, créant une polémique au Chili⁶⁸⁰. Un entretien du ministre chilien de la défense pour le quotidien *La Tercera* du 13 décembre 2011 annonce des relations compliquées avec les pays voisins pour 2012, demandant aux forces armées chiliennes de « se tenir prêtes »⁶⁸¹. Mais au-delà de ces affirmations, l'éventualité d'un conflit armé semble peu probable. En fait, l'insertion des conflits diplomatiques dans des logiques judiciaires et de négociations politiques renouvelées opère un glissement vers une *conception partagée* de la sécurité territoriale : celle-ci ne concerne plus seulement les Etats de manière individuelle, mais implique un ensemble d'acteurs, y compris supra et infra nationaux, autour d'enjeux qui dépassent et confirment en même temps la souveraineté des Etats.

3. Une transition vers la « dissuasion »

Le retour de gouvernements civils et démocratiques au Chili a eu pour effet une progressive démilitarisation des frontières ; toutefois les héritages militaires de la défense territoriale chilienne persistent. En effet, les deux décennies écoulées depuis le début de la transition n'ont pas suffi à déminer totalement la zone ; par ailleurs, le renouvellement des équipements militaires donne lieu à des manifestations ostentatoires de la force chilienne dans les zones frontalières : c'est ce que les interlocuteurs que nous avons rencontrés, issus du monde militaire, nomment la « dissuasion active ».

La présence physique de l'Etat chilien sur ses frontières s'est confirmée par leur occupation militaire sous la dictature. L'installation de mines antipersonnel et antichar était considérée comme un moyen efficace de fermeture des frontières dans les zones extrêmes ou les plus perméables telles que Punta Arenas à l'extrême sud, et sur les frontières avec le Pérou et la Bolivie. Le Chili a commencé le déminage de ses zones frontalières depuis sa ratification de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997. Mais sur les

⁶⁷⁹ « Evo autoriza al Ejército a operar en la frontera », *El Nuevo Herald*, 08/04/11, <http://www.elnuevoherald.com/>

⁶⁸⁰ « Evo Morales condecora y asciende a los 14 militares detenidos en Chile », *Emol*, 24 juin 2011, <http://www.emol.com/noticias/internacional/2011/06/24/489023/evo-morales-condecora-y-asciende-a-los-14-militares-detenido-en-chile.html>.

⁶⁸¹ « Ministro Allamand a La Tercera: 'El 2012 será complejo en el plano vecinal' », *La Tercera*, 13 décembre 2011.

grands espaces vierges où sont tracées les lignes de démarcation, le déminage signifiait une réouverture à toutes sortes de flux illégaux : pour les militaires, autant que pour les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, si la topographie de la Cordillère des Andes constitue un obstacle efficace au passage de la frontière depuis l'Argentine, à l'inverse l'altiplano et le désert au nord sont des espaces plus difficiles à contrôler⁶⁸². Ainsi, une responsable du poste-frontière de Chacalluta-Santa Rosa, dans le désert entre le Chili et le Pérou, affirmait sur le ton de la plaisanterie : « Tant que c'est encore miné, au moins, les gens ne peuvent pas passer ! »⁶⁸³.

Le déminage se réalise donc progressivement sur chacune des trois frontières, sans qu'aucune d'entre elles ne soit totalement déminée à ce jour. Au cours de notre étude de terrain, nous sommes rendue à l'ANEPE, une institution fondée en 1984, durant la dictature militaire, pour former les élites politiques du régime, et qui s'est ensuite ouverte à la formation de civils et de militaires lors de la transition. A l'occasion de notre visite, un professeur et militaire appartenant à cette institution nous expliquait à propos de la question du déminage :

« Il est préférable de commencer à les enlever un peu partout plutôt que déminer seulement face à l'Argentine, ou au Pérou, ou à la Bolivie. Parce que l'autre pays peut dire pourquoi eux et pas moi. Donc nous réalisons un déminage parallèle sur toutes les frontières, ce qui diminue le rythme de réalisation face à chaque pays. »⁶⁸⁴

Les priorités accordées aux zones à déminer constitueraient donc un enjeu diplomatique, chacun des pays voisins devant constater des avancées, fussent-elles minimes, du Chili en la matière. Toutefois, la présence de mines semble aussi continuer d'assurer un rôle de protection du territoire, dans l'attente d'une recherche d'autres solutions pour assurer la sécurité sur la frontière. La question des mines est en fait une réelle source de tensions entre le Chili et les pays voisins, et touche directement la question de la souveraineté territoriale. A titre d'exemple, les écoulements issus des fortes pluies de janvier 2012 sur l'altiplano ont emporté des mines antipersonnel jusque sur la route reliant Tacna à Arica, impliquant ainsi une fermeture temporaire de l'unique poste frontière entre le Chili et le Pérou (Chacalluta-Santa Rosa). Or, l'espace sur lequel les mines ont été déplacées se situe sur une portion de territoire revendiquée par le Pérou. La présence du corps militaire chilien chargé de déminer les zones frontalières a généré des accusations de la part du gouvernement péruvien

⁶⁸² Entretien avec Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, 10/03/11; entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.*

⁶⁸³ Rencontre avec Patricia Sanhueza, coordinatrice déléguée du Complexe Frontalier de Chacalluta.

⁶⁸⁴ Entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.*

d'ingérence territoriale de l'armée chilienne sur son territoire. La solution trouvée afin de mener à terme l'opération de déminage suit finalement la proposition chilienne de confier cette mission à une entreprise qui ne soit ni chilienne, ni péruvienne⁶⁸⁵.

Pour comprendre les enjeux touchant la frontière septentrionale chilienne, il est également intéressant d'aborder la question des dépenses militaires au niveau national. Dans les années 2000, le Chili et le Venezuela sont les pays qui présentent les plus grandes dépenses en armements du continent⁶⁸⁶, ce qui a valu au Chili d'être accusé par ses deux voisins septentrionaux de mener une « course à l'armement ». La restructuration de l'armée chilienne pendant la transition s'est réalisée en deux étapes. La première, à partir de 1995, a consisté à passer d'une présence des forces armées sur l'ensemble du territoire à la concentration des unités dans les zones les plus « stratégiques », avec la création « d'unités complètes »⁶⁸⁷, plus proches des frontières, selon la logique expliquée par un militaire :

« Et tu te dis mais que fait une unité militaire de défense frontalière à trois cents kilomètres de la frontière ? Donc à partir de l'an 2000, un peu avant, nous avons commencé à modifier notre conception de la mobilisation de l'armée. »⁶⁸⁸

Les unités de défense se sont rapprochées des frontières et ont été transformées en unités mobiles, mettant fin à la logique de *marche* privilégiée durant la dictature. Par ailleurs, le renouvellement de l'ensemble de l'équipement militaire chilien dans les années 2000 a impliqué l'achat d'armes à la pointe de la technologie, telles que des avions F16 ou encore des tanks Leopard⁶⁸⁹. Le professeur rencontré à l'ANEPE nous explique que cette refonte du positionnement territorial et de l'équipement s'inscrit dans la stratégie chilienne de « dissuasion active » :

⁶⁸⁵ « Pinera llama a Humala y afina propuesta ante tension por explosivos », La Tercera, 12 avril 2012, <http://diario.latercera.com/2012/04/12/01/contenido/pais/31-106087-9-pinera-llama-a-humala-y-afina-propuesta-ante-tension-por-explosivos.shtml>

⁶⁸⁶ Manero, Edgardo A., « Strategic representations, territory and border areas : Latin America », *Geopolitics*, vol. 12 (1), Routledge, janvier-mars 2007, pp.19-56, p.14 ; Malamud, Carlos, García Encina, Carlota, « ¿Rearme o renovación del equipamiento militar en América Latina? », Document de travail 31/2006, Real Instituto Elcano de Estudios Estratégicos e Internacionales, 15/12/2006.

⁶⁸⁷ Entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.* Notons qu'actuellement, c'est dans les zones d'Iquique (4 régiments renforcés, 1 régiment de télécommunication, 1 bataillon logistique) et Valdivia (3 régiments renforcés, 3 régiments d'infanterie, 1 régiment d'artillerie, 1 régiment de cavalerie, 1 régiment de télécommunication, 1 bataillon logistique) que se trouvent les plus grandes concentrations militaires du pays. Ce sont aussi les deux seules régions où se trouvent des régiments de télécommunication. Cf. www.ejercito.cl;

⁶⁸⁸ Entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.*

⁶⁸⁹ Achat de tanks Léopard 1 et 2, de blindés pour l'Infanterie (M-113), missiles Mapats de longue portée et canons Carl Gustav ; artillerie LAR-160, canon M-109, missiles de défense aérienne Mistral, chars antimines etc. Gutiérrez P., Carlos, « Política de defensa de Chile. Una mirada desde la transición democrática », in Sepúlveda Isidro, Alda, Sonia (dir.), *La Administración de la Defensa en América Latina. Análisis nacionales II*, Madrid, Instituto Universitario General Gutiérrez Mellado – UNED, 2008, pp. 83-114, p. 103.

« La prémisses du Chili est la dissuasion active. Nous formons nos unités, nous les améliorons, nous renouvelons notre matériel pour que la dissuasion agisse. C'est-à-dire, il faut comprendre le concept de dissuasion en pensant que lorsqu'ils voudront faire quelque chose, ce qu'ils recevront en retour leur portera plus préjudice que ce qu'ils gagneront. »⁶⁹⁰

Dans cette même ligne d'action, des exercices militaires ont régulièrement lieu près de la frontière, ce qui permet aux unités de s'entraîner dans des environnements divers, sous la neige, en altitude, dans le désert : une école militaire est installée près du passage de *Los Libertadores* avec l'Argentine, et des entraînements se déroulent régulièrement dans le désert d'Atacama⁶⁹¹. Perçus par les voisins comme une provocation belliqueuse de la part du Chili, ces exercices dans les zones frontalières sont justifiés du côté chilien par l'existence de reliefs et terrains variés pour l'entraînement des troupes. Ils constituent également une illustration supplémentaire de la persistance d'une présence militaire dans les zones de frontière.

La ligne de démarcation du nord chilien trouve, sur les long et moyen termes, les sources de sa définition et des politiques qui l'affectent dans les origines historiques de sa construction. Les plaies de la guerre du Pacifique se manifestent dans les relations diplomatiques et dans les instruments de construction des identités nationales, dont les caractéristiques se reflètent dans les difficultés structurelles à ouvrir des portes vers la coopération entre Etats. Si la probabilité d'un affrontement militaire est réduite par la judiciarisation des conflits, la conception militaire de la défense de la ligne frontalière, ne serait-ce que sous l'angle de la « dissuasion », reste une réalité tangible. L'enjeu souverain sur la protection de la ligne se double d'une continuité dans l'affirmation de la souveraineté territoriale chilienne sur les zones frontalières, au travers de diverses mesures spécifiques aux « zones extrêmes ».

B. La zone. Intégrer, sécuriser, libéraliser

Qu'est devenue la zone frontalière depuis la fin du régime autoritaire ? La fin de la dictature militaire pouvait laisser présager d'une « normalisation » du traitement destiné à la zone. Pourtant, si les confins entrent progressivement dans le cadre de politiques nationales

⁶⁹⁰ Entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.*

⁶⁹¹ Entretien avec Paola Valenzuela, *op.cit.* ; entretien avec Carlos Ojeda Bennett, *op.cit.* Sur ce sujet voir aussi Academia Nacional de Estudios Políticos y Estratégicos (ANEPE), *Revista Política y Estratégica*, Anexo a la Edición n°116, Seminario Bicentenario: « Chile desde la perspectiva de seguridad y defensa », Santiago, n°116, 2010.

homogènes, les continuités dans les instruments de leur développement économique révèlent les enjeux de souveraineté et de sécurité spécifiques à ces espaces. Le rôle des forces armées dans la définition de l'aménagement et du développement des « zones extrêmes » dans les années 1990 illustre la manière dont Arica et ses espaces frontaliers sont progressivement inclus dans le droit commun sous le vocable des « localités isolées » (1). Ensuite, l'attribution du statut de Région à l'ancienne *marche* d'Arica et Parinacota renvoie à la « normalisation » du statut de cette zone, mais porte également les marques du traitement stratégique de l'extrême nord du pays. En effet, si la création de cette région répond à des revendications locales anciennes, elle est aussi un instrument de perfectionnement du contrôle frontalier dans le nord et un espace conçu comme lieu de projection externe de la puissance économique chilienne (2). Enfin, il est intéressant d'interroger la redéfinition de la notion de « sécurité » dans les années 2000. Si la consolidation de la souveraineté territoriale reste un enjeu central au Chili, la sécurité nationale – et régionale – se définit également sur la base d'un *contrôle des flux*. (3). Ce mouvement résume la transition effectuée par le gouvernement du territoire chilien, où le contrôle du territoire conserve toute son importance, mais se conjugue avec une nécessité d'ouverture, au sens politique et physique du terme, qui implique la mise en œuvre de politiques de contrôle d'un autre type : celles-ci n'empêchent plus la circulation mais l'orientent, tout en la rendant plus fluide.

1. Penser le territoire en temps de transition : le rôle des forces armées

Dans les zones frontalières, l'héritage de la théorie des « frontières intérieures » se manifeste dans les politiques destinées aux dénommées « localités isolées ». Les militaires ne sont plus en charge de l'administration des frontières – ce sont désormais les carabiniers⁶⁹² ainsi que d'autres services. Toutefois, l'assistance persistante de l'armée aux gouvernements civils en matière d'aménagement du territoire mérite d'être abordée, le cas chilien présentant des continuités particulièrement fortes dans ce domaine.

Dans leur article proposant une étude comparative des héritages des régimes militaires dans le Cône Sud, C. Acuña, W. Smith et L. Wolfson soulignent que le Chili se distingue de l'Argentine et le Brésil sur deux points significatifs : premièrement, la transition chilienne a accordé une place particulièrement importante aux forces armées dans les gouvernements civils. En second lieu, les succès économiques du régime de Pinochet et les craintes d'un

⁶⁹² Le corps des carabiniers a une origine militaire, mais il est passé sous la responsabilité directe du ministère de l'Intérieur en février 2011.

retour à la démocratie antérieure à 1973 et à l'expérience socialiste connue sous S. Allende, ont laissé les militaires chiliens dans une situation politique bien meilleure que leurs homologues d'autres pays du Cône Sud⁶⁹³. Par ailleurs, les dépenses militaires sont restées basées sur un plancher défini selon le PIB de 1989, ajusté à l'inflation. Rappelons également que les forces militaires chiliennes recevaient 10 % de la valeur des exportations de cuivre, avec un minimum assuré de 180 millions de dollars par an ; et ce, jusqu'au mois de juin 2012⁶⁹⁴. Enfin, le contrôle civil des militaires est bien moindre au Chili que dans les deux autres pays : le Conseil National de Sécurité doit donner son accord pour toute nomination ou destitution des commandants en chef de la part du Président. Cette institution a également un droit de regard sur la question des réformes constitutionnelles⁶⁹⁵. Enfin, la continuité du pouvoir des forces armées dans ce pays est assurée par l'exercice des sénateurs nommés à vie par Pinochet, qui a quant à lui conservé ses postes de sénateur à vie et de Commandant Général des armées jusqu'en 1998, suivant un article de la Constitution de 1980.

Depuis la transition, les forces armées conservent un rôle de premier plan dans la conceptualisation de l'aménagement du territoire⁶⁹⁶, notamment à travers des études géostratégiques, considérées comme des sources d'expertise qui introduisent des notions issues de la doctrine de sécurité nationale dans la gestion civile du territoire. En témoigne le débat sur les « frontières intérieures » dans les années 1990 et ses héritages sous diverses appellations dans les décennies suivantes. Il est intéressant de noter qu'un lexique de géopolitique externe, notamment la notion de frontière, est utilisé pour désigner des espaces

⁶⁹³ Acuña, Carlos H., Smith, William C., Wolfson, Leandro, « Política y 'economía militar' en el Cono Sur: Democracia, producción de armamentos y carrera armamentista en la Argentina, Brasil y Chile », *Desarrollo Económico*, vol. 34, n°135, Octobre-Décembre 1994, pp. 343-378, p. 349. Voir aussi Godoy, Oscar, « Pueden las fuerzas armadas ser garantes de la democracia ? », *Revista del Centro de Estudios Públicos*, n°61, été 1996.

⁶⁹⁴ La loi du cuivre de 1958 attribuait déjà un pourcentage des impôts sur les exportations de cuivre aux forces armées. En 1973 la loi fixe ce pourcentage à 10 % du revenu de ces exportations avec un minimum de 90 millions de dollars par an. En 1986 la nouvelle « loi du cuivre » élève ce montant minimum à 180 millions de dollars. Cf. Acuña, *et al.*, *op.cit.* 1994, p. 360. Le 13 juin 2012, le Congrès approuve la dérogation de la loi, éliminant ainsi l'héritage « des 10 % » réservés au budget de l'armée. Le nouveau projet de loi prévoit un nouveau mécanisme de financement et la création d'un fonds de contingence.

⁶⁹⁵ Loveman, Brian, « Misión cumplida ? Civil-military relations and the Chilean political transition », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 33(3), 1991, pp. 35-74. Voir également Allamand, Andrés, « La paradoja de un legado », in Drake, Paul W., Jaksic, Ivan, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999, pp. 169-190.

⁶⁹⁶ Sur l'évolution des politiques d'aménagement du territoire au Chili, au Pérou et en Bolivie cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, Rouvière, Laetitia, « Des dynamiques transfrontalières au bilan d'aménagement du territoire : Innovations et blocages dans les Andes centrales (Chili-Pérou-Bolivie) », *Mosella*, Numéro spécial « Frontières et Aménagement », n° 32, 1-4, 2007, pp. 181-196. Sur l'aménagement du territoire voir aussi Déloye Yves, « L'aménagement du territoire en débats. L'imaginaire d'une politique publique », in Gaxie, Daniel, (dir), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 23-48.

situés au sein du territoire national. La notion de « frontières intérieures » est définie par Augusto Pinochet dans une conférence de 1993 comme :

« Les espaces terrestres sous la souveraineté chilienne qui ne sont pas totalement et effectivement liés à l'action du gouvernement central et/ou régional ; où le développement des activités humaines et productives est rendu difficile par leur distance vis-à-vis du noyau vital et géo-historique du pays ; l'absence de voies de communication ; l'influence économique et culturelle étrangère et la perception citoyenne collective dans chacun de ces espaces de constituer une entité différente, séparée et/ou en retard par rapport au reste de la population nationale, et qui ne parvient pas à profiter du bien-être général, ceci étant dû à des facteurs géographiques adverses. »⁶⁹⁷

Dans cette définition initiale, les « frontières intérieures » peuvent constituer des enclaves au sein du territoire ; toutefois, les critères retenus les font correspondre dans la plupart des cas à des espaces frontaliers.

Dans son manuel de 1965, Augusto Pinochet soulignait déjà que les zones frontalières constituaient des territoires qui n'étaient pas entièrement « colonisés », des terres à conquérir pour assurer la souveraineté territoriale de l'Etat⁶⁹⁸. Au moment de la transition, cette perception militaire de l'occupation du territoire national se confirme, lorsque le traitement des « frontières intérieures » est mis à l'agenda du gouvernement d'Eduardo Frei. En 1995, un document est présenté au Président par les Forces Armées et qui offre une base à l'action publique destinée à l'harmonisation spatiale du développement dans les décennies suivantes⁶⁹⁹. Celle-ci répond en priorité à la volonté ancienne de consolidation de la souveraineté nationale et à l'élimination des obstacles potentiels au projet de développement économique chilien, comme le souligne le document en question. Les frontières intérieures y sont décrites comme des « poches déprimées et retardées qui végètent, profondément séparées du projet national général »⁷⁰⁰. Le document indique également :

⁶⁹⁷ Pinochet Ugarte, Augusto, « Ejército de Chile: posibles elementos a considerar en su proyección futura », *FASOC*, Vol. VIII, n°14. Cette définition a par exemple été récupérée dans Santelices, Gonzalo, « Conceptualización de las Fronteras Interiores », Seminario « Conquista y Consolidación de las Fronteras Interiores de la XII Región: Una perspectiva regional; una tarea del Ejército », Punta Arenas, 1995, cité par Quintana B., Cecilia, « Implicancias espaciales y geopolíticas del modelo neoliberal en Chile: el caso de la provincia de Palena, *Estudios Político-militares*, Centro de Estudios Estratégicos, Universidad Arcis, année 1, n°2, 2001.

⁶⁹⁸ Pinochet Ugarte, Augusto, *Ensayo sobre un estudio preliminar de una geopolítica de Chile en el año 1965*, Santiago, Memorial de Ejército de Chile, Biblioteca del Oficial, 1979.

⁶⁹⁹ Ejército de Chile, Comandancia en Jefe, *Proposición de la Comisión Nacional sobre Fronteras interiores al Desarrollo Nacional. A S. E. El Presidente de la Republica don Eduardo Frei Ruiz-Tagle*, Mars 1995, 76 p.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

« Ces frontières internes ont pu présenter dans certaines occasions, en raison d'infrastructures déficientes et une faible densité de peuplement, une interruption dangereuse de la continuité territoriale et par conséquent elles affaiblissent la pleine souveraineté de la Nation-Etat. »⁷⁰¹

La question de la faible densité démographique considérée comme une menace potentielle pour la souveraineté territoriale de l'Etat et la sécurité régionale peut être soulignée ici, car elle est ensuite récupérée dans les projets de développement des communes frontalières aymaras (cf. chapitre 5). Dans les années 1990, une commission est chargée d'établir une carte des zones « à risque », qui doivent faire l'objet d'une attention étatique particulière en matière de sécurité et développement. Pour ce faire, une série d'indicateurs « quantifiables » et « non quantifiables » est définie. Les premiers servent à établir une note après avoir été pondérés : l'éducation, l'eau potable, la santé, le réseau routier, l'électricité, la géomorphologie, le climat et l'hydrologie⁷⁰². Cette méthodologie a pour résultat la classification de 46 % du territoire national des zones séparées par des frontières intérieures, dont 24 % sont considérées comme « non critiques », 47 % comme « intermédiaires » et 29 % comme « critiques »⁷⁰³. Les problèmes « non quantifiables » concernent essentiellement :

« Les zones du territoire national qui, par leur situation et leurs caractéristiques géographiques reçoivent une plus grande influence externe, ce qui implique une interférence pour le développement, l'intégration, la sécurité et l'identité nationale. »⁷⁰⁴

Outre la question de la densité démographique comme source de consolidation de la souveraineté territoriale, le problème de l'installation de l'identité nationale est soulignée dans cette citation. L'influence culturelle externe, notamment de la Bolivie, constitue un problème récurrent pour le gouvernement central depuis les premières années de consolidation de la frontière. Il faudra conserver à l'esprit cet élément lorsque nous aborderons les politiques de reconnaissance spécifiquement destinées aux populations frontalières aymaras. Selon ce même document, les problèmes « non quantifiables » concernent les zones où pourrait éclater un mécontentement social, où l'Etat peine à intervenir pour des raisons géographiques ; les zones qui, par leur éloignement des centres d'attraction économique chiliens, sont exposées à des influences culturelles et économiques étrangères et où le sentiment d'appartenance à la nation s'en trouve amoindrie ; des zones enfin qui se dépeuplent suite à la migration vers les

⁷⁰¹ Ejercito de Chile, *op.cit.*, 1995, p. 9.

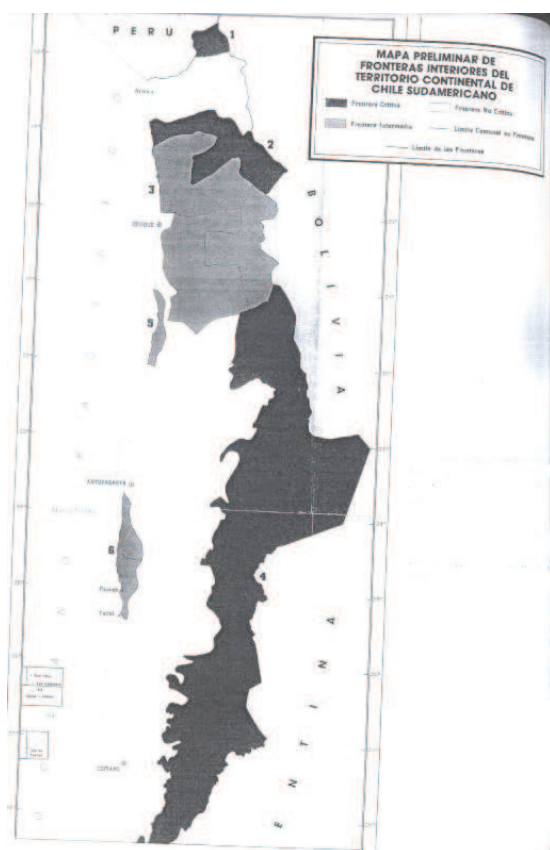
⁷⁰² *Ibid.*, p. 8.

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 10.

pays voisins ou vers le centre du Chili⁷⁰⁵. Dans la région de Tarapacá, les communes concernées sont General Lagos, Putre, Colchane et Pica : toutes des communes où une majorité de la population se déclare comme appartenant à l'ethnie aymara (cf. chapitre 4). Dans le cas de Colchane, un astérisque souligne qu'il s'agit de plus d'une « frontière critique », qui « présente des caractéristiques naturelles extrêmes et nécessite un fort appui de la part du gouvernement régional ou central »⁷⁰⁶. Les cartes 23 et 24 reproduisent celles proposées par le document de 1995 sur les frontières intérieures.

Cartes 23 et 24 : « Les frontières intérieures » dans le Chili de 1995



Carte préliminaire



Carte finale

Source : Ejército de Chile, Comandancia en Jefe, *Proposición de la Comisión Nacional sobre Fronteras interiores al Desarrollo Nacional. A S. E. El Presidente de la Republica don Eduardo Frei Ruiz-Tagle*, mars 1995, 76 p., Annexe 2.

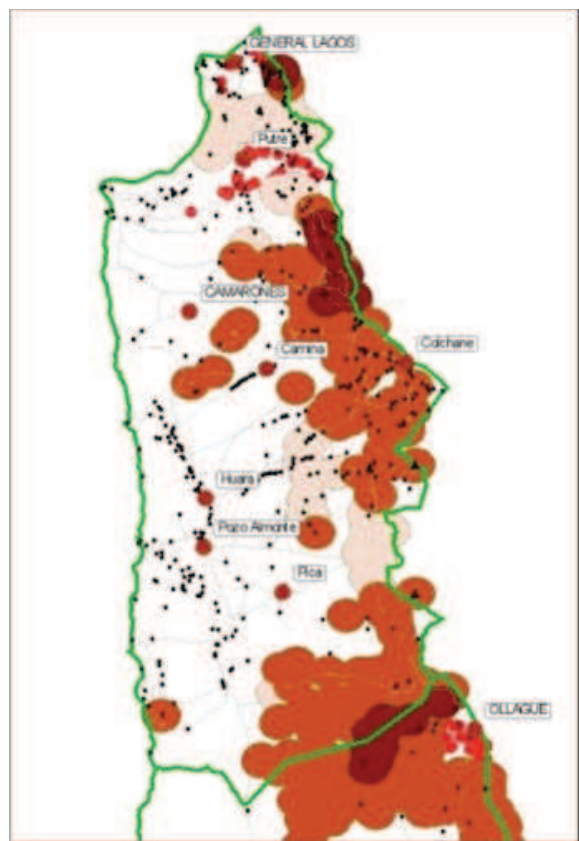
Les diverses études publiées depuis les années 1990 et visant à proposer des mesures pour promouvoir une « équité territoriale minimale » se situent explicitement dans la continuité du concept de frontières intérieures. Par exemple, une étude du Ministère de

⁷⁰⁵ Ejército de Chile, *op.cit.*, 1995, p. 7.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 11. Sur l'ensemble du territoire national, la seule autre commune ainsi présentée est Cochamo dans la Région X.

l'équipement (*Ministerio de Obras Públicas*) de 2004 établit une liste des communes se situant dans les zones de « frontières intérieures »⁷⁰⁷, et l'illustre par une carte des zones correspondantes (cf. carte 25)⁷⁰⁸.

Carte 25 : Les « frontières intérieures » dans les régions I et XV en 2004



Source : Ministerio de Obras Públicas y Vivienda. *Estudio análisis de accesibilidad territorial – Fronteras interiores. Definición de un Plan de Accesibilidad a las zonas aisladas del territorio nacional en el período 2004 – 2010*, 2004. <http://siit2.bcn.cl/>

De la même façon, le ministère de l'Intérieur en collaboration avec l'Université Catholique, identifie dans une étude de 1999 les « territoires isolés » du Chili⁷⁰⁹. Cette étude, régulièrement réactualisée, utilise pour sa méthodologie des critères similaires à ceux évoqués pour le repérage des frontières intérieures en 1995. Le dernier rapport sur les « territoires isolés » date de 2008 : le renforcement de la souveraineté nationale y est présenté comme le

⁷⁰⁷ Cette étude est réalisée dans des objectifs d'aménagement routier. Cf. Ministerio de Obras Públicas y Vivienda. *Estudio análisis de accesibilidad territorial – Fronteras interiores. Definición de un Plan de Accesibilidad a las zonas aisladas del territorio nacional en el período 2004 – 2010*, 2004. Disponible en ligne : <http://bcn.cl/2rb7>. Pour l'utilisation et l'exportation du concept en politique étrangère, cf. Montero Jaramillo, Patricio, « Chile : Nuevo Concepto de Fronteras Interiores », Disertación en los « Martes del Planetario », Sociedad Geográfica de Colombia, Juin 1997, www.sogeocol.edu.co. L'auteur est un ancien ministre, conseiller de l'ambassade du Chili en Colombie.

⁷⁰⁸ Sur cette carte les points noirs indiquent les nœuds d'interconnexion routière. Les zones colorées augmentent en intensité en fonction du degré d'isolement mesuré par le MOP.

⁷⁰⁹ Ministerio del Interior, SUBDERE, *Integración de Territorios Aislados. Diagnostico y propuestas*, Août 1999, 72 p.

premier objectif des politiques destinées à ces espaces⁷¹⁰. Le concept de « frontières intérieures » est donc apparu au Chili dans le cadre de la doctrine de la sécurité nationale sous le régime de Pinochet et continue de guider les orientations des politiques de développement destinées aux zones marginales du pays. La notion de souveraineté territoriale de l'Etat est omniprésente dans ces réflexions situées à l'intersection entre géostratégie et aménagement du territoire. Ces réflexions trouvent également une continuité dans la refonte récente des structures institutionnelles destinées à développer les « zones extrêmes », puis les « localités isolées ».

Les années 1990 sont en effet ponctuées par l'élaboration pragmatique de mesures spécifiques pour certaines zones du pays : les « plans spéciaux » proposés par le ministère de l'Intérieur sont ainsi destinés, dans un premier temps, aux régions souffrant de catastrophes naturelles ou de problèmes ponctuels⁷¹¹. En 1994, le Président Eduardo Frei crée le Comité Interministériel pour le Développement des Zones Extrêmes et Spéciales (CIDEZE), présidé par le Ministère de l'Intérieur et dont la responsabilité est transférée à la SUBDERE en 2001⁷¹². Le CIDEZE est alors chargé d'élaborer une série de « plans spéciaux » destinés aux espaces identifiés comme des « territoires spéciaux isolés » : Arica et Parinacota, Palena, Terre de Feu, Aysén, Cordillère Araucane et Chiloé. Ces plans ont trois objectifs : promouvoir les partenariats public-privés pour l'élaboration des plans d'investissements et des politiques de développement, diffuser le concept de « territoire isolé » au sein des gouvernements et administrations régionaux, et mettre en place des plans structurels de développement pour les régions concernées⁷¹³.

Les « plans spéciaux » ont été créés afin d'apporter des mesures d'urgence, avant d'être transformés en instruments pour le développement des zones extrêmes. Ces mesures se systématisent en effet en 2010 avec la création de la « Direction de Plans Spéciaux » de la SUBDERE en remplacement du CIDEZE, dont l'objectif est la définition d'une politique nationale de développement des « localités isolées ». Selon un responsable de la SUBDERE, les fonctionnaires ayant élaboré les recommandations pour ces politiques ont rencontré deux

⁷¹⁰ Ministerio del Interior, SUBDERE, Informe Final. « Actualización Estudio Diagnóstico y Propuesta para Territorios Aislados », Janvier 2008, 31 p., p. 8.

⁷¹¹ Des « plans spéciaux » ont par exemple été élaborés au cas par cas pour Aysén, pour Chiloé suite à l'abandon en 2006 du projet de construction d'un pont vers le continent par Ricardo Lagos, ou encore à Chaitén suite à l'éruption volcanique de 2008.

⁷¹² Ce comité naît d'une fusion *de facto* entre les deux Comités Interministériels de développement d'Arica et d'Aysén. Entretien avec Pablo Vidal, *op.cit.*

⁷¹³ Ministerio del Interior, SUBDERE, Comité Interministerial para el desarrollo de las Zonas Extremas y Especiales (CIDEZE), Mars 2006-Septembre 2008, 2008, 9 p.

difficultés principales : le choix du terme « localité », – correspondant généralement aux communes mais pouvant être adapté en fonction des données démographiques et économiques locales –, et le recueil de données, quasiment inexistantes dans les archives municipales en question. Ce travail aboutit tout de même à la promulgation d'un décret définissant les principes d'une politique nationale⁷¹⁴. Les gouvernements régionaux jouent dans ce décret un rôle de premier ordre, étant chargés tout d'abord d'élaborer un « plan d'intégration régionale pour les localités isolées » et de gérer les fonds publics prévus à cet effet, pour ensuite transférer la gestion de ces plans à des organismes de développement semi-publics, semi-privés⁷¹⁵ avec notamment la participation des Agences Régionales de Développement Productif (ARDP) (cf. *infra*).

Le parcours du concept géostratégique de « frontières intérieures » jusqu'à celui de « localités isolées » repose donc sur la mise en place de « plans spéciaux » destinés, au cas par cas, aux « zones extrêmes » et aux « territoires isolés » : le vocabulaire change et les objectifs mis en avant passent de la *souveraineté et la sécurité nationales* à l'*équité territoriale*⁷¹⁶. Cependant, la rationalité de l'occupation territoriale issue d'une conceptualisation de type militaire se retrouve dans la systématisation nationale de politiques de développement. Celles-ci s'inscrivent dans les deux grands héritages de la période autoritaire : elles contribuent, d'une part, à appliquer les principes du modèle économique chilien avec un accent porté sur le rôle des régions et l'accompagnement public vers une promotion des initiatives privées jusqu'aux confins territoriaux, et d'autre part, une fois encore, à assurer la souveraineté territoriale chilienne sur les marges.

2. Arica : une nouvelle région, la souveraineté et le libéralisme

Le cas de la création de la région d'Arica-Parinacota (Région XV) en 2006 illustre à notre sens ce *style* de gouvernement du territoire, caractérisé par la promotion de l'autonomie financière des territoires subnationaux et par la mise sous contrôle des espaces pouvant menacer la sécurité nationale ou la souveraineté territoriale. Arica connaît en effet une histoire de mobilisations sociales intenses, que la période de transition démocratique voit renaître. Le statut de *marche* attribué à l'extrême-nord du pays durant les années de la doctrine de sécurité nationale laisse la province d'Arica exsangue et dénuée d'activités économiques qui auraient

⁷¹⁴ Décret n°608 du 15 juillet 2010, « Establece Política Nacional de Desarrollo de las Localidades Aisladas ».

⁷¹⁵ Entretien avec Pablo Vidal, *op.cit.*

⁷¹⁶ Si l'équité territoriale est prioritaire dans le décret 608, la souveraineté et la valeur stratégique de ces espaces y sont tout de même évoquées.

permis de remettre la zone à flot. Aussi, un jour de grève générale est déclaré en juin 1991, paralysant totalement la ville. Le symbole fort des *banderas negras*, des draps noirs pendus aux fenêtres symbolisant le deuil et utilisé durant les années de crise à Iquique, suscite simplement la création de commissions gouvernementales pour étudier la situation, jusqu'à la campagne présidentielle de 1993. Face à l'absence de mesures après l'élection d'Eduardo Frei, une nouvelle grève générale a lieu en juillet 1994. Le gouvernement met alors en place une commission interministérielle qui décide de la création d'une corporation de développement, la CORDENOR (Corporation du nord pour le développement et l'intégration). Cette corporation présente un « Plan Arica » à la fin de l'année 1994, proposant notamment des mesures fiscales spécifiques. Au-delà des franchises existantes, ce plan propose des subventions au secteur privé et le vote d'une nouvelle « Loi Arica » permettant l'extension des privilèges fiscaux de la ville. Celle-ci est promulguée en 1995⁷¹⁷ et annonce une série de mesures de nature fiscale, mais également symbolique – avec le déplacement du siège de la CORFO d'Iquique à Arica ou l'émission de timbres – et économique, notamment la création d'un nouveau parc industriel et l'amélioration du réseau routier⁷¹⁸.

La Loi Arica accompagne une modification de l'approche de la question frontalière, en éliminant certains aspects géostratégiques pour favoriser les échanges économiques et la fréquentation touristique dans la zone. Depuis les années 1960, le Chili est en effet bordé par une « frange limitrophe » de dix kilomètres et par une « frange côtière » de cinq kilomètres. Ces zones frontalières sont l'objet d'un régime juridique spécifique qui oblige la demande d'une autorisation à la DIFROL, depuis sa création en 1967⁷¹⁹, pour l'acquisition de terrains appartenant à l'Etat. Depuis 1977, un décret interdit l'accès à la propriété foncière des personnes publiques et privées des pays limitrophes et des entreprises dont le capital appartient à plus de 40 % à des citoyens des ces pays ou dirigées par eux⁷²⁰. La Loi Arica 1 (art.19) implique en 1995 une levée de l'interdiction des ressortissants des pays voisins d'acquérir des propriétés foncières dans cette zone⁷²¹. Par la suite, un décret de 1999 réduit le

⁷¹⁷ Loi Arica et Parinacota n° 19.420 promulguée le 12 octobre 1995, suivie par la loi Arica 2 du 5 mai 2000.

⁷¹⁸ Amilhat Szary, Anne-Laure, *La région, paradoxe territorial néolibéral ? Analyse de l'impact géographique d'un modèle économique sur le Norte Grande chilien*, Thèse de Doctorat, dir. Claude Bataillon, Toulouse II - Le Mirail, 1999, p. 131.

⁷¹⁹ Le Décret-Loi n°4 du 2 Aout 1967 définit les missions de la DIFROL et le régime de communes frontalières notamment en matière d'accès à la propriété. Décret-Loi (Affaires étrangères) n°4 de 1967, n°7 de 1968 et n° 83 de 1979.

⁷²⁰ Le Décret-Loi n°1.939 de 1977 (art. 7) prévoit une possibilité d'exception après accord du président de la République. Cf. Loi n°19.256 de 1993.

⁷²¹ Il s'agit d'une exception sur des périmètres bien délimités : la zone urbaine, les parcs industriels de Chacalluta et Puerta de América et les espaces déclarés « d'intérêt touristique ». cf. Loi Arica 1, art. 19.

nombre de régions qualifiées de « zones frontalière ». Elles sont désormais au nombre de trois : Arica-Parinacota (XV), Aisén (XI), et Magallanes y Antártica Chilena (XII)⁷²². Arica perd donc progressivement son statut de *marche* : si elle est toujours classée parmi les zones frontalières, la plus grande modification de la dernière décennie a été l'acquisition du statut de Région.

La création de la région XV deux implications principales : que la région frontalière prenne en charge les politiques de développement qui la concernent d'une part et d'autre part, qu'elle assure une sécurité frontalière renforcée⁷²³. En effet, et premièrement, les Régions chiliennes actuelles bénéficient d'une grande autonomie en ce qui concerne les politiques de développement économique. Cette autonomie est fondée sur la logique du partenariat entre secteurs public et privé dont une illustration récente est l'apparition des ARDP, ou Agences Régionales de Développement Productif, dont le statut est mixte. Créées à partir d'un financement mixte (50 % de la BID et 50 % de l'Etat chilien) en 2008, les ARDP ont vocation à devenir des corporations de droit privé dédiées à la promotion du développement des régions⁷²⁴. A Arica, l'ARDP entre en concurrence avec la Corporation de Développement régional (CORDAP) créée avec la loi Arica dans les années 1990⁷²⁵. Selon le responsable de la SUBDERE rencontré à Arica, la création de la Région XV a eu pour objectif de promouvoir les investissements privés dans la zone et d'assurer la projection économique du Chili dans la région frontalière depuis les régions⁷²⁶. Cette dynamique est généralement décrite comme un processus « d'internationalisation » des Régions, qui consiste à établir des accords économiques afin de rendre les territoires plus compétitifs. L'ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá nous explique lors d'un entretien que la dimension politique ou culturelle de l'intégration n'est pas la priorité de ces dynamiques, qui sont plutôt d'ordre économique :

⁷²² Au sein de ces régions certaines communes sont également qualifiées de « frontalières ». A Arica, il s'agit des communes de General Lagos, Putre, Arica, Camarones, Tarapacá, Huara, Camiña, Colchane, Pica. Pozo Almonte n'est plus catégorisée parmi les communes frontalières depuis 1999. Cf. Décret Suprême du Ministère des Affaires Etrangères n° 1.166, 20 juillet 1999, « Desafectación de áreas declaradas 'zonas fronterizas' ».

⁷²³ Sur la création de la Région d'Arica, cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « Des territoires sans nom peuvent-ils être sans qualité ? Réflexions sur les modifications de la carte administrative chilienne », *L'Espace Politique*, N°5/2, 2008, pp. 112-132 ; González Miranda, Sergio « La Provincia De Arica y La Región XV Arica-Parinacota: Entre la descentralización y la historia (1884-2007) », *Si Somos Americanos. Revista de Estudios Transfronterizos*, vol. X, n°1, 2010, pp. 55-76.

⁷²⁴ Voir l'entretien avec Patricio Parlen, Directeur de l'Agence Régionale de Développement Productif (ARDP) de Tarapacá.

⁷²⁵ Contrairement à l'ARDP, la CORDAP fonctionne à partir de la consultation de divers syndicats et a un statut public.

⁷²⁶ Voir l'entretien avec Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d'Arica.

« Donc ce processus d'internationalisation de la région aujourd'hui est plutôt conçu comme une instance de type économique, et pas comme des espaces plus solidaires qui impliqueraient des processus d'intégration culturelle, sociale, environnementale... »⁷²⁷

Deuxièmement et au niveau politique, les Régions chiliennes se trouvent sous le contrôle direct du gouvernement central : l'Intendant est nommé par le président de la République. Seuls les membres des conseils régionaux, au rôle consultatif, peuvent être élus – au suffrage indirect – depuis 1993. La Région XV, outre ces limitations, ne dispose pas d'un sénateur propre et dépend toujours de la Région de Tarapacá dans ce domaine⁷²⁸. La création de la nouvelle Région d'Arica Parinacota, ou Région XV, en 2007⁷²⁹ fait suite à la réforme de la Constitution de 2005 concernant le nombre de régions fixées sous le gouvernement militaire et les procédures pour modifier, créer ou supprimer des régions⁷³⁰. La Région retrouve alors les délimitations du moment de sa conquête. Elle est composée de deux provinces, celle d'Arica et celle de Parinacota dont la capitale est Putre⁷³¹.

La création de cette Région répondrait donc à l'objectif de « normaliser » la situation de la zone frontalière ; elle est aussi présentée comme un pas vers la décentralisation et comme une réponse aux revendications sociales et aux demandes d'indépendance vis-à-vis d'Iquique⁷³². Toutefois, les écrits récents de certains militaires haut gradés témoignent d'un intérêt toujours très spécifique pour Arica. Selon un article publié dans une revue de l'Université d'Arica, la « géopolitique » passerait alors du plan militaire au plan économique : Arica constituerait un espace de projection de la puissance économique chilienne auprès de ses voisins, ce qui contribuerait à renforcer la domination du pays dans la région andine⁷³³.

Par ailleurs, la création de cette nouvelle Région comporte une dimension stratégique en ce qu'elle permet un renouvellement des logiques de contrôle, tant de la zone frontalière que de

⁷²⁷ Entretien avec Luis Cauco, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá.

⁷²⁸ Sur la décentralisation et les communes, cf. chap. 4.

⁷²⁹ Loi n° 20.175 d'avril 2007.

⁷³⁰ Réforme du 26 Aout 2005 par la loi 20.050. Modifie les articles 49 et 110 de la Constitution.

⁷³¹ Cf. annexe 3.

⁷³² Le message de la Présidente Michèle Bachelet devant la Chambre des députés le 21 octobre 2005 à propos de la création de la XV^e Région et de la Province du Tamarugal signalait : « Vis-à-vis de la région de Tarapacá, il y a eu, depuis la date de sa création, des frustrations et réclamations de la communauté de la province d'Arica, qui estimait qu'elle réunissait les conditions pour se constituer en région, se basant sur des arguments de caractère économique, démographique, territorial, historique et institutionnel ». Cité par González Miranda, *op.cit.*, 2010, p. 56.

⁷³³ Voir notamment Von Chrismar de Amesti, Julio (Lieutenant Colonel), « Desarrollo de Arica : Una visión Geopolítica », *Temas Regionales*, année 3, n°2, Université de Tarapacá, Printemps 1996, pp. 59-70 ; Huidobro D., Ramón, « Potencial geopolítico de Arica », *Diplomacia*, n°102, avril-juin 2005, pp. 83-89.

la ligne de démarcation. Ainsi, les villages frontaliers ont vu redoubler l'attention de divers services gouvernementaux ces dernières années. Les missions du programme « Gouvernement sur le terrain » (*Gobierno en Terreno*) mis en place sous le gouvernement de S. Piñera mettent en scène un nombre de fonctionnaires parfois supérieur au nombre d'habitants présents dans les bourgs : nous avons assisté à une situation de ce type lors d'une visite au village de montagne de Tacora (commune de General Lagos), frontalier avec le Pérou⁷³⁴. De manière quelque peu disproportionnée, cinq voitures transportant une vingtaine d'agents de différents services de l'administration chilienne (SAG, Biens Nationaux, Gouvernement du Chili), investissent les lieux avec pour objectif « d'aider les personnes du bourg à remplir des formulaires administratifs ». Au cours de cette journée, seulement huit à dix habitants de la localité – sur une totalité estimée à environ soixante habitants – passent par le bâtiment préfabriqué prévu à cet effet.

Au niveau des contrôles frontaliers, la nouvelle région d'Arica Parinacota a pris le relais du travail de la région de Tarapacá sur son espace de compétences. L'ancien responsable des relations internationales de la Région de Tarapacá (URAI) interprète ainsi la création de la Région XV comme un moyen de partage du contrôle frontalier entre ces deux régions :

« Moi je crois qu'on a coupé la frontière. Avant c'étaient 600 kilomètres, aujourd'hui la frontière est de 250 kilomètres. Donc une partie du contrôle revient à Arica et l'autre partie à Iquique. Ils supposent que ça facilite le contrôle sur la frontière. Mais ici, sur les cent passages qui existent, seuls quatre sont habilités. Et les types passent, en moto, à pied, à dos de mule... Et c'est clairement parce que c'est une zone attractive. Avant la drogue passait en transit, maintenant elle est consommée sur place, ce qui est pire. »⁷³⁵

En 2010, les Intendants des trois régions d'Arica-Parinacota, Tarapacá et Antofagasta signaient un accord avec le ministère de l'intérieur en matière de « sécurité et de lutte contre le narcotrafic »⁷³⁶. Le « Plan Frontière Nord » lancé en 2011 prévoit ainsi un ensemble de mesures à mettre en œuvre à l'horizon 2014 en matière de sécurité frontalière. Sur cette période un montant de 35 000 millions de pesos (environ 60 000 euros), dont 10 000 millions pour la région d'Arica, doivent être investis dans le nord pour le renforcement des contrôles. En janvier 2012, la région d'Arica est la première à voir se concrétiser ce plan : l'Intendant reçoit alors un stock de véhicules à destination de la police et un incinérateur destiné aux

⁷³⁴ Visite du 20/04/11 à Tacora et au poste frontière de Visviri.

⁷³⁵ Entretien avec Luis Caucoto, *op.cit.*

⁷³⁶ Voir le Site Internet du ministère de l'Intérieur chilien : http://www.interior.gob.cl/n6182_05-10-2011.html.

saisies de drogue⁷³⁷. Ce plan d'envergure destiné à sécuriser les frontières septentrionales s'inscrit dans une histoire diplomatique conflictuelle, mais aussi dans un contexte régional où la *sécurité* doit également se construire par la *coopération*.

3. Au-delà d'une histoire conflictuelle : redéfinir la « sécurité »

La Doctrine de sécurité nationale a laissé des marques dans le Cône Sud ; la sortie de la Guerre Froide et des régimes autoritaires a toutefois impliqué une modification de la définition panaméricaine de la sécurité. À côté du poids du territoire dans les représentations collectives des trois pays étudiés, il nous semble indispensable de considérer la question du contrôle des flux pour aborder la gestion des problèmes frontaliers. Après une période où la perception d'une menace externe sur les territoires nationaux a été supplantée par la crainte d'un « ennemi intérieur », les principales menaces aux gouvernements démocratiques actuels sont désignées par l'OEA comme étant de nature transnationale : narcotrafic, crime organisé, terrorisme et instabilité socio-politique⁷³⁸. L'une des conditions attribuées à la mise en place d'un espace de libre-marché est l'élimination du trafic de drogues et de contrebande, l'existence d'un système économique parallèle étant inacceptable pour les décideurs du continent américain⁷³⁹. Pour le politologue Edgardo Manero, l'enjeu sécuritaire et territorial ne réside plus dans l'éventualité de conflits interétatiques, mais plutôt dans le contrôle des flux. Il écrit :

« En Amérique latine au début du XXI^e siècle, la résurgence de conflits de souveraineté ne peut pas être simplement expliquée par le poids résiduel du territoire dans les représentations collectives ou par le fait que les Etats n'ont pas encore géré leurs héritages coloniaux. La résurgence des conflits doit être expliquée par la question cruciale du contrôle des 'flux' et des 'stocks', qu'ils soient légaux (pétrole, gaz, eau, minéraux) ou illégaux (drogues, contrebande, migrants, etc.). »⁷⁴⁰

La gestion des conflits sous la forme de d'arbitrage international ou de négociations s'accompagne de la signature d'accords pour un *contrôle partagé* des frontières. Les

⁷³⁷ « Plan Frontera Norte: Arica y Parinacota recibe implementos evaluados en más de \$1.000 millones », *La Tercera*, 25 janvier 2012, <http://latercera.com/noticia/nacional/2012/01/680-426805-9-plan-frontera-norte-arica-y-parinacota-recibe-implementos-avaluados-en-mas-de.shtml>.

⁷³⁸ OAS General Assembly, Report XXXIII, Santiago de Chile, Juin 1991, cité par Manero, *op.cit.*, 2007, p. 14. Voir aussi, dans la lignée des orientations de 1991, la déclaration sur la sécurité dans les Amériques de l'OEA de 2003 : OAS, *Declaration on Security in the Americas*, Special Conference on Security, Mexico, 27-28 octobre 2003. Rappelons que José Miguel Insulza, ancien premier ministre et ministre de l'extérieur chilien, est secrétaire général de l'OEA depuis 2005.

⁷³⁹ Pour le cas chilien, voir notamment notre entretien avec John Griffith Spielman, Colonel de l'Académie de Guerre de l'Armée du Chili.

⁷⁴⁰ Manero, *op.cit.*, 2007, p. 17.

négociations qui ont lieu entre le Chili et la Bolivie depuis la mise en place de « l'Agenda de treize points » visent surtout à trouver des accords permettant de faciliter les flux de marchandises depuis le Brésil vers le Chili⁷⁴¹, de créer un espace de sécurité partagé en matière de flux illégaux et de gérer la dépendance énergétique chilienne⁷⁴². Le Chili mène ces négociations afin d'impliquer les administrations boliviennes dans des contrôles devenus indispensables pour la libre circulation des flux légaux sur le continent.

Aux yeux de la communauté internationale, le Chili se trouve non seulement dans une meilleure situation économique que ses voisins, mais il se trouve aussi hors des espaces « à risques » : risques contestataires ou « terroristes » supposément liés au narcotrafic, et risques sanitaires. Sur ce dernier point, il s'agit pour le Chili de conserver une crédibilité internationale en matière phytosanitaire pour l'exportation de matières premières agricoles, ce qui justifie le rôle primordial des contrôles sanitaires aux frontières, ainsi que l'impossibilité de l'ouverture des frontières. Une fonctionnaire de l'Unité de Postes Frontières du ministère de l'Intérieur l'exprime ainsi lors d'un entretien :

« Bon, nous savons tous pourquoi le Chili n'a pas rejoint le Mercosur, c'est pour le sujet des taxes douanières, mais pour eux le Mercosur signifie aussi une ouverture des frontières, et sur cet aspect, le Chili est un pays si petit qu'il faut le protéger, en particulier son agriculture, qui concerne tant de gens dans le pays, et si nous permettons d'ouvrir les frontières, n'importe quelle bestiole, notre agriculture s'effondre, et le chômage augmente, c'est logique. [...] C'est aussi une manière de protéger les exportations chiliennes, parce que beaucoup de pays te demandent que tu aies un certain standard phytosanitaire, comme le Japon, la Communauté Européenne, et ça s'effondrerait. Donc penser à une ouverture des frontières avec la Bolivie ou le Pérou, ça paraît très lointain, honnêtement ça paraît très lointain, si avec les Argentins ça semble lointain, avec la Bolivie ou le Pérou ça semble encore plus lointain, parce que justement ce sont des pays bien plus pauvres que le Chili, et le passage de drogues par la frontière nord est le plus élevé... On ne peut pas ouvrir les frontières. »⁷⁴³

« On ne peut pas ouvrir les frontières », mais les marchandises doivent y passer de manière fluide : cette affirmation confirme l'idée selon laquelle le gouvernement du territoire chilien se caractérise par une volonté de distinction et de conservation d'une image de « modèle »

⁷⁴¹ Par exemple, la réhabilitation du chemin de fer Arica-La Paz, si elle est présentée comme une concession faite à la demande bolivienne, est aussi une ouverture potentielle et une alternative à la route vers un couloir bi-océanique, comme nous l'expliquait un fonctionnaire lors d'une visite au poste frontière de Visviri. Sur ce sujet, voir également le texte de Huidobro, *op.cit.*, 2005.

⁷⁴² Le Chili et la Bolivie connaissent un conflit de longue date concernant les cours d'eau Lauca et Silala. Par ailleurs, le Chili est dépendant du gaz bolivien : les négociations de vente de gaz dans les années 1990 ont déclenché des manifestations en Bolivie qui ont forcé le Président Lozada à la démission.

⁷⁴³ Entretien avec Paola Valenzuela, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières, Ministère de l'Intérieur, Santiago, 31/03/11.

vis-à-vis des pays voisins. En effet, le « modèle » institutionnel chilien se donne à voir sur les frontières : selon les fonctionnaires que nous avons rencontrés, les flux sont sécurisés sur le territoire chilien, en comparaison avec les pays voisins. Le modèle économique implique quant à lui une augmentation de la circulation de ces flux et une participation des administrations voisines dans leur contrôle (cf. *infra*). Il s'agit maintenant d'étudier comment ces éléments se manifestent dans un contexte d'intégration régionale.

II. Ouvrir les frontières, confirmer un modèle

Les grandes orientations des politiques chiliennes d'intégration régionale depuis le retour de la démocratie ont des effets directs sur l'administration des poste-frontières. Le Chili se caractérise par une attitude de « cavalier seul » en matière de politique étrangère, et les rapprochements et coopérations observables avec les pays voisins se réalisent de manière prioritaire dans une logique de facilitation et de contrôle des flux. L'ouverture des frontières se réalise alors dans une optique économique, mais implique également un renouvellement, parfois une création, de dispositifs de contrôle sur la frontière. Dans un premier temps, il apparaît que la consolidation du « modèle économique chilien » a influencé le renforcement des contrôles sur les postes-frontières qui avaient été créés à la fin de la dictature. Ces contrôles s'affirment également au sein du territoire national, avec un transfert aux Régions des responsabilités du contrôle – en matière migratoire et sanitaire – et la persistance d'espaces de droit spécifiques, tels que la région d'Arica et les ferias frontalières (A). Le « modèle » économique chilien, s'il établit une différenciation importante avec les pays voisins, semble se doubler d'une volonté d'affirmation d'un modèle institutionnel en matière d'administration frontalière, un « modèle » destiné à se diffuser dans les administrations péruviennes et boliviennes (B).

A. Quelle ouverture ?

L'isolement international du Chili pendant la dictature est en partie attribuable à des raisons politiques propres à la conception du territoire et de la souveraineté durant cette période, bien que la notion « d'insularité » chilienne ait des racines bien plus anciennes (cf. chapitre 1). Le regard porté vers l'océan Pacifique se confirme lors du retour de la démocratie : si l'intégration régionale sud-américaine intéresse les responsables chiliens, c'est avant tout dans la perspective de faire du pays un « pont entre le sud-est asiatique et le reste

de l'Amérique latine », selon les mots de l'ancien président R. Lagos (cf. *infra*). Dès lors, les frontières doivent se transformer en lieux de passage, en espaces de circulation des flux légaux (1) ou de contrôle des flux illégaux. Le libéralisme économique exacerbé que connaît le Chili depuis la période de dictature se manifeste de manière saisissante dans la refonte des systèmes de contrôle frontalier, à partir de la création des postes-frontières en 1989, à la fin du gouvernement de la Junte militaire. Les objectifs de libre-circulation des marchandises ont pour corollaire une diversification récente mais intense des services de contrôle frontaliers, présentés ici (2), dans l'optique d'analyser par la suite leurs effets sur les projets de coopération transfrontalière aymara (cf. chapitre 5).

1. De l'isolement au régionalisme ouvert : spécificités de l'intégration chilienne

Le Chili a connu une période d'isolement politique international croissant durant la dictature. Depuis cette époque, l'affirmation du modèle économique chilien sur la scène internationale constitue l'axe principal de l'intégration du Chili à l'international, volonté d'intégration que l'on peut qualifier d'*a minima*. La participation du pays aux blocs d'intégration en tant que « membre associé » trouve un corollaire dans la pratique du « régionalisme ouvert », fondé sur une pratique pragmatique des accords internationaux. Nous revenons ici d'abord sur le « tournant » de 1978 en matière de politique étrangère, avant de souligner les continuités observables depuis les années 1990 : l'intégration politique sur le continent répond en priorité aux exigences de la libéralisation économique.

Alors que la consolidation interne du régime est la priorité affichée au cours des premières années de la dictature, en 1978 plusieurs événements convergent vers une modification de l'attitude du gouvernement chilien en matière de politique étrangère, qui entre dans une courte période de pragmatisme à partir de la nomination, pour deux ans, de Hernan Cubillos aux affaires étrangères⁷⁴⁴. Outre la pression de certains groupes économiques pour une plus grande ouverture du Chili au système mondial, en 1978 les rapports avec l'Argentine se compliquent à propos du Canal de Beagle et le 17 mars de la même année la Bolivie rompt les relations diplomatiques avec le Chili, suite à l'échec du processus de

⁷⁴⁴ Le style de la diplomatie chilienne est qualifié par H. Muñoz comme *civil-pragmatique* des années 1950 à 1973, puis *prétorien-idéologique* durant la dictature. Le style *civil-pragmatique* se caractérise par des références récurrentes au droit international, la reconnaissance pratique des réalités du pouvoir au niveau mondial et la prépondérance de diplomates de carrière dans l'orientation de la politique extérieure. Le style *prétorien-idéologique* est direct, peu flexible et hautement idéologique : il laisse peu d'espace à la négociation et aux compromis et privilégie les militaires aux postes diplomatiques. Muñoz, Heraldo, « Relaciones exteriores del gobierno militar chileno, 1973-1987 », in García, Rigoberto (dir.), *Economía y política durante el gobierno militar en Chile, 1973-1987*, México, Fondo de Cultura Económica, 1989, pp. 253-269, p. 259.

négociation issu de *l'embrassade de Charaña*. Le vote d'une résolution à l'ONU condamnant les atteintes aux droits de l'Homme perpétrées sous Pinochet et la tension croissante avec les Etats-Unis liée au *cas Letelier*⁷⁴⁵ achève d'isoler le Chili sur la scène internationale⁷⁴⁶. A partir de ce « tournant » de 1978, le gouvernement militaire met l'accent sur l'intégration du Chili à l'économie mondiale. C'est ainsi par l'internationalisation et la libéralisation de son économie que le Chili tend à revaloriser son image internationale, politiquement détériorée :

« Le renforcement des relations économiques internationales du Chili constituait non seulement un objectif du modèle libre-échangiste mais aussi, une possible voie non officielle pour dépasser l'isolement politique et ses conséquences. »⁷⁴⁷

La crise économique affecte sévèrement cette dynamique, mais ne rompt pas les liens transnationaux des groupes économiques nationaux, qui ont eu un rôle prépondérant dans le rétablissement de l'image économique chilienne à partir de 1983, contrebalançant l'attitude des pouvoirs publics au cours de cette période⁷⁴⁸.

Depuis la fin de la dictature, les gouvernements successifs de la *Concertation* ont fait de la réinsertion du Chili dans la communauté internationale l'une des priorités en matière de politique étrangère⁷⁴⁹. Cette réinsertion s'est menée suivant deux axes : la multiplication des accords commerciaux bilatéraux⁷⁵⁰ et des tentatives d'ouverture au dialogue politique avec les pays voisins⁷⁵¹. Le Chili continue pourtant de se démarquer des blocs tels que le

⁷⁴⁵ Orlando Letelier était chancelier et ministre de la Défense du gouvernement de S. Allende. Il est arrêté et détenu au moment du coup d'Etat, jusqu'à sa libération sous pression internationale en 1974. Il s'installe alors aux Etats-Unis où il est assassiné par un agent des services secrets chiliens, le 21 septembre 1976. Face à la menace du gouvernement nord-américain de rompre les relations diplomatiques, Pinochet se voit dans l'obligation de concéder l'extradition de l'assassin, Michael Townley, en 1978.

⁷⁴⁶ Muñoz, *op.cit.*, p. 260. Sur ce sujet voir aussi Wilhelmy, Manfred « Hacia un análisis de la política exterior chilena contemporánea », *Estudios Internacionales*, n°48, oct-déc 1979.

⁷⁴⁷ Muñoz, *op.cit.*, 1989, p. 264.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 265.

⁷⁴⁹ Fazio Vengoa, Hugo, « Chile : Modelo de desarrollo e inserción internacional », *Historia Critica*, n°13, Juillet 1998, pp. 68-89.

⁷⁵⁰ Des Accords de complémentarité économique ont été signés avec le Venezuela et la Colombie en 1993, ainsi qu'avec la Bolivie (approfondi en 2006). Le TLC avec le Canada date de 1996, celui avec les Etats-Unis de 2003, celui avec la Chine de 2005. L'accord signé avec l'Union Européenne en 2002 comprend des dimensions politiques telles qu'une clause sur la démocratie. Pour plus de détails cf. <http://www.direcon.gob.cl/acuerdo/list>. La DIRECON (*Dirección General de Relaciones Economicas Internacionales*) a acquis un rôle croissant auprès de la chancellerie chilienne depuis les années 1990.

⁷⁵¹ Colacrai, Miryam, Quezada, Abraham, « Inserción internacional de Chile en la Post-Guerra Fría. Concertación política e integración económico-comercial; dos ejes conceptuales de la política exterior en el Gobierno de Ricardo Lagos (2000-2006) », *Revista Enfoques*, vol. III, n°13, 2010, pp.119-134. A ce propos voir aussi Amilhat Szary, Anne-Laure, « Are Borders More Easily Crossed Today? The Paradox of Contemporary Trans-border Mobility in the Andes » *Geopolitics*, vol 12/1, Routledge, 2007.

MERCOSUR ou la CAN⁷⁵², même s'il joue un rôle plus actif dans les nouveaux accords de la CSAN, devenue l'UNASUR en 2008⁷⁵³. Ce dernier regroupement vise à une intégration institutionnelle, mais les dynamiques d'intégration régionale sur le continent se sont jusqu'ici concentrées sur les dimensions macroéconomiques de l'intégration⁷⁵⁴. Les gouvernements démocratiques chiliens ne sont pas prêts à accorder les concessions nécessaires à leur insertion complète dans ces blocs. Cette distance peut être attribuée aux asymétries économiques entre le Chili et ses voisins⁷⁵⁵ et à des politiques douanières distinctes mais aussi, selon certains auteurs, à la construction d'une « identité entrepreneuriale »⁷⁵⁶ à partir de laquelle les Chiliens se distingueraient des autres pays du continent depuis les années 1990.

En fait, les dirigeants chiliens considèrent que la situation géographique du pays est plutôt propice aux rapprochements avec les puissances économiques asiatiques. Les arguments concernant la dimension maritime du Chili dépassent aisément mais renforcent aussi les tentatives de rapprochement vers le continent⁷⁵⁷. Ainsi l'ancien président Ricardo Lagos affirmait :

« La géographie fait partie de certains avantages comparatifs d'un pays et nos quatre mille kilomètres de côtes sur le Pacifique nous obligent à penser à une modalité en fonction de laquelle nous puissions tirer parti de cette localisation géographique dans le but de convertir le Chili en une sorte de pont entre le sud-est asiatique et le reste de l'Amérique latine. »⁷⁵⁸

⁷⁵² Le Mercosur est créé en 1995, le Chili en est seulement membre associé depuis 1996. Le Pacte Andin est créé en 1969 avec la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, le Venezuela depuis 1973, et le Chili qui le quitte en 1976 pour devenir membre associé en 2007. Il se transforme en Communauté Andine des Nations en 1988 pour la formation d'une zone de libre-échange créée en 1992 sans le Pérou, puis en Système Andin d'Intégration (SAI) en 1996. Sur ce sujet, cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « L'intégration andine et ses présupposés : la région andine existe-t-elle ? », in *Cahiers des Amériques latines*, « Les dynamiques d'intégration dans les Andes », n°50, 3, 2007, pp. 21-40.

⁷⁵³ Après un accord entre la CAN et le MERCOSUR en 1998, un traité de libre commerce donne naissance à la Communauté Sud-Américaine des Nations (CSAN) en 2004, qui devient l'Union des Nations Sud-Américaines (UNASUR) en 2008.

⁷⁵⁴ Amilhat Szary, Anne-Laure, « Frontières et intégration régionale en Amérique Latine : sur la piste du chaînon manquant », in Flaesch-Mougin, Catherine, Lebullenger, Joël, *Regards croisés sur les intégrations régionales Europe / Amériques*, Paris, éditions Bruylant, coll. « rencontres européennes », 2010, pp. 307-341 ; Alvarez, Raquel, Giacalone, Rita, Sandoval, Juan Manuel, *Globalización, integración y fronteras en América latina*, Mérida (Venezuela), Universidad de los Andes, 1998.

⁷⁵⁵ Cf. Drake, Paul W., Jaksic, Ivan, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999.

⁷⁵⁶ Larrain, Jorge, « Integración regional e identidad nacional: Chile, ¿país modelo? », *Revista del Sur*, n°161, juillet-septembre 2005, pp. 7-15.

⁷⁵⁷ Cette idée est aussi très présente dans l'armée. Voir par ex. Busch, Jorge Martinez, « Chile, nación marítima ; potencia marítima », *Revista Marina*, 183, 1997, 27p.

⁷⁵⁸ Lagos, Ricardo, « Discours inaugural », in Ministerio de Obras Públicas (MOP) - Dirección de Planeamiento, *Potencialidades de Integración en América Latina; corredores bioceánicos : expectativas y realidades*, Séminaire CEPAL, 11 décembre 1995, Santiago, 1995.

Aussi, la stratégie adoptée par les gouvernements démocratiques suit les principes du « régionalisme ouvert » : développé dans le cadre de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation, Forum de coopération Asie-Pacifique), dont le Chili est le seul membre sud-américain depuis 1998⁷⁵⁹, cette forme d'intégration renvoie à une volonté d'allier l'intégration régionale au multilatéralisme. Il s'agit d'une « intégration économique régionale sans discrimination contre des tiers » : l'APEC cherche à éviter tout formalisme institutionnel et la libéralisation des échanges entre ses membres doit résulter d'un processus « d'unilatéralisme concerté »⁷⁶⁰. La politique d'intégration chilienne se situe sur cette ligne, ce qui a ensuite conduit le Chili à se rapprocher des pays voisins dans le cadre d'accords multilatéraux et comme membre associé du Mercosur et de la CAN⁷⁶¹.

Si le Chili s'insère dans les blocs d'intégration continentaux, c'est avant tout dans l'objectif de facilitation de la circulation des marchandises à travers le continent sud-américain. Ainsi, de grands projets de couloirs biocéaniques sont en cours de formulation ; des couloirs qui, grâce à la rénovation des infrastructures routières et frontalières, constitueraient les bases physiques de ce type d'intégration⁷⁶². Menés sous l'auspice de l'IIRSA⁷⁶³ - un organisme proche de la BID - et dans le cadre des blocs d'intégration, ces projets impliquent la mise en œuvre de grandes campagnes d'infrastructures au niveau continental. Au Chili, plusieurs couloirs de ce type sont en projet : l'un passerait par *Libertadores*, principal poste-frontière avec l'Argentine (« axe du sud »), deux autres par Chungara et Colchane, des postes-frontières qui nous intéresseront plus particulièrement pour cette étude. Le couloir situé sur « l'axe du Capricorne » passerait par le Paraguay, le Brésil, le nord de la Bolivie et le nord de l'Argentine, avec l'horizon d'une exportation vers l'Asie *via* les ports d'Arica et d'Iquique. « L'axe central » englobe également la région, comme le montre la carte 26. Ce mode d'intégration, visant à la coopération économique et basé sur des accords de libre-échange, confère en priorité aux frontières du continent un statut de *lieu de passage*.

⁷⁵⁹ Wilhelmy, Manfred, Lazo Rodríguez, Rosa María, « La política multilateral de Chile en Asia-Pacífico », *Estudios Internacionales*, vol. 30, n° 117, 1997.

⁷⁶⁰ Garnaut, Ross, *Open Regionalism in the Pacific*, Routledge, Londres, 1997. Voir aussi Bergsten, Fred, « Open Regionalism », *The World Economy*, n°20, Aout 1997, pp. 545-565 ; Wei, Shang-Jin, Frankel, Jeffrey A., « Open Regionalism in a World of Continental Trade Blocs », *International Monetary Fund Staff Papers*, 45/3, 1998, pp. 440-453.

⁷⁶¹ Cf. « Protocolo Sobre Integración Física del Acuerdo de Complementación Económica Chile – MERCOSUR (1996) », www.pasosfronterizos.gov.cl (site de la DIFROL).

⁷⁶² Marcó R., Luis, « Integración física y corredores bioceánicos », *FASOC*, Année 11, N° 1, janvier-mars 1996.

⁷⁶³ *Iniciativa para la Integración de la Infraestructura Regional Suramericana*. Cf. www.iirsa.org projet lancé en 2000 lors d'un sommet des présidents à Brasilia.

Carte 26 : Colchane et Chungara sur les axes interocéaniques continentaux



Source : Garcia G., Rigoberto, « Complejo Aduanero Integrado Pisiga - Colchane », Ministerio De Obras Publicas, Présentation powerpoint pour l'IIRSA à Buenos Aires, Novembre 2010, « Importancia en el eje interoceánico central ».

Enfin, la thématique du développement des zones frontalières a fait son apparition de manière très récente, avec une attention particulière pour les frontières les plus stratégiques en termes d'échanges ou de sécurité. Les références aux frontières dans les années 1990 dans les blocs d'intégration concernaient surtout la mise en place de complexes frontaliers intégrés⁷⁶⁴. Le premier organisme ayant abordé le sujet des *espaces* frontaliers, après la BID⁷⁶⁵, est la CAN avec la création de « Zones d'Intégration Frontalières » (ZIF) en 2001⁷⁶⁶. Le MERCOSUR réfléchit également à ce type de figure territoriale⁷⁶⁷. Ces accords participent de la dite « intégration physique » du continent : voyons maintenant comment cette logique se manifeste dans l'évolution de l'administration des frontières septentrionales chiliennes.

2. De la naissance des postes frontières à la diversification des services de contrôle

Manifestation physique de l'administration chilienne sur la frontière, c'est à la fin de la dictature, en 1989, que les actuels « points habilités » de passages frontaliers chiliens sont légalement définis⁷⁶⁸, exception faite du passage de *los Libertadores* avec l'Argentine, créé en 1980⁷⁶⁹. Les postes-frontières chiliens sont au nombre total de trente-trois, dont vingt-quatre avec l'Argentine, huit avec la Bolivie et un seulement avec le Pérou ; les bureaux régionaux de douanes sont également créés durant la dictature, en 1979⁷⁷⁰. Après avoir présenté les postes-frontières qui nous intéressent pour la suite de ce travail (cf. carte 27), il conviendra d'aborder les étapes ayant mené à la multiplication des services publics de contrôle frontalier et à leur centralisation sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur chilien.

⁷⁶⁴ Avec l'accord de Recife de 1993, le Mercosur promouvait l'aménagement d'Aires de Contrôle intégré ; Leloup, Fabienne, Stoffel, Sophie, « Intégration régionale et frontière dans le Mercosur : entre théorie, principes et réalités », in *Mondes en développement*, Tome 29, 116/116, 2001, pp. 73-80. La CAN a ensuite commencé à mettre en place des *Centros Binacionales de Atencion en Frontera* (CEBAF).

⁷⁶⁵ Dès 1961 le développement des zones frontalières apparaissait dans les objectifs affichés de la BID, sans avoir eu d'application dans les faits. Voir Felipe Herrera, « Conférence prononcée devant la seconde Assemblée des Gouverneurs de la BID », Rio de Janeiro, avril 1961.

⁷⁶⁶ Meza Monge, Nilo, « Zonas de integración fronteriza. Perú-Bolivia, una experiencia a considerar », *Aldea Mundo*, año 10, n°19, mai 2005, pp. 36-43. Les premières ZIF mises en place se situent entre le Pérou et la Colombie.

⁷⁶⁷ Amilhat Szary, *op.cit.*, 2010.

⁷⁶⁸ Décret de Finances n° 1.230, de 1989.

⁷⁶⁹ Sur la frontière Chili-Argentine cf. Velut, Sébastien, « Argentine – Chili : Une si longue frontière », *Confins*, n°7, 2009.

⁷⁷⁰ Cf. Ordonnance de 1979. L'ordonnance de 1998 reprend et modifie celle de 1953. Une nouvelle ordonnance est promulguée en 2007.

Carte 27 : Postes frontières chiliens avec le Pérou et la Bolivie



Source : www.mapasdechile.com

Sur la frontière entre le Chili et le Pérou, seul le passage par le poste-frontière de Chacalluta-Santa Rosa est autorisé : les deux pays ne possèdent aucun autre point d'entrée officiel. Il est intéressant de souligner que ce poste est l'unique point de contact « officiel » entre le Chili et le Pérou ; au-delà de l'extension réduite de la ligne frontalière entre les deux pays, ceci reflète des relations diplomatiques structurellement conflictuelles et une tradition d'échanges extrêmement limitée. Ce poste-frontière se situe entre les villes d'Arica et Tacna,

sur la « ligne de la Concorde » et constitue le passage le plus important en matière de circulation de personnes, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 : Statistiques de flux de passagers aux postes frontières en 2009

Région	Complexe frontalier	Flux année 2009	Pourcentage
Arica et Parinacota	Chacalluta	4.173.858	41,13%
Valparaíso	Los Libertadores	1.736.054	17,11%
De los Lagos	Cardenal Samoré	731.740	7,21%
Magallanes	Integración Austral	611.050	6,02%
Parinacota	Chungara	519.942	5,12%
Magallanes	Dorotea	401.001	3,95%
Magallanes	San Sebastián	345.641	3,41%
Tarapacá	Colchane	301.258	2,97%
Araucanía	Pino Hachado	239.089	2,36%
Araucanía	Mamuil Malal	162.268	1,60%
Antofagasta	S. Pedro de Atacama	157.474	1,55%
Aysén	Chile Chico	152.272	1,50%
Aysén	Huemules	118.825	1,17%
De los Lagos	Futaleufu	110.852	1,09%
Magallanes	Laurita Casas Viejas	50.070	0,49%
Aysén	Coyhaique Alto	43.564	0,43%
Antofagasta	Ollagüe	42.425	0,42%
Araucanía	Icalma	39.267	0,39%
Coquimbo	Agua Negra	33.415	0,33%
De los Lagos	Peulla	30.213	0,30%
De los Ríos	Huahum	26.715	0,26%
Atacama	San Francisco	11.273	0,11%
Arica y Parinacota	Visviri	10.802	0,11%
Maule	Vergara	6.751	0,07%
Bio Bio	Pichachén	2.797	0,03%
Aysén	Roballos	2.649	0,03%
Atacama	Pircas Negras	649	0,01%
Maule	Pehuenche	-	-
Antofagasta	Socompa	-	-
Metropolitana	Piuquenes	-	-
Flux total		10.147.666	

Source : Gouvernement du Chili, Ministère de l'Intérieur, Unité de Postes Frontaliers, 2011

Le second poste-frontière important de la région est celui de Chungara-Tambo Quemado avec la Bolivie : c'est cette fois la circulation de marchandises qui en fait le second passage le plus important du pays. Les camions boliviens y transitent depuis La Paz vers le port d'Arica, notamment dans le cadre de l'utilisation du port d'Arica par la Bolivie selon le Traité de paix de 1904. Toujours entre le Chili et la Bolivie, le passage de Colchane lie la ville d'Iquique à

celle d'Oruro. Ces deux points d'entrée sur le territoire chilien, et notamment Chungara, connaissent des flux de marchandises conséquents, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : Statistiques des flux de marchandises (tonnes) en 2009

Région	Complexe frontalier	Flux année 2009	Pourcentage
Valparaíso	Los Libertadores	4.625.871	49,01%
Parinacota	Chungara	1.661.881	17,61%
Magallanes	Integración Austral	796.346	8,44%
Magallanes	San Sebastian	578.610	6,13%
Araucanía	Pino Hachado	442.350	4,69%
Antofagasta	S. Pedro de Atacama	322.382	3,42%
De los Lagos	Cardenal Samoré	316.449	3,35%
Arica et Parinacota	Chacalluta	294.261	3,12%
Tarapacá	Colchane	192.522	2,04%
Aysén	Huemules	86.698	0,92%
Antofagasta	Ollagüe	46.366	0,49%
Arica y Parinacota	Visviri	32.689	0,35%
Atacama	San Francisco	17.746	0,19%
Magallanes	Dorotea	8.480	0,09%
Aysén	Coyhaique Alto	5.485	0,06%
De los Lagos	Futaleufú	5.253	0,06%
Aysén	Chile Chico	4.619	0,05%
Magallanes	Laurita Casas Viejas	28	0
De los Ríos	Huahum	22	0
Araucanía	Mamuil Malal	10	0
Magallanes	Río don Guillermo	-	-
Araucanía	Icalma	-	-
Coquimbo	Agua Negra	-	-
De los Lagos	Peulla	-	-
Maule	Vergara	-	-
Aysén	Roballos	-	-
Bio Bio	Pichachén	-	-
Atacama	Pircas Negras	-	-
Maule	Pehuenche	-	-
Antofagasta	Socompa	-	-
Metropolitana	Piuquenes	-	-
Flux total		9.438.068	

Source : Gouvernement du Chili, Ministère de l'Intérieur, Unité de Postes Frontaliers, 2011.

En plus de ces trois postes-frontières principaux, le poste de Visviri est « habilité », mais il est devenu secondaire depuis la destruction du chemin de fer Arica-La Paz par des intempéries dans les années 1980. Il se situe à proximité de la borne trifrontalière mais ne concerne que les passages entre le Chili et la Bolivie. Plus au sud, le passage de Cancosa est seulement autorisé pour les piétons ; enfin, un autre passage est ouvert entre le Chili et le Pérou, mais

uniquement pour les Péruviens travaillant sur les concessions du Canal de Mauri, issues du traité de 1929. Parallèlement à ces lieux officiels de passage, les autorités chiliennes comptent enfin quarante à quatre-vingts passages dits « non habilités », ou informels, avec la Bolivie. L'existence de trafics importants sur la frontière justifie la mise en place de patrouilles mobiles régulières des carabiniers et des services de contrôle sanitaire dans la zone frontalière.

La création de ces postes-frontières a été suivie d'une multiplication et d'une diversification des contrôles frontaliers. Jusqu'aux années 1990, les carabiniers et l'armée étaient les seuls garants de l'intégrité territoriale chilienne sur les frontières. La police y joue toujours un rôle de premier plan, assurant sur certains passages l'ensemble des contrôles frontaliers⁷⁷¹. Mais les années 1990 ont vu le déploiement de nouveaux services de contrôle sous l'auspice du ministère de l'Intérieur : la coordination des services publics frontaliers et l'administration des postes-frontières lui est confiée par la création d'une « Unité de Postes Frontières » (*Unidad de Pasos Fronterizos*, UPF) en 1991.

Cette unité a deux fonctions : centraliser les informations relatives aux frontières et coordonner le travail des divers services de contrôle. L'UPF du ministère de l'Intérieur naît avec les accords chileno-argentins de 1984, officiellement afin de « faciliter le passage de touristes entre les deux pays »⁷⁷². Elle est au sommet d'une hiérarchie qui comprend l'Intendant régional, le gouverneur provincial et le coordinateur délégué qui travaille directement sur les postes-frontières. Cette fonction est créée pour travailler sur les frontières avec l'Argentine⁷⁷³, puis est étendue aux frontières avec les deux autres pays, en même temps que des plans d'investissements d'infrastructures pour la construction de nouveaux postes-frontières sont mis en œuvre. Le premier coordinateur sur la frontière bolivienne est recruté à Colchane en 2008, date d'inauguration du nouveau complexe. Le coordinateur du poste frontière de Chungara est également responsable du poste de Visviri, la construction de complexes intégrés étant encore en projet sur ces deux postes⁷⁷⁴.

⁷⁷¹ Voir l'entretien avec le Lieutenant Francisco Javier Alvarado Rios, Carabinier, zone frontalière de Chacalluta et l'entretien avec le Lieutenant Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique.

⁷⁷² Cf. Presidencia de Chile, « Oficio Circular n°573 », 29/11/1991.

⁷⁷³ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.* 10/03/11.

⁷⁷⁴ Il est intéressant de remarquer que tous les coordinateurs délégués que nous avons rencontrés ont des formations d'ingénieurs commerciaux et une expérience en entreprise préalable à l'occupation de ce poste. Le coordinateur de Visviri et Chungara, notamment, a insisté sur son expérience, qu'il pourrait mettre à profit pour appliquer les techniques de gestion d'entreprise à la gestion des administrations publiques, dans une perspective

Ce déploiement de nouveaux services de contrôle répond au rôle accordé à la frontière dans le cadre des politiques de sécurité de la libéralisation sur les frontières chiliennes. D'abord, les ambitions chiliennes en matière de commerce international ont généré la création du Service Agricole et d'Élevage (SAG) du ministère de l'agriculture, chargé de contrôler les entrées d'animaux et de végétaux dans le pays. Les certifications sanitaires, notamment européennes, qu'a obtenu le Chili après l'éradication de fléaux tels que la « mouche du fruit » ou la fièvre aphteuse, assurent la possibilité d'exportations de matières premières à l'international. Ensuite, conséquence du succès économique qui le distingue nettement des pays voisins, le Chili a mis en place des contrôles migratoires stricts aux frontières, dont se chargent les services de migration et de Police d'Investigation (PDI). Enfin, la lutte contre le narcotrafic est assurée par les douanes et la PDI, et les taxations aux importations par les Douanes.

Rappelons que les taxes douanières sont bien moins élevées au Chili que dans les autres pays du continent, l'une des principales raisons pour lesquelles le Chili est seulement « membre associé » du MERCOSUR. En Bolivie, c'est un service de douane original, non pas le ministère de l'Intérieur comme dans le cas chilien, qui est chargé de l'ensemble des contrôles frontaliers. Ce service de douane est armé et contrôle tant le trafic de drogues à la sortie du pays que la contrebande de véhicules achetés à tarifs avantageux à la zone franche d'Iquique (ZOFRI), à destination du marché bolivien⁷⁷⁵. Dans l'optique du contrôle des flux informels, sont inaugurés en 2010 des *Centros de Atención en Frontera* (CEFROS) entre la Bolivie et le Chili, que le coordinateur de délégué de Colchane ressent comme l'un des grands enjeux du contrôle sur cette frontière : l'ensemble de la structure douanière de Bolivie a été modifiée en 2009 afin de sanctionner la contrebande de manière plus efficace. Les contrôles sont toutefois bien plus stricts au Chili, qui fait de sa politique de frontière une vitrine de l'intégration chilienne dans la région en même temps qu'un axe important des politiques de sécurité. La responsable de l'unité de postes-frontières nous explique ainsi :

« Le Chili, sa chancellerie, fait des pas importants vers l'intégration, parce que nous faisons partie d'un voisinage, et que nous ne pouvons pas continuer à être autant isolés

« d'amélioration de l'efficacité » des administrations. Cf. Entretien avec Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri.

⁷⁷⁵ « Sur le sujet de la contrebande, le problème c'est la zone franche (d'Iquique), les produits qui en viennent sortent par des passages non habilités afin d'éviter les taxes. La Bolivie a une TVA de 15 % et des taxes douanières qui vont de 5 % à 35 % et si je ne me trompe pas, les articles électroniques sont taxés à 35 % ». Entretien avec Ivan Herrera, Coordinateur délégué de l'Unité de Poste-Frontières du Ministère de l'Intérieur pour Colchane.

que ce que l'a été le Chili pendant de nombreuses années, pendant les années 1970-1980 nous étions pratiquement isolés. Donc nous cherchons à ouvrir les frontières, à fortifier la présence du Chili comme plateforme de services. On ne peut pas non plus nier tous les problèmes d'immigration que nous avons eu, notamment avec le Pérou, avec la Bolivie un peu moins, mais avec le Pérou oui, ça a été fort. »⁷⁷⁶

Les contrôles migratoires et du trafic de drogue constituent les priorités du renforcement des contrôles frontaliers. Aussi, dans la région d'Arica Parinacota, deux types de contrôle interne au territoire national s'ajoutent aux contrôles réalisés sur la ligne. En matière migratoire dans toute la région et en matière phytosanitaire dans les ferias de la province de Parinacota, ces contrôles confirment le statut spécifique de cet espace sur le territoire chilien.

La zone d'Arica-Parinacota constitue d'abord une zone d'exception à destination des immigrants péruviens. Depuis 1930, une convention entre le Chili et le Pérou, nommée « Convention Tacna-Arica », autorise les Péruviens à résider sur le territoire chilien pour une durée de sept jours, pour des raisons professionnelles, de même pour les Chiliens à Tacna. Mais cette autorisation n'est pas valable au-delà de la zone d'Arica : un poste de contrôle a donc été créé à Cuya, à la limite entre Arica et Tarapacá au niveau de la *quebrada* de Camarones, afin que les travailleurs péruviens ne tentent pas d'immigrer au Chili de façon illégale en utilisant cette convention. Les contrôles à Cuya sont particulièrement stricts à l'égard des personnes de nationalité péruvienne, mais ils vont au-delà du thème migratoire : l'ensemble des bagages est contrôlé, de manière similaire aux contrôles observés sur les postes-frontières, dans le but de vérifier qu'aucun produit ne pourra entraver la sécurité phytosanitaire du Chili. A ce sujet, l'ancien responsable de l'Unité Régionale des Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá nous donne son opinion : « Il y a le SAG, la douane, la PDI. Pour les problèmes de drogues et pour le phytosanitaire. Donc le Chili, pour les Boliviens et les Péruviens, c'est un pays arrogant. »⁷⁷⁷.

Malgré la technification et la rationalisation accélérée des contrôles, les frontières andines demeurent extrêmement difficiles à gérer pour les gouvernements chiliens. A des fonctionnaires peu enclins à la coopération et travaillant dans des conditions difficiles, s'ajoute la perméabilité historique des frontières que nous avons déjà évoquée. Aussi, les populations frontalières continuent de passer la ligne de démarcation hors des passages

⁷⁷⁶ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁷⁷⁷ Entretien avec Luis Caucoto, *op.cit.*

« habilités ». La responsable de l'UPF nous donne sa perception de cette population, qu'il s'agit de convaincre de passer par les postes-frontières :

« Sur la frontière tu peux avoir quatre points de contrôle avec la Bolivie, qui sont des postes habilités pour eux. Mais le désert est assez grand, et en général les communautés... Parce qu'eux, ce n'est pas une communauté qui est chilienne aymara et bolivienne aymara. Ils sont un peuple aymara qui a été séparé. Mais ils constituent un seul peuple, et leurs affaires, ce qu'ils mangent c'est la même chose d'un côté et de l'autre de la frontière. Donc ce qu'on a essayé de faire c'est justement fournir des installations afin d'habiliter l'entrée et la sortie de ces personnes par des postes établis. Mais nous pouvons peu contrôler, avec la quantité de passages non habilités, surtout sur la frontière bolivienne.

Vous y travaillez?

Pas pour habilitier les passages, ça demande trop de financements pour construire, le personnel, et pour la Bolivie aussi, mais si, on essaie d'enseigner aux gens, de les motiver pour qu'ils passent par les postes habilités [...]. A Colchane ça a eu un impact important. Ce n'est pas mineur, parce qu'il y avait un poste mais il était assez précaire au niveau architectural, donc les gens, tu les vois, à 300 mètres de là, les gens qui passent un peu plus loin, par des passages non habilités parce qu'ils ne veulent pas qu'on les contrôle. Ils ne veulent pas qu'on les contrôle, tout simplement. »⁷⁷⁸

Cette perméabilité persistante est en partie expliquée par le positionnement des postes de contrôle. Ceux-ci se situaient bien souvent à plusieurs kilomètres de la frontière, ce qui impliquait l'existence de villages chiliens légalement situés hors du territoire. Le coordinateur de Colchane, originaire de la zone frontalière, explique ainsi que dans son enfance, il se voyait dans l'obligation de présenter ses papiers d'identité pour aller à l'école :

« Le complexe quand il était à Colchane, quand le nouveau n'existait pas encore, avec l'ancien complexe il y avait Colchane et là Carpa où j'ai grandi, et là juste à côté il y avait Pisiga. Ce qu'il se passait, c'est que ce village chilien, il y avait Pisiga Choque et Centro Pisiga et deux autres qui étaient hors du contrôle. Donc parfois nous devions aller en cours et il fallait montrer la carte d'identité; c'était illogique, alors que nous sommes sur le territoire national. Alors nous ce que nous faisons, j'ai vécu cette réalité, nous passons et nous revenons directement, parce que le contrôle était à côté. »⁷⁷⁹

L'un des objectifs des nouveaux complexes est donc de rapprocher les contrôles de la ligne, afin de mieux contrôler les flux illégaux dans cette zone, comme l'affirme la responsable d'UPF :

⁷⁷⁸ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁷⁷⁹ Entretien avec Ivan Herrera, *op.cit.*

« Nous à chaque fois que l'on construit des infrastructures, nous créons les conditions pour approcher le plus possible les complexes des frontières. Afin de ne pas laisser un secteur important qui ne serait pas protégé et plus encore pour ne pas avoir de villages chiliens qui sont hors du territoire. C'est ce qui se passe, quand tu as un contrôle à l'intérieur du territoire il y a des gens qui pour entrer au Chili, dans leur propre pays, doivent se faire contrôler. Le symbole de ce problème c'est ce qu'il se passe à San Pedro de Atacama, en plus nous avons la frontière tripartite, nous avons Alto Cajon avec la Bolivie et Jama avec l'Argentine. »⁷⁸⁰

Héritage de pratiques anciennes, les ferias frontalières hebdomadaires de l'altiplano, des marchés de producteurs locaux, sont également devenues l'objet de contrôles spécifiques depuis les années 2000. Il existe deux ferias principales de ce type sur les frontières qui nous intéressent : celle de Colchane, un dimanche sur deux, et celle de Visviri, chaque semaine. L'une se trouve sur un passage voué à lier la zone franche d'Iquique au reste du Continent, l'autre est un passage secondaire, le lieu où séparent les trois territoires nationaux. A Colchane, la feria a lieu dans le village qui se situe sur la frontière. A Visviri, le village chilien n'est pas sur la frontière, mais Chiliens, Péruviens et Boliviens se retrouvent au niveau de la borne tripartite pour échanger leurs produits, notamment issus de l'agriculture locale. Le coordinateur de Visviri nous raconte que certains contrôles avaient déjà lieu lors des jours de feria il y a une quinzaine d'années. Les autres jours, aucun contrôle n'avait lieu :

« Il n'y en avait pas, enfin les jours de feria parfois il y avait les carabiniers et les SAG, mais les autres jours tu pouvais passer, avec les amis boliviens nous allions jouer au foot, enfin c'était la vie, tu comprends... »⁷⁸¹

Depuis les années 2000, les nouveaux systèmes de contrôle tolèrent l'existence de ces ferias frontalières : aucun contrôle n'a lieu au sein des ferias, mais les contrôles frontaliers se déplacent à cette occasion à la sortie des villages et sur les routes en direction des villes côtières. Il est considéré que ces échanges sont destinés à la consommation locale, pour des populations qui ne pénétreront pas sur le reste du territoire national. Si certains tentent de sortir des villages avec des produits issus des ferias, ils se heurtent aux contrôles des carabiniers et du SAG, des contrôles renforcés selon le coordinateur délégué de Colchane :

« Les jours de feria nous contrôlons aussi et même avec plus d'insistance, parce que nous demandons le soutien des carabiniers toute la journée afin que personne ne passe par le côté. C'est compliqué parce que des clandestins peuvent passer, on sait qu'il y a

⁷⁸⁰ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁷⁸¹ Entretien avec Ivan Herrera, *op.cit.*

des gens là-bas, moi je suis de cette zone, je connais cette réalité, j'ai grandi là-bas une partie de mon enfance. »⁷⁸²

Il s'agit en quelque sorte de zones d'exception, en-dehors du territoire national, dont les coutumes anciennes justifieraient des contrôles spécifiques.

Enfin, l'attention particulière portée au contrôle frontalier de la zone septentrionale se confirme dans les objectifs affichés pour la région de Tarapacá par le président S. Piñera. En effet, le *Plan Tarapacá 2010-2014* du gouvernement comprend cinq axes : sécurité citoyenne, santé digne et efficace, qualité et équité de l'éducation, infrastructures, tourisme. Le premier axe, intitulé « sécurité citoyenne : pour 'une région plus sûre et sans craintes' », comporte trois sous-axes: renforcer le contrôle frontalier, réduire la victimisation et récupérer les espaces publics pour les familles, améliorer la capacité de réaction face aux urgences et catastrophes naturelles. Le premier point souligné est celui du contrôle frontalier, qui insiste sur le fait que les trois cent soixante-cinq kilomètres de frontière avec la Bolivie comptent trois postes-frontières « habilités » (Colchane, Chungara, Cancosa), alors que quatre-vingt-un postes-frontières « non habilités » sont identifiés. Les objectifs annoncés sont les suivants : « Améliorer le contrôle migratoire, augmenter de 50 % la confiscation de drogue, mise en place d'un nouveau système de contrôle frontalier véhiculé »⁷⁸³.

Le contrôle frontalier comme enjeu politique prioritaire de la région de Tarapacá, s'il est renforcé depuis l'élection de Sebastián Piñera, était déjà présent sous les gouvernements de la *Concertation*, comme en témoigne la rénovation de l'ensemble des postes-frontières de la région à partir de l'année 2004 (cf. *infra*). Pour le résumer, les bases d'une intégration chilienne *a minima* ont été posées à la fin de la période de dictature, avec pour axes prioritaires la libéralisation des marchés et le contrôle du territoire. Les postes-frontières créés à cette époque sont réellement investis par les autorités chiliennes à partir de la transition. Mais une étape importante est franchie lorsque l'administration de ces points de passage commence à être mise en commun avec les administrations des Etats limitrophes et avec les régions frontalières. Cette étape déterminante pour notre cas d'étude montre comment le *style* de gouvernement du territoire chilien, dont les origines se trouvent dans la période autoritaire,

⁷⁸² Entretien avec Ivan Herrera, *op.cit.*

⁷⁸³ Les « actions » annoncées et effectivement mises en œuvre sont l'acquisition de treize patrouilles radio, vingt-sept fourgons, dix-sept motos tout-terrain, quinze camionnettes 4x4, la modernisation des équipements du poste-frontière de Colchane, l'amélioration de l'équipement en avions des carabiniers avec communication satellite et système de radar et l'acquisition de deux nouveaux incinérateurs de drogue. Gobierno de Chile, *Plan Tarapacá 2010-2014*, présenté par Sebastián Piñera, Iquique, 7 janvier 2011.

se confirme en temps de démocratie et d'intégration sous d'autres formes, celles de la *diffusion* et du *partage* du contrôle frontalier.

B. Vers l'intégration des contrôles frontaliers

« L'intégration des contrôles frontaliers » désigne la mise en commun des dispositifs de contrôle frontalier entre différents pays ; elle renvoie aux dimensions pratiques de l'administration des frontières chiliennes. L'analyse du processus de mise en place de « complexes frontaliers intégrés » permet de comprendre les axes privilégiés des contrôles frontaliers (1) et de saisir comment l'implication active des fonctionnaires chiliens dans le renforcement des contrôles entraîne un enrôlement des fonctionnaires frontaliers, boliviens et péruviens, pour la diffusion de ces pratiques administratives (2).

1. Des « complexes frontaliers intégrés »

Dans l'ensemble de la région, les principaux accords entre Etats concernant les politiques frontalières sont le fruit de travaux bilatéraux, notamment dans le cadre des « Comités de Frontière ». Les Comités de frontière et d'intégration, nés dans les années 1980, sont des réunions bipartites annuelles visant à élaborer des accords sur l'administration commune des frontières et des solutions concernant la sécurité frontalière⁷⁸⁴. Le premier comité de frontière a lieu entre le Brésil et le Paraguay en 1979 pour mettre en œuvre un accord de transports, puis l'idée est récupérée en 1984 lors de la signature du traité de paix et amitié (article dédié à l'intégration) entre le Chili et l'Argentine. L'Argentine tient des comités dès 1985 avec le Paraguay et le Brésil, puis le premier comité de frontières Argentine-Chili a lieu en 1987⁷⁸⁵. Organisés par les régions frontalières en collaboration étroite avec les administrations centrales (DIFROL pour le Chili), les comités ont pour objectif de négocier des accords de coopération concernant l'administration des frontières (transports, douanes, tourisme, infrastructures etc.). Dans les régions chiliennes, les URAI (responsables des Unités de Régionales des Affaires Internationales) sont chargés de les organiser. Les comités de frontière annuels sont au nombre de sept avec l'Argentine, alors

⁷⁸⁴ Sur ces comités, voir par ex. Valenciano, Eugenio O., « Los comités de frontera : Funcionamiento y experiencia », *Revista Integración latinoamericana*, Mai 1990, pp. 40-46, <http://www.iadb.org/es/intal/intal,1081.html>

⁷⁸⁵ *Idem* ; Bernal Meza Raúl, « Papel de las regiones en la formulación de la política exterior y potencial de articulación con regiones de países limítrofes : antecedentes y perspectivas » *Revista Integración Latinoamericana*, vol. 156 (La frontera : un factor de integración), 1990, pp. 28-39, <http://www.iadb.org/es/intal/intal,1081.html>

qu'un seul comité se réalise avec le Pérou et avec la Bolivie, ce qui peut être en partie attribué à l'extension de la frontière entre Chili et Argentine⁷⁸⁶. Toutefois, les comités sont organisés prioritairement par les Régions lorsqu'ils concernent la frontière avec l'Argentine, alors que la chancellerie chilienne a un rôle prépondérant dans l'organisation des comités avec le Pérou et la Bolivie⁷⁸⁷. Au Chili, les comités de frontière sont les principaux instruments d'intégration avec les pays voisins, le pays participant très peu aux accords d'intégration régionale dans le cadre du MERCOSUR et de la CAN.

Il s'agit de l'une des figures d'accord entre le Chili et l'Argentine qui a fait office de modèle pour les tentatives d'intégration chilienne avec ses voisins septentrionaux. Depuis lors, les divers échecs de négociations territoriales frontalières avec le Pérou et la Bolivie ne font que renforcer la comparaison constante entre une intégration « réussie » avec l'Argentine et les réticences permanentes des deux autres pays. De fait, tous les décrets relatifs à la thématique de l'intégration avec les pays voisins font référence en priorité à l'Argentine, puis sont ensuite appliqués avec la Bolivie et le Pérou. Pour illustrer cela, voyons une différence sémantique révélatrice des relations diplomatiques dans la région. Le 21 mars 2006, les présidents Bachelet et Kirchner signent à Buenos Aires un accord de rapprochement et intégration. A cette occasion, les « comités de frontière » se transforment en « comités d'intégration ». Ces comités, inaugurés en 1999 avec le Pérou⁷⁸⁸, puis avec la Bolivie, deviendront ensuite les « comités de frontière et d'intégration » avec la Bolivie, et conserveront l'appellation de « comité de frontière » avec le Pérou⁷⁸⁹. La dénomination des comités révèle des degrés de coopération distincts entre le Chili et chacun de ses voisins : « intégration » avec l'Argentine, « frontière et intégration » avec la Bolivie, « frontière » avec le Pérou.

Les mécanismes de coopération bilatérale révèlent deux éléments importants de l'action politique chilienne sur ses frontières : d'une part, la priorité accordée à la circulation des flux dans des objectifs économiques, qui implique, d'autre part, une influence des pratiques frontalières chiliennes sur les administrations voisines.

⁷⁸⁶ Cf. Velut, *op.cit.*, 2009.

⁷⁸⁷ Voir notre entretien avec Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago.

⁷⁸⁸ Le premier comité de frontière entre le Chili et le Pérou s'est réalisé le 10 juin 1999, entre le département péruvien de Tacna et les provinces chiliennes d'Arica et Parinacota. Ses objectifs étaient les suivants : chercher des solutions aux problèmes opératifs de transit et trafic de personnes, véhicules et biens ; promouvoir le développement des zones frontalières ainsi que la coopération et l'intégration régionales ; chercher des projets permettant le développement et une meilleure entente entre les populations frontalières. www.difrol.cl.

⁷⁸⁹ La modification de dénomination des comités de frontière Chili-Pérou a été proposée lors du comité 2011. Les comités devraient être renommés « Comités d'Intégration et de développement frontalier Pérou-Chili ». Cf. DIFROL, « XII Comité de Frontera Peru-Chile. Tacna, 23 y 24 de noviembre 2011. Acta final », 2011, p. 7.

Jusqu'aux années 2000, chaque pays possédait et administrait son poste frontière, souvent situé à quelques kilomètres de la ligne de démarcation. Une partie de « l'intégration physique » consiste à fusionner les contrôles des deux pays, avec la construction de divers types de « complexes frontaliers intégrés ». Ces nouveaux dispositifs, inaugurés dans un premier temps avec l'Argentine⁷⁹⁰, visent notamment à rapprocher le lieu de contrôle de la ligne et à faire travailler ensemble les fonctionnaires des deux pays : « Nous, à chaque fois que nous construisons des infrastructures, nous cherchons les conditions pour rapprocher autant que possible le complexe de la frontière »⁷⁹¹. La responsable de l'UPF nous livre les raisons de la création de ces nouveaux postes :

« Je crois qu'il existe la décision politique de mettre en œuvre les contrôles intégrés, mais une décision politique fondamentalement basée sur deux choses : faciliter l'entrée de marchandises au Chili, pour une raison économique liée aux accords signés au niveau du Mercosur et au niveau bilatéral ; et en second lieu, faire des pas concrets vers l'intégration. C'est une question d'appartenance à la région. »⁷⁹²

Si les postes frontières Chili-Bolivie sont progressivement équipés de complexes intégrés depuis la Convention de 2004⁷⁹³, le poste de Chacalluta-Santa Rosa, entre le Chili et le Pérou, fonctionne toujours selon les anciennes modalités du « double contrôle »⁷⁹⁴. Ceci traduit la nette différence qui existe entre les processus de rapprochement chileno-péruvien et chileno-bolivien : les relations entre Chiliens et Péruviens se déroulent sur un mode plus agressif et moins concerté qu'avec les Boliviens, ces derniers aspirant à une sortie maritime commerciale sur le Pacifique alors que Péruviens et Chiliens se trouvent plutôt en situation de concurrence dans ce domaine, les principaux flux entre les deux pays étant de nature migratoire. De plus, un point important est la source de financement des nouveaux complexes : le Chili finance la majeure partie de ces nouvelles infrastructures avec la Bolivie. La responsable de l'UPF nous livre sa perception des avancées avec la Bolivie dans ce domaine :

⁷⁹⁰ Toutefois les comités de frontière entre le Chili et l'Argentine présentent toujours un certain nombre de problèmes, selon un rapport externe réalisé pour la SUBDERE. Cf. Maíz, Claudio G (dir.), *Evaluación externa sobre el funcionamiento y los resultados del trabajo de los comités de integración « Cristo Redendor » y « El Pehuenche : 1997-2008*, Universidad Nacional de Cuyo, SRIIRU, INILA, 2008.

⁷⁹¹ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁷⁹² *Idem.*

⁷⁹³ Cf. Republica de Chile, Republica de Argentina, « Convenio entre la Republica de Chile y la Republica de Bolivia sobre controles integrados de Frontera », 17/2/2004.

⁷⁹⁴ Un premier accord a été passé en 2011 pour intégrer le contrôle : Republica de Chile, Republica del Perú, « Acuerdo marco para la implementación de sistemas de control integrado y de cooperación para la facilitación del tránsito en los pasos de frontera habilitados entre la Republica del Perú y la Republica de Chile », 2011.

« C'est difficile parce que ce sont des mentalités de travail et des cultures très différentes, mais disons que nous le menons à bien avec les trois pays, et bon c'est avec la Bolivie que nous sommes les plus avancés, avec la Bolivie nous avons deux contrôles intégrés et un contrôle unifié, avec l'Argentine nous avons seulement le poste Libertadores qui est intégré, nous allons en inaugurer un pour l'intégration australe, à Magallanes, et nous avançons un peu plus lentement. Avec la Bolivie c'est parfois plus facile, c'est plus facile lorsque nous avons la possibilité de les prendre en charge [...] Il est plus facile d'avoir une interaction, parce qu'ils y aspirent beaucoup, et nous avons toujours essayé de prendre en charge la Bolivie parce que nous savons que c'est un pays qui a moins de ressources, donc si nous pouvons avancer plus vite de ce côté, c'est aussi une manière de mieux contrôler le sujet de la drogue. »⁷⁹⁵

Les fonctionnaires chiliens responsables des questions frontalières considèrent donc que la création de complexes intégrés se réalise plus facilement et plus rapidement avec la Bolivie qu'avec les deux autres pays frontaliers, car l'ensemble des étapes de ce processus sont financées et dirigées par le Chili. Cela constitue une illustration saisissante des relations entre ces deux Etats : le Chili administre la frontière et implique la Bolivie dans le type d'administration mise en œuvre par le ministère de l'intérieur.

A ce jour, trois types de contrôles correspondent à différentes infrastructures frontalières : les contrôles « conventionnels », les contrôles « doubles » ou « *dobles cabecera* », et les contrôles « unifiés ». La description de ces types de contrôles illustre les relations différentes du Chili avec ses voisins et les logiques de l'intégration qu'il promet.

Tout d'abord, *le contrôle dit « conventionnel »* est le type de contrôle qui prévaut sur le passage de la « Concorde », à Chacalluta-Santa Rosa, avec un bâtiment de chaque côté de la frontière et une bande de terre constituant un véritable *no man's land* entre les deux postes de contrôle. Du côté chilien, un nouvel édifice a été construit en 1990. Ces travaux ont rapproché le contrôle chilien de quatre kilomètres de la ligne frontalière : le complexe de Chacalluta se trouve désormais à vingt-deux kilomètres de la ville d'Arica et le complexe péruvien de Santa Rosa, rénové en 2008, à trente kilomètres de la ville de Tacna. Les travaux sur le territoire péruvien rapprochaient alors le bâtiment de contrôle de la ligne frontalière ; les travaux que nous observions au même moment du côté chilien avaient pour objet, en plus d'un rapprochement des bâtiments vers la frontière, de construire une tranchée, destinée à réduire « l'évasion » de voitures et de personnes après leur sortie du Pérou⁷⁹⁶.

⁷⁹⁵ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 31/03/11.

⁷⁹⁶ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

Outre les scanners de bagages installés dans une majorité des postes frontières du pays, Chacalluta a été le premier poste équipé d'un scanner corporel destiné à réduire le narcotrafic. La mobilisation des technologies les plus évoluées témoignent d'investissements prioritaires sur cette frontière : c'est aussi à Chacalluta que les premiers équipements de vidéosurveillance ont été installés en 2011⁷⁹⁷. Le complexe de Santa Rosa, du côté péruvien, est équipé d'un scanner similaire. Le nombre de fonctionnaires présents sur la frontière diffère fortement. Du côté chilien, un total de quatre-vingts personnes de jour et trente personnes de nuit se relaient en deux tours ; si le Chili dispose de vingt fonctionnaires de la PDI, leurs homologues péruviens sont au nombre de quatre. Le poste-frontière est ouvert de huit heures à minuit et toute la nuit le week-end, son ouverture en continu étant en projet⁷⁹⁸.

Le complexe de Chacalluta présente des enjeux importants en matière de migration et de narcotrafic pour le Chili, avec une fréquentation bien plus élevée que les passages andins. C'est aussi pour cette raison que cette frontière n'est pas la priorité du déminage en cours. Une responsable de l'UPF du ministère de l'intérieur à Santiago affirme qu'après la construction récente de la tranchée sur l'espace intermédiaire entre les deux postes de contrôle, les accords concernant l'intégration du contrôle entre les deux pays devraient mener à la construction de barrières « guidant » les personnes au cours du contrôle :

« Il faut voir ce qu'il va se passer avec le contrôle intégré, en définitive sur cet espace l'idéal serait, peut-être pas de grillager, ce serait moche, mais d'installer des barrières « New Jersey », qui te permettent de transiter directement jusqu'au complexe et comme ça tu évites que les voitures s'enfuient, ce que nous avons déjà réussi en partie grâce à la tranchée. »⁷⁹⁹

Ensuite, *les contrôles intégrés « doble cabecera »* correspondent à un contrôle à la frontière réalisé sur le territoire du pays de destination, en présence de fonctionnaires des deux pays. Ce type de complexe comprend donc deux bâtiments proches situés de part et d'autre de la ligne de démarcation. C'est le cas du poste de Colchane-Pisiga depuis 2008, pour lequel l'Etat chilien a investi environ mille millions de pesos⁸⁰⁰. Ce passage frontalier présente une configuration très différente de celle observée à Chacalluta. Il ne se situe pas dans le désert mais sur la cordillère, à 3700 mètres d'altitude. Il se trouve à deux cent vingt

⁷⁹⁷ En 2011 le gouvernement projetait d'équiper l'ensemble des postes-frontières avec le Pérou et la Bolivie de caméra de vidéosurveillance. Sur la frontière avec le Pérou, ces dispositifs avaient déjà été mis en place en octobre 2010. Cf. « Subsecretario del Interior inaugura cámaras de vigilancia en paso fronterizo de Chacalluta », *La Tercera*, 08/10/2010.

⁷⁹⁸ Visite du 13/04/11 au poste frontière de Chacalluta. Entretien avec Patricia Sanhueza, *op.cit.*

⁷⁹⁹ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 31/03/11.

⁸⁰⁰ Entretien avec Ivan Herrera, *op.cit.*

kilomètres de la ville côtière d'Iquique, à environ quatre heures de route depuis la construction de la route dans les années 1980, réduisant ainsi de moitié le temps nécessaire pour atteindre la frontière. Sur la ligne frontalière se trouve le village de Colchane au Chili et Pisiga en Bolivie. Le nouveau complexe chilien est attenant à la ligne frontalière, le poste bolivien se trouve à environ trois cents mètres de celle-ci ; les anciens complexes se trouvaient quant à eux à environ un kilomètre de la frontière. Selon le coordinateur délégué, le nombre de fonctionnaires sur ce poste a doublé en quelques années, atteignant le nombre de vingt ou vingt-cinq fonctionnaires :

« En effet, comme je te disais avant il y avait deux fonctionnaires de la PDI et maintenant on en a quatre, du SAG il y en avait trois ou quatre et aujourd'hui ils sont sept ; presque tous les effectifs ont doublé, la douane aussi ils étaient quatre et aujourd'hui on arrive à huit ou neuf. »⁸⁰¹

En matière d'équipement, ce poste est également pourvu de scanners de bagages et corporels, que viendront bientôt compléter des fibroscopes et analyseurs de particules⁸⁰². Plus au nord, à Chungara, la construction d'un complexe de grande ampleur est en projet : le Chili prévoit un investissement de dix mille millions de pesos pour le contrôle des marchandises venant de Bolivie⁸⁰³. Dans l'attente de sa réalisation, le contrôle est tout de même intégré sur le modèle du « *doble cabecera* ».

Enfin, le *contrôle unifié* est composé d'un édifice unique. Ce type de contrôle est en projet à Visviri : le Chili le finance et souhaite le placer sur le territoire chilien, la Bolivie souhaite quant à elle qu'il se situe sur la ligne frontalière. La responsable de la UPF ne croit pas en la capacité de la Bolivie de financer une partie de ce projet, ce qui justifie selon elle sa construction en territoire chilien :

« Eux, leur grand truc c'est dire qu'à Visviri il n'y a plus d'évasion, oui bien sûr puisqu'ils sont du côté chilien. Par contre avant ils passaient à côté de Visviri, ils partaient par le désert et ils n'arrivaient jamais à Charaña, où était le contrôle bolivien. Maintenant comme ils sont tous au Chili, cette évasion a obtenu un chiffre nul l'année dernière. »⁸⁰⁴

Cette dernière citation révèle la manière dont les fonctionnaires et décideurs chiliens considèrent leurs homologues frontaliers. Pour eux, les solutions permettant un contrôle

⁸⁰¹ Entretien avec Ivan Herrera, *op.cit.*

⁸⁰² *Idem.*

⁸⁰³ *Idem.*

⁸⁰⁴ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 31/03/11.

efficace de la frontière ne peuvent qu'être apportées par le Chili. La fusion des contrôles frontaliers permet l'imposition de ce point de vue et se complète par un processus de formation des fonctionnaires frontaliers appartenant aux pays voisins.

2. Les fonctionnaires chiliens et leurs homologues

Une histoire tissée de relations conflictuelles et de processus de développement politique et économique asymétriques participe à l'existence de profondes incompréhensions entre le Chili et ses voisins septentrionaux, incompréhensions ou intolérances pour lesquelles l'argument « ethnique » est bien souvent mobilisé, comme le montre cette réflexion d'une fonctionnaire de l'Unité des Postes-Frontières du ministère de l'Intérieur à Santiago :

« Mais je crois que le principal problème que nous avons eu pour l'intégration est culturel. C'est culturel, enfin... Particulièrement quand j'ai travaillé sur la frontière avec la Bolivie, tu sais qu'en Bolivie 80% de la population est indigène, n'est-ce pas. Donc il y a certaines choses que nous avons du mal, surtout nous, à accepter et à tolérer, comme certaines façons qu'ils ont de travailler que nous ne comprenons pas. »⁸⁰⁵

Outre le fait que le Chili emploie un personnel frontalier plus important que les pays voisins, le travail commun qu'implique l'intégration des contrôles s'avère complexe : les fonctionnaires chiliens se plaignent régulièrement de la qualité du travail de leurs homologues, ce que nous avons notamment pu constater lors d'une visite au poste de Visviri. Du côté bolivien, les contrôles n'ont parfois pas lieu, faute de présence des fonctionnaires correspondants⁸⁰⁶. La responsable de l'UPF attribue à nouveau les défaillances de l'administration bolivienne sur la frontière à des raisons « culturelles » :

« Bien sûr que nous avons eu des problèmes, particulièrement du point de vue des fonctionnaires. Nous ne pouvons pas... La Bolivie ne compte pas avec le même nombre de fonctionnaires que nous, ceci est très marqué par le thème culturel de sa population qui est plus, tu vois, c'est plus... c'est différent. Je ne trouve pas le mot pour le définir mais c'est différent. Eux ils ont leurs fêtes culturelles et ils ferment les contrôles. Et ils arrêtent de recevoir les gens. Cela n'arrive pas avec les institutions chiliennes. Donc ça a été difficile, surtout quant à la tolérance entre services. C'est un

⁸⁰⁵ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁸⁰⁶ Ainsi, nous pouvions lire sur la porte d'entrée du bureau bolivien des migrations : « Fermé pour cause de voyage ». Le fonctionnaire du ministère de l'Intérieur chilien qui nous accompagnait a souhaité que nous lui envoyions une photographie de cette annonce, afin de la transmettre à ses supérieurs et démontrer les dysfonctionnements de ce poste-frontière, et le non-accomplissement de ses engagements par la partie bolivienne.

peu difficile. Bien que nous au niveau central, on leur donne des ordres, eux exécutent et nous n'avons pas eu de problème à ce niveau-là. »⁸⁰⁷

Afin de pallier ces difficultés de coopération, le ministère de l'Intérieur chilien conçoit les contrôles intégrés comme des lieux où se diffuseraient les techniques de travail chiliennes afin de partager le contrôle ; le « modèle chilien » est encore une fois invoqué par notre interlocutrice :

« L'idée c'est que les services boliviens, argentins et péruviens veulent adopter le modèle chilien. Parce que le modèle chilien, du point de vue du contrôle, est très efficace, il est bon, il est plus exigeant. Si tu passes au Pérou ou en Bolivie tu sais que c'est juste comme ça, ça revient au même, ils ne te contrôlent pratiquement pas, ce qui n'arrive pas au Chili, quand tu entres au Chili. [...] La vision que j'en ai personnellement, c'est qu'ils sentent qu'ils ne contrôlent pas leurs services, ils n'ont pas l'organisation qu'a le Chili avec ses services. Donc ils doutent, il y a de la corruption, donc c'est pourquoi ils veulent pratiquement avoir un Chilien qui s'occupe d'eux. »⁸⁰⁸

A Chacalluta-Santa Rosa, des *exercices de contrôle intégré* sont donc réalisés régulièrement dans l'optique de la construction d'un nouveau complexe, constituant ainsi une occasion pour les fonctionnaires chiliens d'enseigner leur « savoir-faire » à leurs homologues péruviens, selon la responsable de l'UPF :

« Les exercices de contrôle intégré ne concernent pas tous les contrôles, mais on en fait une fois par an pour que le SAG transmette son expérience de contrôle, nos douanes à l'autre douane... mais en général c'est nous qui sommes avancés sur le sujet donc je comprends les services chiliens, parce qu'eux-mêmes disent que leurs homologues ne sont pas assez sérieux sur le contrôle. »⁸⁰⁹

Les nouveaux complexes ont également un objectif de partage des informations concernant la circulation de biens et de personnes. Les douanes boliviennes et chiliennes partagent déjà certaines informations ; entre le Chili et le Pérou, ce sont les informations migratoires qui devraient faire l'objet d'un fichier commun suite à des accords signés en 2011. Mais pour cela et dans un premier temps, il doit être fait en sorte que l'information *existe*. En effet, il s'avère parfois difficile de convaincre les fonctionnaires chiliens de cumuler des informations sur les flux, plus encore de faire des rapports réguliers. D'après le coordinateur délégué de Chungara-Visviri, même son prédécesseur n'a laissé que peu de

⁸⁰⁷ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁸⁰⁸ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 31/03/11.

⁸⁰⁹ *Idem.*

traces de son travail sur les postes frontières⁸¹⁰. L'une des principales fonctions du coordinateur est pourtant de faire remonter les informations fournies par les différents services à l'UPF.

L'un des enjeux en 2010 était donc de fournir aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail afin d'obtenir les informations souhaitées. La figure centrale dans cette optique est le coordinateur, qui ne travaille pas sur les postes-frontières lorsqu'ils se situent en altitude mais dans les bureaux de la *gobernación* provinciale la plus proche. Les visites régulières du coordinateur actuel aux postes-frontières dans l'objectif de contrôler le travail des services constituent une nouveauté qui a suscité de fortes réticences dans un premier temps⁸¹¹. Au-delà de sa fonction de surveillance de l'activité quotidienne des fonctionnaires frontaliers, le fait que le coordinateur ne vive pas dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires a été à l'origine de critiques virulentes de leur part. C'est pourquoi, afin de rendre les services plus efficaces, la responsable de l'UPF nous explique qu'une stratégie efficace consisterait en une amélioration des conditions de travail :

« Pour autant il faut donner du confort aux fonctionnaires et aux usagers pour qu'il soit agréable de travailler dans des conditions assez précaires. C'est-à-dire l'altitude, le froid, le vent... Dans la cordillère, ça n'est pas rien. »⁸¹²

Les services aux frontières constituent donc pour les responsables chiliens une condition au développement du commerce international, mais sont aussi une sorte de vitrine de la crédibilité internationale du pays, comme l'affirme un coordinateur en évoquant les effets de la qualité des services sur « l'image-pays » :

« Donc... En plus, cela se conjugue aussi, si on a des personnes qui ne travaillent pas dans de bonnes conditions, ces gens ne sont pas non plus en conditions d'offrir un bon service. Pour autant, la qualité du service au client se détériore un peu, et en plus cela affecte l'image-pays. »⁸¹³

Selon nos interlocuteurs, l'efficacité du travail des fonctionnaires et des institutions, mais aussi le bon fonctionnement des marchés sur l'ensemble du territoire chilien, sont des éléments permettant de confirmer « l'image-pays » du Chili. Les fonctionnaires intègrent dans

⁸¹⁰ Entretien avec Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri.

⁸¹¹ Lorsque nous le questionnons sur ses rapports aux fonctionnaires des postes-frontières, il nous fait part d'un rejet initial : « Bien, excellent, excellent, oui... Enfin, quand je suis arrivé pour la première fois, ma présence n'était pas la bienvenue. C'était un rejet immédiat. » Entretien avec Nixon Hip, *op.cit.*

⁸¹² Entretien avec Paola Valenzuela Parra, *op.cit.*, 10/03/11.

⁸¹³ Entretien avec Nixon Hip, *op.cit.*

leur discours les idées issues du modèle institutionnel chilien, ainsi que l'image que doit projeter le pays à l'extérieur. La frontière est un lieu où se met en scène cette image et où se différencient ostensiblement les pratiques chiliennes de celles de leurs voisins. Ainsi, les jugements des fonctionnaires chiliens à l'égard des agents boliviens et péruviens sont fondés sur des critères culturels qui contribuent à expliquer selon eux le mauvais fonctionnement des postes-frontières. Mais les agents administratifs chiliens en poste sur les frontières n'ont pas, pour autant, une pratique régulière de la production de rapports sur les flux frontaliers. Le rôle des coordinateurs délégués est précisément, depuis 2010, de générer la circulation d'information sur les postes-frontières à destination du ministère de l'Intérieur. Ceci constitue une nouveauté dans l'administration des frontières chiliennes et témoigne d'un renouvellement des contrôles frontaliers. Il s'agit ainsi d'impliquer activement les fonctionnaires chiliens, mais aussi leurs homologues péruviens et boliviens, dans la pratique de contrôles stricts sur ces frontières sensibles.

Conclusion du Chapitre 3

Les politiques développées dans les zones de frontières septentrionales depuis le retour de la démocratie portent les héritages de deux périodes marquantes de l'histoire chilienne, à savoir la guerre du Pacifique et la dictature d'Augusto Pinochet. Les frontières sont ainsi *pensées* comme de véritables symboles de la souveraineté chilienne, mais aussi comme les lieux où se manifeste l'idée de supériorité et de distinction institutionnelle et économique de ce pays. Les modalités d'administration des postes-frontières révèlent un processus de diffusion de ces pratiques : des investissements massifs en infrastructures et pour l'amélioration des conditions de travail des gardes frontières sont réalisés pour protéger le territoire chilien des flux illégaux, mais aussi pour enrôler les administrations voisines dans ces contrôles.

La redéfinition de la notion de sécurité frontalière dépasse donc largement la perception militariste dont nous avons souligné la prégnance, et implique des évolutions vers l'insertion d'un grand nombre d'acteurs civils dans le processus. En ce sens, le rôle des acteurs régionaux dans la mise en œuvre des politiques de sécurité frontalière et dans la visibilité de l'Etat dans les espaces ruraux est également conséquent. Les régions frontalières demeurent des zones d'exception, mais les espaces ruraux voient désormais se démultiplier les contrôles phytosanitaires et migratoires. Les populations aymaras sont affectées par ces changements ; toutefois, l'Etat chilien peine toujours à imposer un contrôle strict sur ces

frontières poreuses. Aussi, l'insertion des élites locales frontalières et des populations aymaras dans les dynamiques de sécurité frontalière vient compléter, selon d'autres modalités, ces politiques de contrôle : la suite de ce travail de thèse se consacre à l'étude de cette forme complémentaire de gouvernement du territoire.

Conclusion de la première partie

Comme d'autres Etats du continent, l'Etat chilien s'est construit sur des bases territoriales issues de l'époque coloniale, même si son espace restreint a également fourni les fondements spécifiques de la construction nationale. Les guerres et les diverses formes d'expansion territoriale du Chili se sont appuyées sur des institutions fortes, ces succès ayant ensuite contribué, à son tour, à renforcer la nationalité chilienne. Si au début du XXe siècle, les limites du territoire sont enfin fixées, les statuts et traitements réservés aux dernières terres conquises montrent que Tarapacá et Arica ont toujours constitué des territoires d'exception. Toutefois, les zones frontalières andines au sein de ces espaces n'ont été réellement investies par les administrations centrales qu'à partir de la période de dictature, dans les années 1970-1980. Depuis les années 1990, les héritages de guerres anciennes et de la Junte militaire contribuent à perpétuer les nationalismes et l'intérêt stratégique du territoire, qui inclut une persistance du rôle des forces armées dans la conception des politiques destinées aux zones frontalières. En même temps, les dynamiques d'intégration régionale incitent les Etats à rechercher des solutions diplomatiques et judiciaires, plutôt que militaires, à leurs disputes séculaires.

La triple frontière Chili-Pérou-Bolivie constitue un enjeu politique majeur par son rôle symbolique dans la formation des trois nations – comme nous avons pu l'aborder dans le chapitre 3 –, mais aussi parce que son existence permet au Chili de se distinguer sur la scène internationale et vis-à-vis des Etats voisins. Outre les rentes que les exploitations minières apportent à l'Etat chilien, celui-ci exhibe sur ses frontières l'efficacité de ses institutions. La sécurité frontalière est devenue une priorité pour un pays dont la situation politique et économique particulièrement favorable doit être protégée, voire diffusée, car elle contribue à assurer la stabilité politique et économique de l'ensemble de la région.

La position dominante du Chili vis-à-vis de ses voisins septentrionaux, tant au niveau territorial et diplomatique qu'institutionnel, est une caractéristique structurelle à laquelle

viennent se juxtaposer les orientations attribuées au gouvernement du territoire sous la dictature de Pinochet. Les mesures radicales de sécurité nationale et de libéralisation de l'économie appliquées par la Junte militaire continuent d'agir au moment de la transition démocratique. La rationalisation de l'occupation du territoire national alors opérée porte en elle la genèse d'une *renaissance* des frontières, les dispositifs administratifs de contrôle frontalier et de maillage territorial sur lesquels s'appuie le gouvernement actuel du territoire chilien ayant été créés durant cette période. Parmi ces dispositifs, les postes-frontières et les communes rurales andines ont tout particulièrement attiré notre attention, car leur installation sur ces terres lointaines témoigne d'un changement dans l'appréhension de la frontière. Les frontières, jusqu'alors défendues par des territoires de type « zone tampon » et « marche », sont progressivement investies pour inclure les populations dans l'affirmation des lignes de démarcation. Si ces territoires ont longtemps permis de souder la population nationale autour d'une mémoire collective, ce sont désormais et de manière inédite les populations frontalières qui sont engagées dans l'affirmation de la souveraineté territoriale. Afin d'approfondir l'étude de ces héritages et changements, il convient d'interroger leurs effets sur ces populations frontalières qui, en trois décennies, ont vu s'ériger une ligne de démarcation dont l'existence se limitait, jusqu'alors, à des dimensions symboliques.

Partie 2

Les réseaux de la reconnaissance :

Construire un territoire transfrontalier « aymara »

Le gouvernement du territoire chilien se caractérise historiquement par le contrôle récemment achevé d'un territoire dominé, les espaces frontaliers du nord étant conçus comme une *propriété* de l'Etat. La souveraineté chilienne à Tarapacá se manifeste ainsi par l'attribution de fonctions spécifiques aux zones frontalières, qui servent la croissance économique et la construction nationale du pays. Toutefois, outre les dynamiques d'intégration continentale que nous avons abordées, le processus de démocratisation des années 1990 conduit les gouvernements de transition à porter leur attention sur les *populations* frontalières, non plus seulement comme un instrument au service de la protection du *territoire* national, mais aussi comme des citoyens dont les pratiques socio-politiques, et les « territorialités », doivent être considérées. La tradition d'isolement continental et le caractère tardif de la reconnaissance des droits des peuples indigènes au Chili nous conduisent alors à nous interroger sur les éléments ayant présidé aux changements intervenus dans la manière de *penser le territoire* chilien et dans les pratiques de la souveraineté sur cet espace.

C'est à partir de 1992 que les communes frontalières voient émerger des dirigeants revendiquant, publiquement et politiquement, leur appartenance aymara. Immédiatement réunis dans une association de municipalités rurales, ils étendent ensuite cette dynamique à l'espace transfrontalier dans les années 2000 : l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières est ainsi créée, dans l'optique de promouvoir des politiques de développement conjointes sur les espaces limitrophes entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Au vu des éléments constitutifs du gouvernement du territoire étudiés dans la première partie, il pourrait sembler paradoxal que le centre politique chilien appuie et légitime, avant la Bolivie et le Pérou, cette action publique transfrontalière, aymara et autonome, menée depuis les communes indiennes. Toutefois, en analysant en détail les modalités d'élaboration des politiques de « développement avec identité » sur ce territoire transfrontalier, nous souhaitons montrer que loin de défier les dynamiques sécuritaires en jeu sur la frontière, ces initiatives locales se constituent en compléments à la *mise en ordre* des espaces marginaux, et contribuent à renforcer le processus de construction territoriale de l'Etat chilien. Le passage du contrôle du territoire à celui des populations sera ainsi étudié, afin de montrer que ces deux étapes s'inscrivent paradoxalement dans une continuité.

Les processus de reconnaissance des droits des populations indigènes se réalisent par des interactions entre divers types d'acteurs et recouvrent deux formes principales, que nous désignons comme *les deux entrées de la reconnaissance*. Ces processus impliquent, outre les

gouvernements centraux et les représentants indiens, des acteurs internationaux tels que des ONG et des IIF qui tentent d'inciter les Etats à adopter des politiques respectueuses des droits sociaux, politiques et économiques des populations autochtones. Les politiques multiculturelles mises en œuvre par les Etats depuis les années 1990 constituent ainsi la *première entrée de la reconnaissance*. La *seconde entrée de la reconnaissance* apparaît ultérieurement et se caractérise par la mise en relation directe des bailleurs internationaux et des dirigeants locaux indiens, sans que l'Etat n'intervienne nécessairement. Cette dynamique nous intéresse plus particulièrement dans notre cas d'étude, mais doit être cependant resituée dans le contexte des politiques multiculturelles nationales pour comprendre comment certaines structures d'opportunité et certaines conceptions des territorialités indiennes sont mobilisées, plutôt que d'autres.

La reconnaissance de territoires indigènes ancestraux en tant qu'espaces d'action publique fonde une partie importante des droits des populations autochtones. Cette dimension inclut le respect des pratiques socio-politiques coutumières au sein des communautés indigènes d'une part, et d'autre part la (re)formation de territoires définis par le biais de leurs similarités culturelles. Le territoire transfrontalier aymara se situe dans ce dernier cas de figure : les maires aymaras se saisissent des structures d'opportunité ouvertes par les politiques du multiculturalisme pour élaborer des politiques transfrontalières de développement en faisant appel à la coopération internationale. Ce type d'échange direct entre bailleurs internationaux et dirigeants de localités andines est devenu une pratique courante ; toutefois, le caractère transfrontalier de l'espace concerné implique ici une intervention des Etats, ou, du moins, leur approbation.

La partie chilienne – tant le gouvernement central que les acteurs locaux – s'impose alors comme le groupe moteur dans les échanges avec les IIF. Le rôle spécifique du centre chilien dans la reconnaissance de l'action publique transfrontalière aymara sera mieux compris si on le rapproche des dynamiques des politiques nationales du multiculturalisme. L'apparition de ces politiques a effectivement répondu à une logique que M. Keck et K. Sikkink ont nommé l'« effet boomerang » : à la suite de leurs premiers échanges avec les organisations indigènes, les institutions internationales ont, en retour, fait pression sur les Etats pour que la reconnaissance des droits revendiqués par les organisations indigènes

devienne effective⁸¹⁴. Toutefois, R. Andolina, N. Laurie et S. Radcliffe soulignent une dimension fondamentale de ces dynamiques lorsqu'ils considèrent que ces mouvements de « boomerang » sont également « rechargés » (*reloaded*), à travers la construction de « gouvernementalités » transnationales. Ils écrivent :

« Ce rechargement (*reloading*) a inclus une appropriation des droits indigènes et leur articulation avec des agendas qui favorisent des politiques économiques, une décentralisation et une responsabilité citoyenne néolibérales. »⁸¹⁵

Les IIF et ONG offrent donc aux organisations et communes indigènes des ressources en matière de financement, d'assistance technique et de légitimité politique, tout en incluant les Etats dans ces dynamiques de reconnaissance. Nous verrons que « l'effet boomerang » et son « rechargement » s'observent également dans *l'autre entrée de la reconnaissance* : les élites indiennes frontalières acquièrent une visibilité nationale par l'intermédiaire de leur mise en réseau transnationale. Par leur action, les ONG et IIF soutiennent ainsi la reconnaissance des populations *et* de leurs territorialités. Elles contribuent également, dans notre cas d'étude, à redéfinir leur rapport à la frontière, à l'ethnicité et à l'Etat central, tout en réinsérant ce dernier dans l'orientation de l'action publique transfrontalière.

L'observation du circuit complexe de légitimation du territoire transfrontalier révèle que cette dynamique de reconnaissance transnationale, puis nationale, loin d'affaiblir le contrôle territorial de l'Etat sur ses marges, contribue au contraire à un véritable redéploiement de l'Etat chilien. Une dynamique de *sécurisation* de la frontière chilienne se met ainsi en place avec le concours des IIF et des élites locales : des normes strictes de contrôle des flux frontaliers et de traçabilité des produits locaux sont progressivement insérées dans le projet de développement économique transfrontalier. Les communes rurales frontalières et les postes-frontières, créés durant la dictature pour parfaire le contrôle politique du territoire, appliquer le modèle économique chilien et favoriser la fermeture des frontières, sont désormais les points de fixation permettant le dépassement de ces mêmes objectifs. Mais en l'absence du système de répression caractéristique du régime autoritaire antérieur, c'est

⁸¹⁴ Keck, Margaret, Sikkink, Kathryn, *Activists beyond borders: Advocacy networks in international politics*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1998. Une autre conséquence a été la création d'un réseau de développement indigène composé d'organisations multilatérales, bilatérales, non-gouvernementales et indigènes, qui rapproche les organisations indigènes de ceux qui assuraient leur lobby, créant ce que R. Andolina *et al.* présentent comme « *a hybrid policy/advocacy network* » ; cf. Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, Andolina, Robert, « Development, Transnational Networks, and Indigenous Politics », *in* Andolina et al., *op.cit.*, 2009, pp. 23-52, pp. 35-37.

⁸¹⁵ Andolina et al, *op.cit.*, 2009, Introduction, p. 3.

sous la forme de la « gouvernementalité » que la sécurité transfrontalière est assurée : l'attention gouvernementale ne se concentre plus seulement sur la défense du *territoire*, mais aussi sur le souci du développement des zones et du bien-être des *populations* frontalières. L'existence des flux transfrontaliers informels sur les hauts plateaux est actée : il ne s'agit plus de les *empêcher*, mais de les accompagner et de les encadrer, d'établir les conditions de cette circulation transfrontalière⁸¹⁶. Ces dynamiques, malgré leur nouveauté apparente, se situent dans la continuation du gouvernement du territoire chilien tel qu'il a été précédemment défini et analysé.

La partie s'organise en deux chapitres qui abordent les divers types d'interactions établis par les élites locales frontalières et les structures d'opportunités leur permettant de faire usage de leur rôle, à partir de l'investissement discursif de la frontière et de l'ethnicité. Le chapitre 4 se consacre à analyser la manière dont les *Indiens, indigènes, peuples originaires* ou encore *autochtones* sont apparus en tant que catégorie d'action publique dans les trois contextes nationaux du Chili, du Pérou et de la Bolivie, et dans la zone frontalière. Les politiques du « multiculturalisme », ainsi que la manière dont ces politiques se déclinent ou se réinterprètent au niveau local des communes aymaras, y présentent des formes spécifiques. Les dynamiques de regroupement intercommunal fondées sur des similitudes culturelles y présentent également des formes diverses selon les contextes nationaux. A partir de ces constats, le chapitre propose une analyse de la genèse de l'action publique transfrontalière aymara : la ligne de démarcation est le lieu de confrontation et de comparaison des trois modèles en présence, et c'est la négation de l'effet-frontière qui sert de support à la mise en visibilité des communes frontalières. Les notions de *territoire* et de *peuple aymara* ne sont pas encore au cœur de l'initiative transfrontalière.

Le chapitre 5 quant à lui analyse précisément la manière dont la mise en visibilité transnationale des communes frontalières participe à la consolidation des répertoires territorial et ethnique dans les logiques de légitimation de l'action publique transfrontalière. Il s'agit de la seconde dimension de la reconnaissance, qui joue un rôle prépondérant dans notre cas d'étude. Au gré des interactions avec divers agents d'IIF (Banque Mondiale, BID) et autres acteurs issus de la coopération internationale, le paradigme du « développement avec

⁸¹⁶ Sur ces logiques cf. Foucault, Michel, « Leçon du 18 janvier 1978 », in Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France. 1977-1978*, pp. 31-56 ; Laborier, Pascale, Lascoumes, Pierre, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet, Sylvain, Naves, Marie-Cécile, Ribémont, Thomas, *Travailler avec Foucault : retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 37-60.

identité » est inséré au projet transfrontalier, jusqu'à en devenir le principal fondement. Nous analysons en détail le contenu de ce paradigme, pour montrer que « l'ethnicité » et le « territoire » permettent de faire concorder politiques sociales et logiques politiques et économiques néolibérales. Le modèle de gestion des territoires et de gouvernement du territoire proposé par le Chili se conjugue particulièrement bien avec le paradigme du « néolibéralisme social »⁸¹⁷, qui suppose une compatibilité entre la revendication des spécificités culturelles et l'insertion dans des logiques de marché. Le Chili présente une crédibilité institutionnelle qui sert de support à la coopération internationale. En même temps, le niveau économique élevé de ce pays l'exclut des aides internationales : le travail en partenariat avec des communes péruviennes et boliviennes facilite ainsi l'accès à ces ressources financières et techniques. En dernier lieu, nous montrons que l'évolution du projet transfrontalier insère les contrôles chiliens à la frontière dans les pratiques locales transfrontalières et les diffuse auprès des administrations voisines, participant ainsi d'un processus de *sécurisation* de la frontière.

⁸¹⁷ Andolina et al., *op.cit.*, 2009, pp. 80-81.

Chapitre 4

Les Aymaras dans trois Etats

La « réinvention » d'une identité aymara transfrontalière mobilise et reconstruit une mémoire collective issue de l'époque précoloniale du Collasuyo (cf. encadré 1). Elle se réalise toutefois dans le cadre de contextes politiques nationaux très distincts, et sans pour autant remettre en cause les identités nationales existantes. La construction de territoires indiens d'action publique s'inscrit plutôt dans un mouvement général de transformations des Etats. Les Etats gestionnaires ou managériaux sud-américains se caractérisent par un retrait en matière d'éducation et de santé, conjugué à la mise en œuvre de politiques sociales spécifiques destinées à contre-carrer les effets du jeu de marché dans les nouveaux régimes démocratiques. Cette combinaison implique une « responsabilisation » des populations marginales, de la société civile et des élites émergentes en matière de développement économique.

Dès lors, « l'autonomie » accordée aux populations indigènes renvoie simultanément à une prise en considération de spécificités culturelles et à la recherche de partenariats divers permettant l'application de politiques de développement sur ces espaces : c'est ce que Christian Gros a nommé « l'autonomie *light* », en opposition à une autonomie « *hard* », qui se voudrait plus politique⁸¹⁸. L'élaboration de politiques de reconnaissance et de décentralisation sont illustratives du paradoxe inhérent à l'évolution des trajectoires politiques sud-américains : elles créent les conditions dans lesquelles l'identification et le développement peuvent être reformulés depuis les espaces locaux, tout en contenant ces innovations dans un cadre prédéfini. Il convient alors de se demander comment les acteurs locaux se saisissent de ce cadre et quels usages politiques des rôles attribués à ces acteurs peuvent en résulter.

⁸¹⁸ Gros, Christian, « Demandes ethniques et politiques publiques en Amérique Latine », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°48, printemps 2003, pp. 11-29.

Encadré 1 : Un « territoire ancestral » aymara ?

Les Aymaras ont historiquement occupé l'altiplano andin, aussi nommé plateau du Collao ou plateau du lac Titicaca. Avant l'arrivée des Incas vers 1493, les Aymaras représentaient 70 % de la population totale du Collao, soit 260 000 personnes environ⁸¹⁹. Les deux autres principales ethnies vivant sur cet espace étaient les Pukinas et les Urus⁸²⁰. Avant la conquête espagnole, cette région, où s'est développée la célèbre culture de Tiwanaku (entre 1580 av. JC et l'an 1172 de notre ère), est l'une des plus peuplées et les plus riches des Andes. Le village de Tiwanaku, aujourd'hui situé en Bolivie sur la route reliant Puno et La Paz, est progressivement devenu une cité se démarquant par son architecture, ses centres cérémoniaux, ses textiles et sa métallurgie. Il se transforme ensuite en un véritable empire imposant l'usage de la langue aymara, et dont l'influence culturelle se retrouve sur tout l'altiplano et jusqu'aux vallées du nord chilien. Les échanges commerciaux avec les vallées fertiles d'Azapa, Moquegua, Tacna, Codpa et Pica commencent très tôt grâce aux caravanes de lamas ; des colonies d'agriculteurs issus de Tiwanaku s'implantent ensuite dans ces vallées. La colonisation militaire et administrative de ces zones par la cité n'est pas uniforme, et prend la forme d'îlots servant l'économie de l'empire Tiwanaku. Celui-ci disparaît brusquement suite à une série de sécheresses aux Xe et XIe siècles, les colonies des vallées disparaissant avec lui.

Jusqu'au XVIIe siècle, des aymaraphones vivent donc bien au-delà de Cusco au nord. Diverses variantes de la langue aymara s'y pratiquent, avant de se rapprocher du quechua (langue des Incas), avec la conquête inca. L'historien Roberto Choque distingue quatre catégories d'autorités politiques à cette époque⁸²¹ : 1) *Qhapaq*, chef politique d'un Etat, 2) *Apu Mallku*, chef politique d'une province ou d'un Etat régional, 3) *Mallku*, chef politique d'une *marka*, 4) *Jilaqata*, chef politique d'un *Ayllu-Jatha*. Les *Mallkus* exercent leur autorité dans divers domaines de la vie sociale, cérémonies religieuses, production agricole etc, mais leur pouvoir n'est pas absolu dans la mesure où nul n'a l'obligation de suivre leurs décisions. Entre l'an 1000 et l'an 1470, les Aymaras se divisent en grands groupes linguistiques auxquels correspondent des chefferies (*Señorios*) dont les principales sont *Lupacas*, *Pacaje* et *Karanga* (cf. cartes 28 et 29), en conflit permanent pour l'acquisition de territoires, comme en témoignent les ruines de forteresses (*pukaras*) dans toute la région.

Cartes 28 et 29 : Les chefferies aymaras

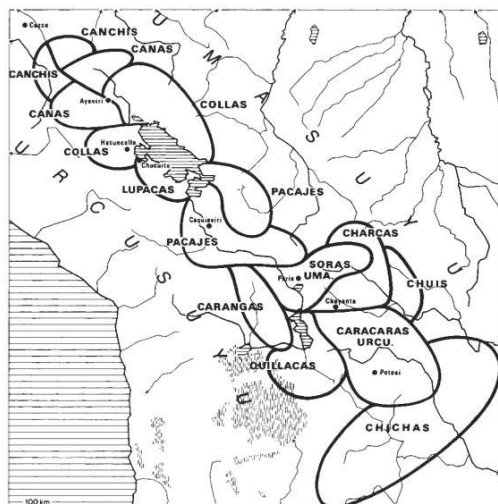
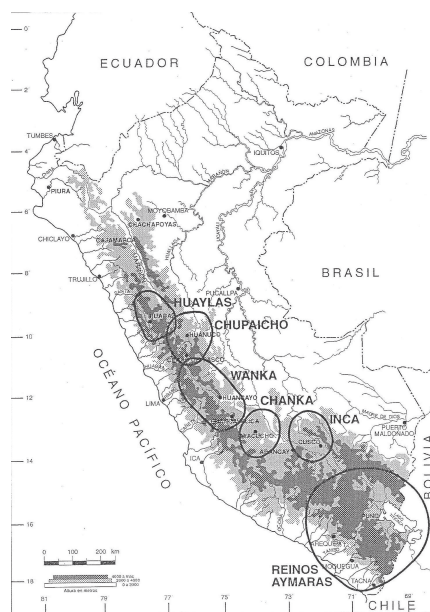


Fig. 1. - Les señorios aymaras
(carte établie à partir de la liste des mitayos de Capoche)



Source : Bouysse Cassagne, Thérèse, « L'espace aymara : Urco et Uma », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, n°5, 1978, p. 1059

Source : Lumbreras, Luis G., *Reinos y Señorios Aymaras y Quechuas*, Lima, Lluvia Editores, IFEA, p. 4 (« Los pueblos quechuas del centro »)

⁸¹⁹ Bouysse Cassagne, Thérèse, « L'espace aymara : Urco et Uma », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, n°5, 1978, pp. 1057-1080. Voir aussi Bouysse Cassagne, Thérèse, *La identidad aymara. Aproximación histórica (Siglo XV, Siglo XVI)*, Hisbol / IHEAL, Paris, 1987, p. 1058.

⁸²⁰ Bouysse Cassagne, Thérèse, *op.cit.*, 1978, p. 1062.

⁸²¹ Choque Canqui, Roberto, *Jesús de Machaca : la marka rebelde. Cinco siglos de historia* (Vol. 1), La Paz, CIPCA, 2003.

L'espace aymara était divisé en deux parties, *Urcosuyu*, les parties hautes en altitude et en prestige social, et *Umasuyu*, les parties basses, associées à la féminité et à la faiblesse. Chaque chefferie se situant autour du lac était divisée de la sorte, mise à part celle de *Lupaca*⁸²². Le lac Titicaca était désigné comme *Taypi*, ou « le milieu », lieu de rencontre entre ces deux espaces. Les Aymaras appelaient leur pays *Urco*, la terre haute ; ce terme se rapporte également à la virilité, voire à la violence et à la guerre, en opposition aux deux autres groupes vivant dans cette zone. Selon T. Bouysse Cassagne, il existait donc une analogie entre l'espace occupé par ce groupe humain et l'image qu'il avait de lui-même⁸²³. Cette attitude belliqueuse explique les difficultés rencontrées par les Incas à conquérir les terres des *Collas* au nord-est du lac. Mais une fois soumises, les populations du Collao constituaient des troupes d'élite, celles qui ont permis l'expansion de l'Empire vers le nord. C'est pourquoi les Aymaras furent exemptés du tribut dont devaient s'acquitter les autres groupes soumis. Les *Pukinas* et les *Urus* qui vivaient sur les terres basses et aquatiques des vallées du Collao étaient associées à la féminité et méprisés par les Aymaras. Lors de la conquête inca, ces deux groupes sont soumis par les Aymaras qui les insèrent dans le système politique et social de l'Empire et confirment ainsi leur domination dans la région du Collasuyu, malgré la centralisation du pouvoir imposée par le nouvel empire.

Des similarités existent entre les mythes fondateurs aymaras et incas. Pour les Aymaras, le monde commence lorsque la divinité Wiracocha – ou Thunupa –, issue des eaux du lac qui, après avoir anéanti l'humanité des temps des ténèbres et créé les étoiles et le soleil, emprunte un chemin qui, depuis Tiwanaku, la mène à Cuzco. Chez les Incas, le couple fondateur suit la même route : Manco Capac et son épouse Mama Ocllo, armés d'un bâton d'or qui se planterait seul en terre sur le lieu où l'empire devrait être fondé, sont ainsi menés jusqu'à Cuzco. De nombreux historiens affirment que Manco Capac, le premier Inca, est originaire de Tiwanaku⁸²⁴ : il serait donc Aymara. Selon certaines légendes, la langue parlée par les élites incas auraient été l'aymara. Toutefois, le centre du monde aymara se situe sur le lac Titicaca alors que le centre politique et religieux inca est transféré à Cusco. C'est ainsi tout un système socio-politique basé sur une conception particulière de l'espace qui est modifié lors de la naissance de l'empire inca⁸²⁵. L'empire inca, ou *Tawantinsuyu*, existe entre 1470 et 1535. Comme l'indique son nom, « l'ensemble des quatre quartiers »⁸²⁶, il est composé de l'*Antisuyu*, du *Kunti suy* (régions basses), du *Chinchaysuyu* et du *Collasuyu* ou *Qullasuyu* (régions hautes)⁸²⁷. Les Incas travaillent à l'homogénéisation de l'espace du Collasuyu à partir de la conquête des royaumes aymaras vers 1471 par l'Inca Tupa Yupanqui. Les anciennes divisions entre Uma et Urco disparaissent et la dispersion de la population est palliée par la création de réductions, figure qui réapparaîtra lors de la conquête espagnole. Cependant certaines divisions administratives aymaras sont conservées par les Incas pour asseoir leur système administratif ; c'est le cas des provinces *Collas* et *Pacajes*⁸²⁸.

⁸²² Cf. Murra, John V., « An Aymara Kingdom in 1567 », *Ethnohistory*, vol. 15, n°2, Printemps 1968, pp. 115-151.

⁸²³ Bouysse Cassagne, *op.cit.*, 1978, p. 1061. Les noms de famille qui existent encore de nos jours sont d'ailleurs issus de légendes guerrières, selon lesquelles les combattants se transformaient en animaux féroces lors des batailles, dont ils conservaient le nom après la victoire. Ainsi apparaissent les familles Poma (Puma), Condori (Condor), Mamani (faucon), ou encore Otoronko (Jaguar).

⁸²⁴ Également Garcilaso de la Vega, poète et chroniqueur, fils d'un *conquistador* et d'une princesse inca. Cf. Garcilaso de la Vega, *Comentarios Reales de los Incas*, Lima, A.F.A. Editores Importadores, 2004.

⁸²⁵ Bouysse-Cassagne, *op.cit.*, 1978, p. 1072.

⁸²⁶ Son équivalent en aymara, *Pusiuu*, signifie l'univers.

⁸²⁷ Sur l'histoire du Tawantinsuyu cf. Rostworowski, Maria, *Historia del Tawantinsuyu*. Instituto de Estudios Peruanos, Lima, 2002 ; Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los aymaras de Tarapacá*, CEDLA, Amsterdam, 1980.

⁸²⁸ Bouysse Cassagne, *op.cit.*, 1978, p. 1073.

Carte 30 : Division territoriale de l'Empire inca



Source : <http://centroculturalandino.org/inkas.html>

De la même façon, les bases spatiales des chefferies aymaras sont ensuite récupérées par les Espagnols pour la division administrative coloniale, les *señorios* étant transformés en capitaineries. L'espace du Collao est alors recentré sur Potosí, qui constitue un centre non plus spirituel mais économique à partir de la découverte de gisements d'argent dans cette zone. Les Espagnols arrivent au *Collasuyo* en 1536. Le territoire aymara passe alors sous domination de la vice-royauté du Pérou, avant d'appartenir à la très disputée Audience de Charcas (cf. chap.1). La plus grande partie de l'espace aymara se trouve sur le territoire de l'Audience de Charcas, hormis les espaces *Pacaje* et *Karangas* qui sont liés à Lima via le *corregimiento* d'Arica⁸²⁹.

Suite aux réformes bourbonniques, surgissent dans les années 1780-1782 une série de soulèvements, dont les plus importants sont celui de Tupac Amaru à Cusco et celui des frères Katari à Charcas. Malgré les rivalités entre chefs, le célèbre blocage de La Paz en 1781 témoigne d'une unification de ces rebellions au-delà de considérations de type linguistique ou ethnique entre Quechuas et Aymaras. En 1784, la nouvelle Intendance de Puno se sépare de La Paz et passe sous l'administration de la vice-royauté du Pérou, modifiant ainsi les limites de Charcas.

C'est sur cette base qu'est définie la frontière entre le Pérou et la Bolivie au moment des Indépendances (1821 et 1825 respectivement), validant la division territoriale des Aymaras et du lac Titicaca. Le Pérou garde les territoires situés au nord et à l'ouest de celui-ci et le reste de l'espace aymaraphone devient bolivien, une division qui perdure mise à part la courte parenthèse de la Confédération péruano-bolivienne refermée par une intervention militaire chilienne dans les années 1830. La séparation tripartite de l'espace aymara se confirme en 1929 suite à la Guerre du Pacifique (1879-1883) et se renforce au cours du siècle.

⁸²⁹ Albó, Xavier, « Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile », *Estudios atacameños*, n°19, 2000, pp. 43-73, p. 55.

La littérature scientifique identifie deux grandes logiques de reconnaissance des populations indiennes : l'une s'insère dans le cadre de politiques publiques nationales, l'autre découle de la création de réseaux transnationaux, impliquant des échelles et des acteurs plus variés⁸³⁰. Les dynamiques qui nous intéressent pour notre étude de cas relèvent plus directement de la seconde (cf. chapitre 5). Mais avant d'aborder ces dynamiques internationales et transnationales, il convient de saisir l'ancrage national de la reconnaissance indienne. La situation frontalière implique, en effet, la mobilisation de répertoires discursifs issus des diverses expériences nationales de l'ethnicité, et des usages des rôles politiques locaux, issus des différentes pratiques de la décentralisation. Ces répertoires et ces usages divergents sont des éléments constitutifs de la construction du discours transfrontalier. C'est pourquoi nous revenons dans ce chapitre sur les expériences chiliennes, mais également péruviennes et boliviennes du multiculturalisme et sur les pratiques locales de ces expériences.

Les diverses formes que recouvrent la mobilisation de l'ethnicité dans trois Etats sont abordées, afin de commencer à approcher le monde aymara tel qu'il se (re)construit depuis les années 1990⁸³¹. Notre démarche, pour autant, n'est pas strictement comparative : notre analyse accorde, comme nous l'avons justifié en introduction générale de ce travail, une place centrale au cas chilien, et à ses frontières septentrionales. Comprendre les transformations de la frontière et des territoires chiliens passe ainsi par une analyse des relations entre le centre national et ses périphéries. Toutefois, alors que nous souhaitons maintenant déplacer le regard vers ces périphéries, il s'agit de comprendre comment les processus de reconnaissance, initiés par les trois Etats, ont habilité ces communes à *devenir aymaras*, et leurs élites locales à mobiliser les répertoires discursifs de l'indianité.

L'apparition d'une même catégorie « aymara », définie pourtant différemment dans ses dimensions populationnelles et territoriales dans les trois pays, rend son étude d'autant plus pertinente pour la compréhension ultérieure des processus locaux transfrontaliers : elle permet d'interroger la place occupée par des modèles nationaux respectifs de reconnaissance de l'ethnicité dans la « mise en politique » d'une territorialité transfrontalière. Par ailleurs, l'existence de cette même catégorie dans les trois pays facilite, en permettant une plus grande

⁸³⁰ Le Bot, Yvon, « Les mouvements indiens en Amérique latine. Etapes, dimensions et significations », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, IHEAL, 2006, pp. 157-167, p. 165.

⁸³¹ Deborah Yashar a souligné le rôle des différentes formes de construction de l'Etat dans la différenciation entre les mobilisations politiques à caractère ethnique ; Yashar, Deborah J., « Contesting Citizenship: Indigenous Movements and Democracy in Latin America » *Comparative Politics*, vol. 31, n°1, Octobre 1998, pp. 23-42.

distanciation, la compréhension du processus de construction de l'argument ethnique. La frontière, où se rencontrent trois dynamiques très distinctes de catégorisation des populations aymaras, met en évidence le caractère construit du groupe qui se présentera ensuite comme « naturellement et ancestralement » uni autour du territoire transfrontalier.

En 1992, la célébration du cinq-centième anniversaire de la « Découverte » de l'Amérique⁸³², est l'occasion de mobilisations indiennes massives sur le continent⁸³³. Au Chili, l'année 1992 correspond aussi à l'organisation des premières élections municipales depuis le retour à la démocratie et à l'organisation du premier recensement faisant de l'ethnicité une catégorie publique inexistante jusqu'alors. L'ethnicité entre ainsi dans le champ du *politiquement pensable* pour les élites locales⁸³⁴. Cette date marque en effet l'ouverture d'une période au cours de laquelle apparaîtront diverses structures d'opportunité⁸³⁵ pour la mobilisation du répertoire de l'ethnicité par les autorités périphériques chiliennes. Cette opportunité n'est pas spécifique au Chili et s'inscrit dans les trois grandes dynamiques de changements survenues en Amérique du Sud, que sont la démocratisation, la décentralisation et le processus de reconnaissance des droits des peuples indigènes. Dans ce cadre, nous proposons de souligner les spécificités nationales des politiques de la reconnaissance afin de comprendre la manière dont l'ethnicité et la frontière sont mobilisées en tant que ressource politique par les maires aymaras. Pour ce faire, ce chapitre analyse dans un premier temps les modalités d'apparition de la catégorie ethnique « aymara » dans les trois pays (I). Le passage d'une catégorisation administrative au registre de l'ethnicité implique aussi un déplacement de la problématique de la *terre* vers celle, plus large, du *territoire* : il s'agit alors de s'interroger sur les interprétations et les pratiques des notions de *territoire(s)* et de *territorialité(s)* dans les communes andines étudiées (II).

⁸³² Cet événement a été renommé depuis lors la « Rencontre entre deux mondes », afin de nuancer le caractère colonialiste du terme « découverte ».

⁸³³ Cf. Bengoa, José, *La emergencia indígena en América Latina*, Santiago, Fondo de cultura económica, 2000 ; Dávalos, Pablo (dir.), *Pueblos indígenas, Estado y democracia*, Santiago, Consejo Latinoamericano de Ciencias sociales, col. « Grupos de trabajo », 2005.

⁸³⁴ Sur ce point ainsi que sur l'efficacité symbolique propre à l'Etat bureaucratique qui tient à ce que ces catégories s'incarnent « à la fois dans l'objectivité sous formes de structures et de mécanismes spécifiques et aussi dans la 'subjectivité' où, si l'on veut, dans les cerveaux sous forme de structures mentales, de catégories de perception et de pensée », cf. Bourdieu, Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96-97, mars 1993, pp. 49-62, p. 51.

⁸³⁵ Sur la notion de structure d'opportunité, voir Tarrow, Sidney, *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

I. Politiques de reconnaissance

Jusqu'aux années 1990, l'histoire des relations entre l'Etat chilien et les populations indiennes s'est globalement résumée à un long conflit avec les populations mapuches dans le sud du pays. En-dehors de cette enclave indienne, considérée comme un cas très particulier dans l'histoire de la formation nationale et territoriale de l'Etat chilien, les Indiens n'ont pas d'existence légale, ce qui distingue encore une fois le Chili d'autres pays du continent⁸³⁶. Ainsi, jusqu'à la période de transition démocratique, *être Aymara* signifie avant tout *être frontalier*, d'autant plus que la souveraineté dans le nord du pays se construit historiquement sur le *territoire* conçu comme *propriété* de l'Etat⁸³⁷ et terre d'extraction de ressources (cf. chapitre 1). Dans la zone tampon andine, la *population* commence à être considérée pendant la dictature, à l'occasion d'une rationalisation de l'occupation du territoire et du déploiement de la bureaucratie sur les confins territoriaux (cf. chapitre 2). Au moment de la transition, les politiques de l'ethnicité, à commencer par le dénombrement des populations indiennes, s'inscrivent dans une combinaison entre les héritages géostratégiques d'occupation du territoire national (cf. chapitre 3) et les nouvelles politiques de lutte contre la pauvreté : il s'agit avant tout de mieux *connaître* un type de population pour en faire un objet d'action publique⁸³⁸.

Face aux difficultés posées par la réponse à la question – simple en apparence – : *qui sont les Aymaras ?*, nous proposons une brève comparaison de la définition attribuée à cette population dans chacun des trois pays. L'ethnisation des discours politiques locaux trouve ses origines dans l'identification et la catégorisation officielles des populations concernées par les recensements nationaux. Ces derniers, malgré les critiques dont ils peuvent faire l'objet⁸³⁹, constituent également des sources qui nous permettent d'établir un premier balisage de la définition des populations aymaras et de leur perception dans la société chilienne (A). Il convient ensuite de rappeler le contexte de l'émergence aymara sur la scène politique andine, en tenant compte des formes très diverses que présentent les discours et les politiques du

⁸³⁶ Par exemple, la figure des « communautés paysanne » est reconnue comme unité de production au Pérou en 1920 et des recensements prenant en compte les catégories ethniques sont organisés dès les années 1950 en Bolivie.

⁸³⁷ Allières, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

⁸³⁸ Sur ce point voir Desrosières, Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000.

⁸³⁹ Conformément à la perspective socio-historique, notre démarche emprunte aux questionnements et instruments élaborés par la sociologie pour étudier l'histoire des catégories socio-professionnelles ; voir notamment l'étude pionnière de Luc Boltanski : *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982.

multiculturalisme en Bolivie, au Pérou et au Chili. Nous retraçons notamment l'histoire du passage de la dénomination de « paysans » à celle « d'Indiens » ou « d'indigènes » le cadre des politiques de reconnaissance des trois pays (B).

A. Catégoriser, identifier, comptabiliser : qui sont les Aymaras ?

Notre étude de la formation des territoires par le prisme de la mobilisation des identités culturelles indiennes se situe résolument dans une perspective critique et constructiviste⁸⁴⁰. Aussi, l'emploi de notions telles que « Indien », « indigène », « identité » ou encore « ethnicité » permettent avant tout de comprendre comment ce répertoire discursif est apparu comme cadre d'action publique pour les élites locales aymaras. L'objectif est le même en ce qui concerne la « frontière », « le(s) « territoire(s) » ou encore la « nation » : retracer les parcours de construction des discours en tentant d'éviter toute réification de l'objet d'étude. A propos de « l'identité », R. Brubaker écrit :

« Ceux qui analysent ce genre de politique devraient chercher à 'rendre compte' de ce processus de réification. Il faudrait tenter d'expliquer les processus et les mécanismes par le biais desquels ce que l'on a appelé la 'fiction politique' de la 'nation' – ou du 'groupe ethnique', de la 'race' ou d'une 'autre 'identité' putative – peut se cristalliser, à certains moments, en une réalité puissante et irrésistible. Mais il faut se garder de reproduire ou de conforter involontairement une telle réification en adoptant, sans esprit critique, des catégories de pratique comme catégorie d'analyse. »⁸⁴¹

En ce sens, nous ne considérons pas les notions citées comme des catégories d'analyse, mais plutôt comme des catégories de pratique dont il convient de restituer les dynamiques d'apparition et de construction.

En utilisant donc les notions « d'indigène », « indien » ou « peuple originaire » comme des catégories de pratique, il est possible de comparer, pour commencer, les chiffres officiels de l'ethnicité dans les trois pays, à partir des données de recensements et de travaux de sciences sociales disponibles. La frontière « aymara » se situe à l'intersection entre trois situations historiques très différentes d'incorporation des Indiens à la nation. Contrairement aux cas péruvien et bolivien, au Chili les populations originaires sont très minoritaires en nombre, et se situent, de plus, en majorité dans le sud du pays (populations mapuches). Pour

⁸⁴⁰ Sur les dynamiques de construction sociale de la réalité dans la détermination des cadres et pratiques socialement légitimes dans une certaine période cf. Berger, Peter, Luckmann, Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

⁸⁴¹ Brubaker, Rogers, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n°1, 2001, pp. 66-85, p. 70.

comprendre la construction catégorielle, nous commençons par analyser l'identification quantitative (1) des Indiens et des Aymaras en soulignant les divergences de méthodologie et de perception dans les trois pays. Nous abordons ensuite la dimension qualitative de l'émergence des Aymaras dans la société chilienne (2).

1. Compter et localiser les Indiens ?

Du point de vue linguistique, l'aymara est la troisième langue indigène la plus parlée sur le continent après le quechua et le guarani, avec deux millions de personnes qui le pratiquent. Les aymaraphones se répartissent entre la Bolivie (1,7 millions), le Pérou (500 000) et le Chili (20 000)⁸⁴². Les anthropologues s'accordent sur la difficulté d'établir une définition d'une « culture », plus encore d'une « identité » historique aymara ou quechua basée sur un critère autre que linguistique⁸⁴³. Les pratiques culturelles de ces deux groupes sont en effet similaires et pourraient être qualifiées d'andines. John Murra a pourtant montré qu'historiquement, les distinctions sociales et organisationnelles se réalisaient davantage en fonction des étages écologiques et de leurs usages qu'en raison de divisions linguistiques⁸⁴⁴. Les espaces de référence se situaient alors à une échelle inférieure, suivant les découpages entre lignages, ou *ayllus*⁸⁴⁵, et à certains regroupements de ces derniers. L'Empire inca n'a pas présenté l'objectif de construire une identité commune, malgré la centralisation poussée du système politique et les efforts d'homogénéisation régionale. Selon X. Albó, l'identification des Aymaras en tant que groupe date plutôt de l'époque coloniale, les blocs linguistiques aymaras et quechuas ayant été créés afin de faciliter l'évangélisation au XVIIIe siècle⁸⁴⁶. Cependant, les langues aymaras et quechua se sont elles aussi influencées mutuellement depuis l'époque de l'Empire inca.

Ces précisions concernant les précautions nécessaires pour aborder les thèmes de « l'identité » et de « l'ethnicité » étant données, deux questions se posent : comment les populations indiennes ont-elles pu devenir une catégorie d'action publique ? Comment la revendication de cette catégorie se transforme-t-elle en ressource politique ? Commençons par

⁸⁴² Albó, *op.cit.*, 2000, p. 44.

⁸⁴³ *Ibid.*

⁸⁴⁴ Murra, John V., « El control vertical de un máximo de pisos ecológicos en la economía de las sociedades andinas », in *Formaciones económicas y políticas del mundo andino*, Lima, IEP, 1975.

⁸⁴⁵ L'*ayllu* est une communauté, cellule de base de l'organisation incaïque. Selon les auteurs, le terme est traduit par lignage, généalogie, maison, ou famille. Les espaces des *ayllus* ne correspondent exactement pas aux communautés actuelles dont l'origine se trouve dans les *réductions* coloniales destinées à l'évangélisation des Indiens et à leur utilisation comme main d'œuvre.

⁸⁴⁶ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 44.

rappeler les étapes de la catégorisation des Indiens dans les trois pays, en accordant une attention particulière aux recensements chiliens.

Le continent latino-américain est occupé par environ quarante millions de personnes d'origine indigène, ce qui correspond à 8 % de la population totale⁸⁴⁷, chiffre qui occulte une très grande hétérogénéité entre les pays. Des recensements basés sur l'auto-identification ethnique existent depuis les années 1990 au Chili et en Bolivie : 61,2 % de la population se considèrerait « indigène » en Bolivie selon le recensement de 2001⁸⁴⁸, alors que le recensement chilien de 2002 compte seulement 4,6 % de la population nationale qui s'auto-identifie comme indigène⁸⁴⁹. Huit groupes indigènes sont reconnus au Chili, environ trente en Bolivie et vingt-huit au Pérou. Sans chercher à déterminer *combien sont (réellement) les Aymaras*, nous attirons ici l'attention sur l'existence même de cette catégorie. La question *combien sont les Aymaras ?* révèle avant tout le caractère construit de l'identité indigène, construction dont l'une des premières manifestations réside précisément dans le recensement comme mise en visibilité d'une population distincte et distinguée du reste de la population nationale.

Il est intéressant de noter que le recensement péruvien ne choisit pas comme critère l'auto-identification des populations originaires : la question permettant de repérer les origines « ethniques » des individus est de nature linguistique. Sur cette base, 15,7 % des Péruviens seraient indigènes selon le recensement de 2007, ce chiffre s'élevant à 24 % selon une étude de la CEPAL⁸⁵⁰. Ceci révèle une perception distincte de l'ethnicité : le fait d'être interrogé sur la langue parlée ou sur le sentiment d'appartenance à un « groupe originaire », « indigène » ou à une « ethnie » modifie le rapport au fait d'être indien, qui se révèle effectivement moins affirmé dans le cas péruvien⁸⁵¹. Ramón Pajuelo Tevés écrit à ce propos :

⁸⁴⁷ Maíz, Ramón, « Ethnicisation de la politique et indigénisme en Amérique Latine », in Tournon, Jean, Maíz, Ramon, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 215-276.

⁸⁴⁸ www.ine.gob.bo. En Bolivie, des recensements basés sur les différentes « races » existaient dès les années 1950. cf. Albó, Xavier « Alcaldes y municipios Indígenas en Bolivia, 2002 », in Assies, Williem, Gundermann, Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América Latina*, Santiago, Ocho Libros Editores, 2007, pp. 89-119.

⁸⁴⁹ www.ine.cl

⁸⁵⁰ Ribotta, Bruno, « Diagnóstico Sociodemográfico de los Pueblos Indígenas de Perú », Documento de proyecto, CEPAL – Fundación Ford, juillet 2010, 135 p., p. 17. La CEPAL a recommandé l'insertion d'indicateurs d'auto-identification pour le prochain recensement national. Le Pérou est le seul pays du continent n'ayant pas encore intégré ce critère.

⁸⁵¹ Ceci constitue une illustration du caractère construit des catégories sociales, les individus ayant tendance à s'identifier aux catégories qu'on leur attribue.

« Il existe une évidente dépréciation et sous-représentation de la population indigène au Pérou, clairement reflétée sur le plan quantitatif ». Le fait que la dimension culturelle ne se reflète pas directement dans les recensements réalisés depuis les années 1990 « révèle [...] le manque de volonté politique de la part des élites gouvernantes pour rendre effective la reconnaissance politique de la diversité ethno-culturelle qui constitue la caractéristique fondamentale de la société péruvienne ». De cette façon, le « domaine de la statistique sociale reflète [...] la situation d'invisibilité de ce segment important de la population nationale. »⁸⁵²

Les années 1990 correspondent au début d'un processus de prospection de la composition indigène des trois pays. Le Chili passe ainsi d'une situation où seuls les Mapuches étaient (re)connus⁸⁵³, à la reconnaissance de trois, puis huit « ethnies ». Les politiques de reconnaissance se basent sur les deux premiers recensements qui incluent la catégorie de « peuples originaires » ou « peuples indigènes », en 1992 et en 2002, et sur la « Loi Indigène » de 1993⁸⁵⁴. Le recensement de 1992 crée la catégorie indigène avec la prise en compte de trois « ethnies » : Mapuche, Aymara et Rapanui. A cette date, un million des quatorze millions de Chiliens revendiquent l'héritage indien. Toutefois la méthodologie employée et le nombre réduit de groupes ethniques pris en compte sont largement contestés⁸⁵⁵. La question suivante : « *Si vous êtes Chilien, vous considérez-vous comme appartenant à l'une des cultures suivantes ?* »⁸⁵⁶ présente notamment le biais de poser comme préalable la condition d'appartenance à la nation chilienne. Elle suppose que les cultures indigènes se superposent à la nationalité chilienne et peut avoir pour effet d'amoinrir les chiffres en impliquant une autocensure des personnes d'origine indienne, ou à l'inverse de surévaluer ces chiffres en incitant les personnes « non-indigènes » interrogées à s'identifier à une culture indigène qui serait intrinsèque à leur sentiment d'appartenance national.

Pour le recensement de 2002, la question sur l'auto-identification est remplacée par une question sur l'appartenance, posée en ces termes : « *Appartenez-vous à l'un des peuples originaires ou indigènes suivants ?* »⁸⁵⁷. Ce recensement propose désormais huit groupes indigènes au lieu de trois, suite à la promulgation de la Loi Indigène en 1993, celle-ci ayant

⁸⁵² Pajuelo Tevés, Ramón, *Participación política indígena en la sierra peruana. Una aproximación desde las dinámicas nacionales y locales*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 2006, pp. 118-119.

⁸⁵³ Toutefois la perception générale des Mapuches chiliens les situe dans le sud du pays : lors du premier recensement incluant des critères ethniques en 1992, le nombre de Mapuches à Santiago a généré un grand étonnement. Selon le recensement de 2002, 33,3% des Mapuche se trouvent dans la région de l'Araucanie, 30,3% dans la région métropolitaine de Santiago et 16,6% dans la région de Los Lagos.

⁸⁵⁴ Loi n°19.253 de 1993.

⁸⁵⁵ Cf. Gundermann K., Hans, Vergara del S., Jorge Iván, Foerster G., Rolf, « Contar a los indígenas en Chile: Autoadscripción étnica en la experiencia censal de 1992 y 2002 », *Estudios Atacameños* n°30, 2005, pp. 91-113.

⁸⁵⁶ « *Si usted es Chileno, ¿se considera perteneciente a alguna de las siguientes culturas?* »

⁸⁵⁷ « *Pertenece Ud. a alguno de los siguientes pueblos originarios o indígenas?* »

étendu la catégorisation aux individus « *qui maintiennent les traits culturels d'une ethnie indigène... ou dont le conjoint est indigène* »⁸⁵⁸. Le recensement de 2002 contient également des informations sur la situation socio-économique des individus, la répartition par région administrative et par milieu urbain ou rural. Sur ce dernier point, on observe que 80 % des populations dites indigènes vivent en milieu urbain, mais les plus pauvres se trouvent en milieu rural. Nous reproduisons ci-dessous les données démographiques nationales et celles de la Région I de Tarapacá, Chili (cf. tableaux 3 et 4).

Tableau 3 : Population Mapuche, Aymara et Rapanui selon Recensement 1992, Chili

	Nombre	%
Total population Chili	13 348 401	100
<i>Se considère comme appartenant à :</i>		
- Mapuche	928 060	7%
- Aymara	48 477	0,4%
- Rapanui	21 848	0,2%
- Total	998 385	7,6%
Total population I° Région	335 932	100%
<i>Se considère comme appartenant à :</i>		
- Mapuche	9 557	2,8%
- Aymara	15 461	4,6%
- Rapanui	302	0,1%
- Total	25 320	7,5%

Source: www.ine.cl

⁸⁵⁸ « *Los que mantengan rasgos culturales de alguna etnia indígena... o cuyo cónyuge sea indígena* » (art.2)

**Tableau 4 : Population selon l'appartenance à des peuples originaires ou indigènes.
Recensement 2002, Chili**

	Nombre	%
Total population Chili	15 116 435	100
Se considère comme appartenant à :		
- Alacalufe (Kawashkar)	2 622	0,02%
- Atacameño	21 015	0,1%
- Aymara	48 501	0,3%
- Colla	3 198	0,02%
- Mapuche	604 349	4%
- Quechua	6 175	0,04%
- Rapa Nui	4 647	0,03%
- Yámana (Yagán)	1 685	0,01%
- <i>Total</i>	692 192	4,6%
Total population I° Région	428 594	100%
Se considère comme appartenant à :		
- Alacalufe (Kawashkar)	66	0,02%
- Atacameño	1 084	0,3%
- Aymara	40 934	9,6%
- Colla	298	0,1%
- Mapuche	5 443	1,3%
- Quechua	1 096	0,3%
- Rapa Nui	87	0,02%
- Yámana (Yagán)	81	0,02%
- <i>Total</i>	49 095	11,45%

Source : www.ine.cl

Si les différences entre les méthodologies employées rendent difficilement comparables les résultats de ces deux recensements, le nombre de Mapuches recensés varie considérablement entre 1992 et 2002, passant de plus de 900 000 à environ 600 000, ce dernier chiffre représentant tout de même 87,3 % de la population dite indigène en 2002. Dans le cas aymara (7 % de la population indigène totale, suivi par les Atacameños avec 3 %), on observe que le nombre total varie peu et se maintient autour de 48000 entre 1992 et 2002. Toutefois la répartition des Aymaras recensés se modifie nettement, passant de 15000 à 40000 dans la première région de Tarapacá. Si surprenantes soient-elles, ces différences dans les recensements des populations indigènes témoignent de défaillances classiques des méthodologies quantitatives visant à *compter les indigènes et conter les indigènes*⁸⁵⁹.

⁸⁵⁹ Ces difficultés sont similaires à celles qui se présentent lors de la constitution de tout groupe social : sur la construction des comptabilités des usagers des drogues en France et les difficultés à construire des chiffres, voir

L'analyse de la répartition spatiale des aymaras, identifiés par les recensements, montre une sur-représentation du milieu urbain⁸⁶⁰, même si les regroupements sociaux en zone urbaine coexistent avec des pratiques régulières d'échanges avec les communautés d'origine⁸⁶¹. Selon le recensement de 2002, les communes chiliennes dont la population se déclare majoritairement aymara sont General Lagos et Putre dans la province de Parinacota, Camarones dans la province d'Arica, Camiña, Colchane et Huara dans la province d'Iquique. Les communes avec la plus grande proportion de population indigène dans le nord sont Colchane et General Lagos, puis Huara. Selon les mêmes données, la population aymara est minoritaire à Pica et Pozo Almonte (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Population se déclarant « Aymara » dans les régions I et XV, Chili, Recensement de 2002

Ville	General Lagos	Putre	Camarones	Camiña	Colchane	Huara	Pica	Pozo Almonte
Nb de personnes	716	1977	1220	1275	1221	1271	1305	1799
% de la population totale	81,5	52,9%	61,6%	75,1%	82,8	50.39	37.3	19.1

Source : Elaboré à partir de www.ine.cl

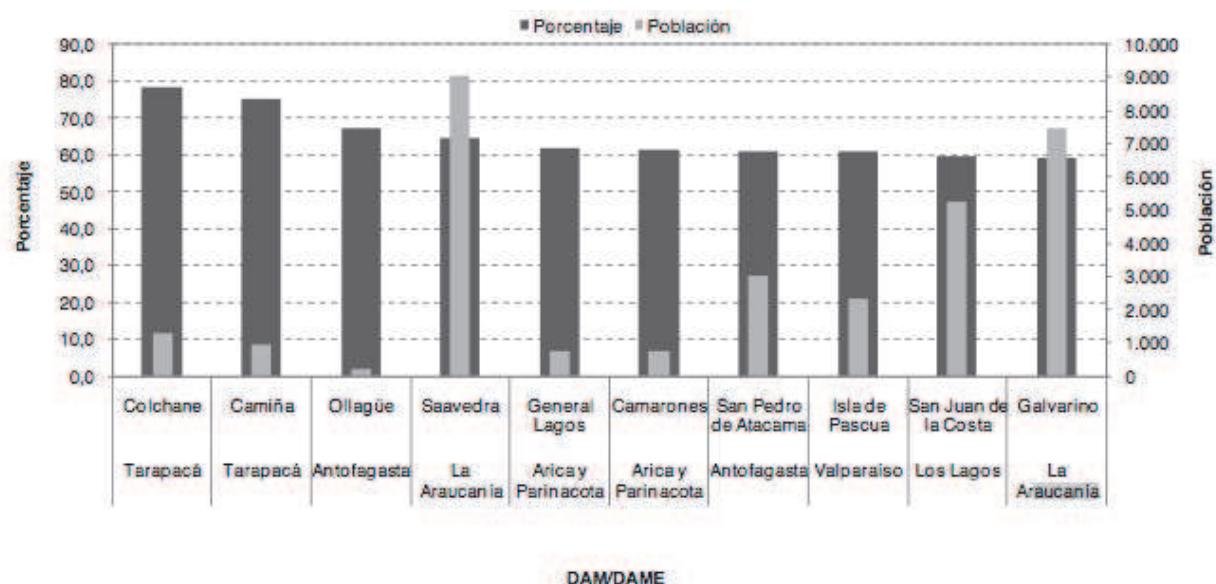
Ces huit communes chiliennes sont centrales pour la suite de ce travail, particulièrement lorsque nous abordons le cas d'étude de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières. Précisons également que quatre d'entre elles font partie des dix communes comportant le plus grand nombre de personnes indigènes au niveau national, comme le montre le graphique 1.

Zafiroopoulos Markos, Pinell Patrice, « Drogues, déclassement et stratégies de disqualification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 42, avril 1982, « Classements scolaires et classement social », pp. 61-75.

⁸⁶⁰ Selon le recensement chilien de 2002, 35,2% de la population indigène vit en milieu rural, ce chiffre étant de 12,4% pour la population non indigène. Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Programa Orígenes (MIDEPLAN / BID), *Estadísticas Sociales de los pueblos indígenas en Chile Censo 2002*, Santiago, 2005, p. 19.

⁸⁶¹ Cf. Bey, Marguerite, « La continuité entre villes et campagnes au Pérou : le rôle des associations urbaines », *Tiers Monde*, n°141, Tome XXXVI, janvier-mars 1995, pp. 212-222.

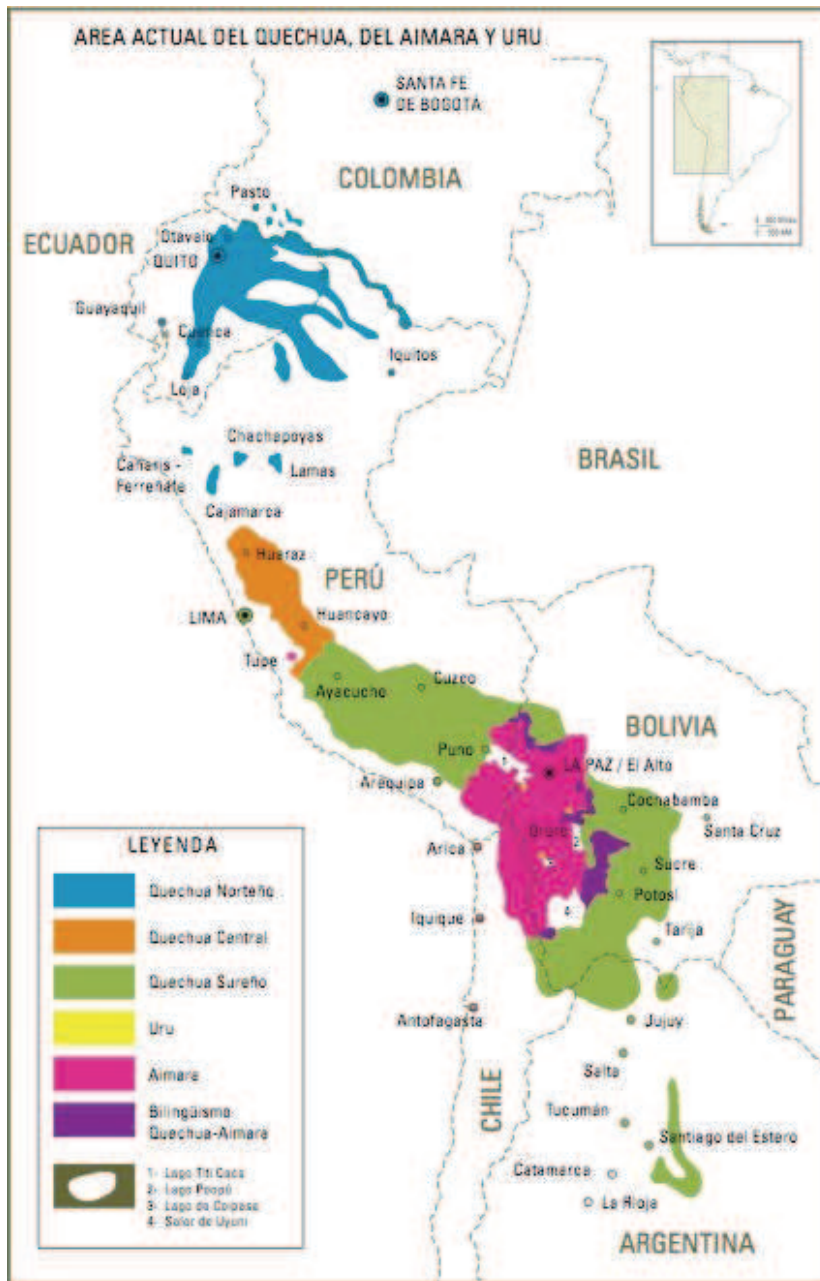
Graphique 1 : Communes chiliennes présentant le plus haut pourcentage de population indigène selon le recensement de 2002



Source : Ribotta, Bruno, « Diagnóstico Sociodemográfico de los Pueblos Indígenas de Chile », Document de travail, CEPAL – Fondation Ford, 2010.

Qu’elles se situent en milieu urbain ou rural, les zones majoritairement peuplées d’Aymaras se trouvent à des distances très inégales des capitales respectives : alors qu’en Bolivie, La Paz est au cœur de la zone aymara, au Pérou et au Chili, les espaces aymaras se situent à la périphérie des territoires nationaux, à l’extrême-sud et à l’extrême-nord respectivement. La carte 31, basée sur des critères linguistiques, permet de visualiser cette concentration des populations aymaras sur la triple frontière, ainsi que son ancrage dans un monde majoritairement quechua.

Carte 31 : Familles linguistiques dans les Andes centrales et méridionales



Source : Albó, Xavier *et al*, *Atlas Sociolingüístico De Pueblos Indígenas en América Latina*, UNICEF y FUNPROEIB Andes, 2009, p. 584.

Bien que cette carte puisse être critiquée pour son omission de la présence de populations andines dans les villes côtières et les capitales, elle montre tout de même l'espace où se concentrent les aymaraphones. Au Chili, l'éloignement du centre politique et la présence de populations identifiées à une « ethnie » également très présente dans les pays frontaliers, notamment en Bolivie, se reflètent dans la perception nationale des Aymaras.

2. Des Aymaras chiliens ?

Si la stigmatisation des Indiens est partie intégrante de l'histoire des Etats latino-américains, les perceptions des zones frontalières aymaras depuis les centres politiques sont variables selon le pays considéré. Au-delà de l'existence d'une marginalisation des populations indiennes dans l'histoire des trois pays, les divers degrés d'éloignement ont un effet sur les perceptions communes et quotidiennes des Etats à propos des Aymaras. Ainsi, La Paz est une ville dont le profil est marqué par l'indianité, contrairement à Lima et Santiago. Le discours porté sur cette catégorie de population à La Paz s'est progressivement modifié, accompagnant des politiques multiculturelles plus poussées que dans les deux autres pays. Lima, ancien centre colonial de la vice-royauté du Pérou, conserve les marques de son apogée, avec la persistance d'une aristocratie diffusant la perception d'une nation blanche ou, « au pire », métissée⁸⁶². Le mythe latino-américain du métissage⁸⁶³ est très présent au Pérou, mais concerne surtout la région côtière. La *sierra* a longtemps été caractérisée par la domination des propriétaires terriens, d'où est issue l'utilisation commune du terme d'*indio*⁸⁶⁴. L'indien est alors assimilé à un citoyen de seconde classe, un paysan analphabète, parfois sauvage, appartenant à la réserve de main d'œuvre andine caractéristique du « colonialisme interne » sud-américain⁸⁶⁵. Aussi les migrants issus des Andes sont-ils généralement désignés dans les villes par le terme péjoratif de « *cholo* » qui a progressivement remplacé celui d'*indio*.

A Santiago du Chili, la négation historique d'une présence indienne sur le territoire national se nuance dès les premières politiques de reconnaissance des années 1990 ; toutefois il est possible d'affirmer que le Chili intègre tout au plus l'héritage légendaire des guerriers mapuches dans la construction de son identité nationale⁸⁶⁶. Nous avons eu l'occasion d'observer deux phénomènes qui, au-delà de leur intérêt anecdotique, nous semblent bien

⁸⁶² Adrianzen, Alberto, Blanquer, Jean-Michel, Calla, Ricardo, Degregori, Carlos Ivan et al., *Democracia, etnicidad y violencia política en los países andinos*, Lima, IEP, IFEA, 1990.

⁸⁶³ Voir la thèse du métissage comme avenir des sociétés latino-américaines par José Vasconcelos, *La raza cósmica, misión de la raza iberoamericana: notas de viajes a la América de Sur*, México, Agencia mundial de librería, 1920 ; sur le métissage cf. Grunzinski Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.

⁸⁶⁴ Ce terme, s'il est réinvesti par les mouvements indigènes avec une connotation positive, reste encore souvent interprété comme une insulte.

⁸⁶⁵ Pour plus de détails sur le colonialisme interne, voir par exemple Havens, Arthur E., Flinn, William L. (dir.), *Internal Colonialism and Structural Change in Colombia*, New-York, Praeger, 1970 ; Cotler, Julio, *Política y sociedad en el Perú: cambios y continuidades*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1994 ; Stavenhagen, Rodolfo, *Sept thèses erronées sur l'Amérique latine ou comment décoloniser les sciences humaines*, Paris, Éditions Anthropos, 1973.

⁸⁶⁶ Bengoa, José (dir.), *La memoria olvidada. Historia de los pueblos indígenas de Chile*, Santiago, Presidencia de la República, Comisión Bicentenario, 2004.

illustrer la perception des Indiens au Chili. A Arica, ville frontalière où le nationalisme antipéruvien est très présent, on peut lire sur les murs de la gare routière : « *Cholos, dehors !* » à l'attention des migrants péruviens. Les Péruviens sont donc généralement assimilés à des Indiens issus de l'exode rural. Les Indiens du nord chilien, quant à eux, sont la plupart du temps identifiés aux Boliviens, comme le souligne Xavier Albó avec la citation de l'un de ses entretiens : « Si nous disons que nous sommes Aymaras, ils nous insultent : ils nous traitent de Boliviens », ce qui expliquerait la revendication d'une identité aymara au Chili se présentant en ces termes : « Nous sommes Chiliens, mais Aymaras »⁸⁶⁷.

Nos données empiriques, tant ethnographiques qu'issues des entretiens, confirment cette perception initiale⁸⁶⁸. En entretien, les fonctionnaires centraux tendent également à confondre les habitants frontaliers avec les citoyens du pays voisin⁸⁶⁹. Les Aymaras chiliens sont donc considérés comme des Boliviens, qualificatif extrêmement péjoratif au Chili. Le recensement bolivien de 1992 montre ainsi que les populations rurales dans lesquelles l'usage de la langue maternelle aymara génère le plus de « honte » sont celles qui vivent près de la frontière avec le Chili⁸⁷⁰ : ces déclarations peuvent être interprétées comme la conséquence de leurs interactions quotidiennes avec les fonctionnaires frontaliers chiliens en tant que travailleurs frontaliers.

Ce rappel des différentes définitions quantitatives et qualitatives des populations indiennes et aymaras au Chili, au Pérou et en Bolivie permettent d'amorcer l'étude de la construction de l'indianité dans ces trois pays et de présenter une première approximation de réponse à la question : « *qui sont les Aymaras ?* ». Ces divergences dans les instruments et les degrés de la reconnaissance peuvent à présent être expliquées à la lumière des grandes tendances historiques nationales des mobilisations paysannes et indiennes et des politiques destinées à ces catégories successives de population.

B. Paysans et Indiens. Politiques du multiculturalisme

Après les politiques d'homogénéisation culturelle menées sur tout le continent au moment de la consolidation des Etat-nations, l'indigénisme des années 1930 à 1950 se présentait comme des « politiques menées en faveur des indigènes, mais non dirigées par

⁸⁶⁷ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 58.

⁸⁶⁸ Cf. entretien avec Elias Ticona, professeur de linguistique à la UNAP, un Bolivien ayant émigré au Chili.

⁸⁶⁹ Cf. entretien avec Paola Valenzuela Parra, chargée d'investissement de la *Unidad de Pasos Fronterizos* du Ministère de l'intérieur, et entretien avec le Lieutenant-Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique.

⁸⁷⁰ www.ine.gob.bo/censo/censo1992.aspx

eux »⁸⁷¹. Les années 1950 et 1960 ont laissé place à une interprétation d'inspiration marxiste de la situation indienne avec la diffusion des écrits pionniers du péruvien José Carlos Mariátegui, qui liait l'oppression des Indiens à l'expansion des *haciendas* et proposait de leur rendre leurs terres pour revenir à une supposée communauté originelle collectiviste⁸⁷². On assiste alors à l'identification progressive des Indiens à la catégorie de « paysan », accompagnée par une série de réformes agraires dans la région andine (1953 en Bolivie, 1967 au Chili, 1969 au Pérou). Ainsi, les politiques de l'indigénisme ont été complétées par les politiques agraires, également adressées aux populations indiennes afin de les intégrer à la nation⁸⁷³.

Deborah Yashar avance que tant ces « régimes de citoyenneté corporatiste » que leurs successeurs, les « régimes de citoyenneté néolibérale » ont eu des effets non désirés qui ont constitué les bases de l'ethnisation de la vie politique en Amérique latine. Selon cette auteure, les premiers ont, lors des réformes agraires, créé des espaces physiques autonomes en milieu rural en relégitimant la figure des communautés et en cherchant à y établir des fédérations basées sur le concept de classes sociales dont le contrôle centralisé a souvent échoué. Les seconds ont, quant à eux, continué d'ouvrir la voie à cette ethnisation sans parvenir à assurer les droits individuels – civils et politiques, mais pas nécessairement sociaux – promis en remplacement de l'ancien système⁸⁷⁴. Dans ce contexte, l'émergence de mouvements sociaux indiens est contemporaine de l'élaboration de politiques multiculturelles.

De manière générale, trois raisons poussent à la reconnaissance des identités indigènes par les Etats : les processus de démocratisation, les pressions internationales et l'activation des mouvements indigènes eux-mêmes⁸⁷⁵. En Amérique latine, malgré le nombre d'individus dont les origines précolombiennes sont reconnues, les mobilisations politiques et sociales basées sur ces origines ont été rares et brèves jusqu'aux années 1990. Le niveau

⁸⁷¹ G. Aguirre Beltrán, Directeur de l'Institut Indigéniste Interaméricain, dans un discours de 1967.

⁸⁷² Mariátegui, José Carlos, *Siete ensayos de interpretación de la realidad peruana*, Lima, Empresa editora Amauta, 2002 (1928). Sur l'hypothèse d'un « communisme primitif », voir : Valcárcel, Luis E. *Tempestad en los Andes*, Lima, Editorial Universo S. A. 1975 (1927) ; Baudin, Louis, *El Imperio Socialista de los Incas*, Santiago de Chile, Editorial Zig-Zag, 1962. Entre les années 1940 et 1960 se développe une importante production littéraire indigéniste, notamment au Mexique et au Pérou. Cf. Arguedas, José María, *Todas las sangres*, Lima, PEISA, 2001. Alegría, Ciro, *El mundo es ancho y ajeno*, Lima, PEISA, 2002 (1941).

⁸⁷³ Cf. Bengoa, *op.cit.*, 2000.

⁸⁷⁴ Yashar, Deborah J., « Democracy, Indigenous Movements, and the Postliberal Challenge in Latin America », *World Politics*, vol. 52, n°1, 1999, pp. 76–104, p. 83.

⁸⁷⁵ Sur le multiculturalisme latino-américain cf. Gros, Christian, Dumoulin Kervran, David (dir.), *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino américain ?*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012.

particulièrement faible de conflits « ethniques » sur ce continent a été souligné par diverses études comparatives⁸⁷⁶ : il s'agit de la seule zone au monde où aucun mouvement sécessionniste n'est apparu entre 1950 et 1995⁸⁷⁷. Il semble ainsi que les niveaux les plus élevés d'oppression et de discrimination des populations indigènes y aient historiquement côtoyé les niveaux les plus bas de révolte et de mobilisation⁸⁷⁸. Cette histoire laisse place dans la période suivante à des mouvements sociaux dont les revendications ont trait à une recherche « d'autonomie » qui se réaliserait dans le cadre des Etats-nations.

L'indianisme actuel prend son essor dans les années 1980. En 1975, le « Congrès national des Peuples Indiens » réunit les représentants de la diversité du monde indigène à Patzcuaro au Mexique⁸⁷⁹. En Equateur la CONAIE (Confédération des Nationalités indigènes d'Equateur) créée dans les années 1980 est considérée comme la première organisation indienne, issue des fédérations Shuar et Ecuarunari, et représentative de diverses ethnies amérindiennes sur la scène politique nationale⁸⁸⁰. Les mouvements indiens émergent dans un objectif d'autonomie, entendu comme l'intégration des populations indigènes aux processus décisionnels, sans pour autant présenter de perspectives sécessionnistes⁸⁸¹. Des organisations comme le CISA (*Consejo Indio de Sur América*, Conseil Indien d'Amérique du Sud) basé à Puno (Pérou) ont d'ailleurs participé à la rédaction de la Convention 169 de l'OIT (cf. encadré 2).

⁸⁷⁶ Horowitz, Donald L., *Ethnic groups in conflict*, Berkeley, University of California Press, 1985; Gurr, Ted, *Minorities at risk*, Washington, Institute for peace, 1993; Young, Crawford, *The politics of cultural pluralism*, Winsconsin University Press, Madison, 1976. Degregori identifie des facteurs qui expliqueraient ce faible niveau de conflictualité : la force des processus d'intégration nationale par le métissage, les blocages efficaces des émergences ethniques, et la difficulté à associer clairement les peuples indigènes à un référent territorial qui pourrait servir de fondement à des réclamations séparatistes (cf. Degregori, Carlos Iván, « Introducción », in Mutsuo, Yamada, Degregori, Carlos Iván (dir.), *Estados nacionales, etnicidad y democracia en América Latina*, Osaka, The Japan Center for Area Studies, National Museum of Ethnology, 2002).

⁸⁷⁷ Voir la base de données du *Minority at risk project* : <http://www.cidcm.umd.edu/mar/>

⁸⁷⁸ Maíz, *op.cit.*, 2005.

⁸⁷⁹ Le premier congrès indigéniste interaméricain avait eu lieu dans la même ville, en 1940. Il est toutefois organisé dans le contexte de l'indigénisme d'Etat, très différent des dynamiques apparues avec les années 1980.

⁸⁸⁰ Elle est rendue visible notamment lors du soulèvement de l'Inti Raymi en 1990 et de la marche indienne sur Quito.

⁸⁸¹ Voir par exemple Braconnier, Ana Isabel, González Medina, Ana María « Mouvements indiens et rapport à l'Etat : étude comparée des cas colombien et guatémaltèque », www.opalc.org, consulté le 01/02/12.

Encadré 2 : la Convention 169 de l'OIT et les réformes constitutionnelles

Si de nombreux mouvements locaux ou régionaux ont émergé dans les années 1980, c'est avant tout la dimension transnationale et internationale des mouvements indigènes qui a été à l'origine d'une inscription de la reconnaissance des droits des peuples indigènes sur les agendas politiques nationaux. Il a effectivement fallu attendre l'intervention du droit international pour que le multiculturalisme fasse son chemin sur le continent. En 1989, est adoptée la Convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), ou « Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants », qui deviendra le texte de référence en matière de reconnaissance constitutionnelle des droits des populations indigènes⁸⁸². Elle est ratifiée par la Bolivie et le Mexique en 1991, par le Pérou en 1994 et par le Chili en 2008⁸⁸³.

Ces ratifications ont impliqué des réformes constitutionnelles à l'occasion desquelles la question de l'usage du terme de « nationalité » a notamment fait débat. Ainsi, la Constitution péruvienne de 1993⁸⁸⁴ déclare simplement que « l'État reconnaît et protège la pluralité ethnique et culturelle de la Nation ». La Constitution équatorienne de 1998 va plus loin en commençant l'énonciation des droits indigènes de la manière suivante : « les peuples indigènes, qui s'auto-définissent comme des *nationalités* aux origines ancestrales [...] »⁸⁸⁵. En Bolivie, le premier article de la Constitution de 2009 déclare que la Bolivie est « un Etat Unitaire Social de Droit Plurinational Communautaire ». La notion d'Etat *plurinational* questionne les fondements classiques de l'Etat-nation et fait de la Bolivie un cas très particulier en matière de politiques multiculturelles. Les débats auxquels donnent lieu les termes employés pour désigner ces groupes sociaux répondent à l'ampleur formelle des droits attribués aux peuples originaires.

Ces réformes constitutionnelles font ainsi partie de ce que Donna Lee Van Cott nomme un « modèle régional de constitutionnalisme multiculturel », qui se déclinerait selon cinq grandes axes : 1) la reconnaissance explicite d'une identité différenciée en tant que peuple au sein de la nation ; 2) la reconnaissance de la légitimité et de la validité contraignante des systèmes juridiques indigènes ; 3) la protection des terres collectives contre leur vente, leur répartition ou leur confiscation ; 4) le droit à une éducation bilingue ; 5) la reconnaissance officielle des langues indigènes⁸⁸⁶. Ces modifications s'inscrivent toutefois dans le mouvement général de transformation des Etats gestionnaires. Christian Gros affirme ainsi : « Ces nouvelles Constitutions, qui accompagnent le processus de démocratisation, n'ont pas fait que proposer un nouvel imaginaire assorti de droits particuliers pour les populations indigènes. Elles ont été aussi l'occasion d'un ajustement néolibéral permettant à l'État d'avancer dans une nouvelle politique économique orientée par des élites se voulant en accord avec les exigences de la globalisation »⁸⁸⁷.

Au-delà de ces influences et orientations communes, les réformes agraires des années 1960 et les politiques multiculturelles des années 1990 se sont déroulées de manière spécifique à chacun des contextes nationaux. Retracer les histoires des trois pays en matière de politiques destinées aux populations « paysannes » et « indiennes »⁸⁸⁸, permet de situer les cadres discursifs nationaux dans lesquels l'action publique locale et indienne se déroule et se construit. L'espace transfrontalier étudié ici se situe à l'intersection entre trois Etats, qui sont confrontés à différents types de mouvements indiens et qui proposent des formes très distinctes de reconnaissance de l'ethnicité. Ayant acquis un rôle central dans le processus de changement politique bolivien avec de forts mouvements sociaux et la création de partis

⁸⁸² Voir le texte complet en annexe 6.

⁸⁸³ Liste des Etats l'ayant ratifiée : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/ratifcf.pl?C169>

⁸⁸⁴ Article 2, alinéa 19.

⁸⁸⁵ Article 83. Nous soulignons.

⁸⁸⁶ Van Cott, Donna Lee, « Los movimientos indígenas y sus logros : la representación y el reconocimiento jurídico en los Andes », *América Latina Hoy*, vol. 36, avril 2004, pp. 141-159, p. 149.

⁸⁸⁷ Gros, Christian, « Nationaliser l'Indien, ethniciser la nation », in Gros, Strigler *op.cit.*, 2006, pp. 269-270.

⁸⁸⁸ Sur le passage de la catégorie de « paysans » à celle « d'indiens » sur le continent, cf. Maíz, *op.cit.*, 2005.

indigènes⁸⁸⁹, les politiques multiculturelles sont bien plus limitées au Pérou, alors qu'au Chili la création d'agences dédiées à la défense des droits des peuples indigènes s'insère dans les politiques de lutte contre la pauvreté et dans la structure institutionnelle nationale en se réalisant sous la tutelle de l'ancien ministère de la Planification (MIDEPLAN). Nous allons voir que ces différences peuvent s'expliquer à travers le prisme des histoires nationales⁸⁹⁰.

1. Mouvements paysans et indiens en Bolivie : continuités

La Bolivie est sans doute le pays qui présente les mouvements sociaux indiens et aymaras les plus précoces et les plus avancés pour la mise à l'agenda national des revendications. Depuis les soulèvements indiens du XIXe siècle jusqu'à l'élection du premier Président indien du continent au début du XXIe siècle, la Bolivie a connu une histoire conflictuelle qui donne naissance à un modèle original de construction du discours sur l'ethnicité. Des années 1860 à la fin de la guerre du Chaco (1932-1935)⁸⁹¹, divers soulèvements donnent naissance au mouvement dit des « caciques »⁸⁹². Il est formé par un réseau de *leaders* aymaras localisés entre La Paz et Potosi et regroupés autour de deux thèmes principaux : celui de la défense et de la récupération des terres et celui de l'accès à l'éducation. C'est à partir de 1914 que les dirigeants de ce mouvement adoptent le titre de « caciques »⁸⁹³, comme tentative de restaurer un gouvernement aymara autonome⁸⁹⁴. Pendant

⁸⁸⁹ Pour une étude comparative des partis indigènes sur le continent et depuis les espaces locaux, cf. Rice, Roberta, Lee Van Cott, Donna, « The emergence and performance of Indigenous people's Parties in South America. A subnational statistical analysis », *Comparative Political Studies*, vol. 39, n° 6, pp. 709-732. Sur le cas bolivien, cf. Van Cott, Donna Lee, *Radical Democracy in the Andes*, New York, Cambridge University Press, 2008.

⁸⁹⁰ Sur ce point, cf. Yashar, *op.cit.*, 1999 ; Van Cott, Donna Lee, *From Movements to Parties in Latin America: The Evolution of Ethnic Politics*, New York, Cambridge University Press, 2007. Elle y étudie la transformation des mouvements indigènes en partis politiques en Bolivie, Colombie, Equateur, Venezuela et l'échec des tentatives de transformations de ce type en Argentine et au Pérou.

⁸⁹¹ La guerre du Chaco a opposé la Bolivie au Paraguay pour le contrôle de gisements pétroliers se révélant finalement inexistantes. La Bolivie était alors soutenue par des compagnies pétrolières nord-américaines et le Paraguay par des compagnies pétrolières britanniques. A l'issue de cette guerre, la zone du Gran Chaco est attribuée au Paraguay.

⁸⁹² La première cause de conflits est l'implantation de mines d'argent et de cuivre à la fin du XIXe siècle, principalement situées sur les hauteurs andines. La construction des chemins de fers liant ces mines aux côtes chiliennes après la guerre du Pacifique attire ensuite les entrepreneurs sur les terres alentour, qui bénéficient alors de l'appui de l'ensemble des partis politiques.

⁸⁹³ L'utilisation du terme de « cacique » dans les Andes est issue des temps coloniaux. Le caciquisme est d'ailleurs une forme d'organisation politique spécifiquement espagnole. Cf. Pro Ruiz, Juan, « Figure du cacique, figure du *caudillo* : les langages de la construction nationale en Espagne et en Argentine, 1808-1930 », *Genèses*, n°62, 2006 pp. 27-48. Pourtant, l'origine du mot vient du taïno et désigne le chef d'une tribu des Caraïbes ou d'Amérique centrale. Par extension, ce mot a été utilisé par les chroniqueurs espagnols du XVIe siècle pour traduire le terme nahuatl « *tecuhtli* » servant à désigner l'aristocratie aztèque et, d'une manière plus générale, pour désigner les souverains absolus des civilisations précolombiennes. Lorsque l'on demande à des Aymaras chiliens qui sont les autorités traditionnelles auxquelles ils se réfèrent, leur réponse est : « les caciques ». Voir par exemple l'entretien avec Maximiliano Mamani, entrepreneur, et Antonio Moscoso Mamani, éducateur traditionnel aymara, Iquique.

la guerre entre les *criollos* de Sucre et La Paz, Zarate Willka et Juan Lero mènent une rébellion en 1899. Juan Lero constitue dans le département d'Oruro un bref « gouvernement indigène » dont il se proclame « Président ». L'expérience se reproduit en 1930 : Eduardo Leandro Nina Quispe fonde à La Paz la « Société République du Qullasuyu » et s'en proclame également Président, avant d'être emprisonné pour « usurpation de fonctions de l'Etat »⁸⁹⁵. Le mouvement des caciques est le principal mouvement indien de cette période sur l'altiplano.

Après la révolution de 1952, les Indiens boliviens entrent dans la catégorie de paysans lors de la création de la CNTCB (*Confederación Nacional de Trabajadores Campesinos de Bolivia*) sous le gouvernement du parti MNR (Mouvement National Révolutionnaire), qui met alors en œuvre une réforme agraire de grande ampleur. Toutefois, la CNTCB se transforme rapidement en agence de contrôle des mouvements indiens après le « pacte militaire-paysan » de 1964, mis en place par le Général Barrientos (1964-1969). Des dissidents de cette confédération créent en 1979 la CSUTCB (*Confederación Sindical Única de Trabajadores Campesinos de Bolivia*). C'est à ce moment que le mouvement dit « katariste » se confirme à la tête du syndicat. Le katarisme est antérieur à la création de la CSUTCB : il est issu du syndicalisme paysan de la CNTB, très structuré après la révolution de 1952. Apparue dans les années 1968-1969, après le décès du Général Barrientos, et en réaction à l'incapacité des gouvernements suivants de maintenir un lien avec les syndicats, ce mouvement se revendique de la résistance de Tupac Katari contre les Espagnols au XVIIIe siècle⁸⁹⁶. Dirigé par de jeunes Aymaras ayant étudié à La Paz, le katarisme commence à se diffuser via des émissions radiophoniques⁸⁹⁷ et la création du « Centre Culturel Tupaj Katari ». Ces dirigeants se font ensuite une place au sein de la CNTCB et en occupent les plus hauts postes, jusqu'au coup d'Etat du Général Banzer (1971-1978) qui interdit leurs émissions et gèle leurs biens.

L'apogée du katarisme a lieu entre 1977 et 1984⁸⁹⁸, lors de la fin des régimes militaires. Le mouvement trouve alors un soutien chez les paysans quechuas et aymaras ; les

⁸⁹⁴ Albó *op.cit.*, 2000, p. 47.

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁸⁹⁶ Hahn, Dwight R., « The Use and Abuse of Ethnicity: The Case of the Bolivian CSUTCB », *Latin American Perspectives*, vol. 23, n° 2, « Ethnicity and Class in Latin America », Printemps 1996, pp. 91-106.

⁸⁹⁷ La diffusion radiophonique d'émissions en langue aymara depuis la Bolivie a touché les espaces frontaliers péruviens et dans une moindre mesure chiliens. La radio San Gabriel étant la plus puissante. Cf. Pérez, Laime, Gabriel, Franz, *Radiodifusión Boliviana Aymara En El Fortalecimiento Del Pueblo Aymara Más Allá De Las Fronteras*, Mémoire de Magister en Education Interculturelle bilingue, Universidad Mayor de San Simón, Cochabamba, 2009.

⁸⁹⁸ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 49.

manifestations où apparaissent des symboles tels que la *wiphala*, le drapeau aymara⁸⁹⁹, *ponchos* et *pututus* (cors utilisés lors des assemblées et des guerres) se multiplient. Les revendications pour une éducation interculturelle bilingue, la reconnaissance des autorités traditionnelles et la négociation des prix de leurs produits apparaissent à cette époque⁹⁰⁰. Sur ce point, bien que la CSUTCB trouve ses bases sociales sur les hauts plateaux plutôt que dans la partie amazonienne, elle est concurrencée par l'organisation indienne CONAMAQ (*Consejo Nacional de Ayllus y Markas del Qolasuyu*) depuis la création de ce dernier en 1997. La récupération de la figure des *ayllus*, ou communautés, a toutefois débuté dès la fin des années 1970 en Bolivie, et avant la création de cette organisation se revendiquant de leur représentation. Les communautés sont considérées et présentées comme des espaces holistes qui constituent à la fois la base d'une structure organisationnelle sociale, politique et économique. Le travail de la terre s'y réalise par tours et selon les normes établies par la communauté. Les *symboles* et la *terre* se trouvent au fondement des revendications indiennes, tout comme ils avaient été les instruments de diffusion des nationalités dans les périodes antérieures (cf. chapitres 1 et 2).

Lors de la création de la CSUTCB en 1979, les kataristes reprennent donc les rennes du syndicat : à ce jour, la Fédération Départementale de La Paz porte toujours le nom de Tupaj Katari. Nous avons eu l'occasion d'y rencontrer Felipe Quispe, leader du MIP (Mouvement Indigène Pachakuti) créé dans les années 1980, et secrétaire général de la CSUTCB depuis 1998. Ce personnage, partisan d'un indianisme radical, a organisé plusieurs fois le blocage total des routes menant à La Paz en contestation des politiques néolibérales menées au début des années 2000⁹⁰¹. Ces actions ont été menées avec l'appui de la branche armée katariste, l'*Ejército Guerrillero Tupac Katari* (EGTK). Celle-ci recrute également dans les deux partis représentant les principales branches du katarisme, le MRTK (*Movimiento Revolucionario Tupaj Katari*), proche de la CSUTCB et mêlant des considérations de classes et d'ethnies, et le MITKA (*Movimiento Indio Tupaj Katari*), partisan d'un indianisme plus radical et promouvant des thèses basées sur des considérations raciales⁹⁰². Dans les années 1990, le mouvement katariste se divise et s'essouffle⁹⁰³ mais ses thèses se diffusent dans la

⁸⁹⁹ La *wiphala* est de forme carrée, composée de 7x7 carrés de couleurs en diagonale. Lorsque la couleur centrale est blanche, on l'associe au territoire aymara. Lorsque les couleurs sont présentées horizontalement sur un rectangle, il s'agit du drapeau du Tawantinsuyo.

⁹⁰⁰ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 49.

⁹⁰¹ Sur l'histoire de F. Quispe, voir Albó, Xavier, *Pueblos indios en la política*, La Paz, Ed. Plural-CIPCA, 2002, pp. 79-86.

⁹⁰² Albó, *op.cit.*, 2000, p. 49.

⁹⁰³ Il a existé jusqu'à plus de dix partis se revendiquant de cet héritage. *Ibid.*, p. 50.

société et dans la sphère politique. La manifestation la plus notable de cette diffusion est sans doute la nomination du leader indigène Victor Hugo Cardenas, un ancien katariste, au poste de vice-président entre 1993 et 1997.

Kataristes et CSUTCB fondent une idéologie anticoloniale appuyée sur une base paysanne et se revendiquant de l'héritage des rebellions indiennes. Parallèlement à leur action, un moment clé dans l'émergence des mouvements indiens a été la marche jusqu'à La Paz, « pour le territoire et la dignité », des Moxeños du Beni, dans la région amazonienne du pays, en 1990⁹⁰⁴. Cette marche a été à l'origine d'un glissement sémantique important : si les Boliviens pouvaient, jusque-là, se dire « originaires » ou « Aymaras », l'utilisation du terme « indigène » s'est généralisée à partir de cette date. Le cas bolivien a l'originalité de présenter une continuité entre les structures nationales de mobilisation paysanne puis indienne, à la différence des deux pays voisins. Ainsi, selon D. Yashar, la transformation des Indiens en paysans a créé les conditions pour la construction d'une identité indigène au niveau local, par le biais de leur insertion dans un système corporatiste et de la création de nouvelles unités de production⁹⁰⁵.

Cette structuration a des répercussions nationales. Evo Morales, le premier président d'origine indienne – et aymara – de l'histoire de la région, s'est dans un premier temps fait porte-parole des producteurs de coca du Chaparé avant de reprendre les rennes du MAS (Mouvement vers le Socialisme, un parti ouvrier créé en 1987), au pouvoir depuis 2005⁹⁰⁶. Ce parti gagne un quart des sièges parlementaires aux législatives de 2002 et plus de la moitié en 2005. A cette époque, les mouvements indiens – à la tête desquels se tient la CIDOB (Confédération des Peuples Indigènes de Bolivie) – prennent de l'ampleur dans le pays, ayant poussé Gonzalo Sanchez de Lozada à la démission en 2003 et mené le président Carlos Mesa à autoriser la convocation d'une nouvelle assemblée constituante⁹⁰⁷. La nouvelle Constitution est promulguée sous le gouvernement de Morales et approuvée par référendum le 25 janvier

⁹⁰⁴ Cette marche est à l'origine de la création de la CIDOB (Confédération des Peuples Indigènes de Bolivie), une organisation encore très active aujourd'hui et opposée à Evo Morales et au MAS autour du conflit sur la réserve naturelle du Tipnis.

⁹⁰⁵ Yashar, *op.cit.*, 1999, p. 83.

⁹⁰⁶ Sur l'histoire d'Evo Morales, voir Albó, *op.cit.*, 2002, pp. 74-79 ; Rolland, Denis, Chassin, Joëlle (dir.) *Pour comprendre la Bolivie d'Evo Morales*, Paris, L'Harmattan, 2007. Sur l'histoire du MAS cf. Do Alto, Hervé, Stefanoni, Pablo, *Nous serons des millions - Evo Morales et la gauche au pouvoir en Bolivie*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

⁹⁰⁷ Sur les changements politiques en Bolivie dans cette période, voir par exemple Lazar, Sian, McNeish, John-Andrew (dir.), « Special Section: The Millions Return? Democracy in Bolivia at the Start of the Twenty-first Century », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 25, n° 2, avril 2006.

2009 ; elle inaugure notamment la figure des « autonomies indigènes »⁹⁰⁸, des espaces qui pour la première fois ne sont pas subordonnés aux décisions politiques des communes ou des départements⁹⁰⁹. Alors que les politiques multiculturelles avaient jusque-là, comme dans d'autres pays du continent, été mises en œuvre en soutien à la réforme de l'Etat et aux politiques économiques néolibérales, cette nouvelle orientation constitue un pas supplémentaire en faveur de la reconnaissance de territoires indigènes autodéterminés⁹¹⁰.

2. *Persistence des paysans au Pérou*

La continuité entre les mouvements paysans et indiens observée en Bolivie ne se retrouve pas dans le cas péruvien⁹¹¹. En effet, aucun mouvement social ou politique d'envergure nationale n'a historiquement exprimé de revendications basées sur des considérations ethniques, ceci jusqu'à l'élection d'Ollanta Humala dont le parcours atypique en fait un cas très particulier que nous allons aborder. L'introduction de la « cause » indigène dans les politiques publiques est également restreinte : l'Institut National de Développement des Peuples Andins, Amazoniens et Afropéruviens (INDEPA), dépendant du Ministère de la culture, a un champ d'action limité⁹¹², alors que le Programme des Peuples Indigènes (PPI) de la *Defensoría del Pueblo*, créé en 1993, regroupe plutôt des juristes chargés de défendre les droits civiques des individus. Pourtant, le Pérou a été l'un des pays où l'indigénisme d'Etat a été le plus développé dans la période précédente. Outre les phénomènes de migration, Ramón Pajuelo attribue les faibles mobilisations indigènes actuelles à l'appropriation par les élites créoles et métisses des symboles culturels indigènes, laissant les populations indiennes, à la différence de l'Equateur ou la Bolivie, sans référents permettant de se démarquer en tant que communautés ethniques. Un autre facteur identifié par cet auteur est la violence politique qu'a

⁹⁰⁸ Cf. Loi Cadre Autonomies Décentralisation promulguée le 20 juillet 2010.

⁹⁰⁹ Au référendum du 6 décembre 2009, onze communes ont choisi l'autonomie indigène originaire paysanne, sept d'entre elles se trouvant dans la zone orientale aymara (deux dans le département de La Paz, quatre à Oruro et une à Potosi), cf. Ministerio de Autonomías de Bolivia. Ces communes participent à l'Alliance transfrontalière que nous étudions. Initialement, douze communes avaient été choisies pour expérimenter cette nouvelle figure institutionnelle. La seule commune ayant refusé ce type d'autonomie est Curahuara de Carangas.

⁹¹⁰ Cf. Chávez León, Marxa Nadia, « 'Autonomies indigènes' et 'État plurinational' », *Alternative Sud* : « La Bolivie d'Evo. Démocratique, indianiste et socialiste ? », vol. 16, n°3, 2009, pp. 109-127. Pour une analyse de la stratégie du MAS vis-à-vis de l'autonomie indigène cf. Recondo, David, Calvo, Verónica, « Bolivie : le gouvernement d'Evo Morales, la gauche bolivienne entre décolonisation de l'État et clientélisation politique », in Dabène, Olivier (dir.), *La gauche en Amérique latine 1998-2012*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, pp. 173-197.

⁹¹¹ Pour une comparaison de la mobilisation politiques de l'indianité au Pérou et en Bolivie voir par exemple Degregori, Carlos Ivan, « Movimientos étnicos, democracia y nación en Perú y Bolivia », *Ponencia en el Seminario Faultlines of Democratic Governance in the Americas, North-South Centre, Universidad de Miami*, 4-6 Mai 1995.

⁹¹² Greene, Shane, « Entre lo Indio, lo Negro y lo Incaico: la jerarquía espacial de la diferencia en el Perú multicultural », *Tabula Rasa*, n° 13, juillet-décembre 2010, pp. 111-146.

connu le pays jusqu'aux années 1990, due au conflit persistant entre l'Etat et l'organisation maoïste Sentier Lumineux⁹¹³.

Le rapport des Indiens péruviens à la société nationale s'est essentiellement basé sur des revendications liées à la terre jusqu'aux années 1990, et au-delà. Suite à une période de violents conflits entre travailleurs paysans et propriétaires terriens dans les années 1950 et 1960, il faut attendre 1969 et le régime militaire de Juan Velasco Alvarado pour qu'une réforme agraire soit réalisée sur la base de grandes coopératives semi-étatiques appelées les Coopératives Agraires de Production sur la côte (CAP) et les Sociétés Agricoles d'Intérêt Social dans les Andes (SAIS)⁹¹⁴. Toutefois la redistribution des terres est loin d'être satisfaisante : les communautés, qui représentent à cette époque 50 % de la population rurale, bénéficient de 10 % seulement des terres redistribuées⁹¹⁵. En conséquence, le mouvement syndical paysan se divise très tôt en deux branches, la CNA (*Confederación Nacional Agraria*) pro-gouvernemental, et la CCP (*Confederación Campesina Peruana*) appartenant à l'opposition.

Ces divisions syndicales et les occupations de terres persistent, et les gouvernements des années 1970 reviennent sur la réforme agraire. Au cours des années 1980 naissent deux mouvements de guérilla d'inspiration maoïste, qui participeront à la continuité des discours sur la société péruvienne en termes de lutte des classes. Il s'agit du MRTA (Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru) et surtout du Sentier Lumineux⁹¹⁶. Ce mouvement et l'armée péruvienne se livrent à une véritable guerre dans les Andes durant plus d'une décennie, avec pour résultat environ 20 000 assassinats dont les victimes appartiennent pour la plupart à des communautés indiennes⁹¹⁷. Les premières apparitions de mouvements ethniques dans les

⁹¹³ Pajuelo Tevés, Ramón, « Fronteras, representaciones y movimientos étnicos en los países centro andinos en tiempos de globalización », in Mato, Daniel (dir.), *Políticas de identidades y diferencias sociales en tiempos de globalización*, Caracas, FACES - Universidad Central de Venezuela, 2003, pp. 283-302, p. 296.

⁹¹⁴ Les CAP ont été créées dans les *haciendas* agricoles de la côte en tant que propriété collective des travailleurs. Les SAIS ont été créées dans les *haciendas* d'élevage des Andes comme une combinaison entre coopérative et communautés paysannes traditionnelles.

⁹¹⁵ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 53.

⁹¹⁶ Sur le Sentier Lumineux voir Izquierdo, Jean-Marie, *De la faiblesse d'un Etat hispano-américain : L'apparition du Sentier Lumineux au Pérou*, Thèse pour le doctorat en science politique, dir. Seiler Jean-Louis, Bordeaux, nov. 2003 ; Melendez Guerrero, Carlos, *Hipótesis sobre los conflictos en el Perú actual. Secuelas y lecciones de los años de violencia política*, Lima, Transparencia, 2004; Starn, Orin, « Maoism in the Andes: The Communist Party of Peru-Shining Path and the Refusal of History », *Journal of Latin American Studies*, vol. 27, n° 2, mai 1995, pp. 399-421.

⁹¹⁷ Cf. Willakuy, Hatún, *Versión abreviada del informe final de la comisión de la verdad y reconciliación, Perú*, Lima, CECVR, 2004. La Commission de Vérité et de Réconciliation du Pérou, dont le rapport a été publié en 2003, souligne d'ailleurs, dans ses recommandations, la nécessité de définir « l'État péruvien comme un État multinational, pluriculturel, multilingue et multiconfessionnel ». *Ibid.*

années 1970⁹¹⁸ sont donc freinées par une violence politique dont les principaux acteurs continuent de mobiliser le répertoire de classes et de valoriser le rapport des paysans à la terre. Par ailleurs, les quelques organisations indianistes qui se sont constituées dans les années 1970, comme le Movimiento Indio Peruano (MIP), le Movimiento Indio Túpac Amaru (MITA) et le *Consejo Indio de Sud América* (CISA, organisation à l'échelle transnationale) sont basées à Lima, et se trouvent donc déconnectées des communautés indigènes qu'elles prétendent pourtant représenter.

Après la « *democradura* » d'Alberto Fujimori dans les années 1990⁹¹⁹, Alejandro Toledo est élu en 2001 en usant de ses origines métissées. Pourtant, son parcours académique et professionnel – il s'agit d'un économiste formé à l'Université de Stanford – lui permet de poursuivre les grandes lignes politiques qui avaient été impulsées à partir des années 1980 et le retour à la démocratie, avec une libéralisation poussée de l'économie et une diminution des budgets destinés aux politiques sociales. L'élection d'Ollanta Humala en juillet 2011 marque, à cet égard, un tournant dans l'orientation politique péruvienne⁹²⁰. Cet homme de gauche, de formation militaire⁹²¹ et proche d'Hugo Chavez, se revendique de l'héritage de Juan Velasco Alvarado, un militaire ayant présidé le Pérou entre 1968 et 1975 et dont le dénommé *Gouvernement Révolutionnaire* avait mis en œuvre une réforme agraire d'envergure. L'idéologie portée par Ollanta Humala est un syncrétisme entre les nationalismes militarisants

⁹¹⁸ Le mouvement Huancho Lima composé d'aymaras de Huancané ayant migré vers la capitale organise en 1978 le Premier Séminaire de Langue et Culture Aymara, avec la participation de 27 organisations de Lima et d'autres venues des deux pays voisins. La déclaration conclusive fut la suivante : « Nous, Aymaras de Bolivie, du Chili et du Pérou, sommes une nationalité, il n'existe pas de frontière qui nous empêche de chercher ensemble notre libération économique, culturelle et sociale ». La même année l'Organisation des Bases Aymaras (OBAQ) est créée et le 4 novembre, date anniversaire du soulèvement du quechua Tupac Amaru, est déclaré « jour annuel de la nation aymara ». En 1979, le mouvement devient l'Organisation de Bases Aymaras, Amazoniennes et Quechuas (OBAAQ) qui s'incorpore ensuite au CISA (*Consejo Indio de Suramérica*) créé en 1980. L'OBAAQ choisit symboliquement le 15 novembre, jour anniversaire de l'immolation du rebelle Aymara Tupak Katari, « Jour international des nations autochtones indigènes ». Albó, *op.cit.*, 2000, p. 54.

⁹¹⁹ Le terme *democradura* est un néologisme entre démocratie et dictature communément utilisé pour désigner le régime mis en place par Alberto Fujimori entre 1990 et 2000. A. Fujimori est élu président en 1990 et s'engage dans des réformes de grande ampleur de l'économie péruvienne, tout en recentralisant le pouvoir et diminuant la liberté de la presse. En 1992, il renverse son propre gouvernement afin, notamment, de faire approuver de nouvelles mesures antiterroristes. Le leader du Sentier Lumineux, Abimaël Guzman, est arrêté cette même année, ce qui ne signe pas pour autant la disparition totale du mouvement. A. Fujimori est réélu en 1995 et malgré l'interdiction constitutionnelle de briger un troisième mandat présidentiel, se présente aux élections de 2000. Alors qu'il est déclaré vainqueur, un scandale de corruption éclate autour de l'affaire Vladimiro Montesinos ; Fujimori fuit le Pérou en novembre et l'intérim est assuré par V. Paniagua.

⁹²⁰ Sur les élections péruviennes de 2011, cf. Mesclier, Evelyne, Sierra, Alexis, « Élections présidentielles 2011 au Pérou : le retour inattendu du débat politique », *Echogéo*, « Sur le vif », 2012. <http://echogeo.revues.org/13025> consulté le 10/01/12.

⁹²¹ Commandant de l'armée péruvienne puis diplomate en France et Corée du Sud.

de gauche et la revendication de l'ethnicité⁹²². Le nationalisme ethnique ou ethno-cacérisme⁹²³ est un mouvement fondé par son père, Isaach Humala. Son frère Antauro s'y est également engagé, dans une veine bien plus radicale⁹²⁴. Si les bases électorales d'Ollanta sont liées à l'ethno-cacérisme prôné par son frère Antauro, deux éléments les différencient : le refus de l'action armée et un recours moins systématique au référent incaïque. Celui-ci est avant tout, dans le discours d'Ollanta, un soutien à un type de nationalisme qui se démarque peu des idéologies portées par d'autres gouvernements militaires de gauche. Dans les grandes orientations de son parti (le Parti Nationaliste Péruvien), l'ethnicité tient de fait une place réduite face à la rhétorique nationaliste.

Il serait prématuré de présumer des effets de ces changements récents à la tête des gouvernements péruvien et bolivien. Evo Morales a été confronté à d'actives résistances de la part des régions riches de l'est du pays, notamment Santa Cruz, et à diverses marches indigènes protestant contre la construction de routes dans les parcs naturels de leurs territoires – par exemple le pac Tipnis –, exprimant les déceptions populaires suite aux espoirs suscités par son élection. Ollanta Humala voit, quant à lui, émerger diverses mobilisations sociales contre les agissements de compagnies minières, après avoir changé d'opinion à ce sujet suite à son accès à la présidence. Les mobilisations sociales en Amérique latine ont déjà mené à la démission de plusieurs chefs d'Etat. Malgré les difficultés rencontrées par ces gouvernements, leur apparition marque le « virage à gauche » observé en Amérique latine⁹²⁵, dont le Chili se démarque jusqu'à présent. A la coalition de gauche chilienne dite de la Concertation a succédé Sebastián Piñera⁹²⁶, lui-même mis en difficulté par des mobilisations sociales de grande ampleur pour la réforme du système d'éducation. Ces deux coalitions se situent jusqu'ici en continuité des politiques néolibérales menées dans ce pays depuis les années 1970.

⁹²² Sur Ollanta Humala, voir Fregosi, Renée, « Interview de Nadine et Ollanta Humala », *Cahiers des Amériques latines*, n°50/3, 2005, pp. 7-18 ; Balbi Scarneo, Carmen Rosa, « Le phénomène Humala », in Dabène, Olivier (dir.), *Amérique latine, les élections contre la démocratie ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp. 161-180 ; Revesz Bruno, « La irrupción de Ollanta Humala en la escena electoral peruana », OSAL, année VI, n°19, Buenos Aires, CLACSO, Juillet 2006.

⁹²³ Cette dénomination a été choisie en hommage au Maréchal Andrés Avelino Cáceres, qui mena une guérilla dans le centre du pays contre l'occupation chilienne durant la guerre du Pacifique puis devint chef de l'Etat.

⁹²⁴ Un livret vendu dans les kiosques péruviens témoigne de la radicalité de ce discours. Cf. Humala, Antauro, Quispe, Mayhua, *Filosofía Tawantinsuyana*, Lima, Ediciones Antaurpi, 2007.

⁹²⁵ Voir le numéro « Amérique latine : le tournant à gauche ? », *Mouvements*, n° 47-48, 2006.

⁹²⁶ Sebastián Piñera appartient au parti Renovation Nationale, qui constitue avec l'Union Démocrate Indépendante (UDI) une coalition de droite initialement nommée « Alliance pour le Chili », devenue en 2009 la « Coalition pour le changement ».

3. Chili : De la « Loi Indigène » au « Nuevo Trato »

Au Chili, les premières mesures destinées aux populations indigènes datent de 1953 avec la création de la « Dirección de Asuntos Indígenas (DASIN) », un organisme notamment destiné à établir un espace de communication entre l'Etat et les Mapuches, jusqu'à l'année 1972⁹²⁷. La signature d'un « accord historique » en 1964 entre dirigeants mapuches et Salvador Allende, alors candidat à l'élection présidentielle, constitue un premier tournant dans la prise en considération des populations indiennes. Suite à cet accord, une loi est élaborée en 1972, pour encadrer les relations entre l'Etat et les associations mapuches⁹²⁸. Celle-ci propose notamment une première définition des « indigènes » comme les personnes

« appartenant à un groupe qui s'exprime habituellement dans une langue aborigène et qui se distingue des autres habitants de la République par la conservation de systèmes de vie, normes de vivre-ensemble, coutumes, formes de travail ou religions provenant des groupes ethniques autochtones du pays. »⁹²⁹

Ce mouvement est stoppé dans les années 1970-1980 alors que la priorité est donnée aux dimensions géostratégiques de la sécurité nationale. En mai 1979, la Junte militaire modifie par décret la Loi Indigène promulguée sous le gouvernement de Salvador Allende⁹³⁰. Cette modification a notamment pour objectif de diviser les terres mapuches afin de favoriser l'accès à la propriété individuelle.

Les réflexions sur les droits de l'Homme et la réduction des inégalités socio-économiques lors de la transition mènent à un renouveau du processus de reconnaissance. Dès le mois de mai 1990, le président Aylwin crée la Commission Spéciale pour les Peuples Indigènes (CEPI) chargée de préparer une loi qui poserait les nouvelles bases des relations entre Etat et populations indigènes⁹³¹. Deux conseillers aymaras participent à cette commission, membres d'importantes organisations aymaras urbaines créées en 1986, Pacha

⁹²⁷ Voir aussi Vergara, Jorge, Foerster, Rolf, Gundermann, Hans, « Instituciones mediadoras, legislación y movimiento indígena de DASIN a CONADI (1953-1994) », *Ciencias Sociales Online*, Septiembre 2004, vol. 1, n° 1, pp. 86-97 ; Boccara, Guillaume, Seguel-Boccara, Ingrid, « Políticas indígenas en Chile (siglos XIX y XX) de la asimilación al pluralismo (el caso mapuche) », *Revista de Indias*, vol. LIX, n° 217, 1999 ; Boccara, Guillaume, « ¿Qué es el multiculturalismo? La nueva cuestión étnica en el Chile neoliberal », *Revista de Indias*, vol. LXX, n° 250, 2010, pp. 651-690 ; Baeza, Cecilia, « Multiculturalisme et construction identitaire au Chili (1990-2011) », *Critique internationale*, Janvier-Mars 2012, n°54, pp. 119-143.

⁹²⁸ Loi n°17.729.

⁹²⁹ Cette loi proposait également la création d'un Institut de Développement Indigène, qui aurait pour objectif de promouvoir le développement social, économique, éducatif et culturel des indigènes et favoriser leur intégration à la communauté nationale, considérant leur idiosyncrasie et respectant leurs coutumes.

⁹³⁰ Décret-Loi n° 2568, « Modifica Ley N° 17.729, Sobre Protección De Indígenas, Y Radica Funciones Del Instituto De Desarrollo Indígena En El Instituto De Desarrollo Agropecuario ».

⁹³¹ Décret suprême du 17 mai 1990.

Aru d'Arica et Aymar Markas d'Iquique, qui s'étaient alliées à la Concertation dans les semaines précédant la création de la Commission⁹³². Ces conseillers occuperont ensuite les postes à responsabilité de la Corporation Nationale de Développement Indigène (CONADI) dans le nord. La CONADI est créée par la « Loi Indigène » de 1993 afin de faciliter la représentation des populations d'origine indienne et la mise à l'agenda de leurs problèmes spécifiques dans les politiques de lutte contre la pauvreté. La CONADI dépend directement du Ministère de Planification (MIDEPLAN), devenu le Ministère de Développement Social en 2011⁹³³. Les politiques publiques spécifiquement élaborées pour les populations indigènes s'inscrivent donc dans la dynamique de lutte pour la réduction de la pauvreté, caractéristique de la période de transition chilienne⁹³⁴.

Lorsqu'il accède à la présidence, Ricardo Lagos (2000-2006) lance la Commission Vérité et Nouveau Traitement (Comisión de Verdad Histórica y Nuevo Trato). En mai 2000, il annonce seize mesures pour résoudre les problèmes des indigènes, dont les deux plus importantes sont la demande d'un prêt de 80 millions de dollars à la BID, complétée par un apport de 53 millions de dollars de l'Etat chilien, et la création d'une Commission, composée de représentants de l'Etat, de la société civile et d'organisations indigènes⁹³⁵. En mars 2001, le crédit est accordé par la BID, ce qui permet le lancement du « Programme Origines », mis sous tutelle directe du MIDEPLAN (Ministère de Planification et Coopération)⁹³⁶. La logique de fonctionnement de ce programme se veut de nature intersectorielle, interculturelle et participative : en d'autres termes, territorialisée⁹³⁷. Pour modifier les pratiques des fonctionnaires et pour assurer la pertinence culturelle des programmes de développement indigène, le programme comprend l'organisation par la CONADI de cours et d'ateliers pratiques d'histoire et de culture indigène, de dialogue et négociation interculturelle. Le Programme Origine est entré dans une seconde phase d'exécution en 2006.

⁹³² Gundermann K., Hans, « Las organizaciones étnicas y el discurso de la identidad en el norte de Chile, 1980-2000 ». *Estudios Atacameños*, n°19, 2000, pp. 75-91, p. 81. Sur ces organisations cf. García Traba, Beatriz, *El Discurso Político De Las Organizaciones Aymaras En El Norte De Chile*, Thèse de doctorat (Anthropologie Américaine), dir. Carlos María Carvantes García Universidad Complutense de Madrid, 1997, pp. 205 et suiv.

⁹³³ Le MIDEPLAN remplace l'ODEPLAN en 1990, puis en octobre 2011 est renommé Ministère de Développement Social. La « planification » disparaît alors du lexique ministériel.

⁹³⁴ Guerrero, Raúl, « Les politiques sociales au Chili », *Cahier des Amériques latines*, n°16, 1993, pp. 51-70.

⁹³⁵ Castro Lucic, Milka, « Desafíos de las políticas interculturales en Chile : Derechos indígenas y desarrollo económico », *Fermentum*, année 13, n°38, septembre-décembre 2003, pp. 520-538.

⁹³⁶ J. Aylwin considère que le fait que les fonds de la BID soient sous tutelle directe du MIDEPLAN et non de la CONADI montre l'épuisement de la structure institutionnelle mise en place par la loi indigène. Aylwin, José, Yáñez, Nancy (dir.) *El Gobierno de Lagos, los pueblos indígenas y el 'Nuevo trato'. Las paradojas de la democracia chilena*, Santiago, LOM, 2007.

⁹³⁷ Sur les rivalités entre la CONADI et le Programme Origines dans les premières années, voir l'entretien avec Miguel Flores, conseiller municipal de Putre et responsable technique de l'ASASF du côté chilien, 2007.

La Commission est créée le 18 janvier 2001 et rend son rapport final en octobre 2003⁹³⁸, avec une série de propositions pour un « nouveau traitement »⁹³⁹. Elle souligne l'unanimité des organisations indigènes sur la nécessité d'une modification constitutionnelle de la reconnaissance : la Convention 169 de l'OIT est jusqu'à ce moment systématiquement bloquée lors du vote au Parlement, ce qui a été l'une des principales critiques adressées aux politiques menées dans cette période. Le rapport insiste également sur la notion de « peuple indigène » et sur le concept de « territoire » afin de rendre plus effectif le respect des droits collectifs. Ces derniers sont de nature politique, avec la possibilité d'élection de représentants indigènes au Sénat et au Parlement, mais aussi de nature territoriale – une notion impliquant le territoire, la terre et les ressources naturelles – et culturelle : langue, droit coutumier, modes de résolution des conflits, patrons culturels. Afin de promouvoir des processus participatifs, le rapport suggère la création d'un Conseil des Peuples Indigènes, d'un Institut de Recherche et de promotion des peuples indigène et d'un Fonds General Indigène⁹⁴⁰.

Les politiques chiliennes de l'ethnicité ont fait l'objet de nombreuses critiques⁹⁴¹. Dans la continuité du modèle d'indigénisme d'Etat, celles-ci affaibliraient et désarticuleraient en effet les mouvements indigènes et certains groupes contestataires émergents, en freinant les efforts de politisation antérieurs par un effet de bureaucratisation des élites indiennes. Le mécanisme de représentation au sein de la CONADI en est illustratif : en effet la Loi Indigène stipule que le Conseil National de cette institution est composé d'un directeur, de huit représentants du gouvernement nommés par le Président de la République et de huit représentants indigènes également nommés par le Président sur proposition des communautés et organisation indigènes, ce qui donne en dernier recours un vote supplémentaire à un représentant « non-indigène »⁹⁴². Par ailleurs, selon M. Castro, cette modification des espaces d'action publique implique d'une part l'apparition de *leaders* propulsés par et sur ces espaces, et d'autre part le maintien du pouvoir ancien de certains *caudillos* locaux liés à des partis politiques. Ceci ferait perdurer des relations de pouvoir fondées sur le clientélisme et le paternalisme étatiques : « Le clientélisme étatique, le factionnalisme et le paternalisme

⁹³⁸ Sur la présence de représentants aymaras et atacameños dans cette commission cf. Zapata S., Claudia, « Atacameños y aymaras. El desafío de la 'verdad histórica' », *Estudios Atacameños*, n°27, 2004, pp. 169-187.

⁹³⁹ A cette occasion est publiée une histoire des peuples indigènes du Chili : Bengoa, *op.cit.*, 2004

⁹⁴⁰ Sur le Fonds de Développement Indigène, cf. Agurto Menares, Andrés, *Políticas públicas para los pueblos indígenas en Chile: los desafíos del desarrollo con identidad. Una mirada al Fondo de Desarrollo Indígena de CONADI*, Mémoire de licence en anthropologie sociale, dir. Roberto Hernández Aracena, Universidad de Chile, Avril 2004.

⁹⁴¹ Pour une approche critique de l'institutionnalisation des mouvements indigènes du nord des années 1980-2000 par la CONADI, cf. Gundermann, *op.cit.*, 2000 ; Castro Lucic, *op.cit.*, 2003.

⁹⁴² Art. 38 à 42.

constituent des stratégies clés du nouveau style de développement où prime un intégrationnisme économique, avalisé par les agences internationales »⁹⁴³.

Cette dernière remarque pourrait être appliquée à d'autres cas nationaux de politiques multiculturelles et être analysée comme une forme de contention de mouvements sociaux par leur institutionnalisation⁹⁴⁴. Christian Gros écrit ainsi : « l'instauration du multiculturalisme est concomitante de la croissante exclusion sociale provoquée par les effets des nouvelles politiques économiques »⁹⁴⁵. Dans son étude des politiques de l'ethnicité au Guatemala, C. Hale conçoit ainsi le multiculturalisme officiel latino-américain comme un projet culturel du néolibéralisme qui répond aux mouvements indigènes en le contenant dans un ordre néolibéral plus large⁹⁴⁶. S'il n'est donc pas spécifique dans ses ressorts socio-politiques, le cas chilien illustre particulièrement clairement cette dynamique d'insertion des espaces marginaux dans un modèle politico-économique dont les principes et valeurs entrent en contradiction avec ceux invoqués pour ce type de reconnaissance spécifique. M. Castro écrit ainsi pour le Chili :

« L'appui économique vigoureux qu'ont reçu les peuples indigènes est en cohérence avec le modèle économique chilien qui requiert de générer la confiance dans les secteurs où le système montre des faiblesses et où il est urgent de neutraliser les conflits sociaux produits par les inégalités économiques et culturelles qui s'aggravent suite aux politiques d'ajustement. »⁹⁴⁷

Les politiques du multiculturalisme, si elles ouvrent la voie à une plus grande prise en considération des diversités nationales, fournissent donc un puissant instrument de discipline des populations indiennes, par la logique même qu'induit ce type de reconnaissance. Les réformes de décentralisation des années 1980-1990 ont constitué un autre instrument efficace pour combiner démocratisation, politiques économiques néolibérales et désengagement de

⁹⁴³ Castro Lucic, *op.cit.*, 2003, p. 535.

⁹⁴⁴ Sur la contention des mouvements sociaux par les concessions qui leur sont accordées, cf. Topçu, Sezin, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, thèse de doctorat, dir. D. Pestre, Centre A. Koyré, EHESS, 2010 ; Kitschelt, Herbert P., « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, n°16, 1986, pp. 57-85. Sur l'intégration politique des minorités ethniques par la création de partis régionalistes en Europe, cf. Tursan Huri, De Winter, Lieven (dir.), *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998.

⁹⁴⁵ Gros, *op.cit.*, 2006, p. 268.

⁹⁴⁶ Hale, Charles, « Does Multiculturalism Menace ? Governance, Cultural Rights and the Politics of Identity in Guatemala », *Journal of Latin American Studies*, n°34, 2002, pp. 485-524. Il appelle à maintenir une « distinction entre le projet culturel du néolibéralisme et les conséquences socio-politiques du déploiement du projet », *ibid.*, p. 498. Sur ce sujet, voir aussi Boccarda Guillaume, « Le gouvernement des 'Autres'. Sur le multiculturalisme néolibéral en Amérique Latine », *Actuel Marx*, 2011/2 n° 50, pp. 191-206.

⁹⁴⁷ Castro Lucic, *op.cit.*, 2003, p. 535.

l'Etat des politiques de développement ; elles ont également ouvert des structures d'opportunité politique pour les acteurs locaux en promouvant une multiplicité de partenariats politiques et économiques depuis les municipalités. Nous allons aborder à présent la question des terres et des territoires dans le cadre des politiques de décentralisation, afin de comprendre comment le répertoire de l'ethnicité est mobilisé par les dirigeants locaux aymaras dans notre cas d'étude.

II. Territorialités aymaras : communauté, commune, territoire(s)

Les logiques sous-tendues par les politiques de reconnaissance ont pour effet d'insérer les populations indiennes dans les rouages de l'Etat managérial et de compenser les effets socialement dévastateurs des politiques économiques menées depuis les années 1980. Toutefois, les acteurs politiques qui émergent dans ce contexte acquièrent des rôles politiques dont les divers usages possibles sont à questionner. Ces acteurs représentant les Indiens sont multiples : il faut notamment distinguer les individus appartenant à des organisations urbaines de défense des droits des peuples indiens, les « intermédiaires » entrés dans les institutions nationales de la reconnaissance, et au niveau local, les autorités indiennes à la tête des communautés et les autorités locales telles que les maires. Cette dernière figure, celle des maires ruraux, a particulièrement retenu notre attention, afin de comprendre les origines d'un projet de territoire d'action publique « aymara » dans les localités andines.

Les discours de nature anti-impérialiste sont au fondement d'une idéologie commune aux acteurs se revendiquant de la représentation des populations indiennes. Deborah Yashar a ainsi montré que les bases idéologiques des mouvements indiens se situent en retrait, voire en opposition, par rapport au modèle de la citoyenneté individuelle et néolibérale⁹⁴⁸. Ils remettent en question des éléments fondamentaux de ce modèle, tels que l'individualisme, la productivité et la compétitivité, pour promouvoir des valeurs basées sur l'équité, la réciprocité, la notion de communauté et de propriété collective, ainsi que le rapport symbolique et rituel à la terre, à la base de la « cosmovision andine ». Toutefois, l'orientation de ces discours n'exclut pas l'insertion des dirigeants politiques indiens dans les logiques des politiques néolibérales : la notion de *territoire* nous paraît centrale pour comprendre ce basculement.

⁹⁴⁸ Yashar, *op.cit.*, 1998.

La notion de *territoires indigènes* – définis sur des bases productives et symboliques, voire religieuses – fait l’objet de divers usages⁹⁴⁹. D’une part, la question de la propriété de la terre et de l’accès aux ressources naturelles constitue une source importante de mobilisation politique des organisations indiennes. Mais, si elles s’opposent aux politiques économiques menées par les Etats, ces mobilisations n’impliquent pas directement l’idée de la construction de *territoires politiques* ou d’action publique. Il s’agit avant tout de luttes contre la libéralisation de la vente des terres, paradoxalement portées par des organisations urbaines. D’autre part, les autorités politiques rurales, telles que les maires et les dirigeants locaux, quant à elles, *pratiquent le territoire* selon des modalités qui diffèrent dans les trois pays en fonction des fenêtres d’opportunités ouvertes par les politiques de décentralisation et du multiculturalisme. Si les fondements discursifs de ces deux types de mobilisation de l’indianité sont communs, les soubassements idéologiques diffèrent⁹⁵⁰. En effet, la reconnaissance de *territoires d’action publique*, fussent-ils *indiens*, implique leur insertion dans les rouages politiques et économiques qui sont par ailleurs contestés par les mouvements indiens⁹⁵¹.

Il convient donc de questionner l’affirmation selon laquelle le récent accès au pouvoir de dirigeants indigènes et la multiplication des mouvements indiens se fondent sur des idéologies qui constitueraient l’antithèse des théories de la gouvernance néolibérale⁹⁵². Les réinterprétations des idées portées par les mouvements indiens dans les communes rurales, et des liens qui s’établissent entre politiques multiculturelles et pratiques politiques locales, permettent précisément de mettre en question cette idée reçue. Cette partie propose donc d’analyser les ressorts et interprétations politiques des territorialités indiennes, en analysant les usages locaux des différentes opportunités que constituent l’émergence de mouvements indiens, le multiculturalisme et la décentralisation.

Dans un premier temps, l’analyse de la question de la terre et des ressources naturelles, comme celle du vote dans les communes rurales, permet de montrer que les dynamiques politiques municipales sont indépendantes des luttes indigènes contemporaines dans les cas chilien et péruvien, alors qu’elles se retrouvent en partie dans le cas bolivien (A). Cette

⁹⁴⁹ Sur ce point voir Toledo Llaqueo, Victor, « Políticas indígenas y derechos territoriales en América latina 1990-2004 ¿las fronteras indígenas de la globalización ? », in Dávalos, *op.cit.*, 2005, pp. 67-102.

⁹⁵⁰ Pour un questionnement sur la nature progressiste de l’indianisme, cf. Bengoa, *op.cit.*, 2000 ; sur la Bolivie, cf. Poupeau, Frank, Do Alto, Hervé, « L’indianisme est-il de gauche ? Remarques complémentaires sur l’Occident décroché », *Civilisations*, vol. 58, n°1, 2009, pp. 141-147.

⁹⁵¹ Gros, Christian, « Des territoires multiculturels ? », *Cahiers des Amériques Latines*, n°45, 2005, pp. 31-50.

⁹⁵² Maíz, *op.cit.*, 2005, p. 237.

approche comparative est ensuite approfondie par l'observation des différents types de territorialisation de l'action publique se formant à partir des municipalités, et reposant sur deux dimensions des dynamiques spatiales « indiennes » : la prise en considération des communautés indigènes dans la structuration du pouvoir local et les formes d'intercommunalité émergentes dans notre cas d'étude (B). Enfin, notre attention se porte sur l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières (ASASF) comme cas d'étude, pour éclairer la genèse d'un espace d'action publique transfrontalier et aymara depuis les communes rurales chiliennes, boliviennes et péruviennes (C).

A. Des luttes pour la terre, des espaces de représentation

Les maires ruraux aymara acquièrent et jouent leur rôle dans des contextes nationaux très différents. Ils se meuvent toutefois dans un contexte commun de réforme de l'Etat et d'idéologies indiennes émergentes, parfois contestataires et souvent contenues par les politiques nationales du multiculturalisme. Pour la suite de cette étude, il convient de se demander comment les élites locales intègrent ces contraintes et se saisissent de ces opportunités. Les relations paradoxales des maires indigènes à l'Etat et aux politiques économiques néolibérales dans le cadre des mobilisations pour la défense des ressources naturelles sont abordées (1), avant un rappel sur la mise en œuvre de politiques de décentralisation sur le continent (2), et, enfin, une analyse et dans les pratiques du vote en milieu rural chilien (3).

1. La question des ressources naturelles : communes indiennes vs organisations indigènes ?

La question de la terre et de l'usage des ressources naturelles constitue la principale source de conflit entre les communautés et organisations indigènes et les Etat andins. La terre est en quelque sorte le fil conducteur des diverses formes de mobilisations sociales dans les Andes. En Bolivie, des organisations indigènes ont activement participé à la « Guerre de l'eau »⁹⁵³ et à la « Marche indigène pour la terre, les territoires et les ressources naturelles » en 2000, puis à la « Guerre du gaz » de 2003 qui a contribué à la démission du Président Gonzalo Sanchez de Lozada. Les Terres Communautaires d'Origine (TCO), créées par loi de l'Institut National de la Réforme Agraire en 1996, sont définies comme suit :

⁹⁵³ Alurralde, Juan Carlos « Movilización social y « guerra del agua » en Bolivia », in Bengoa, José (dir.), *Territorios Rurales. Movimientos Sociales y Desarrollo Territorial Rural en América Latina*, RIMISP/IDRC, 2006, chapitre 15.

« Espaces géographiques qui constituent l'habitat des peuples et des communautés indigènes et originaires auxquels ces derniers ont traditionnellement eu accès et où ils maintiennent et développent leurs propres formes d'organisation économique, sociale et culturelle, de sorte qu'ils y assurent leur survie et leur développement ; elles sont inaliénables, indivisibles, irréversibles, collectives, composées par des communautés ou associations de communautés, insaisissables et imprescriptibles. »⁹⁵⁴

La création des TCO engendre de nombreux conflits avec les propriétaires terriens et les entreprises d'exploitation. Les dirigeants de ces espaces ont eu un rôle très actif aux côtés des organisations indigènes nationales lors des mobilisations d'ampleur pour la protection des ressources naturelles.

Le Pérou est l'un des pays les plus riches du continent en stocks de minerais. Depuis la réforme des droits de propriété sur la terre sous le gouvernement d'Alberto Fujimori, les noyaux de résistance à caractère indigène y sont concentrés dans la partie amazonienne, avec notamment l'*Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana* (Aidesepe). Plus récemment, des mobilisations sans précédent ont eu lieu dans la zone aymara du sud péruvien contre les concessions minières⁹⁵⁵, malgré l'existence du *Canon Minero*, un dispositif de redistribution des rentes d'exploitation minières aux gouvernements locaux et régionaux.

Au Chili, ce type de conflit se concentre historiquement dans la région mapuche au sud⁹⁵⁶, mais se développe aussi dans le nord plus récemment⁹⁵⁷. La réforme agraire chilienne s'était réalisée avec la participation active des organisations mapuches ; mais lors de la contre-réforme de 1973, 30 % des terres sont rendues à leurs propriétaires⁹⁵⁸. En 1979, ces espaces sont soumis au régime juridique commun afin d'en améliorer la productivité, ce qui aboutit à l'octroi de 26000 titres de propriété individuelle correspondant à environ la moitié des terres mapuches⁹⁵⁹. De la même façon, le « Code des Eaux » de 1981 consacre l'ouverture

⁹⁵⁴ Article 41-5.

⁹⁵⁵ Bebbington, Anthony, « Minería y movimientos sociales en Ecuador y Perú », in Bengoa, *op.cit.*, 2006, chapitre 11 ; voir l'article de presse « Más de 10 mil aymaras arengan « mina no, agro sí », *Los Andes*, 24/05/2011, <http://www.losandes.com.pe/Regional/20110524/50214.html>

⁹⁵⁶ Sur le conflit de l'Alto Bio Bio cf. Bengoa, *op.cit.*, 2000, pp. 117 et suiv. ; il existe de multiples mobilisations en terre mapuche contre les barrages, la dernière en date était contre le projet de HidroAysén. Voir l'article de presse « Convocan a manifestaciones en 25 ciudades contra HidroAysén para el 21 de mayo », *La Tercera*, 17/05/2011.

⁹⁵⁷ Des réseaux se forment entre les mobilisations du sud et du nord. Ainsi avons-nous assisté en 2007 à Iquique au lancement du livre de José Alwin et Nancy Yáñez (cf. Aylwin, Yáñez, *op.cit.*, 2007). Ces juristes et avocats liés à l'Université de la Frontera de Temuco sont spécialisés dans la défense des Mapuches lors des conflits récurrents avec l'Etat. A cette occasion, plusieurs dirigeants politiques aymaras sont intervenus pour se lier à la cause indigène et à la défense des ressources hydriques de la région de Tarapacá.

⁹⁵⁸ Castro Lucic, Milka, *op.cit.*, 2003.

⁹⁵⁹ Cf. Hirt Irène, *Redistribuer les cartes : Approche postcoloniale d'un processus de cartographie participative en territoire mapuche (Chili)*, Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, dir. B. Debarbieux,

de l'eau au marché, avec l'octroi de titres individuels par l'Etat. Le principal objectif de ce code consiste à faciliter l'accès à l'eau des entreprises minières ; il est complété par le « Code des Mines » de 1983, les deux textes étant toujours en vigueur. Les années 1990 marquent le début d'une longue période de dispute pour l'accès à l'eau dans les zones arides du nord du pays. Si la propriété collective ou la figure de la communauté n'a jamais été reconnue officiellement, il existait, *de facto*, une gestion communautaire de l'eau chez les Aymaras et les Atacameños⁹⁶⁰. La loi indigène crée un « Fonds pour les Terres et Eaux Indigènes », dont un des buts est le financement de l'achat de droit sur les eaux ou d'infrastructures d'utilisation de l'eau (Art.20). Mais la notion « d'eau indigène » n'est pas clairement définie, et ces dispositions sont valables seulement si elles n'affectent pas le Code de l'Eau dicté sous Pinochet, ce qui annule bien souvent leurs effets⁹⁶¹. Enfin, ces dispositions ne répondent pas à l'une des dimensions principales de la territorialité indigène, composée des notions de propriété collective et d'une relation à la terre aux fondements de la cosmovision des peuples andins⁹⁶².

La promulgation de lois de consultation des populations indigènes sur les activités qui pourraient affecter leurs territoires accompagne les politiques de reconnaissance en application de la Convention 169 de l'OIT. Pourtant, les modalités de consultation sont largement contestées par les organisations indigènes des trois pays⁹⁶³ et ne génèrent pas encore de réel contrepoids aux politiques ayant trait à l'extraction des ressources naturelles⁹⁶⁴. Si le rapport des populations indiennes aux Etats questionne les formes de construction des Etats-nations et va bien au-delà de sa dimension agraire ou de la question des ressources naturelles, celle-ci met au jour les contradictions fondamentales qui existent entre le modèle de développement proposé par les Etats et les principes fondamentaux des droits spécifiques

Université de Genève, 2008 ; Sepúlveda, Bastien, *Les Mapuches du Chili : des représentations aux pratiques de l'espace. Géographie(s) d'un territoire autochtone*, Thèse de Doctorat en géographie, dir. Denis Retaillé, Université de Rouen, 2011.

⁹⁶⁰ Maffei, Teresa, « Sistemas participativos para la administración del agua en el Norte de Chile », in Bengoa, *op.cit.*, 2006, Chapitre 21.

⁹⁶¹ Madaleno, Isabel María, Gurovich, Alberto, « Usos conflictivos del agua en el norte de Chile », *Boletín de la A.G.E.*, n° 45, 2007, pp. 353-372.

⁹⁶² Hidalgo, J., Martínez, J.L., « Los aymaras del Norte de Chile », in Bengoa, *op.cit.*, 2004, pp. 95-151 ; Madaleno, Isabel Maria, « Aymara Indians in Chile: Water Use in Ancestral Cultures at Odds with Water Rights in Modern Times », *Deutscher Tropentag*, 2004, pp. 1-8, <http://www.tropentag.de/2004/abstracts/full/33.pdf>

⁹⁶³ En 2011 une lettre a été adressée par des dirigeants aymaras au Président chilien à ce sujet. Par ailleurs, la loi de consultation est signée en 2011 seulement au Pérou, alors que la Convention 169 de l'OIT a été ratifiée en 1994.

⁹⁶⁴ Des initiatives comme le Parlement Aymara, une institution sans statut légal réunissant des représentants Aymaras des trois pays, constituent des forces de pression mais jusque-là sans résultat concret. Ce groupe se saisit régulièrement du problème des ressources naturelles pour appeler à contrer les effets de l'exploitation minière.

accordés aux populations indigènes. Au Chili, où la libéralisation des activités économiques impliquant l'utilisation de ressources naturelles s'est réalisée de manière extrême et abrupte, ce paradoxe entre deux modèles de développement apparaît d'autant plus clairement.

Les communes rurales frontalières sont nées au moment où les activités minières se libéralisaient, à nouveau, dans la région. Aussi, des communes comme Pica travaillent en collaboration étroite avec grandes entreprises d'extraction de cuivre installées sur leur territoire. Dans toute la région de Tarapacá, et plus encore dans la zone d'Iquique, les entreprises Collahuasi, Quebrada Blanca et Cerro Colorado⁹⁶⁵ constituent de véritables acteurs politiques, investissant dans des programmes sociaux, des programmes d'éducation bilingue pour les populations indigènes, dans la construction de piscines et de *skate parks* pour les jeunes générations⁹⁶⁶. Ces observations mettent en évidence le retrait de l'Etat dans ces régions d'exploitation minière, où l'omniprésence des entreprises transnationales dans les économies régionales se traduit par une légitimation de la surexploitation des ressources naturelles par la mise en œuvre, par des acteurs privés, d'une action qui s'affiche comme publique, ou du moins en phase avec un prétendu « bien commun ».

Plus au nord, vers Arica, les exploitations minières sont moins nombreuses en conséquence du rôle géostratégique joué par cette zone frontalière pendant la dictature (cf. chapitre 2), mais aussi du fait de l'absence de cuivre dans cette zone. Depuis les années 2000 et les perspectives apportées par le lithium sur le marché mondial, ces activités s'y développent de manière croissante. L'accord des organisations indiennes et des maires ruraux est nécessaire à ce développement. Ainsi, le maire de la commune trifrontalière de General Lagos, à l'extrême-nord du Chili, a longtemps été en désaccord avec l'installation de mines sur son territoire. Pourtant, l'extraction de cuivre s'est progressivement imposée comme ressource économique pour sa commune, ce qu'il nous explique lors d'un entretien :

« Bien sûr, nous sommes arrivés à un accord avec le gouvernement. Au départ j'étais en désaccord, mais c'était logiquement pour la raison que nous connaissons, nous savons tous que l'exploitation minière va créer des dommages, mais sur le long terme. C'est du pain pour aujourd'hui et la faim pour demain, voilà ce qu'est l'exploitation minière aujourd'hui. Mais nous avons vu aussi que la vie a été un peu injuste avec

⁹⁶⁵ Collahuasi appartient à la Anglo-American Compagnie et à Xstrata Copper, une entreprise minière suisse, chacun d'entre elles détenant 44 % des capitaux. Les 12 % restants appartiennent à JCR, un consortium de compagnies japonaises dont Mitsui & Co., Ltd. Quebrada Blanca appartient à Teck, une entreprise minière canadienne basée à Vancouver. Cerro Colorado appartient à BHP Billiton, dont les capitaux sont anglais et australiens.

⁹⁶⁶ Ainsi, Collahuasi possède par exemple une Fondation pour l'éducation et publie une revue nommée *Espiritu* vouée à promouvoir la biodiversité. Voir le site de l'entreprise : <http://www.collahuasi.cl>.

nous, parce que du côté péruvien sur toute la ligne frontalière, sur la borne 57, une grande entreprise minière s'est installée, et cela affecte notre zone parce qu'il y a des petits villages qui sont accolés à cette zone. Et en Bolivie deux entreprises minières se sont installées, et nous voyons comment le développement de leur population s'est amélioré. Donc si l'on continue à refuser l'exploitation minière au final nous finirons par être détruits, parce qu'ils vont nous polluer des deux côtés.

Alors nous avons dit : « Cherchons un accord pour arriver à l'exploitation minière, mais que ce soit une exploitation propre, avec toutes les technologies », et ils nous ont affirmé qu'il en serait ainsi... En voyant notre situation actuelle de chômage... [...]. Et si, l'exploitation propre va générer du travail, elle va générer la rentabilité des communes, des municipalités surtout, cela durera quinze ans... Mais ça je l'ai expliqué à l'Intendant, je lui ai dit que nous voulions une exploitation propre, mais que eux aussi devaient apporter quelque chose au peuple indigène, logiquement. Ils nous ont demandé ce que nous voulions : que nos étudiants soient des professionnels, donc ils devraient nous offrir cinquante bourses étudiantes, de l'ingénierie à des docteurs, des avocats, mais avec le financement des cursus complets. Cela serait la meilleure chose qu'ils pourraient payer pour que nos terres soient exploitées par des entreprises minières. Et ils ont trouvé la proposition acceptable. »⁹⁶⁷

La terre est une fois encore au centre des revendications, et des négociations politiques. Elle est l'objet de luttes et constitue une ressource économique et politique. Mais plus encore, ses utilisations renvoient à diverses perceptions de la « modernité » et du développement, qui reflètent deux voies possibles de recherche de reconnaissance des Aymaras : d'un côté, la protection des ressources naturelles pour revaloriser leur exploitation locale et communautaire ancienne, de l'autre, la recherche d'une insertion dans le système politique et économique, qui implique souvent la remise en question du premier objectif. Or, paradoxalement, ces deux voies se rencontrent dans les communes indiennes chiliennes : après la présentation du contexte général des réformes de décentralisation en Amérique latine, l'analyse du vote dans les espaces locaux depuis 1988 indique la prédominance d'une recherche d'inclusion dans le système politico-économique chilien.

2. Décentralisation dans les espaces ruraux. De la réforme de l'Etat au développement local

Tout d'abord, nous commençons par rappeler les principales caractéristiques des politiques de décentralisation en Amérique latine et les formes qu'elles adoptent dans les trois pays qui nous intéressent, au travers des travaux de science politique et de sciences

⁹⁶⁷ Entretien avec Gregorio Mendoza, maire de General Lagos.

sociales⁹⁶⁸. Ensuite, nous nous interrogeons sur la manière dont la combinaison entre démocratisation et réforme de l'Etat affecte les politiques locales du développement.

Dans les années 1980, tous les pays du continent, à l'exception du Chili et de l'Argentine, connaissent en même temps une démocratisation de leurs régimes politiques et des politiques d'ajustements structurels impliquant une transition vers des économies de marché. A cette époque, la réforme des Etats latino-américains s'est accompagnée de politiques de décentralisation relayées par les institutions internationales de financement⁹⁶⁹. En effet, les IIF commencent également à s'intéresser aux gouvernements locaux : au début des années 1980 la BID lance un nouveau programme de prêts pour les gouvernements locaux, et la Banque Mondiale crée au même moment des programmes comme le CELCADEL en 1983 et le Programme d'Administration Urbaine Globale au milieu des années 1980⁹⁷⁰. Si elles présentent des caractéristiques spécifiques dans chaque contexte national, les politiques de décentralisation cherchent partout à répondre à la contradiction inhérente entre transition démocratique et réformes économiques⁹⁷¹. La décentralisation a été présentée comme un instrument qui permettrait de mener de front ces deux « transitions », c'est-à-dire d'améliorer l'efficacité des politiques publiques pour faire face à la crise de la dette⁹⁷² tout en rendant plus démocratique leur élaboration⁹⁷³. Les gouvernements de gauche modérée au pouvoir dans plusieurs pays en transition cherchent alors à « reconstruire la démocratie par le bas ». Toutefois, les contradictions fondamentales entre les logiques économiques et politiques de la décentralisation ont été soulignées dans divers travaux. Une étude du FMI affirme tout d'abord que la décentralisation a eu généralement tendance à aggraver les problèmes macroéconomiques⁹⁷⁴. Par ailleurs, la décentralisation fiscale

⁹⁶⁸ Tulia Falletti aborde par exemple la question de la distribution du pouvoir entre centre et périphéries : Falletti, Tulia G., « A Sequential Theory of Decentralization: Latin American Cases in Comparative Perspective », *The American Political Science Review*, vol. 99, n°3, Août 2005, pp. 327-346. Pour une étude comparative des processus de décentralisation au Brésil, en Argentine, en Colombie, au Venezuela et au Mexique cf. Willis, Eliza, Garman, Christopher, Haggard, Stephan, « The politics of decentralization in Latin America ». *Latin American Research Review*, vol. 34, n°1, 1999, pp. 7-50.

⁹⁶⁹ Sur le « consensus de Washington » cf. Williamson, John, *Latin American Adjustment : How Much has happened ?*, Washington DC, Institute for International Economics, 1990 ; Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, « Le 'Washington consensus'. Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes des sciences sociales*, n°121-122, 1998, pp. 3-22. Sur la réforme de l'Etat en Amérique latine cf. Revesz, Bruno, « Redéfinition de l'Etat et gouvernabilité démocratique », *Cahiers des Amériques latines*, n°26, 1997, pp. 75-93

⁹⁷⁰ Nickson, Andrew, « La democratización y los gobiernos locales en América latina », *Gestión y Política Pública*, vol. 11, n°2, 1993, pp. 339-364, p. 348.

⁹⁷¹ O'Donnell, Guillermo, « Delegative democracy », *Journal of Democracy*, n°5, 1994, pp. 55-69.

⁹⁷² Nickson, *op.cit.*, 1993, p. 344.

⁹⁷³ Montero, Alfred P., Samuels, David J. (dir.), *Decentralization and democracy in Latin America*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2004, « Introduction ».

⁹⁷⁴ Ter-Minassian, Teresa, « Decentralization and macroeconomic management », International Monetary Fund Working Paper, 97/155, 1996.

n'implique pas nécessairement une plus grande autonomie politique des gouvernements locaux⁹⁷⁵ ; enfin, l'effet de la décentralisation sur les pratiques clientélistes locales a été discuté⁹⁷⁶. Les liens entre réforme de l'Etat et décentralisation en Amérique latine ont ainsi fait l'objet de divers débats et réflexions⁹⁷⁷, qui témoignent de la difficulté à établir une relation d'évidence entre démocratie, économie de marché et espaces locaux⁹⁷⁸.

Les réformes de décentralisation font suite à une longue histoire centraliste dans les trois pays. Lors des transitions démocratiques (1980 au Pérou, 1982 en Bolivie, 1989 au Chili), de nouvelles lois organiques de municipalités sont votées⁹⁷⁹ et des élections municipales sont organisées. Au Pérou, ont lieu en 1980 les premières élections locales depuis 1968⁹⁸⁰ ; en Bolivie, les élections de 1985 sont les premières depuis 1950 ; et, au Chili, les élections locales ont été interrompues entre 1973 et 1992. Au Chili, le gouvernement de Patricio Aylwin n'est parvenu à restaurer l'élection au suffrage universel qu'au niveau municipal⁹⁸¹. Dans les trois pays, les municipalités ont pour mission de promouvoir le développement économique, social et culturel des habitants. Dans certains cas, ces compétences sont partagées avec d'autres niveaux de gouvernement et dans les régions

⁹⁷⁵ Sur le cas argentin cf. Wibbels, Erik, « Decentralization, Democracy and Market Reforms. On the difficulties to kill two birds with one stone », in Montero, Samuels, *op.cit.*, 2004.

⁹⁷⁶ Pour certains auteurs la transparence des transferts financiers pourrait contribuer à une diminution des pratiques de clientélisme en milieu local, (Borja, Jordi, *Descentralización del Estado: movimiento social y gestión local*, Santiago, FLACSO, 1987). Pour d'autres la décentralisation n'est pas toujours porteuse de démocratie et tend à conforter ce type de pratiques. Cf. Pirez, Pedro, *Municipio ; necesidades sociales y política local*, Buenos Aires, Instituto Internacional de Medio Ambiente y Desarrollo, 1991.

⁹⁷⁷ Penfold, Michael, « Descentralización y mercado en América Latina », *Reforma y Democracia*, CLAD, Caracas, n°16, février 2000.

⁹⁷⁸ Voir par exemple Montecinos Egon, « Los estudios de descentralización en América Latina: una revisión sobre el estado actual de la temática », *Eure*, Vol. XXXI, n° 93, août 2005, pp. 77-88.

⁹⁷⁹ Les Lois Organiques de Municipalités sont votées en 1985 en Bolivie, en 1984 au Pérou (elles y remplacent un ensemble de lois en place depuis 1892), et en 1988 au Chili (Loi Organique Constitutionnelle de Municipalités, n° 18.695 réformée en 1999 et 2000).

⁹⁸⁰ Celles-ci sont au Pérou les premières élections municipales au suffrage universel, qui a été inscrit dans la Constitution de 1979 en même temps que la légalisation du vote des analphabètes. Sur la décentralisation au Pérou voir notamment les travaux de Bruno Revesz : « Vingt ans après la réforme de la périphérie agraire, les impuissances de l'Etat péruvien », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°6, décembre 1991, pp. 3-25 ; « La décentralisation au Pérou : une réforme en panne », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°37, avril-juin 2000, pp. 117-127. Voir aussi Grompone, Romeo, « La descentralización y el desprecio de la razón política », in Revesz, Bruno (dir.), *Descentralización y gobernabilidad en tiempo de globalización*, Lima, CIPCA, IEP, 1998.

⁹⁸¹ La loi est votée en 1991 ; les premières élections municipales ont lieu en 1992. Les Régions dépendent, quant à elles, directement du pouvoir central, à l'exception des conseils régionaux. L'intendant est en effet nommé par le pouvoir central et le conseil régional est élu de manière indirecte, par deux conseillers municipaux de chaque province. Sur la décentralisation au Chili, cf. Bland, Gary, « Enclaves and Elections. The decision to decentralize Chile », in, Montero, Samuels, *op.cit.*, 2004, pp. 94-119 ; Abalos, José, « La descentralización en Chile: Antecedentes históricos y reformas actuales », *Serie Azul*, n°4, 1994, pp. 1-36 ; Montecinos, Egon, « Antecedentes sobre la relación histórica centralismo y descentralización en Chile », *Revista Venezolana de Gerencia*, Juillet-septembre 2005, vol. 10, n°31, pp. 443-462 ; Mardones Z., Rodrigo, « Descentralización y transición en Chile », *Revista de Ciencia Política*, vol. 26, n°1, 2006, pp. 3-24. Sur les pays andins, cf. Lacuisse, Marie-Esther, « Les déterminants historiques et politiques de la décentralisation dans les pays andins », OPALC, Septembre 2009.

indiennes, avec des figures territoriales dédiées à promouvoir le développement des populations indigènes. Le tableau 5 rappelle les divisions administratives et les espaces de développement indigènes (cf. *infra*) dans les trois Etats.

Tableau 5 : Divisions administratives au Chili, en Bolivie et au Pérou

Pays	Chili	Bolivie		Pérou
Divisions administratives	Région	Département		Département
	Province	Province		Province
	Commune	Commune	Commune indigène originaire paysanne	Commune
	District	District		District
				Sous-district
			Centro Poblado	
Espaces de développement indigènes	ADI	TCO et OTB		

Dans les trois pays, la gestion du développement local est transférée à des gouvernements municipaux qui se trouvent mal dotés pour assumer ces compétences de manière indépendante⁹⁸². Au Chili, la SUBDERE (Sous-Secrétariat de Développement Régional, Ministère de l'Intérieur) a été créée en 1974 pour accompagner le processus de création des régions sous la dictature. Depuis les années 1990, cette institution est chargée d'accompagner les réformes de décentralisation au niveau régional et municipal et de promouvoir l'élaboration de politiques de développement local⁹⁸³. Pour les municipalités, la SUBDERE gère notamment un programme financé par la Banque Mondiale, le PROFIM (*Fortalecimiento Institucional Municipal*), voué à renforcer les capacités municipales dans le cadre de la réforme de l'Etat. Malgré le rôle important de cette institution dans la formation des fonctionnaires locaux et l'accompagnement technique des gouvernements

⁹⁸² Sur le Pérou, voir par exemple de Mattos, Carlos A. « La descentralización, ¿una nueva panacea para impulsar el desarrollo local ? », *Socialismo y Participación*, Lima, n°46, 1989, pp. 23-42 ; sur la Bolivie cf. Thède, Nancy, « La descentralización en Bolivia y sus impactos en el desarrollo local. ¿Un avance hacia la inclusión ? », in Dembicz, Katarzyna, (dir.), *Sociedades locales y desarrollo territorial en América Latina frente a los desafíos del siglo XXI*, Varsovie, Université de Varsovie, CESLA, 2008, pp. 115-133.

⁹⁸³ K. Eaton a montré l'importance du rôle de la SUBDERE et de l'association de municipalités chiliennes dans la décision politique d'entamer des réformes décentralisatrices au moment de la transition. Selon cet auteur, ce rôle – outre les arrangements partisans – explique la priorité accordée à la décentralisation dans les municipalités par rapport aux régions. Eaton, Kent, « Designing subnational institutions. Regional and municipal reforms in postauthoritarian Chile », *Comparative political studies*, vol. 37, n°2, mars 2004, pp. 218-244. Sur l'histoire de l'association chilienne de municipalités cf. Martelli, Giorgio, « Asociación Chilena de Municipalidades. Historia, Hechos, Desafíos y Reflexiones », *FES – Actual*, Santiago, 1998. Voir aussi le Programme de Renforcement des Communes, (Programa de Fortalecimiento Institucional Municipal, PROFIM) financé par la Banque Mondiale.

subnationaux⁹⁸⁴, les transferts de ressources aux municipalités restent faibles et font du Chili l'un des pays du continent les plus centralisés. Les politiques locales de développement s'élaborent notamment à partir des Plans de Développements Municipaux (PLADECO), qui ont acquis une importance croissante depuis le transfert de nouvelles compétences en la matière dans les années 2006-2007⁹⁸⁵.

Au-delà des implications macroéconomiques de ces réformes, la décentralisation repose donc sur les principes d'autonomie politique et d'indépendance financière des collectivités locales. Elle a impliqué des transferts de compétences telles que l'éducation et la santé à des communes dont les ressources ne suffisent pas à assurer un service public de qualité. En outre, les communes sont responsables du développement économique sur leur espace de compétence⁹⁸⁶. Le manque de ressources financières et humaines pour mener à bien ces missions implique la mise en place de partenariats divers (ONG, entreprises, coopération internationale) (cf. *infra*). Les conditions dans lesquelles ont été menées ces réformes ont donc simultanément multiplié les contraintes et les ressources politiques pour les acteurs locaux.

3. Le vote dans les communes « aymaras » chiliennes

Le processus de reconnaissance implique une modification du rapport aux sociétés nationales qui s'appuie en même temps sur la notion de *distinction* et celle d'*intégration*. Tout en affirmant leurs différences culturelles, de nombreux Aymaras souhaitent entrer dans la « modernité » tant économique que politique : il s'agit d'accéder à la représentation politique et de trouver des instruments de lutte contre la pauvreté, les idéologies indiennes ne constituant pas les uniques interprétations de la réalité permettant d'y accéder. Ces éléments se manifestent dans les pratiques politiques locales : l'observation des résultats électoraux dans les communes aymaras depuis les années 1990 permet de constater que la mobilisation

⁹⁸⁴ Nous avons assisté à diverses journées de formation au développement des maires et fonctionnaires municipaux ruraux à Arica, organisés par la SUBDERE. Cette institution diffuse régulièrement dans les gouvernements locaux des « manuels de gestion municipale » (cf. par exemple <http://www.voxlocalis.net/revistas/num25/doc/manual.pdf>) et est en charge des processus d'évaluation de la gestion publique extrêmement développés au Chili. Voir aussi l'entretien avec Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d' Arica.

⁹⁸⁵ Sur ces nouvelles compétences, cf. <http://www.ider.cl/?p=891>. Pour un bilan des politiques de développement territorial au Chili cf. Rufian Lizana, Dolores, « Políticas e instituciones para el desarrollo económico territorial. El caso de Chile », *Serie Desarrollo Territorial*, n°5, IILPES, CEPAL, Santiago, Mars 2009, <http://www.eclac.cl/ilpes/publicaciones/xml/6/35526/DT5.pdf>

⁹⁸⁶ En Bolivie, cf. art. 14.i de la Loi de Participation populaire. La loi chilienne définit ainsi les communes : « Les municipalités sont des corporations autonomes de droit public, avec personnalité juridique et patrimoine propre, dont la finalité est de satisfaire les nécessités de la communauté locale et d'assurer sa participation au progrès économique, social et culturel des communes respectives » Loi n° 18.695 de 1988.

de l'ethnicité n'entre aucunement en contradiction avec une acceptation du type de « modernité » proposé par la société chilienne⁹⁸⁷. Il pourrait sembler paradoxal que le vote aymara se situe majoritairement à droite, alors que les dirigeants politiques se réclamant d'une base sociale indigène se situent plutôt à gauche de l'échiquier politique. Le vote rural aymara, s'il peut être qualifié de conservateur ou de pragmatique⁹⁸⁸, s'inscrit aussi et surtout dans la continuité d'un rapport à l'Etat né durant la dictature. Les communes frontalières chiliennes ont commencé à exister dans les années 1980. L'ancrage de l'Etat chilien en zone rurale s'appuie sur la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté et sur le déploiement de l'administration sur le territoire (cf. chapitre 2). Les origines de l'apparition concrète de l'Etat dans la zone peuvent ainsi contribuer à expliquer la nature du vote dans ces communes après la transition.

Lors de l'élection des conseillers municipaux (nommée *regidores* à cette époque) en 1971, les communes rurales étaient de gauche dans leur grande majorité, le Parti Communiste obtenant les résultats les plus élevés à Belén (28,6%), Putre (33,1%), Huara (54,9%), Tarapacá (39,6%), Pozo Almonte (38,9%) et Lagunas (35,8%), puis le Parti Socialiste à Chiapa (37,7% et 33,6% pour le PC), le Parti Démocrate Chrétien à Codpa (50,8%), le Parti Radical à General Lagos (51,3%), Camiña (57,3%). La droite (Parti National) est seulement dominante à Pisagua (67,3%) et Pica (35,7%)⁹⁸⁹. Les communes dans leur majorité sont devenues politiquement conservatrices après la dictature, les partis les plus représentés dans cette zone étant la UDI, RN ou des partis indépendants conservateurs jusqu'à la période actuelle⁹⁹⁰. Un fonctionnaire du gouvernement régional de Tarapacá interprète cette orientation de la manière suivante :

« Dans les statistiques nationales, Colchane figure toujours comme la commune la plus pauvre du Chili. Et tu vas à Colchane, ils ont du bétail, des camions... Ce n'est pas une commune pauvre. Donc selon cette image, ils ont toujours été l'objet d'une

⁹⁸⁷ Pour des logiques similaires en Europe dans le cas des partis ethnorégionalistes, cf. Tursan, De Winter, *op.cit.*, 1998.

⁹⁸⁸ Cf. Gundermann K., Hans, « Municipios y pueblos indígenas en Chile », in Assies, Gundermann, *op.cit.*, 2007.

⁹⁸⁹ Cf. Château, Jorge, Roja, Sergio, (dir.), « Antecedentes electorales, volumen I. Información sobre población, electores y resultados del plebiscito de 1988 », Document de travail, FLACSO-Chile, n°428, septembre 1989, 341 p., p. 69.

⁹⁹⁰ Les maires ruraux élus en 2008 appartiennent à RN à General Lagos, Pozo Almonte, Camiña, Colchane, au PRSD à Huara, IND (Alianza por Chile) à Pica, ILB (Fuerza País, un parti régionaliste créé par J. Soria, ancien maire d'Iquique) Camarones. Le nouveau maire de Putre appartient au PPD, ce qui peut s'expliquer par un rejet général de l'ancien maire UDI, F. Humire (cf. chap.5), qui se présente comme l'unique candidat de droite.

grande assistance de la part de l'Etat. Et cette dépendance a aussi généré une certaine addiction aux militaires, ainsi qu'un renforcement de l'Eglise pentecôtiste. »⁹⁹¹

Lors du plébiscite du 5 octobre 1988, qui devait déterminer si Augusto Pinochet resterait au pouvoir jusqu'en 1997, une majorité des personnes de ces communes votait en faveur de la continuation de la dictature, alors que 55,99 % de la population nationale a voté pour le « non » à Pinochet, contre 44,01% pour le « oui »⁹⁹². De la même façon, dans les communes rurales de Tarapacá, le vote lors de l'élection présidentielle de 1989 était majoritairement favorable à Hernan Büchi, candidat issu de la junte militaire (cf. tableau 6).

Tableau 6 : Résultats du plébiscite de 1988 et élection présidentielle de 1989 dans les communes de la région de Tarapacá

	Plébiscite 1988 (pro Pinochet) (%)	Election présidentielle 1989, vote pour Büchi (%)	Election présidentielle 1989, vote pour Aylwin (%)
Colchane	76,8	50,5	26,1
Camiña, Chiapa, Mamiña	70,4	60,7	23,9
Huara	56,7	56,3	43,4
Pozo Almonte	53,3		
Iquique	44,6	30,3	47,5
Arica	39,8	30,22	52,22
Camarones	79,5	57,29	24,14
General Lagos	92	59,67	27,68
Pica	60,9	42,27	42,11
Putre	83,1	61,05	19,66

Source : Elaboré à partir de Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los Aymaras de Tarapacá*, Amsterdam, CEDLA, 1980, p. 56 et Château, Jorge, Roja, Sergio, (dir.), « Antecedentes electorales, volumen I. Informacion sobre poblacion, electores y resultados del plebiscito de 1988 », Document de travail,

Par la suite, le vote dans ces communes s'est maintenu à droite, jusqu'aux élections présidentielles de 2009. Soulignons que la commune de Colchane est celle où le candidat et actuel Président Sebastián Piñera (RN) a obtenu le plus haut pourcentage de vote du pays, et ceci dès le premier tour, avec près de 78 % des votes, comme nous pouvons le constater dans le tableau 7. Au niveau national, S. Piñera obtient alors 44,06 % des votes, Eduardo Frei 29,06 %, M. Enriquez-Ominami 20,14 % et J. Arrate 6,21 %.

⁹⁹¹ Entretien avec Luis Caucoto, ancien responsable URAI Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá.

⁹⁹² Le pourcentage de personnes ayant voté pour le « non » à Pinochet est proche de la moyenne nationale dans la ville d'Iquique, avec 52,9 %, et bien inférieur à Arica, avec 39,8%, le total pour la Région I étant de 53,6 % pour le « non ».

Tableau 7 : Résultats de l'élection présidentielle de 2009 au 1^{er} tour par commune

	Sebastián Piñera Echenique	Eduardo Frei Ruiz-Tagle	Marco Enriquez-Ominami Gumucio	Jorge Arrate Mac-Niven
Alto Hospicio	44,06%	17,23%	33,13%	5,59%
Camiña	70,86%	11,08%	15,28%	2,77%
Colchane	77,76%	6,63%	11,93%	3,68%
Huara	48,64%	17,77%	28,15%	5,43%
Iquique	48,57%	15,98%	27,97%	7,48%
Pica	49,50%	16,97%	28,97%	4,56%
Pozo Almonte	41,96%	22,44%	31,49%	4,11%
Arica	43,92%	27,38%	23,09%	5,60%
Camarones	48,17%	24,42%	23,62%	3,79%
General Lagos	46,71%	30,02%	19,56%	3,71%
Putre	50,55%	25,37%	20,02%	4,06%

Source : Elaboré à partir de www.elecciones.gov.cl/SitioHistorico

Cette tendance se confirme au second tour de la dernière élection présidentielle. Les résultats nationaux donnent Sebastián Piñera gagnant avec 51,61 % des votes. Le tableau 8 restitue les résultats du second tour dans les communes des régions de Tarapacá et Arica-Parinacota : à Colchane, S. Piñera obtient 86,81 % des votes, soit, à nouveau, le plus haut pourcentage du pays (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Résultats de l'élection présidentielle de 2009 au 2nd tour par commune

	Sebastián Piñera Echenique	Eduardo Frei Ruiz-Tagle
Alto Hospicio	58,77%	41,23%
Camiña	78,41%	21,59%
Colchane	86,81%	13,19%
Huara	61,93%	38,07%
Iquique	60,70%	39,30%
Pica	63,32%	36,68%
Pozo Almonte	54,50%	45,50%
Arica	52,33%	47,67%
Camarones	54,14%	45,86%
General Lagos	54,83%	45,17%
Putre	54,18%	45,82%

Source : Elaboré à partir de www.elecciones.gov.cl/SitioHistorico

Les élections municipales dans les huit communes frontalières depuis 1992 portent également au pouvoir des maires appartenant à la UDI, RN ou assimilés. H. Gundermann a toutefois montré que dans certaines localités rurales les autorités municipales ne s'inscrivent pas dans une mouvance politique définie, adoptant plutôt une position pragmatique en fonction des alliances disponibles et mobilisant des registres politiques issus de divers

horizons partisans⁹⁹³. Ceci a particulièrement été le cas dans les années 1990, alors que les partis étaient en période de reconstruction. Dans les plus grandes communes, les élites ont progressivement adopté des positions partisanses, alors que les plus petites communes n'ont généralement pas de groupes de militants appartenant aux partis nationaux⁹⁹⁴. Il est également possible d'interpréter le vote conservateur dans ces communes comme un héritage des relations autoritaires instaurées entre autorités locales et population durant la dictature, ainsi qu'à des pratiques clientélistes très courantes dans la zone.

Ces élites locales se caractérisent également par leur origine, majoritairement aymara, un phénomène apparu dans les années 1990, qui modifie en profondeur le système d'autorité et les pratiques politiques dans la région. A Camarones, par exemple, le premier maire natif du village de Codpa a été élu en 2008. Lors des élections de 2004, 75 % des maires élus dans les huit communes aymaras et 62,5 % des conseillers municipaux sont indigènes, (100 % des maires et 72,2 % des conseillers dans les communes hautes, aucun maire et 33,3 % des conseillers dans les communes basses)⁹⁹⁵. Nous reproduisons ci-dessous une partie du tableau élaboré à partir du travail de H. Gundermann, qui permet une comparaison des élections de maires d'origine indigène entre 1992 et 2002, entre la région aymara et les autres zones identifiées comme « indigènes » (cf. tableau 9).

⁹⁹³ Ce phénomène de décalage entre les partis politiques nationaux et la politique locale en milieu rural n'est pas spécifique à cette région. Sur la France, voir par exemple Faure, Alain, *Le village et la politique. Essais sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Barone, Sylvain, Troupel, Aurélia, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; Kesselman, Marc, *Le Consensus ambigu : études sur le gouvernement local*, Paris, éditions Cujas, 1972 ; Desage, Fabien, Guéranger, David, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris, Editions du Croquant, 2011.

⁹⁹⁴ Gundermann, *op.cit.*, 2007, pp. 23-24.

⁹⁹⁵ *Ibid.*, Tableau n°2, p. 29.

**Tableau 9 : Participation aux élections municipales de 1992, 1996 et 2000
(communes avec 15% ou plus de population indigène)**

Peuple indigène	Nombre de communes	Population 2002	Population indigène 2002 (%)	Election de maire indigène %	Election de conseillers municipaux indigènes %
Aymara	8	21737	41,7	77,08	56,67
<i>Communes hautes</i>	6	8832	67,49	91,67	74,44
<i>Communes basses</i>	2	12905	24,05	33,33	3,33
Atacamaño	1	4025	74,8	83,33	76,67
Quechua	1	286	72,7	33,33	60
Rapanui	1	3765	62,7	100	80
Mapuche	41	720030	30,17	6,15	9,73
XVIIIe Région BioBio	3	46918	26,1	22,22	11,11
<i>Communes extrêmes</i>	1	9646	48	66,67	20,09
<i>Communes centrales</i>	2	37272	20,43	0	6,67
IXe Région Araucania	26	526230	31,7	3,25	8,7
Xe Région Los Lagos	10	145018	26,16	3,33	10,09
XIe Région Aysen	2	1864	24,68	33,33	20,09
Total	52	749843	30,93	20,97	20,65

Source : Gundermann K., Hans, « Municipios y pueblos indígenas en Chile », in Assies, Willem, Gundermann K., Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América latina*, Santiago, Ocho Libros Editores, 2007, p. 25.

Les maires ruraux chiliens que nous avons rencontrés sont en majorité issus de la bourgeoisie commerçante aymara, qui constitue une part importante des élites économiques et politiques dans la région⁹⁹⁶. Leur formation professionnelle s'est souvent réalisée dans le milieu de l'entreprise, contrairement aux élites urbaines, plus souvent passées par les universités régionales avant d'entrer en politique. Ceci peut contribuer à expliquer les différences d'orientation politique et de valeurs portées par ces deux types de dirigeants.

La situation frontalière de ces communes, outre le fait de contribuer à valoriser les activités commerciales en les amplifiant, implique aussi le sentiment très développé chez les populations de constituer les « sentinelles de la nation »⁹⁹⁷. Ceci explique également que les populations frontalières votent plus aisément pour des partis qui valorisent le libre-échange commercial tout en insistant sur la nécessité d'implémenter des politiques de « sécurité » sur la frontière. Ce sentiment existe sur de nombreuses frontières : les populations locales fabriquent la nation et participent de la construction de la frontière depuis la périphérie⁹⁹⁸.

⁹⁹⁶ Cf. Albó, *op.cit.*, 2002.

⁹⁹⁷ Voir par exemple notre entretien avec Ellias Ticona, *op.cit.*, et l'entretien avec Pablo Cardenas, Responsable de la URAI (Unité Régionale d'Affaires Internationales) de la Région Arica Parinacota.

⁹⁹⁸ Sahlins, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1989).

Elles sont à la fois les garantes de la défense du territoire national et les personnes habilitées, de fait et par leur connaissance du terrain, à transgresser la limite qu'elles protègent. Le jeu entre divers types de territorialités peut donc être au fondement d'une redéfinition de la frontière ; nous allons maintenant nous attacher à analyser les modalités que recouvre ce jeu chez les Aymaras des trois Etats.

B. Périmètres institutionnels et action publique territoriale aymara

Les configurations du pouvoir local dans les Andes chiliennes, péruviennes et boliviennes diffèrent fortement, tant du point de vue des acteurs en présence que de celui des espaces institutionnels légitimés pour l'élaboration des politiques locales de développement⁹⁹⁹. Les imbrications et déconnexions entre les politiques de reconnaissance et les réformes de décentralisation légitiment différents degrés et formes de mobilisation locale de l'ethnicité. Pour prolonger notre étude des effets induits par les politiques de reconnaissance et de décentralisation, nous proposons de nous intéresser aux déclinaisons locales des différentes pratiques du multiculturalisme et leur articulation avec les cadres institutionnels issus des réformes de décentralisation. Ceci nous aidera à comprendre dans notre cas d'étude les asymétries et divergences d'initiatives entre les maires aymaras de différents pays, ainsi que les premiers ressorts politiques de la construction d'un discours et d'un territoire transfrontaliers.

Pour observer ces déclinaisons, il convient notamment de s'intéresser aux figures de la commune et de la communauté et aux liens qui peuvent s'établir entre elles. Les dynamiques propres à chaque contexte national se reflètent dans la construction d'un discours « aymara » dans les communes frontalières. Si ce discours a tendance à s'insérer dans les grands axes de revendications indiennes en Bolivie – notamment du fait de la représentation des autorités communautaires indigènes au sein des mairies –, il s'en distingue assez clairement au Chili – où la priorité est plutôt accordée à l'insertion des communes dans la « modernité » proposée par le modèle économique de ce pays –, et plus encore au Pérou, où les mouvements indigènes ont eu un faible écho national. Au niveau territorial, l'action publique municipale entre en interaction avec les espaces créés par les politiques multiculturelles en Bolivie, ces deux types d'espaces étant relativement déconnectés au Chili et au Pérou. Les dynamiques de regroupements de communes sur l'altiplano sont quasiment inexistantes au Pérou et plutôt

⁹⁹⁹ Pour une approche critique de la reconnaissance territoriale dans le cadre des politiques multiculturelles en Amérique latine cf. Gros, *op.cit.*, 2005.

actives au Chili et en Bolivie, se regroupant en fonction des espaces administratifs au Chili et plutôt sur la base territoriale de similarités culturelles en Bolivie (1). En revenant sur la genèse de l'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontières (ASASF), nous pouvons ensuite comprendre les diverses dynamiques territoriales qui se créent autour de la frontière avant l'apparition de territorialités politiques transfrontalières, notamment par l'observation des interactions entre les associations de municipalités qui composent l'Alliance et divers types d'acteurs externes (2). Enfin, nous abordons les premières étapes de construction de l'ASASF pour souligner comment le lien entre frontière et ethnicité s'établit dans ce cas d'étude (3).

1. Communes « aymaras », communautés et zones de développement indigène

Les cas péruvien, chilien et bolivien présentent des modèles divergents de lien entre politiques multiculturelles et action publique locale. Au Pérou, la figure des « communautés paysannes » existe depuis la Constitution de 1920¹⁰⁰⁰. La Constitution de 1993 se limite à réaffirmer la personnalité juridique des communautés (désormais appelées « communautés paysannes » en ce qui concerne la *Sierra*), mais marque un retour en arrière de soixante ans en supprimant le caractère inaliénable et insaisissable des terres communales, rendant ainsi leurs vente et hypothèque possible. Investissements étrangers et ouverture des terres au marché sont ainsi favorisés. Dans le sud du pays, les communautés conservent une forte influence et se partagent des espaces de pouvoir avec les multiples figures d'autorité locales issues d'un maillage institutionnel complexe et territorialement très segmenté¹⁰⁰¹.

Cependant, nous avons vu que tant les politiques du multiculturalisme que les mouvements indiens à l'échelle nationale ont une influence très limitée dans le cas péruvien. La disjonction existante entre les institutions locales, les communautés et les mobilisations de l'ethnicité s'est confirmée lors de la recentralisation autoritaire réalisée par le gouvernement d'Alberto Fujimori. Depuis cette époque, le centre politique est en relation directe avec les communes, alors que les revendications ethniques et les mobilisations des communautés rurales se déroulent généralement sur le mode du conflit. Les années 2000 ont marqué un

¹⁰⁰⁰ Sur les communautés paysannes péruviennes cf. Bey, Marguerite, *Le meilleur héritage: stratégies paysannes dans une vallée andine du Pérou*, Paris, ORSTOM, 1994.

¹⁰⁰¹ Voir dans notre mémoire de Master, la manière dont ces diverses échelles de pouvoir, qui s'entremêlent parfois, ont joué lors du lynchage du maire d'Ilave. Rouvière, Laetitia, *Justice populaire sur l'altiplano : l'exécution coutumière du maire d'Ilave, Puno, Pérou*, Mémoire de Master Recherche « Sciences de Gouvernement Comparées », dir. Olivier Ihl, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2006. Les conflits fréquents se juxtaposent à la persistance d'un type de violence politique issu des années du Sentier Lumineux et à la faiblesse structurelle de l'Etat péruvien, dont la construction a été étudiée dans notre mémoire d'IEP. Rouvière Laetitia, *Territoires et construction de l'Etat-nation : les rapports centre-périphéries dans le Pérou contemporain*, Mémoire de troisième année d'IEP, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2004.

accroissement considérable des espaces de participation dans les communes rurales péruviennes. Ainsi les *Mesa de Concertación y Lucha contra la Pobreza* (MCLP), les budgets participatifs, les *cabildos abiertos* ou les assemblées régulières de rendement de comptes se multiplient. Mais ceci n'implique pas pour autant une plus grande prise en considération des logiques communautaires de prise de décision, moins encore indigènes. R. Pajuelo a écrit à ce sujet : « Ils ne parviennent pas à aller au-delà du domaine formel du fonctionnement de la politique, qui continue à reproduire l'invisibilisation des différences culturelles et même des distinctions sociales plus traditionnelles »¹⁰⁰². Cette très faible institutionnalisation des rapports entre l'Etat et les communautés a pour résultat une certaine atomisation des institutions locales et des capacités restreintes d'usages des territoires autorisés et des rôles politiques locaux.

Au Chili, les communautés n'ont jamais été reconnues officiellement, jusqu'à l'apparition de conditions strictes imposées par la Loi Indigène pour la formation de communautés¹⁰⁰³. Dans le nord, elles ont progressivement disparu et c'est la figure de la commune qui prédomine depuis les années 1980. La rationalisation administrative opérée sous la Junte militaire a laissé l'héritage de structures locales fortes à partir desquelles se construisent les discours sur le territoire. L'autorité principale est alors le maire. Les autorités indigènes dites « traditionnelles » ont pratiquement disparu ; lorsqu'elles se sont maintenues, elles remplissent des fonctions plus sociales, symboliques ou religieuses que politiques. Par ailleurs, ni les organisations indigènes, ni la CONADI n'ont œuvré en faveur d'une récupération et d'une re-légitimation politique des figures d'autorité indigènes – les *Mallkus* dans le cas aymara. Lorsque des autorités se réclament de la « tradition », il s'agit bien souvent de dirigeants d'associations ou de maires dont la récupération discursive de la

¹⁰⁰² Pajuelo Tevés, *op.cit.*, 2006, p. 122.

¹⁰⁰³ Selon la Loi Indigène, la CONADI doit constituer des « communautés indigènes », une figure légale qui conditionne les transferts financiers du Fonds de Développement par le moyen de « plans spéciaux de crédit, systèmes de capitalisation et l'octroi de subventions ». Une communauté doit être constituée d'un minimum de dix personnes majeures (art. 10), ce qui implique la possibilité de création ou de division artificielle de groupes devant l'obligation de correspondre aux critères définis par la loi. De la même façon, les associations indigènes sont définies comme des « groupements volontaires [...] composés d'au moins vingt-cinq indigènes »¹⁰⁰³. A plus grande échelle, la définition des Aires de Développement indigène (ADI) est également très restrictive. L'un des problèmes des politiques chiliennes de développement indigène est une atomisation due à la condition de micro organisation avec personne juridique afin de recevoir l'appui de l'Etat par voie de concours et projets.

tradition n'implique pas nécessairement de pratiques revendicatives ou plus directement politiques¹⁰⁰⁴.

Par ailleurs, il faut distinguer deux types d'agents de médiation de la politique locale. Les premiers se trouvent au niveau des municipalités alors que les seconds représentent des intérêts plus larges. Les maires de la zone rurale aymara et les dirigeants ayant accédé à des postes au sein de la CONADI présentent généralement des orientations politiques distinctes, même si certaines carrières politiques comportent un passage par chacune de ces institutions¹⁰⁰⁵. Les premiers ont généralement appuyé le PPD et la Concertation suite à la création de la CONADI¹⁰⁰⁶, alors que les élus locaux appartiennent majoritairement à l'un des deux partis de droite, UDI ou RN. Cette distinction correspond aux deux types d'élites locales déjà évoqués : les élites intellectuelles aymaras formées en milieu urbain et ayant accédé à des instances de représentation indigène d'une part, et les élites locales issues de la bourgeoisie commerçante aymara, dont le parcours professionnel, s'il a impliqué un passage par les centres urbains, conserve un aspect conservateur et les marques des réformes politiques et économiques mises en œuvre durant la dictature.

La représentation politique basée sur l'ethnicité est extrêmement faible au Chili et s'articule mal avec les politiques nationales du multiculturalisme. Nous avons vu que contrairement au cas bolivien, le Chili n'a pas connu l'émergence de « partis indigènes » ; outre les raisons démographiques déjà évoquées, le système électoral rigide que connaît le Chili freine encore les possibilités de représentation ethnique¹⁰⁰⁷. H. Gundermann, écrit ainsi :

« Mis à part dans le cas atacameño, il n'existe jusqu'à présent aucune relation entre le champ des revendications ethniques et celui des localités de base, où priment des approches principalement développementalistes [...] cette convergence [A San Pedro] n'existe pas dans le cas aymara, où un mouvement ethnique d'élites urbaines a eu des relations complexes et conflictuelles avec les organisations de bases issues de divers horizons, mais qui présentent une orientation commune à propos du processus de développement [...] Par ailleurs, du point de vue des partis politique, il n'y a généralement ni dialogue ni alliances adéquates pour que la Concertation fasse entrer

¹⁰⁰⁴ Sur l'histoire et la mémoire aymara dans le nord du Chili, cf Zapata S., Claudia, « Memoria e historia. El proyecto de una identidad colectiva entre los Aymaras de Chile », *Chungara, Revista de Antropología Chilena*, vol. 39, n°2, 2007, pp. 171-187.

¹⁰⁰⁵ C'est le cas de l'une des personnes que nous avons rencontrées en entretien. Honorio Mamani travaille pour la CONADI, c'est également l'ancien maire de Colchane.

¹⁰⁰⁶ Gunderman, *op.cit.*, 2000.

¹⁰⁰⁷ Gundermann K., Hans, « Sociedades indígenas, municipio y etnicidad: La transformación de los espacios políticos locales andinos en Chile », *Estudios Atacameños*, n°25, 2003, pp. 55-77, p. 64.

dans le jeu politique local des leaders ou membres de ces mouvements avec une quelconque possibilité de succès ».¹⁰⁰⁸

Dans sa dimension territoriale, la Loi Indigène prévoit la création de « Zones de Développement Indigène » (*Áreas de Desarrollo Indígena*, ADI)¹⁰⁰⁹. Celles-ci ne sont pas conçues pour correspondre ou même entrer en interaction avec les politiques de décentralisation ou les politiques locales. Les ADI sont définies dans la loi comme « des espaces territoriaux où les organismes d'Etat concentreront leur action en faveur du développement harmonieux des indigènes et de leurs communautés » (art.26). Lorsque le territoire couvert par une ADI correspond exactement à celui d'une commune ou d'une organisation sociale, leurs activités peuvent se rejoindre et se renforcer : cela a pu être observé à San Pedro de Atacama ou sur l'île de Pâques, mais ce cas de figure ne s'est jusqu'à présent pas présenté plus au nord¹⁰¹⁰. Depuis 1993, dix ADI ont été créées, dont deux se trouvent dans la zone « aymara ». Dans la région de Tarapacá, l'ADI « Jiwasa Oraje » couvre les communes de Colchane, Camiña, Huara, Pica et Pozo Almonte, soit un espace de 1.579.577,91 hectares pour une population de 3.756 personnes (cf. carte 32)¹⁰¹¹. Dans la Région d'Arica Parinacota, l'ADI « Alto Andino Arica Paricanota » couvre les communes de General Lagos, Putre et Camarones, soit un espace de 1 031 174,29 hectares pour une population de 4 766 personnes¹⁰¹².

¹⁰⁰⁸ Gunderman, *op.cit.*, 2003, p. 73.

¹⁰⁰⁹ Sur les ADI cf. Durston, John, « Áreas de desarrollo indígena, gestión participativa y sustentabilidad ambiental y cultural », in *El capital social campesino en la gestión del desarrollo rural. Diadas, equipos, puentes y escaleras*, CEPAL, Santiago, nov. 2002, pp. 75-88. Nous reviendrons sur une définition critique du « capital social » dans le chapitre suivant.

¹⁰¹⁰ Gundermann, *op.cit.*, 2007.

¹⁰¹¹ Créée par le Décret n°67 du 8 mars 2001, www.conadi.gob.cl.

L'ADI Jiwasa Oraje, située dans la province d'Iquique comprend dix zones écologiques, chacune d'entre elles disposant d'un comité territorial. Dirigeants de communautés et associations participent à ces comités pour élire un représentant territorial ADI, qui à son tour participe au Conseil Directif de l'ADI. Le conseil directif est présidé par l'Intendant régional. Les dix comités territoriaux sont Isluga, Cariquima, Mamiña, Parca, Pica, Matilla, Tarapacá Alto, Tarapacá Bajo, Camiña Alto et Camiña Bajo. Les organisations indigènes représentées au conseil directif sont la Communauté Indigène Quechua de Mamiña, le Conseil Territorial de l'ADI et le Conseil National Aymara de la province d'Iquique.

¹⁰¹² Créée par le décret n° 224 du 8 novembre 2004. Sur la question des ADI voir notre entretien avec Carlos Mamani Condori, Corporación Nacional de Desarrollo Indígena (CONADI), Iquique.

Carte 32 : Aire de Développement Indigène (ADI) *Jiwasa Oraje*



Source : Instituto de Estudios Indígenas Universidad de La Frontera, Proyecto N° 050317-044, « Grupos Étnicos y Minería En Pequeña Escala (Mpe) En América Latina Y El Caribe, Análisis De Experiencias En Chile », Informe Final De Proyecto, Temuco, Chili, Août 2005.

La Bolivie constitue un cas de figure tout à fait différent. La Loi de Participation Populaire de 1994 est vouée à municipaliser la participation politique, en même temps qu'elle consacre la reconnaissance des pratiques indigènes locales et communautaires. Cette loi crée 314 municipalités, délimitées à partir des sections de provinces déterminées dans les années 1950. L'autre mesure-phare de cette loi est l'institutionnalisation des communautés rurales indigènes et paysannes et des associations urbaines. Toutes sont juridiquement reconnues comme des « Organisations Territoriales de Base » (OTB). Celles-ci deviennent des acteurs politiques incontournables dans le processus de municipalisation. En effet, les communautés se voient dans l'obligation d'obtenir le statut d'OTB pour participer au processus de planification participative municipale¹⁰¹³.

La loi crée des districts municipaux voués à compenser la division de certaines communautés lors de la municipalisation. Ces unités sont créées par le maire et celui-ci désigne le *subcalde* (sous-maire) qui dirigera le district municipal. Ce dernier intègre systématiquement le Comité de Vigilance au même titre que les présidents de TCO. Le district doit présenter un « plan de développement de district » pour être intégré au programme de développement municipal et recevoir une partie du budget de la commune. En

¹⁰¹³ Ce dispositif présente deux problèmes principaux : la communauté peut se déclarer comme « paysanne » ou « indigène » mais pas les deux ; par ailleurs il existe une confusion et des doublons de compétences entre les autorités communautaires et des OTB. Rolland, Chassin, Joëlle, *op.cit.*, 2007, p. 234.

1995, pour les premières élections municipales régies par cette loi, on observe une diminution de l'abstentionnisme ainsi que l'élection de plus de cinq cents indigènes et paysans comme conseillers municipaux ou comme maires. En 2000, le nombre d'indigènes et paysans élus dans les gouvernements municipaux dépasse les mille, représentant ainsi 65% du total de la population indigène¹⁰¹⁴. Par ailleurs, les maires des communes aymaras et frontalières boliviennes présentent des orientations partisans en grande majorité situées à gauche de l'échiquier politique¹⁰¹⁵.

La coexistence des rationalités de type étatique et communautaire dans le gouvernement quotidien des espaces locaux a généré des conflits parfois violents pour le pouvoir. Au Pérou et en Bolivie, par exemple, deux lynchages de maires sur l'altiplano avaient marqué l'apogée de ces tensions¹⁰¹⁶. L'interprétation de ces événements diffère pourtant selon les pays. Alors que le lynchage du maire d'Ilave (Pérou) était très majoritairement interprété comme une recherche de mise en visibilité de la zone auprès de l'Etat péruvien, le maire d'Ayo Ayo (Bolivie) aurait été, dans des conditions similaires, exposé à l'application d'une « justice communautaire » spécifiquement aymara. Ceci constitue une illustration de la différence des formes de mobilisation de l'ethnicité au Pérou et en Bolivie et du statut de la municipalité rurale dans les deux pays. Toutefois, la municipalité a eu tendance à devenir l'axe structurant de l'organisation politique locale sur l'altiplano rural bolivien suite à l'affaiblissement des regroupements de communautés¹⁰¹⁷. Par ailleurs, diverses études ont souligné le déphasage entre les politiques municipales d'aménagement et les espaces des TCO¹⁰¹⁸. Les réformes entamées par le gouvernement d'Evo Morales ont cherché à renforcer l'autonomie politique des territoires indiens et ont ainsi approfondi la dimension ethnique de la gestion politique des espaces locaux¹⁰¹⁹, à travers l'expérience des « autonomies » déjà évoquée.

¹⁰¹⁴ Albó, Xavier, Quispe, Víctor, *Quiénes son indígenas en los gobiernos municipales ?*, La Paz, CIPCA y Plural, 2004, p. 35.

¹⁰¹⁵ MAS, indépendants ou partis indianistes régionaux.

http://www.mirabolivia.com/autoridades_tipocargo.php?id_tipocargo=11

¹⁰¹⁶ Pour accompagner notre mémoire de Master, nous avons ainsi proposé un documentaire audiovisuel portant sur ces deux lynchages. Voir le documentaire en ligne (13mn) : http://www.dailymotion.com/video/x1inxc_ama-sua-ama-quella-ama-llulla.

¹⁰¹⁷ Blanes, José, *Descentralización y participación popular en las comunidades aymaras de Bolivia. Reflexiones sobre el futuro de la modernización del Estado*, La Paz, CEBEM, PIEB, 1999.

¹⁰¹⁸ Albó, *op.cit.*, 2007.

¹⁰¹⁹ Galindo Soza, Mario, *Municipio Indígena: Análisis Del Proceso y Perspectivas Viabiles*, La Paz, CEBEM, 2008.

Les spécificités des politiques de décentralisation et l'institutionnalisation des espaces d'organisation indiens contribuent à renforcer l'ethnicité dans les espaces locaux boliviens, tant dans sa dimension organisationnelle et coutumière que dans sa dimension revendicative. Cela distingue très clairement les communes boliviennes des communes chiliennes et péruviennes. En Bolivie, les politiques multiculturelles insèrent les communes et communautés dans leur projet, conjuguant deux types de rationalité, tandis qu'au Chili, l'Etat central reste la référence. Les maires, principaux *leaders* de la mobilisation politique de l'ethnicité en milieu rural aymara chilien, présentent des profils politiques et sociologiques bien distincts d'autres dirigeants aymaras. Ces grands axes des pratiques du multiculturalisme dans les espaces locaux se manifestent dans les formes que revêtent les associations municipales et les relations des communes aux acteurs externes dans les trois pays. Nous abordons dans la partie suivante un cas d'étude pour comprendre les influences s'exerçant mutuellement entre les communes aymaras des trois pays et les rôles joués par les acteurs externes, ceux qui *pensent* le territoire, notamment les membres d'ONG et universitaires.

2. Associations municipales et acteurs externes : le cas « Aymaras Sans Frontières »

L'association transfrontalière que nous propose maintenant d'étudier, réunit plusieurs associations de communes, celles-ci ayant été créées selon des dynamiques propres à chacun des pays. Ces formes associatives nous renseignent d'abord sur les acteurs politiques agissant sur ces espaces : les maires ruraux sont conseillés, secondés, voire encadrés par différents acteurs, parmi lesquels se démarquent notamment des ONG au Pérou et en Bolivie, les dirigeants communautaires en Bolivie et les universitaires dans le cas chilien. Par ailleurs, les formes que recouvrent les associations municipales reflètent diverses modalités de création du lien entre ethnicité et territoire. Or, dans certains cas, la mobilisation de l'argument ethnique par les associations entre communes se fait dans l'optique d'une action publique transfrontalière : la frontière apparaît comme source d'ethnicisation des discours locaux¹⁰²⁰.

L'Alliance stratégique Aymaras Sans Frontières (ASASF) naît officiellement en 2001, lors d'une rencontre transfrontalière à Putre, Chili¹⁰²¹. Elle regroupe cinq associations de communes préexistantes : l'Association de Communes Rurales de Tarapacá (Chili, régions I et XV), l'Association de Communes Rurales Andines de Tacna (AMRAT, Pérou) et les *Mancomunidades* de La Paz-Oruro et Los Lipez-Potosi (Bolivie). En 2010, elle réunit

¹⁰²⁰ A propos des usages politiques à l'origine de la formation des groupes ethniques cf. Barth, Fredrik, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, PUF, 1995.

¹⁰²¹ Voir la chronologie en annexe 5.

cinquante-sept communes : seize au Pérou, huit au Chili et trente-trois en Bolivie (cf. tableau 10). Les premières bases de l'ASASF sont posées lors de la troisième FERIA Régionale Andine (FERAN) de 2000 à Putre, Chili. Les associations citées – mise à part la *Mancomunidad Gran Tierra de Los Lipez-Potosí* qui se joint à l'ASASF en juillet 2006 – signent alors un accord qui servira de fondement à la naissance d'une action publique transfrontalière¹⁰²².

Tableau 10 : Communes et associations de communes composant ASASF

Pays	Nom de l'association	Région/ Département	Province	Commune	Population	
Bolivie	Mancomunidad Oruro-La Paz « Aymaras sin Fronteras » <i>Part de la population se déclarant pauvre : 85,7%</i> <i>Part de la population se considérant rurale : 100%</i>	Oruro	Carangas	Corque	11419	
				Choquecota	2143	
			Sajama	Curahuara de Carangas	6514	
				Turco	3718	
			Litoral	Huachacalla	2306	
				Escara	1407	
				Yunguyo de Litoral	437	
			Atahuallpa	Esmeralda	1994	
				Sabaya	9766	
			Puerto de Mejillones	Coipasa	874	
				Todos Santos	373	
			Nor Carangas	La Rivera	604	
				Carangas	665	
			Sud Carangas	Santiago de Huayllamarca	6700	
			San Pedro de Totora	Belén de Andamarca	2265	
			San Pedro de Totora	5892		
		La Paz	Pacajes	Santiago de Callapa	8924	
				Calacoto	10336	
				Corocoro	12968	
				Charaña	3005	
				Comanche	3490	
				Nasaqara de Pacajes	491	
				Caquiaviri	13504	
				Waldo Ballivian	1996	
		Ingavi	Tiwanaku	21866		
		Potosi	Mancomunidad Gran Tierra de los Lipez-Potosi <i>Part de la population se déclarant pauvre : 91,6%</i> <i>Part de la population se considérant rurale : 100%</i>	Daniel Campos	Llica	2587
					Tahua	2979
Nor Lipez	Colcha "K"			11972		
	San Pedro de Quemes			1117		
Enrique Baldivieso	San Agustín			2045		

¹⁰²² AMRT, Municipalidad de Putre, GORE Tarapacá, « Acta de Acuerdo, Taller 'Integración Municipal Centro Sur Andino' », 01/09/2000.

			Sur LÍpez	San Pablo de LÍpez	2688
				Mojinete	687
				San Antonio de Esmoruco	2405
Chili	Asociación de Municipalidades Rurales de Tarapacá y Arica Parinacota <i>Part de la population se déclarant pauvre : 10,7%</i> <i>Part de la population se considérant rurale : 51,3%</i>	Arica – Parinacota	Parinacota	General Lagos	1223
				Putre	1221
		Tarapacá	Arica	Camarones	1726
			Tamarugal	Huara	3441
				Camiña	959
				Colchane	1616
				Pozo Almonte	17935
				Pica	20431
Pérou	Asociación de Municipalidades Rurales Andinas de Tacna <i>Part de la population se déclarant pauvre : 60,3%</i> <i>Part de la population se considérant rurale : 33,9%</i>	Tacna	Candarave	Candarave	3158
				Cairani	1359
				Camilaca	1640
				Curibaya	194
				Huanuara	895
				Quilahuani	1189
			Tarata	Tarata	3506
				Héroes Albarracín	636
				Estique	665
				Estique Pampa	572
				Susapaya	824
				Tarucachi	433
				Ticaco	689
				Sitajara	662
			Tacna	Pachia	2032
				Palca	1653

Source : Elaboré à partir de ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa ‘Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011 ; www.ine.gob.bo (estimations 2010) ; www.inei.gob.pe (estimations 2012) ; www.ine.cl (estimations 2012).

Les associations de communes composant l’ASASF présentent des profils très différents. Au Chili, l’Association de Municipalités Rurales de Tarapacá a été la première du pays, ayant été créée en 1992¹⁰²³. L’un des protagonistes de l’histoire de Aymaras sans Frontières – et son *leader* jusqu’à l’année 2010 – est le maire de Putre, Francisco Humire, appartenant à cette association. Les maires aymaras chiliens sont les principaux acteurs et les initiateurs de l’alliance transfrontalière, alors que d’autres acteurs se lient au travail municipal dans les pays voisins, notamment des ONG. L’absence d’ONG chiliennes en soutien à l’action publique locale peut s’expliquer par la forte présence des institutions d’Etat sur les périphéries chiliennes, et par le niveau moyen de développement économique du Chili, plus

¹⁰²³ Sur l’histoire de cette association, cf. Muñoz Haro, César G (coord.), « Rol de asociaciones municipales en el desarrollo económico y la inclusión en los territorios rurales. La experiencia asociativa entre municipios. ¿Nuevos espacios para el gobierno local y el desarrollo de los territorios rurales? Caso Asociación de Municipios Rurales de Tarapacá. Informe Final », Servicio País, RIMISP, Novembre 2006.

élevé que ceux des pays voisins. L'initiative transfrontalière de ces élites locales chiliennes se réalise de manière indépendante vis-à-vis des acteurs privés de promotion du développement tels que les ONG. Cela témoigne d'une plus grande capacité à mobiliser des ressources discursives et pratiques dans le cadre des institutions chiliennes. Mais cette capacité, dans la zone aymara de Tarapacá et Arica, trouve aussi ses origines dans un travail antérieur effectué par des acteurs externes, dont il s'agit de rappeler l'histoire.

Des ONG ont existé dans la région aymara chilienne durant les années 1980, organisations dont les membres se sont ensuite recentrés sur des activités académiques dans les universités de la région. Deux groupes concurrents, tant en territoire aymara que par la suite à l'Université Arturo Prat, ont activement participé à *penser le développement aymara* pour certains, et à *penser le transfrontalier* pour les autres. Ces deux groupes ont amplement contribué à l'explosion du nombre de travaux de recherche consacrés à la région aymara à partir des années 1970, comme en témoigne le tableau 11.

Tableau 11 :
Publications en sciences sociales sur la région andine du Norte Grande du Chili

	Avant 1960	1960- 1973	1974- 1977	1978- 1981	1982- 1985	1986- 1989	1973- 1980
Manuscrits	-	1	1	8	3	6	18
Papers	-	4	12	14	25	37	88
Thèses/mémoires	-	2	1	8	4	7	20
Articles sc.	-	5	19	18	18	16	71
Livres	1	5	1	3	1	2	7
Non datés	-	-	-	-	-	-	5
Total	1	16	34	51	51	68	209

Source : Elaboré à partir de Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los Aymaras de Tarapacá*, Ámsterdam, CEDLA, 1980, p. 287.

Au début des années 1980, un groupe de sociologues crée un centre de recherche indépendant ayant le statut d'ONG, le CIREN (*Centro de Investigación de la Realidad del Norte*). L'objectif de ce groupe est d'étudier les conditions de vie des populations aymaras du nord rural chilien et de travailler avec les organisations locales pour revaloriser la dimension culturelle dans les projets de développement¹⁰²⁴. Malgré la consolidation institutionnelle et financière de l'ONG, des problèmes de rétribution et de *leadership* font éclater le groupe. En 1986, deux ans après avoir quitté le CIREN, Hans Gundermann crée le TEA (*Taller de*

¹⁰²⁴ Basée sur la thèse de la désintégration du monde aymara de Van Kessel, qui se fonde sur une dichotomie tradition/modernité ensuite rejetée par TEA et TER. Trois revues synthétisent les idées du CIREN : *El Boletín Aymara*, *El Vizcachín* et *El Boletín Poblacional*.

Estudios Aymaras) à Arica, alors qu'à Iquique Sergio González crée le TER (*Taller de Estudios Regionales*), qui existe jusqu'à l'année 1994¹⁰²⁵. Les deux nouvelles organisations sont consacrées au travail de recherche sur la zone aymara, de renforcement des organisations culturelles existantes et à la promotion de projets autogérés grâce à la formation de dirigeants aymaras¹⁰²⁶. Le CIREN existe toujours à cette époque, mais cesse son travail dans la zone andine en 1989¹⁰²⁷.

Au moment du retour de la démocratie et face aux questionnements sur la légitimité de leur action par des dirigeants aymaras émergents¹⁰²⁸, les membres de ces groupes réintègrent l'université. Ils participent ainsi au renforcement des sciences sociales dans la région, avec notamment la signature d'une convention entre le CREAM, successeur du CIREN, et la faculté de sociologie de l'Université Arturo Prat (UNAP). L'Institut *Isluga* de la UNAP est à l'origine de nombreux projets en partenariat avec des associations aymaras et de la création d'un cursus d'éducation bilingue. Par ailleurs, la création en 1998 de l'Institut d'Etudes Internationales (INTE) avec le soutien financier de la Région de Tarapacá contribue à renforcer la diffusion d'idées sur la situation de Tarapacá dans son environnement international et sur les dynamiques transfrontalières à l'œuvre dans la région. Ainsi, la Revue d'Etudes Transfrontalière (*Revista de Estudios transfronterizos*) est créée en 2000 avant d'être intégrée à la revue *Si Somos Americanos*, devenue un support important du travail des chercheurs de l'INTE¹⁰²⁹.

Ces derniers participeront aux premières étapes d'ASASF, et sont régulièrement invités aux réunions de l'Alliance, apportant conseil et légitimation aux communes engagées dans cette expérience. Par ailleurs, ils participent de la diffusion de cette expérience auprès des fonctionnaires centraux : la responsable de l'Unité des Postes Frontières du Ministère de l'intérieur nous prêtait ainsi un numéro spécial de la revue *Si Somos Americanos* afin de

¹⁰²⁵ Sur l'histoire de ces ONG, cf. García Traba, *op.cit.*, 1997, pp. 219 et suiv.

¹⁰²⁶ Bustamante González, Yury, *Análisis De La Revista De Ciencias Sociales De La Universidad Arturo Prat: Una Mirada a la Investigación Social en la Región*, Mémoire de licence en sociologie, UNAP, Iquique, 2002.

¹⁰²⁷ Il faut également mentionner la création du Centre d'Etudes du Désert à San Pedro de Atacama, où des chercheurs, notamment des anthropologues tels que J. van Kessel ayant travaillé dans des ONG, ont constitué un centre d'étude important sur les Andes, situé dans la IIe Région de Antofagasta.

¹⁰²⁸ Les membres de l'ONG « décident de ne pas continuer à travailler dans la zone andine pour la promotion de projets de développement andin. Ceci est lié, entre autres facteurs, à la présence trop grande d'ONG dans la zone. De plus commencent à apparaître des organisations paysannes telles que le Centre Culturel Aymara Aymar Markas, l'Institut de développement andin Pacha Aru, toutes dirigées par des Aymaras ». Guerrero, Bernardo, *A Dios Rogando... Los pentecostales en la sociedad Aymara del norte Grande de Chile*, Amsterdam, Departamento de antropología cultural Universidad Libre, 1994, p. 38.

¹⁰²⁹ Cf. entretien avec Sergio González, historien et sociologue, Directeur de l'INTE, Université Arturo Prat.

compléter les informations recueillies lors de notre entretien¹⁰³⁰. Depuis la création des conditions d'un développement « aymara » jusqu'à la diffusion d'une expérience transfrontalière auprès des institutions centrales, les universitaires jouent au Chili un rôle sans équivalent dans les pays voisins.

Dans le cas péruvien, aucune association de communes ne préexiste à la création de l'alliance transfrontalière : l'existence de celle-ci est même à l'origine de la création de l'association péruvienne. Les communes péruviennes présentent un cas d'enrôlement tout à fait caractéristique¹⁰³¹. C'est en effet par l'intermédiaire des membres d'une ONG, le CEPAD (*Centro de Promoción y Asistencia para el Desarrollo*), que les liens transfrontaliers se créent avec le Chili dès l'année 2000. L'Association de Municipalités Rurales de Tacna (AMRAT) est créée en vue de la participation à l'association transfrontalière, le 25 août 2001, quelques mois seulement avant la FERAN où sera officiellement fondée l'Alliance. Par la suite, l'AMRAT suit les fluctuations du projet ASASF au cours des années, sans que les maires péruviens ne créent de réelle dynamique intercommunale. Dans les années 2004-2005, l'ASASF est sur le point de disparaître ; il en va de même pour l'AMRAT, qui se réactive lorsqu'un financement pour l'ASASF est obtenu en 2006.

La coopération transfrontalière est alors portée par des organismes privés, qui génèrent par la même occasion une dynamique intercommunale dans la zone rurale de Tacna. Dans la continuité du CEPAD, ses membres créent une nouvelle ONG qui se charge d'établir des liens entre les maires de Tacna. Cette ONG, nommée ICOR (*Corporación Internacional Desarrollo Transfronterizo*), ne se contente plus d'apporter un appui technique aux maires, mais assume l'ensemble des fonctions administratives et de communication de l'AMRAT. Elle joue donc un rôle essentiel dans la dynamique de coopération entre maires péruviens et dans les liens de ces derniers avec leurs homologues chiliens¹⁰³².

Dans le cas bolivien, deux associations de communes, nommées *Mancomunidades*, et une ONG participent activement au projet transfrontalier. L'ONG bolivienne « Centro Inti », basée à Potosi, joue un rôle important au moment de la création de réseaux internationaux

¹⁰³⁰ Entretien avec Paola Valenzuela Parra, 10/03/11, *op.cit.*

¹⁰³¹ Sur la notion d'enrôlement, cf. Callon, Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, 1986, pp. 189-190.

¹⁰³² Le document « Aymaras... Sin Fronteras. Alianza Estratégica Bolivia-Chile-Perú por nuestras Fronteras Andinas », novembre 2001, p. 2, définit l'Alliance comme un espace de réflexion composé d'une instance politique – les maires – et d'une instance technique : ce rôle est assuré par des techniciens des municipalités au Chili et en Bolivie, par la ONG CEPAD du côté péruvien.

pour l'ASASF et prend le relais d'une autre ONG de La Paz nommée Chakana et ayant travaillé pour la partie bolivienne de l'ASASF jusqu'en 2006¹⁰³³. Créée en 1997, l'ONG Centro Inti travaille dans un premier temps avec la *Mancomunidad* de Los Lipez et devient par la suite une extension technique de l'ASASF. Lorsque la *Mancomunidad* de Los Lipez rejoint l'Alliance en 2006 – événement sur lequel nous reviendrons –, l'ONG apporte son expérience en matière de coopération internationale et d'exportation de produits « originaires » (cf. chapitre 5).

C'est en Bolivie que les communes qui participent à l'ASASF sont les plus nombreuses. A la *Mancomunidad* de La Paz-Oruro s'est ajoutée la *Mancomunidad* Gran Tierra de Los Lipez-Potosí¹⁰³⁴ en juillet 2006. Les premiers liens transfrontaliers s'établissent entre des maires chiliens et boliviens à la fin des années 1990, les Péruviens rejoignant le mouvement ultérieurement. A cette époque, les regroupements de communes boliviennes sont encore principalement des associations de communes calquées sur l'échelle départementale, telles que l'Association de Municipalités du département de La Paz (AMDEPAZ), l'AMDEOR (Association de Municipalités d'Oruro) et l'AMDEPO (Association de Municipalités de Potosí)¹⁰³⁵. Dans les années suivantes, la figure des *Mancomunidades* apparaît, sur la base de regroupements plus restreints et parfois dans des objectifs de coopération transfrontalière. Ainsi, la *Mancomunidad* « *Municipios Mancomunados de la Frontera con Chile* », constituée des municipalités de Sabaya, Coipasa, Carangas, La Rivera et Todos Santos dans les provinces d'Atahuallpa et Mejillones du département d'Oruro, s'est formée pour institutionnaliser une coopération locale dans le domaine énergétique avec des communes chiliennes¹⁰³⁶. Par ailleurs, il est intéressant de noter que la *Mancomunidad* La

¹⁰³³ Cf. Gobierno Regional de Tarapacá, BID, Aymaras Sin Fronteras, Bolivia, Chile y Perú. « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara », Projet présenté au Concours « Bien Public Régional » de la BID, 16 Octobre 2006 et l'entretien de 2006 avec Miguel Flores, conseiller municipal de Putre et responsable technique de l'ASF du côté chilien.

¹⁰³⁴ <http://www.mancomunidadlipez.com>. La *Mancomunidad* De Municipios Gran Tierra De Los Lipez est créée le 7 décembre 2003.

¹⁰³⁵ Créée en 1999, elle regroupe les trente-huit communes du département.

¹⁰³⁶ Dans ce cas, la *Mancomunidad* institutionnalise un accord bilatéral signé entre les deux communes frontalières de Colchane (Chili) et Sabaya (Bolivie) en 1999 (6 août) qui permettait la vente d'électricité à la commune voisine. Le texte portait en effet sur le transfert de bonnes pratiques et d'expériences, les échanges de biens de consommation de base (eau, énergie électrique), les projets d'infrastructures permettant ces échanges – à construire en commun – et les réunions nécessaires à leur maintenance, ainsi que les moyens de paiements de ces échanges. Le tout dans le but de « préserver la convivialité adéquate et fournir la base du développement de chacune des parties ». La *Mancomunidad* fondée en 2001 permet à la fois la recherche de fonds pour la réparation d'une centrale située en Bolivie (entreprise North Electric Power S.A.) et la vente de l'énergie produite à la commune de Colchane. Cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « L'émergence d'un référent territorial : ethnie, frontière et projet de territoire dans les Andes », in Boujrouf, Saïd, Antheaume, Benoît, Giraut, Frédéric, Landel, Pierre-Antoine (dir.), *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations. Contributions*

Paz-Oruro a récupéré le nom de « Aymaras sin Fronteras » en 2001, suite à la formation de l'Alliance transfrontalière. Un ancien maire de la région nous raconte le processus de formation de cette *Mancomunidad*, en insistant sur les différentes composantes culturelles existant au sein du groupe aymara dans cette zone :

« Ce sont devenues des communes, maintenant qu'il existe des communes. Donc au final, après une autre force est apparue. Il y a quinze ans, ici on perdait toutes les valeurs des *Carangas*, des *Pacajes* et autres, et alors a surgi l'initiative de reconstitution des *ayllus*. Et ça s'est assez bien imposé, mais ils n'ont pas respecté la division politique des municipalités. Mais ils n'ont pas affecté la division originale des *ayllus*. Donc maintenant il y a les municipalités, mais il y a aussi les *ayllus*. C'est une dichotomie bien équilibrée en ce moment. Donc ce territoire des *Carangas* est actuellement constitué de dix-huit municipalités et douze provinces. Les *Pacajes* ont, je crois, quatorze municipalités. Ça c'est le territoire des *Pacajes* et leur province est *pacaje*, et nous notre territoire est *caranga*. Donc ces communes se sont réunies, en disant faisons une *Mancomunidad*. Donc maintenant c'est une *Mancomunidad* des *Pacajes* et des *Carangas*. Donc ça s'est fait comme ça, une *Mancomunidad*, un organe directeur qui, disons, mène les communes. Avec des faiblesses certes, mais on en est là. »¹⁰³⁷

Au moment de la consolidation de l'ASASF, la *Mancomunidad Aymaras sin Fronteras* est la seule partie qui demande « l'implication des autorités originaires dans le renforcement de l'Alliance Stratégique Trinationale, en tant que contrôle social »¹⁰³⁸, démontrant ainsi le véritable rôle de contre-pouvoir local acquis par les autorités traditionnelles en Bolivie, ce que l'on ne retrouve pas dans les communes limitrophes.

A partir de ces diverses expériences en matière d'intercommunalité et de mobilisation de l'ethnicité, les autorités politiques locales chiliennes et boliviennes sont les plus enclines à entamer une coopération transfrontalière entre communes « aymaras ». Toutefois, la coordination de ces divers modèles d'organisation du pouvoir local et de ces configurations d'acteurs dans un projet commun et transfrontalier n'a rien d'évident. L'usage combiné de la frontière et de l'ethnicité a pour effet, au-delà de rendre possibles ces échanges, de générer une plus grande visibilité – internationale et nationale – des communes rurales. La visibilité internationale fait entrer ces communes dans un type de reconnaissance territoriale qui se démarque des cadres institutionnels des politiques multiculturelles nationales, tout en replaçant le projet transfrontalier dans l'ordre actuel des relations internationales de la région.

croisées sud-africaines, françaises et marocaines, Marrakech, Université Cadi Ayyad / LERMA, 2009, pp. 381-402.

¹⁰³⁷ Entretien avec Alejandro Choque, coordinateur territorial de l'ASASF pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (Bolivie).

¹⁰³⁸ *Mancomunidad Aymaras sin Fronteras, Acuerdos del IV Encuentro de la Mancomunidad Aymaras sin Fronteras*, 15 Mars 2002, Santiago de Callapa, 2002, point 8.

L'entrée dans le jeu transfrontalier de diverses agences internationales démultiplie les opportunités pour les maires aymaras en même temps qu'elle conditionne les modalités de développement local sur le « territoire aymara ». Avant d'étudier en détail les réseaux et circuits de légitimation parcourus par le projet de cette association dans le chapitre suivant, rappelons les premières étapes de la construction du projet transfrontalier « aymara ».

3. Politiser le transfrontalier depuis les communes : genèse de l'ASASF

Après avoir vu que les mobilisations de l'ethnicité présentent des formes et des degrés distincts dans les trois pays, nous nous intéressons ici à la genèse locale de l'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontières (ASASF), ainsi qu'aux premiers arguments mobilisés par les autorités locales pour légitimer le dépassement de la frontière, de façon à mieux comprendre les dynamiques transfrontalières établies dans ce cadre. L'action publique transfrontalière se construit localement à partir de la valorisation politique de pratiques transfrontalières plus ou moins anciennes ; à partir aussi d'une comparaison entre les processus de développement dans les communes de chaque pays, ou encore d'une comparaison entre les rapports centre-périphéries existant dans chaque contexte national. Ceci constitue paradoxalement les fondements du dépassement de la frontière : c'est en jouant sur les asymétries locales dues à son existence que les maires justifient son dépassement. La frontière s'établit comme une première ressource, et c'est les premières étapes de légitimation du transfrontalier qui renforcent à leur tour la dimension ethnique des discours portés par les autorités locales sur leurs espaces de compétence.

A l'occasion de la seconde Feria Régionale Andine (FERAN) de novembre 1999, le maire de la commune de Putre, Francisco Humire, lance pour la première fois l'idée d'une mise en commun du potentiel touristique, productif et commercial de la région auprès de plusieurs homologues boliviens et péruviens. Le contexte de feria se prête bien à cette proposition : la figure des ferias transfrontalières est en effet l'une des pratiques les plus visibles du quotidien de l'altiplano. De nombreuses ferias transfrontalières naissent paradoxalement dans les années 1970, alors que la frontière est minée : plus que des pratiques anciennes, les ferias sont en fait des témoins de l'augmentation des échanges économiques dans la région. Par exemple, « *La Tripartita* » se déroule de manière hebdomadaire autour du point tripartite Chili-Pérou-Bolivie. Des légendes locales racontent que des sacrifices rituels de lamas (nommés *wilanchas*) avaient lieu pour les trois drapeaux, car c'est précisément la frontière qui permettait aux populations de cette zone de subsister. Il aurait aussi existé un

stade de football « international » : il fallait alors passer la frontière pour marquer un but¹⁰³⁹. Témoin d'un vivre-ensemble ancien, l'existence de cette feria est aussi celui de l'accroissement du commerce et de la contrebande dans la zone, ce dont témoigne le traitement spécifique accordé aux ferias dans le cadres des politiques frontalières (cf. chapitre 3)

La FERAN de Putre est annuelle : à la différence du type de marché hebdomadaire de la « *Tripartita* », elle est vouée à accompagner et organiser l'exportation des produits de la région. Il s'agit d'un espace d'échanges d'idées et de pratiques, où artisans, agriculteurs, éleveurs et commerçants exposent leurs produits et savoir-faire : en 2000, plus de deux cents exposants y assistaient. Un ancien fonctionnaire de la municipalité de Putre nous raconte à l'occasion d'un entretien l'histoire de cette feria, insistant sur son caractère commercial, plus que culturel :

« L'ASASF se crée dans le cadre de la FERAN. La FERAN est une feria régionale andine qui se réalise à Putre, qui trouve sa genèse dans la période du gouvernement militaire. La FERAN au début, convoquait des entreprises privées pour qu'elles puissent offrir leurs produits et montrer au monde un lieu différent, comme Putre. Malheureusement, cette Feria Régionale de l'altiplano, son nom initial, n'ayant pas de raison d'être au-delà du thème commercial, perd son importance, aussi avec le processus de changements gouvernementaux au Chili, disons. »¹⁰⁴⁰

Créée à l'origine pour favoriser le commerce dans la zone de l'altiplano chilien, la FERAN est réinterprétée et réinventée comme un lieu d'intégration subrégionale et de réunion culturelle des populations indigènes des trois pays : en 2006, la FERAN est par la même occasion la « Feria de la Chanson Andine ». Elle n'en conserve pas moins son caractère commercial. Les activités touristiques de l'altiplano des trois pays y sont également présentées, ainsi que les activités culturelles avec l'organisation de concerts de musique andine et une offre de gastronomie régionale¹⁰⁴¹. Au-delà de liens d'amitié préexistants – notamment entre le maire de Putre (Chili) et celui de Charaña (Bolivie) –, les premiers échanges entre maires aymaras des trois pays sont rendus visibles lors de la FERAN, organisée à l'initiative des maires chiliens.

¹⁰³⁹ Albó, *op.cit.*, 2000, p. 61.

¹⁰⁴⁰ Entretien avec Miguel Flores, *op.cit.*, 2006.

¹⁰⁴¹ Certains services publics chiliens y participent également, dont la CONADI et le ministère des Affaires Étrangères.

Les usages locaux et « indigènes » des frontières étatiques se mettent donc en place par la récupération de figures relativement anciennes de pratiques transfrontalières telles que les ferias, mais cette fois organisées sous la forme d'expositions destinées à approfondir les échanges de pratiques et à présenter ces savoir-faire à l'extérieur de la zone altiplanique. La frontière devient ainsi un support de la « réinvention » des traditions. L'existence de la ligne de démarcation permet également au groupe de se positionner *contre* les nationalismes, qui constituent un référent d'opposition nécessaire à la construction de toute identité¹⁰⁴². Lorsque le *leader* de l'ASASF est questionné sur les divergences ayant trait aux nationalités respectives des maires de l'Alliance, sa réponse est sans équivoque :

« Cela n'existe pas dans le monde aymara. Ça n'existe pas. Ces problèmes se rencontrent à La Paz, à Oruro, à Cochabamba, à Santa Cruz, à Lima, à Santiago. Ici dans la région de frontière, nous sommes tous Un. Tout ce qui est de trop, ce sont les frontières. »¹⁰⁴³

Malgré le discours porté par le président de l'Alliance en 2006, le chapitre suivant se concentre sur les rivalités et conflits internes à l'Alliance : au-delà de la solidarité affichée, l'histoire du transfrontalier aymara est loin d'être linéaire et consensuelle. La présence de la ligne de démarcation permet pourtant la mise en commun d'éléments disparates et l'établissement de points de comparaison entre les situations des communes frontalières dans leur contexte national respectif. En effet, les résultats macroéconomiques chiliens apparaissent globalement satisfaisants en comparaison de ceux des pays voisins ; toutefois, cette réalité ne se reflète pas dans la zone frontalière, certains villages frontaliers boliviens et péruviens bénéficiant de conditions plus favorables en matière d'infrastructures. A partir de ce constat que le maire de Putre décide d'entamer un rapprochement transfrontalier, comme il nous l'explique lors d'un entretien :

« Donc avec ce problème commun dans toutes les communes frontalières, en plus de ça je me suis rendu compte qu'il existait une autre... discrimination, pourrions-nous dire. Parce que si nous comparons les municipalités frontalières, dans le cas de Palca qui est sur le point Tripartite, la commune de Palca au Pérou a de l'énergie électrique en permanence, 24h sur 24, avec un système interconnecté à une centrale hydroélectrique. La commune qui est à côté au Chili, qui est Général Lagos, n'a même pas un kilomètre de réseau interconnecté et a de l'énergie trois heures par jour. Et nous parlons d'un Chili en voie de développement... Mais cette réalité n'est pas prise en compte, c'est ce qui se vit sur le territoire.

¹⁰⁴² Héritier, Françoise, « L'identité Samo », in Lévi-Strauss, Claude, *L'identité : séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977, pp. 51-71.

¹⁰⁴³ Entretien avec Francisco Humire, Maire de Putre de 1996 à 2008.

Dans le cas de la commune de Colchane à l'intérieur d'Iquique au Chili, de l'autre côté de la frontière il y a Sabaya en Bolivie. La commune de Sabaya a de l'énergie permanente connectée au réseau d'Oruro, elle de l'électricité 24 heures sur 24, et Colchane au Chili a trois heures par jour avec seulement des groupes électrogènes. Donc ça c'est la réalité, et c'est difficile à comprendre lorsqu'on parle d'un pays en voie de développement. »¹⁰⁴⁴

L'enjeu transfrontalier incite ainsi les acteurs à se positionner discursivement en contre-poids des nationalismes et des disputes diplomatiques. Face au constat d'une similarité de problèmes socio-économiques dans la région de l'altiplano, le maire de Putre insère donc progressivement l'argument ethnique dans son discours pour la mise en commun des politiques de développement local, faisant de la culture aymara « un avantage » commun, ce qu'il exprime de la manière suivante :

« Donc j'ai pensé, n'est-ce pas, qu'ici il fallait affronter les problèmes tous ensemble. Et que nous avions un avantage. Qui était, n'est-ce pas, que les communes frontalières des trois pays appartenaient à la culture millénaire aymara. C'était ça notre base pour agir. C'était ça notre potentialité, et qu'il fallait s'accrocher à ça. [...] Et en voyant des expériences vécues dans d'autres endroits du monde, nous avons voulu, n'est-ce pas, en profiter ici. Cela m'a demandé de nombreuses années, pour convaincre les maires. Pour leur dire que par cette voie, moi j'entrevois une possibilité pour que nous puissions nous développer de manière conjointe. »¹⁰⁴⁵

Il s'agit donc pour les maires andins d'utiliser l'effet-frontière en rassemblant des éléments divergents tout en mettant en question la légitimité locale de la ligne de démarcation grâce à l'argument identitaire aymara.

Les interactions régulières des maires frontaliers génèrent des dynamiques de mise en commun d'expériences très hétéroclytes de la pratique du pouvoir local et de la mobilisation de l'indianisme, des expériences qui découlent de diverses mises en relation du multiculturalisme et de la décentralisation dans les contextes nationaux. La frontière devient ainsi le lieu où ces usages peuvent s'affronter, se compléter et mutuellement s'influencer pour donner naissance à un discours original sur la légitimité d'une action publique transfrontalière. L'enjeu commun d'inversion du « stigmaté » indien est celui qui permet aux autorités locales *d'investir* la frontière. Il s'agit d'affirmer positivement une identité historiquement construite dans un sens péjoratif par les groupes dominants¹⁰⁴⁶. Certains

¹⁰⁴⁴ Entretien avec Francisco Humire, *op.cit.*

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*

¹⁰⁴⁶ Un effet de la domination symbolique est effectivement de forcer les groupes dominés à revendiquer leur particularité dans les termes qui sont utilisés pour les stigmatiser. Cf. Bourdieu, Pierre, « L'identité et la

mouvements kataristes boliviens se revendiquent ainsi d'une phrase célèbre attribuée à un rebelle péruvien en 1922 : « Indien est le nom avec lequel ils nous ont soumis, Indien sera le nom avec lequel nous nous libérerons ! »¹⁰⁴⁷ - rejoignant ainsi la logique d'inversion du stigmatisme mise en évidence par E. Goffman¹⁰⁴⁸. L'idée d'une « culture millénaire aymara » évoquée par le dirigeant chilien mobilise une mémoire ancrée dans un territoire devenu transfrontalier, et donc redéfinit, et reconstruit.

Conclusion du chapitre 4

La construction de l'ethnicité et la catégorisation des populations indiennes présentent des contours très différents selon les contextes historiques nationaux. Ainsi, la transformation de la catégorie « paysan » en catégorie « indigène » depuis début des années 1990 recouvre des formes distinctes au Chili, au Pérou et en Bolivie. Toutefois, la diversité des formes disponibles de mobilisation de l'ethnicité pour les élites locales indiennes n'empêche pas pour autant la construction progressive d'un discours commun au niveau transfrontalier. L'analyse des déclinaisons du multiculturalisme dans le contexte de décentralisation apportée par ce chapitre peut aider à comprendre les fondements de l'action publique transfrontalière. En effet, comme nous l'avons vu, les territorialités émergentes portées par les maires ruraux renvoient à la construction pragmatique de *territoires*, plus qu'à une tradition de revendications relatives à l'usage des *terres*, celles-ci étant plutôt portées par les diverses organisations indigènes nationales. Ce pragmatisme se présente comme un contre-poids à des revendications plus radicales, en incluant des arguments indianistes, c'est-à-dire en s'affichant comme une forme de *représentation* des populations indigènes, tout en s'insérant dans des logiques de « gouvernance ».

Le paradoxe apparent entre le poids des héritages nationaux et les dynamiques locales et transfrontalières de l'action publique peut être dépassé au moyen de l'analyse du jeu d'acteurs à échelles multiples qui contribue à légitimer un territoire transfrontalier, dès lors que les préceptes du « développement avec identité » y deviennent applicables. Yvon le Bot

représentation, éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », Paris, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Editions de Minuit, 1985, pp. 63-72.

¹⁰⁴⁷ « Indio fue el nombre con que nos sometieron, ¡Indio será el nombre con el que nos liberaremos ! », selon les mots de Domitila Quispe C. de Azangaro. Albó, *op.cit.*, 2000, p. 50.

¹⁰⁴⁸ Goffman, Erving, *Stigmatisme: les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975. Voir aussi Jacques Rancière sur les Canuts, qui écrit : « Ce qui est nouveau au lendemain de 1830, c'est cet effort singulier d'une classe pour se nommer, pour exposer sa situation et répondre au discours tenu sur elle », Faure, Alain, Rancière, Jacques, *La parole ouvrière (1830-1851)*, Paris, Union Générale d'Édition, 1976, p. 10.

avance que le phénomène des mouvements indiens est source de préoccupation au sein de certaines agences internationales ou de sphères proches du gouvernement des Etats-Unis, alors que dans les périodes précédentes l'idée d'une mise en danger de la cohésion nationale était formulée par les tenants de l'Etat-nation¹⁰⁴⁹. Si le projet ASASF ne s'inscrit pas directement dans les revendications portées par les organisations indiennes les plus radicales, les effets de la combinaison transfrontalière de diverses interprétations des liens entre ethnicité et territoire par des élites locales marginales sont difficilement prévisibles. Aussi, la recherche de visibilité des maires aymaras a reçu des réponses rapides, le projet se retrouvant encadré par divers agents de la Banque Mondiale, de la BID et de l'administration chilienne, selon des dynamiques détaillées dans le chapitre suivant.

¹⁰⁴⁹ Le Bot, Yvon, *op.cit.*, 2006, p. 165.

Chapitre 5

Du développement des Aymaras à la sécurisation du transfrontalier

En transformant l'ethnicité en répertoire d'action, les politiques multiculturelles constituent créent des structures d'opportunité pour les maires ruraux. Toutefois, dans notre cas d'étude, ces cadres nationaux de la reconnaissance ne sont pas saisis directement par les maires frontaliers pour l'élaboration de politiques de développement. Aussi, pour comprendre la construction de l'action publique transfrontalière aymara, il convient à présent d'aborder ce que nous avons nommé *l'autre entrée de la reconnaissance*. Ce processus se caractérise par une mise en réseau internationale des élites locales : l'assistance (technique et financière) à l'élaboration de projets de développement légitime et oriente la construction des territoires indigènes. Nous proposons ici d'analyser le circuit de légitimation complexe de l'action publique transfrontalière que forment les interactions entre acteurs locaux et internationaux, puis nationaux.

La dimension transnationale des mobilisations indigènes se caractérise principalement par la formation de réseaux à échelles multiples, suivant « des interactions régulières au-delà des frontières nationales », et impliquant « au moins un acteur [qui] est un agent non-étatique ou [qui] n'opère pas au nom d'un gouvernement national ou d'une organisation intergouvernementale »¹⁰⁵⁰. Ces réseaux transnationaux incluent des types d'acteurs variés : représentants des populations indigènes, élus, membres du milieu académique, membres d'ONG nationales et internationales et des agents des organismes internationaux (ONU, Banque Mondiale, BID etc.)¹⁰⁵¹. L'internationalisation de l'action politique des amérindiens fournit donc un nouveau référentiel discursif mais n'implique pas pour autant une

¹⁰⁵⁰ Risse-Kappen, Thomas, *Bringing transnational relations back in*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 3.

¹⁰⁵¹ Radcliffe, Sarah, « Tejiendo redes: organizaciones y capital social en los pueblos indígenas », in Martí i Puig, Salvador (dir.), *Pueblos indígenas y política en América latina. El reconocimiento de sus derechos y el impacto de sus demandas a inicios del siglo XXI*, Barcelone, Fundación CIDOB, 2007. Cette dimension est apparue par l'intermédiaire d'ONG internationales telles que l'*Inter-American Foundation* ou Oxfam qui ont commencé à monter des projets de développement indigène dès les années 1980, bien avant que le sujet ne soit abordé par les gouvernements ou les agences multilatérales.

homogénéisation de la représentation des organisations indigènes. R. Andolina écrit à ce propos : « La représentation des peuples indigènes résiste à une standardisation complète ou à un accord universel, ceci malgré l'existence de niches nationales et transnationales pour la représentation de ces identités »¹⁰⁵².

A travers l'observation des jeux d'acteurs qui se donnent à voir autour de la frontière, et de l'évolution concomitante du contenu du projet de développement transfrontalier, il est possible de mettre en perspective les liens entre « développement avec identité » et sécurité, d'analyser l'implication – tardive mais déterminante – du centre chilien dans la redéfinition des règles du jeu frontalier, et d'éclairer la dimension stratégique de l'action publique locale des maires aymaras chiliens. Le premier objectif est d'analyser le fonctionnement et les effets des ressources et discours liés au « territoire » et à « l'ethnicité » dans les municipalités rurales aymaras chiliennes. Nous avons montré comment le processus de construction de ces communes s'est inscrit dans la refonte du gouvernement du territoire dans les années 1980 (cf. chapitre 2). L'ancrage du gouvernement du territoire chilien jusque sur les marges territoriales a donné naissance à un profil sociologique original chez les maires ruraux, les mettant en capacité de combiner habilement les pratiques gestionnaires aux revendications identitaires (cf. chapitre 4). Leur participation active à la redéfinition de la culture aymara et du territoire frontalier peut ainsi être analysée pour comprendre les implications politiques du « développement avec identité » dans cette région.

C'est au gré des interactions entre les différents acteurs agissant sur cet espace – issus des espaces locaux, des centres nationaux et des IIF – que se forge le lien entre culture andine et développement territorial de type néolibéral. S. Radcliffe et N. Laurie écrivent à ce propos :

« Les politiques de la culture et du développement dans les Andes ne peuvent pas être comprises en-dehors du contexte des inflexions subnationales, nationales et régionales des cultures. Nous soutenons que la manière spécifique d'insérer la culture dans les politiques andines du développement est profondément influencée par ce milieu multi-scalaire, et non uniquement par des paradigmes de développement 'occidentaux' ou des 'cultures locales indiennes'. »¹⁰⁵³

¹⁰⁵² Andolina, Robert, Laurie, Nina, Radcliffe, Sarah A., *Indigenous Development in the Andes. Culture, power and transnationalism*, Durham, Londres, Duke University Press, 2009, p. 14.

¹⁰⁵³ Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, « Culture and development: taking culture seriously in development for Andean indigenous people », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 24, 2006, pp. 231-248, p. 240.

La mise en concordance des actions de ces divers types d'acteurs constitue la base du processus de *mise en territoire* des territorialités transfrontalières. Les divers travaux de politistes et de géographes portant sur ces processus se sont le plus souvent centrés sur des pays dont un grand pourcentage de la population est indigène, où les mouvements sociaux ont eu un écho national et où les plus hautes instances des gouvernements nationaux ont parfois dû prendre en considération ces revendications. C'est le cas de l'Équateur, de la Colombie, de la Bolivie, du Guatemala, ou du Mexique¹⁰⁵⁴. Le cas chilien se démarque, non seulement par la faible proportion de population indigène vivant dans ce pays, mais aussi par le fait que le niveau économique moyen plus élevé que dans la plupart des autres pays du continent en fait un pays « inéligible » – ou du moins non prioritaire – pour nombre de bailleurs de fonds internationaux. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'appel à des sources externes de coopération pour le développement dans les Andes n'est pas le privilège des espaces frontaliers : l'Amazonie fournit des exemples antérieurs de telles pratiques¹⁰⁵⁵. La situation frontalière des communes étudiées contribue en partie à expliquer le fait que les autorités locales favorisent l'entrée transnationale de la reconnaissance, non seulement par la visibilité internationale que cette situation accentue, mais aussi parce que les structures nationales de reconnaissance sont difficilement mobilisables dans un contexte transfrontalier. D'un point de vue global, l'élaboration de politiques de « développement avec identité » sur le « territoire transfrontalier aymara » renvoie à un processus de *sécurisation* de la frontière qui se réalise par deux mécanismes principaux : la *construction du consensus* et la *diffusion des capacités*.

En premier lieu, la culture aymara est considérée par les responsables des IIF comme une source de « capital social ». L'argument ethnique n'est pourtant pas le principal préalable à l'action publique transfrontalière des maires aymaras : le jeu discursif vis-à-vis de la frontière et la question du développement économique en milieu rural tiennent une place plus importante que la dimension « aymara » dans les premières années de l'Alliance (cf. chapitre 4). Nous verrons alors comment l'ethnisation du transfrontalier se confirme à partir de 2003, suite aux premiers échanges avec des fonctionnaires de la Banque Mondiale. Le soutien

¹⁰⁵⁴ Cf. Radcliffe, *op.cit.*, 2007 ; Andolina et al., *op.cit.*, 2009.

¹⁰⁵⁵ Les activités transnationales des organisations indigènes ont débuté dans les Andes bien plus tardivement qu'en Amazonie. Jusqu'à la fin des années 1990, les zones de montagne étaient perçues par les acteurs internationaux comme des espaces moins vulnérables tant du point de vue écologique que culturel. Alors que la « Coordinadora de las organizaciones indígenas de la Cuenca Amazónica » (COICA) est créée en 1985, la « Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas » (CAOI) est fondée en 2005, suite à un travail de mise en relation des diverses organisations par Oxfam. Cf. Andolina, Robert, Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, « Development and culture: Transnational identity making in Bolivia », *Political Geography*, n°24, 2005, pp. 678-702.

d'institutions nationales, indispensable à une mise en œuvre potentielle des politiques de développement, est ensuite assuré du côté du centre chilien. Alors que les dynamiques locales révèlent des enjeux de pouvoir et de forts conflits entre maires dans la première étape de l'ASASF, le jeu triangulaire d'interactions entre autorités centrales, périphériques et agences internationales autour de la question de la frontière participe à une *construction du consensus* transfrontalier autour de la présentation commune du groupe « aymara » de part et d'autre de la frontière (I).

En second lieu, la définition attribuée par les IIF à la notion de « capacités », promues dans le cadre de l'*empowerment* des populations indigènes, se concentre sur les « capacités » *entrepreneuriales et institutionnelles* existant dans les localités andines. Nous observons, dans notre cas d'étude, la manière dont cette définition conduit à une mise en relation prioritaire des acteurs *chiliens* avec les bailleurs internationaux. Ces interactions, qui légitiment le projet transfrontalier, contribuent à une diffusion du modèle chilien de gestion entrepreneuriale des territoires aux communes limitrophes, ce modèle se situant dans la continuité du gouvernement du territoire que nous avons analysé. Conjuguée à un échange de pratiques choisies existant du côté bolivien, la diffusion de ce modèle assure l'entrée des élites locales dans les cadres managériaux et gestionnaires de l'action publique d'une part, et une *production de la culture*, générée par l'horizon de sa marchandisation, d'autre part (II).

Enfin, les dynamiques de *construction du consensus et des capacités* ont des implications sur la redéfinition de l'administration, et plus généralement, du gouvernement des frontières. Dans le cas du programme BID/ASASF « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara », l'application du paradigme du « développement avec identité » sur la frontière andine a pour double effet l'insertion des populations aymaras dans les marchés formels, et, *via* la notion de « Bien Public Régional », le transfert des « bonnes pratiques » chiliennes aux pays limitrophes. L'intervention des institutions centrales et le maintien du *leadership* local chilien dans le projet aymara ont pour effet une insertion de normes de sécurité frontalière dans le projet local. L'horizon du développement économique pour le « territoire aymara » conduit les acteurs locaux à relayer, paradoxalement, la *sécurisation* de la frontière. Ce processus de *mise en sécurité* d'un espace ouvert, – dans la « continuité » des orientations du gouvernement du territoire chilien –, atteste d'une transformation des formes de ce gouvernement. En incluant non seulement les élites marginales, mais aussi les populations frontalières dans la formation d'une « soupape de

sécurité » entre les trois pays, le gouvernement ne signifie plus l'imposition de la séparation, mais la diffusion d'impératifs pour le « développement », ou le *bien-être* des populations, qui permet, tout en la conditionnant, leur circulation. En ce sens, la territorialité est gouvernée sous la forme d'une « gouvernementalité » transfrontalière originale. Dans ce cadre, les maires frontaliers boliviens et péruviens, qui s'approprient ces enjeux au gré de leurs interactions avec les maires chiliens, commencent même à assurer de *relais* des pratiques administratives chiliennes vers la Bolivie et le Pérou. Suite à cette diffusion « par le bas » des normes chiliennes, on observe en effet une rénovation du rapport des communes marginales aux autorités centrales, avec la création de ressources politiques locales inédites, notamment l'insertion dans les comités de frontière. Celles-ci vont de paire avec ce que nous caractérisons comme l'avènement d'un système de *contrôle partagé* de la triple-frontière (III).

I. La construction du consensus

Au cours de la période des politiques nationales de développement visant à réduire la pauvreté par l'assimilation (entre les années 1940 et 1980), l'idée selon laquelle la culture andine constituait un obstacle au développement économique était très largement répandue. A l'inverse, depuis les années 1990, les institutions internationales ont commencé à promouvoir des politiques de développement qualifiées d'ethno-développement, ou développement avec identité, qui éradiqueraient la pauvreté tout en maintenant les distinctions culturelles. Cette prise en considération des spécificités culturelles locales dans les plans de développement des grandes agences internationales telles que la BID ou la BM représente une avancée notable vers une valorisation de coutumes, pratiques socio-économiques et organisations politiques propres au milieu andin. Il convient toutefois de s'interroger sur la définition attribuée à ces distinctions culturelles, une définition qui véhicule – chez les promoteurs internationaux du développement tout comme chez les élites locales participant à la reconstruction des identités andines - une certaine image de ce qu'est *être indigène*, dont la mise en pratique influence fortement la forme et le contenu des politiques publiques locales du développement¹⁰⁵⁶. Ces

¹⁰⁵⁶ La Directive Opérationnelle 4.20 de la Banque Mondiale définit les peuples indigènes de la façon suivante : « les peuples indigènes peuvent être identifiés dans des aires géographiques particulières par la présence à divers degrés des caractéristiques suivantes : (a) fort attachement à des territoires ancestraux et aux ressources naturelles dans ces zones ; (b) auto-identification et identification par les autres comme des membres d'un groupe culturel différent ; (c) une langue indigène, souvent différente de la langue nationale ; (d) existence d'institutions sociales et politiques coutumières ; (e) production de subsistance prioritaire. » World Bank, « Operational Directive 4.20, Indigenous Peoples », *The World Bank Operational Manual*, Septembre 1991.

changements peuvent être abordés à travers un questionnement sur les éléments culturels qui sont valorisés, et sur les pratiques des acteurs qui guident et orientent cette valorisation.

En nous appuyant notamment sur des documents publiés par la Banque Mondiale et par la BID entre 1995 et 2006, nous commençons par chercher à comprendre le sens attribué à la notion de « capital social » dans l'élaboration et les applications pratiques du paradigme de l'ethno-développement (A). Nous observons ensuite dans notre cas d'étude comment le consensus supposé par l'usage de la notion de capital social est, d'une part, construit au gré d'interactions sociales à échelles multiples et, d'autre part, mis en scène au-delà des dynamiques locales de compétition et de conflits, participant ainsi du processus d'ethnicisation du projet transfrontalier (B).

A. Les banques multilatérales et le local

Les années 1990 se caractérisent par une évolution vers la prise en considération des dimensions culturelles dans les politiques de développement. Cette évolution est directement liée aux efforts affichés en faveur du « développement des pauvres », qui se caractérisent par la promotion d'une plus grande participation des bénéficiaires du développement à l'élaboration des politiques qui les concernent, et par l'apparition d'interactions directes entre ces bénéficiaires et les bailleurs de fonds. Ces politiques se fondent sur deux notions clés, l'*empowerment* (cf. *infra*) et le capital social, ainsi que sur la valorisation du « local » comme lieu *approprié* à la prise de décision en la matière. Nous abordons dans un premier temps l'évolution de l'action des IIF vers les politiques du « néolibéralisme social » (1), avant de proposer une approche critique de la notion de « capital social » telle qu'elle est appliquée dans le cadre des politiques de développement destinées aux communautés andines (2).

1. Développer les populations pauvres et indigènes

L'intervention directe des bailleurs de fonds internationaux dans les communes rurales andines à partir du milieu des années 1990 renvoie à la période de transition entre les politiques d'ajustements structurels suivant le célèbre « Consensus de Washington »¹⁰⁵⁷ et une prise de conscience des effets pervers des politiques néolibérales dans les milieux les plus

¹⁰⁵⁷ Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, « Le 'Washington consensus'. Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°121-122, 1998, pp. 3-22.

défavorisés¹⁰⁵⁸. Les stratégies de développement devant compenser ces effets se fondent sur la formation des populations et de leurs représentants locaux à l'élaboration de plans de développement, et sur une reconsidération du rôle des institutions publiques qui, au lieu d'être systématiquement opposées au marché, doivent désormais accompagner « efficacement » les politiques locales de développement¹⁰⁵⁹. La définition d'un développement systématiquement lié au marché, à la productivité et à l'esprit d'entreprise n'est pourtant jamais fondamentalement modifiée. Au début des années 1990, un rapport de la Banque Mondiale indique :

« Les résultats obtenus dans les pays en développement et dans les pays industrialisés soutiennent l'idée de plus en plus acceptée selon laquelle il vaut mieux ne pas demander à l'Etat qu'il dirige minutieusement le développement [...] Au cours des quatre dernières décennies nous avons cessé de croire que le climat, la culture et les ressources naturelles imposent le rythme du développement, à savoir que le commerce, les marchés et l'esprit d'entreprise sont les vrais facteurs déterminants du progrès. »¹⁰⁶⁰

Au même moment, commencent également à se diffuser des réflexions sur l'insertion des dimensions culturelles dans la définition du développement afin de le rendre plus efficace. Le développement devra désormais être « culturellement approprié », sans pour autant cesser de « s'harmoniser avec le marché ». La valorisation du local et de la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement s'inscrit dans le mouvement général d'allègement du poids de l'Etat et de la réforme des institutions vers une gestion du développement de type entrepreneuriale et partenariale¹⁰⁶¹. C'est l'ouverture de l'ère du « néolibéralisme social », décrit par R. Andolina de la manière suivante :

¹⁰⁵⁸ Le rapport de la BM de 1987 indique les premiers signes de préoccupation pour le problème de la pauvreté. Cf. Banco Mundial, *Informe sobre el desarrollo mundial*, 1987. Le processus de reconstruction paradigmatique au sein de la BM dans les années 1990 est analysé par Stiglitz, Joseph, « More instruments and broader goals : moving towards the Post-Washington Consensus », *Wider Annual Lectures*, Helsinki, World Institute for Development Economics Research, 1998.

¹⁰⁵⁹ Cf. Banco Mundial, *El gobierno importa*, Washington, 2007. Pour une analyse critique de ce changement de paradigme, voir Hibou, Béatrice, « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Études du CERI*, n°39, mars 1998.

¹⁰⁶⁰ Banco Mundial, *La tarea acuciante del desarrollo. Resumen del Informe sobre el desarrollo Mundial 1991*, Washington, 1991, p. 4.

¹⁰⁶¹ Sur la question de la démocratie participative en Amérique latine cf. Recondo, David, « L'impératif participatif en Amérique latine : quelques hypothèses sur l'émergence d'une norme de l'action publique », *Visages d'Amérique Latine*, n°6, 2005, pp. 48-52 ; Recondo, David, « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine : une comparaison des trajectoires mexicaine et colombienne », in Neveu, Catherine (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 255-276 ; Recondo, David, « Participatory Decentralization in Bolivia: The Genealogy of an Institutional Transplant », in Petric, Boris (dir.), *Democracies at large*, New York, NY, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 159-

« Le néolibéralisme social suppose que des sujets tels que le pluralisme culturel, la protection de l'environnement, l'équité de genres et la participation populaire sont compatibles avec l'économie de marché et les *self help agencies*. Il postule aussi que les savoir-faire managériaux et techniques sont compatibles avec, et peut-être même optimaux pour, les organisations et les institutions à but non lucratif [...]. Ainsi, les politiques de développement deviennent de plus en plus sociales, pendant que les organisations publiques et sociales doivent devenir de plus en plus efficaces et entrepreneuriales. »¹⁰⁶²

L'intérêt des IIF pour les populations indigènes se manifeste sous la forme de prêts attribués aux Etats pour soutenir la mise en œuvre de politiques nationales et sous la forme de projets élaborés en interaction directe avec les acteurs locaux. En 1991, la Banque Mondiale publie la Directive Opérationnelle 4.20 sur les Peuples Indigènes qui implique une consultation des populations indigènes sur les projets de développement¹⁰⁶³. Le *Fondo Indígena* créé en 1992¹⁰⁶⁴ et « l'équipe thématique sur les peuples indigènes » créée au milieu des années 1990¹⁰⁶⁵, diffusent chez les décideurs de la Banque les principes de la diversité culturelle. La BM monte ensuite un groupe de travail avec des professionnels indigènes, des ministres, des membres des Nations Unies afin de fournir des « services sociaux culturellement appropriés aux communautés indigènes ». Ce groupe de travail négocie avec les gouvernements la mise en place d'une série de projets de développement en coopération avec des représentants indigènes. Au sein de la BID, la mise en place d'une ligne politique spécifique pour les peuples indigènes devient officielle en 2006, même si elle existait de fait depuis les années 1990 : certains projets ont simplement été modifiés en fonction des impacts environnementaux et culturels potentiels¹⁰⁶⁶. Si la définition du développement reste inchangée, les instruments d'accompagnement du développement sont modifiés : la culture et la participation sont désormais placées au centre des discours sur la création de richesse chez les populations pauvres et marginales.

185. Sur le Brésil cf. Massardier Gilles, Sabourin, Éric, Lecuyer, Lauren, Avila, Mario, « La démocratie participative comme structure d'opportunité et de renforcement de la notabilité sectorielle. L'exemple du 'développement rural durable territorial' au Brésil, territoire Aguas Emendadas », GIS Démocratie & Participation (ed.), *Les effets de la participation*, 2011.

¹⁰⁶² Andolina et al., *op.cit.*, 2009, pp. 80-81.

¹⁰⁶³ World Bank, *op.cit.* 1991. Entre 1992 et 1999, plus de 50% des prêts de la BM en Amérique latine incluent ce type de projets spécifiques. Andolina et al., *op.cit.*, 2009.

¹⁰⁶⁴ Le *Fondo Indígena* est constitué lors de la seconde *Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno*. Les États qui y souscrivent alors sont : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, Equateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Portugal et République Dominicaine. Cf. www.fondoindigena.org/.

¹⁰⁶⁵ Cette équipe de travail est créée par la Human Development and Capability Association cf. www.hd-ca.org/

¹⁰⁶⁶ En 2001, elle met en place un fonds de 250 millions de dollars pour les projets indigènes et afro-latino-américains pour lutter contre le racisme. En 2002, environ 20% des prêts de la BID ont pour bénéficiaires des populations indigènes. Andolina et al., *op.cit.*, 2009, pp. 35-36.

Durant cette décennie, en écho à ce paradigme du « néolibéral social », un consensus s'est progressivement consolidé autour de l'évidence du lien entre le « local » et les populations indigènes. En effet, les Etats trouvent dans la décentralisation un moyen d'alléger leurs dépenses en même temps qu'une légitimation auprès des citoyens et auprès des agences internationales. Par ailleurs, les mouvements indigènes présentent le plus souvent le local, la communauté, comme le lieu de reproduction culturelle et de participation politique. De la même façon, le niveau d'identification prioritaire dans les Andes est le lieu de naissance, le village, la communauté ou le bourg (cf. chapitre 4). Les revendications indigènes coïncident donc, dans la valorisation de l'espace local comme base légitime de l'action collective, avec les cadres institutionnels des politiques de décentralisation et avec les plans de soutiens financiers internationaux au développement. La prise en considération de la dimension culturelle dans les politiques de développement s'accompagne ainsi d'une augmentation progressive du recours aux espaces locaux comme lieux d'action privilégiés pour la lutte contre la pauvreté par les membres de la coopération internationale. Cette évolution s'appuie sur la diffusion de deux concepts fondamentaux : le capital social et l'*empowerment*. Dans le cas des populations indigènes, ces concepts s'insèrent dans le paradigme du développement avec identité, ou ethno-développement. Le développement serait alors le résultat d'une combinaison entre l'apprentissage par les populations des règles du marché d'une part et d'autre part le suivi de cet apprentissage par des autorités publiques, mises en partenariat avec divers acteurs privés pour la gestion des *territoires* en construction. Par la suite, le « développement avec identité » appliquerait ces règles à un objectif de reconstruction des cultures propres à ces territoires, en supposant que le développement doit être « culturellement approprié » aux coutumes locales et aux besoins supposés.

Quel sens est donc attribué à la notion de développement « culturellement approprié » ? Les documents publiés par les IIF à ce sujet ont le mérite de poser la question des effets d'une intervention externe et d'afficher l'intention d'adapter les interventions des agences aux demandes des populations bénéficiaires¹⁰⁶⁷. Toutefois, les représentations de la culture andine véhiculées par ces documents méritent d'être interrogées. En effet, les groupes indigènes andins sont systématiquement assimilés aux populations pauvres et vulnérables dont le milieu de vie est rural et paysan. Cette perception trouve en partie ses origines dans les réflexions de l'indigénisme d'Etat pratiqué dans la période précédente et qui est précisément pris en contre-pied par les nouveaux paradigmes internationaux du développement. Cette perception,

¹⁰⁶⁷ Banco Mundial, *op.cit.*, 1991.

nommée *andeanism*, présente la région selon une « représentation qui dépeint les paysans contemporains des hautes terres comme se situant en-dehors du cours de l'histoire moderne [et] tend à ignorer les liens intenses entre les campagnes et les villes, les villages et les bidonvilles »¹⁰⁶⁸. Les peuples originaires des Andes sont présentés comme des groupes vivant d'agriculture de subsistance¹⁰⁶⁹ dans les espaces ruraux, et dont l'économie ne serait « pas hautement monétarisée »¹⁰⁷⁰. Cette description ignore l'existence, dans le cas aymara par exemple, d'une bourgeoisie très active économiquement et dont la présence se démarque jusqu'aux lieux symboliques de la modernité économique tels que la Zone Franche d'Iquique, où les commerçants aymaras sont en concurrence avec divers groupes d'entrepreneurs étrangers, asiatiques notamment en raison des routes commerciales offertes par le Pacifique. Ce dynamisme économique, outre l'effet notable de la frontière dans cette région, se fonde en partie sur des flux commerciaux issus de réseaux ville-campagne élaborés. Dans un rapport publié par la BID, ces réseaux sont malgré tout pris en ligne de compte, et considérés comme des opportunités pour :

« Capitaliser les avantages comparatifs des ressources naturelles, culturelles et sociales originales des communautés et de soutenir les liens progressifs entre les pratiques traditionnelles et modernes. Toutefois, capitaliser ces opportunités nécessite de nouveaux modèles institutionnels, des partenariats stratégiques, des approches innovantes et des formations [*training*]. »¹⁰⁷¹

Un objectif des programmes de développement destinés aux populations indigènes consiste donc à « former » *tant les populations que les représentants locaux* afin que la capitalisation des avantages comparatifs liés à certains traits de la culture andine devienne effective. Pour ce faire, l'invocation du capital social des communautés andines constitue un argument central, en légitimant la mise en œuvre de ce développement « culturellement approprié ».

2. Communautés andines et capital social

Le capital social est défini dans un rapport de la Banque Mondiale comme « l'ensemble des normes et relations sociales intégrées dans les structures sociales de la société et qui permettent aux gens de coordonner leurs actions et d'atteindre les objectifs

¹⁰⁶⁸ Starn, Orin, « Missing the Revolution: Anthropologists and the War in Peru », *Cultural Anthropology*, vol. 6(1), Février 1991, pp. 63-91, p. 64.

¹⁰⁶⁹ Sur la question de l'agriculture de subsistance cf. Davis, Shelton, Ebbe, Katrinka (dir.), *Traditional knowledge and sustainable development*, Proceedings of a Conference held at the World Bank, Washington DC, Sept.27-28, 1993, juin 1995.

¹⁰⁷⁰ Vives, Antonio (dir.), *Sustaining development for all. Expanding Access to Economic Activity and Social Services*, BID, 2006, p. 91.

¹⁰⁷¹ *Ibid.*, p. 95.

désirés »¹⁰⁷². Pour ses défenseurs, il se situe dans les relations sociales quotidiennes, communautaires et domestiques, et trouve ses fondements dans des relations de confiance, les réseaux, les activités associatives et la solidarité. Si cette notion a été étudiée sous différents angles¹⁰⁷³, la théorie qui a eu le plus grand écho est sans doute celle de R. Putnam. Cet auteur établit un lien entre le capital social et l'efficacité institutionnelle, définissant le capital social selon des éléments des organisations sociales tels que les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent l'action et la coopération, permettant d'obtenir un bénéfice mutuel¹⁰⁷⁴. Tant Putnam qu'un économiste comme D. North¹⁰⁷⁵ considèrent que les normes et réseaux d'échanges réciproques et solidaires qui se reproduisent de génération en génération sont à la source du développement capitaliste et de la consolidation de la démocratie libérale¹⁰⁷⁶. Lorsque la politique de la Banque Mondiale se centre sur des programmes de développement, elle inclut dans son discours la théorie de Putnam, considérant que les associations civiles de base et les relations sociales sont positivement corrélées aux meilleurs résultats du développement économique¹⁰⁷⁷. Mais, alors que Putnam avait identifié certaines sociétés comme étant culturellement plus aptes à générer du capital social¹⁰⁷⁸, la Banque Mondiale

¹⁰⁷² Narayan, Deepa, « Bonds and Bridges: Social Capital and Poverty », Rapport pour la Banque Mondiale, Poverty Group, 1999.

¹⁰⁷³ Pour une synthèse des débats sur le sujet cf. Bevert Antoine, Lallement, Michel, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006. Dans la perspective du choix rationnel, Coleman le définit comme « une variété d'entités qui ont deux éléments en commun : elles consistent toutes en aspects de la structure sociale, et elles facilitent certaines actions des acteurs – individus ou acteurs collectifs – à l'intérieur de la structure », Coleman, James S., « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, n°94, 1988, pp. 95-120, p. 98. Fukuyama analyse le capital social comme une variable explicative de l'efficacité économique. Fukuyama, Francisco, *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York, Free Press, 1995. E. Ritaine a souligné le fait que d'une fonction structurelle, le capital social devient avec Fukuyama puis Putnam un élément culturel, une disposition collective et héritée à coopérer. Ritaine, Évelyne, « Recherche capital social, désespérément », *Critique internationale*, n°12, juillet 2001, pp. 48-59, p. 50.

¹⁰⁷⁴ Putnam, Robert, « The prosperous community: Social capital and public life », *The American Prospect*, n°4, 1993; Putnam, Robert, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993. Il illustre cette réflexion en l'appliquant aux Etats-Unis : Putnam, Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

¹⁰⁷⁵ North, Douglass, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

¹⁰⁷⁶ Cf. Durston, John, *El capital social campesino en la gestión del desarrollo rural. Díadas, equipos, puentes y escaleras*, Santiago, CEPAL, novembre 2002, p. 20.

¹⁰⁷⁷ Sur l'insertion de la notion de capital social dans les théories de la Banque Mondiale cf. Bebbington, Anthony, Guggenheim, Scott, Olson, Elisabeth, Woolcock, Micheal, « Exploring social capital debates at the World Bank », *Journal of Development Studies*, vol. 40, n°5, 2004, pp. 33-64. Sur l'application de ces considérations dans le cadre de la démocratie participative cf. Gourgues, Guillaume, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse pour le doctorat en science politique, dir. Alain Faure, IEP Grenoble, 2010.

¹⁰⁷⁸ Dans son étude sur l'Italie, Putnam explore les traits distinctifs des communautés les plus civiques et des communautés les moins civiques. La vie politique dans les régions les moins civiques est marquée par des relations verticales d'autorité et de dépendance, incarnées par des réseaux de patrons-clients. Les zones les moins civiques de l'Italie sont les zones méridionales traditionnelles. Les régions les plus civiques d'Italie comprennent quelques-unes des villes les plus modernes de la péninsule. La modernisation ne conduit donc pas à la disparition de la communauté civique. Cf. Putnam, *op.cit.*, 1993.

identifie du capital social dans les sociétés indigènes et cherche à le renforcer pour promouvoir le développement.

Dans ce contexte, pour la Banque Mondiale, il devient toujours plus évident que les populations indiennes disposent d'un haut capital social malgré leur pauvreté économique. Le capital social se décline aussi sous les notions de « *assets* » ou « *indigenous knowledge* » (IK) :

« Le savoir indigène est une partie importante de la vie des pauvres. Il est partie intégrante de l'écosystème local. L'IK est un élément clé du 'capital social' des pauvres ; leur principale ressource [*asset*] pour investir dans la lutte pour la survie, pour produire de la nourriture, pour fournir des abris ou pour obtenir le contrôle de leurs propres vies. »¹⁰⁷⁹

Le capital social indigène constituerait alors une base pour l'accroissement du capital économique dans les zones indiennes. Il est aussi au fondement de la mouvance de l'ethno-développement. Un document de la BM sur ce sujet indique ainsi en 1996 :

« Nous savons que le capital social, les valeurs partagées, les règles d'un comportement social correct et un sens commun de la responsabilité civique et de l'identité, sont les plus fortes caractéristiques culturelles des communautés indigènes. La Banque cherche à construire sur la base de cette force. »¹⁰⁸⁰

Ce présupposé, en idéalisant les pratiques sociopolitiques propres aux communautés andines, tend à lisser la réalité sociale des groupes en question. « L'évidence » d'un consensus qui serait issu des relations de confiance et des pratiques traditionnelles de l'autorité nie les conflits et relations de pouvoir internes aux sociétés considérées et ignore les contextes politiques et économiques dans lesquels se déroulent les relations sociales. Les principes de réciprocité, de solidarité, de confiance, d'une économie imposant l'accès de chacun aux ressources collectives font certes partie de l'organisation sociopolitique des communautés andines, mais sans pour autant exclure les phénomènes internes d'exclusion, de conflits et de domination. A ce propos, S. Radcliffe et N. Laurie remarquent que les institutions communautaires andines représentent « une *formalité* non-étatique qui jouit d'une légitimité considérable dans la pensée des agences multilatérales pour promouvoir la société civile et la participation sous la forme de politiques de 'bonne gouvernance' néolibérale pour

¹⁰⁷⁹ World Bank, *Indigenous Knowledge for Development A Framework for Action*, Knowledge and Learning Center, Africa Region, World Bank, 1998, p. 4.

¹⁰⁸⁰ Partridge, William L., Uquillas Jorge E., Johns Kathryn, *Including the Excluded: Ethnodevelopment In Latin America*, World Bank, 1996, p. 32.

encourager la société civile »¹⁰⁸¹. Dans notre cas d'étude, la confusion entre les institutions municipales rurales et les communautés andines est d'ailleurs remarquable, ces deux figures émanant pourtant de logiques sociopolitiques bien distinctes : si les communes relèvent de la rationalité politique et administrative des Etats, les communautés, bien que créées à l'époque de la colonisation espagnole, présentent des pratiques sociales, économiques et politiques reproduisant des coutumes indiennes, telles que la prise décision collective, la révocabilité des autorités et l'exploitation en partie partagée des ressources naturelles.

De manière plus générale, associations civiles, institutions traditionnelles et organisations non gouvernementales sont donc identifiées comme étant les espaces de création du capital social qui permettraient aux individus de mobiliser des ressources hors de la sphère étatique et de s'orienter vers des pratiques démocratiques depuis les espaces locaux. L'utilisation du concept a déjà fait l'objet de nombreuses critiques¹⁰⁸². Outre son caractère flou et la difficulté de mesure qu'il présente, l'invocation généralisée du capital social peut le convertir en un raccourci conceptuel vers la notion de « responsabilisation citoyenne », substituant à l'action des Etats celle de populations peu préparées à agir dans les arènes politiques. Selon la Banque Mondiale, les notions de « participation » et de « *capacity building* » sont au centre de l'insertion du capital social dans le paradigme du développement avec identité :

« Le capital social a été identifié comme une composante intégrale du développement social et économique tant au niveau micro que macro. Le capital social se réfère aux institutions, liens, réseaux et normes qui façonnent la qualité et la quantité des interactions sociales d'une société. La clé pour relever le défi du capital social est la participation : la participation locale dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets assure que les projets et les politiques fassent sens dans le

¹⁰⁸¹ Radcliffe, Laurie, *op.cit.*, 2006, p. 243.

¹⁰⁸² Cf. Tarrow, Sidney, « Making social science work across space and time : A critical reflection on R. Putnam's Making Democracy Work », *American Political Science Review*, vol. 90, n°2, 1996, pp. 389-397 ; Radcliffe, *op.cit.*, 2007 ; Ritaine, Évelyne, *op.cit.*, 2001 ; Méda Dominique, « Le capital social : un point de vue critique », *L'Économie politique*, n° 14, 2002, pp. 36-47 ; Skocpol, Theda, *Diminished Democracy : From Membership to Management in American Civic Life*, University of Oklahoma Press, Norman, 2005. Pour une synthèse critique des travaux sur le capital social, cf. notamment les numéros spéciaux consacrés à cette question dans *l'International Journal of Social Research Methodology*, vol. 6, n°1, 2003, et dans la *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n°3, 2003, ainsi que Cohen, Jean, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », *Raisons politiques*, n°3, 2002, pp. 139-160, et Hamidi, Camille, « Lire le capital social. Autour de Robert Putnam », *Revue française de science politique*, 53, n°4, août 2003, pp. 607-613.

contexte local et favorisent le soutien et l'appropriation nécessaires pour rendre durable le projet une fois que les agents de développement sont partis. »¹⁰⁸³

Les politiques de développement sont donc confiées à des acteurs non gouvernementaux issus de divers horizons, ce qui peut contribuer à renforcer la fragmentation des sociétés et la privatisation de l'action publique¹⁰⁸⁴. Le même rapport pour la Banque Mondiale continue ainsi :

« En partie en réponse à ces apprentissages, l'un des rôles les plus importants de la Banque Mondiale a été de soutenir les processus de construction des capacités chez les peuples et organisations indigènes, en créant un dialogue avec les gouvernements nationaux à propos de leurs politiques et programmes indigènes, et en coopérant avec d'autres agences internationales telles que l'OIT, le FIDA, la BID et le *Fondo Indígena*. »¹⁰⁸⁵

Cette citation nous renseigne également sur la promotion d'une mise en réseau multiple des organisations indigènes. Un effet recherché de la création de « capacités » au niveau local indien est, d'une part, l'ouverture du dialogue entre ces populations et les Etats, et d'autre part la mise en réseaux de ces organisations avec les IIF. L'un des principes du néolibéralisme repose précisément sur la capacité de la société civile à créer des richesses alors que le rôle de l'Etat providence est redéfini¹⁰⁸⁶. La combinaison de la mise en réseaux transnationaux des organisations locales indigènes et de la *construction des capacités* de celles-ci à influencer leurs institutions devra être questionnée dans la suite de ce chapitre. Mais d'abord, il convient d'analyser la manière dont la mise en réseaux des localités indigènes illustre la stratégie du *consensus building*, qui entend se substituer à celle de la conditionnalité¹⁰⁸⁷. L'usage de la

¹⁰⁸³ Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., « The Quest and Practice of Indigenous Development », in Davis, Shelton H., Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., *Lessons of indigenous development in Latin America: The proceedings of a World Bank Workshop on Indigenous Peoples Development*, LCR Sustainable Development Working Paper, n° 20, World Bank, Septembre 2004, pp. 9-22, p. 19.

¹⁰⁸⁴ Sarah Radcliffe évoque en ce sens une prolongation du « développement néopopuliste ». Cf. Radcliffe, *op.cit.*, 2007, p. 33.

¹⁰⁸⁵ Uquillas, Eltz, *op.cit.* 2004, p. 19.

¹⁰⁸⁶ Sur ce sujet voir par exemple Dardot, Pierre, Laval, Christian, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010.

¹⁰⁸⁷ La conditionnalité des prêts des IIF se réfère à la création de programmes de réformes économiques et financières destinés à assurer la solvabilité future du pays. Sur le principe de conditionnalité dans les prêts de la Banque Mondiale cf. Drössler, Lisa, Elie, Madeleine, « La conditionnalité de l'aide : un impact marginal sur la démocratisation au Maghreb. Un entretien avec Béatrice Hibou », Dossier « Regards croisés sur la démocratisation et la gouvernance au Maghreb », IRG, 2007, <http://www.institut-gouvernance.org/fr/entretien/fiche-entretien-57.html> ; Stiles, Kendal W., « IMF conditionality : Coercion or compromise ? », *World Development*, vol. 18, n°7, 1990, pp. 959-974 ; Mosley, Paul, Harrigan, Jane, Toye, John, *Aid and Power : the World Bank and Policy-Based Lending*, Londres, Routledge, 1991 ; Sorensen, Georg (dir.), *Political Conditionality*, Londres, Frank Cass/EADI, 1993 ; Haggard, Stephan, Webb, Steven (dir.), *Voting for Reform : Democracy, Political Liberalization, and Economic Adjustment*, Washington DC, Oxford University Press for the World Bank, 1994.

notion de « construction du consensus » se rapporte tant à la mise en place d'un consensus local et transfrontalier, qu'à l'action des IIF en lien avec les Etats et implique une coopération entre les institutions nationales/locales et les IIF pour l'application des stratégies de développement proposées par celles-ci¹⁰⁸⁸. La création d'accords *entre* institutions locales sur les stratégies à adopter pour promouvoir le développement est un préalable au travail sur les institutions nationales : les structures sociales locales existantes sont donc prises comme point de départ pour la diffusion de normes du développement construites au gré des interactions entre le local, le transnational et le national. Avant d'aborder les effets de cette stratégie sur les politiques frontalières (cf. *infra*), voyons pour le moment comment se construit le consensus transfrontalier « aymara » dans notre cas d'étude.

B. L'ASASF : un consensus transfrontalier « aymara » ?

Dans le prolongement de cette conception d'un « consensus » qui serait propre aux communautés Aymara, l'intervention d'agences internationales, et en particulier de la Banque Mondiale et la BID, a indéniablement contribué à la consolidation de l'Alliance transfrontalière aymara. A partir du projet personnel d'un homme, le maire de la commune chilienne de Putre, un projet bénéficiant initialement d'une faible implication des autres maires frontaliers et ne s'appuyant sur aucun soutien institutionnel, l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières (ASASF) a confirmé son existence en une décennie. Le travail de consolidation de l'Alliance s'est traduit par la construction d'un consensus au niveau local – entre les maires frontaliers – puis, par voie de conséquence et par la confirmation du lien entre ethnicité et frontière, au niveau international, cette fois-ci entre les responsables des Etats concernés, les institutions centrales chiliennes jouant un rôle déterminant dans ce processus. Cette consolidation se réalise par la modification du projet de l'ASASF au gré des étapes d'un circuit de légitimation complexe et multi-scalaire.

Nous nous concentrons pour commencer sur la première étape du processus, caractérisée par la construction du consensus transfrontalier : alors que les rivalités locales sont omniprésentes dans les premières années de l'ASASF, l'accompagnement technique et

¹⁰⁸⁸ Collier, Paul, « Consensus-Building, Knowledge and Conditionality », Paper presented at the World Bank Annual Conference on Development Economics, avril 2004. Sur le passage de la conditionnalité à la notion de « *ownership* » ou appropriation des réformes par les gouvernements dans les cas argentin et chilien, cf. Lardone, Martin, « The appropriation of the World Bank policies? Political commitment and the sustainability of State reform programs in Argentina and Chile », Paper to be delivered at the 3rd Doctoral Workshop on the World Bank. Research Alliance for Development (RAD), World Bank, Economic & Social Research Council, Bled, Slovenia, mai 16th 2007.

financier du projet par les IIF contribue à la création d'un terrain d'accord entre les divers membres de l'Alliance des trois pays à propos de la dimension culturelle des politiques de développement. Il s'agit de confirmer l'idée selon laquelle les Aymaras visent des objectifs communs et disposent de « traditions » de coopération qu'ils pourront utiliser dans le cadre de programmes de développement. Cette première séquence se situe entre 2000 et 2003, lorsque les objectifs de l'ASASF se concentrent progressivement sur la dimension « ethnique » du projet de développement, suite à l'intervention d'agents de la Banque Mondiale (BM) (1). Par ailleurs, cette étape de construction du consensus local transfrontalier se caractérise par une intervention de fonctionnaires de l'Etat central chilien qui se présentent comme les interlocuteurs institutionnels privilégiés des IIF. Le rôle de ces fonctionnaires dans l'élaboration du plan de développement transfrontalier aymara constitue un élément déterminant, bien que peu visible. Cette seconde séquence s'ouvre en 2005, lorsque la Région chilienne de Tarapacá prépare pour l'ASASF un projet au concours du « Bien Public Régional » de la BID, jusqu'à son approbation par la Banque à la fin de l'année 2007 (2). Ce processus de légitimation conduit à une visibilité internationale croissante du « Monde Aymara » et à la multiplication des réseaux de l'ASASF depuis 2005 (3).

1. Des rivalités locales au consensus : l'ethnicisation du transfrontalier (2000-2005)

Après un accord passé entre communes en 2000, les premiers pas de l'ASASF se réalisent en relation avec des agents de la Banque Mondiale. Le premier contact s'établit par l'intermédiaire du Sous-secrétariat au Développement Régional chilien (SUBDERE, qui dépend du Ministère de l'Intérieur chilien). A la fin de l'année 2001, une délégation de la BM visite la zone aymara dans l'objectif d'étudier le projet touristique proposé par l'association, avant d'organiser plusieurs rencontres et séminaires jusqu'à l'année 2003. Un premier séminaire est organisé à Arica en janvier 2002, suivi de trois autres rencontres. En résulte la diffusion lors d'un séminaire organisé en janvier 2002 à Arica¹⁰⁸⁹ d'un document écrit par les fonctionnaires de la BM et intitulé « Une proposition d'*empowerment* pour les Aymaras »¹⁰⁹⁰.

¹⁰⁸⁹ Ceci a en partie été rendu possible par un financement norvégien : les fonctionnaires de la Banque Mondiale ont postulé au nom de l'ASASF à un appel d'offres du Norwegian Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development (NTF-ESSD). La donation norvégienne est de 55 000 dollars pour l'année 2002, complétée d'un budget de 30 000 US\$ pour les voyages, salaires, et coûts indirects et administratifs) de la part de la Banque Mondiale. Cf. Amilhat Szary, Anne-Laure, « L'émergence d'un référent territorial : ethnie, frontière et projet de territoire dans les Andes », in Boujrouf, Saïd, Antheaume, Benoît, Giraut, Frédéric, Landel, Pierre-Antoine (dir.), *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations. Contributions croisées sud-africaines, françaises et marocaines*, Marrakech, Université Cadi Ayyad / LERMA, 2009, pp. 381-402.

¹⁰⁹⁰ Banco Mundial, « La estrategia sobre municipalidades Indígenas. Una Propuesta de Empoderamiento para los Aymara », Document interne, 2002.

Le contenu porte sur trois axes : la formation des membres des trois associations au développement local, leur connaissance des agents de développement externe, ainsi que le renforcement du cadre légal de la coopération¹⁰⁹¹.

La première réunion entre l'Alliance et les délégations de la BM aborde en priorité le sujet du statut légal de l'Alliance¹⁰⁹², tandis que la seconde porte sur les moyens d'obtenir l'accord des chancelleries respectives. Lors du séminaire se tenant du 21 au 23 mars 2002 à Tacna (Pérou), un consultant fait une présentation sur la politique de la BM concernant les questions indigènes. La clôture de l'intervention de la Banque s'effectue au cours d'un nouveau séminaire à Arica en 2003¹⁰⁹³. Des propositions thématiques de développement sont présentées, notamment dans les domaines touristique et agricole, et les membres de l'Alliance sont renvoyés vers d'autres programmes de la BM pour éventuellement financer la mise en œuvre de ces propositions¹⁰⁹⁴. Lorsque cette collaboration prend fin, l'ASASF traverse une période de stagnation de plusieurs années (2003-2005), en partie due à l'organisation d'élections municipales au Pérou et en Bolivie – et au renouvellement d'une grande partie des élus locaux¹⁰⁹⁵ – mais aussi aux difficultés rencontrées dans la recherche de ressources financières et à divers conflits internes persistants. La coopération entre acteurs locaux aymaras et la recherche d'une structure institutionnelle solide pour l'ASASF sont les deux principaux éléments valorisés par la Banque Mondiale¹⁰⁹⁶. Il s'agit donc de fixer un consensus sur la frontière. Pourtant, l'histoire de l'Alliance est marquée par une série de conflits politiques locaux qu'il convient de restituer afin de comprendre comment se *suppose*, puis se *construit le consensus*.

¹⁰⁹¹ Voir aussi Banco Mundial, *Informe sobre la Misión de Lanzamiento del Proyecto para el Fortalecimiento de la Red de Municipalidades Aymaras. Arica-Chile, 29-31 janvier 2002*, Document interne, 2002.

¹⁰⁹² En 2003, l'ASASF se constitue en tant que corporation de droit privé à but non lucratif. Toutefois, le statut légal recherché impliquerait une reconnaissance officielle de la part des trois Etats et des accords institutionnels. C'est en 2012 seulement, à la fin de l'exécution du projet BID, que les autorités régionales des trois pays valident le plan stratégique de développement dans la zone.

¹⁰⁹³ « 4° Encuentro de Municipios Rurales e Indígenas, y la Integración del Cono Sur de América », Arica, Chili, 27 et 28 août 2003.

¹⁰⁹⁴ Il leur est ainsi suggéré de s'adresser à : 1) Le Fonds de Donations pour les Peuples Indigènes de la Banque Mondiale, dont l'objectif est tant l'amélioration des conditions de vie que de gouvernance des populations concernées, par le biais de l'incrémentation du capital social de ces communautés, basée sur la mise en valeur de leur culture et de leur identité. 2) Le Programme de formations des Leaders Indigènes des Pays Andins de la BM, dont l'objectif est la consolidation des capacités politiques sur la base de l'échange de connaissances et d'expériences. Amilhat Szary, *op.cit.*, 2009.

¹⁰⁹⁵ Les élections municipales ont eu lieu au Pérou en 2002, 2006 et 2010, en Bolivie en 1999, 2004 et 2009, au Chili en 2004, 2008 et 2012.

¹⁰⁹⁶ Banco Mundial, *op.cit.*, 2002.

L'histoire de l'ASASF est jalonnée par les rivalités politiques locales et les conflits de personnalités. L'Alliance Stratégique Aymaras Sans Frontières est présentée par la plupart de nos interlocuteurs, dont le principal intéressé, comme le projet d'un homme. Maire de la commune chilienne de Putre entre 1996 et 2008, Francisco Humire entame notre premier entretien de la manière suivante :

« Regardez. Tant que Francisco Humire est là, cette alliance va survivre. Quand ils voudront sortir Francisco Humire, cette alliance mourra. Et ça, je vous le dis directement. »¹⁰⁹⁷

De père bolivien et de mère péruvienne, Francisco Humire, maire de la commune chilienne de Putre depuis 1996, « porte la frontière en lui », selon l'expression d'une personne que nous avons rencontrées en entretien¹⁰⁹⁸. Après avoir migré à Arica pour exercer sa profession d'entrepreneur pendant vingt-cinq ans, il entre en politique de retour à sa terre natale avec un objectif affiché : « chercher de meilleurs jours pour les gens de ma terre, pour mon ethnique, pour mon monde aymara »¹⁰⁹⁹. Acquis aux logiques néolibérales particulièrement diffusées dans les nouvelles communes frontalières durant les années 1980, ce militant de la UDI¹¹⁰⁰ est un pur produit du modèle économique chilien. A l'initiative du projet de l'ASASF, il en devient le principal entrepreneur jusqu'à son évincement de la vie politique pour malversation aux élections municipales de 2008. En 1999, la première motivation de Francisco Humire pour la création de liens avec ses homologues frontaliers réside dans la volonté d'obtenir un accès à des ressources internationales d'aide au développement, auxquelles les communes chiliennes ne peuvent prétendre du fait du haut niveau de développement économique du pays¹¹⁰¹. Le maire de Putre exprime ainsi sa déception face aux premiers refus de financement de l'Union Européenne :

« J'ai été confronté à la triste expérience, ou à la triste réponse qu'ils m'ont donnée en me disant que le Chili était déjà exclu de l'aide de coopération, parce que le Chili était

¹⁰⁹⁷ Entretien avec Francisco Humire Alejandro, maire de Putre et président de l'ASASF jusqu'à l'année 2008.

¹⁰⁹⁸ Entretien avec Helmut Häfelin Johnson, coordinateur du projet BID pour la SUBDERE (Sous-Secrétariat de Développement Régional, dépendant du Ministère de l'Intérieur chilien) et le gouvernement régional de Tarapacá. La personnalisation de l'alliance par F. Humire est confirmée dans plusieurs entretiens. Voir par exemple les entretiens avec Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien, 2006, et Luis Caucoto, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá.

¹⁰⁹⁹ Entretien avec Francisco Humire, *op.cit.*

¹¹⁰⁰ Union Démocrate Indépendante, parti conservateur créé à la fin des années 1960 par le grémialiste Jaime Guzmán qui deviendra conseiller auprès de la junte militaire de A. Pinochet. L'UDI est le principal parti d'opposition avec le parti Renovation Nationale durant les années de gouvernement de la coalition de centre-gauche nommée la Concertation.

¹¹⁰¹ Et moins encore depuis que le Chili est entré à l'OCDE en 2009.

un pays en voie de développement. Ca, ça m'a vraiment fait beaucoup, beaucoup de mal... Et avec cette réalité que je viens de vous raconter, n'est-ce pas, que dans certains cas les communes du Pérou et de la Bolivie, qui ont toujours eu accès à l'aide de la coopération internationale... Et que nos communes n'y aient pas accès. Donc nous étions dans une situation pire que la leur. Donc ça c'était très difficile à comprendre. Donc nous avons eu beaucoup de mal à nous regrouper. »¹¹⁰²

C'est donc le caractère transfrontalier de l'Alliance et le travail avec des communes appartenant à des pays considérés comme « pauvres » qui permettront aux maires chiliens d'obtenir un accès aux sources internationales de financement. En retour, ces ressources externes contribueront à renforcer l'Alliance, voire assureront sa pérennité. En effet, les débuts de l'Alliance sont marqués par une série de conflits locaux qui se nuanceront à partir de la première intervention de la Banque Mondiale sur l'espace frontalier. Le *leadership* de Francisco Humire est fortement contesté par les autres membres dans les premières années d'existence de l'ASASF, même si ses liens privilégiés avec certains de ses homologues, notamment boliviens, lui ont permis de s'imposer durablement à la présidence.

Une lecture des correspondances internes à l'ASASF (lettres, courriels, rapports de réunions) dans les années de présidence de Francisco Humire dévoile une multiplication des conflits entre maires de différentes nationalités. La partie péruvienne exprime notamment un mécontentement récurrent à propos du processus de prise de décision au sein de l'ASASF et des tentatives d'ingérence de son président dans l'organisation interne de l'association péruvienne¹¹⁰³. Au cours de la période 2003-2004, la participation péruvienne à l'ASASF est sérieusement remise en question et se maintient grâce à l'activité d'une ONG (ICOR) (cf. chapitre 4), qui se charge non seulement d'entretenir les liens avec les maires chiliens et boliviens, mais aussi de relancer régulièrement les maires péruviens pour leur participation à l'Alliance¹¹⁰⁴. La faible croyance des maires péruviens dans le potentiel d'une alliance transfrontalière s'illustre dans les déclarations de l'un d'entre eux lors d'un entretien, qui

¹¹⁰² Entretien avec Francisco Humire, *op.cit.*

¹¹⁰³ Voir par exemple Asociación de municipalidades rurales de Tacna, « Informe Encuentro Asociativo financiado por el Banco Mundial. Fecha de encuentro : 21, 22 y 23 de Marzo del 2002 ; Lugar : Tacna-Perú », 2002, p. 3 : ce rapport témoigne de l'un des conflits entre F. Humire et l'équipe technique péruvienne. Celle-ci est à cette époque dirigée par Nilo Meza en tant que directeur de l'ONG CEPAD. A l'occasion de cette réunion, F. Humire décrète qu'il ne peut plus assumer ce rôle car il occupe un poste public par ailleurs. N. Meza l'accuse d'ingérence, mais très peu de temps après cette réunion c'est une autre ONG (ICOR créée dans la continuité de CEPAD) qui prendra en charge la partie technique pour le Pérou. Nilo Meza se retire alors de l'ASASF.

¹¹⁰⁴ Cf. Entretien avec Humberto Torres, Directeur de l'ONG ICOR de Tacna (Pérou). Nous avons accompagné cet interlocuteur lors d'une journée de visite aux maires péruviens à leur domicile, à Tacna : H. Torres cherchait alors à convaincre les maires ruraux de confirmer leur participation à l'ASASF.

confie ses déceptions face aux « résultats » attendus dans les premières années du projet ASASF :

« Oui, j'y ai travaillé dans les années 2003-2004. Mais après il y a un un peu de... prise de distance, quand les objectifs qui étaient présentés... on ne les a pas vus sur du concret. [...] Regardez, vraiment ici les maires ont un mandat de quatre ans, et s'ils intègrent l'Alliance trinationale Aymaras sans Frontières, ce qu'ils veulent voir ce sont des résultats rapides. Et pas attendre deux, trois, quatre, cinq ans, six ans, et n'arriver à rien. C'est-à-dire... L'appui, n'est-ce pas... Plusieurs maires ont pris de la distance. Ils n'ont pas assisté aux réunions, et cette espérance que portait cette Alliance stratégique, celle de chercher des objectifs, elle s'est... elle s'est dissipée... »¹¹⁰⁵

Les temporalités divergentes entre mandats électoraux et projets de développement constituent donc le principal argument pour la position de retrait des maires péruviens dans l'Alliance. Les réticences à travailler avec des maires de nationalité chilienne apparaissent également de manière fréquente dans les conversations hors entretien, la mémoire du traumatisme de la guerre du Pacifique étant très présente dans la région de Tacna¹¹⁰⁶. Au cours des années suivantes, l'ASASF connaît des fluctuations et des tensions internes, sans jamais disparaître totalement. Des conflits apparaissent notamment entre maires chiliens et péruviens qui laissent entrevoir les marques de relations internationales historiquement conflictuelles et concurrentes. Les maires boliviens rencontrent également des difficultés pour faire accepter aux populations locales le fait de travailler avec des Chiliens ; l'ancien maire de Curahuara de Carangas en témoigne :

« Ensuite nous sommes parvenus, pour le dire simplement, à une consolidation des liens entre gouvernements municipaux et autorités locales disons, ou traditionnelles. C'est ce qui a été fait en quatre ou cinq ans, parce qu'avant cela ça n'a pas été facile parce que... Il y a eu disons... C'est un problème historique disons, je peux vous dire que de notre côté, du côté bolivien, ils disent comment va-t-on travailler avec les communes rurales chiliennes, s'ils sont sensés nous rendre la mer, tout ça... Donc si vous parlez dans ce sens, cela signifie que vous n'êtes pas en accord avec l'histoire. C'est comme ça disons, les gens... »¹¹⁰⁷

Les enjeux de pouvoir, tant issus des relations diplomatiques que spécifiquement locaux, sont donc omniprésents au sein de l'ASASF ; ils sont le produit de rivalités entre maires de diverses nationalités, mais aussi et surtout de concurrences internes pour l'acquisition d'espaces de pouvoir. Ainsi, les dirigeants de l'association chilienne

¹¹⁰⁵ Entretien avec Félix Tapia Chipara, maire du district d'Estique Pueblo, province de Tarata, Tacna (Pérou).

¹¹⁰⁶ Journée à Tarata en 2007, conversation informelle avec le maire de Tarata et un membre de sa famille.

¹¹⁰⁷ Entretien avec Alejandro Choque, coordinateur territorial de l'alliance Aymaras sin Fronteras (ASASF) pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (Bolivie).

désapprouvent nettement le leadership de F. Humire. Ceci est notamment dû au fait que le projet touristique qui a attiré dans un premier temps l'attention de la Banque Mondiale a une origine controversée et disputée par deux organismes chiliens, l'Association de Municipalités Rurales de Tarapacá et le SERNATUR (Service National de Tourisme chilien). L'intérêt des fonctionnaires de la Banque Mondiale pour le projet touristique « Route Altiplanique d'Intégration » en 2001 aiguise les concurrences entre ces divers acteurs. D'un côté, le consultant de la SUBDERE pour l'élaboration du projet BID nous rapporte que :

« Ca c'est un autre conflit. Disons qu'il y a un travail commun entre le SERNATUR et l'association de municipalités rurales. Les deux. Quand SERNATUR le présente ils disent que c'est à eux avec l'appui de l'association, quand l'association le présente ils disent que c'est à eux avec l'appui de SERNATUR. Disons que c'est les deux. »¹¹⁰⁸

Ce ne sera finalement ni dans le cadre de l' Association de Municipalités Rurales de Tarapacá, ni dans celui du SERNATUR, mais dans celui de l'ASASF que ce projet touristique sera financé et reformulé pour une étude de faisabilité. L'objectif initial de Francisco Humire qui consistait à détrôner le maire de Colchane et secrétaire de l'Association des Maires Ruraux de Tarapacá, est donc atteint lorsque ce « contre-projet » est financé. Un interlocuteur nous raconte en effet que l'appropriation du projet par le maire de Putre dans le cadre de l'ASASF renforce un rapport conflictuel et concurrentiel de longue date avec le secrétaire exécutif de l'association de Municipalités Rurales de Tarapacá depuis 2003, Antonio Mamani. Lors d'un entretien, ce dernier, éludant la question de l'ASASF, valorise d'ailleurs le travail de l'association chilienne en matière touristique, notamment par la présentation d'un projet soutenu par la coopération basque espagnole, intitulé « Naturaleza Mágica y Cultura Viva »¹¹⁰⁹. Son prédécesseur à la tête de l'association, Honorio Mamani, s'est également heurté à la personnalité de Francisco Humire. Dès mars 2002, le rapport d'une réunion financée par la BM rapporte divers désaccords, allant même jusqu'à la « démission » temporaire de Francisco Humire. Le maire de Putre revient ensuite sur sa décision et annonce que si l'association chilienne décide de retirer sa participation à l'ASASF, lui continuerait d'y participer en tant que président exécutif de la FERAN, la feria annuelle de Putre à l'occasion de laquelle est née l'Alliance¹¹¹⁰.

¹¹⁰⁸ Entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

¹¹⁰⁹ Entretien avec Antonio Mamani, secrétaire exécutif de l'Association de Municipalités Rurales de Tarapacá.

¹¹¹⁰ Asociación de municipalidades rurales de Tacna, *op.cit.*, 2002, p. 13.

Par ailleurs, la mise en valeur par les agences internationales, dans le cadre de l'utilisation de la notion de capital social, des pratiques participatives propres aux structures dites traditionnelles se confronte à une réalité locale moins consensuelle, et bien moins « participative ». En témoigne par exemple un autre désaccord ayant eu lieu entre l'association chilienne et les autres membres de l'ASASF lors de la réunion de l'Alliance en mars 2002. Le compte-rendu de cette réunion indique : « Les maires péruviens et boliviens et le maire de Putre refusent qu'au Chili ces documents soient soumis à l'approbation des bases, car selon eux ceci retarderait le travail à réaliser pour les pauvres »¹¹¹¹.

Le soutien de la BID au projet de l'ASASF en 2006 se fonde pourtant sur l'existence supposée d'un capital social aymara entendu comme une forme d'organisation sociale, politique et économique participative et délibérative, mais dont le potentiel ne serait pas accompagné de stratégies correspondantes. Ainsi, un document produit en 2007 par les fonctionnaires de la BID en charge du projet désigne comme premier des cinq principaux problèmes le « manque de structures institutionnelles (*institucionalidad*) et de stratégies transfrontalières de développement économique qui prennent en considération le capital social, naturel et culturel du peuple Aymara »¹¹¹². Un entretien avec la responsable du projet pour la BID à Washington nous enseigne que l'existence d'un consensus entre les dirigeants de l'ASASF n'est pas mise en question, une « tradition » de concertation œuvrant, selon notre interlocutrice, en faveur de la prise de décision collective :

« Il y a des possibilités de mener à bien le projet, parce qu'ils ont une tradition, je ne sais pas à quel point, mais ils savent se concerter, travailler ensemble, ils ont trouvé un consensus sur la proposition, etc., et l'impression que nous avons toujours eue ici c'est que cette action collective entre les représentants des municipalités des trois pays était très forte. »¹¹¹³

Pour la BID, les Aymaras jouiraient donc d'une propension particulière à la coopération, attribuée à leur origine aymara commune et à des liens transfrontaliers préexistants.

Très tôt, Francisco Humire est conscient du potentiel de la culture aymara dans la légitimation internationale de l'action publique transfrontalière. Nous avons vu que les premières années de l'ASASF ne se caractérisent pas encore par une focalisation du discours

¹¹¹¹ Asociación de municipalidades rurales de Tacna, *op.cit.*, 2002, p. 13.

¹¹¹² BID, « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara (RG-T1271). Plan de operaciones ». BID, document interne, 2007.

¹¹¹³ Entretien avec Kéa Wollrad, responsable pour la BID du projet « Récupération, développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara ».

sur les dimensions culturelles du développement, mais sur les dimensions productives et touristiques transfrontalières de celui-ci. Il est intéressant de remarquer que les seuls discours dans lesquels apparaît la notion de « territoire aymara » avant l'année 2003 sont ceux de Francisco Humire. Aussi, alors que l'alliance transfrontalière de maires ruraux ne s'appelle pas encore « Aymaras Sans Frontières », le maire de Putre fait figure de *leader* indigène entrepreneur en phase avec les principes portés par les fonctionnaires de la Banque Mondiale, dont l'intervention permet de conforter l'existence de l'Alliance entre 2001 et 2003.

Le principal résultat de cette première période d'interactions entre maires aymaras et fonctionnaires de la Banque Mondiale est un apprentissage par l'ensemble des maires frontaliers des potentialités que présente la mise en scène du territoire transfrontalier par une valorisation de l'ethnicité. Celle-ci se compose, d'une part, de l'idée d'unité culturelle et d'autre part, sur celle de capacité de dialogue et de recherche du consensus interne. Dans les années suivantes, le travail de l'ASASF se fonde sur la stratégie d'*empowerment* proposée par la Banque Mondiale, dont nous proposons un résumé dans l'encadré 3.

Encadré 3 :

Résumé de la stratégie d'*empowerment* des Aymaras par la Banque Mondiale en 2002

Source : Banco Mundial, « La estrategia sobre municipalidades Indígenas. Una Propuesta de Empoderamiento para los Aymara », Document interne, 2002.

« L'objectif général est d'appuyer les activités de travail commun et d'*empowerment* des municipalités dirigées par des Aymaras dans les zones de l'altiplano de la Bolivie, du Pérou et du Chili. Ceci impliquerait de : **i) construire un espace pour appuyer la récupération de leur identité** ii) Mobiliser leur capacité institutionnelle iii) Renforcer leurs capacités de gestion dans la conception et la promotion de stratégies de développement rural. »

Pour mener à bien cet objectif, les **activités** proposées sont :

- « - travail sur le cadre légal,
- formation (organisation, finances, communication, gestion),
- préparation de plans de développement *qui reflètent la culture aymara* (avec ateliers participatifs),
- le partage d'expériences existantes,
- financement de forums et *road shows* (campagnes marketing) à l'attention d'autres donateurs publics et privés (en générant chez ces acteurs la conscience des nécessités et des aspirations aymaras). »

Les **résultats** attendus sont présentés ainsi :

« ces activités peuvent renforcer les organisations sociales et la culture aymara, aider à construire le **capital social et culturel** pour réussir à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, appuyer les initiatives locales pour la construction d'une capacité pour un développement basé sur la communauté et pour l'administration des ressources naturelles [...] »

La **méthodologie** est basée sur « l'assistance technique, la formation, l'assistance logistique »
La version anglophone du document fait apparaître en annexe la proposition de la BM pour le *Norwegian Trust Fund for Environmentally and Socially Sustainable Development* de septembre 2001, qui justifie le financement du programme par cette institution en trois points :

1. Pertinence des objectifs avec la stratégie du NTFESSD : *Empowerment* de communautés indigènes et locales au Chili, en Bolivie et au Pérou pour travailler au-delà des frontières nationales et ensemble pour construire leurs capacités sur des problèmes de développement commun.
2. Objectif du projet de développement : Créer une structure opérationnelle durable et menée par les communautés pour l'association trinationale de municipalités aymaras, qui reflète la culture aymara.
3. Résultats attendus : 1) **Internalisation des conseils et opinions des experts** par les membres respectifs de l'association 2) Capacité des membres de l'association de planifier d'une manière participative et qui reflète les normes culturelles aymaras / Création de savoir et capacités chez les membres de l'association concernant les opportunités et les défis pour le développement durable dans leurs communautés 3) Apprentissage [*knowledge*] réciproque par les autorités centrales et autres acteurs externes des capacités, aspirations et potentiel des communautés aymaras.

Dans le projet d'Aymaras sans Frontières, la négation discursive de la frontière s'accompagne de et s'appuie sur la réactivation d'une mémoire aymara sur l'espace de l'ancien Collasuyo. L'opposition et le jeu entre les deux symboles identitaires que sont le territoire national et le territoire aymara contiennent un grand potentiel de persuasion : « l'invention de la tradition »¹¹¹⁴ est ce qui permet d'objectiver le territoire couvert par l'Alliance et de légitimer l'action publique transfrontalière auprès des centres politiques et des promoteurs internationaux du développement. Toutefois, une lecture des documents de travail de l'ASASF depuis 1999 permet d'y constater l'absence de la notion de « territoire » jusqu'à l'année 2003 : l'espace considéré est jusqu'alors décrit comme un « espace régional frontalier, avec des potentialités et des limites communes, dont l'une des bases est la condition massivement aymara des ses habitants »¹¹¹⁵. La mise en scène de cet espace comme un *territoire* transfrontalier débute en 2003 dans les documents officiels de l'ASASF. Le territoire est alors présenté comme un espace homogène car légitimé historiquement. Le document de présentation de l'Alliance de 2006 affirme ensuite que le rôle des « autorités originaires » ou « ancestrales » persistent, sans différencier les conditions existantes dans les trois pays, des conditions pourtant extrêmement diverses (cf. chapitre 4). La définition du « territoire » aymara se positionne alors en opposition aux frontières existantes :

¹¹¹⁴ Hobsbawm, Eric, « Inventing traditions », *Enquête*, n°2, 1995, pp. 171-189.

¹¹¹⁵ Alianza Estratégica Trinacional, « Estructura y funciones de la Alianza Estratégica Trinacional », Tacna, 22 mars 2002.

« La fragmentation du territoire aymara en trois pays est une réalité non désirée et il existe un intérêt de la part des autorités des gouvernements locaux à affronter les problèmes structurels de pauvreté de la population aymara de manière conjointe, étant donné que les problèmes sociaux et économiques sont horizontaux sur le territoire aymara des trois pays »¹¹¹⁶.

C'est aussi à cette époque que l'Alliance propose une première carte du territoire aymara, ainsi qu'un tableau présentant des données démographiques et spatiales des communes de l'Alliance (cf. carte 33 et tableau 12).

Carte 33 : Le territoire aymara selon l'ASASF en 2003



Source : Alianza Estratégica Aymaras sin Fronteras, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica », 2003.

¹¹¹⁶ ASASF, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica ». Informe Gestión 2001-2006, 2006, p. 4.

Tableau 12 : Données sur le territoire aymara selon l'ASASF en 2006

Territoire Aymara par pays	Nombre de communes/ districts	Superficie (Km²)	Population (hab)
Bolivie	28	70588	138560
Chili	8	50809	22807
Pérou	16	7103	18183
Superficie du territoire Aymara (Km²)		128500	
Total Population			179550

Source : Alianza Estratégica Aymaras sin Fronteras, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica », Informe Gestión 2001-2006, 2006, p. 3.

L'évolution de la dénomination de l'alliance transfrontalière témoigne également de ce glissement vers une présentation plus « ethnique » du projet. L'absence du qualificatif « aymara » dans le nom de l'Alliance est en effet remarquable dans ses premiers documents de présentation : elle s'appelle initialement « Alliance Stratégique Trinationale des maires ruraux andins de Bolivie, du Chili et du Pérou ». « Aymaras sans Frontières » est alors seulement le titre de l'accord fondateur signé à la suite de la FERAN en 2001¹¹¹⁷. Ainsi, le projet initial de l'Alliance est dans les premiers temps qualifié de « trinational ». Ce terme est rapidement éliminé des versions ultérieures, alors que le « territoire » et les « aymaras » font leur apparition en tant qu'éléments centraux de légitimation de l'association à partir de l'année 2003¹¹¹⁸. Cette date coïncide d'ailleurs avec la création légale de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières, sous le statut de corporation privée à but non lucratif.

Dans les années suivantes, le « peuple aymara » fait progressivement son apparition dans les documents officiels. En 2006, le rapport de gestion 2001-2006 définit ce peuple selon des considérations historiques :

« Le peuple aymara est défini comme le peuple constitué par des aymaraphones composés historiquement par des sous-groupes, tels que les Qullas, Lupacas, Carangas, Lipez, Collaguas, Soras, Pacajes, entre autres, qui étaient établis quasiment dans toutes les Andes, du sud du Lac Titicaca au nord du Chili et de l'Argentine. »¹¹¹⁹

Par ailleurs, la population aymara se distinguerait par une « cosmovision » originale :

¹¹¹⁷ Alianza Estratégica Trinacional, « Aymaras... Sin Fronteras. Alianza Estratégica Bolivia-Chile-Perú por nuestras Fronteras Andinas », Novembre 2001 (9-10 novembre) qui propose une gestion associative trinationale avec pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des villageois à l'horizon 2012, par la promotion de l'entrepreneuriat et la réduction de la migration.

¹¹¹⁸ cf. ASASF, « Modelo de desarrollo de integración para los gobiernos locales transfronterizos », Document interne, 2003.

¹¹¹⁹ ASASF, *op.cit.*, 2006, p. 2.

« Les principales caractéristiques sociales et humaines de l'homme aymara ont une correspondance avec son environnement rural andin ou Puna Américaine et son système de vie est basé sur les principes de rationalité, principes éthiques, complémentarité, réciprocité, temps cyclique, correspondance (univers-homme) et respect de la nature, ce qui constitue la 'Cosmvision Andine' et l'essence de sa culture. »¹¹²⁰

L'encadré 4 reproduit l'annexe proposée par ce document à propos de la « cosmvision aymara » :

Encadré 4 : Principes de la cosmvision aymara selon l'ASASF

Source : Alianza Estrategica Aymaras sin Fronteras, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica ». Informe Gestión 2001-2006, 2006, Annexe n°1.

- 1. Principe de rationalité :** Ce principe se réfère à tout ce qui est en relation, ce qui se manifeste à tous les niveaux et de diverses manières. L'échange entre le ciel et la terre dans les phénomènes atmosphériques. La relation existante avec les ancêtres garantit la morale dans la communauté
- 2. Principe d'un seul système éthique :** L'éthique inclut les normes de comportement. Un mauvais comportement de l'homme andin peut avoir de lourdes conséquences pour lui-même et affecter la communauté.
- 3. Principe de complémentarité :** Rien n'est incomplet en soi, tout est complété, dans une unité intégrale, parfaite et unique. Exemple : La complémentarité entre le jour et la nuit, la complémentarité entre l'homme et la femme. Les principes de complémentarité signifient également que chaque action a un complément qui donne naissance à un tout intégral.
- 4. Principe de réciprocité :** Il existe une correspondance entre les uns et les autres, aide mutuelle, dialogue, échange, et relation. Ce principe se manifeste dans tous les domaines, comme dans la religion, l'agriculture, le travail communautaire, entre autres. Dans l'agriculture, la relation se trouve dans tout ce que produit la terre, le paysan doit payer un tribut de manière symbolique. Seulement de cette manière la terre continue de produire en toute sécurité.
- 5. Principe de la conception cyclique du temps :** Le monde andin a une relation cyclique au temps, alors que la vision du temps dans le monde occidental est linéaire et fragmentée. Pour les andins la vision du temps est quelque chose qui se répète de manière cyclique, chaque génération est un nouveau cycle. Par exemple : le cycle du bétail, les cultures (*chacra*), le sol, entre autres.
- 6. Principe de la correspondance :** C'est la relation entre la famille et la terre (*pacha*), il y a une communication entre l'univers et l'homme. Par exemple : l'arc-en-ciel, l'éclair et le brouillard unissent le monde d'en haut (le ciel) avec le monde d'en bas (la terre).
- 7. Principe de la validité d'une conscience naturelle :** Il signifie que pour le monde andin, tout est dans la terre (*pacha*). Pour les andins la connaissance originaire du monde naturel prédomine, alors que dans la culture occidentale tout est placé au-dessus du naturel.

Concepts importants

- 1. AlaxPacha ou ArajPacha :** C'est le monde spirituel, la dimension des vallées, collines et montagnes où voyagent les esprits. C'est le lieu des anges avec un dieu créateur et unique. De plus, les astres s'y trouvent, tels que le Tata Willka (soleil), Mama Phaxi, les étoiles WaraWara et la propre Pachamama (terre-mère).
- 2. AkaPacha :** Ce monde, le monde d'ici (est plus clairement aymara, ce qui est, sans ciel ni enfer). Ici la communauté développe son existence dans une pénétration réciproque avec le monde spirituel. Les demandes et offrandes se font aux *Achachilas*, aux *Mallkus* et aux *Uywiris*. Les offrandes sont faites à la Pachamama et on lui demande ses bénédictions face à l'inclémence du temps, des maladies et les faibles productions du bétail et des cultures.
- 3. Mankha Pacha :** Il est représenté par le monde situé en-dessous de la surface de la terre, où vivent d'autres esprits auxquels sont attribués des aspects maléfiques, de la même manière qu'à l'enfer chrétien. Là habitent les démons aymaras, les *Supayas*, qui sont les maîtres des entrailles de la terres, les sirenos ou sirinos, les esprits des sources auxquels rendent visitent les musiciens pour leur demander une meilleure qualité musicale.

¹¹²⁰ ASASF, *op.cit.*, 2006, p. 3.

Cette présentation du groupe est celle qui se généralise et s'approfondit au cours des années d'existence de l'ASASF. Pourtant, au cœur de la construction de cette image du « monde aymara », existent diverses formes de présentation du groupe en fonction des interlocuteurs (gouvernements régionaux, centraux, membres de la coopération internationale, bailleurs de fonds). Cette dynamique classique de construction de l'ethnicité¹¹²¹ confère une marge de manœuvre aux maires andins par le jeu des interactions sociales à des échelles multiples. Ce jeu de légitimation crée des tremplins, pour les élus ruraux, vers la gestion d'enjeux internationaux complexes. L'appropriation locale des discours dominants sur l'ethnicité se réalise ainsi de manière progressive, stratégique et pragmatique, et fournit aux autorités locales des ressources politiques nouvelles, grâce à la mise en visibilité – internationale et nationale – qu'octroie l'usage de l'ethnicité en contexte transfrontalier. L'apparition de la notion de *territoire aymara* dans le discours des dirigeants de l'ASASF a lieu après leur mise en relation avec divers bailleurs de fonds internationaux, en premier lieu desquels la Banque Mondiale entre 2001 et 2003. C'est notamment à l'attention de ce type d'acteurs externes qu'est mise en scène « l'évidence » transfrontalière.

Si l'absence de financements externes mène à une désagrégation presque complète de l'Alliance sur la période 2003-2005, les conseils de la BM ont permis d'atteindre le premier objectif présenté dans le document promouvant « l'*empowerment* des Aymaras » : la construction « d'un espace pour appuyer la récupération de leur identité » (cf. encadré 3). En 2003, les documents internes de l'Alliance commencent en effet à inclure les notions de territoire et de culture millénaires en tant qu'arguments centraux, inexistantes jusqu'à cette date. Aussi, lorsque la Banque Interaméricaine de Développement porte un intérêt à l'expérience transfrontalière en 2005, les mises en scène du consensus transfrontalier et de la culture aymara sont déjà prêtes à être réactivées. De plus, alors que l'une des raisons du départ des agents de la BM en 2003 avait été l'insuffisance de soutiens institutionnels nationaux à l'ASASF, les dynamiques mises en place par la BID en 2005 relèvent d'un réseau de légitimation complexe, qui inclut les institutions nationales dans le projet transfrontalier dès les origines de cette intervention. Dans ce processus, les institutions centrales chiliennes jouent un rôle déterminant : la confirmation de la reconnaissance internationale du transfrontalier aymara passe, une fois acquise la possibilité de financement des projets, par une intervention active des fonctionnaires chiliens.

¹¹²¹ Barth, Fredrik, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, PUF, 1995 ; Balandier, Georges, *Pouvoir sur scène*, PUF, 1980.

2. Des interactions multiples : le centre chilien et le retour du « local » (2005-2009)

Lorsque l'intervention de la Banque Mondiale se termine en 2003, l'ASASF connaît une « parenthèse »¹¹²² de plusieurs années, confirmant ainsi le rôle clé des IIF dans sa constitution. L'Alliance est sur le point de disparaître lorsque la BID intervient, en collaboration avec l'Etat chilien, pour en quelque sorte ressusciter l'Alliance transfrontalière. Si des fonctionnaires de la SUBDERE mettent en relation les maires et la BM avant d'assister à certains des premiers séminaires, l'engagement de cette institution dans l'appui technique et financier de l'Alliance reste sans effet jusqu'à l'année 2005. Conformément à l'approche « gestionnaire » des Etats contemporains, l'Etat s'investit tardivement, en vue d'un financement externe du développement, et d'un contrôle effectif des dynamiques politiques se déroulant sur les marges. C'est en fait lorsque la BID prend contact avec la SUBDERE à Santiago que le projet aymara commence à recouvrir une certaine dynamique. En décembre 2005, une réunion est organisée à Santiago au cours de laquelle la BID présente à la SUBDERE les grands axes de son concours « Bien Public Régional » : les projets présentés à ce concours doivent impliquer pour le moins trois pays présentant une problématique commune. Le consultant chilien qui a suivi et reformulé le projet en 2005-2006 nous raconte son expérience :

« Tout cela a commencé en décembre dernier [2005]. En décembre dernier, la BID a invité la SUBDERE à une présentation à Santiago, justement une présentation de ce qu'est un Bien Public Régional. La Banque a invité la SUBDERE à participer à ce concours et à chercher d'éventuels projets nationaux pour participer à ce concours, qui respecteraient les axes que je te disais. Il fallait que le projet soit trinational, et avec une problématique commune. »¹¹²³

A partir de 2005, le consultant de la SUBDERE joue un rôle fondamental dans le maintien de l'Alliance et la reformulation du projet. Statisticien de formation, il travaille pour une entreprise de *consulting*, « Abakus Consultores », spécialisée dans les études de marché, les analyses socioéconomiques et les enquêtes statistiques. Il est recruté par la SUBDERE de Santiago en mars 2006, puis envoyé dans la région de Tarapacá afin de préparer un projet qui inclurait les zones frontalières du Chili, du Pérou et de la Bolivie. Son premier objectif est de récupérer le projet touristique « Route Altiplanique d'Intégration », dont l'Association de Municipalités Rurales de Tarapacá et le SERNATUR se disputent l'origine, et qui avait déjà

¹¹²² Entretien avec Alejandro Choque, *op.cit.*

¹¹²³ Entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

suscité l'intérêt de la Banque Mondiale en 2001. Mais le consultant nous rapporte que le domaine touristique ne convient pas aux responsables de la BID :

« Ils nous ont dit que le Chili avait déjà beaucoup d'aide économique de la BID dans le domaine touristique. Ainsi la BID a recommandé que nous reformulions le projet sous un angle disons un peu plus social, et développer des bases de ce qui n'existe pas actuellement dans le monde aymara, afin d'élaborer un projet plus intéressant, c'est-à-dire dans les domaines productif et touristique. »¹¹²⁴

C'est au moment de l'apparition de ce consultant que l'ASASF est en quelque sorte redécouverte, voire ressuscitée. Sur les conseils de la BID, le consultant récupère le travail de l'ASASF afin de formuler un projet qui corresponde aux conditions du programme « Bien commun régional » :

« Avec ce groupe-cible il fallait élaborer un projet. Mais un projet qui suivrait les lignes de la BID. Et ça s'est passé comme ça, d'abord c'était la route altiplanique, ensuite ça a changé petit à petit parce que nous avons des vidéoconférences avec Washington qui ont modifié notre conception, petit à petit, jusqu'à arriver à ce résultat final. »¹¹²⁵

Le consultant passe alors une année en poste pour la SUBDERE à Iquique, capitale de la Région de Tarapacá, pour reformuler le projet dans les termes intelligibles par la BID. Sur la forme, il s'agit de présenter un diagnostic de la situation et d'élaborer un plan d'action contenant les indicateurs et moyens de vérification de « l'efficacité », « la qualité » et « l'économie » relatives à l'utilisation des fonds et de la coopération technique de la BID¹¹²⁶. En contact régulier avec les agents de la Banque, le consultant élabore un budget détaillé à hauteur de 1 400 000 dollars, pour un projet dont les trois composantes sont la « gestion territoriale trinationale », la « formation pour le développement de la zone d'intégration et de développement aymara » et la « diffusion pour le développement de la zone d'intégration et de développement aymara »¹¹²⁷. Le tableau 13 résume le contenu de ces composantes.

¹¹²⁴ Entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

¹¹²⁵ *Idem.*

¹¹²⁶ Gobierno Regional de Tarapacá, BID, Aymaras Sin Fronteras, Bolivia, Chile y Perú. « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara », Projet présenté au Concours « Bien Public Régional » de la BID, 16 Octobre 2006, document interne, 2006.

¹¹²⁷ Gobierno Regional de Tarapacá, BID, ASASF, *op.cit.*, 2006, Annexe 1, « Marco Lógico ».

Tableau 13 :
Résumé des axes de développement proposés dans le projet BID/ASASF 2006

Axes	Sous-axes
Gestion territoriale trinationale	Homologation des législations frontalières
	Diagnostic des attractions naturelles, culturelles, anthropologiques
	Analyse des usages de la biodiversité à fins productives
	Projet pilote de gestion productive de la flore et faune natives
	Stratégie de coopération internationale
Formation pour le développement de la zone d'intégration et de développement aymara	Acteurs institutionnels
	Familles Indigènes
	Communautés locales
Diffusion pour le développement de la zone d'intégration et de développement aymara	Rencontres culturelles
	Mise en valeur des activités culturelles
	Diffusion permanente des résultats du projet (site web etc.)

Source : Gobierno Regional de Tarapacá, BID, Aymaras Sin Fronteras, Bolivia, Chile y Perú, « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara », Projet présenté au Concours « Bien Public Régional » de la BID, 16 octobre 2006.

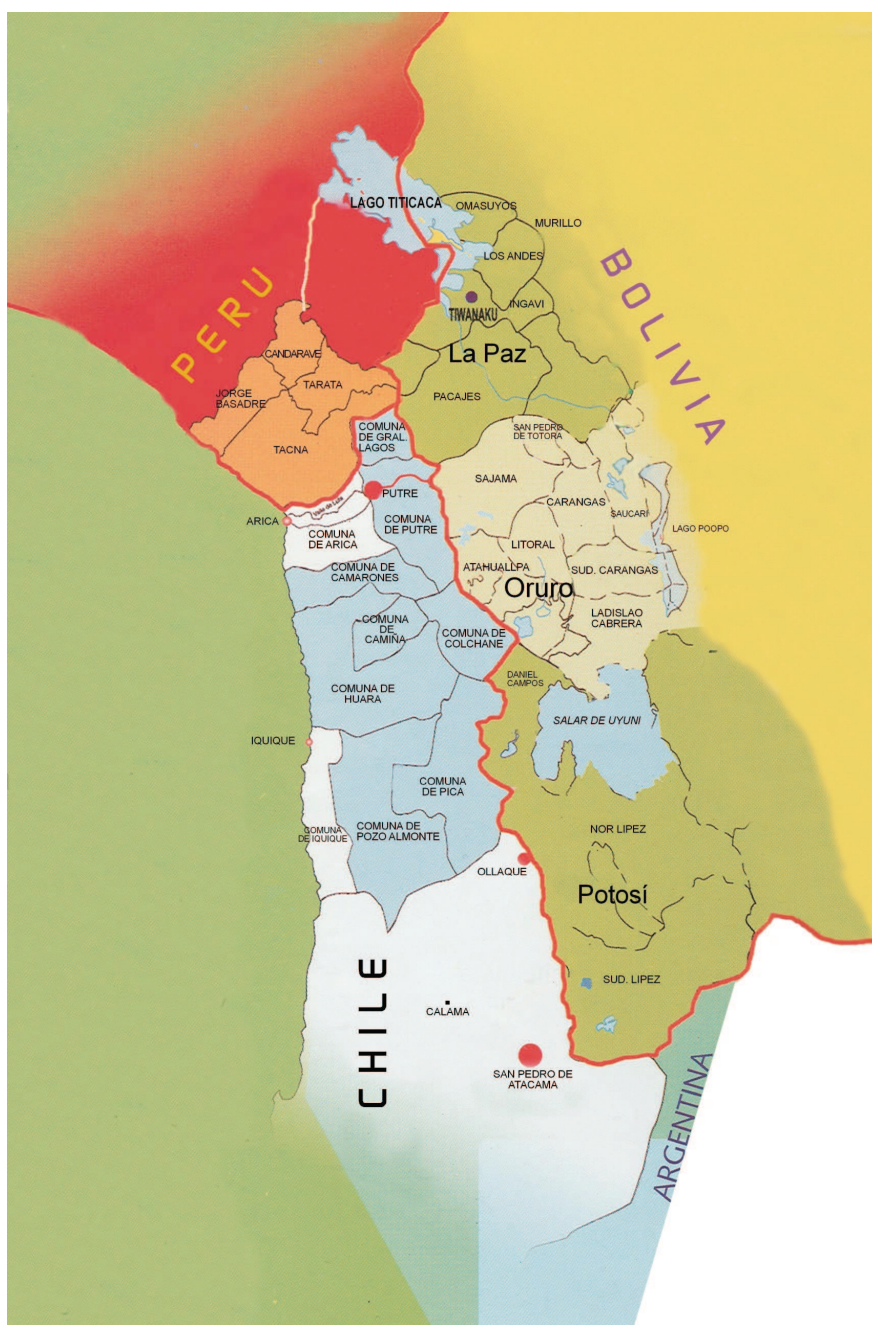
Présenté en octobre 2006 par l'intermédiaire du Gouvernement Régional de Tarapacá, le projet « Récupération, développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara »¹¹²⁸ est approuvé en 2007 par la BID qui le finance à hauteur de 650 000 dollars non remboursables¹¹²⁹. La composante de formation est reportée à une étape ultérieure : la période 2008-2011 sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic des activités dans la région¹¹³⁰, et à l'élaboration d'un plan stratégique d'action devant servir de base à la mise en œuvre de politiques publiques transfrontalières à partir de l'année 2011. En 2006, une nouvelle carte de l'ASASF est produite, cette fois par le gouvernement régional de Tarapacá. Nous reproduisons ci-dessous cette carte (cf. carte 34), plus précise et de meilleure qualité que la première carte de 2003.

¹¹²⁸ « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio natural y cultural aymara », Projet RG-T1271, Opération ATN/OC-10759-RG ; cf. <http://www.iadb.org/es/proyectos/project-information-page,1303.html?id=rg-t1271>

¹¹²⁹ En contrepartie, municipalités et Etats participent à hauteur de 165000 dollars. Cf. BID, *op.cit.*, 2007, Annexe III, « Presupuesto ».

¹¹³⁰ La BID demandera ensuite la mise en place de consultings sur les thèmes suivants : (1) Mobilité transfrontalière (avec trois sous-thèmes : procédures douanières, mesures phytosanitaires, logistique et transport), (2) développement productif, (3), développement touristique, (4) récupération de l'économie traditionnelle andine. Cela donne lieu à diverses réunions intermédiaires et au recrutement de consultants de diverses nationalités (Bolivie, Pérou, Argentine, Chili). Cf. *infra*.

Carte 34 : Le territoire de l'ASASF en 2006



Source : Gouvernement Régional de Tarapacá, 2006, document interne à destination de la BID.

C'est en définitive le renouvellement opéré grâce à l'implication de l'administration chilienne en collaboration avec la BID qui a permis à l'ASASF de confirmer son existence. A partir de la présentation du projet au concours de « Bien Public Régional » en octobre 2006, les institutions chiliennes accordent un intérêt accru aux activités qui se déroulent dans les communes frontalières. Précisément lorsque nous commençons notre enquête de terrain, l'Etat chilien commençait à financer les rencontres et séminaires organisés par l'ASASF.

Ainsi, lors de la FERAN de Putre de novembre 2006 à laquelle nous assistions, des ateliers de discussion et de débats sont organisés pour les maires chiliens, péruviens et boliviens appartenant à l'Alliance. Ces ateliers sont financés par la DIFROL (Direction de Frontières et Limites) et sa Direction de Coordination Régionale (DICORE), toutes deux dépendantes du Ministère des Affaires Etrangères chilien et par le Vice Ministère du Développement Rural et de l'Environnement chilien (*Vice Ministerio de Desarrollo Rural y Medio Ambiente*). Si les gouvernements péruvien et bolivien ont toujours manifesté leur soutien aux activités de l'ASASF, celui-ci est moins visible et n'implique pas encore à l'époque le financement d'activités de ce type. Pour le séminaire de novembre 2006, seules les préfetures d'Oruro, La Paz et Potosí, et le Gouvernement Régional de Tacna apparaissaient dans les institutions soutenant l'événement, face aux institutions nationales en charge des questions frontalières du côté chilien.

Durant toute la période d'élaboration et de reformulation du projet transfrontalier, les fonctionnaires de la BID ont uniquement été en relations avec les institutions centrales chiliennes, jamais avec leurs homologues péruviens et boliviens. La responsable de ce projet pour la BID nous l'affirmait lors d'un entretien réalisé en 2007 :

« Nous avons parlé avec la SUBDERE, et une fois avec le gouvernement régional de Tarapacá, ça a été le Chili, il a vraiment beaucoup poussé tout ça, depuis le début mais nous n'avons jamais eu de contact en Bolivie ou au Pérou. »¹¹³¹

Les fonctionnaires chiliens se présentent donc comme les interlocuteurs privilégiés de la BID, ceci notamment du fait de la crédibilité institutionnelle dont jouit le Chili auprès de la communauté internationale et des bailleurs de fonds. Observons comment les « capacités » institutionnelles de l'Etat chilien sont mises en scène pour démontrer le caractère « décentralisé » de l'élaboration du projet. S'il est élaboré par le consultant de la SUBDERE, c'est au nom de la région de Tarapacá qu'il est présenté en octobre 2006. Le consultant nous explique que ce choix se présente :

« ...comme une preuve de la décentralisation au Chili. C'est aussi un peu politique pour la SUBDERE. Parce que la SUBDERE va dire 'nous appuyons le processus de décentralisation, et nous avons comme preuve ce projet que nous appuyons'. Tout cela c'est de la politique mais peu importe, au fond ça bénéficie au monde Aymara. »¹¹³²

¹¹³¹ Entretien avec Kéa Wollrad, *op.cit.*

¹¹³² Entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

Le rôle déterminant de la SUBDERE dans ce projet est éloquent. C'est cette agence dépendante du ministère de l'Intérieur qui suit le projet, non pas le ministère des affaires étrangères ou encore la CONADI. La SUBDERE est l'institution chargée d'accompagner le processus de décentralisation chilien depuis le gouvernement militaire ; mais les régions chiliennes dépendent directement du pouvoir central (Cf. Chapitre3). L'importance du rôle de la SUBDERE dans la reconnaissance montre que l'expérience transfrontalière est aussi un instrument de gouvernement du territoire chilien *à l'interne*. Dans le cadre de la coopération internationale, les Régions font donc office de « vitrines » de la décentralisation et du caractère local, voire participatif, de l'élaboration des projets de développement.

Dans les faits, les relations entre les dirigeants de l'ASASF et le gouvernement régional de Tarapacá se sont compliquées du fait d'une recherche de fonds externes basée sur l'argumentation du manque de soutien national. Les politiques de développement des communes rurales chiliennes ont longtemps dépendu des plans de développement élaborés par les régions, jusqu'à l'acquisition de cette compétence par les communes en 1988. Le représentant de la région de Tarapacá dans la commune de Putre, qui hors entretien soulignait qu'il existe de forts conflits entre ces deux institutions pour le contrôle d'espaces de pouvoir, attire également l'attention sur ces complications lors de notre entretien :

« En termes politiques, à un moment j'ai trouvé très mal que le maire affirme à un moment la nécessité de s'allier avec d'autres pour la raison selon laquelle le gouvernement ne lui attribuait pas assez de ressources, parce que ce n'est pas bon signe, du point de vue des relations de travail, pour travailler avec les gens, que d'un côté ils te tendent la main et de l'autre ils te donnent un coup de pied au derrière ! »¹¹³³

Lorsque le projet de l'ASASF est présenté au concours de la BID, c'est pourtant au nom de la Région de Tarapacá que la candidature s'effectue. Plus que l'effet d'un consensus retrouvé, le choix de cette institution répond à la nécessité de démontrer le caractère décentralisé du projet et de faire preuve de son élaboration locale et participative. Le consultant de la SUBDERE pour la Région de Tarapacá l'exprime de la manière suivante :

« Parce que le projet, au niveau régional, pour être exécuté, et aussi pour la BID, le projet a bien plus d'identité si une entité régionale le présente plutôt qu'une entité

¹¹³³ Entretien avec Ginno Grunewald Condori, représentant du gouvernement régional de Tarapacá à Putre, chef de l'unité technique de la province de Parinacota. Il affirme également dans cet entretien que les investissements sont mal utilisés dans les communes.

centrale. C'est une preuve de la décentralisation de tout ce qui a à voir avec l'internationalisation. »¹¹³⁴

Le projet BID est donc présenté comme le résultat d'un travail d'échanges à échelles diverses, tant locale que régionale et nationale¹¹³⁵. La valorisation *a posteriori* du rôle des gouvernements subnationaux répond à une dynamique de construction du consensus local, une condition pour l'éligibilité des projets de développement avec identité par les bailleurs internationaux. Selon les mots du consultant chilien, le projet « a bien plus d'identité » en étant présenté par une région. A partir du moment où le projet BID est approuvé, les rapports de force que nous avons évoqués persistent ; toutefois, un consensus s'établit sur les objectifs et priorités à accorder aux politiques territoriales de développement, qui concentrent le discours sur la dimension ethnique et locale du travail à réaliser. Ceci permettra une mise en visibilité accrue du territoire aymara transfrontalier pour la recherche de financements externes et un apprentissage de la *gestion* de ce territoire.

Sur la base de ce consensus « retrouvé » et intéressé, les maires aymaras ont ainsi multiplié leurs réseaux pour le financement du développement. Avant de nous intéresser, dans les deux dernières parties du chapitre, aux dynamiques concrètes de cette *gestion* du territoire aymara et aux effets de celle-ci sur le gouvernement du territoire par les pays impliqués dans la légitimation du transfrontalier, nous proposons de nous attarder sur cette « mise en visibilité » internationale du territoire transfrontalier aymara.

3. Visibilité aymara et multiplication des réseaux (2005 à aujourd'hui)

Le projet original de l'ASASF présenté à la BID en 2006 comportait trois composantes : « gestion territoriale », « formation » et « diffusion » (cf. tableau 13). La troisième composante, relative aux stratégies de communication de l'ASASF, a connu des résultats rapides : la préparation, puis l'approbation du projet BID a généré une série de coopérations et de mises en réseaux des municipalités rurales.

¹¹³⁴ Entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

¹¹³⁵ Le document présenté à la BID est ainsi délivré « par le Gouvernement du Chili, avec un accord trinational subrégional. Préparé de manière conjointe par l'équipe et les autorités régionales, composées de techniciens de Bolivie, du Chili et du Pérou appartenant aux Gouvernements subnationaux de Bolivie des préfectures d'Oruro, La Paz, Potosí, du Chili, le Gouvernement Régional de Tarapacá, du Pérou, le Gouvernement Régional de Tacna et les maires de 56 municipalités appartenant à l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières, sous la coordination territoriale du consultant Helmut Häfelin et la coopération technique directe de la SUDBERE du Chili, des Ministères des Affaires Etrangères respectifs, dans le cadre des comités de frontière, et des Secrétariats d'Etat des Affaires Indigènes des trois pays ». Cf. Gobierno Regional de Tarapacá, BID, ASASF, *op.cit.*, 2006.

Ainsi, l'élaboration du projet s'est réalisée en coopération entre le consultant de la SUBDERE chilienne et un centre d'études italien, le CESPI (*Centro Studi di Politica Internazionale*), qui a joué un rôle important dans le processus de consolidation de l'ASASF¹¹³⁶. Selon le coordinateur technique de l'ASASF pour la partie chilienne, les membres du CESPI sont arrivés en mars 2006 à Santiago avec un projet destiné à la IIe région d'Atacama ; c'est par l'intermédiaire de la SUBDERE qu'ils entrent en contact avec les maires de l'association de municipalités rurales de Tarapacá, avant de s'intéresser à l'ASASF¹¹³⁷. Les premiers liens des membres du CESPI avec l'ASASF se sont créés ensuite par l'intermédiaire d'universitaires d'Iquique, notamment de l'INTE¹¹³⁸ de l'Université Arturo Prat d'Iquique. L'un des trois « axes stratégiques » de la première version du projet était la formation, qui devait être assurée par des professeurs de cette université et par des membres du CESPI¹¹³⁹. Si la dimension de formation est conservée dans la version finale du projet, le budget alloué est insuffisant pour maintenir le partenariat avec le CESPI dans le cadre du projet BID. Une autre interprétation pourrait être liée à une interprétation inadéquate de la coopération transfrontalière pour le gouvernement chilien : sans les nommer, la directrice de la DIFROL et responsable juridique du conflit Chili-Pérou nous affirme en entretien que certaines sources de coopération européenne soutiennent de manière inconsidérée l'autonomie des espaces transfrontaliers :

« En général les organismes internationaux ont été liés à une amélioration, à une meilleure préparation pour la présentation de projets. Après, il y a des ONG, ou des entités non nationales mais situées au niveau local d'autres pays, par exemple en Italie, qui ont été impliquées dans cette expérience. Moi ça ne me paraît pas bien, je crois que cela va contre un effet social positif. Je crois que dans certains cas d'interventions de tiers, je ne citerai personne, mais je crois que c'est très partial parce qu'il y a un a priori, une perception très négative vis-à-vis de l'Etat national. Et avec cette perception négative de l'Etat national, il y a une espèce de survalorisation de la capacité propre des communautés, et ils les laissent abandonnées à leurs propres capacités de gestion internationale. Mais les caractéristiques de nos Etats sont différentes des Etats européens. »¹¹⁴⁰

¹¹³⁶ Le CESPI est une association italienne de recherche, consulting et formation des gouvernements locaux et régionaux en matière de relations internationale. Cf. www.cespi.it

¹¹³⁷ Entretien avec Miguel Flores, *op.cit.*, 2006.

¹¹³⁸ Martelés Moreno, Silvia, « Cooperación Transfronteriza en la Triple Frontera de Bolivia-Chile-Perú », in Rhi-Sausi, José Luis, Conato, Dario (coord.), *Cooperación transfronteriza e integración en América Latina*, Rome, CeSPI, 2009, pp. 175-203.

¹¹³⁹ Gobierno Regional de Tarapacá, BID, ASASF, *op.cit.*, 2006, « Marco Lógico », p. 4.

¹¹⁴⁰ Entretien avec Maria Teresa Infante, juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye. Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères.

A partir de cette expérience, l'ASASF est toutefois insérée dans le programme « *Fronteras Abiertas* » mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée italienne¹¹⁴¹. En mars 2008, le CESPI organise un séminaire à Tacna (Pérou) intitulé « Intégration transfrontalière de la triple frontière Bolivie, Chili et Pérou » afin d'identifier les acteurs et les axes à privilégier pour une coopération, qui dure jusqu'à l'année 2009. Les diverses missions d'études menées par les membres du CESPI ont pour objectif d'élaborer des projets communs et de contribuer au renforcement des capacités locales dans un domaine donné. Par exemple, les membres du CESPI ont organisé la formation de cent entrepreneurs des trois pays dans cette période¹¹⁴². Dans ce cas, l'action du CESPI s'est progressivement concentrée sur le domaine touristique, jusqu'à l'approbation d'un projet URBAL III par la Commission Européenne en 2008¹¹⁴³, aujourd'hui géré par la Région d'Arica Parinacota¹¹⁴⁴. La coopération avec le CESPI a été la plus approfondie que nous ayons observée, mais l'expérience de l'ASASF a suscité l'intérêt de divers organismes de coopération, notamment belges, japonais et canadiens¹¹⁴⁵.

Depuis le début des années 2000, l'idée de « conservation du patrimoine matériel et immatériel aymara » a fait son chemin dans les communes aymaras, à tel point que l'ASASF s'impose en 2009 dans un projet de sauvegarde du patrimoine aymara de l'UNESCO. Présenté en mars 2009 par le CRESPIAL (Centre Régional pour la Sauvegarde du Patrimoine

¹¹⁴¹ <http://www.fronterasabiertas.org/> ; Le programme « Fronteras Abiertas » est cofinancé depuis 2007 par le Ministère des Affaires Etrangères italien et plusieurs régions italiennes (Piémont, Lombardie, Friuli Venezia Giulia, Toscane, province autonome de Bolzano-Alto Adige). Le CESPI exécute ce programme avec l'IILA (Istituto Italo-Americano). L'objectif est la création d'un réseau interrégional d'acteurs pour la promotion de la coopération transfrontalière en Amérique latine sur le modèle européen. Cf. Marteles Moreno, Silvia, « Fortalecimiento de la gobernanza transfronteriza en América Latina a través de la cooperación descentralizada: La experiencia del programa Fronteras Abiertas », Communication présentée au colloque BRIT X, Arica-Tacna, 27 et 28 mai 2009.

¹¹⁴² Cf. DIFROL, « Acta del III Encuentro entre municipios fronterizos Bolivia-Chile, 6-7 abril 2009 », 2009. Voir l'entretien avec Pablo Cardenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota.

¹¹⁴³ Le projet URBAL III se réalise en coopération avec la province autonome de Bolzano. Le projet « Cohésion, inclusion et développement social par le développement durable. Frontières touristiques » (« *Cohesión, inclusión y desarrollo social a través del turismo sostenible. Fronteras Turísticas* ») est en cours sur les zones frontalières du Pérou, de la Bolivie et du nord de l'Argentine. Cf. Marteles, *op.cit.*, CESPI, 2009. Voir le site : [http://www.fronterasturisticas.org/fronterasturisticas/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=](http://www.fronterasturisticas.org/fronterasturisticas/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=1)

¹¹⁴⁴ Cf. entretien avec Pablo Cardenas, *op.cit.*

¹¹⁴⁵ Voir par exemple l'entretien avec Tamayo Ito, responsable pour le Chili de la coopération technique japonaise. Putre, 24/11/06. Un document de 2007 de l'ASASF présentait des résultats de coopération avec les entités suivantes : CESPI-Roma ; Université Thomsom Rivers (Canada) ; PasPuna (Projet de lutte contre la sécheresse, cf. ASASF, Declaración de Oruro, 2004) ; BID. Les deux autres résultats présentés dans ce documents son le projet de parc binational Lauca-Sajama et la stratégie de développement bilatéral de municipalités frontalières entre le Chili et la Bolivie. Cf. ASASF, « Alianza Estratégica 'Aymaras Sin Fronteras'. Modelo De Integración Transfronterizo En Sudamérica », Document Interne, Septembre 2007.

culturel Immatériel de la région Amérique latine) dont les trois pays font partie, ce projet trouve son origine en 2006, au moment de la création du centre¹¹⁴⁶. L'ASASF fait part à l'UNESCO par une lettre de février 2009 de sa volonté de participer activement à l'élaboration, exécution et implémentation du projet¹¹⁴⁷.

La mise en réseau de l'ASASF suite à l'élaboration du projet BID est aussi de nature virtuelle et communicationnelle. Lors de notre première visite sur le terrain en 2006 l'Alliance n'avait encore mis en œuvre aucune stratégie de communication. Un premier blog a été créé en 2007-2008, avant la mise en ligne d'un site hébergé par le *Fondo Indígena*. A cette période, l'Alliance aymara entrainait dans un réseau transnational d'associations indigènes nommé la *Red Indígena*¹¹⁴⁸. L'ASASF se dote ensuite d'un site propre en 2010¹¹⁴⁹, puis d'une page « Facebook » en 2011¹¹⁵⁰. Par ailleurs, une revue bimestrielle d'information en ligne est créée, le premier numéro étant publié en juin 2010. Le titre de la revue, *Mundo Aymara*, n'est pas sans rappeler l'expérience centraméricaine *Mundo Maya*¹¹⁵¹, un mégaprojet touristique impulsé par les gouvernements centraux et régionaux centraméricains. Si les genèses de ces deux « mondes » diffèrent fortement, l'invocation de ce modèle par le président de l'ASASF lors de notre entretien de 2006¹¹⁵² témoigne de la volonté des acteurs politiques locaux aymaras de se rallier à une cause indigène dont l'écho transnational et la mise en réseaux conditionne en partie le succès politique. La revue électronique – et le nom qui lui a été attribué – a en fait été créée en accompagnement du projet BID de l'ASASF : depuis le mois de novembre 2011, la revue est insérée dans un réseau mondial de la Banque, nommé « BID Network », qui regroupe et met en lien les investisseurs et petits entrepreneurs participant à

¹¹⁴⁶ Réunion de Brasilia (mai 2006) qui s'est tenue dans le cadre des préparatifs pour la création du CRESPIAL <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00247#299>. Intitulé « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés Aymara de la Bolivie, du Chili et du Pérou », le projet inclut la zone de l'ASASF en plus de Puno Moquegua et Antofagasta.

¹¹⁴⁷ Voir <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00299-annexe3.pdf>. Le rapport du consultant ASASF/BID de 2011 comprend également la préparation d'une demande de patrimoine culturel intangible de l'humanité pour toute la région aymara.

¹¹⁴⁸ Voir <http://www.redindigena.net>. La *Red Indígena* a été initialement hébergée par la Banque Mondiale qui après en avoir posé les bases l'a transférée au *Fondo Indígena* ; cf. Andolina et al, *op. cit.*, 2009 p. 31. Les associations privilégient généralement les réseaux directs, workshop, conférences, qui sont ensuite renforcés par la création de sites web.

¹¹⁴⁹ <http://www.aymarasinfronteras.org/>

¹¹⁵⁰ <http://www.facebook.com/pages/Aymaras-Sin-Fronteras/267063296669489>

¹¹⁵¹ « Mundo Maya » est un projet d'écotourisme transfrontalier de grande envergure né en 1992. Il inclut des régions du Mexique, du Guatemala, du Honduras, du Salvador et du Belize. Cf. Ramírez, Machuca, Antonio, Jesús, « Nuevas Regionalizaciones: El Ecoturismo Cultural De Mundo Maya Y El Istmo De Tehuantepec », in Álvarez, Raquel, Giacalone, Rita, Sandoval, Juan Manuel (dir.), *Globalización, Integración y Fronteras en América Latina*, CAN, Biblioteca Digital Andina, pp. 26-41, <http://www.comunidadandina.org/bda/docs/VE-INT-0001.pdf>

¹¹⁵² Entretien avec F. Humire, *op.cit.*

des projets financés par elle¹¹⁵³. La revue *Mundo Aymara* est hébergée par le site du Centre Inti, l'ONG bolivienne chargée d'assurer la trésorerie de l'ASASF et d'exécuter le projet BID (cf. *infra*).

La structuration et la durabilité des échanges politiques transfrontaliers se construisent par l'intermédiaire de la mise en réseau à échelles multiples des maires aymaras. Après les échanges horizontaux des premières années, les liens avec les bailleurs de fonds internationaux et ceux avec les institutions centrales chiliennes se sont mutuellement alimentés pour contribuer à la consolidation interne de l'Alliance et à sa visibilité transnationale. Cette dynamique conditionne la pérennité de réseaux horizontaux transfrontaliers temporaires et fragiles, qui se forment à partir de la résolution de processus politiques locaux conflictuels et compétitifs. Ces illustrations des pratiques politiques locales observées lors de notre enquête complexifient – et contredisent parfois – les usages que nous avons abordés de la notion de capital social par les IIF. Le consensus et la participation, s'ils sont perçus et présentés comme des caractéristiques des sociétés andines, ne sont pas des éléments centraux des pratiques politiques quotidiennes dans les municipalités rurales ; ils le sont moins encore dans le cadre de la construction d'un espace transfrontalier, qui implique de nombreuses négociations entre élites locales de différentes nationalités et génère la mise en place de rapports de force pour la monopolisation du *leadership* territorial¹¹⁵⁴.

Les fonctionnaires des agences internationales sont conscients de ces décalages, ou en prennent parfois conscience suite à plusieurs visites sur le terrain¹¹⁵⁵. Aussi, le processus de construction du consensus transfrontalier et du capital social implique un travail de formation des élites locales et de la population à l'élaboration d'une action publique commune. Ceci mène à un questionnement sur la deuxième notion-clé du développement avec identité : quel type d'*empowerment* est diffusé dans les communes pour que la construction du capital social soit visiblement effective ? Comme nous le verrons par la suite, les deux axes d'action publique sous-tendus par l'utilisation de ce terme renvoient moins à l'exercice du pouvoir qu'à l'apprentissage des dimensions « culturellement appropriées » – ou commercialisables – du développement économique et à la recherche des « capacités institutionnelles et de gestion » nécessaires à la concrétisation des politiques de « développement avec identité ».

¹¹⁵³ www.bidnetwork.org

¹¹⁵⁴ Sur la notion de *leadership* dans les politiques locales cf. Smith, Andy, Sorbets, Claude, (dir.), *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

¹¹⁵⁵ Entretien avec Kéa Wollrad, *op.cit.*

Un « consensus » territorial se met donc progressivement en place sur sur les priorités à accorder aux politiques de développement, ceci au gré des interactions multiples que nous avons décrites dans notre cas d'étude. Nous avons analysé les deux premières étapes de l'élaboration du projet de l'ASASF : la mise en relation des communes avec la BM et l'ethnicisation concomitante du projet transfrontalier, puis le circuit de légitimation corolaire à la préparation d'un projet financé par la BID. Parallèlement à la continuation de la création de réseaux multiples, la mise en œuvre du projet BID/ASASF depuis 2007 correspond à un diagnostic du développement dans la zone, et des « capacités » locales qui permettraient de mettre en place un « développement avec identité ». Voyons à présent quels types de « capacités » locales sont requis pour mener à bien le projet de développement transfrontalier.

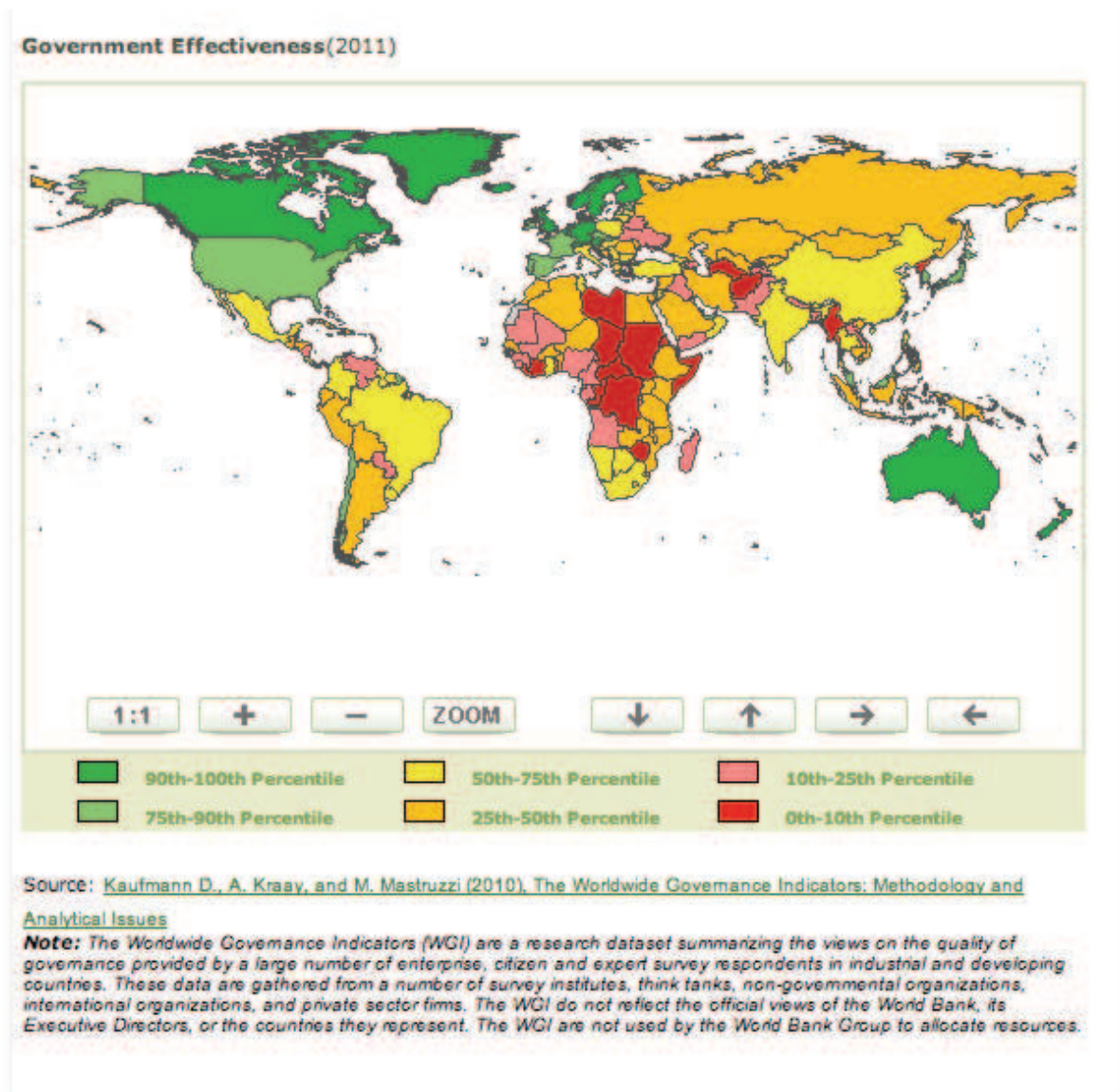
II. La construction des « capacités »

Le Chili est considéré par les agences internationales comme un pays dont la stabilité politique et économique légitime la position de « modèle » pour le reste du continent. Selon un rapport de la Banque Mondiale de 2007, l'indice de *gouvernabilité* du Chili le situe dans les premiers pays du monde, obtenant un résultat meilleur que celui de l'Espagne¹¹⁵⁶. Sur le continent, le Chili est le seul pays qui obtient de très bons indices de « gouvernance » selon les six indicateurs choisis¹¹⁵⁷. La carte 35 reproduit par exemple la carte du monde selon l'indicateur « efficacité de gouvernement ».

¹¹⁵⁶ Banco Mundial, *op.cit.*, 2007.

¹¹⁵⁷ Ces six indicateurs sont l'efficacité du gouvernement, être à l'écoute et rendre compte (*voice and accountability*), stabilité politique/absence de violence, qualité de la réglementation, Etat de droit, lutte contre la corruption. Cf. <http://info.worldbank.org/governance/>

Carte 35 : Indices d'efficacité des gouvernements selon la Banque Mondiale, 2011



Source : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/worldmap.asp>

Cette « efficacité » renvoie plus généralement à la forme qu'adoptent les interactions entre les Etats et la société. Georges Couffignal considère ainsi que le Chili de la Concertation illustre parfaitement la notion de « bon gouvernement » telle que la définit Adam Przeworski : le bon gouvernement est celui qui « s'autorise à intervenir dans l'économie, permet aux hommes politiques de contrôler les bureaucrates et permet aux citoyens de contrôler le gouvernement »¹¹⁵⁸. Aussi, son rôle de *leader* dans la promotion du développement transfrontalier n'est pas une surprise. Dans notre cas d'étude, les mécaniques de légitimation

¹¹⁵⁸ Couffignal, Georges, « Les démocraties latino-américaines sont-elles gouvernables ? », dans Favre, Pierre, Hayward, Jack, Schemeil, Yves (dir.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003, p. 232.

de la diffusion du modèle chilien sur les marges et par les marges « aymaras » mérite tout de même d'être abordées : la mobilisation du répertoire indigène dans le contexte chilien paraît plus surprenante, les diverses expressions de l'indianité étant plus évidentes en Bolivie et au Pérou.

Nous avons vu que l'ethnisation du projet transfrontalier se réalise suite à des interactions entre les maires et les agents de la Banque Mondiale. Nous souhaitons maintenant nous demander comment le glissement suivant s'opère, depuis les politiques territoriales de « développement avec identité » vers les politiques publiques de sécurité frontalière. Il nous semble que le point nodal permettant de comprendre cette évolution se trouve dans la notion de *capacités* : celle-ci renvoie aux ressources dont disposent les populations et organisations locales pour, à la fois, agir en-dehors des cadres étatiques et sur les institutions publiques qui les gouvernent. Le réseau de légitimation que nous avons étudié inclut les IIF, l'Etat central chilien et les communes aymaras. Leurs dirigeants se réapproprient et réinterprètent les conditions du financement international et du soutien institutionnel : les communes chiliennes possèderaient les « capacités » techniques et gestionnaires nécessaires à ce type de projet.

Le « développement avec identité » tel qu'il est promu et construit par les agences internationales comporte une dimension normative qui se manifeste, d'une part, dans le contenu de ce que doit être le développement et, d'autre part, dans la forme selon laquelle les institutions locales, nationales et les populations bénéficiaires devront gérer ces politiques. Les travaux de S. Radcliffe et N. Laurie ont montré que la culture est utilisée dans les projets de « développement avec identité » comme un produit et comme une institution¹¹⁵⁹. En effet, ces projets contribuent à une réinvention de la culture andine pour transformer certaines de ses composantes en produits adaptés aux demandes du marché international ; par ailleurs, les structures d'autorité communautaires sont considérées comme les espaces légitimes d'action, en tant qu'institutions non-étatiques supposées représenter la « société civile » et renforcer le « capital social » dans la région. En pratique, nous verrons que cette double dynamique mène à la diffusion d'un profil de *gestionnaire de territoires* chez les élites locales.

L'élaboration des projets de développement par les IIF s'appuie sur les « demandes » supposées des populations indigènes. Celles-ci sont ainsi décrites dans un rapport de la BID comme une combinaison entre la conservation de mécanismes ancestraux de régulation

¹¹⁵⁹ Radcliffe, Laurie, *op.cit.*, 2006.

sociale et la recherche de « formations » (*training*) pour la « gouvernance économique de leurs patrimoines territoriaux et culturels et de leurs ressources naturelles » (incluant l'accès aux services de formation financiers, de *business* et professionnel)¹¹⁶⁰. Le même rapport considère que :

« Les populations indigènes ont d'importants atouts en termes de terres et de ressources naturelles, d'héritage culturel et de capital social, mais manquent de capacité institutionnelle et d'accès aux formations appropriées, aux services financiers et aux technologies de l'information qui sont nécessaires pour développer le potentiel de ces avantages. »¹¹⁶¹

Les populations indigènes possèderaient donc un fort « capital social », du fait de leurs héritages en matière d'organisation socioculturelle. Mais les principales causes invoquées, dans un autre rapport de la BID, pour expliquer les difficultés à améliorer les conditions de vie dans ces espaces sont d'un autre ordre : il s'agit du manque d'investissement privé ou public dans les territoires ruraux et des faibles capacités des organisations indigènes en matière entrepreneuriale et administrative¹¹⁶².

Ce sont précisément ces « capacités » et leur construction que nous souhaitons questionner à présent. Dans notre cas d'étude, les fonctionnaires de la BID les trouvent du côté chilien de la frontière, tant au niveau local que national. Les élites locales chiliennes présenteraient donc les « meilleures » dispositions pour assurer le « développement avec identité » de la zone frontalière et, de plus, les institutions nationales chiliennes seraient les plus à même d'assurer l'efficacité et la crédibilité recherchées par les promoteurs du développement. En continuant notre observation de la construction du projet de l'ASASF, nous montrons comment l'impératif gestionnaire contenu par la promotion de l'*empowerment* des populations indiennes se constitue en canal de diffusion de « bonnes pratiques » institutionnelles. Nous étudions dans un premier temps la position de *leadership* des maires chiliens dans le projet transfrontalier, bien que certains « ingrédients » indianistes présents en Bolivie soient indispensable à la légitimation du projet (A). En étudiant l'évolution du contenu du projet de l'ASASF, nous montrons dans un second temps que le développement promu se centre sur une recherche de niches de marché pour les produits issus de la culture

¹¹⁶⁰ Vives, *op.cit.*, 2006, p. 91.

¹¹⁶¹ *Ibid.*, p. 93.

¹¹⁶² Deruyttere, Anne (coord.), *Política operativa sobre pueblos indígenas y Estrategia para el desarrollo indígena*, Washington, BID, 2006, p. 94.

locale ; ceci correspondant à une perception du développement particulièrement valorisée dans les communes andines chiliennes (B).

A. Capacités institutionnelles locales : l'impératif gestionnaire

Les communautés et communes aymaras bénéficient d'une image positive chez les bailleurs internationaux en matière de « capital social ». Seulement, la valorisation de ce dernier repose sur la promotion de certaines capacités qui permettraient de traduire ce « potentiel » en action publique. C'est le sens attribué à la notion d'*empowerment* : celui-ci impliquant dans les faits une sélection des dirigeants devant mener la « prise de pouvoir » des pauvres (1). Ceci se reflète dans notre cas d'étude, et laisse apparaître le rôle stratégique des élites locales chiliennes : durant la période de construction du projet transfrontalier, les acteurs locaux chiliens font régulièrement valoir les « capacités » de gestion qui existent dans leurs communes pour, d'une part, se différencier des acteurs locaux boliviens et péruviens et d'autre part, légitimer leur dépassement de la frontière auprès des institutions nationales. L'acquisition d'une position de *leadership* territorial et transfrontalier a ainsi pour effet une diffusion des pratiques managériales locales connues au Chili vers les pays voisins (2). Par ailleurs, si le *leadership* politique se trouve incontestablement au Chili, une partie de la légitimation auprès des agences internationales se trouve en Bolivie : l'exécution du programme BID est confiée à des acteurs boliviens. Nous assistons donc à une distribution des rôles de décision et d'exécution sur le territoire transfrontalier qui oriente les apprentissages¹¹⁶³ et les échanges de pratiques transfrontalières (3).

1. Légitimer les réformes : l'empowerment des pauvres, la responsabilisation des institutions

L'augmentation de capital social étant corrélée à la croissance du capital productif, les relations quotidiennes d'entraide sont, selon les théories du « néolibéralisme social », au fondement du développement capitaliste chez les populations pauvres. En supposant que le capital social existe, comment et par qui est-il mobilisé et interprété¹¹⁶⁴ ? Comment peut-il

¹¹⁶³ Sur la notion d'apprentissages voir Delpuech, Thierry, Vassivela, Margarita, « Des transferts aux apprentissages : réflexions à partir des nouveaux modes de gestion du développement économique local en Bulgarie », *Critique Internationale*, n°48, juillet-septembre 2010.

¹¹⁶⁴ Pierre Bourdieu a montré que le capital social tend à être concentré, approprié et détourné par les mécanismes de représentation. Bourdieu, Pierre, « Le capital social », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, pp. 2-3. Sa définition du capital social se distingue des définitions qui lui sont accordées à d'autres auteurs. Ici, le terme désigne « la somme des ressources actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un

être *valorisé* ? Il semble qu'une condition posée à cette valorisation réside dans un autre concept clé utilisé dans le cadre des politiques de développement : l'*empowerment*. Signifiant littéralement « renforcement ou acquisition de pouvoir », cette notion renvoie à la capacité des individus et groupes sociaux de participer aux décisions les concernant et d'exercer ainsi le pouvoir qui leur appartient. Elle implique pour les individus et les groupes une prise de conscience de leurs droits (conscientisation) et une augmentation de leur capacité à formuler et concrétiser des choix. Elle signifie aussi, plus simplement, un transfert de pouvoir de l'Etat vers la société¹¹⁶⁵. La notion est apparue dans les années 1970 aux Etats-Unis, dans des travaux académiques et chez les intervenants sociaux agissant notamment en faveur des mouvements sociaux contestataires tels que le *Black Power*¹¹⁶⁶. Ce sont ensuite les mouvements féministes des années 1980 qui se sont réapproprié le terme, jusqu'à ce que l'*empowerment* des femmes devienne le troisième des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés en 2000 par les Nations Unies¹¹⁶⁷.

Dans une troisième étape entamée à la fin des années 1990, le terme a commencé à s'appliquer dans le cadre des politiques de réduction de la pauvreté¹¹⁶⁸. La Banque Mondiale s'empare de la notion à partir de la publication du *Rapport sur le Développement dans le Monde* de 2001, intitulé *Combattre la pauvreté*. D'après ce rapport, « l'*empowerment* signifie que les pauvres disposent de moyens d'influer sur les institutions d'Etats qui jouent un rôle dans leur existence »¹¹⁶⁹. L'année suivante, la BM publie un ouvrage consacré à l'*empowerment* des pauvres dans lequel il est défini comme « l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de responsabiliser les institutions qui ont une

individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de connaissances et de reconnaissances mutuelles plus ou moins institutionnalisées, c'est-à-dire la somme des capitaux et des pouvoirs qu'un tel réseau permet de mobiliser. Il faut admettre que le capital peut prendre une diversité de formes si l'on veut expliquer la structure et la dynamique de sociétés différenciées », Bourdieu, Pierre, Wacquant, Loïc, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

¹¹⁶⁵ Jouve, Bernard, « L'*empowerment* : entre mythes et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, Economie, Société*, n°8, 2006, pp. 5-15 ; Jouve, Bernard, « L'*empowerment* : Utopie conceptuelle, machine de guerre néolibérale ou voie de recomposition politique ? », *Pouvoirs Locaux*, n° 71, 2006.

¹¹⁶⁶ La publication en 1976 du livre *Black Empowerment : social work in oppressed community* de Barbara Salomon marque le début d'une généralisation de l'utilisation du terme. Solomon, Barbara, *Black Empowerment: social work in oppressed community*, New York, Columbia University Press, 1976.

¹¹⁶⁷ Calvès, Anne-Emmanuèle, « 'Empowerment' : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 200, Octobre-Décembre 2009, pp. 735-749.

¹¹⁶⁸ Un programme de lutte contre la pauvreté en Amérique latine lancé en 2000 par la BM inclut également une section intitulée « *empowerment* des pauvres et promotion de la responsabilité ». Cf. Banque Mondiale, *Stratégie de Société Civile pour l'Amérique Latine, 2002-05*, section « Empoderamiento de los Pobres y Promoción de la Responsabilidad », dans la ligne des préconisations du Rapport Mondial sur le Développement 2000 sur « la capacité des pauvres et d'autres groupes exclus à participer, négocier, changer et disposer d'institutions responsables qui améliorent leur bien-être. »

¹¹⁶⁹ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement 2000-2001. Combattre la pauvreté*, Banque Mondiale, 2001, p. 46.

incidence sur leur vie »¹¹⁷⁰. Selon ce document, les principes soutenant l'*empowerment* sont l'accès à l'information, l'inclusion et la participation, et la transparence et la responsabilisation des institutions publiques.

A partir de cette définition, la Banque Mondiale multiplie les projets visant à « l'*empowerment* des pauvres »¹¹⁷¹. L'utilisation de ce terme a été largement contestée et critiquée, non seulement pour le caractère vague et faussement consensuel d'une notion dont l'origine se trouve dans le cadre de mouvements contestataires, mais aussi pour les effets pratiques de cette transformation terminologique. En effet, la notion de pouvoir perd de sa centralité pour laisser place à l'initiative et la réalisation individuelle, ce qu'illustre la priorité accordée aux initiatives de microcrédits et de *self-help groups*¹¹⁷². La « participation des pauvres » est quant à elle souvent réduite au droit à l'information et à la *consultation*¹¹⁷³. Dans le cas du développement avec identité, les formations proposées aux populations visées par ces programmes sont le plus souvent centrées sur la mise en entreprise des dimensions culturelles considérées comme commercialisables (cf. *infra*).

La dimension collective, lorsqu'elle est prise en considération, implique une sélection minutieuse des acteurs assurant la représentation des « pauvres ». Ainsi en est-il des associations locales et des communautés « traditionnelles » choisies pour l'élaboration des projets. La valorisation des systèmes de participation propres aux structures dites traditionnelles – prise de décision collective, égal accès aux ressources naturelles pour les membres de la collectivité – étaye le présupposé déjà évoqué selon lequel les communautés disposent d'un capital social, la structure communautaire étant conçue comme un tout homogène et consensuel. S. Radcliffe a remarqué à juste titre que la BM accorde son aide pour la promotion de mesures participatives dans les Andes en priorité aux structures institutionnelles dites « traditionnelles » et non aux structures plus politisées issues des

¹¹⁷⁰ Narayan, Deepa (dir.), *Empowerment and poverty reduction: A sourcebook*, Washington, World Bank, 2002, p. vi. : « L'*empowerment* est un développement des atouts et aptitudes pour les personnes pauvres qui doit leur permettre de participer à une négociation sur l'influence et le contrôle des institutions qui affectent leur vie ».

¹¹⁷¹ En 2005, plus de 1800 projets financés par la BM mentionnaient l'*empowerment*. Cf. Calvès, *op.cit.*, 2009, p. 742.

¹¹⁷² *Ibid.*, p. 744.

¹¹⁷³ Concernant les processus de prise de décision, un rapport de la Banque Mondiale de 1995 plaide pour un nouveau type de relation où « les peuples indigènes, les gouvernements nationaux et les agences internationales sont des *partenaires égaux*, dans un effort commun (qui inclut d'autres acteurs) pour la survie de la planète et le développement durable » (Davis, Ebbe, *op.cit.*, 1995, p. 6). Pourtant, le document affirme également que les plans de développement devront être préparés « *sur consultation des peuples indigènes et, lorsque les conditions le permettent, être mises en œuvre par eux* » (*Ibid.*, p. 4).

mouvements sociaux indigènes¹¹⁷⁴, contribuant ainsi à une dépolitisation des espaces locaux concernés¹¹⁷⁵.

En effet, la sélection des interlocuteurs chargés de superviser localement les projets de développement se fonde sur des capacités techniques, institutionnelles et de gestion qui, lorsqu'elles n'existent pas, doivent être créées par la voie de la formation (cf. *infra*). Ce sont finalement des projets menés selon des résultats à atteindre, dont l'effectivité est mesurée grâce à des indicateurs prédéterminés, qui sous-tendent la pratique de l'*empowerment* par les agences multilatérales. Une notion dont l'essence repose sur la prise de décision « par le bas » revient finalement à l'application de principes déterminés hors des espaces locaux. Seulement, ces principes ne sont pas imposés, ils sont plutôt diffusés chez les dirigeants locaux de manière à ce que les acteurs concernés *soient convaincus* que les mesures proposées sont *appropriées* à leurs besoins.

Sur ces bases, une communauté de politiques (*policy community*) s'est constituée autour du développement avec identité¹¹⁷⁶. Cette communauté comprend des institutions à diverses échelles (ONG, agences d'Etat, organisations multilatérales, organisations sociales indigènes) et des pratiques telles que l'élaboration et l'évaluation de projets, la *consulting*, la circulation de documents, les échanges de personnels, l'allocation de fonds, le diagnostic et la formation des élites et des populations locales. Nous abordons dans la suite de notre analyse les ressources recherchées par chaque type d'acteurs dans l'entreprise politique de l'ethnicité. Sans considérer que les paradigmes internationaux du développement s'imposent unilatéralement aux « bénéficiaires » et aux Etats¹¹⁷⁷, nous cherchons à comprendre comment ces paradigmes s'adoptent et s'adaptent au gré des interactions sociales entre acteurs locaux, transnationaux et nationaux dans notre cas d'étude.

¹¹⁷⁴ Radcliffe, *op.cit.*, 2007, p. 46.

¹¹⁷⁵ A ce propos cf. Ferguson, James, *The anti-politics machine: «Development», depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho*, Londres, University of Minnesota, 1994 ; Coussy, Jean, « Economie et politique du développement » in Coulon, Christian, Martin, Denis Constant (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991.

¹¹⁷⁶ Andolina et al., *op.cit.*, 2009, p. 23.

¹¹⁷⁷ Ceci se rapprocherait de la perception apportée par l'approche postcoloniale, dont nous nous démarquons pour essayer de comprendre la participation active des divers groupes d'acteurs dans la construction et l'appropriation des paradigmes du développement.

2. « Capacités » des communes chiliennes

Dans leurs interactions avec les bailleurs de fonds internationaux, les acteurs locaux chiliens réaffirment régulièrement leur sentiment de supériorité en matière de « capacités » sur leurs homologues péruviens et boliviens, et ce, dès les premières années d'existence de l'ASASF. Alors que la Banque Mondiale, dans son document de 2002 sur l'*empowerment*, propose de travailler sur le statut légal de l'Alliance et sur la formation des acteurs locaux en matière de gestion et de communication à l'attention de futurs donateurs potentiels¹¹⁷⁸, les maires de l'association chilienne réagissent très vite en signalant lors de réunions qu'il n'existe aucun problème de capacité ni de professionnalisme dans leur association¹¹⁷⁹. La priorité est donc pour les maires chiliens de chercher une structure juridique afin de fournir une base solide à l'Alliance, ce qu'ils expriment dans une lettre envoyée aux fonctionnaires de la Banque Mondiale en 2002 :

«Nous, Association de Municipalités Rurales de Tarapacá, ce que nous désirons principalement avant toute réalisation future qui implique la dépense de ressources sous l'objectif d'améliorer la production dans certains projets, etc., est de réussir à établir l'institutionnalité et le renforcement responsable de cette Alliance Trinationale ou Association de Municipalités Trinationale. [...] Si nous parvenons à fortifier de cette façon cette Association Trinationale, nous pourrions travailler sur des plans et des projets concrets, et pas seulement sur des discours. »¹¹⁸⁰.

Cette posture permet de comprendre le rapport des maires chiliens au centre politique et à leurs homologues frontaliers. D'abord, la priorité accordée à la revendication d'une structure légale renvoie à une recherche de reconnaissance de l'expérience transfrontalière par les Etats, ce qui permettrait à l'Alliance de gérer des fonds en propre, qu'ils soient d'origine publique ou privée. Ensuite, le fait que cette demande émane spécifiquement de l'association chilienne montre une certaine défiance vis-à-vis des maires péruviens et boliviens – il s'agit de valider légalement l'existence de l'Alliance afin que la participation des maires ne dépende pas des échéances électorales ou des possibles situations de conflits –, alimentée par une forte croyance dans la nécessité d'une définition des priorités d'action par la partie chilienne de l'Alliance.

¹¹⁷⁸ Banco Mundial, *op.cit.*, 2002.

¹¹⁷⁹ Asociación de municipalidades rurales de Tacna, *op.cit.*, 2002, p. 7.

¹¹⁸⁰ Lettre de la secrétaire exécutive de l'Association de Municipalités Rurales de Tarapacá à une fonctionnaire de la Banque Mondiale en préparation du séminaire à Arica, 21/01/2002. Le sujet de l'institutionnalisation est aussi central dans le document préparatoire de l'association pour ce même séminaire, « Propuesta de plan de trabajo Alianza Estratégica Trinacional ».

Cette attitude reflète donc la croyance des maires chiliens dans l'efficacité de leur modèle de gestion des territoires, de leurs relais institutionnels nationaux et de leur modèle économique. Le soutien des institutions nationales chiliennes constitue un objectif prioritaire : pour cela, le jeu sur la frontière consiste à affirmer la supériorité du Chili et la capacité à diffuser ses normes à ses voisins. Aussi, la recherche d'un rôle de *leader* de la part de l'association chilienne dans l'Alliance transfrontalière est énoncée très clairement dès le début de l'expérience et constitue un argument pour la demande de soutien des institutions chiliennes. En 2001, dans un rapport destiné à demander un appui du gouvernement régional de Tarapacá, les représentants de la commune de Putre présentent comme premier objectif celui de « diriger le travail avec les communes rurales du Pérou et de la Bolivie »¹¹⁸¹. C'est ce qui se réalise effectivement au cours de la décennie suivante : la direction politique de l'Alliance demeure sur le territoire chilien. A la suite du maire de Putre, Francisco Humire, c'est Ivan Infante, maire de la commune de Pica, qui est élu à la Présidence de l'Alliance en 2010¹¹⁸².

La structure organisationnelle de l'ASASF et les mécanismes de prise de décision sont formellement équilibrés entre les communes des trois pays, chaque association disposant d'un représentant au sein de l'entité de décision politique et d'un « sous-coordonateur », chargé de superviser la dimension technique de l'élaboration des projets. Mais la qualité du travail réalisé par les techniciens boliviens est régulièrement contestée par les techniciens chiliens, ce dont témoignent, par exemple, les fortes réticences exprimées par le sous-coordonateur chilien pour la validation des rapports élaborés par des boliviens pour un diagnostic et le plan stratégique du projet BID. Celui-ci sera finalement approuvé dans sa huitième version seulement¹¹⁸³. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que malgré des formations similaires, les parcours professionnels des techniciens diffèrent entre les trois pays. Le coordinateur chilien a une formation d'ingénieur civil industriel et a travaillé pour la commune de Putre avant d'assurer la coordination technique de l'Alliance. Au Pérou et en Bolivie, les personnes assurant ce rôle ont un parcours professionnel qui inclut le travail en ONG. La coordinatrice péruvienne travaillait pour l'ONG ICOR en 2006, qui a œuvré pour la création et le maintien de l'association de communes péruviennes, avant de travailler pour la commune de Tarata

¹¹⁸¹ Municipalidad de Putre, « Informe ejecutivo de actividades efectuadas por el alcalde de Putre para un proyecto de integración trinacional del área sur andina, con los municipios rurales de Perú, Bolivia y Chile », 2001.

¹¹⁸² Ivan Infante a été Président de l'Association de Municipalités Rurales de Tarapacá dans la décennie précédente. Durant la dictature, il était conseiller du maire de Pica H. Ovando. Voir l'entretien avec Hector Ovando, ancien maire de Pica (1981-1985).

¹¹⁸³ Voir l'entretien avec Miguel Flores, sous-coordonateur pour le Chili du Programme BID-AEASF, 2011.

puis pour le gouvernement régional de Tacna. Du côté bolivien, dans le département de Potosi-Los Lipez, un coordinateur a appartenu à l'ONG Centro Inti, qui tient les comptes de l'ASASF, avant d'assurer ce rôle ; un autre a une formation d'ingénieur-systèmes. Ces différents parcours révèlent diverses formes de structuration de l'action publique locale dans les trois pays et une prégnance d'acteurs non gouvernementaux au Pérou et en Bolivie qui ne se retrouve pas au Chili.

Selon le secrétaire exécutif de l'association régionale de communes rurales chiliennes, cette faible présence d'ONG sur le territoire chilien peut être expliquée par le succès du modèle économique du pays :

« Au Chili nous avons peu d'ONG de ce type. Pour la même raison, parce que... Nous sommes les jaguars, quoi ! Donc ce qui se passe, c'est qu'il sera difficile que la Communauté Européenne place des ressources financières ici parce qu'ils pensent que nous, nous sommes dans une bonne situation. »¹¹⁸⁴

Cette citation montre l'ambivalence du lien entre les maires ruraux et le modèle proposé par leur pays. D'un côté, ils estiment que leur exclusion du modèle chilien, bien que réelle, n'est pas prise en considération par les agences internationales de développement : ils doivent donc se lier à des communes dont la pauvreté est plus manifeste pour obtenir ce type de soutiens. D'un autre côté, leur croyance dans les dimensions économiques et institutionnelles du modèle chilien est saisissante et se confirme lorsque la question des capacités gestionnaires est soulevée par les promoteurs internationaux du développement.

Par ailleurs, les profils et les types d'expression adoptés par les maires se distinguent très clairement entre les trois pays. L'ancien responsable URAI (Unité Régionale d'Affaires Internationales) de la région de Tarapacá, rencontré lors de notre enquête au Chili, nous faisait ainsi remarquer les différences de comportements entre les maires aymaras chiliens et leurs homologues, ce qui constituerait selon notre interlocuteur, une manifestation du développement chilien :

« Et plusieurs fois, quand j'ai dû guider des gens de la chancellerie de Santiago, ils remarquaient toujours la différence quand un maire chilien parlait, un Aymara chilien, avec les moments où parlait un maire bolivien. Ca se remarque, cette prestance...

¹¹⁸⁴ Le Chili a été nommé le « jaguar latino-américain » en référence aux dragons asiatiques et au « miracle économique » de ces pays émergents depuis les années 1980.

Donc on voit que malgré la marginalité que vivent les Aymaras chiliens, ils ont un développement différent des Aymaras boliviens. »¹¹⁸⁵

Les formations commerciales et universitaires se retrouvent beaucoup plus fréquemment chez les maires chiliens que chez leurs homologues, ce qui explique en partie le fait qu'ils présentent les « capacités institutionnelles et entrepreneuriales » recherchées par les bailleurs internationaux. L'entreprise ethnique est bien le fait des maires chiliens et de leurs techniciens, par leurs connaissances des codes de gestion et leur apprentissage des arguments de l'ethnicité. Cet apprentissage se réalise notamment par leurs échanges avec les agents de la coopération internationale et avec les maires boliviens, pour être ensuite approprié et adapté aux dynamiques chiliennes de gestion territoriale.

Si les techniciens chiliens se considèrent plus à même de mener l'élaboration des politiques de développement que leurs homologues, il est donc possible de faire un constat similaire à propos des acteurs politiques : les maires chiliens considèrent dans leur majorité que les principales difficultés rencontrées par l'ASASF sont dues au manque de sérieux des autorités boliviennes et péruviennes, qui freineraient les ambitions liées aux capacités de gestion locale chiliennes. Le maire de la commune chilienne de Camarones l'exprimait ainsi lors d'un entretien :

« Là où je sens que malheureusement ça ne marche pas bien, c'est chez les partenaires, ceux du Pérou et de la Bolivie, parce qu'ils ont beaucoup de communes, et ils ne cherchent pas, ils ne cherchent pas à trouver d'accord, et cela a affecté certains projets que nous avons eu, avec la banque BID par exemple, qui n'a pas pu marcher comme nous aurions voulu. »¹¹⁸⁶

Lors d'un entretien, le secrétaire exécutif de l'association chilienne confirme ce sentiment de supériorité technique, mais souligne également les avantages que présente la Bolivie en matière de mobilisation de l'ethnicité :

« Et il y a des faiblesses, par exemple avec la Bolivie, sur certaines choses ils sont beaucoup plus avancés que nous, sur le sujet de l'interculturalité par exemple, la Bolivie a évidemment un avantage. Mais en ce qui concerne la gestion de fonds et le sérieux nous avons peut-être plus d'avantages. »¹¹⁸⁷

La responsable du projet ASASF pour la BID exprime un point de vue similaire, le modèle chilien de gestion territoriale constituant le principal point d'ancrage de l'action de la Banque,

¹¹⁸⁵ Entretien avec Luis Caucoto, *op.cit.*

¹¹⁸⁶ Entretien avec Ivan Romero, Maire de Camarones.

¹¹⁸⁷ Entretien avec Antonio Mamani, *op.cit.*

mais la notion de « peuple aymara » et d'échanges de pratiques étant, selon cette interlocutrice, l'autre dimension importante du projet :

« Disons, je crois qu'il y a surtout des choses qui se passent déjà au Chili. L'idée, c'est un peu de faire partager entre les populations aymaras des expériences qui existent déjà, et par ailleurs voir quelles possibilités existent de générer des alliances entre les secteurs public et privé, de manière à ce que des plans de développement productif soient élaborés. »¹¹⁸⁸

La question des échanges et du partage de ressources entre les trois côtés de la frontière apparaît ici : les pratiques boliviennes de mobilisation de l'ethnicité sont valorisées, ce qui rend d'autant plus crédible le projet « aymara ». En effet, non seulement les maires chiliens, nous l'avons dit, ne pourraient prétendre accéder à des sources internationales de financement du développement sans leur alliance avec les communes plus pauvres du Pérou et de la Bolivie, mais la rationalité avec laquelle ils présentaient le projet dans les premières années, en concentrant leur argumentaire sur les conditions de vie locale et la nécessité de promotion de l'investissement privé, rendait peu « vendeur » le projet de l'Alliance. Si la gestion du projet est crédibilisée par l'existence du *leadership* chilien et de ses relais institutionnels nationaux, la dimension « aymara » est quant à elle bien plus crédible dans le contexte bolivien que chilien ou même péruvien, la valorisation politique de l'ethnicité étant bien moindre dans ces deux pays (cf. chapitre 4). Aussi, c'est une ONG bolivienne, le centre Inti, qui sera chargée « d'exécuter » le projet BID.

3. Répartir les tâches, générer des ressources.

La conjugaison de l'application des techniques entrepreneuriales à l'action publique et de la mobilisation de l'ethnicité dans les espaces locaux et ruraux andins se manifeste de manière saisissante chez les maires chiliens à l'origine du projet ASASF. Ce schéma entre en concordance avec les principes du « développement avec identité » tel que nous l'avons étudié. L'existence de la ligne frontalière constitue non seulement une motivation à l'origine de l'initiative pour la réinvention d'un territoire aymara, mais elle permet aussi une distribution des rôles entre les pays concernés par le projet. La mise en scène du territoire et de l'ethnicité à l'attention des divers agents de la coopération internationale est rendue possible, pour les maires chiliens, par leur alliance avec leurs homologues boliviens et péruviens. Lorsque l'ASASF se consolide, le principal lieu de prise de décision demeure du

¹¹⁸⁸ Entretien avec Kéa Wollrad, *op.cit.*

côté chilien ; la gestion des fonds attribués par la BID à l'ASASF est quant à elle confiée à une ONG bolivienne, le Centre Inti¹¹⁸⁹. Le Centre Inti est chargé, durant les douze mois d'exécution¹¹⁹⁰, de coordonner les activités des consultants thématiques et d'assurer une partie de la communication de l'ASASF.

Les institutions chiliennes sont privilégiées par les agents de la BID pour la légitimation de l'ASASF et sont les premières à s'impliquer financièrement et politiquement dans le projet transfrontalier. Les acteurs boliviens deviennent prépondérants dans une deuxième étape, celle de la gestion officielle du projet. Pourtant, la responsable du projet pour la BID souligne lors d'un entretien de 2007 la méconnaissance totale des acteurs boliviens de la part des fonctionnaires de la Banque :

« Pour nous c'est une donnée inconnue, les gens qui vont, comme nous appelons cela, 'exécuter' le projet, c'est-à-dire qui va signer la convention avec la banque. C'est un centre qui s'appelle Inti, qui est à Uyuni. [...] Ce que font un peu mes collègues là-bas en ce moment, c'est voir comment... quel rôle ils vont jouer, au sein de la structure de l'alliance. Ce sera l'acteur prédominant, et voir comment, au sein de l'alliance, ils vont s'organiser pour réellement avoir au final quelque chose de consensuel. »¹¹⁹¹

Le Centre Inti se trouve à Uyuni, dans le département de Potosí ; la *Mancomunidad* de los Lipez-Potosí est la dernière association s'étant ralliée à l'ASASF, en 2006 seulement. A cette époque et face au succès annoncé de l'Alliance, de nombreuses communes alentour manifestent un intérêt pour rejoindre l'ASASF. C'est par exemple le cas de communes frontalières argentines et de la commune d'Ollague, dans la région d'Antofagasta, dont le maire participe à la FERAN de 2006. La principale raison invoquée par les responsables de l'ASASF pour refuser ce ralliement est alors la dimension identitaire : l'Alliance devait refléter le monde aymara¹¹⁹². Les Argentins, identifiés aux Atacameños ou aux Collas et la commune d'Ollague, pourtant frontalière avec Uyuni, qui est majoritairement peuplée de populations Quechuas, ne sont donc pas inclus dans le projet. La *Mancomunidad* de Los Lipez-Oruro est quant à elle composée de trois provinces quechuas et d'une seule province aymara¹¹⁹³ ; pourtant, son insertion dans l'ASASF est immédiate, et c'est une ONG située sur ce territoire qui est ensuite responsable du projet BID, sous le contrôle de la structure de

¹¹⁸⁹ <http://centrointi.org/>

¹¹⁹⁰ Ce délai sera finalement repoussé jusqu'à l'année 2011.

¹¹⁹¹ Entretien avec Kea Wollrad, *op.cit.*

¹¹⁹² Participation à la FERAN 2006. Miguel Flores lors de notre entretien de 2007 évoque également des questions de budget.

¹¹⁹³ Cf. entretien avec Aquilino Copa, Responsable ONG Inti de Potosí (Bolivie).

décision politique de l'ASASF. Cette « exception » peut s'expliquer par une expérience cumulée, à Uyuni, en matière de coopération internationale et d'insertion sur le marché international sur la base d'une valorisation de l'indianité.

En effet, le centre Inti, créé en 1998, met en œuvre un projet financé par l'émanation danoise du réseau non gouvernemental Caritas (Caritas Dinamarca) à partir de l'année 2006 et pour une durée de cinq ans. Le contenu de ce projet, nommé « Proyecto Lipez », est très similaire aux objectifs affichés par l'ASASF¹¹⁹⁴. Par ailleurs, la région de Los Lipez constitue une sorte de modèle pour la vente des produits traditionnels andins sur le marché international. Ayant obtenu l'homologation sanitaire de l'Union Européenne pour l'exportation de leurs produits, les producteurs locaux boliviens se démarquent lors de la présentation de leurs échantillons à la FERAN 2006. Tant l'esthétique des emballages que la créativité du contenu témoignent d'une adaptation remarquable aux injonctions des marchés externes. Après les céréales de quinoa soufflées au chocolat et autres galettes, l'innovation de l'année 2010 serait la bière au quinoa ou « Cerveza Lipeña »¹¹⁹⁵. Le *marketing* mis en œuvre sur ces produits se donne à voir annuellement lors d'une rencontre d'entrepreneurs similaire à la FERAN, nommée EXPOLIPEZ. L'insertion de cette *Mancomunidad* à l'ASASF s'explique alors par le rôle important de légitimation internationale de l'Alliance qu'elle commence à jouer dès son ralliement en 2006.

De manière plus générale, la participation plutôt active des acteurs boliviens à l'ASASF en comparaison avec l'intérêt limité des maires péruviens pour l'Alliance peut être attribuée à une plus grande expérience de la mise en réseau transnationale des communes andines boliviennes¹¹⁹⁶. Si de nombreuses ONG interviennent dans les espaces locaux péruviens, les communes de l'altiplano bolivien se distinguent par leur intense activité avec des agences étrangères de coopération¹¹⁹⁷. La présence du référent ethnique particulièrement ancré en Bolivie est un élément explicatif de ce mode de gestion différencié du développement local. Cela renvoie également à ce que J.P. Lavaud nomme des « indianismes

¹¹⁹⁴ entretien avec Aquilino Copa, *op.cit.*

¹¹⁹⁵ Voir la revue en ligne *Mundo Aymara*, octobre 2011, p. 25, <http://issuu.com/centrointi/docs/aymaras>

¹¹⁹⁶ Cf. Andolina, Radcliffe, Laurie, *op.cit.*, 2005.

¹¹⁹⁷ A titre d'illustration, les projets de la Banque Mondiale destinés aux « populations autochtones » depuis 1990 sont au nombre de 12 en Bolivie, 8 au Pérou (le premier date de 1997) et 2 au Chili (le premier date de 2003). Cf. <http://web.worldbank.org>. Une étude montre qu'entre 1992 et 1996, la Bolivie, le Paraguay et le Pérou concentraient 24,7% des projets de la Banque Mondiale destinés aux populations indigènes, alors que l'Argentine, le Chili et l'Uruguay en concentraient 7,2%. Davis, Shelton, « Indigenous Peoples and Economic Development in Latin America: the experience of the World Bank », 2002, in Sieder, Rachel, *Pluri-Cultural and Multi-Ethnic: Evaluating the implications for state and society, in Mesoamerica and the Andes*, University of London, Londres, 2000, cité par Radcliffe, *op.cit.*, 2007, p. 40.

occidentaux »¹¹⁹⁸ qu'il définit comme des particularismes politiques dont le contenu et jusqu'à l'existence sont fortement déterminés par la présence de sources de coopération étrangères ou internationales. En ce sens, les maires boliviens et les ONG locales qui les conseillent font preuve d'une connaissance expérimentée des codes intelligibles par les agences de coopération en matière de développement spécifiquement indigène, se transformant ainsi en véritables *entrepreneurs ethniques*.

B. Capacités entrepreneuriales : la production de la culture

Pour comprendre les ressorts de la construction du territoire transfrontalier, il convient à présent de caractériser le sens attribué à la culture aymara transfrontalière en identifiant les instruments mis en place pour sa valorisation. A partir d'un projet touristique initialement porté par les maires chiliens, l'ensemble des activités économiques de la zone sont incluses dans le projet aymara. La notion de « patrimoine naturel et culturel », centrale dans le programme BID/ASASF, englobe une série d'activités lucratives et se conjugue avec une perception essentiellement entrepreneuriale du développement. Nous abordons dans un premier temps les dimensions concrètes de *l'entreprise culturelle* transfrontalière (1), avant de souligner les concordances observables entre le paradigme de l'ethno-développement tel qu'il est conceptualisé par les IIF et les pratiques locales de mise en entreprise de la culture dans les communes chiliennes (2).

1. Tourisme et patrimoine : investir l'identité

Lorsque le projet de l'ASASF est approuvé par la BID pour le financement d'un diagnostic territorial dans le cadre du programme « Bien Public Régional » de la Banque en 2006, il comporte les trois grands axes, déjà évoqués, de gestion territoriale transfrontalière trinationale, formation et diffusion. La BID demande ensuite la mise en place de *consultings* sur les thèmes suivants : (1) Mobilité transfrontalière, (2) Initiatives productives, (3) Développement touristique, (4) Récupération de l'économie traditionnelle andine. Nous choisissons d'analyser ici les résultats des trois dernières composantes du projet, avant de revenir plus avant sur la composante « mobilité transfrontalière » : il nous semble en effet que cette composante doit faire l'objet d'une analyse propre du fait de ses implications en matière de gestion administrative de la frontière (cf. *infra*). Les premières composantes contribuent à

¹¹⁹⁸ Lavaud, Jean-Pierre, « Démocratie et ethnicisation en Bolivie », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°56, printemps 2005, pp. 105-128.

une redéfinition des pratiques de la culture aymara sur le territoire transfrontalier et à une mise en ethnicité de ce territoire selon des modalités spécifiques. Cette redéfinition sert ensuite de fondement et de légitimation « par le bas » à une réorientation des pratiques administratives et politiques des Etats sur la frontière, dans le cadre de la composante « mobilité transfrontalière » du projet.

A partir du projet touristique initial des maires chiliens, nommé « Circuits thématiques intégrés, Route Altiplanique »¹¹⁹⁹, les agents de la BID ont contribué à élargir les aires d'action de l'ASASF jusqu'à la création d'un programme englobant la région et ses activités dans leur ensemble, sous le vocable de « patrimoine naturel et culturel ». Tant les productions agricoles locales que les types d'organisation sociopolitiques andines sont alors étudiées et réinterprétées pour être insérées dans un double processus : d'une part, la marchandisation des produits de la culture – qui à leur tour sont supposés engendrer une (re)production de la culture aymara par la récupération de certaines de ses composantes – et d'autre part, un travail sur l'homologation des normes autour de la frontière. Selon un document de la BID, tous les axes d'étude des consultants doivent être liés entre eux¹²⁰⁰ : voyons pour commencer comment ils se combinent autour de la notion de « patrimoine ».

Premièrement, le rapport sur la partie « initiatives productives » se concentre sur la question des chaînes productives. Le diagnostic souligne la prépondérance de la culture de quinoa, de l'élevage de camélidés (notamment en Bolivie) et de la culture d'origan (notamment au Pérou, peu au Chili). La production de pomme de terre est identifiée comme un produit permettant l'accès aux marchés externes mais aussi le maintien des pratiques culturelles aymaras, notamment sous la forme de *chuño*¹²⁰¹. Ainsi, la création d'une marque « Aymara » est en prévision. Le rapport constate que les populations aymaras sont surtout présentes à l'étape de production, les étapes de transformation et de commercialisation n'étant pas contrôlées par elles. Le rapport propose donc pour la partie transformation un processus de « technification » et de création d'un « capital humain qualifié », et pour la partie commercialisation :

¹¹⁹⁹ Cf. ASASF, *op.cit.*, 2007, p. 29 et l'entretien avec Helmut Häfelin, *op.cit.*

¹²⁰⁰ BID, *op.cit.*, 2007, Annexe IV « Términos de referencia » sur les conditions de recrutement des consultants.

¹²⁰¹ ASASF, « *Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG* », 2011, p. 21. Le *chuño* est une pomme de terre déshydratée par l'exposition au soleil et au gel. Cette technique permet une longue conservation et rend comestibles les pommes de terres les plus amères.

« Une présence minimale avec l'organisation de coopératives où s'incorporent d'autres acteurs spécialisés en la matière, avec du capital financier, la connaissance des normes et réglementations actuelles, proactifs pour la prise de risque, ceci étant une activité entrepreneuriale. »¹²⁰²

Le manque d'infrastructures d'irrigation et routières est rapporté au potentiel d'exportation des produits tels que la viande déshydratée de lama, l'artisanat de laine et les produits alimentaires dérivés du quinoa. L'accent est mis sur la nécessité d'apporter une valeur ajoutée aux produits en question. En ce sens, la zone bolivienne de Los Lipez est donnée en exemple en matière de mise sur le marché de ces produits, exception faite des camélidés qui se trouvent en « zone à risque » de la fièvre aphteuse, ce qui empêche leur commercialisation hors de la Bolivie. Enfin, la production d'origan se réalisant sur le modèle andin de l'utilisation des terrasses écologiques, elle est considérée comme permettant de maintenir des systèmes de culture traditionnels, biologiques et orientés à des marchés écologiques de haute valeur ajoutée sur les marchés nationaux et internationaux¹²⁰³.

¹²⁰² ASASF, *op.cit.*, 2011, p. 21.

¹²⁰³ *Idem.*

Tableau 14 : Programme Initiatives Productives du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011

N°	Nom Profil de projet (Format BID)	Montant US\$
1	Programme Conception et Mise en œuvre de centres de rechercheDe la chaîne productive des camélidés sud-américains dans la Région Frontalière Aymara (Bolivie-Chili-Pérou)	
	- Projet Conception Finale de Centres de Recherche sur la Triple frontière	240.000
	- Construction d'infrastructures de centres de recherche de camélidés	768.000
	- Equipement des centres de recherche	300.000
	- Dotation de ressources humaines opératives Centres de recherche	700.000
2	Programme Assistance Technique, Formation pour la Productivité et Commercialisation de l'Origan dans la Région frontalière du Chili et du Pérou	
	- Projet stages/formation et journées de formation	168.667
	- Projet Infrastructures, Equipements et Assistance Technique	478.667
	- Projet Assistance technique et Commercialisation	108.666
3	Programme Renforcement Intégral de l'élevage de camélidés sud-américains domestiques dans la région frontalière de Bolivie-Chili-Pérou	
	- Projet Organisation et formation	120.000
	- Projet Gestion productive de camélidés sud-américains	222.000
	- Projet Amélioration de viandes et fibre	96.000
	- Projet Commercialisation	84.000
4	Programme Recherche du Potentiel Biotechnologique et Agricole de la Quinoa, Pomme de terre et Origan dans la zone frontalière de Bolivie-Chili-Pérou	
	- Projet Conception Finale du Centre de Recherche Biotechnologie	80.000
	- Projet Construction et Equipement du Centre de Recherche Biotechnologie	568.000
	- Projet Dotation de ressources humaines Centre de Recherche	480.000
5	Programme Conception et Construction d'une école d'internat d'excellence dans la région frontalière de Bolivie-Chili-Pérou	
	- Projet Conception Finale école d'internat et modèle éducatif	180.000
	- Construction et Equipement école d'internat	3200.000
	- Dotation de ressources humaines et réseaux	584.000
	Sous-total	8.378.000

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 44.

Le tableau 14 nous montre que les programmes de recherche, d'assistance technique et de formation à la gestion productive des produits locaux sont les axes principaux du plan d'action stratégique dans ce domaine. Par la création de centres de recherche et d'écoles, il s'agit donc, d'une part, d'éduquer les producteurs locaux existants et potentiels à leur insertion dans des chaînes productives et d'autre part, d'attirer des acteurs externes disposant des capitaux financiers et intellectuels pour la mise en place de partenariats avec les producteurs locaux.

Deuxièmement, le développement touristique est la partie qui occupe la plus grande place dans le budget prévisionnel global présenté dans le « Plan stratégique » à la base de

l'action publique en élaboration. Le désormais dénommé « Monde Aymara » doit donc se transformer de manière prioritaire en destination touristique, ce qui constituerait la base principale de protection du patrimoine naturel et culturel de la région. L'inexistence, dans l'ensemble de la zone, d'une véritable offre touristique, et moins encore d'une offre qui mettrait en valeur la « culture aymara », est soulignée dans le rapport :

« La présence d'offre touristique est très faible sur les marchés internationaux et elle est de caractère régionale et individuelle avec une faible relation à la culture aymara. L'offre est inexistante et c'est précisément le défi que doit assumer l'ASASF. »¹²⁰⁴

Cette même partie contient une comparaison entre les infrastructures touristiques dans les trois pays et souligne le manque de services proposés par les communes boliviennes. Le tableau 15 présente les projets en la matière. Concernant le programme de « gestion de la qualité », les communes péruviennes sont absentes des divers « projets d'impact » proposés, hormis la zone du « Tripartite ». Si le marché touristique est certes bien plus développé au Pérou que dans les deux autres pays¹²⁰⁵, les zones rurales de Tacna se trouvent dans une situation similaire aux autres zones frontalières, l'offre touristique y étant faible ou inexistante. Pourtant, les axes Chili-Bolivie sont privilégiés par le projet.

Tableau 15 :
Programme Développement Touristique du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011

N°	Nom Profil de projet (format BID)	
1	Programme d'amélioration de la destination	26.035.000
2	Programme de gestion touristique du Monde Aymara Institutionnel	2.000.000
3	Programme de sensibilisation et formation touristique	2.443.650
4	Programme de promotion et commercialisation	19.911.200
5	Programme de gestion de la qualité	5.080.000
6	- Projet d'impact Pica-Cancosa-Bella Vista-Llica-Salar de Uyuni	1.760.000
7	- Projet d'impact Colchane-Tahua	1.090.000
8	- Projet d'Impact Putre-Curahua de Carangas	420.000
9	- Projet d'Impact Zone Tripartite	620.000
	Sous-Total	59.359.850

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 45.

¹²⁰⁴ ASASF, *op.cit.*, 2011, p. 22.

¹²⁰⁵ Voir, par exemple, l'expérience de la « Ruta Inka » qui traverse le Pérou de l'Amazonie aux Andes. Elle a fait l'objet d'accords entre le Pérou et la Bolivie, et l'ASASF a voulu s'en rapprocher en les invitant à la FERAN 2006. La « Ruta Inka » propose un parcours différent chaque année : en 2007, elle inclut la Bolivie, le Chili et le Pérou sous le nom de « Ruta Inka 2007 : sur les traces du légendaire Manco Capac ».

Par ailleurs, Il est intéressant de remarquer que la notion de « patrimoine », centrale dans le projet BID/ASASF, apparaît uniquement dans le rapport dédié à ce thème¹²⁰⁶. Le lien établi entre patrimoine, tourisme et culture a pour implication une négation discursive du rapport marchand en même temps qu'une valorisation symbolique du « produit ». A ce propos B. Réau et F. Poupeau écrivent :

« On ne peut alors accepter comme allant de soi l'idée selon laquelle le tourisme remettrait en cause les normes et les valeurs qui ont cours dans la vie quotidienne, avec pour seule fonction sociale la récupération et la reconstitution de la force de travail. Replacée dans l'espace de pratiques culturelles dont la spécificité est de produire un rapport enchanté au monde au sein d'un rapport marchand, la mise en suspens du monde ordinaire dans la situation touristique constitue en revanche un point de départ de la réflexion. »¹²⁰⁷

Cette partie du diagnostic est aussi celle qui valorise de la manière la plus évidente la notion de « culture aymara ». Le rapport indique en effet :

« Nous prétendons que l'activité touristique est capable de générer des effets positifs sur la culture, en conservant de manière appropriée l'environnement et la société, contribuant au bien-être de la société de manière complémentaire à d'autres activités économiques comme l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce, les services, entre autres, sur un territoire géographique qui présente une grande diversité d'écosystèmes et une précieuse richesse culturelle. »¹²⁰⁸

Enfin, et troisièmement, la majeure partie du rapport sur le thème de l'économie et du commerce traditionnel se concentre sur l'organisation sociopolitique et l'autorité dans les communautés aymaras. La gestion communautaire et rotative des terres et la cosmovision¹²⁰⁹ sont mis en avant afin de valoriser le lien entre ces deux éléments et les structures d'autorités dans les communautés andines. Ainsi, la notion de « capital social » est mobilisée sur cette base :

« Malgré le capital social et culturel que présentent les populations originaires elles se trouvent parmi la population la plus pauvre de la région. A partir de la proposition de l'ASASF d'orienter des actions qui promeuvent le développement régional à partir de

¹²⁰⁶ Ceci n'est pas spécifique au cas aymara. Sur les liens entre patrimoine et tourisme cf. Lazzarotti, Olivier, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *MappeMonde*, n°57, 2000, pp. 12-16 ; Lazzarotti, Olivier, Violier, Philippe (dir.), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde ?*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007.

¹²⁰⁷ Réau, Bertrand, Poupeau, Franck, « L'enchantement du monde touristique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 170, 2007, pp. 4-13. Voir aussi Bourdieu, Pierre, « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 13, février 1977, pp. 3-43.

¹²⁰⁸ ASASF, *op.cit.*, 2011, p. 22.

¹²⁰⁹ Voir la définition de la cosmovision proposée par l'ASASF (cf. encadré 4, chapitre 5).

la mise en valeur de ce capital, nous entrevoyons des opportunités de mise à profit durable des ressources dans le contexte du système traditionnel de gestion de celles-ci. »¹²¹⁰

Pourtant, le plan d'action correspondant privilégie des lignes d'action essentiellement destinées au tourisme, comme le montre le tableau 16 sur le budget alloué et les priorités attribuées à l'action publique dans ce domaine.

Tableau 16 :
Programme « Economie et Commerce Traditionnel » du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011

N°	Nom Profil de Projet (Format BID)	Montant US\$
1	Renforcement de l'identité Aymara et de la gestion territoriale dans le cadre de la reconstruction de relations de complémentarité dans la zone rurale d'Aymarás sans Frontières	190.800
2	Identification de pratiques culturelles positives et génération de capacités pour la gestion de projets de tourisme communautaire dans le contexte du Monde Aymara	68.000
3	Eléments pour la construction d'une stratégie de valorisation de la culture Aymara dans un contexte d'interculturalité	16.500
4	Mise en valeur des ferias traditionnelles comme complément à l'offre touristique du Monde Aymara	334.000
	Sous-Total	609.300

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymarás sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 45.

Il convient ici de souligner le présupposé selon lequel l'activité touristique contribuera à une conservation de l'environnement par la valorisation des activités traditionnelles. Au-delà de la volonté affichée de « conserver » les caractéristiques culturelles du monde aymara, il est saisissant d'observer que la question de l'accès aux ressources naturelles – pourtant extrêmement sensible dans une région désertique telle que l'Atacama et partie intégrante des revendications des mouvements indigènes du continent – soit placée à un second plan et rapportée au présupposé selon lequel la préservation du patrimoine culturel participera à la conservation du patrimoine naturel, en garantissant l'accès aux ressources par la reproduction des pratiques communautaires andines. Ces éléments confirment la « mise en suspens du monde ordinaire » et la création d'un « rapport enchanté au monde » évoquées par B. Réau et F. Poupeau dans le cadre des politiques touristiques : celles-ci détournent les acteurs locaux de questions environnementales fondamentales qui sont saisies par des organisations indigènes plus radicales et tendent à dépolitiser l'action publique locale indienne.

¹²¹⁰ ASASF, *op.cit.*, 2011, p. 27.

La cosmovision andine et les rapports rituels et ancestraux à la nature et à la terre mère (*Pachamama*)¹²¹¹, après avoir fait l'objet d'alliance entre militants écologistes internationaux et dirigeants indigènes¹²¹², sont donc mobilisés par les agences internationales comme des éléments pouvant soutenir le développement durable et la conservation de la biodiversité¹²¹³. Les « savoirs traditionnels » constitueraient une forme efficace de gestion des ressources naturelles et une clé du développement durable¹²¹⁴, sans pour autant questionner les conséquences locales des extractions minières massives dans la région. Ce lien préétabli entre conservation de la culture indigène et préservation de la nature se trouve au cœur de la notion de « patrimoine » tel qu'elle est pratiquée dans notre cas d'étude¹²¹⁵.

Dans le cadre du projet BID/ASASF, la culture transfrontalière aymara est finalement rapportée à deux types de produits à commercialiser sur les marchés nationaux et internationaux : ceux issus de la production locale et les produits culturels et naturels destinés aux marchés touristiques. La préservation du patrimoine aymara se fonde sur ces éléments, qui correspondent non seulement au paradigme du « développement avec identité » tel qu'il est élaboré par les IIF, mais aussi aux conceptions du développement portées dans les communes aymaras chiliennes.

2. Conceptions chiliennes et transnationales du développement avec identité

Nous l'avons déjà évoqué, la mise en valeur de la dimension ethnique du projet ASASF n'était pas une priorité dans les premières années de l'association. En 2001, il s'agit plutôt pour les maires chiliens de jouer sur l'argument « frontière » en démontrant l'existence de conditions socio-économiques similaires malgré les asymétries macroéconomiques entre les trois pays. Après l'intervention des agents de la Banque Mondiale et la production du document sur l'*empowerment* des Aymaras, un document produit par l'Alliance en 2003 marque un tournant dans la mobilisation de la thématique de l'ethnicité au sein de l'ASASF.

¹²¹¹ Cf. Lambert, Renaud, « Des droits pour la terre ? Le spectre du pachamamisme », *Le Monde Diplomatique*, Février 2011, <http://www.monde-diplomatique.fr/2011/02/LAMBERT/20148>.

¹²¹² Pour David Dumoulin, cette alliance entre principes écologiques et mise en conservation des territoires indigènes constitue également un dispositif clé du « néo-indigénisme international » qui implique à terme une convergence mondiale des ordres politiques. Dumoulin, David, « 'Terres indiennes pour la conservation', un dispositif clé du néo-indigénisme international », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, IHEAL, 2006.

¹²¹³ Davis, Ebbe, *op.cit.*, 1995, p. 36.

¹²¹⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹²¹⁵ Sur le lien entre patrimoine et construction des territoires cf. François, Hugues, Hirczak, Maud, Senil, Nicolas, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, décembre 2006, pp. 683-700.

La présentation du Président de l'ASASF à cette date affirme en effet que le territoire andin était très développé dix mille ans auparavant ; la motivation initiale du regroupement des maires en 2001 est réinterprétée en ces termes : « L'existence d'un passé historique, d'une langue, d'une cosmovision, d'un espace territorial et d'une origine communs ont été les fondements [pour que les gouvernements locaux s'unissent en 2001] »¹²¹⁶. Dès lors, l'objectif affiché de l'Alliance est « d'opter pour le développement avec identité » afin de faire face aux effets de la mondialisation¹²¹⁷. Ceux-là « requièrent que l'homme aymara renforce son identité et sa capacité d'entreprise ». Le même document définit le modèle de développement transfrontalier de la manière suivante :

« Le modèle de Développement Aymara durable aura pour stratégie l'articulation des gouvernements locaux des trois pays et sera un instrument propre qui permettra une plus grande modernisation et dynamisation des territoires. Cependant, atteindre cet objectif est seulement possible si l'acteur principal du modèle s'adapte aux changements associés à la mondialisation. Dans ce sens, cela requiert que l'homme et la femme aymara s'adaptent à la culture dominante de la globalisation et qu'ils développent la capacité d'initiative pour la création de micro-entreprises. »¹²¹⁸

Pour les dirigeants de l'ASASF, le « développement avec identité » est défini comme le résultat de l'adaptation de chacun des habitants de la zone aux exigences de la « culture dominante de la globalisation », caractérisée par l'esprit d'initiative et l'insertion sur le marché, ceci tout en renforçant son identification à l'ethnie aymara. Cette définition correspond à celle proposée par les bailleurs de fonds, notamment la BID qui finance le projet en 2007 après y avoir apporté des modifications quant aux axes à privilégier. La stratégie de la BID pour le développement des populations indigènes, publiée en 2006 mais déjà en préparation depuis plusieurs années¹²¹⁹, propose de soutenir le développement avec identité en agissant dans trois domaines : 1) « le renforcement des terres, territoires et de la gouvernabilité des sociétés et économies indigènes traditionnelles » ; 2) la « réduction de la marginalisation et de l'exclusion » et 3) l'initiative entrepreneuriale et l'accès à des niches de marché pour la capitalisation du potentiel naturel, culturel et social, qui sont présentés comme

¹²¹⁶ ASASF, *op.cit.*, 2003.

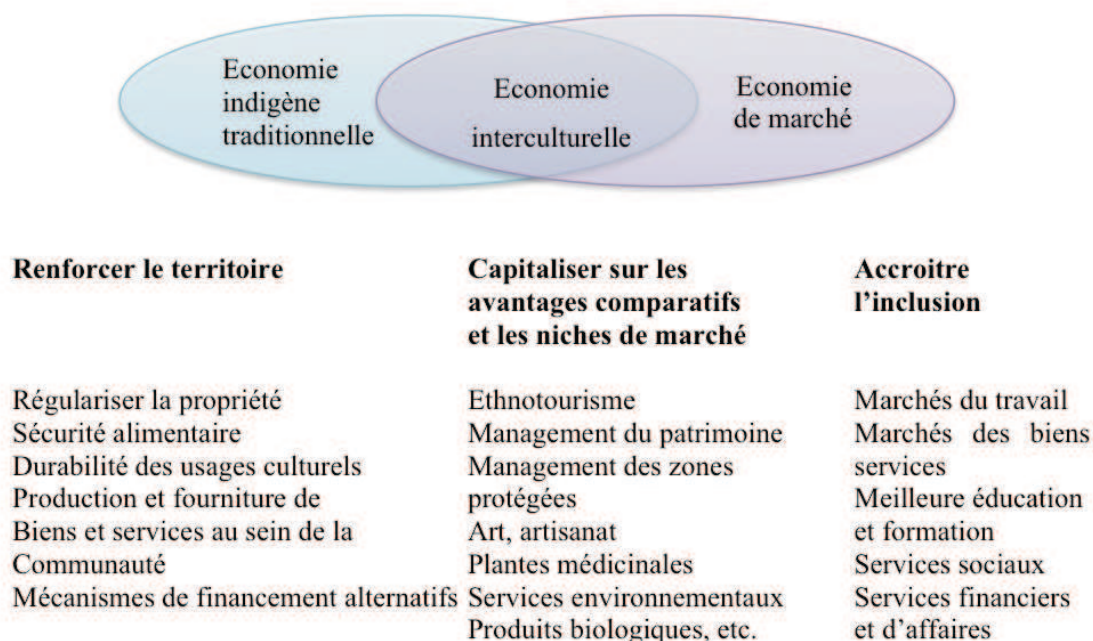
¹²¹⁷ *Ibid.*, « Resumen Ejecutivo ».

¹²¹⁸ *Ibid.*

¹²¹⁹ Cf. Deruyttere, Anne, « Indigenous Peoples, Development with Identity, and the Inter-American Development Bank: Challenges and Opportunities », in Davis, Uquillas, Eltz, *op.cit.*, 2004, pp. 23-30.

autant d'avantages comparatifs¹²²⁰. Les objectifs de développement de la BID sont résumés dans la figure 1, issue d'un rapport concernant le « développement avec identité ».

Figure 1 : Stratégie pour le Développement Economique Indigène selon la BID



Source : Vives, Antonio (dir.), *Sustaining development for all. Expanding Access to Economic Activity and Social Services*, BID, 2006, p.94

Le projet de l'ASASF remplit donc toutes les conditions pour être financé par la BID puis par d'autres donateurs potentiels¹²²¹. Mais si le « développement avec identité » est une combinaison entre valorisation de l'économie traditionnelle et logiques de marché, c'est paradoxalement la dimension traditionnelle et productive, et non la dimension marchande et touristique, qui a été insérée par les agents de la BID dans le projet initial de l'ASASF. En effet, l'association de communes chiliennes avait élaboré dès 2001 un projet touristique qui avait motivé la première visite des fonctionnaires de la Banque Mondiale sur le terrain. Toutefois, l'appropriation du paradigme du « développement avec identité » a progressivement élargi les objectifs et les axes du projet.

¹²²⁰ Deruyttere, *op.cit.*, 2006 p. 94.

¹²²¹ Un rapport interne de la BID indique en effet que « Leurs activités incluent (jouent sur) trois des quatre aires sectorielles prioritaires de la Banque destinées à améliorer les conditions de vie de la population qui vit en situation de pauvreté (compétitivité, développement social et intégration régionale) », BID, *op.cit.*, 2007.

Il est intéressant de souligner que la priorité donnée à l'investissement privé, telle qu'elle était proposée par les maires chiliens au début de l'élaboration du projet, a été modifiée lors des interactions avec la BID au profit d'une plus grande considération de la dimension publique et institutionnelle dans le plan de développement :

« Eux au début, ils étaient très, très concentrés sur le secteur privé, le commerce... Non, l'idée est de donner une impulsion supplémentaire à ce qu'il y a, à des expériences réussies dans le secteur public-privé, et là où il n'y en n'a pas, voir comment ça peut se développer, et quelles stratégies peuvent se mettre en place pour développer une certaine activité productive. Parce que l'idée est d'identifier quelques initiatives qui ensuite puissent être présentées au financement dans une étape postérieure, à la BID ou à d'autres donateurs, etc.... »¹²²²

Ceci apporte deux renseignements fondamentaux sur ce cas d'étude : premièrement, les élites locales chiliennes à l'origine de l'action publique transfrontalière ont très tôt une idée précise de la définition qu'ils attribuent au développement, une définition essentiellement tournée vers l'investissement privé et le marché. Cette définition nous a été confirmée lors de divers entretiens réalisés avec des autorités et techniciens des communes chiliennes, notamment par le chargé des affaires culturelles de la municipalité de Pica, qui, insistant sur les notions de *marketing* indispensables au développement de la commune et de la région, nous affirmait : « Etre autosuffisants dans un environnement adverse du point de vue communicationnel et territorial ou de connexions est extrêmement important dans la période où nous nous trouvons. »¹²²³. L'autosuffisance financière évoquée par cet interlocuteur renvoie à la recherche de fonds externes pour le développement et à la mise sur le marché des éléments culturels considérés comme étant les plus appropriés à un échange marchand. La municipalité de Pica a ainsi produit un plan d'action à l'attention de l'ensemble de la zone aymara, dont la figure 2 reproduit la partie dédiée au tourisme.

¹²²² Entretien avec Kea Wollrad, *op.cit.*

¹²²³ Entretien avec Juan Pablo Lopez Aranda, Chargé des affaires culturelles pour la commune de Pica.

Figure 2 : Zones d'intérêt touristique potentiel dans la région aymara



Source : Municipalité de Pica, « Alianza Estratégica Aymaras sin Fronteras (Bolivia-Chile-Perú) », Powerpoint de présentation élaboré par la direction de la culture de la commune.

Si cette définition du développement s'accorde avec celle que proposent les bailleurs internationaux, elle ne suffit pas : selon la responsable de la BID, le développement doit également être un moyen d'impliquer les institutions locales et nationales dans l'élaboration et le suivi de ces politiques¹²²⁴. Ainsi, le « développement avec identité » devra également agir sur l'institution frontalière, en assurant que les populations locales se tournent vers des activités économiques qui n'affectent pas les dynamiques de libre-circulation des marchandises caractéristiques des processus d'intégration régionale en cours.

Les « capacités » concrètement promues par le projet transfrontalier de la BID correspondent donc à l'habileté des acteurs locaux à mobiliser l'ethnicité pour en faire la base d'une entreprise liée à la gestion des territoires. La *production de la culture* dans le cadre des politiques du « développement avec identité » n'est pas une spécificité chilienne : nous avons montré que les acteurs locaux boliviens contribuent amplement à la légitimation du

¹²²⁴ Entretien avec Kéa Wollrad, *op.cit.*

programme de récupération du patrimoine aymara, même si cela se réalise de manière plus « passive ». Si les capacités entrepreneuriales chiliennes sont mises en avant, c'est en fait leur combinaison avec les capacités *institutionnelles* qui justifie leur position dominante dans le projet. Au-delà du fait d'entreprendre l'ethnicité pour faire des produits et de la culture andine des biens commercialisables – ce dont les acteurs boliviens sont aussi *capables* –, l'entreprise politique transfrontalière de l'ethnicité est légitimée à partir du moment où elle présente le potentiel de produire des effets sur les pratiques des Etats. Les apprentissages horizontaux étudiés ici – gestion des territoires pour le Chili, entreprise transnationale de l'ethnicité pour la Bolivie – se doublent d'un effet d'apprentissages indirects au niveau national : les politiques transfrontalières de l'ethnicité impliquent et entraînent les gouvernements centraux vers des modifications de leurs politiques frontalières, conduisant à un partage du contrôle frontalier entre les diverses échelles de gouvernement abordées.

III. Partager les capacités, sécuriser la frontière

A la construction du « consensus transfrontalier », étudiée dans la première partie du chapitre suit une *valorisation* des « capacités » locales en matière institutionnelle et entrepreneuriale. Pour continuer l'analyse de la construction du territoire transfrontalier, cette dernière partie analyse les effets de ce double processus sur le gouvernement de la frontière, et ce que ce processus révèle du gouvernement du territoire chilien. Le rôle des institutions étatiques centrales est affecté par ces dynamiques de reconnaissance du transfrontalier, l'*empowerment* des populations par les agents des IIF impliquant à notre sens une forme de légitimation des réformes de l'Etat vers une *managerialisation* de l'action publique, en même temps qu'un effet d'entraînement concernant les politiques de sécurité frontalière. Dans un premier temps, nous montrons qu'à partir de la transformation du « patrimoine aymara » en « Bien Public Régional », l'entreprise transfrontalière contient un effet d'insertion des producteurs locaux dans des espaces politico-économiques sécurisés, ainsi qu'une composante de diffusion des « bonnes pratiques » de gestion des territoires sur les marges des Etats, (A). Dans un second temps, nous analysons la manière dont les politiques frontalières sont affectées par le projet transfrontalier, les objectifs du « développement avec identité » et le « consensus transfrontalier » conduisant à une diffusion indirecte, ou « par le bas », des normes de sécurité frontalières chiliennes vers les administrations voisines (B).

A. La sécurité frontalière : des producteurs aymaras aux institutions

Dans le prolongement du souci d'une « bonne » direction du projet transfrontalier, équilibrant l'ouverture au marché et le développement identitaire, le projet de développement transfrontalier contribue également à une *sécurisation* des zones frontalières, en s'appuyant sur l'implication des populations locales dans des processus productifs et entrepreneuriaux contrôlés. Ce processus se structure en deux temps. Dans un premier temps ces politiques visent à dévier les populations locales d'activités transfrontalières illégales et informelles (1). Dans un second temps, le programme BID transforme le « patrimoine aymara » en « Bien Public Régional » : en analysant les définitions attribuées à cette notion, nous montrons les liens existants entre revalorisation de la culture aymara et diffusion de « bonnes pratiques » institutionnelles et frontalières dans cette région (2).

1. *Entreprendre la culture, sécuriser la frontière*

Les liens établis entre la construction du territoire aymara et l'accès à des niches de marché pour les populations locales, au-delà de potentiellement contribuer au développement économique de la zone, contiennent des effets politiques spécifiques à une réorientation de la gestion des espaces frontaliers. Les processus d'adaptation des populations andines et aymaras aux cultures dominantes rythment l'histoire de ces populations, dont la capacité d'adaptation a conditionné le maintien de leur culture : depuis l'Empire inca jusqu'à l'époque républicaine en passant par la conquête espagnole, les Aymaras ont été dominés durant une grande partie de leur histoire et ont su s'accommoder de ces conditions. La reconnaissance par le marché de la culture aymara n'est en outre pas spécifique à cette zone des Andes ; toutefois elle présente des caractéristiques et des effets particuliers du fait du caractère transfrontalier du territoire. En analysant le contenu des rapports des consultants issus de l'exécution du projet BID/ASASF, nous abordons ici ce que nous considérons comme une première composante de la *sécurisation* du transfrontalier : la création de conditions pour l'émergence de marchés légaux pour les populations frontalières¹²²⁵.

Ici, la fierté d'être Indien ne se construirait pas, comme dans le cadre de certains mouvements indiens plus radicaux, en « opposition » à la culture dominante mais à l'inverse, par l'insertion dans cette culture au travers de la commercialisation des produits et

¹²²⁵ Nous étudierons la seconde composante de sécurisation – la diffusion de pratiques politiques et administratives sur la frontière – dans la suite du chapitre.

comportements désignés comme « typiques ». Ce type de production de la culture a pour effet de dévier les populations frontalières des marchés informels entre les trois pays, en générant des opportunités légales : au-delà de la contrebande, la suspicion permanente envers les Aymaras pour leur participation à des activités telles que le trafic de drogue et les difficultés concrètes à établir des contrôles dans la zone, génèrent un type de contrôle plus indicible, celui d'un *développement* destiné à lutter contre la tentative du « terrorisme ».

Ce discours repose sur une analyse approximative des statistiques policières et une vision souvent fantasmée de l'insurrection indienne. Si les populations frontalières sont parfois recrutées pour jouer le rôle de « mules » afin de transporter la drogue entre la Bolivie et le Chili, elles ne sont pas les principaux acteurs du trafic transfrontalier. Des données fournies par la gendarmerie chilienne nous enseignent que les indigènes incarcérés à la prison de Pozo Almonte ont été condamnés en majorité pour trafic de drogues (69 % entre 2000 et 2009, 86 % en août 2010). Parmi les Aymaras incarcérés en août 2010, 65 % sont de nationalité bolivienne et 35 % de nationalité chilienne. Cependant, le croisement de ces données montre que les personnes condamnées pour trafic de drogue ne sont pas indigènes en majorité (entre 2000 et 2009, 17,1 % de la population carcérale condamnée pour trafic de drogue s'identifient au groupe aymara et 5 % au groupe quechua, 77,9 % ne s'identifiant à aucun groupe indigène)¹²²⁶. Si la situation frontalière des populations aymaras est propice à leur insertion dans des marchés informels divers, le lien établi avec des pratiques terroristes est la manifestation d'amalgames évidents, qui orientent pourtant certaines actions menées sur la triple frontière andine.

Des liens similaires sont établis concernant la « menace terroriste ». Ce discours sur une hypothétique « menace terroriste » est relayé pour la première fois en 2002 dans les Actes de la « Première Convention de l'Alliance Stratégique Bolivie Chili et Pérou », tenue à Tacna (Pérou) et financée par la Banque Mondiale¹²²⁷. Lors de divers entretiens avec la presse locale, Francisco Humire brandit ce spectre pour justifier les plans de développement transfrontaliers, la menace terroriste étant selon lui aggravée par le dépeuplement de la zone¹²²⁸. Ainsi, dans un entretien accordé au journal péruvien *El Correo*, le président de

¹²²⁶ Gendarmería de Chile; Corder, Alejandro, « Infracciones penales en espacios de frontera. El narcotráfico en la provincia del Tamarugal años 2000-2009 », Proyecto de Investigación Interno (UNAP) N° DI 0064-09.

¹²²⁷ Alianza Estratégica Trinacional, « Acta de Reunión. I Convención Alianza Estratégica Trinacional (AET) de los presidentes de las asociaciones municipales rurales andinas de Bolivia, Chile, Perú. 23 Marzo de 2002 », 2002. Voir les coupures de presse en annexe de l'Acte.

¹²²⁸ « Despoblamiento sería foco para extremistas », *El Correo*, Tacna, 23/03/2002.

l'ASASF affirme : « notre préoccupation est la recrudescence du terrorisme en Amérique latine » ; après avoir souligné la persistance du Sentier Lumineux au Pérou, il continue ainsi : « cela arrive dans le sud du Chili, dans le monde Mapuche. En Colombie nous avons un problème similaire. [...] La manière de contrer cela est de créer un pôle de développement dans toute la macro-région du monde aymara »¹²²⁹. Dans un entretien publié la veille, il affirme : « Nous ne voulons pas que nos communautés se convertissent en un autre Chiapas ».

De manière plus subtile, la thématique de l'émigration des populations locales vers les villes est également devenue centrale au cours de la décennie d'existence de l'ASASF. Dans les premiers documents de l'Alliance, elle n'apparaît pas, mais devient progressivement un élément qui favoriserait le développement de la zone et le bien-être de populations dont les perspectives socio-économiques sont faibles dans les centres urbains. C'est, en fait, dans le document de la Banque Mondiale destiné aux membres de l'ASASF, en 2002, que le problème de l'émigration vers les centres urbains apparaît pour la première fois dans les documents officiels de l'Alliance¹²³⁰. Les difficultés économiques rencontrées par les migrants indigènes dans les villes ne sont certes plus à démontrer. Toutefois, la concomitance entre les déclarations de Francisco Humire et l'insertion de cette problématique dans les objectifs du développement laisse penser que la sécurité constitue également un argument de poids dans cette volonté conjointe de repeupler la frontière. Nous avons vu que la zone frontalière, de la même manière que la ligne de démarcation, est extrêmement difficile à contrôler pour l'Etat chilien, pour des raisons topographiques et démographiques. Depuis les années 1980, repeupler la frontière revient, pour les gouvernements chiliens, à mieux la défendre. Par ailleurs, le faible investissement des Etats voisins dans l'administration de la frontière rend les politiques frontalières chiliennes délicates à mettre en œuvre. Plutôt que *d'imposer* un contrôle renforcé, il s'agit donc de *convaincre* des bienfaits de ce contrôle.

Ainsi, la promotion d'activités économiques mettant en valeur les traditions aymaras permet de générer une visibilité sur les activités de la zone. C'est le cas des ferias transfrontalières pour lesquelles sont prévues des infrastructures destinées aux touristes et aux commerçants, ainsi qu'un appui logistique et la mise en œuvre de politiques de contrôle spécifique de la part des autorités sanitaires nationales. Il s'agit d'abord de contrôler le contenu des flux transfrontaliers et d'assurer la traçabilité des produits afin d'empêcher la

¹²²⁹ « Amenaza terrorista avanza en zonas rurales de América », *El Correo*, Tacna, 24/03/2002, Entretien avec Francisco Humire pour le quotidien.

¹²³⁰ Banco Mundial, *op.cit.*, 2002.

contamination des camélidés et des fruits par des maladies existant dans la zone. Par ailleurs, elle incite les producteurs locaux à s'insérer dans les réseaux du commerce formel afin d'assurer un revenu fiscal aux communes. Le responsable technique chilien du projet ASASF nous indiquait lors d'un entretien de 2006 :

« De fait en Bolivie et au Pérou, depuis la période coloniale les économies locales se sont maintenues sur le même style de ce qui se faisait avant, sur des systèmes de troc et autres, ce qui a permis leur subsistance et le maintien de leur culture dans cette zone altiplanique. A cette altitude il n'y a pas de fonctionnaire fiscal qui cherche son impôt. [...] Donc ces économies informelles se sont maintenues dans le temps et aujourd'hui persistent encore des ferias économiques liées aux différents étages écologiques en Bolivie et au Pérou, nommées les ferias tripartites, où on pratique le troc, mais ces microéconomies commerciales persistent et n'ont pas encore fait le pas de s'insérer à la structure formelle. [...] Le système tributaire au Chili est très normé, il est très ordonné, ce qui permet de réaliser un recouvrement intéressant dans l'année. Cependant au Pérou et en Bolivie il existe une forte résistance des économies informelles à accéder aux structures. Donc on voit beaucoup ce système informel, ce qui se reflète dans un niveau faible de recouvrement. »¹²³¹

Cet extrait d'entretien contient une comparaison entre la situation chilienne, où selon notre interlocuteur, les possibilités de contrôler et de fiscaliser le commerce existent, et la situation péruvienne et bolivienne, où des pratiques de troc se seraient maintenues. L'accompagnement des ferias tripartites constituerait donc un moyen efficace de diffuser aux pays voisins les pratiques locales chiliennes d'insertion des activités économiques dans les marchés formels.

Dans le même ordre d'idée, lorsque l'on pose la question des passages informels et quotidiens de la frontière des habitants de la zone, le maire de Pica souligne que le projet ASASF permettra de modifier ces comportements en promouvant la création d'entreprises dans la zone. Il s'agit donc à substituer aux flux illégaux transfrontaliers, la commercialisation des produits « typiques » de la zone :

« Mais je crois que ce projet est très bon, parce qu'il va permettre à ces communautés, qui sont si petites, de pouvoir commercialiser leurs produits [...]. Et ce projet, qui cherche comment les organiser, en tant qu'associations, petits industriels, petites entreprises, leur permettra d'avoir leurs papiers à jour, de pouvoir produire des factures, de pouvoir vendre leurs produits, et aussi de vendre leurs produits comme il se doit. Avec leurs factures, des fumigations si nécessaire, et vraiment, chaque pays va devoir se préoccuper de vendre ses produits à l'étranger, mais comme il se doit. Et ça, c'est comment éduquer les gens à connaître ce projet. Comment éduquer les gens pour qu'ils s'organisent, pour qu'ils aient une plus grande proximité à travers des

¹²³¹ Entretien avec Miguel Flores, *op.cit.*, 2006.

gouvernements, et qu'ils puissent grâce à leurs communes monter des PME, comme petits entrepreneurs, et ensuite postuler seuls à des fonds qui leur permettent de grandir et devenir un jour de plus grands entrepreneurs. C'est ça l'idée. »¹²³²

En ce sens, il n'est pas surprenant que le projet présenté par les acteurs chiliens à la BID en 2006 contienne un axe destiné à la « formation » de trois types d'acteurs : les acteurs institutionnels, les familles indigènes et les communautés locales. L'ensemble des acteurs agissant sur la frontière doit être inclus dans un double mouvement, celui de l'apprentissage de la gestion du territoire par la marchandisation de la culture, et celui de la participation à la mise en place de bonnes pratiques de contrôle sur la triple frontière. Le Chili se distingue précisément des deux pays voisins en matière de gestion managériale des territoires et de gouvernement sécuritaire du territoire et de la frontière. Dès lors, l'approbation du projet de l'ASASF dans le cadre du programme Biens Publics Régionaux de la BID doit être observée. Alors que la notion de « patrimoine » se rapporte à la promotion touristique et marchande de la culture, la notion de « Bien Public Régional » relève quant à elle d'une dynamique d'incorporation des institutions publiques dans la promotion des bonnes pratiques sur le continent.

2. Le patrimoine aymara, un « Bien Public Régional » : le retour des institutions

Les usages et effets des notions de patrimoine de l'humanité et de Biens Publics Mondiaux ou Régionaux ont déjà fait l'objet de travaux critiques, portant notamment sur la question de la réduction de la place des Etats dans la définition et la gestion des « Biens Publics »¹²³³. L'analyse des définitions accordées à la notion de « Bien Public Régional » dans les documents produits par différents groupes d'acteurs dans notre cas d'étude mérite que l'on s'attarde sur ce qu'est, en pratique, un « Bien Public Régional » tel que le « patrimoine naturel et culturel aymara ». En se concentrant sur le lien direct qui a été établi entre patrimoine et activités touristiques, un document de l'ASASF de 2007 définit le « Bien Public Régional » de la manière suivante :

¹²³² Entretien avec Ivan Infante, maire de Pica.

¹²³³ Sur ce sujet voir Badie, Bertrand, « L'effectivité des biens publics mondiaux: L'ambiguïté ne vaut pas négation », in Favre, Pierre, Hayward Jacques, Schemeil, Yves (dir.), *op.cit.*, 2003, pp. 333-347 ; Hugon, Philippe, « Les frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs », *Géographie, Economie, Société*, n°6, 2004, pp. 265-290 ; Smouts, Marie-Claude, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in Cormier-Salem, Marie-Christine, Boutrais, Jean, Juhé-Beaulaton, Dominique, Roussel, Bernard (dir.), *Patrimoines Naturels Au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD, 2005, pp. 53-69 ; Dumoulin, *op.cit.*, 2006 ; Compagnon, Daniel, « La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial », in Constantin, François (dir.), *Les biens publics mondiaux: un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 163-189.

« Le Bien Public Régional est défini comme « Créer un modèle de développement local : associatif, participatif et coopératif de gestion trinationale interrégionale (Bolivie, Chili, Pérou), qui permette la récupération, le développement et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la culture aymara vivante, dans les communautés incluses dans le projet, par la mise en place d'une Macro Zone Economique durable, en profitant de son potentiel TOURISTIQUE, par l'intermédiaire du renforcement institutionnel et d'instruments publics et privés, qui permettent de générer des initiatives d'entreprise, des initiatives de développement, plans stratégiques, études, formations de ressources humaines, normes, certifications de biens et services pour mettre en place une Unité Touristique Intégrée Trinationale 'Aymaras sans Frontières'. »¹²³⁴

La BID, quant à elle, publie dans un rapport une définition bien plus précise de la notion et surtout des effets attendus des projets de Biens Publics Régionaux (BPR)¹²³⁵. Les BPR sont apparus sur les agendas des banques internationales pour jouer un rôle de contrepoids aux défaillances du marché, dans le contexte de l'intérêt renouvelé de ces agences pour le rôle des institutions nationales dans la mise en œuvre des réformes économiques. Le principal objectif affiché lors de la création d'un BPR est la coordination et l'harmonisation des politiques publiques entre les pays concernés¹²³⁶. Les BPR ne sont pas nécessairement de nature transfrontalière, mais ils servent de point d'articulation pour la diffusion des « bonnes pratiques » entre les pays. Celles-ci se déclinent sous les angles suivants : 1) l'intégration économique, institutionnelle, fonctionnelle et commerciale ; 2) la réduction des asymétries entre les différents pays de la région ; 3) le renforcement des institutions tant au niveau national que régional, et 3) la consolidation de la compétitivité au travers de la coopération et de la collaboration entre pays¹²³⁷.

¹²³⁴ ASASF, *op.cit.*, 2007, p. 31. Le terme « touristique » est en majuscules dans le texte original.

¹²³⁵ « Les biens publics internationaux et les biens publics régionaux incluent les savoirs, les régimes, les standards et les règles requis pour aborder des problèmes transfrontaliers (*crossborder*) ou pour engendrer des externalités transfrontalières désirables ; les institutions qui contrôlent et appliquent les règles et régimes ; et les bénéfices qui apparaissent et sont partagés de manière indiscriminée par les pays. Cette définition implique que les biens publics internationaux et régionaux se présentent sous deux formes : intermédiaire et finale. Les biens finaux sont des résultats généraux ou des manifestations du bien-être tels que la paix, l'absence d'extrême pauvreté, un environnement physique bien géré, et des conditions économiques internationales convergentes capables d'avoir un effet d'entraînement (*lift all boats*). Les mesures intermédiaires qui ont elles-mêmes les caractéristiques de biens publics incluent les cadres de politiques publiques partagés, des régimes (tels que des schémas d'intégration régionale), des institutions, et un certain type d'investissements communs. ». Ferroni, Marco, « Regional Public Goods and the Regional Development Banks », Conférence *Financing for Development: Regional Challenges and the Regional Development Banks* at the Center for Global Development in Washington DC, 2002, p. 2.

¹²³⁶ Bocalandro Laura, Villa, Rafael, *Bienes Públicos Regionales: Promoviendo soluciones innovadoras en América Latina y el Caribe*, Washington, BID, 2009. Voir aussi Estevadeordal, Antoni, Frantz, Brian, Nguyen, Tam Robert (dir.), *Regional public goods: from theory to practice*, Washington, BID, 2002.

¹²³⁷ Bocalandro, Villa, *op.cit.*, 2009, p. 6.

La BID insiste sur le rôle des Etats concernés, qui doivent choisir et financer les experts et s'approprier les stratégies de développement proposées par la Banque. Le rôle attribué aux institutions nationales est issu d'un objectif de durabilité et d'efficacité des politiques publiques ainsi élaborées, et se situe dans la même ligne d'action que la stratégie du « *consensus building* » que nous avons abordée dans la première partie de ce chapitre.

Dans ce cadre, le travail des Etats contient deux dimensions importantes. Premièrement, ils doivent travailler en collaboration avec d'autres Etats de la région :

« Cette technologie BPR se différencie des processus traditionnels d'assistance technique, dans lesquels un consultant indépendant ou un tiers produit les recommandations que devront adopter les pays. Dans ces projets au contraire, les pays travaillent ensemble, coordonnent et trouvent un consensus sur la production du BPR. »¹²³⁸

Dans notre cas d'étude, c'est pourtant un groupe de consultants indépendants qui est chargé d'établir le diagnostic et les recommandations relatives au patrimoine aymara. La seconde dimension se rapporte aux échelles considérées. Ainsi, les projets de BPR s'adressent en priorité aux acteurs situés à l'échelle locale, valorisant leur connaissance du « terrain » et leur pertinence pour la recherche de solutions. Après un travail direct avec les banques, les objectifs contenus dans les projets doivent remonter vers le niveau national :

« Une fois que les obstacles techniques, de collaboration et de confiance sont dépassés, cette construction de solutions s'élève pour une prise de décision par les autorités de plus haut rang, permettant ainsi la mise en œuvre de politiques au niveau national, si les autorités du pays en question le décident. »¹²³⁹

Dans notre cas d'étude, c'est pourtant un fonctionnaire central de l'Etat chilien qui contribue dans un premier temps à la construction des solutions. Dans une seconde étape, l'argument du développement des populations aymaras et de la prise de décision locale aura pour effet de fixer certaines normes concernant l'administration de la frontière par les trois Etats concernés (cf. *infra*).

Le document de la BID insiste sur le fait que ces projets appartiennent aux pays et sont élaborés et mis en œuvre par eux¹²⁴⁰. Les Etats appartenant à des blocs régionaux

¹²³⁸ Bocalandro, Villa, *op.cit.*, 2009, p. 11.

¹²³⁹ *Ibid.*, p. 13.

¹²⁴⁰ *Idem.*

d'intégration communs doivent ainsi s'influencer mutuellement, une dynamique qui se substituerait à la logique directe de conditionnalité des prêts :

« Un autre domaine où les institutions régionales devraient avoir un avantage comparatif est l'application [*enforcement*] de la conditionnalité. Dans certaines circonstances, un partenaire neutre et digne de confiance est nécessaire pour délivrer des messages « durs » [*tough*] aux pays membres de manière individuelle, et de tels messages devraient être mieux reçus s'ils sont délivrés par un pair. »¹²⁴¹

Dans ce contexte, un préalable repose sur le choix des pays présentant les « bonnes pratiques » qui devront être diffusées dans la région. Face aux pays diffusant des « biens » régionaux, les pays présentant des « maux » [*bads*] régionaux doivent se plier aux normes proposées par les pays dont les pratiques concordent avec ce qui est considéré comme un « bien » :

« Les biens régionaux apparaissent aussi lorsque des pays individuels induisent des effets [*spillover*] transfrontaliers bénéfiques. Des « maux » [*bads*] régionaux (en opposition à biens) émergent dans le cas d'effets indésirables. Une politique épidémiologique qui améliore la santé nationale, limitant la transmission de pathogènes et maladies au-delà des frontières est un exemple d'action qui génère des effets bénéfiques.

Les *spillovers* induisent des « effets de voisinage » qui peuvent être positifs ou négatifs et dans chacun des cas peuvent jouer un rôle important en déterminant les perspectives de développement. Les effets de voisinages fournissent une logique pour l'implication des Banques Régionales de Développement (RDB) au niveau régional et subrégional en plus du travail traditionnel des institutions centré sur les pays. La tâche est d'aider à désamorcer les effets de voisinage négatifs et de promouvoir des forces capables d'engendrer des effets positifs.

Cependant, puisque les effets de voisinage sont la conséquence de politiques et mesures prises de manière individuelle par les pays qui constituent le voisinage, ils peuvent aussi être vus comme une confirmation du caractère approprié du travail des RDB dans les pays sur le long terme. Là où elles génèrent des externalités transfrontalières, les politiques nationales ont certaines caractéristiques de biens publics internationaux (ou de « maux » publics le cas échéant), ce qui permet de dire que au fond, *les bonnes politiques nationales sont les premiers biens publics régionaux.* »¹²⁴²

Cette citation nous renseigne sur ce qu'est effectivement un « Bien Public Régional ». Il est un élément considéré positivement pour le développement de la région et, comme nous l'avons vu, cherche à prendre en considération les pratiques locales pour fonder l'élaboration

¹²⁴¹ Ferroni, *op.cit.*, 2002, p. 2.

¹²⁴² *Idem.*

de politiques nationales. Mais sa construction se réalise, non pas sur la base d'éléments communs préexistants entre les pays et qui seraient à valoriser, mais à partir du jugement selon lequel certaines politiques nationales seraient positives, donc à diffuser dans les pays dont les politiques nationales sont considérées négativement. L'utilisation dans ce contexte de la notion même de « bien public », traditionnellement réservée au souverain¹²⁴³, permet d'affirmer que les politiques de développement ont pour effet de déplacer la définition de ce qu'est un « bien public » vers des agences internationales dont la légitimité proclamée est avant tout d'ordre technique, ce qui constituerait un gage de leur neutralité. L'existence de *pays-relais* des « bonnes pratiques » et des « capacités » ainsi définies confirme l'épaisseur politique de cette neutralité technique, comme nous le démontre le cas chilien.

B. La ligne, la zone et les « bonnes pratiques » frontalières

Outre la prise de compétence et de *leadership* des communes aymaras, le plan de développement transfrontalier a également des effets sur les politiques nationales, en application de la définition des « Biens Publics Régionaux ». En l'occurrence, les politiques frontalières des Etats impliqués sont visées par le plan de développement aymara. Celui-ci, de par son caractère transfrontalier, nécessite l'approbation des Etats pour que des politiques puissent être mises en œuvre dans une étape ultérieure : le Chili, le Pérou et la Bolivie devront donc trouver un espace commun concernant leurs politiques frontalières, ceci afin de prendre en considération les « demandes » des populations habitant la zone frontalière. Ces dynamiques de légitimation d'un territoire transfrontalier aymara fixent ainsi un rapport de force sur la frontière, caractérisé par une prise en main des politiques transfrontalières de la part des institutions chiliennes.

Le développement transfrontalier tel qu'il est mis à l'agenda engage les Etats à élaborer des politiques publiques visant à une sécurisation, tant de la ligne que de la zone frontalière. Comme nous l'avons vu, la sécurité frontalière constitue l'une des priorités de l'Etat chilien pour des raisons économiques et politiques. Les ambitions commerciales visant à constituer un lien entre le continent et les pays asiatiques impliquent une ouverture inédite des frontières à la circulation de biens, en même temps qu'une forte volonté de réduction des marchés informels et des flux migratoires illégaux. Aussi, les politiques frontalières du Chili se sont endurcies depuis le retour de la démocratie, le renforcement du modèle économique se

¹²⁴³ Badie, *op.cit.*, 2003.

combinant avec une ouverture vers les processus d'intégration régionale (cf. chapitre 3). Le plan de développement aymara exige des mesures sanitaires, migratoires ainsi que des infrastructures frontalières de contrôle qui existent au Chili, mais pas dans les pays voisins. C'est sur cette base que l'influence du programme sur l'administration frontalière est perceptible, selon un processus qui se déroule en deux temps.

Dans un premier temps, l'homologation des normes de contrôle frontalier se présente comme une diffusion, légitimée « par le bas », des impératifs sécuritaires chiliens. Les trois Etats sont liés, non seulement par la légitimité renforcée dont jouissent les maires aymaras, mais aussi par la signature d'accords indispensables au financement de l'action publique par des acteurs externes tels que les IIF, pour lesquels ces accords sont une condition au financement (1). Dans un second temps, le plan de développement transfrontalier génère ce que nous nommons l'« autre » *effet boomerang*, en établissant un parallèle avec le cas de la reconnaissance des droits des peuples indigènes que nous avons évoqué en introduction de la seconde partie. On assiste en effet à une prise en considération par les Etats des « revendications » indigènes locales *via* l'intervention des agences internationales. L'insertion progressive des communes dans les mécanismes de prise de décision relative à l'intégration régionale ou bilatérale, et la perspective d'une mise en œuvre de politiques publiques adaptées au plan transfrontalier, génèrent des ressources politiques inédites pour les maires. Pourtant, et comme dans le cas de la reconnaissance des droits des populations indigènes, le boomerang est ici encore *rechargé (reloaded)* par les Etats, en l'occurrence par l'Etat chilien. La reconnaissance des territorialités transfrontalières s'érige en preuve de « bonnes pratiques » en matière de politiques indigènes auprès de la communauté internationale en même temps qu'elle implique les populations frontalières dans les dynamiques de *sécurisation* de la zone frontalière chilienne (2).

1. Homologuer les normes, renforcer les postes frontières.

Une observation de l'évolution du contenu du projet de l'ASASF entre 2001 et 2011 révèle un glissement des objectifs centraux depuis le développement productif et le tourisme vers l'homologation et le renforcement des normes frontalières. Les documents de l'ASASF publiés entre 2001 et 2005 proposent en effet les lignes stratégiques d'action suivantes :

1. Agricole (origan, quinoa écologique, fibre et viande d'alpaca et de lama, fruits, nouvelles cultures écologiques)

2. Développement productif (truite, artisanat, zone tri-nationale de réserve pour les camélidés)
3. Tourisme (éco et ethnotourisme)
4. Infrastructures (routes, services de base)
5. Ressources énergétiques (conventionnelle et non conventionnelle)
6. Ressources hydriques
7. Développement local (Recherche et développement, renforcement des capacités de gestion locale)¹²⁴⁴

C'est en fait lors de la préparation du projet par le consultant chilien pour sa présentation au concours de « Bien Public Régional » de la BID que la thématique de l'homologation des politiques frontalières fait son apparition comme facteur de « faisabilité » pour la mise en œuvre des politiques de développement.

Le projet présenté en 2006 comporte les trois grands axes que nous avons déjà évoqués : gestion territoriale transfrontalière trinationale, formation et diffusion. En portant une attention sur le premier de ces axes nous pouvons observer qu'il propose notamment « l'homologation de législations en matière de facilitation transfrontalière et normes phytosanitaires » : ce sous-thème est celui qui mobilise la plus grande partie du budget initial¹²⁴⁵. Dans l'étape suivante, les agents de la BID produisent un « plan d'opérations », visant à repérer les « bonnes pratiques » et à les appliquer à l'ensemble de la zone frontalière¹²⁴⁶. Par la suite, les diagnostics relatifs à l'axe « mobilité transfrontalière » repèrent une majorité de ces « bonnes pratiques » dans les politiques frontalières chiliennes, bien que l'application pratique de ces politiques reste à améliorer amplement, selon les rapports présentés par les consultants à la BID¹²⁴⁷.

Au moment de l'approbation du projet par la BID en 2007, le budget est réévalué à la baisse et il est prévu de concentrer la période 2008-2010 sur la réalisation de diagnostics par des consultants indépendants. Nous avons abordé dans ce chapitre les diagnostics relatifs aux thèmes du développement productif, du tourisme et de la récupération de l'économie andine traditionnelle. Nous analysons ici la composante « Mobilité transfrontalière » du projet. Celle-ci comporte trois axes : procédures douanières (1), mesures phytosanitaires (2), et logistique et transport (3). Ces trois composantes sont insérées par les agents de la BID lors de

¹²⁴⁴ Municipalidad de Putre, « Propuestas del Alcalde de Putre y Presidente Comité Ejecutivo Feria Regional Andina », Novembre 2001. Le document propose en complément éventuel les thèmes : 8. Action sociale 9. Patrimoine et promotion culturelle 10. Services publics 11. Environnement.

¹²⁴⁵ Le budget annonce 679,6 m\$ pour l'axe et 253,5m\$ pour le sous-axe.

¹²⁴⁶ BID, *op.cit.*, 2007.

¹²⁴⁷ ASASF, *op.cit.*, 2011.

l'élaboration de leur « plan d'opérations » en 2007 et constituent la partie du diagnostic à laquelle sera alloué le plus gros budget¹²⁴⁸, en plus de la prise en compte de la dimension de contrôle dans les autres composantes du diagnostic territorial.

En matière de procédures douanières, les grandes lignes du diagnostic présenté dans le rapport du consultant en 2011 sont les suivantes : différences de procédures douanières d'importation et d'exportation ; lenteur et pénibilité des démarches pour le transit ou la libre circulation des habitants de la zone frontalière ; lenteur dans le contrôle des bagages et marchandises des touristes et passagers ; déficiences dans le service à l'utilisateur ; dysfonctionnement des procédures douanières dans la langue de la communauté aymara ; et manque de fournitures pour le registre des véhicules touristiques, dû au manque d'uniformisation des formulaires et des requêtes d'information pour les véhicules touristiques.

A partir de ces constats, le consultant recommande une standardisation générale des procédures douanières, avec pour objectifs de simplifier les procédures, faciliter la libre circulation des habitants des zones frontalières, accélérer le contrôle de bagages et marchandises de touristes et passagers, mettre en place des guichets d'accueil et diffuser les procédures douanières dans la langue de la communauté aymara, mettre à disposition et uniformiser le registre de véhicules, afin de faciliter le commerce intra-régional de la communauté aymara dans les trois pays¹²⁴⁹. Le tableau 17 est issu du Plan Stratégique de 2011 et présente le budget alloué à la mise en œuvre de ces recommandations dans la décennie 2010.

¹²⁴⁸ Le budget est réparti de la manière suivante : Mobilité transfrontalière : 254 750 US\$, Développement économique local : 69 975 US\$, Tourisme 93 150 US\$, Commerce traditionnel : 69 975 US\$. Cf. BID, *op.cit.* 2007, « presupuesto ».

¹²⁴⁹ ASASF, *op.cit.*, 2011.

Tableau 17 : Programme Procédures Douanières du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011

N°	Nom Profil de Projet (Format BID)	Montant US\$
1	Convention entre administrations douanières, autorités des communes de l'ASASF et autorités de Migration pour prioriser la mise en œuvre de la carte de voisinage.	18.500
2	Accord entre administrations douanières et communes pour faciliter le transit de passagers/touristes par des moyens d'inspection non intrusifs pour la vérification des bagages et marchandises.	5.000
3	Procédure simplifiée d'importation et exportation dans les zones de contrôle intégré aux douanes	41.550
4	Convention entre les autorités des communes de l'ASASF, les autorités douanière, les syndicats représentatifs, associations, entre autres pour proposer des mécanismes douaniers qui facilitent l'échange de produits dans la zone.	6.000
5	Programme de formation de l'utilisateur des communes de l'ASASF (habitants et producteurs de la zone) sur les sujets relatifs aux douanes.	75.950
6	Diffusion des procédures et services douaniers par des livrets d'instruction en langue Aymara.	17.000
7	Guichet d'information et/ou de service à l'utilisateur sur les services douaniers.	2.000
8	Standardisation d'information sur les formulaires utilisés pour l'échange d'informations à but de contrôle.	49.150
	Sous-Total	215.150

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 43.

Plusieurs remarques émergent de la lecture du diagnostic et du plan d'action. Ils reposent sur trois grands principes : le partage d'informations entre administrations, l'interculturalité et la rapidité du contrôle. En effet, le plan s'adresse non seulement aux communes frontalières et à leurs habitants, mais aussi aux fonctionnaires travaillant sur les postes-frontières des trois pays. Il a pour objectif d'inciter les fonctionnaires frontaliers à coopérer entre eux et à appliquer des « bonnes pratiques » administratives qui consistent à fournir des informations sur les flux observés aux postes-frontières. Comme nous l'avons déjà abordé (cf. chapitre 3), les agents administratifs chiliens (Unité de Postes Frontaliers du ministère de l'Intérieur) rencontrent des difficultés à obtenir des informations sur les flux de passagers et marchandises, y compris en se déplaçant jusqu'aux postes frontières. Les fonctionnaires ne tiennent pas toujours de registres précis, et il est rare qu'ils transmettent ces informations aux autorités hiérarchiquement supérieures. Aussi, le plan de développement de la zone aymara constitue une entrée pour la modification des pratiques administratives sur la frontière. Le plan prévoit également la signature d'accords entre administrations douanières et autorités locales pour la mise en œuvre de politiques douanières. Il s'agit donc de lier

l'ensemble des acteurs appartenant aux administrations frontalières autour de règles communes et homogènes.

Par ailleurs, la volonté de remédier à la lenteur du contrôle renvoie à une logique de facilitation des flux qui permettrait de mieux accompagner et contrôler ces flux : la question du service à l'utilisateur est présentée comme argument central sur ce point, non seulement pour le service aux touristes mais aussi à l'attention des populations locales. Un contrôle rapide devrait ainsi faire son entrée dans la normalité du quotidien des frontaliers. Dans la même idée, le projet d'une production de documents d'information rédigés en langue aymara est une mesure destinée à éduquer et familiariser les populations frontalières à des politiques de contrôle renforcé.

Cette diffusion des normes de contrôle se décline aussi sous la forme de la formation de la population frontalière. Le projet de mise en place d'une « carte de voisinage » est ainsi considéré comme une priorité afin de faciliter la circulation des Aymaras sur leur territoire, qui a aussi pour effet de différencier les habitants de la zone des migrants ou autres types de populations. Ce type de dispositif contient également une dimension dissuasive : les habitants de la zone frontalière ont une pratique ancienne des échanges informels et le fait d'apparaître sur une « liste » peut avoir pour effet de réduire ces pratiques. De plus, l'organisation prévue de formations à l'attention des organisations ou producteurs locaux pour le transport de leurs produits, ajoutée à la diffusion des normes dans la langue aymara, renforcent cette dimension de contrôle par la prévention et la formation des populations en question. L'objectif général de la mise en œuvre de ces mesures est présenté comme un moyen de faciliter la libre circulation, d'accélérer et de parfaire le contrôle. Les arguments avancés par les fonctionnaires chiliens pour la généralisation des contrôles par des scanners des marchandises et des corps (Cf. chapitre 3) font écho à cette dimension du projet : la mise en place de contrôles « non invasifs » accélérerait le passage des frontières, mais inciterait aussi les personnes vivant sur place à accepter le contrôle au quotidien. Ceci permettrait alors d'insérer dans les pratiques transfrontalières des règles strictes, simples et homogènes, notamment en matière d'échanges commerciaux.

Ensuite, le diagnostic concernant les mesures phytosanitaires et vétérinaires considère que les barrières sanitaires sont insuffisantes dans les territoires frontaliers à l'étude pour répondre aux exigences mondiales en matière de conditions sanitaires, phytosanitaires et d'innocuité alimentaire. L'impact espéré du respect de ces normes sur le « développement »

de la zone se rapporte en priorité à la possibilité d'accès à de nouveaux marchés, nationaux et internationaux. Le rapport recommande que les normes nationales de chacun des pays s'adapte à ces exigences afin d'augmenter la compétitivité de la zone et d'être en capacité d'offrir des produits de « haute qualité sanitaire »¹²⁵⁰. Le tableau 18 présente les principaux axes des politiques proposées par le plan :

Tableau 18 : Programme Mesures Sanitaires du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011

N°	Nom Profil de Projet (Format BID)	Montant US\$
1	Elaborer un manuel avec des réglementations techniques obligatoires, normes et procédures pour le commerce quant aux mesures sanitaires, phytosanitaires et d'innocuité alimentaire.	22.620
2	Elaborer un document et l'harmoniser entre les services sanitaires des trois pays, avec des réglementations techniques pour la viande sèche de camélidés (<i>charque</i>) suite à une analyse de risques qui démontrerait que ce produit ne véhicule pas le virus de la Fièvre aphteuse.	68.550
3	Développer un plan triennal d'assurance de l'innocuité.	157.902
4	Elaborer un document technique qui reflète la nulle ou faible occurrence de fièvre aphteuse dans le monde, l'Amérique du Sud et en Bolivie pour sa présentation à l'espace de concertation entre les services de MSF des trois pays.	123.600
5	Document harmonisé entre les services sanitaires des trois pays, avec des réglementations techniques pour les abattoirs de camélidés exclusivement, incluant les normes d'abattoirs d'usage multiple en considérant l'équilibre entre la réalité des producteurs et la garantie de l'innocuité.	37.502
	Sous-Total	410.174

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 44.

Dans le domaine des mesures phytosanitaires de manière plus manifeste encore que sur les autres thèmes abordés par le plan ASASF, la Bolivie se voit fortement incitée à apporter d'amples modifications à ses pratiques administratives frontalières. Le service – et la présence – irrégulier des fonctionnaires boliviens sur la frontière ont été d'ailleurs l'objet de pressions exercées par le Chili, avec qui la signature d'accords sur les « postes frontières intégrés » en 2004 a eu relativement peu d'effet (Cf. chapitre 3). Les politiques de développement de la zone frontalière constituent alors un autre point d'entrée pour la modification de ces pratiques.

L'insertion des communes frontalières et, plus encore, celle d'un acteur supranational tel que la BID dans le jeu frontalier a pour effet, tout en dépassant le jeu diplomatique, d'imposer la diffusion de normes chiliennes extrêmement strictes aux pays limitrophes. En

¹²⁵⁰ ASASF, *op.cit.*, 2011.

effet, la question sanitaire est un enjeu frontalier particulièrement prégnant au Chili : la réapparition de la « mouche du fruit » au début des années 2000 a justifié une multiplication des contrôles internes dans la zone septentrionale du pays. La fièvre aphteuse est une autre crainte directement liée aux échanges transfrontaliers informels entre le Chili et ses voisins du nord, notamment la Bolivie. L'existence d'une « zone à risques » en Bolivie implique un redoublement du contrôle dans la zone.

Dès lors, la question de la traçabilité des produits andins devient centrale. Les projets d'application des systèmes de contrôle phytosanitaire et vétérinaire au sein même des processus locaux de production ou encore de surveillance du bétail sur l'ensemble du processus de production (transport, alimentation etc.) en témoignent. De la même façon, la mise en place de formations à l'attention des producteurs locaux constitue un moyen de compléter le renforcement des contrôles sur la ligne frontalière par une diffusion des normes dans la zone qui l'entoure¹²⁵¹. Ceci confirme ce que nous avons souhaité souligner dans ce chapitre : la *sécurisation* de la frontière passe par une insertion des normes dans les processus locaux de production.

Enfin, l'objectif de diffusion des normes de contrôle chiliennes à la Bolivie et au Pérou devient manifeste dans le rapport dédié à l'élaboration d'un « programme de logistique et de transport transfrontalier ». Celui-ci est destiné à évaluer la situation actuelle des postes-frontières et à penser l'habilitation de nouveaux postes-frontières, ainsi qu'à analyser les flux commerciaux sur la frontière¹²⁵². Le tableau 19 reproduit les mesures proposées par le plan stratégique.

¹²⁵¹ Cf. Revue *Mundo Aymara*, Juillet 2011, p. 12.

¹²⁵² ASASF, *op.cit.*, 2011.

Tableau 19 :
Programme Logistique et Transport Transfrontalier du Plan Stratégique de l'ASASF,
2011

N°	Nom Profil de Projet (Format BID)	Montant US\$
1	Carte Frontalière de Voisinage pour les personnes et véhicules, système d'échanges de données entre agences similaires et systèmes de contrôle de gestion des postes frontières.	931.000
2	Habilitation de nouveaux postes frontières (Passages Borne XIII-VIV, Cansosa-Bella Vista ; Passage Tripartite ; Passage de Collpa.	30.000
3	Etude pour définir une typologie de centre de frontière pour les nouveaux postes frontaliers.	50.000
4	Etude pour identifier les composantes d'un programme d'infrastructures routières pour la région, en portant un accent sur les chemins ruraux et le renforcement technique opératif des communes concernées.	400.000
5	Etude pour évaluer les nécessités en matière d'infrastructures de base (eau, téléphonie, électricité) et d'infrastructures pour le développement de processus productifs (dont ceux nécessaires pour le tourisme) qui fournissent une plus grande valeur ajoutée aux communautés où ils se réalisent. Identification et faisabilité d'investissements binationaux en infrastructure de base ou productive.	400.000
6	Etude pilote pour la zone trinationale « Le Tripartite » comme lieu emblématique des traditions et de la culture aymara.	250.000
7	Etude de base pour déterminer les aspects institutionnels, légaux, administratifs, financiers et autres qui soient pertinents à considérer pour la formalisation d'une zone d'intégration frontalière dans la zone du programme.	130.000
8	Séminaire Atelier International d'expériences en matière de Zones d'Intégration Frontalières (ZIF) organisé par l'ASASF.	25.000
9	Demande de conformation de la zone d'intégration frontalière.	8.000
10	Programme d'intervention sur les postes frontières.	120.000
11	Intégration physique et fonctionnelle sur les postes frontières et résolution des dysfonctionnements.	10.000
12	Renforcement institutionnel, technique et éducatif des bénéficiaires du programme.	65.000
	Sous-Total	2.419.000

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, p. 42.

Rappelons que la frontière entre le Chili et la Bolivie est non seulement celle qui connaît les flux de marchandises les plus importants, mais également la zone où le plus grand nombre de « passages non habilités » est recensé. Aussi, ce rapport propose de « mettre en place de nouveaux postes de contrôle et améliorer la qualité des systèmes de contrôle frontalier par une logistique et une infrastructure adéquates sur les postes-frontières de la zone aymara »¹²⁵³. L'encadré 5 reproduit dans son intégralité le diagnostic établi pour chacun des

¹²⁵³ cf. Revue « Mundo Aymara », Juillet 2011, p. 12.

postes frontières de la région : la lecture de ce diagnostic fait clairement apparaître la Bolivie comme un « mauvais élève » en matière de politiques frontalières.

Encadré 5 :
Diagnostic et Recommandations du plan stratégique ASASF
pour les Postes Frontières Bolivie-Chili-Pérou

Source : ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa 'Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011, « 5.1. Mejoramiento de cadenas logísticas y evaluación de apertura y habilitación de pasos de frontera », pp. 28-31. (Nous soulignons les passages en caractères gras).

Postes habilités :

- **Santa Rosa-Chacalluta (Pérou-Chili)** : Bien qu'il se trouve en cours d'étude, aucun système qui permette de réaliser plus efficacement les contrôles plus rapides des migrations et des véhicules associés n'a été mis en œuvre (système de carte de voisinage frontalier ou similaire). Conflits permanents avec les usagers sur le transport de produits autorisés à la vente au Chili mais dont l'entrée au Pérou est interdite. Existence de contrebande dans le sens Chili-Pérou dans les zones adjacentes au complexe frontalier.

- **Tambo Quemado-Chungara (Bolivie-Chili)** : La zone de contrôle a été améliorée en Bolivie avec de nouvelles infrastructures mais présente toujours des défaillances en matière d'infrastructures et d'équipement. Il existe des déficiences de dotation de personnel de SENASAG et de la Douane bolivienne. Les installations ne distinguent pas les espaces pour le service aux passagers en voiture et en bus. Tous les passagers doivent descendre des véhicules, même par intempéries en portant avec eux tous les bagages pour leur contrôle sanitaire et douanier. Il n'y a pas d'équipement pour le déplacement de bagages. Le contrôle des bagages se réalise manuellement, sans équipement de contrôle non intrusif.

Le travail de contrôle de la Douane et de SENASAG dans les cabines des véhicules se réalise sans protection contre les intempéries. Le personnel de SENASAG ne dispose pas de chambre à coucher pour leur séjour et occupent les locaux de la police.

Les contrôles de SENASAG dans les cabines des véhicules ne se réalisent pas de manière régulière et systématique. Le local amélioré présente encore des défaillances, il ne dispose, entre autres, d'aucun système de récépissé pour les véhicules et d'avertissement aux transporteurs, la zone est dénuée de toute signalisation, il n'existe pas d'espace réservé aux marchandises réfrigérées ou dangereuses.

Les installations disponibles du côté chilien, tant pour les marchandises que pour les passagers, sont réduites et insuffisantes et les services aux passagers sont rares. **La dotation de personnel de la douane chilienne est réduite, bien que qualifiée en formation et en prédisposition au travail.**

- **Desaguadero (Pérou-Bolivie)** : Forte résistance des communautés locales à l'intensification des contrôles. Présence de nombreuses voies alternatives pour éviter les contrôles frontaliers. Sous-évaluation des marchandises importées qui entrent par charges réduites puis se consolident ensuite dans des camions de grand gabarit. Défaillances significatives en matière d'infrastructures et d'équipement, les installations de contrôle de passagers et de petites charges se trouvent sur le vieux pont. Précarité des installations des deux pays pour le contrôle de marchandises sur le nouveau pont.

L'organisation physique des contrôles permet de passer la frontière sans être soumis aux contrôles respectifs. Les contrôles sanitaires des véhicules et des bagages ne sont pas réguliers et il n'existe pas d'équipement non intrusif pour leur réalisation. Manque d'intérêt des agences de contrôle pour l'intégration binationale de ces contrôles. Faibles avancées dans le partage d'informations qui générerait une plus grande efficacité des contrôles nationaux.

- **Pisiga-Colchane (Bolivie-Chili)** : la zone de contrôle de passagers en Bolivie s'est améliorée avec les nouvelles constructions mais présente toujours des défaillances, tant en matière d'infrastructures que d'équipements et de dotation en personnel. Les installations de contrôle pour les passagers ne disposent pas de scanner pour le contrôle des bagages. Problèmes d'alimentation électrique. Les dotations en personnel des diverses agences sont extrêmement réduites et des problèmes de mobilité sont constatés. Les contrôles de SENASAG dans les cabines des véhicules de marchandises ne sont pas réguliers.

Les démarches migratoires des chauffeurs de camions se réalisent dans le bâtiment des passagers, alors que l'entrée du local douanier bolivien se trouve à une distance qui implique deux arrêts. Les services aux usagers du côté bolivien présentent des défaillances.

La route d'accès du côté bolivien n'est pas goudronnée et son état est irrégulier.

- **Ollague-Avaroa (Chili-Bolivie)** : Faible importance du poste pour le flux routier de marchandises et de personnes. Absence de services publics pour les usagers à Estación Avaroa. Difficultés de fourniture d'eau, électricité et services téléphoniques. Transfert de passagers pour les services de bus. En conséquence de la séparation des structures des différentes agences les véhicules avec passagers doivent s'arrêter deux fois pour réaliser les démarches.

- **Visviri-Charaña (Chili-Bolivie)** : La possibilité de transport ferroviaire est inopérante au vu des dommages subis par l'infrastructure aux alentours d'Arica. Il n'existe pas de services adéquats pour les usagers du poste. Les installations sont précaires et ne disposent pas de l'équipement adéquat. Le manque de voies de communication vers les principaux centres chiliens et boliviens freine ses possibilités de développement. **Faible intérêt du poste pour les flux de produits de la population bénéficiaire.** Présence irrégulière des fonctionnaires douaniers boliviens qui réduisent les horaires effectifs d'ouverture.

Portezuelo del Cajón - San Pedro de Atacama (Bolivie-Chili) : **L'image-pays apportée aux personnes qui entrent en Bolivie est à l'état de complet abandon.** Infrastructure de contrôle migratoire extrêmement précaire, le seul service est du côté bolivien du passage. Inexistence de services minimaux pour la réalisation des tâches des fonctionnaires boliviens. Manque absolu de services basiques pour les touristes, d'informations, entre autres.

Accès bolivien au poste en état moyen-mauvais.

Postes partiellement habilités

- **Apacheta de Irpa ou Cancosa - Bella Vista (Chili-Bolivie)** : Il n'existe pas de contrôles frontaliers du côté bolivien. Le passage peut seulement être pratiqué par des voyageurs qui se déplacent à pied. Au Chili, les Carabiniers se chargent de tous les contrôles frontaliers habituels. Le chemin d'accès au poste depuis Bella Vista se trouve dans un état impraticable. Les services proposés aux voyageurs sont

insuffisants.

- **Abra de Napa (Chili-Bolivie)** : L'accès chilien est constitué d'une route goudronnée, de gravier et de terre, praticable toute l'année, avec un accès difficile par le chemin qui borde le Salar de Coposa. Depuis la Bolivie, l'accès est constitué d'un chemin sans signalétique qui borde le Salar d'Uyuni.

Postes non habilités

- **Tripartite (Pérou-Chili-Bolivie)** : Le passage en tant que tel n'est pas habilité. Les contrôles qui ont eu lieu à une certaine époque au Pérou ont disparu face à la faible quantité d'usagers. Si en partant de Tacna il est possible d'y effectuer les démarches administratives il n'est pas possible d'y effectuer les démarches relatives aux véhicules. Cette situation réduit l'entrée légale des passagers et véhicules depuis le Chili et la Bolivie. Cependant, l'absence de contrôle n'empêche pas le déplacement entre les trois pays. Le premier poste de contrôle péruvien (SENASA) se trouve à Palca. L'infrastructure disponible pour la réalisation de ferias est très précaire dans les trois pays et aucun service approprié n'est disponible pour les touristes. Défaillance dans la fourniture d'eau du côté bolivien.

- **La route Tacna-Collpa Paso de Collpa (Pérou)** : Le passage en tant que tel n'est pas habilité et il y a des présomptions selon lesquelles la route Tacna-La Paz se développerait par le Tripartite. L'emplacement du poste est un hameau quasi abandonné, qui ne dispose d'aucun service.

- **Passage Borne 60 (Bolivie)** : Actuellement le passage n'est pas habilité et les voies d'accès depuis San Pedro de Quesmes sont en très mauvais état. A San Pedro de Quesmes il existe de rares infrastructures et services pour le développement d'activités touristiques.

- **Passage Río Mojón - La Ciénaga (Bolivie-Argentine)** : Actuellement le passage n'est pas habilité et les voies d'accès sont très précaires. La restriction du financement des travaux peut retarder l'habilitation du passage.

La lecture des diagnostics territoriaux et du plan d'action correspondant laisse finalement apparaître des enjeux stratégiques qui accompagnent et orientent les politiques de lutte contre la pauvreté. Les effets de ces politiques, initialement destinées à faciliter la mobilité des touristes dans la zone aymara, consistent également en une implication active des dirigeants locaux et des populations frontalières dans la *sécurisation* de la zone. De plus, les implications de ces politiques se veulent aussi de nature administrative, incluant un processus de formation des fonctionnaires frontaliers et d'entraînement des pays andins dans les « bonnes pratiques » de sécurisation frontalière. Il est caractéristique de ce type de projet impliquant des interactions directes entre le local et le transnational de générer des effets sur les pratiques institutionnelles des Etats. Mais en contexte transfrontalier, les « bonnes pratiques » se trouvent du côté chilien, tant au niveau local que national : le Chili peut être qualifié en ce sens de *pays relais* des normes de sécurité promues par les agences internationales, un relais qui se pratique *via* les espaces locaux aymaras. Voyons pour

terminer ce chapitre comment la construction des capacités locales de pression sur les gouvernements centraux contribue à appuyer une stratégie de « *consensus building* » par l'insertion d'acteurs issus d'horizons très hétérogènes dans le processus de *sécurisation* en question.

2. Un « autre » effet boomerang : le consensus building par le bas

L'exécution du programme BID/ASASF a pour effet de fixer des accords entre les Etats concernant leurs politiques frontalières, par l'intermédiaire du développement des populations indigènes, une thématique sur laquelle les gouvernements ont peu de possibilités d'exprimer des réticences. Aussi, l'action publique transfrontalière aymara contribue à sécuriser la frontière en renforçant la souveraineté chilienne sur les marges territoriales de l'Etat, et à générer une forme de pacification préventive de cet espace aux limites contestées, en confirmant les rapports de force interétatiques existants dans la région. Ainsi, l'appropriation du modèle institutionnel et économique chilien concerne non seulement les populations andines chiliennes, mais aussi les communes frontalières péruviennes et boliviennes, et par ce fait, les pratiques administratives des pays voisins.

Corollaire fondamental de l'intervention des IIF dans le plan de développement transfrontalier, un nouveau type de conditionnalité du financement prend corps. Outre les délais et les cadres imposés à la réalisation des diagnostics thématiques, une condition du financement de la BID est l'apport de « preuves » de la mise en œuvre des politiques de développement dans les deux années suivant la fin du programme BPR¹²⁵⁴. Cette étape est en cours d'élaboration au moment où nous écrivons ces lignes. La clôture du programme s'est réalisée par une présentation officielle du plan stratégique aux autorités de chaque pays. Cette présentation, selon le responsable de la culture à la mairie de Pica, a pour finalité que ces autorités « prennent connaissance des nécessités des populations aymaras »¹²⁵⁵. Ainsi, le plan est présenté une première fois le 19 décembre 2011 dans la commune de Pica (Chili), recevant l'appui des autorités régionales et municipales. Le 20 décembre, une activité similaire est organisée à Tacna (Pérou), où le plan est présenté aux autorités municipales et à l'association des municipalités andines de Tacna. Le 23 janvier 2012, le plan est à nouveau présenté à Tacna, cette fois aux autorités régionales et locales des trois pays, en présence de représentants de la *gobernación* d'Oruro et La Paz (Bolivie), d'autorités touristiques et

¹²⁵⁴ BID, *op.cit.*, 2007, « Metodología, anexo 1 ».

¹²⁵⁵ Entretien avec Juan Pablo Lopez Aranda, *op.cit.*

gouvernementales péruviennes et d'autorités régionales et municipales de Tacna et Arica. A cette date, aucun accord n'est encore formalisé entre les Etats et il existe de nombreuses incertitudes quant à la suite qui sera donnée à ces politiques : nous observons la *genèse en cours* d'un processus de construction territoriale, ou de gouvernement des territorialités aymaras, qui tend à lier les Etats autour de politiques frontalières communes.

Les maires frontaliers acquièrent progressivement de nouvelles ressources au cours de ce processus, notamment par leur accès inédit aux dispositifs d'intégration bilatérale et par la visibilité nationale que leur confère l'existence récente d'un plan stratégique de développement transfrontalier. La mobilisation de ces ressources contribue à diffuser en Bolivie, tant au niveau local que national, les « bonnes pratiques » dont fait preuve l'Etat chilien en matière de politiques frontalières. Les effets observés au Pérou sont moindres, ceci pour plusieurs raisons. Outre la dimension plus réduite de la ligne frontalière entre le Chili et le Pérou et l'existence d'un seul poste-frontière officiel, les maires péruviens affichent une participation moins active au projet transfrontalier ; en outre, les difficultés rencontrées dans les relations diplomatiques entre les deux pays depuis le début du procès pour les limites maritimes réduit le niveau d'échange bilatéral.

Les acteurs politiques locaux s'approprient les enjeux stratégiques de la zone à partir de la période d'élaboration du projet BID : un effet escompté des politiques transfrontalières de développement a trait à la promotion de la « paix et la sécurité » dans la région. En effet, ces termes apparaissent pour la première fois, explicitement et de manière récurrente, dans les documents de 2006 destinés à présenter le projet auprès de la BID. Ces documents présentent l'objectif du « Bien Public Régional » de la manière suivante :

« Promouvoir l'équité territoriale et sociale et une action gouvernementale et publique plus effective et efficace à propos du monde aymara, face à la nécessité de continuer à approfondir le dialogue trinational sur la protection des droits basiques des peuples indigènes ; la promotion de la paix et de la sécurité dans la région et de surmonter la pauvreté et l'isolement, au sein d'instances telles que les accords de Comités de Frontières existants entre la Bolivie, le Chili et le Pérou et l'Alliance Aymara sans Frontières, composée des maires de 56 municipalités frontalières et des collectivités indigènes. »¹²⁵⁶

Cet objectif contient plusieurs composantes. D'abord, les notions de *responsabilisation* et de demande « d'efficacité » des institutions nationales réapparaissent et constituent un point de

¹²⁵⁶ Gobierno Regional de Tarapacá, BID, ASASF, *op.cit.*, 2006, p. 6.

départ pour de nouveaux usages de leurs rôles par les maires. Ensuite, la « promotion de la paix et de la sécurité » est associée d'une part au développement et d'autre part, à l'action des comités de frontières (cf. chapitre 3). C'est ce dernier élément que nous souhaitons aborder à présent : l'insertion des maires aymaras dans les négociations liées à l'intégration binationale et régionale intervient comme un support à la consolidation du territoire transfrontalier, générant des ressources politiques pour la mise en visibilité nationale des élites locales.

La thématique de l'intégration régionale apparaît en 2006 parmi les priorités de l'ASASF. Ainsi, la FERAN de 2006, habituellement désignée comme la « Feria Regional Andine » ou comme la « Feria Regional de la Chanson Andine », est également présentée en 2006 en tant que « I^e Feria Internacional d'intégration », comme en témoignent les affiches de la feria (cf. figures 3, 4, 5).

Figure 3 : Affiche de la FERAN, 2000

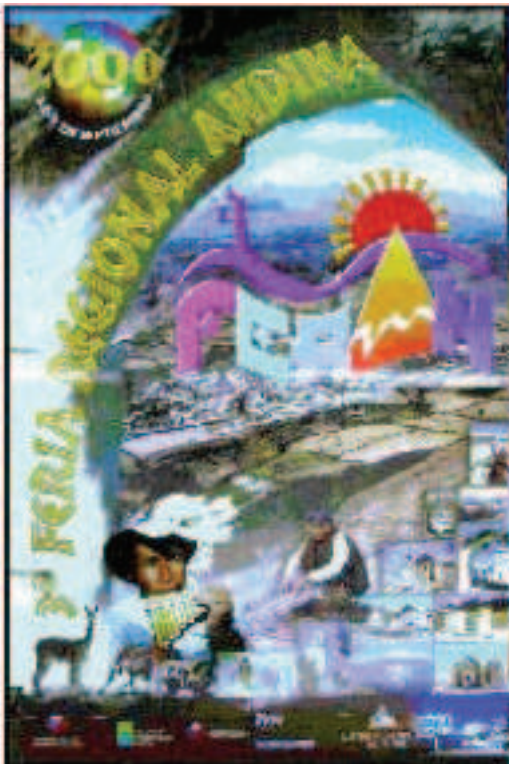
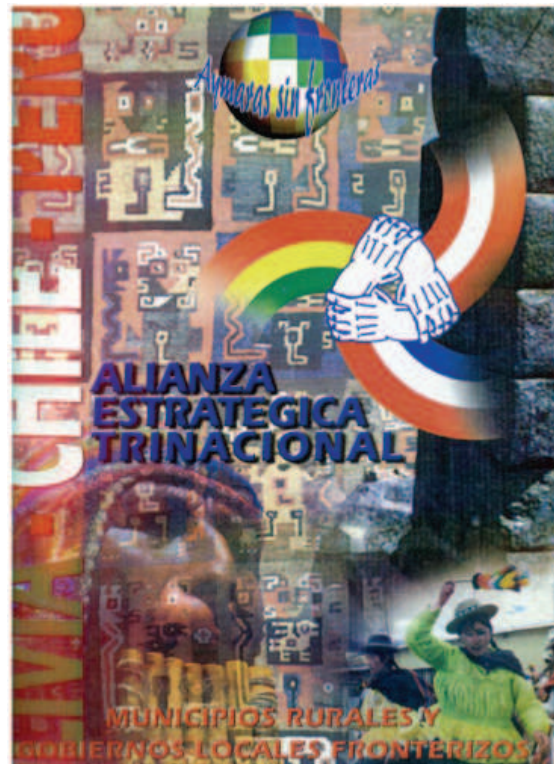


Figure 4 : Couverture de pochette réalisée pour les rencontres trinationales, 2002



Source : Amilhat Szary, *op.cit.*, 2009

Figure 5 : Affiche de la FERAN, 2006



Cette apparition de la thématique de l'intégration concorde avec le moment de candidature de l'ASASF au concours « Bien Public Régional » de la BID. Pour ce projet, l'un des indicateurs principaux de « réalisation » est la participation aux comités de frontière bilatéraux¹²⁵⁷. Ainsi, le document comprend le projet de création d'un sous-comité intitulé « conseil stratégique de biens publics transfrontaliers » dans les comités de frontière. Cette dynamique a deux types d'effets potentiels sur les politiques nationales. Premièrement, le fait que les politiques frontalières et des questions de souveraineté territoriale soient potentiellement affectées par le développement transfrontalier implique l'approbation explicite des orientations générales du projet par les Etats. La responsable pour la BID du projet nous affirme ainsi en 2007 :

¹²⁵⁷ Gobierno Regional de Tarapacá, BID, ASASF, *op.cit.*, 2006, « Marco Lógico ». Sur les comités de frontière et d'intégration cf. chapitre 3.

« De plus il y a des sujets sur lesquels il n'y a pas d'autre solution que passer par les gouvernements, comme la partie « mobilité », les douanes, disons... ça relève d'une compétence nationale. Et... ça permettrait éventuellement... de créer un cadre, aussi. »¹²⁵⁸

Le « cadre » qui est créé s'appuie sur les normes promues au sein des blocs d'intégration régionale, notamment la Communauté Andine, visant à une stabilisation de la situation politique dans la région. Le plan de 2011 dans sa partie concernant la « mobilité transfrontalière » prévoit ainsi la création d'une Zone d'Intégration Frontalière sur l'espace aymara, un dispositif créé dans le cadre de la CAN (cf. chapitre 3). Dès 2007, le plan d'opération de la BID pour le projet ASASF présente ainsi l'homologation des normes de contrôle :

« Cette proposition de rationalisation des procédures se fera en tenant compte du règlement existant au niveau de la Communauté Andine et des bonnes pratiques internationales qui s'adapteraient à la réalité de la zone et à la situation spécifique du peuple Aymara. »¹²⁵⁹

Les normes régionales s'insèrent ainsi dans le projet aymara, mais les maires s'approprient également ces normes : leurs revendications, inédites, d'un renforcement du contrôle frontalier constitue un moyen efficace de mise en visibilité auprès des institutions nationales.

L'insertion des autorités municipales frontalières dans les comités de frontières depuis l'année 2007 constitue un changement notable dans le processus d'institutionnalisation de l'ASASF. Elle est à la fois un facteur de renforcement de l'Alliance par sa reconnaissance dans les milieux officiels de l'intégration binationale et un élément qui lie progressivement les Etats sur les politiques frontalières à adopter. Ceci est plus manifeste entre le Chili et la Bolivie qu'entre le Chili et le Pérou, où les communes ont tardé à être intégrées au sein des comités. En novembre 2006, nous sommes invités par les maires chiliens à les accompagner au Comité de Frontière Chili-Pérou à Arica, où une sous-commission de coopération entre communes doit être organisée pour la première fois. Lorsque nous arrivons sur le lieu de réunion, aucun maire péruvien n'est présent et la réunion des maires doit être annulée. Lors du comité de 2007 à Tacna, les maires ruraux des associations de Tarapacá et de Tacna sont reçus et leur participation est prévue pour l'année 2008¹²⁶⁰. Mais la situation diplomatique

¹²⁵⁸ Entretien avec Kea Wollrad, *op.cit.*

¹²⁵⁹ BID, *op.cit.*, 2007, p. 5.

¹²⁶⁰ DIFROL, « VIII Reunión del Comité de Frontera Perú – Chile. Tacna, 3 al 5 de diciembre de 2007. Acta Final », 2007.

tendue en 2008, suite au dépôt d'une plainte du Pérou devant la CIJ de la Haye pour la question des frontières maritimes, a pour conséquence l'annulation du comité de frontière de 2009. A ce jour, aucune sous-commission réservée aux communes frontalières rurales n'a été créée. L'Acte du comité de frontière Chili-Pérou de 2010 prévoit la mise en place d'une commission spécifique pour les gouvernements locaux frontaliers¹²⁶¹ ; toutefois aucune trace de cette commission n'apparaît dans l'Acte du comité de frontière suivant. Entre le Pérou et le Chili, les négociations politiques se réalisent de manière plus informelle, avec l'organisation de réunions ponctuelles entre les maires et les fonctionnaires des chancelleries respectives concernant les politiques frontalières souhaitées pour la mise en œuvre de ce plan de développement¹²⁶².

La situation est différente avec la Bolivie, où le processus d'institutionnalisation de la coopération transfrontalière a avancé plus rapidement. Le VIIe Comité de Frontière Chili-Bolivie de 2006 organise pour la première fois une « sous-commission de coopération » entre municipalités frontalières, incorporée à la commission « intégration frontalière ». Lors du comité de 2007, une « sous-commission de coopération municipale » est incluse dans la commission sur le développement frontalier ; une présentation du projet de l'ASASF/BID est alors réalisée par les maires chiliens. Le sujet du suivi de ce projet par les gouvernements des deux pays est abordé : l'acte indique que la SUBDERE suit déjà le projet, et le Ministère de Planification du Développement est proposé pour la partie bolivienne¹²⁶³.

L'insertion des communes dans les comités de frontières a généré de nouvelles formes de réunions transfrontalières entre communes rurales. En effet, depuis un accord passé lors du comité de frontières de 2006, les chancelleries chilienne et bolivienne financent conjointement les rencontres annuelles des maires ruraux frontaliers chiliens et boliviens¹²⁶⁴. La première de ces rencontres a lieu les 11 et 12 janvier 2007 à La Paz. A ce jour, deux éléments principaux ressortent de ces rencontres. Premièrement, ces espaces constituent des lieux où se manifeste l'appropriation des mesures de sécurité frontalière de la part des maires, sous l'angle du développement et sous celui des mesures de contrôle. Concernant le développement, un acte de réunion affirme par exemple que « la meilleure façon d'apporter la

¹²⁶¹ DIFROL, « XI Reunión del Comité de Fronteras Chile-Perú. Arica 24 y 25 de noviembre de 2010. Acta Final », 2010, p. 6.

¹²⁶² Voir la revue « Mundo Aymara » n°7, juin 2011.

¹²⁶³ DIFROL, « VIII Reunión Del Comité De Frontera Bolivia – Chile. La Paz, 2 Y 3 De Octubre De 2007 », 2007.

¹²⁶⁴ DIFROL, « VII Encuentro De Comité De Frontera Chile – Bolivia, Arica, 10 De Octubre De 2005 », 2005.

sécurité dans la région est l'intégration, qui doit s'appuyer sur les relations de confiance mutuelle qui prévalent au sein du monde aymara »¹²⁶⁵. En matière de mesures de sécurité, la référence au diagnostic sur la mobilité frontalière apparaît dans l'Acte de 2010 dans la partie intitulée « Coopération en matière de sécurité et vigilance pour des frontières harmonieuses »¹²⁶⁶ : la facilitation de la mobilité transfrontalière est directement associée à la thématique de la sécurité de la zone.

Ces documents révèlent que les maires s'approprient les normes de contrôle, et exigent qu'elles soient appliquées. Ceci conduit au second élément qui se démarque dans ces rencontres : ces espaces sont des lieux de projection des demandes de reconnaissance locale aux Etats respectifs. En 2007, le premier acte réitère la nécessité d'une reconnaissance légale de l'ASASF de la part des chancelleries respectives afin de pouvoir gérer des fonds en propre. La déclaration finale insiste sur la question du déminage de la zone pour la sécurité des populations frontalières et demande la mise à l'agenda de cette question pour la prochaine réunion des armées des deux pays¹²⁶⁷. Par ailleurs, l'évolution de la composition des acteurs participant à ces réunions révèle la visibilité croissante des communes frontalières. Lors de la première Rencontre, les délégations comprenaient des membres des ministères des affaires étrangères respectifs, puis, lors de la troisième rencontre, le nombre de participants est plus conséquent. Parmi eux, la présence de plusieurs techniciens du SENASAG (service sanitaire agricole bolivien) est remarquable : la diffusion des normes auprès des fonctionnaires boliviens se réalise par l'intermédiaire de la rencontre entre les maires frontaliers.

Par la prise en compte des demandes locales construites en interaction avec les IIF, les accords entre Etats sont donc fixés sur la frontière, ayant pour effet la construction d'un nouveau consensus, cette fois-ci non plus seulement local mais aussi national, sur la question de l'ouverture de la frontière et sur les formes de son administration. D'une part, ces accords ont lieu entre le local et le national : dans le cas chilien, des espaces de négociation sont ouverts où les maires reprennent à leur compte la nécessité de sécurisation frontalière portée par le centre chilien, et celui-ci porte à son tour une attention renouvelée au développement des espaces marginaux et indigènes. Des réunions ont ainsi régulièrement lieu entre les responsables de l'ASASF et la direction de la DIFROL, dont les fonctionnaires diffusent

¹²⁶⁵ DIFROL, « Acta del I Encuentro entre Municipios fronterizos Bolivia-Chile », 2007, p. 3.

¹²⁶⁶ DIFROL, « Acta del IV Encuentro de Municipios Fronterizos Chile-Bolivia », Iquique, 2-3 septembre 2010.

¹²⁶⁷ *Idem.*

ensuite les nécessités locales de financement auprès des autres institutions centrales¹²⁶⁸. D'autre part, les accords se créent progressivement entre les gouvernements centraux. Les Etats se voient contraints de s'accorder sur un investissement commun de la frontière, c'est-à-dire sur le type de développement à soutenir et à promouvoir sur les marges et sur une surveillance partagée de cet espace.

La revendication par les maires frontaliers d'un durcissement des mesures de contrôle, si elle peut paraître *a priori* paradoxale dans le cadre d'un projet d'institutionnalisation d'échanges transfrontaliers anciens, répond finalement à une logique de *sécurisation* au sein de laquelle non seulement le rôle des maires, mais aussi celui des IIF et du centre politique chilien, est fondamental. Le renforcement des contrôles et l'amélioration des infrastructures sur les postes frontières faciliteraient la circulation des touristes dans la zone ; le contrôle sanitaire permettrait de faire certifier la zone de l'altiplano comme « libre de fièvre aphteuse » et ainsi faciliter l'exportation des produits aymaras¹²⁶⁹. Acquis aux logiques managériales de gestion des territoires qui se trouvent à l'origine même de la création de leurs communes, les maires aymaras chiliens entreprennent la culture locale pour appliquer ce modèle de gestion à la construction du territoire transfrontalier. Par leur action et la mise en valeur de leurs « capacités », ils confirment non seulement le modèle chilien de gestion des territoires, mais ils assurent aussi un prolongement au gouvernement du territoire tel qu'il se pratique au Chili. La composante du gouvernement du territoire chilien que nous avons étudié dans ce travail de thèse, la sécurité et la souveraineté sur la frontière, se prolonge dans l'action publique transfrontalière : les mesures de contrôle frontalier sont revendiquées par les propres maires de chaque pays, car elles s'imposent progressivement comme des conditions à l'aide à l'élaboration, à l'assistance technique internationale et à la mise en œuvre des politiques de « développement avec identité ».

¹²⁶⁸ Entretien avec Anselmo Pommés, Directeur de la DIFROL, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago.

¹²⁶⁹ Cf. DIFROL, *op.cit.*, 2010.

Conclusion du chapitre 5

Les dynamiques de construction d'un territoire transfrontalier aymara illustrent les orientations des processus de reconnaissance nationale et transnationale des droits des populations indigènes. Ainsi, les dimensions territoriales de la reconnaissance renvoient à la nouvelle catégorisation des populations indiennes en fournissant les cadres dans lesquels l'action politique indienne devra se dérouler. Cet effet de « contention », de « normalisation » des mouvements indigènes se retrouve en contexte transfrontalier. Le gouvernement chilien et les IIF acceptent et soutiennent les initiatives locales de coopération transfrontalière tant qu'elles permettent au Chili, modèle régional en matière de sécurité frontalière, de développement économique et de contrôle des divers marchés informels, de conserver un rôle prépondérant dans l'orientation du projet aymara.

Les continuités historiques du gouvernement du territoire chilien se retrouvent dans cette expérience transfrontalière : la crédibilité institutionnelle de l'Etat chilien à l'international est un fait ancien et contribue à renforcer la domination dans la région du Chili, qui confirme son image de pays conquérant et entrepreneur ; tout en maintenant l'attribution de fonctions spécifiques aux zones frontalières septentrionales. Depuis la perspective de long terme de construction de l'Etat, il est possible d'affirmer que la zone tampon transfrontalière existant avant la dictature de Pinochet réapparaît, mais selon des modalités distinctes. A la place du *no man's land* de l'époque, une zone qui pourrait être qualifiée de « soupape de sécurité » est en construction. Les héritages spécifiques de la dictature, caractérisés par un déploiement de l'administration chilienne sur la zone et sur la ligne frontalières, et conjugués à la libéralisation économique *des* territoires et au contrôle étroit *du* territoire, sont incorporés dans la légitimation de la coopération transfrontalière.

Ce contrôle n'est plus uniquement exercé par le centre chilien : il est également relayé par les maires frontaliers, *leaders* territoriaux qui, par stratégie ou par croyance, diffusent les normes de sécurité frontalière chiliennes auprès de leurs homologues boliviens et péruviens. Ces stratégies et ces croyances ont été abordées à l'aide de la notion de rôle institutionnel et des héritages dont les maires aymaras chiliens sont porteurs. De plus, lorsque ces derniers tentent de produire une politique transfrontalière avec leurs homologues, ils tendent à mobiliser de manière croissante les éléments du système institutionnel chilien qu'ils considèrent comme positifs, voire supérieurs à ceux des Etats voisins. Un effet de diffusion du

modèle chilien de gestion des territoires apparaît alors. Cet effet se manifeste dans la valorisation des *capacités* entrepreneuriales des populations et des *capacités* de gestion des personnels municipaux. Les normes frontalières qui faciliteraient l'accès des produits andins aux marchés internationaux et accroîtraient la compétitivité du territoire aymara sont également intégrées par l'ensemble des élites locales, au fur et à mesure de la construction du territoire.

La « diffusion par le bas » des normes de sécurité frontalière ne se limite pas aux seules communes frontalières et aymaras. Les dirigeants locaux boliviens transmettent à leur tour aux institutions centrales boliviennes des exigences de renforcement du contrôle des frontières. La pression exercée par les maires frontaliers sur le gouvernement bolivien n'a eu aucun effet notable à ce jour,. Cependant, des négociations étant en cours, le constat de ces dynamiques récentes permet de postuler un impact potentiel sur les institutions boliviennes. Pour l'heure, ces éléments confirment la visibilité nationale que confèrent les usages locaux de la frontière et de l'ethnicité, générant ainsi des ressources inédites pour les maires aymaras. Les formes de mobilisation de ces nouvelles ressources en formation sont à venir, et restent à observer.

Conclusion de la seconde partie

La reconnaissance d'une territorialité transfrontalière aymara, à la différence des politiques du multiculturalisme, ne passe pas par la production de règles de la part des Etats. Sur la frontière, trois histoires nationales très différentes de mobilisation et de reconnaissance de l'ethnicité se rejoignent pourtant et révèlent leurs caractéristiques communes. La production d'un territoire transfrontalier se situe en effet dans la lignée des dynamiques de reconnaissance en ce qu'elle contribue également à diffuser dans les espaces indigènes les principes de la « bonne gouvernance », avec une valorisation de la compétitivité des territoires et d'un « esprit » gestionnaire chez les élites locales. Mais si cette production de territoire ne relève pas directement des règles dictées par un Etat central, la reconnaissance de la territorialité transfrontalière contient et porte les marques du *style* de gouvernement du territoire chilien : outre le fait qu'il concorde avec ladite « bonne gouvernance », ce *style* inclut les dimensions de sécurité frontalière et de stabilité institutionnelle qui légitiment le Chili dans son rôle de *leader* sur l'espace trifrontalier.

L'affirmation de la souveraineté chilienne sur ses marges a rencontré, tout au long de son histoire, de nombreuses difficultés ; et ce, jusqu'à son imposition par la force sous un régime autoritaire. Cette souveraineté, incertaine, puis imposée, trouve paradoxalement les moyens de se réaffirmer, alors même qu'elle semblait être dépassée. En transgressant la frontière, les maires aymaras offrent ainsi à l'Etat une occasion de se redéployer : relayant et incluant, dans leurs usages de la reconnaissance, les principes guidant le contrôle de la frontière, ils contribuent *in fine* à la *sécuriser*. Les impératifs de reconnaissance des populations, ayant pour corollaire l'inclusion de ces populations et la circulations des flux, il ne s'agit plus de *gouverner le territoire*, mais bien davantage de *gouverner les territorialités*.

Conclusion Générale

Retour sur l'histoire d'un « pays modèle » pour repenser la frontière

Que nous apprend l'investissement d'acteurs périphériques dans la formulation politique d'une territorialité transfrontalière ? Qu'est-ce qui « bouge » à la frontière, ou qu'est-ce que la frontière « fait bouger » ? Que nous apprend cette *mise en territoire* du transfrontalier sur les redéfinitions de la frontière étatique ? Le choix d'une étude de l'Etat par ses marges nous a notamment permis d'opérer un déplacement du regard, consistant principalement à nous détourner du constat des « discontinuités » et des « spécificités » que nous aurions été initialement tentée d'attribuer à la situation présente de la triple frontière.

Le gouvernement du territoire chilien sur ses frontières présente des continuités historiques qui se retrouvent dans l'action publique transfrontalière des maires aymaras et dans les formes que recouvre le soutien à cette action par les administrations centrales. L'étude de ces continuités a permis de comprendre les principales caractéristiques de la reconnaissance et de l'institutionnalisation d'une territorialité aymara ; le gouvernement des *territorialités* venant prolonger le gouvernement du *territoire*. Loin de constituer une mise en cause de la souveraineté de l'Etat sur ses marges, cette reconnaissance est bien un instrument d'extension de la souveraineté de l'Etat, contribuant ainsi à un véritable redéploiement de l'Etat chilien sur ses périphéries politiques, institutionnelles et territoriales (I) ; un redéploiement qui se concrétise, non pas par *l'imposition de règles*, mais par la *diffusion de normes*.

Ce déplacement des modes de gouvernement *de la substance vers les cadres* de l'intervention publique a été qualifié en Europe de « gouvernement à distance »¹²⁷⁰. Dans ce

¹²⁷⁰ Epstein, Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, n°11, 2005, pp. 96-111.

gouvernement, les acteurs locaux sont considérés comme autonomes, capables de déterminer leur propres orientations, mais à la condition *sine qua non* de respecter les normes du processus décisionnel, qui leur sont imposées. Les règnes du contrat¹²⁷¹, du partenariat, du financement croisé forment ainsi l'ossature d'une « nouvelle » intervention du centre sur les périphéries. Toutefois, l'agencement des rapports de force au sein de ce gouvernement à distance demeure toujours incertain : chacun des acteurs concernés investit cet espace politique avec ses propres stratégies et attentes, sans jamais garantir sa domination intégrale sur les autres acteurs, ou la réalisation de ses objectifs.

Si l'on peut observer une « discontinuité » ou un « changement », il faut, ainsi, davantage en faire la recherche du côté des formes du gouvernement que de celui du contenu et des orientations de ce dernier. C'est pourquoi, nous proposons ici de déplacer à nouveau le regard, mais, cette fois-ci, au-delà des dynamiques de domination étatique et de l'intentionnalité des acteurs : les diverses stratégies observées se déploient selon un mouvement dont le sens n'est déterminé par aucune d'entre elles en particulier (II). L'essence même de cette reconfiguration des relations de pouvoir sur la frontière autorise à penser la transgression de la norme ; c'est-à-dire non plus seulement la transgression de la limite, de la frontière étatique, mais aussi et surtout la transformation des normes d'action. De plus, la potentialité de cette transformation se trouvant dans les dynamiques mêmes d'adaptation et d'appropriation de la norme dominante à un moment donné, la *réversibilité* des rapports de force doit être pensée à partir de la configuration existante et depuis le point de vue de ceux qui apparaissent aujourd'hui comme les « perdants » de l'histoire (III).

I. Continuités. Le transfrontalier ou l'extension de la souveraineté

L'action publique transfrontalière aymara se présente comme un paradoxe. Elle s'affiche initialement comme une innovation territoriale à la marge des Etats, portée par des acteurs dont les discours s'inscrivent en faux vis-à-vis du modèle dominant, de ce qu'ils nomment dans des documents officiels le « système impérialiste », symbolisé par l'économie de marché et les conflits diplomatiques entre Etats¹²⁷². Pourtant et contre toute attente, cette proposition locale de formes alternatives de développement et de pratiques du pouvoir se voit

¹²⁷¹ Gaudin, Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

¹²⁷² Alianza Estrategica Aymaras sin Fronteras, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica ». Informe Gestión 2001-2006, 2006.

in fine insérée dans des logiques de pouvoir préexistantes : le gouvernement du territoire tel qu'il est historiquement pratiqué par l'Etat chilien et les rapports de force diplomatiques anciens. Au gré des interactions entre acteurs habilités à intervenir sur l'espace frontalier, l'alliance « sans-frontière » *confirme* finalement la limite sur cet espace « ouvert ». La reconnaissance des territorialités transforme le gouvernement du territoire, sans pour autant cesser de le réaffirmer ; il trouve précisément des relais dans les espaces qui semblaient le défier.

A. Gouvernement des territorialités, gouvernementalité des territoires

La frontière politique, en tant qu'*institution* et *processus*, porte des logiques de pouvoir spécifiques. L'administration, la domination du territoire « national », est le résultat d'un processus historique de long terme, qui trouve, spatialement et idéellement, son aboutissement à *la frontière*. Les zones frontalières du continent sud-américain, maintenues dans l'état de *zones-tampons* ou de *marches*, ont longtemps été pensées comme des espaces dont la fonction de défense ou de protection du territoire national se réaliserait de manière « naturelle », du fait de leur accessibilité réduite et de leur faible densité démographique. Il s'agit, en fait, d'espaces difficilement *contrôlables* par les appareils étatiques, y compris dans le cas d'un pays comme le Chili, pourtant reconnu pour le « succès » de la construction et de la consolidation de son appareil étatique et qui fait ainsi figure d'« Etat fort » ; ce dernier n'est en effet parvenu que très récemment à déployer son administration sur ses frontières, entendues comme dimensions complémentaires de *ligne* et de *zone*.

Or, comme nous l'avons indiqué, cet « aboutissement » de l'occupation territoriale de l'Etat et de l'affirmation de sa souveraineté n'est que le début d'un processus plus complexe de *mise en ordre* de l'espace, que nous avons désigné par le terme de *sécurisation*. Alors que l'Etat a enfin déployé son administration sur l'ensemble du territoire, apparaissent les impératifs internationaux d'intégration régionale et de reconnaissance des populations jusque-là pratiquement exclues du projet national. La frontière *doit* alors devenir un *lieu de passage*¹²⁷³. Généralement poreuses, les frontières le sont d'autant plus dans les zones rurales et indigènes, éloignées physiquement et culturellement des centres politiques. Il s'agit donc d'institutionnaliser, de *reconnaître*, des flux existants, tout en définissant les *conditions* de leur existence. C'est essentiellement par cette opération que les territorialités existantes –

¹²⁷³ Ce qu'elle a, de fait, toujours été ; ceci jusqu'à la brève période de fermeture effective des frontières au moment du parachèvement du contrôle territorial de l'Etat.

formes d'occupation et d'appropriation de l'espace par un groupe donné – sont alors « gouvernées », c'est-à-dire *formalisées de manière à produire du territoire*.

En agissant dans le sens de la construction de *territoires indiens*, les dispositifs de reconnaissance *fixent* progressivement le cadre à partir duquel les échanges et interactions sociales auront lieu. Aussi, les dispositifs appliqués à la gestion de ces territorialités ont pour effet de réduire ces potentialités, et de les modifier, sans pour autant en imposer nécessairement les formes : en ce sens, la « gouvernementalité » des territoires constitue une forme « efficace » de gouvernement des territorialités. La commune indienne se présente alors comme une institution facilitant un véritable redéploiement de l'Etat : associée discursivement à la figure indigène des communautés, elle est légitimée en tant qu'espace d'action « autonome », mais aussi, en tant que point d'ancrage du gouvernement du territoire.

B. Aymaras « sans frontières » : paradoxes de l'affirmation de la limite

Privilégier un questionnement centré sur le gouvernement du territoire est ainsi une approche qui permet de repenser la frontière et l'institutionnalisation des dynamiques transfrontalières ; et à l'inverse, le transfrontalier constitue un point d'entrée remarquable pour s'interroger sur, et comprendre, les modifications qui affectent le gouvernement du territoire. Si la ligne de démarcation est une ressource politique locale inédite du fait même des possibilités renouvelées de son dépassement, et si l'on peut la considérer comme un « stigmaté » dont le sens est inversé par ceux qui le subissent, il convient néanmoins de souligner les logiques de pouvoir à l'œuvre dans ce passage de la contrainte à la négociation. L'action publique transfrontalière est présentée comme le dépassement des barrières qui sépareraient les peuples de manière arbitraire. Au-delà des polémiques ou réflexions récentes sur la « nécessité » de la « séparation » ou de la limite¹²⁷⁴, il est intéressant de souligner les effets ou les soubassements politiques de son dépassement. C. Raffestin indiquait que « la ligne frontière exprime la limite en deçà de laquelle un État peut exercer souverainement la force coercitive »¹²⁷⁵ ; que se passe-t-il alors, lorsque la transgression de la limite est institutionnalisée ? Que se passe-t-il *au-delà* ? Que se passe-t-il lorsque la frontière n'est plus, si ce n'est uniquement du moins prioritairement et tendanciellement, la ligne-limite de

¹²⁷⁴ Voir le discours de Régis Debray à Tokyo en 2010, retranscrit dans *Eloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010. Ce questionnement est également abordé dans le numéro spécial de la revue *Hermès*, « Murs et Frontières », dir. Pacquot, Thierry, Lussault, Michel, septembre 2012.

¹²⁷⁵ Raffestin, Claude, « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, n° 134, 1986, pp. 3-21, p. 6.

l'exercice « légal » de la souveraineté ? Que se passe-t-il enfin, lorsque la coercition n'est plus la forme privilégiée dans l'accomplissement de cet exercice ?

Les maires aymaras acquièrent des ressources politiques en mobilisant les répertoires ethnique et territorial en contexte transfrontalier. Leurs interactions avec les bailleurs de fonds internationaux facilitent leur mise en visibilité au niveau national. Deux mouvements *a priori* contradictoires se conjuguent alors : l'autonomisation des espaces locaux par leur mise en réseau transnationale et le parachèvement de la logique de contrôle territorial de l'Etat. Le gouvernement de l'espace frontalier ne relève plus de la seule responsabilité de l'Etat central, mais celui-ci n'est pas pour autant exclu de la prise de décision concernant ces espaces. La reconnaissance des territorialités transfrontalières conduit en fait à la mise en place d'une logique de *contrôle partagé*, un contrôle pratiqué conjointement par les élites locales, les IIF et les Etats, chacun de ces acteurs suivant des objectifs propres.

Les origines et les formes de ce « partage du contrôle » se retrouvent dans le *style* de gouvernement du territoire chilien que nous avons étudié. L'insertion des populations frontalières dans les logiques d'affirmation de la souveraineté territoriale s'est effectuée dans les périodes antérieures par le maintien de l'espace frontalier dans une situation de zone tampon, puis, durant la dictature, par la diffusion de la « cause nationale » dans les villages. L'apparition de la figure de la commune rurale actuelle date précisément des années 1970 ; elle est intimement liée à un intérêt renouvelé pour la défense des limites nationales et pour la rationalisation de l'occupation de l'espace. Sous des formes divergentes à l'époque de la dictature et depuis la transition démocratique, l'action publique locale porte la même fonction de réaffirmation de la souveraineté et de la présence de l'Etat chilien sur ses marges. Le profil sociologique du maire rural n'est plus celui du « technocrate », ou du militaire proche du chef de l'Etat, mais plutôt celui de « l'homme du terroir », revendiquant son appartenance aymara. L'action des maires ne vise plus à fermer drastiquement la frontière, mais à l'ouvrir et à générer des dynamiques de coopération transfrontalière.

C'est dans ce contexte que se réaffirment, paradoxalement, par l'union territoriale au-delà de la frontière et par la réinvention d'une « identité aymara », la limite territoriale et les spécificités nationales chiliennes. Toute frontière étatique se consolide grâce à l'implication des acteurs locaux et à leur appropriation des enjeux propres à l'installation de la nation sur

les périphéries¹²⁷⁶. Mais ici, les élites locales ne porte pas *uniquement* la nation chilienne au village. Elles contribuent également à l'affirmation naissante d'une identité aymara transfrontalière, qui est partie intégrante d'un processus de *renaissance de la frontière*. Ainsi l'émergence d'identités, voire de nationalités périphériques, même lorsqu'elles s'appuient sur un territoire qui porte une mémoire collective commune, ne remet pas nécessairement, et pas fondamentalement en cause le processus de consolidation de l'Etat.

Nous l'avons vu en effet : les maires ruraux et aymaras chiliens *relaient* en fait le gouvernement du territoire chilien en insérant ses orientations dans leur projet de dépassement de la frontière. Les *usages* de leur rôle institutionnel, caractérisés par la mobilisation du répertoire ethnique et de la territorialité aymara, les habilitent à *investir la frontière* de manière à acquérir des ressources nouvelles. Mais lorsqu'ils se confrontent simultanément aux acteurs externes que sont les IIF et aux dimensions concrètes d'une action publique partagée avec les maires boliviens et péruviens, ils sont conduits à réaffirmer leurs spécificités nationales : ce sont alors les *pratiques* de leur rôle qui refont surface. Ces *pratiques* répondent aux impératifs affirmés lors de la création des communes frontalières chiliennes, qui s'est inscrite dans la refonte du gouvernement du territoire sous la dictature. Ainsi, la reconnaissance de la territorialité aymara telle qu'elle est portée par les maires chiliens inclut les impératifs d'autonomie financière des territoires et de sécurité du territoire et de la frontière.

Mais si ces pratiques se font jour dans ce contexte, c'est notamment du fait de leur adéquation avec les principes de « gouvernance » qui conditionnent le financement du « développement ». Similaires aux orientations du gouvernement du territoire chilien dans leur définition de la *sécurité* et du *développement*, ces impératifs se formulent désormais sous le lexique de *capacités locales*. Des « capacités entrepreneuriales et institutionnelles » dont font preuve les maires chiliens, bien plus que leurs homologues péruviens et boliviens. Ces derniers devront alors apprendre à développer ces capacités pour bénéficier des ressources offertes par le transfrontalier. Dès lors, l'action publique « sans-frontière » signifie aussi le *partage* de « solutions » pour le développement. Elle conduit les acteurs qui vivent la limite à se confronter politiquement à ceux qu'ils côtoyaient dans la quotidienneté, et ainsi, à affirmer

¹²⁷⁶ P. Sahlins a ainsi montré comment, entre la France et l'Espagne, l'identité nationale intervient dans les conflits locaux entre communautés et se cristallise ainsi sur la frontière : « La société locale, en s'opposant à l'Etat tout en l'utilisant à ses propres fins, apporte la nation au village ». Sahlins, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1989), p. 25.

leurs différences d'une part, et d'autre part à convaincre de leur « savoir-faire ». La force coercitive de l'Etat continue de s'exercer jusqu'à la ligne de démarcation, mais la ligne elle-même n'est plus coercion : elle se confirme par la négociation.

Les orientations, les principes, voire les impératifs, qui président au gouvernement des territorialités aymaras, révèlent au final une perception commune et partagée du « développement-en-sécurité » par les divers types d'acteurs qui portent ou soutiennent la construction du territoire transfrontalier. Ainsi, si la souveraineté de l'Etat est réaffirmée, cette consolidation s'inscrit dans un mouvement plus large de diffusion et de circulation de normes, véhiculées par l'Etat, mais aussi par les IIF, et par les maires aymaras eux-mêmes. Ce constat nous conduit à redoubler le déplacement du regard pour poser la question des *normes*, afin de restituer les logiques de domination étatique dans des dynamiques qui les dépassent et les englobent.

II. Bifurcation. Au-delà de la domination, la norme

Les jeux de pouvoir que nous avons étudiés montrent que la légitimation du transfrontalier peut avoir pour effet la diffusion « par le bas » de modèles d'action publique, participant ainsi de la *projection* d'un système institutionnel au-delà des frontières étatiques. Avant de revenir plus en détail sur ces logiques de diffusion, il convient de préciser notre conception de la manière dont les acteurs considérés participent à ces changements. Pour comprendre le déroulement et le produit de leurs actions, il est nécessaire de se défaire de l'idée selon laquelle des « volontés » ou des « intentionnalités » auraient produit ce résultat, ou encore de l'idée selon laquelle il serait possible « d'imputer » ce résultat à un type d'acteur en particulier, pour, plutôt, centrer le regard sur les *pratiques* qui portent les relations de pouvoir à l'œuvre. Ainsi, si le « modèle chilien » s'impose, et de fait, se diffuse, il est lui-même le produit de circulations anciennes et complexes de normes d'action publique. Ces logiques se reproduisent au niveau local, indien et transfrontalier lorsque les élites émergentes sont habilitées à participer à cette production de norme. En ce sens, il est possible d'affirmer que la frontière est redéfinie, bien plus que par la règle stricte et imposée, par la norme diffuse et négociée. Le territoire, plus encore que *dominé*, serait surtout *normé*.

A. Acteurs, intentionnalités et produit de l'action

Alors que les changements économiques et sociaux qui se manifestent tant au niveau transnational que local semblent *dépasser* l'Etat, au moment même où les frontières « s'ouvrent », où le transfrontalier se généralise, où des acteurs jusque-là marginaux s'autonomisent et s'insèrent de manière croissante dans les systèmes politiques, ce que l'on observe est en fait un véritable *redéploiement* de l'Etat, une perpétuation des rapports de pouvoir qu'il porte. Ces rapports de force n'endossent plus la forme de la répression, de l'imposition, de la sécurité, mais bien la forme de l'ouverture, de la négociation, de la reconnaissance, de la *sécurisation*. Le caractère diffus de ces recompositions du pouvoir conduit à s'interroger sur les stratégies et les intentionnalités des acteurs en présence.

La thèse a effectivement abordé les stratégies et les croyances portées par trois types d'acteurs principaux : les agents administratifs et politiques de l'Etat central chilien, les maires aymaras et les agents des IIF. Chacun de ces acteurs attribue un enjeu spécifique à la situation dans laquelle il est impliqué. Ainsi, les fonctionnaires chiliens *portent* le poids de l'Etat, de ses intérêts historiques et stratégiques ; mais pour autant, leur volonté ne renvoie pas nécessairement à la mise en place d'une « soupape de sécurité » qui confirmerait et renforcerait la souveraineté de l'Etat. L'Etat répond en fait à divers impératifs, économiques et sociaux, transnationaux et locaux, et réaffirme sa position au vu de ces impératifs. L'action des membres des IIF est également déterminante dans les évolutions observées. Cette action contribue à établir des *conditions* à l'action des élites émergentes que sont les maires aymaras. Toutefois, il serait erroné d'attribuer une intentionnalité à ces acteurs, telle que « l'imposition d'un pouvoir malfaisant » au sein de communautés andines récalcitrantes. Si la lutte contre le terrorisme et les marchés informels est une réalité, la *croyance* des acteurs dans les *bienfaits du développement* en est une également. L'ignorance des agents de développement, ou du moins leur méconnaissance des lieux dans lesquels leur action produit ses effets, est à notre sens un élément important dans le processus de prise de décision auxquels ils participent. De la même manière, il serait tentant de se demander si les maires aymaras relaient *malgré eux* le modèle chilien et les politiques de sécurité correspondantes, ou si, à l'inverse, cette diffusion de normes est partie intégrante de leur stratégie. Mais cette question nous apporterait au final de maigres enseignements sur les relations de pouvoir que (sup)porte et modifie la frontière. La question n'est donc pas de savoir *qui agit et pour quoi*, mais *ce qui agit et comment*.

Pour ce faire, nous nous proposons de déplacer le regard vers le produit de l'action, vers les pratiques et les effets, qui dépassent tout en les englobant les stratégies de ces divers types d'acteurs. C'est en ce sens que la notion de « gouvernementalité » nous a précisément été utile : au-delà de l'intentionnalité des acteurs, ce sont les normes, c'est-à-dire les dispositifs et les pratiques qu'elles impliquent, qui nous renseignent sur les rapports de force, et sur leurs changements.

B. Le « modèle » chilien : de la dépendance à la diffusion

Il incombe dès lors de revenir sur les logiques historiques et internationales qui président à la mise en place de ces normes que l'Etat chilien est manifestement et effectivement en capacité de diffuser sur son territoire, mais également au-delà. Pour conclure, nous voudrions adopter un angle d'attaque que nous n'avons pas expérimenté dans le cadre de cette étude, mais qui permettrait de finaliser la compréhension des phénomènes observés. Il renvoie aux dynamiques de long terme qui permettent de qualifier le Chili de « modèle », ainsi qu'au déplacement de ces dynamiques vers les espaces marginaux : les logiques de « dépendance » et de « diffusion » se conjuguent dans l'action publique locale et dans la redéfinition de la frontière par l'intermédiaires des normes, plus encore que sous l'effet de l'unique domination de l'Etat.

La circulation internationale des solutions d'action publique est d'ailleurs un phénomène ancien et qui a été largement étudié. Les Etats d'Amérique latine, qu'Alain Rouquié a qualifiés « *d'Extrême Occident* », sont tous le fruit d'un mélange complexe entre les principes constitutionnels inventés en Europe et aux Etats-Unis et des processus sociopolitiques spécifiques à chacune des réalités nationales. Depuis l'Indépendance, tant l'organisation politique que les structures économiques ont évolué dans un rapport étroit aux sociétés du « nord » : ils se sont historiquement structurés autour d'une logique de légitimation externe¹²⁷⁷. C'est à partir d'un tel constat que l'étude des pays non occidentaux et notamment d'Amérique latine a vu naître dans les années 1960 et 1970 une « nouvelle théorie de la dépendance »¹²⁷⁸. Les logiques d'importation et d'appropriation en Amérique latine ont

¹²⁷⁷ Couffignal, Georges, « Démocratisation et transformation des Etats en Amérique latine », in van Eeuwen, Daniel (dir.), *La transformation de l'Etat en Amérique latine. Légitimation et intégration*, Paris, Karthala, 1994, pp. 21-36.

¹²⁷⁸ Cf. Cardoso, Fernando Henrique, Faletto, Enzo, *Dépendance et développement en Amérique Latine*, Paris, PUF, 1978. Voir aussi Evans, Peter, *Dependant development: The Alliance of Multinational, State, and local Capital in Brazil*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

été abordées par ces travaux qui, ayant fait l'objet de nombreuses critiques pour leur déterminisme¹²⁷⁹, trouvent néanmoins une continuité intéressante et une nouvelle utilisation au cours des années 1990, dans les écrits de politistes qui cherchent à démontrer le caractère éminemment politique des dynamiques de dépendance¹²⁸⁰ et à mettre en évidence la spécificité historique de ces processus dans chacun des pays¹²⁸¹.

Les processus d'importation ne sont donc pas spécifiques au Chili, mais ce dernier constitue néanmoins un exemple paroxystique de ces phénomènes. En s'affirmant en tant que « modèle » régional pour la gestion des territorialités marginales et le gouvernement des frontières, le Chili se présente même comme un *pays relais* des normes internationales. Les modalités historiques de construction de l'Etat chilien et la stabilité institutionnelle dont il fait preuve en font un Etat « fort », donc *crédible* pour les agences internationales ; ceci étant renforcé par les orientations attribuées au gouvernement du territoire depuis la dictature de Pinochet. En revenant sur l'idée de « modèle chilien », pour spécifier les modalités selon lesquelles les transferts de solutions d'action publique¹²⁸² se réalisent *vers* et *entre* Etats latino-américains, il est possible de montrer que l'histoire de la structuration « dépendante » de ces Etats confère une dimension particulière au renouvellement actuel des échelles de décision.

¹²⁷⁹ Pour une présentation de ce courant voir Bresser Pereira, Luis Carlos, « Amérique latine : de l'interprétation nationaliste à l'interprétation par la dépendance », *Revue Tiers Monde*, n°199, 2009, pp. 533-546 ; Caporaso, James A., « Dependency theory: Continuities and discontinuities in Development Studies », *International Organization*, vol. 34 (4), 1980, pp. 605-628.

¹²⁸⁰ Voir notamment Badie, Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

¹²⁸¹ Bayart, Jean-François, *L'historicité de l'Etat importé*, Les Cahiers du CERI, n°15, 1996, 44 p. Les processus d'importation politique par les élites nationales ont ainsi été étudiés, notamment les questions relatives aux mimétismes institutionnels à l'œuvre depuis les indépendances et le passage d'une diffusion de normes par la formation des juristes à celle des économistes au moment de l'apparition des idées monétaristes. A ce sujet cf. Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine, entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002.

¹²⁸² La notion de *transfert* peut être définie comme le processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique. Dolowitz, David P., *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA?*, Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 2000, p. 5. Sur les transferts et la circulation voir aussi Bourdieu, Pierre, « Las condiciones sociales de la circulación internacional de las ideas », in *Miradas cruzadas de Europa y América Latina*, «Bolivia: la nación en la encrucijada de las culturas», Ed. Plural, La Paz, n°0, mars 2004, pp. 7-13 ; Delpeuch, Thierry, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies », *Critique Internationale*, n° 43, 2009, pp. 153-165. L. Dumoulin et S. Saurugger proposent de compléter les approches classiques des transferts par une approche inspirée de la théorie des instruments et de la sociologie de la traduction, ceci afin de restituer les processus de transferts dans leur complexité. Dumoulin, Laurence, Saurugger, Sabine, « Les *policy transfer studies* : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, n°48, 2010, pp. 9-24.

En 2007, un colloque international à Santiago posait la question « Chili : de pays modelé à pays modèle ? »¹²⁸³. Nous proposons alors d'établir un lien entre ces deux processus. L'histoire du succès chilien est en effet intimement liée à une capacité préalable d'importation et d'appropriation efficace de modèles externes. L'une des spécificités chiliennes réside dans sa capacité d'adaptation et dans l'efficacité institutionnelle des transferts qui se réalisent sur son territoire. En témoignent les orientations récentes données à la coopération internationale chilienne, à savoir : la « coopération triangulaire » qui est devenue prioritaire dans ce domaine et dont l'objectif est d'assurer la diffusion aux Etats d'Amérique latine des savoir-faire chiliens par l'intermédiaire de programmes de coopération technique. Un document de l'Agence de Coopération Internationale chilienne (AGCI) affirme ainsi :

« Pour les pays donateurs et pour les organismes multilatéraux, le Chili est un **partenaire fiable**. La capacité d'exécution et le développement de certaines thématiques, ainsi que le niveau de technologie atteint par le pays, font que l'expérience nationale est exportable. »¹²⁸⁴

L'idée selon laquelle le Chili serait un « partenaire fiable » est ancienne : par exemple, c'est déjà l'une des raisons pour lesquelles la Grande Bretagne a soutenu ce pays durant la guerre du Pacifique, à la fin du XIXe siècle. L'entrée du Chili à l'OCDE en 2008 atteste de la continuité d'un succès qui n'est pas seulement de nature politique, mais aussi économique. En conséquence, les apports financiers de la coopération internationale y sont de moins en moins importants, mais le Chili constitue un partenaire de choix dans le domaine de la coopération technique et dans la diffusion des « bonnes pratiques » aux Etats voisins.

Le Chili est le seul pays du continent, avec le Brésil, à avoir amorcé un processus de réformes dans le sens du *New Public Management* (NPM) depuis le début de la transition démocratique¹²⁸⁵. P. Bezes souligne que les systématisations de l'OCDE sur le NPM avancent cinq principes d'organisation, déclinés en différentes mesures : (1) la séparation entre les

¹²⁸³ Colloque international « Chile : ¿de país modelado a país modelo ? Una mirada desde la política, lo social y la economía », Bibliothèque de Santiago du Chili.

¹²⁸⁴ Agence de Coopération Internationale du Chili (AGCI), « Tipos de cooperación », www.agci.cl. Mots en caractères gras dans le texte original. A ce propos voir aussi nos entretiens avec Eugenio Poessel, AGCI (Agencia nacional de cooperación internacional), Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, et avec Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago.

¹²⁸⁵ cf. Bresser-Pereira, Luiz Carlos, « New Public Management Reform: Now in the Latin America Agenda, and Yet... », *Revista Internacional de Estudios Políticos*, Rio de Janeiro, n°9, 2001, pp. 117-140. Sur le *New Public Management* au Chili cf. Pliscoff, Cristian, *New Public Management In Chile (1990 – 2008): Exploring Its Impact On Public Employees*, Thèse de doctorat, Administration publique, Faculty Of The School Of Policy, Planning, And Development University Of Southern California, Août 2009.

fonctions de stratégie, de pilotage et de contrôle et les fonctions opérationnelles de mise en œuvre et d'exécution ; (2) la fragmentation des bureaucraties verticales par création d'unités administratives autonomes (des agences), par décentralisation ou par *empowerment* de groupes d'usagers ; (3) le recours systématique aux mécanismes de marché (concurrence entre acteurs publics et avec le secteur privé, individualisation des incitations, externalisation de l'offre) ; (4) la transformation de la structure hiérarchique de l'administration en renforçant les responsabilités et l'autonomie des échelons en charge de la mise en œuvre de l'action de l'État ; (5) la mise en place d'une gestion par les résultats fondés sur la réalisation d'objectifs et la mesure et l'évaluation des performances dans le cadre de programmes de contractualisation¹²⁸⁶. En respectant ces recommandations, le Chili se présente comme un Etat voué à propager les normes de « l'Etat managérial » sur le continent.

Toutefois, l'objet de ce travail n'a pas uniquement été d'analyser « l'Etat importé » chilien ; il a permis d'aborder les dynamiques « d'importation » et « d'exportation », tant nationales qu'internationales, qui se réalisent au niveau des communes rurales et marginales. Il nous semble en effet que la construction de *leadership* territorial observée dans le cadre des communes frontalières aymaras peut être interprétée comme une extension des dynamiques de construction de l'Etat. La « nouveauté » résiderait alors dans un processus « d'importation par les périphéries »¹²⁸⁷. Il s'agit plutôt, d'après nous, d'une continuation de la circulation des normes au niveau international ; le centre chilien semble ainsi déléguer ses propres logiques d'appropriation, mais aussi la diffusion des normes d'action publique ainsi redéfinies, aux communes frontalières. Mais tout comme l'Etat chilien a fait de sa capacité d'importation et d'appropriation une force, l'appropriation des normes au niveau local peut générer de nouvelles dynamiques de pouvoir, et la production, ou la confirmation de normes concurrentes à celles qui ont fait l'objet d'une importation.

III. Résistances. La réversibilité des rapports de force

La *genèse en cours* d'un territoire transfrontalier aymara nous a occupée tout au long de ce travail de thèse. Ainsi, en analysant les rapports de force et les continuités qui se

¹²⁸⁶ Bezes, Philippe, « Construire des bureaucraties wéberiennes à l'ère du New Public Management? », *Critiques Internationales*, n°35 (2), 2007, pp. 9-29.

¹²⁸⁷ Selon B. Badie et G. Hermet, le phénomène d'importation par les périphéries apparaît notamment lorsqu'existe une hétérogénéité culturelle qui génère des difficultés pour le centre à mobiliser une légitimité partagée. Les stratégies autonomes des groupes minoritaires consisteraient donc à faire appel à des puissances étrangères afin de trouver des soutiens parallèles à ceux du centre politique. Badie, Bertrand, Hermet, Guy, *La politique comparée*, Paris, PUF, 1990, p. 239.

manifestent dans ce mouvement de *gouvernementalisation* des territorialités, nous avons accordé un intérêt particulier à l'histoire des « dominants ». Nous proposons, dans la continuité de ce travail, d'ouvrir un programme de recherche qui se concentrerait, non plus sur les « vainqueurs », mais sur les « perdants », sur la manière dont les « autres modèles » en présence agissent sur le gouvernement de cette frontière stratégique. Sans pour autant présumer des effets à venir de l'existence de cet espace – qui, à ce stade, pourrait très bien disparaître – nous souhaitons simplement, pour terminer, souligner les possibilités multiples d'usages renouvelés des cadres et des normes que nous avons analysés. Ainsi, d'autres « modèles » que celui proposé par le Chili, qui présentent des orientations idéologiques distinctes ou qui sont potentiellement en formation, sont partie intégrante de la production *en cours* de la norme, et restent à considérer. Ces voies alternatives sont notamment issues des changements politiques récents survenus en Bolivie et, au niveau « territorial » ou transfrontalier, des effets non prévisibles de la formation d'un « territoire aymara ».

A. Au-delà du Chili : penser la concurrence des normes

Notre choix de mobiliser le cas chilien pour l'étude d'un territoire transfrontalier s'est confirmé rapidement dans le déroulement de notre étude. Il s'agissait alors, comme nous l'avons expliqué en introduction, d'une intuition empirique. Notre volonté d'aborder ce processus à la lumière de l'historicité de la construction de l'Etat a également posé une question de faisabilité : le comparatisme sur trois Etats présentant des histoires et des relations centre-périphéries extrêmement diverses nous a paru difficile à réaliser dans le cadre d'un travail de thèse. Aussi, les difficultés initiales à saisir l'objet « transfrontalier » nous ont paradoxalement conduite à « parier » sur le cas chilien pour l'explication d'un phénomène dont les caractéristiques les plus visibles se trouvaient plutôt en Bolivie : la reconnaissance de l'ethnicité et la volonté de s'appuyer sur les phénomènes transfrontaliers et « indiens » pour renforcer l'Etat. Notre travail a montré qu'il n'en est rien : l'Etat bolivien ne s'implique que très peu dans cette expérience, si ce n'est sous la forme d'une approbation passive.

A la suite de cette étude de la genèse d'un territoire aymara, réalisée à partir de l'histoire de l'Etat chilien, il serait alors intéressant de continuer l'étude de ce territoire transfrontalier à partir des points de vue boliviens et péruviens. Les diffusions de pratiques chiliennes sont les plus visibles au moment de la mise en territoire de la territorialité aymara, et expliquent en partie les difficultés des maires boliviens et péruviens à participer activement à ce projet. Toutefois, l'enrôlement des boliviens et des péruviens dans ce processus les inclut

dans la *production* des normes qui orientent l'action publique naissante sur cet espace. Des normes extrêmement différentes de celles abordées *existent* dans ces pays, tant au niveau local que national. En Bolivie notamment, les pratiques du pouvoir dans les communes rurales se conjuguent de manière croissante avec les formes coutumières de prises de décision, et les orientations idéologiques du gouvernement d'Evo Morales contrastent nettement avec les dynamiques que nous avons observées. Dans ce contexte, c'est non seulement le modèle chilien, mais les trois modèles nationaux en présence qui devront être analysés. Les possibles diffusions, en retour, de normes issues de ces modèles divergents, permettraient de comprendre les éventuelles innovations politiques à venir dans les communes rurales.

B. Quand le « territoire aymara » existera

L'institutionnalisation de la transgression constitue un outil pour le *gouvernement* des marges. Mais les espaces *gouvernés* parce qu'institutionnalisés sont aussi des espaces d'action en formation. Nous avons qualifié la combinaison entre frontière et ethnicité de *ressource adaptative* pour les maires aymaras. L'incorporation de leur action dans les logiques de contrôle frontalier génère également des ressources politiques nouvelles pour ces acteurs. De la même manière que la construction des discours et pratiques du « développement indien », l'insertion des maires aymaras dans ces logiques de pouvoir est multidimensionnelle. Les paradigmes internationaux relayés par le « modèle chilien » participent pleinement de la construction « sécurisée » de ce territoire, mais fournissent également des outils dont l'utilisation dépend des stratégies créatrices des acteurs.

La notion d'*adaptation* est alors importante pour comprendre les processus politiques en cours sur cet espace. Il s'agit, simplement, de *faire à partir de ce qui existe*. Les discours dominants sont utilisés, mais la croyance dans les valeurs dites « indigènes » ne peut fondamentalement pas être mise en question. De même, la mise en place de stratégies de résistance au sein même des pratiques adaptatives des élites locales n'est pas exclue. Nous avons observé le rôle très spécifique de la partie chilienne dans le processus de construction du territoire ; il resterait à se pencher sur les influences mutuelles entre l'existence de ce territoire et les pratiques politiques locales, tant chiliennes que péruviennes et boliviennes. Les usages des « cadrages » de l'action publique transfrontalière que nous avons analysés présentent de multiples potentialités. Comme l'écrivait M. Foucault, « il faut cela étant analyser l'ensemble des résistances [...] en termes de tactique et de stratégie, en se disant que

chaque offensive d'un côté sert de point d'appui à une contre-offensive de l'autre côté »¹²⁸⁸. Cette conception du pouvoir permet notamment de considérer comme « instables et réversibles » les rapports de force qui semblent établis. La thèse a privilégié une analyse du rôle du Chili dans la construction du territoire aymara, ce pays s'imposant effectivement en tant que *leader* dans ce processus. Toutefois, à partir du moment où un « territoire aymara » existera, les usages locaux de l'ethnicité pourront notamment évoluer rapidement. C'est alors par l'observation des échanges et innovations générés par l'existence même de ce territoire qu'il conviendrait d'interroger les effets possibles de ce type d'expérience sur la redéfinition de la frontière, et sur les formes de mobilisations sociales potentielles dans les Andes.

¹²⁸⁸ Foucault, Michel, « L'œil du pouvoir (1977) », in Foucault, Michel, *Dits et écrits*, III, Paris, Gallimard, 1994, p. 206.

Bibliographie

Littérature scientifique

« Amérique Latine : le tournant à gauche ? », *Mouvements*, n° 47-48, 2006.

« Chile-Perú: Aspectos Limítrofes », *Temas Públicos*, n°835, *Libertad y Desarrollo*, Août 2007.

Abalos, José, « La descentralización en Chile: Antecedentes históricos y reformas actuales », *Serie Azul*, n°4, 1994, pp. 1-36.

Abélès, Marc, « Politique et globalisation. Perspectives anthropologiques », *L'Homme*, n°185-186, 2008, pp. 133-143.

Abélès, Marc, *Jours tranquilles en 89 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, O. Jacob, 1988.

Academia Nacional de Estudios Políticos y Estratégicos (ANEPE), *Revista Política y Estratégica*, Anexo a la Edición n°116, Seminario Bicentenario: « Chile desde la perspectiva de seguridad y defensa », Santiago, n°116, 2010.

Acuña, Carlos H., Smith, William C., Wolfson, Leandro, « Política y 'economía militar' en el Cono Sur: Democracia, producción de armamentos y carrera armamentista en la Argentina, Brasil y Chile », *Desarrollo Económico*, vol. 34, n°135, Octubre-Décembre 1994, pp. 343-378.

Adrianzen, Alberto, Blanquer, Jean-Michel, Calla, Ricardo, Degregori, Carlos Ivan *et al.*, *Democracia, etnicidad y violencia política en los países andinos*, Lima, IEP, IFEA, 1990.

Agnew, John, « The Territorial Trap: The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, vol. 1, n°1, 1994, pp. 53-80.

Agurto Menares, Andrés, *Políticas públicas para los pueblos indígenas en Chile: los desafíos del desarrollo con identidad. Una mirada al Fondo de Desarrollo Indígena de CONADI*, Mémoire de licence en anthropologie sociale, Universidad de Chile, Avril 2004.

Ahumada, Jorge, *En vez de la miseria*, Santiago, Edit. Del Pacífico, 1958.

Álamos Varas, Pilar, « Algunas fuentes históricas de la política exterior de Chile », *Estudios Internacionales*, n°126, 2004, pp. 3-39.

Albo Xavier, « Aymaras entre Bolivia, Perú y Chile », *Estudios atacameños*, n°19, 2000, pp.43-73.

Albó, Xavier « Alcaldes y municipales Indígenas en Bolivia, 2002 », in Assies, Williem, Gundermann, Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América Latina*, Santiago, Ocho Libros Editores, 2007, pp. 89-119.

Albó, Xavier *et al.*, *Atlas Sociolingüístico De Pueblos Indígenas en América Latina*, UNICEF y FUNPROEIB Andes, 2009.

Albó, Xavier, *Pueblos indios en la política*, La Paz, Ed. Plural-CIPCA, 2002.

Albó, Xavier, Quispe, Victor, *Quiénes son indígenas en los gobiernos municipales ?*, La Paz, CIPCA y Plural, 2004.

Alegria, Ciro, *El mundo es ancho y ajeno*, Lima, PEISA, 2002 (1941).

Allamand, Andrés, « La paradojas de un legado », in Drake, Paul W., Jaksic, Ivan, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999.

- Alliès, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.
- Almond, Gabriel A., « The Return to the State », *American Political Science Review*, vol. 82, n°3, 1988, pp. 853-874.
- Alurralde, Juan Carlos « Movilización social y « guerra del agua » en Bolivia », in Bengoa, José (dir.), *Territorios Rurales. Movimientos Sociales y Desarrollo Territorial Rural en América Latina*, RIMISP/IDRC, 2006, chapitre 15.
- Alvarado, Luis, *La vida rural en el altiplano chileno*, Santiago, ICIRA, 1970.
- Alvarez Correa, Lily, « La Oficina de Mensura de Tierras y su labor cartográfica en Chile, 1907-1914 », *Revista de geografía Norte Grande*, n°27, 2000, pp.163-171.
- Álvarez, Raquel, Giacalone, Rita, Sandoval, Juan Manuel, *Globalización, integración y fronteras en América latina*, Mérida (Venezuela), Universidad de los Andes, 1998.
- Amayo, Enrique, *La Política Británica en la Guerra del Pacífico*, Lima, Ed. Horizonte, 1988.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Regiones ganadoras y regiones perdedoras en el retorno de la democracia en Chile: poderes locales y desequilibrios territoriales », *EURE, Revista de Estudios Urbanos y Regionales*, vol. XXIII, n°70, 1997, pp.59-79.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, *La région, paradoxe territorial néolibéral ? Analyse de l'impact géographique d'un modèle économique sur le Norte Grande chilien*, Thèse de Doctorat en Géographie, Toulouse II - Le Mirail, 1999.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Géopolitique et frontières en Amérique latine », in Hardy, Sébastien, Medina, Lucile, *L'Amérique Latine*, Nantes, Editions du Temps, 2005, pp. 11-33.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Are Borders More Easily Crossed Today? The Paradox of Contemporary Trans-border Mobility in the Andes », *Geopolitics*, vol. 12, n°1, Routledge, 2007.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « L'intégration andine et ses présupposés : la région andine existe-t-elle ? », *Cahiers des Amériques latines*, « Les dynamiques d'intégration dans les Andes », n°50, 3, 2007, pp. 21-40.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Des territoires sans nom peuvent-ils être sans qualité ? Réflexions sur les modifications de la carte administrative chilienne », *L'Espace Politique*, vol. 5, n°2, 2008, pp.112-132.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « L'émergence d'un référent territorial : ethnie, frontière et projet de territoire dans les Andes », in Boujroutf, Saïd, Antheaume, Benoît, Giraut, Frédéric, Landel, Pierre-Antoine (dir.), *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations. Contributions croisées sud-africaines, françaises et marocaines*, Marrakech, Université Cadi Ayyad / LERMA, 2009, pp. 381-402.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Ruralité, ethnicité et montagne : le référent andin dans le projet de territoire « aymaras sin frontera » », *Revue de géographie alpine*, n°2, 2009, pp. 137-148.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, « Frontières et intégration régionale en Amérique Latine : sur la piste du chaînon manquant », in Flaesch-Mougin, Catherine, Lebullenger, Joël *Regards croisés sur les intégrations régionales Europe / Amériques*, Paris, Bruylant, 2010, pp. 307-341.
- Amilhat Szary, Anne-Laure (dir.), *Atlas des Andes*, [à paraître].
- Amilhat-Szary, Anne-Laure, Deler Jean-Yves « Iquique, capitale régionale : au commencement était la ZOFRI... », in Monnet, Jérôme, Capron, Guénola (dir.). *L'Urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, pp. 43-73.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, Fourny, Marie-Christine (dir.), *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2006.
- Amilhat Szary, Anne-Laure, Rouvière, Laetitia, « Des dynamiques transfrontalières au bilan d'aménagement du territoire : innovations et blocages dans les Andes centrales (Chili-Pérou-

- Bolivie) », *Mosella*, Numéro spécial « Frontières et Aménagement », vol. 32, n°1-4, 2007, pp. 181-196.
- Amougou, Thierry, « Territorialité politique, territorialité concurrentielle et développement », *Alternatives Sud*, vol. 15 « Territoires, Développement et Mondialisation », 2008, pp. 39-68.
- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.
- Anderson, Malcolm, *Frontiers: territory and State formation in the modern world*, Cambridge, Polity Press, 1996.
- Anderson, Perry, *Lineages of Absolutist State*, New York, Humanities Press, 1973.
- Andolina, Robert, Laurie, Nina, Radcliffe, Sarah A., *Indigenous Development in the Andes. Culture, power and transnationalism*, Durham et Londres, Duke University Press, 2009.
- Andolina, Robert, Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, « Development and culture: Transnational identity making in Bolivia », *Political Geography*, n°24, 2005, pp.678-702.
- Antheaume, Benoît, Giraut, Frédéric, *Le territoire est mort. Vive les territoires !*, Paris, IRD, 2005.
- Arancibia Clavel, Roberto (Colonel), *Breve historia militar de Arica*, Santiago, Commandement de l'Armée, Département de la communication, 1994.
- Arévalo Salinas, Alex, « Héroes, tradiciones y poder. El caso de Chile en la Guerra del Pacifico », *Revista F@ro*, vol. 6, n°12, 2010.
- Arguedas, José María, *Todas las sangres*. Lima, PEISA, 2001.
- Arrizabalo Montoro, Xavier, *Milagro o Quimera. La economía chilena durante la dictadura*, La Catarata, Madrid, 1995.
- Assies, Williem, Gundermann, Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América Latina*, Santiago, Ocho Libros Editores, 2007.
- Aylwin Oyarzún, José, « Pueblo mapuche en Neuquén, Argentina, y en la Araucanía, Chile. De la fragmentación a la reconstrucción trasfronteriza », in Rouvière, Laetitia (coord.), *Quelle(s) gouvernance(s) sur les frontières latino-américaines ?*, Dossier pour l'Institut de Recherche et de Débat sur la Gouvernance, 2008.
- Aylwin, José, Yáñez, Nancy (dir.), *El Gobierno de Lagos, los pueblos indígenas y el 'Nuevo trato'. Las paradojas de la democracia chilena*, Santiago, LOM, 2007.
- Badie, Bertrand, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
- Badie, Bertrand, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- Badie, Bertrand, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.
- Badie, Bertrand, « L'effectivité des biens publics mondiaux: L'ambiguïté ne vaut pas négation », in Favre, Pierre, Hayward, Jacques, Schemeil, Yves (dir.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003, pp. 333-347.
- Badie Bertrand, Birnbaum, Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1982.
- Badie, Bertrand, Hermet, Guy, *La politique comparée*, Paris, PUF, 1990.
- Baeza, Cecilia, « Multiculturalisme et construction identitaire au Chili (1990-2011) », *Critique internationale*, n°54, Janvier-Mars 2012, pp. 119-143.
- Balandier, Georges, *Pouvoir sur scène*, Paris, PUF, 1980.
- Balbi Scarneo, Carmen Rosa, « Le phénomène Humala », in Dabène, Olivier (dir.), *Amérique latine, les élections contre la démocratie ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp.161-180.

- Bardon, Alvaro, Carrasco, Camilo, Vial, Alvaro, *Una década de cambios económicos. La experiencia chilena 1973-1983*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1985.
- Barone, Sylvain, Troupel, Aurélie, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Barth, Fredrik, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, PUF, 1995.
- Basadre, Jorge, « Chile, Perú y Bolivia independientes », in Ballesteros, Beralta, Antonio (dir.), *Historia de América*, T. XXV, Barcelona, Buenos Aires, Salvat Editores, 1948.
- Baud, Michiel, « State-Building and Borderlands », *Cedla Latin America Studies*, n°87 : *Fronteras: Towards a Borderless Latin America*, van Dijck, Pitou, Ouweneel, Arij, Zoomers, Annelies (dir.), Amsterdam, 2000.
- Baud Michiel, « Beyond Benedict Anderson: Nation-Building and Popular Democracy in Latin America », *International Review of Social History*, n°50, 2005, pp. 485-498.
- Baud, Michiel, van Schendel, Willem, « Toward a Comparative History of Borderlands », *Journal of World History*, vol. 8, n°2, 1997, pp.211-242.
- Baudin, Louis, *El Imperio Socialista de los Incas*, Santiago de Chile, Editorial Zig-Zag, 1962.
- Bayart, Jean-François, *L'historicité de l'Etat importé*, Les Cahiers du CERI, n°15, 1996, 44p.
- Bayart, Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 1996.
- Beaud, Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique » », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, p. 226-257.
- Bebbington, Anthony, « Minería y movimientos sociales en Ecuador y Perú », in Bengoa, José (dir.), *Territorios Rurales. Movimientos Sociales y Desarrollo Territorial Rural en América Latina*, RIMISP/IDRC, 2006, chapitre 11.
- Bebbington, Anthony, Guggenheim, Scott, Olson, Elisabeth, Woolcock Micheal, «Exploring social capital debates at the World Bank», *Journal of Development Studies*, vol. 40, n°5, 2004, pp. 33-64.
- Bendix, Reinhard, *Nation-Building and Citizenship: Studies of our Changing Social Order*, New York, Wiley, 1964.
- Bendix, Reinhard, *Kings or People. Power and the Mandate to Rule*, Berkeley, University of California Press, 1978.
- Benedetti, Alejandro, « La región Circumpuneña. Algunas consideraciones para iniciar el debate », in Corder Alejandro (dir.), *VI Seminario Internacional de Integración Sub-Regional: Sociedades de frontera, montaña y desierto*, Iquique, Universidad Arturo Prat, Ediciones Instituto de Estudios Internacionales, 2007.
- Bengoa, José, *La emergencia indígena en América Latina*, Santiago, Fondo de Cultura Económica, 2000.
- Bengoa, José (dir.), *La memoria olvidada. Historia de los pueblos indígenas de Chile*, Santiago, Presidencia de la República, Comisión Bicentenario, 2004.
- Bengoa, José (dir.), *Territorios Rurales. Movimientos Sociales y Desarrollo Territorial Rural en América Latina*, RIMISP/IDRC, 2006.
- Berger, Peter, Luckmann, Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.
- Bergsten, Fred, « Open Regionalism », *The World Economy*, n°20, Août 1997, pp. 545-565.
- Berman, Bruce, Lonsdale, John, *Unhappy Valley*, Londres, Longman, 1992.
- Bernal Meza, Raúl, « Papel de las regiones en la formulación de la política exterior y potencial de articulación con regiones de países limítrofes : antecedentes y perspectivas » *Revista Integración*

- Latinoamericana*, vol. 156 (La frontera : un factor de integración), 1990, pp. 28-39, <http://www.iadb.org/es/intal/intal,1081.html>
- Bernand, Carmen, « Etat, ethnicité et pouvoirs dans les Andes », *Revue Française de Science Politique*, vol. 38, n°5, octobre 1988, pp. 748-757.
- Bethell, Leslie (dir.), *Historia de América latina*, T.6, « América latina Independiente. 1820-1870 », Barcelona, Critica, 2000.
- Bevort, Antoine, Lallement, Michel, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006.
- Bey, Marguerite, *Le meilleur héritage: stratégies paysannes dans une vallée andine du Pérou*, Paris, ORSTOM, 1994.
- Bey, Marguerite, « La continuité entre villes et campagnes au Pérou : le rôle des associations urbaines », *Tiers Monde*, n°141, Tome XXXVI, janvier-mars 1995, pp. 212-222.
- Bezes, Philippe, « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management? », *Critiques Internationales*, vol. 35, n°2, 2007, pp. 9-29.
- Biglaiser, Glen, « Military Regimes, Neoliberal Restructuring, and Economic Development: Reassessing the Chilean Case », *Studies In Comparative International Development*, vol. 34, n°1, pp. 3-26.
- Bigo, Didier, « Frontière, territoire, sécurité, souveraineté », www.ceriscope.science-po.fr, consulté le 10/09/2011.
- Birnbaum, Pierre, « L'action de l'État. Différenciation et dédifférenciation », in Grawitz, Madeleine, Leca, Jean (dir.), *Traité de science politique*, T. 3 : *L'action politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, pp. 643-682.
- Birnbaum, Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997.
- Blakemore, Harold, « ¿Nacionalismo Frustrado? Chile y el salitre, 1870-1895 », in *Dos Estudios sobre Salitre y Política en Chile (1870-1895)*, Santiago, USACH, Département d'histoire, 1991, pp. 13-27.
- Blancpain Jean-Pierre, *Les Araucans et le Chili des origines au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Bland, Gary, « Enclaves and Elections. The decision to decentralize Chile », in Montero, Alfred P., Samuels, David J. (dir.), *Decentralization and democracy in Latin America*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2004, pp. 94-119.
- Blanes, José, *Descentralización y participación popular en las comunidades aymaras de Bolivia. Reflexiones sobre el futuro de la modernización del Estado*, La Paz, CEBEM, PIEB, 1999.
- Boccard, Guillaume, « ¿Qué es el multiculturalismo? La nueva cuestión étnica en el Chile neoliberal », *Revista de Indias*, vol. LXX, n°250, 2010, pp. 651-690.
- Boccard Guillaume, « Le gouvernement des « Autres ». Sur le multiculturalisme néolibéral en Amérique Latine », *Actuel Marx*, vol. 2, n°50, 2011, pp. 191-206.
- Boccard Guillaume, Seguel-Boccard, Ingrid, « Políticas indígenas en Chile (siglos XIX y XX) de la asimilación al pluralismo (el caso mapuche) », *Revista de Indias*, vol. LIX, n°217, 1999.
- Boisard, Stéphane, « Le général et les Chicago Boys : les deux piliers de la dictature chilienne », *L'ordinaire latino-américain*, n°193, juillet-septembre 2003, Toulouse, IPEALT, pp. 43-55.
- Boisard, Stéphane, « Le modèle économique chilien : du mythe à la réalité », *Pensamiento Critico*, n°4, novembre 2004.
- Boisard, Stéphane, Heredia, Mariana, « Laboratoires de la mondialisation économique. Regards croisés sur les dictatures argentine et chilienne des années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°105, Janvier-Mars 2010, pp. 109-125.
- Boisier, Sergio, « Chile: la vocación regionalista del gobierno militar », *Eure*, vol. 26, n°77, 2000.

- Boisier, Sergio, *Territorio, Estado y sociedad en Chile. La dialéctica de la descentralización: entre la geografía y la gobernabilidad*, Thèse de Doctorat, Université d'Alcalá, 2007.
- Boisier, Sergio, Lira, Luis, « El subdesarrollo comienza al sur », *Revista de la Sociedad Interamericana de Planificación*, n°97, 1995.
- Boltanski, Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982.
- Bon, Pierre, « L'Etat en Amérique latine », *Pouvoirs*, vol. 98, n°3, 2001, pp. 17-36.
- Bongrand, Philippe, Laborier, Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, pp. 73-111.
- Borja, Jordi, *Descentralización del Estado: movimiento social y gestión local*, Santiago, FLACSO, 1987.
- Borzutzky, Silvia, « From Chicago to Santiago: Neoliberalism and Social Security Privatization in Chile », *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, vol. 18, n°4, octobre 2005, pp. 655-674.
- Bourdieu, Pierre, « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°13, février 1977, pp. 3-43.
- Bourdieu, Pierre, « Le capital social », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, pp.2-3.
- Bourdieu, Pierre, « L'identité et la représentation, éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », Paris, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Editions de Minuit, 1985, pp. 63-72.
- Bourdieu, Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96-97, mars 1993, pp.49-62.
- Bourdieu, Pierre, « Las condiciones sociales de la circulación internacional de las ideas », in *Miradas cruzadas de Europa y América Latina*, « Bolivia: la nación en la encrucijada de las culturas », Ed. Plural, La Paz, n°0, mars 2004, pp. 7-13.
- Bourdieu Pierre, Wacquant Loic, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.
- Bouysse Cassagne, Thérèse, « L'espace aymara : Urco et Uma », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, n°5, 1978, pp. 1057-1080.
- Bouysse Cassagne, Thérèse, *La identidad aymara. Aproximación histórica (Siglo XV, Siglo XVI)*, Paris, Hisbol / IHEAL, 1987.
- Braconnier, Ana Isabel, González Medina, Ana María « Mouvements indiens et rapport à l'Etat : étude comparée des cas colombien et guatémaltèque », www.opalc.org, consulté le 01/02/12.
- Braud, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2002.
- Braudel, Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, 1999.
- Brenner, Neil, « Building 'Euro-Regions'. Locational Politics and the Political Geography of Neoliberalism in Post-Unification Germany », *European Urban and Regional Studies*, n°7, 2000, pp. 319-345.
- Bresser-Pereira, Luis Carlos, « Une nouvelle gestion pour un nouvel Etat: libéral, social et républicain », *La Conférence John Manion*, Centre canadien de gestion, Ottawa, 2001.
- Bresser-Pereira, Luis Carlos, « New Public Management Reform: Now in the Latin America Agenda, and Yet... », *Revista Internacional de Estudios Políticos*, Rio de Janeiro, n°9, 2001, pp. 117-140.
- Bresser-Pereira, Luis Carlos, « Amérique Latine : de l'interprétation nationaliste à l'interprétation par la dépendance », *Revue Tiers Monde*, n°199, 2009, pp. 533-546.
- Brubaker, Rogers, « Au-delà de l' « identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n°1, 2001, pp. 66-85.

- Brunet-Jailly, Emmanuel, *Borderlands. Comparing Border Security in North America and Europe*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2007.
- Burr, Robert N., *By Reason or Force: Chile and the Balancing of Power in South America, 1830-1905*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1967.
- Busch, Jorge Martinez, « Chile, nación marítima ; potencia marítima », *Revista Marina*, n°183, 1997, 27p.
- Bustamante González, Yury, *Análisis De La Revista De Ciencias Sociales De La Universidad Arturo Prat: Una Mirada a la Investigación Social en la Región*, Mémoire de licence en sociologie, UNAP, Iquique, 2002.
- Caivano, Tomas, *Historia de la Guerra Del Pacífico*, Lima, Corp. Ed. Chirre, 2004.
- Calderón, Félix, *El tratado de 1929, la otra historia*, Lima, Ed. del Congreso del Perú, 2000.
- Callon, Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n°36, 1986, pp. 169-208.
- Calvès, Anne-Emmanuèle, « 'Empowerment' : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°200, Octobre-Décembre 2009, pp. 735-749.
- Camus, Pablo, Mendora, Francisco, Rosenblit, Jaime, « Proceso histórico de formación de la frontera norte de Chile, 1540-1990 », Documento del Instituto de Estudios Urbanos, *Serie Azul*, n°8, Pontificia Universidad católica de Chile, septembre 1995, 22p.
- Caporaso, James A., « Dependency Theory: Continuities and Discontinuities in Development Studies », *International Organization*, vol. 34, n°4, 1980, pp. 605-628.
- Cardoso, Fernando H., *Autoritarismo e democratização*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1975.
- Cardoso, Fernando H., Faletto, Enzo, *Dépendance et développement en Amérique Latine*, Paris, PUF, 1978.
- Castells, Manuel, *The Rise of Network Society*, Oxford, Blackwell, 1996.
- Castro Lucic, Milka, « Desafíos de las políticas interculturales en Chile : Derechos indígenas y desarrollo económico », *Fermentum*, année 13, n°38, septembre-décembre 2003, pp. 520-538.
- Castro, Luis, « Tarapacá 1880-1930: Debates, reflexiones, propuestas y proyectos en torno al problema del desarrollo », *Temas Regionales*, Année 2, n°1, automne 1999, pp. 32-66.
- Castro, Luis, « El Estado chileno, los agentes fiscales y el temprano ordenamiento administrativo del espacio andino de la provincia de Tarapacá (1880-1930) », *Chungara. Revista de Antropología chilena*, vol. 40, n°2, 2008, pp. 219-233.
- Cavarozzi, Marcelo, « El orden oligárquico en Chile, 1880-1940 », *Desarrollo Económico*, vol. 18, n°70, juillet-septembre 1978, pp. 231-263.
- Cavarozzi, Marcelo, « Grandeur et décadence du modèle étato-centrique en Amérique latine », *Cahiers des Amériques*, vol. 3, n°26, 1997, pp. 173-18.
- Cavieres, Eduardo, Alijovin de Losada, Cristóbal, *Chile-Perú, Perú-Chile : 1820-1920*, Valparaíso, Ediciones Universitarias de Valparaíso, Pontificia Universidad Católica de Valparaíso, 2005.
- Château, Jorge, Roja, Sergio, (dir.), « Antecedentes electorales, volumen I. Información sobre población, electores y resultados del plebiscito de 1988 », Document de travail, FLACSO-Chile, n°428, septembre 1989, 341p.
- Chávez León, Marxa Nadia, « 'Autonomies indigènes' et 'État plurinational' », *Alternative Sud : « La Bolivie d'Evo. Démocratique, indianiste et socialiste ? »*, vol. 16, n°3, 2009, pp. 109-127.
- Child, John, « Geopolitical Thinking in Latin America », *Latin American Research Review*, vol. 14, n°2, 1979, pp. 89-111.

- Choque Canqui, Roberto, *Jesús de Machaca : la marca rebelde. Cinco siglos de historia*, La Paz, CIPCA, 2003.
- Clastres, Pierre, *La société contre l'Etat*, Paris, les Editions de Minuit, 1974.
- Cluny, Claude Michel, *Atacama : Ensayo sobre la Guerra del Pacifico 1879-1883*, México, Fondo de Cultura Económica, 2008.
- Cohen, Anthony, « Boundaries and boundary consciousness : Politicizing cultural identity », in Anderson, Malcom, Bort, Eberhard, *The frontiers of Europe*, Londres, Pinter, 1997, pp.22-35.
- Cohen, Jean, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », *Raisons politiques*, n°3, 2002, pp. 139-160.
- Colacrai Miryam, Lorenzini, María Elena, « La política exterior de Chile: ¿excepcionalidad o continuidad? Una lectura combinada de 'fuerzas profundas' y tendencias », *Confines*, n°1-2, 2005.
- Colacrai, Miryam, Quezada, Abraham, « Inserción internacional de Chile en la Post-Guerra Fría. Concertación política e integración económico-comercial; dos ejes conceptuales de la política exterior en el Gobierno de Ricardo Lagos (2000-2006) », *Revista Enfoques*, vol. III, n°13, 2010, pp. 119-134.
- Coleman, James S., « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, n°94, 1988, pp. 95-120.
- Collier, David (dir.), *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton University Press, 1979.
- Collier, Simon, « From Independence to the War of the Pacific », in Bethell, Leslie (dir.), *Chile since Independence*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp. 1-33.
- Collier, Simon, *La construcción de una República 1830-1865. Política e ideas*, Santiago, Ed. Universidad Católica de Chile, 2005.
- Collier, Simon, Sater, William, *Historia de Chile, 1808-1994*, Madrid, Cambridge University Press, Sucursal España, 1998.
- Collinge, Chris, *Spatial Articulation of the State : Reworking Social Relations and Social Regulation Theory*, Birmingham, Centre for Urban and Regional Studies, 1996.
- Colloque international, « Chile : ¿de país modelado a país modelo ? Una mirada desde la política, lo social y la economía », Bibliothéque de Santiago du Chili, 2007.
- Compagnon, Daniel, « La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial », in Constantin, François (dir.), *Les biens publics mondiaux: un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 163-189.
- Constable, Pamela, Valenzuela, Arturo, *A Nation of Enemies. Chile under Pinochet*, New-York, Library of Congress, 1991.
- Conti, Viviana, *Una tierra y tres naciones*, San Salvador de Jujuy-Argentina, Universidad Nacional de Jujuy, 2003.
- Cordero, Fernando, « Evolución del gasto militar y del gasto fiscal social en Chile, 1973-1987 », in García, Rigoberto (dir.), *Economía y política durante el gobierno militar en Chile, 1973-1987*, México, Fondo de Cultura Económica, 1989, pp. 230-252.
- Cornejo Chávez, Rodrigo, « El experimento educativo chileno 20 años después. Una mirada crítica a los logros y falencias del sistema escolar », *Revista Electrónica Iberoamericana sobre Calidad, Eficacia y Cambio en Educación*, Madrid, vol. 4, n°1, 2006, pp. 118-129.
- Corporación de defensa de la soberanía, *Limites coloniales de Chile y Bolivia con relación a Atacama según las leyes y las crónicas de Indias bases del derecho territorial de Uti Possidetis*, actualisé en juillet 2008, www.soberania.cl
- Cotler, Julio, *Política y sociedad en el Perú: cambios y continuidades*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1994.

- Couffignal, Georges, « Démocratisation et transformation des Etats en Amérique latine », in van Eeuwen, Daniel (dir.), *La transformation de l'État en Amérique latine. Légitimation et intégration*, Paris, Karthala, 1994, pp. 21-36.
- Couffignal, Georges, « Le rôle de l'Etat en Amérique latine : pistes de recherche », *Cahiers des Amériques latines*, n°26, 1997, pp. 183-191.
- Couffignal, Georges, « Les démocraties latino-américaines sont-elles gouvernables ? », in Favre, Pierre, Hayward, Jack, Schemeil, Yves (dir.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003, pp. 225-241.
- Coussy, Jean, « Economie et politique du développement », in Coulon, Christian, Martin, Denis Constant (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991.
- Coulon, Christian, Martin, Denis Constant (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991.
- Cuisinier Raynal, Arnaud, « La frontière du Pérou entre fronts et synapses », *L'Espace géographique*, n°3, 2001, pp.213-230.
- Cúneo-Vidal, Romulo, « Leyendas de Arica, Tarapacá y Atacama », in Cúneo-Vidal, Rómulo, *Obras Completas*, T. 5, vol. X, Lima, Gráfica Morsom, 1977, pp. 215-451.
- Cunill, Pedro, *Geografía de Chile*, Editorial universitaria, Santiago, 1970.
- Dabène, Olivier, *L'Amérique latine au XXe siècle*, Paris, Armand Collin, 1999.
- Dabène, Olivier (dir.), *Amérique latine, les élections contre la démocratie ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- Dabène, Olivier, « Enclaves autoritaires en démocratie. Perspectives latino-américaines », in Dabène, Olivier, Geisser, Vincent, Massardier, Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 89-112.
- Dabène, Olivier, Geisser, Vincent, Massardier, Gilles (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.
- Daher, Antonio, « Ajuste económico y ajuste territorial en Chile », *Revista EURE*, vol. XVIII, n°54, 1992.
- Damonte, Gerardo, « Territorialidades y Territorios en Comunidades Aymaras De Perú y Bolivia », *Argumentos*, année 3, n°3, juillet 2009.
- Damonte, Gerardo, *Construyendo territorios. Narrativas territoriales aymaras contemporáneas*, Lima, GRADE, 2011.
- Dardot, Pierre, Laval, Christian, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2010.
- Dávalos, Pablo (dir.), *Pueblos indígenas, Estado y democracia*, Santiago, Consejo Latinoamericano de Ciencias sociales, coll. « Grupos de trabajo », 2005.
- Davelsberg, Percy et al., *Enciclopedia de Arica*, Santiago, Universidad de Chile, Imprenta Barcelona, 1970.
- David, Charles-Philippe, Vallet, Elizabeth, « Introduction. Du retour des murs frontaliers en relations internationales », *Etudes internationales*, vol. XLIII, n°1, 2002, pp. 5-27.
- Davis, Shelton, « Indigenous Peoples and Economic Development in Latin America: the Experience of the World Bank », 2002, in Sieder, Rachel, *Pluri- Cultural and Multi-Ethnic: Evaluating the implications for state and society*, Londres, University of London, 2000.
- De la Vega, Garcilaso, *Comentarios Reales de los Incas*, Lima, A.F.A. Editores Importadores, 2004.
- De Mattos, Carlos A., « La descentralización, ¿una nueva panacea para impulsar el desarrollo local ? », *Socialismo y Participación*, Lima, n°46, 1989, pp.23-42.

- Debarbieux, Bernard, Lardon, Sylvie, *Les figures du projet territorial*, Paris, Editions de l'aube, 2003.
- Debray, Régis, *Eloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010.
- Degregori, Carlos Ivan, « Movimientos étnicos, democracia y nación en Perú y Bolivia », Ponencia en el Seminario Faultlines of Democratic Governance in the Americas, North-South Center, Universidad de Miami, 4-6 Mai 1995.
- Degregori, Carlos Iván, « Introducción », in Mutsuo, Yamada, Degregori, Carlos Iván (dir.), *Estados nacionales, etnicidad y democracia en América Latina*, Osaka, The Japan Center for Area Studies, National Museum of Ethnology, 2002.
- Déloye, Yves, *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy: controverses*, Paris, Presses de Science Po, 1994.
- Déloye, Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996.
- Déloye Yves, « L'aménagement du territoire en débats. L'imaginaire d'une politique publique », in Gaxie, Daniel, (dir), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 23-48.
- Déloye, Yves, « État, Nation et identités politiques à l'âge de l'Union Européenne », Intervention au colloque international *Penser la démocratie. Autour de l'œuvre de Juan Linz*, AFSP et CEPTEL, Université Montpellier 1, 7-9 septembre 2006.
- Déloye, Yves, Voutat, Bernard, « Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique », in Déloye, Yves, Voutat, Bernard, *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 7-24.
- Delpuech, Thierry, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des *policy transfert studies* », *Critique Internationale*, n° 43, 2009, pp.153-165.
- Delpuech, Thierry, Vassivela, Margarita, « Des transferts aux apprentissages : réflexions à partir des nouveaux modes de gestion du développement économique local en Bulgarie », *Critique Internationale*, n°48, juillet-septembre 2010.
- Demélas, Marie-Danielle, « Genèse et figures du caudillo », *Social Anthropology, Journal of the European Association of Social Anthropologists*, Paris-Cambridge, vol. 2, n°1, pp. 19-41.
- Desage, Fabien, Guéranger, David, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris, Editions du Croquant, 2011.
- Desrosières, Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000.
- Devés, Eduardo, *Los que van a morir te saludan. Historia de una masacre. Escuela Santa María de Iquique, 1907*, Santiago, LOM Ediciones, 1997.
- Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, « Le 'Washington consensus'. Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°121-122, 1998, pp. 3-22.
- Dezalay, Yves, G. Garth, Bryant, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine*, entre notables du droit et « Chicago boys », Paris, Seuil, 2002.
- Díaz, Alberto, « La chilénización de Tacna y Arica o los problemas para una historia regional del norte chileno », *Revista Werken 4: Arqueología Antropología Historia*, Facultad de Ciencias Sociales, U. de Chile, Santiago, 2003.
- Díaz Araya, Alberto, « Aymaras, peruanos y chilenos en los Andes ariqueños : resistencia y conflicto frente a la chilénización del norte de Chile », *Revista de antropología iberoamericana*, vol. 1, n°2, mars-juillet 2006, pp. 296-310.
- Díaz Araya, Alberto, Ruz Zagal, Rodrigo, « Comuneros andinos en la administración chilena (Arica, 1880-1929) », *Revista de Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 2, n°13, « El Norte Grande de Chile », Universidad de Santiago de Chile, 2009.

Do Alto, Hervé, Stefanoni, Pablo, *Nous serons des millions - Evo Morales et la gauche au pouvoir en Bolivie*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

Dobry, Michel, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, 2000, pp. 585-614.

Dolowitz, David P., Marsh, David, « Learning from Abroad: the Role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making », *Governance: An International Journal of Policy and Administration* 13, n°1, Janvier 2000.

Dolowitz, David P., *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA?*, Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 2000.

Donnan, Hastings, Wilson, Thomas M., *Borders: Frontiers of Identity, Nation and State*, Oxford, New-York, Berg, 1999.

Douillet, Anne-Cécile, Faure, Alain, *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG, coll. : Symposium, 2005.

Drake, Paul W., Jaksic, Ivan, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999.

Dreyfus, Françoise, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis*, Paris, La Découverte 2000.

Drössler, Lisa, Elie, Madeleine, « La conditionnalité de l'aide : un impact marginal sur la démocratisation au Maghreb. Un entretien avec Béatrice Hibou », Dossier « Regards croisés sur la démocratisation et la gouvernance au Maghreb », *IRG*, 2007, <http://www.institut-gouvernance.org/fr/entretien/fiche-entretien-57.html>

Dubois, Vincent, « La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Laborier, Pascale, Trom, Dany (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp. 347-364.

Dumons, Bruno, Pollet, Gilles, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la IIIe République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, vol. 14, n°53, 2001, pp.15-32.

Dumoulin, David, « 'Terres indiennes pour la conservation', un dispositif clé du néo-indigénisme international », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, Editions de l'IHEAL, 2006.

Dumoulin, Laurence, Saurugger, Sabine, « Les *policy transfer studies* : analyse critique et perspectives », *Critique internationale*, n°48, 2010, pp.9-24.

Durán, Roberto, « Notas para la elaboración de un marco teórico de la política exterior chilena », in Russell, Roberto, (dir.), *Política Exterior y toma de decisiones en América Latina*, Buenos Aires, GEL, 1990.

Duroselle, Jean-Baptiste, « Les frontières : vision historique », *Relations internationales*, n°63, 1990, pp. 229-242.

Durston, John, « Áreas de desarrollo indígena, gestión participativa y sustentabilidad ambiental y cultural », in *El capital social campesino en la gestión del desarrollo rural. Díadas, equipos, puentes y escaleras*, CEPAL, Santiago, novembre 2002, pp.75-88.

Easton, David, « The Political System Besieged by the State », *Political Theory*, vol. 9, n°3, 1981, pp. 303-325.

Eaton, Kent, « Designing Subnational Institutions. Regional and Municipal Reforms in Postauthoritarian Chile », *Comparative Political Studies*, vol. 37, n°2, Mars 2004, pp. 218-244.

- Edwards Vives, Alberto, *La fronda aristocrática en Chile*, Santiago, Ed. Universitaria, 1927.
- Eisenstadt, Shmuel N., Rokkan, Stein, *Building States and Nations*, vol. 2, Beverly Hills, Sage, 1973.
- Elias, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pandora, 1981.
- Elias, Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987.
- Elias, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Presses Pocket, 2003.
- Encina, Francisco A., *Portales: Introducción a la historia de la época de Diego Portales (1830-1891)*, Santiago, Editorial Nascimento, 1934.
- Epstein, Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, n°11, 2005, pp. 96-111.
- Evans, Peter, *Dependent Development: The Alliance of Multinational, State, and Local Capital in Brazil*, Princeton, Princeton University Press, 1979.
- Eyzaguirre, Jaime, *Historia de las instituciones políticas y sociales de Chile*, Santiago, Editorial Universitaria, 1967.
- Eyzaguirre, Jaime, *Breve historia de las fronteras de Chile*, Santiago, Ed. Universitaria, 1968.
- Falleti, Tulia G., « A Sequential Theory of Decentralization: Latin American Cases in Comparative Perspective », *The American Political Science Review*, vol. 99, n°3, Août 2005, pp. 327-346.
- Falleti, Tulia G., « S'emparer du pouvoir ou créer du pouvoir ? Les héritages des régimes militaires dans la décentralisation en Argentine et au Brésil », *Critiques internationales*, vol. 2, n°35, 2007, pp.101-117.
- Faucher, Philippe, « Pourquoi l'Amérique latine est pauvre ? », in *La politique en questions, par les professeurs de science politique de l'Université de Montréal*, pp.156-164.
- Faure, Alain, *Le village et la politique. Essais sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Faure, Alain, « Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire », Conférence Cap' Com au Sénat « *Intercommunalité: une communication à réinventer* », 4 juillet 2006.
- Faure, Alain, Rancière, Jacques, *La parole ouvrière (1830-1851)*, Paris, Union Générale d'Édition, 1976.
- Favre, Pierre, Hayward, Jack, Schemel, Yves (dir.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003.
- Fazio Vengoa, Hugo, « Chile : Modelo de desarrollo e inserción internacional », *Historia Critica*, n°13, Juillet 1998, pp. 68-89.
- Fèbvre, Lucien, « Frontière : le mot et la notion », in Fèbvre, Lucien, *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962, pp. 11-24.
- Ferguson, James, *The Anti-Politics Machine: «Development», Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Londres, University of Minnesota, 1994.
- Ferrera, Maurizio, *The Boundaries of Welfare: European Integration and the New Spatial Politics of Social Protection*, Oxford University Press, 2005.
- Flora, Peter, Kuhnle, Stein, Urwin, Dereck (dir.), *State Formation, Nation Building and Mass Politics in Europe. The Theory of Stein Rokkan*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- Fontaine, Arturo, « Economía libre y seguridad nacional en Chile : una visión histórica », *Estudios Públicos*, n°7, Centro de Estudios Públicos, Santiago, 1982.
- Foucault, Michel, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1994.

- Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004.
- Foucher, Michel, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.
- Foucher, Michel, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.
- Foxley Alejandro, *Experimentos neoliberales en América latina*, Estudios CIEPLAN, n°7, 1982.
- François, Hugues, Hirczak, Maud, Senil, Nicolas, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, décembre 2006, pp. 683-700.
- Fregosi, Renée, « Interview de Nadine et Ollanta Humala », *Cahiers des Amériques latines*, vol. 50, n°3, 2005, pp. 7-18.
- Friedman, Milton, *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press, Chicago, 1953.
- Fukuyama, Francisco, *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York, Free Press, 1995.
- Gagnol, Laurent, de Sartre, Xavier Arnaud (dir.), « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures*, n° 81, printemps 2012, pp. 5-16.
- Gaiti, Brigitte, Sawicki, Frédéric, « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 10, n°38. 1997. pp. 7-17.
- Galindo Soza, Mario, *Municipio Indígena: Análisis Del Proceso y Perspectivas Viabiles*, La Paz, CEBEM, 2008.
- Gárate Chateau, Emmanuel, *La « Révolution économique » au Chili. À la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003*, Thèse de doctorat en Histoire et Civilisations, EHESS, Paris, 2010.
- García Traba, Beatriz, *El Discurso Político De Las Organizaciones Aymaras En El Norte De Chile*, Thèse de doctorat en Anthropologie américaine, Universidad Complutense de Madrid, 1997.
- García, Rigoberto (dir.), *Economía y política durante el gobierno militar en Chile, 1973-1987*, México, Fondo de Cultura Económica, 1989, pp. 230-252.
- Garnaut Ross, *Open Regionalism in the Pacific*, Routledge, Londres, 1997.
- Garretón, Manuel Antonio, *El proceso político chileno*, Santiago, FLACSO, 1983.
- Garretón, Manuel Antonio, « Modernisation ou réforme de l'Etat au Chili. Une perspective analytique », *Cahier des Amériques latines*, n°16, 1993, pp.93-112.
- Gaudin, Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- Gaxie, Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue Française de Science Politique*, 1980, vol. 30, n°1, pp.5-45.
- Gaxie Daniel, « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la V^e République de 1959 à 1981 », *Revue Française de Sociologie*, 1983, vol. 24, n°3, pp.441-465.
- Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.
- Genieys, William, « Le territoire imaginaire du "Pays Cathare". Nouvelles dynamiques du développement local en milieu rural », *Pôle Sud*, n°7, 1997. pp. 118-131.
- Gerbaux, Françoise (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité*, Paris, Editions de l'aube, 1999.
- Godoy, Oscar, « La transición chilena a la democracia pactada », *Estudios Públicos*, n°74, pp. 79-106.
- Godoy, Oscar, « Pueden las fuerzas armadas ser garantes de la democracia ? », *Revista del Centro de Estudios Públicos*, n°61, été 1996.

- Goffman, Erving, *Stigmaté: les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975.
- Góngora, Mario, *Ensayo histórico sobre la noción de Estado en Chile en los siglos XIX y XX*, Santiago, Ed. La ciudad, 1981.
- González Crouchet, Juana, « La artillería en la frontera de Chile. Del Flandes indiano a los fuertes del Biobío », *Militaria*, n°10, 1997, pp.139-160.
- González Miranda, Sergio, *Hombres y mujeres de la pampa : Tarapacá en el ciclo del salitre*, Iquique, Taller de Estudios Regionales, 1991.
- González Miranda, Sergio, « El poder del símbolo en la chilenización de Tarapacá. Violencia y nacionalismo entre 1907 y 1950 », *Revista de Ciencias Sociales*, Iquique, Universidad A. Prat, n°5, 1995, pp. 42-56.
- González Miranda, Sergio, « De la solidaridad a la xenofobia: Tarapacá, Chile, 1907-1911 », *Estudios sociológicos*, vol. XVII, n°51, México, 1999, pp. 837-855.
- González Miranda, Sergio, *Chilenizando a Tunupa. La escuela pública en el Tarapacá andino, 1880-1990*, Santiago, Dirección de Bibliotecas, archivos y museos, 2002.
- González Miranda, Sergio, « Pax castrense en la frontera norte: Una reflexión en torno a la post-guerra del Salitre: el conflicto por Tacna-Arica y Tarapacá », *Universum*, vol. 19 (1), 2004, pp. 28-57.
- González Miranda, Sergio, *Arica y la triple frontera. Integración y conflicto entre Bolivia, Perú y Chile*, Iquique, Ed. Aribalo, 2006.
- González Miranda, Sergio, « La emergencia de la triple frontera andina (Perú, Bolivia y Chile) », in González Miranda, Sergio (dir.), *La integración y el desarrollo social fronterizo*, Cátedras de Integración Convenio Andrés Bello, Serie Integración Social y Fronteras, Caracas, Convenio Andrés Bello, mars 2007, pp.15-45.
- González Miranda, Sergio, *La Llave y el Candado, el conflicto entre Perú y Chile por Tacna y Arica (1883-1929)*, Santiago, Editorial LOM, 2008.
- González Miranda, Sergio, « La presencia boliviana en la sociedad del salitre y la nueva definición de la frontera: auge y caída de una dinámica transfronteriza (Tarapacá 1880-1930) », *Chungara*, vol. 41 n°1, Arica, juin 2009, pp. 71-81.
- González Miranda, Sergio, « El Norte Grande de Chile: la definición histórica de sus límites, zonas y líneas de fronteras, y la importancia de las ciudades como geosímbolos fronterizos », *Revista De Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 13, n°2, 2009, pp. 9-42.
- González Miranda, Sergio « La Provincia De Arica y La Región XV Arica-Parinacota: Entre la descentralización y la historia (1884-2007) », *Si Somos Americanos. Revista de Estudios Transfronterizos*, vol. X, n°1, 2010, pp.55-76.
- González Miranda, Sergio, Maldonado Prieto, Carlos, Mc Gee Deutsch, Sandra, « Las ligas patrióticas », *Revista de Investigaciones Científicas y Tecnológicas*, n°2, 1993, pp. 26-44.
- González Miranda, Sergio, Rouvière, Laetitia, Ovando, Cristian, « De "Aymaras en la frontera" a "Aymaras sin fronteras" : los gobiernos locales de la triple-frontera andina (Perú, Bolivia y Chile) y la globalización », *Dialogo andino*, Universidad de Tarapacá (Arica), n°31, 2008, pp. 31-46.
- Gourevitch Alexis, « The Reemergence of « Peripheral Nationalisms »: Some Comparative Speculations on the Spatial Distribution of Political Leadership and Economic Growth », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 21, 1979, pp. 303-322.
- Gourgues, Guillaume, *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Grenoble, 2010.
- Greene, Shane, « Entre lo Indio, lo Negro y lo Incaico: la jerarquía espacial de la diferencia en el Perú multicultural », *Tabula Rasa*, n°13, juillet-décembre 2010, pp. 111-146.

- Grez Toso, Sergio, « 'Grandes Chilenos de Nuestra Historia'. Rápidas reflexiones a propósito de un programa de televisión, la historia y la memoria », *Espacio Regional*, Osorno, vol. 2, n°5, 2008, pp.119-122.
- Grimson, Alejandro (dir.), *Fronteras, naciones e identidades. La periferia como centro*, Buenos Aires, CICCUS, La Crujia, 2000.
- Grompone, Romeo, « La descentralización y el desprecio de la razón política », in Revesz, Bruno (dir.), *Descentralización y gobernabilidad en tiempo de globalización*, Lima, CIPCA, IEP, 1998.
- Gros, Christian, « Demandes ethniques et politiques publiques en Amérique Latine », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°48, printemps 2003, pp. 11-29.
- Gros, Christian, « Des territoires multiculturels ? », *Cahiers des Amériques Latines*, n°45, 2005, pp. 31-50.
- Gros, Christian, « Nationaliser l'Indien, ethniciser la nation », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, Editions de l'IHEAL, 2006.
- Gros Christian, Dumoulin Kervran, David (dir.), *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino américain ?*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012.
- Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, IHEAL, 2006.
- Grunzinski, Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- Gruszczak Artur, « The Securitization of the Eastern Borders of the European Union. Walls or Bridges? », Paper to the UACES 40th Annual Conference Exchanging *Ideas on Europe : Europe at a Crossroads*, Bruges, 6-8 Septembre 2010.
- Guenée, Bernard, « Des limites féodales aux frontières politiques », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 2, « La nation », Paris, Gallimard, 1986, pp. 11-33.
- Guerrero, Bernardo, *A Dios Rogando... Los pentecostales en la sociedad Aymara del norte Grande de Chile*, Amsterdam, Departamento de antropología cultural Universidad Libre, 1994.
- Guerrero, Raúl, « L'aménagement du territoire au Chili. Un dialogue heurté entre géographie et économie », in Grenier, Philippe, *L'aménagement du territoire en Amérique latine*, Grenoble, PUG, 1984, pp. 35-55.
- Guerrero, Raúl, « Les politiques sociales au Chili », *Cahier des Amériques latines*, n°16, 1993, pp. 51-70.
- Guichonnet, Paul, Raffestin, Claude, *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974.
- Gundermann K., Hans, « Las organizaciones étnicas y el discurso de la identidad en el norte de Chile, 1980-2000 », *Estudios Atacameños*, n°19, 2000, pp. 75-91.
- Gundermann K., Hans, *Comunidad, sociedad andina y procesos socio-históricos en el norte de Chile*, Thèse de doctorat en sociologie, Centro de Estudios Sociológicos, El Colegio de México, Septiembre 2001.
- Gundermann K., Hans, « Sociedades indígenas, municipio y etnicidad: La transformación de los espacios políticos locales andinos en Chile », *Estudios Atacameños*, n°25, 2003, pp. 55-77.
- Gundermann K., Hans, Vergara del S., Jorge Iván, Foerster G., Rolf, « Contar a los indígenas en Chile: Autoadscripción étnica en la experiencia censal de 1992 y 2002 », *Estudios Atacameños* n°30, 2005, pp. 91-113.
- Gundermann K., Hans, « Municipios y pueblos indígenas en Chile », in Assies, Willem, Gundermann K., Hans (dir.), *Movimientos indígenas y gobiernos locales en América latina*, Santiago, Ocho Libros Editores, 2007.

- Gurr, Ted, *Minorities at risk*, Washington, Institute for Peace, 1993.
- Gutierrez, Carlos, « Chile, Peru y Bolivia: entre el conflicto y la cooperación », in Sepúlveda, Isidro (dir.), *Seguridad humana y nuevas políticas de defensa en Iberoamérica*, Santiago, UNED, 2007
- Gutiérrez P., Carlos, « Política de defensa de Chile. Una mirada desde la transición democrática », in Sepúlveda Isidro, Alda, Sonia (dir.), *La Administración de la Defensa en América Latina. Análisis nacionales II*, Madrid, Instituto Universitario General Gutiérrez Mellado – UNED, 2008, pp. 83-114.
- Habermas, Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.
- Habermas, Jürgen, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.
- Hachette, Dominique, Lüders, Rolf, *La privatización en Chile*, Santiago, Centro Internacional para el Desarrollo Económico, 1992.
- Haggard, Stephan, Webb, Steven (dir.), *Voting for Reform : Democracy, Political Liberalization, and Economic Adjustment*, Washington DC, Oxford University Press for the World Bank, 1994.
- Hahn, Dwight R., « The Use and Abuse of Ethnicity: The Case of the Bolivian CSUTCB », *Latin American Perspectives*, vol. 23, n°2, « Ethnicity and Class in Latin America », Printemps 1996, pp. 91-106.
- Hale, Charles, « Does multiculturalism menace ? Governance, cultural rights and the politics of identity in Guatemala », *Journal of Latin America, Studies*, n°34, 2002, pp. 485-524.
- Hall, Peter A., Taylor, Rosemary, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, 1997, pp. 469-496.
- Halperin Donghi, Tulio, *Historia contemporánea de América Latina*, Buenos Aires/Madrid, Alianza, 1994.
- Hamidi, Camille, « Lire le capital social. Autour de Robert Putnam », *Revue française de science politique*, vol. 53, n°4, 2003, pp. 607-613.
- Haque, M. Shamsul, « The paradox of bureaucratic accountability in developing nations under a premarket State », *International Political Science Review*, vol. 19, n°4, 1998.
- Hassenteufel, Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, pp. 113-132.
- Havens Arthur E., Flinn William L. (dir.), *Internal Colonialism and Structural Change in Colombia*, New-York, Praeger, 1970.
- Héritier, Françoise, « L'identité Samo », in Lévi-Strauss, Claude, *L'identité : séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977, pp. 51-71.
- Hermès, « Murs et Frontières », dir. Pacquot, Thierry, Lussault, Michel, septembre 2012.
- Hermet, Guy, « Gouvernance sans doute, mais pas contre l'État démocratique », in Milani, Carlos, Arturi, Carlos, Solinis, German (dir.) *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXIe siècle?*, Paris, UNESCO, 2001, pp. 35-47.
- Hermet, Guy, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine /Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n°2, 2001, pp. 285-304.
- Hibou, Béatrice, « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Études du CERI*, n°39, mars 1998.
- Hibou, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique Internationale*, n°1, automne 1998, pp. 151-168.

Hidalgo, J., Martínez, J.L., « Los aymaras del Norte de Chile », in Bengoa, José (dir.), *La memoria olvidada. Historia de los pueblos indígenas de Chile*, Santiago, Presidencia de la República, Comisión Bicentenario, 2004, pp. 95-151.

Hirschman, Albert, « La economía política de la Industrialización por Sustitución de Importaciones », *El trimestre económico*, vol. LXIII, 2, n°250, Mexico, 1996, pp. 180-192.

Hirt Irène, *Redistribuer les cartes : Approche postcoloniale d'un processus de cartographie participative en territoire mapuche (Chili)*, Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Genève, 2008.

Hobsbawm, Eric, « Inventing traditions », *Enquête*, n°2, 1995, pp.171-189.

Holahan, Dana, « El uso de minas terrestres en Chile. Hacia una teoría de la frontera militar », *Civitas*, vol. 5, n°2, 2005, pp. 343-351.

Horowitz, Donald L., *Ethnic groups in conflict*, Berkeley, University of California Press, 1985.

Huertas Ramos, Mario Andrés, « Una lectura histórica del diferendo chileno-boliviano y sus implicaciones geopolíticas », *Via Iuris*, n°5, juillet-décembre 2008, pp. 41-60.

Hugon, Philippe, « Les frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs », *Géographie, Economie, Société*, n°6, 2004, pp. 265-290.

Huidobro D., Ramón, « Potencial geopolítico de Arica », *Diplomacia*, n°102, avril-juin 2005, pp.83-89.

Huneus Carlos, « Technocrats and Politicians in an Authoritarian Regime. The 'ODEPLAN Boys' and the 'Gremialists' in Pinochet's Chile », *Journal of Latin American Studies*, vol. 32, n°2, mai 2000, pp. 461-501.

Huneus, Carlos, « Tecnócratas y políticos en el autoritarismo. Los 'ODEPLAN boys' y los 'gremialistas' en el Chile de Pinochet », *Revista de Ciencia Política*, vol. 19, n°2, 1998, pp. 125-158.

Huneus, Carlos, *El régimen de Pinochet*, Santiago, Ed. Sudamericana, 2000.

Huneus, Carlos, « La démocratie dans un pays divisé par le passé : le Chili », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°1, 2005, pp. 61-86.

Huysmans, Jef, « The Question of the Limit: Desecuritization and the Aesthetics of Horror in Political Realism », *Millenium*, 1998, 27 (3), pp. 569-589.

Ihl, Olivier, *Le vote*, Paris, Clefs-Montchrestien, 2000.

Ihl, Olivier, « *La objetividad del Estado. Sur la science de gouvernement des Chicago Boys dans le Chili de Pinochet* », Grenoble, PACTE, *Cahier de Recherche*, n°12, décembre 2009.

Illanes, María Angélica, « El proyecto comunal en Chile (Fragmentos) 1810–1891 », *Historia*, n°27, 1993.

Infante Caffi, María Teresa, « La delimitación marítima entre Chile y Perú ante la Corte Internacional de justicia », in Leiva Lavalle, Patricio (dir.), *Diálogos sobre La Haya. El limite Marítimo entre Chile y Perú*, Universidad Miguel de Cervantes, Instituto Latinoamericano de Relaciones Internacionales, Santiago, 2010, pp. 13-24.

Instituto de Estudios Indígenas Universidad de La Frontera, Proyecto N°050317-044, « Grupos Étnicos y Minería En Pequeña Escala (Mpe) En América Latina Y El Caribe, Análisis De Experiencias En Chile », *Informe Final De Proyecto*, Temuco, Chili, Août 2005.

Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Programa Orígenes (MIDEPLAN / BID), *Estadísticas Sociales de los pueblos indígenas en Chile Censo 2002*, Santiago, 2005.

Itzigsohn José, vom Hau Matthias, « Unfinished Imagined Communities: States, Social Movements, and Nationalism in Latin America », *Theory and Society*, vol. 35, n°2, avril 2006, pp.193-212.

- Izquierdo, Jean-Marie, *De la faiblesse d'un Etat hispano-américain : l'apparition du Sentier Lumineux au Pérou*, Thèse de doctorat en science politique, Bordeaux, novembre 2003.
- Jammet, Nathalie, « Pouvoir et légitimité des figures de l'Etat au Chili de 1810 à 1861 », *Amérique latine. Histoire et mémoire. Les cahiers ALHIM*, n°15, 2008, 20p.
- Jammet, Nathalie, « La constitution d'une élite républicaine au Chili : un engagement au service de l'Etat », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, n°19, 2010.
- Jessop, Bob, « Bringing the State Back In (Yet Again): Reviews, Revisions, Rejections, and Redirections », *International Review of Sociology*, vol. 11, n°2, 2001, pp. 149-173.
- Jessop, Bob, « La economía política de las escalas y la construcción de las regiones transfronterizas », *Eure*, vol. XXIX, n°89, Mai 2004, pp.25-41.
- Jobert, Bruno, « De la nécessaire incohérence de l'action étatique », in Théret, Bruno (dir.), *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 235-236.
- Jobert, Bruno, « La régulation politique : le point de vue d'un politiste », in Commaille, Jacques, Jobert, Bruno, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, 1998, pp. 119-144.
- Jobert, Bruno, « Postface : des référentiels civils », in Giraud, Olivier, Warin, Philippe (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 407-423.
- Jocelyn Holt, Alfredo, *El peso de la noche*, Santiago, Ariel, 1997.
- Jocelyn Holt, Alfredo, *El Chile perplejo. Del avanzar sin transar al transar sin parar*, Santiago, Ariel, 1998.
- Jocelyn-Holt, Alfredo, *La Independencia de Chile: tradición, modernización y mito*, Santiago, Planeta / Ariel, 2001.
- Joignant, Alfredo, « La politique des "transitologues" : luttes politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n°1, 2005, pp.33-60.
- Jouve, Bernard, « L'empowerment : entre mythes et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, Economie, Société*, n°8, 2006, pp. 5-15.
- Jouve, Bernard, « L'empowerment : utopie conceptuelle, machine de guerre néolibérale ou voie de recomposition politique ? » *Pouvoirs Locaux*, n°71, 2006.
- Jouve, Bernard, Roche, Yann, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ?*, Paris, Broché, 2006.
- Kaufmann, Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Paris, Pocket, 1998.
- Keck, Margaret, Sikkink, Kathryn, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1998.
- Kelly, Philip, Child, Jack (dir.), *Geopolítica del Cono Sur y la Antártida*, Buenos Aires, Ed. Pleamar, 1990.
- Kesselman, Marc, *Le Consensus ambigu : études sur le gouvernement local*, Paris, éditions Cujas, 1972.
- Kingdon, John W., *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little Brown, 1984.
- Kitschelt, Herbert P., « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, n°16, 1986, pp.57-85.
- Krasner D., Stephen, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

- Krebs, Ricardo, « Orígenes de la conciencia nacional chilena », in Buisson, Juge *et al.* (dir.), *Problemas de la formación del Estado, la Nación en Hispanoamérica*, Bonn, Intre Nations, 1984.
- Kriesi, Hans-Peter, Grande, Edagr, Lachat, Romain (dir.), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- Laborier, Pascale, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Laborier, Pascale, Trom, Dany (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp. 419-462.
- Laborier, Pascale, Lascoumes, Pierre, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet, Sylvain (dir.), *Travailler avec Foucault : retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 37-60.
- Lacuisse, Marie-Esther, « Les déterminants historiques et politiques de la décentralisation dans les pays andins », *OPALC*, Septembre 2009.
- Lagos Carmona, Guillermo, *Historia de las fronteras de Chile. Los tratados de limites con Argentina*, Santiago, Zig-Zag, 1966.
- Lagroye, Jacques, François, Bastien, Sawicki, Frédéric, *Sociologie politique*, 4^e éd., Paris, Presses de Science Po et Dalloz, 2002.
- Lagroye, Jacques, Lehingue, Patrick, Sawicki, Frédéric, *La mobilisation électorale municipale*, Paris, PUF-CURAPP, 2005.
- Laidi, Zaki, *La grande perturbation*, Paris, Flammarion, 2004.
- Lajarge, Romain, Roux, Emmanuel, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », *La ressource territoriale*, 2007, pp.133-146.
- Lardone, Martin, « The Appropriation of the World Bank Policies? Political Commitment and the Sustainability of State Reform Programs in Argentina and Chile », Paper to be delivered at the 3rd Doctoral Workshop on the World Bank. Research Alliance for Development (RAD), World Bank, Economic & Social Research Council. Bled, Slovenia, May 16th 2007.
- Larraín, Jorge, « Integración regional e identidad nacional: Chile, ¿país modelo? », *Revista del Sur*, n°161, juillet-septembre 2005, pp. 7-15.
- Lavaud, Jean-Pierre, « Démocratie et ethnicisation en Bolivie », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°56, printemps 2005, pp. 105-128.
- Lazar, Sian, McNeish, John-Andrew (dir.), « Special Section: The Millions Return? Democracy in Bolivia at the Start of the Twenty-first Century », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 25, n°2, Avril 2006.
- Lazarotti, Olivier, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *MappeMonde*, n°57, 2000, pp. 12-16.
- Lazarotti, Olivier, Violier, Philippe (dir.), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde ?*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007.
- Le Bot, Yvon, « Les mouvements indiens en Amérique latine. Etapes, dimensions et significations », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, IHEAL, 2006, pp. 157-167.
- Le Galès, Patrick, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po, 2003.
- Leloup, Fabienne, Stoffel, Sophie, « Intégration régionale et frontière dans le Mercosur : entre théorie, principes et réalités », dans *Mondes en développement*, Tome 29, n°116, 2001, pp. 73-80.
- Lévy, Jacques, « Frontière », in Lévy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

- Liffman, Paul, « Indigenous Territorialities in Mexico and Colombia », in Kolata Alan (dir.), *Proyecto Regional Worlds de la Fundación Ford*, Chicago, Université de Chicago, Centro de Estudios Latinoamericanos, 2001, <http://regionalworlds.uchicago.edu/pub.html>
- Lima, Stéphanie, « Le dépassement des territoires. Bâisseurs et passeurs et d'espaces », Colloque interdisciplinaire et international « Territoires, territorialité, territorialisation : et après ? », Grenoble, 7-8 juin 2007.
- Lindblom, Charles E., « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, vol. 19, n°2, printemps 1959, pp. 79-88.
- Linhardt, Dominique, « L'État et ses épreuves : éléments d'une sociologie des agencements étatiques », *Papiers de recherche du CSI*, n°9, 2008.
- Linhardt, Dominique, Vitale, Tommaso (coord.), « Epreuves d'Etat », *Quaderni*, n°78, printemps 2012.
- Linz, Juan, « Construction étatique et construction nationale », *Pôle Sud*, n°7, 1997, pp. 5-26.
- Linz, Juan, Stepan, Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, London, The John Hopkins University Press, 1996.
- Lombard, Jérôme, Mesclier, Evelyne, Velut, Sébastien (dir.) *La mondialisation côté Sud : Acteurs et territoires*, Paris, IRD, 2006.
- Loveman, Brian, *Chile: The Legacy of Hispanic Capitalism*, New York, Oxford University Press, 1988.
- Loveman, Brian, « Misión cumplida ? Civil-military relations and the Chilean political transition », *Journal of interamerican Studies and World Affairs*, 33(3), 1991, pp. 35-74.
- Lumbreras, Luis G., *Reinos y Señoríos Aymaras y Quechuas*, Lima, Lluvia Editores, IFEA, 2001.
- Lynch, John, « Bolivar and the Caudillos », *Hispanic American Historical Review*, vol. 63, n°1, 1983, pp.3-35.
- Madaleno, Isabel María, « Aymara Indians in Chile: Water Use in Ancestral Cultures at Odds with Water Rights in Modern Times », *Deustcher Tropentag*, 2004, pp. 1-8, <http://www.tropentag.de/2004/abstracts/full/33.pdf>
- Madaleno, Isabel Maria, Gurovich, Alberto, « Usos conflictivos del agua en el norte de Chile », *Boletín de la A.G.E.*, n°45, 2007, pp. 353-372.
- Maffei Teresa, « Sistemas participativos para la administración del agua en el Norte de Chile », in Bengoa, José (ed.), *Territorios Rurales. Movimientos Sociales y Desarrollo Territorial Rural en América Latina*, RIMISP/IDRC, 2006, Chapitre 21.
- Maira, Luis, « Las relaciones entre Chile y Bolivia en el centenario del Tratado de 1904 », *Foreign Affairs en español*, octobre-décembre 2004, pp. 89-101.
- Maíz, Ramon, « Ethnicisation de la politique et indigénisme en Amérique Latine », in Tournon, Jean, Maíz, Ramon, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 215-276.
- Malamud, Carlos, García Encina, Carlota, « ¿Rearme o renovación del equipamiento militar en América Latina? », Document de travail 31/2006, Real Instituto Elcano de Estudios Estratégicos e Internacionales, 15/12/2006.
- Maldonado, Carlos, « Chile vs. Perú y Bolivia: una relación vecinal conflictiva », *Instituto de Defensa Legal*, www.defensaidl.org.pe, mars 2005.
- Maldonado, Carlos, *Militarización de la policía: una tendencia histórica chilena*, Santiago, Biblioteca Nacional, 1990, 22 p.

- Mallon, Florencia E., « Cuando la amnesia se impone con sangre, el abuso se hace costumbre : El pueblo mapuche y el Estado chileno, 1881-1998 », in Drake, Paul W., Jaksic, Iván, *El modelo chileno : democracia y desarrollo en los años noventa*, Santiago, LOM, 1999, pp.435-464.
- Manero, Edgardo A., « Strategic Representations, Territory and Border Areas : Latin America », *Geopolitics*, vol. 12, n°1, janvier-mars 2007, pp.19-56.
- Mann, Michael, « Has Globalization Ended the Rise and Rise of the Nation-State? », *Review of International Political Economy*, vol. 4, n°3, 1997, pp. 472-496.
- Mann, Michael, « La crisis del Estado-nación en América latina », *Desarrollo Económico*, vol. 44, n°174, 2004, pp. 179-198.
- Marcó R., Luis, « Integración física y corredores bioceánicos », *FASOC*, vol. 11, n°1, janvier-mars 1996.
- Mardones Z., Rodrigo, « Descentralización y transición en Chile », *Revista de Ciencia Política*, vol. 26, n°1, 2006, pp. 3-24.
- Mariátegui, José Carlos, *Siete ensayos de interpretación de la realidad peruana*, Lima, Empresa editora Amauta, 2002 (1928).
- Marques-Pereira, Bérengère, Bizberg, Ilan, *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, Bruxelles, CELA IS - L'Harmattan, 1995.
- Martelés Moreno, Silvia, « Fortalecimiento de la gobernanza transfronteriza en América Latina a través de la cooperación descentralizada: La experiencia del programa Fronteras Abiertas », Communication présentée au colloque BRIT X, Arica-Tacna, 27 et 28 mai 2009.
- Martelés Moreno, Silvia, « Cooperación Transfronteriza en la Triple Frontera de Bolivia-Chile-Peru », in Rhi-Sausi, José Luis, Conato, Dario (coord.), *Cooperación transfronteriza e integración en América Latina*, Rome, CeSPI, 2009, pp.175-203.
- Martelli, Giorgio, « Asociación Chilena de Municipalidades. Historia, Hechos, Desafíos y Reflexiones », *FES – Actual*, Santiago, 1998.
- Massardier Gilles, Sabourin, Éric, Lecuyer, Lauren, Avila, Mario, « La démocratie participative comme structure d'opportunité et de renforcement de la notabilité sectorielle. L'exemple du 'développement rural durable territorial' au Brésil, territoire Aguas Emendadas », *GIS Démocratie & Participation* (ed.), *Les effets de la participation*, 2011.
- Mattelard, Armand, Castillo, Carmen, Castillo, Leonardo, *La ideología de la dominación en una sociedad dependiente. La respuesta ideológica de la clase dominante chilena al reformismo*, Buenos Aires, Signos, 1970.
- Mayeur, Jean-Marie, « Une mémoire-frontière: L'Alsace », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 2, « La nation », Paris, Gallimard, 1986, pp. 63-95.
- Mayntz, Renate, « Governing Failures and the Problem of Governability », in Kooiman, Jan, (dir.), *Modern Governance*, Londres, Sage, 1993.
- Mayorga, René Antonio, « La democracia o el desafío de la modernización política », in Campero Prudencio, Fernando (dir.), *Bolivia en el siglo XX. La formación de la Bolivia contemporánea*, La Paz, Harvard Club de Bolivia, novembre 1999.
- McDonald, Matt, « Securitization and the Construction of Security », *European Journal of International Relations*, 2008, vol. 14, n°4, pp. 563-587.
- Mead, George Herbert, *L'Esprit, le Soi, la Société*, Paris, PUF, 1963.
- Méda, Dominique, « Le capital social : un point de vue critique », *L'Économie politique*, n°14, 2002, pp. 36-47.
- Melendez Guerrero, Carlos, *Hipótesis sobre los conflictos en el Perú actual. Secuelas y lecciones de los años de violencia política*, Lima, Transparencia, 2004.

- Meller, Patricio, « Los Chicago boys y el modelo económico chileno: 1973-1983 », *Apuntes CIEPLAN*, n°43, janvier 1984, 25 p.
- Menéndez-Carrión, Amparo, Joignant, Alfredo (dir.), *La caja de Pandora: el retorno de la transición chilena*, Santiago, Planeta-Ariel, 1999.
- Mesclier, Evelyne, Sierra, Alexis, « Élections présidentielles 2011 au Pérou : le retour inattendu du débat politique », *Echogéo*, « Sur le vif », 2012 : <http://echogeo.revues.org/13025> consulté le 10/01/12.
- Meza Monge, Nilo, « Zonas de integración fronteriza. Perú-Bolivia, una experiencia a considerar », *Aldea Mundo*, vol. 10, n°19, mai 2005, pp. 36-43.
- Milet, Paz Verónica, « Chile-Perú: dos caras de un espejo », *Revista de ciencia política*, Santiago, vol. 24, n°2, 2004, pp. 228-235.
- Miranda R., Ernesto, « Descentralización y privatización del sistema de salud chileno », *Estudios Públicos*, n°39, hiver 1990, pp. 5-66.
- Molina Otarola, Raúl, « Relaciones transfronterizas entre atacameños y collas en la frontera norte chilena-argentina. La Desintegración de Espacios y Articulaciones Tradicionales Indígenas », in Rouvière, Laetitia (coord.), *Quelle(s) gouvernance(s) sur les frontières latino-américaines ?*, Dossier pour l'Institut de Recherche et de Débat sur la Gouvernance, 2008, <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-408.html>
- Molina, Sergio, *El proceso de cambio*, Santiago, Ed. Universitaria, 1971.
- Montecinos, Egon, « Antecedentes sobre la relación histórica centralismo y descentralización en Chile », *Revista Venezolana de Gerencia*, vol. 10, n°31, juillet-septembre 2005, pp. 443-462.
- Montecinos Egon, « Los estudios de descentralización en América Latina: una revisión sobre el estado actual de la temática », *Eure*, vol. XXXI, n°93, août 2005, pp. 77-88.
- Montero Jaramillo, Patricio, « Chile : Nuevo Concepto de Fronteras Interiores », Disertación en los « Martes del Planetario », Sociedad Geográfica de Colombia, Junio 1997, www.sogeocol.edu.co.
- Montero, Alfred P., Samuels, David J. (dir.), *Decentralization and democracy in Latin America*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2004.
- Moore, Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, Maspéro, 1969.
- Morin, Françoise, « Les Nations unies à l'épreuve des peuples autochtones », in Gros, Christian, Strigler, Marie-Claude (dir.), *Etre indien dans les Amériques : spoliations et résistances. Mobilisations ethniques et politiques du multiculturalisme*, Paris, Editions de l'IHEAL, 2006.
- Morin, Françoise, Santana, Roberto, Santana Ulloa, *Lo transnacional: instrumento y desafío para los pueblos indígenas*, Quito, Abya-Yala, 2003.
- Mosley, Paul, Harrigan, Jane, Toye, John, *Aid and Power : the World Bank and Policy-Based Lending*, Londres, Routledge, 1991.
- Moulian, Tomas, *Chile actual, anatomía de un mito*, Santiago, LOM-Arcis, 1997.
- Muñoz Haro, César G. (coord.), « Rol de asociaciones municipales en el desarrollo económico y la inclusión en los territorios rurales. La experiencia asociativa entre municipios. ¿Nuevos espacios para el gobierno local y el desarrollo de los territorios rurales? Caso Asociación de Municipios Rurales de Tarapacá. Informe Final », Servicio País, RIMISP, Novembre 2006.
- Muñoz, Heraldo, « Las relaciones es del gobierno militar chileno », in Puig, Juan Carlos (dir.), *América Latina: Políticas Exteriores Comparadas*, Buenos Aires, GEL, 1984, pp. 353-391.
- Muñoz, Heraldo, « Relaciones exteriores del gobierno militar chileno, 1973-1987 », in García, Rigoberto (dir.), *Economía y política durante el gobierno militar en Chile, 1973-1987*, México, Fondo de Cultura Económica, 1989, pp. 253-269.

- Murra, John V., « An Aymara Kingdom in 1567 », *Ethnohistory*, vol. 15, n°2, Printemps 1968, pp. 115-151.
- Murra, John V., « El control vertical de un máximo de pisos ecológicos en la economía de las sociedades andinas », in *Formaciones económicas y políticas del mundo andino*, Lima, IEP, 1975.
- Naisbit, John, *The Global Paradox: The Bigger the World Economy the more Powerful its Smallest Players*, Londres, Brealey, 1994.
- Navarro Floria, Pedro, « La construction des territoires nationaux latino-américains vue depuis leurs marges », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, n°16, 2008. p.16.
- Nickson, Andrew, « La democratización y los gobiernos locales en América latina », *Gestión y Política Pública*, vol. 11, n°2, 1993, pp. 339-364.
- Nielsen Reyes, Federico, *¡De Laura al Mar ! Arica volvería al Perú y Bolivia saldría al océano por Pisagua*, La Paz, artículos publicados en el « Diario » de La Paz, 1963.
- Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 2, « La nation », Paris, Gallimard, 1986.
- Nordman, Daniel, « Des limites d'Etats aux frontières nationales », in Nora, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoires*, vol. II « La Nation », Paris, Gallimard, 1986, pp. 34-61.
- North, Douglass, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.
- Nugent, David, « Building the state, making the nation: the bases and limits of state centralization in modern Peru », *American Anthropologist*, vol. 96, n°2, New-York, Menasha, juin 1994, pp. 333-369.
- Nye, Joseph, *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990.
- O'Donnell, Guillermo, « Reflexiones sobre las tendencias de cambio en el Estado burocrático autoritario », Document de travail, Buenos Aires, CEDES, 1976.
- O'Donnell, Guillermo, *Modernization and Bureaucratic-Authoritarianism*, Berkeley, Institute of International Studies, 1979 (2e éd.).
- O'Donnell, Guillermo, « Delegative Democracy », *Journal of Democracy*, n°5, 1994, pp.55-69.
- O'Donnell, Guillermo, Schmitter, Philippe C., Whitehead, Laurence (dir.), *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy*, Baltimore (Md), The Johns Hopkins University Press, 1986, Londres.
- Offner, Jean-Marc, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart », *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n°1, 2006, pp.27-47.
- Ohmae, Kenichi, *The End of the Nation-State: the Rise of Regional Economies*, Londres, Harper-Collins, 1995.
- Ouzouf, Mona, *L'École, l'Église et la République 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1962.
- Paasi, Anssi, « Europe as a Social Process and Discourse: Considerations of Place, Boundaries and Identity », *European Urban and Regional Studies*, vol. 8, n°1, pp.7-28.
- Padioleau, Jean-Gustave, *L'Etat au concret*, Paris, PUF 1982.
- Pajuelo Tevés, Ramón, « Fronteras, representaciones y movimientos étnicos en los países centroandinos en tiempos de globalización », in Mato, Daniel (dir.), *Políticas de identidades y diferencias sociales en tiempos de globalización*, Caracas, FACES - Universidad Central de Venezuela, 2003, pp. 283-302.
- Pajuelo Tevés, Ramón, *Participación política indígena en la sierra peruana. Una aproximación desde las dinámicas nacionales y locales*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 2006.

- Papadopoulos, Yannis, « Gouvernance et transformations de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective de sociologie historique », in Laborier, Pascale, Trom, Dany (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp.119-135.
- Pasquier, Romain, « The Europeanisation of Regions as Spaces for Politics: a Research Agenda », *Regional and Federal Studies*, n°20 (3), 2010, pp. 295-314.
- Pasquier, Romain, Simoulin Vincent, Weisbein, Julien (dir.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ, 2007.
- Payre, Renaud, Pollet, Gilles, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, pp. 133-154.
- Pecqueur, Bernard (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Peeler, John A., « Democratización inicial en América latina: Costa Rica en el contexto de Chile y Uruguay », *Anuario de Estudios Centroamericanos*, Universidad de Costa Rica, vol. 22, n°2, 1996, pp. 65-90.
- Peemans, Jean-Philippe (dir.), *Territoires, mondialisation et développement*, Paris/Louvain-la-Neuve, Alternatives Sud, vol. 15, n°1, Editions Syllepse/Centre Tricontinental, 2008.
- Penfold, Michael, « Descentralización y mercado en América Latina », *Reforma y Democracia*, CLAD, Caracas, n°16, février 2000.
- Pérez, Laime, Gabriel, Franz, *Radiodifusión Boliviana Aymara En El Fortalecimiento Del Pueblo Aymara Más Allá De Las Fronteras*, Mémoire de Magister en Education Interculturelle bilingue, Universidad Mayor de San Simón, Cochabamba, 2009.
- Perrier Bruslé, Laetitia, « The Front and the Line: The Paradox of South American Frontiers Applied to the Bolivian Case », *Geopolitics*, vol. 12, n°1, janvier-mars 2007, pp. 57-77.
- Perroux, François, *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF, 1962.
- Pierson, Paul, « The Path to European Integration. A historical Institutional Analysis », *Comparative Political Studies*, vol. 29, n°2, 1996, pp. 123-163.
- Pinkney, David H., *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.
- Pinson, Gilles, Sala Pala, Valérie, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°5, 2007, pp. 555-597.
- Pinto Vallejos, Julio, « La sociedad tarapaqueña durante los primeros años de la ocupación chilena, 1879-1884 », *Revista Nueva Historia*, vol. 4, n°15-16, Londres, 1985, pp.107-127.
- Pinto Vallejos, Julio, « La transición laboral en el norte salitrero: la provincia de Tarapacá y los orígenes del proletariado en Chile 1870-1890 », *Historia*, vol. 25, Santiago, 1990, pp. 207-228.
- Pion-Berlin, David, « The National Security Doctrine, Military Threat Perception, and the "Dirty War" in Argentina », *Comparative Political Studies*, octobre, 1988 vol. 21, n°3, pp. 382-407.
- Pirez, Pedro, *Municipio ; necesidades sociales y política local*, Buenos Aires, Instituto Internacional de Medio Ambiente y Desarrollo, 1991.
- Pittman, Howard T., « De O'Higgins a Pinochet: Geopolítica aplicada en Chile », in Kelly, Philip, Child, Jack (dir.), *Geopolítica del Cono Sur y la Antártida*, Buenos Aires, Ed. Pleamar, 1990, chap. 11.
- Podestá, Juan, *La invención de Tarapacá. Estado y desarrollo regional en Chile*, Iquique, Université A. Prat, 2004.
- Pliscoff, Cristian, *New Public Management In Chile (1990 – 2008): Exploring Its Impact On Public Employees*, Thèse de doctorat en Administration publique, Faculty Of The School Of Policy, Planning, And Development, University Of Southern California, Août 2009.

- Popescu, Gabriel, « The Conflicting Logics of Cross-Border Reterritorialization: Geopolitics of Euroregions in Eastern Europe », *Political Geography*, vol. 27, n°4, mai 2008, pp. 418-438.
- Poulantzas, Nicos, *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 1981.
- Poupeau, Frank, Do Alto, Hervé, « L'indianisme est-il de gauche ? Remarques complémentaires sur l'Occident décroché », *Civilisations*, vol. 58, n°1, 2009, pp.141-147.
- Prescott, Victor, *Political Frontiers and Boundaries*, Londres, Allen and Unwin, 1987.
- Pro Ruiz, Juan, « Figure du cacique, figure du caudillo : les langages de la construction nationale en Espagne et en Argentine, 1808-1930 », *Genèses*, n°62, 2006, pp. 27-48.
- Putnam, Robert, « The Prosperous Community: Social Capital and Public Life », *The American Prospect*, n°4, 1993.
- Putnam, Robert, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
- Putnam, Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New-York, Simon & Schuster, 2000.
- Quintana B., Cecilia, « Implicancias espaciales y geopolíticas del modelo neoliberal en Chile : el caso de la provincia de Palena, *Estudios Político-militares*, Centro de Estudios Estratégicos, Universidad Arcis, année 1, n°2, 2001.
- Quiroga, Patricio, Maldonado, Carlos, *El prusianismo y las fuerzas armadas chilenas: un estudio histórico, 1885-1945*, Santiago, Ed. Documentas, 1988.
- Quiroz Thompson, Diego, Díaz Araya, Alberto, Galdames Rosas, Luis, Ruz Zaga, Rodrigo, « Campesinos andinos y políticas agrarias durante la Junta de Adelanto de Arica (Azapa, Lluta y la precordillera, 1959-1976) », *IDESIA*, vol. 29, n°2, Mai-août 2011, pp. 157-168.
- Raczynski, Dagmar « La regionalización y la política económico-social del régimen militar : el impacto regional », CIEPLAN, *Notas técnicas*, n°84, Santiago, 1986.
- Radcliffe, Sarah, « Tejiendo redes : organizaciones y capital social en los pueblos indígenas », in Martí i Puig, Salvador (dir.), *Pueblos indígenas y política en América latina. El reconocimiento de sus derechos y el impacto de sus demandas a inicios del siglo XXI*, Barcelone, Fundació CIDOB, 2007.
- Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, « Culture and Development: Taking Culture Seriously in Development for Andean Indigenous People », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 24, 2006, pp. 231-248.
- Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, Andolina, Robert, « Development, Transnational Networks, and Indigenous Politics », in Andolina, Robert, Laurie, Nina, Radcliffe, Sarah A., *Indigenous Development in the Andes. Culture, Power and Transnationalism*, Durham et Londres, Duke University Press, 2009, pp. 23-52.
- Radcliffe, Sarah, Laurie, Nina, Andolina, Robert, « Development-With-Identity : Social Capital and Andean Culture », in Andolina, Robert, Laurie, Nina, Radcliffe, Sarah A., *Indigenous Development in the Andes. Culture, power and transnationalism*, Durham et Londres, Duke University Press, 2009, pp. 53-79.
- Raffestin, Claude, Bresso, Mercedes, *Espace, Travail, Pouvoir*, Lausanne, éd. L'Age d'homme, 1979.
- Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980.
- Raffestin, Claude, « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogenes*, n°134, 1986, pp. 3-21.
- Ramírez, Machuca, Antonio, Jesús, « Nuevas Regionalizaciones: El Ecoturismo Cultural De Mundo Maya Y El Istmo De Tehuantepec », in Alvarez, Raquel, Giacalone, Rita, Sandoval, Juan Manuel (dir.), *Globalización, Integración y Fronteras en América Latina*, CAN, Biblioteca Digital Andina, 1998, pp.26-41, <http://www.comunidadandina.org/bda/docs/VE-INT-0001.pdf>

- Ramón, Armando, Couyoumgijan, Ricardo, Vial, Samuel, *Historia de América*, T.II « América en búsqueda de un nuevo orden (1870-1990) », Santiago, Ed. Andrés Bello, 2001.
- Raskin, Marcus G., *The Politics of National Security*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Books, 1979.
- Ratto, Silvia, « El debate sobre la frontera a partir de Turner. La *New Western Story*, los *borderlands* y el estudio de las fronteras en Latinoamérica », *Boletín del Instituto de Historia Argentina y Americana « Dr Emilio Ravignani »*, 3° série, n°24, 2nd semestre 2001, pp.105-141.
- Ratzel, Friedrich, *La géographie politique*, Paris, Fayard, 1987.
- Razac Olivier, *Histoire politique du barbelé. La prairie, la tranchée, le camp*, Paris, La Fabrique, 2000.
- Réau, Bertrand, Poupeau, Franck, « L'enchantement du monde touristique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°170, 2007, pp. 4-13.
- Recondo, David, « L'impératif participatif en Amérique latine : quelques hypothèses sur l'émergence d'une norme de l'action publique », *Visages d'Amérique Latine*, n°6, 2005, pp. 48-52.
- Recondo, David, « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine : une comparaison des trajectoires mexicaine et colombienne », in Neveu, Catherine (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 255-276.
- Recondo, David, « Participatory Decentralization in Bolivia: The Genealogy of an Institutional Transplant », in Petric, Boris (dir.), *Democracies at large*, New York, NY, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 159-185.
- Recondo, David, Calvo, Verónica, « Bolivie : le gouvernement d'Evo Morales, la gauche bolivienne entre décolonisation de l'État et clientélisation politique », in Dabène, Olivier (dir.), *La gauche en Amérique latine 1998-2012*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, pp. 173-197.
- Remmer, Karen, *Party Competition in Argentina and Chile*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1984.
- Revesz, Bruno, « Vingt ans après la réforme de la périphérie agraire, les impuissances de l'Etat péruvien », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°6, décembre 1991, pp. 3-25.
- Revesz, Bruno, « Redéfinition de l'Etat et gouvernabilité démocratique », *Cahiers des Amériques latines*, n°26, 1997, pp.75-93.
- Revesz, Bruno, « La décentralisation au Pérou : une réforme en panne », *Problèmes d'Amérique Latine*, n°37, avril-juin 2000, pp.117-127.
- Revesz, Bruno, « La irrupción de Ollanta Humala en la escena electoral peruana », *OSAL*, année VI, n°19, Buenos Aires, CLACSO, juillet 2006.
- Ribotta, Bruno, « Diagnóstico Sociodemográfico de los Pueblos Indígenas de Chile », Document de travail, CEPAL – Fondation Ford, 2010, 135p.
- Rice, Roberta, Lee Van Cott, Donna, « The Emergence and Performance of Indigenous People's Parties in South America. A Subnational Statistical Analysis », *Comparative Political Studies*, vol. 39, n°6, pp. 709-732.
- Richardson, Jeremy, Gustaffsson, Gunnel, Jordan, Grant, « The Concept of Policy Style », in Richardson, Jeremy (dir.), *Policy Styles in Western Europe*, Allen & Unwin, London, 1982.
- Rios Flores, Marcelo, *Política y propuestas de Desarrollo para Arica desde 1930 a 1973*, Arica, Cuaderno de Investigación Social, n°32, 1992, pp. 27-31.
- Rios Gallardo, Conrado, *Chile y Bolivia definen sus fronteras, 1842-1904*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1963.

- Risse-Kappen, Thomas, *Bringing Transnational Relations back in*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- Ritaine, Évelyne, « Territoire et politique en Europe du sud », *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n°1, 1994, pp.75-98.
- Ritaine, Évelyne, « La barrière et le *checkpoint* : mise en politique de l'asymétrie », *Cultures & Conflits*, n°73 « Frontières, marquages et disputes », printemps, 2009, pp.15-33.
- Ritaine, Évelyne, « Recherche capital social, désespérément », *Critique internationale*, n°12, juillet 2001, pp. 48-59.
- Roca, Luis José, *Ni con Lima ni con Buenos Aires : la formación de un Estado nacional en Charcas*, La Paz, IFEA/Plural, 2007.
- Rodriguez Elizondo, José « Chile-Perú: crisis de la equidad tardía », *Revista Fuerzas Armadas y Sociedad*, Année 20, n°1, Dossier « Relaciones Chile-Perú », Santiago de Chile, janvier-juin 2006, pp. 17-29.
- Rodriguez Elizondo, José, *De Charaña a la Haya. Chile, entre la aspiración marítima de Bolivia y la demanda marítima de Perú*, Santiago, Ed. Planeta Chilena, 2009.
- Rokkan, Stein, Urwin, Dereck W. (dir.), *The Politics of Territorial Identity*, London, Sage, 1982.
- Rolland, Denis, Chassin, Joëlle (dir.), *Pour comprendre la Bolivie d'Evo Morales*, Paris, Broché, 2007.
- Rose, Richard, Davies, Philip, *Inheritance in Public Policy. Change without Choice in Britain*, New Haven, Yale University Press, 1994.
- Rosecrance, Richard N., *The Rise of Trading State: Commerce and Conquest in the Modern World*, New York, Basic Books, 1986.
- Rosecrance, Richard N., « The Rise Of The Virtual State », *Foreign Affairs*, vol. 75, n°4, juillet-août 1996, pp.45-61.
- Rosenau, James, *Turbulence in World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- Rosière, Stéphane, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.
- Rosière, Stéphane, Jones, Reece, 2012, « Teichopolitics: Re-Considering Globalization through the Role of Walls and Fences », *Geopolitics*, vol.17, n°1, pp. 217-234.
- Rostworowski, Maria, *Historia del Tawantinsuyu*. Instituto de Estudios Peruanos, Lima, 2002.
- Rouquié, Alain, *L'Etat militaire en Amérique latine*, Paris, Le Seuil, 1982.
- Rouquié, Alain, *Amérique Latine. Introduction à l'extrême occident*, Paris, Points Seuil, 1998.
- Rouvière, Laetitia, *Territoires et construction de l'Etat-nation: les rapports centre-périphéries dans le Pérou contemporain*, Mémoire de troisième année, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2004.
- Rouvière, Laetitia, *Justice populaire sur l'altiplano : l'exécution coutumière du maire d'Ilave, Puno, Pérou*, Mémoire de Master Recherche « Sciences de Gouvernement Comparées », Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2006.
- Rueschemeyer, Dietrich, Skocpol, Theda, Evans, Peter B. (dir.), *Bringing The State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- Rufian Lizana, Dolores, « Políticas e instituciones para el desarrollo económico territorial. El caso de Chile », *Serie Desarrollo Territorial*, n°5, IILPES, CEPAL, Santiago, Mars 2009, <http://www.eclac.cl/ilpes/publicaciones/xml/6/35526/DT5.pdf>
- Sack, Robert, « Human Territoriality: A Theory », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 73, n°1, Mars 1983, pp. 55-74.

Sack, Robert, *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Sahlins, Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996 (1989).

Salazar, Gabriel, *Construcción de Estado en Chile (1800–1837)*, Editorial Sudamericana/Random House Mondadori, Santiago de Chile, 2005.

Salazar, Gabriel, Pinto, Julio, *Historia contemporánea de Chile*, T.I, Santiago, LOM, 1999.

Salter, Mark B., « The Global Visa Regime and the Political Technologies of the International Self: Borders, Bodies, Biopolitics », *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 31, n°2, avril-juin 2006, pp. 167-189.

Santis Arenas, Hernán, « El pensamiento geográfico-político de Ratzel en la geopolítica chilena », *Revista de Geografía Norte Grande*, n°25, 1998, pp.135-140.

Sarget, Marie-Noëlle, *Histoire du Chili de la conquête à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Sassen, Saskia, *¿Perdiendo el control? La soberanía en la era de la globalización*, Barcelone, Edicions Bellaterra, 2001.

Sater, William F., *The Heroic Image in Chile: Arturo Prat, Secular Saint*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1973.

Schmidt, Karl, *La notion du politique - Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

Schöttler Peter, Werner Michaël, « Transferts, voyages, transactions », *Genèses*, 14, 1994, pp.2-3.

Schultz, Lars, *National Security and United States Policy toward Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

Scully, Timothy, *Los partidos de centro y la evolución política chilena*, Santiago, CIEPLAN, 1992.

Scully, Timothy, *Rethinking the Center: Party Politics in Nineteenth and Twentieth Century Chile*, Stanford, Stanford University Press, 1992.

Sepúlveda, Bastien, *Les Mapuches du Chili : des représentations aux pratiques de l'espace. Géographie(s) d'un territoire autochtone*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Rouen, 2011.

Shaehan, John, *Patterns of Development in Latin America : Poverty, Repression, and Economic Strategy*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

Silva Galdames, Osvaldo, *Breve Historia Contemporánea de Chile*, Santiago, Fondo de Cultura Económica, 1995.

Silva, Eduardo, « Capitalist Coalitions, the State and Neoliberal Economic Restructuring : Chile, 1973-1988 », Paper presented at the annual Latin American Studies Association Convention, Los Angeles, Septembre 24-27, 1992.

Silva, Eduardo, « From Dictatorship to Democracy: The Business-State Nexus in Chile's Economic Transformation, 1975-1994 », *Comparative Politics*, vol. 28, n°3, avril 1996, pp. 299-320.

Silva, Eduardo, *The State and Capital in Chile. Business Elites, Technocrats and Market Economics*, Westview Press, Boulder Oxford, 1996.

Silva, Eduardo, « The Import-Substitution Model: Chile in Comparative Perspective », *Latin American Perspectives*, Mai 2007, n°34, pp. 67-90.

Silva, Patricio, « Technocrats and Politics in Chile: From the Chicago Boys to the CIEPLAN Monks », *Journal of Latin American Studies*, vol. 23, n°2, mai 1991, pp. 385-410.

Simmel, Georg, *Sociologie. Etude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999 (1908).

- Skocpol, Theda, *Diminished Democracy : From Membership to Management in American Civic Life*, University of Oklahoma Press, Norman, 2005.
- Smith, Andy, Sorbets, Claude, (dir.), *Le leadership politique et le territoire : les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- Smith, Anthony, *National Identity*, Reno, University of Nevada Press, 1991.
- Smouts, Marie-Claude, « Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux », in Cormier-Salem, Marie-Christine, Boutrais, Jean, Juhé-Beaulaton, Dominique, Roussel, Bernard (dir.), *Patrimoines Naturels Au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD, 2005, pp. 53-69.
- Solomon, Barbara, *Black Empowerment : Social Work in Oppressed Community*, New York, Columbia University Press, 1976.
- Sorel, Jean-Marc, Mehdi, Rostane, « L'uti possidetis entre la consécration juridique et la pratique : essai de réactualisation », *Annuaire français de droit international*, volume 40, 1994. pp. 11-40.
- Sorensen, Georg (dir.), *Political Conditionality*, Londres, Frank Cass/EADI, 1993.
- Soto Godoy, Juan, « Les luttes paysannes au Chili », in Marques-Pereira, Bérengère, Bizberg, Ilan, *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, Bruxelles, CELA IS - L'Harmattan, 1995, pp. 138-150.
- Sotomayor Valdés, *Historia de Chile bajo el gobierno del general Joaquín Prieto*, Santiago, Fondo Histórico Presidente Joaquín Prieto, 1900.
- Stark, David, « From System Identity to Organizational Diversity : Analysing Social Change in Eastern Europe », *Contemporary Sociology*, vol. 21, n°3, 1992.
- Starn, Orin, « Maoism in the Andes: The Communist Party of Peru-Shining Path and the Refusal of History », *Journal of Latin American Studies*, vol. 27, n°2, Mai 1995, pp. 399-421.
- Starn, Orin, « Missing the Revolution: Anthropologists and the War in Peru », *Cultural Anthropology*, vol. 6, n°1, Février 1991, pp. 63-91.
- Stavenhagen, Rodolfo, *Sept thèses erronées sur l'Amérique latine ou comment décoloniser les sciences humaines*, Paris, Éditions Anthropos, 1973.
- Stepan, Alfred, *Rethinking Military Politics. Brazil and the Southern Cone*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- Stiglitz, Joseph, « More Instruments and Broader Goals : Moving towards the Post-Washington Consensus », *Wider Annual Lectures*, Helsinki, World Institute for Development Economics Research, 1998.
- Stiles, Kendal W., « IMF Conditionality : Coercion or Compromise ? », *World Development* vol. 18, n°7, 1990, pp.959-974.
- Strayer, Joseph Reese, *Les origines médiévales de l'Etat moderne*, Paris, Payot, 1979.
- Subercaseaux, Benjamin, « Raza y Nación: El caso de Chile », *Revista de Historia Social y Literatura en América Latina*, vol. 5, n°1, 2007, pp. 29-63.
- Subercaseaux, Benjamin, *Chile o una loca Geografía*, Santiago, Ercilla, 1961, (1940).
- Surel, Yves, Müller, Pierre, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Broché, 1998.
- Tarrow, Sidney, « Making Social Science Work Across Space and Time : A Critical Reflection on R. Putnam's Making Democracy Work », *American Political Science Review*, vol. 90, n°2, 1996, pp. 389-397.
- Tarrow, Sidney, *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- Ter-Minassian, Teresa, « Decentralization and Macroeconomic Management », *International Monetary Fund Working Paper*, vol. 97, n°155, 1996.

- Thède, Nancy, « La descentralización en Bolivia y sus impactos en el desarrollo local. ¿Un avance hacia la inclusión ? », in Dembicz, Katarzyna, (dir.), *Sociedades locales y desarrollo territorial en América Latina frente a los desafíos del siglo XXI*, Varsovie, Université de Varsovie, CESLA, 2008, pp. 115-133.
- Théry, Hervé, « Mondialisation, déterritorialisation et reterritorialisation : gagnants et perdants », *Pouvoirs locaux*, n°77 « Territoires et mondialisation », 2008.
- Thibaud, Clément, « Entre les cités et l'État. Caudillos et pronunciamientos en Grande-Colombie », *Genèses*, n°62, mars 2006, pp. 5-26.
- Thual, François, *Géopolitique de l'Amérique latine*, Paris, Economica, 1999.
- Tilly, Charles, *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975.
- Tilly, Charles, « Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande Bretagne », *Vingtième Siècle*, vol. 4, n°99, 1984.
- Tilly, Charles, « Future History », *Theory and Society*, vol. 17, n°5, 1988, pp. 703-712.
- Tilly, Charles, *Stories, Identities and Political Change*, Oxford, Rowan &, Littlefield Publishers Inc, 2002.
- Toledo Llaqueo, Victor, « Políticas indígenas y derechos territoriales en América latina 1990-2004 ? las fronteras indígenas de la globalización ? », in Dávalos, Pablo (dir.), *Pueblos indígenas, Estado y democracia*, Santiago, Consejo Latinoamericano de Ciencias sociales, coll. « Grupos de trabajo », 2005, pp. 67-102.
- Topalov, Christian, *La naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Topçu, Sezin, *L'agir contestataire à l'épreuve de l'atome. Critique et gouvernement de la critique dans l'histoire de l'énergie nucléaire en France (1968-2008)*, Thèse de doctorat, Centre A. Koyré, EHESS, 2010.
- Turner, Frederick Jackson, *The Frontier in American History*, Henry Holt and Company, New York, 1935.
- Tursan Huri, De Winter, Lieven (dir.), *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998.
- Valcárcel, Luis E. *Tempestad en los Andes*, Lima, Editorial Universo S. A., 1975 (1927).
- Valderrama Hoyl, Pablo, Loiseau, Virginie, « En torno a los antecedentes de la reclamación marítima boliviana hasta el tratado de paz de 1904 Entre Chile Y Bolivia y dos negociaciones durante el Siglo XX », Santiago, Biblioteca Del Congreso Nacional De Chile, Depesex/Bcn/Serie Estudios, Année XV, n°291.C, août 2005.
- Valdés, Juan Gabriel, *La escuela de Chicago : operación Chile*, Buenos Aires, Zeta, 1989.
- Valenciano, Eugenio O., « Los comités de frontera : Funcionamiento y experiencia », *Revista Integración latinoamericana*, Mai 1990, pp. 40-46, <http://www.iadb.org/es/intal/intal,1081.html>
- Valenzuela, Samuel J., « Orígenes y transformaciones del sistema de partidos en Chile », *Estudios Públicos*, n°58, automne 1995, pp.5-77.
- Valenzuela, Samuel, « La Constitución de 1980 y el Inicio de la Redemocratización en Chile », Working Paper n°242, Kellogg Institute, Septiembre 1997.
- Van Cott, Donna Lee, *Indigenous Peoples and Democracy in Latin America*, Londres, Macmillan Press, 1994.
- Van Cott, Donna Lee, « Los movimientos indígenas y sus logros : la representación y el reconocimiento jurídico en los Andes », *América Latina Hoy*, vol. 36, abril 2004, pp.141-159.

- Van Cott, Donna Lee, *From Movements to Parties in Latin America: The Evolution of Ethnic Politics*, New York, Cambridge University Press, 2007.
- Van Cott, Donna Lee, *Radical Democracy in the Andes*, New York, Cambridge University Press, 2008.
- Van Der Ree, Gerard, « Chile's (Inter)National Identities: Framing the Relations with Bolivia and Peru », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 29, n°2, 2010, pp. 208–223.
- Van Kessel, Juan, *Holocausto al progreso. Los Aymaras de Tarapacá*, Amsterdam, CEDLA, 1980.
- Van Kessel, Juan, *Los Aymaras bajo el régimen militar de Pinochet (1973-1990)*, Iquique, Ed. El Jote Errante, 1990.
- Van Klaveren, Alberto, « Continuidad y cambio en la política exterior chilena », in Di Tella, Torcuato (dir.), *Argentina y Chile: ¿Desarrollos paralelos?*, Buenos Aires, Nuevo Hacer-ISEN, 1997, pp. 267-285.
- Vasconcelos, José, *La raza cósmica, misión de la raza iberoamericana: notas de viajes a la América de Sur*, México, Agencia mundial de librería, 1920.
- Vásquez T., Juan (coord.), *Tarapacá. Una aventura en el tiempo*, Selecciones de Revista Camanchaca, Iquique, 1996.
- Vázquez Machicado, Humberto, de Mesa, José, Gisbert, Teresa, *Manual de Historia de Bolivia con 201 ilustraciones, 24 mapas y diagramas*, La Paz, Gisbert & Cía., Libreros Editores, 1958.
- Veliz, Claudio, *La tradición centralista en América latina*, Barcelona, Ariel, 1994 (1984).
- Velut, Sébastien, *Mondialisation et développement territorial en Amérique latine Argentine-Chili*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, 2007.
- Velut, Sébastien, « Argentine – Chili : Une si longue frontière », *Confins*, n°7, 2009.
- Vergara, Jorge Iván, *La herencia colonial del Leviatán. El Estado y los mapuche-huilliches (1750-1881)*, Iquique, Instituto de Estudios Andinos, UNAP, 2006.
- Vergara, Jorge, Foerster Rolf, Gundermann Hans, « Instituciones mediadoras, legislación y movimiento indígena de DASIN a CONADI (1953-1994) », *Ciencias Sociales Online*, Septiembre 2004, vol. 1, n°1, pp. 86 -97.
- Vial Correa, Gonzalo, *Historia de Chile, 1891-1973*, Tome I, Volume I, Santiago, Zig-Zag, 1981.
- Vicuña, Bernardo, *Biografía completa de Arturo Prat*, Valparaíso, Imprenta El Mercurio, 1879.
- Villalobos, Sergio, *Chile y Perú, la historia que nos une y que nos separa. 1535-1883*, Santiago, Editorial Universitaria, 2002.
- Von Chrismar De Amesti, Julio (Lieutenant Colonel), « Desarrollo de Arica : Una visión Geopolítica », *Temas Regionales*, vol. 3, n°2, Université de Tarapacá, Printemps 1996, pp.59-70.
- Vylder, Stefan, *Allende's Chile: The Political Economy of the Rise and Fall of the Unidad Popular*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- Wallerstein, Immanuel, *Le système du monde du XVème siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 1980.
- Weber, Max, *Économie et société*, tome I, Paris, Plon, 1971 (1922).
- Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.
- Wei, Shang-Jin, Frankel, Jeffrey A., « Open Regionalism in a World of Continental Trade Blocs », *International Monetary Fund Staff Papers*, vol. 45, n°3, 1998, pp.440-453.
- Weyland, Kurt, « Economic Policy in Chile's New Democracy », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol. 41, n°3, 1999.
- Weyland, Kurt, « Neoliberalism and Democracy in Latin America: a Mixed Record », *Latin American Politics and Society*, vol. 46, n°1, 2004, pp. 135-157.

- Wibbels, Erik, « Decentralization, Democracy and Market Reforms. On the Difficulties to Kill Two Birds with One Stone », in Montero, Alfred P., Samuels, David J. (dir), *Decentralization and Democracy in Latin America*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2004.
- Wilhelmy, Manfred, « Hacia un análisis de la Política exterior chilena contemporánea », *Estudios Internacionales*, n°48, octubre-diciembre 1979.
- Wilhelmy, Manfred, Lazo Rodríguez, Rosa María, « La política multilateral de Chile en Asia-Pacífico », *Estudios Internacionales*, vol. 30, n°117, 1997.
- Willakuy, Hatún, *Versión abreviada del informe final de la comisión de la verdad y reconciliación*, Perú, Lima, CECVR, 2004.
- Williamson, John, *Latin American Adjustment: How Much has happened ?*, Washington DC, Institute for International Economics, 1990.
- Willis, Eliza, Garman, Christopher, Haggard, Stephan, « The Politics of Decentralization in Latin America », *Latin American Research Review*, vol. 34, n°1, 1999, pp. 7-50.
- Wilson, Joe, *The United States, Chile and Peru in the Tacna and Arica Plebiscite*, Washington, University Press of America, 1979.
- Wisecarver, Daniel (dir.), *El modelo económico chileno*, Santiago, Centro Internacional para el Desarrollo Económico, 1992.
- Wolf, Eric R., Hansen, Edward C., « Caudillo Politics: A Structural Analysis », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 9, n°2, janvier 1967, pp. 168-179.
- Yashar, Deborah J., « Contesting Citizenship: Indigenous Movements and Democracy in Latin America » *Comparative Politics*, vol. 31, n°1, Octubre 1998, pp. 23-42.
- Yashar, Deborah J, « Democracy, Indigenous Movements, and the Postliberal Challenge in Latin America. » *World Politics*, vol. 52, n°1, 1999, pp. 76-104.
- Yepes, Ernesto, *Un plebiscito imposible... Tacna-Arica 1925-1926*, Lima, Ed. Análisis, 1999.
- Young, Crawford, *The politics of cultural pluralism*, Winsconsin University Press, Madison, 1976.
- Zafiroopoulos Markos, Pinell Patrice, « Drogues, déclassement et stratégies de disqualification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 42, avril 1982, « Classements scolaires et classement social », pp. 61-75.
- Zapata S., Claudia, « Atacameños y aymaras. El desafío de la ‘verdad histórica’ », *Estudios Atacameños*, n°27, 2004, pp. 169-187.
- Zapata S., Claudia, « Memoria e historia. El proyecto de una identidad colectiva entre los Aymaras de Chile », *Chungara, Revista de Antropología Chilena*, vol. 39, n°2, 2007, pp.171-187.
- Zapata, Francisco, *Atacama. Desierto de la discordia*, Mexico, El Colegio de Mexico, 1992.
- Zinn, Howard, « Christophe Colomb, les indiens et le progrès de l’humanité », in Zinn, Howard, *Une histoire populaire des Etats-Unis, de 1492 à nos jours*, Paris, Agone, 2010, pp. 5-29.
- Zolezzi Velásquez, Mario, « La tragedia de la escuela ‘Santa María’ de Iquique », in Vásquez T., Juan (coord.), *Tarapacá. Una aventura en el tiempo*, Selecciones de Revista Camanchaca, Iquique, 1996, pp. 31-36.

Sources

- **Rapports et documents de terrain :**

« Protocolo Sobre Integración Física del Acuerdo de Complementación Económica Chile – MERCOSUR (1996) », www.pasosfronterizos.gov.cl (site de la DIFROL)

« Subsecretario del Interior inaugura cámaras de vigilancia en paso fronterizo de Chacalluta », La Tercera, 08/10/2010.

Mancomunidad Aymaras sin Fronteras, *Acuerdos del IV Encuentro de la Mancomunidad Aymaras sin Fronteras*, 15 Mars 2002, Santiago de Callapa, 2002.

Alianza Estratégica Trinacional, « Acta de Reunión. I Convención Alianza Estratégica Trinacional (AET) de los presidentes de las asociaciones municipales rurales andinas de Bolivia, Chile, Perú. 23 Marzo de 2002 », 2002.

Alianza Estratégica Trinacional, « Aymaras... Sin Fronteras. Alianza Estratégica Bolivia-Chile-Peru por nuestras Fronteras Andinas », 9-10 novembre 2001.

Alianza Estratégica Trinacional, « Estructura y funciones de la Alianza Estratégica Trinacional », Tacna, 22 mars 2002.

AMRT, Municipalidad de Putre, GORE Tarapacá, « Acta de Acuerdo, Taller ‘Integración Municipal Centro Sur Andino’ », 01/09/2000.

Asociación de municipalidades rurales de Tacna, « Informe Encuentro Asociativo financiado por el Banco Mundial. Fecha de encuentro : 21, 22 y 23 de Marzo del 2002 ; Lugar : Tacna-Perú », 2002.

ASASF, « Modelo de desarrollo de integración para los gobiernos locales transfronterizos », Document interne, 2003.

ASASF, « Alianza Estratégica: Modelo de integración transfronterizo en Sudamérica », *Informe Gestión 2001-2006*, 2006.

ASASF, « Alianza Estratégica ‘Aymaras Sin Fronteras’. Modelo De Integración Transfronterizo En Sudamerica », Document Interne, Septiembre 2007.

ASASF, « Plan Estratégico Aymaras sin Fronteras. Programa ‘Recuperación, Fomento y Puesta en valor del Patrimonio Cultural y Natural Aymara. ATN/OC-107-RG », 2011.

Banco Mundial, *Informe sobre el desarrollo mundial*, 1987.

Banco Mundial, *La tarea acuciante del desarrollo. Resumen del Informe sobre el desarrollo Mundial 1991*, Washington, 1991.

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement 2000-2001. Combattre la pauvreté*, Banque Mondiale, 2001.

Banco Mundial, *Informe sobre la Misión de Lanzamiento del proyecto para el Fortalecimiento de la Red de municipalidades aymaras. Arica-Chile*, Document interne, 29-31 janvier 2002.

Banco Mundial, « La estrategia sobre municipalidades Indígenas. Una Propuesta de Empoderamiento para los Aymara », Document interne, 2002.

Banco Mundial, *El gobierno importa*, Washington, 2007.

Banque Mondiale, *Stratégie de Société Civile pour l’Amérique Latine*, 2002-05, section « Empoderamiento de los Pobres y Promoción de la Responsabilidad », 2006.

Baraona, Pablo, « Economía y seguridad nacional », *Fuerzas armadas y seguridad nacional*, Ediciones Portadas, Santiago, 1973, pp. 140-157.

BID, « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara (RG-T1271). Plan de operaciones ». BID, document interne, 2007.

Bocalandro Laura, Villa, Rafael, *Bienes Públicos Regionales: Promoviendo soluciones innovadoras en América Latina y el Caribe*, Washington, BID, 2009.

Collier, Paul, « Consensus-Building, Knowledge and Conditionality », Paper presented at the World Bank Annual Conference on Development Economics, Avril 2004.

Comité de Desarrollo del Interior, *Programa quinquenal de medidas para el desarrollo del area interior de la provincia de Arica*, Arica, Fev-mars 1975, 96 p.

CONARA (Comisión Nacional de la Reforma Administrativa), *La regionalización en marcha*, Rep. De Chile, Presidencia de la Republica, 11 de julio de 1979.

CORFO, *Los Comités Provinciales de Desarrollo: Un mecanismo dinámico para el desarrollo regional*, Santiago, Ed. Universitaria, 1962, 15p.

Davis, Shelton, Ebbe, Katrinka (dir.), *Traditional knowledge and sustainable development*, Proceedings of a Conference held at the World Bank, Sept.27-28, 1993, Washington DC, juin 1995.

Davis, Shelton H., Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., *Lessons of indigenous development in Latin America: The proceedings of a World Bank Workshop on Indigenous Peoples Development*, LCR Sustainable Development Working Paper, n° 20, World Bank, Septembre 2004.

De Castro, Sergio, « *El Ladrillo* ». *Bases de la política económica del gobierno militar chileno*, Centro de Estudios Públicos, Santiago, 1992.

Deruyttere, Anne (coord.), *Política operativa sobre pueblos indígenas y Estrategia para el desarrollo indígena*, Washington, BID, 2006.

Deruyttere, Anne, « Indigenous Peoples, Development with Identity, and the Inter-American Development Bank: Challenges and Opportunities », in Davis, Shelton H., Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., *Lessons of indigenous development in Latin America: The proceedings of a World Bank Workshop on Indigenous Peoples Development*, LCR Sustainable Development Working Paper, n° 20, World Bank, Septembre 2004, pp. 23-30.

DIFROL, « VII Encuentro De Comité De Frontera Chile – Bolivia, Arica, 10 de octubre de 2005 », 2005.

DIFROL, « VIII Reunión Del Comité De Frontera Bolivia – Chile. La Paz, 2 y 3 de octubre de 2007 », 2007.

DIFROL, « VIII Reunión del Comité de Frontera Perú – Chile. Tacna, 3 al 5 de diciembre de 2007. Acta Final », 2007.

DIFROL, « Acta del I Encuentro entre Municipios fronterizos Bolivia-Chile », 2007.

DIFROL, « Acta del III Encuentro entre Municipios fronterizos Bolivia-Chile », 6-7 avril 2009.

DIFROL, « Acta del IV Encuentro de Municipios Fronterizos Chile-Bolivia », Iquique, 2-3 septembre 2010.

DIFROL, « XI Reunión del Comité de Fronteras Chile-Perú. Arica 24 y 25 de noviembre de 2010. Acta Final », 2010.

DIFROL, « XII Comité de Frontera Perú-Chile. Tacna, 23 y 24 de noviembre 2011. Acta final », 2011.

Ejercito de Chile, Comandancia en Jefe, *Proposición de la Comisión Nacional sobre Fronteras interiores al Desarrollo Nacional. A S. E. El Presidente de la Republica don Eduardo Frei Ruiz-Tagle*, Mars 1995, 76 p.

Estevadeordal, Antoni, Frantz, Brian, Nguyen, Tam Robert (dir.), *Regional public goods : from theory to practice*, Washington, BID, 2002.

Ferroni, Marco, « Regional Public Goods and the Regional Development Banks », Conference Financing for Development: Regional Challenges and the Regional Development Banks at the Center for Global Development in Washington DC, 2002.

García G., Rigoberto, « Complejo Aduanero Integrado Pisiga-Colchane », Ministerio De Obras Publicas, Presentation powerpoint pour l'IIRSA à Buenos Aires, Novembre 2010, « Importancia en el eje interoceánico central ».

Gendarmería de Chile; Corder, Alejandro, « Infracciones penales en espacios de frontera. El narcotráfico en la provincia del Tamarugal años 2000-2009 », Proyecto de Investigación Interno (UNAP) N° DI 0064-09.

Gobierno de Chile, *Plan Tarapacá 2010-2014*, présenté par Sebastián Piñera, Iquique, 7 janvier 2011.

Gobierno Regional de Tarapacá, BID, Aymaras Sin Fronteras, Bolivia, Chile y Perú. « Recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural Aymara », Projet présenté au Concours « Bien Public Régional » de la BID, 16 Octobre 2006.

Gobierno Regional de Tarapacá, *Reformulación estrategia regional de desarrollo, 1987-2006*, 1987.

Humala, Antauro, Quispe, Mayhua, *Filosofía Tawantinsuyana*, Ediciones Antaurpi, Segunda Edición, 2007.

Lagos, Ricardo, « Discours inaugural », in Ministerio de Obras Públicas (MOP) - Dirección de Planeamiento, *Potencialidades de Integración en América Latina; corredores bioceánicos : expectativas y realidades*, Séminaire CEPAL, 11 décembre 1995, Santiago, 1995.

Maiz, Claudio G (dir.), *Evaluación externa sobre el funcionamiento y los resultados del trabajo de los comités de integración « Cristo Redentor » y « El Pehuenche : 1997-2008*, Universidad Nacional de Cuyo, SRIIRU, INILA, 2008.

Márquez Molina, Sergio, *Patrullajes en el Altiplano chileno*, Santiago, Ed. Orbe, 1971 (1967).

Ministerio de Obras Públicas y Vivienda, *Estudio análisis de accesibilidad territorial – Fronteras interiores. Definición de un Plan de Accesibilidad a las zonas aisladas del territorio nacional en el período 2004 – 2010*, 2004. Disponible en ligne : <http://bcn.cl/2rb7>

Ministerio del Interior, SUBDERE, *Integración de Territorios Aislados. Diagnostico y propuestas*, Août 1999, 72 p.

Ministerio del Interior, SUBDERE, *Informe Final. « Actualización Estudio Diagnóstico y Propuesta para Territorios Aislados »*, Janvier 2008, 31 p.

Ministerio del Interior, SUBDERE, *Comité Interministerial para el desarrollo de las Zonas Extremas y Especiales (CIDEZE)*, Mars 2006-Septembre 2008, 2008, 9 p.

Municipalidad de Putre, « Informe ejecutivo de actividades efectuadas por el alcalde de Putre para un proyecto de integración trinacional del área sur andina, con los municipios rurales de Perú, Bolivia y Chile », 2001.

Municipalidad de Putre, « Propuestas del Alcalde de Putre y Presidente Comité Ejecutivo Feria Regional Andina », Novembre 2001.

Narayan, Deepa, « Bonds and Bridges: Social Capital And Poverty », Rapport pour la Banque Mondiale, Poverty Group, 1999.

Narayan, Deepa (dir.), *Empowerment and poverty reduction: A sourcebook*. Washington, World Bank, 2002.

Navarro Carpio, Magali, *Porqué hemos perdido... La Guerra con Chile ? El libro que todo peruano debe leer*, Lima, Corp. Ed. Chirre, 2005.

OAS, *Declaration on Security in the Americas*, Special Conference on Security, Mexico, 27-28 octobre 2003.

- ODEPLAN, *Plan Nacional de Desarrollo 1979-1984*, Republica de Chile, Presidencia de la Republica, 1979.
- ODEPLAN, *Política de desarrollo nacional. Directivas Nacionales y Regionales*, 1968, 249 p.
- ODEPLAN, *Restauración nacional y desarrollo regional. Bases para una política*, document interne, 1973.
- ODEPLAN, *Plan Regional de Desarrollo 1982-1989*, Republica de Chile, Presidencia de la Republica, Intendencia Regional de Tarapacá, 1982.
- Partridge, William L., Uquillas Jorge E., Johns Kathryn, *Including The Excluded: Ethnodevelopment In Latin America*, World Bank, 1996.
- Pinochet Ugarte, Augusto, « Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización del país, del 11 de julio de 1974 », in Republica de Chile, Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional, *Documentos oficiales sobre regionalización*, Santiago, Mars 1975.
- Pinochet Ugarte, Augusto, *Geopolítica*, Santiago, Ed. Andrés Bello, 1977.
- Pinochet Ugarte, Augusto, *Ensayo sobre un estudio preliminar de una geopolítica de Chile en el año 1965*, Santiago, Memorial de Ejercito de Chile, Biblioteca del Oficial, 1979.
- Pinochet Ugarte, Augusto, « Ejército de Chile: posibles elementos a considerar en su proyección futura », *FASOC*, Vol. VIII, n°14, 1993.
- Republica de Chile, Ministerio del Interior, Departamento Extranjería y Migración, « Convenio de transito de personas en la zona fronteriza chileno-peruana de Tacna y Arica », promulgúe par le décret-loi n°174, 20 février 1931.
- Republica de Chile, Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional, *Documentos oficiales sobre regionalización*, Santiago, Mars 1975.
- Republica de Chile, Presidencia de la Republica, Intendencia Regional de Tarapacá, *Plan Regional de Desarrollo 1982-1989*, T.1, 1982.
- Republica de Chile, Republica de Argentina, « Convenio entre la Republica de Chile y la Republica de Bolivia sobre controles integrados de Frontera », 17/2/2004.
- Republica de Chile, Republica del Perú, « Acuerdo marco para la implementación de sistemas de control integrado y de cooperación para la facilitación del transito en los pasos de frontera habilitados entre la Republica del Perú y la Republica de Chile », 2011.
- Revue *Mundo Aymara*, <http://issuu.com/centrointi/docs/aymaras>
- Santelices, Gonzalo, « Conceptualización de las Fronteras Interiores », Seminario « Conquista y Consolidación de las Fronteras Interiores de la XII Región: Una perspectiva regional; una tarea del Ejército », Punta Arenas, 1995.
- SERPLAC (Secretaria de Planificación Regional), *Región I, Estrategia de Desarrollo Regional I Región Tarapacá 1976-1990*, Iquique, 1976.
- SERPLAC (Secretaria de Planificación Regional), *Región I, Prospectiva I Región*, Iquique, 1988.
- Unidad de análisis de política exterior, *El libro azul. La demanda marítima boliviana*, Ministerio de Relaciones Exterior, la Paz, mai 2004.
- Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., « The Quest and Practice of Indigenous Development », in Davis, Shelton H., Uquillas Jorge E., Eltz Melanie A., *Lessons of indigenous development in Latin America: The proceedings of a World Bank Workshop on Indigenous Peoples Development*, LCR Sustainable Development Working Paper, n° 20, World Bank, Septiembre 2004, pp. 9-22.
- Vives, Antonio (dir.), *Sustaining development for all. Expanding Access to Economic Activity and Social Services*, BID, 2006.

World Bank, « Operational Directive 4.20, Indigenous Peoples », The World Bank Operational Manual, Septembre 1991.

World Bank, *Indigenous Knowledge for Development A Framework for Action*, Knowledge and Learning Center, Africa Region, World Bank, 1998.

- **Articles de presse :**

[Auteur inconnu], « No me gusta ni creo en la eternización del poder militar en Chile », entretien pour la revue *Cosas*, n°98, juillet 1980, pp. 16-18.

[Auteur inconnu], « Despoblamiento seria foco para extremistas », *El Correo*, Tacna, 23/03/2002.

[Auteur inconnu], « Amenaza terrorista avanza en zonas rurales de América », *El Correo*, Tacna, 24/03/2002, Entretien avec Francisco Humire.

[Auteur inconnu], « 'Perú no se va a convertir en un paria desconociendo el fallo de La Haya', sostuvo García », *El Comercio*, 16/01/2011, <http://elcomercio.pe/politica/699403/noticia-peru-no-se-va-convertir-paria-desconociendo-fallo-haya-sostuvo-garcia>

[Auteur inconnu], « Evo autoriza al Ejército a operar en la frontera », *El Nuevo Herald*, 08/04/11.

[Auteur inconnu], « Convocan a manifestaciones en 25 ciudades contra HidroAysén para el 21 de mayo », *La Tercera*, 17/05/2011.

[Auteur inconnu], « Más de 10 mil aymaras arengan « mina no, agro sí », *Los Andes*, 24/05/2011, <http://www.losandes.com.pe/Regional/20110524/50214.html>

[Auteur inconnu], « Evo Morales condecora y asciende a los 14 militares detenidos en Chile », *Emol*, 24/06/2011, <http://www.emol.com/noticias/internacional/2011/06/24/489023/evo-morales-condecora-y-asciende-a-los-14-militares-detenido-en-chile.html>

[Auteur inconnu], « Ministro Allamand a La Tercera: 'El 2012 será complejo en el plano vecinal' », *La Tercera*, 13/12/2011.

[Auteur inconnu], « Plan Frontera Norte: Arica y Parinacota recibe implementos evaluados en más de \$1.000 millones », *La Tercera*, 25/01/2012, <http://latercera.com/noticia/nacional/2012/01/680-426805-9-plan-frontera-norte-arica-y-parinacota-recibe-implementos-avaluados-en-mas-de.shtml>

[Auteur inconnu], « Pinera llama a Humala y afina propuesta ante tension por explosivos », *La Tercera*, 12/04/2012, <http://diario.latercera.com/2012/04/12/01/contenido/pais/31-106087-9-pinera-llama-a-humala-y-afina-propuesta-ante-tension-por-explosivos.shtml>

La semana Política, « Abierta discrepancia », *El Mercurio*, 23 juillet 1978.

Lambert, Renaud, « Des droits pour la terre? Le spectre du pachamamisme », *Le Monde Diplomatique*, Février 2011, <http://www.monde-diplomatique.fr/2011/02/LAMBERT/20148>

- **Sites internet :**

Alianza Estrategica Aymaras Sin Fronteras : <http://www.aymarasinfronteras.org/> (site actif entre 2008 et 2011)

Alianza Estrategica Aymaras Sin Fronteras - Page Facebook de l'ASASF : www.facebook.com/pages/Aymaras-Sin-Fronteras/267063296669489.

Banco Interamericano de Desarrollo – Banque Interaméricaine de Développement : www.iadb.org.

Biblioteca del Congreso Nacional de Chile – Bibliothèque du Congrès National du Chili : bcn.cl & siit2.bcn.cl.

BiD Network : www.bidnetwork.org

Centro cultural andino Tupaq Amarö – Centre culturel andin Túpac Amaru : centroculturalandino.org.

Centro Inti – Centre Inti : centro-inti.blogspot.fr (anciennement centrointi.org).

Centro Studi di Politica Internazionale - Centre d'étude de politique internationale : www.cespi.it.

Collahuasi – Compagnie minière d'exploitation de cuivre : www.collahuasi.cl.

Comisión Económica para América Latina – Commission économique pour l'Amérique Latine des Nations Unies : www.eclac.cl.

Comunidad Andina - Communauté andine : www.comunidadandina.org.

Corporación de Defensa de la Soberanía – Corporation de défense de la souveraineté chilienne : www.soberaniachile.cl.

Corporación Nacional de Desarrollo Indígena – Corporation nationale de développement indigène : www.conadi.gob.cl.

Dirección General de Relaciones Económicas Internacionales de Chile – Direction générale des relations économiques internationales du Chili : www.direcon.gob.cl.

Dirección Nacional de Fronteras y Límites del Estado de Chile (DIFROL) – Direction nationale des frontières et limites de l'Etat du Chili : www.difrol.cl.

Ejército de Chile – Armée du Chili : www.ejercito.cl.

Fondo para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y el Caribe - fond de développement des peuples indigènes d'Amérique Latine et des Caraïbes : www.fondoindigena.org.

Fronteras Abiertas – Frontières ouvertes, réseau interrégional pour la coopération transfrontalière et l'intégration latinoaméricaine : www.fronterasabiertas.org.

Fronteras turísticas - Frontières touristiques : www.fronterasturisticas.org/fronterasturisticas/.

Imágenes bolivianas – Images boliviennes, actualité en ligne : <http://imagenesbolivianas.blogspot.fr>

Iniciativa para la Integración de la Infraestructura Regional Suramericana (IIRSA) – Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale Sudaméricaine : www.iirsa.org.

Instituto Nacional de Estadísticas de Bolivia – Institut national de statistiques de Bolivie : www.ine.gob.bo.

Instituto Nacional de Estadísticas de Chile – Institut national de statistiques du Chili : www.ine.cl.

International Labour Organization – Organisation Internationale du Travail : www.ilo.org.

Mancomunidad de municipios Gran Tierra de Los Lípez – Syndicat de communes Gran Tierra de Los Lípez : <http://www.mancomunidadlizep.com>.

Mapas de Chile – Cartes du Chili : www.mapasdechile.com.

Ministerio del Interior y Seguridad Pública de Chile – Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique du Chili : www.interior.gob.cl.

Ministerio de Relaciones Exteriores de Chile – Ministère des Affaires Etrangères du Chili : www.minrel.gob.cl.

Minority at risk project – Projet minorités en danger de l'Université du Maryland : www.cidcm.umd.edu/mar/.

Mirabolivia – Données cartographiques boliviennes : www.mirabolivia.com

Red de Información Indígena – Réseau d'Information Indigène : www.redindigena.net.

Servicio Nacional de Aduanas de Chile – Service des douanes du Chili : www.aduana.cl.

Sitio histórico electoral del Ministerio del Interior de Chile – Site d'histoire électorale du ministère de l'Intérieur du Chili : www.elecciones.gov.cl.

Sociedad geográfica de Colombia – Académie des sciences géographiques, société géographique de Colombie : www.sogeocol.edu.co.

Unidad de pasos fronterizos – Unité des postes frontières du Chili, site de la DIFROL : www.pasosfronterizos.gov.cl.

United Nations Organization for Education, Science and Culture (UNESCO) – Organisation pour l'Éducation, la Science et la Culture des Nations-Unies : www.unesco.org.

World Bank – Banque Mondiale : web.worldbank.org.

World Bank, worldwide governance indicators - Banque Mondiale, indicateurs de gouvernance mondiaux : info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp.

Table des matières du volume 1

Résumé de la thèse.....	3
Sommaire	7
Sigles et acronymes	9
Glossaire.....	10
Introduction Générale	11
I. Territoire(s), Etat, nation(s).....	18
A. « Les territoires » et l'Etat : quelles reconfigurations ?.....	18
1. Territorialités et émergence des « territoires »	19
2. Des territoires à gouverner	23
B. Etat, nation, ethnicité et territoire en Amérique latine et au Chili	25
1. Etat et nation : distinctions analytiques	27
2. Etat, nation, territoire en Amérique du sud	28
II. Observer la frontière, révéler l'Etat (ou l'inverse).....	31
A. Appréhender la frontière : acteurs, espaces, temps	31
1. La frontière : entre centre et périphéries.....	33
2. Gouverner la frontière, gouverner le territoire : ligne et zone	35
B. Caractériser la frontière septentrionale du Chili et le « transfrontalier aymara »	37
1. Rationalités de l'occupation territoriale au Chili	38
2. Le Tarapacá chilien : des territoires d'exception.....	39
III. Etudier le changement : l'historicité et les configurations	47
A. L'historicité d'une catégorie d'action publique	48
1. Historicité et héritages	48
2. Sociologie de l'action publique et historicité : contexte et acteurs.....	51
B. Comprendre l'émergence du TTA : séquences historiques, institutions et acteurs.....	53
1. Temps long et configurations institutionnelles.....	53
2. Acteurs et rôles.....	55
IV. La sécurisation du transfrontalier, ou la continuation d'un style de gouvernement du territoire.....	57
A. Ouverture et sécurisation : l'espace frontalier, du <i>no man's land</i> au « territoire »	57
B. « Territoire aymara » et Etat chilien : confirmer un style de gouvernement du territoire .60	
V. Retour sur l'enquête	63
A. De la périphérie au centre : « Visviri, là où commence le Chili »	63
B. Sources et protocole d'enquête.....	66
VI. Présentation de la thèse	73

Partie 1. Lorsqu'Atacama devint chilien.....	76
Chapitre 1. L'Etat chilien et son territoire : l'aboutissement du Pacifique	81
I. Centraliser l'Etat sur un territoire restreint et homogène	84
A. Les origines coloniales du territoire chilien.....	84
1. Les Limites du Chili colonial	84
2. Les incertitudes territoriales de l'Uti Possidetis et le cas de Charcas.....	90
3. Le Chili indépendant : fonder l'Etat et la nation sur l'espace contrôlé.....	97
B. Centralisation et construction de l'Etat.....	100
1. Les relations centre-périphéries à l'aube de l'Indépendance.....	100
2. La figure mythique de Diego Portales : Consolider l'Etat (1830-1837).....	105
II. Etendre et contrôler le territoire	111
A. Les conquêtes internes : des frontières d'exploitation.....	113
1. Oligarchie terrienne et territoire	113
2. Le front pionnier et « civilisateur » vers le sud	115
3. Le cas de la « Pacification » de l'Araucanie : de l'économie à la guerre	116
B. Le Chili, « terre de guerres » ?	119
1. Du front de l'Empire à la professionnalisation des armées.....	120
2. Les guerres contre les voisins septentrionaux	123
3. Occupation du territoire et structures de pouvoir après la guerre du Pacifique.....	129
III. Quarante années d'après-guerre à Tarapacá et Arica : fixer les frontières	133
A. Tarapacá: une enclave minière... jusqu'au désert	136
1. Souveraineté et ressources naturelles	137
2. L'histoire multinationale et la question ouvrière à Tarapacá, 1907	139
3. Les Ligues Patriotiques (1909-1925)	142
B. Arica : un sort incertain, une souveraineté limitée	144
1. Un espace de transition.....	144
2. Une plateforme marginale	146
3. 1929 : quelle souveraineté ?	148
C. Des Aymaras chiliens.....	153
1. Administrer des terres lointaines et indiennes	153
2. Chileniser les aymaras ? Les symboles et la terre	158
Conclusion du chapitre 1.....	164
Chapitre 2. L'entrée de l'Etat dans les terres conquises.....	165
De la planification à la sécurité nationale.....	165
I. L'Etat interventionniste et ses marges (1930-1970)	166
A. Développement « vers l'intérieur » et transformations du système politique chilien	166
1. Substitution des importations et théorie de la dépendance en Amérique latine	167
2. Transformations du système politique et économique chilien.	169

B. Souveraineté et développement à Arica	172
1. Développement national et développement frontalier. Chronologies	173
2. Les politiques spécifiques à Arica et les fluctuations des relations diplomatiques.....	176
3. Les limites du modèle en milieu rural	178
II. Rationaliser le territoire, approcher les frontières (1973-1989).....	180
A. La doctrine de sécurité nationale et les principes d'occupation du territoire chilien	181
1. La doctrine de sécurité nationale dans le Cône Sud et au Chili	181
2. Dimensions frontalières de la DSN au Chili : population et territoire	185
B. « <i>The free market and the strong state</i> » : le « modèle » économique chilien	189
1. Les Chicago Boys : un projet de société	189
2. Etapes de la libéralisation économique	191
3. Autoritarisme, déconcentration et néolibéralisme : paradoxe ?.....	193
C. Un maillage administratif pour la sécurité et le développement économique	196
1. La « régionalisation », instrument économique et géostratégique.....	197
2. Une Région frontalière : Tarapacá.....	201
III. Gouverner l'altiplano chilien ?.....	205
A. La frontière andine jusqu'en 1970 : récits de fonctionnaires et de <i>lugareños</i>	206
1. Les premiers postes-frontières : conflit territorial avec le Pérou, main d'œuvre bolivienne. ...	206
2. Un carabinier en patrouille dans la zone frontalière en 1957	212
3. Autorités dans les villages frontaliers	216
B. La Municipalisation de l'altiplano, aux fondements de la présence étatique dans les Andes	
.....	219
1. Des communes pour la « sécurité nationale ».....	220
2. Le second acte de la chilénisation : éduquer et incorporer à la « modernité » régionale.....	228
Conclusion du Chapitre 2	233
Chapitre 3. La ligne et la zone en temps de transition démocratique et	
d'intégration régionale.....	234
I. Enjeux de souveraineté ?	236
A. <i>La ligne</i> . Symboles et pratiques	237
1. Commémorations : des héros et des lieux	238
2. De la guerre à la judiciarisation du conflit.....	242
3. Une transition vers la « dissuasion ».....	250
B. <i>La zone</i> . Intégrer, sécuriser, libéraliser	253
1. Penser le territoire en temps de transition : le rôle des forces armées	254
2. Arica : une nouvelle région, la souveraineté et le libéralisme.....	261
3. Au-delà d'une histoire conflictuelle : redéfinir la « sécurité ».....	266
II. Ouvrir les frontières, confirmer un modèle	268
A. Quelle ouverture ?	268
1. De l'isolement au régionalisme ouvert : spécificités de l'intégration chilienne	269

2. De la naissance des postes frontières à la diversification des services de contrôle.....	274
B. Vers l'intégration des contrôles frontaliers.....	284
1. Des « complexes frontaliers intégrés ».....	284
2. Les fonctionnaires chiliens et leurs homologues.....	290
Conclusion du Chapitre 3	293
Conclusion de la première partie	294
Partie 2. Les réseaux de la reconnaissance :	
Construire un territoire transfrontalier « aymara »	296
Chapitre 4 : Les Aymaras dans trois Etats	303
I. Politiques de reconnaissance.....	309
A. Catégoriser, identifier, comptabiliser : qui sont les Aymaras ?.....	310
1. Compter et localiser les Indiens ?.....	311
Total population Chili	314
Se considère comme appartenant à :	314
Total population I° Région.....	314
Total population Chili	315
Total population I° Région.....	315
2. Des Aymaras chiliens ?.....	319
B. Paysans et Indiens. Politiques du multiculturalisme	320
1. Mouvements paysans et indiens en Bolivie : continuités.....	324
2. Persistance des paysans au Pérou.....	328
3. Chili : De la « Loi Indigène » au « Nuevo Trato »	332
II. Territorialités aymaras : communauté, commune, territoire(s)	336
A. Des luttes pour la terre, des espaces de représentation.....	338
1. La question des ressources naturelles : communes indiennes vs organisations indigènes ?	338
2. Décentralisation dans les espaces ruraux. De la réforme de l'Etat au développement local.....	342
3. Le vote dans les communes « aymaras » chiliennes.....	346
B. Périmètres institutionnels et action publique territoriale aymara.....	352
1. Communes « aymaras », communautés et zones de développement indigène.....	353
2. Associations municipales et acteurs externes : le cas « Aymaras Sans Frontières ».....	359
3. Politiser le transfrontalier depuis les communes : genèse de l'ASASF.....	367
Conclusion du chapitre 4.....	371
Chapitre 5.	
Du développement des Aymaras à la sécurisation du transfrontalier.....	373
I. La construction du consensus	377
A. Les banques multilatérales et le local	378
1. Développer les populations pauvres et indigènes	378

2. Communautés andines et capital social.....	382
B. L'ASASF : un consensus transfrontalier « aymara » ?	387
1. Des rivalités locales au consensus : l'ethnisation du transfrontalier (2000-2005)	388
2. Des interactions multiples : le centre chilien et le retour du « local » (2005-2009).....	401
3. Visibilité aymara et multiplication des réseaux (2005 à aujourd'hui).....	407
II. La construction des « capacités »	412
A. Capacités institutionnelles locales : l'impératif gestionnaire	416
1. Légitimer les réformes : l'empowerment des pauvres, la responsabilisation des institutions.	416
2. « Capacités » des communes chiliennes	420
3. Répartir les tâches, générer des ressources.	424
B. Capacités entrepreneuriales : la production de la culture	427
1. Tourisme et patrimoine : investir l'identité.....	427
2. Conceptions chiliennes et transnationales du développement avec identité	434
III. Partager les capacités, sécuriser la frontière	439
A. La sécurité frontalière : des producteurs aymaras aux institutions.....	440
1. Entreprendre la culture, sécuriser la frontière.....	440
2. Le patrimoine aymara, un « Bien Public Régional » : le retour des institutions	444
B. La ligne, la zone et les « bonnes pratiques » frontalières	448
1. Homologuer les normes, renforcer les postes frontières.....	449
2. Un « autre » effet boomerang : le consensus building par le bas	460
Conclusion du chapitre 5.....	468
Conclusion de la seconde partie	470
Conclusion Générale.....	471
I. Continuités. Le transfrontalier ou l'extension de la souveraineté	472
A. Gouvernement des territorialités, gouvernementalité des territoires.....	473
B. Aymaras « sans frontières » : paradoxes de l'affirmation de la limite	474
II. Bifurcation. Au-delà de la domination, la norme	477
A. Acteurs, intentionnalités et produit de l'action	478
B. Le « modèle » chilien : de la dépendance à la diffusion.....	479
III. Résistances. La réversibilité des rapports de force.....	482
A. Au-delà du Chili : penser la concurrence des normes.....	483
B. Quand le « territoire aymara » existera	484
Bibliographie	486
Littérature scientifique.....	486
Sources	518
Table des matières du volume 1	525
Table des cartes, figures et tableaux	530

Table des cartes, figures et tableaux

Carte 1 : L'Amérique latine aujourd'hui.....	40
Carte 2 : Les frontières du Chili.....	41
Carte 3 : La zone frontalière du nord du Chili.....	44
Carte 4 : Les <i>gubernaciones</i> coloniales en 1534.....	85
Carte 5 : Evolutions territoriales du Chili depuis la période coloniale.....	87
Carte 6 : L'Amérique latine au XVIIIe siècle.....	88
Carte 7 : L'héritage territorial de la colonie.....	91
Carte 8 : L'Audience de Charcas en 1750.....	93
Carte 9 : L'Audience de Charcas en 1776.....	94
Carte 10 : L'audience de Charcas en 1776 selon un manuel d'histoire bolivien.....	95
Carte 11 : L'Amérique du sud au moment de l'Indépendance.....	97
Carte 12 : La Confédération péruano-bolivienne en 1836.....	125
Carte 13 : La guerre du Pacifique. Accords et batailles.....	128
Carte 14 : Annexions chiliennes suite à la guerre du Pacifique.....	129
Carte 15 : L'exploitation du salpêtre dans le <i>Norte Grande</i>	138
Tableau 1 : Province de Tarapacá: Population péruvienne, bolivienne et chilienne selon les recensements.....	140
Cartes 16 et 17 :	
Appartenances de Tarapacá, Antofagasta et Atacama en 1879 et en 1955.....	152
Carte 18 : La Région de Tarapacá en 1982.....	203
Carte 19 : Communes andines de la région de Tarapacá en 1979.....	223
Carte 20 : La dispute chileno-péruvienne pour les limites maritimes.....	244
Carte 22 : La revendication maritime bolivienne et le couloir d'accès au nord d'Arica.....	247
Cartes 23 et 24 : « Les frontières intérieures » dans le Chili de 1995.....	258
Carte 25 : Les « frontières intérieures » dans les régions I et XV en 2004.....	259
Carte 26 : Colchane et Chungara sur les axes interocéaniques continentaux.....	273
Carte 27 : Postes frontières chiliens avec le Pérou et la Bolivie.....	275
Tableau 2 : Statistiques de flux de passagers aux postes frontières en 2009.....	276
Tableau 3 : Statistiques des flux de marchandises (tonnes) en 2009.....	277
Encadré 1 : Un « territoire ancestral » aymara ?.....	304
Cartes 28 et 29 : Les chefferies aymaras.....	304

Carte 30 : Division territoriale de l'Empire inca.....	306
Tableau 3 : Population Mapuche, Aymara et Rapanui selon Recensement 1992, Chili.....	314
Tableau 4 : Population selon l'appartenance à des peuples originaires ou indigènes. Recensement 2002, Chili.....	315
Tableau 5 : Population se déclarant « Aymara » dans les régions I et XV, Chili, Recensement de 2002	316
Graphique 1 : Communes chiliennes présentant le plus haut pourcentage de population indigène selon le recensement de 2002	317
Carte 31 : Familles linguistiques dans les Andes centrales et méridionales	318
Encadré 2 : la Convention 169 de l'OIT et les réformes constitutionnelles	323
Tableau 5 : Divisions administratives au Chili, en Bolivie et au Pérou.....	345
Tableau 6 : Résultats du plébiscite de 1988 et élection présidentielle de 1989 dans les communes de la région de Tarapacá	348
Tableau 7 : Résultats de l'élection présidentielle de 2009 au 1 ^{er} tour par commune.....	349
Tableau 8 : Résultats de l'élection présidentielle de 2009 au 2 nd tour par commune	349
Tableau 9 : Participation aux élections municipales de 1992, 1996 et 2000 (communes avec 15% ou plus de population indigène).....	351
Carte 32 : Aire de Développement Indigène (ADI) <i>Jiwasa Oraje</i>	357
Tableau 10 : Communes et associations de communes composant ASASF.....	360
Tableau 11 :	
Publications en sciences sociales sur la région andine du <i>Norte Grande</i> du Chili	362
Encadré 3 :	
Résumé de la stratégie d' <i>empowerment</i> des Aymaras par la Banque Mondiale en 2002	395
Carte 33 : Le territoire aymara selon l'ASASF en 2003	397
Tableau 12 : Données sur le territoire aymara selon l'ASASF en 2006	398
Encadré 4 : Principes de la cosmovision aymara selon l'ASASF	399
Tableau 13 :	
Résumé des axes de développement proposés dans le projet BID/ASASF 2006	403
Carte 34 : Le territoire de l'ASASF en 2006	404
Carte 35 : Indices d'efficacité des gouvernements selon la Banque Mondiale, 2011	413
Tableau 14 : Programme Initiatives Productives du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011	430
Tableau 15 :	
Programme Développement Touristique du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011	431

Tableau 16 : Programme « Economie et Commerce Traditionnel » du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011	433
Figure 1 : Stratégie pour le Développement Economique Indigène selon la BID	436
Figure 2 : Zones d'intérêt touristique potentiel dans la région aymara.....	438
Tableau 17 : Programme Procédures Douanières du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011 ...	452
Tableau 18 : Programme Mesures Sanitaires du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011	454
Tableau 19 : Programme Logistique et Transport Transfrontalier du Plan Stratégique de l'ASASF, 2011	456
Encadré 5 : Diagnostic et Recommandations du plan stratégique ASASF pour les Postes-Frontières Bolivie-Chili-Pérou.....	457
Figure 4 : Couverture de pochette réalisée pour les rencontres trinationales, 2002.....	458
Figure 3 : Affiche de la FERAN, 2000	458
Figure 5 : Affiche de la FERAN, 2006	463

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Science Politique**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Laetitia ROUVIERE

Thèse dirigée par Olivier IHL

préparée au sein du Laboratoire PACTE (UMR 5194)
dans l'École Doctorale « Sciences de l'Homme, du
Politique et du Territoire »

A la frontière de l'Etat Gouvernement et territorialités aymaras au Chili

Volume 2

Thèse soutenue publiquement le **26 novembre 2012**
devant le jury composé de :

Mme Anne-Laure Amilhat-Szary

Professeure à l'Université Joseph Fourier (Examinatrice)

M. Emmanuel Brunet-Jailly

Professeur à l'Université de Victoria (Président)

M. Georges Couffignal

Professeur à l'IHEAL-Université Paris III (Rapporteur)

M. Yves Déloye

Professeur à Sciences Po Bordeaux (Rapporteur)

M. Sergio Gonzalez Miranda

Professeur à l'Université Arturo Prat (Examineur)

M. Olivier Ihl

Professeur à Sciences Po Grenoble (Directeur de thèse)

M. David Recondo

Chargé de Recherche à Sciences Po Paris, CERI (Examineur)



Annexes

Sommaire des annexes

Sommaire des annexes	3
Annexe 1 : Carte de la triple-frontière et de l'ASASF dans son contexte régionale	5
Annexe 2 : Chronologie des Chefs d'Etat chiliens depuis l'Indépendance.....	6
Annexe 3 : Chronologie du découpage administratif Arica / Tacna / Tarapaca.....	9
Annexe 4 : Chronologie des relations diplomatiques entre le Chili et le Pérou et la Bolivie.....	10
Annexe 5 : Chronologie de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières.....	13
Annexe 6 : Texte de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)	15
Annexe 7 : Liste des entretiens.....	28
Annexe 8 : Entretiens retranscrits.....	31
Table des matières du volume 2	365

Annexe 1

Carte de la triple-frontière et de l'ASASF dans son contexte régional



Source : Laetitia Rouvière ©, réalisation Sébastien Mora

Annexe 2

Chronologie des Chefs d'Etat chiliens depuis l'Indépendance¹

- **Période de la *Patria Vieja*. Présidents des Juntas de Gouvernement**

1810-1811 :	Mateo de Toro y Zambrano (Président de la Junte de Gouvernement de la Royauté)
1811 (avril-juil.) :	Fernando Márquez de la Plata (Président de la Junte de Gouvernement de la Royauté)
1811 (juin-juil.) :	Juan Antonio Ovalle (Président du premier Congrès National)
1811 (juil.-sept.) :	Martín Calvo Encalada (Président du premier Congrès National puis de l'Autorité Exécutive Provisoire)
1811 (sept.-nov.) :	Juan Enrique Rosales (Président du Tribunal Exécutif après coup d'Etat)
1811-1812 :	José Miguel Carrera Verdugo (Président de la Junte Provisoire de Gouvernement après coup d'Etat)
1812 (avril-août) :	José Santiago Portales (Président de la Junte Provisoire de Gouvernement)
1812 (août-déc.) :	Pedro José Prado Jaraquemada (Président de la Junte Provisoire de Gouvernement)
1812-1813 :	José Miguel Carrera Verdugo (Président de la Junte Provisoire de Gouvernement)
1813 (avril-août) :	Francisco Antonio Pérez (Président de la Junte Supérieure de Gouvernement)
1813-1814 :	José Miguel Infante (Président de la Junte Supérieure de Gouvernement)
1814 (janv.-mars) :	Agustín Eyzaguirre Arechavala

- **Période d'Indépendance : Directeurs Suprêmes**

1814 (mars) :	Antonio José de Irisarri (Directeur Suprême)
1814 (mars-juil.) :	Francisco de la Lastra (Directeur Suprême)
1814 (juil.-oct.) :	José Miguel Carrera Verdugo (Président de la Junte de Gouvernement)
1814 – 1817 :	<i>Reconquête espagnole</i>
1817-1823 :	Bernardo O'Higgins Riquelme (Directeur Suprême)
1823 (janv.-avril) :	Agustín Eyzaguirre Arechavala (Président de la Junte de Gouvernement)
1823-1826 :	Ramón Freire Serrano (Directeur Suprême)

¹ Les Présidents de la République élus apparaissent en caractères gras

- **Période républicaine : Présidents**

1826 (juil.-sept.) :	Manuel Blanco Encalada
1827 (fév.-mai) :	Ramón Freire Serrano
1829 (oct.-nov.) :	Francisco Antonio Pinto Díaz
1829-1830 :	<i>Guerre civile</i>
1829 (nov.-déc.) :	Francisco Ramón Vicuña (Président intérimaire)
1829-1830 :	José Tomás Ovalle Bezanilla (Président de la Junte de Gouvernement)
1830 (fév.-avril) :	Francisco Ruiz-Tagle Portales (Président provisoire)
1830-1831 :	José Tomás Ovalle Bezanilla (Président provisoire)
1831 (mars) :	Fernando Errázuriz Aldunate (Président provisoire)
1831 - 1841 :	José Joaquín Prieto Vial
1841-1851 :	Manuel Bulnes Prieto
1851-1861 :	Manuel Montt Torres
1861-1871 :	José Joaquín Pérez Mascayano
1871-1876 :	Federico Errázuriz Zañartu
1876-1881 :	Aníbal Pinto Garmendia
1881-1886 :	Domingo Santa María González
1886-1891 :	José Manuel Balmaceda Fernández
1891 :	<i>Guerre civile</i>
1891-1896 :	Jorge Montt Álvarez
1896-1901 :	Federico Errázuriz Echaurren
1901-1906 :	Germán Riesco Errázuriz
1906-1910 :	Pedro Montt Montt
1910-1915 :	Ramón Barros Luco
1915-1920 :	Juan Luis Sanfuentes Andonaegui
1920-1924 :	Arturo Alessandri Palma
1924-1925 :	Luis Altamirano Talavera (Président de la Junte de Gouvernement après coup d'Etat)
1925 (janv.) :	Pedro Pablo Dartnell (Président de la Junte de Gouvernement après coup d'Etat)
1925 (janv.-mars) :	Emilio Bello Codecido (Président de la Junte de Gouvernement)
1925 (mars-oct.) :	Arturo Alessandri Palma
1925-1927 :	Emiliano Figueroa Larraín
1927-1931 :	Carlos Ibáñez del Campo
1931-1932 :	Juan Esteban Montero Rodríguez
1932 (juin) :	Arturo Puga (Président de la Junte de Gouvernement de la République Socialiste après coup d'Etat)
1932 (juin-juil.) :	Carlos Dávila Espinoza (Président de la Junte de Gouvernement de la République Socialiste)
1932 (juil.-sept.) :	Carlos Dávila Espinoza (Président de la Junte de Gouvernement de la République Socialiste)
1932 (sept.-oct.) :	Bartolomé Blanche (Président provisoire de la République Socialiste)
1932-1938 :	Arturo Alessandri Palma

1938-1941 : **Pedro Aguirre Cerda**
1942-1946 : **Juan Antonio Ríos Morales**
1946-1952 : **Gabriel González Videla**
1952-1958 : **Carlos Ibáñez del Campo**
1958-1964 : **Jorge Alessandri Rodríguez**
1964-1970 : **Eduardo Frei Montalva**
1970-1973 : **Salvador Allende Gossens**
1973-1974 : Augusto Pinochet Ugarte (Président de la Junte de Gouvernement après coup d'Etat)
1974 (juin-déc.) : Augusto Pinochet Ugarte (Chef Suprême de la Nation)
1974-1990 : Augusto Pinochet Ugarte (Président de la République)
1990-1994 : **Patricio Aylwin Azócar**
1994-2000 : **Eduardo Frei Ruiz-Tagle**
2000-2006 : **Ricardo Lagos Escobar**
2006-2010 : **Michelle Bachelet Jeria**
2010 - : **Sebastián Piñera Echenique**

Annexe 3

Chronologie du découpage administratif Arica / Tacna / Tarapaca

- 1820-1883 : Tarapacá, Arica et Tacna sont péruviennes.
- 1883 (1884) : Validation de l'annexion du département péruvien de Tarapacá par le Chili.
- 31 octobre 1884 : Création de la province chilienne de Tarapacá à partir du département péruvien. La province est subdivisée en deux départements, Pisagua et Tarapacá.
- 1885 : Création de l'intendance chilienne de Tacna à partir de l'ancien département péruvien de Tacna, limitée au nord par le rio Sama. L'intendance se compose des départements de Tacna et d'Arica.
- 1886 : Le département péruvien de Tacna est redéfini au nord du rio Sama, dans l'attente d'une restitution de Tacna par le Chili. La capitale en sera Locumba.
- 1927 : Le département de Tarapacá devient département d'Iquique.
- 1930 : Le département d'Arica est rattaché à la province de Tarapacá, le département chilien de Tacna redevient péruvien.
- 1974-1976 : Réforme de la carte administrative : suppression des départements et des anciennes provinces. La province de Tarapacá devient région I de Tarapacá, elle se compose des provinces d'Arica, de Parinacota et d'Iquique.
- 2007 : Refonte administrative de la Région de Tarapacá : elle est divisée en deux et donne naissance à la Région d'Arica Parinacota (composée des provinces d'Arica et de Parinacota) et de Tarapacá (l'ancienne province d'Iquique est scindée et donne naissance à la province de Tamarugal).

Annexe 4

Chronologie des relations diplomatiques entre le Chili et le Pérou et la Bolivie

- 1818 : Indépendance du Chili.
- 1821 : Indépendance du Pérou.
- 1825 : Indépendance de la Bolivie.
- 1836 : Rapprochement du Pérou et de la Bolivie dans la Confédération Péruano-Bolivienne.
- 1836 : Expédition de Ramón Freire au Chili, Diego Portales, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères chilien, accuse la Confédération.
- 28 septembre 1936 : Début de la guerre du Chili contre la confédération péruano-bolivienne
- 9 mai 1837 : Constitution officielle de la Confédération péruano-bolivienne, l'Argentine lui déclare la guerre.
- 4 juin 1937 : Diego Portales est arrêté par des militaires mutins chiliens, il est fusillé le 6 juin.
- 20 janvier 1839 : Bataille de Yungay, défaite de l'armée confédérée.
- 25 août 1939 : Coup d'état d'Agustín Gamarra au Pérou, fin de la Confédération péruano-bolivienne.
- 1866 : Expédition de José Santos Ossa, découverte de salpêtre dans l'Atacama.
- 10 août 1866 : Accord Chili-Bolivie, partage des ressources en salpêtre autour du 24^e parallèle.
- 1871 : Taxe bolivienne de 10% sur les exportations de salpêtre.
- 1873 : Traité d'alliance défensive entre le Pérou et la Bolivie, l'Argentine refuse d'y adhérer.
- 1873 : Accord commercial entre la Compagnie de Salpêtre d'Antofagasta (chilienne) et la Bolivie (exemption de la taxe sur le salpêtre).
- 1873-1878 : Crise économique.
- 1875 : Expropriation des entreprises minières non péruviennes par le Pérou.
- 14 février 1878 : Révocation de l'accord avec la Compagnie de Salpêtre d'Antofagasta (chilienne) par le Congrès Bolivien.
- 14 février 1879 : Occupation d'Antofagasta par l'armée chilienne.
- 5 avril 1879 : Déclaration de guerre du Chili à la Bolivie et au Pérou.
- 21 mai 1879 : Victoire péruvienne lors de la bataille navale d'Iquique, opposant Miguel Grau à Arturo Prat.
- 27 mai-7 juin 1880 : Bataille d'Arica, victoire chilienne décisive.
- 17 janvier 1881 : Entrée des troupes chiliennes dans Lima, occupée 3 ans, fin des grandes opérations armées.

- 10 juillet 1883 : Victoire chilienne à la bataille de Huamachuco, fin de la résistance péruvienne.
- 20 octobre 1883 : Traité d'Ancón (Chili-Pérou), annexion de Tarapacá et occupation de Tacna et Arica.
- 4 avril 1884 : Pacte de trêve (Chili-Bolivie), annexion d'Antofagasta par le Chili.
- 1901-1905 : Rupture diplomatique (Chili-Pérou).
- 20 octobre 1904 : Traité de Paix et Amitié (Chili-Bolivie), confirme le Pacte de trêve.
- 1910 : Tentative infructueuse de la Bolivie d'un achat de Tacna et Arica au Chili.
- 1910-1928 : Rupture diplomatique (Chili-Pérou).
- 1925-1928 : Fermeture de la frontière (Chili-Pérou).
- 3 juin 1929 : Traité de Lima (Chili-Pérou), fin de l'occupation de Tacna et annexion d'Arica par le Chili.
- 18 août 1952 : Déclaration de Santiago (Chili-Pérou-Equateur), fixation des limites maritimes entre le Chili, le Pérou et l'Equateur, création de la Commission Permanente du Pacifique Sud.
- 4 décembre 1954 : Convention sur la Zone Spéciale de Frontière Maritime, renforce la déclaration de Santiago (ratifiée par le Pérou en 1955, 1967 par le Chili).
- 1964-1975 : Rupture diplomatique (Bolivie-Chili).
- 8 février 1975 : Embrassade de Charaña, rencontre entre le dictateur chilien Pinochet et son homologue bolivien Banzer, dégel des relations diplomatiques entre les deux pays et ouverture de négociations sur un échange territorial.
- 1978 : Rupture, toujours d'actualité aujourd'hui, des relations diplomatiques (Bolivie-Chili) suite au refus du Pérou des propositions d'échange territorial liées à l'embrassade de Charaña.
- 1979 : Résolution 426 de l'Organisation des Etats Américains reconnaît l'importance d'un accès maritime bolivien.
- 1979 : Intégration de la Commission Permanente du Pacifique Sud par la Colombie.
- 1984 : Le Pérou rebaptise son espace maritime du nom de son héros de la Guerre du Pacifique Miguel Grau.
- 1986 : Refus par le Chili de la Commission bilatérale de Rapprochement proposée par la Bolivie.
- 1986 : Rupture des relations commerciales avec le Chili par la Bolivie.
- 2 décembre 1999 : Décret d'application chilien des dernières clauses non respectées du traité d'Ancón.
- 2004 : Référendum bolivien confirme le refus du pays de vendre son gaz naturel au Chili.
- 2005 : Pérou fixe un « Point de Concorde » sur sa limite maritime différent de celui de 1954, non reconnu par le Chili.
- 2006 : *Agenda en 13 points*, dégel des relations diplomatiques (Bolivie-Chili), les ambassades ne sont pour autant pas rétablies.
- 16 janvier 2008 : Recours du Pérou devant la Cour de Justice Internationale de La Haye concernant sa frontière maritime avec le Chili, rendu attendu en 2013.

- 2009 : Article 268 de la Constitution bolivienne affirme le caractère irrévocable et imprescriptible de son accès à l'océan Pacifique.
- 8 juillet 2011 : Note de la Bolivie à la Cour de Justice Internationale réaffirmant son droit à un accès souverain à l'océan.

Annexe 5

Chronologie de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières

- 1992 : Création au Chili de l'Association de Communes Rurales de Tarapacá.
- 1998 : Première FERAN à Putre, Chili.
- 1999 : Lors de la seconde FERAN de Putre, Francisco Humire, maire de la commune organisatrice suggère une mise en commun du potentiel de la région transfrontalière auprès des maires boliviens et péruviens. Lancement de l'alliance, informelle.
- 2000 : La troisième FERAN regroupe 200 exposants et attire 15000 visiteurs. Des maires de la région andine du Chili, du Pérou et de la Bolivie y signent un accord pour l'action publique transfrontalière.
- 2001-2003 : Séminaires et rencontres entre les acteurs de l'ASASF et la Banque Mondiale
- 2001 : L'Association de Communes Rurales de Tarapacá élabore un projet touristique de circuit altiplanique
- 8 mars 2001 : Création de l'ADI (zone de développement indigène) « Jiwasa Oraje » dans la région de Tarapacá .
- 25 août 2001 : Création officielle de l'Association de Communes Rurales Andines de Tacna.
- 10 nov. 2001 : Création officielle de l'ASASF, également nommée « alliance stratégique trinationale », autour de 3 communautés de communes : l'Association de Communes Rurales de Tarapacá, la *Mancomunidad* de La Paz-Oruro et l'Association de Communes Rurales Andines de Tacna (soit 49 communes). La *Mancomunidad* de La Paz-Oruro prend également le nom « Aymaras sin Fronteras ».
- 2003 : L'ASASF se constitue en corporation de droit privé à but non lucratif.
- 7 déc. 2003 : Création de la *Mancomunidad* Gran Tierra de Los Lipez-Potosí.
- 8 nov. 2004 : Création de l'ADI (zone de développement indigène) « Alto Andino Arica Paricanota » dans la région d'Arica Parinacota.
- 2005-2007 : Préparation d'un projet pour le concours « Bien Public Régional » de la BID.
- 2006-2009 : Le CESPI, centre d'étude de politique internationale italien, se rapproche de l'ASAF.
- 2006 : L'ONG « Centro INTI » pilote le projet Lipez financé sur 5 ans par Caritas Danemark sur la *Mancomunidad* Gran Tierra de Los Lipez-Potosí.
- 2006 : La *Mancomunidad* Gran Tierra de Los Lipez-Potosí se joint à l'ASASF, celle-ci rassemble désormais 57 communes.

- Nov. 2006 : La FERAN se double d'une dimension culturelle avec la « Feria de la Chanson Andine ». Elle se définit comme la « Ie Feria Internationale d'intégration ». Les communes frontalières argentine voient leur demande d'intégration à l'ASASF éconduite.
- 2007 : L'ASASF est intégrée dans le programme de coopération décentralisée italien « *Fronteras abiertas* », exécuté par le CESPI et l'*Instituto Italo-Americano*.
- 2007 : Approbation du projet « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara » par la BID.
- 2008-2011 : Elaboration de diagnostics thématiques sur le « territoire aymara ».
- Février 2009 : L'ASASF investit un projet de sauvegarde du patrimoine aymara de l'UNESCO porté par le Centre Régional pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel Immatériel de la région Amérique latine.
- 2010 : Ivan Infante, maire de la commune de Pica, succède à Francisco Humire à la présidence de l'ASASF.
- Juin 2010 : Sortie du premier numéro de la revue bimestrielle en ligne « Mundo Aymara ».
- 2011 : Présentation du Plan Stratégique de l'ASASF aux autorités des trois pays, il sera validé en 2012.
- Novembre 2011 : La revue « Mundo Aymara » est inséré dans le réseau BID Network.

Annexe 6

Texte de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

C169 Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants
Date d'entrée en vigueur: 05/09/1991)
Lieu: Genève
Date d'adoption: 27/06/1989
Session de la Conférence:76
Sujet: Peuples indigènes et tribaux

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et s'y étant réunie le 7 juin 1989, en sa 76e session;

Notant les normes internationales énoncées dans la convention et la recommandation relatives aux populations autochtones et tribales, 1957;

Rappelant les termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et des nombreux instruments internationaux concernant la prévention de la discrimination;

Considérant que, étant donné l'évolution du droit international depuis 1957 et l'évolution qui est intervenue dans la situation des peuples indigènes et tribaux dans toutes les régions du monde, il y a lieu d'adopter de nouvelles normes internationales sur la question en vue de supprimer l'orientation des normes antérieures, qui visaient à l'assimilation;

Prenant acte de l'aspiration des peuples en question à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres et à conserver et développer leur identité, leur langue et leur religion dans le cadre des Etats où ils vivent;

Notant que, dans de nombreuses parties du monde, ces peuples ne peuvent jouir des droits fondamentaux de l'homme au même degré que le reste de la population des Etats où ils vivent et que leurs lois, valeurs, coutumes et perspectives ont souvent subi une érosion;

Appelant l'attention sur la contribution particulière des peuples indigènes et tribaux à la diversité culturelle et à l'harmonie sociale et écologique de l'humanité ainsi qu'à la coopération et à la compréhension internationales;

Notant que les dispositions ci-après ont été établies avec la collaboration des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que de l'Institut indigéniste interaméricain, aux niveaux appropriés et pour leurs domaines respectifs, et que l'on se propose de poursuivre cette coopération en vue de promouvoir et d'assurer leur application;

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions concernant la révision partielle de la convention (no. 107) relative aux populations aborigènes et tribales, 1957, question qui constitue le quatrième point à l'ordre du jour de la session;

Après avoir décidé que ces propositions prendraient la forme d'une convention internationale révisant la convention relative aux populations aborigènes et tribales, 1957,

adopte, ce vingt-septième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-neuf, la convention ci-après, qui sera dénommée Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

PARTIE I. POLITIQUE GÉNÉRALE

Article 1

1. La présente convention s'applique:

a) aux peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale;

b) aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

2. Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.

3. L'emploi du terme peuples dans la présente convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international.

Article 2

1. Il incombe aux gouvernements, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité.

2. Cette action doit comprendre des mesures visant à:

- a) assurer que les membres desdits peuples bénéficient, sur un pied d'égalité, des droits et possibilités que la législation nationale accorde aux autres membres de la population;
- b) promouvoir la pleine réalisation des droits sociaux, économiques et culturels de ces peuples, dans le respect de leur identité sociale et culturelle, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions;
- c) aider les membres desdits peuples à éliminer les écarts socio-économiques qui peuvent exister entre des membres indigènes et d'autres membres de la communauté nationale, d'une manière compatible avec leurs aspirations et leur mode de vie.

Article 3

1. Les peuples indigènes et tribaux doivent jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans entrave ni discrimination. Les dispositions de cette convention doivent être appliquées sans discrimination aux femmes et aux hommes de ces peuples.

2. Aucune forme de force ou de coercition ne doit être utilisée en violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples intéressés, y compris des droits prévus par la présente convention.

Article 4

1. Des mesures spéciales doivent être adoptées, en tant que de besoin, en vue de sauvegarder les personnes, les institutions, les biens, le travail, la culture et l'environnement des peuples intéressés.

2. Ces mesures spéciales ne doivent pas être contraires aux désirs librement exprimés des peuples intéressés.

3. Lesdites mesures ne doivent porter aucune atteinte à la jouissance, sans discrimination, de la généralité des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen.

Article 5

En appliquant les dispositions de la présente convention, il faudra:

- a) reconnaître et protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles de ces peuples et prendre dûment en considération la nature des problèmes qui se posent à eux, en tant que groupes comme en tant qu'individus;
- b) respecter l'intégrité des valeurs, des pratiques et des institutions desdits peuples;
- c) adopter, avec la participation et la coopération des peuples affectés, des mesures tendant à aplanir les difficultés que ceux-ci éprouvent à faire face à de nouvelles conditions de vie et de travail.

Article 6

1. En appliquant les dispositions de la présente convention, les gouvernements doivent:

a) consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement;

b) mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent;

c) mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

2. Les consultations effectuées en application de la présente convention doivent être menées de bonne foi et sous une forme appropriée aux circonstances, en vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement au sujet des mesures envisagées.

Article 7

1. Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre. En outre, lesdits peuples doivent participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement.

2. L'amélioration des conditions de vie et de travail des peuples intéressés et de leur niveau de santé et d'éducation, avec leur participation et leur coopération, doit être prioritaire dans les plans de développement économique d'ensemble des régions qu'ils habitent. Les projets particuliers de développement de ces régions doivent également être conçus de manière à promouvoir une telle amélioration.

3. Les gouvernements doivent faire en sorte que, s'il y a lieu, des études soient effectuées en coopération avec les peuples intéressés, afin d'évaluer l'incidence sociale, spirituelle, culturelle et sur l'environnement que les activités de développement prévues pourraient avoir sur eux. Les résultats de ces études doivent être considérés comme un critère fondamental pour la mise en oeuvre de ces activités.

4. Les gouvernements doivent prendre des mesures, en coopération avec les peuples intéressés, pour protéger et préserver l'environnement dans les territoires qu'ils habitent.

Article 8

1. En appliquant la législation nationale aux peuples intéressés, il doit être dûment tenu compte de leurs coutumes ou de leur droit coutumier.

2. Les peuples intéressés doivent avoir le droit de conserver leurs coutumes et institutions dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec les droits fondamentaux définis par le système juridique national et avec les droits de l'homme reconnus au niveau international. Des procédures doivent être établies, en tant que de besoin, pour résoudre les conflits éventuellement soulevés par l'application de ce principe.

3. L'application des paragraphes 1 et 2 du présent article ne doit pas empêcher les membres desdits peuples d'exercer les droits reconnus à tous les citoyens et d'assumer les obligations correspondantes.

Article 9

1. Dans la mesure où cela est compatible avec le système juridique national et avec les droits de l'homme reconnus au niveau international, les méthodes auxquelles les peuples intéressés ont recours à titre coutumier pour réprimer les délits commis par leurs membres doivent être respectées.

2. Les autorités et les tribunaux appelés à statuer en matière pénale doivent tenir compte des coutumes de ces peuples dans ce domaine.

Article 10

1. Lorsque des sanctions pénales prévues par la législation générale sont infligées à des membres des peuples intéressés, il doit être tenu compte de leurs caractéristiques économiques, sociales et culturelles.

2. La préférence doit être donnée à des formes de sanction autres que l'emprisonnement.

Article 11

La prestation obligatoire de services personnels, rétribués ou non, imposée sous quelque forme que ce soit aux membres des peuples intéressés, doit être interdite sous peine de sanctions légales, sauf dans les cas prévus par la loi pour tous les citoyens.

Article 12

Les peuples intéressés doivent bénéficier d'une protection contre la violation de leurs droits et pouvoir engager une procédure légale, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organes représentatifs, pour assurer le respect effectif de ces droits. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que, dans toute procédure légale, les membres de ces peuples puissent comprendre et se faire comprendre, au besoin grâce à un interprète ou par d'autres moyens efficaces.

PARTIE II. TERRES

Article 13

1. En appliquant les dispositions de cette partie de la convention, les gouvernements doivent respecter l'importance spéciale que revêt pour la culture et les valeurs spirituelles des peuples intéressés la relation qu'ils entretiennent avec les terres ou territoires, ou avec les deux, selon le cas, qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et en particulier des aspects collectifs de cette relation.

2. L'utilisation du terme terres dans les articles 15 et 16 comprend le concept de territoires, qui recouvre la totalité de l'environnement des régions que les peuples intéressés occupent ou qu'ils utilisent d'une autre manière.

Article 14

1. Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés. En outre, des mesures doivent être prises dans les cas appropriés pour sauvegarder le droit des peuples intéressés d'utiliser les terres non exclusivement occupées par eux, mais auxquelles ils ont traditionnellement accès pour leurs activités traditionnelles et de subsistance. Une attention particulière doit être portée à cet égard à la situation des peuples nomades et des agriculteurs itinérants.
2. Les gouvernements doivent en tant que de besoin prendre des mesures pour identifier les terres que les peuples intéressés occupent traditionnellement et pour garantir la protection effective de leurs droits de propriété et de possession.
3. Des procédures adéquates doivent être instituées dans le cadre du système juridique national en vue de trancher les revendications relatives à des terres émanant des peuples intéressés.

Article 15

1. Les droits des peuples intéressés sur les ressources naturelles dont sont dotées leurs terres doivent être spécialement sauvegardés. Ces droits comprennent celui, pour ces peuples, de participer à l'utilisation, à la gestion et à la conservation de ces ressources.
2. Dans les cas où l'Etat conserve la propriété des minéraux ou des ressources du sous-sol ou des droits à d'autres ressources dont sont dotées les terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés dans le but de déterminer si et dans quelle mesure les intérêts de ces peuples sont menacés avant d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources dont sont dotées leurs terres. Les peuples intéressés doivent, chaque fois que c'est possible, participer aux avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de telles activités.

Article 16

1. Sous réserve des paragraphes suivants du présent article, les peuples intéressés ne doivent pas être déplacés des terres qu'ils occupent.
2. Lorsque le déplacement et la réinstallation desdits peuples sont jugés nécessaires à titre exceptionnel, ils ne doivent avoir lieu qu'avec leur consentement, donné librement et en toute connaissance de cause. Lorsque ce consentement ne peut être obtenu, ils ne doivent avoir lieu qu'à l'issue de procédures appropriées établies par la législation nationale et comprenant, s'il y a lieu, des enquêtes publiques où les peuples intéressés aient la possibilité d'être représentés de façon efficace.
3. Chaque fois que possible, ces peuples doivent avoir le droit de retourner sur leurs terres traditionnelles, dès que les raisons qui ont motivé leur déplacement et leur réinstallation cessent d'exister.
4. Dans le cas où un tel retour n'est pas possible, ainsi que déterminé par un accord ou, en l'absence d'un tel accord, au moyen de procédures appropriées, ces peuples doivent recevoir, dans toute la mesure possible, des terres de qualité et de statut juridique au moins égaux à ceux des terres qu'ils occupaient antérieurement et leur permettant de subvenir à leurs besoins du moment et d'assurer leur développement futur. Lorsque les peuples intéressés expriment

une préférence pour une indemnisation en espèces ou en nature, ils doivent être ainsi indemnisés, sous réserve des garanties appropriées.

5. Les personnes ainsi déplacées et réinstallées doivent être entièrement indemnisées de toute perte ou de tout dommage subi par elles de ce fait.

Article 17

1. Les modes de transmission des droits sur la terre entre leurs membres établis par les peuples intéressés doivent être respectés.

2. Les peuples intéressés doivent être consultés lorsque l'on examine leur capacité d'aliéner leurs terres ou de transmettre d'une autre manière leurs droits sur ces terres en dehors de leur communauté.

3. Les personnes qui n'appartiennent pas à ces peuples doivent être empêchées de se prévaloir des coutumes desdits peuples ou de l'ignorance de leurs membres à l'égard de la loi en vue d'obtenir la propriété, la possession ou la jouissance de terres leur appartenant.

Article 18

La loi doit prévoir des sanctions adéquates pour toute entrée non autorisée sur les terres des peuples intéressés, ou toute utilisation non autorisée de ces terres, et les gouvernements doivent prendre des mesures pour empêcher ces infractions.

Article 19

Les programmes agraires nationaux doivent garantir aux peuples intéressés des conditions équivalentes à celles dont bénéficient les autres secteurs de la population en ce qui concerne:

a) l'octroi de terres supplémentaires quand les terres dont lesdits peuples disposent sont insuffisantes pour leur assurer les éléments d'une existence normale, ou pour faire face à leur éventuel accroissement numérique;

b) l'octroi des moyens nécessaires à la mise en valeur des terres que ces peuples possèdent déjà.

PARTIE III. RECRUTEMENT ET CONDITIONS D'EMPLOI

Article 20

1. Les gouvernements doivent, dans le cadre de la législation nationale et en coopération avec les peuples intéressés, prendre des mesures spéciales pour assurer aux travailleurs appartenant à ces peuples une protection efficace en ce qui concerne le recrutement et les conditions d'emploi, dans la mesure où ils ne sont pas efficacement protégés par la législation applicable aux travailleurs en général.

2. Les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter toute discrimination entre les travailleurs appartenant aux peuples intéressés et les autres travailleurs, notamment en ce qui concerne:

a) l'accès à l'emploi, y compris aux emplois qualifiés, ainsi que les mesures de promotion et d'avancement;

b) la rémunération égale pour un travail de valeur égale;

- c) l'assistance médicale et sociale, la sécurité et la santé au travail, toutes les prestations de sécurité sociale et tous autres avantages découlant de l'emploi, ainsi que le logement;
- d) le droit d'association, le droit de se livrer librement à toutes activités syndicales non contraires à la loi et le droit de conclure des conventions collectives avec des employeurs ou avec des organisations d'employeurs.

3. Les mesures prises doivent notamment viser à ce que:

- a) les travailleurs appartenant aux peuples intéressés, y compris les travailleurs saisonniers, occasionnels et migrants employés dans l'agriculture ou dans d'autres activités, de même que ceux employés par des pourvoyeurs de main-d'oeuvre, jouissent de la protection accordée par la législation et la pratique nationales aux autres travailleurs de ces catégories dans les mêmes secteurs, et qu'ils soient pleinement informés de leurs droits en vertu de la législation du travail et des moyens de recours auxquels ils peuvent avoir accès;
- b) les travailleurs appartenant à ces peuples ne soient pas soumis à des conditions de travail qui mettent en danger leur santé, en particulier en raison d'une exposition à des pesticides ou à d'autres substances toxiques;
- c) les travailleurs appartenant à ces peuples ne soient pas soumis à des systèmes de recrutement coercitifs, y compris la servitude pour dette sous toutes ses formes;
- d) les travailleurs appartenant à ces peuples jouissent de l'égalité de chances et de traitement entre hommes et femmes dans l'emploi et d'une protection contre le harcèlement sexuel.

4. Une attention particulière doit être portée à la création de services adéquats d'inspection du travail dans les régions où des travailleurs appartenant aux peuples intéressés exercent des activités salariées, de façon à assurer le respect des dispositions de la présente partie de la convention.

PARTIE IV. FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTISANAT ET INDUSTRIES RURALES

Article 21

Les membres des peuples intéressés doivent pouvoir bénéficier de moyens de formation professionnelle au moins égaux à ceux accordés aux autres citoyens.

Article 22

1. Des mesures doivent être prises pour promouvoir la participation volontaire des membres des peuples intéressés aux programmes de formation professionnelle d'application générale.
2. Lorsque les programmes de formation professionnelle d'application générale existants ne répondent pas aux besoins propres des peuples intéressés, les gouvernements doivent, avec la participation de ceux-ci, faire en sorte que des programmes et des moyens spéciaux de formation soient mis à leur disposition.
3. Les programmes spéciaux de formation doivent se fonder sur le milieu économique, la situation sociale et culturelle et les besoins concrets des peuples intéressés. Toute étude en ce domaine doit être réalisée en coopération avec ces peuples, qui doivent être consultés au sujet de l'organisation et du fonctionnement de ces programmes. Lorsque c'est possible, ces peuples

doivent assumer progressivement la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces programmes spéciaux de formation, s'ils en décident ainsi.

Article 23

1. L'artisanat, les industries rurales et communautaires, les activités relevant de l'économie de subsistance et les activités traditionnelles des peuples intéressés, telles que la chasse, la pêche, la chasse à la trappe et la cueillette, doivent être reconnus en tant que facteurs importants du maintien de leur culture ainsi que de leur autosuffisance et de leur développement économiques. Les gouvernements doivent, avec la participation de ces peuples, et, s'il y a lieu, faire en sorte que ces activités soient renforcées et promues.

2. A la demande des peuples intéressés, il doit leur être fourni, lorsque c'est possible, une aide technique et financière appropriée qui tienne compte des techniques traditionnelles et des caractéristiques culturelles de ces peuples ainsi que de l'importance d'un développement durable et équitable.

PARTIE V. SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ

Article 24

Les régimes de sécurité sociale doivent être progressivement étendus aux peuples intéressés et être appliqués sans discrimination à leur encontre.

Article 25

1. Les gouvernements doivent faire en sorte que des services de santé adéquats soient mis à la disposition des peuples intéressés ou doivent leur donner les moyens leur permettant d'organiser et de dispenser de tels services sous leur responsabilité et leur contrôle propres, de manière à ce qu'ils puissent jouir du plus haut niveau possible de santé physique et mentale.

2. Les services de santé doivent être autant que possible organisés au niveau communautaire. Ces services doivent être planifiés et administrés en coopération avec les peuples intéressés et tenir compte de leurs conditions économiques, géographiques, sociales et culturelles, ainsi que de leurs méthodes de soins préventifs, pratiques de guérison et remèdes traditionnels.

3. Le système de soins de santé doit accorder la préférence à la formation et à l'emploi de personnel de santé des communautés locales et se concentrer sur les soins de santé primaires, tout en restant en rapport étroit avec les autres niveaux de services de santé.

4. La prestation de tels services de santé doit être coordonnée avec les autres mesures sociales, économiques et culturelles prises dans le pays.

PARTIE VI. EDUCATION ET MOYENS DE COMMUNICATION

Article 26

Des mesures doivent être prises pour assurer aux membres des peuples intéressés la possibilité d'acquérir une éducation à tous les niveaux au moins sur un pied d'égalité avec le reste de la communauté nationale.

Article 27

1. Les programmes et les services d'éducation pour les peuples intéressés doivent être développés et mis en oeuvre en coopération avec ceux-ci pour répondre à leurs besoins particuliers et doivent couvrir leur histoire, leurs connaissances et leurs techniques, leurs systèmes de valeurs et leurs autres aspirations sociales, économiques et culturelles.
2. L'autorité compétente doit faire en sorte que la formation des membres des peuples intéressés et leur participation à la formulation et à l'exécution des programmes d'éducation soient assurées afin que la responsabilité de la conduite desdits programmes puisse être progressivement transférée à ces peuples s'il y a lieu.
3. De plus, les gouvernements doivent reconnaître le droit de ces peuples de créer leurs propres institutions et moyens d'éducation, à condition que ces institutions répondent aux normes minimales établies par l'autorité compétente en consultation avec ces peuples. Des ressources appropriées doivent leur être fournies à cette fin.

Article 28

1. Lorsque cela est réalisable, un enseignement doit être donné aux enfants des peuples intéressés pour leur apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue indigène ou dans la langue qui est le plus communément utilisée par le groupe auquel ils appartiennent. Lorsque cela n'est pas réalisable, les autorités compétentes doivent entreprendre des consultations avec ces peuples en vue de l'adoption de mesures permettant d'atteindre cet objectif.
2. Des mesures adéquates doivent être prises pour assurer que ces peuples aient la possibilité d'atteindre la maîtrise de la langue nationale ou de l'une des langues officielles du pays.
3. Des dispositions doivent être prises pour sauvegarder les langues indigènes des peuples intéressés et en promouvoir le développement et la pratique.

Article 29

L'éducation doit viser à donner aux enfants des peuples intéressés des connaissances générales et des aptitudes qui les aident à participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie de leur propre communauté ainsi qu'à celle de la communauté nationale.

Article 30

1. Les gouvernements doivent prendre des mesures adaptées aux traditions et aux cultures des peuples intéressés, en vue de leur faire connaître leurs droits et obligations, notamment en ce qui concerne le travail, les possibilités économiques, les questions d'éducation et de santé, les services sociaux et les droits résultant de la présente convention.
2. A cette fin, on aura recours, si nécessaire, à des traductions écrites et à l'utilisation des moyens de communication de masse dans les langues desdits peuples.

Article 31

Des mesures de caractère éducatif doivent être prises dans tous les secteurs de la communauté nationale, et particulièrement dans ceux qui sont le plus directement en contact avec les peuples intéressés, afin d'éliminer les préjugés qu'ils pourraient nourrir à l'égard de ces peuples. A cette fin, des efforts doivent être faits pour assurer que les livres d'histoire et autres

matériels pédagogiques fournissent une description équitable, exacte et documentée des sociétés et cultures des peuples intéressés.

PARTIE VII. CONTACTS ET COOPÉRATION À TRAVERS LES FRONTIÈRES

Article 32

Les gouvernements doivent prendre les mesures appropriées, y compris au moyen d'accords internationaux, pour faciliter les contacts et la coopération entre les peuples indigènes et tribaux à travers les frontières, y compris dans les domaines économique, social, culturel, spirituel et de l'environnement.

PARTIE VIII. ADMINISTRATION

Article 33

1. L'autorité gouvernementale responsable des questions faisant l'objet de la présente convention doit s'assurer que des institutions ou autres mécanismes appropriés existent pour administrer les programmes affectant les peuples intéressés et qu'ils disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

2. Ces programmes doivent inclure:

- a) la planification, la coordination, la mise en oeuvre et l'évaluation, en coopération avec les peuples intéressés, des mesures prévues par la présente convention;
- b) la soumission aux autorités compétentes de propositions de mesures législatives et autres et le contrôle de l'application de ces mesures, en coopération avec les peuples intéressés.

PARTIE IX. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 34

La nature et la portée des mesures à prendre pour donner effet à la présente convention doivent être déterminées avec souplesse, compte tenu des conditions particulières à chaque pays.

Article 35

L'application des dispositions de la présente convention ne doit pas porter atteinte aux droits et aux avantages garantis aux peuples intéressés en vertu d'autres conventions et recommandations, d'instruments internationaux, de traités, ou de lois, sentences, coutumes ou accords nationaux.

PARTIE X. DISPOSITIONS FINALES

Article 36

La présente convention révisé la convention relative aux populations autochtones et tribales, 1957.

Article 37

Les ratifications formelles de la présente convention seront communiquées au Directeur général du Bureau international du Travail et par lui enregistrées.

Article 38

1. La présente convention ne liera que les Membres de l'Organisation internationale du Travail dont la ratification aura été enregistrée par le Directeur général.
2. Elle entrera en vigueur douze mois après que les ratifications de deux Membres auront été enregistrées par le Directeur général.
3. Par la suite, cette convention entrera en vigueur pour chaque Membre douze mois après la date où sa ratification aura été enregistrée.

Article 39

1. Tout Membre ayant ratifié la présente convention peut la dénoncer à l'expiration d'une période de dix années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au Directeur général du Bureau international du Travail et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée.
2. Tout Membre ayant ratifié la présente convention qui, dans le délai d'une année après l'expiration de la période de dix années mentionnée au paragraphe précédent, ne fera pas usage de la faculté de dénonciation prévue par le présent article sera lié pour une nouvelle période de dix années et, par la suite, pourra dénoncer la présente convention à l'expiration de chaque période de dix années dans les conditions prévues au présent article.

Article 40

1. Le Directeur général du Bureau international du Travail notifiera à tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail l'enregistrement de toutes les ratifications et dénonciations qui lui seront communiquées par les Membres de l'Organisation.
2. En notifiant aux Membres de l'Organisation l'enregistrement de la deuxième ratification qui lui aura été communiquée, le Directeur général appellera l'attention des Membres de l'Organisation sur la date à laquelle la présente convention entrera en vigueur.

Article 41

Le Directeur général du Bureau international du Travail communiquera au Secrétaire général des Nations Unies, aux fins d'enregistrement, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies, des renseignements complets au sujet de toutes ratifications et de tous actes de dénonciation qu'il aura enregistrés conformément aux articles précédents.

Article 42

Chaque fois qu'il le jugera nécessaire, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail présentera à la Conférence générale un rapport sur l'application de la présente

convention et examinera s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence la question de sa révision totale ou partielle.

Article 43

1. Au cas où la Conférence adopterait une nouvelle convention portant révision totale ou partielle de la présente convention, et à moins que la nouvelle convention ne dispose autrement:

a) la ratification par un Membre de la nouvelle convention portant révision entraînerait de plein droit, nonobstant l'article 39 ci-dessus, dénonciation immédiate de la présente convention, sous réserve que la nouvelle convention portant révision soit entrée en vigueur;

b) à partir de la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention portant révision, la présente convention cesserait d'être ouverte à la ratification des Membres.

2. La présente convention demeurerait en tout cas en vigueur dans sa forme et teneur pour les Membres qui l'auraient ratifiée et qui ne ratifieraient pas la convention portant révision.

Article 44

Les versions française et anglaise du texte de la présente convention font également foi.

Annexe 7

Liste des entretiens

1. Helmut Häfelin Johnson, Coordinateur du projet BID pour la SUBDERE (Sous-secrétariat de développement régional, Ministère de l'Intérieur) et le gouvernement régional de Tarapacá, Iquique, 21 novembre 2006.
2. Alejandro Choque, Coordinateur territorial de l'ASASF pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (2000-2004) (Bolivie), Putre, 22 novembre 2006, 45mn, Putre, 22 novembre 2006.
3. Ginno Grunewald Condori, Représentant du gouvernement régional de Tarapacá à Putre, chef de l'unité technique de la province de Parinacota, 22 novembre 2006.
4. Manola Andreina del R. Verduro Sazo, Représentante du Ministère des Affaires Etrangères à la FERAN de Putre, 2006, Putre, 24 novembre 2006.
5. Tamayo Ito, Responsable pour le Chili de la coopération technique japonaise, JICA (Japan International Cooperation Agency), Putre, 24 novembre 2006 (entretien non enregistré).
6. Aquilino Copa, responsable de l'ONG « INTI » de Potosi (Bolivie), Putre, 25 novembre 2006.
7. Humberto Torres, Directeur de l'ONG « ICOR » de Tacna (Pérou). Putre, 25 novembre 2006, Putre, 25 novembre 2006.
8. Francisco Humire Alejandro, Maire de Putre et Président de l'ASASF jusqu'à l'année 2008.
9. Diego Santander, Anthropologue de l'Agence de Développement Local. Arica, 27 novembre 2006 (entretien non enregistré).
10. Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien, Arica, 28 novembre 2006.
11. Patricia Pozo, fonctionnaire de l'Association de municipalités rurales de Tarapacá, Arica, 28 novembre 2006 (entretien partiellement enregistré).
12. Antonio Mamani, Secrétaire exécutif de l'association de municipalités rurales de Tarapacá, Iquique, 1^{er} décembre 2006.
13. Mario Copa Conde, Maire de Candarave, Tacna (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006
14. Luis Ticona Sanjinez, Maire de de Tarata, Tacna (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006
15. Pedro Liendo, Vice-Président du Gouvernement Régional de Tacna (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006
16. Victorio Cotrado Llica, bureau du Ministère de l'Education du Pérou (Tacna). Tacna, 4 décembre 2006
17. Cesar Pilco Flores, Gérant regional de planification, Tacna (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006
18. Braniff Caycho, Conseillère régionale, Tacna (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006

19. Karen Rios, Membre de l'ONG « ICOR » puis assistante technique de l'Association de Municipalités Andines de Tacna pour Tarata (Pérou). Tacna, 4 décembre 2006
20. Reynaldo Wirillos Ortiz, Directeur de la section tourisme, région de Tacna (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006
21. Jaime Stiglich, ambassadeur, Représentant pour Tacna et Moquegua du ministre des affaires étrangères péruvien (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006
22. Fernando Arenas Vargas, Gérant général Zone Franche Tacna (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006 (non enregistré)
23. Felix Tapia Chipara, Maire du district de Estique pueblo, prov. Tarata Tacna (Pérou), Tacna, 5 décembre 2006.
24. Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien, Arica, 10 août 2007.
25. Kea Wollrad, Responsable pour la BID (Banque Interaméricaine de Développement) du projet « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara ». Entretien téléphonique, 12 octobre 2007.
26. Carlos Mamani Condori, Corporación Nacional de Desarrollo Indígena (CONADI) Iquique. Iquique, 2 avril 2008.
27. Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, Santiago, 10 mars 2011.
28. Maria Teresa Infante, Juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye. Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, 12 mars 2011.
29. Julio Urzua, Vétérinaire pour le SAG (Servicio Agricultura y Ganadero), Ministère de l'Agriculture, Santiago. 17 mars 2011.
30. Eugenio Poessel, AGCI- Agencia nacional de cooperación internacional, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, 25 mars 2011.
31. Pablo Vidal, chargé du Département de Politiques Spéciales, SUBDERE, Ministère de l'Intérieur, Santiago, 22 mars 2011 (non enregistré).
32. Anselmo Pommés, Directeur de la DIFROL, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago. 25 mars 2011.
33. Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, 31 mars 2011.
34. Patricio Parlen, Directeur de l'Agence Régionale de Développement Productif (ARDP) de Tarapaca, Iquique, 1^{er} avril 2011.
35. Jonathan Ramirez, Superviseur du SAG pour l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur à Colchane, Iquique. 4 avril 2011
36. Luis Bazaes Riveros, Directeur du bureau régional de Douanes d'Iquique, Iquique, 4 avril 2011.
37. Lieutenant-Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique, 6 Avril 2011
38. Sergio Gonzalez, Historien et Sociologue, Directeur de l'INTE, Université Arturo Prat, Iquique, 7 avril 2011.
39. Ellias Ticona, Professeur de langue aymara, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011

40. Carlos Navarrete, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, Iquique, 8 avril 2011.
41. Ivan Herrera, Coordinateur délégué de l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur pour Colchane, Iquique, 8 avril 2011.
42. Maximiliano Mamani, Entrepreneur, et Antonio Moscoso Mamani, Educateur traditionnel aymara, Iquique, 9 avril 2011.
43. Maritza Lafferte, Directrice de SERNATUR (Service National de Développement Touristique), et Julio Gustavo Cuevas, Arica. 11 avril 2011.
44. Enrique Gaspar, Gouverneur de la province de Parinacota, Arica, 11 avril 2011.
45. Ariel Abusleme, Directeur de la CORFO, Arica, 11 avril 2011.
46. Andrés Peralta, Conseiller Régional Arica Parinacota, Commission de Tourisme et de Relations Internationales, Arica, 11 avril 2011.
47. Miguel Flores, Sous-Coordinateur pour le Chili du Programme BID-AEASF, Arica. 12 avril 2011.
48. Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d'Arica.
49. Patricia Sanhueza, Coordinatrice déléguée du Complexe Frontalier de Chacalluta, 13 avril 2011 (non enregistré).
50. Lieutenant Francisco Javier Alvarado Rios, Carabinier, zone frontalière de Chacalluta,
51. Pablo Cardenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota, Arica. 14 avril 2011.
52. Gregorio Mendoza, Maire de General Lagos, Arica. 11 avril 2011.
53. Martin Romero, Maire de Camarones, Arica, 15 avril 2011.
54. Sixto Garcia, Maire de Camiña, Arica, 15 avril 2011.
55. Jaime Viza, Administrateur municipal de Pica. Pica, 16 avril 2011.
56. Ivan Infante, maire de Pica. Pica, 18 avril 2011.
57. Juan Pablo Lopez Aranda, Chargé des affaires culturelles pour la commune de Pica, Pica, 18 avril 2011.
58. Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri, Putre, 20 avril 2011.
59. Luis Caucoto, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá, Iquique, 25 avril 2011.
60. Honorio Mamani, ancien Maire de Colchane, CONADI, Iquique, 21 avril 2011.
61. Hector Ovando, ancien Maire de Pica (1981-1985), Iquique, 22 avril 2011.
62. Jaime Viza, Administrateur municipal de Pica (2). Iquique, 22 avril 2011.
63. Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago, 29 avril 2011.
64. Carlos Ojeda Bennett, Officier de l'Etat-Major de l'armée du Chili, Professeur militaire d'académie (histoire militaire et stratégie, géographie militaire et géopolitique), Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE), Santiago, 29 avril 2011.
65. John Griffith Spielman, Colonel de l'Académie de Guerre de l'Armée du Chili. Santiago, 3 mai 2011.

Annexe 8

Entretiens retranscrits

· Helmut Häfelin Johnson, Coordinateur du projet BID pour la SUBDERE (Sous-secrétariat de développement régional, Ministère de l'Intérieur) et le gouvernement régional de Tarapacá, Iquique, 21 novembre 2006.	33
· Alejandro Choque, Coordinateur territorial de l'ASASF pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (2000-2004) (Bolivie). Putre, 22 novembre 2006.	44
· Ginno Grunewald Condori, Représentant du gouvernement régional de Tarapacá à Putre, chef de l'unité technique de la province de Parinacota. Putre, 22 novembre 2006.	52
· Manola Andreina del R. Verduro Sazo, Représentante du Ministère des Affaires Etrangères à la FERAN. Putre, 24 novembre 2006.	61
· Aquilino Copa, responsable de l'ONG « INTI » de Potosí (Bolivie). Putre, 25 novembre 2006.	64
· Francisco Humire Alejandro, Maire de Putre et Président de l'ASASF jusqu'à l'année 2008. Arica, 27 novembre 2006.	72
· Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 28 novembre 2006.	79
· Patricia Pozo, fonctionnaire de l'Association de municipalités rurales de Tarapacá. Arica, 28 novembre 2006 (entretien partiellement enregistré).	85
· Antonio Mamani, Secrétaire exécutif de l'association de municipalités rurales de Tarapacá. Iquique, 1 ^{er} décembre 2006	86
· Felix Tapia Chipana, Maire du district de Estique pueblo, prov. Tarata Tacna (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006.	91
· Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 10 août 2007.	94
· Kea Wollrad, Responsable pour la BID (Banque Interaméricaine de Développement) du projet « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara ». Entretien téléphonique, 12 octobre 2007.	102
· Paola Valenzuela. Unidad de pasos fronterizos ministerio del interior. Encargada de inversiones 10 mars 2011.	109
· Maria Teresa Infante, Juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye - Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, 12 mars 2011.	116
· Julio Urzua, Vétérinaire pour le SAG (Servicio Agricultura y Ganadero), Ministère de l'Agriculture, Santiago. 17 mars 2011.	124
· Anselmo Pommés, Directeur de la DIFROL, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago. 25 mars 2011.	133
· Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, Santiago, 10 mars 2011.	140

· Patricio Parlen Directeur de l'Agence Régionale de Développement Productif de Tarapacá (ARDP), Iquique, 1 ^{er} avril 2011.....	148
· Jonathan Ramirez, Superviseur du SAG (Servicio Agrícola y Ganadero) pour l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur à Colchane, Iquique. 4 avril 2011.	155
· Luis Bazaes Riveros, Directeur du bureau régional de Douanes d'Iquique. 04 avril 2011. ..	161
· Lieutenant-Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique, 6 Avril 2011.	171
· Sergio Gonzalez, Historien et Sociologue, Directeur de l'INTE, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011.....	186
· Ellias Ticona, Professeur de langue aymara, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011.	195
· Carlos Navarrete, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, Iquique. 8 avril 2011.	204
· Ivan Herrera, Coordinateur délégué de l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur pour Colchane, Iquique, 8 avril 2011.....	210
· Maximiliano Mamani, Entrepreneur (M), et Antonio Moscoso Mamani, Educateur traditionnel aymara (A), Iquique, 9 avril 2011 (entretien partiellement enregistré).	228
· Enrique Gaspar, Gouverneur de la province de Parinacota, Arica. 11avril 2011 12h30, 48mn. En présence de Pablo Cardenas (PC).....	233
· Ariel Abusleme, Directeur de la CORFO, Arica. 11 avril 2011.....	242
· Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d'Arica. 12 avril 2011, 18h, 81mn	253
· Lieutenant Francisco Javier Alvarado Rios, Carabinier, zone frontalière de Chacalluta, 13 avril 2011.....	266
· Pablo Cárdenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota, Arica. 14 avril 2011.....	273
· Gregorio Mendoza, Maire de General Lagos. Arica, 14 avril 2011.....	285
· Martin Romero, Maire de Camarones. Arica, 15 avril 2011 (entretien partiellement enregistré).	295
· Sixto Garcia, Maire de Camiña. Arica, 15 avril 2011.....	297
· Iván Infante, Maire de Pica. Président de l'ASASF. Pica, 18 avril 2011.	301
· Juan Pablo Lopez Aranda, Chargé des affaires culturelles pour la commune de Pica, , 18 avril 2011 (partiellement enregistré).	306
· Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri, Putre, 20 avril 2011.....	308
· Luis Caucoto, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá, Iquique, 25 avril 2011.....	313
· Honorio Mamani, ancien Maire de Colchane, CONADI, Iquique. 21 avril 2011.	323
· Héctor Ovando, ancien Maire de Pica (1981-1985). Iquique, 22 avril 2011.....	329
· Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago. 29 avril 2011.....	341
· Carlos Ojeda Bennett, Officier de l'Etat-Major de l'armée du Chili, Professeur militaire d'académie (histoire militaire et stratégie, géographie militaire et géopolitique), Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE). 29 avril 2011.	348

- **Helmut Häfelin Johnson, Coordinateur du projet BID pour la SUBDERE (Sous-secrétariat de développement régional, Ministère de l'Intérieur) et le gouvernement régional de Tarapacá, Iquique, 21 novembre 2006.**

¿ Puede presentarme la ASF?

Si se habla de ASF, hay que comenzar a hablar de Francisco Humire. Es todo un personaje en el mundo aymara; en el mundo aymara incluso. Reconocido... en fin el tiene la trifrontera dentro de si. Porque tiene padre o madre peruano y padre o madre boliviano. Así que tiene los tres orígenes. El creo la ASF el año 2001. Es una alianza que reúne actualmente 56 unidades territoriales fronterizas del sur de Perú, Bolivia, y de Chile. Son si me acuerdo 28 de Bolivia, 16 de Perú y 8 de Chile, algo así. Son como 180000 aymaras, de un universo de aproximadamente 1 600 000 aymaras, o sea un poco mas del 10% de toda la población aymara que existe al nivel de América.

El tiene muchas dificultades, del año 2001 la fecha, ha tenido, así hicimos avances. Como es una minoría, que aun no reconocida, tanto en Chile que tiene el pionero de los mapuches... Los aymaras son reconocidos en Bolivia, que tiene una mayoría aymara, ya. Entonces tenia dificultades, dificultades legales para constituir la alianza del año 2001 a la fecha, no están legalmente constituidos, así que les imposibilita participar a concursos con proyecto propio en fin..

Y características propias de la gente aymara que vas a ir conociendo tu a medida que vas a ir conversando con ellos, y te vas a dar cuenta de cómo son un poco los aymaras ... los aymaras son muy cerrados, muy cerrados. Muy celosos. Muy celosos de su identidad, de su costumbre, de lo suyo; ya. Y por lo mismo muy desconfiados, y muy poco cooperativos. Así son los aymaras, y tienen muy poco espíritu asociativo muchas veces. Y es muy complicado trabajar con ellos.

EL proyecto que ha finalizado realmente es el proyecto que me ha tocado gerenciar, coordinar, que es la "recuperación, fomento y puesta en valor del patrimonio cultural y natural aymara", que se presento al BID como bien publico regional. Para un bien publico regional, mínimo tienen que participar tres países, los recursos son no reembolsables, o sea no son prestamos, los recursos les entrega el Vid y no se devuelve, pero al mismo tiempo se debe presentar un problema o una problemática común a tres países así que con un programa se soluciona una problemática a los tres países. Y este es lo de los aymaras sin fronteras. Hay muchos proyectos, en concurso. Uno de los proyectos por ejemplo es una Ruta altiplánica de integración, que es turística. Para ella se comenzó a trabajar. O Ruta del Inka, no se si lo habrás escuchado.

¿Es la misma?

De San Pedro de Atacama hasta Cuzco. Claro, es la misma. Para allí se empezó a trabajar. Pero dicen que Chile tiene mucha ayuda económica del BID en el ámbito turístico. Así que el BID recomendó que reformuláramos el proyecto en digamos un enfoque un poco mas social, y a fomentar un poco las bases que no existen actualmente en el mundo aymara, para desarrollar un proyecto mas interesante o sea en el ámbito productivo y ámbito turístico.

Entonces ese es lo que buscamos un poco con este proyecto ahora; esperamos recibir una respuesta en lo que es del concurso, que es en toda Latinoamérica, hay muchos proyectos que se presentan, y la idea es empezar con las bases para el mundo aymara, conocimiento, organización, homologación des ciertas normativas, fitosanitarias, zoonitarias, normativa reguladora en el ámbito turístico,

paso fronterizo, en fin poner las bases para tener las condiciones para desarrollar un proyecto, un proyecto mas especifica de un punto ; en el ámbito turístico o en el ámbito productivo por ejemplo. En el ámbito productivo se puede enfocar en los camélidos, el tema de productos originarios como la quínoa por ejemplo. O en ámbito turístico se puede desarrollar justamente lo de la ruta altiplánica, con el potencial que tendría la base para este proyecto BID. Eso es más o menos en que estamos.

Bueno, todo comenzó con Francisco Humire. El es todo un personaje como te decía antes de esta alianza estratégica aymaras sin fronteras, desde el año 2001 ha sido siempre reelegido, siempre siempre constantemente.

¿Gracias a este proyecto también?

El proyecto ha potenciado su imagen. Aunque ellos son los beneficiarios. Ha potenciado su imagen, ha sentido como que el un poco gesto, y que el proyecto en fondo se presentara en Aymara sin frontera. Pero eso no importa, es lo mismo, da lo mismo. Si el esta arriba mejor, porque le ayuda bastante. Ya lo vas a conocer, es una persona muy interesante, pero como todos los aymaras ... Tu conoces la ley de "Ayni" aymara ¿ Que tu das algo, pero siempre vas a recibir algo de regreso. Bueno. Eso es la concepción de todos los aymaras. Siempre. Eso es inevitable, ya me di cuenta, ya, desde marzo estoy trabajando acá con la región, y me di cuenta de esta problemática, de este problema que tienen. Entonces eso son cosas que se señalo poca a poco.

Que mas quieres que te cuenta. Francisco Humire es alcalde acá de Putre, el organiza la FERAN justamente, desde bastante tiempo. El tiene como gran meta establecer la FERAN como una feria de integración latinoamericana, proyectarse en este contexto, ya. Y bueno hay muchas cosas interesantes con este proyecto en fin, que esta ordenando un poco las ideas y mirando en frente el tema.

¿Ud. Trabaja con la región, y tambien con la SUBDERE? ¿Como llego acá?

Esto ha comenzado en diciembre del año pasado. En diciembre del año pasado, el BID invito a la SUBDERE, a una presentación en Santiago, justamente a una presentación de lo que es un bien publico regional. El invito a la SUBDERE a participar en este concurso. A detectar posibles proyectos nacionales y participar en este concurso. Bajo los lineamientos que te dije al comienzo, o sea que sea un proyecto trinacional, y con problemática común.

Bueno en este contexto, coincidió tambien que visito el CESPI italiano, el centro de estudios en política internacional de Roma en Italia, el CESPI, ya. Y coincidió tambien que tenga interés en la misma problemática, en las mismas características.

Al mismo tiempo aquí, se identifico los aymaras sin fronteras. El proyecto aymaras sin fronteras de la alianza estratégica, el original, fue a Santiago. Fue a la SUBDERE, la SUBDERE se intereso, se lo paso al CESPI, el CESPI se interesó, todos se interesaron, y en marzo comenzó el tema.

Entonces al principio es una iniciativa de las municipalidades, y luego la SUBDERE se intereso a lo que se hacia al nivel local.

Exacto. Porque sucede, lo que se hacia, la alianza estratégica aymaras sin fronteras no era reconocida en absoluto. No era conocida en Santiago. Ni siquiera era reconocida en Tarapacá, por mucha gente.

Ni siquiera en el gobierno regional aquí era reconocida, ya. A ese nivel, ya. Así que bueno, se enteraron de eso, y eso fue la idea, el punto de partida en el fondo El "grupo objetivo" lo podríamos decir así, era el grupo ASF, eso era el grupo objetivo. Con este grupo objetivo había que desarrollar un proyecto. Ya, un proyecto con los lineamientos del BID. Y así paso como te dije fue la ruta altiplánica, y después se fue cambiando poco a poco porque había conferencia que teníamos con Washington, con el BID, cambiando la concepción poco a poco hasta que lleguemos a este final. Así es la idea; los aymaras sin fronteras son el grupo objetivo, y el grupo de investigación en el fondo.

¿Al principio, antes de este proyecto, la alianza era un proyecto mas productivo o ya había el tema del turismo?

Buena pregunta. Bueno, la alianza ASF en un comienzo tenía tres líneas básicas de acción: la primera línea básica, el turismo como un eje estratégico de desarrollo de la región aymara. Punto uno. Punto dos es la ganadería camélida, como otro eje interesante de desarrollo, y el punto tres son los productos originarios. Son los tres ejes básicos en que la alianza ha trabajado durante toda su existencia. Y son los tres ejes en el fondo que está retomando el proyecto BID. Eso parte de base en el fondo ya.

¿La región financia a la FERAN desde 2006?

Claro en la FERAN, si coopera. La FERAN, hay cooperación de diferentes estamentos. Mucha parte privada, el gobierno regional, la SUBDERE misma, el ministerio de RREE también, dirección de América del Sur, todos de una o otra forma cooperan para el éxito de la FERAN; con diferentes aportes que se van juntando y forman un gran aporte a la FERAN; sobre todo este año que es más grande que los años anteriores. Porque en eso se incorpora incluso ese seminario.

¿Antes de 2006 había apoyo?

No antes de 2006 era un poco menor el apoyo, y también otro perfil tenía la FERAN. Pero eso te puede hablar súper bien en Putre Miguel Flores;

¿En la aplicación de los proyectos de ASF, como funciona entre los diversos niveles de gobierno, hay políticas públicas que se aplican, o es mas algo local que es apoyado por el gobierno ¿

Actualmente es algo local. Es primera vez que se obtiene algo más al nivel nacional. Con la SUBDERE y la dirección América del Sur, ya. Normalmente eran más locales los aportes que se entregaban por el mismo del conocimiento de esta alianza al nivel nacional. Incluso al nivel internacional. Este año es como el año de la difusión, ya, digo yo. Y el próximo año tiene que concretarse todo lo que se ha alcanzado este año, en cuanto a este contacto. Incluso estamos llevando la cooperación japonesa incluso, JICA, también va a Putre ahora. Para mirar también el un proyecto de interés en desarrollo productivo principalmente. Así que en este contexto ya se está expandiendo bastante así que ya al momento ya salga, definitivamente, adelante, el mundo aymara. Es bien interesante. Las poblaciones ya son bien pobres, que es en zona extrema, así que necesitan realmente la ayuda.

Tu has sido en Puno, donde la situación es muy similar. Bueno. Puno no esta en ASF. Hay contacto pero no esta.

¿Porque no esta?

No se, hay que preguntar a F. Humire. Porque allá no te respondan. Es que también en esta zona, es que hay muchos problemas políticos también. Eso dificulto también mucho la relación. La misma teoría que ha resultado en los años anteriores, que cambio de gobierno implica a cambio de alcalde, y cambio de alcalde implica cambio de percepción hacia así. Y como no tiene institucionalidad todavía formal eso de ASF, que eso le hace falta, no puede funcionar como tal.

¿Y no hay proyecto en este sentido?

Como que para hacer una institución formal, que sea legalmente constituida? Mira hay abogados que han sido trabajando varios años, varios años en eso, pero todavía no ha llegado a nada concreto. No se que parte esta mala con eso...

¿Porque, hay bloqueos para hacerlo?

Hay que hablar con Miguel, el te puede responder.

Bueno acá esta ASF, que es en el sur del Perú, bueno región de Tacna en Perú, Chile, la primera región de Tarapacá que es esta, pero solamente con ocho comunas rurales, de la asociación de municipios rurales de Tarapacá. Hay tres comunas que no son consideradas como rurales, que son Arica y Alto Hospicio. O sea la región de Tarapacá tiene once. En Bolivia esta el departamento de la Paz, el departamento de Oruro, y hace poco Potosí y los Lipez también.

Mira, para que veas como es el mundo aymara. El proyecto BID es en beneficio de ellos. Pero es que he solicitado por mail un mapa de este tipo. A todos. No nadie, responde. Sin embargo, en el sitio web de la FERAN, encontré este mapa. Existía ¡ Hay que mandarlo al BID, es súper potente, súper interesante.

¿Pero no les gusta a ellos este proyecto?

Si les gusta, pero es que es mentalidad de ellos. Cuesta mucho, cuesta mucho. Ya. Un poco porque ellos no están presentando como iniciativa propia y en el fondo, un blanco en el fondo les esta haciendo el proyecto. Como uno tiene que irse aliando a ellos para desarrollar un proyecto. Todo un problema de mentalidad. Ha costado muchísimo, pero se ha logrado. De hecho se logro presentar algo más o menos interesante al BID. No perfecto lo reconozco, pero es un insumo interesante, que el mayor éxito es haberlo finalizado. Y haber difundido todo este ASF no solo en Chile sino que en el mundo pues. De hecho hasta en Francia se conoce.

¿El proyecto BID es presentado por la región de Tarapacá; y las regiones, o departamentos en Bolivia, también trabajan en el proyecto?

Si. Para elaborar el proyecto hubo un trabajo trinacional. Se hizo una especie de comisión técnica entre los tres países con representantes de Tacna, la Paz, Oruro, Potosí y Tarapacá; y se hicieron reuniones trinacionales, con los técnicos de los tres países. Eso es un requisito básico del BID. Que trabajen los tres países y no uno solamente. Es básico eso, es básico. Y se hizo eso realmente. Los resultados no fueron óptimos, pero se hizo.

¿Estos gobiernos regionales también financian a la FERAN, o a la alianza, como el gobierno regional de Tarapacá?

Me parece que no. Porque son muy pobres en recurso, me parece que no. Incluso, a través del ministerio de RREE de Chile se están financiando tres buses para Bolivia, para la gente de Bolivia. Así que no creo porque los niveles de recursos no están hartos. Aunque Tacna tiene ahora, tiene. Pero sucede que ahora hay una reintroducción de los recursos por parte del gobierno de Alan García. Y yo se que algunas comunas de la región de Tacna les esta sobrando dinero, así que podrían pero me parece que no.

¿Me dijo que hay conflictos internos, entre municipalidades?

Si, envidias. Porque en el fondo, uno por otro dice porque a ti te han privilegiado la parte turística, porque yo no si también tengo algo, porque siempre te privilegian a ti, porque yo no estoy considerado como trifrontera Visviri, siendo que yo tengo un paso, que privilegian otro paso y no el mío, o sea siempre hay conflictos. AL interior de la alianza, ha haBIDo conflictos, y ha haBIDo algunos disidentes, que han tratado de formar una alianza paralela. Pero sin resultados. Incluso entre la alianza ASF y la asociación de municipalidades rurales de Tarapacá, hay muchas disputas también. Porque ven que la alianza estratégica esta abarcando ámbitos que ellos no están abarcando, proyectos que no están tomando, que la alianza avanza a veces mas grave que ellos... cuando la alianza es parte de la asociación de municipios rurales, porque los 8 son los mismos que están allá. Pero igual.

Hay rivalidades.

Claro. Entre Francisco Humire y Iván Infante, el presidente de la asociación de la asociación de municipios rurales, F. Humire presidente de la alianza, pero F. Humire es alcalde de Putre o sea esta a dentro de los municipios rurales, eso mando hacia a bajo el Infante, o sea todo uno... con el tiempo vas a ver tu creo; y siempre tienes eso al final todos son amigos, y al final si llegan a un acuerdo, pero...

¿Y entre alcaldes de diferentes nacionalidades, hay conflictos?

Fíjate que menos. Es más al interior de los países. Como hay una buena hermandad en el fondo entre las diferentes países y nacionalidades. Por ejemplo al interior de Bolivia también; o sea La Paz y Potosí, es muy difícil que trabajen juntos. Hay disputas internas también entre los departamentos propios también de la paz Oruro y Potosí. Pero para este proyecto se trabajo en conjunto. Hay cartas de apoyo, eso es importante, de todos los gobiernos regionales; es importante.

¿Para la aplicación de los proyectos, hay seguimiento y reuniones regulares o solo se reúnen las autoridades para la FERAN?

La alianza estratégica normalmente hace reuniones anuales. Una o dos veces al año. Reuniones de todos los ASF de los tres países. Normalmente. Son reuniones muy masivas donde van todos los alcaldes, técnicos, son más del ámbito político que técnico. Ya. Eso es lo normal de la alianza estratégica. Más detalles te pueden dar Miguel o F. Humire. Pero esos son temas globales. A partir de este año con el proyecto BID, se implementó la nueva técnica o metodología, que es hacer reuniones más pequeñas, técnicas solamente. Con grupos escogidos de técnicos, de diferentes regiones. Ya se hicieron varias, en el contexto del proyecto BID. Y eso con F. Humire el presidente porque él hizo buena iniciativa, este próximo año así son la misma metodología, o sea reuniones masivas comunes, y más pequeñas técnicas para los proyectos. Pero por lo esencial las reuniones son unas dos veces al año, masivas. Hubo en Tacna, hace poco, el 29 de mayo. Y se repita ahora la misma reunión ahora en Putre, en el ámbito de la FERAN. Son dos veces al año aproximadamente. Pero faltan los recursos para hacer reuniones. Porque los municipios no tienen el dinero para trasladarse. Y ese es la problemática que hay. Pero ahora en la FERAN van a ir muchos de ellos.

¿Hay relaciones entre los comités de frontera y la FERAN o la alianza?

Buena pregunta. La respuesta es no, hasta ahora. No, no. Hasta ahora no. No hay ninguna relación, hasta hoy en día. Hasta el comité de frontera número cinco en Perú, y siete con Bolivia. NO hay ninguna relación entre la alianza estratégica y los comités de frontera. Sin embargo, en este comité de fronteras que va a tener lugar en Arica, el 28 y 29, se logró conformar una subcomisión que se llama gobiernos locales. Y dentro de esta subcomisión de gobiernos locales se va a ir este tema de ASF y del proyecto BID. Eso es nuevo. Primera vez. Así que a partir de ahora, la alianza en el fondo va a tener participación activa en los comités de frontera, primero en Perú, para empezar. Y con Bolivia se quiere hacer lo mismo. Todo en base a lo que se hizo con el BID en el fondo. Porque un compromiso con el BID, en el proyecto mismo, es que el comité de frontera va a ser una instancia de fiscalización y de coordinación para el proyecto BID. Hay ahora. Es el momento preciso cuando se empiezan a hacer todas las relaciones ahora.

¿El BID tiene requisitos en el contenido del programa para los tres países ¿Puede ser cualquier actividad?

Si, todas las actividades se deben hacer en los tres países. Debe ser punto uno un programa que sea común a los tres países. Y ahora todo el programa del proyecto BID tiene que enfocarse a los tres países. No a Perú, Bolivia o Chile, sino que al conjunto. Tiene que haber una coherencia en la formulación, marco lógico, y actividades. Esta coherencia 100% no se cumple. Estamos totalmente conscientes de eso. Mas no se pudo hacer. Porque es muy difícil compatibilizar todas las mentalidades.

Sin embargo hay tres componentes básico en el proyecto. Uno que es gestión territorial transfronteriza, o trifronteriza, otro que es capacitación, y otro es difusión. Mas que las actividades, es interesante el objetivo, o sea el objetivo de cada actividad, porque en el fondo todos los objetivos son totalmente coherentes con la parte de la presentación del proyecto. No se si es la actividad que costo mucho, pero a grandes rasgos las actividades que se están proponiendo, si lo más probable es

que no quieren esta. Porque el proceso de este proyecto BID es el siguiente: ahora en diciembre, en enero a mas tardar hay un proceso de elegibilidad previa, donde se elige el contexto primario. O sea el bien publico regional, la idea del bien publico regional. Si esta en el contexto del BID o no. O sea actividades no se ve tanto, ni presupuesto. Bueno una vez que se apruebe la idea original, hay una segunda fase, donde hay un trabajo en conjunto con el BID, de afinamiento del proyecto. Manteniendo la idea original, pero adecuando en lo que es actividad y presupuesto. Si sigue un acuerdo, si finanza. Si no sigue un acuerdo, no se finanza. Así nosotros lo que queremos pasar ahora es la primera fase, que es de elegibilidad, creyendo de que si, ojala. Es un proceso abierto, siguiendo trabajando para la segunda parte del proyecto. Eso es lo de estructura. Pero si digo que esta parte es totalmente .. una propuesta 100%. Porque si yo presento el jueves presento los objetivos. Así que expongo el jueves, va a haber mas detalles.

Bueno las actividades, es un eje territorial por ejemplo. Es transfronteriza, tenemos homologación de legislaciones, en normativas fitosanitarias; catalogación, evaluación, “Análisis de usos de la biodiversidad con fines productivos”: en el fondo la idea es recuperar todas las costumbres ancestrales aymaras. Y potenciarlas. Potenciarlas de tal forma que no sea solamente sobrevivencia, sino que sea también productivo, al nivel de formación de microempresas, corporación, y que salga al mundo en el fondo con sus productos. Si no al mundo mas cerca de Latinoamérica, para que de subsistencia un poco al desarrollo.

¿Como van a hacer si a la gente no les interesa?

Hay que motivar. Viene en la segunda parte, espera. La segunda parte del proyecto es capacitación, que son talleres de motivación: demostrarle a toda la gente, a su nivel para que entiendan bien lo que pueden hacer. Que se autovaloricen también. Porque no se autovalorizan ellos, y venden todo su potencial a ONGs extranjeras o a grandes productores extranjeros y ellos tienen todos los beneficios, y el pueblo aymara no consigue nada en el fondo. Bueno también están felices porque viven en el fondo, pero entreguen todos los beneficios a ellos. Es que ellos aprovechen lo suyo. Eso es un poco la idea...

(il continue la présentation du projet)Hay dos niveles de capacitación: al nivel macro, los actores públicos y privados de apoyo. Otro nivel son familias indígenas. Es un nivel mas bajo ahora. Tenemos la capacitación para mostrarles todo lo que pueden hacer. Porque no sacamos absolutamente nada, si las familias no están capacitadas, o que el gobierno no tienen nada hacia donde se va, no hay... porque al final es el gobierno regional los que deciden, políticamente. ¡No es para provocarnos revoluciones, que digo! O sea a los dos niveles se están capacitando, a los dos niveles. Y otro nivel es el fortalecimiento de las comunidades locales, para el desarrollo de turismo específicamente, turismo. Que es algo que se considere muy relevante para la región, con todo lo que pueden entregar. El turismo si no se entrega turismo solo como paseo, sino que al los mismos pueblos también se les puede entregar todo lo que es comercialización de la artesanía, productos mismos, comidas típicas... En fin se puede entregar mucho. Lo que se llama turismo vivencial a fin que se convive con las familias, un tiempo. En este contexto vamos enfocando nosotros, o sea no es nada si no es en este contexto. No hacer hoteles cinco estrellas porque quiebra toda la estructura, el entorno, te fijes.

¿No hay un cierto riesgo de “folklorización” de la cultura?

No, tenemos cierto control. Hay que controlar eso. Un colega aymara decía : “Nosotros si ponemos las plumas.” Pero no, que no sea eso, que sea a ese nivel. Eso es la idea, mostrar lo que hay pero sin folklorizarlo. La vida cotidiana... No tienen que andar vestidos de aymara por obligación, no, no. Normal, pero como potenciarlo, con las capacitaciones.

¿Hay proporciones definidas de trabajo en lo de ganadería, de productos...?

No, no hay definiciones, en absoluto. Por eso son los estudios. Los estudios deben dar mas requerimientos, en el fondo. Pero a priori no se puede priorizar porque todo es relevante. Claro, unos a primera vista dicen claro, turismo.

¿Hasta ahora, hay planes de turismo que se aplican?

Si, hay mucho turismo. Hay proyectos incluso de la región de Tarapacá, de municipios rurales, con una region activa, la región vasca. Hay ya todo un proyecto de dos años, la primera fase esta finalizada, del proyecto turístico. Es todo un proyecto turístico ahí, desarrollándose por comuna. Se potencia cada comuna, con sus características propias. Con mapa, con todo. Con la cooperación vasca se hizo. Y se esta postulando la segunda fase.

Porque eso mismo dijo el BID, que no hagan lo mismo porque ya esta hecho en gran parte. Con nuestros recursos no hagan eso hagan otra cosa dijo el BID. Por eso diversificamos un poco en por ejemplo lo que es la parte turística. Hay difusión, que es organización de encuentros, en fin socializar, todo. Esta idea esta bien interesante.

Hay también el proyecto de SERNATUR, que es la Ruta altiplánica de Integración...

Entonces ¿la Ruta altiplánica de Integración es gestionada por SERNATUR ¿

Eso es otro conflicto. Digamos que hay un trabajo en conjunto entre SERNATUR y la asociación de municipios rurales. Los dos. Cuando SERNATUR lo presenta dicen que es de ellos con apoyo de la asociación, cuando la asociación lo presenta dicen que es de ellos con el apoyo de SERNATUR. Es de los dos.

¿Y al principio de donde viene la idea?

No se, es interesante, hay que preguntar a SERNATUR.

Trabajas en la región desde marzo. ¿Y antes?

Otros lados, otras regiones. He recurrido mucho, en todo Chile incluso la séptima, Maule, Coquimbo, la cuarta, en Santiago también, siempre con proyectos internacionales, siempre con el mismo tema. Tuve una licencia en estadística.

¿Te parece que cuando hay un elemento de identidad como lo aymara, funciona mejor como proyecto de desarrollo?

Si. Como proyecto de desarrollo funciona mucho mejor, sobre todo en zonas extremas. El problema de las identidades es que las mismas identidades dificultan también el trabajo. Pero es un elemento muy potente, la identidad aymara. Para cualquier proyecto. De hecho en Europa están muy interesados en la cooperación italiana por el proyecto, justamente por la identidad aymara. Eso potencia mucho mas cualquier proyecto una identidad propia, identidad quechua, identidad mapuche, identidad aymara, lo que quieras, pero una identidad así originaria potencia cualquier proyecto. De desarrollo productivo, porque puedes recuperar tu la ventaja que tienes es que son identidades que son siempre... normalmente son identidades milenarias. Y siempre tienes la oportunidad de recuperar tu costumbres ancestrales, y eso te potencia para estas costumbres comunales con formas ya mas tecnológicas, ya mas actualizadas. Y eso te da un producto muy interesante. El turista al final se transforma en turista con fines especiales. De que no solamente visita la región aymara para mirar la belleza en fin, sino también para mirar la parte productiva, la parte costumbrista, todo eso. Sin caer en lo folklórico.

¿Antes esta cooperación transfronteriza, ya había relaciones entre los municipios o entre las regiones fronterizas?

EL mundo aymara es el mundo aymara. Tu le preguntas a un aymara por ejemplo “eres boliviano?” Soy aymara responden algunos.

O sea aymara ya es un mundo. Así que en este sentido siempre ha ido cooperación entre ellos. Proyectos en si, muchos intentos. Ahí Miguel Flores te puede dar una clase magistral de todos estos proyectos. Es ingeniero industrial, y es aymara.

Han ido proyectos de Paspuna que faltan dos países para que se concretan, hay unos proyectos con una universidad en Canada, que tampoco se concreto, esta también ahí, otros de los parques nacionales, tampoco ha llegado a termino, o sea ninguno proyecto ha llegado a termino hasta ahora. El único es este, han ido muchos intentos, muchos; en este sentido la cooperación ha estado presente mucho, mucho mucho antes, ya.

¿Estos proyectos eran de cooperación entre regiones o mas entre municipalidades?

De todo tipo, depende el proyecto. Hay mucha gente con quien puedes conversar en Putre. Hay esta ONG boliviana también que esta trabajando en proyectos productivos, INTI. También tienes Chakana, otra ONG de la Paz.

¿Del lado chileno, hay este tipo de ONG?

Si, pero no hemos tenido muchos contactos. Incluso hay una agencia, agencia de desarrollo local aymara, que el presidente es Francisco Humire. Tienen la sede en Arica. Esta legalmente constituida. El problema que tienen ellos es de financiamiento. EL problema de los aymaras el unificar el proyecto, y llevar acabo el proyecto realmente. ES la problemática del mundo aymara; Este proyecto que presentamos al BID, que sea yo o otra persona no importa, pero si hubiera sido un coordinador

regional, este proyecto no finaliza. Te lo digo, no finaliza. Tenia que ser un coordinador territorial. Acá es muy informal. Y falta eso, esta perseverancia. Perseverar, perseverar siempre.

Formalizar, tambien...

Exacto, claro. Falta eso. Ellos no van en estructura que va a ir enfocando directamente, aquí hay lineamientos que van a estructurar todo lo que va ... Porque hay mucho lineamientos.

Pero lo de la identidad es vital. Sin este elemento es un proyecto entre otros. Ese es único, o casi. El mundo maya tambien hizo eso: destino turístico con identidad.

¿Aymaras sin Fronteras se inspiro de Mundo Maya?

No creo. Porque Mundo Maya nació en el 2001, si no me equivoco. Y la alianza tambien en 2001. No se cual fue la idea original; eso te lo puede decir Francisco Humire, como nació realmente la alianza. Yo se que nació en Tacna, eso si, por las necesidades que hubo en Tacna.

¿Para la región, participar en ASF puede ser un medio de tener mas peso político al nivel nacional?

Si. Exacto, totalmente de acuerdo. En todo caso, es una casualidad que el gobierno de Tarapacá presente el proyecto. Fue todo un trabajo estratégico de la SUBDERE. Porque SUBDERE tiene mas poder al nivel nacional e internacional porque es del gobierno de Chile, para poder trabajar un proyecto, que el gobierno regional. Para trabajarlo, para elaborarlo. Sobre todo la etapa de la elaboración, de desarrollo del proyecto, estuvo bajo el auspicio de la SUBDERE, gobierno de Chile. Podíamos entrar con mas facilidad a Bolivia, a Perú... Como gobierno regional de Tarapacá, no era tan fácil entrar. Entonces todo un trato estratégico hubo, y los últimos de ellos, se cambio quien presenta el fondo, y el que solicita el financiamiento. Lo ultimo de eso es que ahora que el proyecto estaba listo listo, el solicitante fue el gobierno regional de Tarapacá.

Y la SUBDERE trabajo todo el proyecto...

Exacto, claro. Como apoyo a la región. En el fondo, fue un apoyo a la región. En el fondo, el gobierno de Tarapacá esta como solicitante, pero fue en los últimos días, casi en los tres últimos días, que se decidio que fue el solicitante el gobierno de Tarapacá.

¿Por qué?

En el fondo, para que sea propuesto. Porque el proyecto, al nivel regional, al ejecutarse, y para el BID incluso, tiene mucho mas identidad si lo presenta una identidad regional que una identidad central. Es una muestra de descentralización de un poco todo lo que es internacionalización. Como muestra de descentralización de Chile. También un poco política hacia SUBDERE. Porque SUBDERE va a decir nosotros apoyamos el proceso de descentralización, y tenemos como muestra este proyecto que apoyamos. Es todo política pero da lo mismo, en el fondo que beneficia al mundo aymara.

¿Entonces es mas fácil entrar a Bolivia y a Perú como gobierno de Chile que como región, a pesar de la cercanía geográfica y cultural?

Si. Es que la SUBDERE es del gobierno central de Chile. Por ejemplo aquí nosotros tuvimos que acercarnos a autoridades nacionales de Bolivia y de Perú. También a autoridades regionales y departamentales. Pero para llegar a autoridades nacionales, no puedes llegar como región, es más difícil. Por ejemplo llegamos a Choque Huanta, el canciller de Bolivia. Pero llegamos como gobierno de Chile. No como gobierno de Tarapacá. Es muy diferente. Es increíble pero es así. Incluso, bueno... A mi me da lo mismo, a mi no me gustan los títulos, nada de eso, pero yo me presento como consultor SUBDERE del gobierno de Chile, es muy diferente como me reciben a como me reciben como consultor del gobierno regional de Tarapacá. Es muy diferente.

¿Pero trabajas para la SUBDERE, y también para el gobierno regional...?

Mira, yo estoy financiado por la SUBDERE. La SUBDERE le entrega el dinero al gobierno de Tarapacá. Pero como el proyecto era para octubre, me contratan hasta diciembre, sigo con el gobierno de Tarapacá adelante y represento aquí al gobierno de Tarapacá.

Los departamentos de Bolivia y regiones de Perú también vienen aquí a presentar proyectos, por ejemplo de la Ruta Inka en Tacna ¿ Para saber si funciona en los dos sentidos.

Esa es la ruta altiplánica de integración. El es el original. Que va a San Pedro de Atacama, entra aquí a Bolivia, La paz, Tiwanaku, y llega a Cuzco. Y llega incluso a Arequipa. Si te fijas en el proyecto BID, acá no esta considerado, y esta zona tampoco esta considerada. Esta considerada la otra zona, por acá abajo.

¿Este circuito es también hecho por la alianza ASF?

Con la asociación de municipios rurales. Esa es la ruta altiplánica de integración. El original. El origen origen, no lo pude descubrir en 100%. Igual hay muchas barreras para llegar hacia ello. El actual, es lo que te mostré antes. O sea Tacna, la Paz, Oruro, Potosí y Tarapacá. El primero murió.

De lo que vi en Internet, pensé que todavía era el mismo circuito de la ruta altiplánica.

Existe. Pero sabes que, no se presento en esta ocasión a la OEA porque Bolivia tenía problemas con la OEA en este entonces. Y por eso no se pudo presentar. Pero el proyecto existe, y se va a presentar nuevamente a otras instituciones internacionales, se va a reactivar porque esta completo. Con marco lógico, totalmente estudiado esta.

Lo tienen SERNATUR y la asociación de municipios rurales. Pero SERNATUR quiere reactivarlo. Y si se suma a toda la parte del BID, se crea todo un foco.

Nosotros no pudimos presentarlo al BID, no que no quisimos, no pudimos, porque el BID dijo que no.

¿Porque?

Porque Chile tiene mucha cooperación internacional, del mismo BID, en temas turísticos. Sobre todo el programa Orígenes, 40 millones de dólares, que termino hace poco, Orígenes 2, y otros proyectos mas que hay, si tiene mucho Chile en la parte turística. Y lo que le interesaba al BID, en el fondo, no

es proyecto que se quede en el aire sino un proyecto que realmente tenga una sustentabilidad. Y mas focalizado. El BID dijo a nosotros en la primera conferencia, vosotros tienen mucho. Tienen muchos bienes públicos regionales. Pero prioricen, dijo. Busquen el mas interesante, prioricen. Ahí nos fueron ayudando ellos y llegamos a eso.

Pero este proyecto esta, si existe y lo van a apoyar como gobierno tambien, de todas maneras.

¿Hay una relación entre el programa Orígenes y la creación de la Alianza ASF?

Que yo sepa no.

Bueno aquí tienes Lipez, son circuitos que han identificado ellos en Bolivia, tengo la presentación completa; con la altura, todo, tengo esto... Eso de bien cultural... Esto lo vamos a ejecutar ahora en la mesa de trabajo de turismo, el 24. Se va a ejecutar en Putre, esta presentación es para ello. Esta es la ruta que sale de Tacna, aquí, el circuito, de Tacna pasa por Visviri a la parte chilena. Pasa por Putre y va a Visviri. Esa es la parte chilena. Y hay muchos circuitos, tengo hartos material.

- **Alejandro Choque, Coordinateur territorial de l'ASASF pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (2000-2004) (Bolivie). Putre, 22 novembre 2006.**

¿Desde cuando es coordinador de la alianza?

Este año. Desde el 2006. Después hasta el 2004, yo fui alcalde de un municipio de la frontera, en el lado boliviano. De alcalde, fui 5 años de alcalde, y en estos 5 años el primer año lo creamos la... la alianza. De manera oficial digamos, de manera institucional. Entonces después ya actualmente ya no soy una autoridad pero... sigo apoyando digamos lo que es la alianza.

¿Dónde vive?

Digamos que Soy medio itinerante. Si, de aquí, estoy en Arica, estoy en la Paz, o a veces como otro ciudad, de donde provengo o sea como departamento es Oruro, algo así. O a veces voy a Tacna. O sea coordinando la alianza aquí. Estaba medio apagado hasta el 2005. Después de cuando deje la alianza, hubo como un especie en el año 2005 hubo como una... Una paréntesis, algo así. Entonces me preocupo, y llame a Don Francisco y dijimos... Empezamos a planificar. Que hacemos, Retomemos el trabajo. Entonces... por eso este año, estamos aquí... Fortaleciendo a la alianza. Que en gran parte se logro los objetivos. Se logro en gran parte. Y ahora.... Digamos que se logro... Un poco consolidar en la parte... Digamos orgánica, se logro consolidar un poco también en la parte de socialización, o sea se difundió... Después, que más, se hizo bastante... Posicionamiento, digamos así, en distintos niveles. Tanto con las entidades de cooperación... Con sedes en cada país, por supuesto. Se hizo este trabajo de posicionamiento igual con los gobiernos, este... A parte de los gobiernos locales que son los municipios, con gobiernos intermedios que son los gobiernos departamentales, acá en Chile son las intendencias, en Chile son las prefecturas. En Perú, igual son como gobiernos regionales. Entonces todas estas cuestiones, y con gobiernos nacionales por supuesto. Entonces todo

eso este año se logro, pero se que no esta completo, falta mucho por hacer, si lo hay, ya despegar con resultados de beneficios, para la gente, para las comunidades aymaras, para el que se hizo esta alianza.

¿Ud. a lo largo del año va de lugar en lugar para evaluar los proyectos, o para coordinar entre distintas autoridades. Como trabajan con las autoridades?

Si, es mas al nivel de contacto. Como te dije, en los primeros 5 años desde el año 2001, digamos institucionalmente aparece la alianza, se elaboran los primeros lineamientos estratégicos se logra constituir un primero equipo técnico, y ...

después se logra un poco, como se dice en palabras mas sencillas afianzamiento entre los gobiernos municipales y autoridades locales digamos, o sea tradicionales. Eso es lo que se hizo en esos 4 5 años, porque antes de eso, no fue fácil porque... Hubo digamos una.. especialmente entre lo que... Es un tema histórico digamos, que en el lado nuestro le cuento en el lado boliviano, dicen como vamos a estar con los municipios rurales de Chile, si se supone que ellos tienen que devolver el mar, así. Entonces si Ud. habla con este entonces quiere decir que no es consecuente con la historia. Así digamos, la gente...

O sea que... Estamos los alcaldes, pero los alcaldes estamos en base a... A los beneficiarios que son las comunidades aymara. Entonces digamos que no todos lo decían así de frente, pero digamos había cierto... resistencia.

Entonces nosotros decíamos pero: uno. El mundo aymara, la cultura aymara, es milenaria, y milenariamente siempre fuimos uno solo. Nunca estábamos separados. Si desde la época republicana, es donde seguramente nos empezamos a separar, porque si Ud. habla en temas históricos podemos hablar de la historia más allá de la época republicana. Es cuando estamos viendo que nos volvemos fronteras. Como de país a país. Pero si culturalmente fuimos uno, milenariamente, y porque no pensar... Ahora, nos damos cuenta que, después de tantos cientos de años o miles de años, nos damos cuenta que la pobreza esta más. 500 o mas años atrás, en esta región no había pobreza. No había pobreza, porque así dicen los datos históricos, no. Era... hasta era una de las regiones mas pobladas en toda América. Porque después, hoy en día ya es otro la situación pero si eso así fue, entonces que es lo que paso, porque a estas alturas existe esta situación tan difícil, y lo que es encima después de la pobreza, la migración y el riesgo de la perdida de la identidad cultural.

No hay... Una alta tendencia digamos de ir paulatinamente de la generación a generación de vemos pasando, el riesgo de ir perdiendo nuestros valores culturales que, hoy en día hay un alta tendencia mundial en recuperar estos valores culturales de acuerdo a las etnias, culturales, o de acuerdo a las regiones que existen en el mundo. Entonces nosotros que estamos haciendo aquí? Si. Si estamos gente evidentemente que estamos como responsables municipales, decimos que somos aymara, pero que estrategia usamos para recuperar, para integrarnos con nuestros muchos hermanos que están allá, allá, mientras nos dividen en algunos hitos, que si hablamos de la historia no.. Eso nunca existió, entonces esas cosas se ha... Se ha reflexionado. Se hizo una reflexión, una análisis.

Y acaso juntos, culturalmente podemos hacer una fuerza para decir a nuestros gobiernos, porque encima, sobre eso, sobre esa otra realidad, la otra realidad grande es que el estar en la frontera para muchas regiones en el mundo me animo a decir, siempre parece que es vivir un poco aislado, olvidado por gobiernos centrales de cada uno. Entonces el gobierno boliviano siempre llega, pero nunca llega como quisieran que llega a la frontera. Problema el mismo en Chile. O sea quizás no en el mismo nivel, pero hay algunas semejanzas, pues, igual en el lado de Perú... Bueno, eso es una situación real, porque la tendencia, en cada... en el mundo los países tienden a centrarse en ciudades.;. eso es la otra tendencia en este momento. Pero los que estamos allí entonces que hacemos.

Tenemos estas desventajas, pero no solo son desventajas. También tenemos grandes potencialidades. Nuestra cultura aun vive. Nuestra cultura esta viva ahí. Nuestras potencialidades, digamos, si queremos desarrollar proyectos, ahí esta nuestra ganadería, nuestros productos andinos, originarios... Todavía mas bien hay una gran tendencia a rescatar esos productos que son en el mercado grande, a lo mejor, con alta cobertura. Entonces si bien tenemos debilidades, entonces también tenemos potencialidades. Entonces ¿que estamos esperando?

Pues a ver intentamos hacer esta reintegración cultural, cultural, eminentemente cultural, pero como ayudamos a nuestra gente juntos, hermanándonos, reencontrándonos, como podemos ayudar a que... A lo mejor, si no lo vamos a rápidamente repoblar, pero por lo menos tratar de parar esta alta tasa de migración que existe en cada lado. Y eso es súper alarmante, porque se... se manejan datos estadísticos que se hizo en esta región transfronteriza, pues si Ud. hace una pregunta, así, una encuesta a un grupo de jóvenes, Uds. que quisieran, donde quisieran vivir, al tiro te lo dicen "no, si, quiero vivir no se... En la ciudad, a la Paz, a Cochabamba", aquí dirán no se, Arica, eso es la tendencia en este momento. Y varios factores inciden en eso. Ya factores externos que inciden que uno, pese a que Ofreces sectores para la juventud, igual se impone la fuerza de querer salir. Entonces, frente a eso algo tenemos que hacer. Y eso digamos ha sido uno de los reflexiones que durante esos 3, 4 5 años se reflexiono, y creo eso no ha sido el trabajo de... Muchos... en muchos casos se dice que 5 años perdidos, pero nosotros miramos al mundo europeo, en cuantos años se reintegro? 5 años es poco. Allá se tardo mas.

Entonces, a veces la gente se da esta camisa de fuerza, entonces la gente recién un poco... ah, si, recién, si claro. Si hoy en día en el mundo tambien, si es este mundo globalizado, mas bien hay una tendencia a integrarnos, a reintegrarnos, porque la pobreza, a nadie no los perdona. La pobreza no mire de fronteras. La pobreza, los índices de mortalidad, en fin de desnutrición, de los niños o de otros medios del ser humano requiere, entonces... Esos males, lamentablemente no dicen, de aquí, allá no, entonces si... Si eso tenemos que empezar e reconstituir, reconstruir juntos. Desarrollar, buscar el desarrollo juntos, pero un desarrollo con identidad propia, que es propio del mundo aymara. Entonces esas cosas nos sirvieron para reflexionar, y creo que si puedo decir una medición digamos si medica, contable, como se dice de uno a 100, o de uno a 10, creo que nosotros hemos logrado como 6 puntos hasta aquí. Porque ya se dio las condiciones, no.

Entonces hoy, a estas alturas, mostrando eso y tomando conciencia fundamentalmente nosotros, porque al final nosotros somos los actores. Nosotros somos los que vivimos en esta región transfronteriza. Entonces ¿quien nos lo va a luchar el desarrollo, pelear por nuestros desarrollo? El

que vive en la Paz, dirán algo, pero no lo interesa probablemente mucho, porque allá hay labores también. Pero nosotros que estamos acá, entonces nosotros digamos, también tenemos gran problemas, el problema de la dependencia. Esperamos que alguien nos salga algo, el intendente, o el prefecto, o el diputado, no se, y si eso esperamos, ya es una dependencia, de un modelo mental que siempre esperas, y eso también con los niños ocurre lo mismo, entonces dejemos de lado, tratemos de luchar contra la dependencia. Eso no quiere decir que queremos salir independientes, sino si queremos avanzar creo que debe ser obra mismo de los que viven en esta región, así queremos desarrollarnos. Por eso están concurrendo hoy en día, porque hoy en día todo es de competitividad. Entonces diríamos que todas estas cosas se reflexiono, y a estas alturas como te dije al rato... Digamos la tasa de leche, no todo esta bien, pero no todo esta mal. Estamos por encima de lo regular. Estamos... Hay una buena perspectiva, de que si se da una continuidad a los que se esta haciendo, al mismo ritmo, en la misma conciencia, en la misma identidad, en la misma iniciativa de buscar, así, mostrando las necesidades que tenemos, creo que se podría consolidar fácilmente, no se, a lo mejor, otros cinco años mas, pero tener ya los resultados. Donde a lo mejor, se pueda aprovechar las mejores oportunidades, las grandes oportunidades que tenemos también. Si hay, si tenemos debilidades, pero también hay oportunidad. Entonces no creo que tendrían que decir todo es malo aquí, no... Por tanto, hay males pero también hay cosas buenas, entonces eso habría que jugarlo en ambas cosas. Estamos en eso, así te podría digamos relatar. Te escucho.

Dijo que hubo una paréntesis de la alianza en 2005. ¿Que paso ?

Porque... hubo digamos... Este... Coincidentemente entre los dos países en Bolivia y en Chile, serian en el mismo año los elecciones municipales. Pero esta en la parte media. Entonces como los actores fundamentales todavía falta empoderar alta... Que en la comunidad beneficiara, diga, esta es iniciativa mía, esto todavía falta consolidar. Hasta ahora todavía es mas de actor, de alcaldes y de concejales.

Y si ha haBIDO elecciones, en Chile en casi 99% hubo renovación en la primera región. Y creo que ha sido en su generalidad en todo Chile, o sea se repostularon los alcaldes, y eso es una cosa buena, y a veces en los tres países, pese a que tenemos la misma raíz cultural, no lo estamos asimilando. Si hay un buen alcalde o un buen concejal, que debería hacer? Que continúe. Pero en algunos países como Perú, o el nuestro en Bolivia, la tendencia es que ya, ya, ya ha estado cinco años, que entre otro. Así ya, así ha estado excelente. Entonces, eso es un enorme perjuicio. Esos factores, hubo renovación en Bolivia, o sea elecciones, pero hubo renovación de nuevos alcalde, y de nuevos regidores. Entonces ellos, este año les costo asimilar... No hubo, no había líder que diga miren, retomemos esto que estaban haciendo. Mientras acá, los otros hermanos alcaldes, si querían hacer pero la tardanza era en estos otros factores. Bueno, no era la única pero probablemente era la mas, el mas, digamos el que gravito, digamos, en este tiempo. Se trato de retomar, y se retomo, del 2005, y ya. Aunque hubo actividad, no estaba apagado, no estuvo apagado. Hubo actividad, pero digamos un poco bajo de perfil. No estuvo, no hubo esta pirámide a subir. Digamos se estanco, ahí. Hubo actividades, pero muy formales.

Para regresar a la historia de ASF... Todo empezó en Putre, y luego ¿como se difundió la alianza, hasta 56 municipio hoy?

Si, es el número de municipios que si... Entre... Pasivos, y municipios activos digamos. Pero es 56. Que unos harán mas que otros, o puede ser digamos muy dinámico, un municipio muy activo mañana puede ser muy pasivo tambien, pero que los 56 hasta ahora es una realidad. Este... Si, no, yo creo que ha sido una iniciativa que se lo ocurrió... Resulta que antes del 2001, en el año 2000 creo que se llevo ya la tercera o cuarta versión de la FERAN acá, porque ahora estamos en la octava, entonces debía ser la tercera, o algo así estamos hablando. Entonces...

Bueno, el que emprendió siempre fue tambien Don Francisco, el alcalde de Putre, eso no hay nada que negarlo, porque el fue uno de los... Probablemente el que empezó, el es el autor, digamos. Entonces se hizo contacto parece con el alcalde de Charaña, por ahí, primeros amigos, y luego creo que le invitaron aquí, vinieron en 2000, el año 2000 se asistió a la FERAN tambien pero de manera muy, así...

Formalmente invitados si, pero como alianza no había todavía, solo así, hola que tal, somos vecinos, amigo, hermano... Hasta ahí. Igual, de Tacna vinieron, y por ahí, entre una charla de amigos. Estamos así, estamos con los mismos problemas de pobreza, tenemos los mismos problemas de desarrollo, entonces porque no intentamos construir una alianza. Ah, puede ser, porque, ya, a ver, puede madurarlo, pero ya eso en 2001 se lanzo formalmente, listo. Y ahí, a esta idea, hubo aceptación de muchos alcaldes. De... Incluidos Perú, Bolivia, y otros... Digamos la idea nace de Putre, pero los demás aceptan.

¿Ud. era alcalde en esta época?

Yo en 2000, había estado entrando recién como alcalde.

¿Y ha participado en la alianza como alcalde?

Claro, desde el 2000, claro. Desde el 2000, estábamos consecutivamente aquí en la FERAN. Son ya el sexto año que estamos.

¿Como se llama la localidad donde fue alcalde?

En el mismo municipio Curahuara de Carangas. Que es la vecina, en la frontera, o sea se comparte como el pan a los... El otro lado... Y tenemos los mismos, o sea parecidos los pisos ecológicos. No nos diferenciamos mucho. En nada, casi.

Me dijo que hubo resistencia de la gente, por ejemplo en Bolivia, que decían...

Pero eso, entre comillas yo le digo, porque eso ha sido digamos.... Esa resistencia, uno se rolea al tiro digamos... Ud. que esta haciendo una investigación, yo manejaba la gente y si la gente se resiste a no ir o dice no tengo tiempo, porque yo se porque esta diciendo eso. Entonces se lo dice rápidamente y nosotros como municipio, ah ya sé porque ... Y sin embargo, hay una contradicción tremenda ahí, y recién la gente esta entendiendo eso, o sea esa realidad, tan, tan, tan real, digamos. Por ejemplo llegan... Hay gente que... Yo tengo, ahorita en Curahuara tengo un par de tiendas, no me acuerdo, pero ya son chilenas. Son de acá justo, de este sector. Lo que pasa es que se conoció como del municipio, y se casaron, y la mujer se fue allá. Y actualmente hace su negocio. Y así tambien existe aquí. O sea hay gente que viene aquí, a... y al final, como es frontera, entonces además somos de una

raíz cultural única, entonces si pe, año tras año, la gente por ejemplo allá, venia a este lado a tocar músicas autóctonas. O sea en un carnaval, dicen vamos allá, ah si les conozco, y si no se conocen, ya viene un grupo de Talca, o de allá va a bailar. Allá por ejemplo, en una fiesta digamos que se hace allá, allá hay fiestas, distintas fiestas en los pueblos. Por mi caso, en mi pueblo es de agosto, es carnaval. Entonces en carnaval, llega digamos todo una fila, una... Como le podría decir, a ver... Una pequeña caravana de bailarines, de parejas de aquí, de Arica y de Iquique. Probablemente hay alguien que es de allá, pero el se lo arrastro a todo. Entonces el tambien quiere ir a bailar. Uh... O sea, en ese tipo de actividades culturales, siempre estábamos junto. O de allá, vienen. Vamos allá. Y en agosto por ejemplo, hay un campeonato, en cada comuna hay fiestas y campeonatos de futbol, y allí Ud. nunca puede dejar de ver un equipo de Arica que esta jugando por ahí. ¿Por qué? Porque a alguien que esta por aquí viviendo se le ocurre invitar, vamos a jugar, es mi pueblo, aquí todo es ya... Y entonces si estamos integrados históricamente así, en la frontera, entonces que estamos haciendo ahí estamos así en cada fiesta, hasta en trabajo gente viene de ahí, viene de aquí, luego se van... Entonces esta parte, hay que darse cuenta, porque, o sea siempre vamos a estar juntos. Años, años. Luego si, esta división de limites, de frontera, evidentemente existe de país a país, pero digamos que para muchos es simbólico. Porque en los hechos, la integración esta ahí. Yo veo que cuando hay fiestas, a veces estoy en mi pueblo, y la fiesta va mas allá pe, en otros municipios. Y en ese pueblito hay como otra fiesta, entonces por mi pueblo esta pasando una caravana de Chilenos. A que están viniendo? A bailar. Se encuentra, nos encontramos, o sea siempre estamos junto.

Ahora, con la alianza se vuelve mas político, ¿no?

Se ha vuelto mas político, pero la idea es que esa realidad social que se vive hasta económica, hasta cultural, hasta deportiva, que se vivía, la idea es que con la alianza, queremos dar mas si es la palabra llamada, es decir, digamos mas afianzamiento. Que esto de verdad sea formal y oficial, no. Y que no sea algo así, no mas. Entonces ese es. Y a través de esta instancia, buscar para nuestra gente el desarrollo. Ese es el toque que queremos dar, seguir, hubo todas esta actividad, entonces porque no hacer de una vez la otra parte, que... Porque si esto estamos haciendo ahora, pero también nos estamos dando cuenta de que ya hay pocos jóvenes, eso es otro problema. Los que hacían eso siempre ya, están ya mayores, y nos esta preocupando eso, no. Puede haber momento en que, si vamos a estar siguiendo estas actividades pero ya probablemente gente ya adulta y gente de tercera edad. Y después nosotros vamos a acabar porque la gente sigue saliendo, y no, no llegan. Entonces queremos trabajar ahí, en la migración y la pobreza.

Entonces para Uds., finalmente la frontera ya no es un obstáculo, parece ser una nueva fuerza ¿Igual y para tener mas fuerza política frente a los Estados?

Si, claro. Como te digo, el objetivo es eso, y la tendencia en el mundo este es integrar, claro que con eso no... Nadie esta diciendo que quieren romper fronteras, no para nada, eso es oficial, esta ahí, eso siempre se respeta y se ha respetado y se va a respetar pero... la idea es nada mas que así juntos, a lo mejor hermanándonos, podemos hacer de que nos escucha por ejemplo una cooperación. Porque después nosotros ahí, a otro lado, con la misma realidad, a este otro lado, con la misma realidad de sufrimiento, de pobreza, castiga. Entonces, tropezando porque es del mismo contexto. Entonces probablemente nuestros gobiernos si no hecho el mano, pero a lo mejor la cooperación se queda en los grandes centros poblados, tambien la cooperación es lo que viene de afuera. Vienen para

servicios básicos, para servicios de desarrollo humano, pero en su mayoría a veces llega hasta cierta parte. Entonces no es que el gobierno no quiera ayudar, pero es que también tiene mucho que atender.

¿También puede ayudar el gobierno a hacer nuevas políticas, bien conformes a los que se necesitan en la región?

Correcto. Entonces nosotros en otras palabras queremos ayudar a nuestros gobiernos a buscar el desarrollo en nuestras regiones despobladas, afectadas por la migración lamentablemente, si pero juntos, que llega a cada lado, totalmente. O sea la cooperación belga digamos nos dio apoyo. Pero independientemente de los belgas, para nosotros bienvenidos, porque ahí si hemos logrado nuestro éxito. Porque estos hermanos acá recién, acá en Perú también, y nosotros también recibir por nuestra parte. Eso es lo que queremos hablar con mundial, decir al fondo, o sea a todos los cooperantes decir aquí tenemos potencial. Yo aquí le cuento una anécdota, con el alcalde de la Paz cuando yo era alcalde, hicimos un debate, y a veces hay esa tendencia mala pues, y debe ser lo mismo en otros países, en otros países ocurrió, había una condenación de la deuda inglesa, energética. O sea las deudas de un país nos condenaron pero condicionado a que el 100% se destine a la lucha contra la pobreza. Entonces nosotros empezamos a pelear. El alcalde de la Paz dijo yo, en mis barrios, de alrededores, yo tengo mucha gente pobre. Miles. Y hasta millones probablemente. Y entonces nosotros hemos dicho pero si Uds. tienen, nosotros los municipios rurales, y en la frontera todavía, es peor la cosa. Pero nos dijo si Uds. están en lucha ahí, bueno llévenselo a sus pobres. Y ahí me perjudica y no me deja y así, a ese extremo llegó. Entonces me lo voy a llevar a los pobres pero entonces hasta los recursos "hipic". Yo con eso tranquilo voy a atender. Entonces esas cosas a veces existen. Lo que queremos es sensibilizar a todo tipo de iniciativas de apoyo económico que podamos tener, pero también sensibilizarnos a nosotros mismos porque también nosotros tenemos que buscar desarrollo, eso significa trabajar y poner nuestra parte. El aymara que vive en esta región tiene que ser capaz de ser... de ser un emprendedor. Y no esperar, como te dije al rato. "si no me ayuda, entonces me voy." No. Estamos trabajando en este otro modelo de desarrollo, si bueno, probablemente yo no tengo dinero pero tomo mi mano de obra. Listo, trabajo. Listo, eso vale... Un 20%, no se, depende de un proyecto. Entonces, estamos haciendo este tipo de valoraciones. Que la gente sea un emprendedor. Diga yo quiero desarrollar una iniciativa turística, o una iniciativa ganadera, o una iniciativa de producir quínoa, pero de calidad, entonces el municipio, los municipios aliados queremos facilitar esos medios y mecanismos, como nuestro producto tiene que salir? De acuerdo a los requerimientos y a la demanda del mercado. Porque también tenemos ese otro problema, a veces producimos pero tal vez no producimos a lo que el comprador quiere. Si yo no estoy produciendo a lo que yo quiero tal vez. Entonces siempre voy para casar. De acuerdo a mi posibilidad. Entonces en los municipios, hay instancias, hay en cada gobierno hay iniciativas de promover la calidad de los productos, de comercio justo, y otros mecanismos de cómo digamos captar recursos o nuevas iniciativas de desarrollo, entonces ellos tienen que adueñárselo de eso. "así esto me gusta, me meto en esto". Entonces yo creo que así trabajando con calma, con calma pero yo creo que podemos lograr. Entonces estamos, si, digamos trabajando, el municipio es un facilitador porque el beneficiario al final será esta gente que la mayoría es de tercera edad pero ese es el objetivo. Parar la emigración y que los niños que quedan, queremos que se queden.

Dentro del aymara hay otra pequeñas culturas como los pacajes, y los carangas. Yo soy parte de los carangas. Los carangas eran milenariamente... o sea resulta que... La cultura aymara es la mas antigua, mas antes que los quechuas. Entonces como hubo, evidentemente la historia lo dice eso, si bien la capital del mundo aymara fue Tiwanaku, después se fue extendiendo hacia el sur, hacia el norte, hasta Atacama... Pero también hubo peleas y luchas de caudillismo. Claro, si bien... Es como la lucha de los dos hermanos el Huáscar y el Atahualpa, en la ultima era del imperio de los Incas. Están peleando, llegó nuestro amigo Pizarro, y no se quienes mas, y de ahí la historia, Ud. sabe eso.

Acá no es que hubo eso, sino que... nadie llegó, hubo el imperio aymara pero ya seguramente el jefe no pudo controlar entonces se fueron disgregando, cada caudillo con su territorio. Y fueron identificándose tras años tras años, y una de esas identidades de una etnia dentro de otras etnias, son los pacajes. Estos se caracterizan hasta la forma de vestir. Solamente podían vestir un color café. Y ellos eran muy guerreros y se asemejaban con, ellos... ¿porque pacajes? Porque ellos se consideraban los mejores guerreros y en castellano se llaman los hombres águilas. En castellano el paca es águila, nada mas. Entonces actualmente es casi todo el altiplano del departamento de la Paz son los pacajes. Es un territorio enorme. Se disgregó, se perdió, pero un pedazo, y mas este otro caudillismo que eran los carangas. Que dice que la historia cuenta eso también que los carangas porque dice que esa gente se identificaba de estos y estos también se disgrego la cultura aymara, y ahí los quechuas empezó a potenciarse y les pilló a los aymaras debilitados. Uno estaba ahí digamos con su grupo, ahí con su propio reinado pequeño, mientras los quechuas desde Cuzco, desde Quito y con un imperio tremendo, hubo una invasión y por eso, en la mayoría de los casos los quechuas han sometido a los aymaras. Y actualmente en Bolivia hay harta población, y también en parte de Chile y Perú, donde todavía hablan el aymara y el quechua. Entonces porque hablan las dos cosas? Si Ud. Es aymara o quechua? No, lo que pasó es que hubo esta invasión. Vinieron los quechuas, los sometieron porque como eran grupos menores, así tenían mil soldados guerreros, pero llegaron miles los quechuas. Entonces fue sometiendo uno tras otro. Y los pacajes resistieron. Los carangas también, y los carangas se identificaban de esta otras etnias o grupos, y que los carangas se vestían pantalón blanco, blanco de oveja, pero la ropa la llevaban hasta ahí no mas, así. Y carangas en aymara quiere decir, viene de un termino aymara, ara anco, quiere decir "nervio a la vista". Porque así andaban, así, mira. Entonces eso es "aaara anco", así, porque andaban nervio a la vista. Pero igual eran otros guerreros. Entonces esta es, actualmente como... como cultura aymara viva en el altiplano, digamos en esta parte me animo a decir... toda esta parte cordillerana, son los mas fuertes que están viviendo, o se conservan todo, sus costumbres... Después ahí, mas allá, mas hacia la Paz, hay aymaras que... hay aymaras pero ya perdieron su identidad. O sea solo conservan el habla. Ya perdieron otras costumbres, otros valores. Son los... es como un aymara que esta en la ciudad "yo hablo aymara, pero ya no se nada. Solo mantengo el idioma, nada mas." Por acá se conservan varias tradiciones todavía. Estos hablan el 100% aymara. No hablan quechua. La historia dice que resistieron a la invasión quechua. Y los quechuas tuvieron que retirarse. De ahí mas allá, ya la gente es quechua y aymara.

Ahora, ¿la organización de la alianza se hace según esto?

Se volvieron municipios, ahora que hay municipio. Entonces al final, después se dio otra fuerza. Hace unos 15 años atrás, acá se estaban perdiendo todos los valores de los carangas, los pacajes y otros mas, no, entonces surgió la reconstitución de los *ayllus*, como una iniciativa. Y, con bastante prevalencia se impuso, pero tampoco se respetó lo que es la división política, que son los municipios.

Pero no se afecto tampoco mucho la división originaria que son los *ayllus*. Entonces actualmente están los municipios pero están los *ayllus*. Esta es una dicotomía bien regada en este momento. Entonces este territorio de los carangas esta constituido actualmente por 18 municipios y 12 provincias. Los pacajes están con creo, sin fallar, creo que son 14 municipios. Este es el territorio de los pacajes y su provincia es pacajes, y nosotros nuestro territorio es carangas. Entonces estos municipios se juntaron. Hagamos la mancomunidad. Entonces ahorita es como una mancomunidad de los pacajes y de los carangas. Pero si el tema municipal actualmente se sumió los Lipez que están mas hacia el sur de Potosí, pero esos son quechuas también. Entonces así fue, y así una mancomunidad, una directiva es el que digamos conduce a los municipios. Con debilidades si, pero bueno estamos así.

- **Ginno Grunewald Condori, Représentant du gouvernement régional de Tarapacá à Putre, chef de l'unité technique de la province de Parinacota. Putre, 22 novembre 2006.**

¿Me puede dar su función exacta y presentarse?

Mi nombre es Gino Grunewald Condori, soy profesor de educación física, y aquí en Putre que es capital de la provincia de Parinacota ocupo un cargo directivo, de jefatura, que se llama jefe de unidad técnica Parinacota, que es dependiente del gobierno regional de Tarapacá. Y en términos de política es un cargo de confianza. No es un cargo de carrera, ni al contrata ni al horario, es un cargo político de confianza.

¿En este contexto trabaja con la alianza estratégica ASF?

Obviamente desde el punto de vista de la estrategia de desarrollo regional, hay toda una política de internacionalización de la región de Tarapacá. Y en este contexto ha haBIDo diría importantes avances en nuestro periodo porque obviamente estamos en una macro zona, si nos miramos desde el punto de vista... como región, limitamos con Perú y con Bolivia directamente, a través de las comunas de Putre, de General Lagos en el caso de nuestra provincia. Y en el caso de Iquique, todas las comunas prácticamente, que hablemos de Pica, Colchane, que son las más notarias me parece respecto al fronterizo.

Ese es por un lado la estrategia de internacionalización de la región de Tarapacá, se ha ido desarrollando como un proceso, porque también no podemos escapar a la dinámica nacional, en términos de que muchas veces entre los gobiernos, hay periodos donde hay mayores posibilidades de hacer procesos de integración y procesos de alianzas. Eso al nivel nacional. Ahora también tengo que decir que al nivel regional, se ha ido desarrollando un proceso interesante de internacionalización, que a un momento dado se tuvo mucho con esto de las carreteras de integración, o circuitos de integración a través de unir nuestros territorios, Chile, Perú, Bolivia, a través de lugares importantes, históricos. Entonces, y estos lugares importantes también relacionados con por ejemplo el desarrollo productivo, o el desarrollo económico. Entonces, pero para poder desarrollar económicamente también hemos visto de que es importante desarrollar

nuestro proceso, o ahondar nuestro proceso de identidad cultural, de identidad como pueblo aymará. De identidad también como regiones, porque también hay otra línea de trabajo en esto que tiene que ver, en el caso nuestro, con que nuestra gente siempre ha tenido como una conciencia de pueblo pero de punto de vista del lugar donde nació. Somos putreños, yo nací en Putre, somos somoreños, nací en Somoroma, en Belén, Tinama, Salcema, Parinacota, Visviri... Toda la gente que es de la zona, de los pueblos, dice yo estoy de esta zona. De este sector. Ese es como la primera relación que hay, y tiene que ver con un tema practica como visión, que la gente ve lo que es su primer contacto, su primera tierra de identificación es el lugar donde nació.

Pero también hay otro tema que esta, que también en este proceso de internacionalización, yo lo que puedo ver es que hay procesos que de una manera o otra, es como el antiproseso de lo que es la chilenización, del proceso de chilenización que se vivió después de que se termino la guerra del pacifico, donde esta zona era de otro país, de Perú, de Bolivia mas al sur, entonces pasa a ocuparse este territorio por el Estado chileno, y obviamente hubo todo un proceso que se ha dicho de chilenización, que de una manera o otra afecta el proceso de identidad cultural de los pueblos. Entonces hay un contexto diría histórico, y también hay un contexto global, actual, también hay un contexto nacional, o trinacional que tiene que ver con como se van desarrollando las relaciones en estos tiempos, o sea en que condiciones se van dando para desarrollar esta relaciones, en estos momentos vemos que el presidente Morales en Bolivia, el presidente Alan García en Perú, la presidenta Bachelet en Chile, hay como una mejor disposición digamos hoy en día a generar procesos de integración. No obstante, en el anterior proceso igual, el presidente Lagos también estaba en esta línea, pero los otros países no estaban. También hay que referir... hay dos temas, uno que es la paradiplomacia, que son las relaciones las mas que tenemos por ejemplo en el caso de Arica Tacna, hubo casas de alimento en Arica, y la bodega de Arica era Tacna. Y hay pasos tanto legales como al nivel de contrabando de alimento, para Tacna también Arica significaba mucho comercio a favor de Tacna, hay relaciones de reciprocidad comercial diría yo, y de reciprocidad en términos de sobrevivencia, inclusive entre estos sectores. En el caso de Visviri por ejemplo con la feria tripartita que se hace todos los domingos prácticamente en eso también se vive, hay una.. son ferias digamos que no responden necesariamente a una lógica de un acuerdo nacional, o de acuerdos de embajadores, de chancillería, sino que son... ahí por ejemplo vemos que se refleja lo socio cultural que trasciende la frontera. Y en este sentido también, por ejemplo hemos tratado de internacionalizar nuestra zona desde el punto de vista de ir... de recuperar un poco el concepto por ejemplo del Tawantinsuyo, pero obviamente en el contexto actual. Pero rescatar un poco, pero también eso lo he mirado un poco, a ver rescates de lo que pueda haber sido procesos anteriores de integración, mas que nada del punto de vista territorial, y del punto de vista de las dinámicas de las personas, y de las actividades que se desarrollaban acá, te fijas, y ahora obviamente en estos nuevos contextos que son a través de países. Sin desconocer de que aquí hay una... no ni sin desconocer, al contrario reforzar y tener como más conciencia de que tenemos que... tenemos realidades históricas, socios culturales que tenemos que tenerlas bien a la vista para poder hacer un mejor desarrollo para nuestros territorios.

¿El peso de la historia, como la chilenización, cree que es un obstáculo para rescatar lo aymará en la región? Ahora como lo ve la gente?

Lo que pasa es que los procesos de chilenización en su momento causaron por ejemplo que personas de se fueron de los pueblos de aquí de la zona a Arica, que era un pueblo desarrollado en los años 60, la gente que se fue, o sea mejor ni nombrar que era de un pueblo... Ahora lo hacemos, usamos de una forma mas normal la palabra somos aymaras, antes decíamos somos andinos. Y siempre lo andino lo relacionábamos con que éramos de la zona, pero muchos amigos y gente de la zona decían oye mejor ni decir que éramos de la zona porque había un racismo, había una discriminación, y había de cierta manera un sometimiento digamos, o una identificación de nuestra gente, en términos de los rasgos físicos, de decir ah, somos indios, somos paisanos, pero en términos peyorativos. Entonces obviamente eso causa problemas serios de discriminación, de racismo... Pero yo te hablo, eso se ha ido superando. Nosotros como país estamos también en un proceso que ya no podemos decir que estamos viviendo un proceso de chilenización en términos de que una cultura quiere absorber la otra. Sino más bien que se ha ido avanzando en un proceso de reconocer que somos un país diverso, que somos un país multicultural. Por ejemplo en los años 1860 hubo muchos colonos de otras latitudes, de Europa, en el caso del pueblo mapuche en el sur, en el caso de pueblo aymará, o sea hay una diversidad que forma parte de la identidad pluricultural que nosotros tenemos en Chile. Y yo diría que eso, al nivel de proceso hemos ido avanzando, de los años 90, y hay un hito que es la aprobación de la ley indígena, que de una manera o otra es un avance del punto de vista de proceso, y obviamente en este proceso esperamos de que en un tiempo mas se pueda aprobar el reconocimiento constitucional, y el convenio 169, que entendemos que no va a ser la baqueta mágica, pero en términos de avanzar como país en estos aspectos, va a generar obviamente mejores, que el proceso vaya en un enriquecimiento. Y lo otro que es muy importante, que es nuestra cosmovisión, que se vaya posicionando en la estrategia de desarrollo. Entonces de esta manera, entendemos de que hay incluso te podría decir que afecta el proceso de chilenización. Que los aymaras que han venido de troncos familiares que son de Bolivia o que son aymaras bolivianos que han venido a Chile, y hoy en DIA por ejemplo reciben algún beneficio del estado, ha generado que aymaras no bolivianos, que aymaras chilenos digan : nosotros tenemos mas derechos. Y dicen no pero también son aymaras y viven aquí en la zona y dicen no es que ellos vivieron el proceso de chilenización. Mas bien ellos, en Perú y el Bolivia, no han vivido este proceso después de la guerra; y el proceso de chilenización mas bien lo vivimos nosotros dice la gente. No, tenemos de todo al nivel de protesta, y la gente es como muy respetuosa, digamos muy humilde, pero también dice somos nosotros quien hemos vivido el proceso de chilenización, no los aymaras peruanos y los aymaras bolivianos. Los aymaras chilenos lo vivimos. ¡Y nos prohibieron hablar el aymará, y no podíamos hacer esto, y nos discriminaron! Entonces en general hay que ver que un poco se ponga a la fila, el proceso. Y eso hay tenerlo en cuenta también.

Y cuando hay dificultades entre los tres países al nivel diplomático, las regiones tienen un papel en la integración al nivel local, siguen las acciones o se cortan. ¿ Como los problemas diplomáticos entre los Estados se repercutan al nivel local o regional?

Mira, acá no repercute. Yo te digo así, aquí el trato con la gente de Perú y Bolivia siempre diría que ha sido bien de respecto, bien fraternal, independiente nos falta a veces los que los tratan mal, peor yo te habla en términos generales de que cuando hay estos problemas de países, por ejemplo por el tratado, la carrera de boliviana sigue entrando y saliendo del puerto chileno, del puerto de Arica digamos. Del punto de vista cultural, en los tiempos que hay carnavales, en lo que hay actividades de los pueblos vienen bandas bolivianas, peruanas, de aquí también se van... o sea hay mucho

intercambio con Perú y Bolivia. Lo que si, por una cosa de percepción, no te digo que es una observación objetiva, que en Perú y en Bolivia a veces no es lo mismo. De hecho la otra vez cuando jugo... Te hablo de deporte, el deporte es una cosa que une, pero cuando fuera entre los países una reunión para la Mundial, jugo Bolivia con Chile, y muchos queríamos ir, pero teníamos miedo. Porque en Bolivia había problemas, y mas siempre esta este tema del mar, entonces dijimos si vamos, de repente los chilenos nos van a mirar... claro. Pero igual fuimos; fuimos aquí un grupo de Putre, pero que pasa es que la policía, ahí vimos que la policía se comporto extraordinariamente bien. O sea si no era por la policía yo diría que hubiera pasado alguna cosa. Como pasa en otros países a veces, pero por ejemplo ahí el compromiso del gobierno, que se refleja digamos en el comportamiento de la policía, fue bien, o sea hicieron toda una estrategia para que a los chillemos no les pasara nada. Pero si tu me dices afecta o no afecta, yo diría que afecta un poco la subjetividad de las personas, pero las actividades se siguen haciendo, sigue habiendo intercambio comercial, lo paradiplomático se sigue desarrollando...

¿Igual al nivel político siguen las alianzas locales, entre municipalidades mas que todo ?

Si. Fíjate, yo te voy a hacer un comentario, sabes en un momento lo que pasa es que se dijo que había que salir, o había que hacer otros tipos de alianzas, porque lo que daba el Estado chileno, o el gobierno de Chile, a las zonas rurales, prácticamente el gobierno no ayudaba. Entonces en eso había un momento de relación muy injusto, del punto de vista de las autoridades comunales, sobre todo las autoridades de aquí de Putre, porque planteaba derechamente que el gobierno no le daba la plata por lo tanto había que salir a buscar plata afuera. Y yo que estoy acá, que me he quedado acá, me he dado cuenta de que hay situaciones que responden mas que nada a temas de gestión, porque he visto otros alcaldes que en términos políticos son de distinta línea al gobierno, como en este caso, y que igual logran muchos proyectos y mucha ayuda digamos para su comuna. Y yo lo entendía más bien acá como un tema de habilidad de gestión. No obstante, inclusive el gobierno igual, el gobierno regional de Tarapacá tiene una inversión muy importante en este territorio, inclusive trabajando en conjunto con el municipio. O sea el gobierno regional en este caso obviamente, han entendido que el desarrollo de la región, obviamente, y como gobernante, o sea no se puede gobernar mirando un color u otro color sino que tiene que verse viendo las personas. Y en este sentido, yo diría que el gobierno ha entregado importante apoyo a los municipios; pero en términos políticos, y yo te hablo ahí como encargado de confianza, en un momento a mi me pareció muy mal que el alcalde planteara en un momento la necesidad de aliarse con otros porque el tema que el gobierno no le daba suficiente recursos porque no es buena señal, del punto de vista de las relaciones de trabajo para trabajar en conjunto para la gente, de que por un lado te estén dando la mano y de otro mano te están pegando patada! Te fijas eso no como que ahí... pero si uno va mal en tema de fondo, uno puede decir oye acá lo que se esta buscando a lo mejor es mas apoyo económico. No obstante, esto después en el proceso, como se ha ido desarrollando entre los municipios que están en la frontera, hemos visto que es un proceso interesante. Un proceso interesante... yo por lo menos lo que rescato de esto, lo que nosotros también estamos conmoviendo, es un poco rescatar todo lo que es nuestra identidad cultural, nuestra identidad como pueblo aymará, y eso trascenderlo en políticas publicas, trascenderlo en políticas territoriales mas pertinentes.

¿Sobre este punto, como una iniciativa de municipios se transforma en política publica, como se coordina el trabajo con otros niveles de gobierno?

Bueno, ahí por ejemplo yo diría que hay un contexto, que es hoy en día la política pública, hay un tema que es la cantidad de recurso que se invierte, y lo otro es las calidades de inversión. Y en este sentido, hay lo otro de la territorialidad de la inversión. Entonces hasta ahora, la territorialidad, el sistema se ha hecho de tal manera que el gobierno regional, a través del fondo nacional de desarrollo regional, que a veces también está integrado con el BID, pero las políticas públicas que hacen los ministerios, distintos ministerios de educación, salud, agricultura, minería, turismo, o sea todos los servicios, todos los aparatos públicos, tienen una política pública donde, en este caso, lo que pueden presentar proyectos en la mayor cantidad de los casos, el municipio puede articularse directamente, y no otras instituciones. Por ejemplo la sociedad civil, lo que es los fondos regionales, no pueden acceder directamente a fondos; tiene que ser a través de los municipios. Te fijás. Y hay un reglamento incluso, hay toda una burocracia digamos creada para generar este mecanismo. En este sentido, todos los años los municipios tienen la posibilidad de ingresar proyectos al sistema, tanto al nivel del gobierno regional de Tarapacá como a través de los ministerios de distintas áreas.

¿Ud. trabaja con los municipios de toda la provincia?

De Parinacota. Putre y General Lagos. Claro. Lo que pasa también acá, por ejemplo en el caso nuestro acá de esta oficina del gobierno regional, tienen una vinculación principalmente con la casa central que... con digamos la capital regional que es Iquique, y con la gobernación provincial. Esas son las relaciones más directas. Y normalmente los municipios se relacionan directamente en este caso con las jefaturas de la intendenta. Eso al nivel de relación, nuevamente los alcaldes, ellos se conectan directamente con la intendenta. Y después nosotros por las soluciones, o por los acuerdos que sacan, nosotros operamos digamos estos acuerdos. O sea los vamos desarrollando.

¿Como se ubica un poco en el centro de donde surgió ASF, trabaja con los municipios en termino de desarrollo regional, o ellos trabajan entre ellos?

Lo que pasa es, como te decía antes, que la política de internacionalización de Tarapacá, en un momento dado se ha querido trabajar con los municipios, pero obviamente en la medida que vaya pudiendo del punto de vista de las voluntades. Porque hay una voluntad política que después tiene que reflejarse en la implementación. Los políticos dicen ha, eso lo vamos a implementar. Y a veces la implementación hemos visto que no hay una... como una complementación así como.. muy rápida. Es lento digamos. Y yo diría que en ese proceso, nos falta avanzar todavía. Porque por ejemplo, todo este proceso de los municipios, de aymaras sin fronteras, diría que está principalmente al nivel municipal en este momento. El nivel municipal, hablamos de alcaldes, concejales, y los concejales digamos más comprometidos con este tema, y al nivel de funcionario que son digamos los equipos de trabajo que tiene cada municipio. Pero lo que es nivel de dirigencia, de sociedad civil, de participación ciudadana yo diría que ahí falta trabajar también este tema, falta mucho. Y al nivel de relación de este proceso con el gobierno yo diría que falta avanzar. Si está avanzando ya poco. Ahí por ejemplo el gobierno regional por este tema de la feria regional andina, el gobierno regional ha considerado importante no es cierto apoyar esta gestión, y esto significa poner recursos no es cierto para apoyar la feria, te fijás. En este sentido hay una voluntad política, te fijás hay una clara voluntad política. O sea se está apoyando tanto para infraestructura como para actividades. Entonces ahí yo diría que se refleja claramente la voluntad política en términos de querer apoyar este tipo de

trabajo... Pero... Como te podría decir...También hay otro elemento que está en el contexto. Por ejemplo, lo que se habla hoy en día de la nueva región de Arica Parinacota, en la propuesta que nosotros estamos haciendo a la secretaria de desarrollo regional que va a ser la que esta mandando el proyecto al parlamento, nosotros hemos visto que seria bueno que salga sino un concurso, o una forma, o que se genere un fondo para financiar políticas territoriales. O sea generada desde las comunas, desde los territorios. Sector altiplanito en el caso, o sector de cordillera, que son los sectores que tenemos nosotros aquí en la provincia, que se genere o una política provincial como territorio, pero que salga desde acá, y que sea un concurso que decía al nivel nacional, o que sea una asignación de tal forma de potenciar el desarrollo territorial. O sea que sea como mas endógeno... que no sea solamente la política pública al nivel central, que obviamente ha tratado de recoger no es cierto toda la diversidad de las regiones, pero obviamente mirando del punto de vista de este proceso tenemos que avanzar mas la territorializacion de las políticas publicas. Y en este sentido el gobierno ha hecho esta propuesta en esta línea que nosotros diríamos territorial izar desde la provincia, alguna propuesta para que tengan un financiamiento... y el enfoque, porque el enfoque de acá es evitar el despoblamiento. Porque había mucho despoblamiento acá, y entonces queremos que la gente que ya esta, que siga, que tenga y que diga, que vea a Parinacota como una tierra de oportunidades, donde puede hacer, a calidad de vida, a bienestar, a estudios en el caso de las familias, de los hijos, y toda una forma de vida.

¿Para desarrollar políticas publicas territorial izadas, en comparación con lo que se hace en frontera con Argentina y Bolivia por ejemplo, cree que rescatar la identidad puede ser una ventaja para obtener mas recursos públicos?

Hay, como lo podría poner... Si digamos lo pones de los claves cuando haces una construcción, esa segregación, eso de que nosotros o sea a partir de nuestra cosmovisión plantear el desarrollo y si lo queremos poner como la tierra que riega al terreno para lograr un fruto lo ponemos así, como el agua que tiene que regar la tierra. O sea regresar a eso es muy importante. De hecho, a esta altura que estamos al año 2006, siglo XXI, que en el caso de Chile vamos al bicentenario, así como se habla el bicentenario como republica que va al 2010, así que se habla de las grandes obras de infraestructura que permitan reflejar el sentimiento del bicentenario, también tenemos que avanzar en todo lo que es el bicentenario patrimonial de lo inmaterial. Y eso que estamos hablando de la identidad socio cultural, histórico, tiene que ver con eso. O sea no lo vamos a poner en una gran obra, o en un monumento, pero rescatar lo inmaterial desde la historia cultural, no de un punto de vista folklórico o cultural de decir ah, que aquí estamos los aymaras, que bonito, que colorido, que hermoso... A la gente le gusta.... Sino que estamos hablando de desarrollo, y no solamente el desarrollo de los aymaras, estamos hablando de un territorio donde viven chilenos, y gente no aymará, pero que perfectamente nuestra cosmovisión puede aportar digamos no solamente a los aymaras sino que al territorio en general. Y eso, en este sentido pienso que si nosotros vamos en esta línea a referirnos, mirando que nos ponemos en una perspectiva del bicentenario, es incluso mas motivante como chilenos, como ariqueños, como regionalistas que somos de esta zona.

Y obviamente, los demás países tendrían también que hacer los suyos avanzar. O sea en el sentido... igual y tenemos claras las diferencias que tenemos con los demás países. También entendemos que es importante... si estamos hablando de la territorializacion, de la nacionalidad es importante pero también hemos visto que estamos en un proceso también multilateral, que trasciende solamente a

un país, a dos países. Y lo otro es que en esta línea, si lo vemos desde la perspectiva de estado también, con mayor razón. Y al nivel local, seguir avanzando porque eso también es muy sensible esta zona de Arica-Parinacota, del punto de vista que ha sufrido mucha depresión económica. Entonces, y también hay un tema socio cultural. No se si... la política que puso el presidente en el año 1958, se puso mucha industria en Arica. Y entonces toda la gente se empleo en industria. Y por lo tanto había gente que seguía dedicándose a la agricultura, que son familias, troncos familiares, que vienen del tiempo del Perú, que se quedaron, estaban trabajando la agricultura, y en un momento dado toda la gente, lo único que hacia era trabajar en industria; y había tanto trabajo que uno si salía de un trabajo se iba al tiro a otro, o sea hoy en día me quedaba sin trabajo, mañana llegaba a otro trabajo. Hoy en día uno se queda un año, dos años si hay que hacer mirar a ese para poder sobrevivir digamos en término de los grupos familiares. Quizás aquí en la zona rural hay comparativamente más ventaja que en la zona urbana.

Entonces que paso. Que el territorio rural en el caso de Arica, no, había de que trabajar en la agricultura. Por lo tanto llego gente de Perú, gente de Bolivia, a trabajar en la agricultura. Que lo hicieron con el sistema de mediera, de medieros. Y eso imagínate, tanto años, que se ha instalado una gran población de Bolivia que es como mas estable, y una población peruana mas flotante porque la gente trabaja en Arica pero vive en Tacna. Entonces del punto de vista de las prioridades de trabajo, unos dicen oye, se la pegan el trabajo es primero para nuestra gente. Aquí en Putre es lo mismo. Han llegado personas de Bolivia, a trabajar a Putre. ¿Porque? Porque los terrenos, los abuelos ya no tienen las mismas fuerzas que antes, por lo tanto necesitan gente para trabajar. Y los hijos, también están en y Arica tienen otro trabajo. Entonces no tienen quien va a cuidar el ganado, a quien le ayudara a hacer la labor así que contratan a ese boliviano, y a parte les sale mas barata la mano de obra... Pero todo eso ha generado un poco de resistencia entre la gente, dicen no vamos a trabajar por lo ariqueños no por lo bolivianos, para los chilenos digamos. Entonces... Pero también hay que reconocer que en un momento en Arica, nadie tomaba el tema de la agricultura. Yo digo en la región, solamente a partir del año 2000, se pone la agricultura como un eje del desarrollo regional. Es uno de los ejes de la estrategia de desarrollo regional a partir del año 2000. Y en el año 1985, yo trabajaba en la municipalidad, y hablamos de este tema con la gente de planificación del gobierno regional, y ellos decían, es una agricultura de subsistencia. No puede ser una agricultura a mayor escala. Cuando nosotros vemos acá en el caso de Parinacota hay harto territorio que esta subutilizado. Y es otro elemento que también tiene que ver con lo que estaba hablando antes de la identidad cultural, porque si un poco rescatamos, y internalizamos, y ponemos en la practica todo nuestro potencial de identidad cultural también vamos a poner todo el potencial que tenemos acá en la zona. En cuanto al uso de la tierra y del agua. Entonces ahí yo daría que todo esta conectado, solamente que, y volviendo al tema de esto del proceso en el caso de Arica, se vivió este tema, entonces ha habido mucha población de Bolivia, población peruana flotante, y la gente de Arica, recién en la escuela agrícola, han empezado el ultimo diseño. En la escuela agrícola, te fijas. Recién se ha dado cuenta la gente que ah, que la agricultura realmente deja, que la tierra da como se dice. Pero imagínate. De eso tenemos que vivir.

¿El hecho que bolivianos y peruanos vengam a trabajar aquí, cree que facilita las relaciones para entablar una cooperación transfronteriza, o al contrario es mas un obstáculo?

Fíjate que... A mi propio entender, yo pienso que la migración es una realidad actual. Que nosotros tenemos que asumirla como país y como nación, mas como pueblo, con mas razón porque estamos

interconectamos, nosotros tenemos el punto de vista del Tawantinsuyo, de Collasuyo, o sea hay una historia que por algo tomamos conciencia de este proceso. Pero eso tiene que ir acompañado de un... Y aun daría que estamos en las tareas fundamentales de la integración o del trabajo interconectado entre países a través de municipios, gobiernos regionales o gobiernos nacionales, es que en determinados territorios, donde se vea que hay una migración evidente y numerosa, que no deja digamos la atención, se generen políticas de desarrollo. Y que tengan una sustentabilidad en la identidad cultural, en la historia, o sea que la gente que va a venir de Perú, de Bolivia no sienta miedo de venir así, y que los que vamos a ir de Chile a Perú, a Bolivia, a prestar algún servicio, a trabajar de algún tipo, no tengamos miedo, al contrario... Y de hecho hablo conmigo un ariqueño que le ha tocado vivir en Bolivia, y tiene grandes amigos, muy queridos, o sea hay un tema de país, pero también un tema social, o un tema de la buena gente.. Yo mismo he trabajado en una empresa de Bolivia muchos años, muy buena relación con todos, la gente en el trabajo, gran cariño, un gran valoración porque... Pero aceptan...? Entonces yo creo también que hay valores universales que se tienen que posicionar indudablemente, al nivel de estos procesos, y también valores que son de la cultural territorial, de la cultura local, y también un modelo de desarrollo, o sea una estrategia de desarrollo.

¿Al nivel nacional?

Claro... Porque actualmente esta así... muy de hecho digamos. Se hacen en varias cosas, pero a eso hay que darle mas sustento, o sea hay que hacer una base mucho mas diría yo. Porque así va a ser mucho mas fuerte y todos los esfuerzos que hagamos va ser de mejor calidad incluso.

¿Ahora estar cerca de la frontera, con la cooperación se puede volver una fuerza frente al gobierno central?

Claro. Por ejemplo, mira aquí hay dos o tres situaciones, en el caso de la comuna o del altiplano. Nuestra gente vende la lana o la fibra de alpaca, la vende a Bolivia o a Perú. Porque estos son los países que son los pesos pesados que se llaman, o lo que son los países potentes en cuanto a comercialización de la fibra. Chile no es, por el tema de la cantidad de camélidos. Entonces, y por otro lado en el caso chileno no haBIDo tampoco.. Falta avanzar mas en el proceso de por ejemplo lo que es el tema de ganado camélido. Por ejemplo la barrera fitosanitaria también es una... No diría que es un obstáculo sino que diría que mientras no hayan confianza fitosanitaria entre los tres países... Por ejemplo en un momento vinieron a buscar muchos animales, camélidos acá, y se llevaron los de mejor calidad. Claro la gente se esta acostumbrando a vender su camélido no se 100 dólares, y de repente lo esta vendiendo en 1000, o sea le conviene vender. Pero la gente no tenia clara conciencia de la calidad que estaba vendiendo. Entonces se llevaron muchos camélidos de muy buena calidad, y actualmente hay pocos, y eso ha generado también de una manera o otra, que al final la gente... La fibra de alpaca la vende abusivamente a Bolivia. En Colchane la gente que produce la quínoa vende la quínoa a Bolivia. Y son los bolivianos los que exportan la quínoa. No somos los chilenos. Ahora se esta haciendo un esfuerzo local de exportar la quinua, pero en lo histórico se ha.. siempre estaba así los procesos. Entonces, y si aquí el chileno vende a un precio y después los bolivianos lo venden de exportación a otro precio mucho mejor, entonces te digo tenemos que avanzar.

¿Y esto puede ser por la cooperación política?

Claro. Mira hay esfuerzos importantes, por ejemplo en el caso de la frontera, se hacen ejercicios de control integrado, donde se unen por ejemplo los funcionarios de aduana, de investigaciones, del servicio de agrícola-ganadero de... Se reúnen, y en conjunto, obviamente claro dentro de sus competencias, atribuciones legales, revisan en conjunto todas las personas, vehículos que pasan por la frontera. Hay esfuerzos que se están haciendo, y el ámbito de cooperación es como mas buena onda, y mas, en el ámbito del folklore, de la cultura popular, en el sentido de que es la música, y lo que involucra bailar, porque una de las formas de idea mas completa que tienen de apreciarse ser aymará. Del punto de vista de la identidad socio cultural, del punto de vista de una tema mas Decisionismo, pero tiene que ver con eso porque estan en varias emociones, o varias... Temas de que son las personas hoy en día.

¿Y en concreto, como se expresa eso al nivel político?

Hay un hecho concreto, que es un proyecto que se esta presentando en este momento al BID, y obviamente para que se presente un proyecto al BID tiene que haber un acuerdo entre todos los alcaldes, el gobierno en este momento esta apoyando esta iniciativa, a través de la intendencia, a través de la subsecretaria de desarrollo regional, se esta apoyando, y eso implica también porque los alcaldes tienen que hacer un proceso para tomar acuerdos. Si diría que ese es como un ejemplo muy concreto. Y obviamente, igual y estas son relaciones de largo plazo, son relaciones de largo plazo, y obviamente que es importante darle la mayor sustentabilidad posible del punto de vista también político, en el sentido de que independiente a veces, porque como alcaldes y autoridades, ya cierto tiempo, claro los que se mantienen tienen las ideas claras, pero los ancianos o los nuevos, a veces con otra mentalidad, siempre ojala del punto de vista de enriquecer el proceso. En esta línea yo creo que hay una responsabilidad política normal, o sea los alcaldes, los concejales son personas elegidas por la comunidad, y por lo tanto tienen una responsabilidad política súper grande del punto de vista de que estas son cosas, digamos entre comillas radicalmente nuevas. Ya están más antiguas pero desde un punto de vista más, de un esfuerzo mas diseccionado, más estratégico, son cosas nuevas. Y en este también hay una responsabilidad enorme, o sea hay que tener un respeto único, o sea hay una responsabilidad en todos los sentidos, en todas las extensiones de la palabra. Con compromiso con la gente, responsabilidad con la gente con su gestión, todos sentidos. Con las autoridades, porque eso obviamente tiene que ver con involucrar a autoridades, involucrar a otra gente. Entonces cuando... nos involucramos pucha queremos que todo salga bien. ... Se lo cago en algún lado, y obviamente no queremos esto queremos que todo surja, pero como te digo hay una responsabilidad súper grande de todos los actores. Y en este caso, el caso mas de la zona que son los alcaldes de las comunas que están fronterizas, yo diría que ellos tienen la responsabilidad política y no nosotros como gobierno obviamente también tener nuestra responsabilidad en el punto de vista de apoyar y pensado que esto va a permitir un mejor futuro para nuestra gente.

- **Manola Andreina del R. Verduro Sazo, Représentante du Ministère des Affaires Etrangères à la FERAN. Putre, 24 novembre 2006.**

Ud. llegó hoy en Putre para la Feria internacional. ¿ Antes de eso ya conocía algo de ASF?

No, no, la verdad que no. No conocía nada. Nada, nada, nada al respecto. Lo conocía solamente porque una persona de la SUBDERE del ministerio del interior nos pidió ayuda porque ella supo que nosotros teníamos un programa de integración fronteriza. Y como este año asumió un nuevo gobierno, entonces, como que la planificación se... se planifico (rire), entonces estábamos buscando muy apurados los proyectos que mas coincidieran con los objetivos del programa. Y ahí supe, nos dijeron que íbamos a hacer esto. Nos pareció súper bueno.

¿Su objetivo es ver los avances de los proyectos para ayudar, apoyar...?

El objetivo de nuestro programa es que aumenten los vínculos de la población fronteriza, de las ciudades fronterizas de Chile con los vecinos. Ojala a través de la sociedad civil. La idea primigenia fue que por ejemplo los bomberos de Visviri con los bomberos de que se yo de la ciudad fronteriza se juntaran, los centros de madres, una cosa así... Tiene al nivel de sociedad civil, que nosotros financiáramos las primeras reuniones y que después ellos se hicieran amigos, se crearan lazos, y después continuaron solos. Pero la verdad que eso no resultó porque en nuestros países todo gira alrededor de la administración pública. No hay una estructuración de la sociedad civil, de ninguna forma casi. Entonces se tuvo que actuar a través de los gobiernos regionales, de las municipalidades, o apoyando otros proyectos. Porque sino, se diluía la... como que hay que hacer indicadores, encuestas... no están así, o sea hay que hacer un seguimiento efectivo. Entonces nos pareció mas serio apoyar otros proyectos que ya estaban probados. Este proyecto de hecho ya tiene de alguna manera el apoyo de la intendencia regional, porque presentaron su proyecto al BID, entonces tienen un estudio, un impacto, vamos a saber que pasa... Ellos van a seguir...

Entonces para Uds. el apoyo aquí no es una prioridad...

Es que se están haciendo muchos proyectos de integración. Es difícil la integración en América latina. Ya, es complicada... porque... a ver, todos creemos en la integración pero a la primera cambio se ven otras prioridades... y Chile, para bien de Chile, tiene desarrollos distintos a los otros países. Entonces cuando se quiere integrar siempre aparecen frenazos, porque como Chile por ejemplo no tiene aranceles, quiere negociar con todo el mundo, es distinta la posición que tiene a los otros países. Entonces siempre hay una limitación, entonces tratamos de encontrarnos pero no siempre resulta.

¿Cree que las alianzas como esta, al nivel local, puede sobrepasar este problema?

Yo creo que si. A ver, nosotros tomamos el ejemplo del sur. En Argentina al sur, la cosa se da, se dio así al nivel de familias, de comunidades. Las comunidades en Argentina pasan las fronteras. Y cuando te contaba que cuando fue el problema del BID con las familias tuvieron muchos problemas, o sea es una cosa dramática que la señora era argentina y el marido era chileno, entonces esperando que, ese

resultado digamos, que sea a través de lazos de amistades, familias, que se vayan generando, a la larga a lo mejor superemos nuestros problemas mas graves, no.

Del lado de argentina ¿existen asociaciones de municipios transfronterizas?

Si, claro, hay un parque nacional. Y de hecho por ejemplo cuando el presidente Kirchner puso este impuesto, estaban más enojados los argentinos que los chilenos, bueno los chilenos estaban obviamente enojados pero también los argentinos, la población argentina logró que no se aplicara el impuesto a la ciudad fronteriza chilenas. Porque a ellos no les conviene, porque ellos pasan para un lado, para el otro, y así como los chilenos van a buscar bencina, también los argentinos pasan a buscar otra cosas acá, entonces realmente si se ha presentado una integración.

Le parece que hay una gran diferencia entre las alianzas que se hacen por ejemplo del lado trimacional Bolivia argentina Chile y este, entre Perú Chile y Bolivia Es diferente, si.

¿Tiene algo que ver lo aymará en eso?

A ver, esta iniciativa aymará nosotros la tomamos como... a ver, nosotros el problema indígena no es el problema que se puede presentar a Bolivia y a Perú porque ellos tienen mucha población indígena. Nuestros indígenas son poquitos, entonces este es un esfuerzo bastante importante, o sea... pareciera así como pero no es... para que se le ayude a otro (rire) La verdad es que es importante que haya autoridades que estén aquí pendientes, no... pero es que... como no es problema para nosotros, nosotros lo apoyamos, pero nosotros son chilenos, sean aymaras, igual. O sea si fueran quechua lo veríamos igual. Es como una zona del país que necesita, que nosotros sabemos que necesita... Ayuda, eso es parte del territorio, ellos se identifican con su situación, con su raza aymará, pero nosotros no, para nosotros son chilenos y Chile esta ayudando a chilenos.

¿De lo que se comentó esta mañana, sobre los logros de ASF, que le parece a UD la coordinación entre municipios, el funcionamiento?

Fantástico. Fantástico. La verdad es que no creí que se iba a ver tanto. Yo... esperaba que fuera algo menor. Y me pareció súper, hasta la organización, que anoche se veía bastante caótica, mejoró, y esta todo andando bien, bien. La verdad es que es un esfuerzo. A través de la... Hay que escribir para que las personas que lean se den cuenta de donde estamos, en pleno desierto, en una población tan chiquitita, y que haya convocado a 59 municipalidades, son sus alcaldes... los alcaldes en esta región son gires, o sea son muy importantes. Entonces si, me parece que es un logro. Realmente hay que felicitar al alcalde Humire.

¿Al nivel diplomático, este tipo de nexos incide en sus relaciones con Bolivia? ¿O hay dificultades a este nivel?

A ver. Como la relación diplomática es distinta, entonces yo no represento al mundo diplomático, represento al mundo civil, a la población normal, digamos. Porque por los problemas que hay con Bolivia con el tema del mar, peruanos también que tienen una visión poco... a veces poco amistosa

con Chile, entonces los únicos autorizados para hablar en diplomático son el ministro y el subsecretario. Los demás no, nadie más.

Bueno, es para tener su opinión más que nada.

O sea yo... lo veo como... son una de las cosas mas que se hacen. Y que además, yo veo que hay un montón de gente extranjera, que este Bélgica apoyando, Japón apoyando, me entiendes es como ... Están todos apoyando desde afuera y nosotros nada (rire). A eso voy en este minuto con esta problemática a plantearla a la gente del ministerio, no. ¿Hay muchos esfuerzos de cooperación, porque no?

¿Sobre la integración fronteriza y a parte del objetivo de desarrollo local, existe un objetivo de integración macro?

Aquí hay un esfuerzo claro, con el BID, o sea que allí, alguien puso como prioridad... Ya nuestro mundo ya no se maneja al nivel de nuestros pobres países. O sea de lo que yo veo, bueno hace tiempo yo vi. un informe del BID n que iba a poner no se cuantos millones para que se desarrollara esta zona. Porque esta zona es un... digamos el norte de Chile, el sur del Perú y Bolivia hace como el nexo hacia el interior del continente. Eso significa mercados en Argentina y mercados hacia el Pacifico. Entonces se necesitan infraestructuras y todo

¿La cooperación trasfronteriza podría ser una base para construir la CSAN por ejemplo?

Yo creo que si.

¿Por lo general entonces, por lo de ASF, no le pareció que existen obstáculos o dificultades mayores?

Por parte de Chile si hay un apoyo, me gustaría que el apoyo fuera mayor pero... en chile esta integración se maneja por partes o sea... no podría decirte más. Ya se hacen estos pequeños programas, y la alta política es para alguien más (rire).

- **Aquilino Copa, responsable de l'ONG « INTI » de Potosí (Bolivia). Putre, 25 novembre 2006.**

¿Me puede primero precisar su nombre y su función en el centro?

Mi nombre es Aquilino Copa, trabajo en el proyecto Lipez. Estoy como responsable de desarrollo económico local. Trabajo desde los municipios. El proyecto Lipez es un programa que esta siendo ejecutada por el centro INTI. Centro INTI es una ONG, y como ONG, recibe los recursos de Caritas Dinamarca. Entre Caritas Dinamarca y centro INTI, están ejecutando el proyecto Lipez. Y bueno es un proyecto que va a durar cinco años. Hemos empezado... Bueno, teóricamente hemos empezado en julio. Pero así operativamente recién estamos arrancando desde el mes de octubre, noviembre. Implementando, no, o sea cuesta siempre empezar el proyecto. Esas son las áreas. Ahora no se si puedo explicar un poco como trabaja mi oficina. Ya.

El proyecto Lipez va a trabajar con tres áreas: uno es el área de los municipios, y va a ser a cargo de mi persona, soy yo el que trabajo con los municipios. O sea les ayudo a los municipios a ejecutar sus proyectos, pero con enfoque mas de desarrollo económico local, o sea de generación de autoempleo. Primero queremos atacar eso o sea generación de autoempleo porque hay un problema fundamental en Bolivia. Es el tema de empleo; Entonces la pregunta que nos hemos hecho es como podemos generar empleo en la zona. Entonces la respuesta que nos hemos dado después de mucho análisis, mucho debate en los Lipez nos hemos dado cuenta de que la mejor manera de generar empleo es volviéndose empresario. O sea microempresario. Al convertirte en microempresario, estas generando primero autoempleo, o sea tengo mi negocio, y genero mi autoempleo. Y pensamos que a partir de ahí hay que empezar a trabajar en estas microempresas para que el microempresario se pueda volver pequeño, mediano y un empresario grande a la larga. Ese es el enfoque que estamos trabajando, o sea el enfoque con desarrollo económico local, o sea microempresas. Organizaciones económicas campesinas de esa naturaleza.

El otro tema que estamos trabajando es el fortalecimiento al municipio, fortalecimiento también al control social. En el fortalecimiento municipal estamos trabajando en como el municipio puede generar sus ingresos económicos. Teóricamente, los municipios al año generaban recursos propios y generaba que no pasaba de 200 a 250 dólares año, recaudaciones! O sea, en estas condiciones hemos encontrado a los municipios. Con ingresos propios que no pasaban de 200 a 250 bolivianos, bajísimo. Luego de la intervención del proyecto con el proyecto CIPAS, lo que hemos hecho es ... Después del proyecto, ahora podemos decir que hay unos tres municipios, por ejemplo el municipio de Taha, tiene unos ingresos que sobrepasan los 3000 dólares. O sea de 200 a 3000.

¿Como hicieron?

Simplemente aplicar la ley. O sea el tema impositivo. Hay un sistema que se llama sistema integral de impuestos municipales. Hay mucho en Bolivia en el sentido del sindicalismo, el sindicalismo dice no debes pagar impuestos, no debes hacer aquello, que el imperialismo, que las transnacionales... o sea... Entonces nosotros pensamos ya de diferente manera en los Lipez, o sea... No se trata que nos vayamos contra el imperialismo, no se trata que nos vayamos contra el modelo neoliberal sino como nos organizamos, como empezamos a generar nuestros propios recursos. Y por eso nos hemos basado en la ley, y la ley establece que los municipios pueden cobrar impuestos municipales. Y uno

de estos es la vía legal computarizada, es el sistema integral de impuestos. Todo lo que hemos hecho es socializar eso de la sociedad civil, y el gobierno municipal lo que ha hecho es implantar el sistema. Ahora la gente paga ya de sus casas. Antes no lo hacían. Ahora la gente ya tiene como te podría decir... ahora ya tienen los papeles de su casa. Ahora puede, total legalmente. Entonces eso le ha generado al municipio ingresos, pero también al comunario, al que tiene su casa, ha entrado en el tema de la legalidad digamos. O sea en Bolivia, mucho se habla de la ilegalidad. Y nosotros pensamos que es en contra de nosotros pero en los Lipez hemos pensado que eso sea a la inversa. Eso es en el municipio de Taha. Pero en el municipio de Llica por ejemplo, ya hemos logrado generar alrededor de 12000 dólares, imaginas, de 200 o 250 dólares a 12000 dólares. Inclusive a 15. Eso paso en el municipio de Llica. En cambio en el municipio de Colcha K, de 250 dólares, en la actualidad podemos decir que estamos alrededor de 150000 dólares de ingresos propios. 150000, entonces en este tipo de hechos estamos trabajando, o sea primero volviéndole a la gente microempresario. O sea con una mentalidad económica. Aquí no se trata de la derecha o la izquierda, o sea pensamos de esa manera. No importa que sea la izquierda o la derecha. Aquí pensamos que es producir y exportar. Producir, industrializar, exportar. Y esto los has podido observar tu estos días, en nuestro instante de que estamos la base energética, la grajeas, o sea pienso que Bolivia va a cambiar transformando sus productos. Exportando sus productos. No es haciendo paros, no es haciendo bloqueos, al menos eso es lo que nosotros estamos trabajando, en esta línea. Y el año pasado el presidente nos dijo de que había que certificar que Lipez es libre de paros y de bloqueos. Expedita que cuando quieras entrar a los Lipez, no te vas a encontrar con paros, no te vas a encontrar con bloqueos, vas a encontrar que estamos con los brazos abiertos para decirte bienvenido a los Lipez, bienvenido a Potosí, bienvenido a Bolivia. Esa es la imagen que estamos trabajando, en esta línea estamos trabajando.

Eso es el área uno. Que mas te puedo decir del área uno. Vamos a trabajar en etapas de preinversión. Suponiendo que tu quieres emprender un negocio. TU quieres volverte microempresario. Es mas, ya estas empezando con tu negocio. Solo que necesitas asesoramiento técnico; entonces el área uno lo que va a hacer es elaborártelo el perfil del proyecto, o sea el área uno te lo elabora el perfil del proyecto.

En cambio, el área 2 del proyecto Lipez lo que va a hacer es esta carpeta, lo va a ejecutar. Si tu tienes que hacer una planta de procesamiento de quinua, o si quieres hacer una planta de procesamiento de charqui, o quieres hacer una artesanía, el área 2 los que va a hacer es ejecutar junto contigo el proyecto. Entonces el área 2 esta un poco concebido del proyecto Lipez, esto que se llama "recursos naturales y medioambiente". Entonces hay que aprovechar los recursos naturales pero de manera racional, no. Pero también el tema seguridad alimentaría y recursos naturales, ahí también estamos hablando de seguridad alimentaría. Algo que nos preocupa como proyecto por ejemplo es que mucha gente en el área rural, en los Lipez, los que producen quinua, están dejando de consumir quinua. ¿Cual es la razón? La razón es que están sustituyéndole a la quinua por el arroz, por el fideo. Y ¿porque lo están sustituyendo? Porque la quinua es un proyecto que cuesta procesarlo. En cambio el arroz, fideo es mas económico. Entonces no tienes que prepararlo mucho, lo agarras el arroz una lavada y lo metes a la olla. En cambio la quinua tienes que tostarlo, lavarlo, secarlo, otra vez tostarlo, lavarlo, es un largo proceso. Entonces mucha gente dice ah es costoso preparar quinua yo prefiero cocinar arroz o fideo. Esto si nos preocupa, entonces ahí que estamos viendo el tema de que es importante que... de repente desearía alguna cooperación de repente trabajar sobre este tema de que valoremos la quinua o sea... Somos un poco de una mentalidad que no valoramos mucho lo que

tenemos. Pero cuando por ejemplo se supo que la quinua realmente era un producto de alto valor, cuando la NASA dice oye, la quinua es el alimento perfecto del nuevo milenio. La quinua es el alimento mas nutritivo que hay en el planeta. Pero quien dice ¿ La NASA. Entonces nosotros, dicen hay no puedo creer, de verdad ¿ Quien nos dice? La nasa! Ah no, entonces si lo dice la NASA, es que este producto cuesta. Ahora quieres quinua ¿ Si, pero cuanto cuesta... Entonces pasa este tipo de cosa.

Ahora estamos en esta tarea de trabajar, en el área 2, recursos naturales pero tambien seguridad alimentaria, y el tema medio ambiental. Pensamos que en los Lipez tenemos que cuidar nuestro medio ambiente porque es lo único que queda para nuestros hijos, para nuestras generaciones, porque no podemos ir contra nuestro medio ambiente.

Eso es el área 2 que trabaja el proyecto Lipez. EN cambio el área 3, te dije que el proyecto Lipez trabaja con tres áreas, no. En cambio el área tres trabaja lo que es transformación, o sea transformación, comercialización. Entonces aquí hay que transformar, comercializar, y exportar. Y productos de alta calidad. En el área 3 lo que vamos a trabajar es lo que te decía hace un momento. Como sabes tu que la quinua no te va a hacer daño ¿ Como sabes por ejemplo tu, siendo europea, que lo que estas consumiendo no te va a hacer daño ¿ Entonces en el área 3 estamos trabajando lo que es de la certificación. Entonces nos estamos aliando con certificadores internacionales, y que dice el mercado europeo, porque la quinua tiene demanda internacional pero en el mercado europeo. Pero la sociedad europea dice “yo quiero productos orgánicos. Pero quiero certificado. Que tenga sello de calidad, y además que sea certificada.” Entonces nos hemos metido ya en este campo nosotros. Si mi producto es único, necesito certificar que este producto es único. Entonces estamos trabajando este tema de imocontrol, es una certificadora que esta conectada a una certificadora alemana. En realidad es alemana la Imocontrol. Esta es la empresa que certifica que nuestro producto es de calidad. Que es certificada además de eso. Este tema estamos trabajando en el área Tres, o sea la certificación, transformación, producción, y la certificación. De tal manera que cuando consumas, este producto te va a hacer daño. Y si te hace daño nos puedes iniciar un proceso a nosotros. Entonces nosotros tenemos mucho cuidado de no... De cumplir con las normas. Para no... Si tu eres comprador, no me estés devolviendo. Y yo pierdo plata, pierdo mercado, no me conviene así. Es que necesito mantener al cliente satisfecho para seguir exportando mi volumen de exportación.

Eso es el proyecto Lipez y lo puedo resumir en eso.

¿Cuándo empezó este proyecto Lipez?

Empezó en julio 2006.

¿Desde cuándo existe el centro INTI?

Es casi 10 años ya que el centro INTI existe.

¿Recién se juntaron a la alianza ASF. Desde cuándo participan en la alianza?

En abril 2006 de este año hemos invitado a la asociación de municipalidades de Tarapacá, para que nos puedan visitar en los Lipez. Ellos llegaron en los Lipez, nos expusieron esta alianza estratégica. Y

los lipeños dijimos no podemos desaprovechar esta ocasión, queremos estar juntos con Uds. Porque los indígenas, los que producimos productos naturales debemos unirnos, porque lo que necesita el mercado europeo es volumen. Nosotros no producimos volumen, tampoco Uds., tampoco los de Perú, pero creo que juntándonos, Perú, Bolivia, Chile, podemos hacer volumen y podemos exportar. Entonces ese es la imagen. A partir de ahí, como los microempresarios empiezan a juntarse, y empiezan también a uniformizar su control de calidad, entonces estamos llegando con mas ventajas comparativas al mercado internacional. Entonces eso se dio inicio con la cuarta expoLipez internacional Llica 2006. A partir de ahí estamos metido en este tema de la alianza ASF.

Es primera vez que viene a Putre, a la FERAN y al encuentro de la alianza. ¿Que le pareció?

Yo pensé que Putre era calentito. Me viene con ropa, así no. Pero anoche, en la noche esta sentido frio, no. Y me he arrepentido de no haber traído una chamarra gruesa, ropa gruesa.

La alianza es entre municipios; en los Lipez ¿como hacen para coordinar el trabajo entre municipios? Parece que están bien avanzados en el tema de la capacitación...

Ah ya. Hay una mancomunidad de municipios. Hay otros municipios que se han juntado. Estos ocho municipios han elegido una directiva. Hay un presidente de la mancomunidad, hay un vicepresidente y todo un directorio. Entonces nosotros lo que hacemos es coordinar con el directorio de la mancomunidad de municipalidades Gran Tierra de Lipez. Esa es la instancia. Pero también mi persona coordina con los municipio, o sea directamente. Coordina con los municipios porque el territorio es bastante extenso. Son 60000 km², sin contar el salar porque el salar estamos hablando de 10 km². Entonces esa es la forma como trabajamos, o sea coordinamos temas regionales, coordinamos con la mancomunidad. En Chile seria asociación de municipalidades. En Bolivia es mancomunidad de municipios.

Pero hay temas muy particulares, entonces directamente con el municipio coordinamos. Entonces esta persona soy yo quien coordina directamente con los municipios.

Los avances que tienen con algunos municipios, como la aumentación de ingresos, esta experiencia que tienen, ¿la comparten con los municipios de Chile y de Perú?

No estamos compartiendo todavía. Nos gustaría de repente hacer intercambio de experiencias, por ejemplo lo que nosotros estamos haciendo no lo vas a encontrar en la literatura. Nosotros no nos basamos en la literatura, decir aquí dice así, y tenemos que hacer así, o sea no hemos encontrado recetas para resolver nuestros problemas. Nuestros problemas tratamos de resolverlos a través de un dialogo. Concertar, o sea a ver ahí hay este problema, el problema lo ponemos sobre la mesa. Y que hacemos para resolver este problema. O sea hay mucha discusión, y de mucha discusión sale una conclusión. Lo hacemos, lo hacemos; Entonces ya se toman la determinaciones, pero estamos en el marco de la ley. Entonces tratamos de no salir, siempre, de la ley. O sea todo apegado a la ley. Queremos ser en los Lipez, queremos construir este tema de que somos respetuosos de la ley, para empezar. Entonces queremos trabajar este tema. Aun falta, no voy a decir que en los Lipez se ejerce la ciudadanía plena, pero falta, pero que estamos siendo apuntando eso si, ya hemos caminado bastante. Por eso, tambien has visto antes de ayer, ayer, los alcaldes de los Lipez han estado presentes aquí en Putre, han estado socializando con los alcaldes de... Ojala ya compartimos esta

experiencia de lo que estaba comentando, o sea yo como técnico, personalmente no he tenido la oportunidad de difundir, socializar esto. Pero tengo entendido que Helmut me decía de que Amado si ya ha empezado a socializar de esta política, esta visión que compartimos allá en los Lipez, Bolivia.

En esta visión, en las acciones que llevan, ¿Uds. tienen apoyo de los departamentos o del gobierno central? ¿Tienen coordinación con ellos para ayudar a los municipios a manejar, a fortalecer su gestión?

Muy poco. Como sea;... Pero tampoco puedo decir que no, que no existe. Antes no había dialogo entre los Lipez y la prefectura. Para la prefectura los Lipez estaba en Chile! Entonces por eso es Lipez emergente. O sea Lipez que estaba desaparecido empieza a salir, así como la luna que empieza a aparecer la puntita y ya, grande, no. Esto es nuestra visión. Entonces para el Estado boliviano, Los Lipez no existía. Lipez, por la frontera era Uyuni y Tupisa. Pero no, o sea nosotros existimos, somos bolivianos... Estos son las grandes cosas a los que de repente hemos confiado mucho y en estas zonas son lo que compartimos, con la cooperación de Dinamarca. Felizmente hemos tenido la cooperación de un buen asesor, Peter Beljel, el que nos ha metido el amor a nuestra tierra. Pero no solamente Peter Beljel, tambien hay Javier Alba, es un antiguo profesional agrónomo, que trabajo como 40 anos en el tema de la quinua, el nos ha metido en estas cosas que la quinua si va a avanzar. Pero antes la sociedad boliviana nos ha hecho pensar que la quinua era la comida... la comida que no servía para nada, la comida del chancho así podemos llamarlo. Pero todo eso ha cambiado porque la Nasa vino, dijo no, esto, ya la nasa descubrió pareció una cosa enorme. En contrario la quinua dijo yo necesito esto. Entonces de aquí un poco vamos en este tema, no.

¿Y cree que el tema de entrar en la cooperación transfronteriza y integración regional con la alianza puede ayudar a los Lipez a tener mas peso al nivel nacional en Bolivia?

Si. Porque necesitamos integrarnos en el sentido de que... A ver si yo fuera productor que demandaría de Chile por ejemplo, que no sea tan complicado para ellos el ingresar a Chile, y exportar. Porque ahí estamos hablando de el enclaustramiento, o sea no podemos ir fácil al océano pacifico para poder exportar. Hay una seria de limitaciones en las fronteras como la aduana, que tienes que reunir muchos requisitos, muchas complicaciones, eso es un costo, y no siempre entonces de repente en este tema de ASF de repente podemos ayudarnos para que esta la burocracia sea menos que así. Pienso que ahí puede funcionar bien porque de lo contrario, no tendría mucho sentido o sea... Es como desarrollar nuestros productos andinos para el mundo, o sea productos ecológicos de los Andes, pero para el Mundo, o sea ... El tema va por ahí, o sea, como yo le decía, tu produces que te digo 100 toneladas de quinua, yo produzco que te digo 50 toneladas, aquí hay un tercer país que produce que te digo 100 toneladas, y con el mío cuanto es son 200. EL mercado internacional o sea demanda que te digo 300 toneladas de quinua. Pero entre los tres creo que podemos abastecer el mercado internacional. Pero solito no vas a poder abastecer este mercado. Entonces tu solita has perdido mercados. Pero uniéndonos creo que podemos abastecer porque por ejemplo el mercado es exigente, esta exigiendo quinua. Y a buenos precios, porque si en el tema de la exportación de quinua, hay buenos precios, respetables, si hay un buen precio para la quinua va a mejorar la economía del productor. Pero si no hay buenos precios para la quinua... Aquí todos ganamos, o sea yo soy exportador tu eres productor entonces aquí hay la demanda, o de repente, los dos somos los que tenemos la quinua, tu estas en Europa entonces tu necesitas demanda. Pero

necesitas 100 toneladas. El pone 50, yo 50, alcanzamos a cubrir esta demanda. Entonces en este marco si vale la pena la alianza estratégica.

Porque de lo contrario no tendría sentido para que nos hemos unidos, o sea simplemente para bailar, compartir, comer... no, no, no creo que tenga mucho sentido. Pero si nos unimos para mejorar los precios, para el tema de la quinua, excelente. Si eso le generaríamos tecnología, como abarataremos costos, pero sin es salirnos de la producción orgánica o biológica, excelente, o sea... Si en este tema podemos compartir lo que hemos avanzado con Chile adelante. Pero su Chile puede de repente avanzar el tema de la tecnología también, o sea a la inversa, o sea, como nos ayudamos. Pero como nos ayudamos pero tambien ya digamos como un hito de ponerlo en papeles, o sea... Y como empezamos tambien a operativizar tambien esto. Porque de lo contrario, es un papel mas, si hay que haber una alianza sin frontera, estar unidos pero... Y donde están los beneficios, cuando voy a ver los beneficios? Aunque ya así chiquito pero ya.. Habría que ver los beneficios; y creo que esta, esto de la FERAN es uno de los beneficios. Estamos logrando vender, estamos haciendo conocer y es lo que le decía Helmut creo, ah no a otras personas chilenas decíamos ojala que la quinua se consume en Suramérica. Y no siempre en exportar de repente. Porque el tema de la seguridad alimentaria, o sea como nosotros podemos consumir los productos de calidad que tenemos. Entonces primero asegurar nuestra seguridad alimentaria, nuestra salud nutricional. Pero si en estas cosas podemos compartir seria excelente. Y que tal si Chile nos dice, o Santiago dice yo tengo, Santiago necesita que te digo una demanda de 100 toneladas de quinua al mes, pucha que hacemos ¿ Los aymara tenemos que estar ofreciéndole a Santiago. Y no tenemos que estar velando todo el pacifico para vender. Y la economía en Chile esta mucho mejor que la boliviana. Entonces si así fuera, excelente.

¿A la gente que le parece cooperar con Chile, en relación con el tema del mar?

El tema del mar es un tema un poco complicado, no. En los Lipez hemos dicho que nosotros no nos vamos a poner a llorar porque no tenemos mar. Alguna vez decíamos en una reunión con don Jorge Soria de Iquique, decíamos el problema de la Paz y Bolivia es un problema entre la Paz y Santiago. Nosotros los indígenas nos necesitamos. Y mientras nos necesitamos mientras nos unimos. Vamos a estar fuertes, pero mientras estemos separados... o sea es nuestro fin, o sea es que hay que unirse, no para bloquearle al Estado sino aquí para surgir. Y de ahí decíamos aquí es producir, exportar. Producir y exportar, porque aquí con esta economía creo que con esta constitución de la globalización... Que, que vamos a hacer? O sea es una cosa que nos viene encima, y hagas o contra hagas no va a cambiar. Pero si intentáramos juntarnos nada más y ofrecerle al mundo lo que es esta potencialidad, por eso le decía hace rato con el proyecto Lipez, recursos naturales. Porque la quinua no produce... la calidad que produce el altiplano sur americano, la calidad que produce no la producen en ninguna parte, o sea tu puedes comer quinua del Colorado de Estados Unidos, quinua de Dinamarca, de allá, pero no es la misma calidad o sea ... NO, esa quinua que te digo.. esta quinua esta tratada con productos genéticos, transgénicos, o lo han ultravioleta, para que sea chiquito, de otro color... o sea le has perdido la esencia de este producto natural, o sea algo natural. Por eso cuando nos invito Jorge Soria en Iquique, estaba la congresista de EEUU y les dijo hoy en el mundo es difícil encontrar productos naturales que no te van a hacer daño. Y nosotros, los Andes, queremos producir alimento para la vida. Cuesta caro, pero tambien cuesta producirlo. Y nosotros somos los que estamos en condición de pobreza económica, y necesitamos tambien, entonces queremos

producir algo diferente. No lo que producen todos, sino queremos ser exclusivos en este tema. Entonces esta es la visión que estamos apuntando.

Los Lipez llegaron recién en la alianza; ahí no todos son aymaras, hay quechuas también. ¿Que les parece el nombre de la alianza?

Los del campo le digo, la mancomunidad tiene 4 provincias: Daniel Campo, norlizep y surlizep; 4 provincias y 8 municipios. 3 provincias son quechuas, una provincia es aymara. Daniel Campos, es aymara. Ellos están ... pero allá yo le vea al alcalde Regadas de Ollague, y ... hablaba en quechua pero hay mucha gente que no entiende al quechua de repente, pero... No creo que se trate del tema de cultura, yo creo que se trata del mundo andino. El mundo andino que produce estos productos que son únicos... A veces me pregunto que tan únicos, de repente con esta ingeniería genética en EEUU, en Europa tranquilamente puede, pero ya esos son manipulados, son genes... cromosomas manipuladas, no es lo mismo o sea ... no se que podría pasar pero nosotros queremos marcar la diferencia, y queremos marcar la exclusividad ahí estamos entonces no hay mucho problema. Para el aymara, porque el aymara no lo trata... no lo acepta mucho al quechua. En cambio el quechua no se hace problema. NO hay problema, vengan, si se trata de progresar no hay problema. Un poco así es el quechua. Pero el aymara es un poco o sea... No no no quien es vos, o sea ... primero a ver si es buena persona. Hay que acreditarse, entonces eso son cosas pero como dice la ley del dialogo en Bolivia 2235, estamos en una lucha contra la pobreza. La pobreza no esta ahí personificado sino la pobreza esta aquí en los bolsillos. Y yo creo que hay que aprovechar nuestros recursos naturales. Y creo que hay que trabajar en esta línea, estamos ahí.

(interruption de l'enregistrement)

2001! O sea que paso con ASF de 2001 a abril 2006? Porque nosotros entramos en escena a partir de abril 2006. Ahí me da la impresión que hemos entrado a reforzar este tema de ASF. Porque lo que paso es que nosotros ya estábamos desarrollando toda esta actividad. Y la ventaja de esto también es que en el centro INTI trabaja gente del lugar. O sea yo soy de Colcha K, así es que primero tengo una obligación, cumplir, estoy obligado a trabajar por ellos porque mas son ya para mi. Quería un trabajo que lo puedes desarrollar. Aquí así es lo que tiene que salir, haya o no haya recursos, porque ya son compromisos o sea... Pero cuando tu no eres del lugar, dices .. O normalmente trabajas 20 días en el campo, 2 días de gabinete y 8 días te vas a tu casa a disfrutar de tu familia, en cuanto puedes. Pero normalmente es eso, pero cuando la gente no es del lugar dice en un ratito. Llego el 22, yo me voy a mi casa. Pero ya es otro. Eso lo hago el siguiente mes. Por allí es no no no, el siguiente mes y ya me voy. Pero cuando tu eres del lugar, eso no lo puedes decir porque las comunidades vienen, te hacen sentir que eres útil también, o sea. Entonces dices no puedes dejarlo esto así, no, un día mas 2 días mas y hay días que no sales de todo el mes y estas abandonado hasta la ruina . Pero eso se compensa también pero estas cositas se están pasando en la oficina y les estamos dando con todo.

¿Las ONGs hacen un poco el nexo entre el municipio y las comunidades?

Si, si. Podrías decir que nosotros somos la bisagra entre las comunidades y el gobierno municipal. Entre el municipio y el gobierno departamental y nacional. Una cosa no esta saliendo, le metemos

con todo, empujamos... pero nosotros somos los que empujamos de repente allá a nuestras autoridades, tenemos que estar aquí, a decir ah ya le metemos, si le metemos; o sea pura energía, no. Y algunas veces no nos salen bien las cosas, el trabajo nos esta demostrando que muchas cosas se pueden pero tambien muchas cosas no se pueden y a la siguiente hay que mejorarlo, no.

Y Helmut, si nos puedes comentar, ¿que paso desde el 2001 al 2006 con ASF?

HELMUTH: Prospectamos hechos concretos, no encontramos hechos concretos. Ningún proyecto llevo a su fin, no se firmo convenio, y yo diría que el primer proyecto concreto es el proyecto BID. Efectivamente mirando desde afuera, leyendo toda la documentación que tengo de ASF, hay muchos proyectos en formulación, como Pazpuno Por ejemplo, que faltan 2 países todavía, llevan años trabajando, todavía no se concreta. Con Canada, no se concreto la pasantía tampoco, y así otras cosas.

¿Pero tambien se necesita tiempo para concretar, no?

Ese es el problema que tengo con la alianza. Necesitan a una persona que coordine a la alianza estratégica, técnicamente hablando. Lo que es políticamente hablando, lo esta coordinando Francisco Humire. Pero falta un técnico. Eso es importante la secretaria técnica de la alianza. Pero para que sea realmente la secretaria técnica de la alianza, que coordine todos Uds., pero n=como lo dije en la exposición ahora, de que el próximo año, si se sigue trabajando todavía el tema con el proyecto BID, van a hacer reuniones políticas, de sensibilización al proyecto, pero tambien mas reducidas, técnicas. Para realizar proyectos. Esa es la metodología mas apropiada, no solamente reuniones masivas.

De repente un gerente técnico, o un asistente técnico... Eso falta. Que haga el papel técnico, que este viajando a Bolivia, que este viajando a Perú, que este aquí... Lo que falta es la coordinación técnica, porque si hay muy buenos técnicos.

Tambien esta mañana estábamos conversando con una señora del consorcio de Lipez, me dice aquí que hagamos con todo esto ¿A que hemos venido?, me dice. Y la otra señora le dice hemos venido a conocer, si muestreos productos son aceptados en Chile. Claro le dice, nuestros productos, prueba la base energética y van a comprar. Y esto lo he podido comprobar esta mañana, o sea les he hecho probar un poquito, y se han ido a comprar allá. Donde puedo comprarlo? Ahí. Cuanto es el costo? Ahí. Entonces que es lo que les ha gustado, y la señora dice entonces hay que seguir produciendo. Primero es un cago, o sea que gente de afuera ha probado y le gusta. Pero mas allá habría que ver de repente esto de la ExpoLipez internacional habría que ver que pueda ser ya no una ExpoLipez internacional solo de los Lipez, pero porque no lo volvemos para que la quinta expo internacional sea una ExpoLipez, pero de ASF. Entonces estamos los tres países ahí. Y que cosa hace falta, o sea de aquí llevan lo que hace falta allá. O sea no decir oh no eso es de los bolivianos, eso es pro Lipez, o decir oh no eso es de los de Tarapacá, esa feria, no sino... Es nuestra feria! De repente decir ah para el año va a ser aquí, en una o otra comuna, decir es nuestra feria en Pozo Almonte suponemos, o de repente en Pica. Entonces los municipios de ASF, de esta alianza dicen es nuestra feria; el peruano dice es nuestra feria lo que se esta haciendo en Pica. O diríamos lo mismos. Ah los peruanos y chilenos dicen es nuestra feria la ExpoLipez internacional. Ahora como ayudamos ahí a

mejorar infraestructura, como generamos recursos, o sea ponemos recursos, se nos hace inclusive menos la calla. Si pudiéramos por lo menos llegar a unos preacuerdos de cómo funciona esto, sería excelente, porque mientras no lo hagamos esto, yo lo veo así como... que si no va a estar el centro INTI, esto se desmorona. Porque hasta ahora, tuvimos mayores contactos con Helmut Häfelin, pero hasta cuando va a estar, sería lindo que este de por vida pero; o lo mismo el centro INTI de por vida allá, pero para la cooperación no está bien, para nosotros no está bien porque hay que ver el tema de la sostenibilidad. Entonces creo que debemos reunirnos para una segunda fecha, pero para ver la sostenibilidad de ASF, para empezar a construir ya los cimientos; de repente los cimientos ya estarán, entonces hay que empezar a hacer el camino. Tener el objetivo, presentar en lo concreto a una institución internacional. Esta es la realidad. Y estamos esperando, no.

- **Francisco Humire Alejandro, Maire de Putre et Président de l'ASASF jusqu'à l'année 2008. Arica, 27 novembre 2006.**

Podemos empezar por sus datos personales, como le ocurrió la idea de ASF, y su trayectoria política también, un poco hablar de Ud. ante todo.

Bueno. Mi nombre es Francisco Humire Alejandro, tengo 60 años, ya, y bueno yo provengo del mundo aymará, nací en Socoroma, lo que es hoy en día la comuna de Putre, ya un pueblito de la comuna de Putre, el poblado Socoroma, ahí nací yo, ya, y provengo de padre peruano y de madre boliviana. Ya, y yo nací en Chile. No tengo carrera política, yo más bien tengo vocación empresarial. Fui empresario durante 25 años aquí en Arica, maneje un impresito no más, e emigre mucho, o sea muy joven de mi tierra natal, ya, y volví 25 años después, ya. Y cuando volví encontré que la escuelita de mi pueblo no tenía, no es cierto en este entonces cuando yo estaba en esta escuelita, tenía 120 alumnos. Cuando volví 25 años después tenía 6 alumnos y la del pueblo, la escuela ya estaba cerrada. Y muchas escuelitas no es cierto de que es hoy en día la comuna de Putre también estaban cerradas. Entonces me enfrenté a un cuadro muy muy fuerte, muy duro de entender, o sea un pueblo que se estaba desintegrando y de que su gente estaba emigrando y solamente se veía una población adulta mayor. Eso no lo pude aceptar, no, no entendí, yo era un empresario exitoso, ya, y la verdad que eso me llevo a tomar la decisión de que puedo hacer por mi pueblo, ya. Yo no tengo carrera política, mi idea no era ser político.

Yo lo que quiero es buscar mejores días para la gente de mi tierra, para mi etnia, para mi mundo aymará. Así que por lo tanto esa fue la decisión que me llevo, no es cierto, o esa fue el problema que me llevo a tomar una decisión para ser alcalde.

¿Ud. tuvo la idea de crear la alianza?

Si. Efectivamente, es que después que fui alcalde, pensé que como alcalde iba a solucionar todos los problemas. Pensé que los municipios tenían harta plata y ellos podían solucionar a los problemas de la gente. Pero me enfrenté a otro gran problema, que es que los municipios rurales, los municipios extremos, los municipios fronterizos, con poca población, no tienen nada de recursos. O sea los recursos que tienen es para sobrevivir. Es para la subsidencia, es para pagar los sueldos a los funcionarios municipales, gastos de funcionamiento, plata para los servicios de educación y salud, y

no hay plata para inversión propia, para inversión regional. No hay plata para eso porque los recursos que nos dan a nosotros es en base a nuestra población. Entonces de esta forma es muy difícil desarrollar una comuna con las características de la comuna de Putre. Ese es el primer desencanto, la primera desilusión que tuve.

Ya, luego fui entrándome a las otras comunas, me fui haciendo amigo de los alcaldes de las comunas vecinas, tanto de Chile como de Perú y de Bolivia, y me di cuenta que la realidad era común. Ellos tenían los mismos problemas. Ya. Y entonces aquí había un problema común, una problemática común en los tres países, en las comunas de los tres países. Había una problemática común.

Entonces se me ocurrió no es cierto que aquí había que enfrentar el problema entre todos, ya. Y que teníamos una ventaja. Que era no es cierto que los municipios fronterizos de los tres países pertenecían no es cierto a la cultura milenaria aymará. Ese era nuestro sustento. Esa era nuestra potencialidad, que había que agarrarse de eso.

Ya, y viendo experiencias ocurridas en otras partes del mundo, nosotros quisimos no es cierto aprovecharlas acá. Eso me costo muchos años, convencer a los alcaldes. Decirles que por esa vía, yo vislumbraba una opción digamos de poder desarrollarnos en forma conjunta.

¿Desde cuando es alcalde de Putre.?

Si, yo soy alcalde de Putre desde el año 1996, en diciembre de 96 asumí por primera vez. Ya.

Y bueno entonces con este problema en común en todos los municipios fronterizos, ya, mas aun ahí me di cuenta de otra... podríamos decir discriminación. Porque si comparamos los municipios fronterizos, en el caso de Palca que esta en el tripartito, la comuna de Palca en el Perú tiene energía eléctrica permanente, al 24 del día, con un sistema interconectado a una planta hidroeléctrica. La comuna que esta a continuación en Chile, que es General Lagos, no tiene ni un km de red interconectada y tiene energía 3 horas al día. Y hablamos de un Chile en vía de desarrollo.

Entonces, pero no se comparece esta realidad con lo que se vive en el territorio. En el caso de la comuna de Colchane al interior de Iquique, la comuna de Colchane es de Chile, y al otro lado de la frontera es la comuna de Sabaya en Bolivia. La comuna de Sabaya tiene energía permanente interconectada a la red de Oruro, tiene la luz al 24 horas del día, y Colchane de Chile tiene 3 horas diarias con grupos electrógenos solamente. Entonces esta realidad es, son difíciles de entender cuando se habla de un país en vía de desarrollo. Ya.

¿Porque le digo esto? Porque cuando vi una realidad común, un problema común, para buscarle una solución en común, presente los primeros proyectos a la cooperación europea, en esta dirección, para ir fortaleciendo esta alianza. Era el año 2000. Y me tope con la triste experiencia, o la triste respuesta que me dieron en el sentido de que Chile ya estaba exceptuado de ayuda de cooperación, porque Chile era un país en vía de desarrollo. Eso la verdad que me dejo muy, muy mal. Y con esta realidad que le acabo de contar no es cierto que en algunos casos municipios de Perú y Bolivia, que siempre han tenido acceso a ayuda de cooperación, que los municipios nuestros no lo tengan. En consecuencia de que estábamos en peor situación que ellos. Entonces eso era muy difícil de entender. Entonces nos costo mucho a nosotros agruparnos.

En algún momento nadie me creyó, en algún momento fue muy difícil para mi, era abandonar esto pero la fuerza me llevo no es cierto a seguir perseverando y buscando aliados hasta que lo logre. No

solamente busque aliados dentro de los gobiernos locales sino que trabaje mucho con una instancia de las naciones unidas que se llama “Convención de Naciones Unidas de lucha contra la desertificación y la sequía”. Hice una alianza con ellos, puesto que esa convención había creado un problema nuevo para esta región fronteriza que se llama la Convención de Naciones Unidas de lucha contra la desertificación y la sequía crea un programa subregional para el desarrollo sustentable de la puna americana; Y con ellos hacemos un convenio de alianza estratégica en el año 2004, y abro las puertas de la cooperación internacional para los gobiernos fronterizos de los tres países.

¿Vi también un papel de encuentro con el Banco mundial?

Si, por ahí partimos por el 2003 me parece. Pero en este momento nosotros no podíamos hacer uso de plata de cooperación. Nos costo mucho. Y aun teniendo la misma realidad como las comunas del otro lado de la frontera. Hoy en DIA, ya hemos abierto las puertas. Hoy en día hemos presentado el primer proyecto no es cierto al BID por 1,4 millones dólares, ya para la puesta en valor de la cultura viva aymará. Pero ese proyecto es por los 56 municipios de los tres países.

¿Este proyecto de rescatar la identidad se inspiro de otras experiencias, como el Mundo Maya? ¿Hay una relación con esto?

Así es, así es. Mucha relación. O sea la primera inspiración fue la unión europea porque vemos la Europa unificada después de la segunda guerra mundial, una Europa destruida, y vemos como la Europa se reconstruye, y como se unifica con un parlamento, ya, con una moneda única, y eso ya es una muy bonita experiencia que nadie lo puede negar. Luego tenemos la experiencia del Mundo Maya que parte casi junto con nosotros. Pero nosotros todavía estamos avanzando muy lentamente, entonces tenemos otras experiencias en el mundo hoy en día, tenemos la región de los Balcanes. Ahí tenemos también otra experiencia no es cierto donde hace 10 años estaban autodestruyéndose, y hoy en día están reconstruyendo se con proyectos de integración transfronteriza. Entonces estas experiencias nos hacen pensar que estamos en el camino correcto, y que por ahí vamos a lograr el desarrollo en esta región.

Ahora el problema que viven las comunas fronterizas nuestras de Chile, es el mismo problema que viven las comunas fronterizas de Bolivia y que viven las comunas fronterizas del Perú. Es el mismo, el despoblamiento, la migración, la falta de oportunidades;... Es el mismo problema. Por eso tenemos que digamos enfrentar los problemas en forma conjunta.

¿Como se relacionan los alcaldes de distintas nacionalidades entre ellos?

Si es cierto, lo ideal seria que cada cierto tiempo deberíamos de tener asambleas no es cierto generales, puesto que tenemos... yo voy por tercero periodo reelecto como presidente de la alianza, ya. Deberíamos de tener reuniones permanentes, ya, asambleas permanentes. Si es cierto el consejo directivo siempre nos estamos reuniendo. El consejo directivo lo integra el presidente de la alianza que es de Chile, un vicepresidente de Perú y un vicepresidente de Bolivia, o sea si funciona el consejo directivo, mas un secretario directivo.

¿Con qué frecuencia se encuentran?

Nosotros nos reunimos cuando sea necesario, hay ocasiones que estamos reuniendo dos a tres veces al mes. Y hay ocasiones que nos reunimos cada tres meses, cada 4 meses. Dependiendo de las necesidades nos reunimos. El otro, el problema más grave es que nosotros no tenemos financiamiento para esto, los gastos podríamos decir de gestión. No hay plata para eso. Entonces hay que asumirlo con costo propios.

¿El gobierno de Chile apoya a la feria desde este año?

A partir de este año está apoyando la feria; a partir de este año. Años anteriores no lo había hecho. Ya, a partir de este año, ya empieza a apoyar. Porque yo pienso que no solamente el gobierno regional de Tarapacá, que es el representante del gobierno de Chile, sino que también los ministerios están apoyando. La Cancillería de Chile le está dando una importancia bastante interesante a este tema, ya la Dirección de Fronteras y Límites de Chile también.

Ya, nosotros tenemos reuniones permanentes con los cancilleres, de Bolivia y de Chile.

De Perú lo vamos a tener muy próximamente porque como ellos se están reestructurando desde hace poco, estamos esperando que todo más o menos se establezca para reunirnos también con ellos. O sea nosotros creemos que no vamos a salir adelante si no hacemos un trabajo conjunto. O sea actores locales, habitantes del territorio de la alianza, gobiernos locales, concejales, técnicos, alcaldes, gobiernos regionales, gobiernos centrales, y cooperación internacional. Así debe funcionar esto. Si no funciona, si uno de estas instancias no coopera, esto muere.

¿Y como está ahora el asunto?

Yo creo que hoy en día está en excelente pie porque hemos tenido reuniones muy importantes con el Canciller de Bolivia, con el Canciller de Chile, y nos falta solamente con el Perú que vemos una muy buena disposición. Una vez que posicione aquí nosotros vamos a estar en Lima reunidos con el Canciller del Perú, no es cierto, exponiéndole también este tema, porque creemos que es la única forma. Aquí tiene que estar la voluntad de los gobiernos centrales, no es cierto, apoyando este proyecto. Y que acá, lo más destacable de los 56 municipios de los tres países, es jamás nos hemos preguntado de que tendencia política somos. Porque la cabeza, la cúpula, que en este caso soy yo, actúa así.

No me interesa los colores políticos, sino que me interesa mi etnia. Para mí es la única política en esta región, y es mi camiseta aymará. No hay otra.

¿Más que el desarrollo, cree que esta alianza en la frontera puede volverse un recurso para tener más peso político al nivel nacional como región extrema, de periferia? Cree que puede ayudar a crear nuevas políticas públicas?

De hecho, de hecho. Hoy en día el acuerdo de Putre, la declaración de Putre dice que de aquí por adelante, cosa que antes no sucedía, y hace muchos años que hay comités bilaterales de frontera y límites Chile-Perú, Chile Bolivia. Y en estos comités bilaterales de fronteras y límites, la única institución pública que no estaba ahí era precisamente los gobiernos locales. En la declaración de Putre pedimos que se cree, en la comisión de integración binacional, debe haber una subcomisión permanente. También una subcomisión de integración de los gobiernos locales transfronterizos. Eso

estamos pidiendo con urgencia. Que se implemente a partir de mañana. Ya. Para que esto empiece a funcionar. Ya. Entonces para nosotros es interesante no es cierto que en estas instancias, porque ahí se verán los temas que discutir con problemas de servicios públicos, y ahí vamos levantando las propuestas hacia los gobiernos centrales. O sea esa es la forma de operar. Ahora yo soy un convencido de que por esta vía, vamos a lograr el desarrollo de la región. O sea yo he visto no es cierto en esta región norte de Chile a mis 60 años, el único tiempo que ha tenido un auge económico, ha sido por allá por el año 55 no es cierto, cuando se crea el puerto libre de Arica. Pero duro muy poco. Ese fue el único tiempo de auge de esta región. Ya. Se crea el puerto libre, y la junta de adelanto De Arica. Y cuando se eliminan estas leyes de decisión, Arica muere hasta los días de hoy. Entonces yo no veo, con las políticas actuales no veo ninguna opción de desarrollo. Yo veo que hoy en día, la única opción que veo del interés que estábamos dando al gobierno, a esta forma de buscar desarrollo en forma conjunta, esa es la estrategia, esa es la vía. Por que razón ¿ Porque nosotros, en esta región, yo voy a hacer una comparación no es cierto, entre Tiawanaku el Bolivia, en las orillas del lago Titicaca, en el norte, y en el sur San Pedro de Atacama en la segunda región de Chile, pasando por todo el area Fronterizo no es cierto de los tres países, tenemos 1000 km. Hay una radiación de 1000 km. Lo mismo que tiene el Mundo Maya, en Centroamérica. Una radiación de 1000 km. El Mundo Maya, que son países del tercer mundo, hay podido no es cierto integrarse entorno a su cultura milenaria. La han puesto en valor, y hoy en día tienen un auge turístico, esta región, esa radiación de 1000 km esta recibiendo 7 millones de turistas al año.

¿Y Mundo Maya fue creado por autoridades municipales también?

Y... Con la diferencia de que ahí fue llevado Por autoridades gubernamentales. Ya. Por los ministerios de turismo. Aquí, lo estamos haciendo los gobiernos locales porque creemos que es más representativo. Porque son los que viven en el territorio. Considerando que en esta zona estamos a 2000 km de Santiago. Un centralismo que nos absorbe, que nos asfixia. Lo mismo le pasa al Perú, 1500 km de Lima. Entonces creemos que ahí deben ser los actores principales los gobiernos locales, ya.

¿Trabajan en conjunto con el gobierno regional también?

Así es, así es. Con el gobierno regional de Tacna, el gobierno regional de Tarapacá, y los gobiernos regionales que son prefecturas del lado de Bolivia, La Paz, Oruro y Potosí. Trabajamos en conjunto con ellos.

¿Como funciona? ¿Hay reuniones?

Si, vamos este año, o sea para el 2007 vamos a conformar un agenda de trabajo, permanente. Un agenda de trabajo permanente, no es cierto, para ir abordando con reuniones periódicas los avances y las falencias que puedan ir no es cierto produciéndose.

¿La gente de las comunas participa en el trabajo de la alianza, hay mecanismos de participación o de información?

Si, por ejemplo el seminario que se hizo anteayer en la feria. Ahí hubieron cerca de 25 alcaldes de Bolivia, alcaldes de Chile, y alcaldes de Perú. Y ahí levantamos una propuesta. O sea yo considero que las reuniones, las asambleas de la alianza deben de ser a lo menos 2 veces al año. Pero por un tema de recursos económicos no logramos recursos, porque todo demanda plata.

¿Cuando tienen proyectos, como se siguen durante el año?

A ver. Los municipios estamos organizados en cada país, en el caso de Chile una asociación de municipios rurales fronterizos. Estamos agrupados ahí en una asociación. Los peruanos también están agrupados en una asociación de municipios rurales andinos de Tacna. Y en Bolivia están por mancomunidades, que es igual que municipios. La paz, Oruro tienen una mancomunidad. Y más al sur Potosí tienen otra mancomunidad. Entonces en Bolivia hay 2 mancomunidades, una asociación en Chile, y una asociación en Perú. Entonces para el tema técnico, cada mancomunidad o asociación pone un técnico, ya, y hacemos un equipo técnico conjunto y digamos de las 4 mancomunidades, y así enfrentamos los proyectos. Y en el último proyecto que presentamos le pedimos a la subsecretaria de desarrollo regional del gobierno de Chile, que nos pusieron consultor. Así lo hicimos, así estamos enfrentando.

Pero esta alianza tiene una carencia. Tiene una carencia en el sentido de que no hay política en Chile que permita no es cierto que esta alianza estratégica tenga un reconocimiento jurídico. Y ese es uno de los temas que hoy en día pusimos sobre la mesa. Que los tres gobiernos trabajen para darle no es cierto una fortaleza jurídica a esta alianza.

¿En los tres países es igual, no tienen estatuto?

Si, es posible, es posible. Hay más flexibilidad en Bolivia, las mancomunidades pueden hacer alianzas con otras mancomunidades de otros países. Acá en Chile estamos limitados. Entonces estamos llevando en la mesa eso para que se de no es cierto esa posibilidad, y que la alianza estratégica sea un organismo ya internacional, ya, y que pueda no es cierto tener la facultad de... Porque hoy en día, como firma? Como una organización de hecho. Ya. Ese es el tema

¿Para Ud., cuales son los logros hasta ahora, desde el principio de la alianza?

Bueno, los principales logros hoy en día es primero que nos hemos convencido que esa es la vía no es cierto para buscar el desarrollo para la región fronteriza.

Segundo que tenemos un proyecto adreñado al BID, por 1,4 millones dólares, ya, eso va a ser un estudio para la puesta en valor de la cultura milenaria de estos 56 municipios.

Tercero estamos detrás de un proyecto que sería el proyecto, el primer parque trinacional de América del sur, que es Lauca-Sajama, Lauca en Chile, Sajama en Bolivia, y un parque que esta a punto de crearse en el sur del Perú. Ya. Que estos tres parques sean la identidad del territorio. Ya. Ese es un segundo proyecto.

Un tercer proyecto, que estamos buscando alianzas con la clases de estudios superiores de la región. En el caso de Bolivia ya ha firmado con la AE ASF, la universidad nacional ecológica de Santa Cruz. Ya, ellos ya son aliados estratégicos nuestros. La Universidad del mar de Chile ya ha firmado una alianza estratégica con la AE ASF. Ahora estamos buscando una de Perú. ¿Porque creemos que acá, para la

ciencia y la tecnología, aplicarla en la región, necesitamos las clases de estudios superiores, que se motiven a instalarse, no es cierto, no solo a firmar acuerdos sino que pueden instalarse una casa, una sede de estudios superiores en el territorio, porque los profesionales que ingresan por ejemplo de las distintas universidades de Suramérica, ya, por ejemplo agronomía, que compatibilidad tiene con la agricultura que se da en la región? Ninguna. Entonces tiene que crearse ahí, en el territorio.

Por ejemplo en técnicos, expertos en ganadería. Serán lo mismo los que egresan de la católica, o de la santo tomas, o de la san Andrés de la paz, o de la Jorge Basadre de Tacna, no tienen ninguna especialidad directa con la ganadería camélida. No la tienen. Entonces por lo tanto no mucho, y del otro lado en el tema turístico es exactamente igual. Hay un potencial enorme en la región. Ya. Por ejemplo tenemos 6 millones de especies de ganados camélidos domesticos en la región aymará. Y que el aymará lo cría para la subsistencia. Ya. Lo cría entre 3 y 4 años, para sacarle 35000 pesos. Con eso podrá vivir un aymará ¿ Es muy difícil. Entonces yo te digo cosas, necesitamos aplicar la tecnología y la ciencia también en el mundo aymará. Por eso que la alianza con las clases de estudios superiores es importante. Esos son los avances que tenemos hasta el momento, ya.

Y un proyecto que estamos trabajando en este rato, para presentarlo al Banco Mundial, y eso tiene que ver con que, Ud. se dio cuenta en Putre, lo ideal hubiera sido que estén los 56 alcaldes de los tres países. Creo que llegamos a los 38, casi 40. Buen número. Pero no es suficiente. Quiere decir que falta algo. Alguien todavía no cree en esto. Entonces por eso vamos a presentar un proyecto para la... ejecutando en los distintos territorios, ya un proyecto de capacidades locales. Tenemos que aplicar capacitación, talleres, escuelas, instalar en las regiones, para convencerles definitivamente tanto al poblador, como al concejal, al técnico y al alcalde. Tienen que estar convencidos, de que ya esta la forma. No hay otra.

¿Y cuando cambia el alcalde? ¿Debe ser difícil que el nuevo alcalde se convenza de nuevo?

Mire. Mientras no cambia Francisco Humire, esta alianza va a sobrevivir. Cuando cambian a Francisco Humire esta alianza muere. Eso le digo derechamente.

Ultima pregunta. La gente de ASF son de distintas nacionalidades; a veces las relaciones entre peruanos, chilenos, bolivianos, son un poco tensas...

Muy buena pregunta. No existe eso en el mundo aymará. No existe. Estos problemas se ven en la Paz, en Oruro, en Cochabamba, en Santa Cruz, en Lima, en Santiago. Aquí en la región fronterera, somos todos unos. Lo único que sobra son las fronteras.

¿Cree que la alianza puede ayudar a acercar los países?

De hecho, de hecho. Si los gobiernos centrales le dan importancia a esta alianza, esta alianza va a generar en definitiva la integración de Suramérica. Esta alianza la va a hacer. Porque vemos no es cierto como en la región, en un 6 de agosto, y yo le estoy hablando del año 98, 99, estoy hablando de hace 8 años atrás, yo permanentemente recorro las comunas bolivianas. Y les estoy dando mensajes, ya, en los 6 de agosto, como alcalde de Chile, en una comuna boliviana. Y ha sido súper bien reciBIDO. No hay esa odiosidad que se ve de afuera. Ese antichilenismo que uno presume que hay en Bolivia. Este antichilenismo lo explotan los políticos en la Paz, en Santa Cruz, en Cochabamba. Allá lo

explotan. Ya, es una forma de ganar adeptos. Ya. Pero ya no les esta resultando. Ya. Y entonces en Perú exactamente igual. Pero dentro de los territorios fronterizos, somos uno solo. Y eso nos hace pensar cada vez mas, con mas fuerza, que aquí no hay diferencias de nacionalidades. O sea que lo único que sobra son las fronteras.

¿Y esto no molesta los gobiernos?

Yo, cuando empecé en esto, me dio la sensación de que si. Pero hoy en día, yo soy un convencido de que ellos se están aliando a nosotros. Porque sino no nos hubiese reciBIDo el canciller Choque Huanca. O no me hubiera invitado el canciller Foqule. O no me estaría invitando el nuevo canciller de Bolivia; o sea de Perú. Entonces si ellos están aliándose a la alianza es porque es una buena estrategia de fortalecer la integración en esta región.

Eso puede ayudar a crear también una entidad mas grande ¿ He escuchado de la Comunidad suramericana de naciones que se lanzo hace poco, un poco en el modelo de Europa, una gran alianza entre países?

Si, a mi me parece bueno la comunidad andina de naciones, es muy bueno. Pero aquí hay un tema; pasa lo que le explique al inicio. O sea las alianzas no se hacen solamente entre cúpulas. Entre cúpulas, pasando no es cierto la sociedad civil, la que vive en los territorios; aquí las alianzas tienen que ser integradas, involucrando a todos los actores. No va a funcionar un MERCOSUR, no va a funcionar una comunidad andina de naciones, si no se toman en cuenta a las bases, y a los gobiernos locales. Porque son los que viven en el territorio. No todos los habitantes viven en las capitales. Entonces por eso aquí, la forma de avanzar es esa.

- **Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 28 novembre 2006.**

Presentacion

Mi formación es ingeniero civil industrial. Y fuimos criados dentro de un proceso socialista. Entonces se supone que deberíamos identificar todas las variables dentro de un proceso social para poder sustentar su desarrollo. Lamentablemente esa estructura no prosperó, y ahora estamos mas abarcados en el mercado, en el modelo neoliberal que tenemos en Chile. Entonces el fomento de la microempresa, la empresa obligada, como modelo eco de desarrollo. Un modelo eco social pero q bien poco de social tiene.

La AE se crea en el marco de una FERAN. La FERAN es una feria regional andina que se realiza en Putre, que tiene su génesis en el periodo del gobierno militar. La FERAN en su inicio convocaba a empresas privadas a poder ofertar sus productos y poder mostrar al mundo un lugar distinto, como Putre. Lamentablemente esa FERAN feria regional altioplánica como se llama inicialmente, al no tener una razón de ser mas allá del tema comercial, pierde su auge, como también el periodo de gobierno también, hay un proceso de cambio digamos en Chile.

El sistema con posterioridad de alcaldes, que cambio, el regreso de democracia en el país, da cuenta de las elecciones en los territorios de los alcaldes. Una estructura basada principalmente en un modelo en el cual solamente le entrega la competencia de la administración del territorio a estas autoridades comunales. No así a la realidad que tienen tanto en Bolivia como en Perú. En Bolivia tengo el caso mas claro, en lo cual los gobiernos locales efectivamente son gobiernos con un modelo jurídico europeo. Con la limitante en países subdesarrollados como Bolivia, de los recursos disponibles de administrar. La situación es bastante precaria en los gobiernos locales actuales, mas aun en aquellos fronterizos que sienten y perciben que están muy alejados de las decisiones políticas de su capital. esa situación pasa en Bolivia en la situación fronteriza, esa situación pasa en el Perú. Si bien es cierto el departamento de Tacna dentro de la republica del Perú es dentro de los departamentos los mas dinámicos, esa realidad la representa los centros urbanos que concentran prácticamente en 95% de la población del territorio. Los gobiernos locales rurales que concentran el 5 o a lo mas a los 10% de la población, este tipo de población esta ligada a un territorio muy amplio. Donde prácticamente hay un habitante por 2km². O sea esa es la realidad de la zona rural. Tenemos pueblos rurales con poca población, con una fuerte migración, con problemas de pobreza y con el abandono de políticas estatales para estos territorios. Esa situación tambien de alguna forma se da en Chile, pero en menos grave.

En Chile, en esta zona norte, hay una política orientada hacia el tema de salud, hacia educación, bastante fuerte centralizada, pero que en un periodo estas atenciones primarias en salud y la educación básica y media se les traspasa a los municipios en el periodo militar. Por lo tanto la autoridad comunal no solo tiene la administración del territorio, sino a su vez tiene 2 servicios q inicialmente son la razón de ser del gobierno central, del país, y se las traspasa ahora a los municipios.

Que son los municipios en Chile? son corporaciones del derecho privado sin fines de lucro, los cuales tienen que administrar el territorio. Son el ultimo eslabón dentro de la estructura gubernamental. Sin ser gobiernos trabajan con recursos del gobierno para la administración del territorio. Gobierno militar se les traspasa educación y salud. Por lo tanto quedan con una muy fuerte carga de funciones y actividades a realizar para animar al territorio y al desarrollo, pero con una escasa disponibilidad de recursos. Los recursos en Chile se recaudan a través de patentes, de los permisos, y se crea un fondo común municipal entre los 347 municipios que hay en Chile, donde los recursos mas ricos están en la capital, municipios como Providencia, las Condes, que generan una gran cantidad de recursos y que al regresar este fondo municipal ellos recuperan. Pero los municipios pequeños como Putre y otros de la región de Tarapacá tambien aportan con sus recursos y después se les devuelve pero en mayor proporción. Y ese es el beneficio de los municipios rurales. La administración de recursos en el territorio, en los municipios de Chile es mas significativo que los recursos que le echan los mismos territorios o la misma cantidad de km² por ejemplo en Bolivia.

El sistema tributario en Chile esta muy normado, esta muy ordenado y les permite hacer una recaudación interesante en el ejercicio del periodo del año. Sin embargo en el Perú como en Bolivia existe una fuerte resistencia de las eco informales de ingresar a las estructuras. Por lo tanto se ve mucho con ese informal, lo cual se ve en una baja recaudación,

los signos tambien de transparencia del uso de los recursos en el Perú y en Bolivia es mucho mas bajo, manifestándose y habiendo manifestaciones de corrupción o conocido en el comercio informal, lo que no permite registrar una cantidad interesante de recursos para su distribución. Las situaciones de pobreza y de bajos ingresos hacen mas flexibles los sistemas de control, los sistemas de tributación, y existe una fuerte oposición del comercio informal de ingresar a la estructura.

De hecho en Bolivia y en el Perú desde el periodo de la colonia las eco locales se han realizado al mismo estilo que se hacia antiguamente, por sistema de trueque y otros, lo que les ha permitido su subsistencia y la mantención de su cultura en esta zona altiplánica. A esas alturas no hay fiscalizador buscando su tributo. Situaciones climáticas de altura, menos 10 grados. Encontrarlos ya es complicado.

Por lo tanto estas economías informales se han mantenido en el tiempo y aun persisten ferias económicas de distintos pisos ecológicos en Bolivia y en Perú, llamadas la ferias tripartitas, donde se practica el trueque, pero estas microeconomías comerciales persisten y todavía no han dado el paso de ingresar a la estructura formal.

Por lo tanto el nivel de recaudación es bajo, niveles de corrupción significativos, lo cual hace la recaudación de recursos muy escaso. Los sistemas de carreteras no los tienen implementados. En Lipez nos han comentado de que no hay un km de asfalto en el sur de potosí, no hay sistema interconectado de electrificación, lo cual nos muestra la situación de abandono en la cual Bolivia tiene a esta región del sur de potosí. Y llama la atención de que las autoridades de potosí tienen muy buenas relaciones con Chile, los jóvenes de potosí estudian en Chile, doctores del municipio de Ollague atienden y asisten a estas poblaciones del sur de Bolivia, tienen una relación de integración muy interesante, y de alguna forma contando con el fuerte apoyo de los municipios de Chile.

Esta situación hace que estas poblaciones se sientan muy alejadas a sus capitales, con una muy alta demanda de servicios básicos. Es una realidad en Lipez. En Oruro y la Paz también por ejemplo hay una muy buena relación entre el municipio de Putre y Cuarahua de Carangas. Ambos municipios en sus territorios cuentan con parques, reservas biológicas, de la biosfera, con atractivos turísticos muy interesantes, pero lo que falta es convertir estos recursos en productos turísticos. Para eso se requiere la creación de valor agregado, la recuperación de estos sectores, la animación del territorio orientado a la prestación de servicios turísticos de interés especial; estos dos municipios trabajan en forma mancomunada y se han formulado un proyecto que se denomina Parque Binacional Pallachatas. Parque nacional Lauca y Sajama.

Pobreza endémica, población migrando, buscando mejores oportunidades, quedando en el territorio una población adulta. El sector del altiplano se esta envejeciendo. Esta situación se ve reflejada en la cantidad de escuelas. Si hay una oportunidad para poblar estos territorios es con los jóvenes. Situación climática. No es para cualquier persona; tiene que haber un arraigo cultural, una valoración de este entorno; la juventud aspira a retornar a este entorno. Tienen la opción de irse por un proyecto turístico. Con una iniciativa laboral nueva, moderna, como es el turismo. El tema ganadero también, la fibra de vicuña esta muy valorado en el mercado internacional. Pero en el tema de camélidos nada mas que eso.

También en esta zona esta presente la fiebre aftosa. No es propia de los camélidos sino de los vacunos, pero la región esta catalogada con un muy bajo índice de sanidad. La OMS emite certificaciones y de esta forma se logra alcanzar un mejor valor agregado de las carnes y su comercialización. Por lo pronto, por este problema, la producción va solo por el comercio local y autoconsumo. Lo cual mantiene en una situación de pobreza esta población andina que practica esta única actividad que se puede practica a una altura de 4800 m.

Quínoa es una opción. Pero aun faltan políticas orientadas a poder incentivar esta practica. Seria de alto interés para el desarrollo económico local y para evitar la migración. Se requieren fuentes laborales en el territorio. Pero se necesitan instrumentos de fomento.

Baja calidad de vida en toda la zona fronteriza. IDH de la ONU. Educación, salud, ingreso por cápita. Si bien es cierto Chile tiene un IDH alto no así en las zonas fronterizas.

Electricidad, caminos

¿El estado de estos servicios es el mismo en cada parte de la frontera?

No. En Bolivia se ven situaciones distintas. El municipios de Pisiga Bolívar fronterizo con Colchane. El municipio de Colchane no tiene electricidad las 24 horas del día, por lo contrario si lo tiene Pisiga Bolívar. Por proveer electricidad al municipio de Colchane, técnicamente es mas factible conectarse al municipio de Bolivia. Por el contrario, desde Iquique esta asfaltada toda la carretera. Pero desde Pisiga Bolivia no hay carretera. Son realidades totalmente contrarias.

La AEASF puede presionar para estas políticas a los estados?

Las políticas de estados privilegian las inversiones por cápita. En el caso de los municipios rurales, al haber poca población, la resultante de inversión es baja. Si no se modifican estos indicadores de rentabilidad, la atracción siempre va a ser desmejorada en las zonas mas aisladas.

Como quieren mejorar esta situación

Primero en reconocernos, con un denominador común que es pertenecer a una cultura milenaria, aymara, por otro lado reconocerse que tenemos problemas similares en los territorios fronterizos, y a partir de ahí realizar una demanda a los gobiernos centrales para llamar su atención y poder entregarle una mayor importancia relativa al territorio y que se vea reflejada en inversión. Ese es el propósito en materia de inversión publica. En materia de desarrollo económico, lo que se propone es buscar propuestas asociativas, alianzas de los productores del territorio para ser mas competitivos en los mercados internos; al nivel social es poder lograr una mejor calidad de vida para las personas, y que estas zonas no se vuelvan a despoblar.

Al nivel político existe la aspiración a poder unir este territorio en base a su cultura. Para que no desaparezca esta cultura. Hace miles de años en esta región existía un solo nivel de organización que en el periodo republicano, se produce la independencia con una clase criolla, que si no tenían beneficio durante la colonia, en el periodo republicano había unas diferencias sociales muy grandes. Al criollo no le interesaba esta cultura o no la entendían entonces se fractura este territorio en cuatro espacios. Fue en el año 1812.

Aymaras en Argentina hoy?

En Argentina hay quechuas. Algunos argentinos se consideran collas. Los collas lingüísticamente están unidos a la cultura aymara porque son parte del mismo linaje. Habían pacajes, carangas, collas, entonces hay como una treintena de etnias que tenían como denominador común un misma genero lingüístico. Los argentinos que he conocido en el marco de la ASASF, ellos se denominan collas-quechuas. Pero en realidad creo que es un tema de conocer mejor su historia y reconocerse a uno. Entonces en la época de la republica existe una aspiración territorial, una aspiración de integración económica. Tenemos objetivos culturales, políticos, sociales y económicos.

Cual es su opinión acerca de la ley indígena chilena y del convenio 169 de la OIT?

La ley indígena no tiene mas de diez años. Fue decretada el año 1994 con P. Aylwin, como compromiso de un candidato presidencial Imperial en el sur de Chile donde hay una mayor presencia de la etnia mapuche. Lo cumple. La ley indígena no fue promulgada en la forma que fue formulada. De hecho el documento oficial fue cercenada. Entonces fue el resultante de lo que estado republicano de Chile pudo dar, o ceder. De su propuesta original quedo algo, y es lo que hoy existe. Por lo tanto la ley indígena no representa el 100% de las aspiraciones indígenas. Segundo la ley indígena a través de la CONADI es una propuesta de gobierno basada principalmente en la demanda de una población que significativamente tiene un peso relativo muy bajo al nivel de estructura, porque la población criolla es mucho mayor. Por lo tanto eso hace favorable la promulgación de la ley; porque su población es baja. Menos de 10% en Chile. Por lo tanto esa ley esta, y la CONADI promueve políticas de gobierno para los "indígenas" a las "minorías" políticas. Las políticas de estado están orientadas a poder promover el desarrollo a través de comunidades y asociaciones indígenas. Las comunidades podían demostrar uso ancestral de las tierras. Las asociaciones, grupo de indígenas de un numero mayor o igual a 25 que se reúnen sin tener tierra con objetivo común (profesionales, gremio, artesanos, operadores turísticos). Esas son las dos figuras que la ley indígena permite.

Pero lo que no ha demostrado es que las comunidades se han formado en forma instrumental para poder presentar proyectos de inversión, lo cual no es malo, sin embargo han dado casos particulares que ha producido el fraccionamiento de algunas familias. O sea en algunos sectores en vez de crearse una sola comunidad se crean dos. Eso es la parte de la ley que no tenia una visión antropológica adecuada. Pero ha permitido encontrar las forma de poder identificarse, reconocerse como indígena. Yo creo que eso ha sido uno de los mayores logros de la ley.

La CONADI ha logrado convenios con Bienes Nacionales y otros servicios públicos para poder instalar sus políticas hacia los indígenas. En el 2002 se incorpora una pregunta en el censo si uno se reconocía como indígena. Algunos todavía no se reconocían, es un proceso en evolución. Tambien la CONADI busca recursos adicionales para complementar su políticas y se consigue un préstamo del BID, 8 millones de dólares. Por pugnas políticas al nivel de cúpula, se crea otra institución, en el Programa Orígenes, que dura 4 años, contrata personal, con sus oficinas, estructuralmente crea un dual de la CONADI;

La experticia en el aparato de la CONADI le da al final la razón; en el primer año Programa Orígenes no puede gestionar por falta de capacidad administrativa; entonces lo traspasa a otros servicios públicos para la ejecución.

(interruption, quelqu'un entre dans la salle)

orígenes al final empiezan a competir por la asistencia en el territorio.

Hay una relación con la Alianza AEASF?

La Alianza tiene 6 años; La CONADI tiene mas de 10 años. Orígenes tiene recién 4 años;. Pero recién hace 6 meses atrás la CONADI se involucra en la alianza. Justamente por este proyecto BID. Donde la SUBDERE al tener un convenio con el CESPI al fin del años pasado y al firmar un convenio el cespi viene con una propuesta para desarrollar en Chile, envía delegaciones en el sur, centro y norte. En el caso del norte de Chile, los orientan hacia la II región para trabajar en un proyecto que se denomina el lastre minero. Para poder potenciar las empresas de servicio en la II región. Por lo que signiifia la II región en materia de cobre. Sin embargo con Helmut Hafelin se llama la atención a la I región y la

aeasf. La SUBDERE cofinancia con la asociación el consultor por un periodo de 6 meses. A partir de ello se anima el trabajo de la ASASF. Con los códigos de las instituciones centrales de Santiago el interpreta la realidad local. Se genera una alianza técnica y se empieza a trabajar en el diseño del proyecto. Significo salir a terreno, incorporar a

Lipez que fueron los primero en lograr el apoyo de la prefectura de Potosí al proyecto.

Posteriormente la SUBDERE y el CESPI se convierten en actores claves para animar el trabajo de la alianza. Porque la alianza es un proyecto político, pero requiere instituciones con piso jurídico para darle un sustento. A partir de ellos e empieza a trabajar en el proyecto BID. Se presenta el proyecto en octubre en la Paz con presencia de la SUBDERE, de Chakana, de centro Inti. Ahí se logra un acuerdo importante, es, con el acuerdo de los tres países, quien va a ejecutar el proyecto. Eso fue relevante. Hoy en día estamos en espera de los resultados del BID. Diciembre, luego hacer ajustes al proyecto y a mediados de 2007 comenzar la ejecución.

¿Qué va a cambiar el proyecto BID en los objetivos de la AEASF?

El proyecto BID tiene como objetivo poner en valor la cultura aymara de los territorios fronterizos. Poner en valor qué significa, realizar los estudios respectivos de la realidad de este entorno. En materia vial, en materia turística, de oferta, en términos de capacidades humanas, técnicas, y de poder coordinar políticas, por ejemplo en el tema vial. Hacer un diagnostico, identificar los circuitos que se pueden implementar en este territorio y orientar, a través de estudios, las políticas de estados, los distintos departamentos gubernamentales de un gobierno. De tal forma que el ministerio de obras publicas de Bolivia y de Chile puedan dialogar y poder reconocer un solo objetivo en el territorio, y no solamente pensar en sus criterios territoriales, sino orientar sus proyectos de inversión en función de un proyecto integrado. Si Ud. tiene la libertad de ir por acá y hacer este proyecto, yo puedo hacer lo mismo de este lado. Esa es las voluntades gubernamentales que se están buscando en materia de integración vial. En materia turística es lo mismo. Aquí hay una oferta turística con cierto estándar. Primero tenemos que llegar a la homologación. Los estándares, las certificaciones y al nivel de este territorio o. Al nivel de desarrollo. Tener microempresarios que tengan el mismo nivel, los mismos códigos de comercialización, por que yo vi la semana pasada un Boliviano que les reservo en un hotel a un Chileno por 120 personas, llegaron 80 y el boliviano quería pagarle solo por las 80 personas. El chileno dijo no, reservaste 120 pagas 120. Porque yo dejé de vender para atenderte a ti. El boliviano dice yo no pago. El chileno le dijo te retiras ahora porque no has cumplido con el compromiso. Códigos de comercialización distintos. Interpretaciones de realidades comerciales distintas. En Bolivia si reservas 120 llegas con 80 pagas 80. Acá en Chile no es así. Un ejemplo practico de códigos de microempresarios distintos.

El trabajo de la alianza es el siguiente: hay recursos turísticos (regiones, operadores etc.);pero no hay productos turísticos. Lo que se requiere es hacer un diagnostico de los potenciales productos que se podrían poner en valor a partir de los recursos existentes. La alianza busca la integración para levantar la situación real.

La CONADI fue la institución que apoyo el proyecto BID en representación de Chile. Ahí esta la primera intervención de la CONADI en la alianza. Antes no estuvo.

Gobierno central en la alianza

A través de la SUBDERE. Que tiene que trabajar directamente con los municipios, también tiene recursos. Hoy en día se incorpora el GORE de Tarapacá. La SUBDERE (Directa Sur) ha apoyado el evento de la FERAN. En hacer posible la venida de los bolivianos a la FERAN.

4 años antes la SUBDERE trabaja con la aso de municipios rurales para crear la Agencia de Desarrollo Local, con el modelo español.

- **Patricia Pozo, fonctionnaire de l'Association de municipalités rurales de Tarapacá. Arica, 28 novembre 2006 (entretien partiellement enregistré).**

La asociación de municipios es la primera asociación que se creó en Chile. Incluso primero que la asociación chilena de municipalidades, que reúne a los 300 y tantos municipios del país. La asociación de municipios rurales es básicamente de los 8 rurales que conforman esta región de Tarapacá. En primera instancia fue una necesidad de crear una agrupación que le dieran a los alcaldes una representatividad política más fuerte. Porque como tu sabes, Chile es súper centralista, todo es centralismo, e incluso al nivel regional y al nivel de instituciones también se da una administración centralista, además también llevado por los grandes municipios. La idea era darle una representatividad política más fuerte, además que geográficamente, y la administración comunal misma, casi los mismos problemas revestían los 8 municipios, son similares. Muy dispersos pero con la misma problemática rural. De hecho permaneció en el tiempo, con altos y bajos pero es mucho de voluntades porque no tiene personalidad jurídica, pero igual que la ley orgánica de municipalidades permite crear asociaciones municipales, pero no le otorga la personalidad jurídica. Entonces los municipios eligen a un municipio administrador por un tiempo determinado. Esta asociación vive de los recursos de la cuota asociativa, o de la cuota social de cada uno de los municipios.

Tiene otros financiamientos?

No, solamente financiamiento de los municipios. Por eso digo que es de mucha voluntad. Porque con municipios chicos, con municipios pobres, el recurso es difícil que pueda asignar un monto significativo para que esto funcione. Y bueno, la asociación siempre viene con muy bajos recursos, con muchas necesidades, con super poco personal... Pero si ha resultado, porque los alcaldes, unidos, independiente de cualquier... Es super transversal políticamente. Porque hay alcaldes, muchos de derecha, después de Concertación, han ido renovándose, pero el tema partidista no está muy... Es más en pro del desarrollo y de las necesidades rurales. Independientemente que igual la cosa se ve, la política de partidos... pero muy poco. Prima la necesidad de las comunas rurales.

Políticamente lograron hacerse escuchar, políticas especiales...

Políticas especiales, a nivel nacional, las asociaciones de municipio a través del tiempo han logrado tener mucho más fuerza, mayor reconocimiento igual, de las mismas instituciones del Estado, la asociación chilena de municipalidades está mucho más grande, mucho más fuerte, trabaja con muchos recursos, fondos extranjeros. Postulan a proyectos, a cooperación española, alemana, todo. Y además las dirigen los municipios grandes de Chile, que al final tienen más plata, nosotros somos más chiquitos. Pero si al nivel regional han ido logrando en el tiempo un reconocimiento, han tratado de articular acciones, políticas regionales, acciones de los servicios públicos, porque a veces llegan los servicios públicos intervienen en áreas rurales y nunca el alcalde supo, o no se articulan con ellos,

o cada uno tiene su estrategia y no... No se sientan a conversar con el alcalde, intervenir o invertir de acuerdo a los planes de desarrollo locales.

(interruption)

Al nivel regional también, con un trabajo más cercano con el tiempo al nivel de intendencia, de gobiernos regionales, y si falta mucho también porque igual se necesita recurso, y con recurso te permite también tener personal, y personal mejor capacitado.

La alianza Estratégica Aymaras sin Fronteras significó un cambio para la asociación?

Mira la asociación es pequeña, es rural, es regional además, súper alejado del centro del país que es donde igual tu estés más cercano, y podés acceder más fácilmente a recursos, e incluso a recursos no solamente económico, sino a ayuda técnica, de los mismos servicios del nivel central. Pero la asociación en sí a tenido grandes logros, ha realizado proyectos importantes, relevantes, con la agencia española de cooperación, ha hecho pasantías también a España, o sea también es fuerte al nivel regional y por los años que se ha tenido. Entre el paso medio lento pero avanza. Y la asociación sola igual ha tenido bastante logros. Al nivel internacional con contacto, se trabaja con España. Y al nivel central con la subsecretaría, al nivel regional... Cambios con la alianza... Es que igual a veces pasan cosas al nivel interno que se... Igual el tema de los protagonismos... Que es muy difícil. No se si llamarlo un tema de egos pero un tema de protagonismo, es político igual, es complicado a veces manejar esos temas. Porque a veces se está trabajando bien, y surgen esas cosas que... Uno se repliega, o se retira un poco y diga yo no colaboro con eso y con eso. Es un poco complicado decirlo porque al final... La alcaldesa de Camarones es la que estuvo al inicio del tema asociativo. Es mejor que los alcaldes te digan. Yo como funcionaria hay cosas que no te puedo decir, me entiendes.

(interruption)

- **Antonio Mamani, Secrétaire exécutif de l'association de municipalités rurales de Tarapacá. Iquique, 1^{er} décembre 2006 .**

Ud. es el secretario ejecutivo de la asociación. ¿De donde es?

¿De donde soy? Aymará. Mi pueblo de origen es Cancosa. Es un pueblo fronterizo que está ubicado entre la comuna de Pica y que tiene una cercanía con el sector de Bellavista, Ica, salar de Uyuni, y por el departamento de Potosí.

¿Desde cuando trabaja por la asociación?

Llevo alrededor de tres años y medio como secretario ejecutivo.
Yo trabajo más en lo de así, que es uno de los temas de la asociación.
Sí, efectivamente

Para Ud. ¿Que ha cambiado la experiencia de así para la asociación?

No ha cambiado nada. Lo que es empoderando de un tema que es de nosotros. Porque hay que recordar que los aymaras son habitantes milenarios que venimos desde muchos tiempos, y que producto de lo que es los Estados que no tienen más de 200 años, se produce lo que se llama la definición de límites. Y producto de esa delimitación de límites se hace que aymaras que eran familiares, eran del mismo territorio, se dividen en aymaras bolivianos, aymaras chilenos, aymaras peruanos. Ese tema entonces es un tema coyuntural que se produce en los últimos 200 años. Pero, anterior a eso, este era un pueblo que tenía un territorio mayor, que, hablamos del gran Tawantinsuyo. Entonces nosotros tenemos una convicción de que nuestro desarrollo va precisamente por que como somos capaces de poder hacer un manejo sustentable de nuestro territorio. Y eso pasa por que tenemos que reagruparnos nuevamente en todo nuestro pensamiento, nuestra filosofía, de lo que es el pueblo aymará.

Y esto es lo que ha estado haciendo en estos 10 últimos años la asociación de municipios rurales, incorporando este tema como un tema relevante dentro del quehacer de las políticas públicas incluso en nuestro estado, tanto Chile, Perú, Bolivia, objeto de que se considere esta variable. Porque hasta hace años atrás, se miraba con mucha preocupación una relación entre los aymaras chilenos con los aymaras bolivianos. Prácticamente pasábamos a ser como los traidores de la nación, y por tanto había que separarlo con retenes fronterizos, hasta castigos se daban a la gente por tener esta relación. Entonces eso nos produjo un problema muy grave de que se fue alejando esta relación muy natural que existía de parte de nuestra gente, y hoy día la verdadera cosa que hemos difundido con mucha fuerza es que tenemos que reagruparnos, tenemos que empoderarnos de nuevo de nosotros, que es precisamente la cultura aymará. De eso estamos convencidos, y por eso hacemos este trabajo de así.

¿Cree que reagrupar a los aymaras al nivel trasfronterizo puede darles más peso a Uds. como municipalidades en el territorio nacional?

Bueno, esta es nuestra estrategia. Lo que pasa es que en el tema nacional nosotros llegamos hasta la articulación de lo que es el territorio y tener un tipo de relación de los problemas tanto de los municipios chilenos, peruanos, bolivianos que son similares por estar en un territorio que son similares, como somos capaces de transferir nuestras experiencias para ir resolviendo problemas digamos.

Pero el segundo elemento es que la estrategia va por como somos capaces de generar proyectos en pacto. A través de incorporar la comunidad europea por ejemplo. O el Banco Interamericano. Entonces en la medida que nosotros podamos sustentar un proyecto de calidad, eso también tenemos oídos con estas instituciones. De hecho en esto estamos trabajando hoy en día si tú conoces el proyecto de bien público regional para el BID. Pero tiene esta mirada digamos. No solo con el BID, banco mundial, estamos trabajando con el gobierno vasco, queremos intentar un proyecto con Paspuna también, por el tema de territorio desértico.

¿La cooperación internacional de este tipo podría ayudarles a generar políticas en el territorio nacional?

Seguro. Porque hoy en día una de las debilidades que tenemos nosotros en cada uno de nuestros países, que son regiones pobres, pobres en términos de recursos económicos, de plata estamos

hablando. Son ricos... Somos ricos en términos de patrimonio, de tierra, agua que tenemos ahí pero para su explotación requerimos conocimientos tecnología, incorporar la interculturalidad y después, digamos, entramos en los negocios. Pero todos esos procesos todavía no nos los damos. Entonces para nosotros es importante el apoyo, pero apoyo en programas de impacto, o sea que son grandes, no hacer un canal, una sede, un agua potable... ese tema no resuelve los problemas. Y creemos que a través de apoyos con la comunidad europea esas cosas las podemos lograr. Porque a través de nuestro gobierno es bastante difícil.

Como asociación y como alianza, en estos proyectos que tienen, ya están un poco apoyados por el gobierno regional o nacional, tienen relaciones con ellos para proyectos'?

Claro. Como asociación sin duda. Tenemos hoy día una muy buena relación con el gobierno regional desde la perspectiva que somos una contraparte importante en la región, como un ente que tenemos intereses, tenemos problemas, y se lo hacemos saber y por lo tanto es mucho más fácil dialogar con nosotros porque de alguna manera tenemos una propuesta.

Pero eso no es nacional. No es lo mismo. En el territorio digamos, el territorio comprende una parte chilena, y otra Bolivia y otra Perú. Y ahí hay debilidades por ejemplo tenemos con Bolivia o en algunas cosas están mucho más avanzados que nosotros, por ejemplo en el tema de interculturalidad, Bolivia obviamente tiene una ventaja. Pero en tema del manejo de los recursos, la seriedad de repente nosotros tenemos más ventajas. Entonces ahí tenemos que, como somos capaces de incorporar a los gobiernos, a nuestras autoridades, para que se incorporen en el trabajo y en esta relación de integración. Este es nuestro desafío.

¿Cree que la alianza de municipios puede ayudar a acercar regiones fronterizas o gobiernos entre ellos?

Sin duda, sin duda. Ahí se produce un acercamiento muy nutrido, dado que podemos conocer con mucho más detalles cada uno de los temas, y tanto de las fortalezas y debilidades del territorio que esta al lado de nosotros. Porque, es paradójico, conocemos más cosas del exterior que de nuestro mismo vecino que esta al lado, entonces creemos que esta alianza ayuda a conocernos bien, y a través de primero conociéndonos poder construir un plan de desarrollo potente.

¿En lo concreto, como trabajan Uds. con el gobierno regional sobre los proyectos?

Los proyectos que se trabajan básicamente son a través de los municipios. Nosotros como asociación no manejamos proyectos. Nosotros ayudamos a coordinar, generamos propuestas asociativas frente a un tema, agricultura, turismo, y eso negociamos como paquetes con el gobierno regional. Eso es, pero la ejecución va directamente a través de los municipios. Los que si trabajamos tal vez en programa general, por ejemplo conciencia turística, generar un plan de fortalecimiento de los funcionarios, fortalecimiento de la actividad asociativa, esos temas los tratamos tal vez más como asociación.

¿En la coordinación trasfronteriza entre municipios, existen obstáculos debidos a temas de nacionalidades?

Fíjate que antes más que ahora. Hay una comunicación bastante mas fluida, hay un cariño digamos, un respeto, un hay que ayudarnos. Entonces la relación es muy buena, o sea el hermano de la municipalidad de Bolivia o de Perú, cuando vamos por allá, tratan de atendernos lo mejor posible, con un buen programa de trabajo, como cuando ellos vienen por acá, porque te diste cuenta en Putre me imagino, la atención para nuestros hermanos de Bolivia, Perú y un programa de trabajo, o sea yo diría que hay una muy buena relación.

¿En el tema del directorio de la alianza, como se elige el presidente?

Bueno ahí se producen también a través de las asambleas. Se convoca por lo menos una o dos, dos asambleas al año donde participamos para un poco ver las cuentas de gestión y finalmente para hacer la elección del directorio. Y bueno la última vez recuerdo yo que se hizo en Tacna al mes de mayo, y se hizo por unanimidad.

¿Hay planes de trabajo establecidos por un año, por ejemplo?

Ahí, hay debilidades. Esta la gana, esta el interés, esta la convicción, pero hoy en día tenemos que ir generando cuadros técnicos al interior de esta alianza, de esta institución, des esta paragua que tenemos. Y esto la verdad ha sido como una debilidad, no ha existido una planificación seria porque obviamente no tenemos los profesionales para que trabajen en esto, que le hagan un seguimiento. Entonces hay mucha voluntad, pero yo diría que esta es nuestra debilidad. Y eso queremos resolverlo como ya te decía a través de algún programa que podamos constituir con alguna institución internacional que pueda ayudar, porque como países podemos insistir que es muy difícil, porque los países ayudan al territorio, y difícilmente va a apoyar una acción con recurso que existe una voluntad política, pueden ir a los actos incluso a la reunión, firmar un acta, pero de ahí a que financien actividades de esta naturaleza es muy difícil.

¿La SUBDERE ha financiado un poco, desde este año...?

No. Ah bueno si, financió si un poco digamos un coordinador que es Helmuth, para un poco conversar el tema y llevar adelante un poco la sistematización, pero es muy... muy mínimo.

¿No hubo financiamiento de la región, en ayuda puntual para la FERAN?

No. Para la FERAN hubo un apoyo del gobierno regional en un proyecto, pero desde la perspectiva igual, te vuelvo a decir, territorio jurisdicción Chile. Que nosotros sumamos cosas, ahí, le agregamos...

¿Y los gobiernos de Perú y Bolivia apoyan un poco... ?

Bueno, se conciertan para mostrar y para poder participar en esta cosa pero ellos, cuando mucho, ellos pagan sus pasajes, su movilización, y acá se les da la atención de alojamiento y comida.

¿Como trabajan en cada comuna para la participación de microempresarios etc., en Chile?

Bueno, en Chile estamos aprendiendo po. Lo que pasa es que tú tienes que anotar ahí que en Chile los municipios lamentablemente hasta hace tres años atrás no podía hacer trabajo en materia de fomento productivo. Por ley. No les correspondía. Entonces eh... pero era una necesidad. Entonces, eso también no solo por la asociación nuestra sino también asociaciones de otras regiones, se fueron planteando como... problemas a resolver y felizmente se modificó la ley y hoy en día los municipios si pueden hacer acciones y gatillar procesos en materia de fomento productivo. Entonces tres años que estoy hablando. Entonces recién se están instalando al interior de los municipios, una mirada de lo que es fomento productivo, el desarrollo local, y hay municipios que han avanzado más que otros, y nosotros como asociación lo hemos tomado como tarea para poder trabajarlo asociativamente. Y estamos conociendo la experiencia de los Lipez. Lipez efectivamente ha trabajado, estuve allá, estuve en abril con ellos, en una feria que hicieron también con Jica en los Lipez, y sin duda, es un trabajo bonito desde la perspectiva de la participación de la ciudadanía digamos, de las comunidades, como formular un plan estratégico, como comprometerse con el plan también. Pero tiene una debilidad también porque no todos los modelos son... son buenos. Ellos trabajan a través de consultaría le decimos nosotros, pero ONG. ONG que contratan a una serie de profesionales y se instala. Y apoya. Pero nosotros le vemos la debilidad de que ese ejercicio es que cuando esos profesionales o cuando ese financiamiento no este, se van a ir. Y entonces ahí será el momento de medir que cuanto importante fue lo que va a quedar. En cambio nosotros acá, si bien es cierto somos lentos, pero todo lo que hacemos lo hacemos a través de la institucionalidad, la estructura. Nos demoramos un poco mas, tenemos muchos problemas de repente, pero va a quedar en la estructura, o sea yo me voy a ir y la asociación va a continuar, y la municipalidad sigue su encargado de fomento, la oficina, de das cuenta, entonces tiene mas continuidad. Y nosotros costamos mas por eso, tiene que tener un programa sustentable en el tiempo. Yo tengo mis dudas, yo lo encuentro muy bueno, fantástico lo de los Lipez, pero tengo mis dudas en términos a su eficacia, a como va a ir dándose de acá en adelante. En los Lipez trabajan con una ONG, en La paz también, en Perú Tacna con ICOR...

Bueno lo que pasa es que son ONG, hay que medir ONGs que están comprometidos con la variable intercultural o ONG que están comprometidas con hacer un negocio. Y para parecer estas ONG tienen esta variable, eso es bueno, que respetan mucho lo de la interculturalidad, están incluso profesionales de este mismo sector trabajando. Eso si es bueno.

En Chile le parece que...

En Chile tenemos pocas ONG de esta perspectiva. Por lo mismo, porque... somos los jaguares, po! Entonces que pasa, que la comunidad europea difícilmente va a colocar recursos acá porque piensa que nosotros estamos bien. Esta bien Santiago, otras ciudades, pero las comunidades indígenas, no solo acá en el norte, pero también vas al sur, en los mapuche, no estamos bien. Entonces estamos perjudicados con esta mirada que nosotros miramos en la vía del desarrollo, por lo tanto si estamos en vía de desarrollo todo lo que es la cooperación internacional no es accesible para Chile. Y ese es otro elemento, nosotros también trabajamos eso con esta alianza estratégica porque en la sumatoria del Índice Humano de Chile Perú y Bolivia hacemos que somos posibles beneficiarios también de la Comunidad Europea. Pero somos nosotros como aymaras chilenos difícilmente.

En grandes líneas, ¿que cambiaria en la alianza ASF?

Yo creo que hoy en día hay que incorporar las nuevas herramientas de trabajo, hay que trabajar en un plan estratégico para la alianza ASF. Eso no existe digamos. Hay miradas, hay pensamientos, hay voluntades, pero no hay un plan estratégico, que pueda ser medible, que pueda ser evaluada, digamos. Y lo mismo nos pasa en la asociación, pero hace dos años atrás, ya logramos construir nuestro instrumento, y tener un plan estratégico, y así todavía nos falta internalizarla ahora. O sea lo tenemos los técnicos, si que lo manejamos, pero los funcionarios de los municipios a veces no tienen idea, entonces tenemos que bajar esa información con mucha más conversación, mucho más diálogo, para creernos el cuento y que todos sean parte de esta asociación. Y lo mismo en la alianza ASF, o sea acá hay muchas voluntades de muchos, algunos alcaldes, no todos tampoco. Hay alcaldes que están en altas bajas. Pero la idea es buena centralmente. Ahora hay que bajarla, yo creo que es instrumento de planificación lo que está haciendo falta.

Cuando el alcalde cambia por ejemplo, es un problema...

Claro, sabemos que nuestro alcalde va a continuar en esta idea, o simplemente se va a arrear, o va a ser... va a escuchar, digamos. Uno puede ser pasivo. Esa es una incógnita. En cambio cuando tenemos instrumentos que te van generando compromiso, es diferente, porque ya hay que cumplir con compromisos porque ya va a ser medible. Y uno tiene que responder. Te das cuenta.

- **Felix Tapia Chipana, Maire du district de Estique pueblo, prov. Tarata Tacna (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006.**

Me puede dar su nombre, sus datos para empezar?

Félix Tapia Chipana.

Ud. Es alcalde...

Actualmente sí, en la municipalidad de Estique. Y ahora se ha llevado a cabo las elecciones municipales, y bueno, para empezar un periodo más. O sea cuatro años más en la municipalidad de Estique. Que otros datos más?

De donde es Ud.?

De allá, de Talabaya. Centro poblado menor Talabaya. Actualmente se está trabajando ya en el distrito y bueno, estamos cerrando este periodo de cuatro años.

Durante este periodo ha trabajado con la ASF?

Sí... Sí he trabajado en el año 2003-2004. Pero después hubo un poco de... Distanciamiento, cuando los objetivos que se han presentado no se han... No se han... No se han visto los objetivos en lo concreto. Ya han pasado cuantos años y hasta ahora no... No hay nada... Claro, eh.

Cuales eran estos objetivos?

Mire, realmente aquí los... Los alcaldes están cuatro años por un periodo, y si integran a la alianza trinacional ASF, lo que se quiere ver es los resultados rápidos. Como por decir, este... El año que viene se hace una reunión y se requiere... Ciertos proyectos que se han enviado, y queremos que en el año haya resultado, o sea... Por decir una cooperación internacional este... Puede ser prestamos, o... Para, de alguna manera apoyar a las... O a beneficiar los habitantes de su zona, entonces queremos que hayan resultados en este año. No esperar 2, 3, 4, 5 años, 6 años, y no, no... No llegan. O sea... El apoyo, no. Es un poquito que... Varios de los alcaldes han... Distanciado. Se ha visto por no asistir a las reuniones, y ya esta esperanza que tenían en esa alianza estratégica de buscar los objetivos, se ha... Se ha... Se ha desvanecido, no.

En el 2003-2004, ¿cual era el objetivo? ¿Que había planeado?

Seria primero por ejemplo este apoyar a... a todos los ganaderos de la... La alpaca. Humm.. Mejorar sus pastos naturales. Sabemos que internacionalmente hay otros medios de poder este... Sacar algo de sus suelo, y regar los diferentes andenes de la zona este andina, no. Y eso no... No ha llegado ese apoyo, no. Entonces... Por eso que... Ya los alcaldes, un poquito que se han alejado.

Que le llevo a empezar a participar en la alianza?

Bueno me llevo... por interés. Por interés de querer este... Intercambiar otras costumbres, por ejemplo de Bolivia, de Chile. Y eso me ha llevado a que... Inclusive que había viajado a Putre en Chile y también a... A Bolivia, y se ha... Intercambiado unos costumbres, y eso es, es positivo. Pero realmente, ahí, un solamente ir a visitar un lugar y conocer, no... Pero de ahí hay de rescatar algo, no, para su pueblo, no. Entonces eso... En parte es positivo, pero... Pero siempre... Nosotros queremos resultados. Ahora si... Tengo un proyecto de acá a un año de hacer una obra y tengo que hacerlo. O sea hay un proyecto, un presupuesto, o gestionando... Pero, de alguna manera, pe, hacerlo.

Acerca de la alianza, ¿ahora va a participar o ya no?

Bueno, primeramente, tengo que... Hay que ser concretos. O sea... Concretos de decir hagamos esto, y se hace. Se pone un lapso de tiempo, en este tiempo se cumple, así va adelante. Y si llegamos a tiempo. Si no se cumple, bueno, buscamos otro camino. Entonces de mi parte sigue la intención de poder integrar otra vez a la alianza, yo estoy dispuesto, pero eso si con objetivos, ya, de aquí traspasamos con objetivos al fin del año. En el año 2007, diciembre de 2007 tenemos que conseguir los objetivos. Y si se consiguen bueno, puede ir a continuar con... Integrar la asociación. Pero de no... De no ver esos objetivos, también tendré que... Buscar otros objetivos.

¿Tiene otros camino que le parezca mejor para lograr esos objetivos?

Eh... Hay algunas instituciones que me han ofrecido apoyar, pero no he... No me he acercado mucho a ellos por cuanto... Estar en alianza, no. Pero si hay, hay otras instituciones que pueden apoyar, no. Gestionando, bueno algo he conseguido en este periodo que ha pasado, y... esperamos que... En este periodo que viene de gobierno, de 2007 a 2010, se pueda conseguir, por ejemplo... En este caso, Estique es un distrito... donde hay bastante este... Pobreza, hay bastante pobreza, en cuanto a

recurso hídrico el agua no están... Dulces, es salado, y para la agricultura. Queremos traer este;.. Por ejemplo, este aguas de instancia muy lejos... Donde.... Hay ojos de agua, pero...como llegar ahí? Tenemos que ir con maquinaria. Y tenemos que sacar otea. Y para sacar otea necesitamos todo. Aquí nuestro municipio en este caso no tenemos la capacidad de poder comprarlo. Pero quizás por ahí hay otros países, otras instituciones quizás que puedan apoyar en esta parte social. Instituciones, países europeos quizás... Hay una maquina que tenemos con cierto tiempo de uso, y llega ese tiempo y ya no sirve.

¿Cree que este apoyo se puede lograr con la misma municipalidad o con asociaciones entre municipalidades?

Uno es al nivel de asociación de municipalidades que podría conseguirse. Otra es la municipalidad, con el gobierno regional y con el gobierno de turno, de Alan García, entre los tres buscando, se puede conseguir.

¿Actualmente el gobierno regional y el gobierno central les apoya en este tipo de proyecto?

Bueno hay para dar maquinarias nuevas, pero el costo es elevado, que tiene que pagar la misma municipalidad. Créditos a largo plazo. Pero quizás por ahí gestionando podría obtener costos menores. Pero la intención es de hacerla y de acercarse. Si no nos acercamos, no vienen las instituciones a apoyarnos. Es nosotros como autoridad hay que acercarse. Hay que ser perseverante, hay que estar contentamente con ellos, y tocando la puerta de la oficina, tratando de conversar, tratando de firmar convenios y así, o sea...

En ASF hay un proyecto que se presento al Banco Interamericano de desarrollo en octubre. Si esta aceptado, ¿para Ud. seria un motivo para regresar en la alianza?

Positivo. Se ha estado trabajando, se quedo en presentarlo pero... No estoy bien informado, quizás ya lo han presentado. Pero si se ha presentado y se ha conseguido algo, es positivo. Positivo, integrar mas a los demás alcaldes que van a empezar a trabajar en enero, y así se puede fortalecer mejor la situación de las municipalidades en el Perú, y confortar lo que es la alianza trinacional con otros países.

Hasta ahora las municipalidades del Perú ya están un poco asociadas, ¿trabajan entre municipalidades, o seria mas que cada uno hace su gestión?

Realmente asociados... Al nivel del sur estamos asociados, bueno, norte de Chile y parte de Bolivia. Son los distritos y las municipalidades mas cercanas a la frontera, estamos agrupados. Pero aparte hay otras municipalidades que están integradas a otras gestiones. Y hay algunos municipios que trabajan tambien de forma independiente. Entonces no todos están organizados. Es cuestión de... Organizarnos un poco mas, y así poder estar integrados por...

Para la organización y la gestión entre los tres países, ¿que le parece? ¿Hay obstáculos?

Los obstáculos de la organización, no hay muchos. El obstáculo es el querer organizarse, el querer agruparse. Eso ya nace de cada representante de cada municipio, no. Entonces la organización esta abierta, hay que se agrupan y otros que se desafilian.

Los alcaldes de Perú no están tan...

No... Porque, quizás porque no hay resultados. Como dice, de repente lo que se hizo en el Banco Mundial puede haber un objetivo positivo. Al ver eso los otros municipios pueden integrarse. Esa es la forma de acercarlos un poco mas, y así fortalecerles mas como municipios. Así, así, es, señorita.

Gracias.

- **Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 10 août 2007.**

El proyecto BID ha sido aprobado en el 2007...

Si, el proyecto BID fue presentado en el año 2006, en octubre, fue un trabajo que se inicio en marzo de 2006, con un trabajo de alianza en los municipios fronterizos de Perú, Bolivia y Chile, en el lado fronterizo digamos del norte de Chile, sur oeste de Bolivia y sur este digamos de Perú. Ese proyecto fue apoyado desde un comienzo por la SUBDERE, por la SUBDERE que digamos pudo financiar un consultor, no es cierto, que hizo el rol de coordinador territorial, y permitió digamos unificar digamos el trabajo de los equipos técnicos de la alianza. O sea por un tiempo determinado la accesoria. Esa accesoria en octubre de 2006 del proyecto, y los primeros días de enero de 2007 se tuvieron los resultados del BID. El BID en una versión preliminar considero que el proyecto era elegible, lo cual lo notifico a la alianza, para... la alegría digamos de los integrantes de la alianza que tenían un trabajo desde el año 2001 en adelante, o sea un trabajo de mas de 5 años digamos socializando, digamos esta nueva forma de trabajar, esta nueva forma de pensar, esta nueva forma de ver el territorio, y ee... En marzo, aproximadamente el 15 de marzo el BID informo sobre el monto que quieren aprobar. Los montos iniciales eee... O sea el proyecto ee.. Los proyectos iniciales no fueron aprobados en su totalidad sino una parcialidad, pero sin embargo es la señal que se.. La lectura que se tomo digamos de esa información del BID era digamos el primer acercamiento digamos de una institución de esa digamos... De esa cobertura digamos, de ese alcance, de ese alcance internacional, y con relación a la alianza, vemos que la alianza es una entidad de hecho. Es una entidad no es cierto que una a mancomunidades o a asociaciones de municipios de esos tres países, de esta frontera, y no tienen una persona jurídica en este momento eee que los representen en los tres países. Si bien es cierto en el año 2005 se inicio la cooperación con el Perú, es una situación pendiente. No así, en el caso de Bolivia y Chile. Pero para haber. Con ello eee en Bolivia las dos mancomunidades de la paz se formaron por su propia ley, y hoy en día las mancomunidades tienen su persona jurídica, bajo su ley. Pero dentro de su territorio. En el territorio de Chile se crea la agencia de desarrollo local, que representa también a los municipios del territorio, pero es una entidad privada y por lo tanto da una forma como , distinto...

Esta agencia esta en Arica...

Esta agencia esta en Arica, justamente. Y esta integrada por lo que... Por las personas que corresponden a los alcaldes. Por lo tanto el tema de la persona jurídica ha sido un tema pendiente, y cada uno de los países ha tomado su propio camino, pero sin embargo no han podido unificar el hecho del objetivo común que se tiene. Por lo tanto eee... el tema BID en marzo se... se externalizan digamos los valores, es un monto de 550 000 dólares, para desarrollar digamos los trabajos respectivos, y eee ahora consecuentemente ha sido como un... A partir digamos de fin de julio, el BID, dado el trabajo que se ha realizado en este periodo, el BID informo de un incremento de 100 000 dólares mas, para poder fortalecer el trabajo que están desarrollando en forma trifronteriza en los gobiernos. La idea de este aumento de 100 000 es poder fortalecer el trabajo que están desarrollando los comités de fronteras, poder instalar una condición... trifronteriza. Porque hasta el momento los comités son binacionales. Y la idea es poder instalar, dadas la características particulares des este territorio, una condición trifronteriza.

Los de la alianza ya están en los comités de fronteras?

Si. Desde el año 2004, la alianza ha solicitado participar de los comités de fronteras. En el año 2004 se hizo el encuentro Perú Chile, se hizo en Tacna, y no se logró la instalación del tema de la alianza dentro de l agenda. Por lo tanto se desarrolló presentaciones particulares. Y se recogieron la iniciativas, pero sin un mayor alcance. En el año 2007 entiendo que en enero del 2007 se inicio un encuentro de frontera Bolivia Chile, se hizo en la Paz, y ya había una agenda Alianza, entre Bolivia y Chile. Entonces había una mejor disposición, de hecho participaron los municipios, lo cual no es una situación que se da en los comités de fronteras de Bolivia. En Bolivia solamente en los comités de frontera participan las autoridades de gobierno, no los municipios.

Pero en Chile tampoco, ¿o si?

A ver... Por lo que ha salido del 2004 en adelante, en lo que puedo identificar es que en los comités de frontera de Chile si participan los municipios, pero en una calidad o en una categoría... de voz, sin voto. O sea es algo así como un ente consultivo. Situación que incomoda bastante digamos a las autoridades de los territorios porque muchas veces las decisiones dentro de los comités ya vienen tomadas y los últimos de informarse son la autoridad local. Lo que ha dado digamos situaciones e Incidentes. En las cuales digamos el pleno de las autoridades local se retiran de los comités. En el 2006 hubo una comisión en la cual se dio esta situación y los alcaldes en pleno medio de jornada de trabajo se retiraron porque en realidad consideraron de que si habían sido oídos pero no habían sido considerados.

Y en este caso de comité de frontera entre Bolivia y Chile, ¿si hubo participación?

Hubo participación porque primero que nada las autoridades de Bolivia entendieron de que en la agenda de los municipios, en la cual se integraban los temas de gobierno, en la cual yo diría que este año 2007 partió muy bien para la alianza porque los municipios la han incorporado, porque también hay un trabajo de sensibilización al tema de la alianza que ya esta incorporado en el gobierno de Bolivia, principalmente las prefecturas. Las prefecturas son los gobiernos departamentales donde los prefectos es la autoridad mayor, la autoridad máxima, y con este proyecto BID que ya el Año 2006 se

habían logrado las cartas de apoyo de los gobiernos, de las prefecturas, firmados por los prefectos respectivamente de los tres departamentos, entonces se vio una mejor acogida, y además en el año 2006 en noviembre se hizo una presentación al canciller Choquehuanca de Bolivia, del proyecto ASF. Entonces el tema en Bolivia esta diría yo en un estado mayor de avance que en el Perú.

¿Y las prefecturas apoyan financieramente a la alianza, como la región de Tarapacá?

OK. El proyecto BID requiere una contraparte de los gobiernos, una contraparte de los tres gobiernos. El proyecto BID en octubre fue por el compromiso de los tres gobiernos. Y también contó con el apoyo de las prefecturas. En esta etapa en el cual se encuentra el proyecto BID se requiere el apoyo de la contraparte de las prefecturas, de la intendencia en el caso de Tarapacá, y del gobierno regional de Tacna en el caso de Perú. Se comprometieron a entregar una contraparte. El tema esta ahora digamos en poder hacer operativo digamos este compromiso, este aporte. Pero mas allá del aporte financiero existe digamos la voluntad, o por lo menos esta allá en registro no es cierto la voluntad de los municipios de poder participar y poder priorizar y desarrollar también forma de ver las fronteras.

¿Hay reuniones entre las prefecturas y los municipios?

Se han hecho varias reuniones en la etapa preliminar del proyecto BID, estamos hablando de antes de octubre de 2006, en la cual se sensibilizo la prefectura. En octubre de 2006 la prefecturas firmaron el apoyo al proyecto BID, el apoyo de contraparte, aunque no estaba en este entonces valorizado. Cuando se presenta el proyecto BID, ya hay un compromiso tácito del equipo técnico de trabajo de hacer las reparticiones respectivas digamos de las contrapartes, las responsabilidades por departamento en este caso. Por lo tanto digamos que hay un compromiso.

Ahora, mas allá como decía recientemente, mas allá de la contraparte financiera de los departamentos, la voluntad, el compromiso de su equipo técnico a hacer un acompañamiento durante los 12 meses de duración del proyecto da muestra y señales claras de compromiso con el proyecto y también de la valoración de este recurso humano que también se dedica en parte, en tiempo parcial a este proyecto.. ee, en lo que corresponde a seguimiento y monitoreo.

Para volver al comité de frontera entre Bolivia y Chile, ¿sabe mas o menos lo que se ha dicho sobre la alianza?

Bueno, yo como estuve trabajando hasta noviembre de 2006 en la alianza con el cargo de secretario ejecutivo, desconozco los pormenores de esta reunión. Creo que la persona mas indicada es la persona que esta ejerciendo el rol de secretario ejecutivo, que es el señor Alejandro Choque, ex alcalde de la municipalidad de Curahuara de carangas, vice ministro del ministerio de Maipo, ministerio de asuntos indígenas y pueblo originarios, ahora esta en Arica.

¿Que ha cambiado el proyecto BID en la visión de la alianza?

Existe intereses del GORE de Tarapacá de continuar con el proyecto, existe también el compromiso de la SUBDERE, y también de la CONADI. Lo cual muestra una voluntad de mantener el compromiso.

Los alcaldes: reuniones permanentes. El BID a comprometido recursos pero para la firma del convenio (fines de septiembre) solicitan la elaboración de un plan de elaboración.

La Asociación de municipios me ha solicitado como consultor externo para trabajar en este tema.

Diseño del proyecto, legislaciones.

BID ha solicitado Tiene que ser elaborado por un equipo técnico trinacional, un equipo de 5 personas de lo mínimo. Un representante de cada país, uno del GORE Tarapacá, uno de la AEASF.

El proyecto presentado en el 2006 tenía altas expectativas, con un presupuesto de 1 800 000 dólares. Comprendía muchas líneas de trabajo. Sin embargo con los ajustes y el compromiso del BID, con estos 550 o 650 000 dólares no reembolsables, se ha focalizado en tres ejes. Planes estratégicos para la región fronteriza, (tema fronterizo propiamente: tema normativo y legal, productiva de turismo y agrícola). La idea es elaborar una propuesta ajustada a los recursos disponibles y poder acotar las líneas de la alianza. Turismo: estudio en todo el territorio para conocer todas las bondades, el capital territorial que existe, su caracterización, y su proyección. Para concluir con la propuesta de circuitos turísticos integrados. Línea agrícola: estudios de mercado, plan de acción para agricultores de productos de la zona y sector ganadero. Buscar mercados.

Organización del proyecto: ejecución en 12 meses

El ejecutor del proyecto es el centro INTI, ONG que tiene una experiencia muy interesante en los Lipez, ha trabajado bastante tiempo con la cooperación internacional, casi una década, y con resultados. De hecho ellos están exportando quínoa. Quínoa real. En la línea de turismo también han desarrollado bastante iniciativas. Infraestructura (agua, telefonía, vial). Entonces es la que la ha dado mayor confianza para ejecutar el proyecto. Su papel es centralizar la coordinación de la ejecución del proyecto. Gran parte del proyecto va a ser realizado por consultorías externas. Llamado a licitación ya se han identificado 5 personas. Contable para rendir cuentas, turismo, agrícola, comunicación. El proyecto ha llamado la atención en los tres países, hoy en día periodistas se interesan en el proyecto y se comunican con el secretario actual A. Choque.

Equipo técnico que va a coordinar pero se va externalizar la realización de los estudios. Esta consultoría tiene un mecanismo muy interesante para el monitoreo. Va a existir un acompañamiento desde el proyecto original, con reuniones bimensuales y con participación de las cancillerías.

Se necesitan tomas de decisiones en forma escalonada y en forma imparcial, paso a paso.

Las consultorías serán entre 8 y 10 meses.

Luego hay una evaluación, con recursos que administra no el centro INTI pero el BID, para auditoría y evaluación de los informes.

Después del diagnóstico se van a implementar las políticas correspondientes...

La idea es integrar todos los ejes. Por ejemplo el tema ganadero también la idea es modificar todo el tema normativo, las normas sanitarias, para buscar los mecanismos para poder flexibilizar e integrar las políticas de los tres países. Tiene que haber una homologación.

Segundo va a poder permitir construir políticas integrales en el territorio. De largo plazo. No solamente los políticos sino también en los equipos técnicos que hacen real su implementación. Lo que implica un trabajo muy fuerte en lo que es la socialización de los resultados. La mejor forma es a

través de estas comisiones que se van a organizar mensualmente, para tener los diagnósticos que hayan tenido la opinión de los equipos técnicos de cada gobierno. Para que el resultado sea un trabajo consensuado.

La elaboración de estas políticas van a estar integradas en un plan estratégico del territorio transfronterizo que va a ser el plan conductor para el trabajo en la siguiente década en este territorio.

Sin embargo no basta con el plan. En las reuniones con las autoridades de la alianza la gente siente la inquietud, lo que es propio del corto plazo. Entonces hay que poder contar también con proyectos elaborados, de tal forma de poder tener el proyecto bancable. Para buscar otros financiamientos.

Homologación de normas.

Lo que nosotros hemos recogido es la experiencia del Mundo Maya, en Centroamérica. Integra a 5 países y 32 etnias. Han tenido buenos resultados pero han instalado un soporte administrativo para la implementación de un plan, donde están integradas las autoridades de los 5 países, las autoridades locales, y creemos que puede ser la formula para darle el cuerpo a esta estructura, que en este momento solamente lo llevan los alcaldes.

*(habla de los aymaras como “ellos” a la fin se corrige ‘somos’)
le presente “como una entidad apolítica, mas bien unificada por su identidad”*

Argentina

2004 seminario con participación de representantes del gobierno provincial de Jujuy.

Pocos recursos, collas para otra etapa.

Interés del alcalde de Ollague para hacer una alianza transfronteriza con Argentina y Bolivia.

Programa Paspuna promueve experiencia transfronteriza.

Municipio de Ollague ha querido integrarse a la asociación de municipios de Tarapacá

Han participado a casi todos los eventos de la AEASF. Han recogido experiencia para hacer una alianza con los municipios argentinos.

CONADI

En octubre de 2006 AEASF busca representación al nivel del país, es la entidad con mayor pertinencia. Firmo en representación del gobierno de Chile el 16 de Octubre en la Paz el acuerdo para poder presentar el proyecto al BID. Previamente hubo un trabajo de sensibilización a CONADI.

ONGs

1990's crecimiento del país resta la cooperación internacional. La agencia de desarrollo local (ADL) donde participan los alcaldes rurales es una entidad privada que desarrolla consultoría pero no ha tenido un rol muy relevante en el tema de la alianza.

CESPI

Tres comisiones en Chile, zona norte, sur y central, identificando iniciativas para ser desarrolladas. En el norte tenían focalizado trabajar con los mineros en la segunda región. Don Iván Infante los invita en la 1ª región y les presenta el proyecto aedas. Eso fue a mediados de marzo de 2006. Previamente visita a Santiago, donde hacen una presentación en la SUBDERE en la cual asisten alcaldes de la AEASF. Queda seleccionado al nivel nacional el proyecto AEASF para ser apoyado. CESPI firmo un convenio con la SUBDERE, e invita a la SUBDERE para trabajar con la asociación; a partir de ahí la SUBDERE compromete recursos, junto con la asociación, en forma compartida financian el consultor don Helmut Häfelin, trabaja con un plazo fijo de 6 meses para la presentación del proyecto.

Había una componente del proyecto BID original que era capacitación, que sin embargo no fue considerado dentro de los tres ejes estratégicos, entonces el CESPI se ha quedado fuera del proyecto.

Uno de los desafíos que se viene ahora para el equipo de la alianza es poder lograr acuerdos entre los tres países para la conformación de los equipos. De hecho hay cinco personas identificados como relevantes y hay tres países; por lo tanto coloca nuevamente la alianza en un nuevo rol de poder lograr los equilibrios respectivos. O sea nuevamente este ejemplo de la elección del equipo los va a colocar a ellos en una posición de nuevamente ver con la madurez, con la proyección, la conformación de este equipo, porque son cinco roles y son tres países.

El otro desafío que también tiene la alianza es como encantar, como lograr, como enganchar, a los representantes de las tres cancillerías. Porque hasta el momento la conformación de los equipos en los tres países ha tenido distintas connotaciones. Mientras que en Tarapacá, se tiene un representante del gobierno regional de Tarapacá, es una persona de la universidad, señor Juan Podestá, en Bolivia le han dado otra connotación, por lo que informo una reunión hace poco atrás, existe una voluntad de la cancillería de que si haya un representante de la cancillería. Por lo tanto nos plantea otro desafío, que es como equilibrar los roles de estos tres representantes, porque tienen distintos niveles de jerarquía dependiente de la institución de la cual pertenecen.

¿Y del lado peruano?

Entiendo que esto queda por definir.

Pero lo más probable es que el gobierno regional de Tacna destina un equipo de técnicos, una o dos personas. Y la cuantía de las personas también es otro desafío. Si están enviando a dos personas, que pueden ser técnicos, en Bolivia un representante de la cancillería que es de alto nivel, un político de carrera, y el del gobierno regional de Tarapacá una persona de la universidad que presta servicio al gobierno regional... Entonces el alcance en la toma de decisión de estas personas es algo muy heterogéneo, entonces hay que homologar.

El profesor Juan Podestá tendrá entonces el rol de...

El rol de representante de Chile en el proyecto. O sea plantea... Hay varios desafíos que quedan por resolver. El equipo que se va a quedar para el monitoreo, plantearon distintos niveles de mando que tienen las distintas personas en sus respectivos cargos, instituciones y países. En estas condiciones hay que definir equilibrios.

El otro tema que también se ve para análisis al futuro es para saber cuál es lo programado, y qué es lo real, Es el hecho de que en este equipo, hay representantes de los países. Pero hay una propuesta de poder integrar representantes de los gobiernos locales. Porque no necesariamente los países representan los intereses del territorio. Porque sino, ¡no se estaría haciendo este proyecto!

Uno por país, uno de la alianza y uno del GORE Tarapacá

Por ahora hay un equipo técnico con cinco personas. Uno de cada país, un coordinador territorial que es Alejandro Choque y tu, que eres de la asociación de Tarapacá. Existen también asociaciones del lado peruano y del lado boliviano. Porque solo Tarapacá?

(Inaudible) Hay otro nivel, también que se propone en la estructura de ejecución del proyecto, representantes de los países, que se supone deberían ser homólogos, homogéneos, deberían haber representantes de los municipios, en este caso yo estoy asumiendo ese rol, y también los alcaldes tienen que asumir. Entonces podemos tener diversos equipos, con distintas miradas, y tener un equipo ejecutor. Y además, los que están ejecutando el proyecto que son los técnicos, que son de consultoría, que están a otro nivel, más técnico. Los que van a hacer real esta propuesta. Entonces se van configurando distintos roles. Por ahora está al nivel de propuesta, y la alianza estratégica tiene que decidir.

Ahora la sumatoria de estas personas requiere que tengan asegurado sus respectivos gastos de representación. Porque sino no van a asistir a las reuniones. Y estamos hablando de reuniones que se hacen en Iquique, en la Paz, en Oruro, en Tacna, en Uyuni puede ser también... Entonces es un equipo bastante amplio, tienen que tener las capacidades para poder reflexionar y poder acceder a cualquier espacio, cualquier lugar. Es una alianza, las reuniones no se pueden concentrar en un solo lugar. Entonces este equipo tiene que tener la capacidad de ser convocado y de asistir a cualquier reunión, en cualquier lugar.

Proyecto BID/interés de los estados

Ahora los estados le dan mayor interés porque hay una institución que patrocina, que auspicia esta iniciativa. Que cree en él. Por lo tanto eso a los representantes del estado les da un nuevo valor. Lo que busca ASF precisamente es poner en valor su cultura.

Un compromiso en el tiempo (BID). Porque muchas autoridades han asistido a reuniones y al día siguiente nada, ni un correo, ni una carta/. Hoy en día el hecho que exista una identidad que se haya comprometido en este proyecto le da valor a Aymara sin fronteras. Y yo creo que ASF cuando tenga los proyectos realizados va a tener más valor, porque va a tener propuestas concretas. En temas turísticos, en temas de integración vial, integración política, integración sanitaria, el tema de productividad, de comercio, de fronteras... Por lo tanto los va a colocar en una mejor posición, en un mejor estatus. Yo creo que eso es el proyecto que está en construcción. Hay una institución con compromiso, pero ahora hay que mostrar resultados, hay que responder esta confianza del BID. Si esto resulta, más entidades se pueden sumar, para poder implementar estos proyectos que van a quedar desarrollados.

Globalización, discurso en pro y en contra...

No es una contradicción. Dentro de la cultura aymara esta el tema de la complementariedad. El hombre no es un individuo que hace objeto de todo lo que le rodea, sino el hombre y la mujer son parte de su entorno, de su habita; Por lo tanto existe dentro de su religión un respeto a los recursos naturales, al conocimiento del universo, de la fauna y de la flora que le rodea, y todo tiene una interpretación. Hace diez mil años se le dio ya una interpretación a todo. Y que fue un tema de construcción, socializado, instalado en la mente de las personas. Por lo tanto el hecho de que la globalización sea una corriente mas de tantas corrientes culturales que han ingresado al territorio, que no han preguntado, sino han ingresado solamente, entonces las lecturas que toman de estas corrientes es que no se puede ir contra ello, sin embargo para preservar, para mantener, ,tampoco significa que uno tiene que anclarse a lo antiguos valores. Los valores se siguen manteniendo pero tiene que estar siendo continuamente adaptados y la cultura misma, la lengua misma, adaptado a lo que se viene. A modo de anécdota, conversando con algún lingüista en la búsqueda de rescate de la lengua aymara, hay una corriente que plantea que si bien es cierto la lengua aymara en muchas zonas ya se hace cada vez mas costoso y difícil de recuperar, el planteamiento de algunos es aymarizar al español. Es una corriente. Algo hay que hacer, no podemos quedarnos así, cada vez los que saben van desapareciendo. Entonces dicen interpretemos nuestros propios códigos, aymaricemos al español. Es una forma de rescatar al idioma, en el marco de la educación bilingüe. No me parece una locura, sino creo que es una estrategia de supervivencia de la lengua, valida. Creo que es sano. Pero creo que todavía se puede recuperar la lengua tal cual como era antes.

En el ámbito de la CAN ¿se pueden buscar apoyos?

A mi me toco organizar en el ámbito de la FERAN. Buscamos apoyo de la CAN, pero fue una decisión tardía. Lo cual tuvo repercusión en la baja venida de autoridades de alcance internacional. Era para poder explorar nuevas alianzas. Pero esos son desafíos para la actual administración de la alianza. Esta la autoridad binacional del lago Titicaca. Eso es uno de los proyectos mas completos que yo conozca de integración entre dos países. Con autoridades autónomas en el territorio, pero fue un trabajo de mas de veinte años para poder construir con este sustento. Creo que es un muy buen referente para el futuro pero creo que lo que los convoco fue el tema hídrico.

- **Kea Wollrad, Responsable pour la BID (Banque Interaméricaine de Développement) du projet « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara ». Entretien téléphonique, 12 octobre 2007.**

Me dijeron que el proyecto de la AE para el concurso « Bien publico regional » ¿ha sido aprobado?

No esta aprobado. Hay, así, como un documento, así de... De análisis del proyecto, y ahora justamente están dos colegas míos ahí, yo no... Lamentablemente no pude que un poco mas hacen el análisis de repente que pensamos que necesitamos, y que tu... Tú estabas ahí, entonces me imagino que conoces mucho más... Las... Las, digamos, lo que se necesita etc. Y es interesante tener tu contacto, porque de pronto, no se, si te interesa habrá una posibilidad de continuar... En contacto, de pronto también una colaboración.

Si, seria interesante...

Por la... El proyecto, que fue uno de los seleccionados para un programa que tenemos en apoyo a la producción de bienes públicos regionales. ¿Tú sabes eso?

Si.

Lo sabias?

Si, me comentaron de eso. No se exactamente a que corresponde todavía...

Bueno si, si quieres te puedo enviar el... como referencia link a nuestras paginas y... A ver si te interesa. Lo que quiere el programa es, digamos, es fomentar la cooperación entre países, incluyendo gobiernos en.. En una instancia muy inicial, en la resolución de problemas que conviene trabajar juntos. O porque son derechamente de carácter transfronterizo, como es el caso de pueblo aymara que, digamos, abarca mas de un país y... Three or four countries, y... o porque digamos conviene cooperar porque digamos cooperación crea economías de escala y de alcance que el país. No podía, ya, obtener. Entonces, fue, si, a través el programa que la alianza se nos acerco y nos pregunto sobre... Con una idea de proyecto, y el real... Hicimos bastante consulto... Conferencias sobre digamos el carácter del proyecto, y cuando finalmente llego la propuesta, era muy ambiciosa por lo que... Y muy poco focalizada. Y ahora, digamos estoy hablando puramente de lo que es mi impresión de acá, estoy hablando a miles de Km. de ese lugar... (rire). Eh... Lo que nos impresiono, y creo que ha sido tambien la impresión de los colegas en el terreno, que... La alianza tiene una institucionalidad bastante fuerte, y firme, y hay maneras de hacer concretar el Proyecto porque tienen una tradición, eso ya (no) lo se, que, realmente, concertarse juntos, trabajar juntos, ellos han consensuado la propuesta etc., y la impresión que siempre tuvimos de acá, que esta digamos acción colectiva entre los representantes de municipalidad de estos tres países era muy fuerte, aunque después, hablamos con un señor, que tampoco no conozco personalmente, Nilo... Tu lo conoces?

Nilo Meza, puede ser...

Si, si, exacto, exacto. Que también creo que es bastante sobre el tema. Según el, eh... La... Digamos los de municipalidades siguió el ritmo de elecciones y tal, están... Digamos, mas o menos dentro del proyecto, un poco también de esperanza de cuando vuelven mis colegas, tengo también como digamos una impresión mas firme, de cómo esta la situación. Y que, lo que hace el proyecto es, en realidad, apoyarles más que nada en la parte técnica. Ellos, lo que... Ellos, inicialmente estaban muy focalizados sobre posibilidades de desarrollo turístico. Y... Hay muchas cosas, pero... el banco ha tenido experiencias bastante que, con bastante cautela, por ejemplo con la ruta maya etc. Entonces, me parece además que, a pesar de que hay lugares turísticos y de turismo bastante desarrollados, bastante interesantes, tanto en Chile como en Bolivia etc., digamos al final, las asistencias son muy grandes, y no esta bien claro que se puede hacer. Pero ellos, digamos era como un punto focal creo que se puede transformar uno de los pilares, el otro es justamente lo que queremos ahí en el marco del proyecto, es ver como... Posibilidades de desarrollo local. Y... Debo decir, todo esto, es que trata del proyecto, en la jerga del banco es (*inaudible*) es decir la idea es, por medio de... digamos de consultorías, y con el apoyo de ello, desarrollar eh... como... planes de acción, que les ayuda como a trazar, si, líneas de acción futuras, donde el banco ojala también les apoye, en el futuro con otros instrumentos Que digamos plata que tienen mas plata que nosotros. Y... por ejemplo, en el tema de desarrollo local, y junto a este tema, es digamos la posibilidad de movilidad transfronteriza para, digamos volver o, ojala, facilitar, lo que antes era digamos la tradición aymará del comercio vertical, y... eso es la base del proyecto.

Después descubrimos que existen comités de frontera, y, bueno las zonas de integración fronterizas, y ahora también parte de la misión es un poco tener una idea de hasta que punto... El proyecto prevé que los resultados de las digamos consultorías, del proceso de concentración dentro de la alianza, sea llevado a un... A una reunión con... Digamos la cancillerías...

¿Cuando fue eso?

No, eso va a ser. La idea es organizar algo trinacional, y... Y... digamos discutir, ojala, con una idea de concreción de cómo esto... este plan de acción que va a ser el proyecto, de cómo estos estados se van a reflejar en el futuro en este marco de dialogo que existe entre los, al nivel binacional, no. Si incluso hay posibilidades de después crear un esquema mas de trinacional, alrededor de la... Digamos del pueblo aymará, no, y sus, sus necesidades. Eso es un poco... Tu, que has visto, que tipo de documento has visto?

Hasta ahora he visto un poco los documentos que la alianza publico, encontré algunas de las personas que se involucraron en el proyecto, o sea ONG's, gente también de la SUBDERE, de Chile, bueno también varios alcaldes, un poco viendo como se empezó el proceso. Todavía no... Conozco un poco, pero todavía no muy muy bien.

Si, no, no, interesantísimo. Un poco, que... (Rire). Tengo muchas ganas de, como que... en la medida que, ahora vuelven nuestros colegas, y la idea es realmente mover el proyecto bastante rápido, y digamos no me importaría nada si, digamos enviártelo para un poco tener tus comentarios. No se si lo puedo hacer, porque... Pero voy a consultar.

Bueno si se pudiera hacer a mi me interesaría bastante.

Claro, porque no hay nada que no... Que reemplaza ahí como estar ahí en el sitio y realmente tener información de primera mano. Hemos... Estando hablando con ellos Videoconferencias y tal pero... Evidentemente no es lo mismo, sobretodo mucho... Como en formalidades, no, o digamos como... Pequeños discursos, formales, y tal, no, que forma parte del protocolo, este... Pero... Ahí también claro, ando con bastante expectativa...

Si digamos, también, es una incógnita para nosotros la gente que va, como lo llamamos nosotros ejecutar el proyecto, o sea que va a hacer el convenio con el banco, es un centro que se llama INTI, que esta en Uyuni... Tu los conoces?

Encontré a un responsable una vez el año pasado, del centro INTI, si. Lo encontré, hable un poco con el, bueno... Hasta ahora no se mucho mas, porque cuando fui no tuve mucho tiempo para ir a Bolivia. Encontré esta persona en Putre, en Chile. Ahora creo que lo voy a volver a contactar.

Si, si. Un poco lo que están haciendo mis colegas ahí, es ver como... Que rol van a jugar ellos, dentro de que es digamos la... La estructura de la alianza, que va a ser como el actor predominante, y como dentro de la alianza se van a organizar para realmente tener al final una cuestión consensuada. Y... Bueno, esperamos que... Que ahí nos vaya bien. Un poco la expectativa es que... Que sea una semilla para eh... eh... Digamos fomentar la cohesión dentro de la alianza, proveerles como con una ruta, la acción en algunos campos, abrir canales, abriles canales eh... con dialogo con las cancillerías... Además en aquellos temas donde no hay otra que pasar por los gobiernos, como la parte de movilidad, aduanas, digamos. Competencia nacional, no. Eh...Y, eh... Y, de pronto, eh... Crear un marco también, por ejemplo en el componente de desarrollo local, de... Identificando pequeños proyectos, creando oportunidades para donantes etc., de, de mercancía, apoyar, digamos este proceso, no, de recuperación de la identidad aymará, etc.

Para Uds. el desarrollo local, como, ¿por cual medio se puede generar mejor, cuales son las actividades que les parecen buenas?

Yo, yo debo decir que no soy especialista en el tema, tengo unas ideas, y bueno, a ver con que vuelven mis colegas un poco, eh...

Digamos, yo creo que hay cosas prioramente en Chile que ya están... sucediendo. Y un poco es... ver, digamos, al... Compartir entre los pueblos aymaras experiencias que ya existen, y por otro lado, eh... Ver que posibilidades hay de crear o fomentar alianzas entre el sector publico y privado, de tal manera para que digamos, como desarrollar planes de desarrollo productivo, no. Claro, no esta... El programa es sobre bienes públicos, no es, con este instrumento no podemos apoyar, ni apoyar consultorías que se dedican al sector privado. Un poco es ver que rol, eh;.. En el sector publico que pueden hacer ellos, las alcaldías, y que pueden... Que sector, o subsector, se puede desarrollar, sobre una base de pronto ya existente, a parte que incluso fronteras, eh... Hemos hablado mucho, en el... Y ellos también, no, de la carne de llama, de hierbas medicinales, de la quínoa, pero... Digamos, de la poca investigación que hice parece que el ámbito de la quínoa esta súper poblada (rire). Hay muchos que están metiendo la mano en eso, no. Y creo que la exigen en un proyecto ahí, porque parece que incluso hay mucha quínoa que se... que comercia cruza fronteras, pero de manera... Informal. Si, si, de Bolivia a Perú, creo que es. Y... Entonces un poco, mi temor es digamos no meter aun mas otro en ámbito ya muy, digamos, muy, muy agotado por otros, no. Y... No se...

Ellos, al inicio, ellos estaban muy, muy concentrados sobre el sector privado, comercio, eh... no, esta idea es darle un giro mas hacia ver donde hay, ya experiencias exitosas en el sector publico-privado, y donde no las hay, eh... Como... Eh, como se puede fomentar, y que estrategias se pueden, si... Desarrollar para, digamos, para fomentar cierta actividad productiva, no. Porque la idea esta en identificar ahí un par de iniciativas que después se pueden ojala presentar para financiar en una etapa posterior. Al BID o otros donantes, etc....

¿Decía que se podría seguir con otros programas, piensas en algo en particular?

Bueno, la idea es digamos por ejemplo para la.. eh... Cual es la... Hay, este grupo que ha creado la Comunidad Andina, digamos de donantes que hace tiempo que están desarrollando un banco de proyectos para la integración fronteriza...

Si, tampoco me acuerdo como se llama...

Si, bueno, digamos, de pronto juntarse a esto en lo que concierne la comunidad andina, pero claro, eso deja a fuera Chile, eh... No se, después habrá que ver aquí dentro del banco, si, existe el fondo multilateral de inversiones que trabaja temas de desarrollo regional, regional ahora en el sentido de subnacional, y tiene un fondo de proyectos ahí, y ellos nunca han trabajado al nivel subnacional pero multipais, entonces no se si les interesa porque no tienen mucha gente... Tienen gente especializada en asuntos indígenas, entonces tienen como un poco de temor, no, meterse en este ámbito. Pero... De pronto, por ahí, eso es una cosa que, dentro de esta misma institución, que se me ocurre, no.

¿Tu eres especializada en asuntos indígenas?

No. No. En el equipo esta un colega que se llama Carlos Pelazan, que es especializado en asuntos indígenas, esta ahí ahora, y una colega del departamento que es el mío, que trabaja sobre asuntos aduaneros. Yo tengo en realidad, soy una generalista (rire). En el sentido he trabajado en programas regionales, institucionalidad, personal etc., y yo estoy en este, en el proyecto por el lado del programa que financia, no, Bienes públicos.

Para seguir un poco con tu recorrido, si no te molesta decirme desde cuando trabajas por el BID...

Si, yo llevo... Cuantos? Once años. Y siempre he trabajado en temas de integración, programas regionales, proyectos regionales, como digamos... Prestamos al nivel multipais he trabajado casi siempre en la, o no, o siempre, siempre, si, si, casi. Eh, en programas... Programas de asistencia técnica, que es no reembolsable, grants, y... Sino, yo también estude ciencias políticas, hice estudios en relaciones internacionales, pero eso ya hace... Un tiempo atrás (rire).

¿Y de donde es?

Yo soy alemana.

Ah, bueno, bueno.

Si, si, además solía hablar muy bien francés en mis tiempos de “lycée”. Si, viajaba, tenía un intercambio con una chica francesa, y eso fue como me ayudó muchísimo. Y hablaba bien.

Ah, hubiéramos comunicado en francés, igual!

No, no, ríe. No, es complicado por el español, mi marido es italiano, así que ya con los, las lenguas latinas.

Bueno, no se si tiene algo mas de tiempo para preguntarte algunas cositas mas, o...

Si, mantengamos el contacto, claro, y si puedo, claro, consultar sobre documentos, a ver con las reglas que tengo que seguir.

Si, seria interesante.

Si, además, como vas a estar ahí, como pocas son... Si tu tienes, tu tienes buen contacto ¿con quien? Como con la secretaria de la alianza, como la cúpula directiva, o...

Si, más con los secretarios, también conozco un poquito al alcalde que fue al inicio del proyecto, y poco a poco conozco... Tus colegas que están, ¿cuanto tiempo se quedaran ahí?

AH no, no, ya regresan. Digamos la semana entrante, al día que es miércoles regresan. Si, no, digamos estos viajes de análisis son cortos, no, no se puede. Y tu donde vas a estar basada, donde ¿

En Iquique.

¿Donde?

En Iquique.

Ah, en Iquique.

Si, en Iquique porque trabajo con la universidad también allá, entonces a partir de Iquique voy a ir un poco en la zona fronteriza a encontrar gente. ¿Porque con ese programa, si se aprueba, finalmente hay algo seguro que se va a hacer?

Ah, si, no no no, claro. Esto se va a aprobar ahora, ojala, en el próximo mes y media. Y a partir de esta... Bueno, se prepara el convenio entre el centro Inti y el Banco, y creo que, espero que empecé a ponerse en marcha el año entrante ahí por febrero. Es un poco la... Digamos que se desembolsa y que ellos puedan comenzar a trabajar, no.

¿En este momento como va a funcionar, hay gente del Banco que va ahí, a hacer reuniones, a quedarse allá, o...?

No, no, esta misión ahora es todo el que, de los colegas, es la única, que se va a hacer entre el BID... Cooperaciones técnicas son principalmente digamos es un apoyo, un insumo para un préstamo. Pocos tienen en consideración cooperaciones técnicas que llamamos stand ¿?, menos aun aquellos que son regionales, y que tienen cierta complejidad. Y sobre todo los bienes públicos porque involucran una serie de actores que tienen que coordinarse, que se tienen que hablar. Si no se hablan, no hay proyecto. Rire. En el ámbito nacional, eso también claro ocurre, pero también hay otros proyectos donde realmente no se, uno paga una cierta investigación allá con estudios, no. Eh eso aquí no es el caso. Entonces, digamos cuando se va una misión se considera normalmente mas que suficiente. Digamos en la visión del Banco no se justifica gastar tanta plata en viajes para un proyecto como este que es como que van a poner 650 000 dólares.

Si, vi que en un principio tenían un presupuesto mucho más alto, que aprobaron en parte.

Si, si, no no, si, era mucho mas alto, y nosotros, es claramente muy difícil de comprender con la distancia, no, que, que tenemos nosotros como carta de preinversión, es decir ellos por ejemplo en el turismo querían capacitar miles de gente! Entonces lo que dijimos que no primero que se puede hacer, y donde se puede desarrollar, y que manera a largo plazo, a mediano plazo, corto plazo. Y si después hace falta desarrollar por ejemplo un currículum de capacitación, se hace, y también se puede de pronto probar este currículum capacitando de manera piloto alguna gente. Pero no por mas, no. Era muy difícil para ellos de comprender, no, el carácter de la ... capacitar, eso tienen claro claramente que, no se, que potencial tiene esto, tiene lo otro, que potencial tiene en el ámbito turístico como las "markas" aymaras, eh.. Si, que demanda puede haber, no. Que distancias hay que recorrer para ir de un lado, por el otro...

Claro, es también el problema de las vías de comunicación...

Claro, claro. Y un poco, ahí, las visiones que, la consultoría partiría bastante de... cero, no. En esta no, no es que haya nada, hay mucho pero digamos para crear, para hacer de esto un conjunto y de las posibilidades... de hacer, que tantos problemas fue en América central, crear una ruta maya (rire) ahí se pelearon, y eso nunca, nunca llego mas allá de... de digamos de una idea brillante.

Esta experiencia de ruta maya, también me hablaron un poco de eso, en alguna ocasión, un poco como ejemplo, no. Bueno, les parecía interesante la idea, y bueno, es que no se muy bien como funciona esta ruta maya al final, también...

La verdad, yo tuve en algún momento justamente también para que se junto mucha plata para la cooperación de un fondo japonés, para crear como un masterplan. Y... Y lo que yo entiendo que paso fue que realmente nunca... Se creo como... Una organización Mundo Maya, OMM, algo así, con la participación de los ministerios de turismo respectivos etc., y nunca digamos tuvo el apoyo por parte de los gobiernos como para realmente sacar las ideas que se habían puesto en papel adelante, los problemas entre Guatemala y Belice eran tales que simplemente ni cruzaban, entonces mas o menos yo creo que eso se quedo bastante... Es decir, hay gente que lo hace, no, visita ruta maya pero lo hace por su cuenta, es decir no hay nada... Sobre todo lo que era la idea también del mundo maya de realmente crear... Asegurarse que se respete el medioambiente, el equilibrio ecológico que si existen tantas zonas, tan delicado y tal, como por otro lado digamos la gente, la población indígena que vive

alrededor pueda beneficiar en términos de montar ahí pequeños negocios, no, de cómo se dice? De albergue y cosas, todo esto nunca... Papel, pero nunca...

¿No fue un bien público regional?

No, no, en este tiempo no. Se podría calificar como tal pero no. No era de moda, entonces. (Rire). No llevo a llamar esto. No se. La verdad, yo estoy un poco en la expectativa de aquellos que han trabajado en temas indígenas, aquellos son la... O que han trabajado en la zona, que ojala, si, es lo que comente antes, que sea una semilla para que también al nivel de los gobiernos y de las cancillerías, se hablan, comience a considerar digamos la población aymara...

Además en esta frontera...

Si, si. Claro, claro. Exactamente, exactamente.

¿Uds. tuvieron, para saber como estaba el proyecto, para elaborar el proyecto también Vds. tuvieron contactos con los niveles centrales, con las administraciones centrales de los países?

La verdad, nosotros no. Hablamos con la SUBDERE, y una vez con el gobierno regional de Tarapacá, es decir Chile, Chile ha sido, ha empujado esto muchísimo, desde el inicio, pero no... Nunca en Bolivia ni Perú. Pero estamos un poco... No, se, es un poco la filosofía del programa, apostar algo que ojala fructifique. Pero no... Pero claro, bueno. Pero bueno, no se, yo quiero que tu.... ¿La cuenta de email la vas a mantener?

Si, si, por supuesto.

Ah, ahí se puede comunicar.

Si, claro, porque tendría muchas mas preguntas. Por ejemplo quería saber como se acerco la alianza estratégica, como se hizo el proyecto, como hicieron para llegar a presentar el proyecto al BID, también... No se, por ejemplo si son gente que ya conocían antes, algunas personas en el banco ya conocían gente allá, al nivel nacional o local?

No, no. Digamos los que siempre nos presiono, al inicio el gobierno regional de Tarapacá con un, el.. ¿gobernador, se dice? Era otra. Y contrato un señor que fue bastante crucial en digamos juntar a todo el mundo para formular la propuesta. El siempre era nuestro interlocutor, y había momento que digamos nos comunicábamos a diario. En las videoconferencias que tuvimos, siempre estaban presentes representantes de los tres países, y tuvimos conferencias que allá había 40 personas, en la representación en Bolivia por lo cual era difícil identificar caras individuales, así... Realmente, se movieron muchísimo, y se movieron además, ahí, claro, cada traslado es en avión, no en carro, en autobús, y digamos como para aparecer juntos ante el BID, y... y fue bastante... Bastante impresionante. Bueno, no se, hay que ver como hacer eso, no. Nilo, real, nos pusimos en contacto hace poco tiempo, el nos dio un buen análisis, según el también el proyecto, si no hace otra cosa es para un poco consolidar la institucionalidad de la alianza, que no seria mala cosa, no (rire). Pero fue interesante, también nos llamo la atencion la cuestión de Perú, etc. Chile esta firme, Chile también,

claro, esta ahora ya... Digamos, esta hablando mucho con Bolivia, sobre el tema del acceso al mar y tal, no, mucho mas de lo que se sabe oficialmente, y... Consolidar... Yo, mi primer trabajo era en un think tank en España, y el directaba junto el Canciller, de Chile. Entonces, yo se que se reunió con su contraparte en Bolivia, y seria interesante también tener de el como una, no, en un tiempo, en un momento una impresión, sobre las perspectivas de este proyecto.

- **Paola Valenzuela. Unidad de pasos fronterizos ministerio del interior. Encargada de inversiones 10 mars 2011.**

Tu conoces la situación política de Chile con Bolivia y con Perú, supongo. En este momento es bastante delicada la situación con ambos países. Tenemos con Perú el tema de la haya, y tenemos con Bolivia justamente el tema de todo lo (inaudible) por el tema de la guerra del pacifico por la mediterraneidad de Bolivia. Sin embargo todos estos temas políticos que son macros, mas grandes, se tratan de obviar por la cancillería chilena e instituciones chilenas. De no considerar.

Una vez al año tenemos un comité de integración con Perú, donde hay subcomisiones, de educación, migraciones, de aduana, salud, de todo. Una de ellos es integración en complejos fronterizos. Nosotros con Perú tenemos solo un complejo que es Chacalluta que queda en Arica. Con Bolivia tenemos una frontera mas extensa que con Perú. Entonces tenemos complejos que abarcan desde la región XV, la primera y la 2da región. Hay dos tipos de comités de integración, hay un comité específicamente para complejos fronterizos y la integración en los complejos fronterizos, y otro que es de integración que es más amplia donde están todos los otros temas. En estos comités participan todos los ministerios del gobierno. Se va revisando, desde el punto de vista de las comisiones en que participo, la de complejo, uno a uno, y se va haciendo acuerdos de integración. Chile no pertenece al MERCOSUR, por lo tanto hay muchos acuerdos que toman en el MERCOSUR que tienen que ser registrados con Chile en su frontera.

Y dado que las características culturales son muy diferentes, cuesta un poco lograr una integración con ellos. es más fácil culturalmente integrarse con Argentina, en papel, que con Bolivia y Perú porque son muy diferentes culturalmente. Por lo menos al nivel central, digamos. Porque toda la gente de la zona norte chilena es también muy parecida culturalmente, pero Chile tienen unas características muy diferentes del punto de vista de la, de su institucionalidad, todo (inaudible)

También, especialmente con Bolivia, ¿que cosas se acuerdan en complejos fronterizos? por ejemplo en registros informáticos. También estamos viendo la integración física : a parte de los controles convencionales que en Chile tenemos controles de entrada y salida, y Bolivia tiene controles de entrada y salida, existe otra modalidad que es el integrado doble cabecera : en Chile esta Bolivia y Chile y controlan entrada a Chile, y en Bolivia están los chilenos y bolivianos y controlan salida de Chile, entrada a Bolivia. Entonces tu pasas una sola vez. Te vas a la Paz, en Tambo Quemado pasas en el complejo boliviano y no en el chileno. Que controla ambos países. Esta es la integración física.

Problemas hemos tenido, por supuesto que si, especialmente del punto de vista de funcionarios. Nosotros no podemos... Bolivia no cuenta con el mismo numero de funcionarios que nosotros, esta muy marcado por el tema cultural de su pueblo que es más te fijas... es mas... es diferente. Como definirlo no encuentro la palabra pero es diferente. Ellos tienen sus fiestas culturales y cerraron. Y dejan de atender. Eso no pasa con las instituciones chilenas. Entonces eso ha costado, especialmente en cuanto a tolerancia entre servicios. Cuesta un poquito. Aunque a nosotros al nivel central se les dan ordenes y ellos lo hacen y no hemos tenido problemas.

Existe otra modalidad de control que es el unificado que es un solo complejo, o en Bolivia o en Chile. Se va a lograr eso en Visviri, si ellos quieren ir por allá digamos existe un acuerdo en el comité de integración respecto a que haya un solo complejo en.... Nosotros firmamos que tenía que ser en Chile. Ellos quieren que sea, por un tema de nacionalismo de ellos, sobre la frontera, para que ellos también tenga aporte económico, pero igual el problema es que Bolivia es un país mucho mas pobre que aquí, entonces son muy descompensados los aportes económicos. Tu conoces Colchane por ejemplo? Tu viste el complejo chileno ? Es inmenso, muy bonito. Viste el complejo boliviano ? Es muy diferente la cantidad de recursos que tienen disponible, y también en este aspecto ellos, Bolivia quedó muy muy agradecida con el tema de Colchane, pero con reticencia para los funcionarios chilenos para trabajar ahí. Porque no tienen las mejores condiciones aunque a veces unos están en peores condiciones en otros pasos, así que que pasa.

Es bien diferente digamos el tema cultural, sin embargo con Bolivia al nivel de comité de integración hemos tenido muy buenas relaciones. Se alcanzan acuerdos bastante importantes y las conversaciones bastante fluidas. Es muy buena la relación digamos. Y con Perú... es poco lo que te puedo aportar porque yo en realidad no veo mucho Perú, veo más Bolivia y Argentina, pero con Perú... Hay avances... sin embargo... la cancillería peruana es mucho más activa que la cancillería chilena. Mucho mas activa. Hay que dar 10 pasos adelante. La cancillería chilena, por ejemplo con Bolivia tratamos de aceptar casi todo lo que se propone en Bolivia, justamente con el fin de ayudarles. También ellos están buscando integración, también por estar con funcionarios chilenos hay menos corrupción por parte de su personal. Lo mismo pasa con Perú. Ellos quieren integrar Santa Rosa y Chacalluta, sin embargo ahí nosotros luchamos con el tema de la... que los funcionarios chilenos no quieren trabajar con los peruanos, que son flojos, que no llegan, eso es lo típico que uno escucha.

Sin embargo el beneficio que tenemos es que las decisiones que se toman al nivel central bajan a los servicios en este aspecto, en este caso los otros servicios, aduana, SAG y PDI, somos bien estructurados en este sentido. Chile, parte interior como cancillería están dando bastante paso con respecto a la integración, porque somos parte de un vecindario, y que no podemos seguir tan aislados como lo ha estado Chile durante muchos años durante los 70-80 estuvimos prácticamente aislados. Entonces lo que se busca es abrir las fronteras, fortalecer la presencia de Chile como plataforma de servicios, tampoco podemos negar todo el tema de migración que hemos tenido, con Perú especialmente, Bolivia un poco menos pero con Perú si fue fuerte... Por lo tanto hay que darle el confort a los funcionarios y a los usuarios para que sea agradable trabajar en condiciones bastante precarias. O sea la altura, el frio, el viento... en cordillera no es menor.

Pero creo que el principal problema que hemos tenido de integración es cultural. Es cultural, o sea... especialmente el asunto que trabaje en frontera de Bolivia, tu sabes que en Bolivia el 80% de la población es indígena, cierto. Por lo tanto tienen ciertas cosas que nos cuesta, yo creo que más a nosotros, aceptar y tolerar como parte de la forma de trabajar de ellos.

En el tema cultural indígena....

Con el tema de sus fiestas. Por ejemplo, ellos van a sus fiestas... cuesta un poquito mas.

Como manejan el tema de los intercambios con la gente fronteriza chilena ?

Ahora (inaudible) porque en la frontera tu puedes tener 4 puntos de control con Bolivia, como pasos habilitados para ellos. Pero el desierto es bastante grande, y generalmente las comunidades... porque ellos no son una comunidad que sea chilena aymara y boliviana aymara. Ellos son un pueblo aymara que fueron separados. Pero ellos son un mismo pueblo, y sus cosas, lo que comen acá es lo mismo de lo que comen acá, las cosas que tienen acá son las mismas. Entonces lo que se ha tratado hacer es justamente dar instalaciones con el fin de habilitar el ingreso y la salida de personas por los pasos establecidos. Pero poco podemos, por la cantidad de pasos que tenemos no habilitados en la frontera boliviana.

Están trabajando en eso ?

No, en habilitar los pasos no porque los recursos son bastante importantes, para construir, para personal, para Bolivia también, pero si tratar de enseñar a la gente, de motivarla para que pase por pasos habilitados. Que sea más cómodo para ellos, que hay señal que no pueden pasar por frontera, especialmente en el asunto sanitario, carne, verdura... con Colchane fue un impacto importante. No menor, porque había un paso ahí que estaba habilitado pero que era bastante precario en cuanto a arquitectura, entonces la gente, tu ves, a 300m la gente que esta pasando un poco mas allá, por pasos no habilitados porque no quiere que la controle. No quiere que la controle, simplemente. Porque claro se demoraban, ahora que tenemos mas control, creemos que hay menos relación informal en los pasos fronterizos. Se trata de dar la atención también adecuada porque no toda la gente que controla a los aymaras esta en Chile por lo tanto tratan, los funcionarios por lo menos que yo he visto, quizás de dar las facilidades que corresponden sobre la ley digamos. O sea por mucho que ellos están acostumbrados que ellos van a la feria que tienen una vez a la semana, en el otro lado, o en Visviri van a la feria del hito tripartito... pero hay cosas que no pueden pasar. Y eso ellos ya lo han entendido. La gente por lo menos que es recurrente en el complejo fronterizo, porque hay bastante tráfico vecinal, lo han entendido. Habían bastante alegados inicialmente, la gente sofocaba, se enojaba, porque la controlaban, ahora pasan sus maletas por el escáner. Pero han ido asimilándolo, creo que es parte de acostumbrarse a que les controlen.

¿Quedan muchos flujos fuera de los pasos ?

Si. Si. Y nosotros no solo el riesgo del tema sanitario, bueno hay una operación que obviamente tienen carabineros y PDI que es controlar la frontera en especial en el tema del narcotráfico. Porque la gente que no quiere pasar por los pasos normalmente no es porque lleva verdura. Es porque lleva otras cosas. Entonces... pero esto escapa al control del interior, de nosotros como unidad de pasos fronterizos. Nosotros estamos para mejorar, dar las facilidades y los pasos fronterizos habilitados. Lo que no pase por los complejos ya escapa de nosotros y lo atiende la policía. A través de carabineros, en su departamento de frontera.

¿Los controles son los mismos en todos los pasos?

Así es. Son los mismos. O sea pueden haber criterios que varíen especialmente en el tema SAG. Son tres. Migratorio, mercantil por la aduana y el control físico. PDI tiene su función migratoria, controla de que tiene los papeles en regla, que puede ingresar al país, revisa su base de datos y deja entrar. Ya no se necesita visa para entrar a Bolivia con Chile, esos son los acuerdos MERCOSUR. Después viene control de aduana, donde entregas tu declaración SAG donde dices si vienes con dinero, si traes

alimentos y luego te revisan. Pero te revisan del punto de vista no narcotráfico sino que es paralelo. Otra de las funciones de frontera es la revisión del narcotráfico pero no con complejos fronterizos. No es la función principal de un complejo fronterizo.

Este control, ¿donde se hace?

Es que normalmente los funcionarios de aduana y de PDI están capacitados para perfilar gente que pueden encontrar en algunos momentos. Nosotros en la zona norte del país junto con facilitar también lo están implementando tecnológicamente con el fin de ayudar al funcionario a que sus controles sean menos invasivos. O sea que puede pasar su maleta en el escáner, que si la persona esta perfilada y se cree que trae algo, ovoides, estamos habilitando este año vamos a instalar scanner en toda la zona norte del país con el fin de que no sea invasivo el control.

Antes de los controles integrados, ¿como funcionaba la atención en la frontera?

Era solamente convencional. Cada país controlaba en su país la entrada y salida en su país. Ahora también hay las doble cabeceras y todo pero el control es solo uno. Si vas a Bolivia te detienes en Bolivia. Esto es buscar facilitar al usuario que no tenga tantas detenciones.

Hubo obras en Chacalluta en el 2008...

Si obras, pero obras en la franja entre los complejos. El nuevo complejo Chacalluta es del año 1990, muy anterior. Y Chacalluta funciona en convencional, o sea hay dos edificios, y en Chile se controla solo Chile, y en Perú solo Perú. Pero cual es el problema, es que entre los complejos teníamos problemillas. Se arrancaban a veces autos hacia el desierto, pasaban por Santa Rosa y se iban... entonces que se hizo en la carretera, se construyo una zanja, que en algo ayudo. Te fijas que impide que los autos por lo menos se escapen. Lo que si no podemos evitar es que los autos a veces pasan ahí la noche y ahí ya... pasan autos por otras cosas, ropa, hay cosas que no se pueden ingresar a Chile, hay cosas de Chile que no se pueden ingresar a Bolivia, y es... no menor. Cada complejo tiene sus variables, aunque en los de la zona norte normalmente tienen algunas cosas en común.

Como que ?

El tema cultural, también el tema del narcotráfico, la evasión... porque el sur es de manera natural, o sea se va por un rio, por la cordillera, se va de manera natural que es muy distinto pasar por un paso no habilitado. Pero en el norte no se da de manera natural porque es desierto, por lo tanto tu puedes pasar por cualquier lugar.

Existe un acuerdo de control integrado con Bolivia y existe un reglamento que se esta terminando afinar con Bolivia. En 2008 en Visviri se construyo. Es instalaciones precarias pero se controla la zona en Chile. Colchane se inauguró en el 2008 integrado doble carretera. Lo que pasa es que ya el año pasado se logro llegar a cierto acuerdo, no se en que esta la firma de las cancillería, hay reglamento de frontera. Que regula ciertas cosas. Los procedimientos de control aun que todos saben, pero lo ponen en papel y se firma.

En Visviri se controla...

Solo en Chile. Los funcionarios de Bolivia vienen para acá. No se controla en Charaña. Solo en Chile. Nunca ha habido problemas porque los servicios bolivianos, especialmente la aduana boliviana que tenía las luktas para construir, les interesa mucho esto por un tema de evasión, que estén juntos. Y además, suena feo decirlo, pero también de un tema de corrupción del punto de vista de los funcionarios bolivianos. Yo no tengo ningún número que te pueda dar en cuanto a esto, pero así es mencionado por los usuarios. Y ello disminuye mucho su evasión cuando están con Chile. Ellos dan una cifra que en Visviri el año pasado no habían detenido camiones sin registro. Lo que si pasaba cuando teníamos dos fronteras. ¿Porque? porque pasaban por Chile y pasaban fuera. No iban a controlar en Charaña. Ahora que están juntos están obligados a controlar.

Tienen integración de complejos en Visviri, Colchane...

En Chacalluta vamos por allá. Estamos ajustando algunas cosas, control integrado todavía no hay pero se quiere llegar a eso, después siguiendo el norte Visviri lo tenemos unificado en Chile, esta funcionando si, Chungara es doble cabecera, esta funcionando, Colchane doble cabecera con infraestructura nueva eso también en Chungara, que vamos a empezar a construir este año, porque ellos tienen construido en Tambo Quemado, y después más abajo viene Ollague, que ahí no. Ahí estamos de manera convencional, sin embargo hacemos ejercicios constantes. Una vez al año, durante 10 días, se esta funcionando integradamente para ver como están funcionando estos temas, por el tema de los funcionarios, pero la idea es avanzar en lo que ya tenemos acuerdo, sobre todo sobre infraestructura que es Visviri-Chungara, para después avanzar en los que nos quedan que sería Ollague y el Alto Cajón, que queda en San Pedro de Atacama. De ahí estaríamos terminando con Bolivia.

Nosotros cada vez que construimos infraestructura, se están dando las condiciones para acercar lo mas posible los complejos de la frontera. Cosa de no dejar desprotegido un sector importante y mas aun para no tener poblados chilenos que quedan fuera de Chile. Que es lo que pasa, cuando tienes control muy adentro hay gente que finalmente para entrar a Chile, a su país, tendría que controlarse. Pero el caso.. el símbolo de este problema es lo que ocurre en San Pedro de Atacama, además de que tenemos la frontera tripartita, tenemos Alto Cajón con Bolivia y Argentina con Jama.

(veut me montrer les actes des comités de frontiere, me dit qu'avec le Perou l'intégration est tres lente)

Lo que buscamos con integrar es mejorar procesos. Y cada institución obviamente tiene sus objetivos particulares. Especialmente los bolivianos. Nosotros buscamos mejorar procesos y dar paso concreto a que los países que están a nuestro alrededor sientan que Chile pertenece a esta región a la que nunca perteneció en papel, ahora con UNASUR de alguna manera hay una integración un poco mayor pero con MERCOSUR nunca hubo. Por lo tanto lo que se busca es salir del aislamiento, de alguna manera. Esa es mi visión particular, salir del aislamiento en que hemos estado y dar pasos concretos con características de buena voluntad hacia países con quien tenemos conflictos políticos importantes.

¿Funciona?

Funciona, por lo menos los controles integrados a pesar de esos problemas que hemos tenido funciona bastante bien, los bolivianos son bastante atentos, con sus características de su

personalidad, que son tan calladitos y todo, igual no son complicados... han trabajado bien. Han trabajado bien.

¿Conoce esta experiencia de cooperación transfronteriza que se llama AEASF?

Existe una corporación, sin embargo... ellos lo llevan al nivel municipal. Seguramente presentan alternativas, o algunas ideas al nivel de gobierno digamos. Pero los temas de facilitación fronteriza no pueden verlos los municipios. Ellos proponen. Sin embargo son los servicios a través de estos comités liderados por el interior y cancillería que finalmente van viendo la factibilidad de implementar las medidas que ellos proponen.

¿Y proponen medidas factibles ?

Especialmente en el tema de salud, en el tema de apoyo tecnológico, en el tema de educación si estamos firmando cosas. Desconozco exactamente que, o sea lo único que recuerdo por ejemplo en Visviri, en General Lagos que es la comuna que tenemos, había un jardín, y que quería traer a los niños de Bolivia. Estaban interesados, todos,. Justamente para que los niños pudieran estudiar, por su alimentación... tu sabes que Chile financia la alimentación de los escolares mas vulnerables, no es cierto. Pero después hay un problema por lo mío, los papas no entraban con permiso, con los niñitos, en este aspecto fueron surgiendo de la nada en este tema porque en realidad no se preocupó Bolivia de organizarse, porque tu comprenderás que un niño no puede entrar sin... entrar al país así no mas. Es delicado, súper delicado. Pero en ciertas cosas también hay cooperación. El tema de salud, el tema del aprovechamiento de las aguas, con algunas tecnologías, de experiencias.

Los municipios están en los comités de frontera?

Son todos invitados. No todos van. Son pocos, la verdad. Son pocos. Quizás se juntaran a otro nivel pero todo lo que es tema de facilitación fronteriza tiene que ser visto en los comités a nivel de cancillería porque sino no tienen piso, no pueden ser aprobados. Un municipio, un alcalde no le puede decir a aduana oiga, permita pasar estos alimentos. Imposible. Es un tema que se lleva mas al nivel de educación, no de facilitación, porque el niño igual tiene que entrar. (inaudible) Es bien complejo... una persona que entre es muy difícil que pase a ser controlada.

Corredores bioceánicos y controles integrados

Por supuesto, es una de las razones por las cuales se quiere integrar también. Porque corredores bioceánicos, en Chile tenemos dos. El que entra por Chungara y el que entra por libertadores. El que entra por Chungara, que toma Paraguay, Brasil, el norte de Bolivia y cruza por el norte de Argentina, entra por Chungara. De hecho, estadísticamente, el control donde entra más carga es Libertadores y segundo Chungara. Entonces lo que se busca justamente es facilitar el ingreso de la mercadería, cumpliendo también los acuerdos que se han firmado con Bolivia, con el fin que pueda llegar al puerto de Arica y ser exportado.

¿Para que razones principales se instalan los nuevos complejos?

Yo creo que hay una decisión política de implementar los controles integrados, pero una decisión política basada fundamentalmente en dos cosas. Facilitar el ingreso de mercaderías a Chile, por un tema económico de acuerdos tomados al nivel de MERCOSUR y binacionales; y en segundo lugar, dar pasos concretos a la integración. De un tema de pertenencia a la región. En las razones más de fondo, quizás ver, consultar la cancillería, pero eso es lo que yo veo. *(va chercher les docs imprimés de trafic sur la frontière)*

¿Como comparten los gastos de infraestructura ?

En Colchane, Chile construyo su complejo, y con una oficina para que funcionaran los funcionarios bolivianos. En Visviri le puso digamos algunos contenedores a Bolivia, porque todavía no alcanzó así como una construcción... viene un proyecto pero esta más (inaudible) en lo comparativo con Bolivia, o sea en Visviri, muy menor.

(elle me parle des documents) Chacalluta pasan muchas personas, por el acuerdo Arica-Tacna. En carga, ahí ves lo importante que es para nosotros Chungara.

¿Quien coordina todos los servicios fronterizos?

Interior, nosotros.

¿De donde viene esto ?

Lo que pasa es que los complejos fronterizos en Chile estaban en mano de aduanas. Por eso todavía escuchas la aduana... pero no es el único servicio. Ahora ya no es que aduana no controle, sino que no administra, eso pasó a gobierno de interior, a ministerio de interior. La manera en que hemos tratado de ir ganando terreno en este aspecto es porque ponemos las Lukas para inversión. Y también depende de que el gobernador provincial, que es una función de delegado del intendente, la administración de los complejos fronterizos. Entonces se puede llamar a los directores regionales, provinciales, y decirles que pasa bajo su delegación, en su complejo, el funcionamiento y la supervisión de los servicios del ministerio.

¿Tienen relaciones directas con los gobernadores en este ámbito ?

Si. O sea no hay reuniones todos los meses porque tu comprenderás que son muchas gobernaciones. Pero si hay una comunicación mensual en cuanto a situación de recursos, hay problemas que comunican para acá, nosotros entregamos la plata para administrar, pero también entregamos toda la asesoría técnica (inaudible) para como se maneja el tema en otras partes.

Esto lo estamos apoyando nosotros, porque las gobernaciones son muy pequeñas. Entonces no tienen el personal adecuado para atacar todos los problemas de complejos fronterizos. Lo que si como interior hemos creado cupos dentro de la administración del estado para crear una figura que se llama coordinador delegado. El coordinador delegado depende de la coordinación, pero una persona dedicada 100% a los complejos fronterizos. Justamente que vea los temas de integración, se tiene que preocupar de conversar con el coordinador por el lado boliviano, peruano, o argentino. Tenemos coordinadores en Chacalluta, un equipo de hecho son dos coordinadores, un ingeniero de mantención que es de las máquinas, en Chacalluta hay, en Visviri y en Chungara hay pero trabaja más

en relaciones (inaudible) complejos, y en Colchane hay. En Ollague también hay porque esta el Loa, por lo tanto en todo lo que ves de la zona norte tenemos coordinadores.

¿Y con Argentina ?

También, tenemos en Libertadores, en San Moré Mallequo, Cautina, Magallanes, Tierra de fuego. Lo que pasó es que cuando se creó el reglamento con Argentina se creó el coordinador. Porque no podían estar conversando cada uno de los servicios con los otros países. Tenía que haber una cabeza visible, jerárquica. Entonces se creó la figura del coordinador delegado, en Chile para Argentina. Y como este acuerdo sirvió de base para Perú y Bolivia, seguimos operando de esta manera.

¿Esta figura existe del lado boliviano ?

Si. Normalmente lo toma alguien de aduana en Bolivia. No es una persona de otro ministerio como aquí en Interior, que hay otro ministerio diferente, normalmente ellos se apoyan mucho en aduana que tiene el poder digamos sobre los complejos. A diferencia de en Chile donde quien construye es Interior, en Bolivia todavía quien construye es Aduana. En Chile hasta los 1990 era aduana. Ha sido todo un impacto, no menor en el servicio.

- **Maria Teresa Infante, Juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye - Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, 12 mars 2011.**

Presentación

Profesora de la U de Chile donde me formé en la facultad de derecho, posteriormente hice estudios de postgrado en Ginebra y me he desempeñado toda mi vida en la U de Chile, profesora invitada en la U católica, actualmente co-coordinadora de un programa de maestría en derecho internacional económico, U de Chile y U Heidelberg. He trabajado con el instituto de estudios internacionales de la U de Chile. Doy clases esporádicamente en la academia diplomática de Chile, actualmente uno sobre fronteras, y me he desempeñado en los últimos 12 años como directora de fronteras y límites del ministerio de relaciones exteriores, lo que me permite compatibilizar con horas académicas pero no con investigación. Pero no he dejado en todos estos años de escribir, trabajar en temas de investigación, en temas que me permiten a mí, en mi carrera profesional, he escrito trabajo sobre antártica y otros temas más. En los últimos 2 años dejé la jefatura de fronteras y límites del punto de vista del ejercicio legal, porque me he dedicado en tiempo completo al equipo de la defensa de Chile ante la Corte Internacional de Justicia. Porque Chile fue demandado el año 2008 por Perú, a raíz de la delimitación marítima. Y esto es lo en que me encuentro actualmente. Pero en paralelo me ha tocado trabajar los temas fronterizos, por lo cual he combinado, enriquecido la carrera académica con la perspectiva profesional. Así es.

¿En qué situación está hoy en día el proceso ante la Haya ?

En el proceso de la Haya, el procedimiento sigue una secuencia. Perú presentó su memoria el año 2009. Chile entregó su contra-memoria, que es un documento de respuesta en argumentación, el año 2010, a mitad del año 2010 Perú entró con la replica, que es un documento complementario y de argumentación, y nosotros entregaremos la duplica, lo que se llama el (inaudible), el mes de julio de este año. Actualmente estamos en trabajar para la última fase de la etapa escrita. La corte después determinara el pedido en que (inaudible) La fase oral. Significa que expondremos verbalmente ante la corte nuestros argumentos, Perú expondrá los suyos, presentaremos nosotros nuestras conclusiones, y la Corte después va a fallar. Tenemos un horizonte entonces nosotros creemos que es 2 años, 2011 a 2013. Porque la corte por El trabajo que tiene, ella se concentra en los casos que va resolviendo y pasa al siguiente. Y tiene varios casos ante que el nuestro. Eso es. O sea que tenemos trabajo para dos años.

¿Puede acordarme los principales argumentos chilenos ?

Como no. Chile ha sostenido de manera invariable que respecto al límite marítimo con Perú, no hay un tema pendiente que resolver. Porque este límite marítimo fue determinado al mismo tiempo que los países establecieron sus zonas marítimas de 200 millas. Estas zonas marítimas surgieron a fines de la década del 1940 en Chile y en Perú de manera formal como 200 millas. Pero en el contexto de un proceso en que los países, algunos estados que estaban afirmando su derecho sobre plataforma continental. Estados Unidos, México, Argentina. De manera que fue un movimiento que podríamos decir de cambio en el derecho del mar. Y las zonas marítimas de estos dos países se vio enriquecida porque Ecuador se sumó a este movimiento. Y se firmó un tratado llamado la Declaración de Santiago en 1952. Lo que Chile sostiene es lo que ha sostenido Ecuador, también históricamente, y que Perú ha cumplido y ejercido, es que estas zonas marítimas fueron delimitadas simultáneamente, de manera que no quedó ninguna duda de que había una latitud que identificaba el paso de una zona marítima a la otra. Esto desde el años 1947-1952. Es decir, la creación de estas zonas marítimas conllevó también la solución que cualquier problema de superposición que podría haberse presentado entre dos países al extenderse hacia el oeste. Este es un pilar. El segundo pilar tiene que ver con que esta zona marítima y la delimitación fueron implementados, es decir los países invocaron su jurisdicción, ejercieron su control, determinaron normas de derecho interno, encontraron a personas etc. Y además invocaron la zona frente a terceros, es decir ejercieron su actividad tutelar respecto a terceros países, como temas de la pesca irregular etc. Los cuestionamientos de origen desde los años 1950 fueron después derivando en un proceso de negociación internacional en la cual quedó ya finalmente consagrada como costumbre internacional las 200 millas.

Al mismo tiempo Chile y Perú adoptaron actos completos de materialización del límite marítimo. Estos actos concretos de materialización están reflejados en acuerdos de la década 1960, el año 1968, 1969, y después con complementación para colocarnos como actores de enfilación. Que enfiladas sobre el punto, sobre la latitud del límite marítimo permite a un navegante que va circulando a una distancia de las 200 millas, observar de cual es la línea, el paralelo limítrofe. Por lo tanto estos elementos son los que apoyan a Chile. Y además un conjunto de otros actos de (inaudible) diplomáticos bilaterales. En los cuales los países reclamaron justamente el respeto del límite marítimo Chile-Perú, Perú-Ecuador. Y lo que va ocurriendo en los últimos años era que había una insatisfacción de algunos sectores del Perú, llega a plantear una nueva mirada de estos instrumentos, y a considerar que ellos no eran suficientes o eran provisionales, o se referían solamente a algunas actividades en el mar, como la pesca. O que solamente se practicaba en

Ecuador. Y entonces en estas circunstancias es de que se va elaborando la teoría de que hay que delimitar con Chile. Eso básicamente.

(Me habla de literatura sobre el tema-no se pueden consultar aun las memorias pero la demanda del Perú si y resúmenes de las posiciones)

¿Tiene una relación, directa o indirecta, la reactivación del debate sobre el acceso al mar de Bolivia con el proceso de la Haya con Perú?

El proceso de la Haya con Perú ha llamado la atención, naturalmente, los estados vecinos de Perú y Chile hacia el norte, Ecuador y Bolivia. Naturalmente, porque de alguna manera esta demanda respecto de Chile puede significar alguna dificultad, o que en Chile surgiera algunas posiciones mas severas, mas duras, respecto de cualquier entendimiento con Bolivia. Directamente no hay una relación entre la demanda del Perú hacia Chile y la posición de Bolivia respecto de la salida al mar. Porque la posición de Bolivia respecto de la salida al mar es una visión que tiene Bolivia, una posición que es de carácter permanente, y que se acentúa en determinados momentos, a veces se formula en términos menos críticos, menos denuncia, pero (inaudible) de carácter permanente. Se incluyó en la constitución incluso de una cláusula que establece que es irrenunciable de parte de Bolivia. Pero lo que ocurre, digamos del punto de vista de hipótesis de trabajo, es yo creo que hay dos elementos que pueden llamar la atención. Primero, el cuestionamiento peruano respecto a la presencia de Chile desde el paralelo hasta el sur, en la zona que Perú llama en controversia, este (inaudible) Peruano implica desde el punto de vista de Chile en la eventualidad que le concediera un corredor nuevamente con Bolivia, lo hace muy difícil. O si no es un obstáculo a que en la coyuntura actual, imposible. Es un obstáculo insuperable porque es muy difícil que un gobierno chileno pueda atribuir la misma importancia a un cuestionamiento peruano que a una aspiración boliviana, susceptible de ser negociada por un corredor cuyo acceso al mar esta siento cuestionado. Esta es una hipótesis de trabajo, no es que en la realidad se ve exactamente este fenómeno, esta concatenación, porque el corredor no esta en la mesa de negociación en la actualidad. Pero desde el punto de vista del impacto político de la demanda peruana, un gobierno chileno no podría atender simultáneamente dos elementos. En segundo lugar porque la demanda del Perú implica en la mente, en el imaginario chileno, político, una perdida. En el sentido que es una demanda para perder. Es una demanda para entregar. No es una demanda para arreglar algo que no esté solucionado. Es una demanda para ceder. Y por lo tanto, al mismo tiempo habría que ceder respecto de Bolivia implica una interferencia en la forma como se tiene que desarrollar el proceso de la Haya. Con el proceso de la Haya es un proceso objetivo, efectivo, que existe. El tema de Bolivia entonces que de alguna manera podríamos decir que es postergado, queda relegado. Ahora del punto de vista de la realidad, de las relaciones con Bolivia, Chile tiene una agenda con Bolivia. Esa agenda se fue construyendo desde fines del gobierno del presidente Lagos, o sea en el años 2004-2005, particularmente 2005. Y después (inaudible) la presidenta Bachelet, es una agenda que escribe los principales temas del dialogo bilateral. Esta agenda tuvo la virtud de construir de una forma no comprometedora el tema marítimo. Y se puso el tema marítimo para no calificarlo como reivindicación, como acceso soberano, como negociación etc., sino que un planteamiento, una mirada a lo que Bolivia estigmatizó. Una situación importante, y Chile siempre tiene que responder. Por lo tanto, porque no colocarlo como parte de la agenda, como parte de una conversación o un intercambio de ideas, adonde Bolivia comprenda la posición de Chile y Chile pueda entregar a Bolivia una respuesta adecuada a algunas

preguntas que Bolivia hace. Sin permitir que Bolivia imponga el tema de la soberanía como el único tema.

Bueno, este dialogo, en el periodo de la presidenta Bachelet, se mantuvo sin interferencias de la parte peruana. Sin interferencias de la parte peruana. Es decir el dialogo era autónomo de las relaciones de la demanda del Perú. Esta es una visión que ha (inaudible) Chile, que es la que yo comparto. Hay otras visiones del tema, que Bolivia debería ser parte de las relaciones con Perú, y entrar en un dialogo trilateral. Las experiencias históricas que yo he visto, que no han sido muchas, las experiencias históricas han demostrado que es importante que Chile tenga un libreto, una palabra, una estructura de pensamiento propio respecto a Bolivia. Eso es, para que pueda realmente tener éxito un dialogo con Bolivia como tal. Sin tutelas de terceros países. Lo que no significa que terceros países estén... no vean beneficiosa esta conversación, no lo vean con ojos positivos, pero sin la tutela de terceros países. Entonces ese es la situación actual. Actualmente la coyuntura indicaría que Perú observa lo que Chile esta haciendo con Bolivia, que no hayan negociaciones sobre corredores pero observan la situación con Bolivia, y que del punto de vista de lo que debería ser, es del interés de Chile el que la relación con Bolivia se maneje con la mayor autonomía posible. Y teniendo en cuenta sobre todo un elemento que dije al comienzo, yo percibo por lo menos que la demanda ante la Haya ha colocado una valla importante en las opciones que Chile tiene a respecto de Bolivia. Además de la valla que ya tenia por los fracasos anteriores. Eso es.

¿Qué opciones considera Chile para contestar a Bolivia en el tema marítimo?

Lo que se ha trabajado con Bolivia es un intercambio de ideas y de, se podría decir, de posibilidades para entregarle a Bolivia una cualidad marítima mayor que la que ya tiene con el libre tránsito. Que finalmente es un acceso al mar para fines útiles. El actual gobierno esta juntando algunas características que no conozco directamente, pero sabemos que es sin soberanía, y podría ser con facilidades adicionales para que exista un acceso a los puertos. Pero el desarrollo de la tesis seguramente va con más elementos históricos reales. Ahora las características que tiene la situación actual chileno-boliviana en el escenario de la demanda ante la Haya, las posibilidades reales vuelven a ser darle a Bolivia un posible acceso a un puerto o a un centro de embarque o a un sector costero etc. Bajo que características, no conozco actualmente como se esta conversando eso. Pero lo que podemos decir es que al reducir el tema a (inaudible) bilateral Chile-Bolivia las opciones son esencialmente esas. Distinto es el caso en que nosotros pensemos en un corredor al norte de Arica, sin soberanía. Eso que implica, aunque sea solamente del punto de vista de derechos de Perú con el tratado de 29 y del acceso del Perú a se(inaudible) Que hay un involucramiento peruano. Eso es lo que tiene que evaluar cada gobierno, cuanto esta dispuesto a incorporar este elemento.

¿Tienen una franja de territorio, en un espacio conflictivo, que tiene soberanía limitada, se podría decir?

Claro.

¿Que impactos tiene sobre las relaciones bilaterales de Chile?

Ahora, la soberanía de Chile sobre Arica es completa, es decir el gobierno resuelve directamente y sin necesidad de contar con Perú, pero en Arica existe ciertos elementos que están protegidos por el

tratado de 29 como son por ejemplo la servidumbre sobre el canal Mauri que significa un agua que viene de Perú pasa por el territorio chileno y vuelve a Perú, después la vía férrea de Arica-Tacna y los derechos y el régimen que tienen el malecón de atraque al servicio del Perú en Arica. Además de la obligación de carácter general que es la prohibición o que no se podrá ceder o construir ferrocarriles internacionales sin el consentimiento de la otra parte. En el resto hay absoluta, total soberanía. Pero lo que ocurre es que la relación entre Arica y Tacna es una relación de vida cotidiana muy estrecha. Si a eso le sumamos un aspecto jurídico como es el de las servidumbres peruanas, la vía férrea, y el paso de los canales (inaudible) Mauri y la posibilidad que los trabajadores peruanos que hagan este trabajo. Hay un elemento de limitación de la soberanía en un sentido estricto. Eso hace muy importante la relación entre Arica y Tacna. muy importante. Y además de contratar los servicios del Perú naturalmente. Con la concesión ferroviaria. Muy importante. Hay una relación de hecho, y jurídica. Y jurídica. Así es. Lo que significa que el libre tránsito boliviano no interfiere para nada con eso, no hay ningún problema. Lo que sí significa es que la posibilidad de disponer el cambio, la alteración de quien es el Estado. fronterizo con el Perú tiene impactos en la relación chilena-peruana. Lo tiene. Aunque sea sin soberanía.

Qué tipo de desarrollo fronterizo es impulsado por el centro chileno?

Claro. Ha habido políticas de desarrollo hacia Arica, Iquique también, a lo largo de la historia. La más importante fue el que fue un puerto libre, lo que significa una importación del exterior que permitiera garantías económicas de comercio en Arica. Y después las inversiones en materias de acusos indicos(inaudible) que fue la gran inversión sobre el río Lauca y la central Chapipiña, la Eléctrica para Arica. El proceso de zona libre, de puerto libre, no podía mantenerse en la medida que el estado chileno entero evolucionó hacia un estado con comercio libre. Entonces se implementaron políticas destinadas al fomento, a la implementación de determinadas actividades, por ejemplo las armaduras de vehículos electrónicos y por es también la extensión de la zona franca industrial de Iquique hacia Arica. Y algunos subsidios hacia la mano de obra etc. Esa es una política que ha sido evaluada/ dada (inaudible) en general pero no siempre ella ha dado los resultados esperados. Eso ha dado, más resultados de que en Chile en general se estima, pero ¿porqué? Porque Arica necesita tener ventajas, mantener las ventajas comparativas no con el resto de Chile, sino con el resto de quienes son las otras economías que tienen estos mismos sistemas de maquila por ejemplo, etc. Entonces ahí es donde Arica pierde su competitividad por su ubicación geográfica, por otras características. Después tenemos la situación en la cual tenemos un vecindario que no es de alta demanda, es alta demanda de un cierto tipo de productos pero no es un vecindario de mercado para Arica. Es de mercado para algunas cosas, por ejemplo para productos, entiendo yo para la exportación de aves, pollos etc., pero eso no (inaudible) un sector industrial. Se buscó que Arica fuera una especie como de almacén para exportaciones desde sur América. Pero eso no fructificó. Fue la ley Arica I y Arica II. Decía que hubiera ventajas especiales para depositar en Arica y de ahí no exportar. Porque no fructificó, porque un exportador de terceros países de Suramérica tiene que tener una ventaja superior para exportar por Arica que para exportar por sus propios puertos. O por exportar por los mecanismos tradicionales que ya tienen. Por ejemplo, el libre tránsito boliviano. Donde van con ventajas económicas superiores. Ahí tenemos un elemento. Nosotros en la DIFROL pensábamos que Arica tiene desde el punto de vista económico, ventajas en la medida en que haya inversiones sustantivas de parte del estado en material agrícola, porque tiene una producción de semillas importante, es una buena productora de hortalizas y tomates, aceite de oliva etc., pero

necesita agua y eso tiene que haber inversión pública importante. Esa es una cosa, segundo lugar el turismo. Un turismo que yo creo que ha funcionado. Por supuesto no es un turismo que tiene la comparación del turismo del nivel de Héctor del Paine o San Pedro de Atacama. Pero no requiere a mi juicio una ciudad tener solo este turismo para desarrollarse, porque estamos hablando de niveles de población muy distintos, de características poblacionales muy diferentes. Aquí tenemos una población autóctona muy importante, comunidades aymaras etc. Arica tiene un patrimonio bello interior, natural, y ese es un turismo que se vincula con Bolivia, con una parte de Perú y la parte agrícola. Además hay una industria pesquera que subsiste, moderna, de harina de pescado, aceite de pescado bastante moderna. Y el puerto que es una empresa con inversiones de capitales privados desde el año 2004 que tiene una dinámica importante, en la medida en que se maneje muy bien con las cargas bolivianas. Que es su principal motor. Eso es muy importante. Y lo demás ya es empleo público. O sea la presencia del estado, los servicios públicos. No creo que... Bolivia puede tener un desarrollo industrial en algún sector, minero por ejemplo o vinculado con la minería no metálica, con sales, con bórax etc., pero eso tiene que afirmarse en otros esfuerzos, en la parte agrícola por ejemplo. Ahí viene el problema del agua. Así es.

Que es un tema de la relación con Bolivia que no se ha desarrollado de manera de poder resolver el tema del agua con Bolivia. No solamente los regímenes de derecho interno que predominan, sino que también tiene que ver con algunas doctrinas oficiales de la parte boliviana que es una doctrina muy restrictiva en materia de uso del agua. Es decir que un recurso hídrico no se puede utilizar a otros fines que no sea la propia cuenta de la gente. Todos estos elementos han dificultado mucho el trabajo del tema del agua, objetivamente es un tema que podría ser trabajado muy provechosamente por los dos países. Sin afectar el medioambiente. Toda la década pasada se conversó con Bolivia intermitentemente, o sea hubo un espacio, se avanzó con un grupo de trabajo, después se detuvo. Después se habló del tema del río Silala. Después se habló del tema de recursos generales. Y ahora en este momento el tema está en un especie de estatuto quo.

¿Ha escuchado de aymaras sin Fronteras?

Si, he escuchado del tema, conocimos del proceso, que tenía que ver con un proceso de los municipios fronterizos que eran dirigidos por alcaldes de la etnia aymara, y que cruzaba la fronteras políticas y que significaba poder fortalecer la relación bilateral de manera que se pudiera establecer actividades que fueran o comunes o potenciadas con apoyo de terceros. Yo creo que es un proceso que tiene una cierta base política, no es un proceso autonómico a mi juicio. Es un proceso de llamada de la atención en el sentido de que pueden haber problemáticas comunes de un lado y del otro de la frontera. Tengo la impresión de que ASF tuvo más éxito con la parte boliviana que con la parte peruana. Hubo mejor diálogo, y ahí una reunión de municipios fronterizos que se (inaudible) en la forma moderna de evocar el tema aymaras sin fronteras. Y la parte religiosa, o la parte cultural, la parte social es una relación que siempre ha existido y que tiene que ver del punto de vista familiar, también des ciertos ritos, ceremonias, ferias, actividades económicas etc. Pero la presencia del estado en general, un estado unitario como es el chileno, no se ha debilitado con ese fenómeno. No se ha debilitado.

¿Tuvo alguna resonancia en Santiago ?

Del punto de vista de la relación bilateral con Bolivia, ayudó. Ayuda. Porque Bolivia vio con buenos ojos el gobierno del presidente Morales esta reunión de municipios que en el fondo son donde se expresan las comunidades aymaras. Y después, en la forma de poder determinar cuales son las necesidades más propias de las zonas de frontera donde están las comunidades aymaras mas fuertes, en materia de educación, salud, producción, vivienda, cultura, etc.

Qué instituciones se hacen cargo de...

Hay una institucion del ministerio del interior, la SUBDERE, ella dio seguimiento y colaboró con la presentación de programas al BID. Desconozco como ha evolucionado eso el ultimo año y medio. Pero la SUBDERE estuvo involucrada en el apoyo para la presentación de propuestas al BID.

¿Que opina del apoyo de terceros, en una zona fronteriza chilena ?

Depende del apoyo de terceros, de la metodología que ellos empleen. En general los organismos internacionales ha estado vinculados a un mejoramiento, a una mejor preparación a la presentación de proyectos. Después hay ONG's o entidades no nacionales pero si del nivel regional de otros países, por ejemplo Italia. Que han estado involucrados. A mi no me parece, me parece que sea a lo contrario de un efecto social social. Ahora creo que en algunos casos, casos de terceros, no voy a individualizar, sobre todo en un fenómeno particular es importante pero que es muy parcial porque hay una a priori, una mirada muy negativa al Estado nacional. Y al hacer una mirada negativa al estado nacional y una especie de sobre valoración de la capacidad propia que tienen las comunidades, las dejan muy abandonadas a su propia capacidad de gestión internacional. Las características de nuestros estados son distintas al estado europeo. Es decir conceptos (inaudible) publica en nuestros países. El concepto de municipio, de servicio público es un concepto mucho más unitario, de salud etc. Y que no tiene nada que ver con que niegue las raíces, las características aymaras. Entonces que han apostado, que han apostado menos, que lo que ha aportado el propio estado nacional al potenciamiento de las comunidades locales. Pero creo que ha sido muy importante (inaudible) mucho más que la parte sur donde se (inaudible) fenómeno cultural. En el norte yo creo que desde Antofagasta, San Pedro hacia el norte, ha sido importante. (inaudible) valor lo que es la propia comunidad y con su capacidad de gestionar proyectos. Ha sido importante.

Es posible que en algunos municipios hubo un cambio de alcalde hace tres años o dos años, y la comunidad no haya evaluado totalmente positivo como la autoridad comunal estaba desarrollando estas iniciativas. Entonces es interesante conversar con ellos para hacer una evaluación en general. La idea de que haya un proceso de mayor capacidad de presencia en la política interna y la relación bilateral, sobre todo la relación con Bolivia, fue importante. A mi juicio es importante, es interesante. Ahora, en la relación con Perú es posible que las asimetrías hayan sido mayores en las capacidades que han tenido las comunidades chilenas y las peruanas. Y creo que en Perú se busco un modelo mas centralizado. Por ejemplo con comité de frontera Chile-Perú a diferencia del comité de frontera Chile-Bolivia, donde hay un componen municipal, creo que en Perú, que fue un tema mas central. Ahí están las asimetrías entre comunidades. Por lo menos, hasta el año 2009, es lo que nosotros percibimos.

En los comités de frontera con Bolivia, si asisten los municipios...

Si. Si. Ahora, la agenda de los municipios que se puede impulsar en la medida que los gobiernos también los respalda. Por ejemplo en alguna materia educacional, etc. Pero ha sido positivo. Es una frontera, tiene que ser una frontera con una mirada de confianza, pacífica. Y eso se da al nivel de autoridad comunal.

¿La creación de la región de Arica Parinacota cambio cosas en materia de desarrollo fronterizo y de relación con los vecinos?

La región de Arica ya ha tenido un grado importante de autonomía porque la gobernación de Arica tenía un grado importante de personalidad con la relación con Tacna. Pero el intendente tenía que compartir Arica con Iquique. La región de Arica Parinacota que es una aspiración política de la provincia le ha entregado una mayor dotación de servicios públicos, una mayor capacidad de gestión, de gestión de su puesto de definiciones etc. Desde el punto de vista de lo que es el estado en general, habrá cambiado tanto el peso de Arica dentro del Estado chileno? Todavía no tiene senador propio. Los senadores son compartidos entre las dos regiones. De manera que es una pregunta que hay que hacerla localmente. Lo que si yo creo que es importante es que ha sido dotada de una estructura del estado mucho más potente con sus servicios públicos presentes. De una fiscalía propia en materia de (inaudible) pena, tiene su corte de apelaciones hace 2 años, así que ya en el poder judicial, después hay una presencia de servicios de seguridad por ejemplo, tiene la prefectura carabineros, tiene además policía de investigaciones tiene armada, policía marítima, que ya la tenía antes etc. Creo que ha dado una mayor dotación de recursos. ¿Cuanto habrá significado eso para tener una proyección propia en lo económico en otras materias? Hay que preguntar a la propia región. Se ha cambiado estructuralmente su posición.

¿Y en cuanto al manejo de la frontera?

Ya la tenía muy autónoma el manejo de la frontera con Tacna, la participación en el comité de frontera con Perú que es Arica y Parinacota los actores, y (inaudible). Ellos la relación con Bolivia, con los pasos fronterizos está Chungara,-Tambo Quemado, que es el paso el más importante que tenemos con Bolivia. De manera que eso básicamente era Arica la que dominaba esta relación. Ahora lo que si, es que Arica es el polo del punto de vista de la salida de Bolivia al mar, la mas importante. Porque el puerto de Arica es el puerto el mas utilizado por Bolivia para su comercio exterior global diversificado. Importaciones y exportaciones. Eso es muy importante.

¿La creación de la región puede tener un impacto sobre la idea de integración al nivel de corredores bioceánicos etc.?

Si. Eso es muy importante. Siempre hubo que tomar en cuenta Iquique, y tomar en cuenta Arica. Iquique ha tenido políticamente un mayor impacto en la política nacional. No solo son más votantes sino que además tienen una masa de comercio importante, hay mucha población etc. Pero el punto de los corredores bioceánicos, nosotros creemos que ambos puertos tienen que estar vinculados correctamente con Bolivia, bien con Bolivia. Iquique con la zona franca, porque el puerto mueve otro tipo de comercio, porque mueve un turismo además importante todo el año, y Arica porque es la salida de Bolivia. Y porque tenemos además por ahí una gran importación boliviana directa. Ahora, hay una reunión la próxima semana de corredores bioceánicos central, y vamos a ver cuales son los

temas esenciales que esa reuniones aporta. Los temas de los corredores bioceánicos son como atraer mas los estado de Bolivia y Brasil que son del interior, que son Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, hacia la corriente del pacifico. Que es teórica, pero que tiene que ser mas practica. Y por supuesto el paso por Bolivia. Y Bolivia ha planteado los temas del transporte, no solamente la cuestión ambiental sino también el impacto económico que tiene el transporte extranjero. La participación en los tráficos. Y ahí hay que examinar todo este tema, que no es algo simple, es algo muy fascinante del punto de vista de las negociaciones internacionales. Y eso si que ya nos habla a nosotros de una integración mas profunda. Cuando ya tenemos un corredor, no (inaudible) como el actual donde solamente Santa Cruz (inaudible) Pero de ahí a un proceso económico superior, más movimiento etc., estamos hablando ya de una etapa ya distinta. Donde se esta viendo este potenciamiento de Iquique y Arica. Ahí estas actas van a ser públicas así que las puedes consultar después.

En cuanto a integración para Chile, ¿que significado tiene?

Eso es muy fuerte. Yo diría que la parte norte. En Santiago nosotros vemos esto como algo más folklórico, como algo más cultural, etc. Pero cuando uno va desde Antofagasta hacia el interior, Antofagasta tiene su propio motor, pero después uno va a Iquique y Arica, inmediatamente uno observa la interrelación que hay con Bolivia que es enorme, enorme. Muy grande. Por supuesto que las asimetrías económicas hacen que estos no son desarrollos como si estuviéramos hablando de Rotterdam etc. La gente puede pensar que nosotros tenemos los otros no, no, no se trata de eso. Se trata de que haya una normalidad en las relaciones bilaterales que es mucho más intensa. Es una integración de servicios en muchos casos. Mas de servicios, que de intercambio de bienes materiales. Eso es. Ha estado en Iquique Ud. Que bien.

- **Julio Urzua, Vétérinaire pour le SAG (Servicio Agricultura y Ganadero), Ministère de l'Agriculture, Santiago. 17 mars 2011.**

Podemos empezar, para que se presente Usted, su formación, qué es lo que está haciendo

Mi nombre es Juan Urzúa, soy médico veterinario, trabajo en el servicio agrícola ganadero, he trabajado en diferentes programas que lleva al servicio agrícola ganadero, trabaje cuatro años en el centro de defensa pecuaria encargado de importancias y temas cuarentenarios y que es básicamente lo que genera los ligamientos de importaciones de productos de que se originan animal. Adicionalmente durante varios años trabaje en una oficina sectorial que prestaba apoyo a una oficina que tiene una oficina de fronteras a su vez, entonces estuve durante seis años trabajando en un control fronterizo de forma ocasional con periodos de una semana cada 45 días de dos a tres meses.

¿Qué control era?

El control fronterizo de los conquistadores, en la quinta región. Bueno yo creo que es súper importante aclarar que los controles fronterizos tienen básicamente cuatro servicios públicos que trabajan en las fronteras. Por una parte esta policía internacional que hace todo el control que tiene que ver con el ingreso de las personas y la identidad de ellos. Esta el servicio nacional de aduana que controla el ingreso de mercancía que tiene un valor comercial, eso está sujeto a tasas de

importación, esta carabineros de Chile que hace un apoyo y también tiene que estar en los sectores fronterizos. También está el sector agrícola ganadero y es el que se encarga de ver y controlar el ingreso de productos de tipo agropecuarios, es decir agrícolas, silvícolas, o sea de la madera, y de origen animal. Cualquier persona que ingrese a Chile está de alguna manera sometida al control de policía internacional, de servicio nacional de aduana, y del servicio agrícola y ganadero. Eso es lo que es entendido como controles fronterizos que están habilitados para el ingreso de productos, no todos los controles fronterizos que hay en Chile, tú también puedes buscar la información, deben haber más o menos unos 170, están los marítimos. Dentro de todos los servicios fronterizos hay algunos de ellos son utilizados para el ingreso de productos agropecuarios, no en cualquiera pueden exportarse servicios agropecuarios y adicionalmente algunos de ellos funcionan en forma habitual, hay algunos que se autorizan en ciertos períodos de tiempo como por ejemplo: un período estival como el verano o en su defecto a solicitud de un interesado por a, b, ó c motivo necesitan utilizar ese puesto fronterizo y se autorizan sobre la base de un análisis si es factible de llegar o no llegar, si las condiciones son necesarias o no, básicamente eso. Eso sería lo primero, yo diría para los controles fronterizos. Del punto de vista de las acciones que realiza el servicio agrícola y ganadero en términos generales cuando cualquier persona que ingresa a Chile mayor de 18 años tiene que hacer una declaración jurada. Es una declaración jurada que tiene componentes del servicio nacional de aduana y del servicio agrícola y ganadero y cada persona ahí tiene que declarar si trae o no trae productos de tipo agropecuarios, en este caso. Cuando ingresan personas menores de 18 años tiene que venir acompañados de otra persona que hace esa declaración, probablemente tiene que haber de jóvenes menores de 18 años, pero los jóvenes de 14 o 15 años que viajan solos llenan la declaración pero no es lo habitual. Entonces cuando hay menores de 18 años quienes hacen la declaración es un mayor de 18 años que se hace responsable de los productos que esa persona puede traer. Yo diría que así básicamente funcionan los sectores fronterizos del punto de vista de los productos que las personas pueden ingresar hay ciertas cantidades de productos que pueden venir en el equipaje acompañado -en ese caso yo también te puedo dar una lista también; te la mando por correo- de esos productos en general que pueden ingresar son: productos que tienen algún grado de procesamiento industrial que sean reconocidos, productos además que se sabe que los productos a los que se someten son procesados y estandarizados internacionalmente, y a su vez que vengan rotulados, eso significa por ejemplo, que si yo quiero ingresar un queso, el queso tiene que venir con algo que diga producto pasteurizado, por ejemplo. Si es un producto enlatado, se sabe que están sometidos a un proceso de esterilización comercial, si fuera un producto que viene en un frasco que viene cocido, tiene que decir que viene cocido. Básicamente esa es la forma en que se manejan los servicios fronterizos.

Me ha dicho que algunos están habilitados y otros no, y otros de vez en cuando (inaudible)

Los que están habilitados normalmente eso tiene que ver con la existencia o no de infraestructura, por ejemplo que existan caminos, hay muchos sectores fronterizos que están en la frontera y uno sólo llega a ellos a caballo, en algunas zonas hay centros de aduanas que se tienen que estar verificando cada cierto tiempo porque se sabe que hay comunidades que pueden transitar por ahí, si no se controla eso podría ayudar al ingreso ilegal de animales, de productos, eso a cada cierto tiempo se da. Si en algún momento, tú por ejemplo si accedieras de información de los productos que en Chile se detectan, muchos de los que se detectan son destruidos y hay ciertos intereses de ingresar productos, sobre todo en Chile que hay una condición económica un poco mejor que lo que

es Perú, que lo que es Bolivia, eso hace que el ingreso sea mayor y por ende el precio que tú puedas adquirir y acceder de un producto es mejor. No es lo mismo que un kilo de papas vendido en Bolivia que un kilo de papas vendido en Chile, y para que decir la fruta tropical que aquí no se produce.

¿Tienen unos controles chicos para espacios rurales?

Del punto de vista de los productos que están autorizados, no. Los productos que se autorizan son todos iguales, es decir el riesgo que tiene un producto inherentemente es el mismo, por ejemplo si alguien trae un pedazo de carne que la había cocinado en su casa y que tú no sabes que la temperatura que alcanzo al interior del producto, tú no sabes qué es lo que te permite asegurar que los virus que podría haber tenido ese animal van hacer inactivados, tú no vas a saber, en ese caso ese producto que llega por el aeropuerto Pudahuel o el paso fronterizo de Chacalluta, si ese producto no ingresa se detiene y se destruye, se decomisa y se destruye y esa es la política que el SAG utiliza. Aquí no hay espacio para que se puedan ingresar productos que pueden tener riesgos

¿Se ha mejorado el control en los casos justamente de los sectores rurales?

Sí obviamente no hay ningún paso fronterizo que sea impugnabile, hay algunas situaciones si las personas quieren ingresar productos de contrabando lo van hacer, van a ocupar las noches, o la cordillera cuando no tenga luna, los días en que puedan haber cambios en los estamentos, esos días se pueden utilizar para ingresar productos de contrabando.

¿Tienen algunos medios para mejorar lo que pasa?

Básicamente controlar a todas las personas que pasan. Yo diría que en Chile hay tres, en otros países no existen lo que se conoce como control selectivo, por ejemplo hay países donde tú ingresas y de 10 personas que ingresan te digan a usted lo vamos a revisar y los demás pasan e ingresan sus productos. En este caso en Chile todas las maletas son pasadas por rayos X, ya sea en Chacalluta o en los libertadores, y si no lo hay todas las maletas que son por buses son revisadas manualmente, en definitiva hay una revisión de todo el equipaje que lleva una persona.

¿Hay productos que ustedes justifiquen en algún lugar de Chile, como las exportaciones que me hablaban de la justificación de la quinua que hay que exportarla de Bolivia a Chile?

Sí, en general las exportaciones de un producto o el intercambio se hacen de una forma amigable y para que eso sea legal todo el intercambio que se hacen entre todos los países se hace bajo informes sanitarios como para los agrícolas y los de origen animal. Y ese certificado lo emite el servicio de sanitario oficial, en este caso el SAG.

¿Los controles sanitarios en Chile son más fuertes que Perú o Bolivia?

Yo diría que son más estrictos, el chileno puede pasar por contrabando incluso pasando por un paso fronterizo habilitado, como el mercado de la droga, así como puede haber gente que se arriesga a tomar un avión de Chile a Europa eso tiene que ver con que hay cierta posibilidad que la droga

finalmente pase, esto sucede con los productos agropecuarios esto quiere decir que hay cierta cantidad que va a poder ingresar, si son cantidades pequeñas.

(inaudible)

La feria transfronteriza tiene un tratamiento especial, en este caso por eso se preguntaba si ibas a ir al norte, lo que yo te recomendaba o hablar con un colega que es de Arica, es un veterinario que tiene experiencia y a trabajado en estos temas de zonas fronterizas, yo sé que ha trabajado en estas ferias semanales que tiene, donde pasan productos y ahí el SAG entiende que hay algunas situaciones especial en esas poblaciones. Yo no te podría decir el tratamiento específico que tienen porque lo desconozco y no lo conozco en profundidad, preferiría que otra persona te hablara de eso.

¿En el norte usted sabe cuáles son los pasos transnacionales?

Los habilitados en forma estival son estos, y los que se habilitan a solicitud de estas ferias pueden que sean ferias costumbristas, puede que alguno de esos se haga autorizando el paso de forma ocasional. Pero en general Chile no autoriza el paso de productos, no hay que correr el riesgo sabes que tenemos una hoy día una situación hoy día privilegiada. Tenemos un sector exportador que tenemos que proteger, tenemos un sistema productivo también como por ejemplo sabemos que el ingreso de plagas también está explícito en la producción local, entonces para nosotros la protección que hacemos de nuestros vegetales y de nuestros animales tiene que ver con la protección del status sanitario que tienen sirve adicionalmente nos ayuda para poder exportar.

¿Cómo miden para patentar lo sanitario?

Básicamente con las enfermedades que tú estás libre y no estás libre, de alguna forma hay algunas enfermedades que uno hace vigilancia, hay una cierta cantidad de información de enfermedades reconocidas y notificadas a nivel mundial, por ejemplo enfermedades de los animales, que están bajo los ligamientos que da la OIE –organización mundial de sanidad animal que tiene sede en París - esta organización tiene una cantidad cerca de 120 enfermedades entre animales ya sea terrestres o acuáticos sobre las cuales los países notifican sus situaciones sanitarias.

¿Eso tiene que ver con las zonas transnacionales y reglamentos que hay acá?

Exactamente. Y adicionalmente para que uno pueda demostrar que tiene una condición libre uno tiene que hacer vigilancia. Hay vigilancias pasivas, vigilancias activas, eso depende de la situación sanitaria de la enfermedad que hay en el continente, si existe en la región o no, de las condiciones ambientales por ejemplo que tienen que ver con el clima tropical, muchas de estas enfermedades se van a presentar porque tienen relación con vectores, mosquitos, garrapatas, pulgas, por ejemplo; pueden dar situaciones X para una zona y en ese mismo continente uno empieza a bajar como es el caso de Chile que por tener un clima mediterráneo, por tener un desierto de la cordillera al sur, hace que las situaciones climáticas sean distintas entonces en algunas partes no vas a tener esa cantidad de vectores, hay una serie de enfermedades, los elementos que uno pone en análisis para saber la situación sanitaria que uno tiene.

En el caso de la fiebre aftosa ¿hay un convenio con la FAO que corresponde a 5 países?

Ese es un proyecto FAO

Chile está conversando con ellos pero no está en el proyecto. ¿Cómo se relaciona ahí?

Sí, lo que pasa es que ahí, yo separaría las cosas en qué sentido; Chile tiene o tenía un convenio de sanidad animal fronterizo entre Perú, Bolivia, Chile, con apoyo de la OMS o OPS, para mejorar la condición sanitaria de las zonas de frontera, y eso tiene que ver con que Chile es libre con respecto a la fiebre aftosa desde el año 1951 y en el caso de Bolivia y de Perú al no meterse al convenio los dos países tenían una situación de infectados o de no libres, para no darles una connotación de negatividad. Entonces se hizo ese convenio para mejorar básicamente las condiciones y darle un apoyo a los movimientos transfronterizos, para mejorar las condiciones de vigilancia en las zonas de fronteras. Por consiguiente, si uno mejora las condiciones de vigilancia tiene información más actualizada de lo que está ocurriendo. Y ahora esto está reevaluándose ya sea a través de la OMS u OPS, ahora Chile, Perú y Bolivia se está reevaluando hacer un nuevo convenio y eso probablemente se va a volver a firmar.

¿Por qué no se firmo?

No porque tenía un plazo de finalización en el año 2003, y en el 2003 se generó una venta y con esa venta el convenio se prolongó hasta diciembre del 2006, y en este año, como la condición entre los países era mejor se olvidaron del convenio y el convenio se acabó. Y en el año pasado dijeron que tenía el proyecto de la FAO y dijeron que sería súper bueno que nos apoyara Chile, por la condición que tiene libre de fiebre aftosa, sin propagación durante 30 años, nos dijeron que les gustaría que trabajáramos en una reunión en apoyo al proyecto shadow, que tiene convenio sobre el control de aftosa en Bolivia, Perú, Ecuador, Colombia y Venezuela, son los cinco países que decías.

¿Entonces había una conversación diplomática de convenio?

Sí, por supuesto. Siempre hay una relación diplomática detrás que puede ser a nivel de los ministros otra puede ser a través de los directores de servicios sanitarios, que se van ligando a estas organizaciones que son súper importantes para los países, es decir, hoy día por la globalización que existe ningún país puede funcionar solo, todos los países de alguna manera necesitan de apoyo, comercian con países vecinos o lejanos. Entonces es importante esta relación que existe con respecto a la situación sanitaria que se puede manejar.

¿Por qué las relaciones estaban mejor?

Porque las relaciones sanitarias estaban mejor, teniendo en cuenta que el principal foco de ese convenio que es un convenio de marco fronterizo de sanidad animal es donde más se trabajó lo que era fiebre aftosa como la importancia que tiene para la región, para sanidad animal. De hecho la fiebre aftosa es la enfermedad más importante que existe en la sanidad de los animales, por las pérdidas que produce, por las formas en que se expande en una región.

Y este convenio (inaudible)

La FAO estaba trabajando en este proyecto con Bolivia, Perú, Colombia, Ecuador y Venezuela, entonces le interesaba ya que uno de los componentes era el trabajo de fronteras, dijeron vamos a llamar a Chile para que empiecen a trabajar con este convenio.

¿Este convenio está relacionado?

Este proyecto de los 5 países es de la FAO, entonces la FAO como organismo internacional ellos decían a quiénes les entregan recursos. Para ello, Chile tiene una condición de libre de aftosa entonces no necesita este apoyo que ellos están dando, porque este proyecto de la FAO, trae recursos de países que aportan como Italia y España, aportes monetarios importantes entonces ellos definen lo que hay que hacer, en este caso controlar los residuos que causa la fiebre aftosa, entonces Chile no necesita y lo que hace es producción como servicio agropecuario.

¿Y Chile va a volver?

No, en una reunión que hubo el año pasado se conversó entre los tres países más la OPS y OMS y dijeron que sería bueno que este convenio lo reactiváramos para que Chile pueda apoyar lo que este proyecto tiene.

¿Entonces este control está en los pasos o en zonas de fronteras?

Hay en las dos cosas, lo que es la inspección propiamente tal eso se hace en los pasos fronterizos, porque son los sectores habilitados, es decir yo no puedo tener a una persona de Bolivia que no haya ingresado por un paso fronterizo, por mucho que sea de la cultura aymará, que se quechua, porque de alguna manera el tema tiene que ver con que las personas que son de Bolivia tienen que ingresar a Chile como cualquier extranjero que ingresa a un país con un sector que este habilitado para que ese país sepa que esa persona está. No es por decir que esa persona no entra si no que tiene que ver básicamente con los funcionarios del SAG que están estos puestos que son definidos para que vean el ingreso de personas o para el ingreso de productos. Segundo, en ciertos periodos del año dependiendo de las regiones, hay regiones donde se puede hacer todo el año, hay regiones que no depende de las condiciones de clima por ejemplo de nieve. Hay ciertas actividades que se realizan y nosotros las llamamos actividades de ganado en este caso son visitas que se hacen a zonas que se van recorriendo en ciertos lugares y que ahí se pueden hacer en vehículo, se pueden hacer a caballo dependiendo la zona. Ahí se va haciendo control para saber si hay ingreso de animales que entren ilegalmente. Entendiendo que la situación de frontera es una situación muy especial porque los animales no reconocen si están un día en Chile o están en la zona tripartito o están en atravesando Perú, el animal no entiende eso, si ven pasto en ese lugar se van a ir. Entonces el control está enfocado básicamente a los animales que pueden moverse por ellos. En general los animales que son domésticos tienden a moverse con sus amos, porque el amo lo mueve de zona de alimentación a otra zona de alimentación, hay un tema de protección también de parte de otros depredadores. Hay una relación que se va dando entre los hombres y los animales que de alguna manera si el hombre mueve a la llama jefe las demás se van a mover con él, porque esa es la que manda en ese rebaño, entonces las sigue, yo creo que el movimiento que se da es por un tema ocasional de animales que

pueden pasar. Después estaba pensado que los animales silvestres que hay en la zona preferentemente hay vicuñas que están hasta cierta altura en esas zonas por ejemplo: están a 2500 a 3000 metros, y más arriba no hay vicuñas, entonces eso hace que ciertas zonas tengan control. Ahí están los carabineros que también controlan, está policía internacional, esta la aduana, el SAG que de alguna manera también controlan otras zonas de acceso fronterizas.

¿Ustedes trabajan con carabineros?

Sí

¿Con respecto a las informaciones que les dan a los productores, tienen información, los motivan para que no sobrecarguen las fronteras?

Sí en algunos momentos ha existido y hay momentos que se hace más fuerte como los primeros problemas sanitarios que fueron en el 2001, hubieron unos problemas de brotes de fiebre aftosa en Brasil, Argentina, Uruguay, lo más complejo fue en Uruguay y Argentina, en ese momento hubo mucha discusión hacia los productores, muchos trópticos, mucha información escrita, haciendo charlas, haciéndoles ver los riesgos que existen. Después de eso se hacen ese tipo de concienciaciones que no tienen hoy día una estructura formal donde se diga que se van hacer tantas reuniones, eso hasta ahora, porque con la activación del convenio es que se hagan estas cosas de concienciaciones, charlas a granaderos, de alguna manera haciéndoles ver la importancia que tiene que los animales no se muevan de forma libre, ya que principalmente si ingresa alguna enfermedad los que más van a perder son ellos, porque se hará un control de sacrificio de los animales. Van a perder su capital, su productividad.

¿Trabajan con los municipios?

Sí, porque en los municipios hay unas oficinas que tienen que ver con la sanidad de tipo veterinario, muchos de ellos tienen trabajo con el gobierno que tiene relación con el desarrollo agropecuario, ellos antes podían vacunar a los animales, le podían dar anti des parasitarios, a veces se le entregan razones de emergencia, a veces tienen problemas de acceso al agua, se les puede dar agua, hay muchas cosas. Yo diría que estas cosas no tienen hoy día –cómo lo digo- existen pero no en todas las provincias y en los municipios, donde hay comunas que por el desarrollo productivo que ellos tienen pueden enfocarlos los recursos a alguien que tienen ciertos cultivos, y puede que la comuna del lado tenga mayor ganado, entonces ahí hay que darle apoyo para los animales, eso tiene que ver con eso, tampoco responde a una lógica general.

¿Hay proyectos de desarrollo, cómo lo manejarían?

En general aparte de estos convenios también hay unos comités fronterizos que van muchos más allá de los problemas sanitarios, son muchos temas por ahora no recuerdo detalles, hay unos que tienen que ver con la parte agropecuarias, otros con el movimiento de personas, otras con el tema del turismo y bajo ese gran marco hay distintos comités. Entonces si hay problemas de desarrollo pueden que estén más enfocados.

¿Hay una producción común?

En el SAG, nosotros no estamos enfocados en sistemas productivos, para eso hay otras instituciones del gobierno como por ejemplo: INDAP, que tiene que ver con el desarrollo y exportación de quinua, ellos lo tendrán que enfocar y nosotros en alguna medida vamos a ser un apoyo si es necesario de tipo sanitario. Yo diría que en términos generales es difícil decir como funcionaria, porque habría que ver el producto en específico, qué tipo de proyecto es el que se va realizar, y cualquier proyecto que sea gubernamental va a tener un apoyo del SAG, del intendente, del gobernador, muchas veces del mismo alcalde que va a tener una ayuda más local, obviamente ya que nosotros somos de un servicio público tenemos que estar para quien nos pide ayuda, teniendo bien clara que a nosotros también hay cosas que debemos revisar.

¿Aparte de este convenio regional hay convenios en las fronteras?

Por ejemplo: con preguntas sobre temas fronterizos, hay varios, como el convenio al aire, Perú, Bolivia, Chile, las comunidades aymaras que son partes de estas tres partes están dentro de este convenio. Después estaría otro convenio grande como el MERCOSUR que es un convenio entre Brasil, Paraguay, Uruguay, y Argentina, son países asociados, que nosotros también somos miembros completos.

¿Chile no volvió a ser miembro asociado?

No, Bolivia se incorporo después. Después siguiendo con la idea que tengo, Están los acuerdos de complementación económica Chile tiene complementación económica con Perú, también con Bolivia el ACE 22, tuvo uno con Argentina, y hoy día tiene el ACE 35 con el MERCOSUR, entonces existen varios tipos de convenios que tienen una serie de capítulos y muchos de estos tienen capítulos de medidas sanitarias así como lo tienen los de libre comercio. Entonces en el ACE 22, hay un capítulo específicamente con Bolivia, hay un acuerdo sanitario y ese tiene ciertos elementos que podríamos decir que es un acuerdo sanitario entre varios países, que tiene que ver con las medidas sanitarias, con los países deben respetar los lineamientos de la OMC, y una serie de cosas. Chile tiene hoy en día un OMC con Perú, entonces ese OMC de alguna manera absorbió el acuerdo de complementación económica que había con Perú, entonces yo diría que básicamente es eso.

También tiene que ver con los convenios (inaudible)

Eso para mí tiene que ver con algo teóricamente importante que podría tener mucho desarrollo para la región, para mí es una cosa estratégica desde mi punto de vista, pero son redes de apoyo que están bajo el amparo de convenios como el minero entre Chile y Argentina, yo creo que hay una serie de convenios donde alguno de ellos necesita que el SAG participe, viendo que se regulen ciertas cosas, más que el convenio sea minero, podría ser que se estudie el medio ambiente porque el SAG tiene que ver con la protección de los objetos renovables

¿Trabajan con la CONAMA?

Sí, la CONAMA tiene que ver mucho con el tema ambiental pero ellos desarrollan mucho lo que hacen otras instituciones, a veces otras instituciones necesitan de la aprobación de la CONAMA o a nivel regional que puede ser la COREMA necesitan que para dar el sí participe el SAG, participe el ministerio de salud, participe CONAP

Me has dicho que el comercio comenzó a activarse el 2006

No, yo diría que el comercio siempre ha sido creciente en la región, la relación que tiene Chile con Perú y Bolivia a relación con otros países es top, en relación a productos agropecuarios de tipo primario de origen animal de origen vegetal.

¿Ha cambiado en relaciones bilaterales?

Yo en ese caso no tengo los datos específicos, porque a nosotros no nos compete ver si tenemos más o menos comercio, lo que nosotros hacemos en el SAG y en la oficina donde yo trabajo es ir abriendo mercados para que los exportadores puedan importar esos productos, lo que son los volúmenes importados, cantidades importadas, eso uno lo puede sacar de la oficina de desarrollo y política agropecuaria, ODEPA, ellos tienen ese tipo de información del recursos nacional de aduana, del comercio de Santiago, hay distintos tipos de comercio como el comercio va variando y en algún momento podría tener un reconocimiento político si algún país por a, b, c, motivo llega a cerrar la frontera por algo, y eso se puede dar. Yo creería que se puede dar, el comercio puede modificarse, por otra parte el mundo está tan globalizado que a veces un problema primario con alguna región algún producto X empiece a escasear en algún mercado y esa exportación podría comenzar a flaquear. Yo creo que las variables que se juegan cada vez que se firma un comercio en TLC pueden producir una ligación y desligación en el comercio. Originalmente al haber más movimiento de personas también eso hace que las cosas vayan cambiando, los productos se modifican, de que hay cambios hay cambios, yo diría que son para mejor.

(inaudible)

Primero postule a un trabajo temporal, que era sobre prevención de fiebre aftosa, después de eso postule a un cargo de veterinaria sectorial, esto era en la oficina de la ligua, a 160 kms de Santiago.

- **Anselmo Pommés, Directeur de la DIFROL, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago. 25 mars 2011.**

Presentación

Director nacional de fronteras y límites, la DIFROL tiene dos misiones fundamentales, una es la delimitación y demarcación de la frontera, y la segunda función es procurarse del desarrollo y de la integración física con los vecinos, así como de recursos hídricos compartidos. Hay un organismo de trabajo en ministerio RREE de integración física y en materia de aguas transfronterizas. Eso.

La directora es María Teresa Infante. Lo que pasa es que ella está encargada como coagente de Chile frente a la demanda peruana por la delimitación marítima en el norte. Así que ella es la directora titular.

Yo soy sociólogo de la Universidad católica. He trabajado acá desde prácticamente que salí de la universidad. Esa es mi trayectoria.

La frontera, respecto de los vecinos, tiene ciertos pasos habilitados. Por ahí se produce el tráfico fronterizo entre los dos países. Con Perú tenemos un paso habilitado que es el paso Concordia o Chacalluta Santa Rosa, está a unos 18km de Arica. Por ahí pasa la carretera panamericana. Y a un km hacia el poniente pasa el ferrocarril de Arica-Tacna. En estos dos pasos se produce el tráfico, el tránsito entre los dos países. No hay otros pasos fronterizos habilitados en la frontera peruano-chilena, que tiene aproximadamente 180km de extensión. En la frontera con Bolivia, que son 850km de extensión aproximadamente, hay... 5 pasos habilitados, y Chile tiene un habilitado más que son 6 pasos habilitados. Del otro lado en Bolivia están en una situación más precaria en uno de ellos. Pero son 6 pasos habilitados. Visviri-Charaña, además donde cruza el ferrocarril de Arica-la Paz, hay también un camino ahí. Hay el paso Chungara-Tambo Quemado, donde pasa la carretera que va a Bolivia. En Patacamaya esta carretera se une a la Carretera Oruro-la Paz, y por ahí se puede ir al resto del territorio boliviano, después está el paso Colchane-Pisiga, también con la carretera, después está el paso de Ollague, que es ferroviario y carretero y por último el paso Cajones, al oriente de (inaudible) en la cercanía de San Pedro de Atacama.

Chile además tiene un paso habilitado que es el paso Cancosa o Apacheta de Irpa, que Bolivia tiene control, hace un control ahí pero oficialmente no lo considera habilitado. Pero se produce (inaudible) Nosotros sí que lo tenemos habilitado. Sería todo.

¿Porque no está habilitado?

No sé, es un problema de ellos digamos.

¿Porque tantos pasos con Bolivia y solo uno con Perú?

Porque... primero por la extensión de la frontera. Después, en el caso de Perú, tiene una frontera que no tiene conexiones más arriba, excepto se produce un paso por una servidumbre que hay ahí, que

viene del tratado de 1929, el canal Mauri o (inaudible) Este permite el ingreso y la salida de las personas que trabajan en la manutención de este canal. Y eso sería.

Hay también un régimen de feria tripartita arriba. Pero esta habilitado para eso (inaudible) feria local, trinacional que se produce los días domingos, todas las semanas del años.

¿El paso se habilita solo para la feria?

Claro, ese día para la feria se permite que ahí haya un tránsito prácticamente... entre los tres países, lo que pasa es que ahí, pegado a este punto, al hito tripartito, se encuentra la frontera chileno-boliviana-peruana, hay dos poblados, muy cercanos. Uno boliviano y el otro peruano. Chile no tiene ningún poblado ahí. Pero en la parte chilena, va gente que se establece ahí momentáneamente para los fines de esta feria. Y ofrece sus productos a las personas que van ahí. En cambio en los poblados boliviano y peruano, esta feria se aplica, se ejerce en las plazas. En las dos plazas. El nuestro es en descampado, en unos lugares pegados a la frontera pero que no hay ninguna instalación urbana permanente. La gente viene de Visviri pero Visviri está a 6-7km, una cosa así.

Estos días, ¿se dan controles particulares?

No, no no. Se hace un control fitosanitario a las personas que ya quieren pasar de Visviri hacia el resto del territorio nacional. Pero a la gente de Visviri no se le hace este control.

¿O sea hay otro control después de Visviri?

O sea antes de entrar a Visviri se hace un control fitosanitario. Pero... claro que controlan a los productos agrícolas.... Pero ahí está el control. En Visviri mismo. Donde se hace el control para la salida por Charaña hacia Bolivia, ahí también se controla a las personas que van a la feria.

Administración de los pasos: integración, seguridad...

Bueno. Seguridad, claro. Y de integración, de intercambio, de interacción con los países vecinos. Se habilitaron los pasos por donde pasa la gente. En los otros pasos no hay tráfico. Esto bien es de uso muy antiguo ya. Por estos pasos tradicionalmente se pasaba, en tiempos muy antiguos, en tiempo incaico. No hay registros.

Ahora si hay más registros...

Ahora si se hacen los trámites que corresponde para el ingreso y salida de Chile y de Bolivia, con los dos países tenemos la ventaja de poder ingresar y salir con la sola cédula de identidad. No hay que tener pasaporte para eso. Y para ciertas cosas no hay tampoco que hacer declaraciones aduaneras, solo cuando son productos de carácter comerciales se hace eso. Lo que si es la revisión del SAG por los productos en razón de la sanidad animal y vegetal. A veces se hacen también controles de salud. Cuando ha habido problemas de salud, cólera o algo así, o enfermedades, también hay un control sanitario, a las personas. Pero eso no es habitual, no se le exige nada de eso a la gente. A parte de las personas que tengan problemas con la justicia, los otros pasan sin problema.

¿Uds. trabajan con los municipios fronterizos?

Si, tenemos contacto con los municipios fronterizos, si.

¿En qué marco?

Apoyando todas las iniciativas que tenga de integración, las relaciones que ellos mismos tienen con otros municipios de (inaudible) las autoridades de países vecinos.

¿Como los apoyan?

Eso, bueno, nosotros recibimos (inaudible) este proceso a través de la administración del estado o bien se traslada a los organismos que corresponden.

¿Conoce la experiencia de Aymaras sin Fronteras?

Si, nos interesamos al proyecto, si. Están haciendo planes ahora. Todavía no lo han (inaudible) La idea de ellos es fomentar algunas actividades de desarrollo y para estas actividades tener algún tipo de facilitación fronteriza. Pero están haciendo el plan. Nosotros... aquí estuvo Infante, el alcalde de Pica, estuvimos conversando. Ellos nos van a hacer llegar este plan. Lo van a dar a conocer. Están financiándolo con fondos del BID, y bueno, por parte de Chile hay la mejor disposición de apoyar.

¿Hay apoyo financiero también?

No esta de visto(inaudible) El apoyo financiero, yo tengo entendido que ellos podrían, el apoyo financiero ya esta respecto del plan mismo. Tienen ayuda internacional, hubo otros mecanismos de ingresos de fondos para poder financiar el desarrollo de este plan. Lo mismo para pagar a los expertos que lo están haciendo.

¿Quienes son los expertos que hacen este plan? ¿Son chilenos?

No lo sé. Me parece que no. No lo sé. Lo que tienen planeado es mandarnos el plan cuando lo tengan terminado. También quieren presentárselo al Presidente. Los elementos, sabemos por donde va... y esta básicamente orientado al fomento de producciones originarias que están en esta zona del altiplano. Quínoa, camélidos, orégano... y al turismo, turismo con intereses especiales, que quieran conocer la cultura aymará y eso mismo les serviría a dar un impulso a (inaudible) tiempo y dar a conocer de manera de que la gente se interese por conocer esta cultura y esta región. Tengo entendido que este es el esquema básico de este plan.

¿Cuando supo Ud. de este plan?

Hace tiempo ya, cuando empezó. Tenemos conocimiento de (inaudible) yo diría 5 años con el desarrollo de esta iniciativa. Creo que partieron teniendo la accesoria de Europa, que vinieron a conocer, apoyaron esta iniciativa.

¿Qué le parece esto, la ayuda de terceros en la frontera?

Bueno, nosotros no tenemos nada, ni prejuicios, ni problemas frente a eso. Si ayuda al desarrollo de esa población esta bien.

Existen encuentros de municipios fronterizos...

Si, ellos se reúnen entre si, nosotros (inaudible) mejor organizarse. Y ha sido muy provechoso, igual para ellos, para que vayan plasmando en iniciativas en la inquietud que tienen.

(Nous parlons des actes des rencontres entre municipalités frontalières)

¿La DIFROL impulsa proyectos de desarrollo fronterizo?

Esto .. nosotros estamos mas en la coordinación de la integración. El desarrollo pasa a otras instancias, el fomento del desarrollo, el apoyo al desarrollo digamos. Nosotros (inaudible) en algunas cosas, proyectos, pero no tenemos un rol fundamental en eso.

Trabajan más en el marco de comités de frontera...

Claro. (inaudible) tiene una componente externa. Los comités de frontera e integración con Bolivia y frontera con Perú.

¿Porque no tienen el mismo nombre?

Todos se llamaban de frontera al principio. Pero los argentinos propusieron cambiar el término de frontera por integración, porque la palabra frontera tenía una connotación de barrera, o algo así, o de término. (inaudible) Debilitado, separado. Estaba la noción des separación. Integración, al contrario. Aunque nunca los comités de fronteras nacieron para separar, sino que era justamente para facilitar su cruce. (inaudible) los bolivianos lo quisieron (inaudible) ellos también propusieron agregarle integración a frontera, cuando nosotros les propusimos que hiciéramos lo mismo que con los argentinos. Dijeron bueno no, dejemos los dos. Y a los peruanos también se lo propusieron y los peruanos dijeron no, dejémonos como frontera. Ahí hay problemas que habían detectado (inaudible) argentina.

¿Los Comités de frontera con Argentina empezaron en los 90?

No, son muy antiguos. Hay uno que su idea nace en el 1984. Y se concreta en el 1987 más o menos. Si, muy antiguo. Después, en los 90 se extendieron a los otros. Pero la idea de los comités de frontera son del año 1984.

¿Porque se crearon?

Porque se crearon? Porque estábamos recién terminando, estábamos a punto de firmar el tratado de paz y amistad con Argentina. Coincide eso. El tratado de paz y amistad tiene un artículo que se dedica a integración. Y en ese ámbito. Ese fue el nido de los comités de frontera con Argentina, y después en la década siguiente se extendieron a los tres países. Con Perú y Bolivia, no me acuerdo cual primero.

Los temas...

Tiene una parte que es de facilitación, o sea medidas que generalmente se llevan a las autoridades pero que como tienen un efecto nacional bueno, se procesan acá. Por ejemplo, para los cruces (inaudible) Su origen, la idea de (inaudible) la posibilidad de tener un cruce de frontera con cedula de identidad. Bueno hay tramites menores, que pasan en la misma zona. El otro es integración fronteriza y ahí va de todo.

También es una forma de integrarse fuera de los bloques de integración...

No, no, eso es muy al nivel de país. No esto es al nivel local. Y no tan local porque también tiene que ver... con Argentina por ejemplo con Argentina lo fuerte ha sido infraestructura. Nosotros tenemos la cordillera de los Andes, no es tan fácil pasarla. Y eso ha sido el principal. nosotros tenemos que tener un paso (inaudible) todo el invierno.

¿Y con Bolivia?

No, con Bolivia no es tan complicado. Ahí el paso no tiene obstrucciones como acá. Bueno había que hacer los caminos, había que hacer, no había nada para eso. Hasta la década de los 80 el tráfico mayoritariamente era ferroviario. si había caminos, pero caminos de tierra, con trazados difíciles, todavía es difícil porque se suben en 200km, 4000m. mas, casi 5000m, porque Tambo Quemado esta a 4800m. Chungara esta a 4500. Visviri esta un poquito más bajo, 4300 o 4400. Colchane si esta mucho mas bajo, pero sube mucho más, llega a 5000m, pero después baja, en Chile. Esta como a 3800m, algo así. Y los otros dos están cerca de los 4000 también, o sea...

¿Las infraestructuras las empezaron a construir en los años 80? Los caminos?

Claro. El camino con Bolivia se termino de pavimentar en 1996, los dos países. Nosotros llegamos primero arriba y ellos después hicieron un camino. Recién este año se terminó de pavimentar el camino de Iquique a Colchane-Pisiga. Y por Bolivia todavía no esta terminado, esta el tramo hecho pero no esta terminado. El camino por Ollague es de tierra y el camino también. Hay infraestructura que todavía falta mucho por hacer. Pero las dos carreteras que tenemos pavimentadas son carreteras buenas. Ahora la de Chungara necesita reponerse todo el tramo cercano al limite, pero se esta haciendo eso, están trabajando en eso. Y se han incorporado pavimentos de mucha mejor calidad. Existe mucho mas trafico.

¿Y la rehabilitación del ferrocarril Arica-la Paz?

Se esta trabajando en eso. Si, se va a mejorar para que también se pueda circular a una velocidad de 40 km/hr. Por ahora es de carga pero no esta cerrado (inaudible) muy fuerte. Hay que segreggar, hay que separarlos, no es tan fácil.

EN mayo

¿La reactivación del debate sobre el acceso de Bolivia al mar tiene que ver con el proceso de la Haya con el Perú?

No tiene que ver con eso. Pero es un tema que... lo que ha dicho el presidente, lo que han dicho los ministros, ahí están los términos de este tema.

¿Uds. trabajan sobre este tema?

Ese tema lo lleva la subsecretaria. Y ahora hay una nueva comisión. Que se creó hace poco. Ahí están las personas encargadas de eso. Esta trabajando. Eso.

Una relación entre desarrollo fronterizo y temas de seguridad en la frontera? El desarrollo puede ayudar en este sentido?

Por supuesto que si. Por supuesto que si.

¿En qué sentido?

Porque la población que tenemos ahí en la zona fronteriza permanezca en la zona fronteriza. No migre. Y ojala pueda incorporarse al desarrollo, igual teniendo sus peculiaridades culturales y todo eso, hay que fomentarlos, porque es muy interesante y muy rico de un punto de vista antropológico.

¿Y porque les interesa que se queden en la zona fronteriza?

Porque los territorios tienen que ser habitados, ellos están... ha sido si hábitat secular y si migran, se van incorporando muy mal a las ciudades hacia donde van. Ahora, no se trata de una migración natural que hay, en la medida de que las personas acceden a beneficios como la educación, que adquieren habilidades que a lo mejor no son las que se necesitan en las zonas.. eso depende del desarrollo personal de cada cual, no. Y eso no se puede impedir, al contrario tiene lados positivos, pero la idea es que las poblaciones permanezcan ahí y puedan desarrollarse ahí, y puedan desarrollar su cultura y tener acceso o mejor bienestar en donde viven.

¿Esto es específico a las zonas fronterizas?

Claro. No solo, no, pero aymaras viviendo en el altiplano es lo que hay en todas las zonas fronterizas. En general nosotros tenemos unas fronteras que no son muy pobladas, es cierto, por razones geográficas y de desarrollo minero. Peor si hay gente, y puesta en valor del territorio, esto que se siga fomentando.

En algún tiempo fue como una zona intermediaria....

Que se yo, ¿de seguridad militar, algo así? Bueno, es un factor que tomar en cuenta pero ahora no existe eso en las programaciones del Estado chileno. No. Pero si una cosa de desarrollo, de mejor equilibrio, que no tengamos todo concentrado en unas pocas ciudades sino que nuestro territorio sea puesto en valor de manera equilibrada, que las poblaciones permanezcan en los sitios donde han estado tradicionalmente y que ahí también accedan al desarrollo, que hayan todos los servicios que hay en general.

¿Cree que Chile, por la zona fronteriza puede ayudar a un desarrollo del mismo tipo del lado boliviano?

Bueno si se puede cooperar, bueno un desarrollo del mismo tipo no se, pero si se ha perfilado la posibilidad de colaborar y cooperar en eso. Y si nosotros tenemos un mejor acceso, mejor servicio, puede ser. Y ellos también, muchas veces se pensó de alimentar con electricidad el pueblo de Colchane por Bolivia, si eso era factible, si era posible, si. Si, si nosotros podemos tener atención medica y que podemos ayudar a la población del otro lado no hay problema.

¿Se esta haciendo?

Si se hace en parte. Por ejemplo se atiende a gente que (*inaudible*) Ahora, lo mismo, se ha pensado poder, que un niño boliviano venga a estudiar a Chile... Esto en Visviri-Charaña si, también. Si, no tenemos ningún problema para eso. Vienen, creo que tenemos unos computadores en la escuela publica de Visviri, lo usan los de Charaña, acompañados de sus papas, acompañados del lado nuestro... si.

Manejo de recursos hídricos

Con Bolivia estuvimos tratando el tema del río Silala. Llegamos a un acuerdo inicial, Bolivia lo ha sometido a consideración de su población y ahí esta. No hay un tratamiento global de todos los recursos hídricos que tenemos con Bolivia, no se ha dado.

¿Es parte de la Agenda de 13 puntos?

Si, o sea el río Silala es parte de la Agenda de 13 Puntos, pero hasta ahora solamente en el caso de Silala. Ahora en el nuevo gobierno me imagino que podrían... No se, todo esto está en evolución. Podría retomarse este tema, pero hasta ahora es lo que hay.

Si Bolivia va a la Haya, ¿qué va a ser de la agenda?

Nosotros seguimos abiertos al dialogo y habría de referire a las declaraciones del Presidente, del otro día. Fue claro en señalar cual es nuestra posición respecto a eso.

Notes après l'enregistrement

Problema del uso del agua por las mineras. La condición: que no afecten a los bofedales. Ejemplo : multa a Collahuasi cuando secó una laguna. Ahora riegan. Vuelve a haber pasto pero no se sabe del resto del ámbito biológico.

En la frontera es una misma etnia. Durante mucho tiempo estuvieron a parte del resto del país. Recién en los años 80 se empezaron a construir carreteras. Lo que se hizo en un tiempo fue construir escuelas, enseñarles el castellano, en esta época no se tomaba en cuenta la especificidad cultural. Ellos estaban en las alturas, durante la colonia se les desplazó hacia el valle. Pueblos como Belén, Codpa se crearon. Siempre hubo intercambios entre ellos, muchos son familiares.

Sobre relación entre integración macroeconómica, corredores y experiencias transfronterizas locales:

Si, puede convivir. Ellos se adaptan. La cultura aymará es muy potente, ellos son comerciantes, son muy interesados en el comercio. Siguen viviendo en sus casas tradicionales pero adentro tienen todas las comodidades, les gustan los autos. En los mercados de la Paz están muy presentes, en la ZOFRI también.

- **Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, Santiago, 10 mars 2011.**

Bueno, sobre el tema, integración, fronteras, zonas fronterizas, la primera cosa es que me habías dicho que había un comité para pasos fronterizos, y un comité para todo lo demás con Bolivia hay dos comités de fronteras, uno para los complejos fronterizos, es decir para el tema integración, y otro que abarca, incluyendo este tema, pero abarca también educación, salud, todo eso. Y quería preguntarle, si se pueden consultar las actas de todas estas reuniones.

Si, exacto, cada comité tiene actas diferentes, pero siempre el segundo comité va después del comité más amplio, generalmente va después del comité de gestión integrado, que el año pasado no se celebró, el comité de integrados e hizo general, porque se hizo en Chile y para ellos es muy difícil venir acá, son muchos recursos, entonces no se alcanzó, por problemas de agenda, acuérdate que nosotros también tuvimos que correr todas las instancias por el terremoto, entonces la agenda se acortó bastante durante el año, por varias razones, pero son actas diferentes y se pueden encontrar en el sitio, son públicas.

A ya, porque nunca encontré las actas de integración de fronteras en el sitio, por eso quería preguntarle

Normalmente se tocan los mismos temas.

Y eso que no se celebró el año pasado, ¿tiene que ver también por las relaciones diplomáticas?

No, absolutamente no.

Al final el trabajo, el espacio, ya tienen, o sea si las relaciones diplomáticas tienen un impacto en el trabajo...

No lo hemos notado todavía con Bolivia, si con Perú, por que el año 2009, no hubo comité con pero, y como te comente el año pasado, si hubo comité, pero muy superficial, porque no vinieron las autoridades de lima, que son autoridades locales, entonces con Perú se ha visto afectado, no por parte nuestra, nosotros acudimos a todos los comités igual, si no por parte de Perú. Con Bolivia todavía no hemos notado ningún conflicto político que haya llevado a sostener un comité o algo.

¿Con Bolivia hay, no hubo conflictos en los últimos años?

No.

Ahora se esta...

Ahora se está complicando el panorama, pero no creo que afecte, son cosas que el gobierno ha tratado de mantener de manera separada, esperamos que siga igual.

Si porque yo me preguntaba, si las relaciones diplomáticas con Bolivia, que si no hubo durante mucho tiempo, hasta hoy día no hay embajador...

No hay todavía, y se reanudo todo en el 2004, más o menos. No estoy segura en la fecha pero empezó a haber un cónsul.

¿Y a pesar de que no había relaciones diplomáticas oficiales, si se hacía trabajos de integración fronteriza?

Tendría que fijarme en las actas, porque ahí no tengo información de cuando comenzó esto.

Como puede haber un trabajo en conjunto sin haber...

Sin haber formalmente algo, eso igual nos lleva a las cancillerías, porque es un tema de integración, de cumplimiento de tratados Bi nacionales, integración económica de alguna manera. Si acá uno de los grandes temas, es que Chile ha estado aislado demasiado tiempo sin tener mayor integración con otros países, y solo se ha aperturado con otros países.

Y ese aislamiento...

bu, yo creo que ese aislamiento internacional viene desde la, desde el golpe de estado, de ahí comenzó, de ahí comenzó producto de que el gobierno de la época tenia que proteger su política digamos, o lo que estaban haciendo, entonces se cerraron las fronteras, la industria, se trato de proteger hasta que llegaron los Chicago boyas, y eso cambio, pero se busco, se trato, el gobierno trato, bueno por lo que uno ha leído, aquí te estoy hablando desde mi opinión, trato de llevar dos agendas paralelas, una es la económica y la otra es la política, al igual como lo está haciendo China, te fijas?, o sea, no se meta en mi parte política interna, sino solo económica, y eso mismo hizo el gobierno de Pinochet en su momento

¿Y antes, habían cosas, y estaba aislado Chile?, o ya habían cosas que se hacían?

No había tanto intercambio, porque casi todos los países por su producción, producían para su país, en una producción del país, para el país, era muy poca la importación, en los años 70, 60, era poca la importación en general.

Y ahora, tendrá que ver esto con los temas de más... macro económicos...

Exacto, así lo veo todavía.

Y el otro que me decía es el MERCOSUR, la comunidad andina

mm no, para nada, incluso el MERCOSUR en algunos momentos es nuestra piedra de tope, nos complica bastante en los comités porque ellos dicen, pero como el Mercosur, los argentinos, pero como con Brasil, pero es que nosotros no somos MERCOSUR, no somos Mercosur, o sea, somos solo un país asociado a Mercosur, tratemos... igual Chile participa en las reuniones del Mercosur y todo, pero no es un país que componga el Mercosur, las decisiones en su momento, bueno todos sabemos porque no se unió al Mercosur, por el tema de los aranceles, pero también para ellos Mercosur, es una apertura de fronteras, y en ese aspecto, Chile es un país tan pequeño, que tiene que proteger, especialmente su agricultura, lo que mueve tanta gente dentro del país, y si permitimos que abramos las fronteras, y entre cualquier bicho, nuestra agricultura cae, y la cesantía aumenta, si es lógico, nosotros no somos un país tan rico como es Argentina, en cuanto a recursos naturales, no tenemos la extensión que tiene Argentina, y a pesar de que ellos insisten en que no tienen moscas, pero eso no es cierto, si no, no tendríamos plagas como las tenemos todavía, es una manera de proteger también las exportaciones chilenas, porque muchos países te piden que tu tengas cierto estándar fito sanitario, para poder exportar, como Japón, la Comunidad Europea, y eso caería, y pensar en una apertura de frontera con Bolivia o Perú, es, se ve muy lejano, honestamente se ve muy lejano, si con los argentinos se ve lejano, con Bolivia o Perú se ve más lejano aun, producto de que justamente son países mucho más pobres que Chile, y el ingreso de drogas por la frontera norte es el más alto, no se pueden apertura las fronteras .

Y si se hacen redes de desarrollo productivo ahí mismo en la frontera

Difícil, no, no hay, no hay, las comunidades locales de alguna manera, tratan con la vista gorda, porque saben que pasan especialmente llamas, llamas, de algún lado para el otro, es difícil, se trata de controlar pero no se puede controlar todo, es muy amplio.

Y existen, suerte de (inaudible)

Mira, no, nosotros no tenemos tanta obligación con los alcaldes, si con la gobernación y el intendente, la idea es que los servicios bolivianos, y los servicios argentinos y los peruanos, quieren adoptar el modelo chileno. Porque el modelo chileno, desde el punto de vista de control, es muy efectivo, es bueno, es más exigente, si tu pasas a Perú o a Bolivia tu sabes que es así, da lo mismo, no te controlan prácticamente, lo que no pasa en Chile cuando entras a Chile, y también lo que yo te explicaba la otra vez, con el tema de aumentar una recaudación aduanera, evitar la evasión

aduanera, ellos se hacen los controles integrados, te hacen los, no se llaman ensayos, los ejercicios de control integrado, cuando no tenemos todos los controles, sin embargo una vez al año, que no hay agua por ejemplo, se hace para que, le traspase el SAG, su experiencia de controlar. aduana, a la otra aduana, pero en general nosotros somos los que estamos llevando el tema entonces yo igual entiendo a los servicios, porque ellos mismos definen de que el servicio o tu contraparte no son los suficientemente serios en el control, porque no llegan, en Visviri, no llegan a veces los funcionarios bolivianos, y el bus se queda ahí, por que no se puede controlar, o se van a sus fiestas, y se van.

¿Entonces ellos están buscando un poco para repetir lo que se hace en Chile?

Si, están buscando repetir, pero de alguna manera, como yo lo veo, de manera personal, ellos sienten que no tienen controlado su servicio, no tienen la organización que tiene Chile, en cuanto su servicio. Entonces dudan, hay corrupción, entonces por eso quieren tener un chileno prácticamente que los esté cuidando, ellos como gran cosa dicen, en Visviri ya no hay evasión, claro, porque están al lado chileno, en cambio antes pasaban al lado de Visviri, se iban por el desierto, y nunca llegaron a Charaña, que era el control boliviano. ahora como están todos en Chile, esa evasión llegó a cero el año... lo que nos informo el año pasado en el comité de fronteras

Y los chilenos están en la frontera, y más allá incluso...

Exacto, esa guía se ha tratado de hacer, como una manera de integrar

Y eso se hace por la integración...

Exacto, por aumento de control, se ha entendido, y el gobierno ha entendido de que hay que integrarse, no podemos seguir siendo el país aislado que éramos antes hasta ahora especialmente con el mayor movimiento turístico que hay, el intercambio comercial, Bolivia sale por puertos chilenos, o sea facilitemos, pongamos más contralores, tengamos más gente atendiendo, pero el control no es flexible, no se puede flexibilizar, porque está normado.

Y dirías que el norte, que Arica más que nada es una zona estratégica para Chile en términos económicos? O en términos de integración

Si, por supuesto que si, por que en Arica nosotros tenemos el único paso con Perú, y sale toda la carga boliviana, sale toda la carga boliviana, es el gran núcleo con Bolivia y con Perú. Más al sur a pesar de que tenemos pasos con Bolivia, no son tan importantes como el que tenemos en Arica. a pesar que con Perú tenemos el mayor flujo de personas en Chacalluta, nuestro único paso, y por Chungará, pasa toda la carga boliviana, que llega a puerto de Arica

La integración de los pasos digamos, como está tan desarrollada como, en el norte?

Si, si, cuesta, cuesta porque son mentalidades de trabajo y culturas muy diferentes, pero se está llevando a cabo con los 3 países digamos, y bueno con quien estamos más avanzados, es con Bolivia, con Bolivia tenemos dos controles integrados y uno unificado, con Argentina tenemos solamente

libertadores integrado, y ahora se va a inaugurar uno en integración austral, en Magallanes, y vamos avanzando un poquito más lento. con Bolivia a veces es más fácil, es más fácil cuando tenemos la habitabilidad para alojarlos

¿Porque es mas fácil con Bolivia?

Es mas fácil llegar a interacción, porque es muy anhelado por ellos, y nosotros hemos tratado siempre de albergar a Bolivia porque sabemos que es un país con menos recursos, entonces si podemos darle más para acá, es una manera de controlar también mejor el tema de la droga,

¿Tiene que ver con el tema de la salida al mar?

mm nunca se ha visto así, nunca se ha planteado como una política de estado hacia nosotros, te estoy hablando a mi nivel, de que digan, oye, faciliten por el tema de la salida al mar, o pasa más esto, porque políticamente como yo te decía, no está en los temas de comité de integración, hasta el momento no ha habido problemas con los comité de integración, a excepción con Perú en el 2009.

Y ahora con la UNASUR, chile está participando..

Está participando en UNASUR, hay que esperar como madure el tema de UNASUR, no sabemos porque sabemos que chile va a participar activamente, pero no sabemos qué rumbo va a tomar UNASUR todavía, hay tantos intentos fallidos en Latinoamérica de integración, que es como difícil vaticinar que va a pasar con UNASUR, ojala se lograra una integración mejorada, pero hay que esperar.

También hay un tema de seguridad, seguridad compartida

No sé, no sabría decirte

Pero no trabajan en el... con este eje?

No, nosotros mas local, mas de los comité de integración fronteriza

Y en cuanto a los controles y alrededor de los pasos, usted cree que el hecho de que pueda haber más población de alguna manera cerca de la frontera, puede ser una forma de que haya mayor seguridad en la frontera?

O sea, si hay mayor población en la frontera, que no sea servicios públicos atendiendo los complejos, es más complicado el control, es mas fácil evadirlo porque también vamos a tener más población, de hecho si tu vas a Colchane tu vas a ver que este tema es un problema que no tiene todavía no es seleccionado por carabineros, que tenemos el complejo, y tú ves a 300 metros pasando a la gente, es un tema cultural, entonces si hay mayor población en las fronteras, o cerca de las fronteras, va a haber que reforzar todo el tema, mas aun.

La otra vez me hablaba del tema cultural justamente con Bolivia, y la población fronteriza chilena, donde está en esto?, porque en terrenos culturales..

Para ellos es lo mismo, porque tenemos aymaras en el lado boliviano y el lado chileno, sin embargo la gente que vive muy pegado a la frontera, siente que el complejo fronterizo es un problema, porque les impide su paso a Bolivia como ellos quisieran, considerando que pueden comprar productos más baratos en volvia, que es más barato... pero la gente que está un poquito más al interior, ya entiende cual es la, el pensamiento digamos en general de control que tiene Chile, por lo tanto están más, no sé si concientizados, de que así en Chile, y que por eso somos el país ordenado que somos, pero los bolivianos no, de hecho es cuestión de que si tú ves en Chungará, pasan por tambo quemado, en Chile los camioneros bolivianos se portan un 7, pero un 7, como cualquier turista, pero es cuestión de que le preguntes a los servicios chilenos, como se comporta un camionero en tambo quemado, un boliviano, y es horrible, no hay ley prácticamente, porque no tienen respeto de sus autoridades, es completamente diferente el comportamiento, si tu lo pudieras apreciar, te vas a sorprender, si vas a Colchane, vas a ver cómo se comportan en Colchane y en Pisiga, te vas a fijar

Acá es más estricto...

Y es más respetado

Y hay, en el tripartito, creo que hay una habilitación cada semana...

No se la temporalidad de la feria del hito tripartito, no se cada cuanto es, y desconozco si hay una medida especial para el control, yo no creo que la haya.

¿El control es el mismo?

Exacto

Incluso con intercambios de productos en la misma feria

Es que aunque vengan de la feria tripartita, el SAG no va a dejar pasar producto agrícola, de ninguna manera, aunque vengan de la feria, es mucho riesgo

Y a donde transita el sistema informático común, único, con Bolivia, esto ya lo tienen...

solo las aduanas sacan información, solo las aduanas comparten información en Bolivia, con Perú queremos lograr un compartimiento de bases migratorias, pero todavía está muy en pañales, se está adaptando para allá, es cosa de que tus bases migratorias estén bien compartidas, y que no haya que digitar dos veces los documentos y esas cosas, pero no es una apertura total a las bases, o sea no es que la gente boliviana o peruana pueda ingresar a Gepol de la PDI, pero si pueden compartir las bases migratorias del paso, eso es lo que se está buscando, cosa de facilitar y hacer mas rápido el control migratorio

¿Y con el SAG?

No, con el SAG imposible mientras los estándares sanitarios sean diferentes entre los países, no, no es posible, o sea, ellos controlan igual en Bolivia, pero es muy diferente el control que hacen

Entre el sur... o sea, eso podría permitir tener mayor información sobre los... sobre las facilidades fronterizas

Sí, eso se logra con los comités de integración y los intercambios de notas formales que hay

Y si tienen mas información sobre... la gente que pasa, que vuelve a pasar

Exacto, pero ahí entramos en otro ámbito que es el de inteligencia

Y quería preguntar si la gente de Santiago a veces va, aparte de los comités de frontera

Nosotros como unidad de pasos fronterizos, participamos en todos los comité de frontera y van a nivel central, a la aduana, PDI, cancillería mas los organismos locales

Pero eso e separa los comités de frontera, y luego su relación con la gobernación y ahí intercambian información

Nosotros estamos constantemente contactados con la gobernación y los complejos de igual manera las direcciones regionales y provinciales de aduana con su dirección nacional, etc. A y tenemos un contacto permanente

Yo me pregunto, porque paso el ministerio del interior la coordinación de... ¿cual era la idea de pasar de aduana, al ministerio del interior?

Mira, eso en general nosotros no tenemos la normativa, y se está haciendo, en este momento como unidad de paso fronterizo, nosotros estamos al amparo de que el comité, como se llama, el comité nacional de paso fronterizo, que fue creado por Aylwin, que lo que buscaba justamente es que el ministerio del interior coordinara los complejos fronterizos, con el fin de tener en un solo organismo, que es el que se tiene que preocupar por la seguridad interior del país, más que los servicios, los complejos fronterizos y el tráfico terrestre, ese era el objetivo que se buscaba digamos, en cuanto a la misión, no hay todavía una normativa legal todavía que nos ampare como unidad, imagínate que recién en el gobierno de Aylwin se está creando, pero yo creo que por ahí iba porque del ministerio del interior depende la seguridad interior de estado, por lo tanto los complejos fronterizos desde el interior

Entonces antes, ¿no se ejercía así?

No porque antes se veía solo el complejo como que era una aduana, que solo que lo único que se buscaba era ver el trafico de mercadería, pero hay otros agentes, trata de personas, drogas, autos

robados, un montón de cosas, el tema fito sanitario, que antes no era un tema primordial, que ahora si son relevantes para el país

Eso, durante el gobierno de Pinochet

Antes eran aduanas, eran puras aduanas

Y había mas presencia militar en las fronteras?

Exacto, entonces busco también conversar con el ministerio del interior que desmilitarizara los complejos fronterizos y que pasaran a tener una coordinación civil, de hecho militares no hay en los complejos fronterizos, solamente carabineros pero con un tema de seguridad pública, solo si es que alguien se paso, tiene que haber una autoridad policial que vele por eso, porque aduana o SAG, quien es para tomar detenida a una persona

Pero militares ya no hay

No hay, ya no hay

¿Y en la zona?

Puede que haya una escuela, por ejemplo libertadores está muy cerca, a 3 o 4 kilómetros en la escuela de alta montaña, pero por una cuestión de que ahí hay nieve, esta adecuado para que hagan su labor de invierno, pero en verano no hay nadie

¿Es solo para entrenamiento?

Exacto

Y le quería preguntar, esta zona que existe entre los dos pasos fronterizos en Chacalluta, como se maneja, como se administra, que pasa en esos pasos

Es tierra de nadie, porque desde que salen de Chile, y de Chacalluta, ahí puede pasar de todo, de hecho a veces los autos sacan algunas cosas antes de llegar hasta Santa Rosa, es complicado, aunque nosotros como estado tenemos la custodia hasta la línea, se trata de hacer, de hecho si hay personas que hacen una zanja, tenemos que hacerlo, no es que no haya pavimento, te fijas, pero ese tema es delicado.

¿Una zanja?

Porque a veces se salen, la hicimos hace 3 años más o menos.

Y como lo hacen?, hacen la zanja y ahora hay un proyecto

Es que hay que esperar a que venga el tema de control integrado, para ver que va a pasar en el tema de control integrado y en definitiva que sea en ese espacio, idealmente no sería enrejar, que es muy feo, pero barreras new jersey, que te permitan el tránsito directamente al complejo y así lo evitas que se te escapen los autos, que la zanja lo ha logrado.

Y la zanja la construyo...

Hasta la línea de Chile, y de ahí para allá Perú. Hay reuniones periódicas entre los dos complejos fronterizos y se tratan de hacer acciones en conjunto, como el tema de desarrollo informático, entre otras cosas.

Y para no tomarse mucho tiempo, quería saber si tienen documentos sobre inversiones en pasos fronterizos y saber la evolución de las inversiones...

Es que no es información pública, tendría que preguntar yo si puedo hacérsela llegar.

- **Patricio Parlen Directeur de l'Agence Régionale de Développement Productif de Tarapacá (ARDP), Iquique, 1^{er} avril 2011.**

Mira, principalmente lo que nosotros hemos ido desarrollando, y las agencias de desarrollo regional fueron creadas en el año 2008, en un proceso que buscaba la descentralización del país, que las decisiones se empezaran a tomar cada vez más en las regiones, y una manera de contribuir a esto, fue construir estas agencias de desarrollo que es una réplica de lo que ha ocurrido en otros países, principalmente en España, en Inglaterra, y otros países mas que ya quedan un poco adelantados a esto, para eso se hizo una postulación al BID, y por medio de esto se logro un financiamiento de un 50% por parte del BID, y otro 50% por parte de estado de Chile, ese financiamiento y esos recursos estaban destinados para que cada una de las regiones de Chile, pudiese priorizar sus líneas estratégicas,

Y en ese sentido, la región de Tarapacá, priorizo 3 líneas estratégicas de desarrollo a trabajar, una es el turismo, la minería y la tercera es el comercio internacional en logística. obviamente que estaban todas esas relacionadas a lo que estaba ocurriendo en la región, para eso hubo un levantamiento por una consultora europea, y estableció primero brechas en las cuales existían algunas problemáticas puntuales, y segundo líneas de acción que se deberían llevar a cabo en un periodo de tiempo determinado,

Ese periodo de tiempo era del año 2008, hasta el 2010, o sea, hasta el 31 de diciembre del año pasado, porque **posterior a eso las agencias d desarrollo regional, tenían que ser conformadas como corporación de desarrollo privado**, una corporación que iba a buscar, a demás de este financiamiento que tenía del BID, del año siguiente que le quedaba, igual tenía que ir a buscar recursos con privados o ver la forma de poder darle continuidad al programa que habían desarrollado. En ese sentido que nosotros, en cada una de estas líneas de acción, desarrollamos los programas de mejoramiento de la competitividad, los famosos PMC. No sé si has escuchado de esto... estos programas que es lo que buscan, mejorar la competitividad, a través de generar un

clúster, el cual pretende primero articular el sector, juntar a este conglomerado de empresas y también instituciones públicas ligadas a un sector, entorno a buscar el emprendimiento y aumentar el desarrollo de ese sector específico,

En el caso de turismo nosotros tenemos un programa de mejoramiento de la competitividad, que se llama Tarapacá Entretenido, el cual es el primer programa que se desarrollo en esta región, desde el año 2008, ya tiene dos años de ejecución, y en ese se han establecido bastantes líneas, problemáticas en las que se ha trabajado, una de ellas es que hoy día podemos mostrar con orgullo el índice de actividad turística, índice que es único a nivel latinoamericano, y obviamente como región somos la primera región que lo tenemos, este indicador nos demuestra como la actividad turística, está influyendo en la actividad económica de la región, estamos buscando hoy día, que ese indicador ojala se replique a nivel nacional, en nuestro país, somos la primera región que lo tiene, queremos también que lo replique Arica, Antofagasta, de forma de ir generando alguna comparación en base a ese índice. Es un acuerdo que tomamos con el INE, el instituto nacional de estadísticas, y ellos lo llevaron a cabo. ese indicador lo tenemos financiado por un año completo, y posterior a ello tenemos una serie de acciones como el observatorio turístico, que también se está realizando en conjunto con la universidad Arturo Prat, se han desarrollado campañas de promoción, tanto en países, como en los países cercanos, Bolivia, pero, como también al sur de Chile, y una serie de acciones asociativas principalmente de las cuales hoy día nos sentimos estante orgullosos porque tenemos 132 asociaciones gremiales, en las cuales tenemos a ágata, que es una asociación de gastronómicos, y también chotar, que es una asociación de cooperadores turísticos, y lo que estamos buscando es que estos sectores se organicen cada vez más, que tengan este compromiso de participación entre ellos y posterior a ello puedan tener este beneficio no solamente del estado, sino que beneficios propios. eso a grandes rasgos en el sector de turismo, en el sector de la minería, lo que priorizamos es trabajar con los proveedores de la minería, estamos con un programa que se llama en detecta, el nombre es principalmente buscar, porque queremos buscar oportunidades en el mercado para poder abrir y que ojala estos proveedores el día de mañana puedan ser proveedores de clase mundial, y la forma de sacarlos un poco de esa actividad y ser un poco mas proactivos y en ese sentido el trabajo que hemos llevado hasta ahora ha ido de la mano con capacitaciones, principalmente, este programa lleva un año, menos de un año en funcionamiento y lo que hemos desarrollado hasta ahora son capacitaciones, hemos hecho talleres también encuentros entre ellos, y tenemos previsto para este año apoyarnos en la participación de la EXPO NORTE, que es una feria minera que se desarrolla en Antofagasta, que es una de las principales ferias chilenas, y nosotros como programa también los vamos a apoyar en eso. y nosotros tenemos como programa una serie de actividades que queremos desarrollar, para ir generando en ellas esa visión y ojala el día de mañana generar un clúster, en conjunto con las mineras, con las grandes mineras que hoy están presentes en nuestra región, y pospuesto con los grandes proyectos que vienen por parte de los mineros o sea es un experimento principalmente en Callhuas, que se viene una gran cantidad de personas que van a Iquique para trabajar en nuestra región, y para eso tenemos que estar preparado.

Y el último programa que tenemos nosotros que está a punto de comenzar, porque ese programa no lo habíamos desarrollado en los años anteriores, lo estamos realizando este año, es el comercio internacional y logística, ahí tenemos un deuda, por todo lo que significa la logística para nuestra región, tanto en puerto, aeropuerto, zofra y todo lo que se genera en torno a la región, hoy día

estamos trabajando ya en lo que vamos a desarrollar este año, e los beneficios que va a brindar estas empresas, y de hecho el próximo lunes ya tenemos la primera reunión con ellos, entorno a la formación y ad e este clúster, pero creemos que es importante esto del desarrollo, principalmente por todo lo que se viene, con este corredor bioceánico que va a tener nuestro país, y con ello queremos ver todos los servicios que están relacionados, y prestar todos los servicios de logística principalmente en nuestra región. Independiente de eso, también estamos trabajando en innovación, como agencia de desarrollo. hoy día tenemos una presentación en FIC nacional, que es fondo de innovación para la competitividad, nosotros somos un agente ejecutor de fondos FIC, pero queremos también ampliar nuestro Pm, nuestros programas de mejoramiento para la competitividad, en el sector agrícola, creemos que ahí podemos hacer un aporte importante en esa materia, y también un programa de mejoramiento de la competitividad, en la pesca, y en agricultura, y ahí es donde también vamos a desarrollar unos programas específicos, con algunas acciones concretas, también queremos desarrollar un programa en el cual tenga una inteligencia de generar redes de inteligencia competitiva, en ñola región, hoy día no existe eso y nosotros como agencia queremos tomar eso, esa iniciativa y hacerla nuestra, de forma de ir generando bases de datos, de doctores, de temas de internet, que estén disponibles tanto en nuestro país como en América latina y irlos trayendo a nuestra región y ir generando nuevas instancias de desarrollo, más o menos eso es lo que estamos desarrollando en este minuto

Y me dijo que eso de 50 y 50 con el estado, y ahora como encontraron algún....

Se está apagando la luz aquí a cada rato....

Bueno le decía, que había un 50 y 50 con el estado, ahora, como funciona hoy en día

No, hasta el momento, esto partió el año 2008, con un préstamo BID, del 50% y el otro 50% el estado, pero ese financiamiento para 3 programas, que son el de turismo, el de minería y el de comercio internacional y logística, tiene financiamiento hasta el año 2011, eso tiene financiamiento hasta diciembre de este año. Posterior a ello, lo que va a venir después va a ser el incremento por una presentación ya sea a un FIC, como yo te decía, esto de pesca y agricultura, lo estamos presentando a fondos regionales. Para su diseño y elaboración, Ahora también lo que estamos buscando es que esto tenga una inversión de los privados, que son parte importante del programa, así que de a poco tienen que ir notando y ir viendo los resultados, y una vez que la gente vea los resultados, los proyectos y los programas que se están haciendo tienen un resultado y un pequeño impacto en la región, y se van a ir sumando cada vez más en esto

Y su estatuto por ejemplo, en la corporación de los derechos privados

Si, nosotros, bueno hoy día estamos en proceso de transformarnos en corporación de derechos privados, por su puesto al alero del gobierno regional, y en este sentido, y en todo Chile, el gobierno regional de cada región va a ser el que va a aportar para la operatividad de cada una de las agencias regionales, porque el financiamiento para después de cada uno de los programas específicamente es lo que te decía recién, hay que buscar financiamiento o privado o a través de algún fondo regional, algún FIC, o un fondo de innovación

Pero sigue trabajando en forma estrecha con el gobierno regional

si, por supuesto, además que estas corporaciones como te decía, son del gobierno regional ahora, en este minuto, este programa, y las agencias, están, no están al alero económicamente por parte del gobierno regional, como tiene financiamiento del bip y de CORFO, yo tengo una relación mas que nada con CORFO de Santiago y con ellos es la vinculación, pero hoy día mi coordinación va a ser mucho más directa con los gobiernos regionales, porque van a aportar una cantidad de recursos para el funcionamiento

Y no tiene esta idea de transferir a los gobiernos regionales

Mira, lo que pasa, es que desde un inicio cuando se inicio esto, el programa de las agencias regionales, que fue un requerimiento que nació porque nosotros estábamos postulando a la OCDE, y entorno a se fue esta apostolicen que se hizo, y este requerimiento de generar una mayor descentralización. Ahora, al genera runa mayor descentralización en el país y buscar obviamente que tienen que estar descentralizando, tienen que buscar que cada gobierno regional vaya tomando una mayor preponderancia, y así transformar estas corporaciones en una preponderancia, y podrán las regiones irse empoderando de estos programas, es lo que hoy d día se está tratando de transferir.

Y usted cree que eso significa un cambio en el tipo de desarrollo en la región?

Por supuesto, yo creo que ahí, y viendo lo que no ha pasado solamente en esto, también en los FIC, que cada vez mas están buscando que se definan en las regiones, y veo que ahí, y en eso también veo que podemos posicionarnos como una institución estratégica en la región, de forma que podamos colaborar tanto para el gobierno regional, como para los consejeros regionales, en el sentido de ir entregando herramientas, líneas de acción estratégicas, las cuales ya se han entregado por años, pero que hoy día, debemos ir priorizando como región, y no netamente que todas las decisiones pasen a nivel central

Y en el nivel de la región, como trabajan, como, uno de sus papeles, de sus objetivos es que entrara a nivel territorial el desarrollo en la región...

Nosotros, el propósito que tenemos como agencia, fue con el propósito de articular la región, nosotros acá no solamente trabajamos con los privados, si bien es cierto, somos una institución, yo siempre digo que somos como un hibrido, porque si bien trabajamos con el sector público y con el sector privado, nosotros en todas , en todos los programas de mejoramiento de la competitividad, y en todos los programas que nosotros desarrollamos, es también poder alinear, y en ese sentido, palanca una mayor cantidad de recursos, con instituciones privadas, que tienen instrumentos de fomento, pero en pro de lo que está pidiendo el empresario, nosotros tomamos las iniciativas empresariales que tienen, con el caso de turismo, el caso de minería, el caso de comercio internacional y logística, y eso lo plasmamos, en el fomento productivo, a través de unos convenios que tenemos con cada uno de ellos, y por ejemplo este año hemos implementado cerca de un 50% en los aportes que hoy día van a poner cada una de las instituciones de fomento de la región y tenemos comprometido más de 1300 millones de pesos en esas acciones concretas, entonces el

trabajo va más de la mano en el sentido de trabajar de la mano con los empresarios, pero también teniendo al sector privado y al sector público

Y eso significa una concentración también

Sí, eso significa, hoy día, y eso es lo que también tenemos que ir viendo como región, cual es el rol que va a tomar esta nueva corporación, porque si bien es cierto, la corporación puede continuar lo que se ha hecho hasta ahora, cada región debe elegir, cual es el sector que se va a priorizar dentro de los otros ejes que puede ir priorizando y potenciando, puede enfocarse en la educación, en la salud, y nuevos roles que le puede ir asignando a esta nueva corporación,

Y ahora eran trabajando con municipios también

Mira si bien es cierto, nosotros acá en la región, que es lo que buscamos, buscamos principalmente trabajar directamente con los municipios. Creo que el enfoque que le tenemos que dar es con ellos, y el apoyo que les podemos dar a ellos principalmente a la unidad de fomento que tiene cada uno de ellos, hoy día creo que es una falencia importante que tiene esta región, no todas las municipalidades tienen unidades de fomento y ahí creo que podemos realizar un trabajo interesante con ellos, de apoyarnos en la creación de estas unidades de fomento, y obviamente no solo en la creación, también en la participación y en la colaboración que tiene que existir en la agencia o en la corporación, con estas instituciones

¿Y con los municipios del interior?

Es que eso es lo fundamental, eso es lo fundamental porque resulta que hoy día el trabajo se ha centrado, si bien es cierto, se trabaja, desde el interior o con los municipios, que está representada por la asociación de municipios rurales, en nuestra agencia no ha habido en los años anteriores, un trabajo muy de la mano con cada una de las instituciones de fomento de los municipios, y creo que ahora es el momento y la vinculación que tiene que existir como te decía de apoyarlos en la creación y tener una vinculación permanente de fomento, en cada uno de los municipios

Como se financiaría esto, una unidad de fomento en cada uno de los municipios

Bueno, ahí habría que buscar la forma, porque por ejemplo hoy día en el tema que es específicamente el apoyo a los municipios, estamos presentando en el caso nuestro como corporación a un FIC regional porque será una serie de proyectos que va a estar en apoyo a esas instituciones, ahora el financiamiento de los municipios, ahora tendrá que haber una comprensión con los alcaldes, para ver como ellos financian los trámites, si es 100% o si es de tiempo compartido

¿Y ahora trabajan con la asociación de municipios rurales?

Si, la asociación de municipios rurales es parte también de lo que se trabaja con nosotros en el tema de turismo y también de otras aéreas,, pero lo que buscamos nosotros, no solo con el representante de la asociación de municipios rurales, sino que nosotros queremos trabajar con todas las municipalidades o estar presentes en cada una de las municipalidades

En que quieren enfocarse más en el desarrollo del interior, en turismo...

Ahí tienen varias aéreas en las que nosotros podríamos entrar, por ejemplo en el tema turístico hay un importante aporte que se le podría dar a cada uno de los municipios, que están ligados a todo el circuito turístico de la región, de ahí nosotros podemos generar una serie de acciones o una serie de lunes en las que se ha trabajado anteriormente dentro del programa, pero que hoy día falta implementarla y trabajarla y ojala en conjunto con los municipios rurales, pero también está en la parte rural, en la parte agrícola, pero creo que también en la parte agrícola ahí tenemos una beta interesante, ahí nosotros estamos planteándole al fondo de innovación para la competitividad, un programa específico para las hortalizas, en el cual queremos potenciar y ojala que nos financie el gobierno regional esa iniciativa, ya que creemos que podemos generar un gran impacto en la región, en que podemos primero asociar y a que todos trabajen en un conglomerado y que no solo sea iniciativas puntuales las que ellos vayan a desarrollar cuando ellos se asocien,, pueden lograr un mayor efecto y una mayor competitividad de tal forma de ir generando mayor encadenamiento de apoyo productivo y obviamente obtener mayores beneficios de esto.

Eso de los circuitos de turismo de la región implica hacer programas transfronterizas, o no, con policía, con...

Mira, yo creo que ahí se ha hecho un avance internacional en ese sentido, tanto con la municipalidad de Iquique, como de los municipios, del gobierno regional en el tema internacional. Nosotros hoy día en la parte internacional no la hemos abordado directamente, pero sí creo que hay una oportunidad en el tema turístico, principalmente, yo trabaje en la parte turística, como director en la municipalidad de Iquique, y creo que ahí teníamos una importante oportunidad nosotros de poder vincularnos a una macro zona, y esa macro zona pasa por Perú, Chile, y a lo mejor, hasta San Pedro de Atacama o el norte argentino, con algunas alternativas que nosotros pudiésemos entrar como un producto específico, de generar un circuito de esta macro zona andina

Y desde donde tendría que impulsarse eso

De hecho ya hay bastantes conversaciones que han salido y que entorno a esto, nosotros creemos que hay falencias importantes en nuestra región, que hay cosas que tenemos que ir corrigiendo y desarrollando nosotros como producto, que va de la mano, pero tampoco perder la mirada y la vinculación que pudiésemos generar al rededor de esto. Creo que es importante esta macro zona andina, y que podemos sacarle mucho provecho también. Tenemos una cantidad de recursos naturales a los cuales no se les ha sacado el provecho necesario, pero tampoco tenemos los productos que nosotros pudiésemos ir generando. A lo mejor hay muchos atractivos, pero no se generan lugares místicos en la zona, y que sean atractivos como San Pedro de Atacama, y logre el posicionamiento que ya tiene. Yo creo que a eso tenemos que sacarle provecho a la parte andina.

Y en el tema de la agricultura, sería más de micro empresas

Si, lo que buscamos nosotros es el apoyo directo que le hacemos a la pequeña y mediana empresa, nosotros apuntamos de tal forma que ellos puedan ir mejorando cada vez más el emprendimiento y la innovación y con ello la competitividad

¿Eso tiene que ver con los proyectos de corredor bioceánico?

Bueno ese es uno de los proyectos que tenemos en uno de los trabajos que estamos haciendo en el comercio internacional y logística, y ahí hay mucho por hacer porque resulta que un corredor bioceánico no es solo la pavimentación de una carretera, si no que hay muchos servicios que tienen que estar asociados y alineados y ahí hay un trabajo internacional importante que tiene que realizar entre los países que son parte de esto, en acuerdos que tienen que llegar en turismo, aduana, en SAG, y en muchas instituciones que son parte y que tienen que decir algo y que tienen que estar expresándose con una mirada internacional, y viendo lo que significa esto

Y que parte, ya la zona fronteriza hay esos corredores

Tenemos una oportunidad muy grande principalmente para la zona portuaria y la salida que podría ser para muchos productos que pueden salir por nuestra región, y eso puede significar un incremento considerable en todo lo que se puede venir, y es por eso que también la coordinación no tiene que venir solamente por ese lado, con uno de los aeropuertos más grandes del país, y toda la carga aérea, y también tenemos que ser parte de ellos, o también en un tema no menor, que es lo que dice la municipalidad al respecto, como va a afectar a la ciudad todo este ingreso de estas nuevas vías que vamos a tener para el ingreso de camiones, para el ingreso de mercaderías, es un tema muy interesante, y que se viene muy fuerte para nuestra región, y que en los próximos meses vamos a tener habilitado un corredor, y que no es solamente la pavimentación, sino todos los sistemas que están asociados, haciendo hasta los acuerdos bancarios que tienen que ver, de las cartas de crédito y muchas cosas más que van a ir haciendo y de las mismas gasolineras que van a tener que estar instaladas en este corredor, y bueno, eso hoy día también lo estamos trabajando con la cámara de comercio y queremos una relación bastante importante en ese sentido y vamos a ir generando acciones concretas para irnos preparando a lo que se viene ya en este corredor

Ahora para terminar, ha estado en parte enterado de lo que es aymaras sin fronteras, que le parece, tiene algún impacto

Creo que el trabajo que debemos desarrollar, y obviamente también con las comunidades aymaras es importante, nosotros hemos trabajado con la CONADI, con cada uno de los sectores que ellos representan, yo creo que ahí hay un trabajo, principalmente en la parte de turismo y en la parte agrícola, tenemos que sacarle mucho provecho a eso y tenemos que sacar recursos, de que vengan ideas de esa zona, y poder generar y abarcar recursos desde la zona, entregándoles a las instituciones, y no solamente a las instituciones, sino que a cada una de las zonas que están por ellos priorizados, de tal forma de obtener un mayor beneficio para esa zona del interior.

Gracias, pero para terminar, se podría presentar, dar su formación

Mi nombre es Patricio Parlen, soy ingeniero comercial, mi especialidad es marketing, y me he desarrollado como profesional hace 3 años y medio acá en la región de Tarapacá, como director de turismo y cultura de la municipalidad de Iquique, y ahora me desempeño como director ejecutivo de la agencia de desarrollo productivo regional.

Muchas gracias.

- **Jonathan Ramirez, Superviseur du SAG (Servicio Agrícola y Ganadero) pour l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur à Colchane, Iquique. 4 avril 2011.**

¿Qué más se pasa, fruta, mercadería?

Fruta, animales exóticos que mucha gente trata de pasar, monos, loros ese tipo de cosas. Hay bastante...Siempre buscando que tipo de productos, hemos encontrado drogas, la aduana y el SAG trabajan en conjunto.

¿Cómo revisan a la gente en la frontera?

Yo he trabajado en varias frontera, pero la frontera de Colchane, es súper diferente a las otras, por la desinformación de la gente, como la gente no tiene estudio llegan como asustados, no saben llenar un documento y uno tiene que ir diciéndole como se llena, explicándoles de qué se trata. Mucha gente no te hace caso porque no quiere y porque de verdad no te entiende.

¿Cuándo no quieren por dónde pasan?

Mucha gente pasa por pasos inhabilitados para no pasar por el control, sobretodo el lugareño, no sé si conoces la frontera de Colchane, que hay dos pueblos súper cerca, entonces legalmente tiene que pasar por el complejo, pero igual pasan por donde ellos quieren, si por la pampa, pero lo hacen desde siempre.

¿Ahí no hay control?

Sí, está carabinero pero carabineros no esta las 24 horas vigilando, si hay gente que pasa por allá

¿Carabineros esta como de patrulla?

Sí, están haciendo rondas cerca del control

¿Y ahora Hay un nuevo complejo?

Sí hay un nuevo complejo, yo creo que por ahí pasan más asustados. Hay una tremenda construcción, con cámaras y rayos x, la gente que llega ahí en su mayoría vive en el campo, son comerciantes entonces no están tan acostumbrados a ver construcciones tan grandes o maquinas de rayos soy perros también, porque hay perros ahí que buscan droga, fruta.

¿La gente ahora pasa más o menos por eso?

Pasan igual, uno les dice que pasen pero se quedan parados afuera y uno tiene que decirles oye pasen, fórmense, porque si les dices pasen pasan todos como una masa entonces hay que decirles que pasen de uno de forma ordenada que entreguen sus documentos y así van pasando por diferentes controles que son controles de aduana de Bolivia porque están los, migración de Bolivia, porque están los dos controles juntos, migración chilena y migración boliviana. Se controla solo a la gente que entra en ese control.

¿Se controlan todos juntos?

Cuando ingresan sí, pero al frente hay uno que sólo controla a los que salen del país.

¿Ustedes revisan a todos?

Nosotros solo trabajamos en lo que es el servicio agrícola, revisamos a la gente que entra, por ejemplo el SAG revisa la fruta que se trae de otro país.

¿Para ustedes no cambio mucho el control?

Sí, ante no teníamos rayos x.

(inaudible)

Sí, pero en cuanto a la gente uno se acostumbra a la mayoría se les conoce porque son comerciantes entonces ya conocen el manejo del complejo pero hay mucha gente que no sabe.

¿Una guía por parte del SAG?

Por lo general los guiamos en la parte del control y ahí podemos ver lo que han ingresado viendo las frutas en realidad, mucha gente ingresa frutas porque va a ver a familiares pero con el control de SAG ya pasan mucho menos.

¿Cuánto llevas tú en el control?

Yo llevo cinco años y ya estaba la feria.

¿La gente ya esta acostumbra al control de las cosas que traen de le feria?

Sí, ya están acostumbrados

¿Y la gente qué hace aseo en el complejo?

Es la misma gente que ha trabajado en el lugar,

¿Ustedes cuánto suben dos veces al mes?

No una vez, nosotros revisamos los rayos x, los camiones, vemos las multas.

¿En cinco años ha cambiado el número de frutas?

Si ha bajado, ahora han puesto letreros gigantes, y uno les explica a la gente que no pueden ingresar fruta, se les explica a los pasajeros, siempre se les está informando, que no pueden ingresar ninguna, ni un kilo, y así han ido bajando las multas.

¿Tienen acuerdos con Bolivia de la SAG?

Eso tienes que conversarlo con el jefe de turno

¿Cuál es tu nombre?

Jonathan Ramírez. La laboral del SAG es de informar a la gente, tú le explicas por qué no se puede ingresar la fruta por ejemplo: por la mosca de la fruta. Aparate de que somos un ente regulador también debemos informar a la población. A veces la gente llega para hacer negocio te ofrecen \$250 mil para que los dejes pasar cosas, pero les explica que el pasar una manzana, por ejemplo, le cobrarán de multa como 32 mil pesos.

¿Y eso cuándo fue?

Hace como un mes, dependiendo de cómo quiera ingresar la fruta se agrava la falta, entonces la gente comenzó a correr la voz y ahí ha bajado el ingreso de cosas.

¿Y en la feria que se hace en la frontera se pueden consumir cosas?

Sí, yo a veces voy a comerme una fruta a comer charqui. Esa es la labor del SAG a parte de fiscalizar.

¿Tú trabajas en temas de la frontera?

No exportación y agrícola, se tramita todo lo que tiene que ver con madera, artesanía, muebles, y todo eso nosotros debemos revisarlo allá, arriba de un contenedor vemos si tienen plaga. Todo lo que llega del puerto lo revisamos, lo que llega de Colchane se reduce en Colchane. También está el tema de la mosca de la fruta, eso es algo principal del SAG. Yo veo exportaciones y controles fronterizos.

¿Y los trabajos agropecuarios?

Ellos me parece que trabajan con la municipalidad, en proyecto. Tendrías que hablar con la Sra. Mirta Villalobos y sobre exportaciones con Don Claudio Godoy, allá están todos juntos, son los jefes. Víctor Novoa es uno de los veterinarios, con Jorge puedes hablar sobre los controles fronterizos y Alejandra Soto, todos están allá, te doy mi correo jonathan.ramirez@hotmail.com

Puede que este carabineros ahí, de forma permanente.

Nunca estuvo administrado esto?

se supone que yo llevo 5 años acá y no
*Entonces acá con Bolivia, el único caso que tienen acá en la región? Digamos, ahora queda Colchane
nomas*

si

Y las demás están en la otra región, en Arica y Parinacota

Arica, Parinacota, si

Ustedes antes iban para allá?

no, siempre acá

Los de Arica iban a los otros pasos?

No po, siempre acá, Iquique dependía de Arica, pero los profesionales de acá de Iquique iban a Colchane.

pero tenían la (inaudible)

No, ahora son independientes, tenemos directorio, todo independiente

desde que crearon la otra región

Si

Yo pensé que era al contrario, que Arica dependía de Iquique

No, no...(appelle un tiers) don Hugo, cuantos años tendrá la feria de Colchane?... Como 35 años, a lo mejor mas años, pero antes era clandestino antiguamente para que nadie los sorprendieran y nos les quitara

Las cosas, ahora lo que más se venden son dulces, ropa

Antes quién focalizaba esto?

Colchane, don Hugo cuánto lleva fiscalizando Colchane?, como 20 años más o menos. Antes focalizaba carabineros, ahora fiscalizaba el SAG desde los años 60

¿Antes no había ningún ministerio que focalizara?

No, no había ninguno

Cuantos años lleva la aduana?

No sé cuantos pero me parece que comenzó a subir después del SAG, antes la labor de aduana la hacía carabineros

¿Ahora carabineros tiene un lugar habilitado para esto?

No, ellos se limitan hacer su trabajo nada más.

Antes me habían dicho que correspondía de aduana el paso fronterizo y que ahora dependían del ministerio de agricultura ?

No sé el tema de aduana,

Pero el SAG depende del ministerio de agricultura?

sí

Entonces tú llevas 5 años trabajando acá?

si o tal vez llevo más años trabajando acá

Porque empezaron a subir a Colchane qué es lo que formo eso?

se formo porque se necesitaba regularizar los pasos como en todas las regiones porque en un principio no habían lugares establecidos , después donde se comenzaron habilitar los caminos empezó haber más flujo de gente, entonces después necesitaba fiscalización

de parte del SAG, de aduana,

turistas que pasan principalmente y el resto del año no pasa nadie así que solamente esta carabineros y ellos hacen la pega del SAG

de aduana

Según los pasos, según el clima?

si, ponte en serena no pasa gente en el invierno pero igual hay carabineros y los otros servicios solo funcionan en las épocas estivales cuando empieza a pasar mucho argentino a la serena entonces ahí llega el SAG y aduana en forma permanente arriba en la cordillera

Por ejemplo en zonas como el sur ?

No sé, pero cuando comenzaron arreglarse los caminos, como te dije, empezó haber más flujo de gente, de mercadería de la zona franca. Cuando entre hace 4 o 5 años atrás pasaban 5 o 6 buses al día, ingresando 800 personas diarias entre 600 y 800 diría yo, a veces pasaban 300 antes en el control uno se demoraba a Colchane uno se demoraba mucho ahora por la carretera nueva uno no se demora nada. nosotros conversamos con los colegas de Bolivia y no hay problema porque si fuera así sería de mal gusto

y hay mucha mercadería boliviana

ahí sí que no se exactamente como 5 o 6 exportaciones por Colchane básicamente como muebles de madera, maní tostado, zapatos pero eso ya es tema de la aduana, también entra tránsito y eso tiene que ver con el tratado de libre comercio que entra en contenedor Desde el origen y se embarcan a Japón para que hagan pisos flotantes. tienen que pasar por Chile; pasan por Chile, de Iquique a Colchane y también a Arica

Y ustedes revisan las cosas?

si es madera no, aduana tiene la facultad de hacerlo y abrirlo por el tema de droga

Hay alguna forma posible de entrar granos, cosas así?

sí, a veces entran habas tostadas porque no tienen riesgo, cuando son frutas frescas ahí sí, pero lo demás no, todo eso entra por Colchane, los aliños te los quitan

Y en el otro sentido, de Bolivia?

yo no estoy viendo cosas de Bolivia

Hay más exportación de Chile o de Bolivia?

Nosotros no tenemos ese registro, hay exportaciones de guano, pero ese tema lo maneja doña Mirta, ella está autorizada. entra también miel, dulces, caramelo, maní tostado Chile está libre de muchas cosas al igual que Bolivia pero hay que fiscalizar.

Crees que puedo hacer más preguntas?

Sí pero por escrito porque así hay más transparencia, todo es por escrito ahora hemos hecho una excepción. Don Héctor también te puede ayudar. El tienen que ver con el área de veterinaria. Voy a conversar con la señora Alejandra o Nicolás pepe, él es el jefe de control fronterizo. Con don Claudio. Si quieres temas de exportaciones, ellos tienen 24 o 48 horas para responder. Si están en Colchane habla con Jorge.

- **Luis Bazaes Riveros, Directeur du bureau régional de Douanes d'Iquique. 04 avril 2011.**

Presentacion

primero que nada, de acuerdo a la normativa vigente por la ordenanza de aduana, que es el 30, todo esto que te voy a comentar , está en la página de servicios, que es www.aduana.cl, y que puede acceder todo quien necesite información, extraer información, hay estadísticas de comercio exterior. Hay una sección de tramitación en línea, que Sino los usuarios o clientes que habitualmente conocemos, podrían ser transportistas, personas naturales. Ahí esta toda la normativa aduanera, estoy hablando de la ordenanza de aduana, hace todo lo que sea por presupuestos nacionales, todos nuestros aportes comerciales son personales. Tenemos fiscalización, hay estadísticas generales, todo lo que pasa con los pasos fronterizos determinados, cuáles son sus movimientos, de personas, mercancías ahí tu lo puedes ver. Esta es una agencia de mejoramiento, que pasa con esto, si nosotros vamos a iniciar o a efectuar un cambio en la normativa, el director zonal propone, y expone a todos, y todos pueden opinar. Van como obligación anticipada, y ahí está lleno de estas ocasiones de servicios. Tenemos links con otros servicios, por ejemplo tenemos chile clic, gobierno transparente, pago de los honores, otras aduanas, por ejemplo si tú quieres ir a una aduana determinada. Tenemos un nuevo sistema de documentos, tenemos una dirección de transito, tenemos un nuevo procedimiento de aduana, la idea es que venga el menor número de personas a la oficina, y toda la información y toda la comunicación con la aduana, sea vía automática, tenemos informaciones de interés para todos, el indicador financiero, quienes son los agentes de aduana, etc. así como te dije anteriormente, preguntas frecuentes, a nosotros nos gusta saber cómo es el tema con Bolivia. Hay un decreto ahí, que es el 267, que es muy antiguo, déjame ver si lo encuentro rápidamente... es del año 91,

Me lo puede mandar?

Si, es del ministerio de relaciones exteriores y el acuerdo sobre transporte internacional terrestre, han adoptado a Chile, Argentina, Bolivia, Brasil, Paraguay y Uruguay.

Esto es un acuerdo Multi...

todo lo que estaba relacionado indirectamente, dice con el análisis, que lo creo

(inaudible)

Si

¿Y para que todos tengan integración?

Si, es una integración latinoamericana...entonces, déjame buscar el...

Y que es lo que cambio este decreto?

No, es que este es el acuerdo ultimo, ahí están las fechas. Bueno yo lo fui descargando, lo que más a mi me interesaba como aduana, ya?, porque aquí, se da otro servicio, y tenemos otros procedimientos, y nosotros tenemos que estar vigentes en esos aspectos aduaneros. El transporte de mercancías esta bajo el régimen de transito aduanero internacional, lanzado conforme al trabajo anterior que del anexo de trafico aduanero, ya, ahí está estipulado

¿Y donde está el anexo?

Si, anexo a todo...hay una serie de condicionantes que se van a ocupar acá

¿Ustedes trabajan con esta parte?

Lo que pasa es que ya nosotros no trabajamos tanto con, porque ya lo tenemos asimilado

Pero es la parte...

Es la base del comercio internacional

¿Y antes con Perú como funcionaba?

Bueno, lo que pasa es que había acuerdos, había documentos demasiado antiguos.

¿De cuando?

bou, muy antiguos, lo que pasa es que siempre va a haber...habían unos documentos, por ejemplo, antes estaban los DGB, los TCB, aquí están algunos documentos, estaban las distinciones y una serie de cosas que contenía, en general la normativa te da eso, te da definiciones, acuerdos de lo que tú vas a conversar... dice: para autorizar la pasada temporal, lo que pasa es que nosotros tenemos ahora en este instante un manifiesto que cumple varias condicionantes, que es una declaración de transito, que es un manifiesto internacional de carga y una migración temporal, ya?, este MIT seria, amparado.. Entonces para autorizar la admisión temporal del vehículo de carga, nosotros nos apoyamos en el MIT, porque, un vehículo de carga, un camión sobretodo, un vehículo de carga, para un vehículo menor, un auto por ejemplo, le vamos a llamar dependiendo si va saliendo del país o viene ingresando al país, por ejemplo si va ingresando al país TIPV, tipo de importación temporal de vehículo o TSPV, Tipo de salida temporal del vehículo, que es cuando es un vehículo chileno que va a salir hacia el exterior, ahora, como estoy con Bolivia, tengo acuerdos ya, formularios, acuerdos chileno boliviano, o boliviano chileno, dependiendo el tramite, que es la unificación de documentos, para llegar hasta ser una documentación única

Y hay acuerdos en qué tipo de formularios

¿El formulario, es la ubicación del formulario, que por lo tanto va a tener 4 casilleros, dos casilleros chile salida, chile retorno, Bolivia ingreso, Bolivia salida, ya?, entonces tu vas timbrando el documento. Recuerda que antes había libretas de libre paso, todo eso va quedando atrás, entonces se fueron modernizando los estados

¿Estos formularios se hicieron en base a los equipos?

no es que son acuerdos bilaterales que se van mejorando, por ejemplo ahora nos llegó un oficio, que tenía opiniones de que pasaba con el norte de Argentina, si tenían, si podemos tener algún acuerdo mejor, mejorar, entonces los países se empiezan a conversar entre sí

¿Y se hace de forma regular?

No es frecuente, vamos por partes

Y con Bolivia, después del 91 empezaron a hacer acuerdos

a hacer acuerdos, bueno, este sistema, este mí, no partió como directamente del 91, esto viene, debe tener por lo menos unos 10 años recién, o sea, en el 2000, o sea paso mucho tiempo para que empezaran a aplicar este tipo de documentos

¿Y que paso antes?

Lo hacíamos pero de otra forma

No tan formal

Lo que pasa es que ocupábamos otro tipo de documentos que quedaron en el pasado. Este documento por el ejemplo, este es el 13 del 1, cumple 3 funciones, por ejemplo la relación de pasajeros está, nosotros, queda de manifiesto, la relación de pasajeros, la relación de correos, etc., pero por ejemplo optamos por decir, señores, la relación de pasajeros va a ser de manifiesto, pero también va a ser una salida temporal o un ingreso temporal, entonces fuimos unificando los documentos, de acuerdo a la conversación que tuvimos

Y ahora funciona como más expedito el trabajo

Totalmente, hoy día es eso siempre mirar hacia el futuro, a bueno, yo te estoy hablando de un sistema, por ejemplo nosotros donde llevamos el control de los mí que llegan, ese sistema se supone que está en Chile. Después hay una integración para que los otros países puedan transmitir, ellos transmiten, y nosotros procesamos el documento, cuando va a empezar el control, lo controlamos, la idea es que eso, ese documento, sea único, ahora es único con Bolivia, pero no está con Argentina, pero se está gestando una modelación que lo hace Argentina, históricamente, pero todavía no estamos con Bolivia a ese nivel. Chile y Argentina se comunican electrónicamente para los vehículos particulares. Chile todavía no. con Argentina tiene numeración única y se transmite la información electrónicamente, para los vehículos de carga. Con Bolivia todavía no

¿Y con el Perú?

Bueno estamos igual que con Bolivia, lo que pasa es que existe un atraso o a lo mejor todavía no hemos logrado convencerlos de la eficiencia del sistema

¿Porque?

pero, a ver, ellos todavía están un poquito... si bien es cierto, pueden tener algunos sistemas que son muy modernos, de repente uno se topa con que la información, nosotros trabajamos con dos sistemas, abierto, que es la pagina de servicios para todos y tenemos una interna, que es el intranet que es una página externa, que los servicios trabajamos por si solos, pero es una página a nivel nacional, entonces, yo busco toda la información de mi aduana está ahí, claro yo abro cualquier subdirección en este caso o subdirección informática, y me da otras alternativas de aplicación, sistemas de negociación, de eclosión de transito, sistema de bips, todos son sistemas, yo de estos veo uno, por ejemplo, sistema de transito, estoy viendo el sistema de vehículos, este sistema es el que nosotros formalmente utilizamos en la avanzada, por ejemplo, si uno quiere ingresar un vehículo, vez?, yo aquí pongo (inaudible), y aquí pongo el punto de control en que me encuentro, y aquí voy a colocar Colchane, que es el punto que a mí me interesa, y esta es la información. Si yo necesito, acá sería ingreso, toda la información que ha ingresado al sistema, es de eso, y esta la persona legal, pero yo al estar acá, el vehículo, yo acá ingrese mi Rut, envió la información. este sistema está conectado con otro servicio, si et das cuenta ahí aparece el nombre, y me dice que este es un vehículo que tiene restringido zona franca, o sea es un vehículo de la primera región, que significa esto, que el sistema nuestro, está conectado con otros servicios.

también hay unos controles a la salida de Tarapacá

sí, pero mira, lo que pasa es que tú te refieres a controles regionales y yo te estoy hablando del control de Colchane, que es un control internacional, lo vamos a poder ver, nosotros tenemos una serie de informaciones, yo no voy hablarle de , voy a confirmarle.... por ejemplo, si yo tengo un titulo otorgado, yo tengo acá el titulo, puede ser de importación, temporal, o una salida temporal, te das cuenta que uno puede ir diciendo, si es chileno o extranjero, que tipo de vehículo tiene, si es vehículo particular, o transporte de personas. Acá en este sistema no te toca el transporte de carga, lo ve otro sistema. Este es para particular y de personas, y ahí estoy incoando, que tipo de documentos, si es chileno o boliviano, si es 720, tratado Arica-Tacna, si esta en tránsito, tráfico de pasajeros, trafico personal-frontera, o renta a car, que tipo de vehículo, cuales son las condicionantes que se están utilizando, si es un vehículo por ejemplo, un bus, es de transporte de pasajeros. Y como te dije, estamos en un sistema...

¿En Colchane, tienen su complejo aduanero allá?

Si

Y hay en el mismo complejo fronterizo....

Es un complejo fronterizo integrado, donde funcionan organismos tanto chilenos, como bolivianos, en un proceso, en un solo sentido, en este caso, es un sentido, el control de ingreso, ahora nos vamos al boliviano, es un control integrado pero solo para chile, es de salida, pero para los bolivianos

seria ingreso, entonces todo el control de salida, se hace en el lado boliviano y para el ingreso, todo se hace en Chile

¿Y funciona bien? Logran trabajar bien en este complejo

O sea, es óptimo para la época, pero si tú lo analizas fríamente, ya se hizo chico, porque imagínate, un bus no puede demorarse tanto, y resulta que se supone que no hay tanto personal, los servicios no tienen tanta persona, entonces nosotros si mandamos 3, ahora mandamos 6, o 7, funcionarios al control

Hay muchos más funcionarios ahora

Claro, nuestro servicio lo puede hacer, pero los otros servicios no lo pueden hacer

¿Del otro lado?

O del otro lado, o los otros servicios, porque, nosotros no somos el único servicio, porque está el SAG, la policía internacional, entonces nosotros también debemos trabajar más directamente con el SAG, coordinadamente

Y ustedes pueden mandar tanta gente

Y no pueden mandar tanta gente, me entendí?, entonces de repente los veo como amarrados.

Ahí se podría un poco trabajar con ellos también

Claro, en un tiempo nosotros partimos trabajando con una cantidad de funcionarios, como te decía, anteriormente eran 3, pero ahora somos 10 u 8, y va personal especializado, en aspecto, en tema de drogas, que dan dotación a los países.

¿Y eso de que habrá un nuevo complejo fronterizo integrado, que haya mucha más gente, o, eso, de llamar mucha más gente para que atienda el mismo complejo?

No, desde este complejo, esto, te lo voy a enviar, (échange d'adresses)

Y antes tenían solo 3 funcionarios allá arriba

3 Funcionarios allá arriba, bueno, lo que pasa es que en la medida en que se van teniendo relaciones, en este caso, antes se utilizaba mucho el pasaporte, hace 10 años atrás, pero de acuerdo a las relaciones bilaterales, de acuerdo al comportamiento de las personas, se ve el pasaporte... y bueno ahora se utiliza solamente la (inaudible) entonces nos vamos ahora al tema de la...

Pero entonces con el primer complejo...

Entonces, empezó a pasar más gente, entrada y salida

Desde que hay la carretera

Y por lo tanto, eso paso hace 6 años atrás más o menos antes pasaba gente, pero no tanto, se daba más en algunos periodos, por ejemplo para nosotros es fundamental la fecha que es en junio, que viene mucha gente, una estadística, nosotros tenemos una estadística diaria, nosotros por ejemplo aquí entraron 10 vehículos chilenos con 6 chilenos, entraron 5 buses con 150 pajeros, entraron 3 buses con carga con 3 pasajeros

¿Y eso puedo consultarlo?

Eso está en la pagina que te dije yo, está el total

Ah, pero no está tan detallado

Claro, esta información, los totales

Y el archivo, como los años, porque a mí me gustaría saber, ver los datos de cuantos es, cuantos vehículos pasaron desde tal año.

Tu necesitarías esta información, este es un resumen, aquí esta Colchane, y este es un resumen de Colchane

¿Y desde cuando esta esto así?

Esto siempre debió haberse hecho, lo que pasa es que yo tome esta información así, de esta forma

¿Pero antes no se hacía?

¿Se hacía, pero de otra forma, y yo la capture de esta forma, por qué?, porque de repente tu decir necesito saber, cuantos vehículos chilenos salieron?, aquí están todos los vehículos chilenos que salieron, yo no te puedo decir, cuantos camiones cuantos autos, no, no te lo puedo decir, te puedo decir la sumatoria real, por ejemplo, este dice, vehículos nacionales ingresados, vehículos extranjeros ingresados, ahí esta. Por ejemplo para este mes, el mes de febrero, ingresaron 294 vehículos personales, entre camiones buses y autos, con un total de 5159 pasajeros, y la carga, 4752, cuantos salieron, 556, con 753 y la carga, 1.992.000 kilos.

Y esos vehículos que entran, normalmente son vehículos livianos para exportación directa con el puerto

Exacto

¿Y tiene esto transacción directa?

Tiene transacción directa, pero también tiene transacción directa con la zona franca

Y tiene nuevos datos de proporciones de cuanto...

no, eso no la tengo, no la manejo porque para mí, no es relevante, y si vas a otros temas, porque podemos sacar, salidos por Colchane, los que van hacia Bolivia, y te das cuenta, la cantidad de vehículos extranjeros salidos extranjeros, es muy superior, y si analizamos acá, tenemos se nota la cantidad de vehículos en verano

¿Por los turistas?

Por los turistas, aumento la cantidad de vehículos

¿Y si por ejemplo hacen, yo he visto que al final hacen los acuerdos de turismo, entre Bolivia y Chile, en la zona fronteriza misma, y si hacen esto? o tiene los datos de uno con Bolivia para el tráfico de vehículos?

Mira, para el tráfico de vehículos, tenemos como te dije una documentación única, ¿me entendí?, formulario de acuerdo, entonces ellos numeran y nosotros volvemos a numerar, y luego despachamos sobre esos mismos lugares, entonces, no es necesario que ellos estén haciendo un doble trámite, con doble formulario

Y eso es en común

En aduana, tenemos todo esto en común

¿Ah, y en otros? Servicios?

Los otros servicios todavía no, se pretende tener por ejemplo un formulario único de aduana, o sea de SAG, SAG Chile, y SAG Bolivia, pero de aquí a que pase puede pasar un tiempo más

¿Son más lentos a nivel de SAG?

claro, nosotros controlamos solamente el ingreso, por parte del SAG, pero la salida, no lo hace SAG, lo hacen ellos

¿Antes los pasos fronterizos, eran aduanas? como que lo manejaban todo?

no, nosotros trabajamos de acuerdo a las necesidades como lo establece la ley, cuando uno no puede subir, porque tenemos un paso acá, porque tenemos un paso de personas, que es Cancosa, solamente lo atiende carabineros, hace lo de aduana, hace SAG, y personal, porque no pasa carabineros, no hay mucho vehículos, salvo que expresamente nos digan, oiga miren, voy pasando, y necesito hacer un ingreso al país por determinado sector, se analizan los antecedentes y se dice sí o no, generalmente quien lo pide es una autoridad conocida, y le autorizan la pasada

Hacen el trámite por la persona que quiere pasar

Por ejemplo, el alcalde de Iquique antes, iba mucho a Bolivia, y pedía el paso por un determinado sector, aduana se lo aceptaba, ellos daban la descripción del vehículo, las personas que iban, etc. Y nosotros le autorizábamos el paso

Y ahí esto pasaba por...

no, tiene que pasar por el sector que señalo, si él dice hito 51, sale pro hito 51, no puede salir por 52 ni 53, y si bien es cierto, no es un paso habilitado, queda autorizado para pasar por ahí, por ejemplo, el me puede pedir autorización por un paso de Cancosa, que no es para vehículos, si se lo autorizo, con vehículo, pero él lo tiene que pedir expresamente, por escrito, ahora, es una autoridad, y él dice, necesitamos intercambio comercial, tenemos esta ruta, queremos ver, queremos analizar, y el expone la situación, entonces uno puede decir sí o no, y ahí se autoriza

¿Y los alcaldes del interior también hacen esto?

No, no lo hacen, es muy raro que lo hagan

¿Porque la gente del interior pasa más por otro lado?

No, ellos saben ya que el único paso autorizado es Colchane, ahora si por ABC motivos, aparece una delegación que necesita moverse por ahí, tiene que hacer la petición correspondiente

Pero no lo hacen mucho

No

¿En Cancosa se está habilitando?

Sí, pero es muy difícil

¿Porque?

Porque no es un buen tráfico, para el paso de vehículos, primero que nada existe mucha puna, va a ser complicado para el pasajero, se ha medido habilitarlo, pero no. El hito 51 me parece que también se ha pretendido habilitarlo, pero no, es muy complicado

¿Por la altura?

Si, por la altura, imagínate la puna que tienen esos sectores es muy grande

¿En Colchane también?

Pero son 3800, no es tanto, es mejor el paso por ahí

¿Y en Chungará?

uff, ahí es terrible

Está bien habilitado ahí

Si, esta más alto que Colchane

Y más alto que Cancosa también?

A lo mejor ahí no, más o menos

Pero igual se podría hacer una cosa

Sí, pero por la seguridad del servicio, se dice que no, personal no tenemos mas

¿Y incluso no hay tanto flujo potencial?

No, no lo hay, si tú me dices vamos a ingresar unos 20 camiones diarios, y necesitamos personal de aduana, y estos camiones vienen de brazal, y van a entrar y salir no está ese estudio

Y no hay mucho en Cancosa

Claro, no es como Colchane, tú conoces Colchane?

Si, conocí el nuevo complejo, fui el 2004

Ah, fuiste hace tiempo

Si

Tienes que ir

Ahora voy a ir a esa comuna

No tengo fotos

Yo supe también que querían hacer una especie de acuerdo turístico también en Cancosa, por pasar por Cancosa

Lo que pasa es que hay muchos guías turísticos que recorren toda la frontera, desde chingara, a san Pedro, y es súper bonito el sector, entonces...(entrée d'une personne) ya que mas, que necesita?

¿En Colchane, es cierto que la, el complejo de aduana estaba como a un kilómetro de la +frontera?

Si, 1 kilómetro más o menos

Y ahí había un pueblo

Pisiga

¿Y la gente tenía que pasar por ahí?, funciona?

Bueno, como el pueblo estaba a unos 800 metros del complejo, el control estaba ahí en la, la frontera estaba corrida para este lado de acá, se entendía que las buenas relaciones había que mantenerlas, y las buenas conversaciones con los lugareños que usaban el libre paso

No son muchos tampoco

No po, no son muchos. Lo que pasa es que es un pueblo que en ese tiempo se llena

¿En ocasiones de fiesta?

Si, exacto, pero ahora no, ahora todo está regulado por el complejo

Ya no existe eso

No

Bueno, gracias por su tiempo

Cualquier cosa por ultimo tú tienes mi correo, pregúntame nomás

Sí, bueno, muchas gracias.

- **Lieutenant-Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique, 6 Abril 2011.**

Presentacion

Yo he tenido la suerte, y digo la suerte, porque ha sido muy grato hacer trabajo con la gente de frontera. Estuve 6 años, 3 años en Chungará, y 3 años en Colchane, entonces conocí algo de, primero la cultura de la gente que vive en esos lugares, que es una cultura yo diría un poco diferente a la cultura del chileno medio, ellos tienen muy arraigados el concepto de la madre tierra y todo eso, la Pachamama, la cultura aymará. Y la verdad es que fue grato conocer eso. Me ayudó también a defender la visión que tienen ellos de la vida y todo eso. Pregúntame.

¿Estuvo 6 años?

6

Y ahora...

Me pasó lo mismo que a ti, también fui me fui a Santiago, estudié, hice otros cursos, tuve la suerte de viajar a Europa, estuve en Italia, España, y en Francia. En Francia conocimos algo del trabajo de gendarmería, en España estuvimos en un seminario con la guardia civil, y en Italia estuvimos con los carabinieri. Las policías en el mundo tenemos muchas similitudes, Gendarmería tiene mucho que ver con el trabajo de frontera también

¿Ustedes fueron a hacer estudios e conjunto allá?

Fueron visitas, visitas a cuarteles. Estuvimos en charlas y exposiciones que la policía nos daban. Más que nada para acrecentar el acervo profesional

¿Y allá trabajaron temas de frontera también?

La verdad es que vimos más temas relacionados a seguridad interior. Porque estaba muy reciente el tema del 11 de septiembre en EE.UU y 11 de marzo en España, entonces eso cambió un poco el esquema de la investigación que acabamos de hacer. Nos interesaba saber de todos los rubros, pero se concentró más que nada en seguridad interior.

¿Y después volvió aquí? Y estuvo en Colchane y Chungará..

En frontera sí.

¿Y que es lo que hacía allá?

A ver, el trabajo de frontera para los carabineros está orientado básicamente a un trabajo de soberanía. Por una normativa internacional los ejércitos no pueden estar cerca de las fronteras, tienen que estar distantes de las fronteras, por lo tanto la función de soberanía la hacen las policías. Tanto en Perú, Bolivia y en Chile. Argentina también tiene un sistema con su gendarmería. Entonces

el trabajo de soberanía del cuidado y la vigilancia terrestre que tiene la frontera está entregado básicamente a los policías. Y en ese ámbito nosotros apoyamos la gestión del resto de los servicios públicos que están trabajando ahí en frontera. Llámese policía internacional, aduana, el SAG, por el tema de control sanitario, te especies que ingresan al país.

¿Ustedes trabajan en conjunto con ellos?

Si es un trabajo en conjunto y en aquellos lugares donde no hay complejos fronterizos, donde no hay grupo de las instituciones que te nombré, ese trabajo lo hace generalmente lo hace carabineros. En el caso particular de esta cuestión de Cancosa, por ejemplo. Cancosa es un paso habilitado pero que no están el resto de los servicios, por lo tanto el trabajo en conjunto de fiscalización de tarjeta migratoria, de especies que traen las personas, como también de el control de .. sanitario, lo hace el carabinero que está ahí. Ese carabinero está formado en una escuela especial que se llama Escuela de Formación para Servicios de Frontera, esa Escuela está actualmente en la ciudad de Ovalle, ahí se forma a los oficiales y carabineros que cumplen esa importante función. Nuestra Constitución política de la República consagra de que la vigilancia de las fronteras está entregada a Carabineros de Chile, por lo tanto nosotros siempre vamos a estar en la frontera, siempre. Es una misión que nos entrega tanto la constitución como la ley orgánica , por lo tanto es un trabajo que asumimos con mucha seriedad y mucho profesionalismo, y nos encanta el trabajo porque entendemos que de una u otra forma somos la primera imagen que tiene la persona que viene ingresando a nuestro país

¿Y eso de la constitución, de ahora del 80? ¿Y antes también estaban en la frontera? O cambió?

No, ha sido históricamente, desde nuestra creación del año 27, por lo tanto debiera ser de la constitución del 25 que nosotros estamos insertos en el tema de frontera.

Y antes, no estaban todos los servicios que hay hoy en día.

Lo que pasa es que la frontera es muy amplia, por lo tanto, ese control de todos los servicios se da principalmente en lo complejos fronterizos, y en aquellos lugares donde no hay complejos fronterizos ese trabajo lo hace siempre el carabinero. Es permanente, está siempre

¿Y esta en toda la zona fronteriza?

En todo el país. Desde Arica hasta Punta Arenas.

O sea no es solo en los pasos, o en toda la zona de frontera

La verdad es que tenemos toda la zona de frontera, no solamente en pasos habilitados. También estamos en aquellos lugares que estratégicamente nos parece importante la presencia del carabinero, principalmente para prevenir el narcotráfico, el contrabando, el ingreso de animales de otros países. Porque Chile hace varios años está libre de fiebre aftosa, entonces como nuestros vecinos tienen mucho ganado entonces una de nuestras principales preocupaciones también era ver los pasos no habilitados, porque por ahí ingresaba el animal, sobre todo de Argentina, entonces también hubo que trabajar en eso de la instalación de determinados puntos fronterizos.

Así que, bien ahora, nosotros en la frontera tenemos 3 tipos de cuarteles. Tenemos las unidades, que son comisarías o subcomisarias. Tenemos los destacamentos, que son Tenencias o Retenes, y las Avanzadas, que son puestos y que son temporales. Que normalmente se ubican en el verano, por un tema también fito sanitario, para evitar que animales que vienen a pastar al territorio chileno, lo hagan por pasos no habilitados, y no estén sujetos a control de la autoridad sanitaria, en este caso el SAG

Los pasos no habilitados tienen que ver con ...

Entre otras cosas, narcotráfico, contrabando

Y aquí en el norte, los pasos estratégicos donde ...

El norte está orientado básicamente al contrabando y al narcotráfico. Y la verdad es que estamos, por lo menos en esta región, en Colchane, en Cancosa y en Ujina, y esa es la frontera que nos corresponde a nosotros vigilar, y ahí hay una serie de pasos habilitados que son dos, y hay una serie de pasos no habilitados que bordean los 30. Entonces el carabinero con su patrullaje tiene que llegar a esos lugares, verificar que la situación este normal, informar si ve algo extraño, u nosotros desde acá enviamos los refuerzos y le hacemos todo un sistema de control si logramos encontrar algo

Y los patrullajes que van cada día...

Esta sujeto en algunos casos a pautas, tipo carta Gantt, donde aparecen algunas misiones y nosotros les vamos dando desde acá las directrices, hacia donde está orientada porque nosotros tenemos la estadística, hacemos los reportes, escuchamos información con el Ministerio Público, con la sección encargada de control de drogas, para saber cuales son los lugares que están que están siendo más vulnerados. Y en base a eso se van planificando los servicios en forma mensual

¿Y eso lo ha visto cambiar los últimos años? ¿Desde que llegó usted, se reforzó? ...

No yo creo que ha sido focalizado en días y horas que a nosotros nos parecen más críticas de acuerdo a las estadísticas que nosotros tenemos. Hoy en día estamos enfrentados a un delito entre comillas nuevo para nosotros, que es robar vehículos y sacarlos hacia Bolivia.

Hacia el otro ..

Entonces roban acá vehículos, y los llevan para allá, principalmente 4x4, entonces eso ha hecho que nuestros servicios se modifiquen para que también la gente de frontera sea una barrera de control principalmente en aquellos pasos no habilitados para evitar la salida de estos vehículos del país.

.... Cómo hacen para que la gente ... de control

Eh, la verdad es que nosotros hacemos una evaluación mensual de los robos de los vehículos, y empezamos a hacer una especie de "ruta de delitos", entonces empezamos a monitorear, y empezamos a ver por donde son los lugares donde más hemos sorprendido gente saliendo con vehículos robados. Entonces hicimos el mapeo de la región y ya sabemos cuales son esos lugares. Entonces indicamos desde acá, por ejemplo si nos damos cuenta que el día viernes, que es un día de carrete aquí y mucha gente sale a pasarlo bien, pero también se encuentra con la sorpresa de que cuando regresa su vehículo no está. Por eso nosotros reforzamos los servicios esos días que nos parecen más críticos. Que puede ser un Viernes, lunes, domingo, dependiendo de cómo se va comportando la denuncia de delito, entonces ahí le decimos a la gente de frontera: "hoy día a en tal parte tienen que ubicarse entre tal y tal hora". Yo creo que nos ha ido bien, hemos reducido bastante el tema de la evasión digamos, igual roban, pero el vehículo lo recuperamos.

¿Perfilan a la gente también para eso o..?

Si, porque hay una descripción que nosotros le llamamos el perfil del delincuente

¿Y cuál es?

Joven, con características de rapero, en su mayoría menores de edad, que se dedican al robo.

Es un perfil que como que ...se fijan en la ropa y ahí cuidan mas esos tipos de..

Además que sabemos cuales son los vehículos que más roban, sabemos la marca, el vehículo que más roban acá es una Nissan, la que más se roba.

¿Eso es nuevo?

Es nuevo, debe tener dos años

¿Y antes que era? Me imagino que por el tema de la zona franca?

Creemos que hay una desvalorización por parte de las personas en los vehículos, es muy fácil adquirir un vehículo en zona franca, entonces la gente no los cuida, no resguarda, no toma sus medidas que debe tomar, porque claro, la policía estamos para prevenir el delito, para perseguir al delincuente, pero también necesitamos de la cooperación de las persona, y la gente no pone ese granito de arena. En cualquier parte deja su vehículo, muchas veces no toma medidas de seguridad, como por ejemplo poner una traba volante, o alarmas o cualquier método que pueda servir...

¿Ustedes hicieron una ruta y de ahí controlan diariamente?

Eh, en pasos fronterizos que no son habilitados principalmente

¿Y para eso trabajan con personal bolivianos?

No,

¿Solamente el lado chileno, los bolivianos no?

Me da la impresión de que para ellos no es problema, el problema es para nosotros

¿Y para otro tipo de controles trabajan con los bolivianos?

No tenemos trabajo en conjunto, solamente estamos en una entrevista, a nivel de policías, hacemos una mensual en Colchane, entonces ahí intercambiamos información policial. Principalmente narcotráfico, algunos problemas de contrabando, pero son entrevistas más que nada de carácter de acercamiento entre las dos policías, para tener buenas relaciones, para conocernos, pero no son muy ricas en información porque no hay, me da la impresión de que no hay mucho conocimiento de la temática, entonces, son bastante estructuradas al tema netamente fronterizo diría yo.

¿Dado de lo que interceptan en la frontera, cosas así?, ¿tienen un registro?

Si, por supuesto hay todo un sistema optimo de todo lo que sería ciudad en frontera como lo que se hace en zonas urbanas, entonces, en todas las reparticiones en todas las prefecturas del país hay un jefe en la excepción fronteras, que en este caso recae en comandante, y ese comandante es el segundo en línea de mando de las prefecturas, en este caso soy yo, entonces esos comandantes tienen que, cada cierto tiempo, visitar los cuarteles, quedarse un poco mas por problemáticas fronterizas y conocer en terreno que es lo que está pasando, como se está comportando el delito, como se está comportado el carabinero, cual es su función social la integración de solidaridad porque ese trabajo es también muy importante para el carabinero, o sea, que haga frontera cumple su principal rol al margen de la soberanía es de integración nacional, que tiene que ser una persona de una u otra forma sea el garante de la seguridad de todas esas personas que viven aisladas principalmente porque la mayoría de esa gente que en condiciones de comunicaciones viales principalmente, bastante precarias: caminos de tercera categoría, muy distantes de los centros urbanos, con muy pocas comunicaciones y yo creo que la mayoría de las fronteras no hay telefonía satelital, tampoco hay telefonía celular, entonces, eso también es una limitante para las personas que viven ahí y el carabinero tiene que saber integrarse con ellos y saber que en definitiva si tiene que ir a dar un comunicado a una familia que está en un sector apartado, tiene que ir y interrelacionarse con esas personas, pero para eso también tiene que conocerlas y las personas también tienen que conocerlo para que se produzca ese nexo de confianza que tiene que haber entre el habitante de ese lugar y el policía, entonces ese es un lado importante, la integración nacional que se produce en el lugar. Entonces, tenemos soberanía, integración nacional y también el tema de solidaridad, el carabinero tiene que ser solidario con las personas que viven en ese lugar entendiendo las promisiones difíciles en las que ellos viven.

¿Como se llevan los carabineros en general con las personas?

Muy bien, por experiencia en realidad veo que en realidad la presencia del carabinero es notoria en esos lugares, o sea la gente tiene, yo diría, un aprecio por sus carabineros y lo echa de menos cuando no va. Porque uno sabe al tiro como se ha comportado por que uno va a visitar a esa gente y : ¿desde cuándo que no ve a los carabineros?, no, hace como un mes que no los veo; algo está

pasando, por qué no vienen, entonces se le llama la atención al personal, y se lo dicen a uno cuando uno va y visita ese lugar

Y ¿usted está acostumbrado que eso lo haga rutina?

No queda nada de rutina

O sea el carabinero es casi el único que está...

Yo no me atrevería a decir el único, pero el que está más tiempo en el lugar

¿Trabajó con no sé, con la gente de municipios fronterizos por ejemplo?

Si, por supuesto, Colchane principalmente que está inserto dentro del límite político-internacional, Colchane es la comuna que está más cercana a Bolivia y por ende es la que tiene más movimiento de personas y también tiene una población más o menos importante, en Colchane viven unas quinientas personas más una población flotante de unas mil personas que por diferentes motivos están en la comuna: trabajando, en servicio, en las postas, en los colegios, hay varias escuelitas que están por ahí diseminadas en diferentes poblados y toda esa gente después se concentra en Colchane. Entonces el trabajo en conjunto con el municipio es bastante fuerte diría yo, hay muchas cosas que se hacen en común, nosotros apoyamos la función de los municipios y ellos también nos apoyan a nosotros.

¿Por ejemplo, ¿ustedes trabajan sobre temas de frontera, o sea, sobre lo que altera la frontera o también en tipos de desarrollo económico? ¿En qué trabaja su ejercicio?

Yo diría más que todo en integración, el rol es más solidario, está... tiende a ayudar a esas personas, principalmente a los niñitos. Como experiencia en Colchane te dan una brigada ecológica para que el niñito supiera la importancia que tiene el cuidado del medio ambiente, hicimos trabajos de ayuda a algunas escuelita, donde había una sola profesora y diez niñitos estudiando, entonces en su oportunidad fuimos a cortar el pelo a los niñitos, llevamos, tuvimos la suerte de invitar a un medico que nos apoyó y él los fue a auscultar, a ver en que condiciones de salud estaban; en su oportunidad también ayudamos a pintar un colegio, porque en realidad, a lo mejor era gente de escasos recursos y a lo mejor no les importaba pintar su escuelita, entonces la idea es esa, ir también creando algunos hábitos de chilenidad en las personas para que se identifiquen también con nosotros porque a lo mejor pueden pensar que no son parte de... lo que a nosotros nos va a interesar su problemática, porque ellos, como están más cerca de Bolivia y algunos tienen familia en Bolivia, ¿cierto?, entonces a lo mejor se produce un poco un desarraigo. Y esa es nuestra función, ayudar en eso.

Y ¿muchos tienen familiares en Iquique?

Si

¿Hay entonces intercambios de países?

Hay mucha gente que, muchos chilenos casados con bolivianas, bolivianas casadas con chilenos y así, se producen comunidades ahí binacionales, hay gente de los dos países que ha empezado a formar familia y la mayoría se afincan en Chile, por la situación económica, ven un país un poco más económicamente estable diría yo.

Son más bolivianos que vienen a Chile a ...

A buscar alguna oportunidad de trabajo y algunos ya se arraigan acá y crea sus propias familias

¿Y eso que le parece a usted? ¿Tiene posturas contrarias al intercambio?

No, es parte la integración que se tiene que producir, en realidad es muy absurdo pensar de que no se pueda casar una persona que viene de otro país con alguien nacional. No, nosotros somos de, nos adaptamos fácilmente a esos cambios digamos, la institución tiene que ir mutando en la medida que va mutando la sociedad también, hay mucha más tolerancia y también las instrucciones que tenemos de nuestro nivel central son justamente ser integradores, no disociadores, entonces no está en nuestra función tampoco establecer quien con quien se pueda casar, no, o sea, me parece bien que se produzca esa integración, somos dos países hermanos que estamos unidos o separados por un límite político internacional no más pero al margen de eso somos culturas muy parecidas, con todos nuestros vecinos

Y para la gente como que quiere mucho el intercambio con la frontera, como mucho, me imagino que deben pasar y pasar.

En Colchane se da eso, en Colchane porque, bueno, si tú conoces Colchane, están al lado Colchane con Pisiga a Bolivia que están distantes por kilómetros, entonces uno va caminando a Pisiga, lo que si tienen que respetarse los controles aduaneros principalmente y del SAG, que controlan mucho el tema del ingreso de mercaderías, o de especies que puedan ser animales o vegetales y, si pero se mantiene bien diría yo, no es problema

¿La gente pasa por los controles siempre?

Si, algunos eluden, normalmente los que quieren evadir cierto o los que no quieren ser sometidos a controles, eluden el control, porque la frontera es muy amplia entonces es muy fácil evadir ese control, no es difícil digamos

¿Hay una “deficiencia” de la frontera de Bolivia en comparación con Argentina o Perú?

No, en los tratamientos son los mismos, y los protocolos para ingresar y salir es el mismo, solamente con cedula de identidad y teniendo la documentación de los vehículos, los menores tiene que ser acompañados por sus padres o si no tienen que venir acompañados de un poder notarial en donde uno de los padres le da la posibilidad al otro de sacar a su hijo del país.

¿Y cuando hay ferias? ¿Por ejemplo?

Si, en Colchane se hace una feria cada quince días, si también, la gente sabe ya, el proceso ha sido históricamente así, desde hace muchos años que se hace esa feria, y la gente que va a esa feria, yo diría que el 90% es siempre la misma gente, ya saben que tiene que estar sometidas a ese control, lo hacen. No descarto que hay personas que eluden, pero bueno para eso estamos nosotros, para esperarlos un poco más abajo y ver por qué no se controlaron

Entonces hay un control, como un poco mas ... saliendo de ...

En las rutas normalmente nos instalamos los días que hay feria para hacer algunos registros de vehículos y personas

¿Son como patrullas?

Si patrullaje, se ubica en la ruta

¿Eso es solo los días de feria?

No, los intensificamos los días de feria, pero no queda circunscrito solamente al día de feria

¿Y cuantas, por ejemplo acá en Colchane cuantos carabineros más o menos hay en el cuartel?

20.

En el territorio tiene más o menos cuantos..

20, 10 y 10

¿20 en Cancosa?

Y 10 en Ujina

¿Y los tipos de cuartel que tienen qué diferencia tienen?

Yo creo que la única diferencia que tienen en este momento es que los cuarteles más nuevos, que es el caso de Ujina, tiene una infraestructura más moderna, en términos de construcción y de materiales que se utilizaron para ese cuartel. Y los otros dos son muy similares, muy antiguos, están dotados de todo lo necesario para trabajar en esos lugares

¿Pero todos los complejos fronterizos le cambiaron algo en su trabajo?

Si, eh e control fronterizo, generó un cambio. Un cambio en la función que cumplía carabineros, en términos de resguardo diría yo. Antiguamente el carabinero tenía mayor presencia, inclusive eran más los carabineros. Ahora con estos controles integrados disminuyo la presencia de los carabineros porque también entendemos que los otros servicios tienen un rol muy importante que cumplir y no lo podemos circunscribir solamente a controles policiales. Porque se ve como un poco de entablar el

proceso y se hace más lento. Entonces los servicios nos piden que estemos pero que apoyemos en alguna cosa, más que nada en seguridad y orden público. Por si alguna persona no quiere acatar la norma, entonces nosotros vamos en apoyo a esos servicios contralores, nos limitamos un poco en el tema de registro, actuamos previo requerimiento de los otros servicios en realidad, vamos a apoyar

Apoyando

Si, vamos a apoyar a los otros servicios

¿Y eso cuando no estaban estos complejos? ¿Era distinto? O sea los carabineros tenían un rol más fuerte?

Si, había una mayor presencia del carabinero en el complejo, había mayor presencia

¿Eso cambia en el número de carabineros que tienen ahí o?

Si, también un poco la presencia del carabinero y nos abocamos al patrullaje en aquellos lugares donde no hay controles, para no producir esa sensación de inseguridad en la línea fronteriza. Porque si estamos todos concentrados en el lugar que se debe controlar, obviamente que en los lugares donde no hay controles se produce una vulnerabilidad

¿Y trabajan con el ejército? ¿Para controlar?

No, el ejército tiene otra función que no tiene nada que ver con seguridad pública

¿No está... en la frontera?

No, no está en la frontera, solamente los carabineros, somos la única institución uniformada que trabaja en frontera.

¿Me dijo Justo que había un acuerdo internacional? ¿O algo así?

Si, si, es por ... es parte del derecho internacional. No se puede ubicar los militares a cierta distancia de las líneas fronterizas. Justamente para evitar algún roce entre fuerzas armadas. Y la idea no es provocar ningún roce en la línea fronteriza. Ese trabajo está entregado a las policías no más, de todos los países, tanto del Perú, Bolivia y Argentina y Chile, somos muy respetuosos de eso, no se ven militares en las zonas fronterizas, salvo algunas situaciones particulares que muchas veces entre ellos son avisadas. Yo en realidad no conozco la dinámica de trabajo que tienen ellos pero, entiendo que cuando hacen un ejercicio por ejemplo se lo avisan al país vecino para que sepan que están haciendo un ejercicio de tal o cual magnitud

Y cuando..

Tiene que avisar, eso se avisa en el ministerio de relaciones exteriores, principalmente en lo que dice relación con los escalamientos, cuando tu subes a una montaña o a un volcán o algo, gente que

practica alpinismo, se le sugiere que den aviso a la DIFROL, la dirección de fronteras y límites del Estado, para que ellos les avisen a carabineros y carabineros sepa que anda una excursión proveniente de cualquier país del mundo haciendo andinismo, y también nos sirve a nosotros para prestarles ayuda en caso de que ocurra alguna desgracia

¿Por eso tienen que avisar?

Más que nada por tema de seguridad de ellos mismos

¿Y usted, al final, asegura un poco la defensa del territorio nacional de alguna forma, con el tema de la soberanía territorial?

Si absolutamente, si, si, si. El resguardo de la frontera del país esta entregado a carabineros, en todo Chile. Desde Arica a Punta Arenas

¿Eh... eso como más fuerte ahora? Menos fuerte? Lo ha visto evolucionar en varios años?

He tenido la suerte de estar en Arica, en Iquique, en Aysén, en la frontera argentina, y siempre ha sido igual. No ha producido... en los últimos 20 años no se ha producido ningún hecho que a uno le diga "ah no hay que reforzar la frontera por tal o cual situación". No. O sea hemos tenido en absoluta normalidad diría yo. Te hablo de los últimos 20 años porque hacia atrás no conozco pero por lo que uno lee, hubo sucesos que ocurrieron por ahí por el año 65, en la frontera de Argentina, murió un carabinero, el teniente Merino, pero de ahí en adelante, yo diría que salgo el año 78 que hubo un problema limítrofe con el canal del Beagle, el resto ha sido de absoluta normalidad.

¿Ustedes ven la relación diplomática entre los países como tiene algún impacto en sus trabajos?

(le téléphone sonne, il répond)

Ya en qué íbamos?

¿Si le preguntaba si, las relaciones diplomáticas tienen algún impacto en su trabajo, cuando hay cosas entre los países, ustedes lo sienten en la labor cotidiana?

No, no me ha correspondido a mí vivirlo, pero yo me imagino que debe incidir, si por supuesto, se produce algún grado de alerta. Pero la verdad es que uno como ha trabajado tanto tiempo en esto, eh, normalmente cuando va a entrevistar a las policías de los otros países, se encuentra siempre con las mismas personas, por lo tanto no se produce ese grado de desconfianza digamos, si yo diría que afortunadamente no estamos en una etapa de empezar a desconfiar del vecino que tenemos al lado, no, creo que si bien es cierto a raíz de la demanda que hizo Perú y la que pretende hacer Bolivia, por lo menos entre los policías no se va a producir ese distanciamiento, porque entendemos que es un problema que está en otra esfera y que tampoco tiene un tinte bélico, en realidad todos los gobiernos han dicho que lo que menos se espera que a raíz de esta demanda estalle un conflicto, al contrario, hay que acatar la norma no más y para eso está el tema de cancillería y son ellos el ente político el que va a tener que resolver esa temática, pero a nivel de policías no se produce

distanciamiento ni tampoco diferencias, **nosotros tenemos excelentes relaciones con la policía nacional peruana, de hecho cuando uno va Tacna y se identifica como policía lo atienden súper bien, no tiene ningún problema, no.**

También...

Si...estamos ahí...

Y trabaja un carabinero de Arica también

No, lo que pasa es que ellos tienen su propia jurisdicción, o sea y no tengo jurisdicción sobre los carabineros de Arica, pero hay carabineros, pero son de Arica

Entonces, la aleta solo es

Si, en caso de que se produzca alguna situación no más po, nosotros estamos para comunicar. No sé po, si llega una persona o un grupo de personajes a manifestarse, nosotros vamos a informar a la autoridad política no más po, que llegó un grupo de personas que no son nacionales, y que no sé po, pretenderán cometer algún desorden o alguna situación,

Un video de un peruano que venía a la frontera

Si, vinieron un año que tenían problema entre ellos, había un problema a raíz de un impuesto minero y fueron a reclamar y hicieron una protesta ahí frente al complejo de Chacalluta, pero nosotros no participamos de eso, si tenemos que hacer respetar el orden no más, en términos de que tienen que dejar la circulación para los vehículos que transiten en forma normal, pero no tiene ningún tinte de otra connotación, solamente policial.

¿Y eso del lado boliviano también?

No, no hemos tenido últimamente, la verdad es que hace mucho tiempo que no pasa nada con la frontera Boliviana, no, los amigos bolivianos son... me da la impresión también de que es más dificultoso llegar a... salvo Colchane, el resto es de difícil acceso digamos, no, y como las relaciones comerciales entre Colchane y Pisiga Bolivia son tan intensas, en realidad no, la gente no hace manifestaciones ahí...

¿Por el comercio?

Si, yo creo que pasa por tema de integración comercial ahí, o sea los dos pueblos se necesitan por lo tanto, es difícil que entre ellos se produzca un problema

¿Y la idea de alguno, la idea de habilitar Cancosa, porque me dijeron porque no lo han habilitado para vehículos?

Ah, solamente personas. Ahí tenemos dos problemas: **primero caminos muy malos**, es de difícil acceso, en el invierno altiplánico en muchos tramos queda cortado, y en segundo lugar **no tenemos la infraestructura como para albergar un complejo** en este momento, o sea si se diera esa condición, de un complejo con los cuatro servicios: aduana, investigaciones, policía internacional y el SAG, más carabineros, yo carabineros yo creo que no habría ningún problema, pero **además la demanda no lo amerita**. La demanda es muy menor, **el año pasado entraron por ese lugar 400 personas**, o sea una y tanta diaria, no se justifica hacer una inversión tan grande, sabiendo que **70 kilómetros más al norte está Colchane**

La gente de otro lugar...

Si, va a estar difícil llegar allá. Por tanto cuando nos pidieron nuestra opinión, dijimos que no era viable, porque no, primero porque la demanda es muy menor, y segundo las condiciones de infraestructura no están dadas para trabajar en ese lugar, tanto por la situación vial, como también por el albergue que van a tener esas personas que van a estar en ese lugar. **Porque queda a casi 4000 metros de altura, con temperaturas que oscilan en el invierno entre los 10 a 20 grados bajo cero,**

Ahí están los carabineros

Si ellos están. ¿Pero para qué exponer más gente? No se justificaba

¿Tienen un edificio?

Nosotros tenemos un reten ahí. Tú conoces Cancosa? Cancosa es un pueblito chiquitito que tiene una calle y debe tener unas 20 casas. Una escuela, y los carabineros, eso es todo, y actualmente viven 7 personas.

¿Que le parece, se debiera poblar más?

Es que es difícil, porque la gente tiende a emigrar, llega a Iquique, Alto Hospicio, Pozo Almonte, por un tema de la educación de sus hijos, en la medida que van creciendo los hijos la gente emigra y se viene a buscar su lugar, es más fácil vivir acá que vivir allá arriba

¿Y respecto de la soberanía para ustedes cambia algo? ¿El hecho de que sea más o menos poblada la zona fronteriza?

No, yo creo que no, se mantienen los mismos niveles, sería bueno que hubiera más población pero entendemos también que en la medida que la gente no tenga las comodidades, y los servicios que requiere va a seguir emigrando hacia los centros urbanos. Se quedan los más viejitos que son la gente que cuida animales que se dedica a eso.

Esos se quedan ahí

Tú vas al interior y te vas a encontrar con pueblos donde hay pura gente anciana. El joven ya se fue busca otras expectativas.

Usted ha escuchado a hablar de algo que se llama la alianza estratégica "amaras sin frontera"

No, no, pero me imagino a que se refiere, **la idea de trabajo, de este proceso burocrático que debe ser para ellos someterse a controles**, y la idea es que... si no me equivoco ellos se reunieron aquí este año, en el verano.

Yo escuché de esto un poco

O el año pasado hubo por acá un congreso de esta gente, de la alianza, que se llama justamente aymarás sin frontera, y yo me imagino que ... no conozco el detalle pero **entiendo que debe ser una aspiración de que la integración de los países aymarás esté por sobre digamos, el control que debe tener cualquier persona que ingrese** ... espera un momento me llama la fiscal.

(le téléphone sonne, il répond)

Me decía que los aymarás sin frontera eran...

No, yo no conozco la temática de ellos, pero yo me imagino que debe ser, que diga algo relacionado con el tema de los controles. Pero específico el tema no lo conozco, por lo tanto cualquier opinión que te pueda dar es una mera opinión a título particular, o sea pero no conocemos la temática. No sé lo que quieren, nunca han presentado algún requerimiento por lo menos a los...

Bueno, parten los controles, que hace poco el gobernador De los buses que vienen de Bolivia de noche, en Alto Hospicio...

La verdad es que nosotros participamos de esa reunión, y me da la impresión de que se entendió mal: la idea esta montada básicamente a que esos buses que provienen de Bolivia no lleguen a la noche a la ciudad, o de madrugada, sino que lo hagan de día, para evitar que estas personas sean producto de robo cuando llegan. Porque llegan y no tienen un terminal y quedan en una calle que se llama Esmeralda. Por eso esos buses llegan y la gente que hay a las 3 de la mañana, 4 de la mañana, y los da delincuentes, un festín. Entonces la idea era que estas empresas regularan sus horarios de tal modo que no llegaran de noche acá, que llegaran de día, porque entendemos que de noche es más inseguro. Entonces alguien entendió mal y pensó que se iban a retener los buses para que no pasaran a Iquique hasta que los revisaran, no, no es eso. La idea es que los buses regulen sus horarios, lleguen de día y también que el ente respectivo se comprometa a tener un terminal para estas personas, para que lleguen a un sitio más seguro, y no les roben, porque les roban mucho.

Imagino que eso es en la madrugada...

El tipo que viene de Bolivia viene con mucho dinero, y los delincuentes lo saben porque viene a comprar a la ZOFRI. En cambio el resto no porque somos chilenos, somos mochileros, o somos gente que podemos pagar pero que no andamos con mucho dinero. Entonces para el delincuente eso es

más atractivo. Por eso nosotros le decimos a la gente, le decimos no, inclusive este tema lo conversamos con el cónsul de Bolivia, y le dijimos que por qué no se organizaban de tal modo que las mismas empresas de buses, creen un servicio de aduana, entonces el personaje llega acá, se baja, lo suben arriba de una van, y lo van a entregar al lugar donde está hospedado, y no lo dejen ahí a la deriva, porque esa gente queda aquí, compra dinero, y además toma un medio de locomoción, que muchas veces no sabemos quien es, este mismo tipo puede estar coludido con gente que se dedica a delinquir, y en definitiva eso va a crecentando el tema de delito que ocurren aquí en la ciudad. Entonces ahí tratamos de decirle a las personas que cambien su horario, segundo que tengan un proceso de entrega de estas personas ojala así como lo hacen las líneas aéreas, que tu llegas al aeropuerto y te van a buscar y tomas un medio que te deja en el mismo hotel o residencial o donde se quiera, hacer algo parecido y hacer un poco más amigable la llegada a Iquique, y que no te dejen a las 3 o 4 de la mañana por ahí en un barrio que es peligroso y a la deriva, a merced de los delincuentes. Esa era la idea, pero no era de hacer más controles ni que la gente se baje.

Si porque ...

Se va a hacer un terminal. En el sector de ZOFRI, otro terminal exclusivamente para los buses que vienen de Bolivia. Y la idea es que el comerciante llegue a la hora más o menos justa en que abre la ZOFRI, y que ojala se vaya luego de la ZOFRI.

¿Y los vehículos particulares?

No, es que esas personas no tienen problemas. A ellos no les roban, es muy difícil, porque ellos vienen directo, pasan. Si el problema es la gente que llega en los buses, que esa gente llega ahí y queda muy expuesta.

....relaciones comerciales con Bolivia

Sobre todo la ZOFRI, mucha gente se abastece para sus diferentes establecimientos comerciales de Bolivia a través de ZOFRI.

¿Que le parece a usted la posibilidad que hay de un corredor a Bolivia o no? O darle un acceso a un puerto? Que le parece a usted?

La verdad es que no te podría dar una opinión porque no está en mi ámbito de competencia, yo ni siquiera podía opinar de ese tema. Me parece que eso va a ser materia de cancillería. Es un tema difícil

Para terminar, como... ¿podría darme una definición de la soberanía? ¿Que es la soberanía nacional para usted?

¿A ver la soberanía, nacional me dijiste?

¿O territorial?

Ah pasa principalmente por, marcar presencia, por hacer respetar el Estado de Derecho, principalmente, que a través de la presencia el carabinero haga respetar las leyes que rigen a este país. Así entiendo la soberanía territorial. Respecto a la función que cumplimos nosotros

¿Eso en todo el territorio?

En todo el territorio de la República

¿Hay diferencias en el interior? ¿En la zona fronteriza? ¿Hay excepciones?

Eh no, para todos igual.

Su rol para respetarse la ley, Se hace distinto en la ciudad que en ...

Eh, si, pasa por un tema de espacio. En la ciudad además te enfrentas a otro tipo de problemas, pero desde la óptica de frontera pasa por la vigilancia territorial. O sea, primero impedir que ingresen o salgan por aquellos lugares que no deben salir aquellas personas que muchas veces hasta pueden tener cargos, de delitos. Y resguardar que no ingresen al país personas que tengan algún problema judicial en otros países. También impedir el ingreso de mercaderías o en este caso drogas y elementos que puedan ser nocivos para la sociedad, armas inclusive. Principalmente eso, está dado por eso, por la vigilancia, la vigilancia territorial. Y la presencia, la presencia del carabinero en la frontera también marca un sello de nacionalidad. Lo pueden haber vivido en muchos países, muchas veces uno se identifica al traspasar una barrera, artificial o natural, y cuando ves a un policía te das de inmediato cuenta en que país puedes estar. Entonces también pasa por eso por la imagen que esa persona que nos viene a visitar tenga de las autoridades chilenas, y en especial de sus policías. Para nosotros es muy importante eso, la imagen, por eso en todo el país tenemos el mismo uniforme, somos uniformados, y aquí en Chile hay una sola policía uniformada, una sola, que es el carabinero, no hay más policías. En otros países hay otras policías, municipales, estatales, federales, de drogas, de aduana, aquí toda esa actividad se concentra en una sola policía: los carabineros.

Si le da ...

Si, tratamos de hacer un buen trabajo, para que también la gente que nos visite o que esté acá confíe en Chile y en sus autoridades. Nosotros somos representantes de la autoridad que impone el orden y la seguridad en esos lugares, por lo tanto sabemos que tenemos esa obligación y la asumimos con mucha, con mucho profesionalismo.

¿Para terminar, su trabajo en ayudar a la idea de chilenidad en la frontera, para usted tiene algo que ver con el tema de la vigilancia y la soberanía o sería directo ahí?

Yo diría que sí. Está muy ligado, la idea es que las personas que viven en ese territorio se identifiquen con su país, su tradición su cultura y sus autoridades, pero a través de un trabajo de acercamiento, no de amedrentamiento, por el contrario tratamos de ser cercanos a la gente, pero está muy ligado: soberanía, territorio y chilenidad.

(inaudible)

Yo diría que si, si. La gente se identifica bastante con sus carabineros, y también se identifica con todo lo que significa la cultura y la idiosincrasia del chileno. Si en general si

¿Hay una cercanía con Bolivia?

Si, y también con Argentina, tu cuando vas a la Patagonia, no sabes si estás hablando con un chileno o un argentino porque hablan todos iguales, todos tienen el Che, pero son chilenos y muy chilenos... pero hablan como argentinos... porque interactúan mucho y trabajan mucho en las estancias, pero son muy apegados a la cultura chilena, en general, eso es... ha sido un gustazo...

Para mi también muchas gracias.

- **Sergio Gonzalez, Historien et Sociologue, Directeur de l'INTE, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011.**

Presentacion

Llegué a Iquique en la década de los años 80, yo soy de aquí, nací aquí pero me fui a estudiar sociología a Santiago, en la u de Chile, después estude planificación urbana regional en la u católica en Santiago, el magister, y estude también ciencias sociales, otro posgrado en la FLACSO también en Santiago. Con eso estaba aquí en los años 80 y con otros colegas organice una ONG que se llamo el taller de estudios regionales (TER). Y básicamente nos dedicábamos a desarrollar proyectos con comunidades aymaras en el altiplano, y también proyectos mas culturales, de orden histórico, yo he desarrollado proyectos sobre la historia del salitre, sobre la historia de la pampa, y ahí tome contacto con organizaciones de (inaudible) EN el altiplano hicimos proyectos de construcción de baños. Para el ganado, hicimos postas de primer auxilio, canales de regadio, estanques de acumulación de agua, construimos una escuela, la hicimos funcionar con profesores, en la zona de Ancuyo, hicimos muchísimas cosas. Tambien hubo un proyecto para recuperar las técnicas de tejido, esa lana luego las campesinas podían venderlas en Santiago... (interruption de la secrétaire). Y nosotros hicimos algo que ellos nunca habían hecho, les abrimos cuentas de ahorro en el banco, para cada una, entonces directamente la gente, el campesino le depositaba su cuenta de ahorro. Ellos pudieron saber como hacer tramites en los bancos... Bueno, fue un periodo muy bonito, en realidad. Y recibíamos financiamiento fundamentalmente de Holanda, de Ibo y (inaudible) Esto fue 1986 hasta 1991, para mi. Porque ahí yo ingrese a la universidad, estaba profesor part time en la universidad, pero cuando llega la democracia la universidad se abre a la posibilidad que se incorporen otros profesores, incluso de la carrera de sociología aquí en la universidad, pero para mi (inaudible) Me pidió que yo participaría a su equipo de gobierno universitario. Entonces yo fui director en esta instancia de la universidad. Y en ese periodo yo presente un proyecto a la Unión europea, a través de una ONG italiana que se llama Terra Nova, y era un proyecto para crear una carrera de pedagogía general básica intercultural bilingüe, especialmente para jóvenes indígenas del norte de Chile. Y ellos pudieron ser los primeros profesores aymaras y atacameños para enseñar a los niños la lengua que se estaba perdiendo en las comunidades. O sea pude continuar algunas cosas que hacia en la ONG,

incluso con un cargo de dirección en la universidad y continúe a hacer clase en la carrera de sociología. Posteriormente cuando ya termino el periodo de Enrique Villa, hacia el años 1994, yo me incorporo como directo de la facultad de ciencias jurídicas y sociales, donde estaba derecho y sociología. Y ahí comienzo ya una labor mucho mas académica, también esta mi primer proyecto CONICYT, y ahí empiezo la investigación en el campo que se conoce hoy.

En la época de la ONG, existían muchas ONGs en la región?

No había muchas ONGs en la región, pero en esa época que era la época de la dictadura militar, habían ONGs haciendo labores en el campo de lo social y lo cultural, y Chile era elegible para la cooperación internacional. Por ejemplo llegaba apoyo para realizar actividades con la naturaleza, cosa que se termino en la época de la democracia. Habían por lo menos... En Iquique habían 3 ONGs mas nosotros, en Arica habían también unas 4-5 ONGs.

Cuando llega la democracia...

Claro, continúan, pero muy pocas. Muy pocas. Sigue existiendo centros, pero que tienen otro carácter. No son como las ONGs que habían existido. Yo creo que el gobierno concentro todo el aporte, el la primera etapa, por ejemplo la AGCI concentraron el aporte que llegaba a Chile, mas en el Estado. Y yo creo que eso fue un error. Al hacer desaparecer las ONGS, hicieron también desaparecer una red social importante que existía en este país, que democratizaba mas la sociedad. Yo creo que la Concertación se equivoco. No fue una política de estado, pero en definitiva, al desaparecer este apoyo financiero exterior, termino desapareciendo también una red de organizaciones sociales que hoy día se requiere con mucha urgencia porque los derechos ciudadanos son los que han estado mas afectados en los últimos años.

Por qué

Porque todo se esta concentrando en... el ciudadano lo ven realmente como un consumidor, y se ha concentrado todos los partidos políticos, que no representan, si lo vemos, a la sociedad nacional, y también las grandes empresas y el estado. Y la sociedad civil esta atomizada, digamos. Por lo tanto los derechos civiles, de las minorías, grupos étnicos o grupos regionales, tienen muy pocos canales de expresión.

Otros tipos de estructuras

Yo creo que no hay. Las juntas de vecinos o los clubes sociales etc. no son tan dinámicos como las ONG. Las ONGs tenían profesionales, que estaban dispuestos a trabajar por proyectos sociales, a bajo costo. Hoy en día eso no se ve. Hoy en día en Chile hay un éxito muy grande. Entonces vemos que no hay una asociación entre el discurso y lo que efectivamente ocurre en la sociedad. Hay una brecha muy grande entre lo que pasa con la ciudadanía, en los barrios... y lo vemos, lo único que quizás ha reemplazado un poco las ONGs ha sido quizás las redes sociales del internet, ahí se empiezan a manifestar un poco las demandas.

La universidades...

Las universidades están muy concentradas en competir en el mercado de la enseñanza superior, y no se han transformados en referentes críticos y reflexivos de la sociedad. Están en esta isla, digamos. Y la vinculación con el medio realmente no es tan eficiente como uno podría esperar.

Relación Estado/ONGs en la época de la dictadura.

En realidad es curioso, que la dictadura y las ONGs convivieron. Si bien las ONGs eran críticas al sistema o al gobierno, el gobierno, mas o menos las tolero. YO diría que las promovió. Porque también ocupaban un papel en la sociedad. Y las ONGs fueron fundamentales yo creo – no se le reconoce - para la recuperación de la democracia. Mucha gente de las ONGs llegaron al gobierno.

Tambien porque Chile ya no es elegible...

Si pero si Chile es capaz de demostrar a la cooperación internacional que tiene bolsones de pobreza y conflictos sociales o demandas todavía insatisfechas en regiones y grupos sociales, yo creo que si se podría continuar apoyando. Y debería continuar el apoyo. Y ahora como el gobierno actual, a pesar de que tenga las mejores intenciones, como tienen diagnostico preciso con respecto a las demandas? Si no tienen profesionales, si los aparatos públicos no son eficientes... Y ahora quizás los que mas se movilizan son los que están vinculados al tema del medioambiente.

Al nivel de gobierno regional...

Se hacen cosas, y hay buena intención para hacer, hay recursos incluso, hay proyectos. Pero yo diría que lo que hace falta es capital humano preparado y eso no esta. Con la Concertación los gobiernos regionales se apoyaron mucho en el clientelismo político. Y eso fue muy negativo. NO digo que no ha habido clientelismo político en otras organizaciones, pero durante la concertación uno de los problemas que hubo fue precisamente cierto nepotismo y clientelismo político que fue afectando el prestigio de los gobiernos locales y regionales. Pero como no habían referentes críticos, porque ya no estaban las ONGs ni ningún otro tipo de agrupación, el costo se(inaudible)

Tarapacá y Arica

Yo creo que en Tarapacá y Arica fue (inaudible) Porque además como es una región muy aislada, se notaba ese tipo de practicas. Y también hay que sumar a eso de que existe mucho el caudillismo. Agrava mas la situación. Por eso es importante que existan estos catalizadores críticos que permitan controlar este tipo de cosa. No digo que las ONGs tenían ese rol, pero en las regiones, por ejemplo los medios de comunicaciones pueden ser (inaudible)

El INTE esta comprometido en temas regionales...

Lo que pasa es que las universidades compiten en determinados campos. Y en otros campo no. Por ejemplo en el campo de la investigación científica o académica en general no hay mucha competencia. Porque las otras universidades... las de Tarapacá y Arica son las únicas que hacen investigaciones de este tipo. Las otras universidades privadas no lo hacen. Entonces compiten por la

docencia de pregrado, la carrera, donde esta el mercado fuerte casi no compiten el la docencia de posgrado. Pero en otros campos, por ejemplo en el campo de las universidades... El INTE por ejemplo no compite con nadie, desde Santiago hacia el norte.

El INTE tiene un estatuto a parte, por su creación, su nexo con la región...

Si pero nosotros nos regimos por el reglamento general de la universidad. Dependemos directamente de la vice rectoría. Pero el INTE, lo que hacemos nosotros es investigación científica.

Cree que tienen un rol en el tema de la integración regional?

Nosotros creemos que si, básicamente como referente de opinión ilustrada respecto a estos temas. De hecho por ejemplo ahora con la recién integración del presidente Morales, con la posibilidad de que lleve la demanda aymara a una corte internacional como la Haya, me pidieron inmediatamente de Bolivia un artículo de divulgación para publicarlo, a la revista, y mañana en la mañana me van a llamar la radio de la universidad católica para hacer una entrevista respecto a este mismo tema. Y cuando estuvo el discurso del presidente Morales, estaba aquí José Elizondo, que vino a dar una clase magistral en la universidad pero en realidad el venia por su referencia con el INTE. Y CNN inmediatamente le llamo a el acerca del tema. En realidad nosotros somos referentes, somos unos organizadores de los encuentros Chile-Bolivia por ejemplo. Que se hace todos los años en Bolivia o en Chile. Es decir nosotros si creemos que somos un referente en el tema de integración transfronteriza, subregional, para América latina pero particularmente en esta zona, el sur de Perú, Bolivia, el norte de Argentina, el norte grande de Chile... Tenemos también especialistas en otros temas, pero en este tema creemos que somos un instituto que tiene un peso.

Del año 2000 estábamos ya trabajando estos temas. Con las instalaciones que conoces, y con un equipo.

Tema integración

Nosotros hemos trabajado de manera bastante independiente de las decisiones políticas de este país. Por lo tanto, en realidad si bien tenemos una muy buena relación con aparatos del estado como cancillería, con fronteras y limites, gobiernos regionales etc., nosotros nuestro compromiso fundamentalmente fue con nuestras propias investigaciones.

Participan en los comités de frontera, etc....

Participábamos. Participábamos... Colaborando con los gobiernos regionales, etc., pero consideramos en realidad, siempre hemos enviado a alguien, pero hasta ahora no hemos logrado nada especial ahí. En realidad, nosotros nos interesa estudiar estos fenómenos. Si nos piden, encantados participamos.

Comités de fronteras comienzan en los años 1980. Hacen reuniones bilaterales, sobre algunos temas puntuales de aduana... Cuando se empiezan también a crear la primeras feria binacionales e internacionales, como FERINOA, EXPOSUR etc., ahí empiezan las negociaciones.

Chile y el Mercosur

Esto responde a una política chilena, de camino propio. Chile está asociado al MERCOSUR, lo mismo con el caso de la CAN, porque Chile en algún momento creyó que con todos estos tratados internacionales, incluso venía de antes, de los 80, que de hacer una apertura hacia el mercado internacional, hacia la sociedad internacional, mucho más abierta... Por ejemplo el problema con el Mercosur es que define aranceles, Chile prácticamente no tiene aranceles. Son muy bajos. O sea Chile es un país muy neoliberal, para decirlo de alguna manera. Y ese criterio no ha cambiado. Eso está desde los 80.

En el norte...

Es el problema en este país, que actúan con una política homogénea. Hay cosas por las cuales podría tener un estatus diferente, incluso tributaciones regionales etc., no ocurre porque los ministros de hacienda, en la Concertación e incluso esto viene de antes, de los 80 (Buchi), esta idea de que no existen excepciones. Antes, por ejemplo antes del 73 el tema del manejo de los aranceles etc., este tipo de excepciones, no solo aduaneras sino tributarias y otros tipos de subsidios, era el pan de todos los días. Y eso se cambió. O fue de un extremo a otro extremo, en realidad. En este país, incluso hasta los libros pagan IVA. Cosa que no corresponde.

Tarapacá tiene una historia a parte en cuanto a desarrollo económico...

Yo creo que lo más característico de Tarapacá en este periodo con respecto al resto del país fue la creación de la zona franca de Iquique. Eso fue la excepcionalidad, incluso algunos ministros de hacienda de la época de Pinochet, no les gustaba esta excepcionalidad. Y lo decían públicamente. Pero el país en general fue avanzando hacia la lógica de la zona franca. O sea, ese país casi es una zona franca al nivel nacional. Las diferencias de la zona franca con el resto del país son muy pocas. Sin embargo esta zona franca generó una experticia en el manejo del comercio internacional, que en definitiva (inaudible) Positivamente la zona franca de los 80. Más que el diferencial aduanero, etc.

Porque en Iquique?

Fue político. Fue una decisión política de Pinochet. Él quiso favorecer Iquique. Tiene que ver con la frontera, y tiene que ver con otras cosas que son un poco insólitas, pero Pinochet estuvo en Iquique mucho tiempo, y él vio el drama económico que se vivía en Iquique y vio también el auge que se vivía en Arica con el puerto libre y el barrio industrial. Entonces la demanda por zona franca era muy antigua acá. Entonces era una manera también de apoyar Iquique por su vínculo con esta ciudad. Entonces fue una decisión más política que económica, y una excepción para la lógica neoliberal de los Chicago Boys. Pero una excepción que al final no iba tan a contrapelo. Porque en definitiva el país empezó a bajar los aranceles de manera constante. Y por lo tanto el país se fue yendo más competitivo con estas medidas.

Carreteras hacia Bolivia

Bueno después se construyó la carretera Arica-Tambo Quemado. Pero estas carreteras de Tarapacá e Iquique las han construido más bien el sector privado. Son carreteras que van a la gran minería que está en la zona de frontera. Pero el camino Iquique-Colchane y Colchane-Oruro nunca se ha terminado en rigor. Que es un camino que ha sido ya demandado hace ya un siglo. Antes era un ferrocarril que se construyó, y después del año 1927 ya empiezan a hablar ya del camino Iquique-Oruro. Y por diversas razones, nunca las promesas fueron cumplidas. Diría que en algunos momentos fue por razones más bien de orden diplomática, por conflictos geopolíticos etc. Y se privilegia generalmente Antofagasta, y también Arica en los ferrocarriles y en los caminos. Siempre se privilegia más Arica a Iquique en lo que se refiere a este tipo de tema que es la integración física con Bolivia.

Por razones geopolíticas?

Yo creo que sí. Porque el ferrocarril de Arica-la Paz estuvo vinculado al tratado de 1904. Y las carreteras fueron posteriores al año 1929. Por lo tanto está vinculado al tratado.

Ahora se rehabilita el ferrocarril...

Sí pero no fue un problema de Chile sino que quebró una parte boliviana. El canciller Choquehuanta estaba reclamando eso. No dice que el ferrocarril quebró porque quebró una empresa boliviana que lo administraba. Bueno entonces, estamos acostumbrados a que los políticos digan las cosas... medias verdades, no. Es así. Lo rehabilitaron hace poco, pero la carretera cubre sin problema la carga.

Impacto en la zona

Es muy importante porque buena parte de la carga que tiene que venir por Colchane viene por esa carretera. Y es fundamental porque todos los productos que salen por el Pacífico chileno se ven en esta carretera. Y deberíamos tener más carreteras. Yo creo que la carretera Huara-Iquique-Oruro debería estar habilitada. Pero también hay tramos de Bolivia que no están habilitados, si no es un problema solo de Chile. Y Morales prometió, como es de esta zona de Oruro, prometió terminar esta carretera. No lo ha cumplido.

Habilitar los pasos ¿Cancosa?

Yo creo que es bueno habilitar los pasos porque al haber muchos pasos legales, hay más pasos controlados también. Porque si no es así comienzan a operar muchos pasos ilegales. Y eso es problemático. (interruption)

Lo que sucede con los pasos fronterizos es que esta zona de frontera entre Chile Perú y Bolivia, especialmente la triple frontera, suele ser muy densa, en los aspectos negativos de la integración física. Por ejemplo hay contrabando – la zona franca también juega un poco para eso, no – hay contrabando desde Chile hacia Bolivia, desde Bolivia hacia Chile, entre Perú y Bolivia, y lo que es peor, desde Perú y Bolivia hacia Chile hay narcotráfico. Y lo que es peor que eso incluso, sabemos que hay vínculos estrechos entre el narcotráfico y el terrorismo. Entonces narcoterrorismo puede

haberlo. Entonces todas esas zonas cuya densidad de factores negativos de lo transfronterizo, se presta a estas actividades, y especialmente esa zona que es muy inhóspita, de alta altura, también de comunidades muy pobres, que suelen ser por decirlo que alguna manera, hay una suerte de ofertas por parte de estos grupos organizados, digamos, para que estas personas les ayuden en los pasos ilegales fronterizos, para pasar droga y este tipo de cosas, aprovechando la vulnerabilidad que significa ser pobre. Y también la distancia cultural. Entonces esto va generando unas situaciones en que se requiere la integración también entre los países, y la cooperación entre los países, para disminuir este tipo de delitos. Entonces ahí hay un tema importante. En la medida en que estos países logren establecer en esta zona otras formas de comercio, integración económica, mejoramiento de los estándares de vida de la población etc., estos delitos van a disminuir. Entonces el contrabando de cigarrillos por ejemplo luego se convierte en contrabando de droga y también robo de autos que se van hacia Bolivia a venderse, y todo esto va generando una escala de delincuencia. En cambio si este tipo de cosas, que las comunidades no están dispuestas a colaborarles a ellos porque su estándar e vida es bueno, no tienen que migrar, hay proyectos de desarrollo... Cosas que apoyaban las ONGs antes, no, que pueda subir su calidad de vida, bueno... No están disponibles para responder a este tipo de oferta. Y también si hay mejores carreteras y mejor control, se pueden integrar las aduanas por ejemplo. Entonces esto va a permitir que exista una cooperación, que la cooperación vaya directo en relación con la seguridad. Entonces, en vez de cerrar la frontera, hay que abrirla, mas bien. Pero abrirla controladamente.

Con el objetivo de seguridad...

Y de desarrollo. Desarrollo compartido.

Los municipios tienen un rol...

Tienen un rol fundamental. Los municipios son los que deberían tener el principal rol de desarrollar proyectos que vayan en beneficios de las comunidades.

Lo hacen?

Yo creo que lo hacen, pero no lo hacen bien. Porque faltan profesionales capacitados. La gente, no es fácil, ir a una comunidad andina, a 4000 metros de altura, a trabajar. Una comunidad que tiene 500 habitantes. A 300 km de la ciudad mas próxima. O 100 o 150 km en algunos casos, si estamos en valle. Entonces no es tan fácil. Pero si existen condiciones para que los profesionales vayan, por ejemplo por estadías, por periodos cortos, sabiendo que después pueden bajar, lo que se hacia antiguamente con los profesores. Los profesores iban, estaban 3 o 5 años arriba y después podían bajar a la ciudad y seguir su carrera profesional en la ciudad. (interruption)

Bueno, a ver, las fronteras de esta región es una situación muy particular porque son fronteras relativamente recientes. Con Bolivia, la frontera definitiva se resolvió jurídicamente hablando en 1904. Y con Perú en 1929. Ahora, eso sin duda tiene una característica especial... Donde los lazos transfronterizos son muy fuertes. Las identidades también. Hay identidades comunes, hay costumbres... Entonces esta región tiene diferencias con respecto al resto del país. Y similitudes sin embargo con el sur del Perú y con el occidente de Bolivia. Pero a pesar del corto tiempo, la presencia del estado nacional chileno ha sido muy fuerte, y por tanto la identidad nacional también se ha

reproducido aquí de manera muy eficiente. Ahora, la percepción respecto de las fronteras es que ha sido fronteras abiertas y cerradas. Porque también aquí ha habido cosas distintas al resto del país. Porque al margen de la situación jurídica de la frontera, durante todo el ciclo del salitre, digamos cae recién hacia 1930, fueron fronteras abiertas. Para qué, para facilitar la venida de trabajadores. Y de bienes y distintos tipos de productos que se requerían en el mercado salitrero. Y por tanto, estas fronteras abiertas, especialmente con Bolivia y con el norte de Argentina, generaron una percepción especial de esa frontera. Como una frontera muy porosa, como fronteras que tienen muchos caminos, baja de animales, enganche de personas, distintos tipos de bienes, chicha, harinas, charqui, derivados de los cueros, derivados de las lanas, etc. Entonces era muy dinámico. Distinto es la frontera con Perú porque siempre se ha vivido como la frontera de conflicto. La frontera con Bolivia siempre se ha vivido como de integración. Y eso se expreso de manera patente en las famosas caravanas de la solidaridad, de la integración, y de la amistad, que se hicieron a partir de 1958, cuando los orureños se vinieron a Iquique, así, con sus camiones, con sus naranjas, con todo, cierto, y fueron recibidos aquí de manera maravillosa, y luego se fueron los iquiqueños, a Oruro... Bueno, ese tipo de integración, ya mas de la sociedad civil, ha sido un deseo enorme, que yo lo llamo el mito de Sísifo porque siempre el deseo de construir, carreteras, y nunca se concreta. Pero que siempre se persiste en esta misma idea. De integrarse con Oruro, y Oruro con Iquique.

Como lo percibían las autoridades regionales?

Las autoridades regionales lideraban esto. Siendo que siempre crearon problemas con las autoridades nacionales. Autoridades nacionales que en realidad... prometían esto, y no lo cumplían. Y además, el estado de los conflictos diplomáticos. Mientras Iquique y Oruro se querían integrar, Bolivia y Chile entraban en conflicto diplomático por el Lauca. Entonces, hay distintos niveles, como lo habla Bob Jessop. En el nivel regional, había intención de integración. Al nivel nacional, había un discurso, pero habían distancias diplomáticas muy fuertes.

Y hoy en día?

Lo mismo.

La presencia del estado en la frontera...

Empezó después de la crisis del salitre, a través de retenes, y también llega la escuela. La escuela llega en los años 1950. Estoy hablando de Chile, porque la escuela en Bolivia llega de mucho antes, como principios del siglo XX.

Hasta ahí eran mas bien carabineros en las escuelas...

Claro, y soldados al otro lado de la frontera.

Los servicios públicos en los pasos fronterizos es algo mucho mas reciente?

La organización de aduanas si, es mas reciente. Ahora lo interesante de las fronteras son las dinámicas de las comunidades. Estas ferias fronterizas, que cada 15 días, en el hito tripartito de

Ancomarca, Visviri y Charaña, y el de Isluga-Colchane con Pisiga Bolívar, estas ferias son interesantes, porque rompen toda la lógica geopolítica fronteriza y administrativa. Y se genera una especie de coto (inaudible)

Los controles no se hacen en la feria, sino para la gente que quiere entrar al resto del territorio... Claro, y ahí funciona la cultura y la sociedad aymara. Pero esas ferias están dependiendo de una feria mas grande que esta en El Alto-la Paz. Entonces también hay una especie, así, de cadena de explotación comercial que beneficia la burguesía paceña. Aymara.

La feria de Putre esta en este caso también?

Tambien. Hay circuitos, donde obviamente los camioneros y otros, la burguesía aymara paceña termina siendo la gran beneficiaria.

Hasta la ZOFRI...

Claro, exactamente.

Los grupos de esta burguesía son los mismos que las autoridades aymaras?

Si. Pero no necesariamente formales, pero bueno, son ellos, los que tienen el poder en la Paz. Y por lo tanto los campesinos en definitiva son bastante expoliados por ellos. Pero es una cadena de intermediación.

Y los aymaras chilenos...

Son gran parte de ellos también. Claro. Y por lo tanto, no porque sea chilenos no entran en estas cadenas de intermediación. Y seria interesante saber si llega a tener un impacto o no en las comunidades de frontera. Pero van a tener un poco mas de poder y de capacidad de denuncia. Pero no por ahora.

- **Ellias Ticona, Professeur de langue aymara, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011.**

Entonces el tema del nacionalismo, me imagino que lo vivió de los dos lados

Así es, bueno, yo, el tripartito entre Chile, Bolivia y Perú en esa línea yo provengo, yo nací en un poblado contrario a Perú, en la parte de Bolivia, entonces yo desde niño he tenido vivencias fronterizas

¿Y como se llamaba?

Machaca, la comunidad de Machaca, de ahí provengo yo, y después cuando vine a erradicarme acá, siendo que el nacionalismo es un tema muy, un poco complejo, que una cosa es las normas jurídicas, y que hay que cumplir con eso para ingresar a un país y tener su estadía y las legalidades son toda una complejidad para empezar, segundo, que contrate a esa masa social, de repente tiene la etiqueta marcada, que es el nacionalismo, que te tienen marcado de que tú no eres de acá, es un tema primero que, te dejan como un poco excluido, de que eres de segunda categoría, algo así, y uno de a poco, igual se va insertando, pero de repente siempre aparece alguien cuando volví de allá y repente, marcando, remarcándote que no eres de acá, que eres de otro lado, cosas así, pero como cosa curiosa y chistoso, y de repente cuando volví para allá, te vas levantándote y que tú no eres de acá, que eres de otro lado

Entonces en los dos lugares era extranjero

claro y a uno al final lo dejan confuso, es un tema súper complejo, si al final el nacionalismo como te decía, el juego amistoso de estos países, por más violento se pone Bolivia sobre todo en presencia, sobre todo en las uniones sociales, incluso familiares, porque claro, porque el boliviano tiene una formación a mi juicio, equivoca un poco, desde la educación formal que el chileno es enemigo que le robo que le quito, entonces ese es un concepto generalizado, y entonces si uno ve aquí y ve allá, te ven y te dicen, que tú te fuiste a aliar al enemigo, son circunstancias que uno pasa, yo a veces tuve que encontrarme con escenarios complejos, incluso dentro de mi propia familia

Ahí mismo donde proviene usted

Claro, el pueblo, o en el contexto urbano, que esta mi familia, en esos contextos, donde implica compartir algo de licor, y como que se acrecienta un poco la violencia, a partir de que yo vivo acá, y acá no tanto, aquí me gane un pequeño espacio amistoso, y comparto con mucha gente, y te recalcan que no eres de aquí, igual hay una pequeña marginación al saber de que no eres de acá, pero no te declaran como enemigo, como allá.

Pero me imagino que, por ejemplo en pueblos fronterizos, igual tienen relaciones con el otro pueblo de al lado,

Es que haber, hablando en indígena, yo cuando era niño, yo había vivido en la frontera de entre Perú y Bolivia. Y yo cuando era niño, los hitos fronterizos eran solo unas marcas invisibles entre comillas, y yo tenía mis pastizales en territorio peruano, que nadie lo pescaba, y además, estaban todos

emparentados, estaba la tía acá, el tío acá, y sus territorios pastizales, algunos medios comunes algunos no comunes, pero respetaban sus territorios propios. entonces a mi mis padres me enseñaron a hacer pastoreo en territorio peruano, esto fue en el 70 más o menos, y cuando yo tenía unos 10 años, por ahí y los peruanos, no sé si el estado peruano o las gobernaciones locales, pero no se dieron cuenta de que de repente estaban invadiendo los bolivianos ese territorio, y me , y guardias nos expulsan de ese territorio, y que para mí que era nuestro territorio de pastizal, nos expulsan, entonces, claro, aliarse con la familia nuestra que estaba en el lado peruano, porque a ellos igual les convenía conseguir de un territorio para ellos, y nos expulsan por que nos dejan prohibido , y yo como tenía 10 años, un chiquitito con poca visión, a mi me daba rabia y un enojo terrible que me sacaran de mi pastizal, porque yo hacía pesca artesanal en un pequeño río, y unas piedras súper bonitas donde yo jugaba , y para mí era una rabia , y no podía hacer nada nadie al respecto, porque estaba el hito, y los peruanos estaban exigiendo respetar el hito, pero y yo no entendía esa cuestión, porque si a mi mis padres, mis abuelos me habían enseñado a pastizal, y así, fue un choque terrible que paso cuando yo era chico, y aun me acuerdo, y yo en esa edad decía porque no Bolivia declara la guerra por qué no están quitando el territorio los peruanos, decía yo, porque cuando uno es niño, uno es inocente, uno no cacha, no se ubica mucho del nacionalismo, pero en la escuela te dicen que eres boliviano, que tu símbolo es esto y esto, que color, que significado, etc., etc., y en Perú debe ser lo mismo. En mi casa, el profesor se encargaba de eso, y me acuerdo todos los lunes nos decía, ustedes tienen que ir a la paz, ustedes para acá, para allá, que son centinelas, guardias de su patria, por UE son de la frontera, y pucha que te inflaba el profesor, y uno aceptaba ese cuento

Y antes de que cerraran, no había tanto nacionalismo, si estaban todos juntos

Claro, no, a pesar de que ya te habían puesto la etiqueta, a mi edad, y a parte un tema contra chile, que el chileno nos quitaron el mal, que no se que, nos robaron, otro discurso paralelo que te formaban anti chileno, y remarcaban que eso era no solo en el caso boliviano, yo hablaba taímen con niños peruanos y era lo mismo. Y en chile, las personas que conozco que Vivian en la frontera con el lado peruano y boliviano, era exactamente lo mismo, como he escuchado decir a los profesores que trabajan en Colchane, o a los líderes indígenas, dicen que nosotros, los centinelas de la patria que defendemos la patria, y todos esos discursos los introdujo aquí en chile, en particular los profesores, Sergio Gonzáles trabajo bastante esta temática, aunque de perfil muy bajo y el tema es un poco mas fuerte a mi juicio

¿Y esos profesores son de ahí mismo?

No, son del sur, gente no indígena, hoy india aparecen profesores indígenas pero en esos años no, profesores sureños, santiaguinos, altos rubios,

¿Y hay profesores que son indígenas, y que son chilenizadores?

Claro, si, si, lamentablemente aquí desde el jardín que van formando el tema, yo tengo a mi hija chica hoy de 7 años y que fue al jardín y entonces ella asume, soy chilena, y así, y le digo, porque dices así, y no, yo soy chilena, con mucho orgullo, tan chiquitita, pero si no, que si sé que mis abuelos son bolivianos, pero nosotros somos chilenos, y he tratado de dejar ese nacionalismo, pero no.

Y cantan el himno y todo

Todo, todo, el himno, la cueca, el 18, la empanada, etc., etc. Porque en el jardín les van enseñando, que las tradiciones, que el 18, que hay que comer la empanada, rendir honores, el 21 de mayo aquí es muy fuerte, la guerra del pacífico, y se remarca, entonces lamentablemente, o estará bien, no se a mi juicio no está bien, pero yo estoy en mi territorio, porque yo estoy en territorio Aymará, no estoy en territorio ajeno, yo estoy en territorio Aymará, porque Iquique es territorio Aymará, porque tiene nómades aymaras. Y sobre todo en las dictaduras, y esas cosas que pasaron en los años 70, fueron remarcando el nacionalismo, antes de eso se podría decir que la frontera era mutuamente, se complementaban o no estaba marcado como hoy está marcado

¿Y ahora ya no hay campos minados?

No, por el tema cotidiano de a poco lo están haciendo, pero no lo van a hacer, no es tema prioritario para el estado, es un compromiso internacional que también lo están haciendo en la medida que haya posibilidades, pero no es un tema prioritario, erradicar todos los campos minados, de repente si esta así, mejor, pero no es tema prioritario, aunque a su vez hay compromisos internacionales

Pero, la gente sigue yendo en la frontera, o no

Hay un tema que está anunciado, que la gente de a poco fue aprendiendo a tener cuidado con eso, en la medida en que hubieron distintos accidentes con animales, con personas, y, pero que hoy esté todo limpiado las minas, no, aun están presentes, los campos minados. Y otra cosa que la gente ya ha aprendido a tener mayor cuidado, y antes no lo tenía

¿Y están los carabineros ahí en la frontera también?, que muchos lugares donde no hay pasos habilitados, cosas así, y están los carabineros en patrulla?

eh, a ver, la gente del sector, la gente de la zona, que vive en la frontera se conoce todos los pasos habilitados y no habilitados, minados o no minados, entonces, y carabineros va a dar vueltas una vez a la semana, una vez al día, pero como el día tiene 24 horas, ellos saben cómo y cuándo burlar el control de carabineros, entonces la gente igual se pasa, sobre todo la gente chipeya, que es un poblado fronterizo, igual se logran pasar, a pesar de todo el control existente

¿Y entre autoridades locales, bolivianas y chilenas por ejemplo hay cosas que hacen en común?

Hoy en día parece que se hacen ejercicios comunes, el control fronterizo lo hacen juntos, cosas así, cosas que antes no se veían, hoy en día y a veces hacen control solo en el lado boliviano o en el chileno, porque hacen el control juntos, cosa que no hacían antes, que cada uno hacia su control, hoy día se puede observar que el control lo hacen en forma conjunta

¿Y el hecho de que por ejemplo que alguien escuche hablar de algo que se llama aymaras sin fronteras, hay políticas de desarrollo en conjunto?

A ver, si, a ver, el proyecto, como son estados distintos, y a demás, al lado de Chile y Bolivia, que no hay redes diplomáticas, no funciona mucho. Este habrá sido uno de los primeros ejercicios, y que estará surgiendo o qué efecto está teniendo, no lo podría comentar, yo creo que el sistema se podría preguntar al Maximiliano Mamani, ellos están más en el tema, pero dudo que tenga mucho éxito pero es un proyecto muy importante y interesante, porque cuando hablan del desarrollo, cuando hablan de una relación diplomática, yo creo que siempre tienen que estar presentes, no tienen que llevar la discusión para Santiago, debe ser una discusión desde la base, y desde el territorio central, debe ser la discusión por el convenio, el tratado, yo pienso, porque la gente siempre, o el estado siempre piensa que las visiones están en Santiago, las visiones están en la moneda, por decirlo, pero cuando de repente, y ellos no les importa nada en considerar lo que a la gente le importa en la misma frontera, y ahí tendría que preguntar a ellos, como están, porque si queremos integración, debe trabajarse con la gente de esa localidad, aparte de ser otra falla del centralismo. Ellos ponen puntos de discusión, por ejemplo se sabe que el tercer punto están discutiendo entre Bolivia y Chile, no se hace cuanto tiempo, y pues no ha resultado y ahí obviamente el tema fronterizo entre fronteras, la gente de ahí, no está considerada en nada, es un tema netamente del centralismo, o del estado, o del nacionalismo que ellos fijan, y que tienen que discutirla, y que la gente a veces tiene otras prioridades.

¿Pero tienen un dato de la gente que vive en la frontera, este tipo de políticas centralistas tiene impacto en la vivencia de la gente o no tanto?

podrían tener influencias, impactos, pero el problema es que de todas maneras, como las comunidades tienen su propia ejecución, por ejemplo, está el asunto del nacionalismo, hay políticas, pero en momentos comerciales donde se puede compartir, sacar ventajas económicas, con la relación con los vecinos, seguro que no van a dudar ser hermanos, yo sé que por ejemplo en la frontera aquí en Colchane, y Isiga en el lado boliviano, mucha gente trae cosas en el lado boliviano, y tiene sus compadres, tienen redes sociales que van dejando en la casa de su compadre en el lado boliviano, y se viene el chileno, y cuando es vulnerado en la frontera, y llega pronto a su casa, por el negocio, yo sé que entonces cuando es un tema de interés más personal, más social, las relaciones se complementan, para la práctica ilegal o lo que fuera, pero en temas públicos, cuando hay problemas, el boliviano se pone más bolivianita, y el chileno, chilena, etc.,

es una cosa súper curiosa, hace unos 4 años atrás, salimos a la frontera, y yo estaba haciendo un reportaje, y me pidieron que lo acompañara y fuimos, y el día domingo, la frontera queda abierta, entonces nosotros pasamos al lado boliviano, con los cables de tv, y estaban haciendo unas tomas, en la feria del lado boliviano, y bueno transitando cualquier gente chilena, porque la frontera está abierta, y nosotros con la cámara, y llega la policía boliviana, y nos detiene, y una extorsión horrible, y nos dijeron que éramos espías, que éramos tal por cual, etc., etc., etc., una amenaza de a,b,c, maneras de la policía boliviana, y junto con las autoridades originarias bolivianas de esa localidad fronteriza, tratamos de explicar que esto no era ninguna cuestión, y no, se pusieron brutitos nomás, estaban segurísimos de lo que ellos estaban pensando, aseguraron mandar al interior reportándose, pero una amenaza, una extorsión horrible, y pero que pasaba ahí, y hasta que se ofreció de que si tiene algún costo lo que ustedes están haciendo acá?, si, cuanto quieren, y pidieron una suma fuerte, como 100 mil pesos por decir, que para los bolivianos es harta plata, y sabe que no entendían nada ninguna explicación, hasta que logran que si ofrecemos plata, y ahí se ablandan y ahí dicen muy bien, pagan su multa, y eso cuanto, y juntamos toda la plata, con toda la rabia, pagamos la multa y quedo

re felices, que casi se reparten con la policía y las autoridades originarias, y casi hacen su parte mito, mito, y pagamos y ahora toda la ayuda, que quieren hacer, usted dígame, pueden hacer esto, usted dígame lo que quiera, nosotros vamos a apoyar, y ya, aquí entrevistar quiere hacer una toma aquí para allá, y disculpe, ustedes dijeron que aquí no se hacía eso, así que nos vamos, chao, nos devolvimos, y lo que nos había re marcado es que nosotros éramos unos sujetos de la inteligencia, de la secreta, no sé cuantas cosas nos han acusado, y después nos ofrecen hacer todo

Y las autoridades originarias, también están en la feria y tienen un papel, un rol

cuando ven negocio, ellos están metidos junto con los policías ahí, y hasta que logran su propósito y después se ablandan, se asuenan y ofrecen todo el apoyo, fue una cuestión horrible, porque íbamos a hacer un reportaje interesante, pero como puede cambiar el discurso de un minuto a otro después de que por medio paso plata, porque si antes a eso nos amenazan pero horrible, unas amenazas pero muy horribles, que nunca me había sentido en una situación tan incómoda, que amenazando que se iban a comunicar con el comandante, con el ministro no se cuanto, en seguida llega la patrulla y reportamos al tiro al ministerio del interior, al cuartel tanto, así

¿Y eso pasa en el lado chileno también?

no, en el lado chileno se aplica la ley, si infringiste, infringiste, y tienes que responder a la normativa, pero en el lado boliviano fue curioso, porque las amenazas fueron de alto calibre, y después cambiar todo, y ofrecerte todo, y me dio mucha pena, pensar que aquí tu policías, militares y autoridades municipales, metidos en ese cuento

¿Militares están ahí?

Si, y supuestamente son los militares los que nos capturaron ahí, y después se vino policía, después se vino municipio, después autoridad originaria, a acusarnos de todo, juntos, eran 4 entes, así que por un lado, militar, por otro lado, policía, por otro lado autoridades municipales, por otro lado autoridades originarias, 4 instancias nos estaban juzgando de que estaban a punto de meternos al calabozo mientras llega una patrulla de no sé cual cuartar

¿Y los militares están también en el lado chileno?

No, solo carabineros y en el lado boliviano si hay militares, no sé, no sé cómo se llamara un puesto militar

¿Y como fue que usted llego a chile?

eso fue otra situación curiosa, yo trabajaba en la paz, y me invitaron a trabajar durante 3 meses acá, y dije, bueno, yo como soy un sujeto migrante desde niño, yo primero fui a una escuela chica, después con la más grande, después de un pueblo chico a un pueblo grande, de un pueblo grande a la ciudad, por todo eso pase, y luego estuve erradicado en la paz, como 10 años, y de ahí me sale esta alternativa de venir a chile, y como era un sujeto migrante acostumbrado a migrar, porque

estaba aburrido de estar en la paz, cuando se dio la oportunidad, dije quiero estar en este otro escenario, entonces ahí me atreví, pedí permiso en la pega, para poder estar 3 meses

¿En la universidad?

Si

¿Que formación tiene?

En lingüística, y vine acá, y aquí me quede hasta ahora

¿Y hace cuanto vive?

Hace 15 años, bueno, buena parte de mi vida acá lo pase

Y me dijo que en algún momento cerraron la frontera, como cerraron, con que cerraron, como pudieron tener control

aquí la que cerro fue la guardia republicana, no sé cómo se llama, pero ellos hacían patrullas constantemente para que no traspasemos ese hito, es mas incluyeron a los habitantes de esa zona del lado peruano, de que debían proteger la frontera, y lo que habíamos echo los bolivianos, era instalar sembradíos en el lado peruano, bajo la visión comunitaria, y había que tener mayor cuidado con el pastizal y todo aquello, y que se produzca la ganadería y los sembradíos, eso va a tener mayor peso, mayor responsabilidad. Y los ganados bolivianos que fueran a pastizal al lado peruano, podía producir mayor problema, entonces, para problematizar o para defender su territorio, instalaron sembradíos en plena raya, y así nos dejaron in accesible al territorio peruano

¿Y con la misma gente del lugar?

si, con la misma gente, parientes cercanos y lejanos a nosotros mismos, porque si le cuento que si mi hija, la formaron chilena, y ella se cree tan chilena, eso mismo paso ahí, por más que sean primos y el otro si se coloniza en el lado peruano, agarra todo el simbolismo peruano.

¿Y ahora existe otra, se está haciendo cada vez más otra educación que no es tan nacionalista?

eh, mira yo no sé si nacionalista, pero las últimas reformas educativas, sin duda que iban a bajar el perfil al nacionalismo, sobretodo el perfil anti chilenismo e iban a bajar, porque el problema es que Bolivia enseñaba, no sé si sigue enseñando, historia falsa de la guerra del pacifico, en la medida en que nos robaron, nos quitaron, nos quemaron nuestro barco, cosas mentiras, que después uno va informándose, porque cuando uno era niño, uno cree que todo lo hizo el chileno, pero cuando es más grande uno va informándose de que Bolivia no tenía ni un barco de guerra, ni nada, son historias falsas para meter sosaña

¿Y usted cree que la educación intercultural, puede ayudar a bajar un poco este tema de nacionalismo?

si, de todas maneras, porque la educación intercultural, te permite ver lo que eres, lo de adentro, quien eres, de donde eres, al final de cuentas uno puede llegar a decir que somos comunes, que somos hermanos al fin y al cabo, y cosa que si no es educación intercultural, no se ve eso, en mi caso pude ver eso, aquí hemos trabajado con chiquillos que no son indígenas, que eligieron una educación intercultural, y que trabajamos lo que es la cultura andina, la cultura Aymará, y se dan cuenta de que de verdad era una aberración esto del nacionalismo profundo, de repente sin analizar mucho, y de donde viene el nacionalismo y con que afán fue creado, con que afán se alimenta eso en la frontera. Y si es indígena, uno se da cuenta de que somos hermanos que somos de aquí, de allá, las migraciones, al final están todos emparentados

¿Ha visto cambios en esto?, que la gente indígena del lado boliviano y la gente indígena del lado chileno, como que se comunican mas con este tipo de educación?

a ver, a mi forma de ver si, si, pero de repente es menor el tema del chileno, el chileno está preocupado digamos de que está más cerca o más cerca del boliviano, es un poco indiferente con el chileno, yo soy chileno y se acabo, no estoy preocupado en que me acepten o no me acepten, el boliviano es el que está preocupado, de que este chileno, que me robo o no me robo, el chileno no, no tiene ese problema, porque por el tema del congreso, por muchas cosas hemos visitado más de una vez Bolivia, y ahí frecuentemente nos encontramos con gente, profesores bolivianos, con cierto discurso anti chileno, que sin duda que yo siempre se lo he dicho a estos profesores, que ustedes mal forman, si ustedes están pensando de esa manera, son malos educadores, porque la educación tiene que ser más abierta y más clara, y no con mentiras y con etiquetas falsas, siempre les dije, y tuve quejas de gente chilena visitando instituciones de pedagogía o escuelas y profesores con cierta... ustedes son chilenos, que nos robaron, ahora que piensan, nos van a devolver o no nos van a devolver, cosas así, como que, que educación va a salir de ese tipo de personas, ustedes son educadores, como se les ocurre pensar tonteras, y me he preocupado de no hacerme sentir tonto, porque he estado pensando como tonto, éramos hermanos y podríamos abogar en que Bolivia tuviese salida al mar, pero las decisiones no están en este grupo, no están en estas personas, entonces es absurdo decir que ya se....

Pero y si por ejemplo, un chileno, un Aymará chileno de provee a un Aymará boliviano para hacer algo en conjunto por ejemplo que hagan cosas de turismo, de desarrollo productivo

Supuestamente Cancosa tiene en particular (inaudible)

Que en Cancosa hacen unas cosas así

Claro, ahí tengo entendido que intentan hacer integración con la ruta turística que traspasa fronteras, cuando hacen festividad en el lado boliviano y el lado chileno se invitan mutuamente, cosas así, se nota, se ve mayor compartimiento, y ahí yo creo que esta mas fuerte lo de aymaras sin fronteras, en práctica, y con el tema del turismo también, pero en otro sector aun no lo ven como potenciar ese tema

¿Eso en otras veces son los chilenos los que invitan al lado boliviano?

No sé de donde surge la propuesta, y de donde surge la propuesta de los aymaras sin fronteras, no estoy claro de donde parte ese discurso, si del lado chileno, del lado boliviano, o ambos, no estoy claro, no sé, ellos manejan ese tema, o es una política externa de alguna ONG, no podría hablar al respecto, pero sé que existe, y incluso sé que hay un recurso importante.

Parece que en el BID

No sé, no estoy tan claro, pero a mí me preocupa principalmente el yo como quedo trabajando en este pequeño espacio, siempre de repente un poco entre comillas que la gente me ve algo positivo, porque ocupo un espacio acá, en la una, pero ahí la migración masiva del lado boliviano al lado peruano, es lo que hay una fobia con ellos aquí en Chile, por el tema de que les quitan trabajo, o el tema de drogadicción, le echan la culpa al extranjero, la delincuencia también, cuando de repente no es así, pero hay una fobia en realidad y sin duda frente a las normativas nacionales, tienen todas las de perder, son desamparados en cierta medida, etc., y sin duda que no pude hacer mucho pero podría hacer alguna fundación, algo que pueda proteger al migrante que al fin y al cabo tiene todos los derechos donde puede donde quiere, donde estime conveniente un ser humano, no porque sea de otro lado, es un sujeto de segunda categoría o es un perro, es un sujeto que tiene la misma necesidad que tiene un sujeto acá, a través de eso yo creo un programa radial que tengo acá los domingos que trato de, no tiro derechamente el tema, voy en lo posible diciendo que este es un mundo diverso, el mundo de la diversidad, cada sujeto es un mundo X, y con familias igualmente, cada familia son un mundo aparte, que convivimos y cada comunidad es un mundo aparte, que convivimos, entre buenas o malas, y cada región otro mundo que convive entre sí, y por lo tanto no hay porque estar marcando que tu eres de aquí y yo soy de allá, en medio de esos tintes de nacionalismo. Entonces yo trato de ver, no sé qué impacto puede tener, yo trabajo hace 6 meses que trabaje esta temática domingo tras domingo, tratando de poner música que les guste, y en medio de eso hablando la práctica cultural, la práctica local, de todos

¿En que horario es?

En dinámica, una radio entre comillas popular conocida aquí

¿Y me decía que quería hacer una fundación también?

Si, es una curiosidad mía, que igual había conversado con un sociólogo, con abogados, y lo que necesito es mayor contacto internacional, porque sin duda que uno necesita apoyo de instancias internacionales, para poder instalar un espacio donde haya mínima, donde el migrante vaya a consultar vaya a buscar una orientación frente a peripecias que uno tiene que pasar aquí

Bueno y está el ACNUR, trabajo bastante con colombianos

Si sabe algo me pasa el dato, porque igual me interesa mucho el asunto, porque igual la marginación esta, yo soy migrante de por vida, de chiquitito, yo sé como es, que peripecias se pasan siendo migrante, dentro de un mismo país, o migrando a otro país.

Yo no sé como es el trabajo de ACNUR, pero es algo de las naciones unidas, parece, que está trabajando para migraciones, para apoyar a los migrantes

Claro, yo creo que igual al migrante al no encontrar ningún respaldo legal tiene que aguantarse una serie de cosas, porque al final de cuentas, los propios indígenas de Chile, ocupan bolivianos o peruanos para explotar

¿Sí?

si, incluso la mayor parte de la gente del interior, tiene un ayudante boliviano para el pastoreo haciendo su casa, haciendo sus cosas, hay muchas cosas pagándoles, no pagándoles, pegándole palos, para que trabaje más tiempo, más tiempo de lo debido, o haciendo una pega muy minúscula, etc., etc.

¿Y eso pasa en Iquique también?

Si

¿Y peor también?

Claro, así también, entonces no me parece justo también que sea así, y si uno parte del principio religioso de que todos son hermanos y según el ejercicio pachamanca, de que todos somos hijos de la tierra, no sé porque para mi juicio el nacionalismo es algo totalmente ajeno a nosotros, y las nociones no fueron fundadas bajo un cubículo de personas que querían tener un espacio privado, y para sus cosas privadas.

¿Y pero, no tiene ninguna protección legal los migrantes?

están desamparados, y tampoco hay instancias que den cuenta de sus derechos y su legalidad, incluso amenazas públicas como de autoridades, como el gobernador de Iquique, un tal Rojas, constantemente va metiendo sosaña, va haciendo declaraciones así, muy antojadizas injurias contra migrantes, todo lo malo lo van echando al migrante, porque es malo, si la gente escucha ese discurso sin duda dice, si, estos son los malos, los patanes, y como los jóvenes hacen su práctica deportiva en una cancha, si los jóvenes uno los ve jugando, uno ve a los bolivianos y los están hostigando, no los dejan hacer libremente su ejercicio deportivo, a pesar de que van a un barrio a su cancha y ahí los jóvenes chilenos van y van a hostigar. Y improperios antinacionalistas, y entonces no es justo no

También en Francia

En Francia también con el famoso Sarkozy

¿Y con el nuevo gobierno ha visto cambios aquí?

Sí, yo creo que se acentúa eso del anti migrante, porque antes supuestamente era la zona más exitosa Iquique, y entonces Iquique atrajo mucha mas gente migrante, entonces ahí, aparece más discurso anti migrante, Arica también, hay medios de aceptación al migrante.

- **Carlos Navarrete, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, Iquique. 8 avril 2011.**

Podemos empezar con que se presente, que me diga desde cuando está acá, y las funciones principal...

Bueno, mi nombre es Carlos Navarrete, soy el jefe de la unidad de asuntos internacionales de... regional de asuntos internacionales de la intendencia, del gobierno regional, y bueno, mi tarea es justamente ver eso, todo lo que tiene que ver con la internacionalización de la región digamos, y mucho del trabajo que justamente realizamos, son en su mayoría con los países vecinos. En estos momentos nosotros conformamos dos comités de fronteras, en los cuales uno es con Bolivia, el comité de fronteras Chile/Bolivia, y el comité de frontera, que ese es comité de integración, que tenemos con Argentina. Con Bolivia nosotros todo lo que tenemos en común, digamos en frontera, Bolivia con Oruro, Cochabamba, Santa Cruz, participamos con muchas de esas regiones en eventos comunes. y con Argentina, estamos en el NOA, norte grande chileno, que se llama, ese es el comité de fronteras, comité de integración, donde intervienen además de la región de Tarapacá, la región de Antofagasta y por parte de Argentina, Tucumán, Salta y Jujuy, yo estoy hace 3 meses en mi cargo, o sea, entre recién ahora, así que me he tenido que ir informando, ir educando un poco de esto, en estos días, sobre este trabajo, y somos una unidad que esta justamente encargada de bajar todo lo que tiene que ver con todo tipo de cooperación, convenio, actas de acuerdo, etc., con algunos otros países. otro de los temas importantes que tenemos como región, es nuestra, nuestro corredor vi oceánico, que va, que está en términos de... se extiende desde Santos, Brasil, pasando por Bolivia, y llegando a Chile, desembarcando en los puertos de Arica y Iquique, o en la plataforma portuaria del norte grande de Chile, esta es una ruta que lleva muchos años, que se construye, que no se construye, que se está terminando de construir ahora, y lo único que falta son 34 kilómetros del lado boliviano, así que tenemos hartito... estamos también en un proceso de mejoramiento, nuestra unidad de relaciones exteriores también está dentro de los próximos días estamos en un proceso de bajar información hacia la región, y eso quiere decir, llegar hacia las comunas, hacia las comunas rurales, que nosotros tenemos principalmente, tenemos muy ligado el tema del desarrollo o más que el del desarrollo, el con ayudar a entablar acuerdos, en temas turísticos ponte tu, ferias internacionales, manejo de visitas, temas productivos, alianzas estratégicas que se puedan hacer con algunas provincias o algunas otras regiones de otros países, entonces nuestra idea es también ser un poco un coordinador de actividades como también, de hacer actividades. yo lo planteaba el otro día en una reunión, que por lo menos este año terminemos a Tarapacá en su tema de internacionalización, partir como de casa, como de local, la internacionalización no está afuera hoy, esta acá, como lo estuvo antes, por lo menos este año, como lo vuelvo a decir, hay muchas inversiones a Brasil, muchas inversiones a China ponte tu, hoy nos toca jugar a local, mostrarnos hacia afuera, pero de local, porque el 25 o el 26 de abril, nosotros seremos la sede del NOA, después de 5 años, somos la Sede del comité fronterizo con Argentina, el año pasado fuimos la sede del intrafronterizo con Bolivia, y es muy probable, que en junio o julio de este año, también seamos la

sede de gobernadores internacionales ZICOSUR, que reúne a Brasil, Paraguay, Argentina, Bolivia, Perú, Chile, y a fines de este año quizás, si se aprueba de aquí a esa fecha, el tercer encuentro interoceánico, donde se juntan todos los países como Brasil, Bolivia y Chile, que tiene que ver con el eje internacional. O sea, tenemos mucho trabajo como locales, para internacionalizar la región.

¿Y porque este cambio? Porque este año es más local

bueno, ha sido también un planteamiento de nuestra intendenta, del gobierno central, es súper importante el tema internacional para nosotros como región, porque somos una región que tiene un privilegio súper grande, como tener costa, el desierto, lugares históricos ancestrales, etc., pero también, o sea, hay que ver que la relación, no solo se lleva yendo Asia afuera, entonces este año, para nosotros como unidad, es súper importante porque se ha solicitado la organización de estos eventos, y se ha dado el beneficio de hacerlos así que por lo tanto este año nos va a tocar realizarlos

También significa apoyar la presencia de Chile en la región

bueno, apoyar la presencia de Chile con las delegaciones que vienen, con la Argentina, con la de Bolivia, en el caso del ZICOSUR, que son 4 países más que vienen con sus delegaciones, las diferentes propuestas que se deben realizar, y también un poco entre comillas, vendernos como región, o sea, a que vamos a poder estar con nuestros pares de otros países, y entregarles los beneficios que tiene la hotelería, la infraestructura, el turismo, las comidas, etc. hay mucho, cuando tu eres local, que puedes ofrecer, que no es tan tangible como cuando estás afuera y estás ofreciendo tu región, porque ahí tienes que mostrarlo o por película, o por presentaciones o en material escrito, aquí se va a palpar. Es un poco la jugada que queremos hacer este año.

Hacer más intercambios de práctica

Así es, y llamar un poco a que los gobernadores, el ente político de los países, conozcan un poco más de nosotros, para que vean la infraestructura que tenemos también comercial, haciendo alianzas estratégicas portuarias, viendo que posibilidad tenemos de mejorar la capacidad de transporte aéreo, muchas cosas que se pueden hacer de local, y puedes poner dentro de una agenda temática, como son los encuentros internacionales.

¿El ZICOSUR en que está ahora?

El ZICOSUR está en proceso, lo que pasa es que como fue tan bien acogida la iniciativa para poder realizarlo acá, se está tomando algunas fechas, así que después del NOA, vamos a dirimir la fecha para el ZICOSUR, lo importante nuestro en estos días, está puesto en el encuentro con Argentina que va a ser a fines de este mes

¿Y las comunas rurales tienen un papel en esta integración su nacional?

Si, como te decía el ministerio de relaciones exteriores con el corre, y la SUBDERE, vamos a hacer un encuentro probablemente en mayo, donde haremos una bajada de información hacia las comunas rurales, hacia la población, los alcaldes, los concejales, y retroalimentarnos un poco de su experiencia

y sus necesidades. esto después lo llevamos a una mesa que va a ser un gabinete ampliado, en Iquique, con seremis, con todos los que tengan que ver con decisiones, y lo finalizamos, lo enfocamos con la intendente en una reunión, donde ella pone su equipo técnico, en base a lo que se va a realizar en estas reuniones, especialmente con las rurales, nosotros tenemos la mayoría de nuestras comunas rurales, limitan, son comunas limítrofes, y ahí no existen encargados internacionales, porque son de muy bajos recursos, por lo tanto nuestra labor también es ir retroalimentando esa labor para poder ayudarlos a crear mayores redes de desarrollo

¿Y qué tipo de información bajan a las zonas rurales?

vamos a contarles lo que estamos, cuáles van a ser las políticas de este año, en que los podemos ayudar, o en que nos pueden ellos alimentar, para poder ayudarlos mejor, también conocerlos, porque también hay muchos que no conocen que hay una unidad como la nuestra, y que hace el ministerio de relaciones exteriores en torno a esto. Ellos están invitados a los comités de fronteras, lo que también involucra que ellos puedan realizar a lo mejor, no reuniones vi laterales, pero si contactos y nexos con gobernadores, o alcaldes de otros lugares y puedan buscar desarrollos mutuos de temas

Y han logrado encontrarse un poco con las comunas rurales

No, estamos en eso, estamos en el periodo de la organización, pero ten por seguro que van a ser los alcaldes y los concejales invitados a este evento del 25 y 26, y como te digo ya en mayo vamos a establecer el time del desarrollo de estas reuniones que vamos a hacer justamente con ellos.

¿Qué tipo de desarrollo se quiere hacer con ellos en cuanto a zonas fronterizas?

yo creo que lo más importante hoy día es constituir mayores ingresos, y eso que quiere decir, tú tienes un comercio, lo que son las dos herramientas, que tenemos como región que difundir, porque la minería ya está desarrollada, es un tema totalmente productivo, pero el nuestro, es un tema como te digo de mayores ingreso a las comunas que son rurales, y eso va por el lado del intercambio comercial, y el intercambio turístico, yo creo que esas son las dos bases pueden sustentar el desarrollo

Y sería con apoyo internacional o de parte del gore

pasa lo siguiente, es que hay que contextualizar dos cosas, la primera es que ya como Chile, miembro de la OCDE, son muy limitadas las veces en que va a poder recibir ayuda económica de otros países, porque hoy en día, estamos dentro de una comunidad que es parte de las buenas prácticas internacionales, y si lo que podríamos llegar a desarrollar, siempre y cuando haya un interés, porque tampoco podemos desarrollar, siempre y cuando hay aun interés, porque tampoco podemos desarrollar actividades de las cuales ellos no se interesen y al final salgan un fiasco, es el hecho de que podamos intercambiar asesorías técnicas, eso es mucho mas, hoy día es mucho mas fácil lograrlo de alguna manera, con la comunidad internacional. Pero el insertar temas económicos de inversiones en estos lugares ya es muy complicado, por lo que te contaba, hoy en día no estamos en esa posición como hace 10 años atrás

Y de parte del gobierno regional, se podría incentivar cosas....

si, es que hay muchas herramientas de desarrollo productivo que hoy día tiene el gobierno, y que hoy día puede ayudar a muchos de los micro empresarios, pequeños empresarios, que pueden, que comienzan a hacer todos estos nexos con otras comunidades, del exterior, y nosotros poder enfocar las redes ha donde poder financiar, está la CORFO, cenada, cercote, hay varias instancias en las cuales hay que empezar a enfocar, pero lo primero es desarrollar las ideas, no podemos pedir dinero o infraestructura, si no tenemos desarrollada la idea de lo que queremos hacer con nuestros vecinos

¿Entonces están desarrollando esas ideas?

Bueno, primero hay que hacer estos contactos, y una vez realizados estos contactos, empezar a explorar por parte de ellos, por parte de nosotros, que es lo importante y llegar a un punto acuerdo para ver donde se pueden hacer cosas, y donde se pueden canalizar.

¿Y este nexo entre el gobierno regional y las comunas rurales, siempre estuvo así?

a ver, siempre han estado las políticas de estado, las políticas de gobierno, como se desarrollan ya es otro tema, como se llevan a cabo es otro tema, nosotros hemos llegado o sea, yo sé, que unidades como cercote, como FOSIS, CORFO, han llegado a los lugares de las comunas rurales, han llegado a las zonas correspondientes, han incentivado a los usos de capitales, como capital semilla, CORFO con sus montos para el desarrollo de pymes, por lo tanto, el cómo se vayan haciendo es parte de lo que nosotros tenemos que desarrollar como gobierno

Y ahora, usted cree que por ejemplo, hacer políticas de desarrollo transfronterizo, ahora usted cree que por ejemplo, hacer políticas de desarrollo transfronterizo, con Bolivia y con pero, puede ser una forma de mejorar el desarrollo comercial y turístico

si yo creo que sí, yo creo que todo lo que tenga que ver con intercambio de vivencias, de multiculturalita, hay mucha acá en la región, somos una región multicultural amplia en escancia de otros tipos, con pero y con Bolivia hay harta también, y yo te digo que lo ampliaría con argentina también, de hecho yo creo que el interés, ya, te voy a dar un dato, este año nosotros tuvimos muchos más turistas argentinos de la provincia de Jujuy, salta, y Tucumán, que en los últimos dos años. El tema es que se hizo un mayor intercambio para las épocas estivales, y eso ya te da un pie, y ahí varias conversaciones, en el ultimo NOA en argentina, Tucumán, también hubo una idea de productores argentinos de poder transportar por aquí, porque en el fondo nosotros somos una plataforma para llegar a Asia, si ese es el tema final, entonces el poder utilizar la plataforma portuaria, el transporte, hay varios temas por los que se pueden ir generando redes

El sistema de plataformas trabajan con la región de Arica

lo que pasa es que todos trabajamos independientemente porque somos gobiernos regionales distintos, pero en estos encuentros cuando estamos en común planteamos eso, lo que nos toca como Tarapacá, nosotros tenemos una mesa publico privada de internacionalización de la región de

Tarapacá, donde existen agentes privados y públicos, entre ellos el puerto, la zofra, la cámara de comercio, la cámara de turismo, entonces por lo menos con ellos nos mantenemos informado de las iniciativas que estamos haciendo y que son parte integral de este proceso, de esta unidad

Ahí llegan los alcaldes

Ahí también están representados los alcaldes, en esta oportunidad el presidente de la asociación de municipios rurales, que es Sixto Jarcía, que estuvo en la última reunión. Los rurales están, nosotros estamos potenciando, de hecho en nuestro gobierno regional la intendenta a echo CORES en región, lo ha hecho en Huara, en Colchane, y próximamente lo va a hacer en Pozo Almonte y Pica, si es que no lo ha hecho ya, no lo sé, pero si esas dos comunas si lo ha hecho, entonces descentralizar un poco el asunto, nosotros también estamos en una política descentralizadora que viene del gobierno central, y como lo dice la intendenta, una de las cosas importantes, la cosa no es solo descentralizar de Santiago a Iquique, sino que de Iquique a las comunas rurales, es un paso que hay que dar

¿Y eso de los CORES en el interior, antes no se hacía?

Tengo entendido que no

¿Y ha escuchado hablar de algo que se llama aymaras sin fronteras?

Si, no conozco mucho del tema de aymaras sin fronteras, pero creo que es una de alguna manera una asociación de municipios rurales que están compuesto básicamente por algunos municipios de Chile, y algunos municipios de Bolivia, si mal no recuerdo, pero es como un subconjunto de municipios que están en esa área, y que tienen mucho intercambio, y que ellos también se están haciendo algún tipo de ayuda digamos con ellos mismos en términos también turísticos, en términos de intercambio, y aquí por lo último que supe, la persona que está encargada de esta área, es Iban Infante, que es alcalde de Pica, con Iban estuve conversando y él está en ese tema

Me gustaría saber un poco más de este tema también, no sé si usted conoce a Iban Infante, me podría contactar con él, me podría ayudar

Si

¿Y en este tipo de proyectos, se trata también de hacer algún tipo de colaboración desde Chile hacia los países vecinos?

Si, sí, tengo entendido que si y en diferentes áreas, de educación, de turismo, de comercio, agricultura, hay varios puntos donde ellos se tratan de hacer cooperación, inclusive también hacen en conjunto, para poder también desarrollar programas con el BID, y quizás ahí pueda resultar más porque hay países que no están dentro de OCDE, y pueden ser entes que ayuden en el auspicio de estos fondos

Y en términos de relación de frontera, que impacto tiene eso, o no sé si cambia algo

Bueno en el fondo ayuda, todo lo que sume ayuda, en el tema fronterizo yo creo que lo más importante, y lo más dañino yo creo que son los tráficos y esas cosas que nosotros estamos al lado prácticamente de Bolivia por el tráfico de drogas, del tráfico de vehículos, y a veces hasta del tráfico de personas. Esos son temas que se tratan también en los comités de fronteras y que son importantes de ir pesquisando y de ir señalando de ir mejorando, porque bueno, finalmente nos tienden a dañar

Y ustedes tienen la función también de organizar los comités de fronteras

Sí, yo sí, nosotros por ejemplo en los que somos locales, como este año, los organizamos completamente nosotros.

Y ahí van los alcaldes

Están invitados los alcaldes y los concejales, tienen que asistir

Y esto de los comités de fronteras, que función tienen, tienen la función de hacer intercambio fuera de los bloques de integración, como el MERCOSUR...

Si claro, todos los comités de frontera están divididos en comisiones o subcomisiones, donde participan los encargados de cada área o cada país, y también se suman delegados o delegaciones tanto privadas, como públicas, que tengan algún interés en esas comisiones. Hay comisiones de infraestructura, donde se ve justamente cuales son los problemas carreteros que podemos tener con alguno de nuestros países fronterizos, o que es lo que está faltando, que falta superar, está el tema policial, el tráfico, está el tema de salud, como es la cooperación que podemos ejercer en salud. Mira, del último que salió con Bolivia, salió una experiencia de intercambio entre Chile y Bolivia de medicina intercultural, entonces se ha ido ya a Bolivia, se han hecho, se tuvo ya un encuentro con médicos bolivianos y ellos vienen ya para acá, en nuestro sistema de salud y se van conectando y conociendo para saber que tenemos de bueno y que se pueda copiar y como es lo otro, de que ellos se puedan perfeccionar con algunas becas o pasantías acá. Todo eso se está estableciendo en estos comités, está el tema fito sanitario que tiene que ver con todo el tema de la latinización del traspaso de mercaderías de un lugar a otro, etc. Entonces son súper importantes porque finalmente van dando puerta a las comunas rurales, hablamos de infra estructura, hablamos también de la ruta huara Colchane, que va hacia Bolivia, entonces se ven directamente beneficiados por la construcción de esta carretera, todos esos temas se empiezan a tratar, obviamente a nivel de gobierno, pero las su nacionales las llevamos acá, y podemos ayudar con algunos comentarios o algunas propuestas.

Se refiere a... Internacionalizar la región, tiene que ver con compatibilidad del territorio, y o, con la relación fronteriza....

el trato que tiene que ver en nuestra relación fronteriza, sobre todo con países limítrofes, todo lo que tenga que ver como plataforma de desarrollo para otros países, y nosotros podamos ser un socio o aliado estratégico en el tema turístico, también es un tema importante, el tema comercial también es importante, o sea, si tu lo quieres ver de alguna manera, todo lo que es importante para que

pueda mejorar el nivel de ingreso de nuestra gente, en temas internacionales que pueda servir este tipo de cooperación o este tipo de encuentros, es uno de los pilares fundamentales

Bueno, gracias.

- **Ivan Herrera, Coordinateur délégué de l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur pour Colchane, Iquique, 8 avril 2011.**

Entonces usted me estaba hablando del tema de Colchane, de la diferencia que se nota entre Bolivia y...

Claro, lo que te decía es que hay ciertas diferencias en cuanto a inversión, y uno lo ve en cuanto a infraestructura y en cuanto a equipamiento, ¿ya? Por ejemplo el complejo Colchane, entre equipamiento e infraestructura habremos invertido 1000 millones de pesos, ya? No así Bolivia, la cifra exacta no la manejo pero deben ser unos 300 millones de pesos chilenos aproximadamente, eh en equipamiento por ejemplo nosotros trabajamos con equipos de rayos x para ambos lados, para revisión de equipaje; y allá no hay entonces, si uno lo ve pasa netamente por temas digamos económicos de cada país, en este sentido, basta con ver el crecimiento interno bruto de Chile, el crecimiento interno bruto de Brasil o sea de Bolivia, y la diferencia hay ciertas prioridades también

Las prioridades no son las mismas, o sea ...

O sea, yo creo que en temas de fronteras son similares, de hecho Bolivia hace poco modificó su estructura de Aduana, si no me equivoco el año pasado, donde se castiga más duramente al tema de contrabando ya?, pero sin embargo para por inversiones, o sea, cuando tu tienes por ejemplo un monto x de plata y las necesidades son muchas cierto?, tu tienes que tratar de cubrir lo máximo con esa cantidad de plata, entonces Chile tiene mucha más de esa cantidad de que Bolivia, prácticamente comparemos producto interno bruto, entonces ahí se ven las diferencias en lo que cada país puede hacer

¿Entonces se ven, hay dos que van desde la ZOFRI hacia Bolivia, bastante contrabando de esto?

Si, eso es efectivo, es lo que yo le contaba denantes, o sea, acá el tema pasa más que nada le afecta a Bolivia que a Chile, porque Chile, porque Chile, bueno hay un tratado ministerial con Bolivia, hay partidas que son de almacén 0, eh, pero, en el tema netamente de las salidas, del contrabando es tema Zona Franca, los productos que vienen por Zona Franca no se po, electrodomésticos, artículos de ferretería, vehículos, eh, salen por pasos no habilitados, en el sentido que por evitar el tributo. Bolivia tiene un I.V.A DEL 15% y unas tasas arancelarias que van del 5% al 35% y si no me equivoco los artículos electrodomésticos tienen el 35%,² entonces si yo llevo por ejemplo mercancía como televisores, refrigeradores, si paso por el complejo, en Chile no van a tener problema en la subida pero cuando lleguen a la aduana boliviana, tendrían que pagar 50% más que el producto por concepto de tributo entonces imagínense 50% es una cifra considerable si estamos hablando de 1000

2

dólares en mercancía entonces el 50% del producto, entonces bajo esas circunstancias es donde las personas prefieren ingresar vía contrabando y lamentablemente para el Gobierno Boliviano nuestra frontera es muy porosa, la frontera sobre todo la que tenemos con Bolivia y tenemos, si no me equivoco, porque algunos dicen más otros dicen menos, dependiendo nunca se ha estandarizado por ejemplo decir pasos no habilitados deben cumplir ciertas características, entonces bajo esas circunstancias uno dice que son 80 pasos, yo me quedo **que 80 pasos no habilitados** que tienen las regiones, entonces por ahí digamos sale la mercancía hacia Bolivia, entonces netamente por el tema de tributo, o sea es una opinión netamente personal, de tributo en cuanto a que esa persona que pase por ahí se lo ahorra, ahora bien, Bolivia tiene 3 instituciones de frontera, tiene Migraciones de Bolivia, tiene Finasar, y tiene Aduana de Bolivia; en esta secuencia de control, primero migraciones, después finasar y después la aduana; y al gobierno igual le interesa este tema, por eso le decía yo que a diferencia de Chile, porque aduana de Chile solamente opera en la zona primaria, la zona primaria viene definida por la armada cierto por la zona marítima, aérea o terrestre cierto, donde ejercen facultad el funcionario de la aduana de Chile, entonces para ellos tener facultad y potestad tiene que estar delegada por el ministerio de hacienda, a una persona primaria, en este caso las personas primarias corresponden a todos los complejos fronterizos del país, y a todos los controles que se tienen en ciertos puntos, llámese por ejemplo, complejos estamos claros, o sea, el punto excepcional cierto como son El Loa y Quillahua, que son excepcionales porque por el tema de zona franca, porque la zona franca no cierto, no el derecho, sino el beneficio es para el habitante de la región entonces si esa mercancía sale de la región entonces ya tendría que pagar el impuesto, el valor agregado, y todos los tributos correspondientes entonces por eso es que digamos control, entonces a diferencia por ejemplo de la aduana de Chile, la aduana de Bolivia tiene el COA, el comando operativo aduanero, ya que es prácticamente una aduana policial, y se supone que el COA, está encargado y facultado para ejercer el control por todos los pasos no habilitados, pero lamentablemente..

Opera sólo en pasos no habilitados

Claro, no opera en los pasos habilitados, porque los pasos habilitados, operan los funcionarios de la aduana, y el funcionario de la aduana opera a uno o dos metros sin armas, los otros son prácticamente militares o sea entre policías y militares por ahí va la cosa, y ellos operan en pasos no habilitados, que es donde se supone que pasa la mayor cantidad de contrabando, sin embargo, el tema de la corrupción en Bolivia es una realidad y un problema latente, que ellos no quieren... se produce por algo.. o sea, es cosa de ver tasas de riesgo país donde se puede ver claramente que eso es así...

¿Y, pero, del lado chileno no existe? No existe esto en los pasos no habilitados? Están los carabineros?

Claro, lo que pasa es que bajo la ley cierto, digamos, la legislación mejor dicho del encargado de controlar digamos los pasos habilitados más que nada, todos los criterios fronterizos, función completa es carabineros. Si carabineros tiene dentro de los cursos que le hacen a su personal, les hacen curso de fronteras, que en muchos casos se los piden para que puedan ir a frontera y ahí se supone que fiscaliza cierto todos los pasos habilitados, los hitos, cierto, van a ver que no hayan problemas con los bolivianos y patrullan desde sus patrullas los sectores, pero es carabineros solamente, ninguna otra institución ni aduana, ni SAG, PDI también lo puede hacer ah lo que pasa es

que no es su función pero si por el tema de narcotráfico cierto, entonces van a ser sus rondas y van a los pasos militares, basándose en el código de procesión penal, artículo 85 de control de identidad y les da la facultad para hacer control de identidad en todo el territorio nacional, entonces eso los faculta también para que puedan también en el interior, realizar sus controles netamente por el tema de prevención de narcóticos.

Una suerte de patrullaje?

Si, se hacen rondas para ver el tema de narcóticos y también se hacen a veces investigaciones más que rondas también son investigaciones, valga la redundancia, porque ellos investigan casos, hay casos que se investigan acá. Hay que recordar que Colombia sacó, no a ver Colombia si no me equivoco la "DA" de Estados Unidos cierto? entonces eso generó lo que a veces un dice "efecto globo" de que baje, ya no sube la droga, porque al final todo el destino es Europa y Estados Unidos, en cambio ahora se está generando que cuando esta tiene mucho mas control para que suba, o sea Bolivia y Perú que son unos de los grandes productores aparte de Colombia y como Evo Morales expulsó la Vea cierto, han aumentado la exportaciones de la hoja de coca, entonces la droga está bajando, hay que recordar que Bolivia no tiene mar no cierto, y vía marítima la carga, entonces uno se pone a analizar se han encontrado productos exportados de Bolivia, por ejemplo madera en Europa, dentro de la madera, droga metida y harta, entonces eso se fue por mar, y salió por Chile, porque Bolivia bajo el tratado de 1904, tiene habilitado los puertos de Arica y si no me equivoco el de Antofagasta, si, son esos dos, y si no me equivoco el 2007 o entre el 2005 y el 2008 se habilitó el puerto de Iquique, ese todavía no funciona 100% ah

Hace muy poco...

(Acquiese) La fecha fue entre esos años, y eso significa que a futuro la carga Boliviana también podría salir bajo el tratado de 1904 por el puerto... so implica que es carga de tránsito que va para nuestra mar, entonces como es carga en y queda bajo el acuerdo, se supone que no puede haber una revisión invasiva, eso es lo complicado, porque al no tener una revisión invasiva se quedan los sellos y si se quedan también los documentos ,pero no obstante a ello, tu no sabes que va a adentro, o sea, puede decirte madera, pero adentro traen droga,

¿Por qué no se puede hacer control invasivo?...

Por el tema del tratado, porque se supone que es carga que no se queda en Chile. ¿Me entiende? ¿Es carga que va desde Bolivia no cierto? Por ejemplo a Perú, llega al puerto se embarca y no queda nada en Chile de eso. ¿Se supone, en esos tiempos, estamos hablando de 1904, cuando se firmó el tratado, no cierto? Había otra visión de futuro, y tenían otras visiones y otras problemáticas, en ese tiempo la droga no era el problema más fuerte, entonces, eh. Pero eso sigue vigente y no ha sido tratado, ahora... lo que se ha hecho si, y se ha avanzado bastante sobre todo en Arica, es que como el tratado dice que no tiene que tener ninguna atención invasiva, o sea manual, más o menos, yo te lo digo en términos entendibles, te lo puedo decir otras palabras pero en el fondo es eso. Lo que se está haciendo en Arica por ejemplo es que se está revisando la carga pero con camiones scanner, o sea, el camión pasa, no se le toca, pero al final uno igual ve lo que tiene

A ya, por eso, es una de las razones para practicar tan... cada vez mas scanner

Claro, sobre todo lo que se viene ahora, los camiones scanner es lo que se viene, y más que eso yo creo que a futuro, yo creo que se vendría los controles de estos vehículos con rads gamma, ya, vendría siendo...yo no conozco Europa, pero si he estado en la frontera de Estados Unidos con México y Guatemala, y usan unos rayos gamma que son prácticamente dos paralelas así, pasa el vehículo y te lo enmarcará, te lo ve, si tiene doble fondo, lo que trae en cada uno de sus partes.

Entonces eso sólo vale para cargas... ¿no para personas?

No, para personas no. El tratado es netamente cargas porque hay que recordar que en esos años, estamos hablando de 1904 estaba el ferrocarril Arica - La Paz entonces había harta carga que transitaba por el ferrocarril, también hay que recordar que en ese tiempo, al gobierno le importó mucho más el **ferrocarril** que lo que... que Chile hiciera el ferrocarril le importó mucho más que el mar digamos, y ahora están retomando el tema del mar, porque hay estudios que dicen que en esos años no cierto, Chile habría ofrecido el mar, si no me equivoco, pero tenía que estar de acuerdo Perú, Perú votó y dijo que no, dijo que no y después no pescó, y al final quedó como estaba y ahora recién ah saltó al tapete el tema... pero... yo creo que el tema de cargas fue netamente por el ferrocarril, en ese tiempo ellos lo pidieron hartito hartito lo del ferrocarril, y como también tenían como una especie de concesión para salir del puerto cierto? No tenían problema ...

Pero ahora el ferrocarril se volvió a habilitar

(Acquiese) Si tengo entendido que hace poco ya nuevamente está siendo habilitado, porque igual estuvieron viendo que se estuviera cumpliendo el tratado, los bolivianos... o sea, más que un tema estratégico fue un tema netamente político creo yo, por hoy en día el ferrocarril no tiene mucha preponderancia. Si hoy día lo que se viene son los corredores bioceánicos, eso es lo que se viene con fuerza, entonces nosotros bueno, la parte de Arica está bastante avanzada, manejo esa información, nosotros queríamos tener ya el tramo que une Colchane – Huara, debería estar ya finalizado en mayo, ya en mayo se supone que por programa, pero yo creo que hay unos retrasos pero netamente de señalización, cierto de pintura de las demarcaciones, yo creo que de aquí a Septiembre, Octubre, ya va a estar terminado. Y en Bolivia, cierto lo que falta es el tramo Toledo-Rascarai, que con unos contratos debiera estar finiquitándose el 2012. Actualmente están trabajando ese tramo y están trabajando también el tramo Pisiga-Guachacaya sino me equivoco

¿Y quien decide donde hacer los tramos? ¿Quién los financia?

Bueno, acá en Chile todo es financiado por la ... porque hay compromisos políticos y Bolivia también ha adquirido compromisos políticos.. Los tres países, Brasil, Chile y Bolivia, por el tema del corredor bioceánico. En Bolivia no te podría decir quien lo financia... por lo que he escuchado, es un financiamiento externo. ¿Por qué? Porque el pavimento de Bolivia es un pavimento rígido, y nosotros trabajamos bajo pavimento flexible, como se llama estas carpetas de asfalto, y ahora trabajan con pavimento rígido, hormigón. Con un cierre así de 20 centímetros de hormigón, o sea igual es caro, y yo tengo entendido que es financiamiento Internacional.

Bueno en Chile de vialidad

Claro de Gobierno, es que bueno generalmente nosotros como país con todos los indicadores que tenemos difícilmente podemos optar a apoyo internacional, o sea si no es un préstamo... en cambio Bolivia por todas las condiciones que posee, recibe ayuda internacional. Y el corredor bioceánico va por esa vía

¿Y usted como coordinador, su cargo es coordinador de pasos fronterizos cierto?

Eh... no es tan así ah... lo que pasa es que yo tengo dos jefaturas: tengo la de pasos fronterizos, y la gobernación del Tamarugal, El Gobernador. Pero legalmente, legalmente, si usted ve el cargo, la descripción todo, yo soy el delegado del Gobernador y por ente dependería mucho mas del gobernador, por eso es Coordinador "delegado", porque el gobernador delega funciones en mi que son de sus atribuciones para la fiscalización de los servicios públicos. Pero trabajamos de manera coordinada.

¿Y en los pasos fronterizos trabaja con las otras instituciones? ¿Como que coordina los servicios que están ahí? O cómo funciona su trabajo?

Nuestras condiciones, la ley lo dice, la labor del gobernador es la fiscalización de los servicios públicos, el delega ciertas facultades a nosotros para que nosotros fiscalicemos en los servicios, y coordinemos su accionar, entonces esa es nuestra labor en términos generales allá. Ahora en las horas administrativas uno tiene muchas, o sea, ejecutar el tema de presupuesto de mantenciones, administración y bueno en fin. Pero el tema meramente de control operativo del complejo, esa vendría siendo nuestra función como más importante. Entonces nosotros tenemos que hacer cumplir el convenio que se suscribió el 2004 con Bolivia de control integrado, para que ningún servicio también sobrepase al otro, eso es lo importante, porque si tu tienes un servicio que es externo a los servicios contralores que vea este tema es mucho más fácil, que si tu tienes un servicio que a la vez está a cargo de la coordinación y también de la fiscalización porque siempre va correr con banderas propias, va a correr con la bandera de su institución, y es lo que a veces pasa con Bolivia porque por ejemplo con el tratado del 2004 de control integrado con Bolivia, quienes se hicieron cargo de los complejos fronterizos a nivel de Chile fue el ministerio del Interior. No así con Bolivia, porque si hubiera sido lo mismo hubiera sido el servicio de gobierno interior de Bolivia, pero, en Bolivia fue la Aduana, a la Aduana la dejaron a cargo, entonces que pasa que cuando hacen reuniones internas entre ellos, entre Aduana tira más con banderas propias digamos, para Aduana y no para la armonía general, entonces ahí entran en conflicto. En cambio no así nosotros, porque nosotros escuchamos a todos los servicios y después tratamos de actuar siempre en el marco de la ley para tomar decisiones...

¿Está a cargo del Ministerio del Interior desde el acuerdo del 2004?

Claro... si quizás, o sea, en temas internacionales con Bolivia, porque creo que con otros países mucho antes. Pero nosotros con Argentina tenemos tratados de control de mucho antes entonces, esto ha sido progresivo

Entonces la labor de coordinación del ministerio del Interior tiene que ver con los asuntos de control integrado

Es parte porque también está la legislación. No, no es legislación...normativa y disposiciones cierto, por ejemplo de que la creación de la unidad de pasos fronterizos, de ahí es de donde parte todo esto, y si no me equivoco... tendría que revisarla, pero creo que fue el 92 parece

Ah mucho más antes

Claro, entonces ahí se creo, la unidad de pasos fronterizos, y ahí coordinaba la unidad pero no con coordinadores en cada complejo, sino que había una unidad cierto, que fue enfocado con un problema que sucedió con Argentina, con el paso los libertadores. Nosotros tenemos dos pasos importantes en Chile donde transita mucha gente, que es el paso fronterizo de Chacalluta cierto que está entre Arica- Perú, Arica-Tacna; y Los Libertadores, en la región de Los Andes con Argentina. El complejo donde más transitan personas en Chile es el complejo de Chacalluta, más movimiento de pasajeros, el complejo de mayor movimiento de cargas es el complejo de Los Andes. Entonces hubieron problemas ahí en cuanto a tiempo: en tiempo de elección, demoras, que recién llegaban los argentinos a hacer turismo, a los balnearios de reñaca, y otros más cierto? Conocidos. Y la gente tenía que esperar mucho tiempo y eso generaba problemas diplomáticos con Bolivia, entonces dijeron sabí que, necesitamos un servicios externo para ver una solución de arriba, de cómo podemos mejorar esto, si es que hay que poner recursos, como podemos solucionar este tema. Entonces ahí es donde se creó la Unidad de Pasos Fronterizos y ahí ellos tenían la función. Empezó con los Libertadores, y como iniciar por estos problemas que surgieron, y después se fue expandiendo. Pero cuando empezaron, empezaron ahí no más, no es que empezaron al tiro y tenían coordinador en todos los complejos. Fue progresivo, de hecho había unos complejos con Argentina donde no hay coordinador in situ, o sea, hace la labor pero a través por ejemplo del encargado de la gobernación que no está permanente ahí. O sea, el va a dar sus vueltas, vuelve, ¿me entiendes? Entonces ha ido progresando en el tiempo. Entonces si tú me dices ¿Cómo partió? Partió con la creación de la línea de pasos fronterizos, y en caso de acá como se establecieron como ya en la provincia no quiero ir a otra región, en la provincia partió con el tratado de 1904, nosotros lo incorporamos como parte del equipo de coordinación el año 2008

¿Y usted esta ahí desde el 2008?

Si desde el 2008, o sea, de hecho estoy desde que partió la coordinación acá en, en el complejo Colchane, o sea antes de mi no hubo ningún otro coordinador.

¿Y usted antes? ¿qué hacía?

Yo en el sector privado. Yo soy ingeniero comercial, he hecho varios cursos y trabajaba en el sector privado, mi especialidad son las finanzas, era también financiero de General Motors Chile, entonces de ahí me vine para acá en el sector público, y bueno, lo bueno que he estado en distintas instituciones públicas y privadas lo cual me ha hecho conocer las dos partes y poder ir intentando cosas del sector privado al sector público, y también tuve la fortuna de trabajar a mi edad en una empresa como general Motors, internacional que se basa con normas superiores a la ISO incluso, con

General Motors sistemas que vendría siendo el homologado a lo que tiene TOYOTA Factory donde se establecen mecanismos de control de gestión muy superiores a la ISO, por eso nosotros nos preocupábamos porque teniendo GMS, yo me acuerdo incorporado dentro de nuestro sistema de calidad pasábamos con todas las cuestiones colas o sea no había necesidad... entonces hay mucha aplicación sobre todo en multinacionales, lo que es control de gestión, y lo que por ejemplo cuando estaba yo en un tema de finanzas, veíamos los temas de tratados internacionales, los temas arancelarios, el tema del impuesto y ahí yo manejo mucho el tema de impuestos, porque ahí me especialicé en el sentido de que nosotros traíamos productos de Tailandia, de Japón, y hay productos que estaban... por ejemplo con Tailandia había tratado de comercio internacional, o sea los productos bajo arancel 0, entonces Japón lo mismo, ahí también se fueron, fui adquiriendo ciertas cosas que también me sirvieron cuando entre a este trabajo, porque ya conocía cierto el sentido de la normativa aduanera, y ahí, y porque al final como yo soy el coordinador y la persona que a veces uno tiene que tomar decisiones, o tiene que aportar con ideas, uno tiene que manejar toda la legislación: la aduanera, la sanitaria, la ley de transferencia, la...

¿Y se hace bien el trabajo con Aduana y con SAG?

Si, gracias a Dios, yo desde que asumí nunca he tenido una complicación con ellos, o sea que hay otros coordinadores que si han tenido complicaciones, pero al final pasa por personas, como se tratan los temas y también por conocimiento, porque si tu vas a una reunión y no tienes idea de la normativa, claro que no vas a explicar porque ellos... es su área, entonces si vas a hablar con tema aduanero, por ejemplo tipo de narcótico, por ejemplo si uno habla con PDI tu dices aquí te aferras para hacer este control, te cito el artículo 85 del código procesal penal, y aquí dice que se puede hacer control de identidad pero bajo ciertos requisitos, no puedes llegar y tomar una persona y pedir control de identidad y chao! Me entiendes tu... entonces hay cosas que uno si o si tiene que conocer porque de lo contrario... como dice hay un dicho de una radio "el hombre que no está informado, no debe tener opinión"

Claro,

El trabajo lo obliga a uno y uno tiene que hacerlo, como te decía yo gracias a Dios no hemos tenido complicaciones, por lo mismo yo digo porque acá como está el tratado que es una cosa muy curiosa, estando dentro de Chile hay controles que no se pueden hacer, chilenos, entiendes tu, por qué? Porque no estamos con el conocimiento de grados, por ejemplo acá está el complejo... acá está Colchane y acá está el complejo Pisiga, resulta que acá tengo funcionarios bolivianos trabajando entonces, yo no puedo pescar a la persona que está en Chile, hacer un control de aduana, o de tipo sanitario o PDI, si no ha salido de Bolivia, tiene que tener el timbre de migración de Bolivia recién nosotros lo vamos a pescar

Ah pero, los bolivianos están en Colchane

Claro, claro

O sea, una parte que es chilena y que ya entró a Chile, pero tiene que pasar primero a...

Es un tema legal mira, no se si te puedo hacer un dibujo para que grafiquemos

¿Pero con la ... no es que sale de Bolivia y ahí en el mismo complejo sigue en Chile...?

Lo que pasa es que hay distintas modalidades de control: en doble cabecera significa que tienes dos controles, por eso es doble cabecera, ya? ¿Control integrado significa que se integran los controles de ambos países ya? Es un control integrado Bolivia y acá Chile, y después viene otra modalidad, la modalidad frecuencial, que significa que hay una secuencia de control de cada país, entonces la secuencia de control, por ejemplo este es complejo fronterizo Colchane, y este complejo fronterizo Pisiga, entonces como es integrado cierto? ¿Significa que cuando el bus va saliendo de Bolivia o entrando a Chile, no para acá, para acá solamente, una sola detención, y en esa vez que se detiene se le controla en Chile y Bolivia me entiendes? Entonces por eso nosotros, cuando llega el bus acá, independiente si esté en Chile mis funcionarios no lo pueden revisar...

Con razón... esta zona está como...

Es que lo que pasa es que legalmente esa persona todavía está en Bolivia, entonces por qué? porque hay que separar las dos cosas, las mercancía y los vehículos, para los vehículos ingresen o se nacionalicen en Chile e tienen que pasar por Aduana primero, y lo mismo para allá, para que salgan del país de Bolivia tienen que pasar por el aduana de Bolivia y las personas para que salgan del país tienen que pasar por inmigración de Bolivia, entonces esta persona estando acá, independiente que esté en territorio nacional, pero está por el control integrado, nosotros no lo podemos tocar, hasta que pase por el control de acá, de aduana, de SENASAG y de migración de Bolivia. Entonces una vez que le ponen el timbre, la policía de Chile, la policía de Investigación esa persona recién entra al país, entonces ahí nosotros por ejemplo si queremos hacer un control de identidad lo podemos hacer al tiro

¿Pero antes no, y qué pasa en esta zona intermedia?

Lo que pasa es que acá hay que separar que si existen ciertos delitos atribuibles a los controles, mejor dicho a los servicios contralores; es aplicable a la normativa del país que está controlando, o sea por ejemplo si yo tengo acá este camión, este camioncito cierto, tengo eh mercancía por ejemplo que no pueden salir de Bolivia, ¿ya? Por ejemplo, pueden ser animales, entonces va saliendo esta persona a controlar con su loro por ejemplo, y entonces viene SENASAG lo pilla y aplica la normativa Boliviana, independiente si está en Chile, ahora eso, por eso te decía yo cuando son delitos de carácter atribuibles a los servicios contralores, porque sin son delitos de orden y seguridad, ahí ya no, ahí nosotros, puede pasar por ejemplo que tenga una persona y resulta que le faltó el respeto a un funcionario de la unidad y le pegó un combo por ejemplo entonces ahí es aplicable la normativa de Chile yo vengo con Carabineros de Chile, porque Carabineros de Chile en el caso del complejo es el encargado de orden y seguridad y acá policía nacional, entonces yo vengo lo detenemos acá y hacemos el procedimiento de rigor independiente que este en ese sector.

Ah ya, y ahí no viene el policía Boliviano... porque está en territorio Chileno

Claro en ese caso aplica el orden nuestro

Pero es una cuestión de aduana más bien

Claro es un tema de servicios contralores, si fuese tema migratorio, tema ... es lo mismo que pasa por ejemplo a veces vienen personas en un bus y pasan a controlar y nosotros no podemos controlarlos hasta que pasen, entonces si a la persona Bolivia le dice "no, esta persona tiene orden de arraigo", no puede salir, entonces lo toma detenido, y aplica su facultad, no lo dejan salir del país se queda detenido en Bolivia, así funciona...

¿Pero Colchane por ejemplo esta muy cerca de la frontera cierto?

O sea el hecho es que está el complejo, este es el complejo, tenemos cierre perimetral, acá tenemos nuestro albergue, y el cierre perimetral, está en el límite geopolítico, o sea nosotros pasamos ese cierre del complejo , dando un paso acá ya estai en Bolivia ya. Y ahí el complejo está cerquita estamos hablando de unos 300 metros, cerquita

Pero el complejo de acá de Chile está pegado a la frontera

Claro, o sea, el complejo fronterizo de Colchane, comienza en el límite geopolítico ahí tiene 200 metros hacia...

Y el boliviano está un poco más...

Claro, está un poco más del límite, ahí está, entonces ese es como el tema del control integrado, secuencial y doble cabecera, porque los otros son en tanto cabecera, cabecera única, y lo que le explicaba recién, que es lo que se pretende aplicar en Visviri, donde en ves de dos, hay un solo complejo para entrada y salida.

Después está la modalidad yuxtapuesta y eso igual hay que tenerlo claro, nosotros como le decía acá a nosotros somos secuencial, hay una secuencialidad en los controles de los países entonces por ejemplo viendo en Colchane cierto la persona que quiere ingresar a Chile primero controla con Aduana Bolivia, segundo controla SENASAG, esto es relativo porque SENASAG controla solamente cuando hay carga a fletes aéreos, o sea cuando vienen exportaciones de productos animal o vegetal. Y en el caso por ejemplo de los buses y vehículos particulares ellos no controlan, no tienen atribuciones porque es ilógico, que nos cuiden la frontera a nosotros si nosotros somos el SAG, entonces no hay el mismo reciproco al otro lado. Y tercero Migraciones de Bolivia, y después lo mismo, los homólogos de Chile: PDI, después viene Aduana, y el SAG. Esa es la modalidad secuencial, hay una secuencia de control no cierto, pero la secuencia la ñda cada país.

Porque hay otra modalidad que se llama yuxtapuesta y la yuxtapuesta es más complicada, de hecho Chile nunca ha sido partidario de aplicar esta modalidad, y por lo que yo he estado en algunas reuniones, he podido escuchar comentarios, es una modalidad que nosotros del primer tratado de control con Perú, pero en una oportunidad creo que Perú estaba planteando la posibilidad de tener un control yuxtapuesto, lo cual o sea, bajo mi experiencia, como coordinador de complejo, es complicado porque no se sabe que área o en que tiempo ejerce la legalidad chilena y la legalidad boliviana, en este caso peruana. Porque yuxtapuesto sería primero aduana de Bolivia y segundo aduana de Chile, y después tercero, SENASAG de Bolivia, cuarto SAG de Chile... al final yuxtapuesto

en términos cortos es que los servicios homólogos de cada país controlan juntos, pero el hecho está en que no se po, acá aduana de Bolivia, estoy controlando y pasó Bolivia y entro a aduana de Chile y resulta que después aduana de Bolivia se da cuenta que ese vehículo estaba cargado por contrabando entonces deja que pase aduana Chile después lo agarra acá, pero después pal otro lao, pero como...

El problema de que lo dejo pasar

Claro, que Chile lo dejó pasar, entonces el problema cuando esto salió de Bolivia y cuando entro a Chile, en cambio con la secuencialidad tu acá tienes el límite, acá está en Bolivia, cuando pasó ya es chileno

Claro, ¿y con Perú tienen esto? ¿No?

No, no se tiene en ningún, Chile como gobierno ha sido partidario de los controles secuenciales, eh, creo no estoy tan seguro, pero creo que Perú, porque estamos negociando con Perú, estamos negociando el tema de controles integrados con Perú, y creo que Perú era de la idea que tuviéramos un control yuxtapuesto, y ahí como que se ha ido haciendo lento, el tema de la negociación, porque como te decía Chile va por esa posibilidad. Va porque tu con el control secuencial tu sabes cuando la persona salió del país y cuando no está en el país, y eso que implica, que teniendo eso, tu acá puedes aplicarle toda la normativa chilena, pero acá tu dices en que rato

Ahí está en una zona intermediable, acá...

Claro acá está en Bolivia y acá está en Chile, y después pasó acá no es intermedia entonces se pierde esa claridad

Claro pero con Perú también es una zona, un espacio ahí en Chacalluta, donde no hay mucho o sea, cuando pasaba siempre veía que había que pasar un largo tramo

Si, no están cerca los controles. Lo que pasa es que ahí eso no es muy bueno, por el hecho de que se puedan producir... hay sistemas de contrabando, pero lo que pasa es que el control de identidad integrado ha sido uno de los beneficiarios para el tema del control sobre todo con Bolivia, porque por ejemplo Bolivia el tema más complicado es el tema de contrabando, ya? Y antes pasaban complejo Pisiga que quedaba mucho más lejos, no quedaba a 300 metros, quedaba del límite a un kilómetro y a otro kilómetro para acá quedaba el complejo fronterizo Colchane, el antiguo complejo fronterizo de Colchane. Entonces que pasaba: que llegaban los camiones y a ellos les interesaba el timbre chileno no más, entonces timbraban con Chile y les daban todos los documentos, timbraron, pasaron, y después no controlaban Bolivia, entonces como acá en Chile no pagaban los tributos, tenían que pagarlo acá en Bolivia, entonces filtraban con todo lo chileno y después se iban por un paso no habilitado. Descargaban por ejemplo en Oruro que venía por el mismo paso no habilitados y ingresaban y quedaba en Chile el ingreso. Eso es lo que la Aduana de Bolivia le llamaba los tránsitos no controlados.

Pero no habían entrado a Bolivia

No puh, o sea legalmente

Chile a la vuelta no tiene una forma de decir ah si estuvo allá, estuvo en Bolivia, entró a Bolivia tal o tal día

Es que nosotros no la controlábamos, lo que pasa es que, nosotros, nosotros no podemos penalizar a una persona por una infracción que está cometiendo en Bolivia porque esa persona que quiere ingresar al país en Chile no ha cometido ninguna infracción, su infracción es que entró ilegal a Bolivia y salió ilegal de Bolivia pero bajo los términos Chilenos la persona salió legalmente de Chile, entonces nosotros no podemos hacerle nada, aparte de eso que también pasaba con las personas, es que cuando nosotros controlábamos lo del tratado Mercosur cierto, donde ya el pasaporte no corre en casi todos los países del Mercosur incluidos Chile y Bolivia, entonces lo que se controla son carnets no más, entonces el primer control era migraciones, viene la persona con el carnet y viene la parte turismo, y le entrega, entonces tu nosotros no le pedimos el formulario homologado, que tiene migraciones de Bolivia, tu no tienes por qué pedírselo, o sea ninguna ley ampara eso. Entonces obviamente ahí ellos no hacían sus controles, entonces se producía el tema del contrabando, y no tránsito no controlado, entonces ellos por ejemplo en un mes podrías tener 80 tráficos descontrolados, o sea 80 camiones que controlaron en Chile y no controlaron en Bolivia

Y quien propuso el control integrado

Fue una negociación entre ambos países

Pero quién tuvo la iniciativa, como decir "podríamos hacer esto"

Eso lo desconozco, ahí te mentiría decir si fuimos nosotros... ahí para que te voy a mentir lo desconozco, pero si tu me preguntas a quién beneficia más, beneficia más a Bolivia, porque desde que hay control integrado se eliminó los tránsitos no controlados, por qué como había una distancia considerable se iban por otro lado, en cambio ahora como esta justo el complejo Pisiga, pasan por nosotros y al ladito esta migraciones, SENASAG y aduana de Bolivia, entonces el camión ya no puede escaparse ya po. Llega ahí y si se escapa el funcionario de aduana da cuenta a la policía y lo detienen acá. Entonces ahora los tránsitos no controlados llegaron a 0.

Esa fue una de las como se llama, de las cómo se puede decir, a ver, motivo, el motivo de por qué Bolivia le pidió a Chile que tengamos este tipo de control integrado, secuencial, también en Chungará Tambo y en Visviri-Charaña. ¿Por qué? Porque Chile si tu ves la realidad del Chungará, nosotros tenemos un proyecto de un complejo grande. Incluso la inversión si no me equivoco el año pasado estaba en diez mil millones de pesos. Están pagando el triple, pero no se ha hecho y teniendo un complejo activo de estructura bueno, muy bueno, entonces Chile siempre tiene esperar, pero resulta que en Tambo como pasaba lo mismo a Bolivia con los taxis no controlados, dijo sabi que vamos a tener que coloquemos como sea el control integrado, por último ya se compra un container, ellos hicieron su complejo, y se empezó a congelar también el Chungará Tambo con control integrado de doble cabecera.

¿Tienen proyecto de hacer un complejo nuevo o?

Claro Chungará también se viene... se viene si o si un complejo mucho más grande, Chile le ha dado harto énfasis al tema fronterizo y se dedica siempre a más años, no digamos a la realidad, porque si se pone a pensar en el corto plazo podría hacer un complejo más chico como el de Colchane. Claro me entiendes tú, pero resulta que ahora es otro tema, con lo de los corredores bioceánicos el aumento de carga va a ser considerable, sobre todo en Colchane. Creo que hay estudios de la EPI, yo no lo tengo pero que augura que el tráfico podría aumentar en un 300% quizás ya ¿por qué? Porque resulta que hoy en día la mayor carga de Bolivia sale vía Tambo –Chungará, en cuanto a carga con despacho al puerto de Iquique, resulta que como hace poco de los tratados que te explicaba de 1904 se incluyó también el puerto de Iquique y EPI está haciendo inversiones, la EPI está haciendo inversiones, para agrandar su espacio portuario, de hecho si tu ves en Alto Hospicio, ya compró terrenos para hacer una especie de puerto seco. La EPI se está preparando para el tema de los corredores bioceánicos y la idea es que si llega una carga que va en tránsito por el tramo boliviano, va a generarse congestión después po, entonces ya sabí que ta' listo el baro va a salir, ya ok, que baje la carga. Baja la carga y ya.

¿Qué es EPI?

La EPI La empresa portuaria de Iquique, entonces va a aumentar el tránsito, yo concuerdo con eso, porque la carga que hoy día pasa por Tambo-Chungará viene de Cochabamba, Santa Cruz, y La Paz principalmente. No obstante Cochabamba y Santa Cruz quedan mucho más cerca del complejo fronterizo Colchane, yo creo que con el pavimento bueno se ahorran como una hora y media entonces el hecho de que... como el puerto va a estar habilitado a futuro se va a aumentar el tránsito. Yo estuve revisando hace poco una estadística, nuestra estadística de movimiento de vehículos y ya en vehículos aumento de un 20 a un 30% ya en comparación al mismo período del año pasado

¿Ah podría consultarme esto? (nous discutons d'un possible envoi d'informations)

Entonces ha aumentado, y eso es lo que digo a futuro toda la carga que va a salir de Cochabamba y Santa Cruz va a pasar por Colchane y toda la carga de Brasil del sur de Brasil salga por el Pacífico, sobre todo la carga que va para Asia, por qué porque actualmente Brasil sale por el Atlántico, bueno y Brasil es un país muy grande, y todo el sur de Brasil la vuelta que tiene que darse para ir al Atlántico para ir al puerto es similar a la vuelta que tiene que darse para bajar a Chile, y el flete es mucho más caro por es más larga la distancia, entonces es tiempo y plata, porque como sale por el Atlántico tiene que salir por el canal de Panamá. Sale del Canal de Panamá y se da toda esa vuelta y recién llega al Asia, en cambio si sale por puertos chilenos va directo a Asia

¿Ahora no es por puerto peruano parece?

Claro, parece que si está saliendo por puerto Peruano. Entonces ese es un tema que también se viene, la carga brasileña. Hay varios factores que indican que el movimiento va a aumentar y que posiblemente tengamos que hacer más inversiones quien sabe. Hay que recordar que todo este tema del diseño y el control se empezó a ver como en el 2000, 2002 se empezaron a ver las primeras proyecciones, como se iba a controlar las reuniones, como el proyecto para futuro, ese tiempo el

2000 , 2002 era otra visión, no era la visión de ahora, quizás recién estaba tomando auge de corredores bioceánicos, ahora ...

¿Eso es un tema fuerte... y también como parte del ministerio del interior tienen la función de cómo decir, de territoriales? ¿De soberanía en la frontera? O esto no es tan fuerte como el tema de los pasos ... de lo comercial?

O sea, las atribuciones que tenemos nosotros radican en el recinto donde operamos, por eso tiene que estar cercado, esto mismo lo delimita como zona primaria de aduana; el control propiamente tal como paso lo habilita el ministerio de hacienda, y cada servicio también internamente el servicio nacional de SAG y la jefatura de PDI emite sus resoluciones para poder autorizar el paso

Y como lo hacen con la gente que pasa... porque hay gente que sigue pasando...

Illegales

¿O gente incluso viviendo allá, si creo que por ejemplo para las ferias semanales hay ...se abren los pasos fronterizos de Colchane por ejemplo? Como que el control es distinto durante la feria?

No, el tema de la feria nosotros controlamos igual y le ponemos más énfasis incluso, porque ahí pedimos resguardo todo el día de carabineros para que nadie pase por el lado, porque el tema es complicado porque se te pueden pasar ilegales, sabemos que hay gente allá, yo soy de la zona, conozco la realidad, me crié allá parte de mi infancia.

¿De dónde?

De Colchane, de hecho yo vivía en el pueblo que está al lado del complejo que se llama Carpa, conozco la realidad de la zona. Lo que pasa es que antes cuando el complejo... el gran problema que existía que el complejo cuando estaba en Colchane, cuando no existía el nuevo, el complejo antiguo, era que estaba en Colchane y acá estaba Carpa donde me crié, y acá estaba Pisiga al ladito. ¿Entonces qué pasaba? Que este pueblo chileno, bueno acá estaba Pisiga Choque y Centro Pisiga dos pueblos más, que estaban fuera del control, entonces que pasaba que a veces teníamos que ir a clases y había que mostrar el carnet, que era una cuestión ilógica, siendo que estamos en territorio nacional, entonces que pasaba que en ese tiempo nosotros, y me incluyo porque yo viví esta realidad pasábamos directo y volvíamos directo, porque el control estaba acá po,

¿Claro, no había ningún control?

No había, bueno los días de feria un tiempo se colocaba Carabineros de Chile, y el SAG, pero los otros días tu podías pasar, con los amigos bolivianos nos íbamos a jugar a la pelota, y era la vida me entiendes tu. Lo positivo, bueno el control integrado trajo hartas cosas que no existían, el hecho del control integrado que la persona se baje una sola vez, antes no po, antes bajaba acá y tenía que bajar todos sus bolsos, después llegaba acá y otra vez, los dos revisión. Entonces acá no po una sola parada y pasa todo. Entonces ahí hay una disminución de tiempo. Infraestructura, o sea mejoró

sustancialmente la atención, y el tema de los tiempos de atención también mejoró porque por ejemplo antes teníamos 2 funcionarios de la PDI, ahora tenemos 4, y 2 hacían la pega de salida y de entrada. Entonces qué pasa, era una oficina chica, tenía una puerta acá y otra puerta acá, entonces llegaban los buses acá y ya, se abría esta puerta y vamos a atender los que están saliendo y tenían que esperar, ahora recién los que están entrando...

¿Claro entonces se demoraban mucho?

Claro, habían muchos más tiempos en cuanto a atención. También el orden, acá por ejemplo tenía un funcionario que hacía las dos pegas, la de entrada y salida, en cambio acá no, acá se especializa o sea acá solamente controlas entrada y la persona revisa documentos que son solamente de entrada al país, que son diferentes, tiene que ser físico, acá no dependiendo de las circunstancias... entonces ah también hay un tema de orden que mejoró también bastante

Eso significa que hay muchos más funcionarios ahí en el complejo

Efectivamente, como te decía yo, antes habían 2 de PDI ahora tenemos 4, del SAG habían 3 o 4 y ahora tenemos 7 casi todo se ha duplicado, de aduana habían como 4 y ahora estamos llegando, cuando estoy yo llegamos a 8 o 9

¿Entre todos son como 20 o 25?

Si, más menos, nosotros acá somos tres que trabajamos por turno.

¿Y ahora la gente de la zona pasa más... o es lo mismo de siempre?

Nosotros por lo menos los días de feria todos pasan por el recinto, ahora los otros días es relativo porque hay gente que se queda al lado del límite y que igual pasa, esa es una realidad que no podemos tapar con un dedo, y esa labor es de carabineros, nosotros esta es nuestra área, y de eso para allá es de carabineros, entonces ellos hacen sus rondas a veces cuando hay delitos por ejemplo, pillan a la persona, me la traen acá, aplico la normativa y las multas y todo el tema, si ya se va a Iquique y se hace ese trabajo también, pero eso no quita que no se te pasen igual digamos, porque no hay un control un punto fijo, hay rondas después vuelven entonces hay espacios que no hay nadie, como decía yo la gran desventaja nuestra es que ... ahora si me preguntas acá al lado del complejo si pasa, imagínate que tenemos 180 pasos no habilitados, donde por ejemplo si estamos acá nosotros y si vemos algo llamamos a carabineros, pero hay otros pasos como si te dijera , Puerto Rico, El Salar donde no hay nadie, entonces la persona que quiere, entra y sale...

Nadie le va a decir nada

Claro, o sea hay controles de carabinero, pero a diferencia de que nosotros estemos acá allá no hay nadie, entonces nadie dice nada po

¿Y trabajan con los municipios fronterizos? ¿O sea con las comunas?

¿En qué sentido?

Eh, no sé, no se más bien capacitación...

Si, en temas de capacitación si nosotros hemos hecho algunas charlas de que productos pueden entrar, que productos no, por el tema de la feria, más o menos para orientar a la población cierto y darles a conocer de la labor de cada servicio, eso se ha hecho, en algunas ocasiones, pero en esa área, y de hecho ahora estamos preparando unas campañas con el SAG para entregar información a la población, sobre todo por el tema de los productos que pueden pasar a Chile. A veces la gente dice no, no voy a llevar quinua, y la quinua puede pasar po, entonces hay productos que pueden pasar y otros que no y como la gente no lo tiene claro a veces trata de evadir siendo que el producto puede pasar. Entonces ese es el tema que nosotros si trabajamos con municipios, y también con los servicios sobre todo, también haremos una campaña con el SAG, para difundir los productos que si, la publicidad y todo lo que se hace, viene centralizado entonces, los trípticos los letreros, no sale que la quinua puede pasar o otra cosas, son genéricos, fruta no puede pasar... entonces es un tema que trabajamos en el caso de la comunidad

Ultima pregunta, no eso

Bueno cualquier cosa me puede contactar

Interesante el funcionamiento de la zona...

Que si bien cuando ZOFRI empezó en el gobierno militar, hubo un tiempo en que los camiones bolivianos no podían transitar directamente, Hoy en día llega un camión Boliviano, llega a Chile, ingresa a Chile, carga en ZOFRI y se va el mismo día, antes era el camión Chileno que si o si tenía que llegar hasta la frontera con la carga, entonces que se hacía que por ejemplo, el ciudadano boliviano que quería adquirir productos ZOFRI, contrataba un camión chileno, éste llegaba a Colchane se hacía el transbordo, descargaba la carga ahí, y el camión boliviano atrás esperando, cargaban y se iban

Pero tenía que ser camión chileno

Claro, la normativa, son así, yo he vivido en la zona, era así. El flujo se limitaba entonces hoy día no, hoy día el ciudadano boliviano viene hace negocio y lo lleva para allá

Igual el camino bastante...

Claro, ha cambiado bastante, entonces por eso habría que echarle un ojo al tema migratorio porque aumento sustancialmente

¿Y eso también se debe un poco a la habilitación de los pasos y todo, igual se facilita el paso así?

Claro, yo creo que, un tema importante, fue el tema zona franca, y el otro tema turístico, el sistema, sin tener estudios, me refiero, pero con una visión de vivencia y que ha visto, el grueso de las

personas que viene a Chile son comercial. O sea no se , si entran 100 yo creo que 80 o 90 son comerciantes, que vienen y salen, entran y salen, flujos constantes y la mayoría d la gente de Bolivia sobre todo del departamento de Oruro se dedica al comercio, entonces vienen para acá compran, después se van, la otra semana están entrando de nuevo, y después están saliendo, y también el tema de turismo se ha fomentado y se nota en las distancias, antes eran 8 horas, y hacer turismo era más complicado porque en esas ocho horas eran similares a las que hay en el tramo Pisiga – Oruro. Ahora son como 4 horas, pero antes como todo eso era igual que acá, entonces estamos halando de 16 horas desde Oruro hacia Iquique, de la parte más cerca.

¿Cuántas 18?

16, en ese tiempo, entonces el turista que ingresa a Chile, yo captaba que son de la zona de Santa Cruz, la que viene a hacer turismo, porque la gente del departamento de Oruro viene a hacer comercio, entonces imagínese de Santa Cruz, porque de Oruro a Cochabamba deben haber sus 4 horas más menos, y de Cochabamba a Santa Cruz 4 horas más. Ahora en esos tiempos, venir a hacer turismo de Santa Cruz a Chile era una hazaña

Ahora para el turismo hablaban de habilitar el paso de Cancosa, también escuche esto por ahí

No, esa es una idea que se está evaluando, no es que se venga, no es oficial, es una alternativa que se esta viendo. Lo que pasa es que hay una ruta que es una ruta altiplánica, que une San Pedro con el Cuzco, y pasa por los 3 países, y un poco esa ruta dirigirla, porque esa ruta pasa por un sector donde está el salar de Uyuni, una de las zonas turísticas mas afluenciadas de Bolivia, y como Uyuni está cerca de Cancosa la idea es que quizás desviar por Cancosa para la provincia y después salga para Perú, eso se esta viendo pero son preliminares...

¿Qué le parece la idea a usted?

¿En qué sentido? En el sentido yo creo que turístico, yo creo que es facilitador, es bueno. Pero para aplicar cierto tipo de medidas hay que tener los recursos, y ahí es donde quizás porque los recursos, me refiero infraestructura, me refiero tecnología, porque es fácil o sea ahora estamos equipando Colchane, tenemos equipos radio x, tenemos bodyscan, lo que se viene también, tenemos fibroscopios, analizadores de partículas. Si se va a hacer un paso general con todo digamos de la ley, claramente un narcotraficante va a decir no po acá está

Esto y acá no hay nada me voy para allá po.

Claro, ahí es donde uno, tiene que ver, o sea si va a ver de distintos aspectos, unos van a resultar más negativos y otros más positivos, pero quizás para dar el vamos hay que tener ciertas...

Es complicado

Claro hay ciertas cosas que se tienen que ir cumpliendo paulatinamente, es algo que está en pañales, y hay que tener tiempo para revisarlo y todo

Una última pregunta: si es que se hacen proyectos de desarrollo productivo en común, por ejemplo entre municipios de Bolivia, del lado boliviano y municipios del lado chileno. Ustedes como lo manejarían esto. O sea... por ejemplo una alianza de municipios

Si, aymarás sin frontera, es una alianza de municipios de Perú, Bolivia y Chile y ha sido una experiencia bastante buena, de hecho tuvieron financiamiento, pidieron plata, y el año pasado también les dieron recursos para el fomento productivo. Y los recursos se obtuvieron gracias a la alianza, porque como decía yo denantes, Chile para ampliar obtener recursos, con solamente municipios rurales, independiente de la carencia que tengan, no tienen nada. Se formó una alianza que comenzó en el tripartito, una idea del ex alcalde de Putre, se extendió y fue creciendo y fue bastante buena porque tuvo resultados, quizás no es para evaluar los resultados en el corto plazo, pero significa que se proyecta bien, debiera tener buenos resultados. Ahora todo lo que se da en ese marco nosotros somos facilitadores, pero siempre en el resguardo de la ley, o sea, ellos pueden definir "sabes que vamos a hacer acuerdos de producción conjunta" por ejemplo y cambiar experiencias, en cuanto a plantación de quinua, debo recordar que la quinua es uno de los fuertes en Bolivia, y se quiere homologar en Putre, en una zona andina, del país nuestro. Bueno la quinua es un mal ejemplo, la papa mejor, la papa, en Bolivia hay mucha cantidad de diversidad en cuanto a tipología de papas, un poco lo que tienen los mapuches en el sur, donde... y a veces hay experiencias que se quieren compartir, pero nosotros, si por ejemplo si viene una persona y no, sabes que estamos en este marco, de compartir experiencias y todo bien, pero si te trae los productos, papas, para infectar el país, nosotros si no tiene un certificado no lo dejamos pasar. O sea podemos ser facilitadores, sabes que no quiero que esperen tanto, algo en el pesaje, pero no obviar la ley. Nadie está sobre la ley en temas comerciales, arancelarios y migratorios, o sea puede venir "no si voy a Iquique no más y a hablar con el alcalde, y déjame pasar y te paso el carnet a la vuelta" no por ningún motivo

Ahí sería más por intercambio de experiencias, de prácticas.

La experiencia, los conocimientos, por ejemplo en el caso de Bolivia están muy avanzados con el tema de la quinua, en el caso de Perú el tema de la lana de alpaca, la crianza de camélidos, hay experiencias, peruanas y bolivianas que nos llevan la delantera en ese aspecto, siendo que nosotros igual tenemos en nuestro territorio, sobre todo en la provincia del tamarugal, la cultura aymará, las mismas condiciones, pero lamentablemente no las hemos explotado como en otros países que le han sacado frutos, le han sacado frutos, y ya la lana del Perú, la lana de alpaca, de llamo, ya hay productos más elaborados, o sea ya no exportamos como hace Chile, con el bore, comodities, o sea, la idea es llegar a productos elaborados. Entonces esa es la diferencia y también lo que ha trabajado aymarás sin fronteras, han hecho los últimos cursitos, el año pasado, le curso de manejo de cuero y lana de alpaca

¿Ah ya, cursos también? ¿Hace cursos también?

Lo que pasa es que este curso que entregó el banco internacional de desarrollo, cubre diversas áreas en el desarrollo de cultivo, entonces ahí también está la fabricación y el compartir conocimientos entre los países. ¿Entonces como nosotros estamos más retrasados, traer productores peruanos, bolivianos cierto? Y conocer la experiencia.

¿Que es lo que puede ofrecer el lado chileno en eso?

En esta experiencia, yo creo que a ver, yo no me he metido mucho en el tema, pero igual es como difícil, lo que podría ofrecer a más que conocimiento en cuanto también a la diligencia. Porque todo esto ha sido ligado por chilenos, esta alianza, las ideas han sido todas de municipios chilenos, que han forjado y han puesto todos estos recursos. Y eso quizás es el gran aporte de Chile porque yo creo que si no hubiese surgido de acá, no estaría funcionando, porque Bolivia ni Perú, las alcaldías tienen otra visión, otro marco de acción, manejan otra visión, son más complicadas, me entiendes tu? Acá está todo más visualizado el tema y Chile se caracteriza por ser un país bastante normativo, entonces es bastante apegado a las leyes y apegado a las funciones de cada municipio, obviamente en tanto a gestión depende de las personas, hay personas que si tienen esa pega en cuanto a lo funcional y tratan de vigilar el desarrollo, en cambio allá en Bolivia se ven las cosas, y esta es una visión personal, en cuanto a la función de ciertos poderes no más. Por ejemplo si uno ve el caso de Pisiga por ejemplo, a veces utilizan ese poder para presionar a la gente de los mismo servicios contralores, y eso a veces a costado la salida o destitución de servicios contralores, o sea en Chile nada está sobre la ley, y allá a veces cuando la gobernación (inaudible) , entonces en el último viaje cuando Evo Morales sacó el decreto, donde eliminaba la subvención del petróleo, de los combustibles, faltó un par de revueltas, y tuvo que renovarlo, entonces son distintas realidades que también eh...

Otro tipo de manejo de las cosas en Chile

Claro, es mucho más institucionalizado acá, los servicios públicos. En Bolivia la cosa es diferente. Con decirle que en Bolivia el año pasado quemaron la aduana de Bolivia, los mismos pobladores, es complicado

Complicado

De hecho, el último coordinador que tuvo Bolivia, tuvo que cambiarse porque lo habían amenazado de muerte contra, detuvo a ciertas personas por contrabando, y bueno, tuvieron que trasladarlo... Son realidades distintas. Nosotros acá por ejemplo salimos a patrullar, PDI, a fiscalizar, pero ahí se detiene a la persona, se aplica medida legal no más. Y en ningún momento me han amedrentado ni nada por el estilo y como pasa en otro lado digamos, por eso carabineros decomisa ciertas cosas, nosotros hacemos procedimiento, pero en ningún momento creo yo van a venir a quemar el complejo, ¿me entiende? Son distintas realidades en los distintos países, es lo que pasa

Interesante.

- **Maximiliano Mamani, Entrepreneur (M), et Antonio Moscoso Mamani, Educateur traditionnel aymara (A), Iquique, 9 avril 2011 (entretien partiellement enregistré).**

Puedo pedirle que se presenten muy rápido.

M: Mi nombre es Maximiliano Mamani, vengo de la comunidad de Cancosa, soy padre de 4 hijos, hablante Aymará, y tengo mi zañana en la comunidad de Huantija, tengo mi tropa de ganado y alpaca.

A: yo me llamo Antonio Inostroza, soy de la comunidad de Cariquima, comuna de Colchane, soy padre de 7 hijos, y presidente de mi localidad de Cariquima, y actualmente estoy trabajando en una localidad que se llama pica,

¿Y porque vive en pica ahora?

M: por motivos de trabajo

Entonces, como ahí, como viven en la frontera, con, hacen, hay actividades transfronterizas, ha visto cambios, desde, en los últimos años, ¿en cómo se trata a la frontera?

M: me gustaría que primero, es que, esto ha sido un proceso, entonces para responderle bien, de que época, de 1990, o de la entrada del golpe militar, o de 1960

A mí me interesa de 1960, antes también, pero a partir de 1960

M: Ya, habría que remontarse a la historia, de Chile, en la que el año 1979, con la llamada guerra del Pacífico, Chile toma posesión de estas tierras, de Antofagasta y Tarapacá, entonces en esa época, se practicaba mucho la reciprocidad, había una convivencia única andina, pero cuando llega a gobernar el estado chileno a la provincia de Tarapacá, se rompe ese equilibrio. Cuáles son los elementos que rompen, por supuesto, con las nuevas autoridades, que son militares, netamente militares, luego se instala digamos la escuela chilenizadora en que obligan a hablar en castellano y no las lenguas maternas, y luego se le obliga a vestir de una manera como es el chileno, el huaso, no respetando la propia vestimenta que eran hecho de sus ganados, ropa de alpaca de la llama, y obedecer digamos, todo lo que venía impuesto desde Santiago, eso fue en un comienzo. Segundo, las escuelas que se fueron instalando en la pre cordillera, en la pampa, en la pre cordillera y en la cordillera, fueron los profesores, los profesores fueron agentes chilenizadores, en esos puntos que le mencione anteriormente, y tercero, y que mediante la, cuando entra el gobierno de facto, de Augusto Pinochet, de igual manera, si había una democracia o había una comprensión de lo que era andino, nuevamente se rompe en que el militar es la última palabra y todo se tenía que obedecer lo que decían los militares.

Tal es el caso se crean las escuelas fronterizas, las entradas fronterizas, donde se juntan todos los niños, se sacan de su núcleo familiar, donde se ven a todos se da comida, alojamiento, pero se le saca de su núcleo familiar y ese niño ya se cría con otras formas

Eso todos los niños

M: No, donde se crearon las escuelas fronterizas, tal es el caso de Colchane, este, Cariquima y Tarapacá, y para el norte también hay, pero no tengo experiencia, y después, ahora último, las famosas, en el gobierno de Pinochet, se instalaron campos de minados, esos campos minados han traído serios problemas de convivencia, internacional, tanto para los vecinos de bolívar, como nosotros. Es decir, o sea, en resumidas cuenta, sin tener parte nosotros de haber hecho algún, a ver traído la chilenización, haber traído esas minas, somos mal mirados, nos ha traído una confrontación por los accidentes que han habido, de personas chilenas, o de personas, del otro lado, de Bolivia o personas extranjeras que no conociendo el terreno han caído en las minas.

¿Ustedes mismos son mal mirados por eso?

M: sí. por eso, pero indirectamente, los chilenos, y yo soy chileno

Los mismos bolivianos fronterizos por ejemplo

M: es mal mirado, porque los chilenos lo hicieron, y yo soy chileno, por lo tanto soy mal mirado

¿Y que dicen los mismos chilenos de esto?

M : como le dije, son este, son este, estrategias que hizo el gobierno militar que hasta el momento no han podido sacar todas las minas, que hasta el momento está el riesgo latente, pese a que hay un convenio en que tenían que haberlo sacado ya hasta una cierta época, una fecha determinada.

¿Eso dificulta los intercambios?

M: por supuesto que dificulta

¿Y hoy en día, que es de las escuelas fronterizas?

M: quedan poco, era un elemento, tu puedes contar un poco de eso del lado de Cariquima

A : sí, yo tengo presente de ese proceso, que dentando a funcionar las escuelas fronterizas de concentración, así se llamaron, y Cariquima, que es de donde soy yo, y Colchane también, concentraban todos los niños de las comunidades en un internado donde está el personal especializado, en el cuidado, de los inspectores, de los mismos inspectores, impresionante, realmente ellos confirman, algo muy bien lo que dice don Maximiliano, que fue con todos, cada uno tenía su familia... bueno, junto con ellos trago esa posibilidad del internado, y de tener a otros internados acá para enseñanza media, y así tuvieron también esa posibilidad de ir a la escuela superior, en eso consistía la escuela de concentración fronteriza, con todas las comodidades, pero en el fondo, afecto a los niños, y todo el año, hablando no su idioma, esa es la forma como funciono la escuela fronteriza, de concentración.

¿Eran escuelas militares?

M: no, del estado, del ministro de educación

¿Y hoy en día no existen?

M: no porque con la misma emigración de la gente, de la frontera a la ciudad, debido a eso, no se puede tener el mismo personal que antes tenía, que los internados, además, ya se están cerrando, por falta de niños, ya todos los niños están en el sector urbano,

Y con las escuelas fronterizas han visto cambios en la actitud de la gente, después de haber estado en...

M : se hizo perder el... el estilo comunitario de sociedad que estaba instalado en los andes, porque el niño ya empezó a ver, si el profesor era de la ciudad, el profesor le iba a contar que era mejor la ciudad, y infinidad de ejemplos que le puedo poner, y que el niño es tanto el bombardeo, así como la televisión de hoy, que a la final el niño empieza a pensar, en su casa, en la forma en que vive, y así que mejor me voy, y empieza a escuchar otra música, entonces indirectamente, no fue con maldad, fue, se hizo una separación

Y como, en esta época, veían mas funcionarios del estado, aparte de la escuela allá en la zona'

A: en la zona donde estoy yo sí, porque esta la municipalidad, esta también carabineros, y aparte, yo viví toda esa experiencia, entonces era totalmente fuerte la imposición urbana, entonces ahí es cuando vino esto, de que los niños fueron desarraigados de sus familias

Y los carabineros y todo esto, no estaban antes.

M : primero habían patrullas nada más que iban a rondar la frontera, pero luego el año 1960 o 70, se instala un reten, en Pisiga, y luego ya después se instala policía de investigaciones, después se instala el SAG, después aduana, entonces prácticamente y ase pierde una convivencia, porque un pueblito que esta, por ejemplo Pisiga con Colchane, que no dictan más de dos kilómetros, y de allá, no puedes pasar a ciertas horas, porque te restringen, casi son familiares, porque cuando empezó la república, vinieron todas unas comunidades aymaras, pero entre simón bolívar, Bernardo O'Higgins, los grandes padres de la patria según dice la historia, ya, de acá paca chile, de acá, bueno, son familias que se separaron y que con el tiempo, los inunda el nacionalismo. Ahora muchas veces se casan y hay un lazo de familiaridad, pero en esos momentos se exige ese lazo familiar, pero cuando entra el nacionalismo, boom, si en ese momento tocamos el tema, los bolivianos dicen, no, ustedes son los chilenos, nos deben el mar, son del otro frente y los chilenos somos los malos, pero en el asunto social, quizás, de más pequeño, todos somos hermanos, en el comercio también, hay una voluntad, es transversal la amistad en todo sentido.

Entonces hay momentos, cuando trabajan juntos, todos bolivianos, chilenos, y luego de repente, aparece el nacionalismo. Y ustedes tienen proyectos con la gente de la frontera, con bolivianos por ejemplo, cosas productivas, o de turismo.

M: hay un problema también e que ahí chile no ha podido hacer digamos, relaciones diplomáticas, solamente acá hay un solo cónsul, entonces eso hace que las vías no estén totalmente abiertas para entrar a este campo que usted me está preguntando

¿Y hay voluntades para eso?

M: depende del gobierno de turno y de las autoridades regionales, pero si el gobierno regional es netamente, y que se pone la bandera de que soy chileno, a quien le va a interesar?, va a hacer un negocio con Bolivia?, mejor prefiero hacer negocios con chile

¿Así es hoy en día?

M: no, yo lo tomo como un mero ejemplo, lo observo en general

¿Y en los municipios? ¿ en los mismos municipios, las comunas del interior?

M: No puedes hacer mucho porque a eso le corresponde a relaciones exteriores.

¿Y bueno, ahora, los controles como el SAG, aduana, cosas así, son recientes cierto?

M: del año 1980, en Colchane, 1980, y después se instala la aduana y la PDI, primero fue el SAG, como chile ya estaba, ya había trabajado bastante con eliminar la fiebre aftosa, y la mosca de la fruta, entonces era su deber de ellos, que cada vez que había esa feria quincenal que se hacía en Colchane, subir a controlar, que no se pasara productos vegetales hacia los centros urbanos

¿Y en que cambias tú en la práctica de la feria?

M: se negocia el charqui, el chuño, quínoa, la papa, pero una papa que produce también en los andes, no una papa con producción maquinaria, de las pampas o del centro de volví, es poco, para subsistencia diaria, eso

¿Y los controles cambian algo en estos intercambios?

M : dependía por eso del funcionario, hay algunos que conocían las personas, ah, esta persona es de Cariquima, quien se lo iba a quitar, pero si subía un funcionario SAG nuevo, aplicaba la ley, no puede entrar productos, la ley dice así, no, no , no y se creaba un descontento, de cómo esto me lo dejaron pasar ayer, y hoy no, personas que no conocen el territorio donde fue a trabajar, es un elemento que en vez de hacer el bien, hacen el mal

¿Pero en los días de feria, vas en libertad para poder pasar productos?

M: por eso le digo, uno para poder pasar de un lado a otro, esta la función de carabineros y SAG, con carabineros revisas el carnet, si eres chileno o boliviano, y el SAG, según ley tiene que consultar los productos

¿Y no hay estatutos especiales por el día de la feria?

M: no, formas que lo hubiera, es ley de la nación

¿Y que les parece la mayor parte del tiempo, como son los funcionarios? ¿Son conocidos? Siempre cambian?

A: van cambiando, siempre, periódicamente, tanto el SAG como otros funcionarios

Porque decían que así se daba un mejor control... y ustedes hay un paso mejor, en Colchane hay un complejo nuevo

A: es totalmente moderno

¿Y que les parece eso, que haya un nuevo complejo?

A: novedoso, y no es tanto para la gente del lugar, porque se controla más, mucho mas

Pero igual la gente puede pasar

A: si pero no puede pasar sus cosas

Bueno, no sé, ¿ustedes en que trabajan?, ¿a que se dedican?

M: yo me dedico al negocio

A: yo trabajo en la escuela, casi toda mi vida trabajo en una escuela y ahora últimamente en pica

¿Y usted en qué tipo de negocio?

M: de artesanía

¿Eso lo exporta?

M: no, para el comercio regional nada más

Bueno, muchas gracias

- **Enrique Gaspar, Gouverneur de la province de Parinacota, Arica. 11avril 2011 12h30, 48mn.**
En présence de Pablo Cardenas (PC)

Yo tengo 3 ejes de lo que quería conversar con Ud., preguntar sobre el lado económico en la zona, pasos fronterizos y percepciones de la zona fronteriza, si podemos empezar con presentarse y decirme un poco su recorrido profesional y su formación, y todo eso

mi nombre es Enrique Orlando Gaspar ramos, yo nací en una estación de ferrocarril que esta a 5 mil metros de altura que se llama general lagos, actualmente por designación del presidente Piñera soy gobernador provincial de Parinacota. Mis estudios los realice en la universidad de Tarapacá, estude ingeniería comercial, lo que quedo inconcluso porque después me enamore, perdí la cabeza y me dedique a otra cosa menos a estudiar, pero termine, soy egresado en ingeniero en administrador de empresas, este año justamente lo termine, me falta dar mi examen de grado para recibir mi grado académico, como te contaba, soy casado con 3 hijos, y mi señora tiene un nombre también medio francés, se llama Rennie, hay una película muy bonita que es de unos artistas franceses famosos, que a mi suegra la tenia loca, y se llamaba los aventureros, y esa película, había, la artista principal, se llamaba Leticia, y Alain Delon grabo una canción a Leticia

Si, se cual es esa canción, es muy linda esa canción

es hermosa, y esa película yo la vi cuando tenia unos 10 años, y nunca me pude olvidar de esa canción, y hace poco y por YouTube, vía internet, la baje, así que imagínate, la película debe ser del año 69 o 65, así que cuando tenga oportunidad, escuche esa canción, es muy bonita

La escuche una vez, y la primera vez que la escuche, fue acá en chile

es linda la canción...bueno, ¿el primer eje era con respecto a?

Era para saber como manejan las cosas de desarrollo económico en el interior, y o sea, para usted, que tipo de desarrollo seria el mejor para los municipios del interior

nosotros somos una provincia muy rica, estamos instalados sobre la cumbre del cordón cordillerano, pero sabes que el cordón cordillerano hay mucha riqueza minera, la parte posterior, por tradición y desarrollo económico, siempre se exploto mucho lo que es la agricultura y la ganadería, pero mas que eso, y ahí llegamos un punto sobre los sectores fronterizos, mas que eso era un paso habitual, de los países tanto como Bolivia y como Perú, que sacaban todas sus riquezas en esos tiempos, por esta zona, hay historias, de hecho, mis antepasados, por que mis antepasados fundaron el pueblo de Putre, en el año 1580, y su gran negocio era el transporte, tenían muchos caballos y animales de tiro, que trasladaban riquezas tanto de Bolivia hacia Arica, como de Arica hacia Bolivia. me cuenta mi padre que nosotros, o sea mi tatarabuelo, llegaba a tener como 500 mulas, y que todo eso se usaba para el traslado, entonces por un lado, la zona de Parinacota como zona fronteriza, era un puente de comunicación entre Bolivia y el mar, y entre algunas zonas cordilleranas de Perú, Palca por ejemplo, palca era mucho mas fácil bajar por Parinacota hacia el mar, que venir por la parte del propio Perú, y como le contaba aparte de ser una zona de paso, estaba todo el desarrollo agrícola ganadero, pero dadas las condiciones climáticas, en algunas partes era realmente muy difícil, tal el caso de Visviri,

general lagos, de las zonas de mayor altura, donde la ganadería estaba focalizada en los camélidos, llamos, alpacas, vicuñas, ya en la parte de Putre, en la parte de la precordillera, encontramos otro tipo de animales y otro tipo de producción, se dan muchas flores, papas, frutas, en Belén también hay una producción de carácter precordillerana, y los climas son, los mismos climas son muy templados, por ejemplo no hay grandes oscilaciones de temperatura, por lo mismo se da el choclo, pero yo creo que el gran eje de desarrollo, es la minería, de echo, si usted se da cuenta, Antofagasta, Tarapacá, han desarrollado toda su población en base a la población minera, y si saltamos al Perú, llegamos a Tacna, Toquepalla, Moquegua, que también tienen un gran desarrollo por el aporte que hace la minería, que ha pasado, que acá en Arica y Parinacota, por diversas razones que hoy día no le encuentro explicación yo, se limito ese tipo de explotación, y que ha producido eso, primero que nada un despoblamiento en mi provincia, por que la gente no tiene expectativas laborales o de desarrollo económico, se trasladan, nuestra población desde los años 60 a la época, al 2010, ha bajado prácticamente en un 50%, antes había una igualdad, en tanto en Arica y en Parinacota, de población, ese es el primer efecto negativo al no desarrollar la economía de la provincial. el otro problema es que la región completa se ha visto afectada, y por esta razón es que yo tengo un convencimiento de que la minería como eje productivo y de extracción como empresa primaria, debería ser la que va a desarrollar toda nuestra potencialidad, obviamente a juicio mío, lo importante esta en el modelo de participación de la sociedad civil, porque muchas veces los empresarios mineros, venían y extraían los productos, pero no dejaban nada para la provincia, y lo que es peor, tampoco para los dueños de la tierra, entonces yo creo que el modelo de participación que debiera implementarse para que la minería tenga un buen resultado, primero que nada, es pagarle un justo precio a los dueños de la tierra, segundo, ver de sus utilidades, cual porcentaje dejan a la provincia, porque como toda actividad, y desde el transporte colectivo, todo contamina, y la minería también contamina, entonces como le dejamos a nuestra provincia un beneficio para que ellos puedan recuperar la calidad del subsuelo, y ahí esta el modelo de participación ciudadana, que se practico en Arica por los años 50, que fue la junta de adelanto, que las empresas dejen parte de sus utilidades para que la sociedad civil, la distribuya en lo que ellos estimen conveniente, aquí se construyeron estadios deportivos, hospitales, casas, se pavimentaron las calles, todo de los impuestos que se recaudaban en esos tiempos, lo entrego las distintas municipalidades que estuvieron, y lo mismo podemos hacer en Parinacota, si las empresas mineras que van a explotar, o a buscar algún recurso para su beneficio, dejen un porcentaje de sus utilidades, yo creo que nos van a arreglar la vida de todos, y lo mas importante, van a volver a su tierra natal, para, y así evitamos el despoblamiento, el despoblamiento es muy delicado, en las zonas fronterizas, porque aparecen otras personas, toman los terrenos, se crean conflictos de propiedad, se crean conflictos de convivencia, de echo, ya no hay ya, en una zona como yatiri, hay un solo habitante, pero hay una familia de apellido león, que es dueño de sus terrenos, entonces este señor dice, yo siempre pase por esa parte, por esa calle o por ese terreno, y hora como los dueños aparecieron, cercaron, y dice, ahora ya no puedo pasar pro ahí, entonces se generan conflictos innecesarios

¿Y los dueños viven allá también?

No, porque también ellos emigraron, los dueños o los que por razones de estudios o de salud, y de trabajo, salen de la zona y se instalan acá en Arica, entonces se provoca todo un trasplante, acá hay un escritor chileno que se llama, que escribió Martín Rivas, Alberto blest gana, que tiene una historia un libro, que se llama los trasplantados, de ciudadanos chilenos, en los tiempos de la colonia ahí en

el 1800, que se van a Europa y se van a Francia, y se instalan allá y ellos se empiezan a desarrollar con todas las normas y costumbres de allá, y fueron catalogados como los trasplantados porque se estaban olvidando de sus raíces, y aquí estuvo pasando lo mismo, gente que era de Parinacota, que tenía sus tradiciones, otra visión de vida, se traslada a la ciudad y se empieza a transmutar su, todo lo que ellos eran en su esencia, el caso mío por ejemplo, yo nací en, por que mi padre era ferroviario, yo andaba de estación en estación, y nací en ese lugar, y tengo que haber estado hasta los 2 o 3 años, y después por distintas razones, de escolaridad y también por mi papa que lo habían trasladado hacia Arica, entonces yo por ejemplo no conozco el lenguaje, el aymará, no lo hablo, mi forma de ver la vida es distinta a lo que queda de la gente que se quedo allá, y eso te va provocando un conflicto interior, porque por un lado, me siento orgulloso de lo que soy, pero por otro lado no practico lo que soy, a mi me gustan mucho los perfumes franceses por ejemplo, y se te van generando como una serie de cosas que te van trastocando, pero, en nuestra provincia, el desarrollo económico pasa por el eje de la minería, es cierto, y que la minería tiene que ser tratado como hoy en día esta siendo normado, hoy día hay una ley que regula la etapa posterior a la explotación, en la cual el empresario tiene que dejar la zona donde desarrollo su actividad, en un estado normal tratando de que todo quede como estaba, eso esta regulado por ley, por otro lado, tenemos la comisión regional de medio ambiente, que también regula como se va a desarrollar este negocio, y como en Chile todas las actividades económicas están reguladas por ley, por algunas normas tanto de impacto ambiental, de salud, de impuestos internos, la actividad minera también esta regulada, y eso fíjate, hace que nuestra provincia, si quiere dar un salto pero sustantivo, cualitativo, para la calidad de vida de sus habitantes, tiene que tomar una decisión al respecto, porque si seguimos como estamos, explotando la ganadería, la agricultura, con las condiciones climáticas que tenemos hoy en día, que hay mucho frío, y se te quema la producción. Vamos a seguir así en un estado de aleatoriamiento, sentenciados a desaparecer

Y el hecho de estar en la zona de fronteras justamente, podría dar un impulso económico o al contrario es lo que impide...

A ver, el echo de estar, hoy en día tenemos las fronteras muy cercana, de echo los controles fronterizos están unificados, ayuda, hay una propuesto que viene de hace mucho tiempo atrás, que es el corredor bioceánico, en los cuales, los controles fronterizos agarran importancia, es posible que sea un factor también relevante dentro del desarrollo de la provincia, pero se ve muy a largo plazo, porque ahí entramos a depender de normativas y situaciones de importancia tanto de Brasil, de Bolivia, puede que a un país le de mucha importancia, y pavimente todo, pero puede que a otro no, por ejemplo paso con nosotros, nuestra ruta comienza rellena, toda una reparación, que es la ruta que se contacta y llega hasta Chungará, y que siempre, siempre las partes fronterizas, ayudan, por ejemplo cuando Arica estuvo en una situación muy buena, Tacna que estaba en un muy mal momento, se venia a proveer acá, y por que además, me imagino que el cambio de la moneda les favorecía a ellos, y al revés po ahora hay muchos chilenos que van a Tacna, y se atienden con médicos, compran su mercadería, incluso es mas, tengo amigos que son jubilados y ya no trabajan, y que arriendan sus casas acá, viven allá, y les sale mas económico vivir allá que acá, porque por el cambio, con su pensión pueden vivir mejor, es atractivo, yo tenía un amigo, que ellos tienen negocio acá, y otra parte de la familia, tiene en Tacna, y ahí yo creo que, bueno se presta para el comercio informal

¿Tacna y Arica tienen relaciones muy estrechas y los municipios del interior también?

También, por ejemplo hace poco nos tocó compartir el bicentenario acá en Chile, y nosotros diseñamos una actividad en el hito tripartito, el hito tripartito es una señal geográfica que en forma extraña ahí se vincula la frontera de Chile, la de Perú y la de Bolivia, y en ese momento por ejemplo vinieron delegaciones de Bolivia y de Perú, y nos juntamos ahí, hicimos un homenaje a nuestra independencia, los bolivianos aprovecharon de pedir mar, y los peruanos bueno, nos saludaron nomás, pero fue un encuentro muy bonito. Tenemos fronteras comunes, nos ayudamos mutuamente, hay un intercambio, por ejemplo a fin de mes, en el hito tripartito, habrá una exposición de los camélidos, y ahí participan bolivianos chilenos y peruanos que se dedican a la explotación de la ganadería, y hay intercambio de animales, en fin, hay todo un desarrollo también económico al respecto, y eso lo hace la cercanía en que estamos, o sea el alcalde de Tacna estuvo acá, estuvo con el alcalde de General Lagos, no vino el alcalde de Charaña porque estaba no se en que asunto, pero siempre están interactuando, y ellos más de ser, chileno, peruano o boliviano, son andinos.

¿Y eso sobresale?, como que es algo que les da como más posibilidades para hacer cosas juntas?

Claro por que además tienen los mismos problemas de carácter climático, de medio ambiente, y se están constantemente, por ejemplo hay niños de Bolivia, que vienen a estudiar a Chile, y se aprovechan de todo el sistema de educación que tiene Chile, se les facilita internado, y también pasa con niños de Perú, y es porque el nivel de desarrollo educacional de Chile, es superior, al que tienen en Bolivia o que tienen en Perú, y todo eso se valora, aparte todo eso, de la parte educacional, la parte de salud, también se apoyan, en la parte del desarrollo económico también, como le contaba, si va a estar acá a fin de mes, si quiere ir yo la puedo llevar.

Y tienen proyectos en común entre municipios, no se...

No, había una agrupación que se llamaba, aymaras sin fronteras, pero era más que nada una agrupación de echo, y que servía más que nada para intercambiar experiencias, pero por ejemplo no pueden intercambiar recursos económicos, porque eso está normado por ley, entonces los recursos que se le dan a la municipalidad, tienen que utilizarlos en determinadas cosas, pero si intercambian experiencias, conocimiento, de echo, nosotros tenemos aquí los comités binacionales

PC : La verdad es que la mayoría de las acciones de infraestructura que se realizan no hay ninguno que sea de carácter asociado, por ejemplo, lo que si se ve es la forma de solucionar problemas en conjunto, un ejemplo es que en el complejo de Chacalluta, la infraestructura no es tan buena como la de Santa Rosa por el lado peruano, pero nosotros tenemos mayor personal trabajando diariamente en Chacalluta que nuestro homólogo, entonces eso se conversó en el comité de fronteras y se le busca la solución de nosotros mejorar la infraestructura dentro de los recintos fronterizos y que por el lado tanto de Perú y de Bolivia haya mayor participación de los funcionarios. Creo que en el lado, en Charaña, o sea, en Visviri, también pasa lo mismo, parece que en el lado boliviano, la infraestructura es mejor que la que nosotros tenemos, pero nuestros funcionarios pasan mayor tiempo trabajando que los de Bolivia, pero no hay un esfuerzo de generar un edificio conjunto, no hay un proyecto transfronterizo

Pero por ejemplo, yo ahora postule justo considerando en ese aspecto nosotros consideramos que aquí en Visviri se construyan los límites, pero en toda la parte de infraestructura y de una forma semejante, para que podamos tanto los controles sean más rápidos, más expeditos que la gente no espere tanto, pero está en proyecto, lo que tenemos, por un lado, ellos tienen mejor equipamiento, pero nosotros tenemos mejor servicio, pero...

PC : y el equipamiento también es distinto, muchas veces no hay que pensar que nosotros tengamos peor equipo en términos, nosotros tenemos otras necesidades también, Chile no es un país productor de drogas, entonces nosotros tenemos que tener un equipamiento en maquinas de rayos X, de control, que quizás por el otro lado no son tan necesarios,

Y acá igual necesitan más material para cosas fito sanitarias también

Si, nosotros por ejemplo habíamos revisado la mosca azul, que es una mosca que viene de la fruta, pero en Tacna no estaban, entonces que tuvimos que hacer nosotros, mandar nuestro especialista a Tacna, incluso acá hay un laboratorio que te produce moscas estériles, y mandamos moscas también.

Ahora también quería ver, que le parece que los corredores bioceánicos, que impacto podrían tener en la zona fronteriza misma, sería solo una zona donde se pasa?, ¿o tendría también impactos económicos?

también traería impactos económicos, y bastantes, porque mira, bueno, los niveles de producción que se generan en los distintos países, Brasil, tu sabes que es un tremendo país, igual va a sacar mucho material por acá, eso que implica, de alguna manera va a requerir inversión pública, tanto en infra estructura, carretera, comunicaciones, se va a requerir de todo un sistema de servicios comerciales, hay servicios adicionales que, partiendo desde la parte de aduanas, y de todo lo que es el comercio exterior, entonces va a haber un impacto, y igual mucho flujo en la misma ciudad, va a haber que pensar en Arica, como el flujo para llegar al puerto tiene que ser de tal forma de que no genere conflictos al interior de la población.

PC: y hay un estudio de 150 millones para mejorar el acceso a puerto por parte de ministerio de obras públicas por si acaso,

Eso me interesaría ver también... y me dijo que postularon para hacer infraestructura en Visviri, a que fondo postularon para esto?

mira por ejemplo en Chungara, yo creo que en 2 años más nosotros tendremos un nuevo complejo fronterizo, ese está por, no recuerdo bien, pero por unos 15 mil millones de pesos, esos se postulan a fondos sectoriales en algunos casos, en otros casos puede ser a fondos sectoriales de cada ministerio, o puede ser al FNDR, va a depender de como va, porque también pueden darse los fondos compartidos, una parte lo aporta la región, el sector, y la otra se van complementando, en general, son fondos fiscales, fondos públicos.

Y como usted definiría la seguridad en la zona fronteriza, como se imagina el tema de seguridad, que significa seguridad

lo que pasa es lo siguiente, hablábamos recién sobre el asunto fito sanitario, hablamos también sobre el tráfico de drogas, hablamos en términos generales de cualquier producto que cause un daño a la economía, a la sociedad chilena, entonces nosotros en términos fito sanitarios manejamos 3 barreras de avanzada, que fue lo que hicimos con la mosca azul, nos fuimos a Tacna, otra barrera de corte, que es el límite, y otra a nivel interior, una tercera, por otro lado tenemos el asunto del tráfico de drogas, que es el cáncer de nuestros tiempos, también tenemos body scan, tenemos todo un sistema con animales que van detectando y que es una, una guerra diaria, en que esta constantemente, que hay gente que se expone a estas cosas y que al final, va a venir a nuestra economía, y por eso tenemos que estar siempre a la defensiva, si bien es cierto, la frontera nuestra, nos une a otros países, pero también son los pasos, por donde la gente o la delincuencia en general, trata de invadirnos con sus productos, y ahí estamos nosotros como gobierno en una actitud bien firme y sólida, de impedir y de ganarle la batalla al narcotráfico, por que a fin de cuentas, todo lo que es narcotráfico esta dañando, los barrios ya no son tan seguros, a la gente no le gusta vivir en determinadas ciudades, y de hecho nuestro gobierno se ha destacado por que al termino del año 2010, en el gran Santiago en la capital nuestra, prácticamente la delincuencia en algunas comunas bajo un 20%, la sensación de victimización, eso es importante.

¿Y la creación de la región de Arica y Parinacota cambia algo en cuanto al manejo de fronteras?

mira la creación nos permite aumentar nuestros recursos para el control de esto, en Chacalluta ya tenemos cámaras de vigilancia, en Visviri ya estamos controlando lo mismo, tenemos puntos geo referenciados, que son pasos irregulares, estamos incluyendo mayor dotación y mayor recursos para carabineros, para los policías, por que en la medida que tenemos mayor control de la región, vamos focalizando mas los puntos de conflicto, y también los vacíos que nos deja la ley, por ejemplo para el contrabando, el contrabando se concluye cuando pasa la frontera, pero cuando pasa la frontera ya yo que puedo hacer yo po, ya no está dentro de mi jurisdicción, entonces, y el tema, imagínate, por ejemplo la otra vez me llamo carabineros y me dice detectamos un camión que venia con 1200 cajas de uvas con destino a Visviri, y yo dije, pero como si en la población de Visviri hay unas 200 personas, nadie va a comer tanta uva, pero era obvio, que ese camión iba de contrabando a Bolivia, pero y lo otro es que, cuando pudimos detenerlo, era por que los camiones iban sin patente, y tuvimos que recurrir al argucia de la ley par pararlo, porque al no tener patente, se supone que no ha pagado el permiso de circulación que es el impuesto que pagan por movilizarse acá en el país, entonces, y ahí lo paramos, pero era contrabando, entonces uno va viendo, al tener mas acotada la provincia, con la creación de Arica y Parinacota región, tu das facilidad a los puntos críticos, y hemos ido buscando soluciones, se demoran a lo mejor porque todo esto no tiene ley, pero tu ya tienes un cuadro, que no había antes, antes había un famoso sistema que se llamaba de re expedición, donde solamente aquellos que estaban liberados de impuesto, sacaban mercadería, entonces lo sacaban a Arica o a Iquique o Antofagasta, como re expedición, y resulta que todo eso era, y se quedaba en el país, no salía, salía de la zona franca, pero se quedaba en el país, y entonces, sacaban por re expedición, y lo sacaban de Arica, y lo mandaban para afuera, o al revés, cuando iba con re expedición con destino a la paz, salían los papeles nomas, pero los productos se quedaban acá, entonces, se creaba entonces la figura de que, esa es la ley, esa es la carta, y al tener hoy en día mas acotado nuestra jurisdicción,

podemos ir detectando esas cosas y se pueden ir mejorando las leyes y evitando el ingreso de elementos negativos para nuestra economía.

¿Entonces hay más recursos que llegan para mejorar los controles en las fronteras?, también se podrían consultar los datos de cuantos recursos se adjudica a la...

eso está en SERPLAC

PC: y también se lo puede pedir a la SUBDERE, Carlos (nom inaudible) tiene el dato de cuánto ha sido el incremento a los territorios con respecto a...

es que no está solamente por provincia, sino que también está pro territorio, por sector, seguridad vial, carabineros, eso lo puedes pedir, yo no manejo eso

¿Y esto en general, para ustedes tiene un impacto en soberanía, territorial?

así es, tiene impacto en la soberanía territorial por cuanto el despoblamiento, por que un terreno que esté desocupado, es fácil para que se lo tomen. Segundo, tiene un impacto económico, como te contaba, si desarrollamos el eje productivo de la minería, sin lugar a dudas, que los propietarios tendrían dinero, si la gente que vive ahí, mucha gente se va a la región de Tarapacá, a la región de Antofagasta, por que aquí no tiene trabajo, dejan a sus familias abandonadas, al llegar a otras ciudades, encuentran a otras mujeres y hacen otras familias, y al final esa familia queda sin el proveedor. La economía que tenemos en estos momentos, que está apoyada en la parte agropecuaria y ganadera, mas que nada en la subsistencia,

No se puede vivir de esto

no se puede, por que habría que inyectar muchos recursos, por que las condiciones climáticas son realmente duras, o sea estamos hablando de 20 grados bajo cero en algunos momentos, a 4 mil metros de altura, tengo entendido que no se si en Suecia o en Francia, los municipios se instalan hasta los 2000 metros de altura, parece que es en Suecia, y después para el estado es muy caro, todo lo que se haga, va a tener un impacto en el desarrollo económico, va a tener mayor inversión pública, pero también va a haber mayor inversión privada, la conexión del atlántico al pacífico, también va a generar puntos de desarrollo productivo, hospederías, la parte turística, hay todo un entorno económico que se va a desarrollar.

Y los cambios en las relaciones diplomáticas de los otros países tienen influencia

es una amenaza por que hay algunos que depende de la visión que tengan los presidentes, hay algunos que estén proclives a eso, de echo el presidente Piñera, tiene esa postura, pero hay otros que no la tienen, entonces como aun tenemos elecciones acá abiertas en Perú, vamos a ver como reaccionan, uno habitualmente hace una separación, entre lo que dice el gobierno, y lo que dice el pueblo, y el pueblo quiere la unidad, pero los presidentes por otras razones, tienen otras motivaciones y a veces no hay concordancia con lo que plantea el pueblo, yo ayer escuchaba a un ex embajador de Perú en Chile, de apellido Otero, y él planteaba las conveniencias de tener una buena

relación con Chile, de echo los inversionistas chilenos tanto en Perú como los peruanos en Chile, a ellos les conviene que el ambiente sea bueno, pero los presidentes a veces opinan de otra forma, por ejemplo el caso de Evo Morales, Evo Morales nacionalizó unas industrias, que particularmente eran las del gas, que eran desarrolladas por brasileños y ahí se generó un conflicto en esa industria. Ojalá nosotros no hemos tenido problemas pero ellos requieren de una salida al mar, Chile dice ok, salgan al mar pero sin soberanía, ellos quieren tener una franja de terreno con soberanía entonces ahí se van entrapando las cosas, siempre va a depender del presidente de turno, como avancemos o como estancuemos el desarrollo, en Brasil, Lula era un tipo que estaba abierto a la integración, pero uno ve por ejemplo Chávez en Venezuela, que no tiene esa apertura, es más cerrada su frontera, eso es preocupante.

¿Y ha visto un cambio en la relación de Chile hacia afuera, abrió mucho sus fronteras Chile?

Si, de echo por ejemplo, se abrió absolutamente para todo, de echo acá en Chile abran cuanto, unos 100 mil peruanos?, y la apertura es buena en el sentido de que se ha incorporado a gente con otras capacidades, otros conocimientos, pero también, cuando se abre mucho la frontera, entran, la parte negativa, lo que te contaba el tráfico de drogas, las plagas, las enfermedades, de echo cuando en nuestro país hubo una enfermedad que se llamaba el cólera, fue el único país que no tuvo muertos por el cólera, Perú tuvo muertos, Bolivia también, Argentina también, pero al tener la frontera abierta, pasan esas enfermedades para acá

Igual hay que controlar más

Claro pero de hecho se aplicaban algunos protocolos, algunos vehículos que venían de Bolivia tenían un tratamiento fito sanitario especial, se les bañaba con unos líquidos especiales, con aerosol, pero esos son los riesgos de la apertura.

¿Bueno, quería saber que le parece, usted ha vivido en Putre o en general Lagos?

En Putre yo vivo, yo estoy de martes a viernes en Putre, yo bajo los fines de semana a Arica, una por que estaba terminando mis estudios, y otra para pasar un día con mi familia, pero yo el día lunes ya me integro al trabajo de gobierno y un rato más me voy

¿Y la vida allá arriba a cambiado?, la ha visto cambiar mucho? En cuanto a las relaciones con los vecinos, con los países vecinos, con los pueblos que hay al interior, por ejemplo en general Lagos, a mí me gustaría saber un poco, como sería, como se vive hoy en día, si ha cambiado mucho la relación en la frontera?

Mira yo noto por ejemplo que el intercambio ha provocado también un acercamiento, no hay una prestancia, siento que como te contaba, los niños vienen a estudiar acá, hay gente que se viene así como nosotros vamos a Tacna a pensión media, porque acá, hay mucha demanda y pocos méritos, entonces cuando uno pide hora al médico, una semana más, dos semanas más, y uno está enfermo ahora, eso me pasa a mí, pero al revés, vienen ellos para acá, por que, tenemos un sistema de salud de que tu vas enfermo a la posta, y el médico te revisa y te encuentra que tienes bronquitis, y te da todos los remedios, entonces no tienes que incurrir en gastos, y como te contaba, el servicio es

bueno, lo que pasa acá es que la disponibilidad es escasa, y es por eso que acá la gente va a Tacna, porque en Tacna, tu vas y te atienden de inmediato, y se acaba, y tu pagas tu y listo, distinto el caso como te contaba ahí en general lagos que tu vas al medico, el medico no te cobra, encima te da los remedios

Y para los chilenos no es un problema que vayan muchos peruanos, muchos bolivianos vengan para ver este medico en general lagos

en algún momento se produce una sensación de malestar, particularmente por los fondos fiscales, el FOSIS, los organismos públicos, que transfieren recursos a los emprendedores, entonces quieren negocitos, entonces dicen, yo quiero un refrigerador, una estantería, y cuanto le cuesta eso? unas cotizaciones, 300 mil pesos, el FOSIS le regala esa plata, entonces, y como vez, a veces o el tipo es mas ingenioso, el tipo es mas rápido, se consigue una o dos veces, entonces el chileno que no se dio cuenta como era el sistema, no postula y después reclama, y dice, pero porque a el le han dado dos veces y a mi no me han dado nada, se han dado esas situaciones pero uno le explica, lo que pasa es que acá usted tiene que hacer servicio del instrumento, si acá hay un instrumento tiene que venir para acá, pedir el formato y solicita

¿Hay un poco de nacionalismo también ahí?

muy poco, por lo que te contaba, que la persona altiplánica, es como de la meseta de la cordillera, entonces, y mas que dividirnos, las fronteras nos une de hecho se había generado una agrupación que eran los aymaras sin fronteras

¿En que están ellos ahora?

mira realmente desconozco esa situación, yo se que siguen interactuando, de echo como te contaba, hace poco hubo un lanzamiento de la feria de camélidos y estuvo acá el alcalde de palca, siempre están interactuando, no hay mucho eso de nacionalismo

PC: yo creo que la verdad, nacionalismo es un poco fuerte el concepto, no hay mucho, lo que si hay un sentimiento grande de que los 3 pueblos, se esta haciendo soberanía y se esta haciendo soberanía habitando lugares recónditos donde ellos están establecidos

¿Y que no era tan fuerte antes, de que se hacia soberanía?

PC: es que ellos sienten que están haciendo patria igual, pero no nacionalismo, es como muy fuerte

es que es un concepto, la palabra nacionalista es como un termino muy duro, efectivamente por ejemplo hay aymaras chilenos y dicen, yo soy chileno, o yo soy boliviano o peruano, pero eso no los divide, ellos dicen, nosotros tenemos un denominador común, que es que somos aymaras, mas allá de que seamos de distintas familias, no hay ese nacionalismo así como duro, a ultranza, de que tu eres peruano, no para fuera.

PC : yo creo que pasa por un tema de sentirse reconocidos finalmente.

de saber tus pertenencias, tus raíces...y así po Leticia, que más

Nada más, nada mas, ya estamos bien. Muchas gracias.

- **Ariel Abusleme, Directeur de la CORFO, Arica. 11 avril 2011.**

No hay, a ver, no hay en América latina desde tanto tiempo atrás una liberación de comercio que permita hacer comercio fronterizo, eso es algo que en América latina comenzó con la zona libre de panamá. Con la zona libre de panamá, desde ahí comenzó a salir mercancía de todo el mundo hacia todo América latina, y era una economía bastante cerrada, por la doctrina que tuvo en su momento la CEPAL, tu sabes lo que es la CEPAL?

si

Con un economista argentino, Raúl Prebisch, que eran de la teoría de que el desarrollo en América latina se iba a producir hacia adentro, un desarrollo endógeno, bueno los años dijeron que estaba totalmente equivocado, pero los gobiernos, siguieron fielmente este modelo. Y bueno, con esta apertura de la zona libre de panamá, empezó todo por la vía equivocada a Colombia. Empezó a llegar la mercadería a Colombia, México, Brasil Paraguay Chile, Ecuador Colombia Venezuela, un área de influencia en toda América latina, todo centro América, y ahí comenzaron por supuesto las administraciones de fronteras. en Arica se creó un puerto libre que es posterior a la zona libre de panamá, o de más o menos el mismo tiempo

se inspiro en la zona libre de panamá

por ahí por los años 50' y ahí comenzó a desarrollarse todo un comercio con Perú con Bolivia, que no tenían regímenes especiales de importaciones, entonces se comenzó a desarrollar mucho el comercio de Arica porque Chile tampoco tenía exportaciones libres, entonces esta zona empezó a ser abastecedora del resto de Chile, de Perú y Bolivia, a pesar de que venía gente de Argentina y de otros países a comprar acá, y así se fue después desarrollando la zona por ejemplo de frontera de Venezuela con Colombia, el lado colombiano, que es la zona, maiceo se llama y están los indios guajiros, donde todo eso es ilegal, o sea, es un puerto libre por autodeterminación de los pueblos. Igual se desarrolló ciudad del este, que es la zona comercial más importante en América... no me atrevo a decir en América latina, pero si por lo menos en América del sur ahí se tranzan yo creo que deben andar en los 10 mil millones de dólares al año. y bueno ese desarrollo existió porque Brasil hasta el día de hoy, lo mismo que Argentina, son economías cerradas que dicen estar abierto al comercio exterior pero en realidad tienen muchos problemas, entonces eso promueve mucho el contrabando de esta ciudad paraguaya, que está frente a Brasil y frente a Argentina. entonces les gusta mucho atravesar ahí, así que desde lo que yo conozco, son zonas de desarrollo fronterizo, basado en los desniveles arancelarios entre un país y otro, y hay países que han administrado bien esta frontera, y otros que no la han sabido administrar

Y Chile lo administro bastante bien?

sí, pero yo creo que cuando se creó la zona franca de Tacna, Chile no reaccionó, entonces como no reaccionó fue creciendo la zona franca de Tacna, comiéndose el comercio que tenía Arica, y ahora es más potente Tacna que Arica como ciudad comercial, por eso hablo yo de administrar fronteras

O sea, administrar fronteras, también es reaccionar a lo que pasa al otro lado de la frontera?

Una frontera es un tablero de ajedrez, el que sabe mover las fichas gana. Y hubo época en que Chile movió bien las fichas, y época en que no supo moverlas.

en la época del puerto libre si las movía

Si las movía, y en la época de la zona franca también movió las fichas. Y después dejaron de moverlas

Y hoy en día?

hoy día Tacna como te digo aventaja enormemente a Arica como ciudad comercial

porque se desventaja?, al final se desventaja Arica en todo un periodo

claro, porque en el momento de crear la zona franca de Tacna, tendrían que haber puesto a Arica en situación de arancel cero

Cuando se creó la zona franca de Tacna?

a fines de los 80'

O sea, igual todavía hay una percepción de la frontera, como que era Arica una zona de...

de tránsito de mercancías

También de seguridad para soberanía territorial?

bueno, sí, siempre ha existido la teoría de que Arica por ser la frontera norte, hay que fortalecerla económicamente, y como no tiene muchas potencialidades naturales, no tiene minería, no tiene materias primas que justifiquen la industrialización, siempre fue por medidas artificiales, rebajas de aranceles, atributos

Y durante el gobierno militar hubo un cambio en la forma de tratar...

Hay muchas teorías, la verdad es que como yo nunca participé en muchas decisiones yo no estoy seguro de que tan ciertas sean las teorías. Una teoría es que Arica, como era un momento conflictivo con Perú, en caso de un ataque peruano, la defensa de Arica, tendría que estar al sur, porque Arica en sí mismo era indefendible, entonces si había mucha población, y Perú se tomaba Arica iba a ser un problema porque tanto chilenos, eso dicen, las teorías de la gente, nunca yo supe que eso tuviera realmente una explicación. Yo creo que la explicación es otra, creo que Arica no, nunca tuvo un gran interés en ser zona franca, y la diferencia entre zona franca y puerto libre, es que la zona franca se

opera con dólares propios, en la zona libre se opera con dólares del banco central, y eso era en época en que había un déficit económico de deuda en América latina, por lo tanto se cerraban los puertos libres, porque se mandaban muchos dólares al banco central. Mientras que la zona franca quienes operan dentro del sitio de zona franca, era con sus propias divisas, no iban al banco a buscar divisas y eso fue un cambio fundamental, y la gente de Arica siempre quería un puerto libre, no querían zona franca, bueno como no querían zona franca, y en Iquique querían zona franca, Pinochet dijo, usted no quiere zona franca, entonces se la doy a Iquique y resulto muy bien para Iquique y para Arica, funciona bastante bien eso, todavía funciona.

Y hoy en día, ahora hay políticas especiales para Arica como zona extrema?

a ver, hubo un cambio de gobierno, por lo tanto se supone que va a haber una visión diferente, todavía no percibimos a parte de las conversaciones que se han tenido con autoridades, no percibimos que tan diferente tienen la percepción sobre la administración regional, no hay mucho ánimo de crear regímenes sin impuestos, cosas así por dos razones, una porque no somos conductores, y por otro lado, Chile ha firmado tratados de libre comercio con muchos países del mundo, y muchos de esos tratados incluyen cláusulas en que no se pueden tener regímenes especiales que alteren la competencia entre distintos países, entonces si yo bajo los impuestos acá, me pueden acusar de que son comercios desleales, entonces todo eso ya los gobiernos no son tan autónomos para tomar las decisiones que quieren entonces ya es un poquito más complicada la cosa. No es como hace 50 años, que cada país hacía lo que quería en su territorio, ahora ya no, la globalización. Francia hay muchas cosas que no puede hacer porque está la unión europea, y Alemania tampoco, y todos se enojan pero cada uno cedió un poco de su soberanía y su autonomía, y cuando cedieron esa parte de autonomía, esa autonomía ahora la tiene el gobierno de la unión europea

pero en Chile conservan más autonomía que los otros países si no es parte de Mercosur, o sea de comercios asociados

Sí, pero cada tratado tiene algún tipo de amarre especialmente en el área agrícola. China cedió mucha soberanía... Autonomía, no soberanía, y si bien es cierto, son tratados bilaterales, porque Chile tiene un pacto con la unión europea, no con Europa, tiene un pacto con el NAFTA, o sea con Canadá, México y Estados Unidos y no con cada uno en especial, y con Mercosur básicamente no se ha integrado Chile, porque la política que tienen de arancel externo, es muy alta, Chile tiene un arancel externo del orden del 1,5%, y estos países están nominalmente en 20, 30, pero efectivamente, con las medidas para arancelarias es mucho más que eso, y a veces es imposible importar, hoy día ni Argentina para importar, necesitan permiso previo, y si no lo da el banco central, no se puede importar. En Chile no, en Chile se puede importar, entonces Chile no está dispuesto a retroceder en la liberación de su comercio. Además que producto de los mismos tratados de comercio que ha firmado, no puede decirle mañana a Estados Unidos, mire, yo ingrese al Mercosur así que ahora voy a subir el arancel de sus productos, entonces Estados Unidos tendría que decir, bueno entonces se acabó el convenio.

o sea, los intercambios con los países vecinos, son de la región, no son tan prioritarios

No son tan prioritarios. Brasil es el principal socio comercial de Chile y no sé, debe estar en sexto o séptimo lugar. Y en las exportaciones cosas que ni siquiera están con los 10 primeros.

Y la zona norte cree que tiene un papel específico en esa lógica comercial chilena?

No son tan prioritarios. Brasil es el principal socio comercial de Chile y no sé, debe estar en sexto o séptimo lugar. Y en las exportaciones cosas que ni siquiera están con los 10 primeros.

Y en Arica hubo durante la concertación políticas específicas?

no hubo, siguió todo tal cual, no existió una preocupación real efectiva por colocar a Arica en un plano más competitivo

Y la creación de la región cambia en algo eso?

no, más gasto burocrático

Porque crearon la región?

Porque los ariqueños querían ser región. Si les servía a los ariqueños, lo dudo, yo pienso que sí. Imagínate que tenemos una región con toda una estructura administrativa muy cara, para el 1% de la población, en Santiago hay una región que debe tener 40 o 50% de la población de Chile, y en esta región, una ciudad concentra el 98% de los habitantes, es el contrario de que tenemos una ciudad que tiene alcalde, un gobernador y un intendente, es demasiado estructura administrativa para una ciudad

Y el trabajo de la CORFO acá como se...

el trabajo de la CORFO básicamente es, a ver, el prisma, la visión que yo le he dado, porque no era así antes, ha cambiado un poco, nosotros identificamos las áreas que tienen potencial de desarrollo, y esas son las áreas que identificamos, y nos incentivamos básicamente con subsidios de inversión, y cuando no tenemos los empresarios adecuados aquí, salimos a buscar al resto de Chile, los países vecinos y más que lo que era antiguamente de que venía la gente acá, que le subsidiaran cualquier cosa, entonces no había un hilo, no había un norte claro hacia donde queríamos ir, venía un señor con un restaurant, y lo subsidiábamos, venía un señor con un tractor, lo subsidiaban, venía un señor con cualquier cosa, lo subsidiaban, pero el subsidio se justifica cuando hay una política de estado con objetivo claro, sectores de área que quieren desarrollarse, porque se supone que tienen potencial de desarrollo. Pero hay áreas que no necesitan subsidios o tener un restaurant más en Arica, no le cambia la vida a Arica, nadie va a venir a Arica porque haya un restaurant que venga cerdo mezclado con ave.

Y hoy existe algún tipo para este tipo de política de estado? Y priorizar áreas...

a ver, yo creo en una política de gobierno, no una política de estado, eso es más o menos una política de gobierno, lo que yo he conversado con los ministros y están todos de acuerdo en tener esa política

y cuáles son las aéreas que priorizan acá

acá hoy en día tenemos, estamos priorizando todo lo que es la agricultura y tecnología, todo lo que es la investigación de semillas, todo lo que es empresa suiza, empresa norte americana, y a nivel mundial que están instaladas y tenemos mucha petición de otras empresas que se quieren instalar, eso genera investigación de alto nivel y buenos sueldos, es donde más efecto multiplicador podemos sacarle a un litro de agua, en esta zona de recursos escasos, no es capital el agua, entonces partiendo del agua, tenemos que ver donde rinde mas socialmente, y ese es el área que hemos descubierto donde tiene más efecto multiplicador. después tenemos el área que queremos desarrollar de cultivo de peces, porque ya los mares en el mundo como están sobre explotados, Francia tiene un problema similar, quizás los pescadores,, ya no hay peces en el mas, entonces hay que entrar derechamente al cultivo y lo que ha hecho chile con el tema del salmón, lo queremos replicar acá, con otras especies de acuerdo a la temperatura del mar de Arica, y tenemos la ventaja de que tenemos los alimentos cerca, harina de pescado, tenemos la soya, el maíz, que se trae de Bolivia o del norte argentino, entonces tenemos potencialidad par alegrar un producto de calidad, un producto a un costo relativamente menor y tenemos un mercado tremendo, en el mundo, que lo único que no tenemos problemas es el desarrollo de efectividad, es en el trabajo, que lo que sea comida hoy en día se vende inmediatamente, además lo que tenemos nosotros como superficie, no es tanto, como para pretender tener una industria tan importante como la que tiene el sur de chile con el salmón pero eso si nos permite mejorar mucho el empleo, mejorar la calidad del empleo, así que también un área que cubre necesidades alimenticias del país. Después tenemos la agricultura tradicional pero con el uso exclusivo de pesticidas verdes, ojala llegar no se en cuantos años mas a una producción si no organiza, pero casi orgánica, en la medida que los mercados lo vayan demandando, nos iremos ajustando a esa realidad. Pero hoy en día en chile no se paga esa producción orgánica, así que tenemos que tener una producción limpia y sana, pero decir que es orgánica, es mentira. Pero sin daños para la salud. después tenemos todo el desarrollo del área de turismo, especialmente el turismo aventura, el turismo que se llama de intereses especiales, todo lo que es pre cordillera, asociarnos un poco a lo que es macha piche, Tiahuanaco, que son centros de mucho interés turístico, lograr instalar esos circuitos para exponer un turismo de mejor calidad, de mejor precio y que nos permita mantener la población en nuestra zona en lape cordillera, en el altiplano donde ya se ha despoblado básicamente todo, entonces también eso tiene un fin estratégico.

Porque hay que mantener la población en la...

La población hoy en día no tiene ingreso económico que le permita tener en el altiplano, la producción es muy pobre, obviamente las oportunidades que tienen en la costa son mucho mayores, así que obviamente la juventud especialmente emigra hacia la costa, tiene mejores perspectivas.

y que interés estratégico tiene poblar una zona

es la ocupación territorial, todo país tiene que ocupar su territorio, entonces tiene que hacer esfuerzos en la zona donde es mas difícil vivir, y colocando ahí ya sea subsidios, facilidades especiales, cosa que hacen muchos países en el mundo, estados unidos es muy parejo en el tratamiento de territorio pero Alaska tiene una cantidad de deserción, una cantidad de subsidios

enormes, porque es una zona muy inhóspita y necesitan la ocupación, y bueno, algo parecido pasa acá

y para insertarse en los circuitos turísticos, como lo hacen

bueno básicamente los operadores tienen sus nexos en Europa principalmente, hay varios europeos instalados en la ciudad, en el pueblo de Putre que tiene sus hoteles, y ellos tienen sus conexiones y llegan turistas, en la medida en que mejoremos la infraestructura van a llegar más

pero si no por los operadores entonces

si, tenemos ahora en mayo un encuentro de operadores turísticos mayoristas, ahí vamos a conocer los productos nuevos que se han desarrollado, la restauración de iglesias del tiempo de la colonia, una ruta interesante y cuanto interés en esta zona

Y la CORFO apoya todo esto?

siempre ha apoyado las zonas que son más difíciles
tenemos una oficina para estar más cerca de esta gente que necesita más apoyo

Y la oficina en Putre, la inauguraron...

si, la semana pasada

como van a trabajar allá

bueno es una oficina de enlace, tenemos una persona, no es que mandamos una persona de aquí de Arica, si no que tenemos una persona que vive en Putre, que trabaja en el sistema financiero entonces más o menos tienen la percepción de la evaluación de proyectos, y te ayuda fundamentalmente la gente a llenar todas las solicitudes, a atender las necesidades, a externalizar las solicitudes, y cuando ya se junten una cantidad de proyectos que justifique viajar a nosotros, iremos, entonces vamos a estar asistiendo periódicamente a la oficina con la asistencia técnica

y ustedes allá tienen políticas o proyectos especiales para la zona del interior

si pero nosotros no trabajamos tanto con los municipios (répond au téléphone)

entonces me dice que no trabajan con los municipios

la CORFO no, los municipios trabajan con los gobiernos regionales (*la conversation est couverte par la sonnerie du téléphone*)

Y trabajan con micro empresarios también?

Si, depende, acá en Arica no mucho, porque hay otros organismos que se encargan de microempresarios. Pero pequeño, mediano, donde podemos poner los colocamos

Y el proyecto de las mineras en la región?

no, nosotros no vemos eso, la minería con los precios que tiene no necesita apoyo

y quería preguntarle un poco sobre su formación profesional

Bueno yo estuve en la escuela de economía de la universidad de Chile, y después fui toda mi vida empresario, justamente termine porque era empresario, estudiante y descubrí que ganas mas como empresario que en la oficina, y en eso puedo decir que me imito Bill Gates, jeje, siguió mi ejemplo. Y bueno ya tengo 40 años viviendo en Arica y en Iquique, yo fui fundador de la zona franca de Iquique, fui muchos años presidente de los empresarios, y me tocó los inicios de zona franca cuando había que hacer las normas, los reglamentos, hoy en Chile no ha habido mucha experiencia, así que sobre la marcha fuimos estableciendo reglamentos aduaneros y yo participe mucho en eso. y he estado mucho en reglamentos sociales, y en actividades privadas bueno, mucho negocio con japoneses, la casi, la Sharp, de Toshiba en su momento, así que me tocó viajar mucho, conozco mucho China, Japón, Italia especialmente, porque hacia negocios, Estados Unidos, entonces eso me permitió o me permite tener una mirada de mundo mucho más global,

Y en la CORFO desde cuanto tiempo?

desde que llego pinera, el puesto mío es un puesto político

Y cree que Arica puede ser una especie de proyección de Chile de proyección económica de Chile?

A ver, yo creo que Arica se justificaba siendo una región, si yo iba a tener una región distinta, con leyes especiales, con impuestos especiales distintos, de acuerdo a su realidad, que fuese mucho más ágil para mover su estructura legal, de que nosotros dependemos mucho de las medidas que toma Bolivia, que toma Perú, entonces cuando ellos modifican sus normas, sus leyes, nosotros tenemos que reaccionar, lo que te explicaban el tablero de ajedrez. y cuando el tablero de ajedrez se mueve en Santiago a tanta distancia, no hay como entender la ficha, y yo creo que la región debería tener más atribuciones

Y no tiene...

No, las leyes todas pasan por el parlamento, entonces debiera tener una legislación en donde puede mover sus fichas, fichas más grandes, pero acá el mínimo peón, lo mueve Santiago entonces eso nos limita mucho. Por ejemplo tenemos frecuentemente visitas de gente de Bolivia, empresarios que quieren irse de Bolivia porque el gobierno no da ninguna seguridad de inversión, entonces quieren establecerse en Arica, porque está cerca de Bolivia, porque se puede exportar, traer las materias primas, y bueno, ahí hay que moverse, es complicado que le abran una cuenta corriente, tiene que ir uno, ya ni siquiera al banco acá, tiene que llamar a Santiago, los bancos en Santiago para que los consideren y agilizarle los tramites, (depende de dónde viene el empresario, porque muchas veces

cuando no viene de la paz, o de santa cruz, tienen problemas de Bolivia) no sé, nosotros no tenemos problemas, que los bolivianos se hagan problema, es problema de ellos, hay que decirle un poco a Bolivia, oye ya no se pasen de la ralla, pero bueno, eso lo maneja la cancillería, no yo

Las relaciones diplomática son tienen impacto en su trabajo, cuando hay fluctuaciones en las relaciones?

Nosotros no porque, a ver, lo que pase mañana en pero con las elecciones, para nosotros el comercio con Perú no es muy relevante, es más relevante la inversión que tienen los chilenos en Perú que el comercio con Perú, si Perú nos deja de comprar, no nos va a pasar nada, si nos dejó hade vender, tampoco va a pasar nada, porque es...

¿Con Bolivia sí?

Con Bolivia lo mismo, Bolivia a veces es el 0,2 % del comercio exterior, capaz que es menos de lo que yo estimo, entonces no tiene relevancia. Lo que tenemos que tratar es ojala, depender de otros mercados, que de los mercados vecinos.

Que es lo que es ahora?

Si, hoy día dependemos, pero a ver, Bolivia exporta por este puerto, debe estar en el 1600 mil toneladas, básicamente Bolivia exporta materias primas, yo no creo que en Arica queden más de 500 toneladas, bueno y toda esa cantidad de materias primas que pasa por Arica, muchas de esas podrían procesarse acá, tratando de captar inversionistas interesados en esto. esta es una empresa de Holanda, que fabrica todos estos productos en Bolivia y lo distribuye todo en Europa, bueno ellos van a estar presentes compraron un galpón grande, van a hacer la logística, y como parte de estos muebles tienen componentes chinos o de otros países, bueno van a llegar los componentes y algo van a ensamblar acá, esa parte logística van a tener una planta des soldadora, para generar no mucho, unos 20 empleos, pero ya nos están buscando, está generando movimiento, y después van a venir otras personas , es un proceso que hay que tener cuentas exitosas.

Y las prioridades están mas en Arica que en el interior? Y los subsidios por ejemplo?

es que los subsidios en el interior son muy pocos, ojala nos consumieran el 10% de los fondos, pero no alcanza, yo subsidio una empresa en arac acona mil dólares, y no pasa mucho, yo subsidio una actividad den Putre, cien mil dólares, y crea un impacto, entonces es mucho mas sustentable las inversiones subsidiarias, estamos con cosas interesantes, viene una empresa de Santiago, o de concepción, que va a poner toda una línea de vegetales aromáticos y de escancias, que producen mucha cosmética, y los tipos son top, exportan a 45 países en el mundo, acá tengo una muestra...tiene una presentación para estar en cualquier tienda del mundo...y la zona de la pre cordillera se presta mucho par a estas especies, el orégano es muy bueno acá, justamente porque son especies de aroma, se están probando 25 nuevas variedades, diferentes variedades, nuevas aquí, para ver la manera de desarrollar en la pre cordillera y ya tener una producción agrícola que haga la intención de mantenerse, es muy buenos productos, ya tienen acá bio Parinacota

Y esta es una empresa de Santiago que...

es de concepción

y en el interior de Tacna, también hay mucho oreganito se si al interior de Tacna, o más para el sector de Arequipa, no estoy seguro si ellos tienen las mismas condiciones, pero el tema es quien lo vende mejor, Chile lo presenta mejor, tiene un envase mejor, tiene mejores canales de distribución

y hay empresas chilenas que planean buscar no sé, materias quínoa, cosas así ene l lado boliviano, peruano

bueno ahí están las habilidades si ellos conocen el mercado, si saben producir el producto que requieren los mercados, sobre todo los de alto precio, esos productos contable es la quínoa y darle el valor agregado y luego exportar, en ese sentido Bolivia tiene poco desarrollo

pero eso si se hace

Si claro, si por ejemplo esta empresa está trayendo en la planta que se llama asteria, es un endulzante natural, y está importando esto de la zona de Paraguay, y con eso le están vendiendo todo el endulzante que producen a una fábrica italiana de chocolates, famosa. y bueno toda la producción se la venden a ellos, a Ferrero, eso es tener industria de, mayor tecnología

Y acá ene l interior, tienen empresarios, la misma gente del lugar que emprenden en cosas del interior?

Queda poco, entonces hay jóvenes que están volviendo a Putre y en la medida, mira si el hombre es como una manada de animales, se va donde hay más pasto, esto significa más comida, mas utilidades en este caso, y en la medida que abramos oportunidades para el regreso. pero si lo dejamos a la mano de Dios, difícil

entonces esa trabajando

si claro

Y empresas como estas por ejemplo, que pueden generar la vuelta de la gente, volver al lugar?

darle espacio a las personas para que tengan nuevas actividades, trabajar el tema político, y el tema de equidad se hace poco, entonces esa es la manera que la gente pro si mismo sea capaz de mejorar su estándar de vida, con el impulso inicial, con el subsidio inicial, pero va a llegar el momento en que no se va a subsidiar, y ese es el ideal de nuestra doctrina económica, no somos tan benefactores como lo creo

sigue el modelo

Dicen para muchas cosas que sigo el modelo, pero todavía nos falta mucho a nosotros para seguir el modelo, tenemos política públicas, Chile creo que tiene políticas públicas bastante más eficientes que

las que tiene América latina, acá está el concepto de focalizar el subsidio, focalizar los esfuerzos, y no tener estos, este before, que no siempre se diga que se necesita. en Chile la universidad fue gratis históricamente, y tiene llegada a las universidades, los hijos de la gente rica, entonces qué sentido tenía tener una educación gratis en los hijos de la gente rica, que se podían pagar su universidad, ahí yo te estoy rompiendo el esquema francés

igual quedaba algo de espacio para los hijos de los no tan ricos?

Bueno ahí hay un crédito y además hay becas de acuerdo al rendimiento académico. Quien tiene rendimientos buenos, no paga la carrera académica, pero necesitas tener un alto rendimiento, ser bueno. Ahora la gracia es que el crédito sea universal y yo creo que Chile tiene los recursos para entregar créditos universales para aquellos que estudian en la universidad. Hoy día se da un fenómeno, justamente hoy estaba leyendo, hoy en Chile existen más estudiantes de universidad que en la educación media y además significa que la pirámide se está colocando paralela, pero yo creo que en muy pocos países, hay más estudiantes universitarios que en la educación media. entonces esto va a traer en el futuro complicaciones, 20 o 30 años más, no creo que estemos vivos en 20 años más, así que... otros van a tener que solucionar ese problema

y por ejemplo esta empresa, produce acá

en el sur de Chile

Y allá por ejemplo producen en un lugar allá en el sur?

si, en Concepción

Pero después lo procesan en Santiago?

Ellos la materia prima la llevan a Concepción, en su laboratorio producen estos cosméticos, en Arica van a producir estas materias primas y también las van a llevar a Concepción. Si el volumen mañana justifica, ahí se verá, pero mientras tanto a nosotros no nos interesa desarrollar la parte agraria digamos, que mantenga a la gente en el altiplano. después laboratorio la verdad que no nos quita el sueño

Y en agricultura, tienen varios proyectos?

No, ponte tu nos estamos yendo hacia agricultura limpia, agricultura de tecnología. Ya Arica es conocida por las aceitunas, hoy día cada vez hay menos árbol, la gente está arrancando los árboles y se está dedicando a otra cosa, porque no se compite con la producción de olivos del sur de Perú, entonces su alternativa es ir variando hacia cultivos más rentables, el suelo es escaso, el agua es escasa, hay que buscar la máxima rentabilidad, y eso los privados lo saben hacer bien. Lo único que hay que hacer es seguirlos. seguir a los líderes de la manada, siempre hay líderes que parten y los demás lo siguen

y la última pregunta, si tienen capacitaciones a empresarios

si, se hacen, hay varios proyectos de capacitación, pero estamos bien enfocados porque el pequeño empresario normalmente es increíble, pero no sabe que crédito le conviene tomar, muchas veces como interpretar su contabilidad, creen que el negocio es la plata que tienen en la caja o en la cuenta corriente, no se calcula la depreciación, no se calcula el precio del arriendo, no se calcula el trabajo previsional, entonces todo eso hay que enseñárselo, hay emperraos que gana menos de lo que ganaría el empleado, pero no sacan la cuenta, entonces en eso estamos apoyando y por lo menos apoyando en la capacitación para producir mejor, por ejemplo ahora hay un programa con las panaderías, nosotros acá en Arica tenemos muchas panaderías, pero no tenemos variedad de productos, el otro día les compraron una sal y no existe, enoje, no solo eso, un pan pita, y no hay, el pan pita cuanto se consume en Francia, en Santiago, una masa para pizza, viene de Santiago, no tiene muchas razones, no tiene mucho sentido y así como eso, otros productos, entonces vamos a tomar ahí a 20 panaderías, se les enseña, no mucho, 2000 dólares mas o menos, para que ellos mejoren su maquinaria, ellos tienen que poner 2000 dólares, y se le regalan 2000 dólares, y con eso pueden mejorar el horno, en fin, mejorar su local, nuevas tonterías, cada uno lo hace como en donde tiene la carencia, pero existen esos programas, son muy trabajosos, uf, juntar a 20, seleccionar a 20, empezar a trabajar con los 20, es complicado, desgasta mucho, el gasto administrativo que tenemos por eso, por cada 2000 dólares que les regalamos, yo creo que fácil cuestan 3000 dólares, regalar los 2000, entonces uno dice, que porque mejor yo no regalo directamente 5000, se va mucho en gasto administrativo

Y cuanto son acá?

en total 18

Y es harto personal?

si, es bastante, pero tenemos mucho personal de contable, de finanzas, auditoria de control de cuentas, ahí tenemos uno, dos, tres, cuatro, cinco, el abogado, seis, en agosto se han producido algunos desfalcos, tenemos unas pérdidas de cientos de millones de dólares por corrupción podemos decir, si corrupción derechamente entonces se han puesto con costos muy severos, entonces se gasta mucho personal en eso, entonces nos desgastamos mucho, nosotros debiésemos estar mucho más en la calle, no tanto en la oficina, deben estar para entender publico en la mañana, y en la tarde visitar las empresas, y los papeles se los van poniendo, es mi intención cuando yo llegue, pero me duro como 3 meses, después me va comiendo, me va tragando, hoy día tenía que ir a ver, que partió trabajando un grupo de obreras, que la empresa que trabajaban cerro, entonces ellas se instalaron con un taller de confección, y hoy día partieron trabajando, a mi me toco ayudarlas mucho, invitándome, Ariel venga, y no pude moverme en todo el día, mañana me comprometí a ir a verlas, debiese estar mucho más en la calle, pero somos países, que nos gustan mucho los papeles, la burocracia es espantosa.

- **Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d'Arica. 12 avril 2011, 18h, 81mn**

Presentación

Nosotros somos la subsecretaría de desarrollo regional. Dependemos del ministerio del interior. La mayoría de los ministerios no se desagregan geográficamente. Se centraliza. Entonces hay estas unidades regionales que están para la SUBDERE. Nosotros actuamos principalmente en dos grandes áreas. Trabajamos con las municipalidades y con los gobiernos regionales. Tenemos programas de acción para ambas instituciones. Y fundamentalmente lo que buscamos es fortalecer la capacidad descentralizadora. Chile es un país definido como unitario, pero si se ve que hay muchos esfuerzos para ir desarrollando las capacidades, toma de decisiones en las regiones. De hecho las metas que nos puso el presidente actual, que el 50% de la inversión que se realice en las regiones sea definida con la región (inaudible) De 100 pesos que se invierten en Chile, 80 pesos lo invierte el sector privado, 13 pesos los invierten sectorialmente los ministerios sin ninguna decisión propia de las regiones, 7 pesos los invierten los gobiernos regionales y 1 peso las municipalidades. Las municipalidades son las instituciones que están mas cerca de la sociedad civil.

En este sentido nuestro foco como ejecución institucional ha sido trabajar con los municipios. Los municipios nuestros tiene varias características. Primero somos la región que tiene menos municipalidades, tenemos solamente 4. De esas 4, la concentración de la población el 98% esta en Arica. El 2% de la población, estamos hablando de 3600 personas, se reparten por 3500 km². Es una brutalidad. Y particularmente estas localidades están compuestas mayoritariamente por gente aymara. Y Esta gente aymara esta viviendo en el año 1800. Por qué te digo eso, porque gran parte de nuestro sector, del lado de Chile, porque es distinto del lado de Bolivia, no tiene agua potable, sistema de alcantarillado, electrificación, tiene carreteras en pésimo estado, o sea. En verdad se ve la marginalidad que viven. Hay un estudio nacional que hizo la SUBDERE, que dentro de las 10 comunas mas vulnerables de Chile, en Chile son 345 comunas, dentro de las 10 nosotros tenemos 2. O sea la mitad de las comunas nuestras están dentro de las mas vulnerables. Y eso es fundamentalmente esta lógica centralista que tenemos como país.

La inversiones se hacen en los grandes asentamientos urbanos, y de alguna forma el desarrollo no esta llegando a los sectores periféricos. En el fondo, nosotros nos hemos autodenominados como los representantes del desarrollo rural. Esa es la connotación que nosotros queremos dar a nuestra gestión. Queremos ser los defensores de estos pueblitos, en el sentido de generar condiciones para que se repueblen, como tema central, para que se generen condiciones de desarrollo, y generar el inicio de un concepto del desarrollo territorial. Como nosotros vamos a desarrollar a estos pueblos, considerando sus costumbres, su cultura, su identidad, y lo hacemos atractivo para el resto.

Entonces en este sentido hemos partido con cosas fundamentalmente relacionadas con satisfacer las necesidades básicas. Estamos trabajando fuertemente el tema de electrificación, el tema de sistema de alcantarillado, el tema de agua potable rural. Y la idea es generar a partir de estas tres necesidades básicas la oportunidad para que el (inaudible) Se empieza a desarrollar. Desde su identidad. Entendiendo la cultura como una ventaja comparativa, verdad y como un elemento vendible. Entonces como te decía nos hemos encontrado con el asunto bien complicado de que la metodología con la cual se evalúan los proyectos de inversión social no entienden la particularidad de estos territorios. La cosa que te evalúan es la cantidad de beneficiarios y evidentemente tu no

tienes bastante gente porque la gente viene a lugares donde tengan las necesidades básicas satisfechas.

Uds. Gestionan estos programas?

Son centrales pero hay una entidad que las evalúa, en el tema de planificación. En este caso la SEREMI de planificación. Entonces el desafío es bien interesante, porque en el fondo nosotros a nuestros aymaras, digo porque están en Chile, Perú y Bolivia y vienen a nacer antes que se generara este nuevo ordenamiento geográfico político, que hemos tenido en América latina a partir de todos estos conflictos bélicos que nosotros tenemos. Y en el caso por ejemplo de Bolivia, Bolivia hoy día de alguna forma en relación al tema aymara ellos entendieron que el Estado tiene que hacerse cargo de estas necesidades. De hecho hay un pueblo que se llama Charaña, que esta muy cerca de General Lagos que es nuestra última comuna, y tienen luz, agua potable, tienen todo, entonces ellos entendieron que tiene que mejorar las condiciones básicas porque eso va a generar el repoblamiento, el desarrollo, va a generar el cambio. ¿Porque es un tema súper interesante el tema aymara? Porque hoy día en el interior todavía hay vestigios de la civilización de cuando el norte de Chile era peruano. De hecho no se si conoces la iglesia Guañacagua, es una iglesia peruana. Que la hicieron los obispos que estaban en Arica, pero del Perú entonces conserva muchas costumbres... No peruanas pero si de la cultura propia aymara. Entonces de alguna forma hoy en día los aymaras con todo este tema de la globalización, del conocimiento, yo tengo entendido que hay que articularse. Hay un movimiento súper interesante que se llama Aymaras sin Fronteras. Verdad. Entonces ellos pidieron apoyo a la comunidad económica Europa para que financien ciertos programas, que en el fondo se restablezca esta identidad propia que ellos tienen. Y de alguna forma no renunciar a su condición de nacionalidad pero si entendiendo que su raíz es aymara. Tienen el mismo apellido, el aymara chileno, peruano y boliviano. Entonces existe este fenómeno que ellos tienen de entenderse como un pueblo. Entonces nosotros como país, de alguna forma se esta re empoderando a los pueblos, porque hay el convenio 169 que reconoce las autoridades ancestrales que ellos tienen, toda intervención que nosotros hagamos hay que concertarlos, socializarlo con ellos y ellos tienen que aprobarla entonces todos los pueblos originarios de Chile se están empoderando con este tratado. Se esta entendiendo la importancia que ellos tienen y la determinación que tienen sobre su "patrimonio", sobre su tierra, sobre su costumbre. Entonces en este sentido es súper potente lo que se viene. A pesar de que si hoy día ellos esta recién reconociéndose como pueblos, se están sintiendo orgullosos de su condición y se están empoderando hacia convertirse en un casi (inaudible) Un elemento central es la toma de decisión, hoy en día en general (inaudible) 50 millones de dólares. Y creo que ellos han entendido el poder que pueden generar a partir de lo que propone el 169.

Ahora, ¿cual es el desafío que tenemos nosotros hoy en día como autoridades? Primero reconocer y validar y legitimar su historia. Y de ahí construir una alianza que les permita desarrollarse desde su identidad, cierto. Y por ejemplo, hoy en día la medicina aymara esta reconocida, dentro de consultorios que tienen médicos aymaras, que no han estudiado la medicina en términos formales pero que están atendiendo. Entonces se han generado ciertos espacios que son relevantes porque en definitiva nosotros tenemos, esa es nuestra identidad, esa es nuestra cultura, hay algunos que no pertenecemos a la etnia pero el ser parte de esta nueva construcción de esta nueva sociedad donde ellos son incorporados como elementos claves, y es súper favorable para el desarrollo. Entonces tanto en toma de decisiones como en generar el desarrollo territorial, este concepto que yo te hablo. Nosotros tenemos en estos territorios unidades de negocio, pero no unidades de negocio de ellos

mismos. Entonces hay un tema bien interesante en Belén, que esta a 40km de Putre. En Belén se hizo un circuito que se quiere empezar a diseñar donde están las iglesias, la ruta de las Misiones se llama. Pero no tiene ningún valor si yo no empodero a los pueblos a transformarse en unidades generadoras de fomento productivo, generadoras de ingresos, que en definitiva va a permitir a ellos generar su propia economía.

En este caso esta el turismo. Ruta de iglesias, pero paralelamente en Belén se construyo los alojamientos, se están definiendo circuitos de trekking, se esta trabajando el tema gastronómico ancestral, la quínoa, y todo lo que consumían ellos. Hay una revalorización hacia la cultura aymara. Y eso yo creo que es un tema súper potente.

Son los pobladores de Belén quienes...

Si, son ellos mismos. En el fondo se esta trabajando con las comunidades. Hay una característica bien importante en esta zona, es que la gran cantidad de organizaciones sociales a las cuales pertenece la gente. La comunidad indígena, la comunidad de arte, la junta de vecino, el movimiento aymara, la liga andina... Donde juegan los pueblos, cada pueblo tiene su equipo entonces es bien interesante como hoy en día ellos se sienten orgullosos de su pasado, o de su identidad, de su cultura. O sea escondían el ser aymara. De esta revalorización que están haciendo hacia si mismo, es de donde nosotros vamos a generar el desarrollo. Y vamos a generar el repoblamiento, el desarrollo económico desde los territorios. Y que en definitiva va a ser la puerta que va a evitar que la minería entre. Verdad, porque en el fondo ¿quien lleva cambio? Si la minería va generando mucha riqueza, si están ofreciendo mucho trabajo en el fondo va a romper a su cultura. Una cultura milenaria. Nosotros no somos de la etnia, ¡pero somos defensores de los aymaras! Y es una etnia súper rica. Es extraordinaria la riqueza cultural que ellos tienen.

Han trabajado en el proyecto de Belén y de la ruta?

No, no lo trabajamos nosotros. De hecho hemos comprometido nuestro apoyo, no hemos puesto nada de plata, porque es un proyecto privado. Pero si estamos comprometiendo por ejemplo el alcantarillado, que es una contribución al proyecto. Pretendemos incorporarlo a un programa de la SUBDERE que se llama Programa integrado de desarrollo de los territorios. Este programa tiene como característica de que tiene un sistema de evaluación distinto a la evaluación normal que se hace en la inversión publica. Yo apoyo un negocio. Y la posibilidad de crecimiento de este negocio. Entonces acá esta bastante avanzado, primero porque se definió el territorio. De donde se va a hacer la intervención. Y ya se han definido los productos que se van a comercializar. Entonces por ejemplo hay que generar conectividad. Si están en conversación con alguna empresa tiene que poder llegar. Estamos viendo el tema de la banda ancha móvil... Hay un plan de inversión significativo en este sector en particular, y ¿porque en este sector en particular? Porque es el sector que es capaz de sustentarse por si solo. Porque vamos a generar el emprendimiento, el fomento productivo, el trabajo de la gente. En el fondo ellos mismos, desde su condición cultural van a ser generadores de mesadia. Nosotros no podemos seguir con esta lógica asistencialista de pasarle plata a la gente, porque dura un tiempo. Nuestra intención es que ellos entiendan que pueden ser capaces de hacer su plata por si solos. Nosotros tenemos que generar las condiciones, y a eso estamos nosotros.

Lo hacen a través de inversiones, capacitaciones...

A través de inversiones, hay mucha conversación, como te digo con estos proyectos tenemos que socializar para que ellos nos den el visto bueno, hay mucha conversa con ellos. Hay sensibilización, hacerlos entender que es lo mejor para ellos, porque finalmente para que nosotros podamos validar, ellos tienen que dar su acuerdo, por el tratado 169. Sino, por muy lindo que sea el diseño, si ellos no están de acuerdo no se hace, no mas.

Y lo otro que te quería contar es que en la frontera hay una feria que se llama feria tripartita. Ahí hay un intercambio cultural importante de los aymaras de los tres países. Yo siento y creo que hay mas intercambio con ellos que con nosotros. Entonces hay un aspiramiento y lo lamentable es que son otros países que vienen a potenciar el pueblo. Y nosotros no lo hemos entendido. Pero ya yo creo que va cambiando la mentalidad, vamos entendiendo lo relevante que son ellos para su propio desarrollo, porque en definitiva si nosotros no les generamos estas condiciones, en el fondo ellos van a seguir siendo usuarios permanentes del estado. Pero del lado social, del lado asistencialista, y eso no queremos, lo que queremos es que ellos tengan la posibilidad de desarrollarse por si mismo y que no nos vengan a pedir comida, nosotros creemos por sobre todo en la capacidad que tienen las personas de generar su futuro. Y ese es un tema que hoy en día a nosotros nos diferencia. Nosotros hoy en día apostamos por la oportunidad. La política de igualdad contra la política de la oportunidad.

En comparación con los gobiernos anteriores?

Exactamente. Al gobierno anterior le interesaba mas que nada igualdad, verdad. A nosotros nos interesa que hayan las condiciones, que tengan la libertad de generar su propio emprendimiento. Y eso es lo que apostamos nosotros. Que sean capaces de hacerse cargo de su propia vida y no sea el estado que les de plata permanentemente colocándole financiamiento para que puedan vivir dignamente. Porque eso en el fondo es una demostración de que no creo en la gente. Hay que hacerlo, sin duda, pero tambien hay un lado importante que ellos mismos se hagan cargo de su futuro. Y darle la oportunidad de mostrar lo que tienen. La cultura nuestra, la cultura aymara tiene un valor impresionante.

Tienen varios proyectos en este sentido...

Si, nosotros estamos tratando de generar las condiciones básicas de infraestructura. Eso lo primero. Hoy en día estamos con la región, entre las tres comunas, Putre, General Lagos y Camarones, con 17 proyectos de alcantarilla. Son 140 millones de pesos mas o menos. O sea un poco mas de un millón de dólares, solamente para estudios. Hoy en día estamos esperando la respuesta de los proyectos para ya empezar la construcción. Son 3000 millones de pesos, equivalente a 6 millones de dólares para la construcción. Esta Putre, Belén, Socoroma, y otros poblados. Hay un proyecto de electrificación que en General Lagos son 100 millones de pesos, y el de Camarones son cerca de 850 millones. Solamente electrificación convencional, mas todo lo que es energía renovable. Estamos buscando las respuesta para que eso tambien sea sustentable para ellos mismos. Si nosotros conectamos al sistema de aquí va a llegar allá por tres viejos. En conclusión el desarrollo nosotros lo entendemos desde la responsabilidad como estado, como gobierno, de generar las condiciones mínimas para que ellos se desarrollen. Y con un fuerte acompañamiento en la generación de estas capacidades emprendedoras en la articulación de los (inaudible) que nosotros vamos a hacer. Hay un

programa de turismo que se llama el Master plan de turismo que esta definiendo tambien ciertas rutas. Esto lo esta haciendo SERNATUR.

En el nivel central?

En el nivel central pero se esta desarrollando acá. Nosotros decimos ya, tenemos este territorio. Cuales son las posibilidades. Entonces se va generando esta oferta. En el etapa siguiente, se van generando las condiciones para que haya alojamiento, restaurantes, actividades para los turistas, y eso esta asociado a la inversión que hacemos.

Trabajan con empresarios en eso?

Los empresarios los estamos incorporando... Eso todavía va a ser difícil, porque el empresario por el flujo y lo que van a ganar no se junta a los programas, pero si estamos generando el emprendimiento en la misma gente. Que la señora que vive en Belén se construya una pequeña posada. Entonces el turista cuando venga tenga donde comer.

Hay talleres?

Claro, hay talleres, hay participación de CORFO, FOSIS, SERCOTEC. La intervención es sobre el territorio. Y el territorio es definido, tal territorio va a ser turismo. Y el turismo que lleva, alojamiento, entretención como trekking, comida. Entonces de ahí nosotros vamos a generar una actividad económica en el pueblo. Y tenemos una estimación, hoy en día es cero. Cuando tengamos estas condición vamos a generar el repoblamiento.

Esta buscando que el territorio sea "vendible", quienes son los clientes potenciales?

El cliente-cibla. El turismo de intereses especiales históricamente el cliente natural es el europeo. Ese es un mercado que se va a seguir trabajando, y de hecho acá hay un trabajo fuerte con los turoperadores. Con los turoperadores en un mes mas se va a hacer el proyecto. Este proyecto se va a lanzar a través de los turoperadores. Ellos hacen distribución, va a vender este producto. Gran parte de los turistas llegan a través de estos turoperadores que tienen partners en Europa, en Santiago, entonces vienen para hacer el marketing de este producto que es la ruta de las misiones. Paralelamente, tambien se va a trabajar una difusión publicitaria desde SERNATUR. Tambien hay un programa de difusión financiada por el estado. Y el rol de la SUBDERE cambio en la nueva gestión desde 2 años. Cuando se creo la región se creo la unidad regional de SUBDERE que no es una unidad de control como era antes. Ahora se esta apostando a otro sistema de control, que para nosotros nos va a hacer mucho mas fácil hacer el seguimiento de la parte financiera. Y para los municipios van a ser mucho mas rápidas las iniciativas y las solicitudes de inversión.

Entonces así van a tener mas posibilidades de control de los municipios...

Exacto. Hay un tema súper importante que es que hoy en día lo que se esta buscando en el sector publico es que la inversión sea lógica. Porque un ministerio hace una inversión en un determinado sector, y no se comunican intersectorialmente entonces muchas veces hay dos proyectos iguales de

dos sectores y eso falta de coordinación y de conversación interministeriales. Entonces nosotros ahora estamos viendo tres grandes áreas: la estrategia de desarrollo regional que nos rige en términos macro, los planes de desarrollo comunales que son los PLADECOS, que están medio malos.

Los municipios los hacen?

Los municipios. Cada municipio tiene un PLADECO. Y los planes reguladores regionales. Entonces las inversiones tienen que ser basadas sobre estas tres grandes áreas. Que sea el objetivo que se priorizo por la comuna en su PLADECO, que son planes a cinco años, y la estrategia de desarrollo del Estado. ¿Para que? Para generar cierta orgánica y racionalidad en el espacio.

Uds. Coordinan esto?

No directamente pero si somos partes, por ejemplo de comisiones, del anteproyecto de inversión nacional, del PROFIM que esta financiando. Y los fondos nacionales de desarrollo regional. Y es una área orgánica porque hay que cambiar la cultura. Mucho mas planificación. Ahora esta el Plan regional de ordenamiento territorial, donde va a condensar la estrategia de desarrollo regional con estos tres elementos que mencione, mas planes de emergencia, planes de riesgos. Estos PROT vienen a ser el organismo técnico que dirige la zona.

¿Eso es nuevo?

Nuevito nuevito.

*¿Los planes regionales de desarrollo anteriores tomaban en cuenta el conjunto del territorio regional?
¿Cuales son los cambios?*

Hay un cambio porque hoy en día... el tema que faltaba era coordinación, tener un objetivo estratégico común, definido y validado por todos. Y donde claramente la gran critica que hoy en día le podemos hacer a la estrategia de desarrollo regional es la no incorporación del desarrollo urbano. La estrategia definió tres grandes ejes en este momento; el turismo de intereses especiales, los servicios logísticos del puerto, el puerto nuestro tiene un carga significativa solamente porque hay un tratado con Bolivia por la mercadería en transito. Entonces se identifico como un nicho importante de desarrollo del puerto, y el otro tema es la agricultura. Somos productores de tomates por naturaleza, entonces estas son las tres grandes áreas priorizadas. Se están incorporando nuevos elementos como por ejemplo el desarrollo rural. Que es mas un desarrollo territorial.

¿En el tema de turismo y agricultura no se toma en cuenta el espacio rural?

Muy poco, muy poco. El tema agrícola fundamentalmente es sobre la producción de tomate. Y eso es fundamentalmente un valle, que es el valle de Azapa. Y es súper circunscrito eso. En el interior podrías plantar planta, hacer orégano... La agricultura tiene mucho mas que lo que estamos potenciando. Bueno, estas son la tres grandes áreas. Y al cabo de tres años nos dimos cuenta de que eso no es suficiente. No hemos mejorado el empleo, la calidad de vida y además una situación mas dramática que es el despoblamiento, no solo de los pueblos del interior sino de la región. Vamos a

ser la única región que va a decrecer en el censo 2012. Según la proyección vamos a perder 10000 personas.

En términos de soberanía territorial...

Políticamente deberíamos ser una prioridad. Yo comparto la necesidad de tener planes especiales para Arica. Sin duda que lo necesitamos. Pero también tenemos que hacernos cargo de nuestro propio futuro. No podemos vivir descansando en subsidios y planes especiales. Porque derechamente en algún momento pensaron que Arica podría ser (inaudible) Por dos razones fundamentales. Porque está a 56km de una ciudad donde las condiciones son totalmente distintas. No tenemos igualdad de condiciones, porque tenemos el agua más cara, costos operacionales mayores, y fundamentalmente por las leyes laborales. Aquí en Chile por contratar un trabajador te descuentan 235000 pesos mensuales, y en Tacna te cuesta 56000 pesos mensuales. O sea no tienes por donde competir. Luego la única opción que te queda para competir es que hicieras productos diferenciados, y nosotros tampoco tenemos ese valor diferenciado. Por ejemplo una variable súper importante son las patentes. Arica no produce casi ninguna patente. No hay innovación, hay muy poco innovación y desarrollo. Y lo que hay es muy aislado. Y eso es una desvinculación de estos grandes centros de estudios de la sociedad civil. La universidad de Tarapacá es una tremenda universidad, que tiene mucha infraestructura, mucha plata, muchos doctores, pero que no producen nada para la sociedad civil. La universidad se dedica a hacer sus papers, verdad, que se lo publiquen, pero esos papers no están asociados con como mejoramos los procesos productivos, como generamos elemento con valor agregados. De hecho la facultad de agronomía, con los agricultores está en una guerra. Porque para los agricultores la universidad no sabe nada, y para la universidad son todos unos indios que no saben producir.

No hay dialogo.

Y no solo que no hay dialogo, sino que hay posiciones en contraparte.

Tema de la universidad / educación, que los jóvenes vuelvan a trabajar en el interior y repoblar.

Es bien dramático lo que pasa. La educación está totalmente desvinculada de la estrategia de desarrollo regional. Entonces en el fondo, Arica está como está por una serie de equivocaciones. Es como en el fútbol. Si un día decido ser aguero; el otro día me enojé y quiero ser delantero, nunca voy a lograr nada. Donde somos buenos, vamos a lograr. Yo tengo una profunda convicción que donde somos buenos es nuestra cultura. Y hoy día que pasa, llega un turista francés, se sube a un bus a la 6 de la mañana a los 0m sobre el mar, se sube a 5000 metros sobre el nivel del mar y se baja el mismo día (rire). No quiere venir para nada! Entonces tiene que llegar a Putre, ahí le hacen alguna actividad, le muestran la cultura, y durante cuatro días. Hay que mejorar las bases productivas en estos lados. No hay mucho más opción.

En San Pedro de Atacama...

La diferencia con San Pedro de Atacama es que va todas las lucas para los hoteles, y no para la gente. Hay cadenas de hoteles, de restaurantes. Nosotros no queremos cometer el mismo error que en San Pedro. Queremos que la plata quede para la comunidad. Ahí si vamos a apostar al desarrollo de la identidad, de la cultura, el apego, el amor por nuestros orígenes. Si nosotros hacemos lo mismo que

en San Pedro que a lo mejor va a pasar y que en algún momento empezó a pasar en Putre, la plata va a quedar para las grandes transnacionales y va a ser lo mismo que con las mineras. No es en contra de las grandes inversiones extranjeras sino nosotros queremos que las inversiones sean para la gente. Porque así va a ser la única forma que nosotros pobleemos la... Porque ahí los gallos se van a quedar en estos pueblos pero con ganas.

Porque esta prioridad por poblar esta zona?

Por... Porque... Por varias razones, primero por la identidad cultural. Lamentablemente (*rires*). Se perdieron culturas en el sur de Chile, en Atacama, son pueblos que se fueron acabando justamente porque nunca se les respeto como tales. Y nunca le dimos condiciones para que ellos permanecieran en el tiempo. Hay una cuestión súper curiosa. (inaudible)

Tema de la agricultura (inaudible)

Agricultura de subsistencia. Lo que se ha buscado es que es viejo entienda que tiene que mejorar su proceso productivo para que el pueda vender a un precio mayor, y en el fondo que tengamos posibilidad real de competir en mercados diferentes. Hoy en día en Arica si no se juntan los agricultores no vas a poder exportar. Porque las capacidades productivas que ellos tienen son limitadas. Y hay un mundo globalizado que permite muchas oportunidades, que son también amenazas porque si tu no eres capaz de satisfacer este mercado (inaudible)

Pasa por las semillas, el tipo de riego, los invernaderos, las especies naturales o no, hay muchos factores. Pero hoy en día está el SAG, hay muchas instituciones, se hacen cargo de ese problema. Es problema del desarrollo étnico que nadie se hace cargo.

Y la CONADI está ahí?

La CONADI tiene algunos programas, sí. Pero... Pero a raíz de los resultados, el impacto no ha sido tan potente. La CONADI está hace 10, 15 años, incluso hay un programa que se llama Orígenes, pero los pobres siguen siendo pobres. O sea no hay un... (inaudible)

Trabajan con ellos?

Poco. Poco. Porque nosotros necesariamente tenemos que articularnos con las municipalidades, la municipalidad nos está contratando. Y desde ahí nosotros estamos llegando a la comunidad.

Hacen evaluaciones de la gestión de las municipalidades?

Se están haciendo ahora evaluaciones de tiempo del gasto, impacto de proyectos... O sea nosotros cuando hacemos los perfiles de los proyectos evaluamos con una serie de factores. La evaluación ex post no se está haciendo. Ahora se van a empezar a hacer. Y no solamente nosotros sino que todas las instituciones públicas entendieron que se está perdiendo mucha plata. Si ves el FOSIS, debe haber metido en Arica por lo menos unos 50 o 60 millones en los últimos 10 años. Si uno evaluara cuantos de los proyectos de emprendimiento que ellos favorecieron.... (inaudible)

Las evaluaciones se preparan según una serie de preguntas...

No han hecho evaluaciones.

Pero lo que hacen Uds.?

Nosotros estamos considerando por ejemplo los tiempos de... Hay un estudio diseñado, yo me voy a demorar 180 días, cuanto se están demorando. cuanto se demora la municipalidad en licitar, que es otro tema. Y después hay una variable (inaudible) Ministerio de planificación aprueba los proyectos.. Y la verdad es que los resultados han sido bastante mas malos de lo que quisiera. De 17 proyectos probablemente vamos a sacar 5. Y los otros 12 van caer.

Se podrían consultar los proyectos?

Si, si, nosotros somos un país transparente. Estamos obligados a darte esa información.

Sobre la evaluación, se hacen una serie de preguntas a los alcaldes, para el control de gestión...

Hoy en día no hay ningún instrumento validado de evaluación. La evaluación la hacemos nosotros mismos que somos su contraparte. De hecho hoy en día estamos cerrando un proyecto con el ministerio. Pero se les quitaron las luktas porque no las gastaron. No tenemos una cantidad de proyectos contundente, porque los municipios son malos ejecutores de las platas... Las municipalidades rurales tienen una cadencia significativa de... Una cantidad de profesionales, luego no necesariamente los profesionales son (inaudible) Porque los sueldos son bajos y las condiciones son precarias. La gente, una persona que va a vivir en Putre, a 5000 metros de altura, probablemente solo... a la primera oportunidad que tiene de cambiarse de trabajo se cambia, entonces todo el aprendizaje de genero generalmente lo perdiste. Entonces se genera una suerte de circulo vicioso.

El trabajo de la SUBDERE con los municipios tiene formas específicas por estar en la región de Arica?

De alguna forma si, o sea nosotros, por ejemplo el trato que tenemos con la municipalidad de Arica y con la municipalidad de Putre son distintos. Porque entendemos que las particularidades de cada una de ellas son diferentes. Y nosotros sabemos que tenemos que enfocar mucho mas en los municipios que tienen escasas capacidades, porque en definitiva el éxito del proyecto va a pasar también por la ejecución propia. Para que vayamos generando iniciativas que se vayan luego transformando en inversiones. En cambio la municipalidad de Arica tiene una cantidad importante de profesionales.

En termino de región...

En términos de trato, no hay un trato diferente. Nosotros hemos pedido un trato diferente. Yo estuve hace tres semanas en Santiago con el subsecretario, nuestro jefe, yo fui y la pedida fue explicita. Nosotros no somos iguales que Santiago. Porque hoy en día no esta en Arica, esta metodología de intervención. Nosotros tenemos programas aislados. Decimos 'aisladamente yo voy a desarrollar el territorio'. O me pongo las pilas con algo sistémico, o simplemente no voy a poder

desarrollar mi región. Y nos vamos a transformar en regaladores de dinero, empresa consultora, contratistas, pero no vamos generando (inaudible)
Por ejemplo el proyecto de Putre, de alcantarillado, esta del 2002. Y no ha pasado nada.

Y los planes de desarrollo, planes especiales para localidades aisladas ¿

Hoy en día la SUBDERE esta trabajando un proyecto de planes especiales. De hecho se esta desarrollando un estudio de vulnerabilidad y de territorio aislado. En el fondo quieren identificar cuales son estos terrenos aislados y vulnerables, y a partir de ello generar un plan especial para estos territorios.

Un plan al nivel nacional

Al nivel nacional, pero orientado a estas localidades, estas comunas. Ellos hablan en términos de comunas. Pero tienen que llegar a bajar a localidades. Porque una comuna puede tener 30 localidades. Ciertamente. Una vez que tengamos las comunas vulnerables inidentificables, vamos a bajar a territorios. Dentro de eso nosotros tenemos 2 de 4. General Lagos y Camarones. Y los objetivos que priorizaron son súper básicos. En Putre hay un banco pero a 200km de Putre tu vas a tener luz. Entonces se van a identificar 100 comunas. De ahí.. Porque una comuna vulnerable era San Pedro de Atacama. San Pedro no tiene banco. Esta a 200 o 300 km de Calama, pero evidentemente no es vulnerable porque tiene una economía con una gran cantidad de empleos...

Y han trabajado con ASASF?

La asociación de municipios rurales, que es una contraparte técnica nuestra, esta trabajando el tema de ASF. Solo recién.... Lo que pasa es que esta asociación de municipios rurales era regional. Era interregional, o sea era cuando Arica era parte de Tarapacá. Entonces cuando nosotros nos independizamos, quedo esta asociación de municipios rurales. ¿Cual es el problema que tenemos nosotros, como SUBDERE? Que el presidente de esta asociación es de Camiña. Y la asociación de Camiña no pueden ser la nuestra, de gobierno regional, porque es otra región. Entonces si bien hoy en día eso no esta resuelto, ellos crearon una secretaria ejecutiva regional. Entonces deberíamos empezar a trabajar con esta secretaria ejecutiva regional, los programas que son directos de asociación de municipios. O sea nosotros no podríamos colaborar una situación técnica, porque son de la región. Entonces nosotros la verdad es que estamos hace mucho tiempo trabajando en esto, del 2009, yo llegué en septiembre de 2010. Y sabemos que... La verdad es que tenemos un trabajo súper amplio. Me gustaría conversar en dos años mas si nos resulto. Pero con entusiasmo nos vamos a quedar.

(B) Otra cosa importante es que Arica, por la situación geopolítica que tiene Arica, es netamente alterado, ambientada como una (inaudible) Por la frontera con Perú, Bolivia, le ha dado (inaudible) La parte logística. De alguna forma se esta tratando de cambiar esta perspectiva, y quedar en el lado mas que nada productivo. Es una de las cosas principales del cambio que debe tener Arica.

Este cambio es de mediano, largo plazo?

No, no tiene que ser de corto plazo.

Se quedo esta percepción de que era mas una zona militar...

Bueno ahora ya no hay tantos militares, en su momento un porcentaje importante de regimientos fueron cerrando. Bueno hay algunos que dicen que Arica en el caso de una guerra con el Perú esta entregada. Y que la defensa comienza en Camarones. Eso es lógico, no es tanto de estrategia militar. Pero ellos no conocen tan bien el terreno como lo conocemos nosotros. Y la otra visión es que lamentablemente nos comió la globalización. Nos comieron dos monstruos que son Iquique con la Zona Franca y con la minería, y Tacna también con la zona franca y con la minería. Y con políticas de estado concretas. O sea, concretas. Nosotros el problema que tenemos entre paréntesis es que tenemos todo el interior protegido. Si tu hace tres años atrás hubieras sacado todo el parque Lauca, lo desafecta y le metai minería probablemente nosotros hoy en día tendríamos mucho mas condiciones económicas de desarrollo que lo que tenemos actualmente. Pero en su momento no hubo voluntad política, pero no solo no hubo voluntad política sino también hoy en día estamos sujetos a lo que dicen las comunidades indígenas.

Y ahí cambia bastante, el tema de la minería también...

Y ahí la minería a mi juicio pasa a tener otro camino. Entonces porque regular los pueblos, porque sentimos que hay entidades económicas que podríamos desarrollar allá. Y creemos profundamente que son nichos importantes de negocio que (inaudible) Y donde la mayor ventaja va a quedar en la comunidad.

También porque no queda otra...

Y también porque no tenemos otra opción. (rises) Lo estas viendo súper claro. No tenemos otra opción.

Y no tenís mas opción como región. El puerto no va a crecer porque no es puerto grande. No es un puerto que sea especialista en determinada cosa. Se mueve si y solo si esta la carga boliviana. Si no este puerto se muere porque en (inaudible) Teni un puerto enorme, en Iquique teni un puerto enorme y en (inaudible) Teni un puerto enorme. Este puerto no compite, no tiene ni una posibilidad de competir.

La idea de los corredores bioceánicos...

Es súper potente, pero hay que haber voluntad política. Y la inestabilidad política que tiene Bolivia impide que lo hagan. Entonces no es (inaudible) Que pase por nosotros solo, sino... Tendríamos que pavimentar hasta el Matto Grosso nosotros! Estamos haciendo muchas conectividad, del lado nuestro. Del lado boliviano no necesariamente lo van a hacer. De hecho incluso en algún momento se pensó, hay muchos productores de soya en Brasil, que les salía mucho mas económico sacar sus productos por Arica que por Brasil. Porque los puertos de Brasil están full. Entonces toda esta mercadería, no las pescan. Pero el problema es como conectas tu corredores bioceánicos objetivamente de verdad. Yo te puedo decir, sinceramente no si es el mejor proyecto, conectamos un mercado enorme. Si pero lo estamos esperando hace 10 años. Y que es que nosotros vamos a exportar o producir? En el fondo va a ser de salida no mas. No tenemos volúmenes importantes, hay, eventualmente con un proyecto que se llama las 1500 hectáreas podrían generar una cantidad

importante de empleos, pero en el fondo va a ser consumo no mas. No va a haber una gran inversión.

Y el otro problema grave que por mucho que nos duela es que nosotros (inaudible) Normalmente los fines de semana pasan 4000 o 5000 iquiqueños. A un consumo de 10 luka (inaudible) Y yo fuera gobernador de Arica yo pondría un funcionario de aduana, un (inaudible) Para que el que llegue de Tacna se pegue 4 horas, y no quiera ir mas. Y que se quede la plata acá en Arica. Porque nosotros estamos alimentándole la economía a ellos. Lo único que nos falta es que nos vayamos a vivir allá. Hay gente que se va a Tacna que es mas que nada gente que ha jubilado, porque la plata les dura mucho mas allá en Tacna que acá.

Para volver al tema militar, se pueden conocer la cifras de la evolución de presencia militar acá?

Antes habían 4 regimientos. Hoy en día hay uno. Eso fue el gobierno militar, ellos se pasaron y armaron una zona militar en Arica. Pero la realidad es que antes habían cerca de 10000 militares, hoy en día hay 4000. En Putre habían 1500, 2000 militares, hoy en día hay 400. Y eso es algo objetivo.

(inaudible)

Además que para los militares es buena zona Arica. Entonces a ellos les gustaba este paramo. Es una ciudad bastante barata, entonces acá iban capitalizando.

Y en términos de material militar?

Hay un helipuerto, hay cuarteles, pero la verdad según entiendo yo el fuerte militar del norte esta en Iquique. De hecho acá no tenemos las FACH. Las fuerzas aéreas de Chile están en Iquique. Entonces (inaudible) Además de que el aeropuerto esta al lado de Tacna. Nos tiran un balazo y nos aíslan al tiro. Entonces es una situación compleja. Y como no hay una voluntad de potenciar la región, por ejemplo dejar Arica sin impuestos, estamos mas vulnerables. Por ejemplo en Arica hay dos neurólogos. Hay un neurólogo cirujano. Si dicen que el mejor medico de Arica es LAN CHILE! (*rires*). Si tienes una enfermedad grave te vas a Santiago. Pero es un tema de idiosincrasia. Mira, cuando el ministro de salud actual, en algún momento el dijo voy a comprar camas para los hospitales. Todos en contra, porque decían que iba a favorecer a los ricos. Pero no importa, lo que necesita la gente es sanarse. No les importa si es particular o no particular, porque en el fondo lo va a pagar el estado. Entonces hay un tema ideológico que impide tomar decisiones que hoy en día apostarían a mejorar la calidad y el tiempo de sanación. Así es. Es un cambio cultural, un cambio que nos va a costar un montón porque existe esto, ideológicamente algunas personas no están dispuestas a que el privado se desarrolle. Yo creo en el estado regulador. Yo creo que el estado debe estar mirando que no hayan situaciones anómalas. Creo en este modelo, creo en las subintendencias que tenemos que regular, porque (inaudible) Tu tiempo tienes que ocuparlo en cosas que realmente tienes que hacerlas tu, po.

Que formación tiene?

Yo soy administrador publico. Y después hice un MBA.

Para terminar en el tema del turismo...

De hecho, el modelo que se está utilizando es con la comunidad. La comunidad se tiene que hacer parte y actor relevante, quizás no tanto en la definición del circuito, porque existe especialistas que identifican, que hacen estudios de mercado, de que es lo que buscan los turistas. Pero si en la ejecución del desarrollo, una vez que está en su localidad.

Con la participación de los Bolivianos y Peruanos en estos circuitos?

No, todavía no está definido así, pero si hay proyectos, por ejemplo hay uno que se llama Capac ñam, que es la Ruta Inka. Involucra a 5 países. Entonces se está definiendo rutas interiores, y de hecho el de Arica es entre Socoroma y Putre. Ese es un proyecto internacional, pero es Inka, no aymara.

Y con los aymaras...

Yo creo que se están asentando las bases para eso. ASF sin duda que es un primer *approach*, importante con respecto a eso. YO creo que eso va a terminar siendo algo así.

Ahí Chile está liderando, no?

Ahí Chile está liderando porque tiene una ventaja con respecto a Perú y Bolivia. Nosotros estamos con una apertura económica mayor. Y además de que tenemos un riesgo país más bajo, tenemos más estabilidad económica, más estabilidad política. Pero en Perú es buenísimo el turismo. Pero yo creo que va a apostar para allá. Por mucho que no hay una institucionalidad formal del Aymara, todas estas conversas del ASF en el fondo está generando un movimiento, un concepto de nación. Y ese concepto de nación ellos lo van a explotar y yo no tengo duda de que en la medida de que nosotros vayamos desarrollando este tipo de circuitos y de que ellos se están dando cuenta de que ellos pueden ser parte de este mundo globalizado, en la economía de mercado, se van a incentivar en hacer lo mismo. En el fondo les va a permitir un desarrollo integral que hoy en día no tienen. Veamos en 3 años más.

Muchas gracias

- **Lieutenant Francisco Javier Alvarado Rios, Carabinier, zone frontalière de Chacalluta, 13 avril 2011.**

Le quería preguntar un poco como trabajan acá en la frontera, y cuál es su trabajo

Y específicamente acá en la zona de Chacalluta?, o hacia el interior también?

Hacia el interior también, ustedes trabajaban en toda la zona?

si, es que a ver, los departamentos fronterizos, que son las tenencias de retenes que se encuentran hacia el interior, dependen acá de la sub comisaria de Chacalluta, el trabajo específico acá en la sub comisaria de Chacalluta, mantenemos servicios policiales durante las 24 horas completas, que nosotros nos, dedicamos ahí específicamente a cooperar a los servicios públicos, y el personal que hace el servicio ahí se preocupa de lo que es el tránsito de los vehículos que tanto entran al país, y que salen, especialmente lo que es fin de semana que es un gran flujo de gente que sale hacia la ciudad de Tacna. Específicamente ahí la misión de los funcionarios es regular el tránsito, ya, para que sea más expedito el tránsito, además de eso, se realizan servicios acá en la población, donde abarca parte de la ruta 5 norte, poblaciones acá existentes en el lugar, y se realizan servicios policiales ordinarios que se llaman, donde se acogen denuncias y se acuden a los procedimientos normales que hay durante el día. el servicio netamente que se hace en el interior, como se llama, del destacamento fronterizo, hablamos de, por ejemplo lo más conocido yo creo que es Chungará, Visviri, se realizan servicios en la población, donde se patrulla el sector fronterizo, ya, que abarca una gran cantidad de kilómetros, ya, donde los carabineros específicamente la misión de ellos es evitar el paso ilegal de personas, tráfico de drogas, y el tráfico de vehículos que generalmente son robados en la ciudad y son sacados hacia Bolivia/Perú, por pasos no habilitados que son los sectores más vulnerables dentro de la frontera, que en general existen muchos, tenemos muchos, entonces esa es la misión que tenemos específicamente de los funcionarios que realizan servicios en lo que es la frontera, frontera neta donde tenemos 9 destacamentos fronterizos en estos momentos que dependen de acá de la subcomisaria de Chacalluta. Aparte la misión principal del funcionario que trabaja en frontera es la soberanía nacional. significa cuidar lo que es el territorio, integrarse con las personas que viven en estos sectores que son netamente gente ermitaña se podría decir, porque ellos de repente si usted sube, se dará cuenta que solo en un radio muy grande se ve una casita y ahí vive una persona, dos personas y ellos viven así casi todo el año entonces nosotros también llevamos esta nacionalidad, integramos a las personas hacia la como se llama, hacia la sociedad se podría decir, interactuamos con ellos realmente se está patrullando todos los caseríos acá en el interior donde se está conversando con las personas también, aparte de la labor que te comentaba anteriormente de lo que es patrullar. Eso es en específico lo que se realiza acá en frontera. Sería la integración nacional, patrullaje preventivo, lo que es la frontera y la soberanía nacional, esas son las 3 misiones específicas del funcionario que trabaja en frontera no solo acá en la zona norte, sino que en todo Chile ese podría decir que es la misma misión que se cumple. yo personalmente he tenido la posibilidad de trabajar en frontera este es mi sexto año, trabajé en la cuarta región también en frontera, específicamente era el mismo trabajo que como se llama, estamos haciendo acá

Estuvo 4 años trabajando...

Estuve 4 años trabajando en la cuarta región, en la tenencia puntas del toro, un paso a Argentina, paso fronterizo con Argentina

Y ve alguna diferencia en su trabajo allá en la cuarta región, con el trabajo de acá

Netamente de terreno si, o sea estoy hablando en el sentido del paisaje, la geografía cambia un poco, pero el trabajo de cómo le digo, de nosotros los carabineros que trabajamos de Arica a punta arenas, es el mismo siempre, nosotros tenemos bien marcado los puntos las misiones y funciones que tiene cada funcionario en su área, y específicamente lo que es frontera, es el mismo trabajo del compañero que trabaja acá en Arica, o el que trabaja en el extremo sur de Chile. Es exactamente lo mismo. diferentes realidades, por razones obvias, allá en el sur, o acá, son eh, tenemos más lluvias, la nieve acá casi todo el año con más sol, pero en general, el trabajo y la función que realiza acá personalmente la que yo realice en la cuarta región y el carabinero que trabaja en el sur, es exactamente la misma.

y su relación con la gente

la misma, exactamente la misma, la integración es igual, uno visita constantemente a las personas, sea como ya, en el lugar donde uno esté, siempre se va a juntar con alguien en frontera, siempre uno en las partes menos, que se pueda imaginar, va a haber alguien viviendo ahí, entonces uno tiene que conversar con ella, acercarse, y tratar que esas personas también se integren, a lo que es nuestro país

Le parece que la población esta mas dispersa acá, que allá (inaudible) De repente

En el ámbito personal se podría decir que creo que acá en la zona norte están más dispersa lo que son como se llama estas salidas que están acá en la zona norte, allá en el sur como se dice, se vive una vida un poquito más familiar, entonces como se llama, existen como más, pueblitos donde están reunidos, existen grupos, entonces diría que están como más unidos allá en el sur, están más cerca también de lo que es la sociedad. pero acá en el norte, yo me he dado cuenta personalmente que acá pueden a ver kilómetros y kilómetros y uno no va a encontrar a nadie, entonces esta más disperso acá en la zona norte

Y ustedes tienen que saber quien está en la zona

Por supuesto, como se llama, el personal que está trabajando en frontera, conoce como son, como son tan pocas las personas que viven al interior, conocen a las personas que ya llevan años viviendo ahí, entonces uno cuando llega alguien extraño, se da cuenta al tiro que como se llama, es gente nueva y por ende uno tiende a fiscalizarlo para saber con quién está tratando y para saber a quién va a tener en su sector. aunque muchas veces estamos cerca del sector peruano, llega mucha gente a trabajar, que son de Bolivia, Perú, entonces uno tiene que fiscalizarlo, así como uno fiscaliza a cualquier persona, pero ahí uno va consultando antecedentes, si tiene alguna orden pendiente, ya sea chileno o puede ser extranjero también, y pero como sea, uno acá en frontera casi siempre sabe la gente que vive aquí, adonde son tan poca gente, sabe, conoce a cada una de las personas que habitan los pueblitos y caseríos

Y Cuando hay feria en la frontera?

La feria específicamente, en el sector de la tenencia de Visviri, sector tripartito, se realiza una feria todos los días domingo donde, como se llama, bueno, tripartito se llama por qué hay un Hito que por un lado esta Chile, el otro está Perú, Bolivia, y uno da la vuelta en círculo y al mismo tiempo está en los otros países, por eso dicen que es la foto más cara, que hay, porque esta uno en los 3 países al mismo tiempo, esta feria se realiza todos los días domingo a partir de las 9 de la mañana, donde específicamente el fuerte de Chile, es la venta de cueros, de cueros de alpaca o llamas, hacia la república peruana/boliviana, y ellos como se llama, exportan o venden lo que es fruta, verdura, y accesorios típicos de ellos, de la zona. Esta feria como le digo, se realiza todos los días domingo, hasta las 2 de la tarde, en el sector tripartito. Donde carabineros realiza todos sus servicios policiales todos los domingos ahí está para resguardar el orden en el sector. y a la vez, policía peruana y boliviana tiene sus servicios preventivos ahí, como es tripartito, y además, se aprovecha ahí para hacer entrevistas con ellos, y coordinar también algo, si puede estar pasando, algo anómalo que pueda estar pasando nosotros también le podemos entregar información, y ellos también nos entregan a la vez información, y ahora a fin de mes se realiza la feria camélida (inaudible) también, en el sector de la provincia de Visviri, y como se llama, es casi el mismo rodaje de lo que te explicaba anteriormente, esa feria dura 3 días eso sí, y ahí hay show artístico, es como mas, es un show que se realiza más que nada en el sector de Visviri, donde vienen grupos nacionales, van a haber grupos también de Perú y Bolivia, y por supuesto, también va a estar presente carabineros, con sus servicios especiales, como se hacen en todos los espectáculos que se realizan en frontera o en la ciudad.

(inaudible)

Esta feria se realiza todos los años, en diferentes fechas el año pasado por ejemplo fue en el mes de marzo, a fines de marzo, este año corresponde, se va a realizar los días 29 y 30 de abril y primero de mayo finaliza. Pero se realiza casi todos los años. Muchas veces no se realiza, rara vez, pero por razones... particulares que no tengo esa información, pero generalmente se realiza casi todos los años.

Y en la feria de los domingos, tienen controles específicos?

Controles vehiculares, fiscalizamos la ley de tránsito, igual que como se hace acá en la ciudad, se le pide la documentación del móvil, se hacen controles de identidades también, ya, como le explicaba anteriormente, de repente llega gente nueva, entre comillas, que uno no ha visto nunca, y se le realiza el control para saber qué tipo de persona está en el sector, se realizan revisiones preventivas en el sector de la feria, ya, y como se llama, y se le coopera también a los servicios públicos ahí en el complejo el paso, para que sea más expedito el tránsito hacia la feria.

El complejo se habilita de forma especial?

no, funciona de forma normal como todos los días, en general el día de semana en lo que es el sector de Visviri, el complejo es muy lento, muy lento, pasa muy poco vehículo liviano, lo que más pasa son camiones, pasaran 7 u 8 al día, y el día domingo, el complejo funciona de la misma forma, y con la única diferencia que pasa un poquito más de personas y vehículos que van hacia la feria, y que hay que controlarse ahí en el complejo ahí en los sectores públicos

y en la feria a la gente le molesta controlarse

no para nada, es un trámite y aparte que es un trámite que no es lento, como pasa tan poca gente, este trámite es rápido, no pasa lo mismo que pasa acá en Chacalluta, como un día sábado acá, entre las 11 y las 1 del día, se forma un taco impresionante donde muchas veces las personas de repente tiene que esperar 20 o 30 minutos para poder controlarse y poder pasar, y hacer el trámite en el control santa rosa, y ahí llegar en una hora más a Tacna, acá el paso control es muy rápido, no tiene que ser mas de 2 minutos, 3 minutos por vehículo, que controla con aduana y investigaciones, después pasa por nosotros para hacer el control vehicular, hacer nuestro trabajo, y a la vuelta serian los mismos controles, mas el SAG, porque vienen entrando al país, el SAG es lo que controla lo que tiene que ver con su área, pero no es un trámite largo, así que

Y en la altura...(inaudible) el control de la fruta..

Generalmente carabineros ahí hay complejo fronterizo que no mantiene el personal del SAG, no hay personal del SAG, entonces generalmente es en esos pasos donde carabineros aparte de su función inherente, tiene que cumplir muchas veces la función del SAG, en el caso de acá del sector, en todo el paso, en todos los complejos que tenemos acá, que tenemos el complejo de Visviri y el de Chungará, mantenemos servicios de aduana, de investigación del SAG, nosotros acá principalmente no fiscalizamos la misión que hacen ellos y no obstante, se sale a patrullar con personal del SAG, ellos constantemente nos piden poder salir con ellos, principalmente en las noches en caso de que tengan algún problema, pero uno los acompaña a los caseríos a ciertas partes, pero ellos son los que cumplen su misión, por eso que el SAG constantemente está efectuando charlas a personal de allá de fronteras, coordinan charlas, dictan charlas de personal también, en caso de que tengan que adoptar algún tipo de procedimiento o algo, y a la vez nos sirve también a nosotros para cultura general.

y trabajan también con los municipios, para hacer los trámites, para informar a la gente,

En forma directa lo hacen en forma directa como lo hago yo de repente a lo que es frontera en Visviri, lo coordinan directamente conmigo, con el encargado del SAG de la comuna de Putre, y coordinamos juntos y yo después veo la disponibilidad de los funcionarios, los días y las horas en cada destacamento para que ellos concurren a las charlas. no sé si ellos coordinaran charlas a trabes de las municipalidades de general lagos, que corresponde allá a fronteras, para efectuar charlas con las personas que viven en los distintos pueblos allá, pero lo que es charlas para los funcionarios que trabajan allá, lo hacen directamente con el mando de la subcomisaria

Y para la gente como que, para que la gente se entere de lo que puede pasar o no, de cómo pueden cruzar la frontera no hacen charlas?

si pero esas son charlas que hacen como servicios, yo no podría decirle la cantidad de charlas que hayan hecho o si las han hecho o no, pero generalmente la gente sabe lo que tiene que hacer, saben lo que tienen que llevar, entonces no se tiene mucho problema de gente que llegue sin algún papel allá, casi todos saben lo que tienen que hacer

y tienen presente la gente que cruza la frontera o que llega a la frontera, que le parece

Como son ellos?

Si

mire me ha tocado la oportunidad de conocer varias partes en Chile y la verdad de las cosas fue que para mí fue un agrado a ver como se llama, estar trabajando y tener la posibilidad de trabajar en frontera, porque es una cultura muy especial la cultura Aymara que se llama, acá generalmente como se llama, la mayoría de las personas son aymaras, y ellos son muy especiales, o sea, uno los ve, su forma de vestir, su forma de actuar, de interactuar con uno, como se llama, es la verdad de las cosas, es lindo, es una experiencia, es una vivencia yo creo que no voy a olvidar, aparte que yo el año pasado tuve la suerte de estar viviendo con mi señora en Visviri, yo soy, bueno, por como todas las cosas que han dicho, yo soy el primer carabinero que ha vivido en Visviri, en toda la historia de carabineros, estuve viviendo todo el año allá en Visviri, ahora estamos viviendo acá en Arica, pero tuve la suerte de vivir todo el año aquí en Visviri, invierno estar a menos 26 grados de temperatura, y vivimos varias cosas bonitas, el mismo hecho de la feria, que ella también conoció las ceremonias, los bailes que ellos tienen, son cosas que ella y yo, jamás lo habíamos visto, ceremonias en el colegio, ceremonias en la plaza, son cosas muy lindas, y esas son su forma de vida, sus cosas allá, son sus tradiciones, y es lindo, es lindo compartir con ellos

Y como llegaron a vivir a Visviri?

a mí me trasladaron desde Calama, me trasladaron a la tenencia de Visviri, y nosotros nos casamos en marzo del año pasado, entonces como yo estaba en Visviri, y ella era mi mujer, me tuvo que seguir, así que se fue conmigo, estuvo viviendo conmigo allá todo el año

y usted me decía que había sido el primer carabinero en vivir en Visviri

si, el primer carabinero que se radica con su señora en Visviri, a 4100 metros de altura, con frío, **con** calor, porque en frontera se ven los dos lados de la moneda, mucho calor, y mucho frío, como le digo, menos 27 grados tuvimos nosotros el año pasado en julio

Cuando fue?

Yo me fui solo primero, en febrero, el 2010, y después viaje en marzo a Santiago, me fui a casar con mi señora y se devolvió conmigo. Yo le tenía la casita lista ya.

Y usted estaba trabajando allá...

si, estuve trabajando solo allá, yo me fui solo primero, estuve un mes trabajando solo

Y allá hay una tenencia?

si, allá hay esta la tenencia de Visviri, que es un pueblito muy chico, pero que tiene municipalidad, colegio, tiene junta de vecinos, un pueblito pintoresco, donde comienza Chile

y ustedes iban y volvían

si, o sea, yo igual cuando estaba con mis días libres bajaba, pero eran pocos días que bajaba, pero la mayor parte de los días del mes yo me quedaba allá y estaba con ella

y por cosa del trabajo usted tenía que estar allá

Si, tenía que estar allá, así que tuvimos la suerte, la posibilidad, la linda experiencia de vivir por esos lados. Ahora subo, pero no tan constante como antes

Ahora hay otra persona?

Hay un teniente que va a empezar a subir ahora, pero él va solo, él va los días que tiene que trabajar y luego baja, trabaja ciertos días allá y posteriormente baja a la ciudad.

y como se llama eso de la escuela de frontera que hay allá

yo tengo la especialidad de montaña en frontera, yo hice el curso de frontera el año 2005, en la ciudad de Ovalle en la cuarta región, yo me vine trasladado de Santiago, y postulé al curso de frontera, di las pruebas, y gracias a Dios quedé, y estuve todo el año 2005 haciendo el curso de fronteras y egresé con la especialidad de montaña y frontera

ese es un curso de un año

Es un año, dura un año, la especialización donde se realizan diferentes estudios, y aparte campañas que se realizan, campañas de rocas, de nieve, de hielo, donde a uno le enseñan técnicas, escalamiento, de rescate, de disposiciones fronterizas.

algunos trabajan con el ejército

mmm, no, no se trabaja con el ejército. Tuvimos la posibilidad eso sí en la campaña de invierno, usar las dependencias del ejército, allá en el sector de Portillo, usamos las dependencias del ejército, tienen buenas relaciones con ellos, pero un trabajo en conjunto yo con ellos personalmente no lo he hecho

Y de...(inaudible) que es lo más importante?

que cada uno es importante en el ámbito que se realiza, por ejemplo, la integración es muy importante porque está dentro de los roles de nosotros, desde donde como te dije, hay que integrar a las personas que viven en sectores tan lejos de la ciudad y la urbe, hay que integrarlos, entonces dentro del contexto no podría decirle cuál de estos 3 es más importantes, porque los 3 son importantes, porque si falta uno, no estamos cumpliendo nuestra misión completamente, entonces

cada uno es un complemento, para la misión, para la función final que es del funcionario que trabaja en frontera

Y última pregunta, acá en Chile, ustedes están aquí en el complejo de Chacalluta.

A 4 kilómetros de acá, antiguamente el complejo estaba aquí al frente, yo no lo alcancé a conocer, pero ahora yo cuando llegue, el complejo funciona allá, entonces los carabineros llegan acá, se presentan a sus servicios, se les dan las instrucciones, y se trasladan hacia el complejo donde efectúan sus servicios policiales.

y usted (inaudible)

nosotros trabajamos, no sabe entrar al complejo, nosotros trabajamos donde está el corazón, la zona donde se planifica, es acá, acá, se ve los servicios del complejo, los servicios de frontera del interior, donde se planifica y organiza todos los servicios que se realizan afuera del complejo acá en el sector de Chacalluta, y en el interior también. Este es el corazón, el centro maestro que se puede decir de lo que es la frontera acá en la región de Arica y Parinacota. También se hace un servicio que cubre un sector de la ruta 5 norte, las poblaciones y se realizan patrullajes por la zona que es la pampa...

Y las minas?

Hay campos minados, pero están marcados, cerrados con mallas del ejército, que son los que ven ese tema. En este momento están trabajando, desminando como se llama, algunos sectores acá, aparte que el personal que trabaja acá, conoce el sector, sabe donde se puede meter, donde no se puede meter, y como te digo, está todo marcado

Entonces la gente que se quiere pasar desde...

Es medio complicado, pero de repente se hace, y se ha detenido a muchas personas pasando por acá de forma ilegal, sobre todo por acá en la línea del tren, por que se guían en la noche para no perderse, y eso lógicamente los va a llevar hacia la ciudad. Por acá también, pero para eso se hacen los patrullajes especialmente en la noche, para controlar que no vaya a pasar de forma ilegal. Pero como te digo, se han detenido a muchas personas ingresando y saliendo en forma ilegal, arriesgan su vida, por supuesto, porque están pasando por sectores que ellos están de repente no conocen como están pasando y como usted me decía anteriormente, pueden haber campos minados, o algo, están jugando con lo que es suyo. La línea del tren es expedita, por ahí no hay mucho, pero en general eso es lo que nosotros realizamos acá.

- **Pablo Cárdenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota, Arica. 14 avril 2011.**

Para empezar, quiero pedirte si te puedes presentar, desde cuando está en la URBAI, cuales son las funciones de la URAI, y eso, y tu formación profesional

Soy pablo cárdenas, soy encargado de la unidad regional de asuntos internacionales, llegue a trabajar en mayo del 2010, y de formación soy cientista político e ingeniero comercial. El trabajo básicamente de la URAI, bueno, hay una URAI, en cada región del país, pero la de Arica por términos geopolíticos, es la más activa desde mi percepción. La de Iquique igual tiene harto trabajo, pero en el último tiempo se ha reducido el personal que hay trabajando en las unidades, de hecho cuando se formo la región el 2008, había 2 personas trabajando en la unidad, y ahora estoy yo solo. La labor básicamente es como supervisar los acuerdos de relaciones internacionales que tiene el gobierno, crear nuevas instancias que permitan la internacionalización de la región, y asesorar al intendente en materia de políticas internacionales. Siempre y cada una de estas acciones subordinadas, y bajo la consulta del ministerio de relaciones exteriores, porque es un tema delicado en Arica, y también muchas actividades las contiene la SUBDERE, que fue una iniciativa de la SUBDERE que nacieron las unidades regionales que se establecieron en las 15 regiones.

¿Desde cuando están en las regiones?

No tengo conocimiento de que en todas las regiones estuvieran a partir del 2008, como lo fue la región de nosotros, pero tengo entendido que la región de Antofagasta por lo menos tiene antigüedad unos 8 o 9 años, y todas tienen nombres distintos, una se llama departamento de relaciones internacionales, acá se llama unidad regional de asuntos internacionales pero en verdad, es la misma agrupación técnica

¿Y con la SUBDERE trabajan... por ejemplo la subiere siempre estuvo trabajando con ustedes?

La subiere lo que hace básicamente son reunir a las URAI, dos veces al año, y se coordinan además, con la oficina de coordinación regional del ministerio de relaciones exteriores, nos juntamos una vez el primer semestre, y una segunda oportunidad el segundo semestre. Se hacen reuniones y se junta a toda la zona norte o a toda la zona sur, y puede ser en regiones por ejemplo, nosotros el año pasado en agosto fuimos los encargados de realizar esta reunión, y también el mismo año pasado en noviembre me traslade a Santiago y la verdad es como contar lo que uno está haciendo, y más que formación de las unidades, porque se supone que si uno está en el cargo, es porque tiene las competencias para hacer el trabajo

Es como remontar la información sobre lo que hacen las regiones

Y que las otras regiones sepan también lo que uno está haciendo, porque no hay mucha comunicación entre gobiernos regionales, más que la que pueden hacer las mismas personas por iniciativa propia

Entonces estas reuniones tienen también la función de coordinación, mercado regional

Pero siempre subordinados a la política exterior del gobierno de Chile más que a una agrupación por zona

Igual las ciudades pueden tomar la iniciativa, cooperación internacional

Si, esa es una de las funciones, generar instancias que propicien la internacionalización de la región, por ejemplo, actualmente.. Tu ah, tú me preguntabas si la SUBDERE siempre había trabajado, también lo que hace la SUBDERE muchas veces, porque ellos también tienen un departamento de relaciones internacionales en Santiago, que también eran dos personas y ahora se integro una persona que se llama Francisca Hoffman. Llegan muchos proyectos de cooperación internacional a la SUBDERE, y después la SUBDERE los tira a concurso, dependiendo de los montos que hayan, o contacta al gobierno regional directamente, el caso actual que tenemos, el programa regional de innovación, de sistema de innovación regional, que va a operar para los que se llamaban los FIC, antes, que eran de innovación y competitividad, eso se está reformando y la Unión Europea propuso que se coordinaran 6 regiones, entonces las 15 regiones postularon, y 3 regiones se adjudicaron el proyecto en su totalidad, y 3 fueron apadrinadas, ahora la diferencia entre ser titular y apadrinada, es casi nada, es la presencia de un profesional de manera estable en la región encargado de innovación, pero si somos apadrinados, tenemos la visita del encargado periódicamente, básicamente lo mismo.

Y la región de Arica quedo dentro de esas 3

Si, las otras 6, las otras 5 restantes, creo que quedo Valparaíso, la Serena, y no se me las otras 3 más, creo que Concepción.

¿Y de que se trata eso?

Se trata de antes, cuando se postulaban a los fondos que tenía el gobierno regional para la innovación y la competitividad, no había, existía una política de innovación, pero la idea de este proyecto, es que los propios gobiernos regionales, tengan un poco de autonomía, y de conceptualizar la innovación de acuerdo a los lineamientos y las estrategias regionales actualmente. Nosotros tenemos dentro de la estrategia regional un 4 focos que desarrollar, que son la plataforma logística, la cultura tecnificada, el turismo y se me fue la otra, y bueno y hay un quinto que se quiere incorporar, que es el de las energías renovables, entonces la idea es que el gobierno regional decida cuales son los proyectos que se apeguen a esas líneas.

¿Y eso en cooperación con la Unión Europea?

Si por que en la Unión Europea hay un programa que se llama de innovación y cohesión social. Dentro de ese programa, nos adjudicamos otro proyecto pero que lo lleva línea de Santiago y que recién aterrizo acá en Arica y que es generar un instituto de innovación agraria, y generar un consejo de investigación agraria, donde el intendente es quien lo preside, en ese sentido la mayoría de los consejos regionales e instancias de cooperación internacional, siempre las percibe el intendente. Es un poco sobre descargado, porque después hay otro proyecto que es el de la plataforma logística, que también está dentro del mismo programa de innovación y competitividad, aparte tuvimos el

programa del URBAL, que es con la unión europea también, y también tuvimos la recepción de un proyecto de organización de gestión de tipo turístico, pero ese era con la AECID de España.

Como trabajan con la unión europea, como trabajan con los agentes de este programa de innovación

este programa es nuevo, y por suerte, que el programa URBAL va a ser un aporte para un programa del RIS, que se llama, por que el programa URBAL, es una plataforma de turismo fronterizo por medio de agendas, y de mesas que se trabajan en las comunas rurales, entonces lo que va a hacer, y el aporte del une, es ver que si estas agendas trabajan de manera exitosa, y el RIS, va a adoptar esta agenda y este mecanismo de acción y lo va a hacer como propio y lo va a replicar en el resto de las otras 5 regiones porque nosotros somos en este momento la región mas avanzada dentro del proyecto, y esa es la interacción que tenemos nosotros con la unión europea. O sea, la unión europea con la SUBDERE, y de la SUBDERE, dirigiendo un poco la dirección de los 6 gobiernos regionales.

Hay una suerte de continuidad entre...

Esta vez sí, hay coincidencias y puede haber continuidad del proyecto, pero normalmente no hay una medición de impacto institucionalizada o por decirlo así de los proyectos que han actuado en la región. Además que estos 5 proyectos son pioneros en la región por que nos constituimos tardíamente, entonces yo no tengo conocimientos si en Tarapacá por ejemplo el resto de proyectos que se llevaron a cabo tuvieron seguimiento, yo creo que no.

¿O sea tuvieron seguimiento, no hay ninguna medición de impacto del proyecto?

no, no hay medición de impacto y además por que la mayoría de estos proyectos, funciona con presupuesto para contratar personal, específicamente en ese proyecto, entonces cuando se acaba ese proyecto, el gobierno regional no sigue manteniendo la profesional, contratado a menos que sean profesionales buenos demasiado técnicos, o tendrá algunos contactos, y se queda trabajando en el gobierno, pero me imagino que para otras tareas

¿Y este tipo de personal que está durante el tiempo del programa que es lo que hace?, estudios, diagnostico, o planes...

depende del proyecto, por ejemplo, se da el caso de que Rodrigo Barra, que era, que estaba encargado del programa de la esa (inaudible) y de coordinar y establecer ese convenio, y su trabajo duraba hasta no sé, dos años, y termino ese proyecto, y no ha terminado y ahora lo esta gerenciando otra persona que le correspondía ese proyecto y el esta solo contratado para instalar el modelo, y como era bueno haciendo su trabajo, paso a ser parte del modelo RIS, y ahí hay continuidad de personal, la mayoría de estos proyectos igual yo no tengo que gerenciarlos ni nada, la mayoría de las veces se externalizan en una tercera persona, yo lo único que hago es monitorearlo y si hay algún problema, o se está perjudicando a alguna persona o al gobierno regional de manera internacional, yo le doy cuenta al intendente y trato de generar alguna acción, preparatoria.

Entonces todo esto está enfocado en la idea de la plataforma turística

El proyecto del URBAL, si, la idea, no es un proyecto turístico en sí, si no que la idea es generar las condiciones para que los microempresarios puedan innovar, y se pueda replicar esta acción en las 4 aristas de la estrategia de desarrollo.

Porque es a nivel transfronterizo

Solamente para el programa URBAL, estaba concertado la cooperación con Perú, y el programa lo establecía así, el resto de los 4 proyectos no tienen contemplado en sus bases la cooperación ni la coordinación con los países vecinos. En ese sentido yo diría que el URBAL es como pionero y debería aprovecharse mucho más.

¿El URBAL tiene una, algo que ver con los municipios, trabaja con los municipios también?

si, trabaja directamente con los municipios lo que hizo, bueno, hay una persona que estaba trabajando y que estaba llevándose este proyecto, y lo que hizo primero es visitar a los municipios rurales una vez al mes, y generar mesas de turismo, donde la ciudadanía tenga derecho a dar sus ideas, a crear cuales son los lineamientos que debiera seguir para el desarrollo de las comunas del interior, y canalizarlo por medio de las mesas de turismo que muchas mesas aun no estaban constituidas, por ejemplo la mesa de camarones, gracias al proyecto URBAL, se formalizo la mesa de turismo, en el caso de Putre, no estaba inscrita la mesa, existía la mesa de turismo, pero no estaba activa, se reactivo, y a través de esas mesas, llegan las demandas a nivel central, en este caso Arica, y desde ahí se intenta trabajar para el desarrollo de los pueblos originarios.

¿Como se relacionan con Perú?

¿Específicamente en el proyecto o en términos generales?

En el proyecto y de manera general.

Hay actividades que organiza España, el programa UNE, o si no, la unión europea donde se asiste, y vemos la realidad de los otros proyectos, a demás de eso, el intercambio cuando hay reuniones, se invita a la contraparte que está a cargo del proyecto URBAL en Perú, y viceversa, pero depende mucho de la iniciativa que tenga el ejecutor del proyecto. y la mayoría de las veces, cuando viene el coordinador del proyecto, que en este caso, se llama Estibaliz Sánchez, ella visita 3 días Arica, para ver el estado del proyecto, y después se va 3 días a Tacna, no, tampoco es que nos reunamos en un punto intermedio, y se junte con las dos personas al mismo tiempo, sino también de la unión europea, pero quizás ahí habría algo que se podría mejorar porque s viene todas las semanas las personas de los 2 países y eso ayudaría mucho mas en integración.

¿Y este proyecto URBAL se relaciona más directamente con la región?

Lo que pasa, es que en este caso paso directamente al gobierno regional, y fue por que España ya estaba trabajando y ya había trabajado con Tarapacá, entonces cuando se desagregó la región,

dijeron, bueno, trabajemos en este proyecto con Arica, y se instalo, y el único proyecto que ha sido así como concursado, ha sido el RIS, donde se ha competido con las otras regiones

¿Y el URBAL interviene también la SUBDERE en la gestión?

No, no interviene la SUBDERE en la gestión, es directamente el UNE en España, son las personas que más tienen contacto, y eso depende del URBAL que es de la unión europea, entonces ese es el contacto que se tiene

¿Y hay criterios, para que se tome el proyecto?, cuales son los criterios que debo generar de cómo tengo que hacer las cosas

hay un monitoreo, y como te decía, ellos previese que esto debería hacerse mensualmente una visita a los municipios, en ese sentido, la participación social ha funcionado de esa forma, entonces esos son los criterios que operan, que son totalmente impuestos por el programa de España, que es la tutoría que nosotros tenemos

¿Y también tiene que relacionarse con la gente del Perú o no tanto?

Es que en una primear parte, se hacen las mesas de trabajo y se coordinan las reuniones de trabajo, y se capacitan a la gente, de los pueblos del interior. El siguiente paso es generar estas agendas de innovación, estamos justo elaborando la parte de licitación de la agenda, y son 30 agendas en este momento en la parte de turismo y van a haber consultores que guían a los microempresarios, en la realización de las agendas, ahora no existían consultores que tuvieran conocimientos de esta modalidad de trabajo, entonces los consultores también fueron capacitados de acuerdo al programa y al proyecto, entonces tuvimos una jornada donde vino el UNE, y otro modelo de trabajo que se llamaba (inaudible) pero que no recuerdo bien lo que significaban las siglas, lo podemos buscar, entonces se capacito a ellos, y una vez que están las agendas instaladas, y cuáles son las oportunidades que tiene de innovar, se tiende a hacer el cruce con los empresarios peruanos y ahí la idea es vender a la macro región, no vender a Arica como un segmento aparte, en realidad es no ver a Tacna como una competencia, si no como un complemento

¿Y en términos geo políticos es factible?

En términos geopolíticos el programa yo creo que es posible en términos de turismo, ahora siempre estamos subordinados a las directrices de la política nacional y a las órdenes de cancillería, desde Santiago y lima respectivamente, pero la realidad en región desde mi punto de vista, es totalmente distinta.

¿Las relaciones fronteriza desde el lado peruano/boliviano, tiene buena disposición para trabajar con regiones chilenas?

la disposición es buena pero siempre obedece también al esfuerzo que pueden hacer las autoridades locales, entonces si es que el intendente en nuestro caso tiene dentro de sus prioridades intensificar las relaciones con el presidente regional de Tacna, se va a facilitar mucho más las actividades, hay

actividades que son permanentes, que son por ejemplo se invita a Chile para el 28 de julio, primero se celebra en el consulado de Perú el aniversario de Perú y después se va al gobierno regional de Perú, con las autoridades regionales a celebrar el aniversario de Perú en el caso de Perú, eso es el 28 de julio, ahora el 28 de agosto, es el aniversario de Tacna, también se invita. Y también para el 18 de septiembre que son las festividades acá, también nosotros invitamos a la gente de Perú. El año pasado de hecho, para el 28 de julio, desfiló un pequeño, una pequeña parte de militares chilenos, en Perú, entonces esa igual es una actividad de integración fuerte, por que ver soldados chilenos marchando en Tacna, puede ser un poco quizás, fuerte para la población o gente más nacionalista. Con el caso de Bolivia no es igual, nosotros no somos invitados normalmente a la paz, por, pero es más, por un distanciamiento de kilómetros, a 60 kilómetros de Tacna, estamos mucho más proclives a ir allá que a Bolivia.

¿Y al revés?

también, en septiembre igual, tengo entendido igual que ese acercamiento partió en el gobierno de la presidenta Bachelet, cuando estaba acá el gobernador Gutiérrez, creo que el gobernador Gutiérrez tenía muy buena llegada con, de amistad en verdad, con las autoridades peruanas, entonces creo que propicio esa invitación.

es muy reciente entonces

Si es muy reciente.

Pero las relaciones entre Tacna y Arica, son bastante antiguas, los intercambios de convenios...

¿de convenios?, no sé, pero en términos de lo cotidiano, es mucho más intenso de lo que se percibe a nivel central, pero siempre subordinado a la voluntad de la contingencia política de la autoridad local, y del esfuerzo que le quiera poner cada intendente o gobernador o presidente regional o alcalde de Tacna.

(inaudible)

Si

¿Y en términos económicos? ¿Cree que, se creen proyecciones distintas a las de otras regiones del país?

creo que Arica tiene proyecciones distintas a. bueno, creo que estratégicamente Arica, comparativamente con el resto de las regiones tiene potencialidades que pueden ser de mejor manera aprovechadas, por ejemplo a título personal, considero que la inestabilidad política, muchas veces de Bolivia, genera que la inversión extranjera pueda ser desviada un poco a nuestra región, pero siempre el trato de esos privados está al cuidado nuevamente de las relaciones que tiene Santiago con la paz, muchas veces donde las regiones de Bolivia, Tarija, Santa Cruz, tienen y han luchado mucho tiempo por la autonomía, no es bien visto cuando nosotros intensificamos las relaciones en el lado norte, y hay quejas desde Cancillería en la paz, hacia DIRECOM por ejemplo o el

departamento de relaciones exteriores, ahí podría aprovecharse, desde el otro punto de vista, y conversando su influencia con lo anterior, no creo que haya otra región del país, que tenga 5 proyectos internacionales actualmente, eso es porque tiene un foco internacional marcado, y la unión europea lo ve con buenos ojos esta región. Actualmente las empresas internacionales y multinacionales que están, son ligadas a la agronomía y a las semillas, al tratamiento de semillas, hay dos que son bastante importantes, que tienen en Arica, un desarrollo mucho mejor comparativamente con otras regiones por el micro clima que ofrece el valle. La parte de la plataforma portuaria también es comparativamente con hilo por ejemplo, es ventajoso por lo que yo he conversado con el gerente del puerto, Pedro Jaramillo, o Osvaldo Señorelli, que es gerente de la empresa portuaria de Arica, porque el estándar medioambiental del puerto es superior al del sur del Perú, entonces los puertos, o sea, las empresa internacionales también ven esta calidad y vienen acá a invertir. por otro lado, con Tacna, el intercambio que tenemos en materia de comercio, es siempre mucho de mercado informal, contrabando, o fin de semanas que van chilenos a comer, a comprar diversos productos, pero para ellos igual es harto, por ejemplo en fin de semanas largos, 18 mil personas son las que atraviesan la frontera, y el o 20 mil personas y Arica tiene sobre 30 mil habitantes, es decir es el 10 % de la región que se traslada a la región vecina, es súper, fuerte, tenemos por ejemplo al interior en Codpa, una fiesta de la vendimia en abril, mayo, que se está volviendo cada vez más popular como fiesta, y van 8 mil personas, que es como yo creo el segundo evento mas masivo, luego de las visitas a Tacna, ningún otro evento concentra tanta participación de población arqueña. algo que no te había dicho, y que muestra en verdad como se vive la integración acá en Arica, es para los años nuevos, nosotros para los años nuevos tenemos la visita de muchos turistas bolivianos, de Cochabamba y de la paz, por ejemplo, y a las doce del día, a las doce de la noche es el año nuevo en Arica, después a las 1 de la mañana, se celebra de nuevo, porque tenemos una diferencia horaria de una hora con Bolivia, y de nuevo se celebra, y después a las 2 de la mañana, se celebra con la gente del Perú que está acá, entonces se celebra el año nuevo 3 veces,

¿Y los pueblos del interior participan de este tipo de integración?

Bueno, como te habían comentado en otras entrevistas, la mayoría de los pueblos del interior ha migrado, e igual les falta un poco mas de instrucción de los pueblos originarios por parte del gobierno regional. Hay actividades que propician la integración de los pueblos pero sin educación de calidad, sin consultorías de calidad, sin trabajo estable, la población va a seguir viniendo a los grandes polos de trabajo o de desarrollo como ha sido la tónica del resto del mundo y de la historia del mundo, porque siempre la migración rural urbana no es algo nuevo, o sea, es algo que viene de cientos de años ya

¿Y los municipios del interior?

Los municipios del interior, tienen tipos, pueden postular a distintos proyectos que son financiados por el gobierno regional, y son votados democráticamente en el congreso regional. Dentro de ese escenario, hay que considerar el lobby que ellos pueden ejercer, y no se puede desconocer el rol que hay entre el gobierno regional y la oposición, muchas veces como en todas partes del mundo uno tiene que funcionar con lobby y acuerdos políticos para desarrollar las políticas públicas.

El caso de aymaras sin fronteras es como el trabajo de...

el caso de aymaras sin fronteras, yo no lo trabajo mucho, por que cuando llegue a la unidad, ahora recién voy a cumplir un año, tuve el contacto con una persona de aymaras sin fronteras, que se llamaba miguel flores, y me contó de que se estaba desarrollando este programa y yo recopile otros antecedentes y el gobierno regional en este sentido no tiene recursos para estar apoyando algún programa aislado, o donde hay otros mecanismos como por ejemplo de participación económica, si es que la gente quiere por ejemplo dinero para realizar alguna actividad cultural que tenga un carácter internacional, lo hacen a través de los fondos del 2% de cultura, si es que hubiese que apoyar. Para una actividad de deporte, lo hace con el 2% de deporte, entonces en este caso de los aymaras sin fronteras, si el proyecto me pide recursos a mí, yo no puedo otorgar los recursos arbitrariamente y sin concursabilidad.

O sea no entra en los marcos de las políticas de desarrollo regional ni tampoco en el marco de política internacional

yo creo que entra dentro de lo macro, lo que pasa es que el caso de aymaras sin fronteras igual e particular porque cuando se gesto y tengo entendido que se adjudico, Arica se estaba separando de Tarapacá y de algún modo ese proyecto había sido gestado por el gobierno regional de Tarapacá, además que los municipios en ese sentido igual son autónomos para decidir la participación dentro de sus proyectos, no estaba instalado en su génesis en el gobierno regional, entonces yo puedo dar todo el apoyo técnico o tratar de que sea relevante, a nivel país, pero mas información y gestión, que recursos económicos

Y que le parece la integración del (inaudible) a aymaras sin fronteras

Me parece bien, creo que en un proyecto, como por ejemplo el URBAL, que une a Perú y Chile, ese proyecto que une las fronteras, es bueno, o sea, siempre la integración es positiva desde mi punto de vista. Ahora, coordinar los 70 municipios que están dentro de aymaras sin fronteras, es algo un poco difícil de ejecutar, y de lograr porque por lo que yo tengo entendido por ejemplo, se están haciendo consultorías a través de ese proyecto, donde se ve cuales son los problemas del tránsito por ejemplo dentro de las fronteras, de los 3 países, nosotros tenemos el comité de fronteras que es una reunión anual, que funciona de una manera aleatoria, o sea, un año en Chile y al otro año se celebra en Perú, y así, sucesivamente lo mismo con Bolivia, y son unilaterales, y para generar algún acuerdo bilateral, dentro de esas acciones que son oficiales y además con participación donde DIFROL, duramos un día entero trabajando a full, más un segundo día, donde se establecen conclusiones que finalmente son llevadas a los distintos ministerios de Santiago y de Lima para que decidan si se puede hacer un avance fronterizo, entonces creo que mas la... la integración es buena por aymaras sin fronteras pero no creo que se pueda lograr acciones que se puedan sostener en el tiempo, y que sean resolutorias, o sea, más que buenas intenciones, de hecho ese es el problema que nosotros tenemos en los comités de fronteras, que los servicios públicos todos los que interactúan en las mesas fito-sanitarias, el SAG, el SAG es normativo, entonces tiene que consultar, nosotros decimos, miren ahí hay un problema con la mosca de la fruta, podríamos hacer una acción en conjunto, ya mira, entonces hay que llamar, el SAG manda la información a Santiago, y se ve desde Santiago la posibilidad de mejorar en ese concepto.

Entonces se legisla en cosa de fronteras en el impacto en las familias

El impacto inmediato, sí, inmediato sí, pero llevamos 11 encuentros, y eso durante los 11 encuentro sí, yo creo que si se han mejorado cosas, por ejemplo los temas relevantes siempre son la infraestructura de los complejos fronterizos, el personal de los complejos fronterizos y en ese sentido si se han establecido logros, pero son de largo plazo, no son cosas inmediatas como tú dices

No sé si hemos hablado de la frontera turística

No

Hábleme de eso

estuve por el mismo programa URBAL, recientemente supe que había un programa que se llama... que lo ve también la unión europea que se llama fronteras libres, pero es un proyecto que busca asociar y vender, turísticamente y para el mundo la región andina. está participando actualmente Perú, Bolivia y argentina, y me da la impresión que les falta un pedazo que es Chile, tengo entendido que cuando se gestó ese proyecto habían unos problemas políticos para el alcalde de Putre, que fue también participe del programa sin fronteras, el señor Francisco Humire, que extraoficialmente creo que no fue, una de las razones fue que por problemas legales que finalmente terminaron por aislar a Chile, pero la reunión de ahora nos dimos cuenta que es imposible generar una imagen de la macro región sin la participación de nuestro país, y la idea es que el programa URBAL pueda conversar con el programa de las fronteras turísticas y instruir desde San Pedro de Atacama hasta el norte de Arica, el interior de Arica que sería el lago Chungará, también Codpa, Camarones, el interior de Iquique también, de manera de vender la macro zona, y no la imagen de Perú y Machu Pichu solo por ejemplo, o el salar de Atacama solo, o el salar de Uyuni, o Tiwanaku, sino que la idea es mostrarle al turista una red de caminos que están disponibles, y que el arme su circuito. la idea de este proyecto también y que no te había comentado antes, es que van a hacer distintos mapas temáticos, y quieren hacer la macro región cultural, con la macro región de las iglesias, de lo religioso, conformar un programa donde están las distintas fructificadas y además señalar en rutas, todas las iglesias altiplánicas que se pueden visitar.

Y están conversando entonces para unir URBAL a...

Que cooperen, claro, es la idea al final de los proyectos de la unión europea, que conversen y que pueda haber retroalimentación dentro de los proyectos, además que todas las regiones tienen el componente común de que son regiones fronterizas, con realidades distintas, con contextos históricos también distintos, pero comparten la mayoría creo el sentimiento de que han sido postergados por los gobiernos centrales. Eran por ejemplo, me tocó ver una vez un proyecto en Honduras, donde ellos también son mucho más efusivos, y alegaban bastante, de que no se puede esperar que el gobierno central venga a dar políticas especiales a las fronteras si no que las fronteras tienen que tomar las riendas y sean un poco más activas y que el desarrollo de los pueblos hermanos, no es por otra vía, si no que no sea la integración, que en competencia no van a poder llegar nunca a crecer la región.

¿Y cree que también tienen la... pendiente lo que tiene que ver con la seguridad?, desarrollar las fronteras

tenemos en el caso particular de Chile, las fronteras creo que la mayoría de las personas, todas las autoridades y los ciudadanos están de acuerdo en que quieren demorarse lo menos posible en pasar en la frontera, eso es una percepción y un deseo generalizado, ahora las fronteras se hacen a veces mucho más visibles en el caso de nosotros por el tema de la droga que es particularmente ese el punto el tema con Bolivia y el Perú, nosotros no somos productores de droga, pero Bolivia y Perú sí lo hacen, de hecho Bolivia lo primero que hizo cuando llegó Evo Morales, fue desalojar a la DEA, entonces se ha convertido en uno de los principales exportadores en los puertos de Chile, como, por la posición y imagen país que tiene, llegan a la mayor cantidad de mercados mundiales, son una buena plataforma para la exportación de esta sustancia, entonces tuvimos la visita del embajador de la Unión Europea en Chile hace un mes atrás aproximado, y el intendente le manifestó el deseo de poder incorporar algún programa que ayude y aumente el control de esta sustancia en el límite, y también pensando que es un beneficio para los puertos europeos, porque al final, la mayoría de la droga tiene destino a Europa, Asia, Estados Unidos, entonces, es un bien global por decirlo de alguna forma, no hay nada comprometido, si no que se está trabajando y el 1 de abril y el 30 de mayo tuvimos la visita tanto del embajador de la Unión Europea en Chile, como de la embajadora encargada de Latinoamérica en la Unión Europea, con asiento en Bruselas acá en la región, que habría que ver qué sucede con eso.

falta cooperación de otros países vecinos

también, en septiembre igual, tengo entendido igual que ese acercamiento partió en el gobierno de la presidenta Bachelet, cuando estaba acá el gobernador Gutiérrez, creo que el gobernador Gutiérrez tenía muy buena llegada con, de amistad en verdad, con la (inaudible)

La última pregunta, crees que Arica como región tiene un papel específico en términos de soberanía territorial...

Bueno, después del tratado del 29, cuando Arica quedó para el territorio de Chile y Tacna quedó alojado en Perú, siempre se ha hablado de que hay un... y también hay un sentimiento bastante acertado de parte de la gente, de los ariqueños sobre soberanía en el territorio y se sienten bastante orgullosos de ser ariqueños. Se celebra el 7 de junio que es la toma, el asalto del morro de Arica, efusivamente, quizás hoy en día, no creo que vaya a ser posible inmediatamente pero se podría cambiar en vez de que fuera el 7 de junio, podríamos celebrar el día de la integración con Tacna, eso sería una señal un poco más amigable, que estar todos los años el asalto al morro de Arica, que fue básicamente, o sea, históricamente el triunfo o la adquisición de esta ciudad en territorio chileno, por mi parte yo estoy mucho más dispuesto, en mi cargo yo creo que de alguna manera debiese ser de esa forma, a fomentar la integración de los dos territorios, pero claramente también hay muchas veces, un antagonismo y un poco de recelo, tanto de Perú hacia Chile, por, sienten que se ha quitado el territorio, como también de los chilenos, a Perú, y ahí también habría que considerar el fuerte ingreso o fuerte incremento de mano de obra peruana dentro de las zonas de trabajo tanto en Arica y ahora se ha extendido también a territorio central, entonces el recelo también viene de esa población que donde ve que Arica tiene una fuerte tasa de desempleo, piensan que les están

quitando el trabajo, o recibir remuneraciones mucho más bajas, donde los privados van a estar pagando los menores costos, entonces eso es otro elemento que de alguna manera incide en las animosidades que puedan existir entre ambos países, pero como tú me preguntabas al principio, el concepto de soberanía por parte de la población, si está instalado y la verdad es que fuertemente, tanto, quizás no es consciente, pero inconscientemente si uno analiza los elementos que en todas las actividades por ejemplo oficiales, acá se canta el himno de Arica, no sé si eso suceda en otra región del país. La bandera de Arica, no flamea en tantos lugares, pero el himno en todas las ceremonias se cantan, los niños de chicos se lo saben de memoria, y esos son símbolos patrióticos... de hecho, y de manera anecdótica también el 7 de junio por ejemplo en Santiago, se celebra y se hace todos los años una fiesta y se reúnen todos los ariqueños en Santiago y la fiesta es interrumpida unas 3 o 4 veces para cantar el himno de la ciudad.

Y los santiaguinos no..

de parte de Santiago en ese sentido yo creo que se aprecia... el conflicto con Perú es algo reciente, no tiene tampoco tanta relevancia en términos de que por ejemplo el 21 de mayo es feriado, y tenemos el mes del mar, que fue solamente una batalla o de alguna manera simbólica, por la forma en que cuenta que murió Arturo Prat, que se formó como un icono, como un héroe, entonces, pero para Chile el 7 de julio, no es feriado, está apareciendo en los libros de historia, pero quizás en términos de defensa, es mucho más relevante la conquista de un territorio que la pérdida de una batalla y la consagración de un héroe, pero eso en términos de defensa, hablando no de manera personal, lo que yo crea

Pero en términos de defensa si se considera así

Si, es más relevante.

Y en términos de defensa Arica sigue siendo un lugar, un espacio donde hay más militares que en otra...

no sé, te mentaría en el número de gente, lo que sí, me he reunido con las personas del ejército que están a cargo acá, y me han dicho que gente, el número de personas ya no es tan alto como lo fue en años anteriores, y me imagino que cuando casi estuvimos en guerra con Argentina en los 70, que fue cuando se instauraron todas las minas antipersonales en las fronteras, porque de alguna manera, el país, en términos de defensa, arriba hacia el sur, y para no descuidar el lado norte, dejó instalado todas las minas antipersonales, que se comprometió y está sacando actualmente. él decía que no había, que se había reducido el contingente de militares, no obstante el poder militar, la tecnología, ha aumentado, el poder de defensa sigue siendo igual o quizás superior, creo que Chile ha sido, el año pasado uno de los países que ha tenido un incremento en el gasto de defensa y de comprar armamento. Brasil creo que fue el otro

¿Y eso se puede consultar?

Si, son públicos, y a nivel de país, también lo puede consultar.

Terminando, la última pregunta, usted trabaja en términos de cooperación (inaudible)

si, esta eso, a nivel central yo creo que Santiago maneja mas la cooperación triangular, nosotros como gobierno regional no establecemos muchos programas, tiempo atrás, nosotros llevábamos mas avanzado el programa URBAL, hubiese sido una buena oportunidad para nosotros capacitar a las personas que están a cargo del programa URBAL en el otro lado, pero no creo que se esté trabajando a nivel regional mucho de cooperación triangular, si hay muchas reuniones que llevan los servicios públicos, en el marco del comité de fronteras personalmente, donde se comprometen, porque es como un instrumento para... que hay, y que queda escrito, y tienen que estar cumpliendo y ni siquiera así se cumplen los acuerdos que hacen los, en los servicios públicos, pero no hay proyectos de cooperación triangular, que es lo que plantea la ACSI en estos momentos, además del ingreso de Chile a la OCDE, donde nosotros ya no recibimos los fondos como alguna vez lo hicimos, claramente en ese sentido tenemos más libres recursos económicos y la mayoría , que no te había comentado, de los proyectos que tenemos, son 50 y 50, por ejemplo, el proyecto de la plataforma logística, esta valorizado en 1 millón, 700 mil euros, 800 mil euros los pone la unión europea, 800 mil euros los pone la región de Arica y Parinacota, no el gobierno regional, porque este proyecto lo lleva la agencia de desarrollo, pero además el gobierno regional también pone una parte, la CORFO también pone otra parte, el menú pone otra parte, y entiendo que se incorpora ahora la empresa portuaria de Arica que también está aportando, pero la valoración de estos 800 mil euros, son en horas hombre, en obras, no con dinero en efectivo, que eso si la cláusula indica que si nosotros no rendimos por los 800 mil euros y la unión europea si lo eso, nosotros estamos por debajo de lo que la unión europea declare, nosotros tenemos que devolver el Delta, y ahí si que, el gobierno regional tiene esa responsabilidad, y por eso yo tengo que estar viendo los proyectos, para ver el estado y que sean llevado presupuestariamente y técnicamente como debiese ser.

Para terminar, cree que chile entre los vecinos y desde la región de Arica, puede ser un modelo de la gestión publica local, regional

a mí me encantaría que fuese Arica un modelo para el resto del país, primero desde un punto de vista, tú dices desde un punto de vista internacional, obviamente, es que también, no sé si hay, otro país que tenga, son pocos lugares que tienen triple frontera, no lo sé a ciencia cierta, pero creo que en Latinoamérica no hay tantos países donde hay puntos... hay muchas fronteras donde hay países, ciudades que están muy cerca, Uruguay con Brasil, o Brasil, no sé como cuantas ciudades tiene son como 400 ciudades fronterizas y que son mucho más inmediatas que las de nosotros, Arica yo creo que si es que logra generar un mayor acercamiento con Perú, porque con Bolivia el punto más grande, que es la paz, está a 8 horas, o sea no es tan inmediato, pero si logramos avanzar con los pueblos del interior, ya es un avance, pensando en que Arica concentra el 90% de la población y que Tacna ya tiene como 300 mil habitantes o 400 mil, si concentramos Arica y Tacna, sería un ejemplo para el resto de los países, además considerando toda la carga histórica de conflictos recientes, pensando en que esto fue hace 100 años atrás, sería obviamente una enseñanza para el resto de Latinoamérica. Ojala.

- **Gregorio Mendoza, Maire de General Lagos. Arica, 14 avril 2011.**

Para empezar, podría presentarse, contar su recorrido profesional, personal, de donde es, desde cuando es alcalde...

Mi nombre es Gregorio Mendoza, soy técnico en administración pública y soy alcalde desde el año 94, a la fecha, pertenezco a la comuna de General Lagos, a la provincia de Parinacota y... nueva región de Arica y Parinacota, de antes que se creara la región, porque antes se llamaba Tarapacá, y su oficina capital es Visviri, ahí es donde operamos, donde tiene el centro de operaciones la municipalidad. Hoy solo estamos de paso nomas con algunas acciones que tienen las regiones con el gobierno regional, gestiones en los recursos financieros para los proyectos, pero puntualmente nuestro trabajo está arriba. Esos son mis datos por lo menos. Soy casado, tengo hijos, profesionales, hijos chiquititos también, así que, un duro desafío no más de trabajar arriba, en una comuna bastante pequeña, somos una comuna de 1270 habitantes, geográficamente somos alrededor de 3000 kilómetros cuadrados de superficie, y bueno, una cultura netamente Aymará, el 95% somos todos Aymará, en ese 0,5, son los centros públicos, algunos profesores y servicios públicos que están instalados en la zona. Bueno contarte un poco lo que es la vivencia en la frontera, bueno, primero mi comuna, nosotros hoy día somos una comuna fronteriza que ha avanzado en el desarrollo camélido, de alpacas, hoy día estamos apuntando a ser una de las comunas más importantes de la zona norte de Chile en producción de estos ejemplares. Estamos trabajando enfocados en mejoramiento genético de los camélidos y de darles el estatus podríamos decir, la calidad de habitantes, en términos de producción, no ser solo unos pequeños y medianos ganaderos, si no ser empresarios de criaderos de camélidos auquénidos como la llama y la alpaca. Gran porcentaje de esta especie es la que estamos produciendo en estos momentos, la agricultura no se produce por un tema de clima, pero si hay unos vegetales que en estos momentos estamos tratando de explotar como el ajo, que se da en nuestra zona. No somos una zona donde también se puede plantar quínoa, sabemos que también es un producto de la zona y que por nuestras características geográficas no nos permite un desarrollo en ese sentido. No tenemos empresas mineras donde hoy día creemos que parte de este clima es sano, está intacto, y ojala no se contamine. En esa mirada de proyectar lo que es nuestra actividad económica, queremos complementar el tema del turismo, un turismo de intereses especiales. Tenemos una riqueza cultural, arqueológica, de fauna, de muchas actividades que van complementando la actividad del turismo, y que no lo hemos podido explotar, y que no lo queremos explotar hasta no estar seguros de ser nosotros mismos los verdaderos actores de explotar nuestra tierra. No queremos que nos pase lo mismo que paso en San Pedro de Atacama que tuvo mucha inversión de afuera, y la gente que realmente vivió por años ahí, no tiene las mismas oportunidades que los grandes empresarios turísticos que llegaron a esa zona. Así que estamos impulsando un programa, yo creo que esto va a estar listo en unos años más, cuando vamos a empezar a vender lo que es este circuito de Visviri, con la ruta del azufre que le hemos puesto, y sacarle el provecho que le hemos querido sacar siempre al turismo, y tener, trabajar todo lo que tiene que ver con infraestructura y disponibilidad. No tenemos caminos asfaltados, y eso hace más difícil hacer para los turistas, por eso hacemos como un turismo especial, o turismo de aventura. La comuna tiene 9 colegios de los cuales 8 son unidocente, donde hay de primero a sexto y la de Visviri, que es de sexto a octavo básico, y de ahí los niños se van a Arica o se van a Putre para continuar con su enseñanza media, y terminan aquí en la universidad en Arica, o en otra ciudad. Ahora en cuanto educación, obviamente nuestra prioridad es educar a nuestros hijos, tenemos mejor infraestructura. La gran

inversión ha sido todo focalizado a la parte de educación, haber mejorado el estándar de vida a los profesores, de tenerle energía las 24 horas, sistema de transformadores de 220, tener Internet en nuestra zona, de tener una biblioteca pública, para que también los niños que no están informados puedan acceder a esto, y de tener buenos colegios. colegios con toda la implementación, con talleres de audiovisual, y un sistema de traslado, que permite que los niños no tengan que caminar como hace años caminaban 8 a 10 kilómetros diarios, hoy día tenemos ya solo un caso puntual, que es el de una niñita que camina cerca de los 10 kilómetros diarios, pero antiguamente eran más de estos niños, eran como 25 niños que tenían ese tipo de trayectos para terminar su enseñanza básica, y un pequeño internado en yuta, y un pequeño internado en Visviri, y hay otros donde tenemos solo un alumno, y ahí no podemos tener un internado. Y el año 2002 termina de rematarse el tema del ferrocarril, con un aluvión, que se produjo y se llevo gran parte de la línea férrea del sector, y lamentablemente el estado no pudo reactivarlo de forma inmediata, y hasta el día de hoy el ferrocarril sigue detenido y eso nos golpeo muy fuerte, y eso nos afecto porque mucha gente trabajaba en el ferrocarril y esa gente emigro, entonces cuando se produjo esto, eso ya profundizo la crisis de la cesantía. Y mucha gente se vino Arica y hoy están retornando porque nuevamente están volviendo a abrir las puertas de tener trabajo, hay empresas que esta trabajando en Visviri y también puede que se instalen empresas mineras. preferente al tema de salud, bueno, la municipalidad también tiene una función importante en lo que es salud, hoy tenemos 2 postas, apoyados por el ministerio de la salud acá en la ciudad, donde se han hecho apoyo de personal a los habitantes de la zona de distintas especialidades, y como también somos una población que prácticamente el 80% es adulto mayor, hay un trabajo más directo ya con esas personas, y el 20% de los jóvenes obviamente también recibe la atención que entrega hoy en día el estado de chile para el beneficio de los lactantes y las mismas familias, de chile crece contigo, y otros beneficios mas que se entregan. Pero en el tema de la salud primaria, de lo que tiene que ver con primeros auxilios, nosotros estamos ya recién implementados con el tema de la salud, no tenemos consultorio, pero si tenemos una ronda medica, que se le entrega con profesionales como médicos general, medicina general, matrona, y una enfermera que se hace una vez al mes y eso ayuda a que la gente esta mas resguardada en su salud. Eso es los grandes lineamientos que estamos ahora trabajando pero estamos trabajando por transformar la comuna en una comuna potente en cuanto a la crianza de camélidos, y ser mañana no solo exportador de esta especie, sino de procesar la fibra y que esto genere una mano de obra, nosotros mismos procesar la fibra transformarla en artesanía en cosas naturales, y ser natural, no contaminar ni como se llama, ni combinar lo sintético con lo natural. Nos ha ido bien, llevamos 10 años, ha sido un proceso lento, falta todavía por recorrer, pero el día de mañana va a ser una de las comunas importantes en cuanto a producción de camélidos, porque todavía tenemos animales de buena calidad

Y por ejemplo en la producción de camélidos, son proyectos que hacen con las comunas vecinas...

No, esto es comunal nomás, ahora estamos entrando a otra etapa, el trabajo de un proyecto integral con los 3 municipios fronterizos que están arraigados en la frontera, como por ejemplo el caso de Perú, que tiene la municipalidad de Tacna, que tiene que ver con todo el alto Perú, en comarca, toda la frontera con Perú, hay una parte, ellos tienen dos tipos de geografía, la que está en Arica, y la que está en la parte ganadera. Bolivia por el otro lado, cabaña, que pertenece a la provincia de.... ellos también trabajan la zona de altura, así que no tienen agricultura. Y nos hemos reunido los alcaldes, mas de 5 y tantos años, para trabajar un poquito en común después ya exponer lo que es nuestra

especie, ayudando a Perú a la zona más arraigada a la frontera, porque a Perú hay que considerarlo que son los que nos llevan la delantera en lo que es producción de camélidos, tienen mejoramiento de años y años, pero no así en la frontera, ellos tienen en puno, porque ahí están las universidades y todo, pero no aquí en la frontera. Entonces de ahí nace que tenemos que juntarnos los que estamos en la frontera, porque mas allá de hacer soberanía, hay un lazo de amistad, cultural, y también hay problemas que son comunes a los nuestros, están de repente en las pocas posibilidades de tener algún tipo de trabajo, generar algún tipo de actividad económica, y de ahí nace este proyecto de la expo feria de camélidos americanos, que lo vamos a hacer a fin de mes, mostrando un poco lo que es nuestro trabajo en la frontera. y un poco incentivando a los gobiernos de que un día hoy las fronteras limitan el desarrollo de los pueblos, de los pueblos más pequeños, porque si bien es cierto el pasado se habla mucho, que la guerra del pacífico están heridos todos, pero ya las generaciones han ido cambiando, nosotros entendemos que el tema político, fue político que lo vean los políticos, los cancilleres, no nos afecta a nosotros, ni tampoco no da un beneficio que digamos, que si Bolivia sale por este al lado al mar vamos a tener un beneficio o si Perú gana el tema de la haya, vamos a tener más plata, no, los países van a seguir igual, pero demostrar que queremos la integración, queremos borrar la frontera de alguna forma, porque ahí una cultura que fue dividida hace muchos años atrás, y tenemos muchas cosas en común, nos diferencia una bandera nada más. Ya llevamos este 4 evento, y hemos demostrado lo mejor de nosotros hemos hecho actividades culturales, muestras folclóricas, de relevancia, con invitados como los Illapu, los Kjarkas, estos conjuntos importantes que han recorrido América y Europa, darle el toque mágico para que la gente se pueda interesar. Como le decía, a nosotros mas allá de la soberanía, a nosotros nos importa como salimos adelante, par que nuestra gente mañana no sea los mismos criadores de llamas y alpacas, si no que sean micro o casi empresarios digamos y instalar sus empresas con lo que tiene que ver el charqui, hay un proyecto a largo plazo pero eso es lo que pretendemos de una u otra forma

¿Y esta idea de borrar un poco las fronteras, tienen respaldo de los gobiernos?, regional o nacional?

Si, han entendido un poco, siempre hay mensajes que de repente se lastiman entre países, pero estos proyectos tienen respaldo de las cancillerías, la cancillería de Bolivia ha respaldado un poco, el canciller también me ha respaldado a mí, el gobierno regional está comprometido, de hecho ellos entregan parte del fondo que corresponde a este invento, y también lo hace el gobierno regional de Tacna, su canciller también está al tanto de esto. es decir a nivel nacional o internacional, los ministros están en conocimiento de todo esto, a que lo miran de lejos, si lo miran, porque hay conflictos que de repente tienen que verse en otros niveles, y tienen que estar consientes de que hay alcaldes que están trabajando por la integración, y a eso se suma el proyecto de aymaras sin fronteras, donde muchos alcaldes están involucrados en este proyecto a largo plazo, pero yo creo que nosotros representamos lo que es la integración, porque somos como el centro de la integración de america, somos 3 países juntos hermanados por una cultura, con una misma necesidad, una misma idiosincrasia, por varias cosas que nos ligan. las fronteras no mas son las que nos dividen de repente, pero siempre ancestralmente ha sido así, ha existido el trueque, se cambia la lana de repente, entonces hoy en día le damos un carácter más industrial, pero siempre ha existido esta relación, entonces esperamos mantenerla, esperamos que hay que esperar esta relación entre Chile y Perú, y de repente entienden que haciendo integración y se puede hacer un desarrollo en esta zona o en este sector de Latinoamérica, porque al final se limitan tantas cosas, que no alcanzamos ni a mirar al lado, y uno mira al lado y ve tantas potencialidades que uno puede explotar, y por cosas

tan pequeñas o no pequeñas, pero cosa que los presidentes... no el de Chile, porque el de Chile nunca ha mandado un mensaje a Perú, o nunca ha mandado un mensaje a Bolivia, hoy día veo yo como Morales tuvo la oportunidad de pescar hace unos días atrás, y ese nacionalismo, esa odiosidad contra Chile, realmente se ve que una persona, con otra cultura, por que él es Aymará, no tiene claro el concepto de desarrollo, yo creo que él ve otras cosas, mas la parte populista no mas, de querer llamar la atención porque él va a llamar a recuperar el derecho a soberanía, pero todos los que estaban ahí decían, pero que nos sirve salir al mar, si no nos van a dar ni un peso, eso no va a mejorar nada, a lo más se van a venir algunas personas para que se puedan hacer sus casas, pero esos van a ser gente de plata que vienen de la paz, de Cochabamba, entonces y uno ve la opinión de ellos, de la gente humilde, que vive tan estancada en la pobreza, y no comparte mucho esas cosas, y personalmente yo también, porque si vamos a estar en esa situación mañana, nosotros no nos vamos a destruir. Nosotros pretendemos mantener esa integración, por lo menos, hasta cuando yo sea alcalde, yo voy a ser hasta el 2012, si es que no re postulo, pero tengo mi periodo que terminar.

¿Usted diría quede los 3 estados el que apoya mas esta iniciativa, es el chileno?

el chileno, Chile siempre ha estado abierto a ver el tema de integración, y bueno, Bolivia por razones económicas, los alcaldes no tienen tanto apoyo como el caso de acá, pero también tiene apoyo, pero no tanto como tengo yo acá, yo converso con ellos cuanto es la inversión que alcanzan en el año y no superan mas allá de los 500 , medio millón de dólares, yo en cambio supero eso, estoy al borde de los 2000 millones de dólares, porque son infraestructuras grandes que hemos ido construyendo, entonces ahí se ve la diferencia, que un país se preocupa más por uno, y otros menos.

Usted cree que la gestión que tiene acá en Chile, pueda ser transferida para allá en los municipios peruanos y bolivianos, cree que se puedan intercambiar prácticas, formas de gestión

Si, se han hecho, de hecho yo he participado en varios congresos en Tacna, todo lo que es la región de Tacna. Me toco ir también a el sector de Iquitos, donde hubo un congreso de profesores, de toda la zona sur de Perú, y la zona norte de Perú, nosotros fuimos a exponer lo que era la educación en Chile, y quedaron impresionados, porque el estado de Chile invierte plata, y ver la prioridad que le dan los alcaldes a la educación, obviamente esto va a arrastrar mayor inversión. entonces ellos se sorprendían mucho porque yo les decía, bueno esta es la inversión que tenemos nosotros, es una comuna pequeña, son 1600 y tantos habitantes, y superamos a ellos por una ciudad que tiene 15, 12 mil habitantes, y era efectivo, y ellos quedaron sorprendidos porque el estado sí que se preocupa de ustedes, pero cuál es la diferencia entre Perú y Chile, es que ellos todavía dependen del ministerio de educación, en cambio Chile tiene por normativa, o en algún momento existió una división de función, entonces ahí el ministerio de educación, traspasa a los municipios todo a los colegios, la administración misma, y eso por un lado fue positivo y por otro lado fue negativo, porque lo negativo es que cuando no hay plata, no hay nada que hacer, y lo positivo es que tu desarrollo es a la visión que tu quieres, tener una mejor calidad, que los niños sigan y lleguen a la universidad, esa siempre ha sido mi meta, y lo he ido logrando porque podemos decir que hoy tenemos profesionales que han seguido su carrera, y que son ingenieros comerciales, trabajadores social... lo hemos ido logrando de a poco, pero ya de 13 niños que venían saliendo de la escuela de Visviri, uno se iba a la enseñanza media, y llegaba a técnico lo máximo, y los demás se devolvían a ver los animales, entonces para mi yo dije, no esto no es bueno, para cualquier ser humano la educación o el nivel educacional es

fundamental, tanto si mas allá de tener una herencia de una casa, la mejor herencia es dejarle una educación a los niños, así que de ahí hemos implantado un programa especial para los niños, para motivarlos, con mochila, útiles escolares, y con suerte podría decir, que hemos logrado un aporte para que muchos jóvenes sean profesionales.

¿Y usted nació en Visviri?

Sí, yo he sido nacido y criado allá

Y los alcaldes de antes, como se elegían

Bueno, antes todos se elegían. Yo el año 90, perdón, del año 91 al 92 fui concejal, perdón, el 92 fue la elección y después yo fu alcalde. Como alcalde ya voy a cumplir como 18 años, y ya me está quedando poco ya para terminar este periodo...claro, yo pase por 3 alcaldes, yo también trabaje en la municipalidad, en servicios menores, después administrativo, pero como dicen, uno nunca cree que puede llegar a estos puestos. eso lo sabe solo el de arriba que uno va a estar en estos cargos tan importantes, la verdad que yo soy una persona que lucho, lucho por el ecosistema, que no me lo contaminen, que respeten a la gente, que no haya discriminación, soy una persona muy sensible al sufrimiento de la gente y eso no me gusta, aquí en la ciudad me he transformado en un líder innato, porque me ha tocado participar en partidos, y muchos no comprenden que hace un Aymará dentro de un partido político de derecha, yo por un asunto de sueño y de también de ir viendo como era el asunto político, bueno tuve una convocación de pensar en que debería ser un político, pero no de este extremo ni de este extremo, a mi me gusta más el consenso, llegar a acuerdo, no tanto las imposiciones... ya tuvimos la dictadura, si no hacías caso, te vas, y así empezó a caminar de a poquito en el ámbito político, y de a poco me fue gustando, me quedé ahí, yo creo que voy a morir ahí, porque pienso que nunca me equivoque, soy de renovación nacional, de este gobierno, de pinera, pero con una convicción clara de cuáles son nuestras políticas de gobierno. Yo estudie mucho lo que son los objetivos políticos de cada candidato, y de cada sector, así que hasta el día de hoy, he estado ahí encaminándome, en que muchas veces me conocen por mi forma de ser, franco, y de ser una persona que puedo conversar, sentarme en una mesa, y debatir temas, el tema de la minería es un tema complicado para nosotros, nosotros siempre nos protegemos y protegemos nuestra tierra.

¿Y le queda claro los proyectos de la minera, de la minería?

si, si claro, nosotros cuando estamos llegando a un acuerdo con el gobierno en un principio, al principio yo estaba en desacuerdo, pero era lógicamente por un tema, que sabemos, que esto va a ser un daño, todos sabemos que siempre la minería va a ser un daño, pero en el largo tiempo, es pan para hoy día y hambre para mañana, eso es lo que da la minería hoy en día, pero también hemos visto que ha sido un poquito injusta la vida con nosotros porque por el lado de Perú en toda la línea de la frontera, en el hito 57, con Perú, hay una empresa grande que se instalo, con mineras y aparte eso nos causa daños a nuestra zona porque hay pueblitos que están arraigados a esa zona, y aquí en Bolivia, se instalaran dos empresas mineras, y vemos como ellos han crecido en cuanto a desarrollo de las poblaciones, entonces seguir negándose a que no a la minería, a las finales vamos a terminar nosotros destruidos, porque nos van a contaminar de este lado y de este otro lado, y que dijimos, llegamos a un acuerdo de que si vamos a llegar a la minería, pero que va a ser una minería limpia,

con todas las tecnologías, y nos han dicho que esto va a ser así, nosotros vamos a hacer. viendo nuestra situación actual de cesantía, en esta región es bastante fuerte, es una de las regiones más golpeadas del país por la cesantía, y eso, viendo que nuestra familia a veces se nos disgrega, por que parten a buscar trabajos a Antofagasta, yo tengo una hija que es ingeniera comercial y la tuve como 2 años cesante, y no se podía, hasta que logre conseguirle algo, y ahí me di cuenta que muchos jóvenes como mi hija estaban sin trabajo, y si la minería limpia, va a generar trabajos, va a generar rentabilidad a las comunas, a la municipalidad sobretodo, esto durara unos 15 años, y después no vamos a tener que explotar tampoco, pero eso yo se lo explique al intendente, le dije que queríamos una minería limpia, pero que también se pongan con el pueblo indígena con algo, entonces eso tienen que llevarlo por lógica, eso es algo que tienen que ocuparlo.

Que es lo que queremos nosotros, nos decían, ver, que nuestros estudiantes sean profesionales, eso deberían llegar ofreciéndonos, unas 50 becas estudiantiles, desde ingeniería hasta doctores, abogados, pero pagadas las carreras completas, eso sería lo mejor que nos podrían pagar para que nuestras tierras sean explotadas por empresas mineras. Lo encontraron aceptable. nos dijeron, que los 50 eran mucho, pero yo les dije y cuanto daño nos van a hacer, el daño va a ser inmensa, entonces entregarle a un joven una carrera gratis, el estás haciendo una inversión a una familia, que quizás no va a volver acá, porque su tierra va a estar destruida, y se reían, me decían, tu soy del gobierno, y estas condicionando, pero la diferencia es que a mí me elige el pueblo, al igual que el presidente, y yo no soy intendente, no soy gobernante, entonces tengo que cuidar esto, y es una opinión sana, no pido mas allá de ser un opositor, son solo las condiciones y ojala se dé, porque todavía somos el pulmón sano de este planeta, las sequía nos golpeo un poco pero con estas lluvias quedamos totalmente abastecidos, por lo menos las ñapas tienen par unos buenos años. Estuvimos un poco preocupados, no había agua, se estaban secando los bofedales, se estaban secando los pozos donde uno absorbe agua... pero ahora ya no, en los ríos estamos con harta agüita.

¿Y en el...proyecto de turismo que hay aquí, trabajan con el gobierno regional?, con la SUBDERE?

si, trabajamos con el gobierno regional y también con el bip, que es esto de incorporar a los aymaras sin fronteras, y también estamos trabajando otro proyecto complementario con la fundación activa, y FOSIS también, que eso tiene que ver con lo local nomás, porque los aymaras sin fronteras abarcan otros municipios, Oruro, la paz, la región de Tacna y la asociación chilena de municipios, que somos como 8 municipios nada mas, no tienen nada que ver ni Iquique, ni alto hospicio ni Arica, y el otro proyecto, son dos proyectos, uno incorporado y el otro es netamente local, y los otros que son los que llamamos proyecto tri nacional, nosotros le pusimos la ruta del azufre y Bolivia le puso la ciudad encantada de piedra.

¿Y quien lo impulso?

yo lo impulse eso, porque en un momento dije, nadie nos viene a ver, aquí hay que vender la frontera, porque cualquier turista quiere llegar a la frontera y pasar al otro lado, y conocer otras cosas que pueden ser distintas a las playas o un mismo lago, y todos van a Chungará, pero es un lago nada mas, entonces mas allá de nosotros tenemos animales un montón de arqueología, y los demás engancharon, tuve la suerte de tener en el último tiempo a alcaldes que captan las ideas, nosotros ya teníamos mas de 7 años trabajando con los alcaldes, y no me habían escuchado nada, decían que era una situación imposible, que no va a salir nunca, pero ahora sí, de hecho vamos a habilitar un

paso fronterizo en el hito tripartito, por el lado peruano, no tenemos control hacia Bolivia, la idea es que todos puedan entrar por Perú y bajar hasta Tacna, yo le planteé al comité de frontera, que queríamos la apertura de si frontera, por lo menos nos comentaba el alcalde que había llegado un correo de la cancillería y que esa ruta se abre y que será una ruta alternativa, solamente para turismo, y no comercial, no si eso está en la mesa de trabajo.

Y el cambio en los controles fronterizos que se ven hoy día con los complejos, ya no son los mismos

No ya no ya

Hay mucha mas tecnología

Así es, más avanzado ya en el cuento, para ingresar hay que dar todos los datos.

¿Qué opina de eso usted?

a veces encuentro que es mucha burocracia, la otra vez por otro lado tiene su ventaja, no cualquier ciudad que se controle, es bueno también para saber quien está entrando porque a veces también entran muchos delincuentes que pasan, con este flagelo que es la droga, también es perjudicial para la sociedad. yo tengo 44 años, y antes la ciudad de Arica, no era tan malo a pesar que esta es una de las ciudades más tranquilas, comparado con Iquique, Tacna, otras ciudades, lo cual es malo así, me imagino en esos años, que nadie tenía esas rejas por arriba, y ahí uno empieza a pensar, que eso es el problema de la droga, cada día hay más gente joven que se cae a la droga, y también hay profesionales, amigos que han trabajado en el gobierno regional, que han tenido toda una vida, y de repente de un día para otro, han destruido a su familia. Ahora los pasos fronterizos tiene que haber un control mas estricto, pensando en que hay que dejar facilidad también, pensando en todo esto de la integración, también eso nos molesta, porque si todos tuvieran un solo criterio estaría bien, pero de repente de aburrido algunos empiezan a ponerle problemas, molestan a los turistas de que no puede irse por acá, que tiene que irse por Tacna por ejemplo, eso es malo. pero por el lado de Visviri no hemos tenido tanto problema, no he escuchado alguna queja de algún turista, de repente alguno, pero eso también pasa porque Bolivia también trata mal a Chile, no todos son...

Y la gente que vive en las comunas fronterizas..

ahí es donde tenemos los problemas, porque antes de que existieran los controles, nosotros pasábamos y ahí nos controlaba la policía, y llegaban ellos al otro lado y los controlaba carabineros, hoy día no, hay que pasar por el SAG, hay que pasar por la aduana, y más problema si uno viene en vehículo, entonces eso limita un poco, pero hemos ido flexibilizando, porque al principio era muy estricto, que había que salir con pasaporte, pero en estos comités que hemos estado trabajando, yo he participado en todos los comités, y he sido uno de los únicos alcaldes que busco esta integración, que estoy trabajando ahí, por un lado dan el turismo para Arica, y están poniendo ciertas trabas, de que turismo están hablando, si muchas veces nos hemos juntado con empresas privadas, y eso como que ha flexibilizado un poco las trabas porque están pensando en cómo buscan un sistema más amigable, que esta persona pase sin poner la traba del carnet, y esa forma, por lo menos creo que hemos tocado la parte sensible de la parte sensible de las autoridades que estaban más estrictas que

peruano que llegara se tenía que revisar, en Bolivia de alguna forma también han tratado de hacer eso, pero son duros, uno va a pedir sus 300 dólares para poder ir dejando los controles, pero en Chile no sucede eso, pero de aquí para adelante en un año más mientras no haya nuevos conflictos que se manejan a veces por el populismo, Humala yo lo escucho de repente, y ese gallo no piensa en su gente, a veces pienso que no pensara en su gente, dice hagamos una guerra, pero no pensara en los demás, en las personas que tienen niños chicos, que no tienen un trabajo, no tienen que comer.

Y en términos productivos, el hecho que haya aduana, los controles son mucho más fuertes que antes, para usted cambia algo en términos productivos

no, si de hecho al principio cuando se instalaron los controles fronterizos, ahí tuvimos problemas porque eran muy estrictos, todos los servicios, aduana no quería que pasara nada, ósea productos locales, pero a medida que ha ido pasando el tiempo, han ido sensibilizándose, lo que si no hay un abuso, pero si tenemos facilidades en poder hacer un intercambio con ciertos productos de la zona, por eso nosotros hacemos una feria en Visviri, no sé si te han comentado, la feria tripartita, es una feria todos los domingos, donde la gente viene a comprar sus cosas, ese es un centro de abastecimiento que tienen todas las comunidades de Perú y Chile, ahí se abastecen, nos han dado la facilidad, porque al principio era muy estricto, no se podían pasar papas, o esas cosas que en Arica tienen un valor muy grande, y las personas no tienen acceso a esas cosas, porque están cesantes y tienen menos acceso con lo poco que ganaban, entonces hemos podido ir doblándole un poco la mano a esa medida. Yo creo que más adelante va a ser más libre.

(inaudible)

no eran de afuera, el alcalde que estuvo anteriormente era de acá también, pero los 5 alcaldes anteriores, del gobierno militar, eran de afueras, además que yo me siento orgulloso porque fui el primer indígena que entro a trabajar a la municipalidad en el año 80, el único Aymará, el único negro entre todos los rubios, y todas las personas trabajaban con todos los alcaldes, hoy era bastante joven en esa época y ahí empecé a ver cómo era la municipalidad, sin querer ser alcalde, después asumimos los dos y llegamos sobre Visviri.

¿Y la frontera estaba cerrada?

No, la frontera se instala el año 95, los controles fronterizos, perdón, el 92 se instalo los servicios de aduana, investigaciones

¿Y antes?

Antes era solo Chungará, antes carabineros hacia el control de migración

¿Y antes había militares?

No, habían regimientos eso sí, ahí tenían la villa industrial, tenían su sección de soldados en los años 80, 85, hasta el 85, 84, que une una sola estructura, y ahora hay guardias que están cuidando

constantemente, son dos nomás, no como antes que habían 300 personas. En el tiempo del ferrocarril, nosotros éramos al rededor de 400 habitantes, en toda la comuna, hay gente que migro.

Y el ferrocarril cuando...

El ferrocarril ya el año 2002 remato, entro en decadencia el 96, 97, cuando se empezó a privatizar la línea férrea, y después (conversation couverte par la sirène d'une ambulance) ahora no po, ahora lo único que tiene ferrocarril es Chiloé y concepción y esos son distintos

¿Y eso que me decía del 91?

Eso fue el 94

Porque antes habían personas que pasaban por ahí

si antes se intercambiaban muchas mercancías, de hecho era una de las carreteras más transitadas de Bolivia, teníamos buses, autos, iban 4 buses, teníamos sindicato de taxis, antes era mas afluentes que el lago del Chungará, y desde que inventaron esta conectividad, sonamos, pero por un problema de control de evasión de impuestos que paso en esta frontera, tomaron la decisión de cerrar el paso, y ahí había sindicato de estibadores de taxista, eran muchas personas que trabajaban, y después que cerro, tuvieron que cerrar, y eso significo 120 familias que tuvieron que migrar, después se vino el ferrocarril, y también tuvo que cerrar, después la sobrevivencia, vender llanitos, camélidos, pero hay empresas que se han instalado, hay gente que está trabajando, la pavimentación de un sector, de Parinacota y Iquique, y así va a mejorar la calidad de vida, porque va a poder llegar la gente a Visviri sin ningún problema

Podría hablarme de aymaras sin fronteras un poquito, como usted ha estado acá un buen tiempo, conoce toda la historia, que es lo que ha cambiado en los grandes ejes del movimiento de aymaras sin fronteras

bueno lo que cambio es que primero que nada se organizo para poder obtener fondos del bip, que tiene que ver con todo lo que tiene que ver con agregar valor a todo lo que tiene que ver con el patrimonio cultural, esto es importantísimo son 600 mil dólares que tenemos, y eso obviamente para nosotros permitió que se pudiesen hacer estudios de mucha relevancia en el sentido foto sanitaria, de ojala sensibilizar y simplemente hacer entender a los gobiernos, de que muchos productos están en el lado boliviano y en el lado peruano y que de alguna manera pueden llegar a ser explotados por él, por las grandes ciudades, no tener esa restricción y el tema aduanero, no tener esa restricción al usuario, que también es importante para nosotros. están haciendo capacitaciones a los usuarios, y el otro tema que es el desarrollo turístico como tal, como vana enfocar allá arriba, hacer un turismo integracional entre los 3 países, abarcando distintas regiones como es el caso de Oruro los litres, la paz, todo lo que tiene que ver la región de Tarapacá en chile, con la región de Arica y Parinacota y la región de Tacna y Moquegua, y eso ya va en camino, el estudio lo están haciendo, y obviamente los municipios asociados, pertenecen a una comunidad que son las Bolivia y las raf de Perú que son unos 15 municipios asociados y la asociación mas pequeña y que fue una de los articuladores, fue la región de Tarapacá, antiguamente, que somos 8, en Bolivia tenemos cerca de 50 municipios

asociados, pero no es mucho el aporte que entrega ellos, pero el proyecto aymaras sin fronteras, es valioso pero es a largo plazo, es como la ruta andina que nosotros empezamos, que comenzaba en san Pedro de Atacama y terminaba en Visviri, pero llevamos 10 años ya con la ruta, y hoy día yo veo que también este proyecto tiene para un buen tiempo, estamos en la etapa final, pero si se han logrado cosas, hemos visto cambios en cuanto a que nos hayan escuchado, que las cancillerías estén al tanto de este proyecto, que se estén involucrando con este tema, y eso para nosotros es un logro

Hoy en día los gobiernos regionales apoyan ...

Por supuesto, todos los gobiernos regionales, la prefectura de la paz, están apoyando. Nosotros creamos como organización todos los proyectos para los problemas en las fronteras, todo lo que pasa con los jóvenes que se van a la ciudad, pero a eso faltaba el ingrediente que es el factor económico, también donde buscar ese financiamiento, y un alcalde que ya no está, Francisco Melo, él encontró el camino exacto, que era el bip, buscar financiamiento del bip, porque todo proyecto necesita un estudio. Y el estudio económico y social que iba a salir ahí o quién lo iba a hacer tenía su costo y en ese sentido el bip nos hizo un gran aporte, y nos dio todo el respaldo que necesitábamos. Y hoy tenemos el respaldo al alero del bip, en estos proyectos que están licitados, en estos estudios que están licitados

¿Quién aprobó esos estudios?

Son las consultoras, me pillaste ahí en este momento no me acuerdo de la consultora, pero son consultoras que son internacionales, una chilena una boliviana, una argentina... Daniel Pavés, el que está al lado te podría dar más información de los nombres de las consultoras

¿Y los criterios que tuvo el BID para seguir trabajando y todo, hay criterios que no tenían antes, se complementó con la opinión del bip, del programa?

Por supuesto, es que todo este estudio iba ligado a la parte cultural, étnico, con los aymaras en el fondo, y el bip encontró que era un proyecto más étnico, nos cierto, que no solo habían aymaras solo en Chile, en Chile y en Bolivia, y también en Perú, y eso llevo a que el proyecto se transformara en algo importante para el bip, por ser étnico

¿Y lo enfocaron más en eso?

Si, por eso que el proyecto, el financiamiento dice que va ligado a la parte cultural, y eso abarca todo, como podemos circular, ver el tema cultural, el tema comercial, el tema social, un proyecto bastante ambicioso, pero que es a largo plazo. Bueno me alegro de algo haberte informado y solamente invitarte a ver si puedes ir a la feria de camélidos.

- **Martin Romero, Maire de Camarones. Arica, 15 avril 2011 (entretien partiellement enregistré).**

Se puede presentar con sus datos personales para empezar, si puede presentarse, darme un poco información desde cuando está acá, su formación personal y profesional...

Bueno me llamo Martín romero Menacho, este es mi primer periodo como alcalde, estuve dos periodos como concejal del 2000 al 2008, y ahora ya dos años y medio de alcalde

¿De donde es usted?

Bueno yo soy de Codpa, yo nací en Codpa, pero de muy chiquitito viví en Codpa, mi familia es codpeña, me pusieron en un sector muy pequeñito de la comuna de camarones

¿Estudio allá?

si, estudie en la básica allá, y bueno, después me toco estudiar aquí ya, venirme al liceo y a la enseñanza técnica, como historia de gran parte de mi vida, me dedique al trabajo pesquero, soy hombre de mar, y después retorno al pueblo originario, los vecinos y los amigos me piden que me postule a concejal, y si, me fue bien, tuve una buena respuesta de la comunidad, y ahí, me postule nuevamente, y ahí tuve que dar el salto, seguimos como concejal, ya era una etapa superada, o éramos alcaldes y le dábamos paso a la gente que viene atrás, obviamente gente más joven que también quiere ser concejal, como también he proyectado que hoy día en la alcaldía hay que entregarlo todo por el trabajo, y también serán dos periodos y después ya será, le corresponde al que viene mas atrás, y ahí tendré que tomar otro camino, ascendiendo o dando paso a la gente joven que viene atrás.

¿Y cuál ha sido la experiencia de la relación frontera por ejemplo, trabaja con los otros municipios primero en la asociación de acá?

Si, estudie en la básica allá, y bueno, después me toco estudiar aquí ya, venirme al liceo y a la enseñanza técnica, como historia de gran parte de mi vida, me dedique al trabajo pesquero, soy hombre de mar, y después retorno al pueblo originario, los ven

Y como trabajan juntos

Con los, bueno, uno trabaja con los 8 municipios de localidades rurales, somos 8 municipios, donde si lamentablemente siento que no está caminando muy bien es la otra contraparte, son los del lado de, pero y de Bolivia, porque son muchos municipios, no buscan, no buscan el acuerdo, y eso a entrampado algunos proyectos que hemos tenido con el banco "bip"(no estoy seguro del nombre) por ejemplo que no ha podido ir caminando como nosotros quisiéramos

O sea que no encuentran el consenso entre...

Entre ellos parece

Y cuáles son las dificultades ahí

Al parecer, a lo mejor puede ser que sean muchos, porque en Bolivia son 56 municipios, y en pero también hay una cantidad fuerte, entonces eso ha entrampado un poco la situación

Y acá se trabajan más en la asociación

Claro, al ser menos, menos alcaldes, es mas fácil ponernos de acuerdo, y eso que esto comenzó antes de este último periodo, han habido alcaldes nuevos pero han podido asimilar bien el tema y estamos dispuestos a seguir trabajando en conjunto

Por ejemplo, hay reuniones ¿como en esta mañana?, ¿hacen reuniones frecuentes?

Eh, no tan frecuentes, pero, situaciones como estas hay que seguir llevando, hay que seguir trabajando, dado que tenemos que sacar beneficios del tiempo en recursos, por lo tanto estas capacitaciones le hacen muy bien al personal

¿Y cuáles son los ejes de valor económico local, que tendrían que priorizar?

Los ejes, bueno son los recursos, pero estas comunas locales, hay muchas que están ya con tributación con las mineras, esas tienen, pero el resto de las comunas, que viven exclusivamente con el presupuesto municipal, imagínese, tenemos que hacer maravillas con el presupuesto, tenemos que optimizar mucho los recursos

¿Como hacer lo de la optimización?

Como hacerlo, em, primero que optimizar los recursos en todo ámbito, ser cuidadoso con las salidas a terreno, ser optimo en el cuidado de los bienes municipales.

¿Y tienen recursos de afuera?

Y claro, buscando recursos de afuera, eso es fundamental

¿Y en instancias locales, o internacionales?

Sí, bueno, los recursos que vienen de afuera, los primeros que tienen que ir a captar, los únicos recursos que tenemos aquí en la SUBDERE, tantos recursos que vienen por Chile, gracias a Dios, Chile está pasando por un buen momento financiero, por lo tanto hay que estar preparado para optar a los FNDR, y a toda la gama de productos que tienen los gobiernos regionales para los municipios

Y usted cree que el hecho de estar cerca de las fronteras puede tener un impacto en la forma de buscar recursos

eh, si, podría ser, en el ámbito internacional, pero lo que está pasando con el BID, es que por estar ligados con los vecinos, no ha sido lo más óptimo, entonces hay una cosa que ahí uno tiene que volver a pensar, replantearse, no sé.

¿Ahora en su municipio, en que trabajan más, en cuanto a su economía?

en el municipio nosotros buscamos, nos estamos convirtiendo en un municipio turístico, por eso que le damos harto énfasis a las actividades que tenemos allá, ahora se nos viene la vendimia, bueno ahora tenemos el festival de la voz regional, la vendimia, tenemos la (inaudible), y una gama de actividades que tenemos en el año que tienen que ver con que la ciudadanía de acá de Arica, en primera instancia y en Iquique, lleguen a nuestros valles, pueblos, y dejen los recursos allá, con eso estamos capturando recursos frescos para las comunidades.

OK, muy bien, gracias

- **Sixto Garcia, Maire de Camiña. Arica, 15 abril 2011.**

Bueno, primero le voy a pedir si se puede presentar, y decirme de cuando es alcalde, que ha hecho antes, un poco contarme su vida

Mire, yo le voy a contar, mi nombre es Sixto García Cáceres, soy alcalde de la comuna más hermosa del país, que es Camiña, el paraíso terrenal, soy alcalde desde el año 1992, hasta la fecha, y ahora por segunda vez, presidente de la asociación de municipios de Arica y Parinacota y Tarapacá. Ese es mi pequeño curriculum

¿Y que hacía antes de ser alcalde?

Bueno yo antes de ser alcalde, yo soy profesor, profesor de educación general básica, con un post grado en administración educacional, yo trabajé a los 21 años, saliendo de la universidad, trabajé 12 años en el área docente, en Camiña estuve trabajando aproximadamente 5 años, cuando llega la posibilidad de ser candidato a concejal, felizmente se dio el objetivo, y después mis padres me eligieron como alcalde

¿Y considera que su comuna es que... puede ser que es fronterizo?

la comuna de Camiña está ubicada en la región de Tarapacá, antiguamente era la provincia de Iquique, pero ahora por la nueva distribución administrativa tenemos dos provincias la de Iquique y la provincia nueva del Tamarugal, y nosotros pertenecemos a la provincia del tamarugal, en la cual somos 5 comunas en Tarapacá, que es la de Colchane, que es fronteriza, huara, me parece que... no, no llega a la frontera, huara, pica, que llega a la frontera, pozo, que no llega a la frontera y Camiña, que yo estoy enclavado tipo Paraguay en amerce del sur, no tengo mar, esa es la ubicación, Camiña tiene alrededor de 1500 habitantes, y tiene alrededor de 1002 kilómetros cuadrados, no somos tan grandes, somos más o menos pequeños, pero si es una comuna bastante productiva, porque el 99% de la comuna, depende de la parte agrícola, todo tipo de hortaliza, y esto se vende a los mercados de

Iquique, Arica, Antofagasta, Calama, incluso llega más al sur, y antes hace 20 años atrás, era un gran productor de ajo, hoy día ha bajado mucho la superficie de cultivo de ajo, antes era muy grande la superficie que se cultivaba, y se exportaba a países tanto del norte, tanto cañada, estados unidos, a Europa hacia España, Italia, hoy día no exportamos solo a los vecinos, pero y Bolivia cuando le falta a ellos

¿Y que importan a Perú o a Bolivia, importan más a Perú o a Bolivia?

cuando a pero le falta a veces, empiezan a tirar el mercado por acá por Arica, pero no es mucho lo que se vende en cantidades como se producía antes en Camiña, hablamos de 1000, 1500 toneladas, hoy Camiña nos está produciendo 300 o 400 pero hoy en día se está diversificando en varios tipos de productos, incluso hoy en día, Camiña no tendrá una producción mas allá de 1500 toneladas, y eso ya ha significado que el ajo hoy en día está muy caro, si usted va al mercado, el ajo está muy caro, antiguamente hace 5 o 6 años, Camiña tenía toda la producción y tenía todo el mercado copado, entonces...

¿Y que proyectos en común tienen con los otros municipios de Tarapacá?, ¿tienen proyectos en común con los otros municipios de la asociación de municipios de Tarapacá?

mire, con esto termino de la asociación, nosotros en el año 1992, cuando se democratizan los municipios y se dejan por elección popular, para poder elegir los alcaldes, bueno por ciertas normas, la mayoría de los alcaldes fueron regidos por las normas de ese entonces, por los concejales, salvo si se sacaban al 35% de los votos totales, ahora podías ser alcalde electo, ahora si tú te das cuenta, tu eres española, francesa o alemana?, ya si tú te fijas, la ley de municipios, tiene gran copia de lo que es España y Alemania, nosotros hemos visto que en un 70% es una copia casi fiel de estas organizaciones, tanto de España, como de alemana, salvo algunas modificaciones, incluso, en la dotación, en España se elijen a los concejales en el ayuntamiento, y de ahí se elijen a los alcaldes, hoy en día era lo mismo en Chile, salvo el alcalde que sacara el 35%, pero acá se puede, porque han habido hartas modificaciones, porque ha habido presión de que tantos votos, que el que saca más votos es el alcalde o en forma separada, aquí primo que el que tenía más votos la primera vez, y que se hace todo a partir del 2004 de forma separada, alcalde aparte y concejales aparte, entonces cuando llega la democratización, ocurre que hay un... nosotros siempre paliamos por el centralismo, la descentralización, que el gobierno, pero decimos que de las regiones todo se lleva el área metropolitana, el 75% de los impuestos, nacional, se lo lleva la región metropolitana. el 25% se lo llevan las 12 regiones restantes, y ahora somos 15, y hablamos de eso, pero cuando las platas llegan a la región, imagínese, el FNDR, el fondo nacional de desarrollo, que lo lleva la intendencia, la intendencia maneja los recursos, cuando era una sola región, de Tarapacá, el 95% regional que maneja la intendencia, se lo llevaba Arica y Iquique, el 5% restante, se lo llevaban las municipalidades rurales, que eran 8, y en territorio, somos más del 8% en territorio, pero en cuanto a habitantes somos menos, poquísimos, entonces es como tabla de rentabilidad, entre mas plata...pero por un lado predicamos, evitamos la emigración, que la gente este en sus lugares, en sus comunas, y que evitemos que se vayan a los poblados mayores, pero que condiciones le entregamos a la población rural para que no se vaya, trabajo (inaudible) implementación, inversión (inaudible)

si no le entregamos nada, obviamente que tiene que irse, y ahí empezó la lucha, y ahí empieza también uno de los factores, cuando se organiza la asociación de municipios rurales de Tarapacá, para esto y para ver la centralización que había aquí en la región en cuanto a recursos, nosotros golpeábamos la puerta, y o sino, golpeaba la mesa ya no un alcalde, si no 8, entonces y ahí se formo esta asociación, la primera en Chile que es antes de la chilena, la chilena se formo después, entonces nosotros, nos hicimos, yo ya era alcalde en esa oportunidad, y se formo esta asociación de municipios, y empezamos a golpear las puertas. hicimos mucho, nuestro primer trabajo era descentralizar los recursos en la parte regional, para cuento corto, el año 98, cuando yo era presidente del año 96 al 2000, llego el PIBA, del 5%, en el año 98 al 2009, se pudo invertir un 45% del fondo de desarrollo regional, en las comunas rurales (un bruit couvre 10 secondes de conversation)...pero ya no es lo mismo, ahora este tema de cómo la asociación, está trabajando, habíamos perdido un poco de peso, bueno el año pasado volví a tomar esta asociación, así que ojala, volvamos a subir sobre el 40% que éramos el año 98, y yo se que podemos lograrlo, aparte de eso hemos formado, nuestro objetivo es firmar convenios con las organizaciones públicas, con el ministerio de educación, el ministerio de salud, para poder atraer siempre más recursos, no solo el FNDR, sino también los sectoriales, y también los hemos logrado. Firmar convenios por ejemplo para las capacitaciones, nosotros veníamos trabajando con la SUBDERE por el año 94, 95, entonces generalmente ha sido capacitar con pasantías hasta el día de hoy, hoy día estamos viendo con mas fuerzas, nosotros hace tiempo habíamos tenido un decaimiento, pero hoy en día si tú te fijas, casi alrededor de 5 personas por municipios, mas de 40 personas, que quiere decir eso, que estamos retomando este tipo de capacitaciones también, por lo tanto esta asociación no solamente ha habido en el campo de poder juntarse, sino como nosotros podemos atraer más recursos, y otras de las fortalezas que podemos ver en esta asociación, es cuando nosotros nos juntamos y (le bruit couvre à nouveau 10 secondes de conversation) entonces habían del partido radical, de izquierda, derecha, la concertación, entonces esa es nuestra fortaleza, entonces como alcalde dijimos, aquí tenemos que tener un solo norte, entonces nosotros dijimos, y como poder solucionar los problemas de la gente?, como poder atraer los depósitos, Por eso nuestro norte es trabajar por la comunidad y por eso no nos importan los partidos políticos de acá y de allá, esa ha sido una de las tareas y hasta el día de hoy ha estado funcionando. otro de los logros que hemos tenido nosotros como asociación, uno dice, que me renta la asociación, bueno, esta es la rentabilidad, una de las rentas que tuvimos, y que la luchamos hartito, fue que el año 98, que también logramos, era por la parte educativa, porque los municipios nos pasaban una gran cantidad de recursos a educación, para poder solventar los gastos y demandas, que se tenían que solventar para administración y financiamiento, cuál era el problema, la unidad de subvención para todo Chile, era una sola, entonces si van 40 alumnos al colegio, se pagan 40 alumnos, y en el sector rural tú no tienes 40 alumnos, acá un colegio chiquitito tiene 10 alumnos, como tu financias con 10 alumnos, pagar al profesor, obviamente que el municipio tenía que ponerse la mano en el bolsillo, poner más plata, entonces eso iba en desmedro de las inversiones que el municipio podía hacer en la comunidad, entonces nosotros pedimos una modificación a la unidad de subvención escolar, y eso lo trabajamos con el ministerio de educación, se trabajo no solo en el municipio local, si no que se acoplaron todos los municipios rurales de Chile en esa situación, y esto tuvimos que trabajarlo en el congreso, y en el congreso también en el ministerio civil si nos podían mandar de ley, porque lo mando en conjunto con la modificación al estatuto docente, eso de que usted le toca un pelo a un profesor, y patean, hacen marchas, entonces por eso esto demoro hasta 3 años en salir, pero al final se logro. que significaba esta ley, la ley de la modificación, era no cierto en forma digamos

diferente al resto, en las comunas rurales, donde haya menos de 5 alumnos, al colegio se le pagaran por 36 alumnos, hasta 16, todas las escuelas que tengan hasta 16 alumnos, el estado le paga hasta 36, si tiene 17, el estado ya no le paga por 36, le paga por 17, si tiene un alumno, el estado le paga por 36 alumnos, eso se llama, unidad de subvención diferencial, y eso fue gracias a la asociación. Hoy en día, con esa legislación aprobada, las escuelas subsisten con 1, 2 o 3 alumnos

¿Desde cuando es esto?

Desde el año 98 o 99, no me acuerdo, eso es lo que le puedo comentar, ¿alguna pregunta?

¿Sí, bueno, usted trabaja también con las regiones de Perú y Bolivia?

Mira, nosotros como asociación, cuñado yo fui presidente, yo fui invitado porque esta asociación fue ejecutada por la agencia de iniciativas locales, y financiada por la SUBDERE para podernos capacitar, entonces cuando empezamos, la SUBDERE nos vio como un modelo porque en Chile, las chilenas se formo otra asociación, asociación del cobre, mineras esta fue la primera que sirvió como modelo. nosotros fuimos a exponer a Costa Rica, y expusimos el modelo que tenemos aquí en Tarapacá, fuimos a exponer este modelo, a Lima pero, por una invitación, y nos dimos cuenta, de que el sistema de legislación que tienen los peruanos con respecto a los municipios están atrasados 20 años con respecto a nosotros, claro que nosotros somos modelo alemán o español, modificable, y también los mismos que estuvimos en Santa Cruz, también la SUBDERE nos llevo donde yo tuve que exponer en Santa Cruz y en Cochabamba, el tipo de modelo como asociación, y darle algo, a pesar de que ellos tienen otro tipo de legislación y tienen otro tipo de cultura, que es muy difícil que se puedan asociar

y con la paz, Tacna, con los municipios rurales

no pero nosotros ahí tenemos otro tipo de trabajo, que esos son alianzas sin fronteras que es un trabajo que empezamos a hacer hace 8 años atrás, que es un trabajo que empezaron a hacer don Francisco Humire, donde hay un trabajo de conjunto en el sector fronterizo, tu sabes que hay un área que no tiene frontera que es el área de la etnia Aymará, que está en Perú, que está en Bolivia, que está en Chile, que está en Argentina y parte de Ecuador, pero la masa más importante esta en Bolivia, Chile y Perú, entonces se presento un proyecto para poder poner en valor toda esta cultura Aymará, todo este sector, este patrimonio, se hizo un proyecto y se le planteo al BID, con el visto bueno de todos los gobiernos, tanto Chile con Bolivia y Perú, por la Cancillería, y se aprobó, y ahí el bip, trabajo que duro bastantes años nos entrego una suma de unos 700 mil dólares, con una contraparte de Chile y con eso, si, no reembolsado, para hacer el diseño, el proyecto en sí, para poner en valor toda esta zona, y hemos tenido mucho peso, pero hemos salido adelante, con las consultoras, y todo esto supervisado por el BID, y este trabajo es a la presidencia de la alianza sin fronteras, que don Iván es el presidente, y una vez que tengamos el proyecto completo, que tenemos que hacer con el diseño, el diagnostico completo, se lo vamos a entregar al BID, y si esta conforme, se firman compromisos para financiamiento de todos los proyectos que se puedan hacer dentro de esta área, tanto de Perú y compromiso del bip, para que se pongan las platas

Y ahí también tiene el gobierno chileno en la asociación que tienen con Bolivia y Perú, también se busca el modelo de su asociación

indudablemente que nosotros hemos tenido hasta diferencias, porque como trabajamos en forma tripartito, los modelos de cada país no son iguales, por ejemplo si ellos quieren transferir recursos a una institución, no lo pueden hacer, nosotros molo podemos hacer, entonces tuvimos que buscar mecanismos, porque la ley, la legislación es totalmente diferente en algunos sectores, pero la necesidad es una sola, y acá vamos a trabajar en conjunto para darle a la etnia Aymará, que son en común, pero ahí tienen que adecuarse y ahí tienen que proponer todos los sectores que están trabajando con recursos del bip, esto es lo que tienen que hacer ustedes, este es el modelo, de acuerdo a la legislación que ustedes tienen de los 3 países

Esto fue con contraparte de Chile

bueno, todos tienen una contraparte en cuanto a financiamiento de proyecto, tanto Chile como Bolivia como Perú, nosotros también tenemos una contraparte en poner recursos, para contratar profesionales que sean la contraparte de los coordinadores o subcoordinadores que están trabajando en su región, para evaluar y ver, y dar el visto bueno de los proyectos de los diferentes consultores que estamos trabajando

muy bien, gracias

- **Iván Infante, Maire de Pica. Président de l'ASASF. Pica, 18 avril 2011.**

Presentación de la ASASF

2007 150 000 dólares del BID

Consultora y puesta en valor del pueblo aymará

Alianza trinacional, 57 municipalidades.

Etapa final del diagnóstico ahora ; plan de desarrollo

Permite entregar a cada presidente de cada país un documento donde dejamos plasmado lo que necesita el pueblo aymará en cada lugar. Al Presidente Piñera, a

En mayo tenemos que hacer tres ceremonias, una en cada país para entregar esto.

Después de eso viene la etapa de buscar recursos, a través de ONGs, de tantas instituciones de todo el mundo para poder concretar los proyectos. Estanques de riego en tal sector de Bolivia, para plantaciones de quinua y todo, tenemos que encontrar quien nos va a solventar eso. Si en Chile se necesitan también estanques de riego para tener mejores plantaciones, planta aromática y todo. Todos los proyectos presentados pero al mundo aymará. Para qué, para levantar al pueblo aymará de la pobreza que hasta el momento... a veces hay pobreza, a veces no hay pobreza, según como los traten en cada país también y como sea el desarrollo que ellos han tenido con sus comunidades en cada país.

Norte de Bolivia, sur de Perú y norte de Chile.

Estamos viendo el tema del fomento productivo, del turismo, de la movilización transfronteriza, ahí también han jugado mucho las cancillerías por el tema fitosanitario, que es un tema muy complicado, muy complicado. Y ahora con todos estos problemas que han habido de límites y de todo, también, no es llegar y poder hacer. Tiene mucho impacto ; entonces con eso estamos trabajando. Y

esperamos tener el consolidado de lo que estamos trabajando en el momento, para ya poder hacer un resumen de todo el trabajo que han hecho las consultoras de Perú Chile y Bolivia y entregar su trabajo completo a cada presidente.

Y de ahí será buscar recursos y buscar los proyectos mas emblemáticos que tenga cada localidad, los también que tengan mas necesidad.

Estamos trabajando mucho para nosotros poder ver cuales son las necesidades del pueblo y ver que se desarrolle de mejor forma posible ;

Y hemos buscado también mucho apoyo de la cancillería, apoyo del presidente de cada país, el apoyo de los gobiernos regionales, porque se necesitan recursos. Y para poder desarrollar proyectos se necesita plata.

En esto estamos trabajando y en realidad en esta etapa estamos, ya de consolidar esta primera etapa que es como el diagnostico. Y de ahí ya comenzar a ejecutar los proyectos, pero lo primero es que tenemos que hacer los proyectos. Porque hasta (tenemos) de perfil, no mas. Se enumera, se piden estanques de regadío, pero no están hechos los proyectos para eso entonces necesitamos recursos para hacer proyectos, la ingeniería y todo, y recién poder postularlos a diferentes recursos y fuentes de financiamiento que existen en cada país.

Que fuentes de financiamiento

En Chile esta el FNDR, fondos, regionales, ministerios de la agricultura, cancillerías, ONGs, asociaciones corporaciones, de todo tipo de institución que se encargue de hacer solventar... en España hay muchas ONGs que ayudan. Entonces vamos a ponernos a buscar quienes realmente se interesan en ayudar al pueblo aymará y poder buscar.

Como trabajan con las cancillerías ?

El rol de las cancillerías es por el tema de soberanía. Que tu sabes que los países tienen todos estos problemas, y también por el tema fitosanitario. Que es uno de los temas mas complicados. De como traspasar la frontera con los productos y todo el tema sanitario, que es lo mas complicados. ¿A lo mejor si nosotros quisiéramos traer de Bolivia llamos, faenados, a lo mejor a los supermercados, que la carne es rica, como traerla ? Hay que saber donde se van a carnear, donde se van a traer... Ahí entra a trabajar la cancillería.

Existen posibilidades de importar llamos ?

También queremos importar llamos, exportar nuestros productos típicos, como fruta, camélidos del sector del alto Arica, Parinacota, Quínoa, que nosotros también somos productores de quínoa... Pero para eso necesitamos tener solucionado también el tema jurídico. Están las leyes de los tres países.

Cancillería/tema fitosanitario

Vamos llegando a acuerdos entre países, hacemos una consultoría para que vea todo el tema jurídico.

Existe esta consultoría ?

Todavía no hemos podido, se nos ha hecho muy difícil poder encontrar los abogados que puedan trabajar porque tienen que tener conocimiento del derecho internacional. De los tres países. No es como la arqueología que es la misma en todo el mundo. Tienen que haber abogados expertos en derecho internacional que puedan hacer un reglamento que sea aprobado por cada país.

En el tema de soberanía, como se percibe...

Tú sabes que han habido algunos problemas. Entonces nosotros esperamos que eso vaya decantando y que podamos no tener problemas. Pero es muy importante como van a hacer el tratamiento de la soberanía porque Bolivia está exigiendo más... entonces a lo mejor se puede (perder) este proyecto por estos problemas.

Han tenido problemas ?

No hemos tenido hasta ahora. Tuvimos en un principio muchos problemas en como poder consolidar nuestra alianza. Porque los bolivianos querían ser presidentes, los peruanos... Y al final decidieron darme la presidencia a mí, en una reunión.

Siempre Chile está liderando el proyecto, cierto ?

Claro, justamente. Es que este proyecto nace en Chile, por. Nace en Putre, con Francisco Humire, no es cierto, y a la final la presidencia queda en Chile. Entonces eso fue muy bueno para nosotros también, porque también nos permite poder opinar y tener el manejo de este proyecto, y saber como se está manejando. Pero la presidencia está acá, la tesorería está en Bolivia, la secretaria está en Perú, o sea los cargos son repartidos. Hay una directiva, compartida con los tres países. Entonces las decisiones se toman a través de los tres países. Si no hay acuerdo calificado no podemos nosotros tomar decisiones.

Cree que las prácticas de gestión de los municipios chilenos se pueden traspasar...

Justamente. Esa es la idea. Esa es la idea. Por ejemplo en el tema turístico, que a lo mejor nosotros tenemos ideas muy buenas en como hacer circuitos turísticos, a través del salar de Uyuni, y hacer estos circuitos a través de los pasos fronterizos, pero pasos peatonales, no pasos con vehículos por que sino no habría negocio. Porque también se trata de hacer negocio a través del fomento productivo, entonces que los vehículos lleguen a la frontera, y que los tomen los operadores turísticos chilenos, ellos pasan caminando, que si los controlan carabineros o la policía boliviana, vuelven... Porque si vienen con sus operadores de allá, y llegan acá, que van a ganar los chilenos ? Queremos que haya paso, pero peatonales.

El pasó Cancosa está habilitado para peatones.

Y queremos que siga así. Porque lo que buscamos también es que haya recursos que se puedan trabajar y complementar.

Que cree que ha cambiado en el proyecto desde el inicio ?

Es que en un inicio era una idea. El alcalde de camina lo trabajaba pero en la línea de idea, de perfil, pero no podíamos trabajarlo porque no teníamos recursos. Ahora se pudo concretar el trabajo de este proyecto a través de las consultorías. Pudimos pagar las consultorías a través de los 150000 dólares que nos entrego mas un aporte de cada país. Chile entrego 33 000 dólares, Perú otra cantidad y Bolivia también para pagarles a sus representantes que van a las reuniones, y que en el fondo son los que sancionan a las consultorías. Hay un chileno y un boliviano que están a cargo de eso. Que dicen no, eso esta bien esta mal, y funciona. Las consultoras se eligieron a través de licitaciones públicas. La elección del presidente también no se hizo con aclaraciones, hubo votación secreta.

Como se entrego un monto por cada país ?

Por los municipios. Chile entrego 33 000 dólares, creo que Bolivia entrego el doble porque dependía del numero de municipios en cada país. Y Perú también apporto un poco más. Es que nosotros no somos muchas municipalidades. Son 57, puro Bolivia son 35 o 37 municipalidades, mas 20 y tantas de Perú y ocho chilenas.

Apareció una reflexión para los pasos fronterizos en el proyecto. Cree que hay que trabajar en los controles fronterizos, facilita o es mas una barrera para el proyecto ?

Yo creo que el tema de los controles es bueno. Es bueno, aunque nosotros decimos no debería haber frontera. Pero hay que tener un control por el tema fitosanitario. Porque nosotros, imagínate que este la fiebre aftosa allá, la mosca de la fruta, a través de los animales... tenemos que controlar. Más que un problema yo creo que es como una prevención. A lo mejor tendríamos que tener mayor agilidad de los sistemas, mayores facilidades. Pero tienen que haber los controles. Ahora también tenemos que ver por el tema de los indocumentados. Porque sino nos vamos a llenar de gente no documentada de todos los países. Y eso creo que también tiene que haber un control. Estos proyectos estamos trabajando, pero también con la finalidad de poner en valor, pero no descuidar por supuesto la soberanía de cada país, y los resguardos que tenga cada país en los que tenga que ver con los temas de cancillerías.

El control de gente indocumentada antes no era tan fuerte...

No era tan fuerte. Y ahora hay mucha gente indocumentada, pero también de otros países, colombianos, gente que este llegando que también tenemos que controlar. Ahora tú sabes que también viene el tema de la tuberculosis, que también tenemos que controlar. Por eso yo creo que es bueno tener control a través de las fronteras. Pero sin que sea un obstáculo por nosotros, por ejercer negocios, hacer intercambios, y poder trabajar en forma muy unida con todos los países. De esto se trata este proyecto.

La gente que vive cerca de la frontera cruza...

En algunos lugares pasan. Pero eso no corresponde. Pero sé que en algunos lugares lo hacen. Son ya como mas un poco, mas a lo amigo. Pero yo creo que es muy bueno este tema porque le va a permitir a estas comunidades tan pequeñas poder comercializar sus productos que a lo mejor son de gran valor, pero que en este momento ellos no tienen la posibilidad de poder comercializarlo. Y a través de este proyecto, a través de como organizarlos a ellos, como asociaciones, organizarlos como pequeños industriales, como pequeñas empresas, va a permitir poder tener su documentación al día, poder tener su factura, poder vender sus productos, y también poder vender sus productos como corresponde. Con su facturación, con su fulminaciones si corresponde, o sea realmente cada país se va atener que preocupar por vender sus productos al extranjero, pero como corresponde. Y eso es como educar a la gente a conocer este proyecto. Como educar a la gente a organizarse, a poder ellos tener una mejor cercanía a través de los gobiernos, y a través de sus municipios y poder ellos quedar como PYMES, como pequeños empresarios no es cierto y también postular después solos a recursos que les permitan y creciendo y volverse algún día mayores empresarios. Esa es la idea.

¿En el municipio trabajan con los funcionarios de los pasos fronterizos ?

Así es. Estamos trabajando estos temas. Porque también es un tema que esta muy fuerte en Chile que es el tema de los vehículos; que en la frontera hay que pasar los vehículos, con los carabineros ha sido muy fuerte y creo que el gobierno de Chile eso le esta preocupando muchísimo, de poder tener mucha seguridad en cuanto a los caminos a la frontera y también por el tema de la droga, que sabes que es un tema también muy fuerte. El tema de la droga es un tema fuerte que también hay que controlarlo. Ahí también entra la PDI, carabineros, o sea los organismos para poder controlar el tema de la droga que es un tema fuerte. Entonces tenemos que proteger, y como se protege, tenemos que controlar la frontera. Pero para eso también necesitamos personal, personal adecuado, que los países tienen que colocar. Contingencia de carabineros, gente de la PDI, de investigaciones, los detectives, para poder trabajar todos unidos y poder tener un buen control.

¿También se controla en la zona alrededor de la frontera ?

Si, se controla la frontera. Ahora incluso hay un plan del presidente Piñera, hay un proyecto de colocar cámaras y todo, y esta muy bien. Esto podrías consultar en el gobierno regional de Iquique

(me donne un contact et l'entretien se termine).

- **Juan Pablo Lopez Aranda, Chargé des affaires culturelles pour la commune de Pica , 18 avril 2011 (partiellement enregistré).**

Proyecto BID – AEASF.

Caracterización de la zona. Me presenta la AEASF.

Por cierto hay diferentes grados de desarrollo entre Perú Chile y Bolivia; Me imagino que te ha tocado ir a Bolivia.

Los sistemas culturales, sobre culturas tradicionales, o de turismo cultural son tremendamente diferentes entre los tres países. La idea ha sido un consenso y para eso estamos realizando algunas consultorías de manera de integrar estas mancomunidades y aso municipales en el sentido de poner en valor lo que significa el pueblo aymará. Eminentemente hay un permanente proceso de invasiones de manera que ellos han adoptado, sus condiciones y características digamos que es un proceso de negociaciones permanente.

El aymará no tiene fronteras. El aymará, los valles, las punas, no hay fronteras. De manera que te vas a encontrar con un Mamani Challapa en todas partes. Por tanto hay un grado de interacción alto.

¿Que diferencia diría que existen entre los tres países?

Las perspectivas y visiones son diferentes.

En el caso de Chile las comunidades por ejemplo de Cancosa y Lirima son mucho mas desarrolladas del punto de vista productivo y comercial, que las comunidades o mancomunidades de Bolivia, dado que las características en termino de desarrollo del propio país hacen que no tengan tecnología por ejemplo, o capacidades de información que les permitan desarrollarse mas. Esto es tan relevante como que de repente los procesos de transculturación pueden ser determinantes en los cambios culturales de las propias comunidades.

Sin embargo aquí en Chile se hace un trabajo sistémico en términos de identidad, en términos... Territorial y de sentirse particularmente aymará, o chilenos en este caso. El sentido de patria es muy fuerte.

En este sentido tal vez el aymará boliviano ven con agrado el comportamiento del aymará chileno. Tanto en Perú como en Bolivia. La estructura en Perú de ayllu, que se conservan en Bolivia, aquí dejan de ser. Por lo tanto hay mas mecanismos de desarrollo, manteniendo las estructuras de identidad.

¿La estructura de identidad chilena se destaca en el altiplano chileno ?

Mira, la cosmovisión aymará tiene tres cosas importantes. Un mundo de arriba, un mundo del medio donde habitan los cerros, y el mundo de abajo. Esta desarrollado sobre el ciclo pastoril que es histórico. Y hace que sus actividades culturales, su desarrollo, agropecuarias particularmente, generen la necesidad de elementos hídricos. Y ajusta sus necesidades a eso. No es que sean chilenos propiamente dicho. Ellos son aymaras. Aparentemente, el desarrollo territorial es diferente entre Bolivia y Chile.

¿Cree que se puede transferir este desarrollo al lado boliviano por ejemplo ?

Sin duda que si, sin duda que si. Ese es el propósito de la alianza AEASF. Hay actividades, pese a que hay factores externos que también limiten, pero estamos en este proceso, de entendimiento mutuo, digamos.

¿Que son estos factores ?

Particularmente políticos e identitarios, es decir cuando el presidente de Bolivia esta en una posición indigenista particularmente, en estos términos, y aparentemente se ve muy bien. Pero como desarrollo integrante de cada una de las subcomunidades es absolutamente diferente. (inaudible) Establecer sus propias acciones para auto sustentarse. Pese a que originalmente esta división territorial estaba basada en ayllus, comunidades que tienen ciertas ceremonias, rituales, que tienen que ver con el ciclo pastoril. Indudablemente que en este sentido esta relación entre los tres países es un criterio para que pueda ser con mayor fuerza, desde la perspectiva territorial, turística, cada uno de los valores, agropecuario, cultural, pero en el fondo esta centrado en lo turístico, que es el eje que mueve la alianza.

(Il me commente un powerpoint de présentation que je récupérerai l'entretien fini)

Áreas de trabajo de la alianza

La lengua aymará es tremendamente importante conservarla como patrimonio casi de la humanidad. Pero uno de nuestros temores es que en este proceso de transculturación en días comunicacionales, se vaya desapareciendo por una necesidad de las comunidades aymaras de subir socialmente en un medio que casi le imponen.

Consultorías vigentes de la alianza. (4)

Se necesita conectividad en un circuito turístico para hacer la concerta con europeos, extranjeros de visiten el país.

Como se define el desarrollo ?

De acuerdo a los avances de las consultorías, establecemos la necesidades primarias o básicas o quizás mas elevadas de cada una de la mancomunidades que representan el mundo aymará en Chile, Perú y Bolivia y que entreguemos a la autoridad de cada uno de los países este libro, un texto que permita que se instruyan en términos de necesidades básicas que tienen las comunidades.

Tema de la autosustentabilidad ;

Ser autosustentable en un medio adverso del punto de vista comunicacional o territorial o conectivo es tremendamente importante en el periodo en que estamos.

El hecho de estar los tres países puede ser una ventaja ?

Sin duda que si. Por ejemplo si nosotros tenemos que hacer una ruta comercial en Bolivia y el turista europeo quiere pasar a Chile, en Canosa dejarían al turista para qué operadores turísticos lo tomarían acá en Chile. Terminarían seguramente en Iquique. Eso produce un ciclo de desarrollo

comercial que retoma la identidad cultural sin caer en el exceso que hemos conocido en Isla de Pascua por ejemplo que ha perdido su proceso de identidad.

Política y territorialmente lo que dice el gobierno de Chile respecto de Perú y Bolivia tiene incidencias. Pinera ha sido claro en buscar acercamientos con Bolivia en términos de actividades. El candidato de Perú a tenido propósitos que podían ser limitantes. Bolivia también por su parte. El pueblo aymará no tiene esta limitante de frontera, por lo mismo conecta a estos tres países.

Rutas turísticas comerciales

Gestión del desarrollo

Para desarrollarse hay que tener una identidad ; quizás no sea preciso que un aymará utilice un piercing, en este caso estamos perdiendo este proceso. Y queremos que se vitalice el uso de la lengua y de las costumbres aymaras.

- **Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri, Putre, 20 avril 2011.**

Presentación

Soy coordinador delegado de los complejos fronterizos de Chungara y Visviri. Este cargo esta inserto en la gobernación pero depende directamente del ministerio del interior, de la unidad de pasos fronterizos. Creo que hay 35 o 36 pasos fronterizos en Chile. Pero cual, este es el tercer mas importante que hay. En cuanto a volumen de pasajeros, volumen de cargas y de vehículos.

Ahora cuales son mis principales funciones, coordinar el funcionamiento de todas las instalaciones, es decir nosotros nos hacemos cargo de las instalaciones, de la luz, del agua, de la manutención, de los equipos generadores, de la limpieza, el aseo, de la conectividad, teléfono. Prácticamente todas las instalaciones para que las unidades controladoras que es la PDI-extranjería, mas ahora que se suma la policía, área de narcóticos, eso en cuanto a PDI, que ellos controlan lo que es migración; el ingreso y salida de personas hacia el territorio nacional.

Después tenemos otra unidad controladora que es el servicio agrícola y ganadero. Ellos regulan todo lo que es el ingreso salida de mercaderías que tengan un origen animal o vegetal, para proteger de las plagas, o de las enfermedades digamos de los animales.

Y otra unidad que es aduana ; como servicio de fiscalización Aduana verifica que toda la mercadería que este en transito pague o cumpla con los requerimientos de los pagos de derechos aduaneros que tienen acordados entre ambas naciones, o entre MERCOSUR, o entre un nivel de negociación internacional con otros países. Que paguen los derechos aduaneros. Además tenemos otra unidad, que depende de la gobernación, que es carabineros, que esta encargada de reguardar el orden del complejo.

Cuales son mis funciones en particular, coordinar todo el mantenimiento de las instalaciones. Asegurar que todo lo que es el material de oficina, insumo que puedan utilizar por causa del control fronterizo. Depende directamente de mi el jefe de mantenimiento, que en este momento no lo tengo, no tengo jefe de mantenimiento, que es el que esta encargado de llevar fichas de control de todo lo que es el complejo fronterizo. Además tengo que diseñar el presupuesto anual de gastos operacionales. Elaborar el plan de inversiones. Después tengo que coordinar con las distintas

unidades o con los distintos organismos públicos que operan, la ejecución de actividades conducentes digamos a mejorar las instalaciones del complejo. Informar periódicamente al ministerio del interior, unidad de pasos fronterizos, de todas las novedades, de las reuniones bipartitas y de todas las situaciones digamos irregulares o de mejoramiento o de mantenimiento.

Que mas, ah, mantener informados a la gobernación y a las autoridades correspondientes respecto al funcionamiento de los pasos fronterizos. Y trabajar en todo lo que es la parte de proyectos, elaboración de proyectos, conducentes al mejoramiento de los complejos fronterizos. Eso en esencia es parte de mi trabajo.

Formación

Yo tengo 52 años, soy ingeniero comercial. Estudie en Arica y después me fui a trabajar a INACAP. Trabaje como jefe administrativo un par de años, después me fui a Iquique. Allá fui jefe administrativo de una empresa comercial, un supermercado. Después me fui a trabajar a una pesquera, que era una planta de procesamiento de pesca, extracción, elaboración de harina, conserva y congelado. Estuve como 10 años en esta planta. Ahí ocupe varios cargos, fui jefe de servicio, jefe de personal, después fui jefe de control interno y después fui ingeniero de control de gestión, de la gerencia en el norte. Entonces tenía 4 plantas que controlar. Era una planta en Arica, una en Iquique, una en Tocopilla, y entonces tenia que ver todo lo que era los procesos administrativos de contabilidad, finanzas, personal, bodega, abastecimiento, activo fijo, presupuestos, de las cuatro plantas. Yo lo coordinaba desde Iquique donde estaba el centro de operaciones. Después de eso, me vine a trabajar a la municipalidad de Arica. Me llamaron. Yo me salí de la pesquera porque de 4 empresas que había en Arica quedo una sola. Lo mismo paso en Iquique, Tocopilla, entonces redujeron de un cuarto, y la verdad es que ya era... (inaudible) Y de ahí empecé a traja bajar en la municipalidad. Entre como jefe de personal, después fui asesor del administrador municipal, como 4-5 años, después fui director de planificación de la municipalidad, y llegue a ser el administrador municipal. Después que cumplió el periodo del alcalde, yo salí por la vía natural. Llega otro alcalde y cambia su gente. Pero a parte de eso, yo del año 96 hasta como el 2005-2006, estuve haciendo clase en la universidad. O sea aparte de mi trabajo, hacia clase, en la UNAP, en la Universidad de los Lagos, en la Universidad del Mar y en INACAP. Entonces hacia ramos de administración, finanzas, evaluación de proyectos... Planificación estratégica, y financiera. Ese era los 4-5 ramos que hice. Y después deje de hacer clase. Después empecé a hacer un tiempo asesora a empresas. Estuve trabajando en 4 empresas.

Yo entré acá el 7 de marzo, en forma efectiva llegue como el 15. La gestión que hizo mi predecesor... Yo o digo que es mala... De hecho lo conozco, soy amigo de el. Pero lo que pasa es que son misiones distintas la que tenia el y la que tengo yo. Entonces la forma de hacer las cosas, de la que hacia el de la que hago yo. Cuando yo trabaje en la pesquera por ejemplo nosotros teníamos 50 barcos, que salían a pescar. Teníamos 4 plantas. En el norte. Teníamos equipos, maquinas, de todo. Por lo tanto nosotros teníamos una forma de pensar como hacer las cosas que era todo planificado. Entonces nosotros no podíamos dejar un barco parado en el puerto, porque estaba malo el motor ; porque que significa, que este barco detenido, nos significaba tener una perdida bastante grande. Entonces todas las etapas de mantenimiento, reparación, eran programadas. Entonces trabajábamos en base a un presupuesto, que era muy riguroso, muy estricto, y teníamos que cumplir metas. Entonces se trabajaba mucho en base a las metas, traducción de costos, buscar eficiencia, buscar métodos de trabajo distinto, incorporar tecnologías, entonces en el sector privado era muy competitivo. Por lo

tanto nosotros teníamos que estar (inaudible). Y yo venia con esa cultura, con esa formación. Y cuando llego acá, por ejemplo mira. (il me montre une pile de papiers en désordre). No hay nada, ¿te fijas ? Tu revisas estos papeles sueltos que no se sabe si tienen alguna relación. Pero es distinto que si tienes algo y yo veo por ejemplo el orden de los documentos (*il me montre ses classeurs*). Son normativas del ministerio, acá tengo informes que llegan del ministerio. Por lo tanto yo se, tengo una secuencia, una persona que viene, sabe exactamente lo que paso.

Me dijo que tiene misiones distintas de las de su predecesor...

No, las misiones son las mismas. La forma de trabajar es distinta. La forma de hacer, de planificar y de hacer. Las cosas son... A mi me gustan las cosas mas programadas, mas estructuradas. De tal manera que nadie es imprescindible en ninguna parte, cierto. Entonces si yo mañana me enfermo, la persona que llega se sienta acá, busca la información, y la encuentra. Acá tienes toda la información, presupuesto, gasto, ingreso de facturas, pagos, de todo. Entonces si nosotros encontramos un trabajo que esta bien ordenado, uno puede sentarse, planificar y a lo mejor producir cambios o mejoras. O sea yo soy muy exigente respecto a la forma de como son las cosas. No encuentro todo malo, sino que analizo como se están haciendo las cosas, como se hacían antes, como se siguen haciendo, y si es que hay formas de mejorarlas. En cuanto a costos, a eficiencia, a logros, a resultados. Entonces soy exigente conmigo mismo pero también... me gusta ser muy exigente.

¿En grandes líneas que es lo que quisiera cambiar en los complejos ?

La verdad es que en este momento todavía no quiero cambiar nada sino que quiero mejorar y arreglar las cosas que están. Lo que pasa es que hoy en dia tenemos, a lo mejor una infraestructura buena, mala, regular, en ningún caso optima. Pero eso es lo que hay. Hay en este momento un proyecto, que es el complejo fronterizo de Chungara. Si quieres yo te lo envié. Es una cosa muy sencilla. Es el complejo Chungara, que son mas o menos 123 de Ingeniería. Este seria el nuevo complejo, que esta de donde estábamos nosotros, mas arriba.

Mas cerca del limite...

Más cerca del límite. Más a este lado. (*Pointe la direction*). El proyecto es de 2007. Están trabajando fuertemente, la dirección de arquitectura de Arica. Porque le dieron prioridad, porque este proyecto lo quieren resolver a la brevedad. Lo quieren llamar a licitación ahora a fin de este año. Y esto demoraría aproximadamente como 2 años en construirlo. Por lo tanto nosotros como unidad de pasos fronterizos deberíamos ubicarnos ahí arriba. Pero este estaría con todas sus instalaciones, con toda su dependencia, con sus buenas habitaciones, buenas oficinas, con aire acondicionado, con buenos sistemas de comunicación... Bueno, un complejo como lo es hoy en DIA Los Libertadores. O el complejo de Chacalluta.

Entonces estarían viviendo allá...

Correcto. Claro. Trabajaríamos por turnos. Pero hay varios problemas que resolver respecto a esto, porque hay que resolver el tema del agua, el tema eléctrico y la factibilidad de alcantarillado. De será si, nosotros estaríamos con un nuevo complejo que reúne casi todos los requisitos digamos, que

necesitamos ahora, dentro de los próximos tres años. El problema es que hoy en DIA, estas instalaciones en que estamos operando hoy en DIA, la pregunta es si vale la pena hacer reparaciones en función de que estamos construyendo uno nuevo. Mi opinión es que independientemente de que estemos analizando el nuevo proyecto, hoy en DIA tenemos una cantidad de aproximadamente 60 personas que trabajan allá. A las cuales no les estamos dando las condiciones básicas necesarias para poder trabajar, en un clima que es adverso.

Entonces... Además, eso se conjuga también si tenemos personas que no están trabajando en buenas condiciones, esa gente tampoco esta en condiciones de ofrecer un buen servicio. Por lo tanto, se deteriora un poco la calidad del servicio al cliente, y además daña la imagen país.

Si o no ? entonces cuales mi idea, independientemente de que estamos trabajando, con esfuerzo desplegado en este nuevo complejo, sin embargo hoy en DIA la situación actual amerita que por lo menos le inyectemos los recursos necesarios para que este complejo pueda operar con las instalaciones que tiene, con o sin falla, deberíamos dejarlo por lo menos viable para poder trabajar, para poder llegar allá.

Como se ha relacionado hasta ahora con los funcionarios que están arriba ?

Bien, excelente, excelente, si... O sea, cuando yo llegue la primera vez, no era muy grata mi presencia. Era inmediatamente un rechazo. Porque la verdad es que ellos buscan soluciones. O sea, es lo que conversaba con la gente de Santiago, decían no, si tú tienes que ir 3 o 4 veces a la semana. O sea estando yo acá, tú tienes que estar prácticamente allá arriba. Pero yo allá arriba yo no doy soluciones po. Te fijas. Porque mi oficina de enlace, donde yo opero y yo trabajo todo el tema es acá. Si yo tuviera allá un escritorio, tuviera comunicación, tuviera personal a cargo que pudiera hacerme los trabajos, de acuerdo. Pero no los tengo. Entonces hoy en DIA que es lo que hago yo. Funciona como oficina de enlace la gobernación de Parinacota, y acá ocupo recursos que viene de la gobernación para poder buscar soluciones. Entonces ese es un poco el esquema.

Mira. La inversión que se tiene programada para este nuevo complejo son aproximadamente 12000 millones de peso, como 26-27 millones de dólares, este nuevo complejo. Es una inversión grande, pero yo creo que es mucho más. Porque este estudio se hizo hace 5 o 6 años con la variación de precio y todo, y trabajar en Arica o trabajar en cualquier ciudad es distinto que trabajar en las condiciones de acá. Porque no hay personal, hay que levantar faena, la gente no se acostumbra al clima, por lo tanto yo creo que es un tema que todavía no se ha manejado ahí. Entonces es distinto por ejemplo todo lo que es mano de obra en una zona como esa que es tan extrema, a 4500m de altura, que trabajar al nivel del mar. Entonces yo creo que esto va a subir mucho más. Entonces este proyecto, así va a funcionar, como control integrado... (*Me montre*) y bueno, de ahí pasamos al proyecto de Visviri. Visviri debería ser la misma cosa. Hoy en DIA Visviri es otra cosa. Entonces también en Visviri hay una inversión aproximada de casi 12000 millones de pesos también. (inaudible)

Lo que pasa es que hoy en DIA no se ha desarrollado bien lo que es la parte de integración. O sea hay un plan de gobierno que es... Le llaman el corredor bioceánico, ¿verdad? La idea es mucha de la carga de Brasil que sale por vía fluvial, la producción de soya, y después sale a Asia, hoy en DIA parte de esa carga, porque ellos dependen también mucho de las condiciones climáticas también para poder

transportar la carga por vía fluvial, hacia los puertos, Manao. La idea es que si nosotros podemos generar este corredor bioceánico, significa que la ruta sería muy viable para poder transferir carga desde allá hacia acá. Y cuales son los pasos fronterizos, sería el paso fronterizo de acá, mas el de Iquique, Colchane. Entonces la idea es tratar de potenciar los puertos de la zona norte de Chile. Y si hay acuerdos bilaterales, si se llega a materializar todos los acuerdos que se tiene con el MERCOSUR, se incorporaría carga de Uruguay, Paraguay, del norte de Argentina, que podrían transitar por estos lugares.

Ahora hay un proyecto de gobierno que es también la rehabilitación de la vía férrea Arica-La Paz. Esa se usaba antiguamente mucho más que la vía terrestre, pero con un sismo que hubo hace unos años atrás, dañó la vía. Hoy en día, que hizo el estado? Licito la reparación de la vía. En este momento están trabajando allá en la reparación. Y si se repararía la vía, este constituirá una de los principales centros de movimiento de carga. Porque sería con mucho mayor el volumen que tendría Chungara, por la capacidad que tiene el ferrocarril de transportar carga. Te fijas. Entonces ese es la idea que se tiene, la visión a mediano plazo. Estamos hablando a 3—5 años. Espectacular. Pero el problema que yo hoy en DIA enfrente es que yo no puedo soñar en eso, mientras no tenga resueltos los problemas de hoy en DIA.

Entonces estamos concentrados en como dejar las condiciones mínimas, básicas, necesarias para que eso pueda funcionar en forma normal. Ese es un poco el desafío que tengo hoy en DIA. Sin recursos, o con muy poco recurso, tratando digamos de crear ambientes cordiales de trabajo con ellos. Porque una cosa es querer hacer las cosas, pero si ellos, aduana por ejemplo que tienen sindicatos fuertes, son muy fuertes, ellos pueden provocar por ejemplo un paro laboral. Una huelga. Y que ocurre, que estarían incumpliendo los acuerdos fronterizos con Bolivia. Estarían incumpliendo los acuerdos de control fronterizo integrados, y cerraría el intercambio comercial. Entonces nosotros tenemos que tener un poco cuidado de tratar de ir quitándole presión a esos problemas, a través de que, creando condiciones de trabajo que sean por lo menos, no digo ideales, porque hoy en DIA no son ideales, quizás esto (nuevo complejo) si. Pero hoy en DIA con lo que tenemos, tratar de crear esas condiciones, por lo menos si no son buenas pero por lo menos un clima...

Gerardo hace pocos meses atrás desinfló una intención de huelga. Yo gracias a Dios el director actual de aduanas fue compañero mío en la universidad. Entonces nos conocemos de muchos años. Y a parte jugamos fútbol en el mismo equipo durante 5 años, intercambiamos muchas ideas, éramos muy amigos... por lo tanto eso también ha permitido bajar un poco la presión.

Mira, yo te voy a mostrar una foto que saque. Mira los camiones si tú te fijas como están haciendo la cola hacia allá? De repente a veces se te acumulan hasta 150 camiones. El flujo de camiones de aquí en Chungara es de entre 300 y 500 camiones diarios. Entonces como control del ingreso acá en Chile, ellos tienen que entrar y estacionarse. Tienen esta parte por ejemplo, pura tierra. Claro cuando esta el DIA bonito como hoy no hay problema. Pero cuando tiene granizo, lluvia, tormenta eléctrica, el tema cambia. Entonces el barro es así. A parte cuando termina de llover, viene una helada y se congela. Entonces todo esto se vuelve un desastre. La gente no tiene... mira, esto es una rambla que tiene para que los vehículos se paren acá, entonces los aduaneros para que no tengan que subirse al camión se suben a esta tarrina. Pero no tiene ninguna protección, tampoco hay iluminación. Entonces se atiende de las 8 de la mañana a las 8 de la noche. Continuado, todos los días. Pero tu

sabes que a las 8 de la noche en el interior es distinto a lo resto del país. Y puede ser que por las condiciones de clima a las 8 de la noche este totalmente oscuro. Sumas a eso una tormenta.... Te fijas, hay riesgo... Todas las escaleras y todas las partes metálicas, incluso hasta la madera, se congelan. Y al congelarse es muy resbaloso. La gente se puede golpear. Por lo tanto, las condiciones de seguridad que tiene la gente que ejerce el control de fiscalización es, pero... muy crítico. Entonces que es lo que pensamos nosotros, mira te voy a seguir mostrando las fotos, mira. Se bajan los camiones, esta es la proyección de la foto anterior, esta es la rambla y la caseta, los camiones, mira. Entonces la gente se baja, ahí no hay problema, pero cuando hay lluvia, toda esta gente esta mojada. Mira los techos como están. Acá no hay ninguna protección para que se puedan agradecer los chóferes. Y a veces por el tiempo porque a veces no funcionan los sistemas, se le cae la línea, por el tema de que se congela las antenas satelitales, por lo tanto no tienen línea. El tiempo de atención que requiere la gente se dilata. Y para que pase un camión se empieza a acumular... Los usuarios no tienen las condiciones deseables.

Entonces que decía yo, pavimentar este sector y hacer una pichumbre, para que se aguadecieran por lo menos los camiones que están siendo controlados, mientras los que siguen en la cola, la gente permanece en las cabinas, no hay problema.

Pero no, porque te dicen este es Parque Nacional. Por lo tanto si tu quieres poner un ladrillo, tienes que ir a medio ambiente y que medio ambiente te autorice. Pero si las cosas ya están hechas ! lo único es que hay que mejorar. No, porque estas en un parque nacional. Y que además no es nuestros, que es privado. Entonces hay una serie de situaciones complejas.

Te voy a mostrar un poquito. Mira. Eso, por ejemplo todo lo que es la conexión eléctrica... esta es la parte posterior del contenedor, te fijas donde están los camiones, no tiene baños. Y para ir al baño, tienen que atravesar aproximadamente 200m. Entre 200m que tengan que caminar para ir al baño, se me produce nuevamente una cola, retardos. Y la gente tiene que ir. Entonces digo oye, es posible construir aquí una batería de baños, para hombre y para mujer...

Acá en la tarde tienes temperaturas a las 6 de la tarde que pueden bajar hasta 30grados bajo cero. Una señora con una guagüita, o una persona de la tercera edad, es complicado. Es lo que cuestiono.

Fin de l'entretien, il a une réunion.

- **Luis Caucoto, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá, Iquique, 25 avril 2011.**

Presentación

Yo estoy aquí hace ya un tiempo, estuve hasta diciembre del año pasado como jefe de departamento de relaciones internacionales o integración acá. Y ahí, el objetivo fundamental de este departamento era de generar la política de internacionalización de la región de Tarapacá e integración. Por lo tanto nosotros éramos como un instrumento facilitado para el proceso de integración Chile-Bolivia, Chile-Argentina y Chile-Perú. Hace dos o tres años, la región de Tarapacá se dividió y se creó Arica Parinacota, por lo tanto nosotros quedamos solamente con una suerte de relación más protagónica hoy en día con Bolivia. Entonces nuestro flujo de actividad supuestamente debería estar relacionado acá con lo que tenemos de frontera con Bolivia. Me ha tocado participar en todos y cada uno de los

comités de frontera que se dan todos los años, estando como sedes, como anfitriones o como visita. El año pasado fue la última gestión donde yo participo como encargado del departamento, en el comité de frontera con Bolivia. Los comités de frontera son encuentros que se realizan todos los años, donde hay una serie de temáticas que permiten facilitar el rol de la frontera para el intercambio de mercancías y de personas. Estos son eventos que se realizan a través de distintas comisiones, donde cada una de las partes o contrapartes están exponiendo cuáles son las problemáticas que tienen en ese sector, y como se acuerda resolverlo. Hay como dos planos para la resolución de estos problemas que se presentan en la frontera. Están las decisiones que pueden ser parte de la autoridad regional que es el (inaudible) nacional, que tendría espacio en algunas actividades para poder desarrollar y mejorar el tránsito fronterizo, y otra esta relacionada con el nivel central que está en el marco de la cuestión de atribuciones del ministerio de relaciones exteriores, que las relaciones internacionales en el nombre de la presidenta de la república que en este entonces era la Michelle Bachelet, y el actual presidente Sebastián Piñera.

Si yo tuviera que opinar respecto de los resultados, como yo percibo el comité de frontera, yo diría que es una excelente instancia para poder generar espacios de verdadera integración entre los pueblos. Porque en esta instancia hay una serie de temáticas o subtemáticas que (inaudible) Relación con problemas del territorio, por lo tanto son afectados en este problema los que viven en el territorio. Y los que viven en el territorio, tanto por el lado chileno como boliviano, son los que pertenecen a una suerte de... a los grupos originarios que son los Aymaras. Por lo tanto, se genera una situación muy especial en esta zona, en zona de frontera, es que aparece frente a una instancia que se llama comité de frontera hablamos como división, hablamos de un territorio que está dividido, y eso muchas veces nos une o nos separa. Sin embargo sujeta en este territorio estos grupos originarios que son los aymaras donde ellos tienen una integración verdadera, ellos no reconocen fronteras.

Y hay una experiencia muy interesante que se denomina Aymaras sin Fronteras. Yo diría que es un gran logro de estos grupos originarios que han permitido levantar o llamar la atención frente al mundo, yo diría, de que aquí existe una suerte de nacionalidad propia, originaria... que muchas veces ellos tienen, han tenido una idea un poco de querer autonomizarse, o sea generar una república, independiente. Así lo han entendido varios. Incluso diría que los gobiernos, hay gobiernos como el peruano que tiene una gran masa de indígenas, han estado muy observantes frente a este fenómeno, porque piensan que ahí se puede generar una suerte de autonomía, que son situaciones que en algún momento son los que están viviendo en Europa, en el caso de España... entonces lo han visto con mucha aprehensión la situación. Sin embargo, en este espacio fronterizo, ellos tienen una participación, yo diría bastante interesante porque han logrado incorporar estas temáticas que son vecinales, que están determinadas por los acuerdos de las cancillerías chileno-bolivianas, han logrado incorporar un tema súper interesante que es el tema de la comisión de municipalidades. Que son las instancias de articulación de la sociedad civil en el espacio más local. Que es la que sufre realmente con todo lo que pasa en la frontera, no. Y han introducido estos temas que están relacionados por ejemplo, cuando tienen que enfrentar algún compromiso de celebración de algún rito o ferias, no. Una de las quejas que siempre aparece es que cuando se hace alguna festividad, por ejemplo alguna feria aquí en Colchane, en la parte chilena, no podían entrar sus productos porque las normas chilenas es de seguridad, de genes fitosanitarios y aduaneros les impiden porque son distintas las normas. Porque existe aquí un celo muy grande de Chile respecto de los controles fitosanitarios que son los que controlan las carnes, las semillas, en fin. Resulta que nosotros acá, esta feria que básicamente es de intercambios de mercancía, vienen estos productos. Y de repente se los quitan,

no. Porque no pueden entrar, porque no ha sido sanitizado por los controles fito-zoo-sanitarios que exige la ley. Por lo tanto después cuando son festivales, mantienen el tema de que no pueden pasar los combos o los penachos que son plumas y cuero. Y últimamente han estado planteando la posibilidad de acceder a la cooperación internacional para el desarrollo de estas comunidades, no. Así como el año antepasado el BID les aprobó un programa que fue presentado por ASF a través de las tres nacionalidades, los tres países, Chile, Bolivia y Perú para poder fijar en la zona de frontera ciertas actividades orientadas al desarrollo de estas comunidades. Recogiendo obviamente o reivindicando el valor que tienen las culturas en el territorio. Es decir plantear un plan de desarrollo turístico, de refugio, y tienen que ser aymaras los que preparen la comida... o sea una suerte de reivindicación cultural, lo cual tendría a reivindicar una serie de postergaciones a las cuales han sido sometidos estos grupos originarios, producto por un lado de los procesos de nacionalización que se generaron, donde aquí en el caso chileno el proceso de chilenización fue terrible, nos impusieron, en fin... y quedó como una brecha entre los aymaras chilenos y los aymaras bolivianos. Y no ha sido fácil de llevar. Pero con ASF han logrado unidad, pero al interior igual existen estos celos por la nacionalidad.

¿Qué son las diferencias?

Más que nada creo que son cosas subjetivas. Y eso está relacionado con la percepción que tiene cada uno de su desarrollo. Así cuando hablamos de Chile, Bolivia, Perú, tú dices Chile está más desarrollado. Uno entonces, el aymará chileno que está en la frontera, se junta con un aymará de la frontera de Bolivia o de la frontera peruana, sin duda que esta es cosa propia del ser humano, dice yo soy aymará, pero soy chileno. Es decir sienten una identidad distinta. Lo he escuchado de algunos, no todos. Porque los grupos los más (reflexivos) (inaudible) una frontera está cuestión, porque esta cosa de los estados nacionales vino a dividir este espacio, este territorio común que tenían y que les ha afectado muchos años.

¿Diría que la idea de "modelo chileno" se aplica ahí?

Claro. Claro, por lo menos en la cosa más subjetiva, porque es decir que somos más desarrollados. El aymará no entiende, porque confunde el tema del crecimiento económico con el desarrollo. Además de que están muy cruzados con el tema comercial, los aymaras se han destacado siempre, son buenos para los números, con los negocios. No hacen trueque, sino que compran, venden, se hacen millonarios...

¿En esta parte también lideran un poco los chilenos?

Claro. Claro, sin duda. Por ejemplo, de lo que yo conozco, cuando se crea estos ASF, el que lidera por mucho tiempo es un aymará que fue alcalde de Putre, Humire. Francisco. El, no tiene como pinta aymará! Mide como dos metros, es masivos, los aymaras son pequeños, no son buenos para los discursos. El habla mucho... Y por mucho tiempo ha liderado. Y por eso el cruza la frontera, ni un problema. Así que el ha sido reconocido, el teniendo un pensamiento político muy de derecha, porque el es militante y fue alcalde además por la Alianza por Chile, es UDI o RN parece. Sin embargo el tipo tenía una manera de hacer increíble, y muy vinculado con la cooperación internacional. Se le reconoce el resultado de lo que ha hecho. El vende mucho el tema de los ASF. Y no se si en algún

momento se ha hecho una evaluación de lo que es los ASF en este momento, pero si el valor que les asigno es que es una articulación internacional súper interesante.

¿También se trata de "vender" el territorio, de alguna forma?

Claro, exactamente. Y los tipos que yo he conocido son súper interesantes, pero yo lo (inaudible) mucho a esta figura, que sea la posibilidad de integrarse de esa manera, es un avance para esos procesos de reivindicación de los territorios en su profundidad.

¿Ud. Ha trabajado con ellos?

Me he relacionado con ellos. Me he relacionado en mi calidad de jefe de departamento, cuando el tema se hablaba de alguna forma. Aunque el año pasado, el anteaño pasado hubo una serie de series poco decorosas por decir lo menos, que están relacionadas con un tema de corrupción. Tú sabes que la administración municipal es autónoma. Si los recursos los administran de acuerdo al estado de ánimo del alcalde, no tienen que rendir a nadie. Entonces llegan recursos de la cooperación internacional, de repente,... no hicimos esto, no hicimos esto. Pero algo hacen, no. Pero es una cosa yo diría bastante interesante. Justamente Humire cayo, lo sacaron del municipio porque le hicieron unas acusaciones que fueron bien feas, si, que fue producto de que le hicieron la entrevista en una (inaudible). En Bolivia, cuando teníamos que ir a firmar el compromiso con el BID, el programa de desarrollo de ASF. Y ahí hubo unas actuaciones que fueron poco decorosas y esto le costó el cargo, le cuestionaron y le destituyeron. Lo que pasa es que... yo estuve ahí, fuimos con el intendente de acá,. Entonces el humire desde Putre toma su camioneta y se va con los concejales y el chofer... están llegando a la Paz y lo para un policía. Entonces le va a sacar un parte, lo va a sancionar, y el alcalde le dice toma, te paso 20000 pesos... y lo filmaron, venia con gente de la tele. Entonces salió en la tele, dijo el alcalde chileno, esta subordinando al policía boliviano... poco decoroso. Y después otra cosa fue que cuando presento el proyecto de ASF del BID, en una asamblea, mucha gente se entera recién del proyecto. Entonces la gente empieza ya a cuestionar, cuantas cosas habrá hecho a espaldas, en fin. Y estos cuestionamientos que ha tenido Humire y que finalmente lo secó. Pero ya esto, al ultimo el programa fue el que gatillo a una investigación. Pero porque lo pillaron y lo sacaron del municipio. Eso lo llamo también de repente un accidente político, no más. Pero entiendo que esta posicionado en el tema nuevamente. No se si va a ser alcalde otra vez, pero si sigue liderando, es bueno para armar redes, en la triple frontera yo tengo la impresión que tiene bastante facilidad para penetrar. Y eso es producto de un gran atributo que tienen ellos como autoridades locales en la frontera, no. Es que la mayoría de los alcaldes de allá son de derecha. Acá por ejemplo, hace algunos meses se logró echar abajo a un alcalde de Huara que era S. Platero, que es aymará, que era actor, pentecostal, algo así. Por temas administrativos cayó en fin y es el único municipio de la Concertación, el resto son todos de derecha.

¿A qué lo atribuye?

Yo creo a un proceso de despolitización de la frontera y además con toda la política que desarrolló Pinochet, cuando asume auxilia mucho... las autoridades que se instalan en la frontera son carabineros, militares, y van creando todo un circulo de adhesión que cuando llega la democracia y los procesos electorales, porque además los que trabajan más el tema aymará lo atribuyen a la

iglesia pentecostal también, que tiene una gran influencia derechista. Proclive a (inaudible) régimen militar, y eso cuesta mucho sacarlo de adentro, o sea cuando la cuestión política la lleva con el problema del alma, el alma se impone. Y llega a sectores que tienen concepciones del desarrollo bastante derechista.

Entonces este tipo de autoridades llegó durante el periodo de Pinochet.

Claro. Mira, lo que pasa es lo siguiente. Esta relacionado también con la nueva distribución administrativa que se genera en el país. Por ejemplo, lo que es la provincia de Iquique hoy en día, antes era la comuna de Iquique. El jefe de la comuna era el alcalde. Entonces acá hay un fenómeno de un alcalde que era Jorge Soria. Por ejemplo toda la gente votaba por el porque claro, cuando paralizaron las faenas de las salitreras en los años 60?, toda esta gente bajó a Iquique y hizo voto acá. Entonces iban conservando al alcalde Soria por muchos años. Es uno de los porqués tiene mucho poder el sorismo acá, tiene una dimension caudillista interesante. Entonces cuando asume la dictadura, divide lo que fueron regiones, las divide en provincias, y donde no había municipios crea los municipios. Por ejemplo el año 1970, pero en democracia ya, se crea el municipio de Pozo Almonte que pertenecía antes al municipio de Iquique. Crean después el municipio de Pica, Camiña, Colchane y Huara. Entonces ahí, en este periodo tenían que nombrar los alcaldes, autoridades que eran municipales en el fondo. Entonces hay una serie de ayudas. Traslada mucho poder de la región a las localidades. Para afirmar el alcalde que era por el pinochetismo. Y hay una suerte de imagen, de cultura de los principios golpistas de la dictadura militar, y eso permanece por mucho tiempo porque los aymaras durante todo un espacio histórico fueron bastante objetos de la politica por el Estado. Colchane sigue siendo en las estadísticas nacionales la comuna la más pobre de Chile. Y tu vas a Colchane, tienen ganado, tienen camiones, no es una comuna pobre. Entonces bajo esta imagen, siempre fueron objeto de mucha asistencia del Estado. Y esta dependencia fue generando una cierta adicción también a los militares, como un reforzamiento de la iglesia pentecostal.

¿Antes de la dictadura, que pasaba ahí?

No tengo mucha idea. Porque uno es más ciudadano, con lo que pasa en la ciudad. Los temas políticos se resuelven en las ciudades y no en las zonas rurales. Acá el 80% de la población esta concentrada en Iquique y Alto Hospicio. Bueno, producto de estos ciclos económicos que afectan de manera directa o indirecta a las comunidades indígenas, un gran ejemplo es cuando paralizan a las salitreras. Porque las salitreras se abastecían de verduras y producción agrícola de los aymaras. Entonces cuando paralizan a las salitreras, se van los empresarios, los trabajadores bajan a Iquique y los que Vivian de las salitreras y que estaban arriba se empobrecen. Entonces migra mucha gente hacia la costa, Pozo Almonte, Alto Hospicio, y la mayoría a Iquique. Entonces arriba permanecen casilleras, muy poca gente.

Las comunas de arriba son muy pequeñas. Ahora, cosa increíble porque la densidad demográfica arriba es desproporcionada relación a los países europeos por ejemplo. Ahí la densidad puede ser 1 hab./km, no tengo los cálculos pero son muy pocos pobladores por la cantidad de km² que tiene la localidad, no.

Una cierta idea de chile en las comunas...

Yo percibo que de una forma indirecta cuando unos dicen somos más desarrollados que Uds., es que los recursos los manejan la ONG INTI, de Oruro. ¿Es decir, y por que no la manejan en Chile? Porque entre el mayor número de comunas de ASF son como 50 y tantas, entre 15 y 20 corresponden a Bolivia, es decir la zona mas deprimida. Entonces dicen son mas (inaudible). Entonces demos a ellas. Y el sector de Chile administra algunas cosas, pero también los del BID ven que aquí hay un desarrollo desigual y combinado, pero se nota el acceso no sé, al agua potable, a la electricidad, a la vivienda, claramente tu te das cuenta si estas en la frontera. Tu ves el hábitat del aymará chileno y lo comparas con el hábitat del aymará boliviano... o sea el concepto de pobreza que existe para definir la población en Chile es distinto al concepto de pobreza que se maneja en Bolivia. Ser pobre en Chile es no tener un televisor de color. Ser pobre en Bolivia es no tener que comer. O sea es burdo el ejemplo pero creo que es así como se enfrenta el tema de la pobreza de acuerdo a las condiciones en las cuales viven las comunidades.

Y la gente del BID lo percibe...

Yo creo que si. Incluso sabes en que, mira a mi algo que no ha incorporado en estos términos el gobierno regional, y muchas veces cuando me tocaba orientar alguna gente de la cancillería, de temas internacionales de Santiago, ellos notaban la diferencia cuando hablaba un alcalde chileno, aymará chileno, de cuando hablaba un alcalde boliviano. Se nota, esta prestancia... entonces se ve que pese a la marginalidad en que están viviendo los aymaras chilenos, ellos tienen un desarrollo distinto a los aymaras bolivianos. O sea cuando hablan, como el caso de Humire. Hijo de boliviano creo, de madre chilena, es una mezcla. Como que lo hicieron en la triple frontera. Entonces es una percepción que yo tengo, sin ver el fenómeno de manera científica, más sistemática. Pero lo percibo entre tantas cosas que me ha tocado ver hasta... este tema creo que fue con mucho interés, y colaborar en como se enfrenta el tema del proyecto, no, o sea como lo asumimos, como lo controlamos. Y más allá no fui a investigar de manera más antropológica, más sociológica.

Ud. trabajó en el mismo proyecto...

Por el proyecto se contrató un consultor, después se presentó al BID y no se en que se encontrara hoy en día. Pero cuando se descubrió el tema, cuando destituyeron a Humire, a mí la cancillería me pidió un informe. Y la preocupación que había es que al desarrollar este proyecto, los 3 gobiernos se comprometían a un aporte. Que era el 11%, que equivalía más o menos a 3000 dólares. 5 millones de pesos. Y siempre fuimos impresionados por los aymaras para que les consiguieran recursos. Y recursos con plata, no. Y cuando se descubrió el tema de Humire, me pidieron un informe y preguntando si habíamos colaborado con recursos. Y no se podía porque primero aquí la administración de recursos esta muy complicada, hay que hacer con seguimiento, lo que impide por ejemplo aportar recursos para desarrollar un proyecto en la frontera.

Para mi era lo complicado, porque primero los recursos donde llegaban, llegaban al INTI. El Inti tiene presencia en Bolivia. Como se justifica la salida de recursos del Estado chileno para ir más allá, como saber que la acción de este centro va a beneficiar a los chilenos también. Hay un procedimiento que impide esto, entonces estábamos buscando una figura para entregar los recursos, y ahí surgen los problemas. Hay que representar a cada país para los recursos (inaudible) al ultimo no se en que quedó, pero de acá no salió un peso. Porque estaba este tema que no estaba claro, quien administraba los recursos, y estaba más que claro también que no se pueden deducir gastos a un

país distinto de Chile, entra Controlaría. Entonces me llamaban siempre, me preocupe... porque vienen los aymaras, hágame un chequecito... yo no hago cheques. Entonces yo en este momento hubiera solicitado... (inaudible) y después no se, puede decirme que lo gastó en actividades en Bolivia o no lo gastó, no se. Entonces para mí me complicaba. Debe haber un informe de lo que se ha hecho, y justificar los recursos que ocupamos nosotros para hacer el proyecto. Esto significó contratar a un consultor y lo hicimos con el proyecto BID.

Entonces este proyecto se entrego a la persona, se entrego a tiempo y obviamente con los compromisos de que nosotros, con contraparte Bolivia y contraparte Perú. El conflicto surge porque los peruanos primero dijeron que en el contamiento de los beneficiarios, a quienes van a ser las localidades beneficiadas, quien participo en determinar cual es la realidad no hizo bien la muestra, porque justamente los que seleccionaron no eran los mas carenciados. Era toda una pelea. Por la Cancillería de Perú. Quería estar presente en todas las (inaudible). Incluso la embajadora de Perú estaba metida en el tema. Y por otro lado, los... no, los bolivianos son mas sumisos, solo querían que les pasaran recursos, en fin... y lo otro que era un poco... estaba Humire ahí e (inaudible)

Pero el Estado chileno fue el primero en apoyar...

Si. Si, porque se presento la oportunidad de presentar a la cooperación internacional un recurso BID un sector deprimido como son las zonas fronterizas aymaras, y como una forma también de terminar de darle la espalda a Perú y a Bolivia porque es la fatalidad que hemos tenido como país nosotros, no. Tenemos los mejores discursos pero somos los peores.

¿Hoy en día, cree que se puede retomar el proyecto, puede seguir?

Yo creo que si. No se en que estado se encuentra, no se si les habrán pasado los recursos... no había mucho en todo caso. Pero para Perú y Bolivia era hartito.

¿Los Estados peruano y boliviano dieron recursos?

Parece que no. Tampoco. Ahora no se si habrán puesto con mano de obra, no se. Porque... hay una consultoría pero no se si... porque también hay algo que surge de una conversación que tenemos, la única forma de apoyar este proyecto con recursos del Estado era que nosotros pagáramos consultorías por el monto que esta asignado como aporte. Entonces claro que empezaron así algunas consultorías acá, no se, evaluación del cultivo de la quínoa, o un trazo para una carretera o para un camino, no se. Y como ya... pero que estén haciendo cosas, yo creo que si. Tengo la impresión que si. Porque en la jornada que estuve con el BID, ellos manifestaron dentro del requerimiento, condiciones, es que ellos iban a llevar un control muy rígido. Pero por lo general esa rigurosidad cuando se trata con el mundo aymará, es muy flexible. Es relativa esa rigurosidad, no. Por muchas razones, por errores, conocer normas,.. Pero como te digo, yo no he tenido acceso a una evaluación. Por lo tanto para mi es complicado opinar si hubo o no resultados. Yo presumo que hubo resultados. Desde la buena fe de las personas. Pero-.... Porque no todo se hizo con mucha conciencia.

Me dijo que desde Perú se percibió este proyecto como de autonomía ¿Como se percibió desde Chile?

Yo creo que también. Yo creo que hay bastante aprehensiones en general de las fuerzas políticas mas conservadoras, más en cima en Chile con lo que esta pasando con los Mapuche, yo creo que algo hay ahí, no. Que hay temores juntados y que se van generando estos espacios por la autonomía.

¿Es una de las razones para que Chile apoyara el proyecto?

Yo creo que cuando Chile respalda el proyecto, no lo ve la SUBDERE, que fue quien vio el tema a través del departamento de cooperación, yo creo que ellos lo vieron como una posibilidad mas bien de cooperar al desarrollo, pero nunca yo creo que haya pensado que aquí se puede ir generando esta idea de autonomía... porque las personas, de repente la influencia militar que esta muy latente todavía en las fuerzas armadas de Chile y yo creo que... puede ser también que ellos estén pensando que se puede generar una suerte, como un espacio de conflicto, producto de este fortalecimiento que se puede dar a través de estos proyecto que llegan de a fuera. Porque si tu te fijas en todos los movimiento autonomistas, siempre esta la cooperación internacional , están los dirigentes, en el caso de los Mapuche... entonces yo creo que hay un temor infundado. No hay condiciones para eso.

¿Ellos creen que puede generar un conflicto?

Mira, yo creo que cuando se mira el espectro, se mira la frontera, se mira con quien estamos limitados nosotros, que tiene mas de 50% de una comunidad indígena, bueno que hayan algunos liderazgos que estén con la idea esa de hacer el movimiento autonomista indigenista. Y (inaudible) Morales, Humala... no se, yo creo que no esta el... de repente este espíritu de querer levantar el referente (inaudible) pero cuando hay que ponerse, uno recurre a su país. entonces no pasa a ser mas que un discurso.

¿Como se creó la comisión de municipios en los comités de frontera?

Es por un requerimiento que hacen los municipios que están en la frontera. Hay por ejemplo la triple frontera Chile Bolivia Perú que esta ubicada acá en General Lagos, Arica. Hay un espacio común donde pasan productos chilenos bolivianos y peruanos, y yo creo cuando surgen los comités de frontera, que hay una serie de cortapisas o experimentos, normativas que impiden que ese libre transito logre dimensionarse. Por lo tanto ellos reclamaban el derecho de estar situados en la frontera para que en algún espacio se puedan dar a conocer estas problemáticas. Y es interesante porque en general, las comisiones que son como 14, vienen dadas por la norma, por la ley. Cada comité de frontera es producto de un acuerdo bilateral entre Chile-Perú, Chile-Bolivia, Chile-Argentina. Entonces se ponen de acuerdo los gobiernos centrales en tales temas. El uso del carnet, el control aduanero, los fitozoosanitarios, y otras cosas mas, el transito de los vehículos, el pesaje, todo tipo de control. Y esto esta dado por hacer por estructura. El estado chileno se pone de acuerdo con el estado boliviano, estos temas hay en esta instancia. Entonces ven que en el fondo otras personas están negociando por ellos. Porque el espacio de la frontera es habitado por seres humanos que son los que están sufriendo cuando pasan los vehículos etc..

Entonces ellos se dan cuenta de que esto pasa a ser un problema??? Que se generan a partir de estos acuerdos supranacionales que son el la superestructura y ellos son los que están sufriendo los temas, y reclaman el derecho de estar ahí. Para ver cual es su problema. Y lo hacen a través de un acuerdo que ellos toman entre el alcalde de una comuna de Bolivia con un alcalde de una comuna de

Chile. Entonces dicen mira, tomamos un acuerdo, avisamos a Cancillería en este gran paraguas que es el comité de frontera. ¿Esto que permite? Que se les va generando un reconocimiento a estos grupos organizados.

Por ejemplo a mi me ha tocado ver mucho la comisión de municipalidades, se tiene que convocar al municipio de Putre, al municipio de Colchane, de Camiña, Pica, Pozo, Huara, en fin. Y ellos son informados a través de la Cancillería de que se esta invitando a estas localidades. ¿Pero cuales son de repente lo problemas que pueden surgir ahí? A ver. Que lo que es el tema jurisdiccional de las comunas de Perú o de Bolivia y Chile tienen distintas dimensiones. Entonces hay cosas que pueden hacer otras que no pueden hacer. Lo que esta claro es que son autónomos. Pero al interior también tienen su propia estructura. Para cuestiones así. Ellos lo que hacen, lo hacen a partir de la experiencia del día a día. Ellos sienten que ahí están estos problemas de (inaudible) cuando quieren hacer esta feria, cuando hacen intercambios de ganado cosas así, se les ha impedido porque hay una normativa específicamente que la impone Chile. Porque Chile tiene una normalidad muy rigurosa por razones como el tema de la droga, el tema del comercio internacional que tu sabes que la certificación son importantes en el comercio internacional. Aquí a Chile le costó mucho erradicar la mosca de la fruta.

¿Esta el SAG en Cuya por esta misma razón?

Exacto. Esta el SAG, esta Aduana, esta la PDI. Por temas de drogas como por los fitosanitarios. Entonces Chile, para los bolivianos y los peruanos es un país prepotente. Sin embargo estos últimos años que me ha tocado a mi convivir con peruanos y bolivianos, ellos han reconocido que esta rigurosidad ha permitido que Chile sea exitoso en el comercio internacional. Por lo tanto ellos quieren aprender de Chile, quieren que los capaciten, para mejorar... yo se que hay un programa chileno para capacitar a autoridades bolivianas que también van ayudar a Chile en el sentido para tener mejores formas de comunicar, mejores artes para poder evitar el contagio agrícola. Por lo tanto esta esta visión. Me perdí.

¿Para la Feria, lograron tener un tipo de control especial?

A esta altura yo creo que ha sido... no me atrevo a decirte si se ha avanzado o no, pero la imagen que me dio a mi es que producto de unos controles en unas partes, no les permite simplemente, o si pasan, pasan por la economía local. Aquí tienes un mosquito de la fruta que te contamina y (inaudible) pero va en camino a eso. Es una cosa aymara. (inaudible)

¿Qué cambió la creación de la nueva región en las relaciones transfronterizas?

Yo tengo la impresión que... bueno aquí cada intendente que es la autoridad superior de la región esta buscando ser más exitoso en términos de control de la delincuencia. Y la delincuencia tiene algunos factores en el cual esta el tema del tráfico de droga, el tema de la llegada de migrantes, y de todo, o sea... en el desarrollo esta de todo, no, trae de todo, o sea lo bueno y lo malo. Y acá a Iquique ha llegado también de todo. Tu sabes que los índices de victimización en Chile están en Iquique en este momento. Aquí es la única región que ha crecido. Eso porque porque ha llegado muchos extranjeros, pero no solamente es de los extranjeros, están también los chilenos. Acá no llegan solamente los calificados, no, aquí llega de todo. Entonces aquí la autoridad esta tratando que esta

suerte de aumento de la delincuencia esta determinado por el alto nivel de migrantes extranjeros que han llegado. Aquí han llegado colombianos y peruanos. Porque existe hoy en día esta estigmatización de los colombianos que son una gente violenta, narcotraficantes y también con las fuerzas de izquierda, con las FARC... o sea que hubo un desplazamiento de un sector de gente de Colombia víctimas de la violencia y del narcotráfico por el tema de la guerrilla, migrantes colombianos. Pero sin embargo, aquí existe una masa migratoria de migrantes de un sector de Colombia que es Por aventura (inaudible) Que ha sido muy violenta. Hay mucha gente que se ubica en el subempleo, no. Efecto colateral. Y la autoridad atribuye que esta relación es violencia. Yo no estoy muy seguro si es así. Yo creo que también existe acá mismo gente que hay caído en la droga, dificultades laborales, en fin, y se dedica a delinquir. Jóvenes. Entonces aquí cada intendente, cada gobierno regional esta compitiendo para quien tendrá los mejores resultados. Están compitiendo para eso. Entonces el último indicador señala que aquí ha crecido la victimización, la violencia. Y en Tarapacá se da mucha fuerza, del ministerio del interior, hay recursos infraestructurales y también en recursos humanos para poder parar esta situación. Incluso en el plan Tarapacá esta incorporada la vigilancia fronteriza. Van a instalar parece estos vizores nocturnos, algo... el plan Tarapacá contempla una serie de medidas, yo diría, represivas. Yo creo que no es un problema criminal, es al nivel social. Cuando la marginalidad, la precariedad va generando espacios de crecimiento descontrolados. Yo no creo que el problema se resuelva mediante estas medidas represivas. Yo creo que si hay, si tu le inyectas recursos a los sectores mas periféricos, mas pobres Colombianos / autoridades. O sea como ya reprimieron el narcotráfico, la guerrilla la mataron.

Ojala no se llegue a este extremo, pero yo creo que se cortó la frontera. Eran 600 km, hoy en día la frontera son 250. Entonces de acá para allá le corresponde a Arica y de acá para allá le corresponde a Iquique. Supuestamente que es mas fácil el control en la frontera. Pero aquí hay de 100 pasos que existen, 4 están habilitados. Y pasan los tipos, en motoneta, a pie, burreros.... Y eso porque claro, es una zona atractiva. Antes la droga pasaba en transito, ahora se consume. Lo que es peor.

(Je lui demande le Plan Tarapacá)

¿Como definiría Ud. la "internacionalización" de la Región?

Bueno, primero hay que dar condiciones de promoción de la región en los espacios de interés para la región. Privilegiando los espacios locales, lo vecinal. Aunque no ha sido tan así. Una política de integración real a través de la internacionalización. Pero estamos hablando de lo económico no más. Cuando estaban los gobiernos socialistas existía mucho interés por la integración. Como una forma de contrarrestar el proceso económico más puro, de la globalización. Como integración estamos hablando de metas más solidarias que económicas. Y esta es la parte que falta ahora. y para eso (inaudible) los puertos, salidas, litoral enorme, el corredor bioceánico central que si tu ves el mapa (inaudible) Iquique – Brasil. Que cruza una zona que es la mas rica del planeta, con reservas acuíferas, energéticas y alimentarias. El Corredor que nace en Iquique y que termina en (inaudible) Y eso lo estamos promoviendo. Eso en términos económicos. Cuando yo planteaba el tema de la internacionalización, de la integración, cuando quiero que humanicemos también estos intercambios de los seres humanos, son los que producen, son los que estamos hablando de que debemos incorporar los sectores en la Globalización. Espacios solidarios que son los procesos de acuerdos de cooperación entre los pueblos. Acá hay muchos científicos políticos que han planteado que terminemos de seguir dándole la espalda a Bolivia. A Bolivia hay que apoyarle, hay que ayudarle. La única forma es por ejemplo hacer intercambio de conocimiento, transferencias tecnológicas,

culturales, en fin. Pero eso no, el modelo económico chileno no da para tener (inaudible) Lo que (inaudible) es la política del chorro. O sea una (inaudible) que chorro para los más pobres. Yo creo que va a generar el capital, que va a generar el desarrollo de los países son seres humanos que se merecen ser compensados de acuerdo a los esfuerzos que ellos hacen. Pero trazar un camino que te contamina un patrimonio de los grupos indígenas (inaudible) contaminar la salud de las personas.... Entonces este proceso de internacionalización de la región hoy día esta concebido como una instancia mas bien de tipo económica, no de espacios mas solidarios que son estos procesos de integración cultural, social, medioambiental. A mi me duele mucho, para haber estado un tiempo trabajando el tema, el día a día, la colaboración que he logrado tener con la gente, me ha ensañado que aquí tenemos que ser solidarios, tenemos que apoyar estos acuerdos que se realizan entre municipios, entre gobierno regionales de Bolivia y Perú en el marco de poder intercambiar una serie de experiencias exitosas para el desarrollo de los pueblos. Yo planteo varias veces porque nosotros no plantearle a Bolivia una especie de fondo de solidaridad (inaudible) Más carenciada. Porque no intercambiar experiencias con los bolivianos para el sistema habitacional, porque no apoyar en el ámbito educativa, que el sistema chileno no es el mejor. pero si tiene algunas experiencias que están vinculadas con nexos bilaterales, que son muy importantes para la educación lo escolar y becas. Como se asiste a los niños mas carenciados con un vaso de leche, con alimentación sana que puedan desarrollarse realmente y puedan hacer un aporte a la sociedad como corresponde. Por lo tanto, eso son cuestiones que uno (inaudible) no quieren saber mucho de estos temas. Que aparezcan luces azules en lo económico, pero mucho de eso esta encubierto de situaciones (inaudible) dolor de las personas, la marginalidad. Y bueno (inaudible)

- **Honorio Mamani, ancien Maire de Colchane, CONADI, Iquique. 21 avril 2011.**

Presentación

Yo soy aymará, mi nombre es Honorio Mamani Castro. A los 5 años mis padres bajaron del altiplano a la precordillera, y desde allí yo me vine a los 13 años a Iquique a estudiar. Y aquí en Iquique hice la enseñanza básica, media y la superior. Me recibí de contador general, contador publico. Retorné a mi pueblo en calidad de alcalde el año 1991. Fui el primer alcalde aymará de esta Republica y... lo que me permitió precisamente poder ayudar de alguna forma todos los desarrollos que siempre anhelamos tener, un desarrollo hecho por el mismo pueblo. Si yo me remontaje a unos 40 años atrás, nosotros no teníamos una conexión permanente con la ciudad de Chile ni de Bolivia. Éramos una... algo muy separado, muy distinto a lo que se vivía aquí. Éramos una etnia, más nos llevamos, tenemos una convivencia con los hermanos de Bolivia. Solamente éramos como un pueblo y no se diferenciaba si era Chile o Bolivia. No se percibía. Había tantos bolivianos casados con chilenos y chilenos casados con bolivianos. Ahí solamente veíamos el tema del territorio andino, del territorio aymará. Y en este orden, nosotros ahora, al existir ya cuando vino la chilenización, porque aquí mala manera se llamó chilenización lo que era atropellar nuestra identidad. Al punto que nos querían... bueno, que simplemente en Chile habite una sola, un solo pueblo. El pueblo blanco, por así decirlo, y no había respeto por el resto de las etnias, que entre otras existen aquí, aymaras, quechuas, rapa nui, mapuche, cahuasca, collas, todos. Y lamentablemente mi país se pretendió hacer desaparecer aquellos (inaudible). Y esto ha pasado precisamente en la época de la dictadura de A. Pinochet. Se acentuó más.

¿Cómo se acentuó?

Desde el punto de vista de una presión, principalmente educacional. Primero los carabineros. Los policías. Llegaron a esta zona presionando prácticamente a que la gente tenía que reconocer que era chileno y nada más. Que ellos no podían hablar ni siquiera el aymará sino que tenían que hablar el español. Esa fue primera presión, hubo represión se podría decir, contra el pueblo. Y luego después llegaron los profesores que también no conocían nuestra realidad, nuestra vivencia, nuestra vida, y también nos enseñaron culturas egipcias, cultura romana, y no estudiar nuestra propia cultura de donde nosotros proveníamos, de nuestros ancestros digamos del Reinato Tiwanaku digamos. Eso. Y luego después cuando ya cuando se subdividió territorialmente, en departamentos, en provincias, en comunas, fue peor todavía porque ahí se segmentó la población entre la precordillera y el altiplano y... y las autoridades que regían cada uno de estas comunas no eran del lugar tampoco, sino que eran tenientes de carabineros que llegaban en comisión de servicios, y ellos dirigían el pueblo. Y con ellos se profundizó más todavía lo de la mal llamada chilenización.

¿Antes de esta época, no había tantos carabineros?

No, no, no. Ni siquiera había caminos. Entonces ellos llegaban cabalgando, una vez cada (inaudible) Nosotros teníamos nuestras propias autoridades en los pueblos. Caciques. Ellos son los que regían los pueblos y nunca hubo tampoco convivencia tan armónica, que había respeto entre nosotros. Lo que nosotros decimos, Ama Llulla, Ama Quella, Ama Suya. No robar, no mentir, no flojear. Y no matar. Son nuestros principios que (inaudible). Luego de eso, tenemos, pero muy dentro de nuestra mente. Ni siquiera las religiones que entre otras cosas también nos reunieron. Teníamos que creer en la cruz, creer en los santos, creer en la iglesia católica. Nosotros en nuestra sana convivencia armónica con la madre tierra.

Pentecostales

Después de que se produjo el descuido de la iglesia católica para (inaudible) que no había presencia de los padres, de los párrocos, entonces la gente percibió que era mejor irse por el lado de la iglesia pentecostalista.

¿Me habló de las autoridades tradicionales, hoy en día existen?

Los caciques, sí. Se están retomando nuevamente el poder elegir nuestras autoridades ancestrales pero lamentablemente existe otro tipo de problema. Porque si bien es cierto estas personas son elegidas por el pueblo, pero ya tampoco tienen la facultad legal, porque ahora en Chile todo es por ley, se hacen por los parlamentarios y la Constitución política ni siquiera nos reconoce a nosotros como pueblo. Recién ahora en el 2009 ratificó Chile el convenio 169 de la OIT, en donde se avisó que es que nosotros podríamos exigir, nuestros derechos como pueblo en el Estado chileno, respeto a nuestra forma de vivir. Y antes de eso...

¿Hubo cambios desde esta ratificación?

Absolutamente nada. Nada. Al contrario. Al buscar las miles de maneras (inaudible) aquello simplemente sobreponerle algún subterfugio legal para que esto no se sienta efecto. Pero creo que el convenio 169, mucha (inaudible) que nos permitiría ir a la corte interamericana. Porque ahora lo que nos tiene preocupados en este momento es la nula (inaudible) donde nosotros vivimos siempre. Nuestro territorio, nuestra tierra, el agua, el aire que respiramos. El estado chileno ha entregado, así pero sin el mínimo control las concesiones mineras y la extracción indiscriminada de las aguas superficiales y las aguas.

El convenio plantea mecanismos de consulta a los dirigentes indígenas?

Están obligados, están obligados. Pero no lo practican al punto que ayer me comentaba el abogado de la CONADI que la Corte Suprema falló en contra de una comunidad en la región de la Araucanía porque adujo (inaudible) Que dentro de la participación ciudadana que mucho hacen del Gobierno en Terreno y todo eso, que habían una suerte de presión al pueblo a ejercer este tipo de actividad se sustituía a lo que era la consulta ciudadana. O sea no tiene nada que ver una cosa con otra. Pero ahí ya da mucho que pensar. Porque yo creo que el Estado chileno esta haciendo como una – mas aun con el gobierno de ahora – una mirada bastante negativa hacia nosotros, o sea prácticamente nosotros somos como una piedra en el zapato para ellos. Y a sacarse la piedra del zapato y ya... estamos en esta situación.

¿Como quieren hacer esto?

Buscando mil maneras, ni siquiera respetando lo que firmaron, los convenios. Pero también somos presa de ingenuidad nosotros, los aymaras. En Araucanía no tanto porque ellos se han levantado. Aquí lo que nos ha generado aquello, el quiebre de la unidad del pueblo, es el dinero. En la Araucanía por suerte ellos han tenido la oportunidad de enriquecerse económicamente. Y se necesitan unos a otros. Aquí, producto del negocio de la zona franca, producto de otros negocios ilícitos, hay mas comercio entonces cada cual dice yo tengo lo mío y a mi me basta yo vivo con eso y el resto no me interesa.

¿En esta percepción, ha visto cambios con el nuevo gobierno?

El gobierno actual, donde trabajo, la institución se llama CONADI, estamos creados por ley, la ley 19253, la quieren jivaliza. La quieren convertir en algo más pequeño. Como una pequeña agencia de desarrollo indígena. O sea en vez de crecer, lo quieren (inaudible) Y eso no solo para promover sino que fue inclusive una propuesta que hizo la presidenta Bachelet. Se ha notado que ahora, en la región, a nosotros nos asignaban alrededor de 1500 millones de pesos anuales de presupuesto. Ahora solamente nos asignaron 600 millones. O sea bajaron más de un 70%.

¿Esta agencia, tendría que buscar recursos externos?

Yo creo que tendría esta posibilidad de buscar recursos a fuera pero también la institución como tal se debilita, ya pierde el rango. Aquí somos 10 funcionarios del Plan. Con 3, o 2, la agencia funcionaria.

¿Tienen relación con las políticas de desarrollo de zonas extremas ?

Yo cuando era alcalde el año 2008, nosotros fuimos declarados como una de las comunas más vulnerables de Chile. Colchane es la comuna la más pobre de Chile, económicamente hablando. Y de esta fecha no ha visto ninguna política, ningún programa especial que vaya en dirección a resolver estos serios problemas de la extrema, extrema pobreza. Con decirle que el año 2007 recién se firmó la Ruta Internacional Iquique-Oruro, que pasa por Colchane, que antes no era camino internacional sino simplemente un camino, por ese mismo motivo el estado chileno no quería invertir porque la rentabilidad económica no le era favorable para poder invertir. No cumplía con este requisito. Pero bastaba con decretarlo con que fuese una ruta internacional y a esa ruta internacional naturalmente los Estados están obligados a invertir. Por eso que ahora se construyó el camino.

También esta el nuevo complejo...

El nuevo complejo. Fue una decisión de carácter político por una exigencia de mi parte, el alcalde de Iquique, el alcalde de Oruro, todas estas autoridades estuvimos presionando para que eso se hiciera, después de una lucha de hace como 50 o 60 años. Desde los años 40, por el complejo y la ruta internacional. Y recién ahora se hizo. Son las cosas que de alguna forma pudieran apoyar el desarrollo de algunas zonas fronterizas como son las de Chile y Bolivia. O sea ahora, esta ruta pasa por ahí, pero todavía no se han visto mayores resultados. Porque del lado de Bolivia no han avanzado mucho, han avanzado recién 60%. Falta un tramo muy importante.

El camino pasa por Colchane. ¿Hay una parada allá?

Si pero hay una parada muy... el pasajero por ejemplo llegan ahí en la noche como a las 7 de la tarde, controlan, esperan media hora, una hora, y de ahí lo mismo. Se genera algo mas (inaudible) El bus, esperando, estan controlando, pero no. Lo que se podría seria tener un terminal rodoviario en Colchane. Y otro terminal en Pisiga-Bolívar. Que en cierta manera los pasajeros sean obligados, por descender en forma muy ordenada para que ellos pudieran pasar a la cafetería, los baños... pero en este caso no, lo que quieren es llegar al destino lo mas rápido posible. Y mas aun se agrava cuando vienen indocumentados, contrabando. Mientras mas llega la policía, bum, mas rápido se van.

¿Qué cambia el nuevo complejo en la vida cotidiana de Colchane?

Nos ha hecho mucho daño, en la vida misma de Colchane. Porque antes que llegase el complejo, la gente suele salir y entrar sola a su pastoreo, al cultivo, y en algunos casos incluso ha habidos unos atropellos de parte de policías, de migración, y los carabineros que nos confunden, que somos indocumentados. "Uds. son de Bolivia, ¿que andan haciendo a esta hora?". A mi me confunden en Santiago, "Ud. es Boliviano?" no, digo. – Chileno – tampoco – peruano? – tampoco – y de donde es Ud.?- Yo soy aymará. (rires)

¿Entonces los controles hacen en toda la zona fronteriza, no solo en el paso?

Para cumplir con su misión la policía evitar el narcotráfico principalmente, o la entrada de indocumentados, están permanentemente vigilando y ahí se genera este problema, no se ha

resuelto. Se (inaudible) por pecadores. Entonces la convivencia, en vez de ser un apoyo, para una mejor vida del pueblo, de la gente, ha sido un obstáculo digamos. Además hasta cuando llegase el control nosotros teníamos una convivencia, íbamos a comprar verdura a Bolivia, era un negocio menor de insumos de primera necesidad, cotidianos digamos, familiar. Ahora con esto ya...

¿Hasta cuando se podía hacer esto?

Hasta unos años atrás. Ahora los nuevos complejos se han puesto mas rígidos, más (inaudible) tienen razón de sobra (inaudible) tanto Bolivia como Chile.

¿Pero Uds. en el municipio querían un paso habilitado?

Nosotros igual queríamos habilitar el paso, que exista este tipo de control, no es cierto, porque en realidad son los costos-beneficios. Le estoy contando el día a día digamos. Pero también ha beneficiado a los que son transportistas, ahora son muchos los buses, los que tienen camiones...

Hay muchos pasos no habilitados también...

Hay, no se que numero exactamente pero deben ser mas de 40 pasos no habilitados. Porque aun cuando entran por el norte, la salida hacia la comuna de Camarones, Arica, pero igual. Colchane esta más hacia el este. Pero también hay. Pero está muy pequeño.

Están desminando?

Me parece que hay un convenio firmado en Ginebra, ahora van a hacer del lado de Atacama. Por donde hay mas turistas digamos, porque de aquí para allá es muy incipiente. No son muchos los turistas que llegan.

Con la CONADI, hay políticas que pueden ayudar...

Mira la CONADI ha hecho lo que esta a su alcance dentro de su presupuesto, porque CONADI es una institución como cualquier otra institución publica. Que se rige con Controlaría, los dictámenes del Ministerio de Hacienda, por lo tanto la jefatura inclusive nosotros tenemos una persona designada, ni siquiera elegida por nosotros porque ahí a lo mejor ese directivo (inaudible) ser electo por nosotros mismos. No es así. Es designado por el Presidente de la Republica, por la confianza que le tiene el (inaudible) Entonces ahí ya se parte mal. Es como aquel padre de familia que nos gustaría que no fuera nuestro papa. Y ahí nosotros tenemos un problema muy complicado porque del punto de vista presupuestario, las políticas que se están dando acá o los programas que se llevan acá son absolutamente ajenos a la realidad en que estamos viviendo en este rato del punto de vista económico, social...

Hay una forma de representación de los Aymaras?

No. Hay un consejo Nacional Aymará, el Consejo nacional Aymará se politizó. Hay un sector de la derecha, hay un sector de la Concertación. Por lo tanto también se produjo un quiebre. Entonces

producto de ello es que los aymaras estamos... durmiendo. Nuestro justo (inaudible) Sueño.
(inaudible)

¿Al estar en la frontera, existen formas específicas de buscar recursos, trabajando con los bolivianos por ejemplo?

Nosotros estamos obligados, y a esto queríamos llegar con nuestra Alianza de ASF, aunque era algo soñado, pero que creo que es la única manera. De (inaudible) con los aymaras de Bolivia y Chile y también los Aymaras del Perú, para generar un desarrollo endógeno, un desarrollo por lo propio y también venciendo estas barreras divisorias de frontera. Porque no es posible compatibilizar las legislaciones fitosanitarias chilenas con las bolivianas. Ni las chilenas con las peruanas. Entonces ahí se genera ser un problema. Y ahí precisamente es donde nosotros tenemos el problema de no poder ya llevar a cabo un mega programa de integración turística. Porque las aduanas de Bolivia tienen su legislación propia, la chilena también la tiene la suya, entonces ahí nos falta un tema de reconocimiento constitucional para tener este rango y poder llegar a un acuerdo trinacional o binacional.

Ahora no está...

No, al contrario. El hecho de que seamos República, estamos (inaudible) y arrinconados cada cual respectivamente en su país.

Ahora es peor. Yo veo con mucha tristeza el futuro nuestro. Esta como bien incierto digamos, porque aquí en Chile yo con mucha pena lo digo mi pueblo esta condenado a desaparecer. Y el paso... Si Ud. fuese a Colchane, en los pueblos donde vivíamos 60, 80 familias no hay más de 10 familias. Donde había 60 alumnos hay solamente 3 alumnos. Esto esta indicando que la gente se va, por muchas razones, educación, falta de oportunidad de trabajo, comodidades. Cuando bajas a la ciudad y que ya... yo, en Isluga de donde yo soy, tengo mi casa, pero no tengo la misma comodidad, entonces ya eso... Además diré, yo en mi caso particular, mis hijos han salido a la capital. Están en Santiago, tengo los tres hijos en Santiago.

¿Y Ud. Estudió en Iquique, y a qué edad volvió?

Yo volví a los 28 años a Colchane.

¿Hasta cuando fue alcalde?

Hasta el 2008. Que ya estaba funcionario publico(inaudible) Desde los 23 años. Y me fui a Colchane, como fui autoridad electa, me dieron esta posibilidad. Yo (inaudible) Tengo un hijo que es medico en Santiago. Tengo una hija también que esta estudiando enfermera en Santiago. Y mi otro hijo que se fue ahora, a estudiar medicina, esta en Santiago también. Entonces yo me cuestiono, digo si van a volver ellos para acá trato de involucrarles en eso. Ojala puedan volver. Pero muchas veces se enamoran, mi hijo se casó con una santiaguina. Es complejo el tema.

- **Héctor Ovando, ancien Maire de Pica (1981-1985). Iquique, 22 avril 2011.**

Sobre el territorio, terminada la Guerra del Pacífico el año 1883 se estableció con Perú, con Bolivia no hubo problema porque igual el tratado de 1904 estableció que se entregó toda la área de Tarapacá. Pero el año 1883 en el tratado de Ancón se estableció que en Chile se adjudicaba toda la provincia de Tarapacá. Y las provincias de Tacna y Arica. Y la provincia de Tacna y Arica iban a quedar sujeto a un plebiscito diez años después, cosa que no se dio. Por lo tanto, terminada la guerra del Pacífico Chile quedó en el extremo norte con la provincia de Arica y Tacna. Pero se dieron varios conflictos y problemas entre ellos, y en el año 1889 Chile negoció con el Perú y se dividió. Arica para Chile y Tacna para Perú. Por lo tanto en el año 1929, es decir casi 39 años después, se volvió a dividir el límite entre Perú y Chile. Eso fue en el año 1929.

Y del año 1929 hasta el año 1974 se tuvo un sistema como de subdelegación en donde no había autoridad elegida. Había solamente un representante gubernamental. Y en el año 1975 se creó el sistema de comuna con municipio. Es decir una división territorial y un conjunto de autoridades colegiadas, que en un principio no eran elegidos democráticamente sino que eran elegidos administrativamente por la autoridad pertinente. Pero la idea era esa. Y de ahí aparecieron lo que se llamó las comunas con municipios. Anteriormente, hasta el año 1974 no había, hoy se llama consejo municipal antes se llamaba corregidores. Muchas de las eras rurales eran más bien como una (inaudible) donde el alcalde, no, el representante delegado era funcionario público. Esas comunas eran dependientes de otro municipio. Esa es la diferencia.

Estos funcionarios vivía ahí mismo, en las comunas?

No, eran funcionarios públicos que no necesariamente vivían allí. Era un representante del gobierno del interior.

Qué pasó en 1975?

Se derivado del régimen militar imperante creó un sistema distinto. se estableció una región con determinadas características y de otra en provincia y comuna. La provincia no tenía, más que nada el gobernador de la provincia, y todavía sigue siendo, es un fiscalizador del sector público. Los que tienen capacidad de desarrollo son las regiones y las comunas. Y ambos tienen cuerpos colegiados, y ambos disponen de recursos.

Ud. Fue alcalde de Pica...

Fui alcalde de Pica desde el año 1981 hasta el año 1985.

Puede acordarme su recorrido profesional?

Yo soy geógrafo. Entre a ODEPLAN en 1974. Y después me trasladaron al Norte Grande y llegué como jefe de SERPLAC. Y aquí en SERPLAC se me entregó una misión de regionalización. Yo llevé adelante la regionalización de Tarapacá. Es decir definir las nuevas regiones, la nueva regionalización y Y eso nos demoramos 7 años con un equipo, tratando de definir... en la región no hubo mayores problemas porque ya había una idea de lo que se quería. El único problema que hubo fue cual era la

capital regional en esta época. La capital regional, era dos provincias en esta época, se les llamaba departamentos. Uno era Arica y otro era Iquique. Por el nivel de desarrollo alcanzado, desarrollo de equipamientos, muchos propiciaban de que la capital tenía que ser Arica. Pero por un problema de conflictos en ese instante, habían serios conflictos primero con Perú y con Argentina, se estimó que era muy alejado. Y por otro lado las potencialidades de desarrollo son mucho mas grandes en Iquique que en Arica. Entonces lo único fue, y se opto por Iquique.

EL tema nuestro, el equipo técnico que yo presidía era tratar de verificar cuales eran las comunas que se iban a crear. Ahora, había que hacer que cada habitante no tendría que demorarse mas de dos horas en llegar a su cabecera comunal. Y para eso se fijaron técnicas de isócronas, no es un problema que sea caminando, es de acuerdo a los medios vigentes. Porque muchas veces hay caminos Pero no hay medios de locomoción. Entonces en este contexto se llegó a establecer áreas. Por ejemplo la anterior comuna de Pica llegaba a estos pueblos que se llama Huacaca. Pero resulta que para llegar a Pica había que salir a la Panamericana. Estando en la carretera panamericana era mucho mas simple llegar al tiro a Pozo Almonte que subir a Pica. Por lo tanto se eliminó el área de Huacacon. Para Pica y se dejo a Pozo Almonte. Estos son los ajustes que se hicieron.

Y la otra cosa, se trato de fortalecer la frontera y se creó toda una serie de comunas fronterizas, con estructuras administrativas. Se creó la comuna de Colchane, en la provincia de Iquique se creó la comuna de Camiña, la comuna de Pica se le dio un carácter fronterizo. Y después en el área norte se creó una provincia altiplánica que se llama la provincia de Parinacota. Con dos comunas, Visviri y Putre.

Antes (inaudible)

No, anteriormente no. Pero quedó toda esta área, toda la área minera, todas las minas, los yacimientos de Cerro Colorado, no esta no, Collahuasi, Quebrada Blanca y Copa en Chile que eran en Pica y hoy en día entregan enormes ingresos a la comuna de Pica por patente minera. De esto se trató, de crear un territorio y una legislación. Porque en el fondo cada comuna no solo tenía que tener población sino que tenía que tener potencialidad y tenía que tener un mínimo de equipamientos. Se construyeron caminos, liderados por parte del Gobierno Regional. Entonces los GORE en los cuales participe tuvieron la calidad de recursos. Se hicieron varios anteproyectos y en los proyectos se transformaron la maduración, de Quebrada Blanca y Collahuasi. Tremendas mineras, hoy en día Collahuasi va a pasar a ser la minera mas grande de Chile y la mas grande del mundo. Los ingresos que tienen son enormes.

Las comunas se hicieron para...

Para entregarle atención a la población. Y se crearon comunas más allá de lo normal. Porque hay comunas que tenían 1000 habitantes, muy pocos. Pero era para cubrir el territorio, entonces se pensó que no era la idea en absoluto militarizar la zona fronteriza. La idea era fortalecer el desarrollo de las comunas, en base a una actividad propia. Y para eso se hicieron las comunas.

¿El ejército también estaba en la frontera?

Había. En algunas zonas había, pero era un problema totalmente al margen del esquema de desarrollo. No tenía ninguna relación con las autoridades publicas.

¿El desarrollo también tenía un objetivo geopolítico?

No. El desarrollo tenía que aplicar las técnicas y las normas que se entregaba en el esquema de desarrollo. Lo que pasa es que la acción deliberada, la acción geopolítica era crear instancias administrativas que muestran presencia nacional. Tener una comuna con 700 habitantes, ahí está el espacio en que (inaudible) Ese es, se crearon las unidades administrativas y financiadas. Y de hecho, el área desde el punto de vista militar, se crearon dos grandes centros militares, uno en Pozo Almonte, que se llama el Cavalgano, militarizada que está cerca la frontera. Y la otra se creó en Putre.

¿Habían más militares en Iquique que en Arica?

No, cada uno era distinto. Distintas comunidades que tenían distintos problemas fronterizos. Y el área de Iquique principalmente tenía que atender la frontera con Bolivia. El área de Arica, el área que más le correspondía no era la frontera con Bolivia sino la frontera con Perú. Probablemente que el área de Iquique apoyaba y reforzaba la de Arica. (inaudible) autónomo.

Hoy en día...

No, hay tremendas unidades altamente tecnificadas en Arica e Iquique. Y lo otro en Calama también. Pero eso es muy al margen. Las fuerzas armadas se modernizaron, Chile ha comprado armamento de última generación, tanques alemanes Leopard, aviones F16, barcos misileros, pero eso está al margen. Esas son misiones de defensa que no tienen que ver con el desarrollo. Eso tiene que ver con la capacidad y la potencia de Chile País.

Eso fue en el 2008...

Eso fue en un esquema distinto de lo que fue en el Régimen militar, fue en el 2008. Pinochet se fue en el 1989, hasta ahí estábamos en un esquema muy fuerte, pero se mantuvieron las situaciones. Pero se fortalecieron las comunas, y las comunas se han preocupado de desarrollar su área. Más que nada por (inaudible) Las comunas chilenas que yo conocí tenían la labor principalmente de potenciar. La Región tenía la labor económica y social. Cuando estaba en SERPLAC, me acuerdo que financiamos 5 años, evaluamos 5 o 6 proyectos mineros, generamos el camino Pica-Huancabamba para la comuna. Claro que era una zona que no tenía accesibilidad. Accesibilidad, no porque no había camino, sino porque no tenían la función. Hoy en día con la creación del camino por Collahuasi hay una accesibilidad fabulosa a esa área. Collahuasi construyó la carretera propia. 7 o 8 camiones diarios, y todos los fines de semana entra y el sábado sube el personal. Y después ahí eso último llegó a generar (inaudible) turístico de desarrollo... como se llama eso ecológico... sustentable. Sustentable, y en el Salar del Huasco se creó una reserva y se ha generado toda una serie de proyectos turísticos sustentables. Ahí hay un problema de ganancia. Así.

Me dijo que cuando se crearon las comunas, no fue muy racional...

Claro, porque en el fondo se está pensando que hay un mínimo, en el sur del país una comuna tiene 3000 o 4000 habitantes, bueno puede resistir. Pero una comuna con 700 habitantes (inaudible) pero la idea fue crear principalmente el punto para que no desaparezca la población.

Hoy en día que herencia tiene esta idea?

Ha crecido un poco. Hoy en día lo mas complicado no es en esta región, que es Camarones. Las demás todas han crecido, Camiña, Colchane, Pica, Pozo Almonte se ha mantenido, Huara. Estas son las comunas del interior.

Cree que políticas trasfronterizas con comunas...

No ha habido un apoyo deliberado a (inaudible) comunas. Las comunas mas que nada tienen herramientas para el desarrollo social. Ahora el problema del punto de vista social es que gran parte, toda la población que vive en la zona fronteriza es población indígena. Ese es un tema, entonces hay otro tipo de apoyo a los indígenas que es la CONADI. Ahí viene y se mezcla con el municipio, entonces hay mucha acción social, mucho apoyo social. Son aymaras, pero el problema es que el aymará no tiene muy claro el problema de la soberanía. Porque una parte importante de ellos tienen carnet chileno, tienen carnet peruano, tienen carnet chileno pero es boliviano. Están todos viniendo a Chile porque es vaso comunicante, por la enorme cantidad de subsidios que hay. Entonces cada día hay mas, no solamente en la región sino en Chile.

¿En términos de seguridad, que le parece?

No, ya no tiene problema este tipo de cosa. Lamentablemente se produce, hay algunos grupos humanos que son... tienen un nombre... no son homofóbicos.... Son xenófobos. Tienen xenofobia por los grupos indígena. Pero eso es normal. Bueno Chile es mucho mas sectario en este aspecto que en Perú. Por el mismo tema, en el Perú alto % de la población es indígena. Hay una fuerte componente mestiza, Bolivia igual. Chile no. Los aymaras son contados con los dedos de la mano, no son mas de 10 000, 12 000.

¿Cuando Ud. Era alcalde, tuvo un impacto en la forma de manejar la comuna?

El principal problema es que una parte importante de la población pequeña es en extrema pobreza. Por lo tanto se crearon como manera de incorporar valores, principios que se interesaban, estábamos en una época militar, donde se interesaba reforzar la soberanía, se crearon toda una serie de centros abiertos donde se ensañaba la canción nacional de Chile, porque parte importante de la gente que vivía en estas comunas conocía mucho mejor Perú que Chile. Cada año celebraban las fiestas en Perú. La idea era generar condiciones para mejorar la soberanía, se crearon (inaudible) de juez, pero (inaudible) chilenismo. pero la idea era combatir la pobreza primero en centros abiertos. Centros abiertos de ancianos, centros abiertos de niños 6 a 15 años y de 2 a 6 años. ??? una población de 1800 habitantes. y la otra, se crearon alcantarillados. Los municipios no tenían capacidad ni acción en términos productivo. Eso era del GORE , pero se todas maneras uno postulaba o SERPLAC, se hacían muchos proyectos, Y después se aceptó Collahuasi, se aceptó Quebrada Blanca. Y otros proyectos. La comuna ha crecido mucho turísticamente. En el enfoque (inaudible) la persona que es el alcalde es la persona que era mi secretario. Iván Infante Chacón. Trabajó conmigo en la municipalidad. Se le preparo todo, en cosas culturales, apoyar a los centros abiertos...

O sea hay una continuidad...

Si, si. Ese es la idea. Un poco, o sea la idea era esa, crear algunas condiciones (inaudible) de ser liderazgo, se preparó, ha sido muy buen alcalde, esa comuna ha tenido mucho éxito.

En comparación de los municipios que están mas al norte...

Mira (inaudible) que ha puesto autoridades militares que además (inaudible) desarrollar no es lógico haber colocado a un jefe de tenencia alcalde. Porque por un lado tenia como misión desarrollar y de otro lado fiscalizarlo. Entonces en esa Zona, tu sabes, esa frontera donde no hay mucho control, tener ciertos repasos, muchas veces carabineros recibía denuncia, que había trafico no de droga, pero trafico de combustible, de animales, entonces el mismo que tenia que promover el desarrollo tenia que fiscalizar, entonces se daba algo que no... y además esa persona estaba de paso. Tenias el teniente carabinero, tenia su misión. Estar ahí 2 años y después es traslado entonces...

Poco tiempo...

Por eso que no hubo mayor trascendencia y mas que nada se vino a fortalecer esta situación cuando apareció el (inaudible) civiles.. mas que nada en el periodo después del gobierno militar. Ahí se hizo mas efectivo, (inaudible) haber reelegido los alcaldes, han hecho mas labor porque son representantes de su pueblo. El teniente carabinero lo único que le interesaba era que la pintaran la carrocería, que tuvieran buena señalización, o sea que es que le interesaba, mejor equipo de radio... pero no esta... eran los carabineros. Era el orden publico. Entonces por eso decía que fue un error. Como eran comunas muy chiquititas se nombraba de alcalde el teniente carabinero. No hay caso.

En cada comuna fue así...

En Visviri, también pasó en Colchane, en Camarones. En Putre no, no pasó eso.

En Putre quien estaba?

Había un civil. Porque Putre era un militar, se creo ahí un tremendo destacamento y hasta mucha construcción, muchos alimentos para tropas, caballos había, alfalfa. Por lo tanto la fuerza militar ayudo mucho, mucho. Y después apareció algunos que en Putre fue distinto. Ahí había un alcalde con cierto nivel, preparado para eso.

¿Que formación tenia este alcalde?

El fue elegido por el sistema democrático. Era Carlos Solari, estuvo 17 años en el puesto. (1982) Y después no quiso seguir, y ahí asumió Humire. Carlos Solari fue elegido el año 1991-1992. Por dos periodos, y ahí fue elegido Humire. Y después salió Humire porque metió las manos y apareció otro. después de trabajar como alcalde, renuncie a penas asumió la Concertación y me dedique a consultoría. Soy consultor en medioambiente. Así que he trabajado en todas las comunas, en Putre, General Lagos, Huara, Pozo Almonte, en Pica, Iquique... el año pasado termino el PLADECO de Iquique. Ahora estoy trabajando en un plan regulador de Pozo Almonte.

¿Puede darme su opinión sobre las políticas de frontera que se dieron desde la Concertación y con el nuevo gobierno? ¿Ha visto cambios en las políticas de seguridad?

No, volvemos a lo mismo. Yo partí diciéndole que no había ninguna ciudad que (inaudible) ni en la comuna por razones de seguridad nacional. La seguridad nacional se aseguró por crear las comunas. Estaba en el puro hecho de haber entregado recursos a las regiones para solucionar los problemas de tipo social. Porque, porque la mayoría de los problemas sociales indígenas. Y los indígenas están localizados en la frontera. Ahora, como se ha fortalecido el punto de la seguridad nacional? Se ha fortalecido apoyando proyectos mineros. Grandes proyectos mineros. De hecho (inaudible) minero ha fortalecido fuertemente la área fronteriza. Tanto en Arica como en Iquique.

En Arica no hay tanta minera.

Han creado a menor escala, han apoyado algunos proyectos. Se le ha apoyado proyectos mineros. Pero no tienen los recursos ni la posibilidad de Iquique. Han desarrollado algunos proyectos. Estamos hablando de un (inaudible) Iquique en la frontera. Que mas que nada se esta desarrollando el turismo. En la frontera, con el aporte de desarrollo sustentable se ha creado el Camino del Inca. Se han creado parques nacionales. Con el animo de... es una manera distinta de promover el desarrollo. Llega gente, hay apoyo internacional, hay apoyo a la vicuña que todavía (inaudible)

Como conciliar las mineras, los parques nacionales y los aymaras?

Los aymaras son muy escasos porque es un... ser humano que se formó en actividades agropecuarias. No están acostumbrados a trabajar. históricamente hay problemas graves porque los tarapaqueño... Tarapacá cuando se... porque tu tienes claro que los españoles llegaron aquí principalmente a sacar oro, porque no venían matando, pero vinieron a sacar oro. El oro mas grande que se encontró en esta zona es el oro de San Luis Potosí. Entonces se aplico la mita tarapaqueña. ¿Que significa? Mita significa la mitad. Es decir 900 km a la redonda que cada pueblo y la mitad tenia que ir a trabajar a la mita. Claro la otra cosa es que la (inaudible) se muria porque no estaba preparados. Porque estaban acostumbrados a trabajar al aire libre, su nivel de alimentación no era el optimo, y además de eso en el se trabajaba principalmente no (inaudible) sino con absorción de muchos elementos nocivos, y en el fondo la mita de Tarapacá significa catástrofe poblacional. Catástrofe demográfico. Entonces en este sentido ese hecho histórico muestra que el indígena casi no (inaudible) Son de la zona algunos van a trabajar a Antofagasta en la región. pero por otro lado esta la CONADI que apoya muy intensamente, esto es producto del régimen de la Concertación. La CONADI se formo en la Concertación, y eso significaba en la frontera el apoyo. Es decir, todos estos organismos cuando llega el momento de opinar a quien le corresponde nosotros. Pero no lo hace en la región. Esto es al nivel nacional. Lo hacen al nivel nacional, y en ese sentido saben que tienen que apoyar áreas como el extremo norte y el extremo sur. Y se da ahí. En el fondo la idea es tratar de reemplazar la contingencia que viene de otra parte por la población de la misma zona. Porque los franceses el TerritorioLo conoce. La idea es que ahí en la población tenemos cualquier tipo de (inaudible) por eso que el desarrollo humano, el desarrollo regional (inaudible) Pero si recibe herramientas que de alguna manera han sido designadas en forma deliberada pensando en estas (inaudible)

Antes (inaudible)

No pero de todas maneras, yo tengo una teoría muy clara. No se si habrá escuchado hablar de la matanza de Santa María, quizás practicas de explotación, de señores, o sea tipo lucha de clase. El capital verso el obrero. El que sabe este tipo de cosa, yo soy de estas personas, eso es simplemente la acción del Estado chileno para neutralizar la acción encubierta del gobierno norteamericano con el Perú. Sabias? Claro, porque Chile recibió Tacna y Arica por un plazo de diez años, después iba a haber un plebiscito. El plebiscito no se llevó acabo porque hubo cualquier cantidad... Hay un libro que se llama *el libro blanco de la negra acción chilena*. Hubo mucha matanza, mucha. Hay varios historiadores que plantean que ellos organizaron la marcha de la matanza de Santa María, un chileno un peruano y un norteamericano. Y la gran mayoría de los que participaron en las marchas que venían de la Pampa se (inaudible) peruano. Y lo que hizo el Estado chileno viendo que había un interés de acuerdo así que Chile negocio con los ingleses, les vendió los derechos de las salitreras, los antiguos dueños de las salitreras cuando estaban en Perú antes de la guerra las salitreras de Tarapacá definió que era el salitre. Bueno eso quizás era de los peruanos y se los vendió a los norteamericanos. O sea Que es lo que le interesaba al gobierno norteamericano (inaudible) Y para eso le dio el apoyo a Perú. Chile aviso de que Perú y EEUU estaba interesado en las salitreras. Y por eso EEUU se ofrecía como arbitro. Cual era la idea ¿ va a caer Tarapacá bajo (inaudible) Que es lo que hizo Chile ? Tenia un nivel de militarización en esta zona, desproporcionado. Había de todo. Entonces no se trato como (inaudible) salitrero. Era un problema contra el Estado chileno. Y el estado chileno actuó reprimiendo Bueno (inaudible) fue que el partido comunista que tenia un gran hombre que se llamaba Recabaren, (inaudible) la lucha de clase, la dialéctica y el materialismo histórico... Entonces de esta manera apareció la lucha de clase y se (inaudible) A los ingleses no les interesaba tocar al hombre (inaudible) la plata. A los chilenos no les convenía ni les interesaba que discriminaciones ni huelgas.

Me decía que la militarización estaba desproporcionada.

Claro.

Después, se desmilitarizo...

El año 29 se desmilitarizó porque se aclaro Tacna para Perú, Arica para Chile. El año 29. Pero antes había mucho, mucho riesgo de reconquista. Era una paz armada.

Entre los 30 y los 70...

Ahí se produjo la situación histórica del problema del salitre. Fue tanto el drama que se produjo un deterioro enorme en el Norte. Bueno, el fuerte del caso eran las salitreras. Pero las salitreras entran en crisis a partir del año 1920-21 cuando los alemanes descubrieron el salitre sintético. Ahora cual es el tema, si siempre ha existido el tema de (inaudible) ' El único país que produce salitre o nitrato en grandes cantidades somos nosotros. Pero el mercado de estos nitratos no es alrededor, es Europa. Pero este nitrato no era para fertilizar. Ese nitrato era materia prima para la polvera. Y por eso que los alemanes desesperadamente trataron de tener (inaudible) porque las salitreras en el fondo las tenían los ingleses. Y esa es la razón porque los alemanes alguna vez han escuchado hablar del banco de Dresde, en la primera guerra mundial andaban muchos (inaudible) Era tratar de bombear los puertos para que los ingleses no recibieran (inaudible) azote que le llamaban el nitrato, el salitre.

Para la pólvora. Ese era el tema de fondo, la pólvora. La materia prima para la pólvora, y por eso que lo usaban, por eso. Sobre todo en esta época de guerra. Y anteriormente la guerra de Bismark, de Prusia.

De ahí se produjo la crisis salitrera. Porque el salitre no es solamente, era el aporte y el desarrollo y apoyo de esta zona. El salitre era el sustento de Chile. Todo Chile dependía del salitre. Las alzas fiscales se financiaban con el salitre. Se acabo el salitre, se acabo el sustento. Y por eso que fue reemplazado posteriormente por el cobre.

(inaudible)

El Estado chileno reforzaba la soberanía teniendo actividad económica brillante? Lo que significaba que esos obreros eran fáciles de movilizar rápidamente. Lo cual es importante, en las fuerzas chilenas cuando estuvo la guerra del Pacifico, se quedaron acá en las salitreras. Y después hubo el enganche, cuando viene el boom después del año 1885, toda la gente venia del sur. Por lo tanto no estaba sentado (inaudible) chilena. Se acabo la era del salitre y empezaron a volver, como cabezas. De hecho, acá se produjo una enorme migración. La que perdió población es la Pampa. En Iquique perdió calidad. Cuando era muy (inaudible) la oficinas salitreras de Iquique eran muy grandes. Tenían casas comerciales, agencias de aduana, grandes importadores como (inaudible) Cerro las empresas salitreras, se fueron todas estas casas a Valparaíso, Santiago. Y quedó vacío. Y este lugar lo ocuparon los que migraron de acá del norte. Y lo que quedó vacío a la larga fue la Pampa. Se despobló la Pampa. Porque, porque el obrero que migro en la pampa se vino a Iquique. Se vino como pescador, como trabajador en alguna cosa. Entonces si uno va haciendo un análisis histórico de la población, Iquique no se despobló, o poco. Lo que perdió fue la calidad, el nivel cultural, el nivel de educación. El nivel profesional que podía tener la gente del sur. quedaron cesantes. Si Ud. Hace un análisis histórico se da cuenta que la calidad (inaudible) esa es la razón. Entonces, el desarrollo estaba dado por la importancia de las oficinas salitreras. Se acabo las salitreras y empezaron los problemas en Arica y en Iquique y hubo banderas negras. Y fue tanto el problema en Arica que hubo que crear un puerto libre, una zona, el año 1953. Arica era una ciudad de apenas 10 000 habitantes. Iquique todavía le quedaba de salvar salitreras creando la cosa tal. Corporación del salitre (inaudible) compró y creó el estándar del salitre en Chile. porque el salitre sintético Ud. lo saca de las mismas chimeneas de las fabricas en las orillas de las grandes ciudades francesas. Ud. produce salitre, lo saca de la mina, llega a un punto donde lo evapora y lo produce como ???y de ahí tiene que (inaudible) cuerpo. Es el cuerpo salvaje, pero el cuerpo se embodega y de ahí le das una vuelta a Hamburgo o a Ámsterdam y de ahí miles y miles de km (inaudible) En cambio el salitre sintético lo tiene a la orilla de las fábricas. Los sacas como (inaudible) botan acido sulfúrico, botan potasio, botan sodio. en términos prácticos, el salitre natural es mucho mas buen fertilizante que el sintético. Y esa fue la (inaudible) como pensar el salitre, no tanto como material de guerra sino como fertilizante. Y de ahí viene la hecatombe. Tarapacá desde el año 30 en adelante hasta los 50-60 tiene 20-25 años de crisis. Y aparecen los planes derivados por seguridad nacional. Aparece la junta de Arica, el puerto de Arica. Ahí aparece el principio de la seguridad nacional, por estas zonas fronterizas.

¿En este momento, estas políticas no se daban en el interior?

No, en el interior lo que se estaba haciendo era seguir capitalizando el poblamiento. Acá en Iquique estaba lleno de habitantes, en las salitreras (inaudible) Temáticas. La ultima salitrera que cerro fue el

año 1975. Ahora, donde esta la racionalidad de este tipo de desarrollo? Como era una zona desértica, una zona que tiene bajo nivel de poblamiento, en que se instalaba para explotar el salitre tenia que dotar del asentamiento humano, del agua potable, de la energía y mas encima de la comercialización de la (inaudible) y además no podías tener a hombres solos sin mujer. Porque era mejor tener a la mujer al lado que permitir que se fuera al prostíbulo el fin de semana. Entonces en este sentido, todos los campamentos, las salitreras, también participaba mucho de la hecatombe. Porque hoy en día hay 6 grandes industrias salitreras en el interior. Principalmente extranjeros pero hay algunos que...

Ah, otro tema, que el Estado chileno era (inaudible) las salitreras. Trabajaba a la perdida. En el fondo el estado chileno se estaba descapitalizando. Por eso se cerro la salitrera Victoria. Porque no había (inaudible) Y hoy en día las otras empresas salen a las 7.30 de la mañana, el bus se demora una hora y media y después de vuelta no tiene que (inaudible) Cada uno viene de su casa y (inaudible) Y eso paso entre el año 30 y el año 70. Genero (inaudible) en el interior. Y en el intertanto para no perjudicarse tanto viene una serie de medidas como el puerto libre de Arica, como en Arica, después en Iquique viene el fomento minero, después el boom pesquero y posteriormente (inaudible)

En el año 30 se trato de promover la minera y algunas obras de regadío. Se crean alguno (inaudible) pero muy mal hechos. Creo que nunca se ha llenado hasta un 3%, porque son zonas con alto nivel de volcanismo, por lo tanto después se estaba tirando otro que nunca se dio en la quebrada de Tarapacá. Se estaba creando una represa para regadío. Y en el fondo la forma de mantener la población interior en (inaudible) Esta población agrícola en 7-8 años se destruye (inaudible) Por lo tanto la población que hay en el interior es la misma que es capaz de mantener, de sustentar la (inaudible)

¿Es la misma idea de poblar para asegurar?

Es que en este periodo (inaudible) agilo, es el periodo político donde primero llega la democracia cristiana con un (inaudible) novedoso que se llamó la Patria Jove. Y la idea es tratar de mantener el poder para poder usar bien este esquema. Y para eso se utilizó criterios de promoción popular. Pero resulta que políticamente lo hicieron bien, la cosa es que cuando llegó la elección del año 1970 participaron 3 candidatos. Jorge Alessandri, y Salvador Allende. Y Salvador Allende gano por 30 000 votos. Y gano porque la derecha toda la vida ha sido gente despreocupada. Pero los votantes era mas del 70%. Entonces era la conquista del poder. Y después que es lo que hizo fue tratar de mantener el poder, tratar de imponer un esquema de desarrollo, un esquema socialista. en que termino, que (inaudible)

Porque en el fondo se creó todo un esquema de desarrollo ficticio, sin base Se produjeron expropiaciones y nacionalizaciones a la fuerza y a la mano. Y al final que pasó, si Ud. ha analizado con cierta objetividad, todos los poderes del Estado objetaron en el senado (inaudible) Y el gobierno de Allende fue legitimo en su gestación, pero ilegitimo en su ejercicio. A través de los mezquinos. Y porque de los mezquinos? Porque existía (inaudible) que las empresas cuando habían (inaudible) el comisaria podía tomar la empresa, echarla mientras se acababa la huelga. Pero se creo una situación ficticia, se tomaba trabajadores, (inaudible) Y así Chile quedo bloqueado por todos los sectores europeos y americanos. Ese es la génesis, al margen de las causas, acuérdesese que la llegada de las fuerzas armadas lo que fue objetado es el manejo anterior. En gran medida, la gran masa de Chile aceptó la llegada de las fuerzas armadas. Lo que no aceptó fue lo que vino después, las muertes innecesarias, los desaparecidos de personas Fue una cosa del (inaudible) militar que se generó con

un desarrollo económico. era imponer a la fuerza un modelo, un modelo socialista con algunas figuras de economía mixta, ahora, el (inaudible) militar Un sistema económico que le permitió durante 20 años vivir a la Concertación. Y cambio porque a la gente le gusta (inaudible)

(inaudible)

Chile pasó de ser un país mono productor de cobre a ser un país multiproductor. Nosotros hoy en día tenemos las principales (inaudible) del mundo en Chile. (inaudible) mil millones en reserva. Ya lleva mas de 40000 millones Piñera. Ahora que esta haciendo este gobierno, lo aplicó, lo mejoró la Concertación, y Piñera esta aplicando exactamente lo mismo. Los mismos alcaldes, las mismas acciones sociales, esta cambiando un poco los instrumentos. Yo conocí mucho a Miguel Caso. El era mi jefe. Son tecnócratas. Bueno, yo viví esta época, conocí a los Chicago Boys en Chile. Los conocí bien. Estuvo muy bien intencionado pero falta mucha (inaudible) política. En el fondo (inaudible) nacional, no les gusta. Aquí la opinión que yo veo, tecnocracia, con buena intención, pero con un mal manejo político.

Pero en el fondo las comunas y las regiones como esta existen, se crearon la estructura ya pensando un poco en la seguridad nacional. Pero una vez que fue creado, el sistema económico (inaudible) generar (inaudible) No crece mas. Aun mas cuando Ud. ve condiciones a las personas. Conoce Colchane? Lo que Ud. puede tener en Colchane jamás lo va a tener, o sea lo que tiene en Iquique no lo va a tener en Colchane. Y se dice al muchacho aymarará que la zona urbana, si se transforma en comercial, debiera con sus productos a poco tiempo (inaudible) a la buena (inaudible) la migración campo-ciudad. El chico esta ahí arriba. Pero si estamos creando (inaudible) internado y una casa. Estamos enseñando a que se vaya a su casa. Y después del internado (inaudible) Trabajar (inaudible)

Cree que habría que....

En la zona para vivir, la gente que le ve el económica, el potencial económico a (inaudible) Porque en Collahuasi tiene 15000 trabajadores. Pero están de paso. Están viviendo artificialmente 4 días, igual 7 por 7, Lo que pasa pero no vive. (inaudible) a quien durmió en la noche en el lugar.

El censo es una fotografía de la gente que durmió en el lugar. Pero la gente duerme 7 días pero sus familias, sus personas, sus distracciones están abajo.

Son zona vacía. 60 personas en aproximadamente 10 000 km². Vivian 60 personas, de las cuales la mayoría de estas 60 personas la mitad vivía del trafico y del contrabando. Algunos eran coqueros... Habían unos señores por unos lugares precisos por ahí pasaban. Ellos no traían coca. Ellos llevaban el (inaudible) para la refinación de coca. Por eso el estado chileno tiene prohibido el acido Porque en el fondo pasaban en mula. Pasaban 30 mulas, llevaban socio, potasio....

Porque en el fondo pasaban en mula. Pasaban 30 mulas, llevaban socio, potasio....

¿Y ahora?

Bah, de alguna manera... el tema de ahora es que no se como llegaron en aviones. Acá se busca y se trata (inaudible) el traspaso de cocaína. Si Ud. se mete, yo conozco mucho estas zonas, porque fui alcalde igual, hay miles de pasos, se puede pasar por todos lados. Por todos lados se pueden pasar. Y

la gente pasa, aunque (inaudible) son coqueros tienen camiones, y es el medio Económico de sustentación, Ya no hay contrabando, no hay nada, es tráfico de coca. La coca.

(l'entretien s'arrête puis l'enregistrement reprend sur la suite de la conversation)

Estas regiones como nosotros somos incapaces de poder generar una situación regional integral. Todo esto se corta al nivel nacional. Y nosotros diría que tenemos dos grandes problemas. Primer problema, el problema peruano, nos demandó en la Haya de todas maneras significa un entorpecimiento. Significa un conflicto. Aunque se diga no, sigamos conversando. Es como si Ud. con su hermano (inaudible) el hermano la demanda. y ahora Bolivia también amenaza con denunciar en la Haya. Y mas encima hay un problema en las aguas del Silala que esta en Calama, pero si signemos teniendo vigente y latente el problema del rio Lauca. Lo que pasa es que no es un problema técnico, es un problema de voluntad. Lo que sucede es que las aguas de Lauca y las aguas de montón de otros cursos de agua son internacionales. Y de acuerdo al derecho internacional, los países que de alguna manera están vinculados Pero acá, el río Lauca nace en territorio chileno y se emboca en el territorio boliviano. Por lo tanto aguas internacionales y por lo tanto cada uno de ellos es dueño de los 50% del agua. El tema es que nosotros estamos en una zona de características desérticas. Con algunas matices subtropicales y algunas matices de (inaudible) Por lo tanto gozamos de una cosa que se llama erratismo pluviométrico. Significa lluvias erráticas, que a veces llueve mucho y otras llueve poco. Eso es porque afecta la corriente del niño, la contracorriente del niño que se llama la niña y las manifestaciones de las corrientes de Humboldt. Esto significa que cada 7 años cambia, hay ciclos de mucha humedad y otros de mucha sequedad. Por lo tanto el caudal a veces es de 100l/sec y a veces es de 4ml/sec. Chile hizo un estudio, dijo la media de esta (inaudible) Y Bolivia dijo que no. No dice que es no es aguas internacionales, dice que Chile quiere un poquito mas de lo que debiera. Pero ahora, que seguridad hay con el agua? nada, absolutamente nada. Luego se va al salar de Uyuni. Allá tienen mucha lluvia. Por eso es un problema de voluntad. Mi análisis es que Bolivia es un país inestable desde siempre. Es una nación que nació inestable. Es inestable porque tiene tremendas matices. 50% de la población es indígena analfabeta. Y digamos el 3% es mestizo. Por lo tanto ellos tienen enormes contradicciones internas. Estas contradicciones, se lo pusieron en el voto. Y estas contradicciones como se logra ? Promocionando a través de un problema ficticio. Y cual es el problema ficticio somos nosotros. Que es lo que esta haciendo Evo Morales. Esta perdiendo popularidad. Ud. es europea, puede viajar por toda Europa con el mismo documento. O sea los productos que tiene vale lo mismo en España, un poquito mas o menos. Hablamos de integración, pero integración puede haber donde hay un modelo económico y social desarrollado. No podemos tener un país con un modelo de economía de mercado, casi con muy bajos aranceles, con un país que tiene una economía socialista donde hay protección a todas las (inaudible) nacionales. No nos podemos integrar.

¿Cree que habría que aplicar el mismo modelo en Bolivia como en Chile?

Es mucho mas fácil relacionar Chile con Argentina. Tenemos... fue decir vamos a hacer lo mismo que hizo Chile. Porque la única manera de crecer y (inaudible) Chile. Pero con Bolivia no pasa eso. Pero los bolivianos dijeron porque, como son tan desiguales, como tienen tanta inestabilidad, lo que hizo Evo Morales en vez de subir (inaudible) bajo. Pero el obrero (inaudible) el subió un poco. Pero Bolivia no recibe ni un préstamo. Nadie le da un préstamo. Que es lo que recibe Bolivia, (inaudible) Sabes

porque ? Porque sabe cual es el origen de Evo Morales? Evo Morales es un diputado representante de los coccaleros. De las productoras de coca. Todo el mundo sabe que 99,9% de la coca que se genera en Bolivia va al narcotráfico. Por lo tanto, no es moral decir oiga yo no produzco la cocaína para consumo, yo siembro la coca. Que es lo que dice Matando a la pepa se acaba la leva. Cual es la (inaudible) en Chile, gran parte de las generaciones que consumen la cocaína viene de Bolivia. La DA permite entrar a Bolivia, y yo le ofrezco una opción de desarrollo agropecuario. El 50% del PGB boliviano es de la coca. Pero una hectárea de coca le produce al dueño, que muchas veces son campesinos ??? Y la hectárea que le ofrece el gobierno norteamericano; Es decir por ningún motivo los bolivianos les van a aceptar que el gobierno norte americano entre a quemar coca ahí. El presidente boliviano es un coccalero, jamás va a tener (inaudible) Da apoyo a la falta, a la gran miseria. Quien le esta apoyando hoy en día? Chávez. Que se ha transformado en un protector de los narcotraficantes. Que posibilidad? NO hay gran cosa posible. que nosotros usáramos el modelo de ellos? En Chile no se (inaudible) Si es un país que esta creciendo gracias al modelo... cual (inaudible) social (inaudible) estamos muy bien en este aspecto, estamos muy mal en la distribución de la riqueza. Hay gente muy rica Pero cada día (inaudible) entonces (inaudible)

Desde los municipios

El primer tema es que en primer lugar los municipios bolivianos no tienen (inaudible) Y en segundo lugar los municipios chilenos (inaudible) acuérdesese que hoy en día se están haciendo caminos, carreteras, que se llama la (inaudible) Por lo tanto el nivel de ingreso, tiene distintos orígenes. Por eso en algún aspecto es difícil (inaudible) primero los bolivianos tienen muy poca plata, y en segundo lugar en Chile todo se quiere hacer por colaboración y participación del sector privado. Y en Bolivia no. Entonces ahí tenemos tres elementos que impiden (inaudible) Mire, lo primero que tenemos que hacer nosotros es eso. Es tratar de tener sistemas administrativos con mayor, que respetan mayor integración al tener solucionado el problema administrativo. La (inaudible) tipo de aduana. Si tenemos que entrar con un producto, tenemos un arancel en Chile, en Bolivia tenemos otro arancel. Entonces tenemos una serie de factores negativos. Hay unos comités de frontera. Se esta tratando de buscar sistemas únicos. Sistemas que revisemos para Bolivia y para Chile. Pero no ha resultado, con las enormes disimilitud, por lo distinto que son. Por segunda vez apareció un destacado asesor de Evo Morales (inaudible) narcotráfico. Ya ha sido dos meses atrás, otro con rasgos de general, (inaudible) narcotráfico. Entonces hay faltas de credibilidad por el grave problema de la cocaína. Eso lo hace difícil. Indudablemente Ud. va hablar comuna por comuna, están hablando de integración. Tenemos que tener mas similitudes que cosas distintas. Ese es el contexto

- **Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago. 29 avril 2011.**

Presentación

Mi nombre es Yasna Pardo, coordino la unidad de relaciones internacionales de la división de desarrollo regional de la SUBDERE. La unidad de relaciones internacionales se crea en el año 2006, pero antes del 2006 había una unidad de manera intermitente. Se creaba un año, después se suprimía. Entonces del 2006 hasta hoy en día esta esta unidad, y el objetivo principal es fortalecer y apoyar la cooperación descentralizada y las relaciones internacional de los gobiernos regionales. Hablo de los gobiernos regionales porque una es la subdivisión de desarrollo regional, y que esta enfocada como su producto estratégico hacia los gobiernos regionales, también la SUBDERE tiene una subdivisión de fortalecimiento municipal, y esa división de municipalidades se focaliza a municipios. Por lo tanto aquí tenemos (inaudible)

Ese es el objetivo de la unidad, ha tomado variaciones desde el 2006. El año 2006 estaba también focalizada en cooperación transfronteriza, es decir fortalecer, incentivar los gobiernos regionales en temas internacionales desde el establecimiento de convenios, cartas de intenciones, colaboración con otros gobiernos regionales de otras partes del mundo, de otros países, y apoyar la cooperación transfronteriza que es generada con Perú Bolivia y Argentina. Chile tiene la segunda frontera más larga del mundo con Argentina, ahí se llevan acabo 7 comités de integración, que precisamente conjugan con los pasos fronterizos más importantes que tienen Chile y Argentina. Estos comités de integración se producen en seminarios, en encuentros, grandes encuentros entre autoridades locales de las provincias argentinas y gobiernos regionales en Chile, autoridades en regiones, alcaldes, sociedad civil... En realidad son encuentros, grandes eventos que se producen alrededor de la frontera y que un año tocan el lado de Chile y otro año en la parte argentina. Esos son los comités de integración. Y los comités de integración primeramente se llamaban comités de fronteras pero después del tratado de Maipú de Chile y Argentina se llamaron comités de integración para mostrar una intención más de hermandades, comunicaciones... de cooperación y colaboración. Frontera era algo que tenía el pasado que tenía (inaudible) Y el tratado de Maipú creo los instrumentos que van hacia un paso de integración. También existe un comité de frontera con Perú y un comité de frontera con Bolivia, uno y uno. Y que también se celebran año a año. Esto en una primera instancia estaba coordinado, pensado, planificado, llevado por la propia cancillería chilena, pero con el tiempo las regiones han tomado un mayor poder en ellos, en el sentido que hoy en día se organizan n conjunto con la cancillería y los gobiernos regionales y los municipios, por lo tanto también significa que se va procurando un mayor traspaso de competencias hacia la regiones. Entonces estamos hablando de que a lo largo de Chile existen nueve comités de integración y de fronteras, y que tienen concordancia geográfica entre las provincias argentinas y regiones chilenas. Por ejemplo hay un comité de integración que es sumamente grande que es el comité de integración de la región del Bio Bio, la Araucanía, los Ríos y los Lagos, y que tienen concordancia con la provincia de Neuquén que es una provincia de Argentina. Estos comités de integración abarcan alrededor de 1800 o 2000 personas por año, y que van incluso empresarios. Los temas que se abordan ahí son temas de cooperación transfronteriza, temas Fito zoosanitarios, temas policiales, temas de circuitos integrados de paso de frontera, facilitación transfronteriza, temas de integración turística, fomento productivo, son muchos los temas. Eso a grandes rasgos. Y eso como te decía, entre el 2006 y el 2009 el área internacional de

esta SUBDERE estuvo focalizada también a apoyar ese lado. Porque nosotros trabajamos también muy unidamente con los encargados de asuntos internacionales de los gobiernos regionales, que son los llamados URAI. Entonces nosotros fortalecemos la acción de URAI y empezamos a abarcar y involucrar la cooperación transfronteriza que se lleva a cabo con los tres países. Hoy en día la unidad ha trabajado mucho más a lo que es fortalecimiento de los URAI pero en áreas de capacitación, temas internacionales, de cooperación internacional, de cómo estos URAI tienen que hacer con su trabajo, como así institucionalizando el área de los gobiernos regionales. Lo que pasa es que Chile con su historia, esta recientemente el tema de descentralización, con un proceso sumamente lento desde la creación de las regiones, la creación de los municipios... Chile es un estado unitario, y como unitario lleva alrededor de 20 años recién en un traspaso de poder hacia los gobiernos subnacionales. El tema internacional fue abordado a través de las propias leyes orgánicas que constituyen las facultades y atribuciones a los gobiernos regionales de los municipios. Lo que pasa ahí en el caso de las regiones, el tema internacional está facultado a través de su propia ley orgánica. La ley orgánica de gobiernos regionales permite que ellos puedan participar de relaciones internacionales, sea de cooperación transfronteriza, cooperación sur-sur, cooperación con países de Europa, con otras regiones etc., siempre cuando se realice en concordancia con la política exterior del estado chileno, porque es un estado unitario, la Cancillería (inaudible)

En el caso de los municipios, son gobiernos locales completamente descentralizados y autónomos, por lo tanto no existe un lazo directo de jerarquía entre el nivel central y los municipios. Los municipios tienen bastante acción exterior, principalmente los municipios los más grandes. Nosotros nos hemos dado cuenta aquí con algunos estudios que hemos hecho que las relaciones internacionales de los gobiernos subnacionales también tienen un (inaudible) que tiene que ver con los recursos que tengan también las instituciones. Los municipios que tienen más recursos en Chile tienen más relaciones con el exterior y también pueden hacer mayor uso de las fuentes de conocimiento y de experiencias que existen afuera de Chile. En términos de hacer lazos de colaboración.

Desde cuando se les dio mayor peso a los URAI en la organización de los comités de frontera?

Esto comenzó de un tratado entre Chile y Argentina por temas limítrofes. Este tratado trajo consigo la propuesta de realizar comités de frontera. Con el tiempo se (inaudible) institucionalmente existen desde... Los con Argentina son los más antiguos. No se si desde los 80 más o menos, 87, 90. Después el 97 se incorporaron modificaciones en el sentido de que podía todas las regiones de Chile participar en los comités de integración, y finalmente la última modificación fue con el tratado de Maipú el año 2008-2007. Por lo tanto desde los años 90 que existen los comités de integración.

Antes les organizaban solamente las Cancillerías...

Si, siempre la organiza la DIFROL que pertenece a la Cancillería. DIFROL el año 2000, no solo DIFROL, toda la Cancillería, establece un protocolo de acuerdo con el Ministerio del Interior, la SUBDERE incluida, de que se vaya traspasando de a poco para paulatinamente competencias internacionales de los gobiernos regionales. Porque los gobiernos regionales tienen esta facultad de poder actuar en el seno internacional. Entonces este protocolo considero que la Cancillería tiene que ir traspasando estos saber-hacer. Y entre ellos estaba lo de los comités de integración. Entonces la DIFROL se

comprometió a trabajar con los gobiernos regionales e irles pasando ciertas facultades para la organización, el seguimiento, para la practica de los comités de integración.

URAI es una persona, un equipo?

Es una unidad, que esta dentro de la dirección de planificación del desarrollo que es la ultima división que se crea dentro de los gobiernos regionales, y es una persona, en algunos casos un equipo, profesionales que están a cargo de los asuntos internacionales. Pero como no hay una área propiamente del negocio de los gobiernos regionales, queda bastante dependiente de los mismos intendentes, que son los presidentes de los gobiernos regionales, por lo tanto si el intendente le interesa la integración trasfronteriza, en algún momento en Chile hablaba de los corredores bioceánicos, de integrarnos con otros países de destino para que Chile sea plataforma de negocio hacia Asia, hubo intendentes que se lo tomaron bastante en serio, y crearon equipos, pero tambien hay regiones que el tema no es fundamental, participan pero de una manera bastante pasiva, no son activos.

Y en el norte...

Mira principalmente las regiones del norte han tomado mayor protagonismo en esta área. Por ejemplo tenemos el caso de ZICOSUR, la región de Antofagasta tuvo una secretaria pro tempore, en los últimos tres años, hasta el año pasado, ellos han sido mucho mas activos. Y tambien tienen una mayor integración con las provincias argentinas y no solo argentina, tambien parte de Brasil, parte de Uruguay...

ZICOSUR ahora en qué esta?

ZICOSUR como participan creo que son alrededor de 40 o 50 gobiernos intermedios, sean regiones o provincias. Se va rotando la presidencia. La presidencia estuvo en Antofagasta, pero ahora la presidencia la tiene Brasil. Entonces hay un encargado en la región se hace cargo de darle vida a ZICOSUR.

En la capacitación de la SUBDERE hacia las regiones, existe la difusión de lo que llaman "buenas practicas"?

Bueno nosotros hemos estando tratando de adaptarnos porque la SUBDERE el papel que tiene que jugar, estamos dentro de la Unidad de asuntos internacionales, el área de asuntos internacionales esta dentro de la subsecretaria, y la subsecretaria esta diseñando las estrategias o las políticas de capacitación. Entonces de acuerdo a esa estrategia de descentralización vemos estos productos que llevamos a las regiones en términos de capacitación. Estamos en un etapa de ajustes. Estamos tambien diseñando un plan de trabajo para poder apoyar los asuntos internacionales en las regiones, esperamos que tambien la cooperación transfronteriza sea abordada pero tambien pasa por una decisión gubernamental. Independiente de esto, el 27 de noviembre del año pasado se firmo un acuerdo con la dirección general de regiones de la comisión europea, y ese acuerdo, esta carta de intenciones establece construir un dialogo en distintas áreas de descentralización, y uno de los temas que mas les interesa es cooperación transfronteriza. Empezar un dialogo de cooperación

transfronteriza, de buenas experiencias, buenas practicas, como podríamos nosotros rescatar esta experiencia de cooperación transfronteriza europea.

Tienen pasantías...

Estamos en esto, el dialogo político en estos temas de descentralización y cooperación transfronteriza que es un tema que la UE ha puesto de relieve, se va implementar con seminarios, al nivel político, al nivel técnico, pasantías, hay que ver las experiencias en Europa, que vengan ellos a Chile, y nos puedan colaborar.

En eso trabajan con la comisión europea...

Con la comisión europea, si, con la dirección que agrupa a todas las regiones de Europa.

Y experiencias de cooperación descentralizada con las regiones de Europa...

Lamentablemente las experiencias en Chile de cooperación descentralizada se han dado de una manera bastante desarticulada. Por eso tambien que la SUBDERE tomo como relevante todo esto porque SUBDERE como institución nacional quiere apoyar para que se vayan produciendo sinergias en el país. El rol de la SUBDERE ahí es tambien generar un espacio de confluencia para que municipios chilenos y regiones chilenas puedan conversar acerca de que están haciendo en materia de cooperación descentralizada y poder generar sinergias entre ellas mismos. Aunque parezca ilógico muchas veces son las iniciativas de las mismas regiones y nunca se ha visto nada entre ellas. Como te decía en un comienzo la cooperación descentralizada no estaba para nada desarrollada en Chile. Y por lo mismo existe... Por ser un país unitario, es visto con bastante... Con bastante cuidado las relaciones internacionales de los gobiernos subnacionales. Porque las acciones internacionales están en cancillería. No en la región. Por eso en estos últimos 4 o 5 años tuvimos que agilizar en el tema de que es la cooperación descentralizada, cuales son los beneficios que aporta tanto para las regiones como para el país, y que puede perfectamente ir de la mano con la acción que realiza la cancillería a través de los estados.

Como definiría la internacionalización de las regiones. Que significa para Ud.?

El desarrollo de las regiones esta por distintos ejes. Un eje es promover el desarrollo económico, el desarrollo social, la calidad de vida de sus habitantes... Pero esto no puede ocurrir encerrados en nuestro territorio, o sea tenemos que rescatar las grandes experiencias que llevan los paises mas avanzados, y nos pueden pasar experiencias, en área técnica, tecnológica, distintas áreas. Finalmente significa generar espacios de colaboración para que las políticas publicas en la región o el territorio en si tengan una cadena Internacional en el sentido de compartir experiencias, buenas practicas. Nosotros ya no podemos estar viendo como hace 20 años atrás en Chile, cuando Chile recibía tantos recursos internacionales por cooperación internacional, hoy en día tenemos que estar como socios. Y eso es lo que se esta buscando en cooperación descentralizada. La inserción internacional tiene una relación directa con el desarrollo de las regiones.

Trabajan con AGCI?

Si, trabajamos con AGCI. Si.

Con ellos trabajan en la cooperación triangular?

Si. Mira, lo que nosotros observamos en los últimos tiempos, ya cooperación en si cada vez menos esta llegando a Chile. Somos un país de la OCDE, Que tal vez tiene una situación económica un poco mas elevada que los otros países de Latinoamérica. Por lo tanto cooperación oficial y cooperación en cuanto a recursos hay cada vez menos. Y eso, toda esta cooperación la gestiona la AGCI. Por lo tanto lo que ahora nos va a tocar a nosotros como país es devolver la mano con cooperación triangular. Y muchos programas que todavía están quedando de ya estar en la ultima etapa, concluyendo, esta volcándose a recoger experiencias, y traspasarlas a otros países de Latinoamérica. Es así como lo estamos viendo con Japón, con la AECI, la agencia española de cooperación internacional, de ir dando cooperación ahora de lo que nosotros sabemos, de lo que aprendimos de los países mas desarrollados, a país como Bolivia, Guatemala, Ecuador.

Esto puede pasar por la misma cooperación entre regiones fronterizas?

A ver, la cooperación triangular se esta dando mas al nivel nacional. Yo dudo que la cooperación que tenga mas que ver del nivel subnacional esta dando ya este vuelco. Se esta dando una relación mas... O sea, todas las regiones tienen idea, cooperación transfronteriza, Si, o sea con países vecinos, y cuando los países vecinos tienen ciertos estándares de desarrollo. Pero cuando se trata de cooperación descentralizada, por ejemplo con Francia, España, siempre, es al nivel del país porque estamos en un nivel de desarrollo mucho mas alto que las propias regiones. Y eso es la cooperación triangular. La cooperación triangular sigue siendo en su momento novedosa, ella ha sido en los últimos 2 años. Y tambien las fuentes de cooperación europeas nos están impulsando a recoger practicas y a traspasarlas ahora a los países menos desarrollados. Pero va por un impulso de afuera que... (inaudible)

Entonces hay otra división que trabaja con municipios...

Si, pero la división de municipios no ve temas de cooperación, de paradiplomacia, de relación internacional de los municipios. Como te decía los municipios son entes absolutamente descentralizados, autónomos, toman sus propias decisiones, por lo tanto no pasan por el nivel central.

Pero tambien se hacen capacitaciones con municipios. Hay autoevaluaciones, para la SUBDERE...

Si, lo que se esta haciendo hoy en día y que es una de las cosas mas relevantes en este gobierno, es acreditar las capacidades de los gobiernos regionales y de los municipios. A través de sistemas de autoevaluación. Y en esos aspectos se esta trabajando mas con gobiernos regionales, en ciertas áreas de gestión de negocios del gobierno regional, y uno de ellos es lo que es cooperación transfronteriza, relaciones internacionales, y un sistema de autoevaluación donde ellos dicen ellos mismos, se ponen notas, y de acuerdo a estas notas si estamos bajo o si esta muy bien, se les va a hacer capacitaciones.

Hay experiencias de cooperación transfronteriza en Arica Parinacota y en Tarapacá...

Si, hay experiencias, pero tal vez tu las conozcas mejor que yo. Por ejemplo con el BID ya son unos 4 o 5 años se comenzó el tema de ASF, no sé si lo conociste. Y esto de cada comunidad aymara tanto de la zona de Arica, de la zona de Tacna, zona de Bolivia. Esa es una experiencia. En Arica hoy en día también está trabajando con la Unión europea varios proyectos. Uno de ellos es crear una plataforma portuaria de servicios, para sacar los productos de otros países por los puertos de la zona norte. También se está haciendo cooperación internacional para elaborar estrategia de innovación. Existe una metodología en Europa que se llama metodología RIS. Que son elaboración de estrategias regionales de innovación de acuerdo a las propias necesidades regionales. Esto están trabajando con la UE. Que no solo de la región de Arica en realidad, estamos trabajando con 7 regiones de Chile. Que casi todas son regiones nortinas. Y ahí con la expertiz y con el apoyo de expertos europeos se están trabajando la elaboración de la comunidad, con institucionalidad pública, esta estrategia de innovación. Porque hasta ahora en Chile lo que se ha hecho como estrategia de orientación de las políticas regionales son las estrategias regionales de desarrollo, pero que son estrategias sumamente amplias. Lo que se está dando ahora es que se crean estrategias de innovaciones en las regiones. Y se está haciendo con el (inaudible) Europeo. Deberíamos el próximo años ya tener estrategia de innovación con la expertiz europea, en 7 regiones de Chile.

Esto tiene que ver con el SIG?

Si, tiene que ver con el SIG. Desde que se creó el SIG, parte de los recursos del SIG van a las regiones, y hasta ahora la asignación de esos recursos iba todo en productos que no tenía que ver con innovación o competitividad regional. Entonces cuando se cree esta estrategia regional de innovación el próximo año tenemos que dar una orientación al uso de los fondos de innovación y competitividad del SIG. Porque ahora, los recursos se han gastado en todo tipo de cosas. Proyectos aislados. Esperamos que tengamos regiones mucho más innovadoras, y con mejor competitividad. En Chile gran parte de los recursos se han basado en commodities, de los recursos naturales, con muy poco valor agregado. Entonces en el futuro nosotros queremos valor agregado a todas las riquezas. Y la riqueza no viene de Santiago, entonces tenemos que hacer regiones mucho más competitivas. Gran parte del cobre está en el norte, gran parte de los recursos naturales están en el sur, y tenemos que dar un vuelco, no podemos depender más de los recursos naturales en Chile sino el día que encuentren un sustituto del cobre no sé que va a pasar con nuestra economía. Y también esto al mismo tiempo por supuesto va a generar empleos, empleos que suponen que vamos a mejorar la calidad de vida de la gente.

Me dijo que van a pasar de estrategias de desarrollo a estrategias de innovación...

Si. Lo que pasa es que son diferentes. Primero, en un comienzo los gobiernos regionales cuando se crearon tenían dos divisiones. Los gobiernos regionales eran lo que tiene que llevar el gobierno en la región, porque los gobiernos regionales eran antes desconcentrados. Vivienda, economía, salud, que están llevados por los SEREMIS, los secretarías regionales de los ministerios. Pero el gobierno regional lo que tiene que hacer es liderar el gobierno en la región. El gobierno regional, que es distinto a estos servicios desconcentrados. Entonces el gobierno regional tenía una división de análisis y control de gestión, y una división de administración de finanzas. No existía la cabeza pensante del gobierno regional, o sea quien va a liderar el desarrollo de la región, porque una división está llevando las cuentas, otra división está con contabilidad... Y se creó otra división de

desarrollo y planificación. Esa división tomo distintos aspectos, como internacional, fomento productivo, servicios económicos, relación con los municipios... Entonces ellos son los que hacen el desarrollo en la región. Entonces se crearon estrategias regionales de desarrollo, para saber donde queremos estar en 5-10 años mas. Pero a parte, vamos a hacer la estrategia de innovación. Que puede concordancia, coherencia con la estrategia de desarrollo, pero es de innovación. Es mas específico, porque las estrategias de desarrollo abarcan una serie de temas. Educación, salud, emprendimiento, innovación... Esto va a ver solo la parte innovación y tambien la planificación.

Desde cuando existe la división de planificación?

Desde el 2004, o 2003.

Me decía que son mas bien los municipios grandes que hacen cooperación internacional. Cuando son municipios rurales o pequeños, como en el caso de ASF, se trabaja con las regiones en este ámbito?

Es parte de lo que nosotros hemos tratado de impulsar, que exista una mayor coordinación multinivel. O sea que los municipios pequeños se puedan sumar y puedan trabajar en conjunto, que es mucho mas fácil que trabajar ellos solos porque de repente son municipios pequeños, con pocos funcionarios, tal vez ni siquiera están al tanto de todo lo que puede significar el hacer lazos internacionales. Lo mas probable es que lo municipios pequeños no tengan idea finalmente de lo que significa ni como lo pueden hacer ni cuales son las redes que existen donde ellos puedan tener información, o empezar a trabajar. Por lo tanto lo que queremos nosotros es que la región encabece este tipo de coordinaciones al nivel de gobiernos locales. Que ellos puedan tener primero una panorámica, un diagnostico de lo que existe al nivel local, y tratar de coordinarlo y juntarlo a todo y tener un trabajo mucho mas organizado y estimulado al nivel regional. En algunos casos en algunas regiones existe, en otras no. El diagnostico es bastante disímil entre una y otra región.

En el norte, hay cosas específicas?

Va a depender de que actividades la URAI. Hay URAI que están sumamente activas con sus municipios, con el sector privado, con las universidades, pero hay otras que no. URAI están muy focalizadas en ciertos proyectos, por ejemplo la con la UE están con estrategias. Algunas que si, algunas que no. En el norte diría que están en contacto al menos con la gestión de los municipios. Es que la verdad es que si hablamos de cooperación transfronteriza, sigue siendo un tema poco priorizado, no esta visto como algo beneficioso y algo que este facultado con la propia ley, y que ellos tienen que hacerse cargo. Mira en Chile si tu vas a cualquier gobierno regional o municipio y les hablas de temas internacionales ellos te van a decir este tema no es de nosotros. El 80% te puede responder eso. Hoy en día, Chile debería, eso es una opinión muy personal, debería de desauar esfuerzos por cooperación transfronteriza, principalmente hoy, en una situación donde tenemos a Buena parte de los tres vecinos que nos han demandado. Internacional. Por limitar. Estos problemas no ocurren en regiones, ocurren de estado a estado. Si tu te das cuenta gente pasa de Arica a Tacna, de Tacna a Arica, todos los días de la semana, es que ahí no hay ningún tipo de inconveniente, ningún tipo de diferencia. Existe una relación constante y permanente de amistad y de lazos de colaboración.

Según Ud. Porque no se refleja al nivel central?

Es que... Yo creo que la cooperación transfronteriza puede ser un espléndido instrumento para crear mayores lazos, lazos mas profundos de confianza y de colaboración con los países vecinos. Muchas veces estos problemas están radicados en los estados, en los niveles centrales. Pero al nivel de gobiernos locales o gobiernos intermedios la relación es mucho mas fluida.

Y la SUBDERE tiene un peso ahí?

Para hacer cambiar esta opinión? Esto depende de las prioridades gubernamentales.

Gracias.

- **Carlos Ojeda Bennett, Officier de l'Etat-Major de l'armée du Chili, Professeur militaire d'académie (histoire militaire et stratégie, géographie militaire et géopolitique), Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE). 29 avril 2011.**

Presentación del trabajo

La visión de la frontera o del límite se ve desde tres perspectivas diferentes. La central se ve como el límite político internacional que maneja todo lo que es el MINREL y la custodia por parte de las fuerzas de carabineros de Chile. Que tiene la custodia del límite. Esa es una visión centralizada que se diferencia con la regional, ya de los gobiernos regionales de Iquique, Antofagasta, y también de Arica, que ellos ven la posibilidad de potenciar su región a través del intercambio comercial de las regiones también fronterizas cercanas. Ya. Y la local es mucho más cercana aun porque de partida la cultura es exacta. Tu puedes haberte dado cuenta que la cultura del humano en esa zona es la misma del lado boliviano que del lado chileno. Las familias viven tanto en el lado boliviano como en el lado chileno. Los apellidos de familias son los mismos. Y se genera el comercio y el intercambio a niveles efectivos. Se generan por ejemplo ferias una vez al mes en la frontera, donde van chilenos y vienen bolivianos e intercambian especies, y venden y compran especies sin ninguna restricción nacional. Se hace un poco en el sentido de una comunidad extra fronteriza. Por eso que la frontera se ve muy permeable en este sentido. Hay protocolo, acuerdos que facilitan este tipo de cosas.

Volvamos al nivel regional, se ve que los gobernadores o los intendentes están preocupados de generar riquezas a través del intercambio entre las provincias. Y el nivel central o de país lo ven en el contexto de lo macro. Por ejemplo, las carreteras o las vías interoceánicas. Las conexiones entre Brasil y Chile, entre el Pacífico y el Atlántico. Como Chile explota eso para que Argentina, Brasil, el mismo Bolivia, Paraguay, saquen sus mercaderías de la zona interna, o sea de la zona, o este de ellos, o nuestro territorio nacional. Entonces lo ven con las facilidades de crear las vías interoceánicas o las carreteras de conexión internacional.

En términos de soberanía, Ud. Me decía también que por ejemplo es más fácil defender la frontera en Calama que en el norte, ¿por razones geográficas?

De partida, en la perspectiva estratégica. Partando por el lado de Arica, hacia Perú. Tenemos el problema grande de que es primero que nada hay una ciudad importante chilena que esta pegada o coincide con el limite, que es Arica. Entonces eso desde la perspectiva estratégica resta libertad de estratégica. Porque es una ciudad importante, que hay que pensar en defenderla, o hay que pensar en cederla. Si tu piensas en cederla, te van a poder defender las quebradas que están mas al sur. Que tú las conoces. Si decides mantenerla, tu tienes que mantenerla pensando en que como no tienes espacio entre Arica y la Frontera vas a tener que, para defenderla, en una acción ofensiva para conquistar un espacio que te permita mantenerla. Porque el espacio esta hacia adelante, no hacia atrás.

¿Cual seria la estrategia para Ud.?

Va a depender de la planificación. Nuestra idea, como siempre, es no ceder nuestro territorio nacional. Pero Chile no tiene, y es muy importante que lo sepas, no tiene problemas fronterizos con sus países. No tiene intereses más allá de los limites políticos internacionales legalmente reconocidos, e internacionalmente reconocidos. Por lo tanto nosotros no estamos buscando ni ir a hacer algo para defender Arica, porque nosotros no tenemos la presión de hacer nada afuera de nuestra frontera. Nosotros estamos muy conformes con nuestra limitación y somos muy consecuentes con el derecho internacional. Y nosotros creemos en los tratados internacionales que es lo que nos da consistencia como país. No somos grandes en economía, no somos grandes en población, pero si tenemos una fuerza de reconocimiento internacional que a través de nuestra forma de enfrentar los problemas, bajo la perspectiva de los tratados internacionales. Entonces cuando tu me preguntas cual es la estrategia, nosotros no tenemos estrategia militar que yo te la pueda confesar ahora digamos. Hay planes y cosas, pero nosotros no somos los que estamos buscando la acción.

Es que nosotros creemos y tenemos la convicción de que nosotros tenemos que mantenernos en el plano de la legalidad y el reconocimiento internacional de los tratados internacionales. Eso, entonces en esa parte norte, se genera la parte de Arica. Arica-Tacna, que es la frontera, que es muy compleja. Porque están estas dos ciudades. Después tenemos el altiplano de la zona de Arica, ya. Que tiene, el problema es que es un altiplano que es muy difícil de manejar. No se si tu conociste el lago Chungara, toda esa parte, Visviri, Villa Industrial, Putre, es una zona muy complicada. Hay que tener unidades preparadas para eso, de aproximación. Después cambiamos ya al frente con Bolivia. Ahí tenemos nosotros toda la parte de los salares, en la parte chilena. Insisto, nosotros tampoco tenemos problemas limítrofes por nosotros.

Pero se trata de conservar su soberanía territorial...

Si, queremos conservar nuestra soberanía, la que esta fijada por el límite, no es cierto, después de la guerra del 79, 29 años después se firmaron los tratados, y digamos que nosotros estamos muy claros por lo tanto desde la perspectiva estratégica nosotros tenemos ciertas condicionantes que nos permiten afirmar nuestra defensa. O sea en estos salares. Porque esta zona se encajona naturalmente tiene que pasar por Calama, después se encajona por los salares y la conformación geográfica. Después hay otra vía de aproximación directamente por san Pedro de Atacama. Pero ahí hay otro problema, de que san Pedro de Atacama esta limitante con Argentina. Entonces ya tenemos que en esta zona tenemos a dos países involucrados. Entonces tenemos por un lado a Bolivia, por

otro lado a Argentina. Entonces los espacios y las relaciones estratégicas no son tan fáciles de llevar como para decir que Argentina va a permitir perfectamente que Bolivia se mueva a su lado, o Argentina se mueva por Bolivia, o Bolivia se mueva por Perú o Perú se mueva por Bolivia. Esos son problemas de acuerdos entre ellos, pero que no son fáciles hoy en día porque las relaciones internacionales y la comunidad internacional esta mirando muy atenta a estos problemas. Si hoy en día se permite que se (inaudible) los tratados internacionales que están internacionalmente avalados, podríamos pasar con la revisión del límite entre Francia y Alemania. O entre Francia y España. O España con Portugal. Y podríamos empezar a... Por lo tanto, al hacer una revisión limítrofe y dejar de lado el reconocimiento de los tratados internacionales, aquí, en África, en Europa, en otras partes del mundo... Entonces nosotros nos apegamos mucho al derecho internacional. Esta es nuestra fortaleza. Y tenemos la convicción que los límites que estamos fijados están apoyados en tratados internacionales, legalmente reconocidos.

Sobre Arica, que esta pegada al limite. Durante el régimen militar, se dejo como zona más militarizada como para defender el territorio, ¿desarrollando más Iquique ?

No necesariamente. Han habidos momentos en que se le ha tratado de dar mucha fuerza a Arica. Ya. Y generar un polo de desarrollo muy fuerte en Arica. Pero las condiciones de Arica son muy especiales. Están en desventaja con respecto a Iquique. Porque Iquique es un puerto mucho mas seguro, tiene las vías de ingreso desde Brasil que caen naturalmente ahí. Arica esta un poco aislado además territorialmente por todas estas quebradas que tú conoces. Es difícil llegar territorialmente entre Iquique y Arica. Y después, Arica tiene la competencia natural de Tacna. Donde la cantidad de población de Arica y Tacna se pelean el comercio donde este mas barato, donde estén las mejores condiciones. Entonces no que se haya dejado de desarrollar. El gobierno peruano decide potenciar Tacna, lo potencia, y caga Arica. El gobierno chileno decide potenciar Arica, y baja Tacna. Es un juego que ha estado durante muchos años. Ahora, para el problema de territorialidad, nosotros estamos convencidos de (inaudible) Esta el problema de la posibilidad de una salida al mar que quiere Bolivia. Que perdió en una guerra. Es como que dijéramos que Luxemburgo quisiera volver a tener la frontera que tuvo antes. O, es decir, es que hay tratados que lo confirman, no puede ser, no es cierto. O que Bélgica quiera volver o... el ejemplo europeo tu lo conoces también. con ese problema, se ha planteado soluciones por parte de Chile, de generar un corredor de salida para Bolivia al norte de Arica y al sur del limite con Perú. Si nosotros sin tocar el territorio peruano. No estamos diciendo oye hay un pedazo del territorio peruano, no no no. Decimos nosotros chilenos estamos capaces de darle una franja para que Bolivia tenga un acceso al mar. Eso fue en el años 1975 en Charaña. Pero avanzaron los acuerdos entre Pinochet y el General Banzer, pero hay una cláusula en el tratado de paz y de límite con Perú que dice que cualquier terreno que se quiera ceder y que haya pertenecido a Perú hay que hacer una consulta a ellos. Que ellos no van a querer, o ya se opusieron. Porque ellos tienen el concepto de las provincias cautivas que fueron su territorio hace un siglo. Y su problema es que paso en el 1879. No digo que la perspectiva peruana este mal. Pero desde la perspectiva internacional me parece que hay dificultades en poder avanzar cuando se sigue con estas cosas de hace tanto tiempo atrás.

Los peruanos ya no se oponen...

Se siguen oponiendo. Ya lo dijeron que no. Entonces el problema es que Perú no quiere que Chile ceda terreno. Chile no puede ceder terreno para solucionar el problema boliviano en que corte Chile en que, no podría ser por ejemplo Iquique, porque quedaría una zona de Chile desconectada. Sería ilógico. Por lo tanto, la solución de Charaña era entregar el territorio chileno entre Arica y la frontera.

Pero sin soberanía...

Las condiciones siempre son discutibles. Si se habló en un momento de que si podría haber un tipo de soberanía, o servicio, o libre tránsito, a pesar de estas condiciones que ya tienen hoy en día. En el tratado de límite entre Bolivia y Chile, se dejaron constancias de ciertas facilidades portuarias y de libre tránsito que tienen las mercaderías bolivianas por los puertos chilenos. Y eso lo tienen. Lo que ellos quieren, buscan una soberanía. Soberanía sobre el territorio que le llaman "útiles de desarrollo". ¿Que es lo que es eso? Seamos precisos. ¿Es 1km, 2km, 5km, 100km? No se precisa. Es conceptual, por lo tanto si yo estoy basándome en los tratados internacionales que han dado facilidades que acordamos, y es problema de ellos sacarle el provecho que ellos quieren. Yo nunca he escuchado que Suiza se queje de sus condiciones mediterráneas.

¿Por todas estas razones, la estrategia del ejército es tener mas presencia en el norte que son Argentina por ejemplo?

Si, lógico.

¿Donde están las unidades en el altiplano?

Hay en Putre, hay en Calama, hay en Arica, en Copiapó.

¿Son acorazadas?

si.

¿Que es lo que cambio en la reestructuración reciente del ejército?

Esto viene de mucho antes. El ejército chileno era un ejército territorial. Muy basado en lo que era el desarrollo del país desde el tiempo de la colonia. En que se ponía una unidad militar y alrededor de esta unidad militar se conformaba un pueblo, después una ciudad etc. Entonces la distribución geográfica de las unidades militares estaba más bien desde una concepción de desarrollo nacional. Y podían haber unidades en la costa de Chile. En las ciudades de Viña del Mar, o Concepción. Y tú dices pero que tiene que ver una unidad militar de defensa fronteriza a 300km de la frontera. Entonces, a partir del año 2000, un poco antes, se empezó a cambiar el concepto de movilización del ejército. Y ver que tenía que haber unidades ya no en la distribución geográfica de desarrollo nacional, si fue muy importante sobre todo para lo que se llamaron las zonas aisladas de Chile, no es cierto, que eso no se ha desarrollado sino había una unidad militar, etc., pero fue un momento del desarrollo nacional que lo necesito. Para que después de esto, esto desde la colonia, en el año 1995. De ahí en adelante se empezó a pensar más bien en una conformación estratégica de las unidades. Ya no territorial, sino a reunir algunas unidades, a cerrar algunas y a reunir algunas unidades en las zonas

de mayor trascendencia estratégica, o político-estratégica. Entonces empezó todo un cambio en la cultura militar, de cerrar unidades y conformar estas unidades en estas zonas. Y ahí se empezó a hablar también del concepto de las unidades completas. Si antes tenías 100 hombres acá y 100 hombres en la costa, ahora vamos a tener una unidad de 200 hombres en donde realmente se necesita y eso va a hacer una unidad mas completa. Viendo todo eso, estas unidades se instalaron donde esta mas próximo a su zona de empleo. Y posteriormente, hubo un salto cualitativo en material y en tecnología. Y hubo una disminución cuantitativa en unidades en personales. Entonces esos eran los tres hitos que te puedo decir. Despliegue de unidades desde la perspectiva estratégica, no territorial, aumento cualitativo del material, y disminución cuantitativa de las unidades y del personal. Menos gente pero mejor equipo. Desde 2000 hasta el 2011. Seguimos en eso. El 2002-2003, se generó la idea de las unidades completas. 2004-2005'2006-2007 se materializo esto. Y después los últimos 4 años se dotaron estas brigadas que tú me mencionabas. Es decir se le dio mayor potencia a estas unidades. En la misma lógica del mejoramiento cualitativo de las unidades. ¿Porque? Porque nosotros antes teníamos materiales muy viejos. Teníamos camiones muy viejos. Teníamos fusiles muy viejos. Entonces no hemos crecido en unidades, no hemos tenido una carrera armamentista sino que hemos tenido la posibilidad por los ingresos del cobre y toda la ley del cobre de cambiar nuestro material. Donde antes la gente iba en un camión, hoy en día va en un carro blindado. Donde antes iba en un carro blindado, hoy en día van en un carro blindado con (inaudible). Es eso. Donde antes nosotros teníamos un tanque creado en la segunda guerra mundial, prepotenciado por Israel, o sea la guerra del Kipur, y la teníamos nosotros, ya, lo cambiamos por un tanque Leopard. Es un cambio tecnológico. Es ponerse al día tecnológicamente. Pero tenemos una disminución cuantitativa en unidades y en personal. Si tu vieses la grafica de personales del ejercito es evidente, las unidades también, lo que hemos mantenido es una actualización tecnológica. Que es diferente a carrera armamentista. Carrera armamentista es que yo genero mayores unidades, mayor material, compro compro compro. Nosotros hasta hace un tiempo atrás en las fuerzas aéreas teníamos aviones que eran los Mirage, que tenían un tipo de propósito, y hoy en día tenemos aviones que son multipropósito. Eso no es carrera armamentista, eso es cambiar, es actualizar nuestro material. Nosotros no estamos en una carrera armamentista! Estamos en una posición de renovación de material.

¿Entonces están estas unidades, hay en la frontera?

No, no tenemos unidades en la frontera nosotros. La protección de frontera en Chile la tiene Carabineros de Chile. Siempre fue así. Desde hace 98 años. Y el ejercito no esta en la frontera. Esta más atrás. Las unidades están más atrás. Y nosotros no tenemos ni siquiera, por disposiciones nacionales e internacionales, la posibilidad de acercar militarmente hasta cierto limite de la frontera. Hay disposiciones internacionales que regulan hasta donde uno puede acercarse, sin dar aviso al otro país, que no va a pasar una unidad por ahí digamos. Y como somos muy respetuosos de la norma internacional.

¿Ahora esta el proyecto de desminar la frontera?

Con la firma de la Convención de Ottawa, Chile se comprometió al levantamiento de las minas antipersonal. Tu sabes que la Convención de Ottawa esta muy clara a este respecto. Y Chile se comprometió ante la comunidad internacional a hacerlo. Y lo esta haciendo. Pero esta convención de

Ottawa y el cumplimiento de la Convención de Ottawa demuestra muy bien cual es nuestra intención para con nuestros vecinos. Tú no pones minas si tú quieres avanzar. Tú pones minas si te quieres defender. Porque una vez que están las minas, impiden el movimiento tanto a unos como para otros. Sería ilógico que nosotros hubiésemos puesto minas en nuestra frontera si queríamos pasar para el otro lado. Por lo menos eso te da un indicio de lo que es nuestra concepción de protección de nuestro territorio.

Si, es de defensa.

Es de defensa (rises). Es eso. Ahora la Convención de Ottawa, nosotros las firmamos, nos obliga a levantar estas minas. Y en eso estamos. Y tenemos unidades en el norte y en el sur, dedicadas al levantamiento y al cumplimiento de Ottawa. Es carro, es lento y es peligroso. Pero lo estamos haciendo.

¿Hay espacios prioritarios?

Claro, eso se hace en coordinación con los organismos internacionales. Y obviamente estamos en el sur del país, donde esta Punta Arena y esa zona, y también en la zona que estaba yo, en Calama, y todo el limite con Bolivia. También se esta haciendo el limite con Perú. Hay diferentes grados de cumplimiento, en diferentes partes. Porque los recursos son escasos. No tenemos plata para hacerlo simultáneamente en todas partes. Entonces la idea general que estimo podría haber sido concebida, es preferible empezar a levantar en todas partes un poco que solo sentarse en levantar o frente a Argentina o frente a Perú o frente a Bolivia. Porque el otro país puede decir bueno, porque con ellos si y conmigo no. Entonces se esta haciendo un levantamiento paralelo en todas partes, lo que disminuye el ritmo de cumplimiento frente a un solo país. Creemos que lo mas lógico era hacerlo frente a los tres países. Que no solo teníamos, que ellos también tienen. Yo no se qué grado de cumplimiento tendrán ellos. Y yo no se si ellos tienen, porque si nosotros tenemos, no era lógico que ellos tuvieran. El que se defiende pone minas y el que ataca no pone minas. Y como nosotros no tenemos pretensiones territoriales fuera de nuestra frontera, pero ellos si. Pero tu tienes que quedarte con esta visión ahí (rises).

Entonces se trata de tener una zona de defensa, donde saben que pueden actuar...?El desierto es propicio para esto?

Si. Si. Todos son propicios. Depende los medios que tú vayas a ocupar. El desierto es propicio para lo mecanizado, los tanques, todo eso. Y la zona patagónica también. Porque es llana, plana, totalmente. En la zona central serán otros tipos de unidades. Por eso, el tipo de material no te indica una actitud bélica. El material tiene que subordinarse al tipo de terreno. Lo que manda es el terreno, camión (inaudible) Iquique, fuera del un auto con ruedas normales no anda.

¿Diría que los pasos integrados y los nuevos complejos fronterizos ayudan a la defensa del territorio?

A ver. Eso tiene dos lecturas. Desde la perspectiva militar, ojala estuviera todo cerrado. Todo amurallado, todo con hondonadas, con quebradas, con... Lo mas fácil para defender, ojala tuviera todo eso. Si no, si tú abres un paso, abres una vía de penetración. Pero por el otro lado, y la otra

lectura es que hay medidas de confianza mutua que apoyan la posición de disuasión activa que tiene Chile. La premisa de Chile es disuasión activa. Nosotros conformamos nuestras unidades, mejoramos nuestras unidades cambiamos nuestro material para que actúe la disuasión. Es decir, entiende el concepto de disuasión, que cuando ellos quieran hacer algo, lo que van a recibir va a ser más perjudicial que los que van a ganar. Decir les va a salir más caro lo que pretenden que lo que van a recibir. Ese es la disuasión. Entonces la disuasión activa se complementa no tan solo en el plano militar con teniendo unidades, pero... Actúan también los otros campos de acción del estado. Que son el externo, diplomacia, el económico, y el interno. Entonces como a nosotros nos interesa la paz, nos interesa la disuasión activa, abrir un camino, que van a pensar los otros países, que tiene una facilidad para su desarrollo. Que se le estamos dando nosotros. Si tiene un problema militar con nosotros, ese camino se le va a cerrar. Por lo tanto su crecimiento o desarrollo va a estar condicionado al uso de este espacio. Entonces el tener ese espacio coopera a la disuasión. Porque puede perder mas que lo que va a ganar con ese espacio es paso para Sus mercados (inaudible) Partí diciendo que había esta visión de la frontera, la visión central y las vías interoceánicas, la conectividad internacional, no es cierto. Y lo piensa el gobierno del otro lado también. Toda la producción del oeste argentino de la zona del interior de la Serena, de la zona del interior boliviana, es mas fácil sacarla hacia el pacifico que hacia el atlántico. Es más fácil atravesar Chile que es así que atravesar Brasil que es gigantesco. Entonces el abrir un paso no es una condición anticlinique (inaudible) Totalmente la acción de distorsión. Porque hay intercambios comerciales y las balanzas comerciales empiezan a imponerse también en el mundo de las relaciones internacionales. No solamente estrategias. Estrategia es un campo de acción, es bélico. Pero este campo de acción es el económico. Y eso es externo a lo diplomático. Entonces la confusión de los tres es lo que te da un porte estratégico, que te permite disuadir, positivamente. Tú puedes ser muy fuerte en lo económico. Pero necesitas proteger tus intereses económicos. Puedes ser muy fuerte en relaciones exteriores y en diplomacia. Pero para las negociaciones necesitas el respaldo de la fuerza. Puedes ser muy fuerte en lo bélico, pero solamente en lo bélico no te va a funcionar si no que hay la participación de los otros dos campos. Y mas encima necesitas la (inaudible)Del campo interno. Porque puedes ser muy bueno en todo eso, pero si tienes problemas internos es un país que pierde peso específico, pierde potencia como país.

En este sentido, cree que los pueblos que están en la zona fronteriza tienen este potencial de ayudar...

Por supuesto que si. Por supuesto que si. Este intercambio informal que yo te señalaba que se producen los fines de semanas, una vez al mes, entre los pueblos, en la frontera, que hacen cosas, yo creo que si.

¿Ayuda también a fortalecer el territorio?

El territorio también. Fortalece las relaciones de confianza mutua. De una disuasión activa. Porque a ver si yo, como lo pensaría yo. Si yo me pongo difícil con este país, dejo todo este llama de gente sin posibilidad de comercio. Tengo yo el potencial económico para subsidiarlos? Si es si, da lo mismo entonces la relación con el otro país. Si es no, se me va a presentar un problema interno, que me va a afectar, voy a tener tal cantidad de población que va a empezar a empobrecerse, a ver que el otro país esta mas desarrollado, y van a querer irse con sus negocios para el otro lado, lo que pasa (inaudible)

¿Chile hoy cumple con estas condiciones?

Yo creo que sí. Tenemos una buena posición interna, tenemos una buena posición económica, tenemos una posición de las fuerzas armadas a correr nuestra talla estratégica internacional, tenemos unas buenas relaciones diplomáticas, porque somos creíbles en el contexto internacional, porque hemos sido respetuosos de las normas internacionales. Somos un país que somos... creíbles. Y eso nos da un peso. Las instituciones en Chile funcionan, bueno, tomemos a nuestros carabineros, tu sabes que acercarse a un carabinero, a diferencia de otros países, aquí el carabinero es una persona que te va a cuidar, te va a ayudar, te va a respetar. No voy a nombrar a ninguno pero tu te acercas a otro, no es cierto, inclusive algunos que andan de azul en las calles de un país importante europeo, y tu no sabes con que te vas a encontrar. O no? Es la realidad. Con un quepí, a veces no son muy confiables. Entonces nuestras instituciones en este sentido son reconocidas. El hecho que (inaudible) la curva de confianza, Carabineros estén en primer lugar y las fuerzas armadas, el ejército este en tercero o cuarto, te da la sensación de que el país confía en sus instituciones.

(Le téléphone sonne, il répond)

¿Las escuelas de concentración del altiplano, militares, existen aun?

Escuelas militares, no. Nuestro ejército tiene una escuela militar y una escuela de suboficiales. Ahora sí, la única escuela que está en el norte, en Iquique, es la escuela de caballería blindada. Esta allá porque tiene el centro de entrenamiento de unidades mecanizadas. El lugar donde se pueden entrenar mejor es en el norte. Pero no es una escuela militar, es una escuela de una arma especial, específica. La otra, por ejemplo la de infantería está aquí en San Bernardo en Santiago, la artillería está en Linares, la de ingenieros está en San Antonio, en Tejas Verdes, es decir, la única escuela de un arma está en Iquique. Por una razón lógica, es nuestro material y tenemos que estar donde podamos entrenar. Pero nunca en el altiplano, está en la ciudad de Iquique.

En la ANEPE, se forman militares y civiles...

Exacto. Aquí en general hay dos vertientes de educación. Esta la educación para los militares en un diplomado de conducción conjunta, están los magísteres y diplomados que integran a civiles. En la vía militar, está compuesto por fuerza del ejército, fuerza armada, fuerza aérea y extranjeros. Pero los militares son uniformados. Y los otros, hay civiles y militares indistintamente. Este es un centro de formación superior, que otorga magísteres y diplomados al ámbito civil en materias de defensa, obviamente, y también cursos de perfeccionamiento conjunto a los oficiales de las tres armas. Llámese como dicen Uds. al ejército, a la armada y a la fuerza aérea. Eso es lo que es la academia. Y al mismo tiempo es un órgano asesor del ministerio de defensa. Da consejos cuando se lo piden, también hace estudios para aportar a la toma de decisión, hace análisis que aporta a la toma de decisión. Es un centro de estudios estratégicos que se dedica a hacerle estudios específicamente en algunas o otras materias también. Es decir, aporta a la información que necesita el ministerio para su trabajo permanente.

¿La visita del ministro de defensa en el norte tiene una relación con las elecciones peruanas? Fue el día después de la elección de Humala...

El ministro tiene una agenda de visitas a lo largo del país. Su visita coincidió porque estaba la inauguración de un cuartel de las brigadas mecanizadas allá. Que era la que esta en Antofagasta. Esa brigada antiguamente formaba parte de tres regimientos que estaban ahí, que se llamó un regimiento reforzado. La Concepción. Y después ahora se le hizo un cuartel nuevo, y el ministro fue a inaugurar ese cuartel de esa brigada nueva, Concepción. Pero leer entre líneas justo que fue al norte cuando estaban las elecciones, que influencia puede tener el ministro de defensa de Chile en ese momento? El presidente de Chile esta en Perú ahora, y se reunión con los tres candidatos. Pero a influenciar que, si la decisión la va a tomar la gente que va a votar. Es que siempre miran desde Chile. El mundo aquí en América no se mueve en una sola línea, Chile-Perú o Chile-Bolivia. Son múltiples las vías y las importancias.

Gracias

- **John Griffith Spielman, Colonel de l'Académie de Guerre de l'Armée du Chili. Santiago 3 mai 2011, 44mn**

Presentación

Actualmente soy el director de la Academia de guerra del ejercito, mi nombre es Coronel John Griffith, y a parte soy oficial de Estado Mayor, profesor de academia, tengo una licenciatura en ciencias militares, una maestría en planificación estratégica, tengo una maestría en seguridad de la universidad de Georgetown, en EEUU, y tengo un doctorado en estudios internacionales de la Universidad de Santiago de Chile. Me he desempeñado en actividades académicas desde el año 2002, soy profesor auxiliar adjunto en la Universidad Católica desde el 2006, y desde el 2008 en la Universidad. Tambien estuve como profesor invitado en la Universidad de Georgetown del 2006 al 2007, donde hice un curso de posgrado, seguridad y defensa para América latina. Y desde esta fecha soy profesor invitado, todos los años el mes de enero y febrero para dictar cursos cortos en la Universidad de Georgetown. Y al mismo tiempo soy oficial Del ejercito y me desempeño a tiempo completo en la actividad académica como director de esta academia que es el centro de la educación superior del ejercito.

Puede hablarme de la academia, de su funcionamiento?

La academia de Guerra, por ley constitucional de Chile, es un instituto de educación superior. Es decir, la academia de guerra del ejercito tiene, desde la perspectiva legal, las mismas atribuciones que tiene una universidad cualquiera en Chile. Y desde esta perspectiva este instituto tiene que hacer docencia, investigación y extensión. Ahora, la labor fundamental de este instituto es formar a los oficiales de estado mayor quienes a futuro son el alto mando institucional. Entonces aquí se forma el aparato gerencial de esta institución. Formamos los oficiales de estado mayor desde una perspectiva (inaudible), son tres años, porque no solo tienen que tener una muy buena preparación en el método militar, sino que además tienen que entender el contexto de militar hoy en día, para enfrentar los desafíos. Y este contexto tiene dimensiones jurídicas, comunicacionales, de ciencia política, de gobierno. Y nosotros esta formación tambien se la tenemos que entregar para que al final

comprendan el contexto en el cual se usa la fuerza. Tanto los conflictos tradicionales como las relaciones internacionales, las situaciones de catástrofe que son tan propias de esta área.

Como considera la posición de Chile con los vecinos hoy en día?

Hoy en día, bueno, yo creo que Chile esta en un nivel de desarrollo, de consolidación del estado, no voy a repetir exclusivamente lo que dicen las estadísticas internacionales, por ejemplo Chile esta en un buen nivel de gobernabilidad. Tiene un buen nivel de institucionalidad. Tiene una economía que es pequeña. Por otra parte la política exterior de Chile, la principal posición de Chile, a pesar de tener una economía abierta, en el campo mundial, con el libre comercio, y tener relaciones con Europa, EEUU, con el Asia-Pacífico, hasta llegar al 47% de nuestras exportaciones, y de esto 80% va solamente a China, Japón y Corea del Sur. Sin embargo hay un fuerte compromiso con la región. Ahora como vemos, y como veo desde mi particular perspectiva la relación con la región. Creo que nuestra región es muy asimétrica. Brasil, por ejemplo, de acuerdo a The Economist, es la séptima economía al nivel mundial. Probablemente este la quinta al nivel mundial en el 2015. Hay una gran asimetría, con una economía como el Paraguay por ejemplo. Entonces primero que nada la región se caracteriza por tres grandes asimetrías. En lo político en el nivel de institucionalidad y el nivel de gobernabilidad. Hay malas noticias, como que la región no tiene buenos índices de corrupción. Entonces Chile de acuerdo a The International esta en el grado 20. Pero el país que le sigue es Uruguay, 35, y después, muy mas abajo esta el resto de los países de la región. Entonces indudablemente que desde esta perspectiva, la relación es compleja. Cuando en la región no todos tienen el mismo nivel de desarrollo del Estado. Porque la integración y la cooperación se facilita cuando están los estados en procesos de institucionalización relativamente homogéneos. Contrariamente, la relación es mas difícil, es mas compleja, cuando los estados que están comprometidos están en situaciones de consolidación asimétricas. No quiero ser negativo ni culpar ni poner en ejemplo ningún país de la región, pero nosotros en Suramérica tenemos estados que no han logrado autonomía nacional. Ni siquiera. Entonces, si la autonomía nacional es un primer requisito para la consolidación del Estado. Entonces es indudable que desde esta perspectiva la relación de Chile es compleja. Pero Chile ha apostado por la integración, y va a seguir apostando por la integración. Sabemos que tenemos problemas difíciles por delante, pero creo que la política exterior de Chile lo ha señalado, lo ha acertado, cada vez que lo ha explicitado. El compromiso va hacia mayores niveles de integración, mayores niveles de cooperación. Y no todo el mundo hoy en día esta pensando en cooperación. Probablemente hay vecinos nuestros que tienen una postura mas... Mas realista, podría ser. Pero Chile ha apostado por mayor integración y así lo ha demostrado los 15000 millones de dólares de inversión en Argentina, los 12000 millones de dólares de inversión en el Perú. Y otro tanto inversión hoy en día en Colombia, y en Bolivia, por cierto. Pero la cooperación no es fácil, creo que es compleja.

Mas específicamente con Perú y Bolivia, como se considera la región norte, de Tarapacá, desde el punto de vista de estrategia militar tambien?

Lo primero que habría que decir es que nosotros tenemos fijadas nuestras fronteras con nuestros vecinos. Así como se fijaron en Europa, entre México y EEUU, una perspectiva podría decir que seria mas justo que California sea mexicana, pero es norte-americana, no mas. O Texas. Lo quiero decir es que los territorios están definidos, al igual que Europa, por los tratados. Entonces creo que esa

definición de frontera, que se traduce en la intangibilidad del tratado, no que no pueda ser modificado, puede ser modificado. Pero con un tratado, que es un primer punto importante, porque los niveles de integración y esta intangibilidad se construyen a partir de este respeto por ese tratado. Y nosotros en esta región, tenemos nuestros límites establecidos. Con el Perú por el tratado de 1929, con Bolivia por el tratado de 1904. Además, el tratado de 1904 le otorga a Bolivia el libre tránsito por Chile. Y nosotros creo yo, pocas veces... no nos atrevemos a decir lo que significa para el Estado de Chile el costo de millones y millones de dólares, ese libre tránsito. Entonces es una área estratégica por cierto, pero seguir apostando por modificar la frontera, creo que es un juego que de partida no va en la dirección correcta del derecho internacional, creo que lo que hay que apostar es como esta región se fortalece con una integración, que favorezca a Bolivia, a Perú y a Chile. Tenemos que poner en la mesa las cosas del futuro, no del pasado. Porque, que guerra hubo, hubo. Y ha resultado la guerra en victoria. Lo más importante es como encontrar un futuro. Y hoy en día, el vector de relaciones internacionales se construye un futuro cuando hay mayores niveles de cooperación e integración. Hoy en día hay fronteras virtuales. Esta desarrollado para el acceso al mar. Por otro lado, decir que los problemas de Bolivia se solucionan con el acceso al mar sería muy falso, el problema de Bolivia es más de fondo. Entonces sí, Chile puede hacer mucho por facilitarle a Bolivia, en el contexto del tratado de 1904. Entonces yo creo que tenemos que apostar a un desarrollo estratégico. Pensar en el futuro. Mas aun cuando el eje de desarrollo geopolítico al nivel mundial se ha desplazado desde Europa a Asia-Pacífico. El Asia-Pacífico es el próximo eje de desarrollo geopolítico mundial. Entonces hoy en día en vez de estar discutiendo, deberíamos estar pensando en como nos unimos, entre Bolivia y Perú, para ir juntos al desafío a Asia-Pacífico.

En este sentido, la zona geográfica de Tarapacá es estratégica también, hacia Asia?

Bueno, el sur, Tacna, Arica, el Altiplano, es una unidad geopolítica, pero que tiene su frontera. Así como la tiene hoy en día entre Afganistán y Pakistán, así como la tiene los países de África. Uno podría sí, son líneas que trazaron los países europeos de forma arbitraria. Sin duda, pero son las fronteras que existen! Entonces, como construimos a partir de estas fronteras. Es el desafío. Entonces, independiente que hoy en día existan límites muy definidos, hoy en día tenemos que mirar el futuro, para apostar el desarrollo de esta zona, deberíamos ser capaces de poner en la mesa estrategias de desarrollo. Y como generamos estrategias para hacer de esta unidad de Tacna y Arica una unidad económica, como desarrollamos aquí proyectos, que beneficien a los tres países. En forma conjunta.

Hay negociaciones para este tipo de proyecto?

Es que las negociaciones lamentablemente están centradas en mirar el pasado. Y no están centradas en mirar el futuro. Ahora con Perú, hay una causa hoy en día en la Haya, que va a fallar jurídicamente, probablemente a finales de 2012, primer trimestre 2013, porque nosotros tenemos plazo hasta el 13 de julio de 2011 para presentar como país, como estado, la duplica, y ahí se abre la fase siguiente. Pero va a haber un fallo jurídico, y este fallo jurídico lo va a respetar tanto Perú como Chile. YO espero que después de este fallo vamos a pensar en como integrarnos como países, porque no habría más que definir, o sea... Las fronteras están aquí, y no creo que se modifiquen. Con el caso de Bolivia, Bolivia ha presentado en su Constitución, y hoy en día incluso esta pensando en tribunales internacionales, su salida al mar, que es una aspiración. Pero Chile puede tener muchas aspiraciones,

pero las aspiraciones tienen que ir de la mano con el derecho. Yo puedo tener muchas aspiraciones, pero si no están respaldadas por el derecho internacional, no me conducen a ninguna parte. Entonces, creo que seguimos pensando en la región, mirando el pasado y no mirando el futuro. Si hacemos el paralelo con Europa, en el norte de Chile tenemos la integración en infraestructura? No la tenemos. Integración energética? Esta muy lejana. Como vamos a pensar en una integración si no tenemos ni siquiera... No, los niveles básicos de integración. A mi me parece que están dadas las condiciones para integrarnos, pero el receptor de nuestro mensaje tiene que pensar de la misma forma, porque en el caso contrario vamos a seguir anclados al pasado. Prisioneros del pasado. Y mientras sigamos prisioneros del pasado, no podremos construir el futuro.

La idea de los corredores bioceánicos, de las carreteras que se construyen, no van en este sentido?

Bueno los corredores bioceánicos es una idea que tiene varias décadas, que nosotros hemos planteado. No sé si estas familiarizada con el plan de infraestructura e integración IIRSA, es una muy buena idea. Pero en la práctica que observamos? Observamos que si los estamos realizando, y probablemente al final de esta década tengamos dos corredores bioceánicos establecidos. Pero si tu te fijas en detalles, ninguno pasa por Bolivia entonces habría que preguntarse porque hoy en día no esta en la voluntad de Brasil por ejemplo, que su corredor pase por Bolivia. Porque no están apostando a este nivel de institucionalidad, de estabilidad. Pero es lamentable, porque estamos perdiendo una oportunidad de avanzar hacia el desarrollo, que es lo que requiere nuestro pueblo. Si algo requiere Latinoamérica, y Suramérica en particular, son mejores niveles de desarrollo. Y aquí te agrego algo que es mi juicio personal. Los países que apostan a que esos recursos no se exploten se pueden quedar con esos recursos de hoy en día a mañana para siempre cuando no tengan valor. Porque la edad de piedra no se acaba por escasez de piedras. Así como la edad del petróleo no se va a acabar por la escasez de petróleo. Se va a acabar porque el Hombre, en su infinita capacidad de crear usando la tecnología, va a apostar a un sistema distinto. Entonces la oportunidad la tienen hoy, los países que tienen energía. Sino van a quedar con mucho salitre, como nosotros lo tenemos hoy en día en el norte de Chile pero que no nos sirve para nada. Te das cuenta, entonces ahí hay un desafío. Pero es complejo, porque hay una (inaudible) que es cultural, en estos estados. Y los estados que son débiles muchas veces sacan provecho, yo puedo entender, pero creo que estamos perdiendo un tiempo precioso para poder definir una integración de verdad. Respetando nuestras fronteras como están definidas en los tratados internacionales. Hoy en día es un sueño, es un costo político alto. Sería complejo revisar los tratados. Imagínate entre Francia y Alemania. Impensable, impensable. O si Rusia quisiera tener las fronteras que tenía durante la Guerra Fría. Impensable. Porque son procesos históricos. Lo más importantes es buscar el futuro, pero no creo que estén dadas las condiciones, lamentablemente, en nuestra región.

Ahora, con los nuevos complejos fronterizos existen controles integrados, que le parece en términos de seguridad y de integración?

Yo creo que todo lo que sea en pro de la integración es positivo. Porque indudablemente los mejores niveles de integración no son una finalidad en si mismo, son un medio. Un medio para mejorar el nivel de desarrollo, que si es la finalidad. Si la tarea del estado es brindar mas seguridad, mas desarrollo, y mas bienestar a su población, en función del contrato social. Lo verdaderamente preocupante, la verdadera preocupación del Estado es el desarrollo, es el bienestar de sus

ciudadano. En esta perspectiva, todo lo que sea cooperación integración y que apunte en eso es positivo. Ahora, si tenemos que ser capaces, los estados, de no solo firmar los acuerdos, sino que respetar los acuerdos. Y mas importante: implementar los acuerdos. Porque hay estados que firman pero no implementan los acuerdos. Entonces en un tema relevante como lo es hoy en día por ejemplo el narcotráfico y las organizaciones criminales, tiene que haber la voluntad firme de estos estados de cumplir en forma eficiente las normas que se han comprometidos a respetar en esta frontera. Porque en el caso contrario, hay una amenaza a la seguridad. Y Chile tiene que preocuparse de velar por su seguridad. Entonces Bolivia, Perú y Chile tienen que ir hacia la integración.

Yo creo que es indefinida la respuesta, o sea... Si a todo lo que sea la integración, pero de forma seria, con buenos niveles de controles, no así... Porque si tu miras a nuestra región, te encuentras con ... Estoy escribiendo un articulo que se va a denominar "el crimen organizado versus el estado desorganizado". Es el titulo de mi articulo. Porque creo que define en forma muy concreta lo que es la realidad de nuestra región. Tenemos estados desorganizados versus crimen organizado. Entonces el tema es como el estado hoy en día es mas efectivo, política y acciones, para poder neutralizar estos fenómenos que están graves en nuestra área geográfica.

He escuchado que los militares bolivianos están en la frontera, para asegurar la zona. Que le parece esto?

Bueno, es un fenómeno que es común en Latinoamérica en general, en México... Es un fenómeno que es usar a los militares en temas de orden interior. Yo te voy a expresar claramente cual es mi opinión. Creo que eso es una señal de debilidad institucional. Eso es una señal concreta que el estado es débil respecto a su proceso de consolidación. Porque lo que un estado debe tener son fuerzas policiales y de orden publico, profesionales, para cumplir ese papel. Como nosotros en nuestra región no tenemos fuerzas policiales y de orden publico profesionales, se recurre a las fuerzas armadas para que reemplacen a las fuerzas policiales. Uno puede entender que así sea, puede comprender que el estado no tenga a quien recurrir para usar fuerza, pero lo que tiene que hacer en definitiva es crear conciencia de que esa no es la solución. En el mediano plazo debería ir desarrollando fuerzas policiales profesionales. Nosotros en Chile no tenemos este papel como fuerza armada, salvo en los estados de excepción constitucionales. Pero que tenemos que apuntar, a fortalecer a nuestras policías para que sean policías profesionales. Para que sean cuerpos profesionales, no corruptos. A mi no me ocurre tratar de dar plata a un policía cuando hay una infracción de transito. Me iría preso por la falta de tratar de sobornar policía. Eso hay que cuidarlo, eso es una señal de profesionalización. Pero tambien cuando hay cuerpos policiales profesionales, es una señal de consolidación del estado. Yo no puedo estar mas en desacuerdo con usar militares con estas funciones. Puedo entender que ocurra cuando el estado es débil. Pero el papel que le corresponde a la policía es distinto del papel que le corresponden a las fuerzas armadas. Con esto no quiero decir que no puedan existir una complementariedad entre policía y fuerzas armadas, por ejemplo en el control de frontera, por cierto. Pero hay que tener mucho cuidado con que la fuerzas armadas no terminen haciendo la labor que por naturaleza y por constitucional, tienen que desarrollar las fuerzas policiales.

Las fuerzas armadas están en Iquique. Desde cuando, ha cambiado esto?

Las fuerzas armadas en Chile siempre han tenido una distribución, un despliegue nacional. Con esto te quiero decir que siempre ha habido gente en Arica, como siempre ha habido gente en Punta Arenas, como siempre hubo gente en Santiago y en Concepción. Con distintos énfasis. Ahora la fuerza aérea que es la fuerza la mas nueva de las fuerzas armadas en Chile se estableció en Iquique hace mucho tiempo atrás. Lo que ha habido últimamente es un cambio de su material. Ese cambio de material también es el resultado hoy en día de que Chile ha crecido como país. Y al crecer como país indudable que tiene que tener una mejor defensa. Pero al mismo tiempo hay que ser muy claro en ello, lo ha dicho Bachelet, nuestra autoridad política, a la cual las fuerzas armadas esta subordinado. Chile no tiene ninguna pretensión de territorio, ninguna. Lo único que quiere es un estado seguro. Que progresa y se desarrolle en paz. Y la labor de sus fuerzas armadas es generar niveles de estabilidad. Y colaborar a la paz, por cierto. Desde esta perspectiva, siempre ha habido un despliegue en el norte de Chile, militar, con mas o menos gente. Pero siempre han estado ahí, siempre han estado en Calama. Siempre ha habido gente en el altiplano, en Putre, por cierto. Antes había caballería. Ahora no hay caballo, hay infantería. Pero eso es producto de una modernización institucional, pero si hay presencia. Esta presencia es importante, y ¿sabes porque es tremendamente importante la presencia militar en estos lugares de frontera interior? Porque los estados se tienen que preocupar por tener una soberanía efectiva en la totalidad de su territorio. Cuando comienzan a ocurrir problemas de seguridad? Cuando el estado primero no tiene una presencia efectiva en la totalidad de su territorio. En consecuencia, no puede ejercer el concepto de soberanía efectiva. Y al no ejercer el concepto de soberanía efectiva, lo que hace es darle espacio para que otras organizaciones, otros grupos lleguen, como organizaciones criminales, o narcotráfico, operan en áreas geográficas donde son dueñas. Porque el estado no ha estado capaz ahí de tener una soberanía efectiva. Entonces en el altiplano, por cierto esta la fuerza militar también. Para ser coherente con este concepto de soberanía efectiva. Tiene que haber fuerza policial, tiene que haber desarrollo, el estado tiene que llegar con educación y con salud, porque la forma que el estado tiene para llegar es este concepto.

La presencia militar esta mas fuerte en el norte que en el resto del territorio?

Yo diría que hoy en día si, y es evidente que así sea, porque el área mas vulnerable hoy en día es el norte. Si tu me preguntas por donde ingresa hoy en día la droga a Chile, no ingresa por el sur, no ingresa por Punta Arena, no proviene del Antártida. Por donde proviene la droga que ingresa a Chile? Proviene del norte. Hoy en día donde va la mayor parte de autos robados en Chile. No era el objeto de tu investigación, pero seguramente pudiste comprobar que ahí hay un trafico ilícito que va hacia un país determinado. Entonces es ahí donde hoy en día Chile estamos vulnerables en el control de su frontera. Y por cierto hay una mayor presencia militar.

(interruption)

Es en el norte donde hay una mayor presencia militar porque también hay una mayor responsabilidad de protección de frontera. Y también porque es una zona además, hoy en día, que tiene otras ventajas. Podríamos tener hoy en día nosotros una brigada acorazado en Santiago. La podríamos tener, y donde entrenar? No hay donde entrenar, nuestro país es una larga faja de 4200km de extensión, de 250000 km², y lamentablemente los lugares de extensión están en el norte. Si yo quiero entrenar la brigada acorazada tengo que entrenar en el norte. Si yo quiero hacer

disparar artillería tiene que ser en el norte. Lamentablemente no existen otros lugares, entonces ahí hay una serie de fundamentos que muchas veces tampoco se tienen en cuenta cuando... Porque las unidades están donde están, digamos. Yo creo que están donde están... No hay una variable que explique todo el fenómeno. Pero es la suma de un lugar que hay que materializar una efectiva protección de frontera, la soberanía del estado tiene que estar presente, el lugar mas fácil de entrenamiento, es la suma de todo. No hay un solo factor, y consideraciones por cierto también estratégicas. Desde otra perspectiva, uno podría decir y recurrir a fenómenos históricos. Que ocurrió en la década del 60 y del 70? El Perú es donde tenía todas sus unidades blindadas, más de 200 tanques M55. En el sur de Perú, que es el único lugar de despliegue. Entonces es evidente que hoy en día nosotros tenemos nuestro medio donde nuestras autoridades políticas estiman que cumplimos un mejor papel para asegurar una soberanía efectiva y pueda permitir que nuestro país pueda seguir creciendo con condiciones de estabilidad para nuestros ciudadanos. Nosotros entregamos sin distinción a todos los chilenos, sin ninguna distinción. Es un bien. Y ese bien, es defensa, es seguridad. Se lo entregamos a todos los chilenos sin ninguna distinción.

Hablando de soberanía efectiva, cree que políticas especiales de desarrollo en las zonas fronterizas pueden asegurar la zona?

Sin duda. Yo creo que la seguridad y el desarrollo son dos caras de una misma moneda. Yo creo que mejores condiciones de desarrollo benefician la seguridad. Y Contrariamente. Si no hay desarrollo en determinadas áreas, si hay al contrario, determinadas áreas geográficas que se ven excluidas, eso va a afectar la seguridad en el corto plazo. Por lo tanto, yo no solo creo, estoy convencido de que mejores de desarrollo por cierto traen mejores niveles de seguridad. Lo expreso de otra forma. Creo que en términos globales, la seguridad de Chile se beneficia si Bolivia se desarrolla. Por cierto. Por cierto. Creo que en definitiva el desarrollo es el factor que beneficia la seguridad. Y la seguridad es el factor que beneficia el desarrollo. Por eso creo que son dos caras de una misma moneda.

Antes la frontera no era tan controlada, eso cambio en los años 70, cierto?

Claro. Claro. Yo creo que cambio porque de partida en los años 70 no teníamos las amenazas que tenemos de las organizaciones y del narcotráfico criminales. Si existía, a un nivel muy pequeño, ínfimo. Por otra parte no existía la tecnología tampoco para eso. Y eso indudablemente va cambiando porque los estados hoy en día también apuestan a tener mayores niveles de seguridad ante un escenario que hoy en día es totalmente distinto. Hoy en día cuando hay una emergencia, se refuerza la frontera, y eso no era así hace 50 años atrás. Ha cambiado porque las amenazas que hoy en día enfrentamos son distintas. Las amenazas que hoy en día enfrentamos son de naturaleza, fenómenos transnacionales. Y al ser de naturaleza transnacional es evidente que el control de frontera se torna una variable más importante. Yo creo que eso es lo que ha ocurrido. Ahora creo, para ser muy honesto, que en Chile todavía nos falta implementar mejores niveles de control de frontera. Aun así, la frontera está vulnerable. Y tu sabes que constitucionalmente la frontera en Chile la controla el cuerpo carabinero. La policía.

Esta cambiando rápidamente, hay más instituciones en la frontera, complejos nuevos...

Aquí hay dos cosas. Una cosa es el control que se establece en los lugares establecidos, que son los pasos. Nosotros tenemos 800 y tantos km de frontera con Bolivia. Y tenemos más de 90 pasos habilitados. El problema son los pasos. El problema son los lugares donde no hay control. Y quien controla ahí? Porque los criminales y las bandas organizadas no pasan por los pasos establecidos. Entonces el desafío, es por un lado mejorar los niveles de control, por cierto, en los lugares habilitados, sin descuidar tampoco los lugares que no son lugares de control establecidos.

Como hacer para cuidarlos?

Hoy en día existe la tecnología, tu puedes tener Aviones, satélites... Hoy en día existe la tecnología para tener un mejor control de las fronteras. La tecnología está ahí para que exista un adecuado grado de control. El desafío es como dar la libertad de tránsito como en Europa. Es entre libertad y seguridad. Porque si mejoras la seguridad afecta la libertad. Y si no restringes toda libertad, no tienes la seguridad. Entonces el desafío es saber donde está el perfecto equilibrio sin que sean vulnerados en absoluto los derechos individuales. Entre libertad y seguridad. Pero hay tecnologías hoy en día, procesos no invasivos que afectan la libertad de tránsito pero mejoran los niveles de seguridad.

Para volver al tema de institucionalidad, cree que con el ejemplo de los pasos integrados se pueden difundir algunas prácticas institucionales que existen en Chile, hacia Bolivia?

Yo creo que sería una buena medida, pero siempre cuando se hagan no con un afán de enseñarle al otro, porque eso podría ser muy mal percibido. Y yo creo que sería muy arrogante de nuestra parte, como chilenos, decir nosotros les vamos a enseñar estas cosas. A ningún país. Si podríamos compartir nuestras experiencias, sin miedo. A nosotros nos ha dado buenos resultados esto. It's up to you, depende de Ud., si estas medidas Uds. Las quieren imitar, copiar, y ahí está todo nuestro nivel de asesoría. Que Chile siempre va a tener una actitud de cooperar a sus vecinos para que puedan usar las experiencias. Yo creo que eso siempre va a estar disponible. Siempre va a estar disponible.

Para terminar, quisiera saber si tiene datos disponibles acerca del número de personal en las brigadas, sobre el material que tienen...

Todo lo que es información militar, no te va a hacer fácil obtenerlo porque no es una información pública y es más, si alguien te da esa información va a estar infringiendo una norma, sobre todo sin son militares. Entonces si puedes recurrir a publicaciones internacionales donde aparecen las capacidades, como están conformadas las fuerzas en la región. Yo diría, en términos generales son fuerzas muy pequeñas. Son pequeñísimas. Te pongo un solo dato. Carabineros hoy en día es una fuerza más grande que el ejército de Chile. Carabineros tiene 40000 hombres. El ejército no llega a 40000 hombres. Todo el gasto militar del Mercosur es menor que el gasto militar de España por ejemplo, que es uno de los países que menos gasta en el contexto europeo. Entonces yo creo que son datos importantes que tener en consideración, pero en términos generales son fuerzas pequeñas. Nosotros hemos apostado a tener un ejército pequeño pero altamente eficiente y tecnologizado. Nuestro ejército fue más grande, sin duda, en los 1980's era más grande, con bastante personal, pero hoy en día con mayor número de gente profesional. Y Chile ha apostado a tener una fuerza moderna porque tiene compromisos internacionales. Hoy en día hay un fuerte

acento en que nuestras fuerzas sean bilingües, nuestros soldados igual son profesionales. Entonces somos un ejercito pequeño pero que quiere contribuir firme al desarrollo. Como? Otorgando buenos niveles de seguridad a nuestros compatriotas. Participando en la escena internacional porque tenemos que tener un compromiso hoy en día en la sociedad internacional de generar mayor estabilidad. En la región somos un estado que puede generar niveles de estabilidad que permitan a la comunidad internacional tener mayor paz. En esto estamos fuertemente involucrados, y por cierto ayudar cuando sufren una catástrofe. Tenemos que ser muy eficientes para ayudar a nuestros compatriotas, si hoy en día a mañana hay una catástrofe en Bolivia o en Perú, por cierto que si ellos nos permiten ayudar nosotros vamos siempre a tener la posición de ayudar. Te lo digo honestamente, honestamente. YO creo que en Chile, no hay nada en nuestra forma de pensar en general, y yo te lo digo como militar, que a mi me permita tener algún grado de enemistad con nuestros vecinos, al contrario. Pero creo si, porque hay que ser franco, que si tu les haces la misma pregunta, yo creo que no somos vistos ni somos percibidos con afecto ni con cariño. Lamentablemente, en muchos sectores todavía, ojala algún día podamos vernos igualmente, percibir que tenemos un destino común, un futuro común. Y que la alternativa mas conveniente para todos es trabajar por la integración y la cooperación.

El desminado de la frontera esta en curso...

Chile esta cumpliendo todos sus compromisos internacionales. Y en esto estamos trabajando firme en el desminado de la frontera. Lo único que ha limitado los avances mas rápidos son los dineros que están a disposición de las fuerzas, porque sabes que levantar las minas tiene un costo superior. Entonces los flujos de dinero son los que condicionan la mayor velocidad de levantamiento de levantar las minas, pero Chile esta levantando las minas, tanto en el norte como en el sur. Empezamos en Punta Arenas, ahí esta bien avanzado.

Gracias

Table des matières du volume 2

Annexe 1 : Carte de la triple-frontière et de l'ASASF dans son contexte régionale	5
Annexe 2 : Chronologie des Chefs d'Etat chiliens depuis l'Indépendance	6
Annexe 3 : Chronologie du découpage administratif Arica / Tacna / Tarapaca	9
Annexe 4 : Chronologie des relations diplomatiques entre le Chili et le Pérou et la Bolivie	10
Annexe 5 : Chronologie de l'Alliance Stratégique Aymaras sans Frontières	13
Annexe 6 : Texte de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)	15
Annexe 7 : Liste des entretiens	28
Annexe 8 : Entretiens retranscrits	31
• Helmut Häfelin Johnson, Coordinateur du projet BID pour la SUBDERE (Sous-secrétariat de développement régional, Ministère de l'Intérieur) et le gouvernement régional de Tarapacá, Iquique, 21 novembre 2006.....	33
• Alejandro Choque, Coordinateur territorial de l'ASASF pour la partie bolivienne, ancien maire de Cuahuara de Carangas (2000-2004) (Bolivie). Putre, 22 novembre 2006.....	44
• Ginno Grunewald Condori, Représentant du gouvernement régional de Tarapacá à Putre, chef de l'unité technique de la province de Parinacota. Putre, 22 novembre 2006....	52
• Manola Andreina del R. Verduro Sazo, Représentante du Ministère des Affaires Etrangères à la FERAN. Putre, 24 novembre 2006.	61
• Aquilino Copa, responsable de l'ONG « INTI » de Potosí (Bolivie). Putre, 25 novembre 2006.....	64
• Francisco Humire Alejandro, Maire de Putre et Président de l'ASASF jusqu'à l'année 2008. Arica, 27 novembre 2006.	72
• Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 28 novembre 2006.	79
• Patricia Pozo, fonctionnaire de l'Association de municipalités rurales de Tarapacá. Arica, 28 novembre 2006 (entretien partiellement enregistré).	85
• Antonio Mamani, Secrétaire exécutif de l'association de municipalités rurales de Tarapacá. Iquique, 1 ^{er} décembre 2006	86
• Felix Tapia Chipana, Maire du district de Estique pueblo, prov. Tarata Tacna (Pérou). Tacna, 5 décembre 2006.....	91
• Miguel Flores, Conseiller municipal de Putre et Responsable technique de l'ASASF du côté chilien. Arica, 10 août 2007.	94

- Kea Wollrad, Responsable pour la BID (Banque Interaméricaine de Développement) du projet « Récupération, Développement et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel aymara ». Entretien téléphonique, 12 octobre 2007..... 102
- Paola Valenzuela. Unidad de pasos fronterizos ministerio del interior. Encargada de inversiones 10 mars 2011..... 109
- Maria Teresa Infante, Juriste en charge de la défense chilienne devant la Cour Internationale de la Haye - Ancienne directrice de DIFROL (Direction des Frontières et Limites), Ministère des Affaires Etrangères, Santiago, 12 mars 2011..... 116
- Julio Urzua, Vétérinaire pour le SAG (Servicio Agricultura y Ganadero), Ministère de l'Agriculture, Santiago. 17 mars 2011..... 124
- Anselmo Pommés, Directeur de la DIFROL, Ministère des Affaires Etrangères, Santiago. 25 mars 2011..... 133
- Paola Valenzuela Parra, Responsable des investissements, Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur, Santiago, 10 mars 2011..... 140
- Patricio Parlen Directeur de l'Agence Régionale de Développement Productif de Tarapacá (ARDP), Iquique, 1^{er} avril 2011. 148
- Jonathan Ramirez, Superviseur du SAG (Servicio Agrícola y Ganadero) pour l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur à Colchane, Iquique. 4 avril 2011..... 155
- Luis Bazaes Riveros, Directeur du bureau régional de Douanes d'Iquique. 04 avril 2011. 161
- Lieutenant-Colonel Hector Diaz Quiñonez, Carabinier, Iquique, 6 Avril 2011..... 171
- Sergio Gonzalez, Historien et Sociologue, Directeur de l'INTE, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011..... 186
- Ellias Ticona, Professeur de langue aymara, Université Arturo Prat, Iquique. 7 avril 2011..... 195
- Carlos Navarrete, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, Iquique. 8 avril 2011..... 204
- Ivan Herrera, Coordinateur délégué de l'Unité de Postes Frontières (UPF) du Ministère de l'Intérieur pour Colchane, Iquique, 8 avril 2011..... 210
- Maximiliano Mamani, Entrepreneur (M), et Antonio Moscoso Mamani, Educateur traditionnel aymara (A), Iquique, 9 avril 2011 (entretien partiellement enregistré). 228
- Enrique Gaspar, Gouverneur de la province de Parinacota, Arica. 11avril 2011 12h30, 48mn. En présence de Pablo Cardenas (PC) 233
- Ariel Abusleme, Directeur de la CORFO, Arica. 11 avril 2011..... 242

• Jean Carlos Baltolu Quitano, Directeur de la SUBDERE, bureau d'Arica. 12 avril 2011, 18h, 81mn	253
• Lieutenant Francisco Javier Alvarado Rios, Carabinier, zone frontalière de Chacalluta, 13 avril 2011.....	266
• Pablo Cárdenas, Responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI), Arica Parinacota, Arica. 14 avril 2011.	273
• Gregorio Mendoza, Maire de General Lagos. Arica, 14 avril 2011.	285
• Martin Romero, Maire de Camarones. Arica, 15 avril 2011 (entretien partiellement enregistré).....	295
• Sixto Garcia, Maire de Camiña. Arica, 15 avril 2011.....	297
• Iván Infante, Maire de Pica. Président de l'ASASF. Pica, 18 avril 2011.....	301
• Juan Pablo Lopez Aranda, Chargé des affaires culturelles pour la commune de Pica, , 18 avril 2011 (partiellement enregistré).....	306
• Nixon Hip, Coordinateur délégué des postes-frontières de Chungara et Visviri, Putre, 20 avril 2011.	308
• Luis Caucoto, ancien responsable de l'Unité Régionale d'Affaires Internationales (URAI) de Tarapacá, chargé de communication pour la région de Tarapacá, Iquique, 25 avril 2011. 313	
• Honorio Mamani, ancien Maire de Colchane, CONADI, Iquique. 21 avril 2011.....	323
• Héctor Ovando, ancien Maire de Pica (1981-1985). Iquique, 22 avril 2011.....	329
• Yasna Pardo, Responsable de l'Unité de Relations Internationale de la Division de Développement Régional, SUBDERE, Santiago. 29 avril 2011.	341
• Carlos Ojeda Bennett, Officier de l'Etat-Major de l'armée du Chili, Professeur militaire d'académie (histoire militaire et stratégie, géographie militaire et géopolitique), Académie Nationale d'Etudes Politiques et Stratégiques (ANEPE). 29 avril 2011.....	348